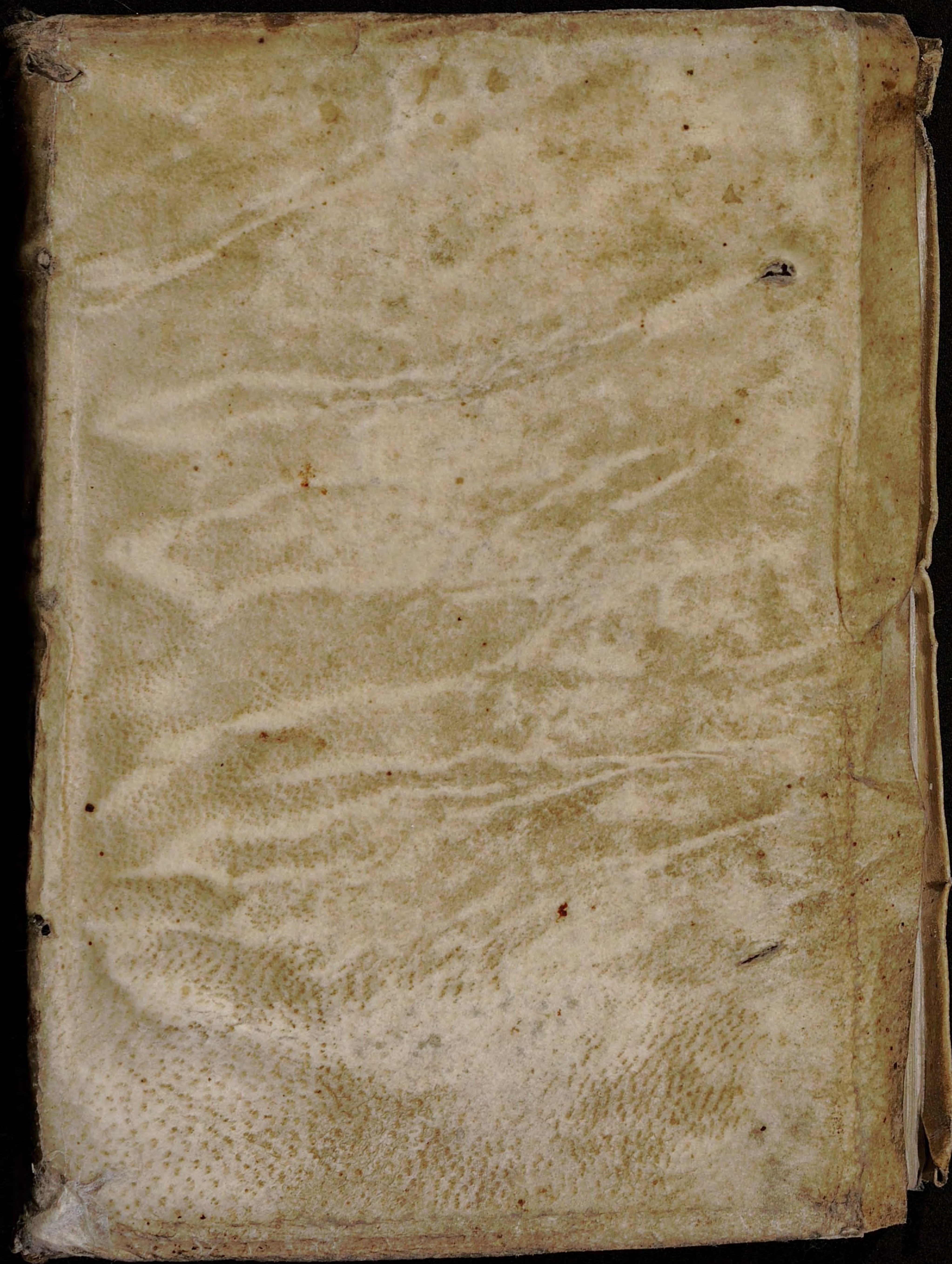
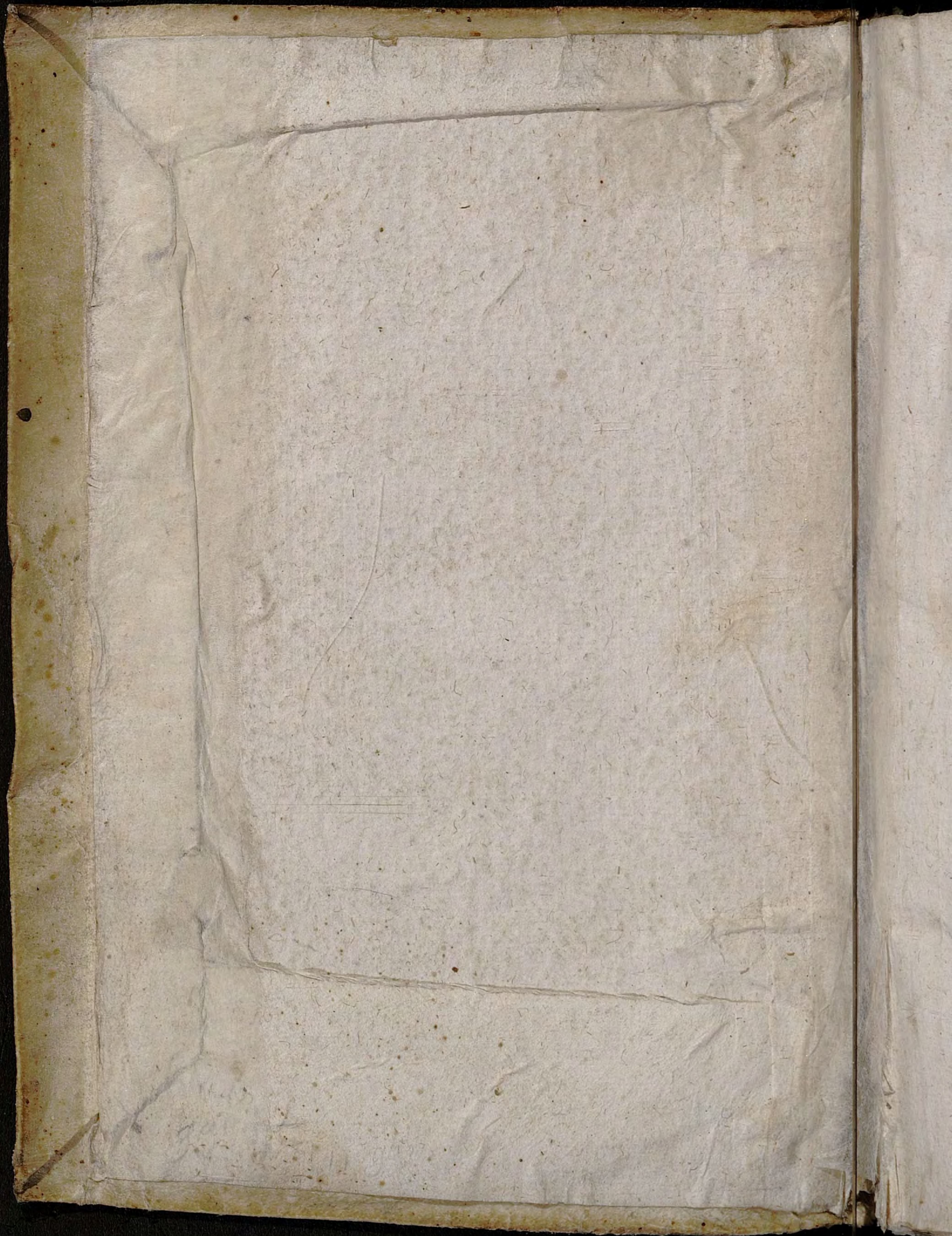
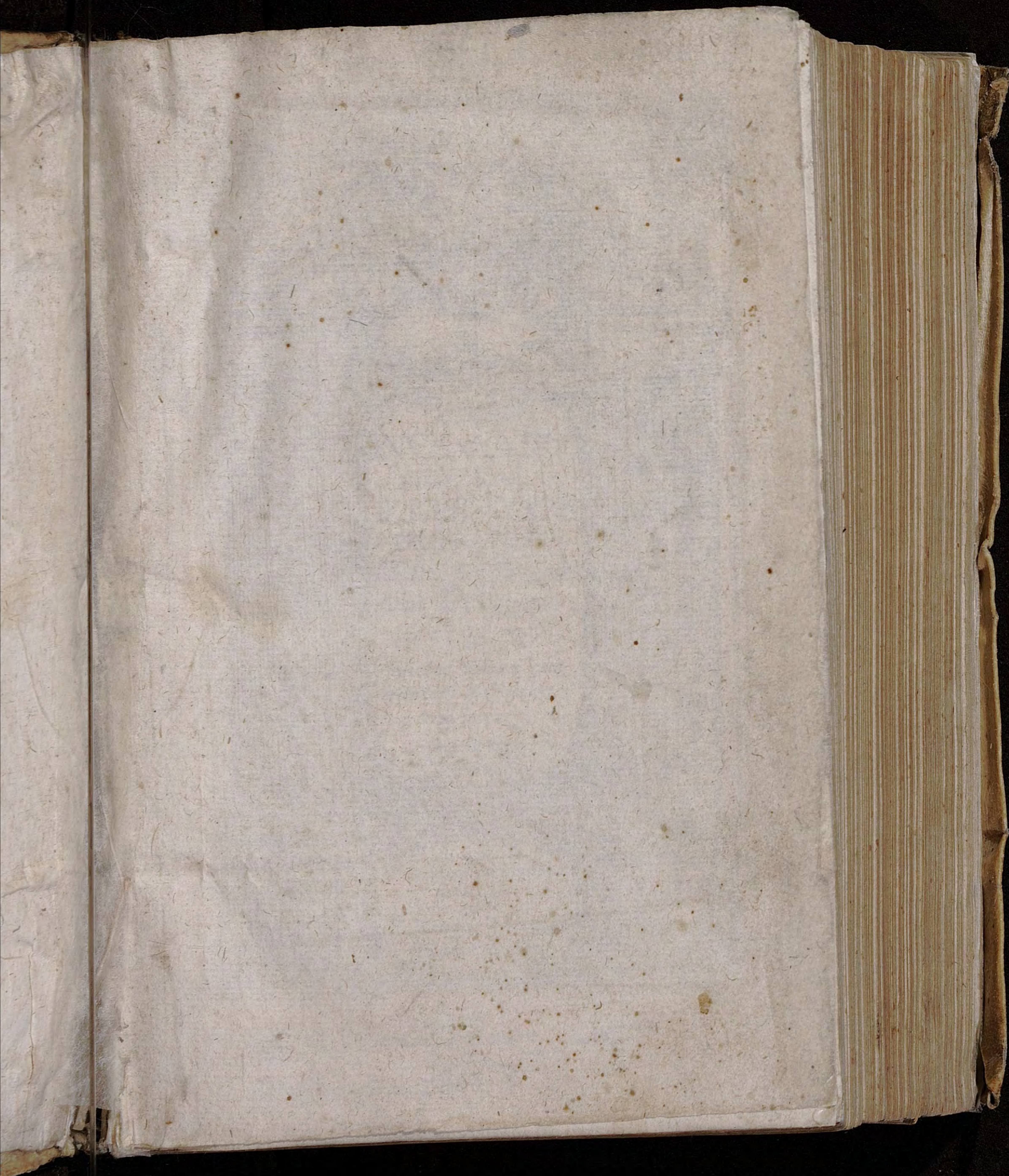
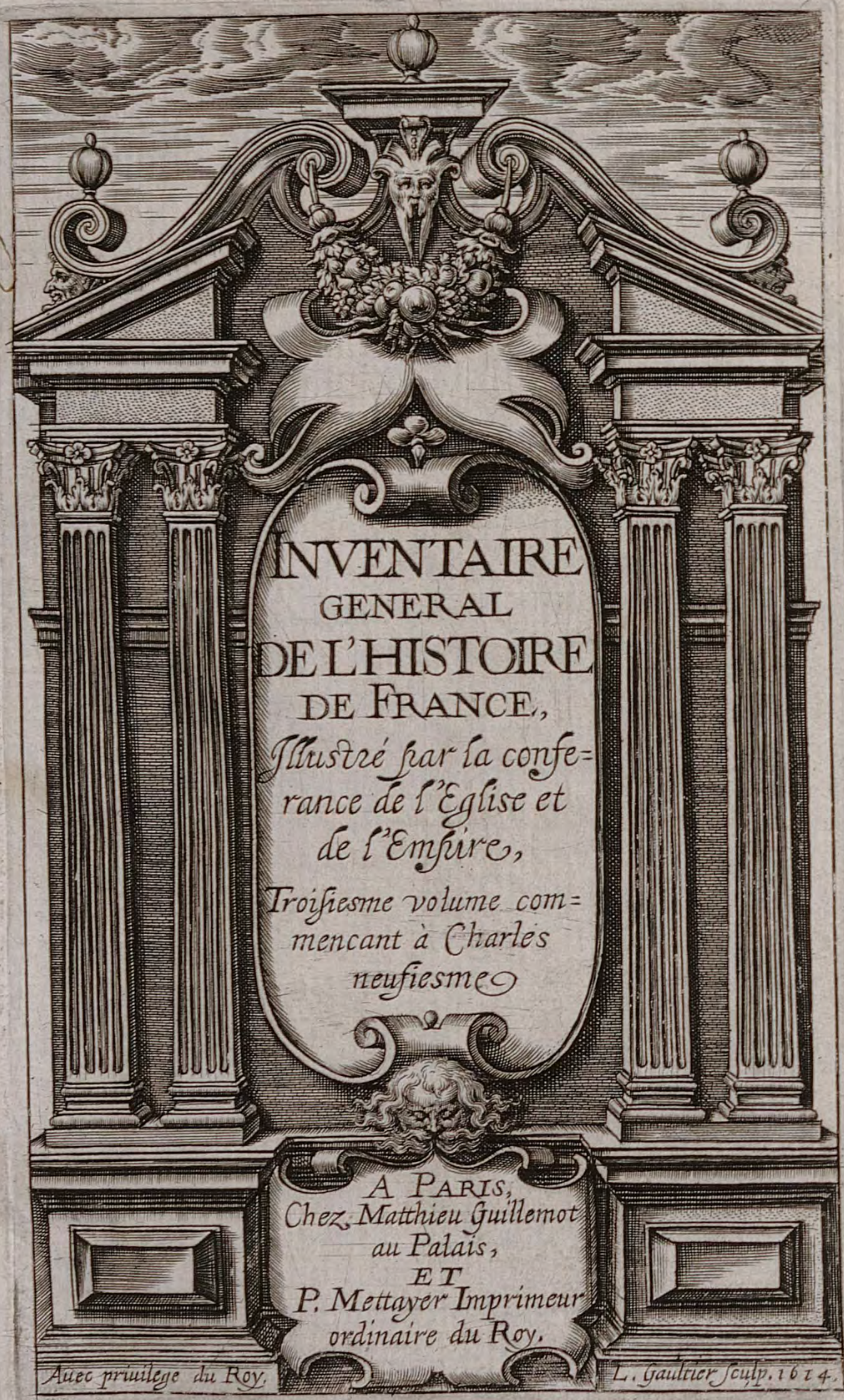
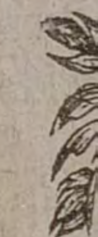







INVENTAIRE
GENERAL
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE,
Illustré par la confe=
rance de l'Eglise et
de l'Empire,
Troisiesme volume com=
mencant à Charles
neufiesme
A PARIS,
Chez Matthieu Guillemot
au Palais,
ET
P. Mettayer Imprimeur
ordinaire du Roy.
Auec priuilege du Roy.
L. Gaultier sculp. 1614.







CHARLES IX. LXI. ROY DE FRANCE.



NOVS allons tumber de fieure en chaud-mal, & voir sous vn autre Roy mineur d'onze ans, le Ciel verser sur ce miserable Royaume toutes les maledictions diuinement prononcees contre les peuples desquels Dieu veut en son ire punir les iniquitez. La mortalité s'attache à luy ; l'espee, la secheresse le persecutent iusqu'à l'extremité. Les cieux qui sont sur sa teste, sont d'airain : & la terre sous ses pieds, de fer. Ses cadauers sont en viande aux oiseaux des cieux & aux bestes de la terre ; & ny a nul qui les effarouche. Il ne souffre que torts & pilleries; & personne ne les gairit. Les peuples ont espousé des femmes ; mais d'autres viennent dormir auec elles, ils sement & plantent: mais les nations qu'ils n'ont point cogneuës en mangent le fruict. En somme, les chenilles rongent le reste des hanetons, & par tout malediction, effroy, dissipation.

Estats d'Orleans.

Le XXIII. Decembre apporta l'ouuerture des Estats ; & ce que plus desiroit la Royne-mere, la confirmation de sa regence, approuuee par le Chancelier, & par ceux en suite qui portoient la parole, Iá Quintin Autunois Professeur en droict canon à Paris, pour le Clergé ; le sieur de Rochefort Damoisel de Commercy, pour la Noblesse;

1560. Del'Angealors Aduocat au Parlement de Bourdeaux, & depuis Conſeiller du Roy en ladicte Cour, pour le Peuple.

Le Chancelier propoſa pluſieurs articles, touchant les moyens d'appaiſer les troubles, les remedes à ce qui concernoit l'Eſtat & la Religion, l'acquit des debtes du Roy. Quintin, De contraindre les miniſtres de l'Egliſe à s'acquiter de leurs charges, ſans rien innouer en la reformation d'icelle qui ne peut errer ; de ne ſouffrir autre religion que la Catholique Apoſtolique & Romaine : Contre ceux qui demandoient des temples, & contre le porteur de leurs requeſtes (il deſignoit l'Admiral) contre lequel il faloit à ſon dire proceder ſelon la rigueur des conſtitutions canoniques & ciuiles : Pour l'interdiction de tous liures improuuez par les Docteurs de Sorbonne, & pour l'extermination des Lutheriens & Caluiniſtes. Rochefort : Contre les iuriſdictions vſurpees par les Eccleſiaſtiques ; contre les deſordres ſuruenus entre les Nobles ; contre le tort faict à la vraye Nobleſſe, contre les confuſions prouenans des confiſcations pour le faict de la religion; contre les ſeditions : Des moyens de reigler les Eccleſiaſtiques, & les contenir en leurs vocations: Pour le ſoulagement du Peuple: ſur tout au faict de la Iuſtice, qui deuoit eſtre reduite à certain nombre d'Officiers. De l'Ange inſiſta fort ſur l'ignorance, auarice & diſſolution des Eccleſiaſtiques, d'où procedoit la plus-grande part des ſcandales preſens.

Le lendemain ſur la plainte de l'Admiral à la Roine-mere, Quintin s'excuſa ſur les inſtructions qu'il auoit par eſcrit, & en ſa ſeconde harangue

1561.

modera son plaidoié, au contentement dudit Admiral.

Les Estats continuoient leurs conferences, & signalerent le commencement de ceste annee par quelque prouision au faict de la religion, par laquelle defences furent faictes de s'entr'iniurier ny reprocher la religion l'vn à l'autre sur peine de la vie ; & commandé à tous Iuges & officiers, de mettre en liberté de corps & de biens tous les prisonniers pour cause de ladite religion. Plusieurs autres belles & necessaires ordonnances furent publiees : mais auec plus de bruit que de fruit. Et de faict le grand nombre de loix non obseruees sert de peruertissement à la Iustice, & d'occasion au Peuple de n'en tenir compte.

Remis à Pontoise.

Mais quand ce veint à toucher à bon escient l'acquit des debtes du Roy, & que le Nauarrois se sousmit à restitution s'il se trouuoit auoir receu quelques dons immenses : ceux de Guise & autres qui ne pouuoient faire pareille offre, trouuerent moyen de faire auorter ceste proposition, par la remise des Estats à Pontoise, esperant faire à l'aduenir naistre quelque occasion pour interrompre leur reddition de compte. Et de faict, toutes ces assemblees s'esuanouirent en fumee sans autre resolution que de rejecter le payement des debtes du Roy sur le Clergé.

D'ailleurs, le Roy de Nauarre, les autres Princes du sang, & le Connestable voyans qu'on les amusoit inutilement à la Cour, & qu'ils n'auoient en matiere d'affaires sinon le rebut de ceux de Guise, faisoient trousser bagage pour se retirer. C'estoit pour contrepointer la Regence de la Roine-mere & l'authorité de Guisiens. Pour

1561. rompre ce desseing elle passe nouuel accord auec le Nauarrois, l'associe au gouuernement du Royaume, & conuient auec luy, Que sans porter tiltre de Regent il seroit nommé Lieutenant general de sa Majesté par toutes les terres & seigneuries de son obeïssance. Mais ce n'estoit qu'vne lieutenance en papier; il faloit qu'en bref ces fortes partialitez des deux partis poussassent l'vn à courre sus à l'autre, & qu'ils fissent vne playe en ce Royaume, de laquelle nous auons veu découler le sang iusqu'à nos derniers iours.

De là à neant.

Ce traitté preiudicioit à ceux de Guise, & la paix ne pouuoit qu'à la longue les renuoyer hors de Cour viure chez eux en particuliers. Or auoiēt ils deuant leurs yeux l'argument d'vne nouuelle tragedie que nous verrons en bref iouër sur ce theatre. Les Protestans multiplioyent, & le Roy de Nauarre les portoit à descouuert. Le Prince de Condé (qui poursuiuoit l'arrest de sa iustification en Parlement) & l'admiral faisoyent prescher en leurs chambres. Ceste chorde sonne incontinent bien haut, on publie generalement; Que ces presches n'enfanteront que l'abolition de l'ancienne religion en ce Royaume: & particulierement entre les partisans du Duc de Guise; Que sous pretexte de reddition de comptes & de dons immenses on le veut desarçonner apres auoir l'espace de quarante ans manié les plus importans affaires du Royaume.

Le Connestable posant pour maxime. Que changement de religion apporte changement d'Eats commence à leur applaudir, les Ducs de Montpensier & Prince de la Roche-sur-Yon, Princes du sang de Bourbon, sur ce poinct cha-

toüilleux ēe nouueauté en la religion, se ioignent 1561. assez facilement auec eux. Le peuple se conforme ordinairement au patron des Grands, les Grands se regardent de trauers : aussi fait le Peuple en diuers lieux, l'vn porte impatiemment le nom de Huguenot; l'autre ne peut souffrir celuy de Papiste; noms à la verité turbulents & factieux. De là s'ensuiuent diuerses mutineries, à Paris, Orleans, Tours, Beauuais, Amiens, Abbeville, Pontoise, & par tout en somme où le moindre nombre estoit contraint faire ioug au plus puissant.

Ces nouueaux grabuges engendrerent vn edict à Fontainebellaud (où la Cour estoit attēdant la reprinse des Estats interrompus) defendant ces mutuelles reproches de *Papiste* & de *Hugnenot*: de ne recercher personne en sa maison, & ne retenir aucun prisonnier pour sa religion. De là le Roy fit le voyage de Reims, & fut solemnellement sacré par le Cardinal de Lorraine.

Sacre du Roy.

Le Parlement de Paris ne pouuant sauourer ce dernier Edict, remonstre au Roy; Que diuersité de religions est incompatible en vn Estat, rejette ceste pretenduë liberté de conscience, & requiert sa Majesté de contraindre ses subjets à faire ouuerte profession de la religion Catholique Apostolique Romaine, sur les peines qu'il auiseroit en son conseil.

Voici donc vn vent du tout contraire, qui rassemble en Parlement à Paris, les Princes, les Seigneurs & autres du conseil priué auec toutes les Chambres, afin de librement, en pureté de conscience, & meurement deliberet, aduiser & conclure sur vn faict tant important au bien & repos du Royaume.

1561\. Ceste assemblee enfanta l'edict qu'on appella de Iuillet. Edict portant confirmation des ordonnances des Rois precedens, en ce qu'il vouloit que sur peine de la vie ses subjets vesquissent à l'aduenir en paix, sans iniure, sans calomnie, pour quelque respect de Religion & croyance. Mais voici le soufflet & l'alumette des guerres ciuiles que desia nous touchons au bout du doigt. Toute religion, foy, doctrine, autre que celle de l'Eglise Romaine estoit forclose du Royaume, les assemblees interdites aux Protestans, & eux condamnez à cercher demeurance hors des limites d'iceluy.

Edict de Iuillet.

POVR temperer aucunement ceste aigreur, on limite leur exil par la determination d'vn Concile general, ou prochaine assemblee des Prelats du Royaume à Poissy. En mesme temps, l'arrest de l'innocence du Prince de Condé fut en Parlement prononcé par le President Baillet, en robes rouges, huis ouuerts & toutes les chambres assemblees, presens les Roy de Nauarre, Duc de Montpensier, Prince de la Roche-sur-Yon; Ducs de Guise, de Neuers, de Montmorency; les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guise, de Chastillon, & autres seigneurs; son recours à luy reserué contre qu'il appartiendroit, selon la reparation que la qualité de sa personne & dignité requeroit. Le Roy conuoquant depuis les Princes & Seigneurs à S. Germain en Laye, fit que les Princes de Condé & Duc de Guise s'entr'embrasserent & promirent demeurer bons amis.

Arrest pour le Prince de Condé.

LES Estats doncques remis à Pontoise n'ayans produit autre effect sinon quelque moyen

1561.

d'ouurir les bourses du Clergé pour acquitter les debtes du Roy & vne nouuelle approbation de la Regence de la Roine-mere, (en faueur de laquelle l'Admiral mesme s'employa vers les Estats, se confiant és grandes asseurances qu'elle luy donnoit de procurer à l'aduenir beaucoup de biens à ceux de son parti) outre ceste preiudiciable parole qu'on y tira de la bouche du Roy de Nauarre, par laquelle il declaira qu'il auoit quitté son droict à la Roine-mere, dont les Deputez faisoient autrement refus d'approuuer la Regence: on commença proceder à la conference de Poissy.

Colloque de Poissy.

Povr les Catholiques s'y trouuerent les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, d'Armagnac, de Guise, de Chastillon, de Tournon, secondez d'vn grand nombre de Prelats & Docteurs en Theologie & droict canon. Le Pape soupçonnãt qu'on y pourroit prendre quelques conclusions preiudiciables à son autorité, dépescha le Cardinal de Ferrare son Legat en France, pour s'opposer à tout changement en matiere de religion, & demander renuoy de ceste cognoissance au Concile de Trente dont il auoit publié l'ouuerture.

Theodore de Beze, Pierre Martyr Florentin, Augustin Marlorat, François de S. Paul, Ian Raimond, Ian Virel, & autres au nombre de douze ministres & vingt-deux deputez des Eglises protestantes, presentent d'abord vne requeste au Roy, supplians. Que les Prelats examinent leur confession de foy, dont ils auoient eu communication dés le mois de Iuin; l'impugnent si bõ leur semble à la premiere assemblée,

1561. & sur leurs objections escoutẽt les defenses desdites Eglises par la bouche de leur deputez. Que le Roy preside en ceste cõferẽce auec son cõseil; & que les Ecclesiastiques, attẽdu qu'ils sont parties, n'entreprennent l'autorité de Iuges sur eux. Que tous differends se decident par la parole de Dieu. Que deux Secretaires esleuz de chaque part, conferent ensemble les cahiers des disputes par chacun iour, & ne soient iceux receuables sinon signez des parties.

Deuant qu'entrer en pleine conference, le Cardinal de Lorraine voulut traitter particulierement auec Beze en presence de la Roine-mere, & l'ayant ouy sur le poinct notamment de l'Eucharistie: *I'ay beaucoup* (ce dit-il) *de contentement de ce que i'entens, & certaine esperance que l'issuë du Colloque sera heureuse, y procedant auec douceur & raison.*

Le IX. Septembre se fait l'ouuerture. Le Roy touche breuement les causes de l'assemblée, & les fait auec son intention declairer plus au long par Michel de l'Hospital son Chancelier. Le Cardinal de Tournon requiert au nom des Prelats, que le Chancelier baille sa proposition par escript, & demande loisir pour en deliberer, on le luy refuse. Theodore introduict auec ses compagnõs par le Duc de Guise commis à ceste charge auec le seigneur de la Ferté-Vsseau Capitaine des gardes, fait vn ample recueil de tous les articles de la doctrine Chrestienne, explique ceux qui sont en controuerse, touche en passant la discipline de l'Eglise, proteste, luy, ses cõpagnons & tous ceux qui les auoüent, ne souhaitter autre chose que la reformation de l'Eglise, vouloir vi-

1561.

ure & mourir ſous la protection du Roy, deteſte ceux qui s'en veulent ſequeſtrer, & prie Dieu pour la proſperité de ſa Majeſté, de ſa Mere, de ſon Conſeil, de ſon Eſtat: puis preſente au Roy la confeſſion des Egliſes proteſtantes, & requiert que la conference ſoit faite ſur icelle. Le Roy l'ayant receuë par les mains dudit Capitaine des gardes, la mit depuis és mains des Prelats.

LE poinct de la preſence du corps de noſtre Seigneur en l'Euchariſtie, les auoit eſmeuz. Ils aduiſent que le Cardinal de Lorraine aſſiſté de Claude Deſpenſe & quelques autres docteurs, non par forme de diſpute, mais pour ne manquer de replique, reſpondroient à deux poincts ſeulement, *De l'Egliſe & de la Cene*. Et de faict, le XVI. dudit mois il fait ſa harangue, & deduit fort amplement ces deux matieres, puis prie le Roy de ſe fermer à la Religion de ſes deuãciers, & ſommer les Miniſtres de ſouſſigner ce qu'il auoit expoſé, deuant que paſſer aux autres articles, ſinon, que toute audience leur fuſt déniée, & eux enuoyez hors du Royaume, qui ne deuoit ſouffrir qu'vne Foy, vne Loy, & vn Roy. Le XXIIII. Theodore reſpõdit au Cardinal, eut quelques diſputes auec les Docteurs Deſpenſe & de Sainctes; & le XXVI. traitta de rechef auec luy touchant la Cene, les autres Miniſtres repliquerẽt auſſi à quelques obiections d'autres Docteurs de Sorbonne, & finalement le tout fut conuerti en conferences particulieres, ſans concluſion, ſans reſolution aucune qui donnaſt fin à ces troubles. Les Prelats renuoyerent en Octobre leurs Docteurs, & de toute reformation ſe rapporterent au Concile de Trente, où le Cardinal de Lorraine ſe

1561. transporta depuis auec le Docteur de Sainctes, mais pour n'y receuoir le contentement qu'il esperoit. Car il se trouue vne lettre dudit Docteur qu'il escripuoit de Trente à vn sien ami, par laquelle il luy mande qu'il a bien fait de ne faire ce voyage, & adiouste. *Nous n'auons icy point de voix en chapitre, & n'y sommes que tesmoings d'iniquité.* Et de faict plusieurs Euesques & personnes Ecclesiastiques de ce Royaume furent au peril de leur vie empeschez de s'y trouuer, plusieurs autres s'en retirerent auant la conclusion. Les Ambassadeurs du Roy y estoyent desdaignez, sa seance impunément disputee en faueur de l'Espagnol, les articles & decrets estoyent directement contraires aux droicts & à l'autorité du Roy, aux anciennes franchises & libertez de l'Eglise Gallicane. Pour telles & autres raisons le Roy Henry II. auoit mesme auparauant potesté par son Ambassadeur. Qu'il ne pouuoit tenir ce Concile pour public & general; mais pour vne congregation priuee faicte pour le particulier profit d'aucuns, non pour le bien & salut public. Que ne luy, n'aucun de ses subiects ne seroit obligé ne lié par les decrets qui s'y feroyent, & que si besoing estoit, il s'aideroit des remedes coustumiers à ses ancestres en semblables causes.

NOVS trouuons d'ailleurs par vn fragment original extraict des papiers d'vn Chanoine de Reims, & publié l'an M. D. XCVIII. au moyen de Petrequin Maire de Langres; Que les Ambassadeurs du Roy au Concile de Trente furent entr'autres instructions signees Charles, Catherine, Alexandre, (c'est Henri III.) Antoine Roy de Nauarre; & plus bas, Charles de

1561.

Bourbon, François de Lorraine, Montmorency Conneſtable, M. de l'Hoſpital, Châcelier, Sainct André, & François de Montmorency, Mareſchaux de France, chargez de requerir. *Que les ceremonies fuſſent corrigees, & toutes autres choſes dont ſous apparence de pieté le peuple peut eſtre trompé & faire mal ſon profit. Que l'vſage du Calice fuſt reſtitué en ſon Royaume & terres de ſon obeyſſance en toutes communiõs. Que toute adminiſtratiõ des ſaincts Sacremẽs qui ſe feroit aux laics, fuſt faite en langue Françoiſe. Qu'ès Egliſes parochiales, & non ès collegiales, cathedrales, & monachales, l'vſage des Proſnes fuſt inſtitué ſelon ſa premiere & plus ſaine inſtitution: que durant la grand' Meſſe parochiale à l'heure accouſtumee fuſt faite lecture & interpretation de la parole de Dieu, inſtitution des laics, meſme catechiſatiõ pour les ieunes, à ce que chacun puiſſe eſtre inſtruit & capable de ce qu'il doit croire, & comme il doit viure ſelon Dieu: & qu'au meſme lieu du Proſne ſe fiſſent prieres publiques en Francois. Que ſans rien changer du ſeruice de l'Egliſe accouſtumé en langue Latine, quelque heure de temps fuſt departie tant aux Meſſe que Veſpres, eſquelles il fuſt loiſible en pleine Egliſe chanter les Pſalmes, bien veut toutefois & corrigez par les Eueſques & ordinaires ſuperieurs, & approuuez par Vniuerſitez fameuſes ou Conciles prouinciaux. Et ſe plaindre de la vie impudique des perſonnes Eccleſiaſtiques, qui apporte tant de desbauchement & corruption parmi le peuple.* Ces articles accordez euſſent ſans doute eſbauché le chemin pour ramener à l'vnion de l'Egliſe beaucoup de Royaumes & prouinces ſeparees d'icelle, appaiſé les troubles de ce Royaume, ſatisfaict à pluſieurs conſciences troublées, & empeſché plus grand ſchiſme. Mais les animoſitez & paſſiõs humaines nous font encore

1561. attendre vn coup du ciel pour nous ranger tous vniment sous la houlete & bergerie d'vn Pasteur vniuersel.

AINSI le coloque de Poissy n'ayant apporté le remede qu'on s'estoit promis au mal commun, voici que maintenant diuers partis se forment en France. Les Protestans n'agueres demandoient à force de requestes des temples pour l'exercice de leur religion; desormais ils en prennẽt de puissance absoluë en plusieurs endroits, & sans plus attendre l'enterinement de leurs demandes, s'assemblent à diuerses fois. Les Catholiques se mutinent; à Paris notamment, & les poursuiuent à coups de pierres, d'espées & bastons à feu au retour de la Cerisaye (iardin hors la porte du Temple) & du faux-bourg Sainct Marceau, on sonne sur eux le tocsainct à Sainct Medard, on en blesse, on en tuë, on en prend, on en pend, Gabaston entre-autres Cheualier du guet, pour appaiser le populas, eut la teste tranchee.

Pour dresser cependant quelque Edict prouisionnal sur le reglement de ces grabuges, la Roine-mere veut assembler les plus notables personnages des Parlemẽs auec les Princes du sang, les Seigneurs, les Conseillers du Cõseil priué les Maistres des requestes, & autres personnes d'autorité; & pour donner quelque contentement à ceux qui demandoient auec beaucoup d'instance des places & temples pour s'assembler auec liberté.

Les principaux des Catholiques, & ceux de Guise particulierement, reprouuent cest expedient, accusent la facilité de la Roine, murmurent ouuertement contre le Roy de Nauarre, le Prin-

ce de condé, l'Admiral & ses freres. Ceux-cy les 1561. contrepointent d'vne entreprinse faicte d'enleuer en Lorraine le Duc d'Orleans frere puisné du Roy. Ils se retirét de la Cour: le Duc de Nemours auquel on faisoit iouër le principal personnage en ceste tragedie, se sauue & ne reuiét que le feu des guerres ciuiles n'ait embrasé tout le Roiaume.

Ce nouueau boutte-hors semble faire encliner la Regente au parti des Protestans, elle veut sçauoir leurs forces, leurs moyẽs. On luy donne liste de deux mil cent cinquante Eglises protestantes, & plus, dont les deputez offroient au Roy leurs biens & personnes pour contrequarres les armes de ceux de Guise qui desia rappelloient l'Espagnol en France.

LA feinte de Catherine donne alarme à la Sorbonne, les Predicateurs ne s'en peuuent taire, Iean Tanquerel bachelier en Theologie soustient en ses theses. Qu'vn Prince se desuoyant de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine peut estre deposé, & propose pour disputer en ses positions. Si le Pape peut excommunier le Roy, mettre ses terres en proye, & affrãchir ses subiets du serment & de la fidelité qu'ils luy doibuent. La Cour de Parlement en est informée, declaire ceste proposition seditieuse, fait faire amende honorable au Bachelier pour la susdite position; & à l'eschole de Sorbonne, pour en auoir permis la dispute. Et par mesme arrest du quatriesme Decembre, defend qu'on ne dispute de quatre ans au college de Harcourt où la question auoit esté debattue.

L'ABSENCE des Guisiens facilita l'ottroy de ce fameux Edict qui porte encore le nom de Iãuier. *Edict de Ianuier.*

1562. lequel aboliſſant celuy de Iuillet, permit le XVII. du preſent mois aux Proteſtans. De s'aſſembler hors des villes, & pourueut à ce que chacun veſquiſt à l'aduenir en paix l'vn auec l'autre. Mais helas qu'au lieu de paix il nous enfantera d'horribles combuſtions.

LES difficultez furent en l'execution, les Parlemens ne le publierent ſinon le plus tard qu'ils peurent; celuy de Dijon, iamais. Ceux de Guiſe & le Conneſtable ioint auec, les en deſtracquoiẽt par leur autorité. Mais ils auoiẽt vne autre chorde en leur arc, qui porta coup ſelon leur intentiõ. Ils entremettent l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, le Cardinal de Tournon, d'Eſcarts, & quelques autres mouſches domeſtiques du Roy de Nauarre, pour luy perſuader. Que ſe portant neutre, & faiſant aller le Prince ſon fils vne fois a la Meſſe, le ROY d'Eſpagne luy bailleroit le ROYAUME de Sardaigne en recompenſe de celuy de Nauarre. Le Pape auſſi le confirme en ceſte eſperãce. C'eſtoit proprement luy faire conceuoir vne montagne pour enfanter vne ſouris, & luy oſter les moyens de recouurer ſon Royaume de Nauarre, quand il euſt voulu l'entreprendre. Tant y a que Leurré par ces pratticques Eſpagnoles & Lorraines, il ſeſtrange peu à peu d'auec les Proteſtans, ſolicite la Roine ſa femme de retourner au giron de l'Egliſe Romaine, & d'y faire eſleuer ſes enfans. Au refus, il entre en mauuais meſnage auec elle, & ſamouraché d'vne des filles de la Roine-mere, qui le voyoit volontiers embarquer en ces amourettes, pour le deſtracquer d'autant plus des affaires publiques.

CEPENDANT elle qui parmi ces diuiſions

1562.

entre les Grands conseruoit dextrement son authorité, s'entretenoit auec le Prince de Condé & l'Admiral, lesquels elle cognoissoit estre encore forts au Royaume, maintenoit les Protestans en leur paisible exercice, & pour cest effect ordonna que chaque Gouuerneur se retirast en son gouuernement. Elle voulut enuoyer en Guyenne le Prince de Condé. Sa presence eust certes empesché ces horribles & cruelles saignees, par lesquelles Monluc à son refus ouurit les venes d'vn corps merueilleusement affligé. Mais ainsi va le monde, chacun vouloit à son tour de roole gouuerner le Roy. Et la Regente sappoit de son costé peu à peu les fondements de l'edict, pour faire en fin trébucher tout le corps.

D'ailleurs ceux de Guise auoient enuie de venir reprendre leur place. Aussi n'auoient-ils reculé que pour mieux sauter. Les voicy maintenant assez forts puis qu'ils ont diuerty le Roy de Nauarre du party Protestant. Ils s'acheminent doncques vers Paris, & passant de Ioinville à Vassy, dispersent enuiron douze cents personnes assemblees pour leur exercice, en massacrent quarante deux, blessent plusieurs à mort, en emmenent de prisonniers, & saccagent le bourg, premiere allumette des troubles ciuils qui sont à la veille de leur naissance.

CESTE escapade allarme les Protestans, & leur fait quitter la truelle & le marteau qu'ils employoient à bastir leurs temples en diuers lieux; chacun fourbit son harnois, chacun se mõte d'armes & de cheuaux. Leurs Eglises & Noblesse se plaignent & demandent iustice au Roy. La Regente leur donne de bonnes paroles : le Roy de

1562. Nauarre les rabrouë, leur impute le premier motif de ce trouble. *Ils ont* (dit-il) *jetté des pierres contre mon frere le Duc de Guise : il n'a peu retenir la furie de ses gents*, &, *Quiconque touchera le bout du doigt à mon frere me touchera tout le corps.*

Arriuee des Guisiens à Paris.

L'arriuée du Duc de Guise, du Connestable des Mareschaux de Brissac, S. André, Montmorency, Termes, & du Roy de Nauarre en suite à Paris, y attire d'autre part le Prince de Condé & les trois freres de Colligny. Mais le plus fort l'emporte. Ils estoient trop foibles pour contrelutter les conseils qui se tenoient tous les iours chez le Connestable. Pour sçauoir les forces du Prince en la ville, on fait vn cry, *Que tous de quelque qualité qu'ils soient, viennent declairer sous quels Capitaines ils sont enroollez, au refus, qu'ils vuident dans vingt-quatre heures.* Ainsi le Prince se retire à Meaux ; & de là conuoque ceux qui pouuoient par leurs armes inuiter ou contraindre ses ennemis à quelque appointement.

Les Guisient prennent le Roy, & le font brusquement descendre de Fontaine-belleaud à Paris. Et la Royne-mere qui les void renforcez dans la ville, & saisis de la personne du Roy son fils, prẽd l'espouuante du soupçon auquel elle a jetté ceux de Guise pour les communications qu'elle a cydeuant euës auec l'Admiral & ceux de son party. Elle escrit doncques au Prince, se met en sa protection, & luy recommande la mere & les enfans.

Prise d'Orleans.

L'intention du Prince estoit de s'acheminer à la Cour, comme voicy nouuelles. Qu'ils possedent le Roy & l'amenent à Paris. Il quitte donc Meaux pour s'aller saisir d'Orleans, & en mesme temps

1562.

temps chaque parti s'asseure par diuerses surprinses des places exposées à leur deuotion. Le Connestable faict abatre à Paris les maisons de Ierusalem sur les fossez Sainct Iacques, & de Pepincourt hors la porte S. Anthoine, où les Protestans s'assembloient pour leur exercice ordinaire: & par tout ailleurs le peuple poussé d'vn mesme vœu vse d'extreme violence. Les Protestans s'aigrissent: & par tous les lieux de leur puissance, vangent leurs iniures sur les Eglises, images, prestres, Religieux. En somme chaque ville partialisée dresse desormais vn malheureux theatre pour y iouër vne triste & sanglante tragedie.

Chacvn neantmoins iustifie sa cause. Le Prince produit dehors en pleine diete des Princes d'Alemagne les lettres de la Regente: dedans, il exhorte ceux de sa religion à luy faire argent & gents, & par vne association faicte auec les Seigneurs & Gentils-hommes de son party, promet s'employer à la deliurance du Roy & de la Royne, pour la manutention des Edicts & de l'Estat du Royaume. D'autre-part, le Roy par ses patentes declaire, Que luy, sa mere, ses freres, sont en liberté: defend à tous ses subjects de s'armer sous tel pretexte: cõmande aux armez de poser le harnois & se retirer en leurs maisons, & par autre Edict commande l'execution de celuy de Ianuier, fors à Paris, faux-bourgs & banlieuë. Mais pour l'abolir en general, il appelle son ban & arriereban au xxviij. d'Auril; declare par cry public, le Prince & les siens, seditieux & mauuais Chrestiens, & comme le Prince fait prouision de grandes forces estrangeres, qui nous viendront en bref faire vn beau mesnage en France.

1562.

C'EST vn exemple de dangereuse consequence, Qu'vn peuple s'arme sous couleur de mettre en liberté son Prince: car bien souuent au lieu de liberté on l'a mis en seruitude. La Roine-mere armoit aisément le party duquel elle pretendoit se seruir: mais les Grands, qui pour la plus-part maintiennent fort bien leur autorité par les armes, les prennent plus volontiers qu'ils ne les posent. Aussi ne peut-elle maintenant faire pendre au croc celles qu'elle a faict endosser sous l'ombre de ceste deliurance, la combustion est desia trop grande, les courages trop irritez, & les cœurs trop esleuez de diuerses esperances, il faloit venir aux mains: les doigts fretilloient de part & d'autre. Ce pendant les Chefs des partis, afin de persuader qu'ils preferent le bien public au particulier, offrent en apparence de poser les armes, & se retirer chez eux, pourueu que leurs aduersaires se rangent à mesme deuoir.

Premiers troubles ciuils.

Mais en effect, les compagnies d'Ordonnance estans la plus-part arriuées à Paris auec partie des vieilles bandes, le Roy de Nauarre, le Duc de Guise, le Connestable, & le Mareschal de S. André (les Protestans appelloient ces trois derniers, Triumvirs, & de faict c'estoient alors trois testes en vn chapperon) ayans par Edict chassé de Paris tous les Caluinistes, prennent le chemin de Chasteau-dun auec douze mil hommes de pied & trois mil cheuaux. Le Prince estoit aussi fort qu'eux; & dés lors voulut venir à la rencontre, d'Andelot & Boucart sur tous autres poussoient à la roue: mais la Regente les amusa sous quelque friuole esperance d'accord, tandis que l'armée Royale se grossiroit de trouppes intestines & foraines.

1562.

AINSI l'occasion de combatre estant faillie, le Prince mainteint son armée enuiron deux mois soubs vne loüable discipline, sans blasphe-me, sans femmes, sans pillerie, sans picorée. En fin patience eschappa. Baugency prins d'assaut ouurit la porte aux desordres. Car ceste premiere ardeur qui n'est que passagere aux François, vint à se rallentir; l'argent pour la solde estoit court, & la Noblesse ne se pouuoit accommoder à ceste rigoureuse iustice de guerre qu'exerçoit l'Admiral grand ennemy des picoreurs.

En plusieurs prouinces les affaires balançoient entre les Catholiques & Protestans, & pour faire d'vne pierre deux coups, Empescher la dissipation de ceste armée, & releuer le declin de ceux qui pouuoient à la longue donner du nez en terre; le Prince enuoya le Comte de la Rochefoucault auec trouppes en Poictou, Xainctonge & Angoulmois. Soubise à Lyon. Yuoy frere de Genlis, à Bourges. Montgommery en Normandie. D'Andelot pour haster le secours d'Alemagne: & Briquemaut en Angleterre. Ces trouppes depuis le mois d'Auril i'usqu'à la my-Aoust occuperent Orleans, Baugency, Vendosme, Blois, Tours, Poitiers, le Mans, Angers, Bourges, Angoulesme, Rouën, Chalon sur Saone, Mascon, Lyon, & la plus-part du Dauphiné, auec plusieurs autres, non sans effusion de sang, saccagement d'Eglises, & telles insolences que la guerre produit en pays de conqueste.

Reprinse de Bourges par le Roy.

Orleans & Bourges possedées par le Prince accommodoient trop bien ses affaires, & Bourges se pouuoit aisément enleuer deuant qu'elle fust fortifiée. Le Roy doncques (les Chefs de

1564. son party l'auoient faict venir en son armée) s'y achemine : & la composition qu'Yuoy fit auec sa Majesté, le iette pour vn temps hors de credit enuers le Prince.

Etampes. D'AVTRE-part Louys de Bourbon Duc de Montpensier ramena sous l'obeïssance du Roy les villes d'Angers, du Mans, de Tours : le Mareschal de S. André print Poitiers sur le sieur de Sainte Gemme, & Henry de Montmorency seigneur de Damville, contrequarroit en Languedoc les armes des Protestans, ce pendant que les Comtes de Tende & de Suze par la défaite de Monbrun recouuroient au Roy la ville de Cisteron : & Monluc auec Burie Gouuerneurs de Guyenne, mettoient en route les trouppes Gascones que Duras menoit au Comte de la Rochefoucault assiegeant S. Iean d'Angely. Ces défaites eussent dauantage allarmé les Protestans, si le Baron des Adrets n'eust à la fin d'Octobre en partie vangé leurs pertes à Vaulrias, & S. Gilles en Languedoc. La route de Duras amena le Comte auec trois cens Gentils-hommes & les restes de l'armée defaite, deçà Loire pour ioindre le Prince auec les Reïtres qu'amenoit d'Andelot. Ce renfort faict prendre resolution au Prince de s'acheminer à Paris, & l'incommodant accroistre l'espouuante qui l'auoit desia saisi. Il marche, force Pluuiers, prend Estampes, assiege Corbeil, mais le trouuant mieux pourueu d'hommes qu'il n'auoit esperé, s'approche de Paris ; attaque d'arriuée vne rude escarmouche, & répousse partie au trot, partie au galop, les trouppes sorties de leurs tranchées.

AINSI qu'il campoit à Gentilly, Arcueil,

1561.

Mont-ronge & autres villages circonuoisins, la Roine-mere l'amusa sept ou huict iours à diuers Parlemens, durant lesquels vingt-quatre enseignes de Gascons & d'Espagnols arriuans furent logez au fauxbourg S. Iacques. Le Prince doncques voyant ses ennemis grossir de forces, mediter de l'assaillir deuant qu'il ait assemblé les siennes, & toute esperance de paix tourner en fumée; part le x. Decembre, prend le chemin de Chartres, & se resould d'aller en Normandie recueillir & l'argent & les hommes qui luy venoient d'Angleterre, & destourner par ce moyen le siege d'Orleans. Le Connestable & le Duc de Guise marchent apres.

Songe notable.

SONGES sont mensonges, ce disons-nous communément. Toutesfois on a souuent esprouué ceux qui se presentēt au matin, l'esprit ayant prins vn repos suffisant, apporter certains aduertissemens de l'aduenir. La nuict precedante la veille de la bataille, voicy que le Prince songe auoir dōné trois batailles consecutiues, obtenu la victoire, terrassé ses trois principaux ennemis: mais seulement blessé à mort, les ayant tous trois entassé l'vn sur l'autre, & luy par-dessus eux, rendoit ainsi l'esprit à Dieu. Et de faict n'auons-nous pas veu ceste vision verifiée, par la mort du Mareschal de S. André, dont nous sommes à la veille; par celle du Duc de Guise deuant Orleans en l'année suiuante; du Connestable en suite à la iournée S. Denis: & du Prince mesme en celle de Bassac?

Bataille de Dreux.

L'ARMEE royale comptoit deux mille cheuaux & dix-neuf mille hommes de pied, celle du Prince, Quatre mille cheuaux, & douze mille pietons. Le xix. Decembre elles se ioignent,

1562. & ſans eſcarmouche s'entre-chocquent de toutes leurs forces Les Suiſſes du Prince perdent dix-ſept Capitaines auec les trois parts de leurs trouppes, qui montoient à plus de trois mille ; & ſouſtiennent quatre charges auant que pouuoir eſtre rompus. D'ailleurs la prinſe du Conneſtable, la mort du Mareſchal de S. André, la defaite & diſſipatiõ de leurs trouppes, apportoit vne generale confuſion en l'armée Royale, ſi le Duc de Guiſe donnant fort à propos ſur les caſaques blanches, & chargeant de furie les Reïtres dont les piſtoles auoient fait vn grand carnage des ſiẽs n'euſt faict faire iour à la cauallerie du Prince; qui s'eſcartant trop de la bataille, tumba priſonnier és mains du ſeigneur de Damville, & par ſa prinſe fit balancer vne victoire qui ſembloit deſia pancher de ſon coſté. Le conflict dura depuis dix heures du matin iuſques au ſoir à pluſieurs repriſes. Sept mil hommes y moururent ſur la place de part & d'autre, pluſieurs bleſſez, qui preſque tous decederent en ſuite ; & grand nombre de priſonniers. Le Roy perdit, outre les Suiſſes, la plus-part de ſa cauallerie; & grand nombre d'infanterie. D'hommes de marque morts, Le Duc de Neuers occis par vn ſien domeſtique ou par haſard ou par desſeing : les ſeigneurs de Montbron fils du Conneſtable, d'Annebault, de Giury, la Broſſe & vn ſien fils. Bleſſez ; Le Duc d'Aumale frere du Duc de Guiſe ; Rochefort & Beauuais. Auſſun ſeigneur Gaſcon que la peur emporta iuſques à Paris, y mourut de regret. Le Prince perdit enuiron deux mil deux cens hommes de pied, & cent cinquante de cheual tant Reïtres que François.

Ceſte iournée eſt notable par la prinſe des

1563.

deux Generaux ; l'vn au commencement, l'autre sur la fin de la bataille, si que le champ fut quitté par l'vn & l'autre party, mais apres la retraitte, recogneu & reprins par le Duc de Guise : & le lendemain comme regagné par l'Admiral se presentant en bataille. Ainsi le Prince eut l'auantage sur les morts, & l'honneur d'auoir fait sa retraitte au pas & auec ordre : mais le Duc, l'auantage de la victoire, pour auoir logé sur le champ de bataille, despoüillé les morts, & gagné l'artillerie du Prince ; qui (chose estrange, attendu leur grande animosité!) souppa & coucha la nuict mesme auec le Duc de Guise, c'estoit vraiment courtoisie à l'vn, & confiance à l'autre.

PAR les prinses des deux Chefs le Duc de Guise fut declaré Lieutenant general pour le ROY en sō armee: & l'Admiral print les resnes du gouuernement militaire pour les protestans. Chacun auoit diuers desseings. Cestuy-là, de reconquerir les places occupees sur le Roy: cestui-cy, de faciliter la conseruation d'Orleans, par la conqueste des places circonuoisines; puis acheuer le voyage de Normandie, où l'argent d'Angleterre l'appelloit. Ainsi doncques ayant rangé sous son obeissance Selles en Berri, S. Aignan, Montrichard, & Sully sur Loire; il commit la garde d'Orleans à son frere d'Andelot auec quatorze enseignes de François & Landscnets; quatre des habitans de la ville, & grand nombre de Noblesse sous les conduittes de Duras, Bouchauanes, Bussy, S. Cyre, Auaret, & autres volontaires, & print la routte de Normandie, afin de diuiser par ce moyen les forces de son ennemy, qui n'auoit qu'Orleans pour principal object de ses armes.

1563. Le v. iour de Feurier il se campe deuant, & dés le lendemain gagne le Portereau aux despends d'enuiron quatre cents bons soldats François abandonnez par les Landscnets, qui laschement quitterent l'endroit qu'ils auoient en garde. Il estoit le xviij. du mois sur le poinct de donner assaut; & faisant estat d'emporter la ville, escrit à la Roine-mere, Que dans vingt-quatre heures il luy mandera nouuelles de la prinse, & signalera tellement la iournée, n'espargnant ny sexe ny aage, qu'apres auoir faict son Caresme prenant, il abolira la memoire de la ville. Mais l'homme ne sçait pas sa destinée ny le sort à venir. Le mesme iour comme sur le soir il reuient sur vn petit mulet du camp au chasteau de Corney son logis ordinaire, Iean Poltrot sieur de Merey gentil-homme Angoulmois, monté sur vn cheual d'Espagne, l'assene de son propre & particulier mouuement en l'espaule d'vn coup de pistole chargée de trois bales, & se sauue à la fuite, mais ayant côme esperdu tracassé toute la nuict, il fut prins le lendemain, & quelque temps apres tenaillé, puis tiré à quatre cheuaux dans Paris. Le Duc de Guise mourut le xxiiij. dudit mois, & fut sa pompe funebre celebrée à Paris, non autre que s'il eust esté Roy. Henry son fils ieune d'ans fut pourueu de son estat de Grand-chambellan auparauant hereditaire à la maison de Longueville, & de celuy de Grand-maistre de France.

Siege d'Orleans.

Mort du Duc de Guise.

L'ADMIRAL cependant couroit sans contre-quarre la Normandie, & suiuy de quatre mil cheuaux renfermoit dans leurs forts ceux qui depuis la prinse de Rouën auoient la campagne libre. Le Marquis d'Elbœuf notamment, &

Voyage de l'Admiral en Normandie.

Renoüart nouueau Cheualier de l'Ordre, mole- 1563.
stoient les Protestans de Caën, prenoient les vns, tuoient les autres. L'argent, l'artillerie, les pouldres, & cinq compagnies d'Anglois & deux de François qu'il venoit de receuoir, luy veindrent fort à propos pour sousmettre à sa deuotion la ville & le fort chasteau d'icelle. Mouy luy cõquit Honnefleu; le sieur de Colombieres, Bayeux: & par ceste prinse espouuenta tellement la garnison de S. Lo, qu'elle quitta la place. L'Admiral y enuoya Mõtgommery, qui sans contredit fut en suite receu dans Avranches. Vire emportée d'assault subit les rigueurs ordinaires de la guerre.

Le Comte poussoit plus outre ses armes, comme le pacquet de la paix arriua, qui rappelloit l'Admiral à Orleans. Ainsi le XIIII. de Mars il y tourne la teste de son armee; & le XVIII. entré de force dans Bernay, fait pendre quelques prestres trouuez en armes & suscitans le peuple à resister dans vne bicoque. Deux iours apres le Vicomte de Dreux emporte l'Aigle, & passe au fil de l'espee tout ce qu'il rencontre armé. Falaise compose: Argentan se rachepte pour la somme de dix mil liures. Mortagne, gros bourg du Perche (induit aussi par quelques prestres, indiscrets certes attendu la force) fait resistance. On la force, & les plus mutins au prix de leurs vies en payent la folle enchere. Les moines de S. Calais auoient receu garnison, & mal traitté quelques domestiques du sieur de Coignee, voici que maintenant à son tour il en prend vne seuere vangeance, & Ceruoy surprenant le chasteau de Mezieres prés de Dreux, fait que pas-vn de la garnison n'aura iamais moyen de porter armes. Ainsi ren-

1562. & 1563. tra l'Admiral dans Orleans le xxiiii.iour de Mars.

Des le commencement du siege d'Orleans, le Roy, sa Mere, le Conseil priué, & certains deleguez de la Cour de Parlement de Paris estoient venus à Chartres, pour vacquer (disoit-on) au procez du Prince de Condé. Le Duc de Guise eust faict par ce moyen d'vne pierre deux coups, car la teste du Prince pouuoit abatre aussi celle du Connestable. Mais Damville ayant l'honneur d'auoir pris le Prince en pleine bataille, eut aussi l'honneur de luy cõseruer la vie par la dissipation de ceste assemblee. Maintenant que la crainte de l'autorité du Duc de Guise ne trauaille plus la Roine-mere, elle remet sur les rangs le traitté de paix desia commencé deuant la mort d'iceluy.

POVR ce faire elle tient vne assemblée en l'isle aux Bœufs, à laquelle assistent le Prince & le Connestable encore prisonniers. Le Connestable proteste d'entree auec serment. Qu'il ne souffrira point de paix faite aux conditions de l'edit de Ianuier. Le Prince demande permission de conferer auec son conseil dans Orleans. Son conseil luy remonstre. Que ny la Roine ny luy ne peuuent deroger à l'edit solennellement fait, emologué & iuré à la requisition des Estats & d'vne notable assemblee des Parlemens du Royaume.

Paix d'Orleans.

MAIS le Prince s'ennuyoit de se voir gardé par vne compagnie de gents de cheual & trois enseignes d'infanterie : & plusieurs gentils-hommes n'auoient de long temps veu leurs familles. Dauantage on faisoit entendre au Prince, que les articles de l'edict de Ianuier ne s'alteroient sinon pour contenter les Catholiques, que les armes posees on obtiendroit peu à peu vne pleine li-

1562. & 1563.

berté. Ainsi les articles de paix couchez en forme d'edict furent accordez le XII. de Mars, & du tout resolus au conseil du Roy à Amboise le XIX. ensuiuant, verifiez en Parlement le XXVII. & le mesme iour publiez par la ville à son de trompe.

Les executions qualifiees de iustice, les pillages, les massacres particuliers & generaux cōmis és personnes des Protestans à Paris, Senlis, Amiēs, Abbeville, Meaux, Chaalons, Troys, Bar sur Seine, Espernay, Ceant en Othe, Sens, Auxerre, Mōtargis, Gyen, Neuers, Corbigny, Aurillac, Moulins, Issoudun, au Mans, à Vandosme, Angers, Craon, Blois, Mer, Tours, Bourgueil, & lieux circonuoisins; Poitiers, Roüan, Valongnes, Vire, S. Lo, Bourdeaux, Agen, & generalement presque en tous les endroits du Royaume, se lisent en grand volume és originaux, & grossiroient ce volume outre sa iuste mesure. Remarquons seulement les plus memorables exploits aduenus durant ces premiers troubles, sçauoir est depuis le mois d'Auril en l'an M. D. LXII. iusques à la publication de la paix.

Troubles particuliers. A Meaux.

Les Protestans de Meaux surpassans les Catholiques en nombre, auoient iusques à la fin du mois de Iuin sans trouble continué l'exercice de leur religion. Alors voicy que transportez d'vn zele indiscret, & d'vne maladuisee presomption fondée sur la pluralité de leurs gents, ils conuolēt aux Eglises, abatent les images, & font retirer les prestres. Ceste insolence poussa la Cour de Parlemēt de Paris à les proscripre, & par arrest abandōner à qui les pourroit tuer, & saccager sans forme de procez. Là dessus Lihoux frere de Monluc vient à Meaux, & du consentement des Protestās

1562. & 1563.

y restablit l'exercice de la Religion Catholique: puis fait en suite commãdement aux habitans de porter leurs armes en la maison de Ville. Aucuns obeyssent: les autres au nombre de quatre cents s'acheminent pour se ioindre au Prince de Portien. On les charge, on les desbande, on les tuë tous à quarãte prés qui gagnerent Orleans à toutes peines, laissans leurs femmes à l'abandon des plusforts; desquelles plusieurs furent traisnées à la messe à coups de bastons, plusieurs mariages reconfirmez, plusieurs enfans (mais sans ordonnance) rebaptisez. Le XIII. de Feurier M. D. LXIII. quelques fugitifs essaierent de regagner la place. Mais ce ne fut qu'apporter vne totale destruction à leurs compagnons qui restoient enfermez dans la ville, massacrez, noyez, pendus; leurs femmes & filles violees, leurs biens pillez, & leurs maisons renduës inhabitables.

A Chaalons.

A Chaalons, des Bordes Lieutenant du Duc de Neuers gouuerneur de Champagne, occit plusieurs hommes & femmes, emprisonna des artisans, pilla leurs maisons, fit reconfirmer des mariages, & pareillement rebaptiser des enfans.

A Bar.

CEVX de Bar sur Seine se rendirent les plus forts, mais temerairemẽt en vne place aisee à forcer. Quelques canons braquez seulement contre le Chasteau firent escarter comme perdreaux tous ceux qui s'estoient enfermez dedans. Ainsi les assiegeans entrez, ayans peu d'hommes sur lesquels ils peussent executer leurs vengeances, se ruent sur les femmes, sur les filles, sur les enfans, ouurẽt les poitrines à quelques-vns, leur arrachent le cœur; & d'vne rage indigne certes d'vn crée à mesme image & semblance, l'entasment à belles

1562. & 1563.

dents. Ralet, ieune Aduocat, fils du Procureur du Roy, fut (prodige rare!) pendu à la solicitation de son pere. Au mois de Ianuier ensuiuant, quelques cinquante cheuaux de la garnison d'Antrain surprindrent la ville au poinct du iour ; & d'abbord attacherent ce Ralet au toict de sa maison, puis à coups de pistoles luy firent expier la mort de son fils. Les autres meurtriers furent meurtris, & leur butin butiné par d'autres butineurs. Ainsi quoy que soit le Seigneur redemande le sang de l'homme par la main de l'homme mesme.

S. Estienne.

S. Estienne reuenu d'Orleans auec deux siens freres & quelques autres pour se refraischir en vne sienne maison prés de Reims, y fut inuesty, assiegé & battu de canon par vne trouppe de quinze à seize cents hommes ; & sortant sous leur parole pour parler au Duc de Neuers qu'ils disoient le demander, fut assassiné par son propre cousin germain Baron de Cerny ; & ses deux freres auec seize autres, poignardez.

A Sens.

CENT personnes de toutes qualitez furent tristement occises à Sens, leurs corps iettez nuds dãs la Seine, leurs maisons pillees, & (comme s'il ne suffisoit de sæuir à l'endroit des corps humains) leurs vignes arrachees.

A Neuers.

L'onziesme de May M. D. LXII. les Catholiques de Neuers appellerent plusieurs Gentils-hommes du païs, se saisirent des portes ; & trois iours apres se ruerent sur les Protestans. La Fayete y suruint, fourragea leurs maisons, fit rebaptiser les enfans, reïterer les mariages ; chassa ceux qu'il voulut, puis gorgé d'vn butin d'enuiron cinquãte mil escus, se retira chez luy en Auuergne. Noisat Mareschal de la compagnie de la Fayete, fit pa-

1562. & 1563. reil traittement à ceux de Corbigny. Le Capitaine Blanay surprint la ville peu de iours apres, & restablit les Protestans en l'exercice public de leur religion.

A Corbigny.

Et le Capitaine Blosset surprenant aussi la ville d'Antrain, empescha les Catholiques de faire vn pareil exploict que ceux d'Auxerre, selon qu'ils l'auoient projecté. Estienne Blondelet, prestre, & vn autre surnommé le Dangereux, furent pendus & arquebusez.

A Antrain.

Issertieux appellé par les Protestans de la Charité pour prendre le gouuernail de leur ville, fut diuersement assailly par Cheuenon, Achon & autres trouppes; & finalement assiegé par la Fayete rendit la ville à composition assez honneste pour son party. Ce fut le x. de Iuin. Mais le grãd Prieur d'Auuergne Lieutenant de la Fayete entré dedãs arracha la capitulation signee des mains d'Issertieux; & depuis la Fayete exposa ces pauures Protestans à pareilles pilleries & rançonnemens que ceux de Neuers. Le 3. iour de Mars ensuiuant, les Capitaines Bois, Blosset & Blanaj rentrerent dedans par escalade; & depuis la laisserent en la garde du Bois, qui la defendit auec soixante sept soldats & quelques habitans sans perte d'hommes, contre vn armee d'enuiron quatre mil hommes tant à pied qu'à cheual; tua plus de quatre-vingts des assaillans, & les contraignit à leuer le siege.

A la Charité.

CEVX de Chastillon sur Loire s'estans maintenus parmy de grandes difficultez, & finalement despoüillez de toutes leurs commoditez, fortifierent leur villette, & le cinquiesme Ianuier soustindrent vn assaut contre le sieur de Prie; luy tuerent

ſept ou huict hommes, & bleſſerent grand nombre d'autres; les hommes ſe defendans à coups de pierres, & les femmes verſans des eaux boüillantes ſur les aſſaillans. En fin Monterud gouuerneur de Berry les aſſiegea, batit, emporta de force, matraſſa hommes & femmes, ieunes & vieux, pilla la ville iuſques aux verroux des portes, vitres & treilles des feneſtres.

1562. & 1563.

GYEN ſe mainteint longuement, les Proteſtans y eſtoient les plus forts: mais l'inſolence des Capitaines & ſoldats que le Prince de Condé y enuoyoit d'Orleans pour ſe refraiſchir les vns apres les autres, contraignit pluſieurs habitans de ſe retirer à Orleans. Ainſi la ville demeurant à la deuotion du camp Royal, qui ſe veint camper autour, fut ſouſmiſe à la violence des plus forts, où les Italiens entre autres inſolences coupperent en deux pieces vn ieune enfant tout vif; & d'vne horrible rage mangerent de ſon foye.

A Gyen.

MONTARGIS eſtoit l'aſyle de pluſieurs familles proteſtantes ſous l'aile de Renee de France fille du Roy Louys XII. & Ducheſſe doüairiere de Ferrare. Le Duc de Guiſe ſon gendre y enuoya Malicorne auec quatre compagnies de gensd'armes, mais la proye qu'il cerchoit eſtoit à ſauueté dans le Chaſteau, le coup porta ſur vn pauure hōme rencontré d'auenture, qui fut tué, puis ietté dans la riuiere. Malicorne menaçoit la Ducheſſe d'amener du canon pour la forcer à rēdre le Chaſteau & les Proteſtans refugiez. Mais la genereuſe reſponſe de ceſte Princeſſe, & la mort du Duc de Guiſe ſuruenant empeſcha l'execution de ſes menaces.

A Montargis.

BRESONS ſuiuant la commiſſion qu'il auoit

1562. & 1563. du Duc de Guiſe, de s'emparer des fortereſſes de la haute Auuergne, entre dans Aurillac, meurtrit huict hommes, pille la ville, & celle d'Argentat, auec quelques chaſteaux, viole femmes & filles, & faiſoit eſtat d'exterminer tous les Proteſtans du païs ſi l'edit de pacification ne luy euſt fait rependre ſes armes au croc.

A Aurillac.

A Moulins.

MONTARE' veint à Moulins auec pareille commiſſion, chaſſa de la ville ceux qu'il redoutoit, puis laſchant la bride à ſes trouppes, rauagea les maiſons & metairies circonuoiſines, fit pendre ſix hommes, noyer cinq autres reuenus d'Orleans auec trois marchands Dauphinois, & ſouffrit que le bourreau ſans forme de procez executaſt ceux que la populace luy liuroit pour eſtre mis à mort.

A Iſſoudun.

TREZE ieunes hommes d'Iſſoudun furent aſſommez en l'eau le VIII. de May M. D. LXII. à Sainte Liſaine village à deux lieuës de la ville, & le IX. Iuillet enſuiuant Sarzay ſe ſaiſit d'Iſſoudun, arma les habitans Catholiques, tira des priſons les criminels, & les remplit de Proteſtans; leſquels pour la pluſ-part moururent accrauantez ſous les ruines d'vne tour. De ſeize eſchappez, dix ſe ſauuerent à Bourges. Et iuſques à l'edit de paix continua de butiner à la ville & aux champs, rançonner les vns, liurer au bourreau les autres qui n'auoyent moyen de ſe rachepter, forcer femmes & filles, expoſer en ſomme ce pauure peuple à toutes inſolences ſoldateſques.

Au Mans.

LE troiſieſme d'Auril M.D.LXII. ceux du Mans ſe firent maiſtres de la ville. Mais iamais violence ne fut de duree, & iamais ſoldats commandez par vn chef de peu de creance & de petite autorité

torité, ne virent prosperer leurs armes : car le mespris de leur chef les emporte en vne insolence desbordée, dont s'ensuit leur totale destruction. Ceux-cy n'ont si tost les armes aux mains, qu'ils les emploient à la demolition des images, au saccagement des Eglises, & des Eglises de la ville courent és villages circonuoisins. Les communes s'assemblent, tuent ceux qu'ils rencontrent, & recouurent le butin. En suite vne pompe de Discorde diuise ceux de la ville & du Chasteau, les insolences des Capitaines & soldats estonnent les Protestans : le Duc de Montpensier s'appreste pour les assaillir, & de trois Capitaines qui commandent en la ville, deux ont intelligence auec luy. Cela descouuert, joinct que la ville estoit mal pourueuë, la Mothe Tibergeau en tire tumultuairement huict cens hommes portans armes, & les conduit auec plusieurs difficultez dans Alençon, qui de là prindrent diuers partis, les vns non prattiqués aux armes demeurerent là, les autres se ietterent aux troupes du Comte de Montgommery, les autres du Duc de Bouillon, & les deux autres Capitaines se rangerent à ceux ausquels ils auoient sous main donné parole.

1562. & 1563.

Ainsi les Catholiques ont leur tour, on les a chassez de la ville : ils y rentrent maintenant, & pleins d'animosité, rauagent les maisons Protestantes, à la ville, aux champs à huict lieuës à la ronde, & sans respect de parenté, tuent, pillent, rançonnent, hommes femmes, enfans. Quelques femmes d'estat, quelques simples gẽts, valets, chambrieres ; quelques personnes retirées

1562. & 1563. en leurs metairies ou chez leurs amis aux champs demeurerent à la deuotion de cinq cens arquebusiers leuez pour la garde de la ville & des enuirõs, qui n'espargnerent aucune espece de vengeãce & de rigueur. Les prisons en sont remplies: on defend d'aucunement solliciter pour les prisonniers: les accusez ne sont receus à reprocher aucuns tesmoins, & pour dernier acte de la tragedie, plus de deux cens personnes de toutes qualitez & sexes, expient par leur triste mort les insolẽces des premieres bouttées. Les absents sont executez en effigie; les biens confisquez de ceux qui sont morts auec port d'armes; leurs enfans degradez de tous estats, & declarez inhabiles à succeder. Es villages prés & loing plus de six vingts personnes sousmirent la gorge & le ventre aux espees vengeresses de ceux ausquels la vicissitude des armes donne maintenant l'auantage. Vn Capitaine Champagne pour acharner autant que luy les brochets d'vn sien estang, les gorges de plus de cinquante personnes, Bois-iourdan son Lieutenant comble de cinquante à soixante cadauers deux fosses pres de sa maison. Et suiuant l'exemple du Mans, és villes circonuoisines, à la Ferté-Bernard, Sablé, Maine, au Chasteau du Loir, à Memers, Belesme, Martigue, & autres, la campagne blanchit des corps humains qui n'ont pour toute sepulture que les ventres des oiseaux de l'air & des feres champestres, actes certes indignes de gents qui veulent auoir quelque reputation de courtoisie & humanité.

A Vendosme. Les images renuersées à Vendosme, les autels abatus, les sepultures mesmes de la maison de Vendosme trop insolemment rompuës, n'eussent

elles point excité quelque vengeance? *Vous abatez (ce disent les Catholiques) les images & destruisez les reliques des trespassez: mais nous abatrons autant de viues images qu'il en pourra choir en nos mains.* Les moines de Sainct Calais les secondent; & de plusieurs Protestans qui tenoient leur Abbaye, en massacrét vingt cinq ou trente. Quelques trouppes qui couroient la campagne esgorgent les premiers passans, en lapident, en iettent dans des puits. Le sieur de Congnee alliant quelques Gentils-hommes les vient charger, massacre les massacreurs, & reserué quelque petit nombre qui se sauue de bonne heure, les passe au fil de l'espee, puis descharge le reste de sa furie sur les Prestres & Moines, & faict pendre les deux plus mauuais dans leur Eglise mesme où le tocsainct auoit sonné pour courre sus aux Protestans.

1562. & 1563.

A Angers.

CEVX d'Angers se rendent les plus forts, toutesfois sans offenser aucun de leurs concitoyens; & passent auec eux vn accord, *De viure paisiblemēt vns & autres sous l'obeïssance du Roy auec l'obseruation de l'Edict de Ianuier.* Ceste modestie dure du v. Auril iusques au xxij. Alors patience leur eschappe aux despends des images & reliques de S. Sanson. Les Catholiques patientent: mais ils sçaurōt bien choisir le temps à leur aduātage. Aduient que le Prince de Condé demande aux Protestans d'Angers vn renfort d'hommes & d'argent. Plusieurs Gentils-hommes & soldats s'y acheminēt, & par ce moyen affoiblissent leur parti. Puygaillard Capitaine Gascon enuoyé par le Duc de Montpensier entre dans le chasteau le v. de May, & le lendemain gagne vne partie de la ville: puis pour endormir les Protestans, afin de les auoir en

1562. & 1563.

suite à sa deuotion, leur accorde libre exercice, & leur en ouure la ioüissance. Mais deux iours apres sous couleur de les desarmer, on se iette dãs leurs maisons. Vn receueur des tailles & quelques autres barrent leurs portes. On sonne le tocsaint, leurs maisons sont pillées, les prisons remplies d'hommes & de femmes, & depuis l'vnziesme dudit mois iusques à la fin de l'année, plus de quatre vingts hommes executez par diuerses sortes de supplices. Plusieurs femmes de toutes qualitez assommées, trainées dãs des sacs par les boües, leurs corps iettez en l'eau, leurs filles violées, quelques vnes faisants plus forte resistence, occises à coups d'espées & de poignards. Et le Duc de Montpensier ayant publié l'arrest du Parlemẽt de Paris, *De courre sus au son du tocsaint à ceux qui seroient tant soit peu suspects de la religion protestante*, plusieurs gentils-hommes & autres personnes és enuirons d'Angers perdirent durant ces fureurs & leurs biens, & leurs vies.

A Blois.

A Blois ils estoient aussi maistres, & de la ville, & du Chasteau; mais estans trop foibles pour cõtrelutter les armes du Duc de Guise, tous les gens de guerre se retirerent à Orleans. Ceux qui resterẽt en la ville payerent pour leurs compagnons, car outre ceux qui furẽt assommez par les ruës à l'entrée du Duc, plusieurs attachez à des perches furent iettez en la riuiere, femmes & filles violées, maisons saccagées: & mesme, comme il aduiẽt en tumultes inciuils, plusieurs Catholiques enueloppez parmy le desordre, selon que la licence donne moyen à chacun de vanger ses particulieres querelles. On s'en plaint au Duc: *Il n'y a remede* (ce dit-il) *aussi bien n'y a-il que trop de peuple en*

France. I'en feray tant mourir que les viures y seront à bon marché Voire ô Duc, si la disposition des saisons estoit en ta puissance, nous esprouuons encore si la terre pour deuenir fertile, desire estre abruuée de sang humain.

1562. & 1563.

Le bourg de Mer fut pillé dix iours entiers. Beaupas Ministre du lieu, pendu, quelques hommes tuez, quelques femmes violées, moururent les vnes entre les mains des violants, quelques autres de regret tost apres.

A Mer.

L'Arrest susdit se publioit tous les Dimanches és lieux du ressort du Parlement. C'estoit impunément armer tous brigands, vagabons, ribauts, garnements, desbauchez, faineants, & telle racaille de gents; c'estoit faire quitter la charruë au païsan; c'estoit faire fermer bouttique à l'artisan, c'estoit en somme conuertir le populas en tigres & lions, & l'acharner contre ses compatriotes. Vne trouppe de telle maraudaille se iette és quartiers de Ligneul, pend quelques hommes, arrache les yeux à vn Ministre, puis le brusle à petit feu. Vne autre court les marches de Cormery, l'Isle-bouchart, Loches, Azé le bruslé, & lieux circonuoisins, esgorgeant, assommant, meurtrissant, hommes, femmes, filles, enfans.

Ceux de Tours s'estoient emparez de la ville: mais n'ayans non plus que d'autres espargné les images, le Duc de Montpensier les vient (en Iuillet sommer de se rendre. Ils n'auoient moyen de garder la ville, ny le Prince de Condé de les secourir. Ainsi font-ils trois enseignes de pietons, deux cornettes de cauallerie; & ioints

A Tours.

1562. & 1563. auec ceux de Chinon & Chastelleraul, font vne trouppe d'enuirõ mille hommes de guerre. Mais ce ne fut qu'vn feu de paille. Sept ou huit compagnies de gensd'armes, & quelques cornettes de cauallerie du Comte de Villards les chargent, les deffont; tuent les vns, menent les autres prisonniers à Chastelleraut: quelques-vns gagnent Poitiers à sauueté, d'autres qui s'estoient rendus des premiers en ceste desroute, ayans esté renuoyez à Tours auec saufconduit, tomberent de Scylle en Charybde, les communes les accueillent tous desarmez, en assomment, en blessent. Enuiron trois cents gagnent les portes de Tours à course de pieds, & cuident trouuer azyle en leurs foyers. La ville sonne le tocsaint, le peuple armé, esgorge la plus-part de ces hommes esperdus, traine leurs cadauers en Loire, massacre en suite leurs compagnons restez en la ville, saccage leurs logis, & parmy ceste furieuse licence colore la riuiere du sang de ses concitoyens, hommes, femmes, enfans. Chauigny suruient, & par sa presence autorise ceste insolence populaire. Bourgeau President de Tours, non protestant, mais soupçonné seulemẽt de fauoriser leur party, auoit racheté sa vie des mains de Cleruaux Lieutenant de Chauigny par le prix de trois cens escus & d'vn bassin d'argent; mais en suite meurtry de coups de baston & d'espees, & pendu par les deux pieds la teste en l'eau iusques à la poitrine, voicy qu'on luy fend le ventre, on iette ses entrailles en la riuiere, on plante son cœur au bout d'vne lance, & le portans au trauers la ville, vont crians, *Voicy le cœur du Presidẽt des Huguenots*, Le Duc de Montpensier arriue, &

1562. & 1563.

par gibets, rouës & potences ioue le dernier acte de ceste inciuile tragedie.

Poitiers.

Les Protestans de Poitiers se faisans maistres de la ville n'auoyent pas oublié l'abatis des images. Voicy maintenāt à beau ieu beau retour. Le Cōte de Villards & le Mareschal de S. André les assiegent. S. Gemme y commendant pour le Prince de Condé, soustient vn furieux assaut, & des-ja conuertissoit la rudesse de ses assaillans en vne mollesse de retraitte pour pensee, comme Pineau Capitaine du Chasteau pratticqué par les assaillans, leur donne vn signal de rappeau, tire contre ceux qui combatoyent à la porte, les contraint d'en quitter la defense. Ainsi la porte emportee l'on vient à disputer les places. Desia les protestans ployoient le col sous les glaiues victorieux, ainsi que Mangot Capitaine Lodunois rompant les serrures de la porte S. Cyprian, ouure aux citadins & soldats les moyens de sauueté, mais laisse la ville & le païs circonuoisin exposé a toutes les insolences que souffre ordinairement vn païs de conqueste.

Corneille, Capitaine Escossois eschappé de Poitiers auec sa trouppe, pour reprimer la fureur des païsans acharnez au sang & pillage, leur dresse vne commode embuscade, puis se renge feintement à leur party; & par ce stratageme leur oste la volonté de s'attroupper à l'aduenir pour semblable effect.

Rouan.

L'effrenee licence des armes poussoit par tout les plus forts au saisissement de leurs villes, & par tout n'y auoit danger que pour les plus tardifs. Mais helas combien de piteuses catastrophes attiroient ces inciuils & funestes remuemens? Rouan ne fut pas des derniers à les esprouuer. Le xv. Auril

1562. & 1563.

M. D. LXII. les proteſtans au moyen de ſept à huict cens ſoldats des vieilles bandes, & deux compagnies d'Anglois, ſe ſaiſiſſent de la ville, entrent és Egliſes en ſuite à foule, rompẽt, abbatent, ruinent, reliques, images, autels, en plus de cinquantes paroiſſes, abbayes, conuents, l'exercice de la Religion Catholique s'interrompt; la Cour de Parlement ſe retire, & s'eſtablit à Louuiers.

Premier ſiege de Rouen.

SVR ce grabuge voicy venir le Duc d'Aumale en qualité de Lieutenant General pour le Roy, Villebõ Bailly de Rouen, ſe ſaiſit du Pont de l'Arche; le Baron de Cleré, de Caudebec, & ainſi bloquent & bouclent Rouen & deſſus & deſſous la riuiere: le magiſtrat ceſſe l'adminiſtration de la Iuſtice, le marchand ſon trafic, & l'artiſan ferme boutique. Triſtes preſages d'vne horrible confuſion à venir.

PLVSIEVRS difficultez preſſoyent deſia ceux de Rouen, comme Moruilliers venant de par le Prince de Condé, & par ſubtils moyens s'eſcoulant par eau dans la ville, pouruoid aux deſordres des ſoldats, à la garde du fort de S. Catherine, & prolonge les eſperances des aſſiegez. Le Duc d'Aumale vient aſſaillir le fort, & les haraſſe par maintes eſcarmouches; mais plus funeſtes pour luy, Il perd à la premiere plus de cent hommes, & les aſſaillis, S. Agnan & Languetot, braues Capitaines, à la ſeconde, grand nombre d'hommes & deux enſeignes emportees à la ville. L'onzieſme de Iuillet, le Duc liure vn aſſaut general, voire ſi bruſque & chaud, que trois enſeignes ennemies deſia plantees ſur le rempar, rallumerent tellemẽt l'ardeur des aſſiegez, qu'ils renuerſerent & enſei-

1562. & 1563.

gnes & assaillans, les poursuiuirent iusques en leur camp, & les cõtraignirent à desloger la nuict suiuante en confusion auec perte de viures, munitions, & bagage, pour aller par la prise de Ponteau de mer & Honfleur, vanger la honte n'agueres receuë à Roüen.

Morvilliers contant d'auoir pour ce coup garanty Rouen, se retire en sa maison, & laisse sa charge au Comte de Montgommery appellé de la basse Normandie par ceux de Rouen. Sur la fin de Septembre, le Roy, la Roine-mere, & le Roy de Nauarre se trouuent en leur camp, constant de seize mil hommes de pied, & deux mil cheuaux, sans les Reitres & Landscnets. Cinq iours passent en escarmouches continuelles, mais plus auantageuses aux assiegez. Le sixiesme iour la plus-part des soldats se va refraischir en la ville. Vn certain Capitaine nommé Louys, duquel les assiegeans auoient prins asseurance & parolle, leur en donne aduis. Ils courent chaudement à l'assaut (durant ces escarmouches six à sept cents coups de canon auoient ouuert la muraille) tuent plusieurs bons hommes de guerre; force pioniers, vingt huit femmes; & emportent la place, mais au prix de la vie de ce Louys tué par vn de ses soldats, ainsi qu'il aidoit aux assaillans à monter. Digne loyer d'vne lasche perfidie enuers son party. Trois cents bourgeois accouroyent à la defense : mais la fureur de l'assaut les enueloppant, porta les vns au tombeau, les autres és prisons, & se facilita la possession du bouleuert de Martin-ville & du fort de Montgommery.

Second siege.

Prinse du fort.

Le xiii. Octobre vn rude assaut donné sur la

1562. & 1563.

ville depuis le matin iusques au soir, coucha par terre grand nombre d'hommes de part & d'autre. Le lendemain sur les vnze heures les assaillans redoublent, & plantent trois enseignes sur le rempar de S. Hilaire. Montgommery les repousse & mene batant iusqu'au delà du fossé, affoiblissant son aduerse partie d'enuiron huit cents hommes; & la sienne souffrant diminution de quatre à cinq cents hommes, femmes, enfans.

Mort du Roy de Nauarre. &

MAIS le lendemain estoit fatal au Roy de Nauarre. *Si ie puis* (disoit-il à vn Grand) *eschaper de ce siege, iamais ie ne porteray les armes pour ceste querelle.* Vn certain prognostic du mal qui nous talonne, touche ordinairement nos cœurs: Et de fait, ayant voulu visiter les tranchees, & disné en vn lieu plus prochain de la muraille hors de la batterie; voicy qu'vne arquebusade luy donne dans l'espaule ainsi qu'il vouloit faire de l'eau, dont la bale estant trop tard sondee par les chirurgiens, & quelq̃ trop licentieuse volupté aiant augmenté les inflammations de la playe accompagnee de fieure en suite, il rendit l'ame à Dieu le XVII. Nouembre ensuiuant.

Prinse de Rouen.

CEPENDANT les foudres des canons continuoyent, plusieurs milliers de coups d'artillerie acrauantoient diuerses tours, plusieurs mines iouoyent, mais sans effect, la quatriesme fut plus vtile le XXVI. Octobre. Par elle les assaillans gagnent la breche de la porte S. Hilaire, entrent tumultuairement, tuent tout ce qu'ils rencontrent, forcent les maisons, violent femmes & filles, & commettent en somme tous actes ordinaires en semblables aduentures. Montgommery impuissant de contrelutter ce dernier effort, se sauue au Haure auec ceux qui peurent se ietter dans sa galere, le

reste demeurant en proye, pillez, tuez, noyez, prisonniers.

1562. & 1563.

Trois iours apres la prinse le Parlement reuient, & par sa premiere seance, le President de Mandre-ville eut la teste tranchee, Soquence & Berthon-ville Conseillers, & Marlorat ministre furent pendus, puis le lendemain cinq Capitaines & diuers bourgeois de la ville. Et qui plus est, l'enuie & la haine enuoloperēt parmy ces fureurs populaires, les sieurs de S. Anthot premier Presidēt, & de Boisroger Aduocat du Roy, Catholiques, mais ennemis de sedition & sages politiques. En tumultes ciuils le vulgaire prend ordinairement pour marques essentielles de religion, les insolences & desbordemens que sa fureur & la conniuence du magistrat luy suggerent.

Dieppe renduë &

Dieppe seruoit de retraitte à plusieurs familles Protestantes: mais la defaite de quelques compagnies que Bricquemaut enuoyoit à Montgommery pour renfort, & la prinse de Rouen en suite, intimida la pluspart des habitans, qui pressés d'ailleurs par Aumale & Villebon, consentirent leur reddition, à la charge de cesser l'exercice de leur religion. Ricar-ville & Bacqueville, en eurent le gouuernement: cestuy-là du Chasteau; cestuy-cy de la ville.

Reprinse.

Mais combien de Capitaines ont par imprudence perdu leurs places & leurs vies? Ricar-ville sortant du chasteau pour aller voir ses cheuaux, est tué, & soudain le chasteau saisi par Cateuille, & le Capitaine Gascon, qui de là descendans en la ville, prennent Bacqueville, & restablissent l'exercice des Protestans sous le gouuernement de la Curee.

1562. & 1563.

MONTGOMMERY trauailloit de toute sa puissance à maintenir les Protestans en la basse Normandie, mais il auoit pour contrequarre de ses efforts, le Duc d'Estampes & Matignon. Il auoit au mois de May gagné Vire, abatu les images, emporté les reliques. Le dernier de Iuillet les Catholiques resueillez de ce premier estourdissement, surprennent les Protestans au sortir du Presche, vengent leurs dommages par la mort de quelques-vns & blesseure de plusieurs. Sur la fin d'Aoust la Mothe Tibergeau, Auaines & Deschamps enuoyez par Mont-gommery auec six vingts cheuaux, surprennent la ville, les rauagent & picorent le païs. Le quatriesme Septembre voicy venir onze cornettes de cauallerie conduites par le Duc d'Estampes; qui d'abord forcent la ville, tuent Auaines, prennent le chasteau, poignardent deux cents hommes qui s'y estoient sauuez, violent, tuent, femmes, enfans. Tibergeau & plusieurs autres rachepterent leur sang. Ainsi par tout l'on n'oyoit que prises, reprises, & stratagemes cruellement inciuils.

Vire.

Le Haure mis ès mains de l'Anglois.

LE Vidame de Chartres & Beauuoir la Nocle son beau-frere s'estans asseurez du Haure de Grace, le Vidame descendant en Angleterre traitta auec la Roine pour le secours des Protestans, & pour seureté de ses hommes & deniers, luy mit entre mains ladite place, auec protestation tant par luy que par la Roine, de ne vouloir preiudicier aucunement à l'autorité souueraine du Roy, ny à l'Estat du Royaume. Aussi le rendra-elle en bref auec assez de facillité. Suiuant le traité six mil Anglois arriuent en Normandie sous la charge du Comte de Vvaruic, & sont dispersez à Rouen,

à Dieppe, au Haure. Apres la prinse de Rouën, le Reingraue amena ses Reïtres deuant le Haure. Mais ses efforts n'eurent non plus d'effect que cinquante mil escus & le collier de l'Ordre auec vne compagnie d'hommes d'armes entretenus que la Roine-mere promettoit à Beauuoir, pour le corrompre à la redition du Haure.

1562. & 1563.

La Bretaigne.

La Bretagne subsistoit sous vn assez moderé gouuernement du Duc d'Estampes, tant a cause que la Roine-mere demeuroit en suspends, & s'entretenoit des deux partis; comme parce que les factions de Normandie auoient attirez les plus mauuais garçons.

Guyenne & autres.

Cevx de Guyenne, Languedoc & d'ailleurs faisoient la guerre aux images & autels, mais donnoient occasion d'espancher le sang des images viues à Grenade, Castelnaudarry & Cahors, où plus de six vingts personnes Protestantes assemblees pour ouyr vne predicatiõ, furẽt mis à mort. D'autre part, Burie & Monluc, fleaux des Protestans, contrequarroient le bris des images en toute la Guyenne, par infinis meurtres & saccagemens pitoyables, Duras ayant abandonné la protection d'icelle sur le commandement qu'il auoit du Prince de Condé, de luy mener des forces à Orleans, dont mal luy print neantmoins, comme nous verrons en bref.

Bvrie & Monluc couroyent le pays pour contrelutter les desseins des Protestãs, & ceux de Bordeaux aiants trop mollement procedé en vne entreprinse formee cõtre la ville & les chasteaux, occasiõnerẽt le parlemẽt de fouiller leurs maisõs, & d'executer à mort ceux qui ne s'estoiẽt d'assez bonne heure retirez sous les enseignes de Duras.

1562. & 1563. *Agen.*

MONLVC irrité principalement contre ceux d'Agen, bandoit tous ses esprits pour les ranger en sa puissance & discretion. Il auoit en teste le sieur de Memy General de la guerre pour la defense des Protestans de Guyenne & pays voisin, homme valetudinaire & peu prattic en tels affaires. Car s'il eust sceu se preualoir des grandes forces qu'il auoit en main, & croire les aduis d'Arpajon & Marchastel, il pouuoit en apparence tailler en pieces Monluc beaucoup plus foible d'hommes, qui cognoissant la portee de son aduersaire, le harassoit par frequentes allarmes & courses assiduelles au grand opprobre des Protestans qui tumboyent en ses mains, ainsi que luy mesme s'en vante en ses Cõmentaires, vray pourtrait & tableau où se lisent en grand volume les horribles desolations aduenuës en ces païs-là durant les premiers troubles.

EN fin ceux d'Agen voyans leur ville impuissante de resister au canon, font bande d'enuiron six cents, & se retirent la plus part dans le chasteau de Penne cõmis par Duras au capitaine Liouran. Le lendemain le populas d'Agen s'attrouppe, pille & tue tous ceux qu'il rencontre. Burie & Monluc y conuolent, executent à mort plusieurs prisonniers en personne, & les absens en figure.

DVRAS n'ayant moyen de diuertir ce triste coup, prend le chemin de Quercy, emporte de force Lauserte, y tuë cinq cents soixante sept hommes, entre lesquels neuf vingts quatorze Prestres se trouuerent englouttis sans mercy de leur ordre sous ceste detestable insolence militaire.

POVR contreschange Monluc vient assieger

le chasteau de Penne, force la place apres la mort de Liouran, passe au fil de l'espée hommes, femmes, enfans, & continuant le fil de sa prosperité, prēd & saccage Chastel-ialoux, Marmāde, S. Macaire, Bazas, Toneins, le port S. Marie, Villeneufue d'Agenois, le chasteau de Duras, Montsegur, & par tout laisse de sanglans trophees d'vne inciuile & piteuse victoire.

1562. & 1563.

LECTOVRE ville capitale d'Armagnac, estoit à la deuotion du Prince de Condé. Bugole Capitaine Bearnois, & Catholique, y cōmandoit & par les prinses de la Sauuetat de Gaure, du Laromien, & de Tarraube auoit asseuré les Protestās de sa constante affection à leur parti. Monluc dépesche le capitaine Peirot son fils pour reprimer les armes de Bugole. Peirot traitte auec Bugole, & de son parlement recueille les fruicts qui s'ensuiuent. Le Capitaine Mesmes amenoit deux cents soldats pour renforcer Lectoure. Bugole les fait arrester en chemin sous ombre de leur enuoyer escortes pour faciliter leur passage. Et de faict, à ce desseinil iette brusquement aux champs trois cents hommes d'armes, & quarante cinq argoulets: puis emmene luy mesme d'autres troupes d'infanterie à Tarraube, afin que par l'affoiblissement de Lectoure, Peirot eust moyen d'interposer sa gendarmerie pour empescher le retour à ceux de Tarraube à Lectoure, & par mesme stratageme fermer le passage au Capitaine Mesmes, l'abandonnant en proye dans Roquebrune, chetif village : d'où neantmoins il sortit au trauers de quatre à cinq ennemis contre vn, & se retira en Bearn. Dauantage bien que Tarraube fust despourueuë de farines & d'eau, il y retint

Lectoure.

Insigne lascheté de Bugole.

1562. & 1563. toutesfois son infanterie,afin qu'estãs assiegez ils tumbassent plus aisément à la merci de Peirot, comme il aduint.Et pour comble de lascheté,tost apres la reddition de Tarraube , il suiuit auec vn sien frere les enseignes de Peirot, & contre la foy promise,luy vid hacher en pieces Deux cents trẽte-vn prisonniers de Tarraube, pendre quelques vns,& rançonner plusieurs.

Bearn. CES nouuelles ouyes , Monluc assemble les Communes auec six compagnies d'infanteri e,assiege Lectoure, y fait bresche, donne l'assaut en quatre endroits.Brimont le repousse n'aiant auec luy qu'enuiron cent soldats,foible nombre,qui l'induisoit en fin (ioint les prieres de la Roine de Nauarre,à laquelle appertenoit la ville) de sortir par composition..

Duras en Guyenne. RESTE maintenant d'accomplir nostre promesse touchant les exploits de Duras en Guyẽne, iusques à la defaite d'iceluy. Auec les premieres forces qu'il auoit amassees, il essaya de s'asseurer Bordeaux: mais le desseing n'ayant pas succedé,il choisit le pays d'entre la Garõne & la Dordogne, pour la reueuë de ses trouppes.S. Macaire au lieu de viures,luy dõne des mousquetades en passant, & luy tue quelques hommes.Il se picque, assaillit la ville, la force, & tire raison de l'outrage precedent.Burie & Monluc le,courent (ils sçauoient bien qu'ayãs abatu ceste Teste,tout le corps de la Guyenne despourueu de chef demeureroit à leur discretion) l'atteignent aupres de Rozan, & le chargent à leur aduantage, abandonné de la plus part des siens mal aguerris & non capables de discipline.

Sa premiere defaitte. CE premier eschec suffisoit pour luy faire ietter

ietter le manche apres la coignée; toutefois la cause, dont il auoit entrepris la defense le semonnoit à tenter de rechef le sort des armes. Il rallie ce qu'il peut, recueille nouuelles forces, prend la route d'Agenois & de Quercy, fauorise ceux d'Agen en ce qu'il peut, vange leurs iniures sur Lauserte, ainsi que nous auons ouy; tire à Sainct Antonin, & là se renforce de deux compagnies d'infanterie amenées par Marchastel. Son intention estoit d'aller en Languedoc ioindre le seigneur de Crussol, mais le Comte de la Rochefouchault l'inuite au secours d'Orleans, & pour escorte luy enuoye du Bordet, vaillant Gentil-homme Xaintongeois, auec soixante salades, deux cents argoulets, & deux enseignes de gens de pied. Ces trouppes constants d'enuiron cinq mil hommes qu'à pied qu'à cheual, s'acheminent à Montauban, y reçoiuent hommes, munitions, artillerie; puis rebroussent en Xaintonge, forcent en chemin le chasteau de Marcues, y prennent l'Euesque de Cahors, le menacent du gibet, comme auteur d'vn massacre faict és personnes des Protestans de son Diocese, cinq ou six soldats expierent le delict par leur mort.

1562. & 1563.

Le Bordet en vouloit à ceux de Sarlat, ils auoient en son passage tué deux de ses gentils-hommes, Ainsi à son inestigation Duras y va camper le premier Octobre. Burie & Monluc accourent au secours auec grand nombre de caualerie & quelques huict mille hommes de pied. Duras leue le siege, & pour loger à l'aise diuise ses hommes à Heudreux, à Ver, & autres lieux circonuoisins, l'air pluuieux luy donnoit

Grande faute.

1562. & 1563.

Iournée de Ver.

Seconde desfaicte de Duras.

aussi quelque impression & confiance de temporisement du costé de ses ennemis. Mais ils veilloient, & craignans moins les iniures de l'air que Duras ne les enduroit, viennent fondre sur luy. Certes de deux armées proches, la premiere qui fait retraite donne aduantage à l'autre. Duras, qui du commencement estimoit que ce fussent seulement quelques coureurs, meditoit de se retirer au pas & mettre ses gens à sauueté: comme Burie & Monluc luy voyans tourner le dos, le chargent en queuë, & trouuans si peu que rien de resistence, luy couchent à ses pieds cinq à six cens soldats; donnent iusques à l'artillerie & bagage, y tuent quinze cens valets, pendent quelques prisonniers, des Ministres notamment qui suiuoient les bandes. Mais le butin rallentissant l'ardeur des victorieux, donna loisir aux premiers fuyans de chausser des ailes à leurs pieds, & par vne soudaine fuite prolonger leurs vies de quelques iours. Car la plus-part des eschappez estans reprins furent menez dans Agen, & là pendus en vn gibet expressément dressé qu'ils qualifioient du nom de Consistoire.

Vangée sur Laumosniere.

LES armes sont iournalieres, & n'est pas marchand qui tousiours gagne, ce dit le prouerbe. Duras rassemble quelques pieces du debris; & aduerty que Laumosniere capitaine enuoyé par Sãsac pour acheuer de le défaire à plate cousture, l'attendoit à Embornet auec cinq cens hommes; marche droit contre son ennemy, le surprend au poinct du iour, taille en pieces & le Capitaine & les soldats, horsmis trois qu'il reserua pour en porter nouuelles à Sansac : & par cet enorme chaircutis vange l'escorne qu'il auoit n'agueres

souffert, puis ayãs la plufpart des fiés pris parti les vns vers la Rochelle, les autres ailleurs, & ne luy restãs mesme de gens de commãdement, que son fils aisné, le Bordet, Puch, & son frere, auec enuiron quaranre argoulets, & dix-huict cents soldats, moitié desarmez (sa cauallerie auoit prins le deuant & joinct le Comte de la Rochefoucault) il gagna Orleans, & là mourut ainsi qu'on estoit sur les termes de la conclusion de paix.

1562. & 1563.

PAR l'esloignement de Duras l'estat des Protestans estoit extremement desploré en Guyenne, leurs corps & biens demeurans exposez à la discretion de leurs ennemis. Piles, Gentil-homme Gascon, oyant les rauages que Burie & Monluc commettoient sans contraste, part d'Orleans (il y estoit venu auec les compagnies que Grandmont auoit amenées de Gascongne) & surmontant vn monde de difficultez, se rend finalement en sa maison pres Bergerac, ou recueillant vne poignée d'hommes (trente, ce dit l'histoire) il se iette d'abord dans Bergerac, & nonobstant la garnison que le Duc de Montpensier y auoit laissée, ouure les prisons, & met en liberté tous ceux qu'on detenoit pour le faict de la Religion, puis se retire chez luy.

Exploits de Piles. &

CESTE nouuelle & hardie bouttée alarme le pays, tout se sousleue contre Piles; qui contraint de ceder à la violence, & s'escarter plus loing, suiuy de quinze cheuaux & quinze arcbusiers à pied, surprend à Montagnac vne cornette de six vingts cheuaux legers conduits par Montcassin, tuë le chef auec quatorze autres, met le reste à vau-de-route, & au moyen des cheuaux qu'il y

1562. & 1563.

gagna, de quelques bons ſoldats fit de très-vtiles genſd'armes.

De la Riuiere.

Piles auoit laiſſé la Riuiere autour de Bergerac, ieune Gentil-homme, qui mariant l'exercice des armes auec l'eſtude des loix dont il eſtoit nouuellement reuenu, deueint auſſi-toſt braue Capitaine que hardy ſoldat. Pour premier ſtratageme, ayant bruſquement attrouppé quelque vingtaine de gens de guerre, & bon nombre de payſans embaſtonnez, il ſurprint par eſcalade Sainte-Foy ſur Dordogne, tailla en pieces le corps de garde eſtably en la grand' place, & commandant par la ruë à haute voix pluſieurs & diuerſes choſes comme s'il euſt eu ſept ou huict cents hommes à ſa ſuite, tua Rezat l'vn des Capitaines de Monluc; ſon Lieutenant, ſon Preuoſt, quatre-vingts de ſes ſoldats, & ſe rendit maiſtre abſolu de la place.

BVRIE & Monluc irritez de ceſte eſcorne receuë par vn apprenty d'armes, iettét force trouppes entre Bergerac & Sainꝼte-Foy. Mais la Riuiere s'eſtant faict iour au trauers de gens du Capitaine la Sale, & d'vn gros de cauallerie, fauoriſa dextrement la retraite des ſiens, leur fit ſeurement paſſer la Dordogne, & les mena ioindre le Capitaine Piles. En chemin voicy qu'vne bande d'hommes de guerre le rencontrent eſloigné de ſes gents, & comme il s'enquiert des nouuelles de Piles; le renuerſent, le bleſſent, le prennent. Mais paſſant ſur vn pont il ſe iette dans l'eau, gagne le bord oppoſite, & de là ſe ſauue à Hymet ville d'Agenois, où Piles ſe preparoit à la ſurpriſe de Mucidan, laquelle Monluc cuidant enleuer d'entre les mains d'iceluy ſur la fin de Ian-

uier M. D. LXIII. au moyan du Seneſchal de Perigord, laiſſa l'entrepreneur confus en ſon deſſeing, & ſes trouppes miſes à vau-deroute. 1562. & 1563.

CE ſuccez pouſſe Piles plus outre, il entreprend ſur Bergerac, & dés le ſecond effort entre dedans, le xij. Mars, taillant en pieces trois corps de garde, & tous ceux en ſomme qui ne peurent de bonne heure gâgner le Chaſteau. Le lendemain vne tour ſapée ayant accablé ceux de dedans, le Chaſteau degarni de munitions ſe rendit à la diſcretion du victorieux, qui les fit tous paſſer au fil de l'eſpée. Guerre cruelle, & plus qu'inciuile! Mais quel plus rude traictemẽt pourroit-on eſperer des eſtrangers & barbares, deſquels neantmoins nous abhorrons ſi volontairement l'inhumanité, & ne fremiſſons point en l'eſfuſion du ſang de nos compatriotes? *Prinſe de Bergerac.*

Es quartiers d'Angoulmois & de Cognac le ſieur de Martron par pluſieurs meurtres, rançonnemens, pilleries, violemens de femmes & de filles, & autres oppreſſions que la guerre a de couſtume enfanter, vengeoit les excez des Proteſtans perpetrez en l'abatis des images à Angouleſme. *Angoulmois.*

EN Xaintonge le Comte de la Rochefoucault maintenoit leurs affaires, mais la prinſe de Poitiers cy-deſſus deſcripte, & la defaite de Duras engendra le ſaccagement des Proteſtans de Xaintes par le Capitaine Mogeret, & l'abolition de l'exercice de leur religion à la Rochelle & Iſles circonuoiſines par le Duc de Montpenſier. *Xaintonge.*

MAIS helas! tous ces deſordres & confuſions *Toulouſe.*

1562. & 1563.

ſanglantes en deſtail equipollent à peine les horribles fureurs de Toulouſe & autres lieux du Parlement de Languedoc. Toulouſe eſt vne des grandes & mieux peuplées villes du Royaume, & pour lors les Proteſtans contoient plus de vingt cinq mil perſonnes de leur religion, de toutes qualitez, aages, ſexes. Depuis la publication de l'Edict de Ianuier les choſes y coulerent auec aſſez de moderatiō iuſques en Auril. Vne bien petite eſtincelle allume aiſément vn feu de ſeditiō: & peu de ſujet pouſſe facilement les ſeditieux en fougue; notamment ſi le Magiſtrat (ordonné pluſtoſt pour contenir en leurs fourreaux les glaiues des ſanguinaires) autoriſe leurs inſolences. L'enterrement d'vn treſpaſſé fut le prologue d'vne horrible tragedie, dont le premier acte ſe ioüa és faux-bourgs S. Michel S. Eſtienne, S. Saluadour, & de là franchit les murailles, & mit toute la ville en triſte confuſion. Le Parlement conniuoit: mais les Capitouls plus moderez employoient leur autorité pour eſteindre ces premieres flammes qui ne pouuoient ſinon mettre tout leur eſtat en combuſtion. Quatre des plus mutins pendus, & deux fuſtigez à leur inſtance, compenſerent aucunement le ſang & la mort des bleſſez, tuez, iettez dans vn puits. Ceſte pourſuite enflamme le populas & le iette hors des gonds. Les Proteſtās, pour ſe mettre à l'eſſor, diſputer leurs vies, & par quelque ſeure capitulation obtenir ſauueté, s'emparent d'vne porte & de la maiſon de ville. Le Parlement fremit; appelle la Nobleſſe circonuoiſine, attrouppe les communes, autoriſe l'execution de leurs armes furieuſes, & par vn cry public dedans & dehors la ville aux champs, commande

1562. & 1563.

qu'on arme, qu'on coure sus aux Huguenots, auec adueu du Pape, du Roy, de la Cour. Alors on tuë, on remplit les prisons; on massacre plusieurs qui ne trouuoient plus de place és cachots: la riuiere se ionche de cadauers, on en precipite de vifs par les fenestres; s'ils taschent à gagner le bord, on les assomme à coups de pierres, leuiers & bastons à feu.

LES Protestans enclos dans la maison de ville n'ayans autre salut que de n'esperer aucun salut, se resoluēt à mettre le prix de leur sang à l'enchere. Ils auoient du canon, & par la foudre d'iceluy estonnent leurs ennemis, font diuerses sorties de leurs forts: grande effusion de sang se faict de part & d'autre. On traite d'accord auec eux. Ils demandēt seureté de leurs personnes & biens auec l'obseruation de l'Edict. On la leur refuse, & ainsi cest inciuil & funeste combat continue plusieurs iours. En fin le xvj. de May on leur accorde, *De se retirer en seureté, laissans leurs armes & harnois en la maison de ville.* Ils sortent sur le soir. Mais ô confusion! c'est le plus certain expediēt pour desarmer auec dispense de conscience l'ennemy auquel on ne veut garder aucune foy. Au sortir on emprisonne ceux qui se laissent attrapper: les autres eschappent aux champs par la porte qu'ils tenoiēt, & gagnent les vns Montauban ou autres places de leur party, les autres tombent à la mercy des païsans & soldats espanchez par la campagne. Si que plus de trois mil cinq cents personnes (ce dit l'original) laissent de part & d'autre leurs vies au milieu de ceste forcenée mutinerie.

OR voicy les Catholiques maistres absolus de leur ville. Ils abbatent le temple des Protestans,

1562. & 1563.

& quatre iours entiers, tuent, emprisonnent, pillent. Ces grabuges & tumultes populaires ont souuentefois enlacé leurs propres auteurs ; & le pillage des riches maisons est vn leurre fort attrayant & dangereux. Le Parlement le sçait bien, & commence desormais à craindre que la licence de ceux ausquels il a lasché la bride ne redonde sur soy-mesme. Il faict donc vne somme d'argent pour contenter les compagnies & les pousser hors de la ville. Ainsi Monluc & Terrides marchent contre Montauban, Fourquenaux contre Besiers, Mirepoix le ieune contre Limoux, puis la Cour ayant l'administration des affaires sans contredict, casse vingt-deux Conseillers & quelques Capitouls des moins partiaux & plus suspects, fait le proces aux prisonniers, & depuis la fin de May, iusques en Feurier suiuant, execute par diuers supplices plus de quatre cents personnes.

Montauban.

CE massacre de Toulouse, celuy de Gaillac en Albigeois contre plus de huit-vingts personnes, & l'approche de Burie, & Monluc auoit tellement estonné les citadins de Montauban, qu'ils abandonnerent la ville, mais la prinse d'Agen & l'estat fort troublé dans Bourdeaux (comme nous auons ouy cy-dessus) rappella l'vn & l'autre pour ce coup. Sur ces entrefaites Arpajon & Marchastel iettans enuiron deux mil hommes à Montauban, leur auoient releué le menton, comme voicy nouuelles que Monluc & Terrides les viennent assieger auec mille cheuaux & cinq mil hommes de pied, nouuelles qui firent prendre nouuelle deliberation aux Capitaines de s'acheminer à Orleans. L'espouuante saisit

le peuple: l'effroy pouſſe pluſieurs dehors en confuſion; le tambour ſonne, ils ſortent en foule, laiſſent la ville deſerte, & les portes à l'abandon. Mais lequel eſtoit plus expedient, mourir en la defenſe de ſa famille & foyers, ou cheoir en la miſericorde de ſon ennemy duquel ils ne pouuoyent eſperer aucune miſericorde? La pluſ-part ſurprins emmy les champs furent contrains de ſouſmettre la gorge aux eſpees des pourſuiuans: les autres emmenez à Toulouſe, finirent leurs vies en diuers gibets, les Capitaines & peu d'autres regagnerent la ville.

1562. & 1563.

Trois ſieges de Montauban.

LE XXIIII. May le camp de Monluc arriue, mais ſ'eſtant contenté de quelques eſcarmouches, & d'auoir faict le degaſt des bleds, il recula pour mieux ſauter. Le voicy reuenir en Septembre, ſuiuy de neuf compagnies d'hommes d'armes, grand nombre de Gentils-hommes, volontaires, vingt-cinq enſeignes de gents de pied, quatre compagnies d'argoulets, & trois d'Eſpagnols qui faiſoient douze cents hommes auec treize pieces d'artillerie. La partie eſtoit plus forte de part & d'autre qu'à la premiere fois. Car Duras & Marchaſtel y eſtoient entrez ſous eſperance d'emmener à Orleans & les compagnies & le canon. De maniere que Monluc ayant perdu quelques ſix cents hommes en diuerſes eſcarmouches, & refuſé de combattre Duras qui luy fit preſenter la bataille, ſe retira pour la ſeconde fois.

ALORS Duras & Marchaſtel emmenans les trouppes deſgarnirent la ville de deux gros canons & deux pieces de campagne, leſquelles furent depuis perduës en la iournée que nous auõs

1562. & 1563.

n'agueres nommee du Ver. Monluc aduerty de l'estat de Montauban par Fontgraue, l'vn des Capitaines de la ville, y accourt, presente l'escalade, & donne l'alarme en trois endroits. Deux cents montent sur la premiere courtine, suiuis de deux enseignes de Bazourdan. Laboria enfant & Capitaine de la ville les repousse, & par la mort de deux cents hommes les contraint quitter l'entreprinse pour y proceder à viue force. Le XIII. Octobre neuf pieces d'artillerie foudroyent, & cõtinuans iusques au XXII. du mois, portent finalement vn pan de muraille par terre. Bazourdan veut recognoistre la breche: mais vne arquebusade luy donnant au dessus du tetin gauche, l'empesche d'en apporter nouuelles. Le lendemain se donne vn furieux assault: & plus le courage croist aux assaillans, plus la vigueur des assiegez se renouuelle, hommes, femmes, enfans, chacun defend son pain.

On obtient aucunefois sous la peau d'vn renard ce que celle du lion ne peut effectuer. Laboria pouuoit beaucoup pour induire les habitans à composition. Terrides luy promet le gouuernement de la ville sous l'authorité du Roy, & trois compagnies entretenuës. Il accepte le parti: mais ses nouuelles procedures le rendent incontinent suspect, si que n'ayant plus de voix en chapitre, & les citadins resolus de ne prester l'oreille à capitulation aucune auec gents qui n'ayans (disoient-ils) point de foy ne la peuuent garder à personne; Laboria suiui de son sergent se retira au camp de Terrides. Depuis ce temps iusques au XV. Auril, iour de la publication de la paix, le siege passa en assauts, courses, escarmouches, esquelles

1562. & 1563.

les aſſiegans perdirent inutilement plus de deux mil hommes auec grand nombre de capitaines & gentils-hommes.

Carcaſſonne & autres,

CARCASSONNE, Caſtelnaudarry, Reuel & Limoux participerent à ces deſordres. Les Proteſtans de Carcaſſonne auoient leur exercice aux faulx bourgs. le XIX. de Mars M. D. LXII. les Catholiques ayans fait reueüe de quatre à cinq mille hommes, donnent l'alarme à leurs Proteſtans aſſemblés aux faulx-bourgs, leur font quitter la place au bruit de leurs canons, tambours & trompettes; les pourſuiuent, en tuent, en bleſſent, en pendent, en rançonnent. Caſtelnaudarry courut pareille riſque. Enuiron cinquante perſonnes demeurerent accablez ſoubs meſme furie & tumulte populaire. Ceux de Reuel, ouye la diſſipation de Toulouſe, ſauuerent leurs perſonnes à Caſtres & ailleurs; mais laiſſerent leurs familles & biens à l'abandon des violants & pillards. Quelques-vns ſaiſis en vertu d'vne commiſſion decernee par le Parlement, furent menez à Toulouſe, & condamnez les vns aux galeres, les autres à l'amende, les autres bannis. A Limoux ils auoient l'auantage ſur les Catholiques, mais Pomas entré dedans auec dix compagnies & huit cens bandoliers Eſpagnols pour la pluſ-part, & le Mareſchal de Mirepoix enuoyé par le Parlement, la ville fut ſouſmiſe à la diſcretion des plus forts, & ſouffrit les inſolences ordinaires aux victorieux, pilleries, meurtres, violemens.

Biziers.

QVI void bruſler la maiſon de ſon voiſin, doit pouruoir à la ſienne. Ainſi les Proteſtans de Beziers aduerty du maſſacre de Vaſſy, introduiſent quelques ſoldats chez eux, & deſtruiſent les

1562. & 1563. images en toutes les Eglises. Beaudiné chef des trouppes Protestantes leur faisoit espaule, & par la prinse de Magalas & l'Espignan, places fortes lesquelles incommodoient extremement Besiers, asseura la ville à leur party. Ioyeuse suiuy de cinq mil hommes & douze pieces d'artillerie grosse & menuë, contrequarroit leurs efforts : & ayant au deuxiesme assaut forcé Lezignan, & pris par composition Montagnac, prit le chemin de Pezenas. Beaudiné vient à la rencontre, & le pouuoit apparemment defaire, mais cinq cents escus que son Maistre de camp auoit receus de Ioyeuse auec promesse d'en toucher mille autres, luy firent perdre enuiron six vingts soldats, & par la des-route de ses compagnies, ouurirēt les portes de Pezenas à Ioyeuse. Besiers estoit prest de prendre loy de luy : mais le sac & tuerie de leurs voisins, & la crainte de pareil traittement, les occasionnerent de luy faire visage de bois, & sortir aux champs pour forcer & reduire en cendres Lignan par la defaicte de deux compagnies qui le gardoient, surprendre en suitte Seruian, enfoncer la garnison de Casouls, escheler Villeneufue lez Besiers, & se garentir ainsi iusqu'à la publication de la paix.

Beaucaire.

BEAVCAIRE craignoit pareil traittement que Limoux. Ils impetrent doncques deux compagnies de Nismes. Sainct Veran, Beauuoisin, Seruas & Bouillargues les amenent, fasseurent la ville & le chasteau, ruinent images & autels, puis se retirent y laissans vne compagnie pour la seureté de leur compagnons. Pour contrepointe les Catholiques introduisent sur la brune grād nombre de soldats trauestis en paysans, & de nuict

ouurent les portes à quinze ou seize cents hommes, qui venans de Tarascon, separez seulement du Rhone, signalent leur venuë par sang & sac. Les Protestans gagnent le chasteau, rappellent diligemment Seruas & Bouillargues qui retournoient à Nismes. Ils rebroussent chemin. Seruas entre au chasteau, & de là descendant dans la ville, surprend ses ennemis, en occit grand nombre, & pardonne à ceux qui posans les armes demandent misericorde. Bouillargues reuenant de recourre le butin qu'on faisoit charrier & des-ia las de tuër les fuyards, entre aussi dans la ville, & passe au fil de l'espee tout ce qu'il rencontre. Ainsi Beaucaire demeura iusques à l'Edict de pacification entre les mains des Protestans.

1562. & 1563.

Montpellier.

SEMBLABLE crainte agitoit ceux de Montpellier, le faict de Toulouse & lieux circonuoisins les auoit estonnez, ils se rẽdent les plus forts, rasent les faulxbourgs presqu'aussi grands que la ville, abbatent trente Eglises; & par ces demolitions se rendent capables de soustenir & repousser le siege qui les menaçoit. Les assiegeans deschargerent leur colere sur quelques arquebusiers logez dans vne vieille tour mal flancquee à vne lieuë de la ville, lesquels s'estans rendus à vie sauue, furent neantmoins esgorgez à la sortie. Pareil sort tomba sur le Capitaine & vingt soldats de Maguelonne: mais auec raison quant à la iustice diuine, ils auoyent laschement vendu le Chasteau.

Iournee de S. Gilles.

EN ce temps-là les sieurs de Suze & de Sommeriue des principaux chefs de l'armee Catholique en Languedoc, auoyent passé le Rhone auec enuiron trois mille pietons, quatre cents

1562. & 1563.

maistres & trois canons, à desseing d'assieger S. Giles petite ville sur le Rhosne. Beaudiné sur cest aduis part de Montpellier, recueille brusquement six cents cheuaux & huit cents hommes de pied sous la conduite de Bouillargues, Albenas & Grille: est arduerty par quelques prisonniers surpris qu'il y a du desordre au camp ennemy; pousse au grād trot, & charge d'arriuée. Suze & Sommeriue tournent le dos, leurs Capitaines & soldats prennēt l'espouuante, chaussent des ailes aux talons, & d'eux-mesmes se mettent a vau-de-route. Boüillargues donne sur ces fuyards; pas-vn ne rend combat. Grille charge d'autre costé, & tous deux conjointement font mourir que par glaiue que par eau deux mil hommes: gagnent tout le bagage richement dressé comme à certaine victoire; deux canons (la couleurine estant coulee au fond du Rhone) vingt-deux enseignes & le guidon colonnel.

LA victoire enfle, & ceux qui la mesnagent mal, trouuent qu'elle à des ailes aux flancs & aux talons. Ainsi Grille mesprisant les aduis qu'on luy donnoit, se laissa peu de iours apres surprendre & defaire aux Arenasses, affoiblir de cent à six-vingts soldats, tourner en fuite ses trouppes vers Lunel, Mauguel, Sommieres, & sans la suruenuë de Beaudiné qui le desgagea, luy mesme seruoit de trophée à son ennemi.

CEPENDANT Ioyeuse voyant la mortalité luy rongner tous les iours grand nombre d'hommes, se retire hors du camp de Montpellier. C'estoit toutesfois pour leuer d'autant plus de soupçon aux habitans. Il auoit praticqué certaines intelligences dans la ville, mais la vengeance di-

uine porta deux des principaux marchands d'icel- 1562.
les sur l'eschaffaut en spectaclepour autres crimes &
lesquels ayans confessé la trahison ainsi que l'es- 1563.
pee pendoit desia sur leur col, firent quand & leur
vie auorter les desseings & ruses de Ioyeuse.

SES efforts sur Agde luy furent autant infru-
ctueux, mais plus dommageables. Car repoussé
par Sanglas d'vne escalade & deux diuers assaults.
Bouillargues escorna les trouppes d'icelluy de
deux cents soixante dix hommes de cõpte fait en
sa retraite qu'il auoit diuisee en trois bandes; attira
trois cents Catholiques logez dans Aramon en
vne embuscade, en occit la plus-part, & tost apres
s'empara de Sainct Laurent des Arbres au Com-
tat, en chassa trente cinq lanciers Italiens, soixan-
te argoulets, vne compagnie de gents de pied.
Mais le cours de ces prosperitez fut aucunement
allenti par la mort de Rays guidon de sa compa-
gnie, & du Capitaine Aisse (ils gardoyent la tour
Carbonniere assise és palus d'Aiguesmortes, &
molestoyent extremement ladite ville) surprins
en vne embuscade & tuez le XII. Nouembre.

LA mort de ceux-cy fut compensée par cel-
le de quatre-vingts surpris & tuez par ceux
de Montpellier dans Bourg, petite ville sur le
Rhone le iour susdit, outre vn grand nom-
bre qui se noya se sauuant par la porte du Rho-
ne.

CET eschec heureux contre leurs ennemis les
pousse plus outre. Vne compagnie logée dans
Agnane rauageoit le pays d'alentour. Rapin gou-
uerneur de Montpellier, suiui de cinq cẽts arque-
busiers, & de la cauallerie de Gremian, les resueil-
la de nuict enuiron les festes de Noel, surprint

1562. & 1563. les vns dormans, les autres en chemise, tua le plus grand nombre, emmena les autres prisonniers à Montpellier.

L'ANNEE finit par les prinses de S. Paul & Damyatte separees par la riuiere d'Agout, assiegees, battues, & dans trois iours emportees sur les Protestans auec grand carnage par Peirot fils de Mõluc. Vn Capitaine Gascon ayant tué vn prestre à desseing ou autrement, fit accroire que c'estoit le ministre, lequel peu de iours apres il fit conduire à Castres, où les Protestans eurent tousiours le dessus pendant ces troubles inciuils.

Viuarez & autres.

VOYONS en suitte & sommairement les prouinces de Viuarets, Rouergue, Giuaudan & Cõté de Foix. Au mois d'Auril les Protestans de Nonnay se rendent maistres de leur ville, procedent quand & quant à la destruction des images, ouurent & bruslent publiquement la chasse qu'on appelloit des Sainctes vertus. Certes si l'homme sçauoit par le present iuger de l'aduenir, il donneroit plus de gourmette à ses passions. Car la vicissitude des choses mondaines permet que la plus-part des offensez rencontre quelque iour de vengeance. La ville estoit despourueuë d'armes: & Sarras leur gouuerneur menacé d'vn siege, sort le XXVII. Octobre, & le lendemain se trouue au poinct du iour à S. Estienne en Forest (la quantité d'armes & harnois qui s'y forgent rendent la ville assez fameuse) met le feu aux portes, entre, prend & emballe toutes les armes dont il auoit besoin. Mais ô homme tu ne songes pas que la Iustice diuine requiert que tu sois mesuré de la mesme mesure dont tu viens de mesurer ton prochain, & pendant que tu t'amuses auec

tes

1562. & 1563.

tes soldats à fureter par les maisons & les plus belles armes & les plus belles femmes, tu donnes loisir à ton ennemy de te preparer vn bruuage plein d'extreme amertume. S. Chaumont enuoyé par le Duc de Nemours (qui faisoit alors la guerre aux Lyonnois) le rencontre, le charge, le prend prisonnier, tuë & blesse enuiron six vingts hommes de sa trouppe : & dés lors ceux de Nonnay demeurent exposés à plusieurs outrages. Il attroupe les communes au son du tocsainct, assiege la ville dégarnie d'hommes, d'armes, de chef; la force, espanche autant de sang humain que bon luy semble, la pille iusqu'aux serrures, y met le feu, & brusle vingt-deux maisons, puis sur le bruit de l'approche du Baron des Adrets auec plus grandes forces que les siennes, desloge sans trompette, & semble plustost fuyr que se retirer.

Premiere prinse de Nonnay.

Svr la fin de l'annee S. Martin par le commandement du Seigneur de Crussol & du Cardinal de Chastillon lors Gouuerneur de Guyenne & du Dauphiné sous l'autorité du Prince de Condé, vient à Nonnay, restaure les ruines, & pouruoid à la defense, y laissant les Capitaines Prost, le Mas & Montgrost.

S. Chaumont y racourt auec quatre mil hommes, mais impropre à forcer places fournies, il traitte auec les citadins, & leur presente honneste composition, tãt pour eux que pour leurs forains. Ils l'acceptent; les estrangers sortent, mais le soir mesme S. Chaumont fait ou laisse entrer ses gents de pied, qui n'oublians aucune espece d'inhumanité; massacrent les vns, precipitent les autres d'vne haute tour en bas, en bruslent dans

Seconde prinse.

1562. & 1563.

leurs maisõs, font saulter les fenestres à plusieurs, en assomment sur le paué, en poignardent par les ruës, vendent les prisonniers à l'encan; & à faute d'achepteur, les esgorgent emmy la place: bruslent les maisons à defaut d'argent comptant pour les rachepter; six vingts furent par ce moyen redigees en cendres. Et pour comble d'horrible confusion, femmes & filles barbarement prostituees, les bleds & autres choses qu'on ne pouuoit emporter, dissipez en perdition, les tonneaux defoncez; les murailles pour la plus-part abatuës à raiz de chaussee, les tours desmantelees, les portes emportees. Bonlieu petite ville voisine de Nonnay luy fut aussi compagne en si piteuse desolation.

Desolation extreme.

En Rouergue, Valsergues l'vn des Lieutenans de Monluc, & Capitaine de la garnison de Ville-franche ayant apporté vne extreme dissipation aux Protestans dudit lieu; & l'arriereban de Rouergue, à ceux de Villeneufue, Perrousse, Froissac, Sauignac, la Guepye, Espaillõ, S. Afrique; ceux de Breseul, Compeyre, Millau, Sainct Felix, Cornus, & du point de Camates se disposerent à la defensiue; & par vn ferme contraste auoyent aneanty les efforts de leurs aduersaires, si deux de leurs Capitaines n'eussent par leur des-route esbranlé l'assiette de leur estat. Enuirõ trente hommes conduicts par Peigre sortis de Milau pour refraischir Compeyre assiegé par Vesin & autres, furent taillez en pieces; leur chef mené dans Thoulouse, & à l'instance du Cardinal d'Armagnac escartelé tout vif. Et Sauignac ayant failly le dessein qu'il auoit sur Ville-franche, fut inuesty dans le chasteau de Granes, & par

Rouergue.

faute d'eau contraint d'accepter la vie sauue, tant pour luy que pour cent soldats qui l'auoient suiui; nonobstant laquelle tous, exceptez six ou sept, passerent au fil des espees victorieuses.

1562. & 1563.

Giuaudan.

Ces tempestes fondoyent aussi sur le Giuaudan. Ceux des Ceuennes entrez à Quesac, firent des cendres d'vne image nostre Dame, & butin de deux cents quatre vingts marcs d'argent de reliques, & autres ornements d'Eglise fondus. Mais ceste prosperité ne pouuoit estre qu'vn feu de chaume, & les fols s'enuelopent aisément eux mesmes en leur outrecuidance. Ils se campent en suite à Mendes, & sur la fin de Iuillet y entrent par composition, mais ils souffrent qu'vn certain Copier eschange sa profession de ministre en celle de capitaine, qu'il ordonne des deniers, qu'il dispose des affaires de la guerre: & que sous ceste temeraire presomption il depesche à quelque autre entreprise enuiron six vingts hommes sous la conduite d'vn chaussetier d'Alby, surnommé la Croix, autant nouice au faict des armes que son pretendu Colonel. Treillans le ieune enuoye partie de ses gens, qui le surprenans en campagne & mauuais ordre, en tuent la pluspart: & luy auec le reste de sa trouppe picquant droit à Mentes, y entre sans difficulté, trousse en male le gouuerneur, butine ce qu'il veut, & laisse le reste à la discretion d'autres bandes; qui saisissans Copier luy font rẽdre autre compte de son administration qu'il n'auoit presumé, toutesfois les trouppes de son parti le recoururent peu de iours apres, & le ramenerent sain & sauf auec ses compagnons.

Alors le Giuaudan iouyssoit de quelque repos, comme voicy les Barons de Goise & de S.

1562. & 1563.

Vidal, Treillans & autres le viennent troubler. Ils font trouppe de deux mil hommes au commencement d'Octobre, pour se ioindre à Ioyeuse au siege de Montpellier, mais la defaicte de leurs hommes à Sainct Gilles, leur faict changer de dessein pour essayer Florac. Huit hommes seulement commandez par Boissy vaillant soldat de Montpellier le gardoyent. Les assiegeans employent batterie, escalade, assaut, sappe, parlement; & n'y gagnent que des coups. En fin le bruit courant de l'arriuee de Beaudiné au secours des assiegez, il leuent le camp auec confusion & desordre.

MARCHASTEL, chasteau appartenant au sieur de Peyre Protestant, eut bien autre issue. Coffart gouuerneur de Recoles l'assiegea sur le commencement de Feurier, & l'ayant prins par trahison, tint aux soldats la foy de Granes, qui pour lors trotoit en forme de prouerbe en la bouche des Protestans. Peyre attrappa depuis Coffart en campagne, luy tua soixante & dix hommes, & reprint sa maison.

TELLES confusions durerent mesmes depuis la paix publiee, car le Baron de la Fare ayant au preallable essayé tous moyens pour auoir à sa deuotion (ce dit l'Original) vne fille d'excellente beauté, assiegea Florac le v. iour d'Auril, mais Beaudiné conuolant au secours, sauua l'honneur de la fille, & le sang des citadins.

Foix.

LE sieur de Pailles Seneschal en la Comté de Foix pour le Roy de Nauarre, amusoit de paroles les Protestans. La desolation de Toulouse luy fit changer de peau. Ainsi le loup (selon l'apologue) ayant enuoyé les chiens au loing, se fourra

puis apres dans la bergerie, & deuora les brebis à son aise. Il conseille a ceux qu'il redoutoit entre les Protestans, attendu qu'ils estoyent chargez du bris des images & autels, qu'ils se destracquent (comme l'on dit) de la voye des charretes, qu'autrement il seroit cõtraint les emprisonner. Ceste espouuante dõne la chasse à plusieurs. Pailles entre alors en la ville, serre és prisons les vns, & allarme tellement les autres, que force leur fut de vuider la ville. Des prisonniers, deux furent decapitez, deux bruslez, six pendus, vingt-deux en suitte condemnez à la mort, dix aux galeres, & les biens des fugitifs exposez en proye aux soldats. Les autres villes de la Comté intimidees par ce stratageme accepterent telle loy que Pailles leur voulut imposer.

1562. & 1563.

PAMIERS seule luy fit contrequarre. La ville appartenoit à la Roine de Nauarre, & le nombre des Protestans y estoit copieux. L'homme a diuers moiens pour se garantir des armes humaines, mais quel haure, quel abri le peut mettre à l'essor de celles que le ciel desploie; Les hommes s'entreguerroient: & deux partis formez ne cerchent que la destructiõ l'vn de l'autre: mais Dieu d'vne mesme arme combat l'vn & l'autre, toutefois le coup porte sur qui bon luy semble. Les Catholiques de Pamiers cerchoient l'opportunité d'opprimer les Protestans: les Protestans, de contrequarrer les desseins de leurs ennemis, & voicy qu'vn fleau commun asseure les vns des autres. La peste accueille la ville; & dans peu de sepmaines emporte Trois mil citadins. Mais (chose estrange!) de tout ce grand nombre on ne compte pas plus de cinquante Protestans.

1562. & 1563. Ainsi subsistans au millieu de ceste mortalité, & par ce moyen couuerts contre les iniures de leurs ennemis de dehors, ils secourent leurs voisins de Castres, tuent le Vicomte de Seres & son frere, auec la plus part de trois cents hommes qu'ils cõmandoient, & dissipent tellement les restes, que le chemin leur fut ouuert pour regagner leurs maisons. Où descouurans vne entreprise tramée par quelques Religieux mendians, qui deuoient introduire Pailles & autres, ils firent en leurs conuents tel rauage que iamais depuis (ce dit l'histoire) on n'ouit ne voix ne vent de tous ceux qui s'y trouuerent. Ce sanglant stratageme estourdit les Prestres & Chanoines, ils se sauuent en la ville de Foix: on pille leurs maisons & celle de l'Euesque. Et comme vn mal traine l'autre, la paix arriue là dessus, & au commencement de May, vne furieuse gresle repetee par trois huitaines és enuirõs de Foix, hache les bleds & la verdure de telle façon qu'il n'en demeure aucune esperance, le populas s'effarouche, accuse les Ecclesiastics refugiez d'estre motifs de la tempeste, & peu s'en faut qu'on ne leur coure sus. Ils euitent ceste fureur commune, & se retirent à Mauganfy.

Lyon. CHANGEONS de climat, & faisons vn tour en la Gaule Lyonnoise. Les Protestans y remuent les armes aussi bien qu'ailleurs, & ne se veulent laisser supplanter par leurs concitoyens. Les Catholiques auoiẽt pris conseil le dernier iour d'Auril de s'asseurer de la ville de Lyon par vn general saccagement du parti contraire. Vn habitant nommé de Morgue, est aduerti par vn des capitaines sien ami, d'aduiser à la seureté de sa personne. Mais il n'en demeure pas satisfait, & veult par

1562. & 1563.

vne obligation d'amitié reciproque, sçauoir le fonds de cest affaire. Le capitaine l'informe qu'apres minuict la tragedie se deuoit iouër. Il descouure le desseing aux principaux, qui pour preuenir, font couler l'aduertissement de maison en autre, & donnent le signal d'vn coup de canon à minuict. A minuict chacun portant les armes se iette en pleine ruë, chacun se range sous son enseigne, on saisit les places, on enfonce les portes qui font resistence, on pose corps de garde aux principaux endroicts, & sans meurtre sinon de deux hommes, ils rendent la ville à leur deuotiō. Plusieurs partisans du Prince de Condé y conuolent, le sieur de Sault en est establi gouuerneur, le Baron des Adrets, vaillant, mais altier & felon, s'empare en suitte du maniement & des affaires & de la guerre. Le Prince y enuoye Soubize pour commander en chef; Poncenat pour mener la caualerie, & Changy l'infanterie. Soubize tres-accort, manie si dextrement le naturel vehement du Baron, qu'il le persuade de retourner en Dauphiné, où les affaires de la Prouince & des lieux circonuoisins requeroient vn chef hardi pour contrequarrer les armes de Suze, Maugiron, la Mothe-gondrin, Escars, Sommeriue & d'autres. Voyons y ses exploicts cependant qu'on se prepare à retirer ce Lyon des grifes de ceux qui vienent de l'enuahir.

Dauphiné.

Romans ouurit la premiere les digues d'où se desbonderent les torrens qui n'oyerent puis apres toute la contree. La Mothe-gōdrin, Lieutenant du Duc de Guyse y voulut faire abatre vne maison où les Protestās s'estoiēt assemblez quelquefois. Ils s'attroupperent soudain; & s'il ne se-

1562. & 1563.

fust mis à l'abry, ce peuple mutiné ne luy eust donné loisir d'esprouuer la rigueur d'vn second tumulte à Valence.

Le xxv. d'Apuril estoit iour de l'election des nouueaux Consuls & Conseillers, & la Mothe voulant que son pistolet y donnast la premiere voix, afin de faire en suitte nommer ceux qu'il luy plairoit, & donner ordre qu'aucun Protestant ne fust esleu; iette hors la ville quelque nombre de cheuaux, ou pour empescher qu'on ne veinst contrequarrer ses desseins, ou pour tailler en pieces ceux qui penseroient eschapper; fait fermer les portes, enuironne de gens armez le lieu de l'assemblée, se iette dedans auec la rondache en vne main, & la pistole en l'autre, & y trouuant vn sien secretaire, en demeure tant indigné qu'il la descharge sur luy. Les Protestans estiment que Gondrin vueille commencer par eux; & quelque nombre s'amassans en vne maison, deliberent de marchander leurs vies. Mais cōme on vient pour les forcer, ils sortent par vn huis de derriere, & gagnent la porte S. Felix, où descouurãs la caualerie de Gondrin qui batoit la strade, ils se tiennent à couuert au dedans de la porte. Ces gents de cheual ne faisans aucune rencontre, se ruent sur quelques paysans qui venoient à Valence, en tuent quelques-vns. On apporte leurs cadauers sur des eschelles, le peuple demande iustice. Le lendemain iour de Dimanche, les Protestans ne bougent, ils craignent qu'à l'occasion d'autres de leur parti, qui de toutes parts accouroiēt au bruit du iour precedent, quelque nouuelle esmotion ne suruinst. Gondrin leur applaudit, & par douces paroles les persuade de sortir hors la ville pour

l'exercice de leur religion, qu'ainsi faisans ils se monstreront obeïssans à l'Edict. Comme ils sont dehors, ils apperçoiuent, ou pour le moins se font accroire, qu'on les veut prendre au trebuchet, les vns accourent à la porte; les autres se iettent dans la ville, & saisissent les autres portes. Le Lundy matin tout le party s'arme, assiege la maison de Gondrin, y met le feu; & comme il se fut retiré dans la prochaine, fut tué auec six ou sept de ses domestiques: saccage sa maison; & pour appaiser le populas, pend le cadauer en vne fenestre qui regardoit dessus la ruë. Voila les effects que produisent les insolences d'vne multitude embastonnée.

1562. & 1563.

La Mothe-Gondrin tué dans Valâce.

ENCORES poulsent-ils outre, le bruit des images abatuës en plusieurs Prouinces, les emporte à pareil exploict, & pour auctoriser leurs procedures, ils eslisent le Baron des Adrets, chef par prouision en Dauphiné, attendant ou confirmation ou autre plus certaine nomination par le Prince de Condé. Le Baron pour signaler les premices de son auctorité, mande de haulte lutte au Parlement de Grenoble. Qu'il iette hors de la ville le second President, le Procureur General, l'Aduocat de la ville, le quatriesme Consul, & quelques autres qu'il nommoit seditieux, lesquels pour ceste cause il menaçoit de la hart. Eux doncques sans attendre ny commandement ny force, aimerent mieux par vn exil volontaire euiter les menaces du Baron.

Hardies boutées des Adrets.

ADONC les Protestãs deschargez de ces espines en leurs pieds, saisissent les portes de Grenoble

Grenoble saisie par les Protestans.

1562. & 1563. le premier de May, entrent aux Cordeliers, renuersent autels & images, y plantent l'exercice de leur religion : & pour la seureté de la ville, introduisent vne compagnie de gens de pied enuoyez par des Adrets, qui pour contrequarrer Maugirõ Lieutenant general en Dauphiné pour le Roy, vient en suite à Grenoble auec trouppes de gens de cheual & de pied.

LEVR premiere guerre fut aux images & reliques: puis eschampez, s'emparerent des chasteaux de la Bussiere & Mirebel, & bruslerent la grand Chartrousse à trois lieuës de Grenoble.

PENDANT que ceux-cy voguent en pleine mer ayans le vent en pouppe, en voicy d'autres qui font vn trespiteux naufrage. Le massacre de Vassy, les trouppes Italiennes de Fabrice Serbellone Bolonois dans Auignon, & celles de Prouence jointes auec Fabrice, estonnoient les Protestans d'Auranges voisine d'Auignon, lesquels pour contreluter les intelligences qu'on disoit ces trouppes auoir dans Auranges, font bouclier de six cents hommes. D'ailleurs Fabrice escript à Sommeriue, fils aisné du Comte de Tande, qui faisoit la guerre aux Protestans de Prouence, contre la volonté de son pere; Que puis qu'il a vne armée toute preste, il fera vn grand coup s'il la mene promptement contre Auranges, où tous les iours conuoloit vne grande multitude d'Huguenots. Que si l'on ne les oppresse sur leurs premiers commencemens, non seulement Auignon sera fort incommodé, mais aussi toute la Prouence en receura beaucoup de dommage. Ainsi Sõmeriue & Suze marchent contre Auranges, & d'abord rencontrent l'occasion de ruïner la ville.

1562.

Parpaille President au Parlement d'Auranges, auoit esté prins à Bourg sur le Rhone comme il reuenoit de faire emplete d'armes à Lyon. Pour le recourre les trouppes d'Auranges & de leurs voisins alliez accourent à Bourg. Sommeriue & Suze grossis de plusieurs compagnies du Dauphiné & d'Auignon, assiegent Auranges, vuide de gens de guerre; la battent, font breche, la forcent, & n'oublient aucune espece de cruauté que la fureur des armes victorieuses a de coustume fournir. Tout passe au fil de l'espée, sans distinction d'aage, de sexe, de qualité: & par vn nouueau genre de mort pratiqué depuis és guerres ciuiles, ils precipitent les vns accueillis par les soldats sur des pointes de halebardes, bruslét les autres attachez aux cremaillieres de leurs cheminées, pendent aux fenestres & galeries, hommes, femmes, enfans; arcbusent ceux-cy, massacrent ceux-là entre les bras de leurs meres, puis pour comble de desolation, saccagent & bruslent la Ville, le Chasteau, le Palais, l'Euesché, & six semaines apres Parpaille à l'instigation du Vicelegat d'Auignon, laissa sa teste sur vn eschafaut.

Siege, prinse & destructiõ d'Auranges.

Mais helas ce n'estoit (comme l'on dit) qu'irriter les frelons! Dés lors le Baron des Adrets ne medite que vangeance. Il court, il bruit, il tempeste, & remply d'indignation & de menaces, bat & force en peu d'heures Pierrelatte, passe au tranchant de l'espée tout ce qu'il trouue en armes, entre de furie dans le chasteau gardé par trois cens soldats des trouppes de Suze: tue les vns, precipite les autres, pas-vn n'eschappe. Il emporte par mesme boutée la ville de Bourg, le Pont S. Esprit luy porte les clefs, il force Boulene frontiere du

Vangeances &

1562. Comtat, y matrasse la cōpagnie du Capitaine Bartelasse, & desia menaçoit Auignon, comme voicy nouuelles que Maugiron entré par intelligence dans Grenoble, pille, tuë, noye. Il auole, s'asseure de Romans en chemin, range S. Marcellin en son pouuoir, y couppe la gorge à trois cens hommes de Maugiron. Maugirō craignant la fureur du persōnage & le dernier eschec, va ioindre ses forces auec celles de Tauanes en Bourgogne, qui se preparoit au siege de Lyon, & le xxvj. Iuin des Adrets rētre à Grenoble, restablit les choses en leur estat; puis s'achemine en Forests, à l'occasion qui sēsuit.

Av premier bruit de la prinse de Lyon, le Duc de Nemours Lieutenant General pour le Roy assembloit vne armée és pays de Bourgogne, Auuergne, Lyonnois, Forest, Beauieulois, Dauphiné & pays circonuoisins. Enuiron trois mille hommes des troupes d'Auuergne conduites par le Baron de S. Vidal s'auançent pour faire le degast au pays cependant que le Duc arriueroit. Poncenat, suiuy de cinq cens hōmes les va recognoistre, les charge d'abord, en faict tel carnage que par leur route il rompt aussi leur desseing, & poursuiuant sa victoire, rencōtre pres de Feurs en Forests quelques troupes de cheuaux qui luy vouloient faire teste. Il les escarmouche & pousse à vaude-route, puis par mesme boutée force la ville de Feurs où grand nombre de ces fuyards s'estoient sauuez.

Des Adrets suruient auec ses troupes de Prouence, & range quelques places soubs ses enseignes. Mōtbrison entre autres, capitale de Forests. Mais la cruauté par laquelle entre autres il fit faire le saut à plusieurs prisonniers de la haute tour en bas (entre lesquels estoient mesmes quelques gē-

tils-hommes de marque) luy flaistrit & soüilla la 1562. belle reputation qu'il venoit d'acquerir en Dauphiné. La ciuilité de la milice abhorre les actes qui ne tiennent rien de l'honnesteté des armes, & ne sentent rien de la generosité.

Siege de Lyō.

Svr ces entrefaites le Duc de Nemours arriue auec Tauanes qui luy menoit enuiron cinq mille François & trois mille Italiens conduits par le Comte d'Anguesole, lesquels trainãts apres eux grand nombre de cheures, & mesme aucunes habillees de velours, donnerent subiect aux païsans de ietter plusieurs cheures à la voirie en detestatiõ de cest horrible meslange és lieux de leur passage.

Povr premices de ses armes le Duc receuant à composition Vienne sur le Rhone par la faueur des Catholiques, y fait peu de meurtre, & beaucoup de butin. Ceste prise racoursissoit les viures à Lyon. Ainsi pour auoir moyen de tenir la campagne, Soubize rappelle des Adrets & les Prouençaulx. Il amene quatre à cinq mille hommes de pied, & quatre cens cheuaux. Le Duc prenant augure de certaine victoire sur ceste foible caualerie, vient à la rencontre, le met deux fois en route prés de Beaurepaire, mais auec peu de perte, & si la constante addresse & resolution d'iceluy auec l'auantage du lieu ne l'eust fauorisé, il estoit pour receuoir alors eschec-mat. Ayant doncques promptemẽt rallié ses troupes, il se campe à deux lieuës de Vienne; & par frequentes escarmouches tient le Duc en halene tandis que Soubize recueille des viures de tous costez.

Defaite des Adrets.

Pendant l'escapade du Baron en Forests, & que tous ces chefs iouent au boutehors, tantost chassants, tantost chassez, Suze &

1562. Fabrice regardoient à couuert les bouttees des Adrets. Desormais le sentans esloigné, voicy qu'ils se reiettent en campagne. Mombrun leur fait contrequarre, & par la prinse de Mornas, vange en partie les rauages d'Auranges. Suze en veut tirer raison; & vient assieger Boulene. Mais n'y trouuant que des coups à gagner, il s'en va piller Vaureas au Comté de Venaissin. Cõme il cuide eslargir ses couldees, il trouue en teste le Baron, qui d'vne course impetueuse, sans recognoistre, sans luy donner loisir de mettre ses troupes en bataille, le charge, le defait, hache en pieces la plus part de son infanterie, luy tuë beaucoup de Noblesse, & gagne son artillerie, mais il ne la garde gueres, puis prolongeant sa victoire, entreprend la defense de Cisteron que Sommeriue menaçoit; force S. Laurent des Arbres, & Roquemauro, place forte, prend & brusle le chasteau du Pont de Sorgues, enueloppe dans le mesme feu tous les soldats de Fabrice qui le gardoient, & le lendemain surprenant Fabrice mesme, le chasse battant iusques aux portes d'Auignon. Comme il poursuit son chemin au long de la Durance, & ne trouue rien qui arreste le torrent de ses victoires, il apprend que les Prouençaux de Sommeriue arriuent à Cauaillon. Il gaye la riuiere le premier de Septembre, les choque d'abord, en tuë la plus part, & pousse le reste en fuite. Mais voicy le cours de ses prosperitez rallenty, desormais il ne fera rien qui vaille, & par sa lascheté causera la defaite de Mombrun, la reprinse du canõ qu'il auoit gagné, & la perte de Cisteron, comme nous verrons en suite. Son renuoy par Soubize en Dauphiné luy sembloit apporter quelque diminution à son autorité, les prinses de

Compensee par celle du siege. &

Autres victoires.

1562. & 1563.

Vienne & du chasteau de Pipet l'auoient affligé, ses deux diuerses routes à Beaurepaire le couuroient de confusion & de honte, mais vne lettre de l'Admiral à Soubize surprinse entre autres & mise és mains du Mareschal de Brissac, fut suffisante pour le ietter en fougue, *Il faut* (ce disoit l'Admiral) *endurer le plus qu'on pourra des boüillons des Adrets, de peur de le faire deuenir d'insolent insensé*, & de faict le Mareschal l'ayant enuoyé communiquer aux Duc & Baron, les fit deslors entrer en d'estrãges pratiques l'vn auec l'autre. Soubize que l'orignal recommande pour auoir tousiours liberalemẽt despendu en espiõs, ayant sans cesse vn œil aux champs & l'autre à la ville; descouure incontinẽt leurs secretes intelligẽces, fait mettre la main sur le collet au Barõ, & l'enuoye soubs bonne garde à Nismes, d'où le seul benefice de la paix ensuiuant le garãtira du danger de mort qui le menace.

Defection, &

Prison du Baron.

NEANTMOINS le Duc ayant fait bouclier des praticques du Baron, s'approche pour le siege de Lion, & par diuerses escarmouches empesche que la ville ne se fournisse de viures, mais qui trop embrasse mal estreint. Il entreprend tout à coup & Romãs & Valẽce. A ce dessein tout le corps de sõ armee estoit necessaire, & pendant qu'il veut tout engloutir à la fois, tout luy eschappe. Il desploye tous ses pieges, & bande tous ses esprits pour atterrer ce Lyon, & sur l'esperance que les partisans qu'il auoit dans la ville, seconderoient les efforts de ses armes, il presente l'escalade en diuers endroits: mais pour neant. Il est si mal seruy par dedans & par dehors, & si rudement accueilly par Soubize, qu'il luy conuiẽt vestir vn autre personnage. Il s'aide des nouuelles de la bataille de

Grande hõte au Duc de Nemours.

1562. & 1563. Dreux, & faict haut sonner ceste victoire. Mais voicy vne nouuelle praticque qu'il estime le deuoir guinder au dessus de ses intentions.

Accreuë par vne ruse stratageme.

MARC Herlin receueur du taillon à Lyō auoit esté prins en vne escarmouche au mois de Feurier M.D.LXIII. Pour faire d'vne pierre deux coups, sauuer ou sa vie ou sa rançō, & iouër d'vne trousse au Duc, il luy faict entendre, qu'il a moyē de faire au Roy vn signalé seruice, qu'on a de coustume l'employer à la garde de la ville, & luy confier beaucoup de bōs affaires : que s'il le veut lascher, il espiera quelque iour opportun duquel il luy donnera certain aduis, & luy tiendra la porte S. Iust ouuerte; par laquelle il introduira le nombre d'hommes necessaire pour se rendre maistre & seigneur de la ville. Nous croyons aisément ce qui nous est plausible & chatouille les esperances de nos souhaits. Le Duc accepte l'offre, & relasche Herlin, mais comme s'il fust eschappé de luy-mesme. Herlin vient à Lyon, & communique le faict auec Soubize; puis reua trouuer Nemours, & luy assigne le vij. de Mars ensuiuant.

Stratageme sur le Duc de Nemours.

LA veille de l'execution pretenduë, Soubize bracque de nuict son artillerie pour batre du lōg de la ruë, dispose trois à quatre mil arcbusiers és bouleuerts, murailles & maisōs des auenuës, & la cauallerie de Poncenat pour suiure en queuë. Le iour venu Nemours approche, on luy donne signal d'vn tourriō : trois mil hommes de pied entrent dans le fauxbourg S. Iust, & de là s'auancent à la porte. Herlin leur accourt au deuant, & les conduit en personne. Mais entré par le guichet, il le leur ferme soudain au nez. L'artillerie tōne sur eux ; deux ou trois cens mousquets les saluent, l'arque-

l'arquebuserie descharge: Blacons, Poyet, Andefroy, & Entrages leur iettét à dos six cents arquebusiers d'eslite, qui les acheuent de rompre, & si la caualerie se fust diligentee; à peine aucun eust sçeu porter à leurs compagnons les nouuelles de ce stratageme. Quatre cents demeurerent aux fauxbourgs, plusieurs moururent dehors, & plus grand nombre de blessez rendirent l'esprit en fuyant, au camp, à Vienne, & ailleurs. Ceste escorne affligea le Duc d'vn si poignant desplaisir, qu'il en demeura deux mois malade au lict, & cependant la paix suruint, qui dissipa ces armees, & pendit pour quelque temps les armes au croc.

1562. & 1563.

Siege de Grenoble.

Les sieges de Grenoble ne furent moins honteux aux assaillans. Le Conseiller Ponat y cõmandoit en l'absence du Baron des Adrets; mais il estoit plus capable des Loix que propre au harnois. Vinay prend de là subiect d'entreprendre sur la ville. S. Mauris & la Coche le reçoiuent, mais si brusquement que la mort de soixante de ses meilleurs Espagnols & Italiens dés la premiere escarmouche, luy fait quitter Grenoble pour aller mettre en cendres les maisons des paisans du val de Pragela, & le Baron ayant rappellé Ponat, la Coche prind la defense de la ville.

Premier.

La prinse de Vienne donnoit esperance d'adiouster Grenoble à ce nouueau conquest. Six mille hommes s'y campent, mais vn beau desseing, & qui seroit autrement exploittable, auorte bien souuent par le discord des commandeurs. Ils l'assaillent, mais mollement, & la multiplicité des Chefs fait que Grenoble subsiste au milieu d'eux.

1562. Toutefois les viures accourcis au bout de trois semaines, poussoient desia la Coche à mediter composition; comme voicy Furmejer ayant recueilly enuiron quatre-vingts cheuaux & six à sept cents hommes de pied, passe la riuiere d'Isere, surmonte le destroit de la montagne, force ceux qui le gardoient, & s'auance iusques à la riuiere du Drac prés de Grenoble. Comme il veut trajecter, il void le passage gardé par trois à quatre cents cheuaux auec grand nombre d'infanterie, & descouure vne autre troupe embuschee dans le bois voisin, pour le charger à dos. Il rebrousse, & d'vne crainte simulee semble vouloir tourner en arriere. Les assiegeants le harcellent, il tourne visage contr'eux, guaye le Drac, charge les premiers qu'il rencontre les rompt, & par la hardiesse de son passage à la teste de tant d'ennemis, estonne toute la trouppe, l'esparpille à trauers champs, la chasse tuãt de tous costez: & par ceste inopinee suruenuë alarme tellement le camp, que chacun quitte sa tranchee, chacun fuït, & ne cessent de courir qu'ils n'ayent gagné les marches de Sauoye.

Leué par Meier.

Second siege soustenu par la Coche.

CVRSOL recouuroit au bas Dauphiné Serignan & Auranges: la Coche surprenoit la Tour de Lemps au commencement de l'an M.D.LXIII. tandis que ceux de Grenoble auictuailloient leur place & se preparoient à soustenir le second siege. Vers la fin de Feurier voicy sur leurs bras huict mil hommes que de pied que de cheual, deux gros canons & ttois pieces de campagne. La Coche luy oppose outre les citadins, six cents bons soldats, neuf braues Capitaines & quelques gentilshommes volontaires, lesquels ayans au premier assault repoussé leurs assaillans, garentirent à la

pointe de leurs espees & le sac de la ville & le sang de leurs hommes. 1562.

Prouence. Guerre entre le pere & le fils.

PASSONS en Prouence. Le Comte de Tande en estoit gouuerneur, & de ses deux fils, Sommeriue issu du premier lict auoit la lieutenance pour le Roy en l'absence de son pere: Cipierre alors biẽ ieune, né du second; & le sieur de Cardet de la maison de Salusses, gendre dudit Comte, estoient (comme plusieurs autres se vantoiẽt en ces temps là) non Protestãts de faict, mais des mastins qui gardoient leur trouppeau. Sommeriue, homme trop violent & sanguinaire, anima soudain toute la Prouence contr'eux: & n'eut si tost la force en main, qu'il ne signalast son gouuernemẽt par vne horrible & generalle execution de gens mutilez, pendus, bruslez, escorchez, decouppez vifs par lopins, traisnez par les ruës, precipitez, poignardés, morts de faim & d'autres pauuretez. Le Comte son pere ayãt mesme horreur de ceste commune desolation, & ne pouuant par aucune autorité destourner son fils de tant felonnes procedures: amasse le plus qu'il peut de forces; donne le commandement sur la cauallerie à Cipierre; & de l'infanterie, à Cardet: qui par les armes retindrent sous leurs enseignes (excepté Pertuis) les villes qui sont outre la Durance.

Premier siege de Cisteron.

CISTERON estoit encore vne poignante espine au pied des Catholiques, le sieur de Beaujeu nepueu du Comte de Tante y commandoit onze compagnies. Furmejer trois cents hommes, & plusieurs familles Protestantes y cerchoyent leur azyle. Sommeriue apres ce beau chef-d'œuure d'Auranges ayant faict monstre de cinquante enseignes d'infãterie, & de quelques cornettes de

cauallerie, auole brusquement au siege; & l'onziesme de Iuillet donne trois assauts, desquels la nuict suruenant termina la furie, la plus-part du mois passa en escarmouches, tellement acharnees que les prisonniers de part & d'autre ne trouuoyent ny mercy ny grace en l'animosité des soldats. Et sur la fin Sommeriue craignāt quelque nouuel eschec par la main des Adrets qui venoit de deffaire Suze à Vaureas, s'alla retrancher à trois lieuës de Cisteron.

CARDET approche, mais il ne peut par aucun leurre attirer son beau-frere hors de ses tranchees. Ainsi le Comte de Tande incommodé de viures, leue le camp, iette partie de ses trouppes dans Cisteron, & enuoye le reste à des Adrets.

Deuxiesme dont s'ensuit.

Sommeriue redouble courage & forces. Il reuient auec cēt deux enseignes d'infanterie & bon nōbre de cheuaux, prepare trois diuerses batteries & sur l'aduis qu'on luy donne que Mombrun approche pour le secours des assiegez auec cinq cents hommes, & le canon n'agueres gagné par des Adrets; il enuoye Suze au deuant, qui charge Mombrun, luy tuë enuiron cent cinquante hommes, met les autres en route, & regagne son canon. Ceste victoire donne auguste de bonne issuë à Sommeriue. Le xiij. Septembre, il iette par terre enuiron cent quarante pas de muraille, trente trois enseignes d'infanterie soustenuës d'vne trouppe de cauallerie montent à l'assault, & d'vne extreme furie le renouuellent cinq fois iusques à tant que la poudre manquant aux vns & aux autres, ils viennent aux pierres, aux espees & autres coups de main, mais la force demeurant aux plus grand nombre, les assiegez quittent la breche, se

retirent auec grand' perte;& des Adrets ayant rebroussé chemin en son Dauphiné par la campagne, Senas, Mouuãs & autres Capitaines se voyãs despourueus de munitiõs, d'esperãce de secours, chargez de grand multitude d'hommes mal aguerris ioint l'opiniastre constance des assaillans; preposent la sauueté des personnes à celle de la place, gagnent de nuict le destroit & desert des montagnes, arriuent sains & saufs à Grenoble, & delà conduits à Lyon y viuotent iusques à l'Edit de pacification. Sommeriue au poinct du iour leur pousse quelques trouppes en queuë: mais la difficulté des chemins, & la crainte de perdre leur part du butin, arresta leur poursuitte. Ainsi les victorieux entrez dans ceste ville abandonnée, enterrent au milieu de leurs armes enuiron quatre cents, que femmes qu'enfans, sans distinction ny d'aage ny de religion, & des-lors le Baron fut en tres-mauuaise odeur à son parti, le blasmant de n'auoir apres la desroute de Suze tiré droict à Cisteron pour fauoriser l'approche de Mombrun, & destourner les extorsions de Sommeriue.

1562. & 1563.

Prinse de Cisteron abandonné.

Voila doncques Sommeriue maistre de la Prouence; laissant par tout de piteux trophées d'vne sanglante victoire, de laquelle l'Original remarque comme principaux instrumens, Carcez, Mentin, Flassans, poussez notamment par Bargarris, Chesne, Saincte Marguerite, & autres des mieux estoffez du Parlement d'Aix, qui par impunité laschoyent tellement la bride aux pilleries, saccagemens, meurtres, qu'apres l'Edit de pacification le Conseil priué du Roy donna commission au President de Morsan & quelques

1562. & 1563. Cõseillers du Parlement de Paris pour reprimer tels desordres, qui par l'exemplaire punition de plusieurs;firent qu'és troubles subsequens les armes se manierent auec beaucoup plus de moderation. Mais la qualité des vns & le credit des autres, sauua maintes testes appareillées à reuomir en spectacle le sang que leurs mains auoient trop licencieusement espanché.

Bourgongne, Dijon.

QVANT à la duché de Bourgongne, Tauanes Lieutenãt pour le Roy en l'absẽce du Duc d'Aumale, aima mieux l'argent que le sang des Protestans, & le Parlement de Dijon ayant en vertu des lettres obtenuës le premier de Mars M. D. LXII. interdit l'exercice de leur religiõ, Tauanes les desarma, emprisonna les principaux, contraignit les vns de sortir à force de menaces, & chassa violẽment les autres. Le Maire & les Escheuins passerent outre, mirent dehors femmes, filles, enfans; & pour comble, commandement à cri public aux paysans, de courir sus aux rebelles: qu'õ ne reçoiue, ny loge n'alimente les expulsez des villes (rigueur que l'humanité ne peut refuser mesme aux plus barbares) cõdãnè cõme criminels de leze-Majesté ceux qui auoyent pris les armes ou fauorisé d'aide & de conseil, & permet de mettre par tout impunément à mort ceux qui s'assembleroyent ailleurs qu'és Eglises ordinaires. Ceste licence enfanta plusieurs brigandages & saccagemens à Aussonne, Autun, Beaune, le peuple neãtmoins est loué de s'estre contenu dans les bornes de modestie.

CHAALONS sur Saone, Mascon & Belle-ville saisies par les Protestãs, leur seruirẽt quelque tẽps d'azyle & de refuge. Mombrun commandoit à

Chaalon auec cinq cens arcbusiers : mais promptement inuesty par Tauanes,& ne trouuant pas la ville assez munie defensable, laissa la ville en proye à Tauanes,& se retira dans Mascon.

1562. & 1563.

Premier siege de Mascon.

TAVANES accourt & se presente aux portes, cuidant par gracieuses offres induire le peuple à sa reception, mais il trouue du contraste. Ainsi donc il recueille toutes ses forces; & le troisiesme de Iuin assiege la ville. Son armee estoit pour la pluspart composee de Bourguignons, Comtois, estoffez à descouuert d'vne escharpe rouge. Les assiegez font bouclier de ce pretexte, & s'en seruent vtillement pour diuertir à ce coup l'orage qui les menaçoit. Ils enuoyent remonstrer au Roy. N'estre raisonnable, qu'eux, ses subiets naturels & desirans viure en paix sous l'obeyssance de ses Edicts,soient contraints d'ouurir leurs portes à Tauanes armé d'estrangers ennemis de la Couronne, & qui leur est suspect pour plusieurs autres grandes raisons. Ceste remonstrance porta quelque coup, car Tauanes par mandement du Roy se retira, mais c'estoit pour se preparer à vn deuxiesme siege.

Deuxiesme.

POVR le soustenir,ceux de Lyon depeschent Entrages. Tauanes fait ses tranchees, gagne le fauxbourg Sainct Laurent; & le quatriesme Iuillet porte par terre toutes les defenses:fait breche, & la recognoist, mais aux despends de ceux qu'il y enuoye. De façon que comme si quelque important affaire l'eust rappellé en Bourgongne, il leue le camp; & faisant estat que les assiegez le suiuroyent en queuë,leur dresse vne forte embusche, mais Entrages n'auoit point de soldats à perdre.

1562. & 1563. MASCON deliuré pour la seconde fois, voicy Belleville assaillie. S. Poinct auec autres Gentils-hommes Dauphinois venoit de butiner quelques bateaux chargez de la valeur d'enuiron quarante mil francs en reliques d'or & d'argent, que deux Escheuins de Mascon enuoyoient de leur autorité priuée à Lyon, pour les conuertir à leur profit particulier. Ainsi les pillards sont souuent pillez à leur tour. Ce butin le pousse à l'esperance d'vn autre. Le XXVIII. Iuillet il vient auec deux cents cheuaux, six à sept cents soldats, & les communes voisines inuestir ceste villette, mais le soir precedent deux compagnies sorties de Mascon s'estoyent iettee dedans, par lesquelles les assaillans poussez auec perte, conuertirent leur vangeance sur la laine & la corne des lieux circonuoisins.

LA retraite de S. Poinct occasionne Entrages à vouloir estendre les limites de son territoire. Il assiege le Chasteau de Pierrecloux, contraint Mõrosat & vingt-cinq soldats qu'il y commandoit, de se rendre à discretion; & les fait mener prisonniers à Mascon, mais c'estoit nourrir des renards qui mangeront en suitte ses poulles.

SVR ces entrefaites Poncenat auec des Suisses & François arriue à Mascon, en tire les principales forces, assiege Tournus, & s'en rend maistre. Mais qu'est-ce que la fureur des armes inciuiles sçait espargner? Clugny forcé par mesme bouttee, void tristement dissiper ceste exquise & renommee bibliotheque, thresor & ioyau tres-precieux, qui rendoit ceste Abbaye recommandable entre plusieurs autres signalees en France.

TAVANES aduerti que Mascon estoit à des-

1562. & 1563.

couuert, & qu'Entrages mesmes pour complaire à Poncenat, suiuoit ses enseignes, part de Chaalon auec quatre cornettes de cauallerie & huict cents hommes, asseuré d'vne pratique qu'il auoit tramée dedans, ce pendant que ses ennemis poussez d'affections particuliers, employent leurs armes ailleurs. Voicy le xviij. d'Aoust plusieurs charrettes à bœufs entrer par l'intelligence & faueur du Commis à garder la clef d'vne porte. elles passent la premiere & seconde porte: à la troisiesme le premier bouuier verse, & par ceste ruse arreste les suiuantes. Vingt hommes couchez sur le ventre derriere vne muraille du iardin proche de la porte accourent, esgorgent quelques gardes; introduisent leurs gents, renuersent vn corps de garde, se font maistres de la ville, les soldats de Pierrecloux sont eslargis, & sortans de prison couppent testes, bras & iambes aux Protestans, en iettent plusieurs dans la Saone, pillent leurs maisons, & rançonnent les plus aisez. Ainsi la Bourgongne reueint à la deuotion des Catholiques; & Sainct Poinct eut le gouuernement de Mascon; homme violent & sanguinaire, qui maintesfois rassasia ses yeux apres son repas du triste spectacle de ceux qu'il faisoit en sa presence precipiter en la riuiere.

Troisiesme siege & prise de Mascon.

TELLES confusions affligeoient piteusement les prouinces de ce Royaume, comme d'ailleurs les deux Chefs de chaque party prisonniers solicitoient la conclusion de la paix: l'Admiral par lettres bien amples à la Roine se purgeoit de l'accusation dressée contre luy touchant la mort du Duc de Guise, desquelles Poltrot mesme

1562. & 1563.

au milieu de ses plus sensibles tourmens en son execution, le declara incoulpable : & la Roine-mere contente de laisser ceste espine au pied de l'Admiral, afin de regner parmy les combustions des maisons de Guyse & de Chastillon, faisoit dextrement d'vne pierre plusieurs coups. Car elle faisoit accroire au Prince de Condé, Que les restrictiõs proposées sur l'Edict de Ianuier, ne tendoient qu'à contenter aucunement les Catholiques : que c'estoit vn acheminement pour ouurir aux Protestans vn plus ample moyen de liberté. Elle contentoit le ieune Duc de Guise par l'execution de Poltrot, & par la prouision des Estats de son feu pere : & le Connestable, par les modifications apposées à l'Edict; car il auoit protesté ne pouuoir condescendre au restablissement de l'Edict de Ianuier, aussi le iudicieux lecteur aduisera par le fil de l'histoire, quel party l'auoit le premier enfraint. Mais ce qui plus importoit à Catherine en desarmant ses ennemis elle nourrissoit vne diuision entre deux puissantes familles, par laquelle elle fomentoit son autorité.

Principaux articles de la paix.

EN fin la paix arrestée le xiij. de Mars, donna l'exercice de leur religion aux Nobles ayans toute iustice, pour eux, leurs domestiques & subjets. Aux autres Nobles ayãs iustice, pour eux & leurs domestiques, auec souffrance des seigneurs dont ils mouuoient. En tous Bailliages & autres sieges ressortissans nuëment en Parlement, vn lieu pour leurs assemblées, au choix de la prouince, outre toutes les places qui auoient eu l'exercice depuis le vij. Mars. La Preuosté & Vicomté de Paris exceptée. Vn chacun remis en la premiere iouyssance de ses biens, honneurs, estats. Vn general oubly

1563.

de toutes choses passées pour le faict des armes aduoüées de party. Toutes offenses (horsmis de vol) pardonnées; & defense de s'entr'iniurier pour cause ou de guerre ou de leur religion.

Ce traitté resiouit & fascha plusieurs. Resiouit ceux qui faisoient estat, ce doux & plaisant nom de Paix debuoit mettre fin à toutes leurs calamitez, & restablir chacun en sa premiere assiette: fascha ceux qui de trois puissans ennemis voyans les deux preuenus de mort, & le tiers prisonnier; estimoient que l'administration de l'Estat fust legitimement deuoluë au Prince de Condé, que par consequent il derogeoit à son autorité, souscriuant à si foibles & faciles conditions de paix, joint qu'ils preuoyoient bien que les secretes oppositions des Parlements, & les violences des plus mutins, qui les armes en main matrassoient tousiours impunément quelqu'vn de leurs hommes, donneroient en peu d'années subjet de nouuelles combustions.

Reprinse du Haure.

Ainsi voila par ceste paix l'Alemand renuoyé chez soy, Elizabeth Roine d'Angleterre occupoit le Haure de Grace, dont le Prince l'auoit nātie pour gage & seureté des deniers desquels elle auoit assisté son party. Or afin de paistrir vn leuain de diuorce & d'aigreur entre elle & les Protestās, il faloit que l'Anglois fust chassé par ceux mesmes qui l'auoient appellé. Le Roy s'y achemine en personne: mais on y pousse aussi le Prince auec la plus-part du party, & leur fait-on faire la pointe. La place est forte d'assiette & d'artifice, mais l'eau douce couppée aux assiegez, & la peste leurs ayant desia rauy plus de trois mil hommes; le Comte de Vvaruic entra le XXVIII. Iuillet

1563. en capitulation, & le lendemain rendit la place au Roy.

Le Roy declaré majeur.

OR l'vn des principaux motifs pour lesquels le Prince s'estoit rendu si facile à ces conditions de paix, estoit la lieutenance generale dont le decez du Roy de Nauarre, & les attrayantes promesses de la Roine-mere l'entretenoient. Mais voicy que pour establir sa regence elle deboute vne fois pour toutes le Prince de ses esperances. Elle faict declarer le Roy majeur, ayant seulement atteint le quatorziesme an de son aage: amene sa Majesté au Parlement de Roüen, luy faict protester, *Qu'il ne veut endurer qu'on vse en son endroit à l'aduenir de la desobeissance qu'on luy a monstrée depuis le cõmencement des troubles: qu'il veut que son Edict de pacification soit obserué; menace les contreuenans & faiseurs de ligues.* Puis sur la remonstrance que le Parlement de Paris luy faict par escript touchant cest Edict de majorité confirmatif de celuy de pacification; la Roine-mere se faict par son fils nommer superintendante de ses affaires: & pour responce à la Cour suiuant l'instruction de sa mere; *Ie n'entends pas* (dit-il) *que vous vous mesliez d'autre chose que d'administrer bonne & brefue iustice à mes subjects, sçachez desormais que vous n'estes par moy establis en vos charges pour estre mes tuteurs, ny protecteurs du Royaume, ny conseruateurs de ma ville de Paris, comme vous estes faict accroire iusqu'à present.*

ESTANT le Roy de retour à Paris, la veufue du Duc de Guise, ses enfans, ses parents, veindrent solemnellement demander iustice du meurtre cõmis en la personne du deffunct, designãs l'Admiral cõme principal auteur d'iceluy. Mais il n'estoit pas encore temps de laisser ces deux mai-

1564.

ſons ſentrechocquer, celle de Guiſe pouuoit autant ou plus receuoir de perte que l'autre: & Catherine pretendoit ſe ſeruir encore de la premiere. Pour rompre ce coup, elle fait que le Roy leur commande de ſurſeoir ceſte querelle, & leur aſſigne autre ſaiſon pour en aduiſer, les honore cependant des principalles charges, & leur donne toute entrée & familiarité prés ſa perſonne.

Le reſte de l'année paſſa par l'eſtabliſſement de pluſieurs Edicts pour la police eccleſiaſtique & ciuille, & lors fut erigée la iuriſdiction des Iuges & Conſuls entre les marchands, & les greffes des conſignations eſtablis.

Comme ces choſes paſſoyent en France, les Prelats aſſemblez au Concile de Trente pouruoyoient au ſouſtien & maintenement de la Religion Catholique, notamment en ceſt Eſtat. Le Cardinal de Lorraine, homme fort practiqué és affaires du Royaume, apporte tout ce qu'il peut pour l'extirpation des Proteſtans. A ce deſſeing, ils trouuent ceſt expedient: Que les Rois de France & d'Eſpagne feroyent enſemble vne eſtroite alliance, & celuy d'Eſpagne donneroit au François autant de forces qui ſeroyent requiſes pour l'execution du faict, que cependant on rechercheroit tous moyens d'abolir l'Edict qui permettoit l'exercice de la Religion pretenduë reformee: que ceſte conuention formee pour la cõſeruation de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, ſappelleroit *Saincte Ligue*. Le Cardinal promet d'employer tous ſes efforts & moyens à ceſt effect, & reſpond à l'aſſemblée de

La ſaincte Ligue, dont s'enſuit le.

1564. la prompte affection qu'il s'asseure trouuer és courages de la Royne-Mere & des Seigneurs du Conseil. Les Chefs de ceste ligue estoyent, le Pape, les Rois de France & d'Espagne, les Princes d'Italie, la Republique aussi de Venise, & le Duc de Sauoye. De l'Empereur & maison d'Austriche, on en parle diuersement, les Electeurs Protestans eussent peu le trauerser s'il leur eust ouuertement consenty.

Ainsi dés le commencement de Feurier ils taschent d'en produire quelque effect. Voicy venir leurs Ambassadeurs à Fontaine-bellaud, demandans, *l'obseruation des decrets du Concile par toute la France, dont lecture se deuoit faire le XXV. de Mars à Nancy presens les Ambassadeurs de tous les Princes Catholiques assemblez pour dresser vne ligue generalle cõtre les Estats soustraits de l'obeissance Romaine. Ils requierent aussi, qu'en faueur du Clergé le Roy face cesser l'alienation des biens Ecclesiastics comme chose contreuenant à la loy diuine, & preiudiciable tãt à sa Majesté qu'à son Royaume. Que l'Edict de pacification soit mis à neant, les heretiques exterminez, nommément ceux qui participoient au meurtre du Duc de Guise.* En somme voicy de viues allumettes pour ietter derechef ceste Monarchie dedans les flammes d'vne seconde guerre ciuile.

Mais les feux de la premiere fumoyent encor. Et les choses n'estans si tost appareillees pour entrer à nouuelles combustions domestiques, le Roy respond, *qu'il a accordé l'Edict pour vuider son Royaume d'estrangers, qu'il espere maintenir ses subiets en repos suiuant l'institution de l'Eglise.*

Cependant les moins affectionnez à la paix publique suscitoient force contrauentions

à l'Edict; les Commissaires enuoyez pour le faire 1564.
obseruer, auoient peu de credit en plusieurs endroits: les Estats de quelques prouinces remonstroient qu'il ne pouuoient non plus souffrir deux religions que le Ciel deux Soleils; l'execution d'iceluy n'auoit ou point ou peu d'effect és lieux ausquels il estoit publié: les Magistrats dilayoyent à pouruoir les Protestans de places pour leurs exercices, & par leurs tergiuersations induisoient plusieurs personnes à cercher demeure ailleurs pour viure en repos & seureté.

Voyage de Bayonne.

LES plaintes doncques & mescontentemens qui de toutes parts resonnoient aux oreilles du Roy, donnerent à Catherine (sous ombre de proumener le Roy par les prouinces de son Royaume, & par sa presence appoincter beaucoup de differens, qui dés-lors sembloient menacer de quelque eminente confusion) vn specieux pretexte pour s'aboucher auec le Roy d'Espagne.

CHARLES commence son voyage par la Champagne, & de la Bourgongne descend à Lyon, defendant aux Protestans l'exercice de leur religion à la suitte de la Cour, voire aux villes mesmes qui leur estoient assignées pour leurs assemblées, pendant que sa Majesté y seiourneroit. Icy les Protestans estoient en tres-grand nombre, & s'y pouuoient vne autre fois fortifier au besoing. Pour leur en oster le moyen on y bastit vne Citadelle, & le Roy n'en bouge, qu'elle ne soit en defense. A cest exemple plusieurs autres villes receurent pareil mors en bouche, tandis qu'au contraire on desman-

1564. teloit Orleans, Montauban, & quelques autres.

Voicy derechef l'Edict de paix grandement escorné par vn autre faict à Roussillon. Le Roy defend à tous hauts Iusticiers de permettre l'exercice de la religion pretenduë reformée, ailleurs qu'és places specifiées par l'Edict. Bannit pour la premiere fois les ministres qui auroient exercé leur charge en lieux non comprins en l'Edict; & pour la deuxiesme, les punit en leurs corps. Commande aux Prestres, Religieux, & Nonnains qui s'estoient mariez, de faire separation & rentrer en leurs conuents: sinon, de sortir du Royaume, & prohibe aux Protestans tous leurs synodes, comme monopolans soubs ce pretexte, & sousleuans la plus-part du Royaume.

Massacre de Creuan.

DES paroles s'ensuiuent les effects. Ceux de Creuan en Bourgongne, massacrent impunément plusieurs assemblez pour leur exercice. Et l'esloignement du Roy des lieux où l'on auoit accoustumé de le voir, causa tout plein de seditieux remuëments, esquels fut entr'autres enueloppé la Curée Gouuerneur du Vendosmois, & Protestant de profession, assassiné soubs l'adueu de Chauigny Lieutenant du Duc de Montpensier, ainsi qu'il se mettoit en deuoir de reprimer quelques-vns, qui sous la faueur des troubles auoient de guet à pens massacré plusieurs hommes, femmes, enfans au pays du Maine, & lieux circonuoisins.

De Tours.

COMME l'audace croissoit, vne licencieuse escapade emportant ceux de Tours à courir sus aux Protestans de leur ville qui reuenoient de leur

de leur exercice, ils massacrent les vns, blessent les 1564.
autres; & par mesme boutee remportans leurs armes sanglantes en la ville, tuent, noyent, pillent, sans distinction d'âge, de sexe, de qualité. Pour reprimer ce mal deuant qu'il pullulast dauantage, fut enuoyé le Mareschal de Vieille-ville. Il estoit prest de s'y comporter selon la teneur de ses mandemens : mais Chauigny s'opposant à force ouuerte aux desseins d'iceluy, fit tourner en fumee toute ceste punition premeditee, comme si la recerche deust aigrir les courages des grands & des peuples, & faire encliner les choses à nouueaux troubles.

En fin sur les importunes remonstrances des Protestans qui se plaignoyent de ces desbordees insolences, & qu'on les forçast en plusieurs lieux de fournir à leur rang le pain benist aux Messes parroissiales; & par tout, de tendre & tapisser le deuant de leurs logis au iour de la feste-Dieu, de contribuer aux confrairies, & autres choses semblables : & sur leur pressante requeste. De n'estre violentez en leurs consciences contre les conditions de l'Edict? le Roy seiournant en Dauphiné, fut enjoint par lettres patentes aux Gouuerneurs des Prouinces, d'entretenir & faire deuëment obseruer l'Edict de Pacification, & tenir la main à ce que nulle esmotion ne suruinst és terres de son obeyssance.

Procez contre les Iesuites.

Ce voyage de Bayonne est signalé par ce notable procez de ceux qui d'vn tiltre partial & hardy se qualifient de la societé de Iesus, debatu en Parlement, plaidant contr'eux pour l'Vniuersité de Paris, Maistre Estienne Pasquier,

vehement & tres-graue Aduocat d'vne si rare cause ; & M. Pierre Versoris, pour leur compagnie; leurs plaidoyers se lisent, & leur aduenement, entree en France, aduancement, & tout ce qui concerne leur secte est si doctement exprimé en vne Epistre du IIII. liure dudit Pasquier, & en son Plaidoyé, qu'il n'est besoing de l'inserer icy.

Bouttee du Cardinal de Lorraine.



AINSI passa l'année, mais la suiuante enfanta de nouueaux grabuges à Paris, dont les esclats cuiderent voler bien-loing. Le Cardinal de Lorraine reuenant du Concile de Trente, accompagné de son nepueu & de nombre d'hommes armez de bastons à feu, contre l'expresse defense de l'Edict, & suiuy d'assez prés par le Duc d'Aumale son frere, s'acheminoit à Paris. Les conclusions du Concile, & ce port d'armes offensiues allarme notamment les Protestans. Le bruit court que c'est pour leur faire violence, ils recourent au Mareschal de Montmorency comme Gouuerneur de l'Isle de France, sage, & aymant le repos public. Il prie le Cardinal de n'entrer auec cest equippage. Ceste priere negligee luy fait prendre resolution d'vser de son auctorité. Le Cardinal se roidit, & feingt d'entrer à main armee. Mais voicy que le Mareschal, comme Lieutenant de Roy, luy fait contrequarre, suiuy du Prince Portien & d'enuiron quarante Gentils-hommes de marque. Le Cardinal prend l'espouuente, se iette auec son nepueu dans les premieres maisons à sauueté, laisse ses trouppes à la discretion du Mareschal, qui se contentant de les desarmer, leur laissa prendre tel chemin que bon luy sembla ; & apres quelque seiour à Paris,

Du Mareschal de Mõtmorency.

1565.

ſen va attendre le retour de Bayonne en Champagne.

DESORMAIS ce ne ſont qu'aſſociations, que ligües, que conferences, il faut auoir raiſon de ceſt affront. Mais on trouue forte partie, car les deux maiſons de Montmorency & de Chaſtillon tres-eſtroictement alliees de conſanguinité, ſ'vniſſent auſſi de volontez en ceſte defenſiue. Le Mareſchal aſſiſté de l'Admiral ſon couſin, contient les Pariſiens en paix, fait approuuer ceſte eſcapade au Parlement & au Conſeil du Roy. Et la Roine mere craignant que ceſte eſmotion n'empeſchaſt les effets du voyage de Bayonne, & que par ce moyen la perfection de ſes deſſeins ne fuſt trauerſee : fait que le Roy cōmāde par lettres patentes, à ceux qui n'eſtoient encor entrez à Paris, de n'en approcher pas d'auantage; & à ceux qui y eſtoient, d'en ſortir, attendans que ſa Majeſté compoſaſt ce differend apres ſon retour de Gaſcongne.

D'AVTRE part la Cour retentiſſoit de plainctes. Les Proteſtans accuſoyent les violences & contrauentions des Catholiques à l'Edict. Pour les contenter, la Roine aſſigne leurs deputez à Touloufe, mais ils n'en remportent ſinon vne recognoiſſance, qu'on ne leur vouloit point de bien. Et là fut conclu, que tous Princes, & tous autres de quelques qualitez qu'ils fuſſent (dont grand nombre eſtoyent fort auant engagez de promeſſe en certaine ligue faicte en France, mais au deſceu du Roy) renonceroient à toutes confederations & dedans & dehors le Royaume, & par ſerment ſ'obligeroient à celle du Roy ſeule, ſur peine de rebellion.

Ligue Royalle.

CE fut le conſeil de Monluc, mais la difficul-

1565. té fut à coucher les articles. Car faire entrer vn Prince souuerain en association & compagnie auec ses subiects, estoit-ce point par vne pernicieuse consequence escorner l'authorité Royale, & rẽuerser ce qui deuoit seruir de loy fondamentale au repos du Royaume. L'obseruation de l'Edict?

En fin ayant le Roy visité toute l'Aquiteine, arriue à Bayonne au mois de Iuin, & là le vient accueillir sa sœur Elizabeth femme de Philippe Roy d'Espagne, accompagnee du Duc d'Albe & autres, afin (disoit-elle) que l'affaire fust moins suspecte, & que leur ligue se peust anchrer en vne d'autant plus forte mortaise. Mais les plus clairvoyans l'attribuoyent à ambition, de peur que l'Espagnol ne semblast vser de quelque submission.

Qvoy que soit, par l'entremise d'Elizabeth la saincte Ligue fut cõfirmée entre les deux Rois: *Pour restablissement de l'ancienne religion, & l'extirpation de la nouuelle.* Et d'autant que telle doctrine affligeoit extremement la France; l'Espagnol promit au François, aide & forces en telle quantité qu'il pourroit; & le François à l'Espagnol (qui voyoit l'estat de ses païsbas couuert d'vne grande confusion que les siecles suiuans ont depuis enfantee) pareille assistance suiuant son pouuoir. Mais tous deux vniment; De conseruer par tous moyens la dignité de la religion Catholique, d'en retrancher entant qu'en eux seroit, tous empeschemens: & de promptement recercher toutes occasions auantageuses à ce desseing, qu'il faloit commencer par les Chefs.

L'affaire ne fut si secrettement deme-

nee, que le Prince de Condé, l'Admiral, & autres seigneurs du party n'en fussent fort biẽ informez. Ils se tiennent sur leurs gardes, aduertissent leurs hommes, & pour ce coup se gardent de surprinse. 1563.

LA fin de l'année ramena le Roy content du ioyeux accueil que ses peuples luy faisoyent, & se plongeant auec ses ieunes freres en festins, mascarades & passetemps, tandis que la Roine sa mere auec ses conseillers manioit la France à baguette, & tramoit des projets qui susciterõt en bref d'aussi perilleuses tempestes que les precedentes.

TANDIS que nos Princes Chrestiens meditent leurs entre-veuës & confederations pour rallumer en bref d'horribles combustions en leurs Estats, ils donnent d'autant plus de moyen à l'armée Turquesque de descendre en l'isle de Malte, d'assieger & prendre le fort sainct Elme n'agueres basti par le Prieur de Capouë: & par ceste victoire se faciliter en suite le siege de Malte.

REMARQVONS aussi trois choses notables deuant que clorre l'année. La premiere, ceste brusque escapade que fit le Capitaine Peirot fils aisné de Monluc, qui s'ennuyant de viure oisif, equippa quelques vaisseaux, bon nombre de Noblesse, de soldats, de matelots pour faire vn voyage en Afrique; print & saccagea l'isle de Madere, mais aux despens de sa vie, & laissant sa trouppe forclose de retour en France par la poursuitte qu'en faisoit le Roy de Portugal, demandant satisfaction des outrages faits à ses subiers. Le Comte de Sanzay fut enuoyé pour l'appaiser; & dés lors fut traitté, mais sans effect, le mariage de Marguerite sœur de Charles auec iceluy Roy.

Morts signalees.

1566. La ſeconde, la mort de Ferdinand Empereur, & Roy de Hongrie, qui mourut en Septembre, laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Maximilian. La troiſieſme, celle de Pie IIII. en la place duquel fut aſſis en la chaire Pontificale, Michel Giſeleo Iacobin, Cardinal Alexandrin; & prit le nom de Pie V.

LES premices de ceſte année ſont extremement louables; & ſi les progrez euſſent equipollé l'eſperance qu'elles donnoient, la cueillette euſt eſté treſ-heureuſe, mais ceux qui ne ſe fient que ſous bons gages, & ne prennent en payement toutes ſortes de monnoyes, ſ'ombrageoyent infiniment à cauſe des concluſions prinſes en ce voyage. Pour le leur rēdre plus ſpecieux & moins ſuſpect, le Roy conuoque à Moulins vne aſſemblee des plus grands de ſon Royaume, tant pour le reglement de la Iuſtice, que pour autres occaſions requiſes au profit & repos du public, dont ſenſuiuit ce gros volume d'ordonnances, deſquelles on dit auec raiſon. Qu'elles ſont autant equitables & ſaintes, que mal obſeruées. Ceux des maiſons de Guiſe & de Chaſtillon y furent ſommez, la querelle de Paris y conuia le Mareſchal de Montmorency, où l'Admiral s'eſtant purgé par ſerment ſur le crime duquel on le pretendoit principal motif, il fut par arreſt donné au Conſeil priué dans le chaſteau de Moulins, & depuis par lettres patentes, deſchargé & declaré innocent de l'homicide commis en la perſonne du Duc de Guiſe deuant Orleans: Et le Roy, la Roine-mere, le Duc d'Anjou frere du Roy; les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guiſe; le Conneſtable, les Mareſchaux de Bourdillon & Vieille-vil-

Aſſemblee de Moulins.

1567.

le, les Eueſques de Valence, d'Orleans, de Limoges : Thou & Seguier premier & ſecond Preſidents de Paris, Daſis premier de Toulouſe, Lagebaſton de Bourdeaux, Truchon de Grenoble, le Feure de Dijon, Fourneau ſecond de Prouence ; & pluſieurs autres ſeigneurs aſſemblez pour ceſt effect, moyennerent outre les ſuſdites ordonnances, l'accord des deux familles, ſuiui d'embraſſements, proteſtations & promeſſes, de ne ſe plus entrecercher à l'aduenir. Mais l'iſſuë nous verifiera ce dire. Qu'il y à peu de fiance en ſon ennemi reconcilié.

Cependant les reſolutiõs prinſes à Bayonne ſe manifeſtoient à veuë d'œil ; les modificatiõs qu'on faiſoit à l'Edict, les inſolences que l'on commettoit impunément en pluſieurs endroicts, les menaces qu'on auançoit ſur les Proteſtans, les allarmoient de toutes parts, le Prince & l'Admiral auoient l'œil ouuert eſpians les contenances de leurs ennemis: les appareils d'Eſpagne contre les Païs-bas leur faiſoient preuoir que l'entrepriſe enuelopperoit en meſme filé leurs partiſans en France, le Prince de la Roche-ſur-Yon en auoit peu deuant ſon treſpas deſcouuert beaucoup de particularitez. Ils ſe plaignoient que plus de trois mille perſonnes eſtoient peries de morts violentes depuis l'Edict, ſans en auoir aucune iuſtice ; & leurs plainctes ne tiroient autre raiſon que belles paroles & lettres gracieuſes. En ſomme les vents (diſoyent-ils) qui ont ſoufflé à Bayonne, ne peuuent qu'enfanter vne eſtrange rauine.

Cauſes des meſcontentemẽs des Proteſtans, dont s'enſuit.

Ainsi les cauſes de leurs meſcontentements eſtoient & manifeſtes & ſecretes, & cõſiſtoient és deſmantellemens d'aucunes villes pour leur en

1567. oster la reprise; en la construction de citadelles en quelques lieux de leur exercice; és frequents massacres de leurs hommes; és assassinats impunis de gentils-hommes signalez; aux menaces ordinaires. *Qu'en bref ils ne leueroiēt pas la teste si haut*, mais singulierement en la leuée de six mil Suisses faite sous vn pretexte simulé. Pour garder la frontiere contre la descente de Dom Fernand Aluarés de Tolede Duc d'Albe (qui marchoit contre les Protestās des Pays-bas auec vne puissante armée) lesquels neantmoins on faisoit entrer bien auant dans le Royaume; & d'abondant en quelques lettres interceptes enuoyées de Rome & d'Espagne, par lesquelles ils auoiēt descouuert plusieurs desseings formez à leur destruction. Et les aduis qu'ils auoiēt de la Cour mesme par vn personnage cachément affectionné à leur parti; Qu'on auoit arresté en vn conseil secret, de se saisir du Prince & de l'Admiral, pour faire mourir l'vn & garder l'autre prisonnier; introduire en mesme temps deux mil Suisses à Paris, deux mil à Orleās, le reste à Poitiers; puis par l'abolition du dernier Edict en establir vn tout contraire: feirent resoudre leurs principaux Chefs. De recourir à la defensiue, & obseruer quatre choses en ceste nouuelle prinse d'armes; De s'emparer de peu de villes, mais d'importance: De mettre aux champs vne gaillarde armee: De tailler en pieces les Suisses, par la faueur desquels les Catholiques seroiēt tousiours maistres de la campagne: D'essayer à chasser le Cardinal de Lorraine loing de la Cour, comme principale allumette & soufflet des combustions qui s'en alloient embraser tout cest Estat.

La resolution de prendre les armes.

1567. *Succez de leurs entreprises.*

L'HOMME propose, mais Dieu dispose ; & de plusieurs deliberations peu sortissent tels accomplissemens qu'on a proietté, la disposition diuine veut que bien souuent les plus prattics en sçauoir, valeur, discours & prudence, se trouuent quand ce vient à mettre la main à l'œuure grandement esloignez de leurs attentes : & quelques rencontres où point ou peu premeditées se tournent aucunefois à leur auantage & benefice.

POVR l'execution du premier poinct, diuerses considerarions leur auoient fait nommer trois villes, Lyon, Thoulouse, Troyes. Mais vn grand desseing communiqué à la Françoise à trop de petites gens & peu capables de tels effects, tourne aisément en fumée. Pas-vn de ceux qui prindrent la charge de s'en saisir, ne le sçeut effectuer. Pour le deuxiesme, les Protestans armez les premiers se trouuerent aussi du commencement les plus forts en campagne : mais dans six sepmaines les Catholiques contraignirent le Prince & l'Admiral de recourit aux Allemans que le Duc Iean Casimir leur amena, comme nous verrons en suitte. Le desseing contre les Suisses fut aussi descouuert : & les forces qui se deuoient trouuer à iour & lieu nommé, manquerent de diligence. Le quatriesme reussit ; mais il importoit le moins, car ceste separation n'estoit que de presence, non d'autorité ny de credit.

Desseing de charger les Suisses.

MAIS voicy qui redoubla l'indignation & la cholere du Roy sur eux. Il estoit à Meaux, & se preparoit pour solemniser la feste S. Michel suiuant la coustume des Rois de France. Le Prince

1567. en approche auec enuiron cinq cents cheuaux, & par ceste boutée contraint le Roy de se retirer auec frayeur à Paris au milieu de six mil Suisses & bon nombre de cauallerie, qui couroient risque de guerre, si cent cinquante cheuaux de renfort qui venoient de Picardie, & les arcbusiers à cheual qu'attendoit le Prince, fussent arriuez entre Paris & Meaux à poinct nommé.

Armes par tout, & prinses de villes.

TOVT le party armé, il saisit Orleans, Auxerre, Soissons, auec quelques autres villes en mesme temps; & ceste vniuerselle prinse d'armes inesperées, conjointe auec ceste hardie entreprinse sur les Suisses, & l'occupation de plusieurs places en diuerses prouinces, auoient extremement estonné les Catholiques. Mais le comble de leur allarme, fut que le Prince trop foible n'ayant voulu s'engager dans ceste forest de halebardes, picques & bastons à feu, s'alla placer dans S. Denis auec ses trouppes; où quelques autres arriuans à la file, firent en peu de iours nombre de cinq à six cents maistres; & quatre mil arcbusiers à pied.

Guerre des seconds troubles ouuerte.

LE Roy cependant recueilloit ses forces, & desia comptoit enuiron dix mil hommes. Mais ceste brusque approche de Paris estoit suffisante pour faire croire que le Prince attendist promptement de grandes forces, & qu'il eust de bonnes intelligences à la Cour & dans Paris.

PARIS estoit le principal object de ses armes, les Parisiens n'estoient point accoustumez à ieusner: en leur ostant le pain il esperoit faire de deux choses l'vne; ou les cõtraindre de venir aux mains; ou ranger ses ennemis à quelque plus asseurée pacification que la precedente.

1567.

A ce desseing il dépesche d'Andelot vers Poissy & Pontoise, pour se preualoir des passages de Seine au dessous de Paris: & d'autres trouppes, saisir les lieux au dessus de Seine & de Marne, quelques compagnies furent enuoyées au deuant des forces de Guyenne qui se deuoient rendre à Orleans dont la Nouë s'estoit nagueres asseuré, luy & l'Admiral auec enuiron huit cents cheuaux & douze cents arcbusiers retient S. Denis, & retranche S. Ouyn & Auberuilliers pour tenir Paris en bride de ce costé-là.

MAIS tant de si excellents Capitaines comment embrassoient-ils vn si laborieux & peu apparent desseing? vne formy peut-elle bien assaillir vn Elephant? & combien de puissantes armées ont iadis perdu leurs peines cuidans effectuer telle entreprise? Demeurer inutiles, c'estoit beaucoup diminuer de leur reputation, ils estoient comme à l'improuiste portez sur les lieux, & faloit pour leur honneur qu'ils tentassent ce que l'occasiõ sembloit leur presenter, leurs gens tous frais & pleins de bonne volonté leur faisoient faisables les choses difficiles. Vne chose seulement rallentit fort le cours de leurs prosperitez. C'est que des places que le Prince auoit esperé faire saisir sur les riuieres (desquelles il faisoit estat, que si d'auenture on le forçoit d'abandonner S. Denis elles luy feroient espaule pour s'y rafraischir, attendant la venuë des Alemans qui se leuoient en sa faueur) on n'en peut surprendre que deux, Lagny & Montereau.

D'AVTRE part le Connestable, Lieutenant general pour le Roy en ceste armée, faisoit estat, apres s'estre renforcé, de contraindre ses ennemis

1567. au combat. Les grands auantages qu'il auoit sur eux l'y conuioyent. Il comptoit quinze à seize mil hommes de pied, & plus de deux mil lances, il estoit muny d'artillerie: il auoit vn champ de bataille releué & bien logeable pour ses troupes & canons, les Parisiens apprehendoient la faim, & se faschoient extremement de voir de tels fermiers en leurs metairies. Et desia plusieurs crioiẽt apres le Connestable comme trop grand temporiseur & partisan, autant de ses nepueux comme du Roy son maistre.

Bataille de S. Denis.

Ils auoient tort, car au contraire il n'eut si tost certain aduis de la faute qu'auoit commise le Prince desmembrant ainsi son Gros comme nous auons ouy; qu'il empoigne l'occasin aux cheueux, dépesche sept à huict cents lances fauorisées és retraites d'vn nombre d'arcbusiers, pour recognoistre à la verité les forces Protestantes; & le lendemain dixiesme iour de Nouembre, iette aux champs toute son armée; & donne bataille. L'infanterie du Connestable fait peu pour la plus part; celle du Prince, tres-bien. La cauallerie mõstre de part & d'autre vne grande resolution au combat. En fin les Protestans sont chassez de dessus la place, & suiuis plus d'vn demy quart de lieuë. Et peut-estre que sans la blesseure du Connestable, dõt la mort s'ensuiuit peu de iours apres, on leur eust bien chaussé d'autres esperons, la nuit aussi tumbant fauorisá leur retraitte, & separa les combatans.

Mort du Connestable.

En somme le champ & la despouille des morts demeura par deuers les Catholiques: & par consequent l'honneur de la bataille, dont le lendemain leur aruira la plus belle portion par vn flaistrisse-

1567.

ment honteux.

CEST auantage sembloit inuiter les Catholiques à donner au iour suiuant quelque perfectiõ à leur victoire : mais la perte du Connestable les reteint dans l'enclos de leurs murailles.

LE Prince s'attendoit bien d'auoir vne recharge, & n'eust iamais pensé que ses ennemis se sentissent rebutez. Ainsi donc il contremanda promptement d'Andelot, qui sur la minuit reueint à S. Denis, tres-marry d'auoir perdu sa part de la feste. Et chacun s'estant vn peu reposé, les Chefs conclurent de s'efforcer à rabatre à leurs aduersaires vne partie de la gloire du soir precedant. Ils remettẽt leur petite armée aux champs, se presentẽt deuant les faux-bourgs de Paris, demeurent quelques heures en rang de bataille, bruslenr vn village & force moulins à vent pour les harceler. Personne ne sort, on enterroit les morts dans la ville, on pensoit les blessez, les Capitaines faisoient reueuë de leuts cornettes & compagnies; & ne veulent plus rien hazarder.

Retraitte du Prince.

QV'EVST donc fait le Prince campé deuant Paris auec vne poignee d'hommes ? la perte d'vn luy importoit plus que cent à ses ennemis : & sejourner là c'estoit sa ruine. Il descampe doncques, s'achemine à Montereau ; & là grossit son armee des forces qui luy veindrent d'Orleans & d'Estampes.

LA mort de cest incomparable vieillard (mais vieillard plus heureux s'il eust plustost espanché son sang contre l'estranger ennemy de ceste Couronne, lequel il auoit si liberalement prodigué durant tout le cours de sa vie ; que contre ses compatriotes , que contre son propre sang)

1567. donna les resnes de l'année Royale à Henry Duc d'Anjou frere du Roy, prince lors aagé de seize ans accomplis, nous luy verrons la Couronne sur la teste en son rang, apres le trespas de son frere. Il cerchoit l'opportunité de combatre, ses vieux Capitaines l'y poussoient, prenant la retraitte du Prince pour vne espece de fuite, & fondans leur auantage sur les grãdes forces d'iceluy nouuellement grossies de douze cents cheuaux & deux mil pietons qu'auoit amenez le Comte d'Aramberg, l'vn des plus renõmez Capitaines des paysbas, ioinct que si les protestans ioignoient leurs Reïtres, la guerre estoit pour trainer vne longue queuë, ou rendre le sort d'vne bataille fort incertain. Mais ils l'en diuertissoient d'autre-part, considerans l'importance de la personne du Chef, & la constante resolution du party contraire, qui n'auoit alors (disoient-ils) pour conseil que le desespoir; & pour richesses, que leurs armes & cheuaux.

POVR contrequarrer la leuée des Reïtres Protestans, le Duc d'Aumale fut depesché en Lorraine recueillir les forces qu'amenoient au Roy le Duc Iean Guillaume de Saxe, le Marquis de Bade, & autres chefs, & le ieune de Lansac en Alemagne, pour diuertir celle du Duc Iean Casimir, qui se pratiquoit en faueur du prince.

LE Prince d'ailleurs auoit ioint les troupes de Guyenne & de Poitou, composees de xviij. cornetes de caualle rie, & de trois regimens d'infanterie sous xxvij enseignes, & s'auançant vers la Lorraine, il contraint Bray & Nogent sur Seine d'ouurir leurs portes pour luy donner passage, s'empare d'Espernay sur Marne, & là recueille

toutes ses forces en vn Gros.

1567. Pour parler de paix.

LA pratique obtient maintenant que toutes ruses & cauteles sont approuuées en guerre. Pour attiedir d'autant l'ardeur de ceux qui courent au secours estranger; pour les arrester, & peut-estre surprendre sous ce pretexte, on met sur les rangs quelque negociation de paix, ou les plus signalez de leur party sont employez : & pour mieux conferer (disoit-on) des poincts proposez, on accorde deux suspensions d'armes de trois iours chacune.

Rompu.

MAIS comme le prince cuide iouyr des seuretez d'icelle, peu s'en faut qu'il ne tumbe au piege. Le Duc d'Anjou s'approchoit, & le prince seiournoit prés de Chaalons en vn mauuais logis fort escarté, & sans la desroute en pleine tresue des Capitaines Bois, Blosset & Clery, faite par le Comte de Brissac, le prince mesme couroit vn manifeste danger.

A quelque chose mal-heur est bon, ceste boutée de Brissac apprend au prince à ne se fier en son ennemy que sur bons gages, & nonobstant les iniures de l'air & difficultez des chemins, laissant le Duc vingt grandes lieuës derriere, il luy fait perdre la volonté de le poursuiure, & s'aduance en Lorraine, pour apprendre nouuelles de ses Reïtres, desquels il en ouyt au pont à Mousson.

D'ICI le Duc Iean Casimir, fils puisné de Frideric Comte Palatin du Rhin Electeur du Sainct Empire, chef de ceste armée, proteste par escrit au Roy deuant qu'entrer en France; *Qu'il ne vient point pour aucun sien proufit ny respect particulier, ains seulement pour assister ceux lesquels affligez pour mesme religion que la sienne, l'ont requis de les secourir, que s'il*

1568. *plaist à sa Majesté leur asseurer liberté de conscience & libre exercice de leur religion, il est prest de se retirer.*

Renouuelleté.

LA dessus on restaure ce traitté de paix pretendu dés l'an passé. La Roine-mere se trouue au bois de Vincennes accompagnee des Cardinaux de Bourbon, de Lorraine & de Guise, pour le Prince, le Cardinal de Chastillon. Il remonstre, que pour remettre la France en paix, le Roy doit receuoir en grace tous ses subiects, leur departir ses faueurs & les estats du Royaume indifferemment, & leur donner commode liberté de leur religion.

Mais pour-neant.

CATHERINE respond; Que tels expediens ne sont receuables, que le Prince & les siens doiuent auant toutes choses contremãder leurs Reitres, poser les armes, & venir rẽdre raison au ROY, de l'entreprise de Meaux. Le Cardinal replique; Qu'ils ne sont que sur la defensiue: qu'ils opposẽt ce secours à toutes sortes d'estrãgers appellez par les Catholiques, & ne le peuuent renuoyer qu'ils ne sousmettent quand & quand leurs gorges aux couteaux de leurs ennemis, qu'ils sont prests à desarmer, quand ils verront le Royaume vuide de Suisses, Flamends, Italiens, Alemãds, venus pour les saccager, & les choses remises en leur premier estat. Pour le faict de Meaux; Que leur intention estoit seulement de supplier le Roy (vers lequel la violence de leurs ennemis leur ostoit tout accez autrement qu'auec port d'armes) de vouloir reuoquer le cruel iugement que l'on meditoit d'executer contre tout leur party, prests au demeurant de faire paroistre par armes à tous ceux qui voudroient pretendre le contraire. Que iamais ils n'eurent autre volonté contre leur Souuerain, sinon de tres-fideles & tres-obeïssans subiets.

D'VRANT

1568.

DVRANT ceste negociation, le Duc d'Anjou recerchoit la commodité qu'il auoit perduë, de combattre le Prince: & le Prince recueilloit ses estrangers auec vn extreme applaudissement de toute son armée, qui craignoit que la pesanteur & tardifueté du fer Alemand ne les fist long-temps souffler leurs doigts en Lorraine.

Le Prince ayant ioint ses Reitres.

ILS s'attendoient de receuoir quelques cent mil escus d'entree, mais ceux qui si promptement estoient montez à cheual, auoient vn peu de loisir de faire argent. Au besoing on fait de necessité vertu. Et qu'est-ce que deux Chefs, dont l'vn par ioyeuseté naturelle, & l'autre par grauité attrempoit l'excessiue colere des vns, & l'excessiue apprehension des autres, n'eussent obtenu de leurs gents parmy lesquels ils auoient tant de creance? Le Prince & l'Admiral semonnent par leur exemple grands, moyens, & petits : les Ministres en leurs predications esmeuuent les hommes : & les Capitaines y preparent leurs gents. Chacun boursille, chacun confere, qui par zele, qui par amour, qui par crainte, qui par honte & vergongne de reproche, ils recueillent tant en monnoye, qu'en vaisselle, chaines d'or & bagues, quelques quatre vingts mil francs ; & par ceste volontaire liberalité, rabbatent la premiere & plus grosse faim de leurs Reïtres.

Reprousse en Beausse.

AINSI conioincts la plus commune voix fit conclure de porter la guerre és enuirons de Paris, moyen apparent pour auoir la paix. Orleans estoit leur mere nourrice, & ne pouuoyent d'ailleurs plus commodément recouurer artillerie, munitions, argent. Ils prennent donc le chemin de Beausse ; & pour premices de leurs armes

1568. défont quelques trouppes d'Italiens & François qui les veindrent charger en queuë au passage de Seine : forcent Irancy; traiettent les riuieres d'Yone, Loing, la Cure, & de toutes les villettes opposées à leurs passages, tirent diuerses commoditez pour les munitionnaires, tousiours assaillans, tousiours assaillis, & tousiours auec dommage de part & d'autre.

COMME ce Gros contrequarré par la puissante armée du Duc d'Anjou marche en Beausse, les armes se remuent ailleurs en faueur d'iceluy. Assier, Sipierre, & autres en Languedoc, Prouence, Dauphiné, Gascongne, font diuers amas, occupent Nismes, Montpellier & plusieurs autres places. Poncenat & Verbelay leuent des trouppes en Bourbonnois & Auuergne; où les forces de Guienne qui s'acheminoient vers le Duc d'Anjou, les rencontrent, les rompent; & pour ce coup rendent leurs efforts inutiles.

D'AILLEVRS le Duc de Neuers auec vne armee de quatorze mil François, Suisses, Italiens, assiegea Mascon, la batit, & receut à composition, mais rencõtré par quatre vingts cheuaux & quelques pietons sortis d'Antrain, sous la charge des Capitaines Beauuais & Bourgoing, comme il s'auançoit auec cent cheuaux pour aller voir la Duchesse sa femme, receut au combat vne arcbusade au genouil, qui l'estropia d'vne jambe pour le reste de ses iours.

MONLVC aussi, Pons, l'Euesque de Tulles, & plusieurs autres Catholiques en Guyenne suiuis de quatre mil pietons & sept cents cheuaux, surprennent & tuent enuiron quatre cents

1568.

hommes, pillent l'isle de Ré, entreprennent d'assieger la Rochelle, mais trop de longueur fit auorter leur desseing.

CEPENDANT les Vicomtes de Bourniquet, Montclar, Paulin, Gourdon, Mouuans, Rapin & autres Protestans s'auançoient auec sept à huict mil hommes des bandes de Gascongne, Prouence, Dauphiné, Languedoc. Sainct Heran Gouuerneur d'Auuergne, S. Chaumont, Gordes, Vrfé, l'Euesque du Puy, Hautefueille, Bresieux, & autres, font trouppe pour s'opposer à leur passage, & courans comme à certaine victoire, defendent expressément aux villes circonuoisines, *de ne receuoir aucun fuyard quelque liurée qu'il porte*, defense trop hardie, & qui leur va couster bien cher. Les Vicomtes chargent ceste cauallerie, en tuent sur le champ grand nombre & des plus signalez, poussent le reste en route, & leur font cercher sauueté à la course de leurs cheuaux, & fuyte des gents de pied. Mais les païsans armez de la defense susdite, n'en recognoissent aucun, n'en espargnent aucun: & font de leurs compatriotes pareil carnage que les armes des victorieux; & par cet imprudent stratageme ouurent les chemins aux Vicomtes pour gagner Orleans.

ARRIVEZ ils resserrent les courses que faisoient Martinenghe, Richelieu, & autres iusques aux portes d'Orleans; prennent Baugency, assaillent Blois, & l'obtiennent à composition. Mais les Gascons n'oublient pas volontiers leurs mains, les soldats de Richelieu qui s'y estoit retiré, ne se peurent exempter de leur seruir de curée.

Assiege Chartres.

VOICY sur ces entrefaites l'armée du Prince en Beausse. Chartres est l'vn des principaux magazins

1568. à bled de Paris, & prinse accommodoit fort l'estat des Protestans. Lignieres y fut estably Gouuerneur pour le Roy auec vingt deux compagnies, renforcees au bruit du siege, d'vn regiment d'infanterie. Le Prince l'assiege, & la bat, mais auec assez peu d'effect, cinq pieces de batterie & quatre legeres couleurines faisoient peu d'effort contre tant d'hommes de defense, retranchez auec beaucoup d'auantage. On remarque vn endroit plus foible où la bresche donnoit esperance de victoire, comme voicy le seigneur de la Valete grand Capitaine, approche au secours des assiegez auec dixhuit cornettes de cauallerie. L'Admiral en oit le vent, & pour ne faillir (disoit-il) le gibier, choisit trois mil cinq cents cheuaux, marche au deuant, charge la Valete, renuerse partie de ses trouppes, emporte quatre cornettes, & met le reste à val de route.

LE Duc Danjou campoit outre Seine, & ne voulant hazarder le sort d'vne bataille, laissoit Chartres en peril-eminent. Mais Catherine sçauoit bien (aussi s'en vantoit-elle ordinairement) qu'auec la langue elle effectueroit plus que ses guerriers auec la lance.

Fait la paix. qui

VNE bonne paix n'estoit moins necessaire que desiree, les Protestans estimoient en general que les Catholiques poseroient les armes auec eux, & la Noblesse en particulier estoit poussée d'vn extreme desir de reuoir ses foyers (desir duquel on peut malaisément empescher l'effect aux volontaires.) Plusieurs cornettes toutes entieres auoient desia reprins le chemin de Xaintonge & de Poictou, plusieurs autres pretexoient le saccagement de leurs maisons où leur presence estoit

neceſſaire, l'infanterie des pays eſloignez ſ'eſcouloit de iour en iour, les bourſes eſtoient eſpuiſées, & perſonne payé, c'eſtoit la ſaiſon de Mars, en laquelle les armees ont accouſtumé ſe jetter en campagne: & leurs forces Françoiſes diminuans à veuë d'œil, les euſſent en bref portez ſur la neceſſité de ſe defendre : leurs ennemis demeuroient entiers & debout, ſeparer leurs eſtrangers & les diſperſer emmy les villes, c'eſtoit ſe deſmembrer ſoy-meſme. 1568.

Ces conſiderations & autres pouſſerent les Chefs Proteſtans d'accepter vn ſecond Edict de pacification baſty dans Lonjumeau, diſant. *Que ceux de la Religion pretenduë reformée iouyroient du premier Edict purement & ſimplement, & qu'il ſeroit executé ſelon ſa teneur, oſtant toutes reſtrinctions, modifications, interpretations & declarations faites depuis le iour & datte d'iceluy, iuſques à la publication de ceſte deuxieſme declaration faite le* XXIII. *iour de Mars.*

La paix ainſi plaſtree remporta Ian Caſimir & toutes ſes forces en Alemagne: le Prince & l'Admiral auec tous ceux de ſon parti ſe retirerent chacun chez ſoy. Mais diuerſes & reciproques contrauentions à ceſt edict ouurirent incontinẽt la porte aux troiſieſmes guerres ciuiles, & cependant que chacun rejette ſur ſon ennemy les motifs de ceſte ſubite repriſe d'armes, les effects ſ'en vont eſpandre & ſur bons & ſur mauuais.

D'vn coſté les Catholiques fondoiẽt leurs meſcontentemẽs ſur ce que pluſieurs villes refuſoiẽt le fraim que leur apportoit ce dernier edict. Sancerre, Montauban, & autres villes de Quercy, Viuarets, Dauphiné, Languedoc, & d'ailleurs ne

1568. se vouloient absolument sousmettre au bon plaisir de sa Majesté, la Rochelle refusoit accepter les garnisons de Iarnac son ancien gouuerneur : elle continuoit ses fortifications auparauant commencees: ne restablissoit les Catholiques en leurs estats, biẽs, religion: elle fretoit des nauires pour tenir la mer sãs adueu du Roy : elle denioit l'aide & subuention que sa Majesté luy demãdoit pour les affaires de son Royaume. Plusieurs Capitaines sans commission du Roy menoient leurs soldats au Prince d'Oranges contre le Duc d'Albe, afin d'attirer en suitte (ce disoit-on) les Protestans de Flandre en France, & conjointement opprimer la religion Catholique.

Et d'autre-part les Protestans se plaignoient. Qu'au lieu de la ioüissance de l'edict & liberté de leurs consciences, on leur donnoit sous l'autorité du Roy des declarations pour empescher l'exercice de leur religion. Qu'apres auoir congedié leurs hommes estrangers & François, à la moindre foule du peuple qu'ils auoient peu ; remis és mains de sa Majesté les villes & places fortes qu'ils tenoient, on retenoit les Suisses, on entretenoit plusieurs compagnies d'Italiens, on distribuoit & la cauallerie & l'infanterie és villes qui le plus importoient aux Protestans, Tours, Orleãs, Amiẽs, & autres, afin (disoient-ils) de les enueloper comme perdreaux sous la tirasse incontinent apres la cueillete & retirez en leurs maisons. Que l'on poursuiuoit en Cour de Rome, permission de vẽdre du tẽporel du clergé François, iusques à cent cinquãte mil liu. tour. pour employer les deniers à l'extermination de leur parti. Que ceste paix simulee enlaçoit beaucoup plus de leurs hommes

1568.

que les rigueurs de la guerre. Qu'on gardoit les villes, les ponts, les passages des riuieres.

CES murmures se faisoient desia à haute voix, mais voicy qui leur enfla la parole, & mit les armes au poing. Presque toute la cauallerie du Duc d'Anjou faisoit alte és enuirõs de Paris auec cinq à six mil hommes de pied, sous couleur de renforcer les gardes du Roy, de la Roine sa mere, de ses freres, & de la ville capitale: & Tauanes auec nõbre de compagnies depesché vers la Bourgongne, faisoit presumer que ce fust pour inuestir & surprendre le Prince à Noyers, petite ville sienne & foible, & l'Admiral à Tanlay, chasteau des appartenances de son frere d'Andelot.

QVELQVES-vns participans à ce desseing leur en donnent aduis. Eux se plaignent au Roy de l'iniustice qui leur est faite; supplient sa Majesté vouloir esteindre les feux entretenus dans le Royaume par les factions de ceux de Guise, & pour se dégager, cerchent la Rochelle pour azyle.

Ne durant gueres, ouure la porte aux troisiesmes troubles.

CE braue gibbier eschappé, Catherine & ceux de Guise expedient force commissions, donnent le rendez-vous aux trouppes en Guyenne & Poitou; le Duc d'Anjou dresse son equipage, & pour premices de la reuange de Meaux, donnent la chasse aux Protestans à leur tour, la Roine de Nauarre accompagnee de trois Regimens d'infanterie & huit cornettes de cauallerie legere, nonobstant les efforts d'Escars & Monluc se retire dans la Rochelle auec le Prince son fils (c'est auiourd'huy nostre Roy Tres-chrestien HENRY IIII.) & la Princesse sa fille, le Cardinal de Chastillon est contraint de quitter le Beauuaisin, & se sauuer dans vne barquerolle en

1568. Angleterre, la Noblesse du haut & bas Poitou prend l'alarme des premiers, & se rend à la Rochelle, le Comte de la Rochefoucaud y estoit quelques iours auparauant arriué. D'Andelot s'y acheminoit auec mille bons cheuaux & deux mil arcbusiers recueillis és confins du Maine & de Bretagne.

LE Duc de Martigues Gouuerneur de Bretagne allant auec trois cents lances & cinq cents braues arcbusiers à Saumur trouuer le Duc de Montpensier, est aduerty que plusieurs trouppes ennemies logēt sur ses marches. Il les recognoist, & les trouuant escartees pour loger à la Françoise, passe brusquement à trauers sans perte que de vingt hommes, mais auec gaing d'vne enseigne, & par le carnage d'enuiron quatre-vingts ennemis, gaigne Saumur tandis qu'Andelot, la Noüe, & autres Chefs ioignent le Prince.

SI les Ducs d'Anjou, de Montpensier & de Martigues, qui de toutes parts assembloient hommes pour opposer en contrequarre vne puissante armee aux Protestans, eussent de bonne heure preueu, que ceux qui deslogerent en si grand' haste deuant eux, alloient establir leur fortune au loing ; & fussent accourus pour trauerser les desseings d'iceux : le Prince & tous les siens demeuroient en apparence reserrez dans la Rochelle. Mais voici que de pauures vagabonds ils se trouuent en deux mois possesseurs de Niort, Fontenay, S. Maixent, Xaintes, S. Ian d'Angely, Ponts, Cognac, Blaye, Angoulesme ; & puissans assez pour la continuation d'vne longue guerre.

PENDANT que les Ducs arment à bon escient, le Roy commence par la plume la guerre aux

Proteſtans. Il declare par vn Edict, Que celuy de 1568.
Ianuier n'auoit eſté ſinon prouiſionnel attendant ſa maiorité, que maintenant il defend és terres de ſon obeïſſance tout exercice de la religion pretenduë reformée; confiſque corps & biens des contreuenans; commande ſur meſmes peines aux miniſtres de vuider le Royaume dãs quinze iours. Et par vn autre: Il ſuſpend de leurs eſtats & charges tous officiers faiſans telle profeſſion, & leur commande ſen defaire entre ſes mains dans quinze iours.

Les Proteſtans ſe preualent fort bien de ces Edicts, & les enuoyent en Alemagne, en Angleterre, aux Suiſſes de leur confeſſion; pour preuue, Qu'on ne les pourſuit pas comme ſeditieux ou affectans la Couronne (crimes par leſquels leurs ennemis les vouloient rendre odieux.) Et de fait ces Edicts furent autant d'eſperonnades aux Alemands pour haſter la leuée que le Duc de Deux-ponts amenera l'année ſuiuante: & aux Chefs de Dauphiné, Prouence, & Languedoc, d'aller oppoſer les forces deſdites prouinces à l'armée Royale qui s'en alloit fondre ſur les bras du Prince.

A ce deſſeing Acier, Mouuans, Pierre-Gourde, & autres en tirent ſeize à dixſept mil arcbuſiers, mais peu de cauallerie: & par ceſte nombreuſe foreſt de peuples ſemble auoir depeuplé tout le climat. Mais ſi d'vne part ils affermiſſoient l'eſtat du Prince, ils l'affoibliſſoient de l'autre. Car dés leur partement les Catholiques s'emparerent de pluſieurs places, leſquelles ils pouuoient vtilement retenir, y iettans la moitié de leurs forces; puis marchans en gros, ſerrez & en dili-

1568. gence, arriuer sains & entiers où leur presence estoit requise.

MAIS la presomption d'egalité engendre ordinairement vne pernicieuse ialousie entre les Grands: & l'opinion que l'on conçoit de ses forces & de sa propre valeur, jointe auec vne obstinacité de ne rien ceder l'vn à l'autre, est vne dangereuse peste en vne armée. Mouuans & Pierre-Gourde se sentoient incommodez de loger à l'estroit & serrez comme ils auoient fait iusques aupres de Perigueux. Ils veulent estendre leurs coudées à Mensignac, mais ils ne descouurent pas que le Duc de Montpensier approche, & d'arriuée leur met en route deux regimens, & couche sur le champ mille soldats aux pieds de leurs Colonels mesmes; qui vendans leur peau bien cherement, harasserent tellement les trouppes du Duc qu'elles ne peurent charger celles d'Acier, esbranlées neantmoins par l'effroyé rapport des eschappez, qui faisoient les forces du Duc grandes par delà les bornes de verité, lesquelles se retirans à Chastelleraud, ouurirent libre chemin aux trouppes d'Acier restées du naufrage pour grossir l'armée Protestante, & la rendre capable non seulement de soustenir le choc, mais d'essayer quelque effort sur la Catholique.

Defaite & mort de Mouuans & Pierre-Gourde.

LE Prince comptoit en son armée plus de dix-huict mil arcbusiers, & trois mil bons cheuaux. Le Duc, dix mil hommes de pied, sans les Suisses, & quatre mil lances, tous de part & d'autre ayans les mains bien duittes & façonnées aux armes.

QVI ne prend le François sur sa premiere ardeur, elle se rompt aisément, le principal nerf de

guerre venant à manquer, pouuoit grandement 1568.
rallentir ceste nouuelle vigueur; & l'hyuer approchant, l'escorner de la meilleure partie. Le Prince doncques cerche de venir aux mains; le nombre & l'ardeur de ses hommes l'inuitoit. Il vient à deux lieuës de Chastelleraud, & par son approche harcelle le Duc d'Anjou. Le Duc poussé d'vne egale ferueur, picqué de voir tant de peuples à la deuotion du Prince, & sçachant que le fer Alemand bransloit en faueur d'iceluy pour le primtemps, recerche les moyens d'escorner la puissance contraire, & la defaire piece à piece.

Nos premiers mouuemens sont prompts: mais ils ne produisent pas tousiours les effects premeditez, aussi, venir aux mains c'estoit proprement couper les nerfs du Royaume, & par son mutuel affoiblissement, conuier l'ennemy forain à l'inuasion de cest Estat, le Souuerain moderateur des batailles monstra pour ce coup l'vn des signes accoustumez de sa faueur enuers ceste Couronne, rebouchant aux deux Generaux de ces armées la pointe de leur sens, pour laisser en vn iour perdre à chacun vne notable occasion de se preualoir de son ennemy, comme nous orrons.

Le Prince auoit aduis que le Duc campoit en lieu trop aduantageux, à la faueur d'vn marescage retranché en diuers endroits. Ainsi n'ayant sceu leurrer son ennemy pour l'attirer au combat, il descampe, & tire vers Lusignan. Le Duc prend la mesme route: & ne sçachans les reciproques intentions l'vn de l'autre, les Mareschaux des deux camps se trouuent presque en mesme temps à Pamprou, cinq lieuës de Poitiers; bourg gros, fourny de viures, & en pays bon tout ce qui se

1568. peut. Ils s'en chassent & rechassent à plusieurs fois, si que pour ne disputer ce rendez-vous auec plus de hazard, ils le quittent vniment, (mais chacun auec honorable retraite) pour se ranger en bataille, vn quart de lieuë pres de là.

Iournée de Iaseneuil non sanglante.

L'ADMIRAL & d'Andelot son frere soustenoient leurs hommes auec cinq cornettes de cauallerie rengée en ordre sur vn petit haut pour oster aux Catholiques la veuë d'vn vallon, & leur dõner quelque impression de plus grandes forces cachées dedans. Le Prince estoit à vne lieuë loing de là, qui s'acheminoit au grand trort. Pour le Duc se descouuroiẽt sept à huict cents lances que le Duc de Martigues commandoit. Approchez qu'ils sont à la portée du canon, l'Admiral fait aduancer vn Capitaine d'Argoulets au long d'vne haye, qui plus vaillans & hardis que prudens & discrets, se iettent incontinent aux escarmouches: & leur cornette marche pour leur faire espaule. Martigues estime qu'on veut le combat, & poulse en auant trois ou quatre escadrons de lanciers. L'Admiral & son frere faschez de n'auoir preueu l'indiscretion de leur Capitaine qui les alloit mal à propos, & contre sa charge engager au combat, rappellent ces escarmoucheurs, & par vne ferme contenance cachent la foiblesse de leurs trouppes. Martigues aussi prenãt vne trouppe de valets pour vne grosse arcbuserie qui paroissoit derriere vn village, tient ses lanciers en arrest, & faute de gens de pied laisse escouler l'occasion de cõbatre.

Stratageme selon la rencontre inopinée.

SVR ces entrefaites voicy de toutes parts arriuer les enseignes d'infanterie & les hots de caualerie, ausquels la nuict approchant donna seulement loisir d'effleurer l'Auantgarde du Duc

d'Anjou. L'auant-garde est trop foible maintenant pour soustenir le heurt ; les Chefs s'aduisent d'vne ruse, par laquelle ils persuadent à leur ennemy sous la faueur des tenebres, que toutes leurs forces y sont. Ils font battre à la Suisse vne partie de leurs tambours, doublent leurs gardes, font de grands feux, sement force mesches parmy les buissons : serrent leurs hommes, & les retiennent sans attaquer qu'en se defendant, de peur que quelque prisonnier ne descouurist la verité: & apres auoir repeu, deslogent à petit bruit, tirans les vns à Iaseneuil, où le Duc logeoit auec sa bataille, les autres au bourg de Sansay. Ainsi se tenans l'vn l'autre en ceruelle, à tous deux eschappe vne grande opportunité de rongner en apparence les ailes à son aduerse partie : la premiere au Duc ; la seconde au Prince.

1568.

Les conseils humains sans Dieu ne produisent aucun effect ; *& les voyes des grands sont en sa puissance comme celles des petits*, ce dict le sainct Oracle, car le lendemain plusieurs choses aduindrent plus par hazard & rencontre que par conseil. Ceste retraite eschaufe l'ardeur du combat, pour ce desseing l'Admiral se met sur leurs brisées, & le Prince marche apres. De deux routes l'vne menoit à Sãsay, l'autre à Iaseneuil, voicy sur le poinct du iour s'esleuer vne bruïne, qui par son obscurité faict esgarer le Prince, lequel apres deux lieuës de chemin se trouue au front de l'armée du Duc. La necessité luy donne resolution, il met ses arcbusiers en teste, qui passoient douze mille ; & forcé de faire quelque monstre de combat, salüe le Duc à coups de canon, escarmouche à diuerses scoppeteries : enuoye sçauoir nouuelles

1568. de son Aduant-garde, & mande à l'Admiral qu'il rebrousse en diligence.

Il auoit desia tourné la teste vers le bruit des canons: mais le Soleil couché dés son arriuée empeschant de rien entreprendre en gros, fit que tout passa en rudes escarmouches auec perte de part & d'autre, & apres vn iour d'halene, chacun se retira; le Duc à Poictiers, le Prince à Mirebeau.

Pev de iours apres tous deux reuiennent à leur premiere resolution, de combatre. Le Duc se reiette en campagne, reprend Mirebeau; mais il en fait mal obseruer la composition, & donne sujet à d'Andelot de tailler en pieces pour contreschange toute la garnison qu'il trouuera dans S. Florent Abbaye pres de Saumur.

Journée de Loudun.

Le Prince tenoit Loudun, elle estoit sur le chemin du Duc; & l'occupant il ostoit aux ennemis vne fertile contrée, qui pouuoit vn mois durant nourrir son armée: & n'y auoit apparence que le Prince hazardast ses forces pour la conseruation d'vne assez mauuaise place. Le Duc en approche: mais le lendemain il oit que l'armée du Prince se rengeoit en bataille au long des fauxbourgs. Il range aussi la sienne, l'artillerie tonne de part & d'autre; & donnant au trauers des escadrons, y fait quelquefois du dommage. Plus de quarante mil hommes quasi tous François s'entreregardoient au milieu d'vne campagne raze & sans aduantage, & d'vne contenance egalement fiere aiguisoient leurs courages, n'attendans que le signe du combat. Mais le froid exterieur rabbatoit beaucoup de ceste ardeur interne, la gelée forte, le frimas continuel, le verglas importun ne don-

noient aucune ferme assiette à personne. Il y auoit 1568.
danger pour les premiers assaillans, la lubricité
des chemins arrestoit les cheuaux; & la frequen-
ce des fossez faits pour la separation des herita-
ges, seruoit de tranchées. Ainsi ny les vns ny les
autres ne voulans sonder le gué, chacun fait fer-
me, chacun s'entreregarde, chacun attend que
le plus incõsideré commence la meslée. Ceux qui
courent aux escarmouches ou se rompent ou se
disloquent quelque membre; les chutes en of-
fensent plus que les arcbusades.

Trois iours passent en ceste contenance: au
quatriesme le Duc se retire pour reschauffer ses
trouppes transies de froid, & pour la plus-part lo-
gées à descouuert (depuis vingt ans l'on n'auoit
senty telle aspreté d'hyuer.) Sur sa retraite le voila
escorné de trois compagnies surprises en vn villa-
ge; vne de Suisses, deux Françoises, & la mortali-
té s'espandant en suite parmy les soldats, amoin-
drit l'vne & l'autre armée d'enuiron huict mil
hommes.

Desia ce sejour inutile causoit vn commun
murmure, & tant la Noblesse que les soldats de
chaque party menaçoient, si l'on ne les accom-
modoit en lieux asseurez & munis, d'aller eux-
mesmes s'y loger, ne pouuans plus sans aucun
fruict se voir exposez aux glaces & froidures ex-
trémes. Les deux Chefs y condescendent. Le Duc
s'en va hyuerner delà Loire és enuirons de Sau-
mur: & le Prince à Thouars, Monstreuil-Bellay,
& lieux circonuoisins; bastissant tousiours chacun
quelque secret desseing sur son aduersaire, mais
auec peu d'exploict.

Ceste retraite donna loisir au Prince d'auiser

1568. aux moyens de pourſuiure la guerre. Les biens des Eccleſiaſtiques du Poictou furent engagez, & vendus aux plus hardis achepteurs : les Rochelois contribuerent quatre-vingts mil liures : & la Roine d'Angleterre enuoya cent mille Angelots, ſix canons, poudres & boulets, dont elle fut payée en ſel, laines, & metail de cloches aux deſpends pour la plus-part des Catholiques.

L'Abbaye de S. Michel en l'air ſeule entre les places du bas Poitou bridoit les courſes des Proteſtans. Ils l'aſſiegent, la batent, l'emportent au troiſieſme aſſaut, & taillent en pieces quatre ou cinq cents hommes qui la defendoient.

Siege de Sancerre.

MARTINENGVES d'ailleurs, Antragues, la Chaſtre, Gouuerneur de Gyen, Orleans, Bourges, aſſiegent Sancerre, luy donnent pluſieurs aſſauts, y perdent beaucoup d'hommes : & finalement haraſſez par diuerſes ſaillies, laiſſent ceſte villette en repos, pour en faire à l'aduenir vn miroir de ſinguliere ſouffrance en la conſeruation de leurs familles & vies. Mais voicy que ceux de Sancerre voulans affranchir leurs coudées, & baſtir vn fort ſur Loire, ſe laiſſent ſurprendre, perdent & le fort & quelques cinquante hommes, & ſont contraints de ſe reſerrer à la garde de leurs murailles.

DVRANT l'injure de l'hyuer, & ceſte legere ſurſeance d'armes en Poictou, les Vicomtes de Bourniquet, Montclar, Paulin, Gourdon, & autres auec ſept mil arcbuſiers & quelques cheuaux faiſoient la guerre à ceux de Thoulouſe notamment. Montauban eſtoit leur principale retraite, & l'experience leur auoit n'agueres appris, Qu'il valoit mieux defendre ceſte prouince &

1569.

ce & leurs compatriotes à l'encontre des efforts de Monluc & autres ennemis, que la laissans derechef sans contrequarre, porter leurs armes en païs estrange, & laisser le leur en proye. Piles auoit charge de les induire à venir ioindre le Prince, à leur refus, il arme douze cents arcbusiers & deux cents cheuaux; prend Bergerac & Saincte Foy; fait vne escapade en Perigord, y brusle tous les villages, & pour expier la mort de Mouuans & Pierre-Gourde, tue tous les soupçonnez de leur defaite, puis s'achemine vers le Prince.

Le Prince & les siens auoient repris haleine; & sur les premiers aduis. Que le Duc d'Anjou marchoit auec ses forces vers Angoulesme, grossi de trois mil fantassins & quelques cheuaux que le Comte de Tende auoit amenez; & de deux mil Reitres conduits par le Rheingraue & Bassompierre; se retire au long de la Charante, pour espier la contenance du Duc, & renforcer d'hommes (mais au detriment de son armee) les places de son obeyssance.

Pareillement le Duc se rend à Chasteau-neuf, ville sur la Charante; & d'abord reçoit à composition le chasteau gardé par vn Escossois. L'admiral arriue aussi suiuy de sept à huict cents cheuaux, & autant d'arcbusiers: & pour empescher ce passage au Duc, loge deux regimens d'infanterie pres du põt soustenus par la cauallerie, leur enioignant de harceler par frequentes allarmes les gardes ennemies, afin de leur faire croire que toute l'Auantgarde du Prince fust là logée, puis auec le reste de l'Auantgarde se retire à Bassac.

1569.

Fautes ſignalées.

MAIS ce commandement n'eut point d'effect, on auoit oublié la couſtume de camper, chacun vouloit loger, viure & fourrager à l'aiſe & franches couldées. Ainſi la pluſ-part ſ'en va prendre quartier ailleurs, & laiſſans le paſſage deſgarny d'hommes, en facilitent la poſſeſſion au Duc.

LE Duc par la diligence du Seigneur de Biron fait reſtaurer le vieux pont, en dreſſe vn autre de barques, & de nuict paſſe la Charante. Au poinct du iour cinquante cheuaux qui eſtoient en garde à vn quart de lieuë apperçoiuent que les trouppes ennemies paſſoient, & en donnent aduis à l'Admiral (le Prince eſtoit à Iarnac, vne lieuë plus outre.) L'Admiral mande à ſes gens logez à l'eſcart, qu'ils ſ'acheminent à luy pour ſe retirer tous enſemble, que cepẽdant il les attendroit à Baſſac.

EN vn bon affaire tout retardement eſt perilleux. Il paſſe enuiron trois heures de temps à les attendre, & ſe fuſt aiſément retiré meſme au petit pas ſi les trouppes euſſent eſté raſſemblées. Il y auoit neuf cornettes de cauallerie, & quelques enſeignes d'infanterie. Montgommery, Acier & Puuiault en eſtoient colonnels, & ne les vouloit laiſſer perdre.

Iournee de Baſſac.

VOICY qu'eſtans ioints à luy (horſmis Acier, qui n'y peut arriuer à temps auec ſes ſix mille arcbuſiers, reſtãts d'vne ſi grand' leuée qu'il auoit faite) il trouue l'armée du Duc paſſée, & deſia par eſcarmouches faiſant cognoiſtre que ce iour là XIII. de Mars ne paſſeroit pas ſans iouër des couteaux.

LE Prince auoit demie lieuë d'auance en ſa retraite, mais il portoit vn cœur aſſis en trop bõ lieu, pour veoir les ſiẽs engagez au combat & ſe battre

1569.

en ſon abſence. Il tourne viſage vers l'Admiral auec ſi peu de cauallerie qu'il peut tumultuairement aſſembler de ſa bataille, car il ne campoit pas; ains eſtoit ſon armée eſparſe par quartiers çà & là. L'Admiral faiſant ſa retraite rencontre vn ruiſſeau qu'on ne pouuoit paſſer qu'en deux ou trois lieux. Alors le Duc deſcoche la fleur de ſa cauallerie, ſept à huict cents cheuaux; qui d'abord renuerſent quatre cornetes, prennent en combatant la Nouë & la Louë, rompent Puuiault; chargent d'Andelot, mais aux deſpens de la vie de Monſalez & quinze ou ſeize autres de marque.

En fin le Prince & l'Admiral ſe voyent preſque engagez entre toutes les forces du Duc & la Charante, ils vont à la charge; l'Admiral premierement, puis le Prince, & du commencement font tourner les eſpaules à ce qui ſe trouue deuãt eux: & deſia ſouſtenoyent vn nouueau choc auec plus aſpre & plus long combat; comme voici toute l'armée ſur leurs bras, leur cauallerie en deſroute, le cheual du Prince tué, luy-meſme engagé deſſous, abandonné des ſiens, & priſonnier du ſieur d'Argence, auquel il ſ'eſtoit rendu, mais occis d'vn piſtolet dans la teſte par Monteſquiou, Gaſcon & Capitaine des gardes du Duc.

Mort du Prince de Condé.

LEÇON aux grands, & maxime militaire, que le general ne doit combatre ſinon forcé, attendu qu'en la perte de ſa perſonne conſiſte la totale deſroute de ſon armée.

&

CE Prince à laiſſé ceſte memoire de luy, de n'auoir ny en hardieſſe ny en courtoiſie cedé à perſonne de ſon ſiecle, diſert en ſon parler, liberal, tres-affable à tout le monde; & tres-excellent chef de guerre.

1569. LES Proteſtans perdirent en ceſte iournée pres de quatre cents hommes, gents de cheual pour la pluſpart, peu d'infanterie, entre les ſignalez, la Tour Poiteuin Capitaine de Marine; le ieune Chaſteliers-Portaut, Chandenier, Meſanchere, Brandaniere, l'aiſné des Beſſons, le puiſné de la Tabariere, Barrete, la Meſleraye, & grād nombre d'autres Gentils-hommes de diuerſes prouinces, pluſieurs bleſſez, quelques priſonniers, ayant eſté l'eſpouuante & le deſordre ſi grand, que les eſperons ne pouuoyent aſſez haſter la courſe precipitée de leur cheuaux. Des Catholiques moururent enuiron deux cēts, entre leſquels; Monſalez, les Barons d'Ingrande, & de Prunay de la maiſon de Billy, le Comte de la Mirande, de Morete, Moncanure, Linieres, & quelques autres principaux.

PLVSIEVRS Proteſtans ſe vouloyent rallier; mais on leur donna la chaſſe de trop prés, & le Regiment de Reïtres arriuant à la pourſuite, haſta tellement les fuyards, que la nuict les ſurprint au milieu de leur fuite.

L'ADMIRAL & d'Andelot ne pouuans accoiſer l'effroy ny reparer la deſroute, prindrent party vers Sainct Ian d'Angely, & donnerent aux eſchappez le rendez-vous à Xaintes, où les ieunes Princes de Nauarre & de Condé ſ'eſtoient retirez. Le gros de l'armée ſ'eſtoit jetté dans Cognac, l'infanterie notamment auec les Chefs, Acier, Beaudiné, Blacons, du Chellar, Mirebel, & pluſieurs autres, & de la cauallerie, Montgommery, Chaumont, & autres.

POVR les dénicher de Cognac, le Duc victorieux l'enuoye aſſieger. Mais ſes efforts

deuant Cognac, ses intelligences dedans Sainct Ian d'Angely, ses inutiles menaces contre Angoulesme, arresterent le cours de sa victoire. 1569.

Cependant les Protestans recueilloient les pieces de leur des-bris, l'Admiral amena les Princes à Tonnay-Charante; la Cauallerie y fit reueuë; Henry Prince de Nauarre, fut declaré Chef; & pour adioint, Henry Prince de Condé: Quatre mil maistres presterent le serment. Andelot rallioit l'infanterie, pouruoioit à l'argent, & contreluttoit les courses des ennemis; comme vne fieure chaude l'emporta de ce monde à l'autre dedans Xainctes le XXVII. iour de May, luy laissant à iamais le surnom acquis de Cheualier sans-peur. Acier eut la succession en sa charge; Beauuais la Nocle sa compagnie d'hommes-d'armes: mais l'Admiral, le soing & gouuernement de toute l'armée auec la conduite des principaux affaires qui concernoyent l'estat des Protestans.

D'Andelot.

D'ailleurs l'armee du Duc couroit le Xaintongeois, Angoulmois & Limosin, sous la conduite du Comte de Brissac, Colonnel de l'infanterie Françoise. Ayant repris Aubeterre & quelques autres places sur les Protestans, il entreprend Mucidan. Mucidan batu brusquement & defendu vaillamment, est en fin reduit en cendres pour en oster l'vsage aux assiegeans. Le chasteau soustiēt quelques assaults, les plus signalez des Regimens de Brissac (il en auoit vn de quarante enseignes) de Monluc & d'Escars y perdent la vie, le Vicomte de Pompadour, & finalement Brissac mesme approché pour recognoistre la breche & les defenses, est d'vne arcbusade

1569. en la teste abatu roide mort sur la contrescarpe, laissant vn regret extreme à ceux qui le cognoissoyent dés ce ieune aage de vingt-cinq à vingt-six ans deuoir estre à l'aduenir l'vn des grands Capitaines de son temps. La necessité neantmoins poussa les assiegez à compositiõ de vies & bagues sauues, mais l'impatience d'auoir perdu leurs Colõnels & tãt de braues soldats, en fit passer la plus-part au fil de l'espée à l'issuë de leurs murailles. Piles recompensa ceste perte par la prinse de l'isle de Medoc, entre Bordeaux & la Rochelle, dont le butin enrichit toute sa trouppe.

Duc de Deux-ponts en France.

ALORS Vuolfgang Comte palatin du Rhin & Duc de Deux-ponts amenoit aux Princes enuiron quatre mil Reitres & Six mil Landscnets. Les guerres ciuiles ouurent & facilitent tousiours à l'estranger voisin l'entree qu'il n'oseroit regarder sans l'appuy d'vn des partis. La difficulté consistoit à ioindre les Princes grandement esloignez: & sans escorte Françoise, mal-aisément le pouuoyent-ils faire. Voicy quelle vient inopinément.

MOVY, Ienlis, Moruilliers, Fequieres, Esternay & autres auoient au commencemẽt de ceste troisiesme guerre inciuile assemblé cinq à six cens cheuaux & deux mil arcbusiers, que la difficulté de trauerser en Gnyenne auoit jettez en Brabant vers le Prince d'Aurãges, le CõteLudouic sõ frere, le Cõte Volrad de Mansfeld, lesquels ayãs vnimẽt quelque espace de tẽps & d'vn heur variable entretenu la guerre cõtre l'Espagnol, passerẽt la Meuse, & presenterẽt bataille au Duc d'Albe, mais il ne vouloit que les consumer à faute de viures, & les leur rogna de si pres, que la necessité les reiettant

en France, ils veindrẽt iuſqu'à Vitry: puis rebrouſſerent en Alemagne, & par leur renfort donnerent à Vuolfgang l'addreſſe qu'il deſiroit. 1569.

C'EST doncques à recommencer, le Duc d'Anjou quitte la Guyenne, & prend le chemin de Berry pour empeſcher que celuy de Deux-ponts ne ioigne les Princes. Mais il valoit mieux taſcher à la forclorre de l'entree du Royaume. Pour ce deſſeing le Roy commet deux armees, l'vne au Duc d'Aumale, l'autre au Duc de Nemours (tous deux non gueres heureux en guerre) forts en infanterie, mais plus foibles en cauallerie que l'Alemand.

ILS s'auancent iuſqu'aux enuirons de Sauerne, coſtoyent le Duc Alemãd qui trauerſoit la Bourgongne, le preſſent aux flancs, en queuë; s'attachent par eſcarmouches, & ſouuent rencontrent de belles & fauorables occaſions, qui leur eſchappoyẽt à faute de les ſçauoir empoigner aux crins, & ſe maintenir en bonne vnion, vray lien desplus beaux exploits qui ſe puiſſent prattiquer en guerre.

MAIS n'eſtoit-ce point vn grand pas de clerc à ces deux Chefs renforcez de douze cents cheuaux & quatre mil pietons que le Pape leur auoit enuoyez; De laiſſer la Charité deſgarnie d'hommes, attendu qu'ils ſçauoient bien les Proteſtans ne pouuoir franchir ceſte groſſe barriere de Loire ſans gagner ou par force ou par ſurprinſe vn paſſage ſur icelle?

Prend la Charité.

VVOLFGANG attaque la Charité, la preſſe, l'eſtõne, & l'emporte deuant que ſecours y peuſt arriuer; & par ceſte priſe accourcit ſon chemin de ſoixante lieuës qu'il auoit à faire pour remonter à

1569. la source de Loire, & s'exempte de l'embarras d'vn chemin boscageux & montagnard, où la caualle-rie n'eust serui que d'empeschement.

L'ADMIRAL ne pouuoit en rien fauoriser ce secours (car il auoit en teste l'armee du Duc d'Anjou) & croyant comme chose impossible aux Reitres de se preualoir d'vn passage sur Loire, attendoit d'heure en autre nouuelles de leur des-route. Mais aduerti du succez; *Voila (dit-il) vn bon presage, rendons-le accompli par diligence & reso-lution.*

AINSI les Princes s'aduancent vers les mar-ches du Limosin pour tenir l'armee du Duc d'Anjou en ceruelle, pendant que leurs Reitres gagnans pays faisoyent le dueil du Duc de Deux-ponts, qui n'agueres decedé de fieure, laissa les resnes de son armee au Comte de Mansfeld, puis sur la fin de Iuin, se fit la conionction des deux ar-mees Protestantes; lesquelles vnies ensemble fai-soient enuiron vingt-cinq mil combatans, la Royale en comptoit plus de trente mille.

Rencontre à la Rocheabeille.

LE Limosin est infertile, & la sterilité du pays contraignoit les trouppes de loger à l'escart, ce qui pouuoit aisément enfanter quelque surprise: & l'Admiral aimoit mieux preuenir qu'estre pre-uenu. L'armee du Duc cãpoit à la Rocheabeille, pour la surprendre ils partent deliberez de don-ner bataille, & se trouuent à la teste de l'ennemy deuant qu'il eust pris allarme d'eux. Trois cents arcbusiers du Colõnel Strossy gardoyent la prin-cipale aduenuë de ce logis fort d'assiete & de na-ture, & biẽ leur seruit d'estre logez en lieu defen-sable. Strossy les rẽforce au premier bruit de cinq cens autres, qui l'espace d'vne heure soustiennent

1569.

quatre mil arcbusiers des Princes, pendant que l'armée du Duc se rangeoit en bataille.

Ce pas ne pouuant estre si tost emporté; l'Admiral desbande quatre cornetes de cauallerie; qui recommencent la charge, rompent certaines palissades qui couuroient les Regimens de Strossy; tuent vingt deux Capitaines & cinq à six cents hõmes sur la place, prennent leur Colonnel (sans la resistance duquel l'Auant-garde des Princes donnoit iusqu'à l'artillerie sans empeschement) tournent le reste en fuite; & rien que la pluye suruenant ne leur empescha la prosperité d'vne plus grande victoire, laquelle ils continuerent le l'endemain en vne escarmouche contre enuiron deux cents Italiens & quelques salades du Duc de Nemours, desquels Mouy tua partie, print les vns, & chassa les autres montez à l'auantage sur cheuaux duisibles à telles retraittes.

Apres ceste rencontre le Duc enuoya refraischir ses trouppes iusques au commencement d'Octobre és garnisons prochaines de la Guyenne, donnant par ce moyen loisir aux Princes de s'accommoder de plusieurs places & par force & par composition; Tiuiers, Sainct Sulpice, Barantonne, Chasteau-l'Euesque, la Chapelle, Confolant, Chabanez, Sainct Genais, & quelques autres.

Tandis que le Duc se repose, le Comte du Lude gouuerneur de Poitou, promettoit merueilles, mais auec plus de bruit que de fruit. Il auoit cinq mille hommes de pied, & quelques cornetes de cauallerie, escornées de quatre par la Nouë pres de Niort, l'esloignement des Princes l'occasionna d'assieger Niort, où Puuiault entra malgré

1569. les assaillans, soustint trois assauts & quelques escalades, & contraignit le Lude apres la perte de cinq cents hommes à leuer le siege.

Les Princes cependant s'estoient approchez du Poitou ; & d'arriuée auoient le xij. de Iuillet prins Chastelleraud par composition ; & le xxj. ensuiuant, Lusignan, Coutré, Sansay, Viuonne, & autres petites places és enuirons de Poitiers, pour serrer la ville & luy rongner les viures.

Guerre en Bearn par Montgommery.

En mesme temps les peuples & subjects de la Roine de Nauarre participoient au gasteau. Terride gouuerneur de Quercy auoit accepté la cõmission de semondre ladicte Roine & le Prince son fils, De quitter le party de ceux de la religion pretenduë reformée : au refus, d'enuahir les prouinces de Bearn, Foix & pays Nauarrois. Ainsi donc accompagné de Negrepelisse, Saincte Colombe & autres il auoit aisément sousmis le tout à l'obeïssance du Roy, & tenoit assiegé Nauarrins, seule place forte restée à la Roine.

Pour contrequarre les Princes dépescherent le Comte de Montgommery; lequel auec vne petite armée de cinq cents cheuaux & quatre mil arcbusiers contraignit Terride à leuer le siege & se retirer dans Orthez. Ses gens estoient espars: & pour ne luy donner loisir de les allier, le Comte court apres luy, l'assiege, l'assaut, force la ville, y faict vn grand carnage : & pour batre Terride de ses propres armes, bracque soudain contre le chasteau le canon qu'il trouua dans la ville. Terride atterré de si terribles stratagemes se rend vies & bagues sauues. Sainte Colombe, le Baron de Pordiac, Gohas, Fauas, & quelques autres subjects de la Roine, furent exceptez de la capitulation, &

comme criminels de leze Majesté s'estans empa- 1569.
rez des places d'icelle, & sousleué la plus-part de
ses subiets, executez à mort.

CE brusque rebut de Terride & supplice des
susnommez ramena soudain les autres places en
la puissance de la Roine: & le Comte ayant garny
les places de sa nouuelle conqueste, veint à Ne-
rac, feit quelques iours la guerre aux garnisons
voisines: puis se rendit en l'armée des Princes.

Siege de la Charité.

OR voyons le progrez de leurs armes. La Cha-
rité donnoit aux Protestans moyen de molester
les prouinces deçà Loire: & leur enleuant ceste
place, le Duc d'Anjou recouuroit vne infinité de
commoditez pour refraischir son armée. Pour
cest effect il destine Sansac. Sansac estoit encore
nouice en commissions de telle importance. Il re-
cueille neantmoins des garnisons d'Orleans,
Bourges, Chartres, Neuers, Gian & autres vil-
les, enuiron sept mil hommes de pied, & cinq à
six cents cheuaux; assiege la Charité encor peu
fortifiée, change & rechange sa batterie, porte par
terre vn grand pan de muraille, enuoye à l'assaut,
mais assaut si vertement soustenu qne de cent des
assaillans à peine cinq reuindrent au camp, & sur
vn faux bruit, Que les Princes accouroient au
secours, les assiegeans desploient leurs enseignes
au vent, & sans autre enqueste regagnent leurs
garnisons, apres vn mois de siege, & perte de
plus de mille hommes. Peu de iours apres,
Blosset, le Bois & autres desbandez du camp
pour visiter leurs familles, renforcerent la vil-
le, coururent la campagne, & par les prinses
de Douzy, Pouilly, Antrain, Sainct Leonard
& autres villettes és enuirons s'ouurirent les

1569. chemins de Berry, Niuernois & pays circonuoisins.

De Poictiers.

LE siege de Poictiers fut moins funeste, mais d'aussi peu de succez aux Protestans. L'Admiral estoit d'auis de forcer Sainct Maixant, puis Saumur, & la fortifier promptement afin de se preualoir pres d'eux d'vn passage sur Loire pour ietter en suite la guerre vers Paris en Automne. Poictiers estoit alors tres-bien munie. Les Ducs de Guyse & de Mayenne venoient de s'y enfermer: plusieurs Capitaines & compagnies tant de cheual que de pied monstroient vne grande resolution à la defense soubs les enseignes de ces ieunes freres; joint que ces grandes & spacieuses villasses sont coustumierement les sepulchres des armées.

NEANTMOINS ces remonstrances furent infructueuses. La Noblesse voisine preposant l'vtile à l'honneste insistoit au contraire; Que Poictiers estoit voirement fort en hommes, mais foible en defense, & forçable: que ceste place prinse apportoit la conqueste de tout le Poictou, prouince riche, & qui frustreroit le Duc d'Anjou d'vne retraite asseurée. Mais l'esperance du pillage estoit vn leurre fort attrayant qui faict volontiers venir les oyseaux voisins au reclame. Car plus de gens il y aura dedans (ce disoit la Noblesse) plus nous sera-ce de proye. Toutefois le respect de leurs commoditez particulieres leur faisoit oublier à dire la ferme constance de ceux qui prenoient la ville en garde, les grands moyens qu'ils auoient de se bien defendre; le petit attirail d'artillerie, de munitions, de pionniers, & autres choses necessaires pour assaillir.

1569.

En fin la pluralité des voix l'emporta. Les Princes perdent quelques sepmaines deuant Poictiers. La ville est commãdée de montagnes incommodes aux assiegez : mais la batterie lente & mollasse leur donnant loisir de se fortifier à la breche, & contraignant les assaillans de faire ailleurs nouueaux efforts auec pareil succez; desia la diserte pressoit les citadins affoiblis de plusieurs Capitaines auec grand nombre de soldats, & la mortalité affligeoit le camp des Princes : comme voicy que ceux-là rencontrent vn moyen opportun de liberté, & ceux-cy vn plus honneste suject de descamper. Le Duc d'Anjou sçachant l'extremité des assiegez, & le commencement de dissipation en l'armée Protestante, pousse les Chefs d'icelle à prendre de deux aduis l'vn; ou de desgager Poictiers, ou de laisser perdre vne place importante où plusieurs de leurs confidents estoient enserrez.

De Chastelleraud.

Il assiege Chastelleraud, & faict breche, les François en veulent la poincte, les Italiens la disputent, en fin le sort du dé la leur donne. Ils viennent brauement à l'assaut, les François desdaignent de les suiure : & les assaillis les laissent monter iusques à la breche : mais d'vne brusque salue de scopperterie terrassent les plus determinez, puis à coups de main contraignent les autres de se retirer en confusion, laissans sur la breche cinq enseignes, plus de deux cents cinquante hommes morts, & grand nombre de blessez, dõt plusieurs moururent en suite. Ce fut le vij. iour de Septembre.

On preparoit vn autre effort, comme les Princes prenans ce second assaut pour legitime motif,

1569. leuent le siege duquel les assiegeans n'estoient moins empeschez de sortir auec honneur, que les assiegez se sentoient pressez d'extreme necessité. Le Duc aussi n'ayãt encore son armée complette. & voyant son desseing accomply, desloge toute nuict, se retire à la Celle en Touraine, passe la Vienne & la Creuse, loge ses trouppes & son artillerie en lieu fort aduantageux, ramasse toutes ses bandes auparauant esparses; & desia se fraye le chemin pour descendre à vne seconde bataille & notable victoire.

LES Princes aduertis de ceste soudaine retraite, la prennent pour vne espece de fuite; marchent aussi toute nuict en queuë, traiettent les riuieres, & se rangent en bataille pour y forcer le Duc, ou le faire retirer à Tours, où le Roy seiournoit alors.

OR voila les deux armées en bataille, mais entr'elles vn ruisseau faisoit le pays marescageux & fort incommode pour vn combat general, on n'y pouuoit passer qu'à la file, & point de moyen d'y mener le canon sans danger de le perdre. Le Duc qui d'ailleurs estoit logé dans la Celle, village bien retranché, flancqué, gabionné; couuert d'vn costé de la riuiere, & d'vn bois de l'autre, ne pouuoit par aucunes escarmouches estre induit à mordre qu'il n'eust au preallable recueilly toutes ses forces.

Iournée de Montcõtour.

AINSI les Princes à faute de viures repassent la Creuse & la Vienne, puis se logent à Faye la Vineuse; & de là (le pays estant mangé & de mauuaise assiete) passent à Montcontour, logis aduantageux & pour la situation & pour la commodité des viures. Le Duc poursuit à son tour,

1569.

& par sa vistesse trompe ses ennemis. Son Auantgarde conduite par Biron les rencontre inopinément à S. Cere : charge Mouy qui faisoit la retraite auec trois cents cheuaux & deux cents arcbusiers ; luy tuë enuiron cinquante gendarmes & presquès tous les pietons, estonne tellement l'armée des Princes, que chacun commence à bransler; & sans vn destroit où vingt hõmes pouuoient seulement passer de front, dés lors tout s'escouloit à vau-de-route.

L'ADMIRAL accourt à ce desordre, & par sa presence accoise ces courages esperdus. On charge, on recharge deux & trois fois à ce passage : & ne pouuant estre emporté, les deux armées campent à la portée du mousquet seulement, & le laissent entredeux. Le Duc auoit huict à neuf mil cheuaux, dixsept à dixhuict mil pietons, François, Suisses, Italiens, & quinze pieces d'artillerie. Les Princes six mil cheuaux François & Reïtres, dix mille arcbusiers François & Landscnets, & vnze pieces de canons.

Incident notable.

COMME ces armées s'entreregardent, voicy deux gentils-hommes suiuans le camp du Duc, se presentent aux premiers qu'ils rencontrent du party Protestant; &, *Aduertissez Monsieur l'Admiral* (ce disent-ils) *qu'il se donne garde de combatre, car les renforts nouuellement arriuez ont merueilleusement grossy nostre armée, qu'il temporise seulement vn mois, c'est le terme que la Noblesse a donné à Monsieur le Duc auec protestation de s'employer durant iceluy ; mais non plus outre. Alors il sera contrainct de venir à la paix, & la vous ottroyer auantageuse.*

DE deux conseils ceux qui tendent à leur ruïne suiuent ordinairement le pire. On don-

1569. ne cest aduis à l'Admiral ; il le gouste , & desire qu'on le suiue, aussi font les plus moderez, & que dés neuf heures du soir on prenne le chemin d'Eruaux , interposant la riuiere qui y passe entre les deux armées. Autres plus boüillans repartent, Que ces retraictes nocturnes espouuantent ceux qui les font , preiudicient à leur reputation , augmentent les courages ennemis , qu'il faut partir seulement au poinct du iour. D'ailleurs , que ce pouuoit estre vn artifice de gents appostez pour intimider leurs trouppes : & que l'aduis venant de personnes suspectes accoustumées à tromperies, estoit aussi suspecte & mesprisable.

CESTE diuersité de volontez trauersoit l'Admiral, voicy qui l'affligeoit plus viuement. Les Reïtres se mutinoyent à faute de payement, les Landscnets faisoient refus de marcher : trois ou quatre Regimẽs François des païs plus esloignez auoient demandé leur congé , plusieurs Gentilshommes s'estoyent retirez en leurs maisons. Et qui plus est le Duc approchoit.

L'ADMIRAL doncques supplie les Princes qui estoient à Parthenay de venir en l'armée , afin que par leur presence ils la contiennẽt en deuoir. Ils amenent cent cinquante bons cheuaux, mais tandis que l'Admiral trauaille à pacifier le tumulte des Alemands, enuiron deux heures se perdent, & font que les trouppes ne peuuent gagner vn lieu auantageux qu'on auoit recogneu prés d'Eruaux, où malaisément les eust-on combatus.

CE grabuge appaisé, l'armée prend le chemin d'Eruaux le iij. Octobre, & descouure celle du Duc qui s'auançoit. On faict retirer les Princes encore trop ieunes (mais sous ombre de les conduire

duire auec plus d'asseurance, beaucoup de gents se retirent auec eux.) On se range en vn vallon à couuert des canonnades. Et sur l'approche de l'auantgarde du Duc qui consistoit de dix-neuf cornettes de Reitres en deux escadrons marchans droit contre l'Admiral, l'Admiral mãde au Comte Ludouic qui menoit la bataille, qu'il le renforce de trois cornettes. Le Comte obeït, mais ils les amene en personne:& n'a si tost desplacé que luy mesme demeure obligé dans la meslée, le conflict dure enuiron trois quarts d'heure, l'Admiral est blessé au visage, la cauallerie renuersée quitte le champ: la bataille faict vn grand effort, mais despourueuë de Chef est contrainte ceder au plus grand nombre? l'Infanterie partie taillée en pieces, partie esparse qui çà qui là, l'artillerie perduë; les enseignes emportees, tout fait iour, tout fuit, & se sauue qui peut. Le Comte Ludouic se retire auec trois mil cheuaux en vn corps, tournant tousiours teste aux poursuiuans, & gagne Parthenay, refuge des autres pieces sauuées du naufrage.

1569.

Faute du Comte Ludouic.

QVATRE mille Landscnets moururent en ceste iournée, quinze cents soldats François; enuiron trois cens gensd'armes; beaucoup de cheuaux, de valets, de goujats. D'hommes de nom, Puigreffier, Biron frere de celuy qui conduisoit l'auant-garde, Sainct Bonnet cornette de la compagnie de l'Admiral. La Nouë derechef prisonnier auec Acier & plusieurs autres, le bagage des Reitres entierement pillé; celuy des François estant plus auancé vers Niort & Parthenay, se sauua du peril. Le Duc n'y perdit gueres d'Infanterie; mais de cauallerie, cinq à six cents, & deux

1569. fois autant de bleſſez, dont la plus-part mourut en ſuite, l'aiſné Rheingraue, le Marquis de Bade, Clermont de Dauphiné, peu d'autres de qualité.

Fautes notables.

IL aduient peu ſouuent qu'on ſçache bien recueillir les fruits d'vne ſignalée victoire. L'Infanterie des Proteſtans eſtoit diſſipee ; & leurs gents de cheual, Reitres pour la pluſ-part, meſcontens pour le deffaut de leur ſolde, & perte de leur bagage. Vne chaude pourſuitte euſt en apparence produict de deux effects l'vn ; ou leur deffaite, ou leur retraite en Allemagne, deux mois de paye les y pouuoient faire condeſcēdre. Et laiſſer le reſidu de ces forces à la deuotion des Chefs encores entiers, c'eſtoit donner moyen à l'Admiral, aduiſé chef de guerre, de recueillir les pieces du naufrage, radouber le vaiſſeau deſbriſé ; puis au Primtēps rejetter nouuelles trouppes aux chāps, rauager diuerſes prouinces, & porter en fin la guerre aux portes de Paris, ioint que ces courages abatus ſe reſueilleroiēt en bref par la preſence de leurs Princes, au lieu que ſur ceſte fraiſche eſpouuante on les pouuoit renfermer en quelque place qui donneroit acheuement à la guerre.

Victoires ſuiuans la bataille.

AINSI diſcouroient les mieux aduiſez, mais les autres trouuans aiſée en ceſt effroy la reprinſe des places occupees par les Princes en Poictou, Xaintonge, Angoulmois, le Duc ſuit leur reſolution ; & pour premices de conqueſte s'achemine à Parthenay, mais il n'y trouue que le nid, place vuide & portes ouuertes, les Princes au premier bruit auoient gaigné Niort, & de là, S. Ian d'Angely.

LE Baron de Mirebeau gardoit Luſignan, place

1569.

suffisante pour acquerir beaucoup de reputation, mesmes à l'vn des moins valeureux Capitaines, les semonses neantmoins & parlemens du ieune de Lansac effectuerent enuers ce Baron plus que les cinq mil coups de canon des Ducs de Martigues & d'Aumale contre Pilles, ainsi que nous verrons en suite.

NIORT sommé bransle desia; & Mouy qui l'auoit en garde, estant sorti contre quelques auant-coureurs qui s'estoient aduancés iusques aux portes, & proditoiremẽt blessé d'vn pistolet par Maureuers Gentil-homme de Brie (qui depuis peu de temps s'estoit rendu sous la cornette d'iceluy ; & se fera dans peu d'années renommer encore pour vn autre acte secondant le premier en traistresse & detestable meschanceté) se retirant par le conseil des Princes à la Rochelle, où peu de iours apres sa blesseure le porta dans le cercueil ; la ville abandonnée reueint sans peine en la puissance du Duc. Puuiault quittant aussi Fontenay, les garnisons de Chastellerauld, de Chauigny, de la Roche-posé, du Chasteau d'Angle, de Pruilly, de Cleruant & autres petites places deslogerent en corps, & sous la conduitte de Briquemault veindrent faire teste dans Sancerre & la Charité, trauersez en chemin par les communes du Berry & la Chastre Gouuerneur du païs.

MONBRVN, Mirabel, Verbelay, & quelques six à sept cents cheuaux de Dauphiné, Viuarets Auuergne, Languedoc, regagnerent leurs foyers, sous couleur de pouruoir à quelques places importantes en leurs marches, & faciliter aux Princes les chemins qu'ils pretendoyent suiure pour venir hiuerner en la Limagne d'Auuergne, fils

1569. n'eussent changé de desseing, nous verrons en bref qu'elle route ils prindtent apres leur desroute.

Prinse de Nismes par les Protestants.

NISMES reueint adonc en la puissance des Protestans. Vn soldat auanturier ouurit hazardeusement à diuerses nuicts auec vne lime sourde vn treillis de fer qui fermoit au pied de la muraille de la ville, vn pertuis par où couloit d'vne fontaine du dehors vn petit ruisseau pour la commodité des habitans. L'ouuerture faite, Sainct Cosme, Chaissy, Mingelle & autres Capitaines, entrẽt, taillent en pieces vn corps de garde vers la porte des Carmes; en forcent vn autre prés celle de la Couronne: ouurent la porte, introduisent leurs hommes demeurez hors la ville, & s'en rendent possesseurs au preiudice de sainct André Gouuerneur, qui n'aytt eu loisir de s'escouler au chasteau, se rompit le col en sautãt la muraille; & son Lieutenant, la cuisse. Astoul Capitaine du Chasteau se mainteint prés de trois mois contre la ville, en fin desnué d'hommes, partie perdus en diuers accidens, partie morts ou languissans de maladie; & bon nombre acrauanté sous vne mine, il se rendit vies & bagues sauues.

Siege de Vezelay.

D'AVTRE costé Sansac en vertu du mandement qu'il auoit du Duc, d'enleuer aux Protestãs ce qu'ils occupoient delà Loire, auoit prins Douzy, place abandonnée, puis Noyers par composition, composition toutes-fois mal obseruée: la plus-part des soldats furent menez à Troys en Champagne, & plus de soixante passans par les ruës, abandonnez à la violence du peuple. Mais Vezelay est trop hault iuché sur la crouppe d'vne roide montagne n'ayant qu'vne auenuë. Du Ta-

1569.

Honteux à Sansac.

rot, & quelques autres Gentils-hommes voisins Protestans s'en estoient n'agueres emparez : & Blosset, Sarrasin, Besanson & Ribompierre Capitaines le defendoyent. Sansac fait neantmoins ses approches auec trois compagnies, mais d'abord les assiegez l'escornent de deux compagnies, en tuent les Capitaines & quarante soldats, la troisiesme esparses emmy les vignes se retira sur le soir. Il reuient auec plus de forces, fait sa batterie, ouure deux breches, donne l'assaut & l'escalade, mais pour neant; il y perd plus de trois cents hommes: & les assaillis, Sarazin auec enuiron trente soldats. Sansac change & rechange de batterie, essaye encore vn autre assault; & comme du premier en est auec perte honteusement repoussé, mais non rebuté. Quelques siens confidens de la ville luy donnent aduis. Que la plus-part des Gentils-hommes ont prins la campagne. Le voici reuenir encore auec nouuelle artillerie (la sienne estoit ou esuentée ou creuee) nouuelles munitions, nouuelles forces. Douze pieces de canon commencent vne longue & furieuse batterie, abatent les defences, agrandissent les premieres breches, esplanent les rempars. Il donne vn assault general, mais le siege de la Charité rendoit les efforts de l'assaillant mesprisables aux assiegez, plus il s'y roidit, plus il les obstine. Trois mil coups de canon ne raualent rien de leur courage, au contraire, la mort de quinze cents des soldats assaillans, eschauffe l'ardeur de Vezelois, ils renuersent les siens; luy tuët les plus braues, aux rempars, sur la breche, dãs le fossé, puis Sãsac cõtraint de reculer, se contente de les bloquer sur la fin de l'annee.

1569. Briquemaut & Guerchy Gouuerneur de la Charité leur donnerent en suitte quelque refraischissement.

Siege de S. Ian d'Angely.

LES guerres ciuilles ne sont qu'vn perpetuel flux & reflux de pertes & cōquests. Poitiers auoit esté vn theatre sur lequel les Princes auoient à leur ruine ioué le premier acte de leur tragedie; voicy que maintenant au reciproque S. Ian d'Angely s'en va terminer les victoires du Duc d'Anjou. Le Duc enflé de la prosperité de ses armes vient le XVI. d'Octobre assieger S. Ian: mais il n'en trouue pas les approches tant aisées que des autres. Piles y commandoit; qui par sorties & diuerses escarmouches fait sentir qu'il n'y falloit venir sans moufles. Au premier assault il leur tuë plusieurs Capitaines & des meilleurs soldats. Mōtesquiou (celuy qui par l'assassin du feu Prince de Condé s'est fait renommer) y mourut, mais trop honorablement pour luy. En fin Biron general de l'artillerie voyant la resolution des assiegez ne tourner qu'en ruine aux assiegeans, moyēna tresues, au bout desquelles Piles rendroit la ville si dās le terme secours ne luy venoit, ou response de la part des Princes. Le iour escheoit cōme voicy S. Seuerin conduisant quarante cheuaux, deçoit industrieusement les sentinelles & gardes, & sous le nom d'amy s'escoule dextrement dans la ville. Ainsi les ostages reciproquement rendus, les assiegeans recommencent faire ouyr la fureur de leurs canons; & les assiegez, à remuër terre, remparer, contretonner, auec telle ardeur que Sebastien de Luxembourg Duc de Martigues & Gouuerneur de Bretaigne trouua ceste ville fatale pour le coucher au sepulcre de ses ancestres.

Mort du Duc de Martigues.

1569.

DVRANT ceste batterie la Roine voulut honorer ce siege par la presence du Roy son fils, alors aagé de dix-neuf ans, mais ce ne fut qu'engendrer vne ialousie entre les deux freres. Charles estoit brusque, vehement, & quelque peu rebours: Henry, plus docile & debonnaire, & Charles dés-lors se persuadoit que sa mere luy voulust bien faire boire de la honte à S. Ian d'Angely, pour fauoriser d'autant le Duc son puisné dont elle monstroit aimer l'auancemẽt, les annees suiuantes nous apprendront que ceste impression poussera Charles à mieux aimer son frere esloigné vers le Septentrion, que par sa presence posseder les affections de la mere, & prendre autorité dans ce Royaume.

S. Ian rẽdu.

FINALEMEMT le deuxiesme Decembre apres deux mois de siege le Roy signa leur capitulation: *Qu'ils sortiroient bagues sauues, auec armes cheuaux, enseignes desployées, & de quatre mois ne porteroyent les armes pour la cause de la Religion pretẽduë reformée.* Mais autant que ce siege est signalé, pour auoir esté non moins valeureusement soustenu que poursuiui: autant est signalée la contrauẽtion tumultuairement faite à la foy solennellement donnée par sa Majesté. A la sortie on les deualise de leurs armes, habits, argent, le Duc d'Aumale & le Mareschal de Vieille-ville ne sont bastans de faire entretenir la promesse du Roy, la presence du Duc d'Anjou mesme ne peut contenir l'insolence des pillards. On pille leurs bagages, on rauit leurs cheuaux, on despoüille leurs hommes. Et pour comble, le regiment de Sarrieu logé dans S. Iulian à demie lieuë de là, vient à la trauerse, les bat, meurtrit; en tuë, en iette dans la riuiere, &

Composition violee.

1570. bien aiſe qui peut eſchapper en chemiſe pour gagner Angouleſme, d'où Piles & quelques autres ſe tenans à l'occaſiõ d'vn ſi laſche & indigne traictement contre le droict des armes, affranchis des termes auſquels la capitulation les auoit obligez allerent trouuer les Princes pour receuoir leurs commandemens. L'hiſtoire marque plus de dix mil hommes de guerre perdus deuãt S. Iean: cinq mil coups de canon tirez: vingt-cinq ou trente commiſſaires de l'artillerie tuez en leur deuoir, pluſieurs deſbandez, & le camp ſur la fin amoindri de dix-huit à vingt mil hommes. L'armee en ſuitte mattée de fatigue & preſſée de diſette & d'autres incommoditez, deſlogeant de ſainct Ian d'Angely donna loiſir aux Princes d'auiſer à leur voyage, & le Roy ſe retirant à Angers, y aſſigna les deputez des Princes pour ouurir l'annee ſuiuante par la continuation du traité de paix commencé dés le mois de Nouembre.

Parlement de Paix.

BEAVVAIS la Nocle, & Theligny ſ'y trouuent en Feurier: mais pour reſponſe ne remportent aux Proteſtans, qu'vne liberté de viure dans le Royaume exempts d'eſtre recherchez en leurs maiſons, & pour ſeureté, deux villes que Biron nommeroit, eſquelles ils pourroyent faire ce que bon leur ſembleroit, ſans contreuenir toutesfois à l'auctorité du Roy, ny au repos public, offrant ſa Majeſté, les reſtablir en leurs charges, horſmis celles dont ils auroyent eſté démis par iuſtice, & les deniers prouenans des ventes d'icelles, touchez par le commendement du Roy: mais defendant autre exercice de religion que de la Catholique Apoſtolique & Romaine; banniſſant les Miniſtres hors du Royau-

1567.

me; & demandant qu'on se desarme, qu'on renuoye sans delay les forces estrangeres; qu'on rende toutes les villes occupées par la violence des armes. Cependant postes couroient en Angleterre, en Alemagne, & pour diuertir ou retarder le secours que les Protestans pouuoient esperer de là, le bruit vole que la paix est faicte en France.

Qui rallume la guerre.

AINSI les Princes & l'Admiral iugeans que s'estoient amusemens pour reculer leurs affaires, chacun se prepare à derechef endosser le harnois, leurs forces estoient esparses en diuerses prouinces, celles des enuirons de Bourges entreprennent sur la ville, soubs la pratique d'vn soldat, qui par contr'intelligence leur faict perdre à l'entrée & sous la grille enuiron trente hommes, & autant de prisonniers. Ainsi tel cuide prendre qui se trouue prins.

Entreprise sur Bourges, funeste aux entrepreneurs.

LA reduction de tout le Poitou auoit aussi produit au Roy la cõqueste de Marãs & du Chasteau de Beauuoir sur mer. Angoulesme & la Rochelle restoient seules aux Protestans, on les auoit seurez de Lusignan; mais Blaye, Taillebourg, les isles de Xaintonge, Marennes, & Brouage estoient encore à leur deuotion. Pour essayer en suite la Rochelle, le Roy menace par lettres & leurre par promesses les Gouuerneurs de Blaye & Taillebourg, Pardaillan & Romegou. Ils respondent (dit l'histoire) sagement au Roy; & courageusement à Lansac: *Vous ne sçauriez auoir plus grand regret* (ce dit Pardaillan) *d'entreprendre de me forcer, en ceste place, que i'en auray de la honte, perte, dommage & confusion que ie vous y feray receuoir, & à tout autre qui l'entreprendra.* Romegou parle en mesme

Guerre en Poitou.

1570. sens. L'effect estoit plus à craindre que les paroles, tant y a que ceste hardie bouttée reteint par vne egale contrequarre les armes de Lansac en leur fourreau. Les Isles auoient grandement incommodé le siege de S. Ian d'Angely, & les Landscnets eschappez de Montcontour y estoient dispersez. Le Comte du Lude, Puigaillard, la Riuiere Puitaillé Gouuerneurs l'vn d'Angers, l'autre de Marans, auec huit cornettes de cauallerie & vingt enseignes de pietons, forcent lesdites isles, & diminuent si bien le nombre des assaillis que leurs restes ne comptent plus qu'enuiron trois cents hommes de combat.

LA Noüe Lieutenant des Princes en Guyenne meditoit de reconquerir Broüage, place de grande importance aux Rochelois, comme le Baron de la Garde entreprenant au reciproque sur Tonne-Charante, les desseins de l'vn & de l'autre tournent reciproquement en fumée.

VOILA donc la Rochelle blocquée de toutes parts. Le Lude & Puigaillard auoient vne armée en Poitou: la Riuiere-Puitaillé l'aisné tenoit Marans & autres places voisines: le ieune commandoit à Broüage. Landereau Vice-admiral tenoit Olone. Les Bretons & Bourdelois couppoient sur mer les viures aux Rochelois, la Garde lors General des galeres couroit souuent iusques à leur port, mais pour les presser de toutes parts, il se fust volontiers veu maistre de Tonne-Charante. La Noüe en auoit entreprins la defense, qui sçachant le desseing du Baron, affusta tellement ses arcbusiers, qu'a la premiere descente de leurs ennemis ils tuerent leurs chefs & plusieurs autres, donnerẽt liberté aux forçats, se firent maistres de

1570.

la galere, & si l'ardeur ne les eust trop tost emportez, la suite se venoit enfiler dans la Charante ; & deliberez de prendre terre, ne pouuoient encourir que la mort ou la prison. Ceste galere seruit depuis à Romegou pour battre en plusieurs courses les Catholiques ; & si la Garde n'effectua rien par force, aussi peu valurent ses artifices & finesses. Ainsi perdit-il temps, hommes, argent, & ne fit rien qui vaille.

En Guienne, Xaintonge, Angoulmois.

Av contraire, la defaite de quelques trouppes à Nouaillé par les arcbusiers de la Noüe sous la conduite de Scipion ingenieur Italien, & la reprise de Marans par la Noüe sur Chaperon Gouuerneur de la place apres la mort de l'aisné Puitaillé n'agueres decedé, enfanterent en suite la conqueste de dix ou douze autres places circonuoisines, & donnerent moyen aux Rochelois d'estendre leurs couldées. Le pillage notamment d'Olone les enrichit, les accommoda de quarante bons vaisseaux, de quantité d'armes & canons, de bon nombre de prisonniers ; & diminua celuy de leurs ennemis, d'enuiron quatre cents tuez au combat.

Ces ressources pousserent Puigaillard & Feruacques à former entreprinse sur Langõ & le Gué de Veluyre ; & par la reprinse de Luçon incommoder derechef Marans & la Rochelle ; si la Noüe accourant n'eust brusquement enleué ce fort à ceux qui venoient de l'occuper, & tué Sforce Gentil-homme valeureux, chef d'vne compagnie d'Italiens qui l'estoient venu charger en queuë à sa retraite.

La Tour de Moric, le Chasteau de la Greue, Talmond & le Chasteau de Chisé reprins par

1570. Puigaillard compenſerent la perte de Luçon : & les conqueſtes de Puigaillard furent eſt meſme temps contrequarrées par Puuiault Gouuerneur de Marans, en la mort du Capitaine Dante qui couroit tout le Poitou, route de ſa compagnie, & bleſſeure de preſque tous les membres d'icelle, & par Chaumont & Goulenes, ſortis d'Angouleſme auec deux cornettes de caualerie, en la mort auſſi de Guitiniere Gouuerneur de Sainct Iean d'Angely, defaite du ieune de la Riuiere-Puitaillé route de leurs gents, & perte de deux drapeaux. Mais la mort du Capitaine l'Herbelete qui commandoit vne compagnie de François & deux d'Italiens, & la defaite de ſes trouppes par Coignées ſorty d'Angouleſme qui tenoit pour les Princes, ſignala la my-May, ſaiſon en laquelle fut remis ſur le bureau le ſecond pour parler de paix.

Reſource des Proteſtans.

Le temps apporte diuerſes mutations : en voicy deſormais qui fauoriſent les Proteſtans, releuent leurs courages, fortifient leurs eſperances ; & les Catholiques ſe trouuent à recommencer. Le Roy s'ennuioit de ceſte viciſſitudinaire cõtinuité d'armes, elle deſtournoit de ſon obeyſſance l'affectiõ de ſes peuples, ruinoit ſes prouinces, eſpuiſoit ſes finances, conſumoit ſes forces. La Roine-mere notamment depuis la iournée de Meaux nourriſſoit touſiours en ſon cœur vn feu de vangeance, elle eſtoit extremément indignée, que les Proteſtans euſſent dés le commencement des premiers troubles si violemment contrelutté ſes appetits de dominer par la mutuelle ruïne d'vns & d'autres. Mais il y auoit de la peine & du peril à matter

les Chefs Proteſtans, beaucoup d'aſſaſſins, beaucoup d'empoiſonneurs ſe preſentoient : la pluſpart neantmoins ſaignoit du nez quand ce venoit à l'effect. D'auantage les Princes croiſſoient d'âge & de ſens, ils ſe façonnoient aux affaires, il commençoient à cognoiſtre les amis & ennemis du repos public. Et d'autre-part pluſieurs Seigneurs d'vn & d'autre party taſchoient de temperer les courages & des plus affectionnez au bien public, & de ceux qui parmy ces confuſions inciuiles ſe frayoyent vn chemin à leurs deſſeins ambitieux. Or tandis que Biron & Theligny principaux deputez, l'vn pour le Roy, l'autre pour les Princes, trauaillent à la paix, voyons le grand chemin où leſdits Princes porterent leurs armes depuis la iournée de Montcontour iuſques à la paix.

1570.

Vne petite pelote de neige roulant du faiſte d'vne montagne en bas, groſſit en peu de temps, puis ſe rend capable de ſouſtenir & rompre vn grand effort. Ainſi le conſeil auquel les Princes ſe reſoluent, de ſ'eſlongner de l'armée victorieuſe, leur proufita beaucoup, car ils aſſeurerent leurs hommes, ſe renforcerent de nouuelles trouppes, & conſumerent leurs ennemis és prinſes & reprinſes des places qu'ils auoient occupees.

Voyage des Princes apres la bataille.

Mais touſiours les peuples boiuent la fureur des Grands. L'Agenois & le Quercy ſert maintenant d'vtile ſejour aux Proteſtans, ils y trouuent vn païs gras & frais, où par la proye de ce qui leur eſt contraire, ils reſtaurent leurs perſonnes, & font corps nouueaux. Ce ne ſont que courſes, picorées, rauages ſur l'ennemy : mais guerre violente és enuirōs de Toulouſe; & particulieremēt, feux horribles aux maiſons des gents de la

1570. Cour de Parlement. *Ils ont esté* (disoient les Protestans) *tres-ardents à brusler ceux de nostre religion, decapiter le Capitaine Rapin qui leur portoit l'edict de paix de par le Roy, & commettre beaucoup d'autres insolences desquelles l'opportunité crie & donne maintenant vangeance.* Certes la iustice diuine ottroye souuēt quelque desirée rencontre pour se ressentir d'vne indignité receuë. Le Mareschal d'Anville, la Valette, & autres chefs de qualité, faisoient quelques sorties auec diuers & variables effects: mais de peur de surprise sans beaucoup eslogner leurs murailles.

Leurs victoires.

CARMAIN, Oriac, la Faye, Lesbos, Montestruc, & generalement tout ce qu'ils assiegent (horsmis S. Felix, d'où les Gascons furent repoussez en l'assaut, auec perte de cinquante hommes, & le Vicomte de Montclar blessé, dont il mourut à Castres) est forcé, & les restans taillez en pieces.

D'Escars, Pompadour, la Vauguyon & autres qui commandoient trois mil hommes; donnoient beaucoup de trauerses aux Protestans durant leur sejour en Albigeois, & pour contrequarrer les Princes renforcez de cinq à six cents cheuaux que Beaudiné & Renty leur amenerent de la Rochelle, despeschent Piles en la Comté de Roussillon, qui par diuers saccagemens incommoda grandement les Espagnols, pendant que les Deputez du Roy communiquoient pres de Carcassonne auec Theligny, Beauuais & la Chassetiere, lesquels s'acheminans en suite vers sa Majesté, conclurent ce que nous verrons en bref.

LE Languedoc, Viuarez & Dauphiné ayans renforcé l'armée d'enuiron trois mil arcbusiers

la plus-part montez aux despends du bon-homme, au lieu de ceux que Mombrun auoit à la faueur du fort qu'il edifia sur le Rhone vis-à-vis du Pusin, emmenez se refraischir en leurs pays; les difficultez des montagnes surmontées, & l'Admiral sorty d'vne griefue maladie qui l'auoit amené iusqu'aux portes du sepulchre à S. Estienne en Forests; l'armée se rend en Bourgongne, où grossie de quinze cents cheuaux legers venus de la Charité & garnisons circonuoisines sous la conduite de Briquemault, elle rencontre vne occasion qui seruira pour auancer la paix.

1569.

Rencontre de Revé le Duc.

Il sembloit aux Protestans mal-aisé d'obtenir la paix s'ils ne s'approchoient de Paris, & pour ce desseing l'Admiral auoit souffert presque toute l'infanterie s'accommoder de cheuaux, & s'aduançoit à grandes iournées au cœur de la France, tandis qu'il voyoit les trouppes fraisches, gaillardes, & pour les bons traittemens qu'elle auoit trouuez en ses logis, exempte de maladies. Mais il auoit en teste le Mareschal de Cossé, Lieutenant du Roy en l'absence du Duc d'Anjou, qui pour empescher aux Princes l'approche de Paris, cerchoit la commodité de les combatre. Ils campoient à René le Duc, place non si forte d'assiette qu'il n'estimast les desloger à coups de canons, desquels les Princes estoient despourueus, & par diuerses charges de scoppeterie leur faire quitter certains passages qu'ils occupoient. Le Mareschal, la Valette, Strossy, la Chastre, viennent à bride abatue fondre sur eux; chargent, rechargent, & d'abord les poussent hors d'vn passage. Briquemault Mareschal de camp, Montgommery, Genlis soustiennent le choc, tuent, blessent, pren-

1568. nent plusieurs ; & par ceste ferme resolution font paroistre que leurs logis ne sont forçables.

AINSI le Mareschal sonne la retraitte : & les Princes ausquels le sejour estoit nuisible, rẽforcez de quelques nouuelles cõpagnies tirées de la Charité, Sancerre, Antrain, Vezelay, & autres places du party, s'accommoderent de quelques canons, & tournerent teste vers Paris. Mais vne tresue de dix iours ensuiuie arresta tous exploits de guerre entr'eux & le Mareschal, pendant que le Baron de la Garde, Puigaillard & la Riuiere-Puitaillé, principaux ennemis des Protestans, taschoiẽt à se rendre maistres en Guyenne & lieux circonuoisins.

Tresue aux armees.

Guerre en Guienne.

POVR ce dessein, apres auoir rompu les trouppes de cheual & de pied conduittes par la Noüe, Soubize & Puuiault, & par vne honteuse chasse renfermé leurs cõpagnies dans la Rochelle, voicy qu'ils enleuẽt tous les forts & places qu'on auoit emporté sur eux depuis la surprinse de Marans. Et pour reserrer d'auãtage les Rochelois, dressent vn fort à Luçon sous la garde du Capitaine Mascarõ.

ILS esperoient que ce fort seroit vn leurre pour attraire en campagne les Protestans, mais l'ayans basty sãs cõtraste, Puigaillard essaye vn autre stratageme. Il retire ses forces au haut Poitou, seme le bruit que les Princes ont gagné vne grande victoire, & qu'il luy faloit au mandement du Roy, mener ses trouppes en diligence. C'estoit afin que par vne forte embusche, & rebroussant chemin à l'improuiste il veinst heurter les Protestans, & les desist à leur premiere approche. La Noüe neantmoins & ses cõpagnons se tiennent pour ce coup clos & couuerts ; & faisans reprendre haleine leurs

leurs gents estonnez encore de leur derniere chasse, laissent rallentir à Mascaron la garde de son fort.

Fort de Luçon assiegé.

Adonc la Nouë aduerty que le fort estoit forçable, sort de la Rochelle auec quatre cornetes, vnze enseignes Françoises & trois cents Landscnets qui luy restoient. Puigaillard rassemble brusquement ce qu'il peut de ses trouppes qui desia commençoient à se desbander; & pour enclorre la Nouë entre Marans & Luçon, leur fait faire deux iours & vne nuict de chemin iusques à S. Gemme demie lieuë de Luçon, sans repaistre qu'vne fois à la legere. Icy sa seconde ruse de guerre ne luy seconde non plus heureusement que la premiere. Il feint le malade, & fait courir le bruit qu'vne fieure chaude le detient au lict, puis sous ombre de traicter la deliurance de la Roussiere Gentilhomme Poiteuin & autres que Puuiault auoit n'agueres prins en vne rencontre, ainsi qu'ils cuidoient auoir & donner à Puigaillard le passe-tẽps de la chasse, enuoye vn trompette pour les asseurer de ceste maladie pretenduë, & descouurir l'estat des assiegeans. Mais cet espion n'estoit pas assez fin, il s'entrecouppe en ses responces, & par son irresolution euente les mines de son maistre. Puuiault en tire la verité par force: puis remonstrant qu'ils auoient affaire à gents harassez & rompus de la fatigue du chemin, ils deslogent de Saincte Gemme pour ioindre la Nouë. On rapporte à Puigaillard que l'ennemy fuit & se retire desordre à Marans. Il approche, entre dans le bourg; & n'y trouuans que le nid, les vns courent à la viande, les autres gaignent la plume. Mais voicy contraire aduis; Que l'ennemy est

Iournée de Luçon.

1570. pres, & en bataille. De faict la Nouë auoit logé ses gents à la faueur des fossez, halliers & buissons qui bornent le vignoble du païs, où la cauallerie de Puigaillard ne pouuoit passer qu'à la file. La Nouë commande la charge: Saint Estienne & Bruneliere la commencent sur cent cinquante maistres des premieres trouppes de Puigaillard, & les esbranlent. Puuiault les enfonce, en tuë les vns, donne l'espouuante aux autres. Puigaillard & les mieux montez fuyent iusqu'à Fontenay quatre lieues de là, l'infanterie enclose de toutes parts, & rompuë par la cauallerie, fait iour incontinent, & demeure à la mercy sans mercy notamment des Landscnets, qui vangent sur elle le sang de leurs compatriotes espandu par Montcontour. Seize enseignes & deux cornettes y furens prinses: Cinq cents vieux soldats tuez sur la place, & trente gens-d'armes auec plusieurs chefs & membres des regimens & compagnies. Sept à huict cents prisonniers renuoyez le baston blanc au poing, le fort assailly brusquement, & rendu par Mascaron, adiousta quatre enseignes à la victoire, & ceste victoire enfanta consequemment la conqueste de Fontenay le Comte, d'où les assiegez se retirerent à Niort, ayant la Nouë perdu le bras gauche en ce siege.

Prinse du fort.

OLERON, Marennes, Soubize & Broüage vindrēt à leur tour en la puissance des victorieux; où la mort de la Riuiere-Puitaillé compensa la blesseure de la Nouë. En somme par la reprinse de tout ce que le Roy tenoit autour de la Rochelle; les Protestans renfermereut les Catholiques dedans l'enclos de S. Ian d'Angely,

LE Prince Dauphin d'Auuergne descendoit en

Poitou pour restaurer la dissipatiõ de Puigaillard, & rallier les forces du Comte du Lude qui ne batoyent plus que d'vn aile, afin d'essayer quelque nouuel effort; comme la paix arrestée entre le ROY & les Princes arresta le cours de leurs trophées, & l'vnziesme d'Aoust suspendit les armes pour les desgaigner derechef auec vne plus indigne & plus horrible procedure deux ans apres.

1571.

Troisiesme edict de pacification.

CE troisiesme edict de paix eut quatre villes de seureté, la Rochelle, Montauban, Cognac, la Charité, pour estre gardées au nom des Princes deux ans antiers, & les Princes auec les principaux Chefs Protestás attendans la pleine executiõ d'iceluy se retirerent à la Rochelle: les armées furent cassées, & les estrangers conduits iusqu'en Lorraine.

TOST apres l'Empereur Maximilian II. donne sa fille aisnée en mariage à Philippe Roy d'Espagne (ainsi l'oncle espousa sa niepce, mais la maison d'Autriche a maintes-fois aisément obtenu telle dispense) & nostre Charles print à femme en la ville de Meziere sur la fin de Nouembre Elizabeth la puisnée, sage & vertueuse Princesse.

LA paix estoit, mais non l'entiere obseruation de l'Edict: ainsi les Princes enuoyerent en Cour Briquemaut, Theligny, Beauuais la Nocle, & Cauagnes, à leur instance le Roy depescha Commissaires par toutes les Prouinces du Royaume. Mais aucuns d'entr'eux auoient peu d'années auparauant condamné l'Admiral à estre pendu. Entr'autres le Mareschal de Cossé, & la Proutiere maistre des Requestes, furent à la Rochelle, pour aduiser en general auec la Roine de Nauarre & l'Admiral aux moyens de maintenir le Royaume

1571. en Paix : & particulierement, pour faire ouuerture du mariage entre Henry de Bourbon Prince de Nauarre, & Marguerite de Valois sœur du Roy ; puis communiquer auec l'Admiral touchãt la guerre que sa Majesté disoit vouloir commencer à l'Espagnol és païs-bas, à la protection desquels il estoit grandement solicité.

Traitté de mariage entre Henry Prince de Nauarre & Marguerite de Valois.

Le bon visage & les presens du Roy faicts aux deputez (notamment à Theligny, qui sembloit estre bien auant aux bonnes graces de sa Majesté, aussi pouuoit-il beaucoup pour induire son beau-pere futur à venir en Cour) font que retournez à la Rochelle, ils magnifient la singuliere affectiõ & bien-vueillance de Charles enuers la Roine de Nauarre, les Princes, l'Admiral, & tous autres du party : & les asseurent par son commandement, qu'il veut non seulement maintenir la paix, ains la confirmer mesme par l'alliance de sa propre sœur : & qu'il desire conferer de bouche auec l'Admiral pour le faict de ceste nouuelle expedition Belgique, qu'ils se hastent doncques de l'aller trouuer. Et pour les anchrer plus ferme en ceste creance, le Roy depesche Biron apres eux porter la mesme parole, & qu'il procureroit enuers la Roine sa mere & le Duc d'Anjou son frere, qu'ils moderassent de iour à autre leurs rigueurs & maltalents ; & s'employeroit à la reconciliation du Duc de Guise auec l'Admiral.

Ce moyen apparent d'establir vne concorde publique plaist à l'Admiral, estimant ce mariage deuoir estre le fondement d'vne auguste & tres-heureuse paix, & la Roine de Nauarre craind desja que le retardement estrange la volonté du Roy. Mais l'accomplissement du mariage estoit

trauersé par quelques empeschemens. Le Pape faisoit difficulté de bailler dispense, tant à cause de la consanguinité des parties (estant l'vn petit-nepueu, & l'autre petite-fille de François I. Roy de France) comme pour la difference de leurs religions. La Royne de Nauarre faisoit aussi scrupule de ceste disparité de religions, des ceremonies & du lieu de la solennité. Elle ne vouloit pas que le mariage fust celebré selon l'vsage de l'Eglise Catholique ; & redoutoit la ville de Paris comme tres-addonée à sa religion, & de longue-main ennemie de la maison de Nauarre.

1571.

AV contraire, le Roy vouloit que Paris fust le theatre où ce notable acte fust solemnellement celebré à la veuë de la capitale ville de son Royaume, & sans rien changer en la forme des mariages Royaux. En fin le respect des raisons ciuiles l'emporta.

Pretextes de la guerre Belgique.

QVANT aux motifs de ceste guerre pretenduë és Pays-bas, ils estoient specieux en apparence. Car outre ceste haine hereditaire des François contre les Espagnols, refraischie par les outrages & guerres faites en France par Charles & Philippe son fils, dont la memoire estoit encore toute recente, on renouuelloit l'ancienne querelle de plusieurs possessions és Pays-bas dependans de ceste Couronne. Mais on alleguoit d'abondant des nouuelles causes qui sembloient legitimes pour rompre l'alliance des deux Rois: Que sa Majesté auoit eu tres-certain aduis du poison donné par Philippe à sa femme, sœur de nostre Charles à l'occasion de quelques griefs & sales soupçons.

1571.

CES raisons auoyent apparence de verité, & l'Admiral, afin que les François (qui ne peuuent longuement viure chez eux en concorde mutuelle, & qui par vn lõg vsage de guerre ne halenoiẽt alors autre chose que la guerre) ne cerchassent quelque nouuelle semence de diuisions ciuiles, estimoit estre bon de diuertir ceste vehemente ardeur, contre quelque estrangere & plus esloignée nation.

PLVSIEVRS considerations opportunes & prochaines, luy renforçoyent ce conseil ciuil: Les forces du Prince d'Auranges, & de ses freres, lesquels despoüillez par l'Espagnol de maintes riches possessions qui leur appartiennent és Pays-bas & Cõté de Bourgongne, taschoyent de long temps à les recouurer par armes: Le credit & la faueur des Belges en Alemagne, à cause de l'excessiue cruauté du Duc d'Albe: Ludouic de Nassau frere dudit Prince, homme de grand courage & deliberé, poussoit à la rouë, & sa presence estoit à l'Admiral vn pressant aiguillon. Dauantage, afin qu'il semblast que ceste guerre se maniast aussi par le consentement du Roy mesme, sa Majesté souffroit que la flote du Prince d'Auranges rodant és enuirons de la Rochelle incommodast les Espagnols & Portugais, qui nauigeoient en ceste coste pour le commerce qu'ils ont auec les gents des Pays-bas; & que le Comte Ludouic vendist publiquement & librement au port de la Rochelle le butin qu'il faisoit son sur ennemy.

Venuë de l'Admiral en Cour.

AINSI l'Admiral veuf de Charlote de Laual decedee aux seconds troubles, apres auoir espousé dans la Rochelle la Comtesse d'Antremont en Bresse, & donné sa fille Louyse pour femme au

1571.

seigneur de Theligny, viēt à la Cour, faisant bouclier des asseurances que le Roy luy donnoit, si souuent reiterees par diuers messagers, & specialement de celles du Mareschal de Cossé, que le Roy luy auoit enuoyé pour l'accompagner, comme faisant estat que l'Admiral adiousteroit plus de foy aux paroles du Mareschal, à cause de l'ancienne amitié qu'ils auoient ensemble.

Le Roy le receut auec toutes demonstrations de bien-veillance (ceux de Guyse luy quittent la place ; non pour luy ceder en seance, ce n'est que pour reuenir en bref auec plus d'autorité) & pour luy mieux leuer tant de soupçons & meffiances qu'on luy donnoit de toutes parts, le Roy recompense d'entrée les dommages que l'Admiral auoit soufferts durant les guerres precedentes, par vne gratuité de cent mille francs, & luy concede pour vn an les reuenus desquels iouyssoit son frere le Cardinal de Chastillon n'agueres decedé en Angleterre ; luy donne rang au Conseil priué, luy cōmunique souuent ses desseings quant à la guerre de Flandres, & monstre s'y vouloir gouuerner par son aduis & conseil ; l'honore de ce plausible nom de Pere, & traitte en somme si familieremēt auec luy, que les Courtisans prenoiēt ceste priuauté pour vn seau de l'affection de sa Majesté enuers l'Admiral ; & desia les peuples murmuroient, que Charles non seulement fauorisoit les Huguenots, mais aussi seroit en bref luy mesme Huguenot, pour diuertir le iugement que l'Admiral eust peu fonder sur les aduis qu'on luy donnoit au contraire.

Avssi ne pouuoit-il sauourer aucune remonstrance, il auoit l'esprit trauersé des contenances

1571. & paroles du Roy. Certes la sagesse humaine defaut aux sages quand il plaist à celui qui la donne, affoiblir les plus fortes natures, & par vn iugement incomprehensible à l'homme opposer vn voile à la pointe de son esprit pour l'empescher de conceuoir la iustice & l'horreur des iugements qu'il veut desployer.

POVR mieux acheminer les entreprises des Pays-bas, l'Admiral trouua bon que le Roy fist paix auec Elizabeth Roine d'Angleterre. On la pouuoit traitter sous vne bien honneste couleur au preiudice de l'Espagnol. Elizabeth n'auoit point de mari, Henri Duc d'Anjou point de femme, la dignité d'vne si haute alliance estoit honorable au Duc, & la qualité de frere de Roy n'estoit point mesprisable à la Roine; attendu qu'il auoit mesme en vn ieune aage acquis beaucoup de gloire & de reputation. Pour faire d'vne pierre deux coups, on commet ceste ambassade au Mareschal de Montmorency; Pour l'esloingner de la Cour, de peur que comme il estoit accort & prudent, il ne descouurist par sa presence ordinaire les desseings du conseil n'agueres prins à Sainct Cloud pres Paris, desquels on aduançoit l'execution, & n'en donnast aduis à l'Admiral son cousin: & pour faire que par la negotiation de ceste nouuelle paix & alliance auec l'Angloise, elle fust retenuë à ne rien innouer en faueur des Protestans, comme il aduint.

SVR ces entrefaictes l'Admiral se retire à Chastillon; & cependant on apreste vne armee de mer à Bourdeaux & Brouage sous la charge de Strossy, Landereau, & du Baron de la Garde. Le pretexte estoit la guerre Flamande: ils auoyent

1572.

neantmoins expreſſe commiſſion d'attenter ſur la Rochelle, & par pratiques ouuertes & couuertes la ietter en leur puiſſance.

Venuë de la Roine de Nauarre en Cour.

Or ayant l'Admiral ſondé le gué, voicy que ſur l'aſſeurance qu'il donne à la Roine de Nauarre, d'vne ſinguliere affection du Roy enuers elle, & toute ſa famille, elle s'achemine finalement à Blois où la Cour eſtoit. Là deſſus ſuruient vn accident qui facilita l'auancement du ſuſdit mariage. La mort du Pape Pie V. auquel Gregoire xiij. ſucceda. Ces nouuelles ouyes, le Roy depeſcha le Cardinal de Lorraine à Rome, pour aſſiſter à l'electiō nouuelle, & procurer enuers le ſucceſſeur, la diſpenſe neceſſaire pour l'accompliſſement de la ſolennité.

Elle eſtoit extremement ſuſpecte à pluſieurs, on apportoit & de pres & de loing toutes les diſſuaſions deſquelles on ſe pouuoit aduiſer. Quelques ſecrets amis fort aduancez en autorité font dire de bouche à l'Admiral, qu'il prenne garde à ſoy. Les murmures de gens qu'on entr'oioit ſourdement chucheter à l'oreille en diuers endroits, aduertiſſoient ſuffiſamment d'vne tragique & funeſte cataſtrophe. On auoit ouy dire à pluſieurs que tel alloit aux nopces qui n'en reuiendroit pas. Lignerolles gouuerneur de Bourbonnois & des plus fauorits du Duc d'Anjou, venoit de payer au prix de ſon ſang la temerité de ſa lãgue pour auoir babillé de choſe qu'il auoit apprinſe de ſon maiſtre en ſecret, & voicy que certaines letres interceptes ſur les chemins, que le Cardinal de Pelué (gentil-hōme du pays de Caulx, nourry des ſon ieune aage au ſeruice du Cardinal de Lorraine, & depuis aduãcé par la faueur d'iceluy) eſcriuoit à ſō

1572. bienfaicteur, declairent assez ouuertemẽt ce que desia la voix cõmune publioit par toute la France.

MAIS l'Admiral estoit preoccupé des honneurs & caresses du Roy, il ne s'y peut imaginer aucun arrieremain, ny les letres du Cardinal, ny les raisõs de persõne ne sont assez fortes pour le destraquer du chemin de Paris. Sa Majesté le solicitoit par diuerses & frequentes letres escriptes mesme de sa propre main, pour resoudre enttierement & le mariage & le voyage de Flandre. Quelque delay, & tant soit peu de meffiance eust irrité le Roy d'vn esprit vehement & brusque. Il arriue donc à Paris aussi tost que la Cour, où la Roine de Nauarre, à qui la trop longue attente estoit infiniment ennuieuse, preparoit desia les choses necessaires à cest acte tant celebre comme voicy qu'vne fieure continue la couche au lict, le quatriesme de Iuin enuiron dix-huict iours apres son arriuée; & du lict au sepulchre dans le cinquiesme iour de sa maladie, causée (ce disoient les Medecins) d'vne extraordinaire dureté de polmons auec vn assez gros aposteme, irrité par les grandes chaleurs de la saison, & trauail assidu qu'elle auoit pris durant sa santé. Princesse d'vne heroïque grandeur de courage, inuincible en aduersitez, prompte d'esprit, aduisée, entiere & ronde en ses actions, capable de cõseil, qui comprenoit auec vne grande viuacité d'esprit, & d'vne grace admirable exprimoit les choses ou de bouche ou par escrit: de cõplexion iouiale & d'vne fort agreable conuersation. Mais heureuse principalement en ce qu'elle nous laisse vn Prince fatal pour heriter en suite legitimement ceste Couronne, la vendiquer des mains de l'estranger ennemy, & la conseruer auec heur & prosperité.

Mort de la Roine de Nauarre.

1572.

BEAVCOVP de personnes prennent allarme de ceste mort inesperée, comme d'vn certain prognostic de plus grand mal à venir, le Roy, la Roine-mere, & toute la maison du Roy monstrent en estre extremément affligez, & pour oster tout soupçon de poison, Charles commande que le corps soit ouuert, & qu'on recerche les causes de ceste mort. Les Medecins rapportent, qu'il n'appăroist aucun vestige de poison, mais le cerueau ne fut pas dissequé: & l'on tient qu'vn Italien perfumeur du Roy luy fit present d'vne paire de gands, qui l'empescherent d'estre spectatrice de la piteuse & sanglante tragedie que l'on va iouër dans peu de iours.

LES frequents messages de Charles auoient aussi tiré les Princes en Cour, & la mort susdicte sembloit haster le mariage, car elle donnoit à l'accordé le Royaume de Nauarre; & dés lors il commençoit à iouyr du tiltre de Roy & de toute la succession de sa mere. La dispense du Pape estoit requise, sans laquelle le Cardinal de Bourbon oncle de Henry destiné pour les espousailles, faisoit refus de passer outre. Elle arriue en fin, & le xvij. d'Aoust est assigné pour la consommation dudict mariage, auec lequel celuy de Henry Prince de Condé & de la Marquise de l'Isle, puisnée de la maison de Neuers, fut pareillement accomply.

Commencemens des guerres en Flandre, &

TELS estoient les comportemens de la Cour, tandis que le Comte Ludouic, & la Nouë, Saucourt, Ienlis, ausquels le Roy auoit dôné les principales commissions de la guerre Belgique, auoiĕt par la prinse des Monts en Hainault attiré sur eux les forces du Duc d'Albe. Flessingue auoit matrassé son gouuerneur auec la plus-part de ses gar-

1572. nisons espagnoles, & repoussé ceux que ledit Duc auoit enuoyez pour recouurer la ville. Plusieurs autres villes des Pays-bas meditoient le mesme exemple. Hollande & Zelande aspiroient à leur liberté. Commencemens qui sembloient trainer apres eux vne longue suite de grands progrez; & le pouuoir que le Roy donnoit aux susnommez de pouruoir au secours de Monts & à la continuation d'autres semblables exploits induisoient l'Admiral à croire fermement, que le Roy embrassast l'affaire sans feintise ny desguisement.

Defaite de Ienlis.

SVIVANT ce pouuoir, Ienlis amenoit cinq cents cheuaux & quatre mil arcbusiers, comme le Duc d'Albe en ayant aduis le surprind au despourueu, defit ses trouppes, l'arresta prisonnier auec plusieurs autres, & luy tua grand nombre d'hommes.

Moyens pour retenir l'Admiral.

A ceste nouuelle le Roy faict le fasché, mande à Monducet son Ambassadeur és Pays-bas, qu'il procure la deliurance de ces prisonniers; permet à l'Admiral d'enuoyer tel secours qu'il pourra, pour ioindre l'armée des Reïtres que le Prince d'Auranges auoit leuée; luy faict compter argent pour la solde de l'Infanterie qu'on estimoit de quatre regimens & trente compagnies d'hommes d'armes. L'Ambassadeur d'Espagne s'estoit retiré de France; la Roine-mere ioüant aussi son personnage feignoit ignorer les desseins du Roy; puis en estant informée, se faisoit tenir à quatre cōme preste à se retirer de la Cour. Ainsi ces raisons confirmoient de plus en plus l'Admiral, Theligny, & autres en ceste croyance, Que le Roy symbolisoit auec l'Admiral en mesme volonté, de jetter au

loing la guerre dans les pays du Roy d'Espagne, 1572.
qui l'auoit auparauant allumée aux quatre coings & milieu du Royaume, & l'y pretendoit entretenir pour se maintenir entier par le naufrage de ceste Couronne, & s'en emparer à l'aduenir, ainsi qu'il a produit en nos iours les efforts de ses desseings.

En ces iours-là reueint le Mareschal de Mõtmorency, rapportant de sa legation, vne mutuelle alliance offensiue & defensiue enuers & cõtre tous, sans exprimer toutesfois aucun, mais le mariage dont il estoit chargé demeurant infructeux, fit croire à plusieurs, que c'estoit vne pure feintise propre à la saison, où l'on preparoit vn eschafaut pour y presenter en bref vn horrible spectacle. Le Mareschal, ou pour n'en estre spectateur, ny conseiller, ou pour n'estre enuelopé parmy les fureurs publiques & particulieres, se retira chez luy.

La Rochelle estoit cependant inuestie, gens arriuoient d'heure à autre proferans de terribles menaces contre la ville, qui desia crioit au secours à l'Admiral. Es autres villes on oyoit des bruits sourds qui donnoient frayeur aux plus clairs-voyans entre les Protestans. Ces aduis resonnent incessamment aux oreilles de l'Admiral. Mais il demeure tousiours semblable à soy, ferme au milieu de tous mouuements, & se roidissant contre tous ceux qui taschoient à le reuoquer de la Cour, ou de bouche ou par lettres: *Au regard de la maison de Guise* (ce dit-il) *de laquelle on me veut faire peur, le Roy y a pourueu, nous faisant iurer entre ses mains de demeurer amis. Et quant à ceux de la Religion, le mariage de madame Marguerite que*

1572. *sa Majesté donne non pas au Roy de Nauarre seulemẽt, mais comme à tous ceux du party pour se ioindre d'vne vnion indissoluble auec eux, est le comble de leur repos & seureté.* En somme il ne veut plus qu'on luy rompe la teste touchant la mauuaise volonté du Roy, ny de la Roine-mere, ny du Duc d'Anjou, ny des Guisiens, ny d'aucun autre.

Negotiation de Pologne.

Et voicy qui bousche de plus en plus les oreilles à l'Admiral. Il apperçoit qu'apres la mort de Sigismõd Roy de Pologne, le Roy prend à cœur la poursuite de la Couronne Polonoise en faueur de son frere. Charles voioit desia clair és affaires, il estoit ieune, mais de naturel prompt & vif, & si les conseils sanguinaires & furieux ne l'eussent perdu, il pouuoit sans doute porter meilleurs fruicts, & ceste Monarchie s'exempter des malheurs qui l'ont depuis accablée. Son frere auoit beaucoup de credit par toute la France; sa docilité le rendoit agreable à la mere; & sa liberalité, aux peuples. Il aimoit donc mieux le voir commander loing que pres. Et l'Admiral qui cognoissoit le Duc d'Anjou irreconciliable ennemy des Protestans, iugeoit que le Roy vouloit par cest eslongnement donner vne ferme assiete à la paix: que Henry confiné dans la Pologne, ses adherents s'addouciroient; que la maison de Guise destituée de cest estanson, redoutoit l'œil du Roy qu'il monstroit aucunefois assez terrible: & que Charles debouteroit en bref la Roine sa mere du maniment des affaires, pour en prendre la seule & entiere cognoissance, ainsi que desia par signes il en faisoit paroistre la volonté.

Comme doncques l'Admiral void Ian de

Monluc Euesque de Valence, homme d'entendement & practic en negotiations, deputé pour ceste ambassade, il se remplit de nouuelles esperances. Monluc au contraire preuoyant la tempeste imminente, estoit fort aise de n'estre ny tesmoing ny conseiller des maux qui s'en alloient tumber sur les Protestans. Et de faict, il auoit auparauant conseillé plusieurs des principaux d'entr'eux, de ne se mesler en ceste imaginaire guerre de Flandre, ains reprendre d'heure le chemin de leurs maisons, & ne se fier beaucoup és belles apparences de la Cour, attendu l'enuie & mal-vueillance des plus grands & du peuple de Paris. Mais ainsi Dieu confond les iugemens & dissipe les esprits de ceux qu'il reserue pour exemple aux descendans. 1572.

O Ma France! les cheueux m'herissonnent, i'ay horreur de voir sur le theatre de ton histoire iouër vne tres-inhumaine tragedie. Et ne serõs-nous iamais assouuis d'ouyr les piteux & continuels trespas de nos compatriotes? quel esprit ne se fascheroit, quel cœur ne se serreroit de tristesse & d'ennuy, de voir tant de sang cruellement espandu par nos villes, qui se deuroit cherement cõseruer pour la defense de sa patrie contre les estrangers & communs ennemis? Franchissons neantmoins ce mauuais pas, la suite du temps nous conuie plus outre.

Grand nombre de seigneurs & Catholiques & Protestans conuoloient de toutes parts à la solennité de ce mariage. Ceux de Guise s'y trouuent menans apres eux vne longue suite de toutes qualitez de personnes affidées. L'eau qui vient à se

1572. remuer peu à peu, les oiseaux voltigeans par dessus, & l'air plus froid que de coustume, denoncent & presagissent l'orage à-venir. Ainsi les murmures communs, les remuëmens des quarteniers & autres Capitaines de Paris, les gardes du Roy distribuées par la ville, les menaces ordinaires contre les Protestans, estoient certains tesmoignages, que ces nopces seroient plus abruuées de sang que d'eau.

Le iour designé vient, le Cardinal de Bourbon espouse les parties sur vn haut eschafaut esleué deuant la porte de l'Eglise Nostre Dame de Paris; quatre iours passent en ieux, festins, dances, mascarades, apres lesquels le Roy proteste à l'Admiral, vouloit respondre & satisfaire aux requestes des Protestants.

Chacvne de leurs Eglises auoit en Cour ses Deputez pour plusieurs affaires esquels l'autorité de l'Admiral estoit necessaire. Or deuoient-ils grand' somme de deniers aux Alemans pour la solde de leurs seruices és guerres precedentes; & pour payement d'icelle, le Roy leur auoit permis se cottiser à la cinquiesme partie de leurs moyens. Les Commissaires & Receueurs pressoient la collecte, & vouloient mettre fin à cest affaire, estant le terme du payement desia passé. C'est de cecy que l'Admiral traitoit au Conseil priué le Vendredy xxij. d'Aoust, auquel en l'absence du Roy le Duc d'Anjou presidoit.

Blessure, & A l'issue du Conseil l'Admiral ayant conduit le Roy qui s'en alloit iouër à la paulme, se retiroit en son logis à l'heure du disner accompagné de quinze ou seize Gentils-hommes, & lisant vne requeste; comme voicy qu'estât eslongné du

Louure

Louure enuiron cent pas, vne arcbusade tirée de 1572. la fenestre d'vn logis prochain appartenant à Villemur, precepteur alors du Duc de Guise, luy emporte le doigt indice de la main droicte, & le blesse au bras gauche. On enfonce la porte du logis; on y trouue l'arcbuse, non l'arcbusier. C'estoit Maureuers, (sous vn nom supposé de Bollād, des gardes du Roy) homme propre à tels assassins, qui montant sur vn genet d'Espagne qu'on luy tenoit en main, se sauue par la porte S. Antoine en lieu de seureté.

LE Roy ioüoit; & sur le premier bruit qu'il oit de ceste blessure? *N'auray-ie iamais repos*? (dit-il) *verray-ie tous les iours troubles nouueaux*? Et iettāt sa raquette contre terre: se retire au Louure, iure auec execration aux Roy de Nauarre & Prince de Condé, qui l'estoient venus plaindre, de faire du coulpable, du complice & des fauteurs si exemplaire iustice, que l'Admiral & ses amis auroyent sujet de se contenter.

ET de faict, il commande qu'on poursuiue le tireur (mais on va mollement apres luy) depute trois du Parlement pour faire le procez aux coulpables, de Thou, Morsan, & Viole, laisse seulemēt deux portes ouuertes auec grosse garde sous pretexte de rechercher les consentans d'vn tel excez; & fait armer toute la ville. La Roine-mere contre-fait la faschée. *On fait grand tort au Roy* (ce vient elle à crier) *& qui lairroit ce crime impuni, l'on entreprendroit en fin de l'aissaillir en sa propre maison*. Ces paroles fardées retiennent les Roy de Nauarre & Prince de Condé, qui demandoient congé de se retirer, & dés lors ne font plus aucune mention de partir de la Cour.

1572. CHARLES mesme & Catherine viennent apres midy visiter l'Admiral. L'Admiral leur remõstre les malheurs que la fraction de la paix apporteroit à la France, les supplie de chasser les perturbateurs, maintenir la foy promise, sur laquelle il estoit venu en Cour, & pouruoir au salut du Royaume, mais la Roine-mere sçait fort bien empescher qu'il ne communique particulierement au Roy quelques secrets touchant la conseruation de son Estat. Le Roy proteste derechef en auoir vn extreme regret ; que l'acte touche son honneur, & le veut vanger, de sorte que la memoire en dure à iamais. Exhorte l'Admiral de se faire porter au Louure pour la seureté de sa personne ; qu'il y a danger que la fureur du populas suscité par les autheurs de sa blessure, ne vienne à quelque plus grande esmotion. Et conseille aux Gentils-hommes Protestans, se loger autour du logis de l'Admiral ; afin (ce disoit-il) qu'estans espars emmy la ville ils ne reçoiuẽt desplaisir. Mais pour monstrer ne vouloir rien oublier de ce qui concerne la seureté de l'Admiral, puisque la douleur du coup ne luy permet de se faire transporter, il commande à Cosseins Capitaine des gardes, donner à l'Admiral autant qu'il voudroit de ses gardes, & n'y laisser entrer aucun Catholique. Et pour empescher que personne ne prinst l'espouuente, le Roy escrit aux Gouuerneurs des Prouinces, aux principalles villes, aux Magistrats, *qu'il fera de sorte que les coulpables d'vn si meschant acte seront descouuerts & chastiez*. Et à ses Ambassadeurs vers les estrangers, *qu'ils facent entendre à tout le monde, que cest outrage luy desplaist*. La Roine-mere escript en mesme

1572.

ſubſtance, mais ce n'eſtoit que pour retenir chaſqu'oiſeau dans ſon nid. Cependant les Ducs d'Anjou & de Guiſe prenoyent conſeil de ce qu'ils auoyent à faire la nuict ſuiuante.

LE Samedy matin on fait courir le bruit par la ville, que les Huguenots menacent la maiſon de Guiſe. Là deſſus les Ducs de Guiſe & d'Aumale vont trouuer le Roy, & luy diſent, que depuis quelque temps ils apperçoiuent bien leur ſeruice eſtre peu agreable à ſa Majeſté, que s'il prenoit plaiſir à les voir retirez en leurs maiſons, ils ſont preſts d'en prendre le chemin. *Allez* (ce dit Charles d'vn viſage renfrongné) *ou vous voudrez, ie vous auray bien touſiours ſi vous eſtes trouuez coulpables de la bleſſure de l'Admiral.* Ainſi feignans les mal-contens ils montent à cheual, & grand nombre auec eux: mais c'eſtoit pour coucher à Paris.

PARIS eſtoit vn filé dans lequel les principaux des Proteſtans s'eſtoyent venus enréter. Eux effacez du nombre des viuans, le commun du party ſembloit en apparence deuoir demeurer coy, la ſaiſon preſentoit vne opportunité de vengeance qu'on ne pouuoit ny ne debuoit perdre. C'eſt le conſeil que prindrent apres diſner aux Tuilleries, le Roy, la Roine-mere, les Ducs d'Anjou, de Neuers, de Rets, & Tauanne.

LES vies des Roy de Nauarre & Prince de Condé furent miſes en balance. Les guerres auoyent eſté faites durant leurs vies ſous les noms de l'vn & de l'autre. S'ils viuent (ce diſoit-on) ils ſeruiront d'enſeigne pour releuer les courages des Huguenots qui reſteront en diuerſes prouinces, & donneront tous les iours nouueaux motifs

1572.

de confusiõs. Au contraire, l'Admiral & les principaux enleuez, il sera fort aisé de ranger ces ieunes Princes non seulement à ne machiner rien de nouueau; mais aussi gagner par seruices les bonnes graces du Roy, ioint que l'indignité du faict acquerroit enuers les estrangers vne haine & enuie insupportable. Dieu disposa les cœurs de ce conseil au second aduis, moyennant qu'ils vueillent embrasser la religion Catholique, & viure sous l'obeïssance de sa Majesté. Quant aux autres que la rigueur des armes enuelopperoit, on la pouuoit auec vn specieux pretexte pardonner à l'ancienne mal-vueillance des Guisiens contre l'Admiral; & prendre pour excuse, la crainte que les Huguenots ne voulussent auoir raison de la blessure d'iceluy. Pour en ietter doncques toute l'enuie sur les Guisiens, on donne la commission de cest affaire au Duc de Guise, on luy designe le moyen, le temps, & les ministres de l'execution.

Le soir vient, & le Duc appelle à soy les Capitaines des Suisses & d'autres cõpagnies que pour ce desseing l'on auoit introduit dans la ville; leur expose son mandement, d'exterminer l'Admiral & tous ses partisans, les exhorte au sãg & au butin; & dispose leurs trouppes és lieux remarquez. Puis donne aduis au Preuost des Marchands, aux Escheuins, aux Quarteniers, que par toute la France on fera de mesme aux Huguenots qu'à ceux de Paris, que l'horloge du Palais sonnãt au poinct du iour en dõnera le signal, & l'enseigne des executeurs sera vn mouchoir attaché sur la manche, auec vne croix blanche au chappeau. Qu'ils arment leurs hommes, & se trouuent à minuict en

l'hostel de ville pour entendre ce qu'ils auront à faire. 1572.

Ils s'assemblent à minuit, & disposent par les ruës force corps de garde. Quelques Gentils-hômes logez prés de l'Admiral, se leuent au bruit des armes & clairté des falots ; & sortis en ruë demandent aux premiers qu'ils rencontrent que veut dire cest amas de gents armez à heure induë. La responsе ambigue qu'on leur donne les pousse iusques au Louure pour en descouurir d'auantage. Icy les gardes viennent de paroles aux coups, ils se ruent sur eux. Le Duc de Guise sort du Louure accompagné du Cheualier d'Angoulesme bastard de Henry II. du Duc d'Aumale, de Cosseins, Sarlaboux, Goas, Attin Picard, Haufort Auuergnat, Besmes Alemand de nation; de quelques arcbusiers du Roy & de toutes les gardes du Duc d'Anjou. Le tocsaint sonne à Sainct Germain de l'Auxerrois. On publie par la ville. Que les Huguenots ont conspiré contre le Roy, la Roine-mere, & tous les principaux de la Cour. Cosseins heurte à la porte de l'Admiral entre-deux & trois heures au matin XXIIII. du mois, poignarde celuy qui luy vient ouurir, force les portes du logis, entre auec sept ou huit hommes armez. Besmes, domestique du Duc de Guise, presente à l'Admiral la pointe de l'espée, & sur ce propos. *Ieune homme* (ce disoit l'Admiral leué sur pieds & couuert de sa robbe de chambre) *tu deurois auoir esgard à ma vieillesse & a mon infirmité: mais tu n'abregeras de rien mes iours*; luy enfonce vn coup d'estoc en la poitrine, & redouble sur la teste. Attin luy trauerse le corps d'vne pistolade, & cōme ces trois coups ne sont bastās pour

Massacre de l'Admiral. &

1572. le terraſſer, Beſmes le bleſſe en la iambe; les autres adiouſtent chaſcun ſon coup, & portent ainſi miſerablement par terre le corps de celuy que viuāt & diſpos ils n'euſſent oſé regarder en face, pour luy faire deſplaiſir. Le Duc de Guiſe oyant de la baſſe court le cliquetis des armes, s'enquiert ſi c'eſt fait, & commande qu'on le iette par les feneſtres. Luy viuotant encore empoigne la croiſée, mais le chaircutis des maſſacreurs le precipite en bas, où le Duc luy torchāt le viſage auec vn mouchoir, *Ie le cognois* (dit-il) *c'eſt voirement luy-meſme*, & luy donne vn coup de pied, puis ſortant en la ruë; *Courage compagnons, nous auons heureuſement cōmencé, allons aux autres, le Roy le cōmāde.* Ouy, mais ô Duc, quiconque boit le ſang d'autruy, trouue finalement qui hume le ſien. Vn Italien domeſtique du Duc de Neuers luy tranche la teſte, & l'emporte au Roy & à la Roine-mere, qui l'ayans fait embaulmer l'ēuoyerent au Pape & au Cardinal de Lorraine, pour arre certaine de la mort de ſon plus capital ennemi.

Dees Proteſtans.

L'HORLOGE du Palais ſonne, & le populas furieuſement mutiné conuole au logis de l'Admiral, l'vn luy couppe les mains, l'autre les parties honteuſes, & l'eſpace de trois iours traiſnent indignement ce pauure cadauer mutilé par la ville, puis le portent & pendent par les pieds à Monfaucon, Sa maiſon eſt pillée, ſes domeſtiques maſſacrez. Ceux du Roy de Nauarre & du Prince de Condé ſont chaſſez de leurs chambres (ils eſtoyent au Louure, où le Roy les auoit logez, afin (diſoit-il) que ceux de Guiſe ayans le peuple à leur deuotion, ils ne ſentiſſent auſſi les effects de leur violence) & meurtris en la baſſe court, les

Seigneurs & Gentils-hommes logez au quartier 1572.
de l'Admiral, courent pareille fortune. Mesme
fureur enuelope les autres Protestans par la ville
& faux-bourgs, de tous aages, conditions, sexes;
hommes, femmes, enfans, riches, pauures. On
n'oit à Paris qu'vn horrible bruit d'armes, de che-
uaux, de bastons à feu; vn lamentable cri de per-
sonnes tendans à la mort, vne piteuse voix &
complainte de gents qui demandent misericorde
& n'en trouuẽt point; & les impiteuses huees des
meurtriers. On void les ruës ionchees de cada-
uers, le paué, les places, la riuiere teinte du sang
espandu. Vn seul iour (au dire des massacreurs)
vuide & termine le procez dont la plume, le pa-
pier, les arrests de iustice ny la guerre ouuerte n'a-
uoyent sceu voir l'execution en douze ans. Plus
de dix mil ames laissent ce Dimanche à iamais si-
gnalé; mais pollu par le rauissement des biens &
par l'effusion du sang de personnes endormies,
desarmees; & dans le beau milieu de la saison
qu'elles estimoient plus seure & plus tranquille.
Et certes les horribles catastrophes depuis adue-
nuës à nostre Charles, à son frere & successeurs,
aux freres de la maisõ de Guise és derniers actes de
leurs vies, & generalemẽt à tout ce Royaume, ius-
ques à nos iours, nous contraint d'aduouër. Que
le sang humain violemment respandu, sans que la
forme en puisse legitimement estre qualifiée du
nom de iustice, crie vengeance aux cieux, & ne
peut plaire aux yeux de celuy qui les à créez à son
image & semblance, & le vend biencher aux au-
theurs de l'effusion.

DESIA le bruit du massacre auoit passé de la
ville aux faulxbourgs, comme le Comte de Mõt-

1572. gommery, Ian de Ferrieres Vidame de Chartres, Beauuais la Nocle, Fontenay, & plusieurs Gentils-hommes logez aux faulx-bourg Sainct Germain, apperceuans nombre d'hommes qui trauersoyent la riuiere à desseing de leur faire semblable traittement qu'à leurs compagnons, abandonnent leurs hardes & bagages, montent brusquement à cheual, & se sauuent en diligence, poursuiuis vne grand' demi' iournee par le Duc de Guise. Mais l'homme qui deuoit apporter les clefs de la porte S. Germain, en ayant à l'estourdie prins d'autres, leur auoit donné quelque loisir de prendre auantage.

Aduoué par le Roy.

En suite le Roy fait venir à soy les Roy de Nauarre & Prince de Condé, & leur fait entendre. Qu'apres auoir esté plusieurs années trauersé d'vne continuité de guerres, il auoit finalemẽt troué moyen asseuré pour retrancher à l'aduenir tous motifs de confusions, qu'on auoit par son commandement occis l'Admiral pernicieux auteur des troubles passez: que desia l'on faisoit pareil supplice en la ville des autres infectez du poison d'heresie & ministres de ses meschancetez. Qu'il se souuient fort bien des incommoditez qu'il auoit receues à l'occasion d'eux deux se faisans chefs d'vne trouppe d'hommes desesperez: que la cause & la saison luy donnent opportunité de vanger tels outrages; mais il en pardonne toutesfois le forfait à sa consanguinité & à leur aage, & croid le tout auoir esté commis non par leur coulpe & cõseil, mais biẽ de l'Admiral & autres meschãs sujets qui maintenãt ont souffert ou souffrẽt vne iuste punitiõ deuë à leurs demerites: moyennant que desormais ils recompensent les

1572.

fautes paſſees par fidelité & obeyſſance, & renonçans à la doctrine de leur profane ſuperſtition, ils adherent à la religion Catholique, & retournent en la communion de l'Egliſe. Qu'il ne veut à l'aduenir qu'vne ſeule religion en ſon Royaume, celle qu'il a receuë de ſes anceſtres. Qu'ils aduiſent doncques s'ils luy veulent obeyr en tels points: ſinon, qu'ils s'attendent de ſouſmettre leurs teſtes à pareil chaſtiment que leurs compagnons.

Le Roy de Nauarre ſupplie ſa Majeſté, ſe ſouuenir de ſa promeſſe, de la conſanguinité n'agueres contractée; & ne le point violenter en la religion qu'il a dés ſon enfance appriſe. Le Prince de Condé reſpond, que le Roy luy a donné ſa foy, & à tous ceux de la Religion; & ne ſe peut perſuader qu'il vueille fauſſer vn ſermenr ſi ſolemnel. Quant à l'obeyſſance (dit-il) que vous requerez de moy, ie la vous ay fidelement renduë iuſqu'à preſent, & ne veux pour l'aduenir ne deſtracquer de mon deuoir en ſorte que ce ſoit. Mais quant à la Religion, Sire, ie ſuis deliberé d'y demeurer ferme, & au peril de ma vie la maintenir eſtre la vraye, vous m'en auez donné l'exercice, & Dieu la cognoiſſance, auquel i'en dois rendre compte, laiſſant mon corps & mes biens à la diſpoſition de voſtre volonté. Ceſte hardie reſpōſe pouſſe Charles en colere; qui plein de menaces ne dōne que trois iours de terme au Prince, dās lequel il ſe rauiſe s'il ne veut en bref perdre la teſte ſur vn eſchafaut. En fin tous deux firēt abiuration de la doctrine qu'ils auoient enſuiuie, & par l'interceſſion du Cardinal de Bourbon leur

1572. oncle, obteindrent pardon du Pape, & furent receus au giron de l'Eglise.

APRES le massacre ceux de Guise deuoient suiuant la determination du Conseil se retirer en quelqu'vne de leurs maisons hors de Paris, & Charles commander aux Gouuerneurs des prouinces & villes, l'expresse obseruation de l'edit de paix, & l'exacte punition des contreuenans; afin que les peuples François & leurs voisins iettassent toute la rage de ce massacre sur l'ancienne querele des deux maisons de Guise & de Chastillon. Mais l'atrocité du faict pouuoit accueillir sur eux & leur posterité l'indignation de tous hommes ausquels la societé humaine & la vertu est en quelque recommandation. Car on n'auoit espargné mesme vne infinité de doctes personnages, de vieillards venerables, d'honnestes Damoiselles d'honorables matrones, de femmes enceintes, de vierges pudiques, de ieunes escholiers, de petits enfans encore pendus à la mammelle. Voicy dõc que faisans bouclier de l'amitié du peuple ils refusent sortir de Paris, & manient si dextrement l'affaire, qu'ils font aduouer au Roy tout ce qui s'estoit passé. Ainsi Charles escrit d'autres lettres à ses Ambassadeurs & Gouuerneurs, & les aduertit; Que le tumulte suruenu ne concerne point la Religion, ains la conseruation de son Estat, de sa maison, de sa personne, alencontre des efforts de l'Admiral & quelques seditieux, lesquels auoient vniment conspiré sa mort, celle de sa mere, de ses freres, & partant vouloit que son Edit de Pacification fust religieusement obserué. Que si quelques Huguenots neantmoins picquez des nouuelles de Paris, s'assemblent en armes, qu'on les

L'Admiral accusé de conspiration.

extermine, (dit-il) cõme perturbateurs du repos 1572.
public, remettant le surplus de sa volonté sur la creance du porteur.

Et pour autoriser d'auantage ceste approbation, le xxvj. d'Aoust, Charles auec ses freres assiste en Parlement, toutes les chambres assemblées, où seant en son lict de iustice, il declare expressément, que les choses n'agueres aduenuës dans Paris sont procedées de son propre motif & commandement, mais sans specifier le sujet. Christophle de Thou premier President loüa le zele au nom de toute la compagnie.

Mais à quel propos escrire le lendemain tout le contraire à ses officiers & aux escheuins des villes, Qu'à son tres-grand regret l'Admiral son cousin & quelques autres de son party ont esté tuez à Paris: & leur cõmander qu'ils empeschent toute esmotion & massacre, faire publier que chacun demeure en repos chez soy, sans prendre les armes, sans offense mutuelle, & donner ordre que son edict de pacification soit exactement obserué; pour publier au mesme iour vne declaratiõ reuenant au premier sens, & portant que par son commandement exprez l'Admiral & autres siens complices ont esté mis à mort, non pour cause de religion, mais pour preuenir l'execution d'vn malheureux complot fait par eux és personnes de luy, de la Roine sa mere, de ses freres, du Roy de Nauarre, (c'estoit pour pretexte d'excuse à ceux qui voudroient obiecter, pourquoy donc ce Prince auoit esté sauué du naufrage; & peut-estre pour l'amour de luy, le Prince de Condé son cousin) & generalement contre leurs maisons & la Couronne de France?

1572. CERTES il y auoit peu d'apparence qu'vne petite trouppe d'hõmes espars les vns aux faux-bourgs, les autres enclos dans la ville en petit nõbre, osassẽt machiner quelque chose cõtre l'Estat. Charles auoit nuict & iour ses gardes ordinaires, Françoises, Suisses, Escossoises, la plus-part des Princes, Seigneurs & Gẽtils-hommes du Royaume estoient en Cour pour honorer les nopces. Ceux qui auoient accompagné les Roy de Nauarre & Prince de Condé n'auoient pour toutes armes apporté que leurs espées: & pour arres d'innocence, amené pour la plus-part leurs femmes, enfans, sœurs, parentes ; & ne songeoient qu'à paroistre en la lice du tournoy. L'accusation ne specifioit ny le temps, ny le lieu, ny les adherens, ny le moyen, ny les tesmoins de ceste coniuratiõ. Si elle auoit esté brassée depuis la blesseure de l'Admiral, trois cents Gentils-hommes qui l'auoiẽt accõpagné desarmez, eussent-ils voulu faire effort soubs vn Chef attaché par les deux bras, & prest de s'en voir coupper l'vn par l'aduis des Medecins & Chirurgiens, & dans vne si puissante ville contre plus de soixante mil hommes de fait qu'on leur pouuoit opposer au premier mot?

Dauantage, les Roy de Nauarre & Prince de Condé auoient tousiours esté presens en tous conseils ; eussent-ils voulu flaistrir leurs honneurs & maisons d'vne si redoutable ignominie? Et si leur innocence les auoit exemptez du danger commun, les consultations de l'Amiral & des siens eussent-elles pas esté bien brutiues, en tel temps, en tel lieu, parmy tant de François naturels venus auec luy, lesquels n'auoiẽt hors du Royaume ny biens, ny parens, ny plaisir, ny contente-

ment? Si d'ailleurs l'Admiral estoit soupçonné de cest attentat, ne le pouuoit-on pas mettre à l'heure en seure prison, informer de ses desseins, & prendre conclusions telles que le crime eust merité selon les loix? En somme quand mesme l'Admiral depuis sa blesseure ou les siens eussent lasché quelque mauuais langage, faloit-il qu'vne mesme peine engloutist tant de personnes qui ne consultoient sinon auec leurs liures & papiers, auec leur trafic, auec leurs besongne? tant de femmes qui ne songeoient qu'à leurs mesnages, tant de filles & d'enfans ausquels l'aage & la condition empeschoient de communiquer aucun conseil?

Qvant à l'attentat pretendu contre le Roy de Nauarre, l'accusation en est friuole. L'Admiral ne l'auoit-il pas eu en sa puissance l'espace de quatre ans? Quel aduantage eust-il reçeu de sa mort? N'ont-ils pas conuersé longuement ensemble auec humble & sincere respect de l'Admiral enuers luy, & parfaite amitié dudit Roy auec l'Admiral.

Mais pour n'alleguer d'autres raisons qui peuuent refuter la calomnie, remarquons seulement le tesmoignage que donne Monluc au 7. liu. de ses Memoires sur ce propos: *La Roine-mere* (ce dit-il) *me fit cest honneur de m'en escrire, & me mander qu'on auoit descouuert vne grande conspiration contre le Roy & son Estat; & que cela auoit esté cause de ce qui estoit aduenu. Ie sçay bien ce que i'en creus, il fait mauuais offenser son maistre. Le Roy n'oublia iamais quand M. l'Admiral luy fit faire la traite de Meaux à Paris plus viste que le pas. Nous perdons l'entendement au bõ du coup, & ne songeons que les Rois ont encore plus de cœur que nous, & qu'ils oublient plustost les seruices*

1572. *que les offenses.* Et vn peu plus haut: *M. l'Admiral fut tres-mal auisé de s'aller enfourner dans Paris, pour mõstrer qu'il gouuernoit tout. Ie m'estonne qu'vn si auisé & sage homme pour le monde fit vne si lourde faute. Il la paya bien cher, car il luy cousta la vie, & à plusieurs autres.*

LES particularitez de ceux qui durant ceste enorme boucherie ont espandu leur sang pour le faict de la Religiõ à Meaux, Trois, Orleans, Bourges, la Charité, Lyõ, Toulouse, Bourdeaux, Roüã; és autres villes, és bourgades, emmy les champs comme ils se cuidoient sauuer hors du Royaume, ont esté remarquées en d'autres escrits qui sont en lumiere, & le sang de ces massacrez, qui montent à plus de trente mil personnes, ayãt imbeu la terre & rougy les eaux, a crié si haut que les Cieux en ont continué la vangeãce sur grands & petits par tant d'années, qu'à peine reste-il plus aucun des auteurs de ceste violante iournée. La Bretagne & Picardie demeurerent assez paisibles, la Champagne & Bourgongne espancherent peu de sang, par l'accortise de ceux de Guise, afin que tout le faix de ceste mal-vueillance redondast sur le Roy (comme ils auoient aussi sauué plusieurs & des principaux Protestans du milieu de la fureur de ces matines Parisiennes.) En Auuergne S. Heran mit plus d'argent en ses coffres que de sang hors des corps de ceux de son gouuernement. En Dauphiné se commirent quelques meurtres. En Prouence l'humanité du Comte de Tende reteint les mains des sanguinaires, & leurs glaiues en leur fourreau.

EN fin le peuple assouuy de sang, & gorgé du butin des Protestãs defuncts, appaise sa fureur, &

1569.

le Roy decerne vn Iubilé extraordinaire auec processions generales, esquelles assisterent sa Majesté, la Roine sa mere, ses freres, la Cour; à desseing de rendre graces à Dieu de ce que la chose auoit heureusement succedé.

QVELQVES espines restoyent encores és pieds de Charles. La Rochelle, Sancerre, Montauban, Nismes, Milliaud, Aubenas, Priuas, Mirebel, Anduze, & autres villettes du Viuarez & des Seuenes, seruoyent d'azyle aux Protestans eschappez pour les mettre à l'abry du mauuais vent. La Rochelle ne se manioit sans moufles; & sembloit que l'industrie & les diuerses pratiques des assiegeans deussent plus proufiter que force ouuerte. Strossi & la Garde veulent renforcer d'hommes les habitans pour les garder, & les affoiblir de viures, leur en demandants quantité pour refraischir leur armée. Mais ils auoient assez d'hommes; grand nombre de refugiez: & plusieurs soldats Protestans que l'esperance du voyage de Flandre entretenoit en l'armee royale, s'escouloyent d'heure à autre dans leur ville. Leurs priuileges aussi les garantissoient de garnisons: & pour le regard des viures, ils en auoient pour leur prouision, mais n'en pouuoient ayder à personne.

Strossy & la Garde consumoient inutilement & le temps & l'argent autour des Rochelois, on leur enuoye doncques Biron pour gouuerneur, auec commandement exprez de receuoir garnisons. Ils respondent, Qu'ils ne peuuent croire ce mandement proceder du Roy, qui leur enioignoit l'exacte obseruation de l'edict de la paix, & leur ottroyoit l'vsage de

1572. leurs anciens priuileges, soubs son obeïssance, & pour tesmoins produisent les lettres du Roy des vingt-deux & vingt-quatriesme Aoust, par lesquelles sa Majesté reiete les motifs de la seditiō sur ceux de Guise, se disant auoir eu fort à faire à se maintenir au milieu de ses gardes en son chasteau du Louure. Quāt aux raisons qui faisoiēt pour les garantir de surprises & des allechemens de ceux que Biron enuoyoit pour traitter auec eux, ils vserent des moyens que la prudence politique fournit ordinairement en telles rencontres, offrans neantmoins accepter Biron moyennant que les trouppes proches d'eux soient esloignées, que l'exercice libre de la Religion leur demeure, & qu'il n'introduise aucunes forces en la ville.

Guerre declarée aux Rochelois.

Biron les somme en vertu de son pouuoir : au refus, leur declare la guerre, & dés-lors, sous couleur de donner moyen à l'armée nauale de s'escarter, tasche par diuers moyens d'enleuer leurs viures & prouisions, & pour les affoiblir d'hommes, le Roy par lettres patentes du viij. Octobre rappelle les refugiez en diuerses villes, se disant comme bon pere de famille auoir pitié de ses subiets necessiteux, hors de leurs maisons, & à faute de reuenir, saisit & confisque leurs biens.

Rappel des Protestans.

Toutesfois ce rappel leur estoit merueilleusement suspect à l'occasion des excuses que le Roy faisoit au Pape, au Duc d'Albe, à l'Ambassadeur d'Espagne, que les bruits de la guerre Belgique, & tous ses conseils precedens n'auoient tendu qu'à l'extermination des Huguenots; qu'il vouloit demeurer en paix & bonne intelligence auec le Roy Catholique : & des mandemens qu'il enuoyoit aux Gouuerneurs des prouinces pour degrader

tous

1572.

tous les Proteſtans des eſtats & charges publiques qu'ils exerçoyent, bien qu'ils fuſſent preſts de renoncer à leur religiõ (horſmis ceux qui pourueus de menus offices eſtoyent par le Roy continuez, en abiurant ſelon le formulaire dreſſé par la faculté de Sorbonne) & rechercher tous les Proteſtans qui durant les troubles auoyent eu charge és armées & villes de guerre.

Ainsi l'on exerce deſormais tous actes d'hoſtilité contre les Rochelois, ceux qu'on cognoiſt eſtre de la ville, ſont retenus priſonniers & mis à rançon ; les vaiſſeaux faiſans voile vers leur havre, arreſtez ; les marchandiſes appartenans aux Rochelois, ſaiſies & confiſquées. Ils haſtent doncques le ſecours que preparoyent en Angleterre le Cõte de Montgommery, le Vidame de Chartres & autres refugiez, qui le xxv. Octobre ſe mirent à la voile ; mais ne pouuans approcher, retournerent ſans rien faire.

Cevx de Sancerre ayans refuſé de receuoir gouuerneur & garniſon des mains de la Chaſtre gouuerneur de Berry, furent inueſtis au commencement d'Octobre. Cadaillet, valet de chambre & veneur du Roy, fort cognu dãs la ville comme ancien ſeruiteur du Comte de Sancerre, enuoyé pour communiquer auec eux, amena les citadins à tel poinct, que les vns voulans, les autres refuſans le ſieur de Fontainet Catholique pour gouuerneur, voicy ſon frere ſurprend le chaſteau par la faueur d'aucuns habitans qui s'enfermerent auec luy : mais la reſolution & le plus grand nombre des Proteſtans les en debouta dans vingt quatre heures, cõme Fontaines accouroit au ſecours. Ainſi la Chaſtre ſe prepare deſormais à force ou-

1572. uerte, dont nous verrons les progrés au commencement de l'année suiuante.

OR l'indigne & non-ouye procedure alencontre des Protestans auoit mis le nom François en mauuaise odeur chez les estrangers, notammẽt en Pologne ; & troubloit fort la susdicte negotiation qui s'y faisoit en faueur du Duc d'Anjou. D'ailleurs les Protestans meditoient desia dedans & dehors le Royaume des desseins qui sembloyent pouuoir en peu de temps produire de dangereux effects. Pour faciliter ceste brigue de l'Euesque, & trauerser les projects des autres, on obserue desormais quelques formalitez de iustice contre aucuns trouuez apres les plus grandes fureurs des massacres. Bricquemault Gentil-homme aagé de soixante dix ans, & Cauagnes, Maistre des requestes chez le Roy (tous deux intimes amis de l'Admiral & de grande reputation) estoyent du nombre. On les menace de la torture extraordinaire s'ils ne signent auoir auec l'Admiral conspiré la mort du Roy, de ses freres, de la Roine-mere, du Roy de Nauarre, & leur promet-on grace s'ils la demandent en aduoüant ce dont ils sont chargez. *Nous ne chargerons iamais* (ce disent-ils) *des innocens, ny nous mesmes, d'vne tant execrable calomnie.* Et n'ayans peu leurs Commissaites extorquer d'eux aucune semblable confession, tous deux neantmoins par arrest de la Cour furent comme criminels de leze Majesté, indignement pendus & estranglez le XXVII. Octobre, presens le Roy, la Roine-mere, ses deux autres fils, & le Roy de Nauarre.

Briquemaut & Cauagnes executez.

Arrest contre l'Admiral.

A ceste execution fut iointe vn semblable arrest contre l'Admiral. Son corps auoit esté despendu

1572.

de Montfaucon par quelques-vns, & si cachémẽt enseuely, que la plus diligente perquisition de ses ennemis ne le sceut oncques descouurir. On en fait doncques vn fantosme, trainé par la ville, puis pendu par les mains du bourreau. D'ailleurs le Roy enioint par lettres patentes, que ceux de la religion pretenduë, soyent conseruez en leurs maisons, corps, biens, & liberté de consciences. Et pour excuser le passé, l'on seme plusieurs escrits diffamãs la memoire de l'Admiral & des siẽs; on fait des recharges aux Ambassadeurs estans en Alemagne, en Pologne, en Angleterre, en Suisse & autres païs estrangers, pour iustifier les actions du Roy & des Catholiques, à la confusion & vergongne de l'Admiral & des siens. Mais toutes ces façons de faire ne seruoient qu'à publier d'autant plus l'iniquité des pernicieux conseils.

CAR le piege de ceste declaration en faueur des Protestans fut incontinent apperceu par la teneur des lettres que le Duc de Guise escriuit à sa femme le iour que Bricquemault fut executé. *Le Roy* (dit-il) *a deliberé en son conseil d'exterminer totalement ceste vermine seditieuse.* Ainsi peu de personnes s'y laisserent attrapper; & les entreprises formées sur le Prince d'Auranges & autres descouuertes par la missiue, s'esuanoüirent en fumée.

LES efforts contre la Rochelle continuoyent cependant, & les Essars esleu chef de la guerre par les Rochelois, ayant pris l'vne des galeres du Barõ de la Garde qui s'estoit approchée trop pres sous couleur d'apporter quelques lettres au Corps de la ville; donna subjet à Biron de diuulguer les patentes du Roy données dés le VI. du mois, & faire guerre ouuerte aux Rochelois.

1572. TOVTESFOIS Charles ne venoit point volontiers aux armes, il recognoissoit bien auoir allumé vn feu que malaisément pourroit-il esteindre au besoing. Il essaye doncques encores vn dernier stratageme. La Noüe renuoyé par le Duc d'Albe apres la prinse de Monts en Hainault, auoit voix en chapitre parmy les Protestans, comme l'vn des plus signalez Capitaines qui leur restassent. Le Roy le solicite à ce qu'il s'employe pour ramener les Rochelois à quelque composition. *L'impossibilité de la chose* (respond-il) *& ma conscience ne me permet pas de conseiller aux Rochelois qu'ils tendent la gorge à ceux qui la leur veulent couper.* L'authorité neantmoins du Roy luy fait accepter ceste commission, mais plus à dessein de seruir aux Rochelois, & se tirer de la Cour à l'essor, que pour nuire à ceux de sa Religion.

Et de faict apres auoir rendu compte de son Ambassade à Biron, qui pour lors estoit à Sainct Jan d'Angely, il reueint à la Rochelle, & luy fit de si bons deuoirs, qu'elle le recognoist pour l'vn des principaux instruments de sa conseruation durant ce siege.

ALORS parut vne nouuelle estoille au ciel, ayant la figure en quatre pointes comme vne lozenge, & se monstra commencant le IX. iour de Nouembre, l'espace d'enuiron neuf mois, immobile au dire des Astronomes, les trois premieres semaines, ressemblant à celle qui seruit de guide aux Sages qui reueindrent d'Orient adorer Iesus-Christ en Bethlehem.

Autre rappel des Protes tans exilez. Le XIX. dudit mois le Roy rappella derechef par Edict tous ses subiects en leurs maisons, à peine de saisie de leurs biens, & solicita les Suisses

Proteſtans, à chaſſer ceux qui ſ'eſtoient retirez à 1573. ſauueté ſur leurs terres. Mais l'inſtance de l'Ambaſſadeur n'eut aucune efficace enuers eux: & la prinſe de Sommiers par le Mareſchal d'Anville ſur les Proteſtãs; les ſolicitations de Gordes pour ramener au giron de l'Egliſe Catholique, Mombrun, Mirebel, les-Diguieres (qui des lors ſe faiſoit remarquer pour tres-valeureux, tres-ſage & tres-heureux Capitaine en ſon parti, & deſormais aura fort bonne part en noſtre hiſtoire) l'aſſeurance qu'il leur donnoit. Que le Roy eſtoit reſolu de ne plus ſouffrir qu'vne religion en ſon Royaume: bref tant d'appreſts que ces refugiez voyoyent ne tendre qu'à la deſtruction de leurs gents en diuerſes Prouinces, n'eſtoyent pas pour leur donner enuie de reuenir.

PVIS donc qu'aucuns edicts ne les peuuent remporter en leurs maiſons, & que la Rochelle, Sancerre, & autres menacées ſe preparent à la defenſiue, il faut pour le moins enleuer aux Proteſtans les refuges qu'ils ont dans le Royaume.

POVR ſerrer les Rochelois, Biron entre dans le pays d'Aunis au commencement de Decembre auec Sept cornettes de cauallerie & dixhuict enſeignes de pietons. Ceux de Sancerre couroient encore auec liberté, mais l'opinion des principaux, que l'on ſ'addreſſeroit ailleurs, & la vaine preſomption qu'ils fondoyent ſur l'aſſiette de leur place, montueuſe, les rendit plus negligents à ſe fournir de viures, & redreſſer les fortifications neceſſaires pour ſouſtenir vn ſiege, contre lequel ils deuoyent preuoir

1573. le peu d'apparence de secours qu'ils auoyent,& la constante opiniastrise de leurs assaillans. Voyons en les principales circonstances,& nous preparõs à voir la plus resolue hardiesse pour gents cõduits par Capitaines ausquels la necessité du siecle apporta plus de creance que leur origine ne leur donnoit d'autorité. Martignon,Pilard, Martinat, la Fleur, Chaillou, Montauban, Buisson,Paquelon, la Minee, Dorioual, y commandoyent enuiron six cents cinquante hommes, & pour Colonnel auoyent André Ioanneau Bailly de la ville. Cent ciquante robustes vignerons faisoyent aussi de grands effects auec leurs fondes (qu'on appelloit pistoles de Sancerre) és affaires qui se presentoyent sur la muraille,és assaults,escalades, sorties.

Siege de Sancerre.

EN Ianuier la Chastre Lieutenant pour le Roy au gouuernement de Berri,& general en ceste armee parut auec enuiron cinq cents cheuaux, & cinq mil hõmes de pied, seize enseignes de pionniers, & grand nombre de paysans ramassez des enuirons,& d'arriuee offre aux assiegez composition raisonnable,s'ils la veulent accepter.

AVTANT que les premices du chef sont courtoises,autant est inciuile, contreuenant au droict des gents & desdaigneuse la procedure des assiegez.Ils retiennent le tambour, & ne font aucune response. Pour approches doncques la Chastre leur dresse vn fort à quatre cents pas de la ville vers Fontenay,vn autre sur le chemin de S.Thibault,vne palissade au champ S. Ladre; tranche les auenues & chemins és enuirons de la ville:garnit ce champ S. Ladre de dix pieces d'artillerie,& de six autres l'Orme au Loup (c'est vne haute

montagne au midy de Sancerre, qui commande 1573.
dans la ville) foudroye contre les murailles, &
contre les maisons à coups perdus; tire en deux
mois plus de six mil coups de canon (& neantmoins
n'affoiblit les assiegez que d'enuiron vingt
cinq presonnes) donne l'assault; mais auec perte
de plusieurs tuez, & grand nombre de blessez.

Le xviii. de Mars la Chastre par vne seconde
baterie en trois diuers endroits porte par terre les
defenses, & fait ouuerture d'enuiron trois cents
pas; donne vn assault general, presente l'escalade
d'vn costé, mine & sappe de l'autre, afin que les
Sancerrois mattez par tant de difficultez succombent
sous le faix. Mais biẽ assailli mieux defendu,
les assiegés par la perte de dixsept soldats non seulement
repoussent leurs ennemis, mais aussi laissans
enuiron soixante des plus hardis morts dedãs
leurs fossez, plus de deux cents blessez à mort, autant
de mutilez pour le reste de leurs iours, rallentissent
l'ardeur des assaillans, & leur font prendre
desséing d'eschanger ceste brusque fureur de
canons & d'assaults en vne plus longue, mais plus
violente guerre.

Ils dressent plusieurs forts plus pres de la ville;
& nonobstãt les saillies & frequentes escarmouches
des Sancerrois, les garnissent d'artillerie &
d'hommes suffisans pour empescher les assiegez
de tirer soulagement du plat-pays. Ainsi serrez de
toutes parts, voicy la disette des viandes ordinaires
les accueille dés le commencemẽt d'Auril, les
asnes & mulets succedẽt: puis les cheuaux, chiens,
chats, souris, taupes, les cuirs en suite, les parchemins,
cornes, harnois de bestes cheualines, ceintures,
racines sauuages. Et sur la fin de Iuin les trois

1573. parts n'ont plus de pain à manger, ils en font les vns de graine de lin & autres qu'on ne s'eſtoit point encore auiſé de manger; les autres, de toutes ſortes d'herbes meſlees auec du ſon moulues ou pilees en mortiers: les autres, de farines de paille, de coquilles de noix, d'ardoiſe, les graiſſes, le ſuif, l'oingt, ſeruoyent aux potages & fritures. Aucuns meſme (choſe inouye!) auec excremens & de cheuaux & d'hommes taſcherent à contreluter la cruauté de leur faim, mais (cas horrible!) le XIX. de Iuin vn vigneron & ſa femme appaiſerent la leur par la teſte & la freſſure d'vne de leur fille aagée d'enuirō trois ans qui venoit de mourir en langueur, & ne donnoyent autre ſepulture que leur ventre aux membres de ce pauure cadauer, ſi la Iuſtice aduertie de ceſte inhumanité n'euſt exemplairement abregé leurs iours, les trouuant coulpables d'autres fautes, & non encores forcez d'extremité, attendu que ce iour meſme on les auoit aſſiſté de quelques potages d'herbes & de vin, dont la ville auoit quantité.

EN ſomme quatre vingts & quatre perſonnes (ce dit l'hiſtoire) moururent par la rigueur des armes à Sancerre: mais de faim & dehors & dedans, plus de cinq cents. Et deſia ſembloit que le Roy fuſt preſt de voir ſes menaces ſortir leur effect; *Ie feray* (diſoit-il) *qu'ils s'entremangeront les vns les autres.*

TOVTE eſperance humaine leur eſtoit oſtee, ceux qu'ils enuoyoient pour aller au ſecours, ou tumboyent és mains de leurs ennemis, ou mouroyent par glaiue, ou ne reuenoient pas, ou ne pouuoyent rentrer. Ainſi ne pouuoyent-ils e-

Moyē admirable pour la delivrance de Sancerre.

ſperer autre ſalut que de n'eſperer aucun ſalut; 1573.
comme voicy la prouidence diuine leur amene
vne nation eſtrangere & loingtaine pour leur
donner la clef des champs & l'vſage du pain.

Les Eſtats de Pologne auoient eſleu pour
leur Roy Henry Duc d'Anjou, frere de noſtre
Charles (comme nous verrons en ſuitte au ſiege
de la Rochelle) mais auec promeſſe & ſerment
preſté par l'Eueſque de Valence & Lanſac au nom
du Roy leur maiſtre, que toutes les villes & per-
ſonnes moleſtées en France pour le faict de la re-
ligion, ſeroient miſes en liberté. A la requeſte
doncques des Ambaſſadeurs Polonois, ce pauure
peuple languiſſant de faim (reſolu toutesfois à
mourir pluſtoſt les vns apres les autres, que cheoir
en la puiſſance des aſſaillans qui les menaçoient
d'vn maſſacre general) obtient le xix. d'Aouſt,
de la Chaſtre au nom du Roy, *De ſortir auec leurs
armes & bagage, impunité pour ceux qui voudroient
demeurer; permiſſion de diſpoſer de leurs biens; promeſ-
ſe de conſeruer l'honneur aux femmes & filles, moyen-
nāt la ſomme de quarante mil liures payables à la Cha-
ſtre par les habitans & refugiez.* Ainſi la Chaſtre en-
trant le dernier dudit mois, deſmantella Sancer-
re, abatit quelques maiſons, oſta l'horloge, les clo-
ches, & autres marques de ville, mais les autres
chefs de la capitulatiō aſſez bien obſeruez, le Bail-
ly Ioãneau fut le xij. Septembre maſſacré pres le
logis de la Chaſtre.

Siege de la Rochelle.

Voicy conſequemment l'vn des plus memo-
rables ſieges qui ſoit aduenu depuis pluſieurs ſie-
cles, mais ſiege auquel beaucoup de chefs, & la
plus-part de ceux qui s'eſtoient fait ſignaler pour

1573. auoir forcé le logis de l'Admiral, commencé la boucherie, & perpetré tant de massacres à Paris & ailleurs, y veindrent cercher leur sepulchre. Les assiegeans contoient enuirõ cinquante mil hommes que par mer que par terre, & soixante pieces d'artillerie. Les assiegez auoient bon nombre de Gentils-hommes & gents de cheual, huict compagnies d'habitans, neuf d'estrangers; vne du Maire, vne de volontaires, composée de vingt mousquetaires, cinquante-cinq picquiers armez de corcelets à l'espreuue, & trẽte arcbusiers, les deux tiers d'icelle estoient gentils-hommes & gens qui auoient eu commandement és guerres precedentes. Toutesfois la plus douce voye est la meilleure. Pour ce Biron essayoit du commencement à remettre sus vn moyen d'accord; mais les Rochelois descouurans tous les iours quelque nouueau complot, estimoient que leur conseruation consistast en meffiance. De faict vn Gentilhomme estant à la Rochelle decela les intelligences que Biron auoit auec luy pour la surprise de la ville, ayãt à cest effect attiré desia dans la ville quelques soldats des compagnies de Puigaillard & S. Martin: & prest d'introduire en suite des plus resolus Capitaines, si le Maire & Conseil n'eust estimé qu'il valoit mieux par vne petite execution exemplaire, rompre vne grande entreprise hazardeuse.

POVR contrequarrer les efforts des assiegeãs, la Noue est esleu chef des armes en la ville, sans diminution des droicts & de l'auctorité du Maire és autres choses. Or le secours de Montgommery n'auoit sceu passer, la Noue donc renuoye nouueaux deputez en Angleterre à mesme fin, mais l'alliãce depuis peu d'années establie entre nostre

1573.

Charles & la Roine Elisabeth, maintenant raffermie par le Baptesme d'vne fille dudit Roy dont Elisabeth fut marraine auec l'Imperatrix, semble refroidir desormais l'affection qui souloit venir d'outre-mer au soulagement des Protestans; cependant que les sorties & drues escarmouches eschauffent à la Rochelle l'aigreur des assiegeans & l'ardeur des assiegez; & pour l'auantage que donne à ceux-cy leur prochaine retraite, esclaircissent ordinairement le nombre de leurs ennemis.

Arriuée du Duc d'Anjou au camp.

L'onziesme de Feurier le Duc d'Anjou arriue en son armée accompagné de son frere Duc d'Alençon, du Roy de Nauarre, des Prince de Condé, & Dauphin d'Auuergne; des Ducs de Longue-ville, de Buillon, de Neuers, d'Aumale, de Guise; du ieune Cómte de la Rochefoucault, du grand Prieur de France, & autres seigneurs qui menoient apres eux vne longue suite d'hommes, lesquels pour la plus-part eussent esté bien marris qu'on eust enleué cest azyle & suffrage aux Protestans. Ce siege estoit grand & beau, & auoit apparence de trainer longue queuë apres soy. Chacun y court, chacun veut auoir part au gasteau. L'on prepare les choses necessaires pour la batterie; & ce pendant, force escarmouches. Deuant que venir au grand effort, le Duc solicite la Noblesse & les habitans par lettres qui contenoient promesses d'vne part & menaces de l'autre. Tous remonstrent humblement la necessité de leur defensiue, ne cognoissans pour l'heure autre moyẽ propre pour la conseruatiõ de leurs vies alencontre des ennemis de la paix, que d'opposer leurs armes à la violence d'iceux, & se retirer és

1573. lieux forts & munis, iusqu'à ce qu'il plaise au Roy y pouruoir par l'assemblée legitime des Estats & Conciles libres.

D'AILLEVRS le Roy protestant de sa sincerité és choses n'agueres passées; & reiettant la faute des excez aduenus sur la pretenduë conspiration de l'Admiral & des siens; somme les Rochelois, d'ouurir les portes à Biron ou autre ayant charge d'entrer en leur ville comme il appartient pour y maintenir l'autorité Royale, & faire que la place ne soit plus à la discretion des mutins. Ce faisant, il leur permet l'exercice de leur religion auec pareille liberté qu'il l'auoit ottroyée par son Edict de Pacification, au reste il leur retranche tout espoir de secours du costé d'Angleterre.

BIRON, Strossy, Villequier, & l'Abbé Gadaigne portent aux Rochelois la parole du Roy, qui passé ce coup ne se lairroit desormais flechir par aucunes prieres ny requestes, attendu le deuoir auquel sa Majesté s'abaissoit enuers ses subiets.

EVX remonstrans l'equité de leurs armes, & l'iniquité tyrannique du Baron de la Garde & autres, acceptent les articles offerts par le Roy; mais requierent que l'Edict soit entretenu non seulement pour leur regard particulier, ains aussi de tous ceux de leur religion en France.

MAIS c'estoient paroles sans effect de part & d'autre. Les Rochelois sont aduertis que trente-deux pieces de batterie approchent d'eux, & qu'apres disner on les doit amuser en escarmouches. Ils preuiennent, & sortans sur le midy tuent & blessent en vne meslée d'enuiron six heures cent cinquante hommes, entre lesquels estoient

plusieurs Capitaines. La Nouë y perdit deux cheuaux tuez sous luy, trois Capitaines, cinq soldats, & vingt blessez. 1573.

Ainsi les courages s'eschauffent; la batterie commence: les vns se disposent à l'assaut, les autres à la defense, le coup porta notamment sur Claude de Lorraine, Duc d'Aumalle oncle du Duc de Guise, qui fut tué derriere vn gabion, d'vn coup de piece braquée sur le bouleuard de l'Euangile, & les assaillis sortans à la fin de la batterie, tuent plusieurs ennemis, & refroidissent l'ardeur des assaillans.

Mort du Duc d'Aumale.

Car ils viennent encore au commencement de Mars essayer s'ils pourront sans combat ranger les Rochelois. On leur offre dans la ville l'exercice de leur religion, mais aboly par toutes les autres places du Royaume. Ceux du party les eussent estimez preuaricateurs; & vn iour de parlement leur estoit plus nuisible que plusieurs semaines de guerre. Ils se resoluent doncques à preferer vne iuste guerre à vne paix honteuse & suspecte.

La batterie recommence; enuiron treize mil coups de canon tirez en ce mois estonnent les fortifications & murailles: plusieurs escarmouches se font, chacun veille à surprendre son ennemy, & la Nouë voyant sa presence inutile aux assiegez, joinct qu'il faut tout, ou peu s'en faut, ceder en vn gouuernement populaire, se rendit en l'armée du Duc d'Anjou, vers lequel il effectua plus en faueur des Rochelois absent que present, comme ils le recognurent en suite.

Les frequẽtes saillies des assiegez affoiblissoient

1573. iournellement les trouppes du Duc, & peu de sepmaines luy rauirent plus de vingt bons Capitaines. Ainsi la batterie continuë en Auril, & de telle violẽce qu'vne longue muraille depuis la vieille fontaine iusqu'au bout du boulevard de l'Euãgile fut destruite à fleur de terre, le bouleuard deuestu, la Tour de Cognes abatuë. Sur le soir les assiegeans iettent vn pont de bois dans le fossé s'auançant iusques contre le bouleuard : viennent à l'assaut, gagnent deux casemattes. Mais on en déniche les vns à coups de canon; des autres brusquement chargez, vne partie demeure pour les gages, le reste se sauue de vistesse. Deux cents rondaches & corcelets accourent par leur pont de bois, & le canon tirant sans intermission, semble deuoir empescher les assiegez de soustenir cet effort. Mais les femmes & chambrieres courans d'vne incroyable resolution pour ietter le goudron, les cercles, les cailloux, sont autant d'allumettes qui renflamment la vigueur des masles. Ils tuent, ils blessent, & finalement contraignent de quitter le fossé: mais ils y perdent enuiron soixante hommes, & quelques Capitaines.

Neuf assauts soustenus à la Rochelle.

DESORMAIS ce ne sont que foudres & tonnerres de canons par mer & par terre ; assauts furieux, pluyes d'arcbusades, applications d'escheles, ruïne de bouleuards, sappes & mines funestes plustost à leurs auteurs ; & iusques à la fin de May, tous les efforts en somme qui se peuuent desployer en vn puissant & tres-obstiné siege. Du costé des assiegez, on void hommes, femmes, enfans, soustenir exempts de peur les rudes atteintes des assaillans, remparer asseurément les breches, renuerser les pre-

miers montez, repousser l'ennemy dans ses tranchées; sortir apres luy: en somme se batre à diuers succez, mais aduantageux le plus souuent, & donner incessamment quelque eschec aux assiegeans, au matin, à midy, au soir: & finalement subsister apres neuf assaults, non moins courageusement soustenus que rudement donnez. 1573.

LES viures commençoient à s'accourcir aux assiegez, les canons continuoient de iour à autre leur batterie, le nombre des soldats diminuoit, on n'auoit moyen d'en remplacer d'autres, & plusieurs se retirans font desia prendre l'espouuante en la ville. Quelques-vns des plus apparens practicquent nombre d'hommes à leur deuotion: & desia s'en trouuent trois cents qui las de la guerre signent & veulent la paix à quelque prix que ce soit. D'autres meditent de s'emparer d'vne porte pour sortir quand bon leur semblera.

Murmures dans la Rochelle.

CES murmures & diuisions enfantent nouueaux parlements, que le Duc d'Anjou solicite pour se retirer auec plus d'honneur. Mais deuant que les Ambassadeurs Polonois arriuent, il faut essayer vn dernier effort. Voicy que le xij. de Iuin les assaillans viennent donner vne brusque escalade à la petite breche d'aupres la vieille fontaine. Enuiron cent ou six vingts Gentils-hommes montent la rondache & le coutelas en main; aucuns donnent iusqu'au dessus du caualier, & recognoissent le retranchement & la contrescarpe gabionnée au dedans du retranchement. Vne salve d'arcbusades en abbat quinze ou vingt sur la place, & faict retirer les autres.

Dernier effort donné sur la Rochelle.

1573. LE Duc mesme y court fortune, mais la prouidence diuine vouloit que sa triste fin seruist d'exemple & de leçon aux Princes souuerains, de ne donner trop facile accez à toutes manieres de gents pres de leurs personnes. Comme il regarde la breché faicte vers la vieille fontaine, vn soldat luy tire de la ville vne arcbusade, mais de Veins son grand Escuyer voyant le feu au serpentin, se ietta legerement entre-deux, & par sa blessure sauua liberalemenr son Maistre du hazard qui le menaçoit.

EN fin les Ambassadeurs de Pologne viennent le xvij. Iuin pour emmener leur Roy nouuellement esleu. Dieu se sert de ce moyen pour mettre en liberté la Rochelle espuisée desia de viures, de munitions de guerre, de plusieurs centaines d'hommes, & le Roy par les Articles de paix dressez en forme d'Edict, accorde à ceux de la Rochelle, Montauban, Nismes, & autres villes qui s'estoient maintenuës, libre exercice de leur religion : aux autres, permission de viure sans recherche en leurs maisons, y solenniser les baptesmes & mariages à leur accoustumée, sans plus grande assemblée, outre les parents, que de dix personnes : mais ledit exercice interdit à la Cour, & dix lieuës à la ronde.

Paix de la Rochelle.

VN autre moyen soulagea grandement les assiegez ; la diuision au camp du Duc, & les aduertissemens qu'ils receuoient de leurs amis suyuans l'armée. Ainsi la fin de ce siege plein d'excessiue despense, & cemetiere de plus de vingt-mil hommes occis en escarmouches, rencontres, surprises, assauts, & morts de blesseures, disette, maladies ; fit bastir au Roy de grands

projets

projets pour amender beaucoup de fautes, ausquelles l'ambition particuliere d'aucuns, lesquels abusoient de la ieunesse & des boüillantes passions de ce Prince, non l'amour de leur patrie, l'auoit n'agueres porté. 1573.

LES autres exploits de guerre qui se faisoient ailleurs en diuerses contrees du Royaume requierent quelques pages en nostre histoire. Le Baron de Serignac, sage, vertueux, aymant la discipline militaire, & quelques autres tant de Quercy que de Foix & des prouinces voisines, ayans fait resoudre ceux de Montauban à la prinse des armes, jetterent leurs trouppes en campagne, mirent garnison dans Terride, dont Serignac se nommoit Baron, prindrent par escalade Buzet sur le Tar, à trois lieues de Thoulouse; s'asseurerent de Villemur, s'emparerent de plusieurs autres places, fortifierent celles qu'ils auoient tenuës durant les troubles precedents, garnirent les passages; puis en vne iournée tenuë à Realmont en Albigeois, firent les departemens des charges & gouuernements. Le Vicomte de Gourdon, eut vne partie de Quercy vers Cadenac, & Serignac, l'autre vers Montauban & la Gascongne, le Vicomte de Paulin, le Lauragais, le Vicomte de Panas & son frere, la Rouergue, le Vicomte de Caumont, la Comté de Foix & le païs de montagnes.

Guerres en diuerses prouinces.

Ils estoient esgaux en charges: mais pour euiter ialousie, aduiserent que l'vn d'eux ayant besoing de secours, les autres chefs le secourroyent de toutes leurs forces, & receuroient commandement de luy.

AINSI les vns & les autres retirez en leurs gou-

En Languedoc.

1572. uernemens, chacun donne ordre aux moyẽs propres pour la conſeruation de leurs eſtats. Serignac occupe quelques places voiſines, puis ſe campe auec deux mil arcbuſiers & quelque cauallerie deuant Monricou, fait breche, donne trois aſſaults & vne eſcalade, on le repouſſe auec perte. Vioule & Real-ville luy font receuoir pareille honte, & luy tuent grand nombre d'hommes. Mais il la vange au proufit d'vn ſien Capitaine aſſiegé dans vn village auec quatre-vingts ſoldats : tue plus de deux cents hommes, & chaſſe le reſte à vau-de-route.

En Quercy.

LE Comte de Villars Admiral de France, & Lieutenant pour le Roy en l'armée cõtre les Proteſtans en Quercy & pays circonuoiſins, recueille ſes trouppes eſparſes és garniſons, aſſiege & prend Sainct Geniez au haut Quercy, fait emmener le ſeigneur du lieu, nonobſtant la compoſition de vies & bagues ſauues à luy faicte ; priſonnier à Cahors. Il vaut mieux chaſſer au loing que ſur ſon terrier, la pourſuitte de pluſieurs auſquels il auoit faict rude guerre, le porta ſur vn eſchafaut en ſpectacle & triomphe à ſes ennemis.

BRIFENEL au haut Rouergue eut vne capitulation mieux obſeruée, mais l'Admiral perdit en contreſchange au mois de May, Soreze, Monteſquiou à deux lieuës de Thoulouſe, Lodeue ville epiſcopale & riche és mõtagnes de Languedoc, & le Mas ſaintes Puelles apres Caſtelnaudarry.

LE Mareſchal d'An-ville Gouuerneur de Languedoc arma pareillement contre les Proteſtans ſix cornettes de cauallerie & dix mil hommes de pied, conduiſans quatorze pieces de batterie, &

pretendants assieget Nismes, puis Vzez en suite. 1573.
Mais la surprise de Sommieres prés Besiers & Montpellier le reuoqua de son entreprise. Il l'assiege, y fait breche, & donne deux assaults vifuement soustenus auec perte des assiegeans. Le Cõte de Candale beau-frere du Mareschal arriue auec cent cheuaux & douze compagnies de Gascons, qui veulent auoir la pointe du troisiesme; mais au prix des vies d'enuiron trois cents des plus determinez. C'est eschec estonne le Comte; &, *que nous sommes fols* (ce dit-il au Mareschal son beau-frere) *de nous faire ainsi battre, meurtrir & tuer à l'appetit de ces gents qui ont massacré nos parens, amis, alliez; & qui nous payeront aussi quelque iour de mesme monnoye.* Il auoit raison; & l'issuë nous apprendra bien-tost l'effect de ce veritable prognostic. Et si le Mareschal de Mont-morency eust esté present en ce xxiiii. iour d'Aoust si tristement signalé, la mesme fureur l'eust auec toute sa maison enterré sous ceste commune ruine, ainsi que plusieurs autres mesmement Catholiques souffrireut pareille violence par les praticques de leurs ennemis particuliers, ausquels la saison & la force en main fournissoit moien de vanger sous autre pretexte leurs quereles particulieres.

Desia s'estoient escoulez quatre mois de siege, plus de cinq mille coups de canon auoient poudroyé les murailles de Sommieres, les viures manquoient, & les assiegez ne demandoyent que composition. Mais le Mareschal les vouloit emporter de haute lutte. Il exhorte son beau-frere à vanger la mort de ses Capitaines & soldats. Luy se laisse persuader, mais comme il auoit la teste baissée à la breche, faisant deuoir de braue chef & de

1573. hardy soldat, il void ioncher la place d'vn grand nombre des siens; & luy-mesme finalement renuersé mort sur les cadauers d'iceux.

CE poüiller pouuoit estre le sepulcre de plusieurs autres, pour ce Gremian (c'est à luy qu'est deu l'honneur & de la prinse & de la garde de Sommieres) apres tout le deuoir que peuuent rendre gents de valeur, accepta la composition qui luy fut offerte par le Mareschal: De sortir tambours batans, enseignes desployées, mesches allumées sur le serpētin: auec sept iours de terme pour emporter leurs bagages, & se retirer où bon leur sembleroit. Ainsi le Mareschal, attendu la resolution de ceux de Nismes, & la perte de deux mil cinq cents de ses meilleurs hommes, congedia ses trouppes, & depuis proceda contre les Protestans par saisie & vente des biens qu'ils possedoient és terres de son gouuernement.

En Gascongne.

LES armes de l'Admiral auoient autre succez. Terride, Flaignac, & generalement tout ce que les Protestans occupoient en Gascōgne au delà de la Garonne, recompensa les pertes qu'il venoit de receuoir. Mais Caussade arresta le cours de ses victoires, & l'empescha de faire desormais chose digne de memoire. La Motte-Pujols gardoit la ville auec six cents arcbusiers; & le rebut que l'Admiral y souffrit apres vne tres-grande diminution de ses forces; enfanta consequemment la ruine de son armée, que le Vicomte de Gourdon accourcit en suitte d'vne compagnie au passage de la Dordogne, donnant la chasse aux autres qui s'acheminoient au siege de la Rochelle.

AV reste le Roy de Nauarre auoit n'agueres inuité ses subiets de Bearn à rentrer au giron de

l'Eglise Catholique. Pour responſe ils auoient 1573. donné des excuſes à leur Prince, comme l'eſtimans pouſſé d'autre mouuemẽt que du ſien propre: & proteſté aux autres Egliſes du parti, de perſeuerer & ſe maintenir auec elles en meſme Religion. Voicy maintenant l'effect de leurs proteſtations. Le Baron de Grandmont s'acheminoit en Bearn, pour y replanter l'ancienne religion. Ils s'attroupent dans le pays, le retiennent priſonnier, & taillent en pieces la plus-part de ſes gents.

En Viuarais & Dauphiné.

Sainct Romain eſtoit chef des Proteſtans en Viuarais, Montbrun en Dauphiné. Ceſtuy-là tenoit Villeneufue; ceſtuy-cy s'empare d'Orpierre, Serres, Meuſe, & par diuerſes courſes fait redouter ſes armes au dioceſe de Die & montagnes circonuoiſines.

Ces nouueaux grabuges pouſſent leurs voiſins à pareils remuemens, & le Roy qui penſoit par l'abolition de l'Edit de l'an M. D. LXX. au moyen du partement de ſon frere en Pologne, & de la paix donnee deuant la Rochelle, iouyr d'vn profond repos; ſe trouue enueloppé de nouuelles & generales combuſtions. Ceux de Quercy, Languedoc, & leurs voiſins dreſſans vn ordre & reglement pour la guerre & pour l'adminiſtratiõ de iuſtice, proteſtent contre ceſt Edict, le nomment captieux & precurſeur de nouueaux maſſacres. Nos capitaux ennemis auteurs des deſordres paſſez demeurent (ce diſent-ils) ſeuls conſeillers & gouueneurs du Roy & de l'Eſtat, toutes les Egliſes de Frãce ſont priuees de l'exercice public de la Religion ſolemnellemẽt accordee par l'Edit maintenant aboly, tout le contenu de ceſte der-

Proteſtation contre la paix de la Rochelle.

1573. nier pacification, & ce qu'on nous promet d'ailleurs, ne sont que paroles sans effect, c'est vne generale oubliance du passé, les meurtriers sont absouts, point de mention d'aucune iustice des massacreurs. Toute la discipline ecclesiastique nous estant interdite, on nous veut plonger en atheisme, ce traitté n'est que plastré auec quelques particuliers sans adueu du general, l'aduis desquels ne peut preiudicier au corps vniuersel & ne doit rien accorder sans le commun consentement de nos Eglises.

Telles plaintes & protestations les assemblent à Millaud, puis à Montauban: & la diuisans le Languedoc en deux gouuernemens, font Montauban chef de l'vn, & le Vicomte de Paulin gouuerneur en ce quartier; & Nismes de l'autre pour le pays voisin des Seuennes & Viuarais sous le gouuernement de S. Romain, mais tous deux sousmis à l'autorité des Estats du pays, qui leur donnoient aduis, & fournissoient argent, composez en chacun gouuernement, des plus notables hommes des prouinces; en sorte neantmoins qu'en affaires d'importance les Estats particuliers de chaque diocese conferoient par deputez auec les Estats du gouuernement, & suiuant leurs conclusions le Gouuerneur se deuoit conduire, & receuoir deniers par leurs mains.

Reglement des Protestãs au Lãguedoc.

POVR ancher ce reglement en vne plus forte mortaise, ils ordonnent. Que les soldats se contenteront de leurs gages, sans fourrager ny fouler le plat-pays, que les villes & bourgs du party contraire seront cottisez & contrains de fournir à l'entretenement des garnisons, à ce que le labour & cueillete des fruicts leur

demeure entier & libre. Le reuenu des benefices 1573.
fut destiné pour faire vn fond de deniers propres à fournir au gros des affaires. Ce qu'ils eurent loisir d'exploiter, car l'election du Roy de Pologne occupoit la Cour & le Conseil en festins, danses, passe-temps.

Ainsi garnissent-ils plusieurs places, desquelles ils pouuoient au besoing tirer prés de vingt mil hommes, & par la recolte des biens ecclesiastiques, ioints aux contributions qui leur viennent de toutes parts, affoiblissent leurs ennemis. Plusieurs Catholiques mal-contents d'ailleurs s'adoucissent enuers eux, & commençans desormais à conioindre leurs armes, projettent de grands desseings, qui feront en bref voler au loing & au large de tres-dangereux esclats.

Les choses ainsi couuees donnoient commencement aux cinquiesmes troubles en France, mais deuant qu'esclorre, les Protestans de Languedoc enuoyent leurs deputez au Roy. Le remercient de l'affection qu'il monstre auoir à l'entretenement de la paix en son Royaume, moyen necessaire pour la restauration d'vn Estat menacé de ruine eminente. Protestent de leur obeïssance; mais prient sa Majesté, ne trouuer estrange s'ils s'assemblent pour contrelutter les pernicieux efforts des meschans Conseillers d'icelle, qui par leurs frauduleux & violents artifices l'auoient induit à se declarer, & de voix, & par lettres patentes auec beaucoup d'amoindrissement de sa reputation enuers les estrangers, auteur du massacre fait à Paris, lequel il auoit peu de iours auparauant desaduoué. Qu'ils ne peuuent croire que sa volonté condescende à des effects si sanguinaires:

Leurs remonstrances & requestes au Roy.

1573. & la crainte qu'ils ont de ſemblable rechute à l'aduenir, les pouſſe à recercher les moyens de ſe garantir aux deſpẽds du ſang de leurs cõpagnons tant iniquemẽt eſpanché. Requierent donc. Que pour l'effect de la paix ceux de leur religion ayẽt és villes qu'ils tiennent, & en deux autres de chacune prouince choiſies par quatre deputez, garniſons entretenuës aux deſpends du Roy. L'exercice de leurdite Religion libre & publicque à tous ceux qui le demanderont. L'obſeruation de leur diſcipline Eccleſiaſtique. La ſepulture de leurs morts ſans diſtinction de temps & de cemetiere. L'exemption des contributions aux ceremonies de l'Egliſe Romaine. Reception de leurs enfans és colleges ſous Regens de leur Religion. Legitimation pour ceux qui ſeroient procreez du mariage des Preſtres conuertis à leur doctrine. Erection de nouueaux Parlemẽs en chacune prouince, compoſez de Iuges de la meſme Religion. Reſerue des diſmes qu'ils payent aux preſtres, pour l'entretenement de leurs miniſtres. Punition contre les auteurs, conſeillers, & executeurs des maſſacres, comme brigands & perturbateurs du repos public. Demandent en outre. Que l'Admiral & tous autres maſſacrez, & ceux qui viuent encore ſoient reputez auoir eſté & eſtre fideles ſeruiteurs & ſubiets du Roy & de ſon Eſtat, innocens de rebellion, incoulpables de conſpiration. Nullité de tous actes faicts contr'eux comme donnez ſous calomnie. Reſtitution des biẽs, honneurs, Eſtats aux heritiers des maſſacrez. Abolition de tous monumens diffamatoires, & des proceſſions generales inſtituées en memoire de tant execrable iournee.

1573. *Des prouinces voisines.*

Ce sont les principaux chefs de leurs propositions entre autres articles qui concernoient la police. Mais c'estoit agir partie comme humbles seruiteurs, partie comme subiets, ayans la force en main, ainsi que ceux qui demandent l'aumosne l'espée sous le bras. Et comme vne nouuelle esmotion trans-vole aisément & soudain de prouince en autre, ceux de Prouence, Dauphiné, Lyonnois, & autres, s'adioignent aux premiers; & par la bouche d'vn deputé presentent leurs remonstrances & requestes au Roy.

Le Roy le renuoye par deuant quelques siens Commissaires pour en conferer; & promet qu'apres auoir conduit son frere hors du Royaume, il passera toutes choses deuës & requises pour le contentement de ses subjets.

Resipiscence de Charles.

Ceste tant hardie resolution prinse en Languedoc & pays voisins faisoit changer à nostre Charles & de visage & de langage. Il recognoissoit fort bien, que plus il hastoit, plus on portoit impatiemment le despart de son frere; nommément la Roine-mere, ceux de Guise, les Ecclesiastics. Henry mesmes aimoit mieux porter tiltre de Duc d'Anjou en Frãce, que de Roy en Pologne, & n'estoit gueres ioyeux de faire vn si long & si trauersé pelerinage. Ses plus confidens seruiteurs eussent volontiers fait donner mauuaise responſe aux Polonois, ou pour les renuoyer mescontents, ou pour gagner temps iusqu'au renouueau. Mais c'estoit vn faire le faut. Charles ne se pouuoit plus contenir parmy les rompemens de teste qui luy venoient de tant d'endroits de son Royaume, de lascher par fois des menaces contre ceux qui l'auoient abusé, luy faisants accroire

1573. qu'apres l'execution du xxiiii. d'Aoust dernier passé, il regneroit exempt de confusions. Les delais & tergiuersations de son frere luy desplaisoient. Henry par son affableté gagnoit les cœurs du peuple: l'affection que Charles remarquoit de long temps en la mere à l'agrandissement d'iceluy comme de son bon fils, la creance que la maison de Guise auoit pour le temps ou faignoit auoir en luy, & l'esperance que les Ecclesiastics fondoient sur son autorité (ils auoient desia recompensé les agreables seruices qu'il leur auoit faits, d'vn present de trois cents mil escus, & se fussent beaucoup plus eslargis si la prinse de la Rochelle eust esté le comble de sa gloire) le rendoit suspect & desia redoutable au Roy son frere. Qui deslors eust volontiers trouué moyen de chastier ceux qui sous le voile de son nom auoient ouuert le chemin à tant d'iniustices & de fureurs enragées. Mais parmy ces grabuges & broüillis d'affaires il ne trouua aucun de ces Conseillers d'Estat, qui luy apprinst à dissimuler, & se contenir iusqu'à tant que l'opportunité luy presentast les moyens de vengeance.

AVSSI ses plaintes & menaces furent soigneusement recueillies & tres-aigrement digerées par ceux qu'elles touchoient. Et la Roinemere ne pouuant plus differer le partement de Henry: *Allez* (ce dit-elle) *mon fils; vous n'y serez pas long temps*.

Mais trop tard.

Et de faict comme Charles va deuant afin de presser son frere à le suiure iusqu'aux frontieres, voicy qu'vne forte maladie l'arreste à Vitry en Champagne, donne sujet à ses plus confidens seruiteurs de presumer que plus de deux atten-

doient l'issuë de sa maladie, & de parler fort desauantageusement de la Roine-mere, du nouueau Roy, & de leurs intimes, dont aucuns s'absenterent de la Cour, & s'en allerent essorer en Bretagne, voyans que la vigueur de la ieunesse du Roy auoit par la teste, le col, & le visage repoussé hors la plus grande malignité de son mal. Et le Roy de Pologne faisant estat des promesses de sa mere, deslogea sur la fin d'Octobre, asseuré de l'affection qu'elle luy portoit par dessus les deux autres. Elle redoutoit les bouttées & menaces de Charles; & François Duc d'Alençon, n'aimoit gueres la maison de Guise, & n'auoit point approuué les massacres.

1573.

Nouuelles pratiques à la Cour.

LES Malcontens, qui d'vn nom moins odieux s'appelloient Politiques, trouuent credit autour de luy, le iugent propre pour ramener les affaires à meilleur train, font qu'il se picque du peu d'estime en laquelle on le tient: luy remonstrent les petits moyens qu'on luy donne, les meffiances qu'on a de sa fidelité, l'empeschement que la Roine-mere amenoit à ce qu'il n'obtinst la lieutenance du Royaume (elle remonstroit au Roy, qu'à l'instigation de ces Malcontens qui le possedent, il pourroit susciter quelque fascheux remuëment s'il se voyoit les forces en main) les recherches qu'on faict de luy, les moyens qui se presentent à luy pour restaurer le Royaume.

CATHERINE sçauoit & voyoit ces pratticques, mais elle fait dextrement son profit de tout durant la maladie du Roy, afin de rabatre les coups quand bon luy sembleroit, & ruïner au besoing les vns par les autres, comme nous verrõs qu'en suitte ils en feront tous leurs efforts.

1573. PENDANT ces meſlinges ceux de Languedoc ſe renforçoient, pour les tenir en arreſt ſous eſperance de quelque contentement, on aſſigne les Eſtats generaux à Compiegne, les prouinces dreſſent leurs cahiers, & deſia pluſieurs deputez s'acheminoient auec memoires & commiſſiõs pour parler haut, & nommément contre les autheurs & conſeillers des maſſacres. La Roine-mere & les ſiens craignans l'atteinte obtiennent vne reuocation d'Eſtats: & taſchans premierement d'amolir ces députez par promeſſes & parolles, changent en fin de viſage, vſent de menaces, & les intimident ſi bien que s'en retournans ils ne remportent autre choſe, qu'vne vaine eſperance de receuoir en bref ſatisfaction à leurs demandes, & permiſſion ſpecialement à ceux de Languedoc, de s'aſſembler de rechef pour dreſſer amples articles concernans la conſeruation d'eux & de leurs aſſociez. Ce qu'ils firent depuis à Millaud en Roüergue, & ceux de la Rochelle entrerent en aſſociation auec eux, picquez par les menées de Puigaillard, Landereau, du Baron de la Garde & autres tendans à les ſurprendre, mais finies par la fin de l'année & des vies de quelques entrepreneurs qui furent publiquement executez.

Commencemẽt des quatrieſmes troubles.

LES quatrieſmes troubles commencez aux maſſacres auoient prins quelque relaſche par la paix de la Rochelle, voicy que deſormais ceſte derniere conſpiration deſcouuerte, & les pratiques qu'on dreſſe à ceux du Languedoc, pour les ſurprendre, les leuées d'hommes qui ſe font ſourdement pour leur courir ſus au deſpourueu, font ouuerture aux cinquieſmes. Les Proteſtans,

posent pour fondement de leurs armes, infinis ou- 1574.
trages qu'on leur a faits depuis plusieurs mois, & publient des aduis & remonstrances aux Princes, à la Noblesse, aux Parlemens, au tiers Estat. Les Malcontents & plus confidens du Duc d'Alençon, qui prenoient la brefueté de la vie du Roy, mais n'osent s'en plaindre qu'en haussant les espaules & baissant la teste, le solicitent à pourchasser la lieutenance generalle pour representer la personne du Roy par tout son Royaume, ou si d'aduenture on le veut employer contre ceux du Languedoc, qu'il auise à sauuer le Royaume de la violence de ceux qui par la mort de Charles, & absence de Henry, le veulent empieter.

Il en faict requeste au Roy, la Cour estant à S. Germain en Laye, & le Roy communiquant auec la Roine-mere, & le Mareschal de Montmorency l'instance du Duc. Refuser au Duc sa requeste (dit le Mareschal) ce seroit luy faire tort, & reuocquer en doute sa suffisance, attendu que tel estat a bien esté baillé au Duc d'Anjou, sans qu'il l'ait demandé. Mais la Roine-mere & ceux de Guise l'aimoient mieux pour le Duc de Lorraine, que peu de temps apres elle fit expressément venir en Cour; & ce pendant fait semblant de croire que ce sont menées des Mareschaux de Mõtmorency & de Cossé à la solicitation du Roy de Nauarre & du Prince du Cõdé, afin que la fureur du Roy accablast & les vns & les autres sous vne mesme ruïne.

Elle prend donc auis de s'en asseurer, & destruire ceux qui se rengeroient à autre party qu'au sien, & deslors remplit l'esprit du Roy d'vne extreme crainte & meffiance domestique. Le Duc de Guise eust volõtiers prins à sa tasche la maison

1573. de Montmorency, mais ce n'estoit rien si les quatre freres n'estoient enueloppez d'vn mesme filé; le Mareschal d'Anuillé estoit en Languedoc, & meditoit de s'adioindre aux Protestans. Toutesfois la mort de l'aisné pouuoit grandement faciliter celle des autres.

Querelle apostée.

AINSI le Duc de Guise prend vn iour querelle en la basse Cour de S. Germain contre Ventabran sien seruiteur domestique; & sous vn bien maigre sujet, Qu'il auoit deliberé de le tuër, met la main à l'espée. Ventabran se sauue droit à la chambre du Mareschal de Montmorency: laquelle voyant fermée, il monte plus haut en celle de Madame la Connestable, où trouuant le Seigneur de Thoré frere du Mareschal, il s'arreste, & là reçoit quelques coups, mais du plat seulement de l'espée. Cest acte tragic tourne en farce, emporta le Mareschal hors de la Cour, mais il y reuiendra bien-tost, pour receuoir vn grand affront. Le Duc d'Alençon delibere aussi de la quitter, & d'emmener le Roy de Nauarre. mais l'execution auoit beaucoup de difficultez. Car demander congé, c'estoit engendrer trop de scrupules & soupçons au Roy, sortir sans congé, c'estoit s'accuser de complot, & se faire galopper comme fugitif. Il ne bouge doncques, & laisse esuanouir vne trouppe de deux ou trois cents cheuaux assemblez en Normandie, pour fauoriser (ce disoit le bruit commun) la retraite du Duc d'Alençon, ou comme d'autres vouloient, mais sans apparence, pour assassiner le Roy, sa mere, son conseil.

Fait retirer de la Cour, le Mareschal de Montmorency.

Ceste leuée effraye la Cour, & la ramene à Paris, on en iette incontinent le chat aux iambes aux

Duc d'Alençon & Roy de Nauarre. Pour se purger ils publient le xxIIII. de Mars vne declaration touchant le faict de S. Germain, protestent de leur bonne affection enuers le Roy, & se font chefs contre ceux qui luy seront rebelles. 1573.

Là dessus le Mareschal de Montmorency se laisse persuader de reuenir en Cour. Il n'est si tost arriué que pour logis on luy donne la Bastille; & pour compagnons de prison, le Mareschal de Cossé; la Maule, Coconnas, Tourtay, seruiteurs du Duc d'Alençon: desquels les trois derniers payerent en suitte la folle enchere au prix de leurs testes à Paris, coulpables seulement d'auoir participé à quelques conseils de leur Maistre, d'abandonner la Cour.

Reuient, mais pour espouser la Bastille.

PARMI ces tintamarres de Cour, les Protestans & leurs associez font bien leur besongnes en Viuarais, Dauphiné, Languedoc, Poitou. Et le Mareschal d'An-ville ayant par lettres surprinses descouuert le piege qu'on luy dressoit, communique desormais auec Sainct Romain, Gouuerneur de Nismes; mais s'emparant de Montpellier, Beaucaire, Lunel, Pezenas, donne desia quelque mauuaise odeur de ses desseings aux Protestans. Et les Politiques Poiteuins vnis auec la Nouë, saisissent S. Maixant, Melle, Fontenay, Lusignan, & autres places.

Diuers exploits de guerre.

L'eschec tumba sur les Normands. Montgommery, Lorges & Galardon ses enfans, Colombieres, Sey, & autres auec trouppes de cheuaux & gents de pied, eurent à peine emporté Sainct Lo, Carentan, Valongnes, que Matignon & Feruacques ioints auec les forces du Comte de Thorigny (qui desia campoyent de-

1573. uant Sainct Lo)le resserrent dansDanfronc,place foible & mal munie, accompagné de soixante cheuaux & quatre-vingts arcbusiers, battent le Chasteau, font breche de quarante cinq pas: & ayans esté vigoureusement repoussez d'vn rude assaut, le Comte abandonné des siens, dont la plus-part s'estoit renduë aux assiegeans, & les autres branloient dans le manche, despourueu de munitions, d'eau, de secours, solicité par le sieur de Vassey (car il reputoit à beaucoup plus d'honneur, de mourir la picque en main sur la breche, que tumber en la puissance de la Roine-mere, pour finir ignominieusement sa vie sur vn eschafaut) capitula, mais non sans vne griefue & picquante reprehension de Colombieres aymant mieux mourir sur la breche qu'aller seruir de spectacle en Greue à Paris;De sortir vies sauues & d'emporter quelques habillemens auec l'espée & la dague, à la charge toutesfois de demeurer quelque temps entre les mains de Matignon & Vassey, parent dudit Comte en seureté de sa vie.

Composition ambigue & frauduleuse, dont l'obseruation ne pouuoit estre que nulle. Le Comte sort emmené par Matignon & Feruacques sur la minuict: mais les siens demeurent à la deuotion des assiegeans, qui forcent le Chasteau, tuent les vns, deualisent les autres & les contraignent de payer rançon, puis Vassey destiné par les deux Chefs, emmene le Comte à Paris;où depuis on le vid ensanglanter vn triste eschafaut,& par sa mort expier au gré de la Roine-mere, celle du Roy Henry II. son mary.

Cependant

1573.

Cependant le Duc de Montpensier faisoit la guerre en Poitou; mais mollement; & horsmis le Chasteau de Talmont qu'il enleua par composition aux Protestans, ne fit chose digne de memoire. Ceste prinse fut contrequarrée par deux grands affronts. L'vn, pres Sainte Hermine en la deffaite de sa compagnie par S. Estienne qui commandoit à Fontenay, qui luy tua plusieurs Gentils-hômes, emmena quinze ou seize prisonniers, gagna force bagage & le buffet d'argent du Duc mesme. L'autre, au siege de Fontenay, tel cuide vanger sa honte qui l'accroist. Il n'y gagna que des coups & la perte des plus asseurez de ses trouppes, puis vn honneste pretexte, la maladie du Roy, le rappella de ce siege, pour attendre nouuelles forces & commissions.

Retraite du Prince de Condé en Alemagne.

EN ce temps-là le Prince de Condé se recreoit en Picardie des ennuis qu'il auoit endurez à la Cour; côme diuers auis des desseins qu'on faisoit pour se saisir de sa personne, l'emporterẽt en Alemagne à sauueté, suiuy de Thoré, auquel on vouloit mal, à cause des Mareschaux de Montmorẽcy & d'An-ville ses freres, & des cõseils dõnés au Duc d'Alençõ. De Strasbourg le Prince exhorte les Eglises protestãtes, de faire estat de sa bõne volonté à leur soulagement, & Thoré, son frere d'An-ville, d'ouurir les yeux, & embrasser l'occasion qui se presẽte. Ce Mareschal tenoit le loup par les oreilles, car d'vn costé les Protestans du Languedoc le pouuoiẽt grandemẽt trauerser s'il eust directemẽt bãdé ses armes contr'eux, & de l'autre, il redoutoit le Roy & la Roine sa mere; qui pour le tenir en bride faisoient seuremẽt garder son frere aisné cõme gage & tres-certain plege des comportemens

1573. de ſon puiſné. Il faloit donc qu'il ſaſſeuraſt de tous coſtez, & que ſuiuant le cours du marché, il ſentretinſt d'vns & d'autres, attendant quelle cataſtrophe apporteroit ceſte horrible & bigarrée tragedie qui ſe ioüoit à la Cour.

Maladie. &

LE Roy declinoit cependant, il fondoit à veuë d'œil en la plus verte fleur de ſon aage: & depuis le partement du Roy de Pologne, on le trouuoit plus changé d'eſprit que de corps, irrité notamment contre les auteurs & conſeillers des maſſacres (comme il ſen deſchargea de bouche à quelques-vns de ſa Cour ennemis d'iniuſtice; & par lettres eſcriptes hors du Royaume) auſquels il preparoit vn eſtrange bruuage, ſi la prouidence diuine ne les euſt reſeruez comme fleaux & miniſtres des chaſtimens qu'il vouloit à l'aduenir deſployer ſur ce Royaume, afin que voyans puis apres ietter les verges au feu, nous recognoiſſions touſiours, que ce n'eſt pas d'auiourd'huy qu'il ſe monſtre gardien & protecteur de ceſte Monarchie. Pour l'heure Charles auoit pieds & poings liez, ſes principaux ſeruiteurs eſtoient morts, diſgraciez, abſents. Les motifs de nouueaux remuemens qu'il oyoit à toutes heures luy troubloient le cerueau. Il preuoyoit auſſi des ſemences infaillibles d'autres combuſtions en la couuerte captiuité de ſon frere & beau-frere, en la priſon des deux Mareſchaux, en l'exil du Prince de Condé, en faueur duquel le fer d'Alemagne branloit deſia. Il voyoit ſes ſubjets cruellement armez les vns contre les autres, & les feux de diuiſions tous preſts à conſumer le Royaume. Son mal auoit eu quelque intermiſſion durant l'hyuer: mais en fin apres auoir languy les mois de

Feurier, Mars, Auril, tant de bourrasques & tempestes qui le rongeoyent au dedans, l'accablerent au lict, & le XXX. iour de May le dernier sommeil luy serra les yeux en son chasteau du Bois de Vincennes, apres vne grande effusion de sang qui luy sortit par diuers conduits de son corps és deux dernieres semaines de sa maladie, durant lesquelles il endura tous les violens efforts & combats que la vigueur d'vn ieune aage peut fournir aux extrémes assaults de la mort.

1574.

Mort de Charles.

SON successeur ne pouuoit si tost arriuer de Polongne. Catherine doncques pour asseurer son autorité durant l'absence d'iceluy, auoit obtenu du Roy dés le XXIX. lettres de Regence addressées aux Gouuerneurs des Prouinces, voicy que maintenant pour mieux fortifier sa nomination, estreindre plus pressément les mains aux Princes du sang, & se maintenir au milieu de la confusion, elle s'en fait expedier lettres par le Chancellier de Birague sa creature; & par ce moyẽ abolit les loix fondamentales, l'ordre du Royaume, le droict des Princes, l'autorité des Estats generaux, & le pouuoir des Parlements.

CHARLES nasquit le XXVII. Iuin M. D. L. commença de regner le V. Decembre M. D. LX. Prince d'vn naturel fort actif, inconstant en ses pensées, brusque en ses entreprises, impatient, prompt en ses conceptions, & les exprimoit en bons termes; diligent obseruateur du naturel des autres, cholere, secret, dissimulé, cruel, iureur. Imputons neantmoins ces vices & autres non à l'inclination de son naturel, mais bien à ses gouuerneurs & maistres, entre lesquels l'histoire note specialement Martigues & Losses: lesquels auec

1574. le consentement de la mere corrompirent ce tendre esprit, & luy firent prendre l'habitude des vices & pollutions, esquelles ils se plongeoient ordinairement. Ils pouuoient mieux dresser ce ieune arbre, & luy faire produire meilleurs fruits. Car du commencement il estoit ouuert & bening, studieux, sobre, peu lascif. Il auoit la parole aggreable, aimoit la Musique & la Poësie : on lit encore de bons vers qu'il a composez en François. Mais le deduit de la chasse le transportoit outrément, & le sang des bestes sauuages qu'il espanchoit auec vn singulier plaisir, le rendit par vne longue accoustumance comme furieux apres le sang humain. Mais fremissons en ceste mort sous la iustice des iugemens de Dieu, qui permit qu'apres vne tant horrible boucherie soufferte & commandée durant son regne, luy-mesme surprins d'vne grande foiblesse sur les derniers iours de son âge, vinst à se tantouiller dans son propre sang, & le reuomir piteusement par les meats de son corps, en iugement de celuy qu'il auoit inhumainement fait respandre par toutes les terres de son obeïssance. Certes Dieu n'aime point le Prince qui fabruue les poulmons du sang de ses subjets, & le sang des subiets est le propre sang de leur Prince.





HENRY III. LXII. ROY DE FRANCE.



1574.

E m'eſt vne grande conſolation (ce diſoit Charles peu d'heures deuãt ſon treſpas) *de ne laiſſer aucun hoir maſle legitime, car le quittant en bas aage, il auroit à deuorer beaucoup de trauerſes : & la Frãce a beſoing d'vn hõme.* Mais helas nous en allõs voir vn mõter ſur le theatre ou la loy fõdamẽtale de ceſt Eſtat l'appelle, inſtallé par des cõmencemẽs embrouillez & cõfus; puis par vn Edict de Pacificatiõ ramener & retenir aſſez heureuſemẽt ſes ſuiets en ſon obeiſsãce ſous vn ſiecle autãt laſcif & voluptueux que le precedẽt à eſté cruel & ſanglãt; iuſqu'à ce que ceux de la maiſon de Guiſe voyans le Roy ſterile, & ſon legitime ſucceſſeur confiné en apparence outre Loire, leuent le maſque de leur ambition, facent (mais en fin au prix du ſang des deux principaux motifs de confuſion) eſclater en vne aueugle, vaine & perfide rebellion les peuples trop prõpts à ſeconder les deſſeings ambitieux des Grãds, & courir à l'abandon ſous la licence qu'vn regne turbulent leur propoſe : puis pour derniere ſcene de ceſte tragedie, ſuſcitent vn monſtre de Moine pour le coucher traiſtreuſement au ſepulcre, & par ſa mort eſteindre le nom de Valois; mais ineſperément apporter la

1573. Couronne Françoise sur la teste de cest HENRY premier de la branche des Bourbons, lequel nous verrons opportunément appellé d'outre Loire, miraculeusement prendre le timon de cest Estat, vaillamment contrelutter les espouuantables efforts de ses ennemis, qui desia châtoyent le triomphe deuant la victoire; sagement assopir les feux de diuisions allumez en son Royaume; & maintenant regner tres-heureusement, & sous vne admirable faueur & benignité celeste gouuerner ses peuples en concorde, paix, amitié. Voila doncques cest HOMME duquel la France auoit vrayment besoing pour abolir les quereles des grands, moyens, petits; pour restaurer ses ruines generales & particulieres; & sous vn tant bening & fauorable commandement, se sauuer de la dure & superbe domination estrangere. Certes la France ne peut estre gouuernée que par vn François, ainsi que nous verrons, ayans appris les commencemens, les progrez, & la piteuse fin de ce Piuot sur lequel va desormais tourner le corps de ceste Monarchie.

Tresues en Poitou. &

POSTES couroyent en diligence pour porter au Roy de Pologne les nouuelles du decez de son frere aisné, tandis que la Roine-mere attendant la venue d'iceluy, faisoit tresues auec ceux de Poitou, afin d'expedier auec moins d'empeschement la guerre de Normandie: & pour tenir ceux de Languedoc & des autres prouinces voisines en arrest, induisoit les Duc d'Alençon & Roy de Nauarre à leur donner aduis du trespas de Charles, & solicitoit les gouuerneurs à rescrire au nouueau Roy touchant leur bonne affection à son seruice & desir de luy garder sous la regence d'i-

Guerre en Normandie.

celle, la mesme fidelité qu'à ses predecesseurs. 1574.

Matignon cependant taschoit d'enleuer S. Lo & Carentan des mains de quelques Gentils-hõmes Protestans, que la foy promise & mal gardée au Comte de Montgommery faisoit roidir à la defense des places qu'ils occupoient. Colombieres eschappé de Danfronc s'estoit jetté dans S. Lo, auec vne fort petite trouppe d'hommes, & par le prix des vies de neuf ou dix Capitaines & d'enuiron trois cents hommes, auoit en trois assaults repoussé les assiegeans; comme vne arcbusade l'abattant roide mort sur la bresche, abattit quand-&-quand le cœur à ses soldats; lesquels despourueuz de chef qui par semblable autorité les accourageast & teinst en ceruelle, harassez de la longueur du combat, & las de chamailler, quittent la breche, & par leur retraite exposent & la place & les vies d'enuiron deux cents hommes à la mercy des gents de Matignon, pour expier la mort de leurs compagnons matrassez.

Carentan pouuoit aussi enterrer grand nombre de Catholiques sous les ruines de ses murailles, mais Guitry & les principaux de sa suite se voyans seuls à contrelutter en Normandie les armes de leurs ennemis, & sans apparence de secours, sortirent par composition à cheual auec l'espée, & les soldats à condition de seruir le Roy és lieux esquels on les employeroit.

Ampliation de la Regence à la Roine mere.

Svr ces entrefaites voicy lettres patentes de Henry s'inscriuant Roy de France & de Pologne, en datte du xv. de Iuin, portans confirmation & ampliation du pouuoir de la Roine-mere en sa regence & gouuernement du Royaume. Elle doncques ayant receu parole de tous les gouuer-

1574. neurs des prouinces, & publié les patentes du Roy, pour esplaner le chemin à son fils reuenant de Pologne, conuoque l'arriereban, assemble des compagnies de gents de pied, fait leuees de Reitres & de Suisses : mande au Prince Dauphin fils du Duc de Montpensier, & à Gordes qui faisoient la guerre en Dauphiné. Qu'ils employent tous leurs efforts à ruiner le pays que tiennent les Huguenots : & charge le Duc d'Vzez & le seigneur de Ioyeuse. D'auoir l'œil aux desseings du Mareschal d'Anuille, sur lequel elle auoit peu de credit en Languedoc.

D'Anuille suspect à Thoulouse.

L'emprisonnement de son frere aisné, l'exil de ses puisnez, Meru & Thoré, & quelques lettres interceptes l'auoient fort irrité, toutesfois il nageoit encore entre deux eaux, & se maintenant entre les deux partis ne se fioit nullemēt aux Catholiques : mais n'aimant point les Protestans, s'accommodoit auec eux au prix qu'il auoit besoing de leur appuy.

CES procedures estoient suspectes notamment à ceux de Thoulouse : mais plus encore les trefues qu'il fit auec les Protestans, l'assignation qu'il donna pour l'assemblee des Estats de la prouince à Montpellier au second iour de Iuillet, & la demeure qu'il faisoit presque ordinaire en ladite ville.

AINSI ce Parlement par deux arrests du XIX. de Iuin, improuue les trefues, & fait defenses à toutes personnes de leur ressort, d'aller ny d'enuoyer à ces pretendus Estats assignez sans permission du Roy, sur peine d'estre declairez rebelles & infracteurs des loix.

D'AILLEVRS les Protestans allechez par

le moyen de ces trefues qui leur donnoient quelque esperance de paix, commencent à gouster les deportemens de leur gouuerneur; & nonobstant les aduis d'aucuns qui condamnoient ceste association, comme menaçant leur party d'vne entiere ruïne par ce meslinge, conioingnirent leurs armes mutuelles offensiues & defensiues auec les Politiques enuers & contre tous qui les voudroient assaillir.

1574. *S'associe auec les Protestans.*

CEVX-CI iouyssent de quelque repos tandis que Montbrun tailloit en pieces vn regiment de l'auant-garde du Prince Dauphin, & ionchoit le pont de Royans d'enuiron quatre cents des plus braues de l'armée morts sur la place. Pour reuange il assiege Alais, petite ville, la bat, y faict breche, donne l'assault, est repoussé, mais les assiegez impuissans de soustenir le premier, se retirent au chasteau. Le Prince les y surprend, precipite les vns de haut en bas, & brusle les autres dedans. Oste fut le second de ses trophées: mais Liuron en arresta le cours. Les auantageuses sorties des assaillis, & les frequentes courses de Montbrun, qui descendant de Loriol allarmoit le Prince à chaque bout de champ, luy firent leuer le siege & mettre ses gents à couuert.

Guerre en Dauphiné.

VOILA donc les Protestans affranchis de ce costé, & de l'autre, Rochegude les renforce par la prinse de Vessaux, petite ville en Viuarais, Pierregourde leur acquiert Chalençon; & Sainct Romain, Nonnay.

En Viuarez.

La Noue (non pour approuuer la regence de Catherine, mais pour mieux seconder en suite les armes du Prince de Condé qui se preparoient en

En Poitou &c.

1574. Alemagne) estoit en trefue auec la Regente pour les mois de Iuillet & d'Aoust és pays d'Angoulmois, Poitou, & Xaintonge. Mais la Regente esperoit dompter les Protestans desdites prouinces deuant que son fils arriuast. Et pour ce faire assembloit gents de tous costez pour les surprendre au despourueu, afin qu'estans exterminez le Roy n'eust plus affaire qu'à ceux de Dauphiné & Languedoc. Ainsi le Duc de Montpensier, Chauigny, Puigaillard, Richelieu, Bussy d'Amboise, & autres chefs se trouuent à Saumur auec dix mil hommes & dix-huit pieces d'artillerie. Les Protestans courent soudain aux armes, ceux de Lusignan defont au commencement de Iuillet l'arriereban de Poitou; & ceux de Fontenay, rompent pres de Nantes cinq cents arcbusiers, presque tous cadets de la Noblesse de Bretagne.

CES deux eschecs poussent le Duc au siege de Fontenay le Comte. Sainct Estienne y commandoit auec enuiron vingt Gentils-hommes & quatre cents soldats, & apres quelques fauorables sorties, auoit desia valeureusement soustenu deux rudes assaults auec vne brusque escalade; comme le xvj. Septembre, apres quinze iours de siege, voulant remettre sus les propos de la compositiõ auparauant traittée: voicy que le Capitaine Masserousse, ou par crainte & desir de s'accommoder, ou se confiant à ce qu'on estoit sur les termes de capitulation, donne entrée à quelques-vns de sa cognoissance. Les autres accourent incontinent en foule, forcent la breche mal defenduë, se rendent maistres de la ville, tuent quelques soldats, rançonnent les vns desualisent les autres, & les chassent auec vn bastõ blanc au poing, mais trait-

tent la ville moins rudement qu'vne place prinse d'assault.

1574.

Le Baron de Serignac (autrement Terride) recompensa ceste perte en mesme temps par la surprinse de Castres en Albigeois, & chaircutis de deux cents Italiens en garnison : & Langoyran gouuerneur de Perigueux pour les Protestans, par la defaite entiere de deux cents arcbusiers, six desquels eschappez seuls, en porterent les nouuelles aux autres de leur party.

Arriuée du nouueau Roy.

Alors Henry clandestiment eschappé de Pologne, approchoit du Royaume où sa nouuelle Couronne l'attendoit, proiettant de loin la ruine des Huguenots & le restablissement de la seule religion de ses peres en tout son Royaume. Il n'y a peché si grand (luy disoit l'Empereur Maximilian) que de violenter les consciences, & ceux qui les veulent maistriser, pensans conquerir le ciel, perdent souuent ce qu'ils possedent en terre. C'est cela mesme qu'on luy remonstroit par tout, en Austriche, à Venise, en Piémont : & par tout, on l'exhortoit à pacifier les troubles de son Royaume. Mais arriuant à Lyon, pour premices de son entrée on luy fit faire vne grande faute. Car (ainsi le remarque Monluc en ses Commentaires) au lieu d'assopir toutes choses passées, comme il le pouuoit aisément, & nous donner la paix, on le fit resoudre à la guerre. Et qui pis est, on luy fit accroire qu'entrant au Dauphiné tout se rendroit à luy. Au contraire, la moindre bicoque luy fit teste, & la meilleure de ses conquestes ne pouuoit recompenser ny le sang des siens ny l'argent qu'il y despendroit.

La Roine-mere, le Cardinal de Lorraine, les

1574. Ducs de Guiſe, de Neuers, le Mareſchal de Rets, le Chancelier de Birague, & quelques autres nouueaux François tailloient & rongnoient les affaires à leur guiſe és ſecrets conſeils du Cabinet. Le Roy leur en laiſſoit volontiers toute la diſpoſitiõ (& que pouuoit-on eſperer de gents qui volontiers euſſent peuplé la France de nouuelles colonies Italiennes, Lorraines, Piedmontoiſes?) ententif ſeulement à courtiſer les Dames, deſquelles il auoit eſté ſequeſtré pres d'vn an parmy ceſte nation moins laſciue que la noſtre.

De mauuais Conſeillers.

CES mauuais Conſeillers luy font d'arriuée par diuerſes patentes proteſter de ſa bonne affection au bien de ſes ſubjets, abolir le paſſé à la charge qu'on poſe les armes, qu'on luy rende toutes ſes villes, & que chacun viue en paix chez ſoy, ſans qu'aucun ſoit recerché, contraint ny moleſté pour le faict des conſciences. Artifice pratti-qué par eux, pour entretenir le feu des diuiſions ciuiles, dominer dans la confuſion, & y fortifier vn tiers party, que nous verrons en fin accabler le Roy, & reduire le Royaume en tres-miſerable eſtat.

Mauuais cõſeil.

ET de faict les Proteſtans ſe tiennent deſlors tant plus ſur leurs gardes, les voicy pleins de ſoupçons, de meffiance, de doute, de crainte. Toutes ces patentes ne leur parloient vn ſeul mot de liberté pour leur religion, & ne faiſoient aucune ouuerture ny d'Eſtats generaux pour l'adminiſtration politique, ny de Concile national pour les cas de conſcience. Et qu'eſtoit-ce, permettre aux Rochelois liberté de conſcience, mais interdire l'exercice de leur religion pour vn certain temps, ſinon amuſer leur party iuſqu'à tant que les grãds

1574.

preparatifs d'armes qui se faisoiẽt de toutes parts, eussent moyen de jetter en campagne vne puissante armée pour les accabler sans espoir de ressource?

AINSI les armes s'eschauffent en diuers lieux, en Poitou notamment. Le Baron de Frontenay, depuis seigneur de Rohan en Bretagne, suiuy de soixante gentils-hommes & de six cents bons soldats, s'enferme dans Lusignã que le Duc de Mõtpensier menaçoit, & selon le loisir qu'on luy donna, pourueut aux fortifications & choses necessaires pour soustenir & bien disputer vn siege memorable, qui pouuoit moyennant quelque secours consommer vne armée deuant le chasteau.

Siege de Lusignan.

SVR le commencement d'Octobre voicy le Duc campé deuant, & par vne batterie d'enuiron deux mil trois cents coups de canon, estime induire les assiegez à demander composition. On les en importune, mais ils respondent, qu'ils veulent attendre vne paix generale pour tous ceux de leur religion. Il les salue d'autres douze cens cinquante coups d'artillerie, faict breche, donne vn assault ; est repoussé auec grand' perte. Cinq iours apres les assiegez sortent ; & pour vanger le sang de sept ieunes Gentils-hommes, seize soldats, & de vingt blessez en ce premier effort, enclouent cinq canons, bruslent les pouldres, tuent neuf Capitaines & grãd nombre de soldats; apportent plusieurs enseignes, reuiennent gorgez de butin, d'armes, de prisonniers.

CE rebut dissipa vne partie du camp, & fit escouler tout le mois de Nouembre sans faction de guerre contre les assiegez. En Decembre le Duc grossi de douze cents Reitres & de six cents

1574. ſoldats François, preſſe de nouueau Luſignan, & pour l'incommoder dauantage luy porte par terre à coups de canons vn moulin qui fourniſſoit de farines aux aſſiegez. Ainſi les moulins à bras ne pouuans ſuffire, la diſette de pain commence à les accueillir. Pour le ſoulager de quelques bouches ils demandent ſaufconduit pour quelques damoiſelles & autres perſonnes inutiles au faict de guerre, pour gagner ou leurs maiſons, ou autres lieux de ſauueté. Mais la haine que ce Prince portoit aux Proteſtās, eut plus de force en luy que la courtoiſie ordinaire aux François enuers les dames. Il penſoit que les femmes & enfans deuſſent eſtre vn preſſant aiguillon aux peres & maris menacez de famine, pour les amener à plus prompte reddition.

DESIA les cheuaux ſeruoient de viande; les ſoldats affamez rauiſſoient le pain à ceux qui l'emportoient du four; on perçoit de nuict pluſieurs maiſons pour y trouuer à viure: ils n'auoiēt point de bois que des meubles & ruïnes des baſtimens, mal-veſtus, deſchaux, mal couchez, point blanchis; haraſſez du trauail continu qu'ils auoient à ſouſtenir ſur terre, & cōtreluter ſous terre les mines que le Duc faiſoit faire, deux deſquelles par leur ruïne enſeuelirent pluſieurs des aſſiegeans, & donnerent courage aux aſſaillis à ſe roidir en leur reſolution.

LE XXIII. du mois dix-huict canons & quatre couleurines recommencent à foudroyer; & le lendemain vingt-cinq pieces continuent la meſme furie. Apres diſner on vient à l'aſſault, la greſle des mouſquetades tirées de pluſieurs flancs, faict retirer les aſſiegeans, & laiſſe les breches ionchées

d'infinis cadauers. Le plus grand effort ſe donna 1574.
contre le rauelin de la Vacherie; qui gagné par les
aſſaillans, fit retirer vers le chaſteau ceux qui l'a-
uoient en garde. Ce fut à la premiere porte du
chaſteau que chacun monſtra s'il auoit du ſang
aux ongles, qui pour aſſaillir, qui pour defendre,
tous combattent à trauers les tonnerres, les feux,
les fumées; & cinq heures durant diſputent vne
douteuſe & ſanglãte meſlée. En fin & les vns & les
autres fatiguez d'vn ſi long chamaillis, reprennẽt
halene, demeurans les aſſiegez maiſtres & de la
ville & du chaſteau, reduits neantmoins à quatre
vingts cuiraſſes & quatre cents cinquante arcbu-
ſiers, reſolus de viure & mourir en la defenſe &
de la place & de leur querele, eſperãs que la Nouë
trouueroit moyen de leur donner quelque re-
fraiſchiſſement.

Reddition.

NON le vouloir, mais le pouuoir luy man-
qua. Ainſi Frontenay le XXV. Ianuier accepta
les articles de compoſition que le Duc luy pre-
ſenta par le Colonnel Sarrieu: De ſortir luy &
les Gentils-hommes auec leurs armes, cheuaux
& le bagage: les Capitaines & autres comman-
dans, auec chacun vn courtault s'ils en auoient,
leurs armes & bagage: les ſoldats, auec leurs
arcbuſes, meches eſteintes & enſeignes ployées
dans les cofres; les Damoiſelles, & toutes au-
tres perſonnes qui voudroient ſortir, ſeurement
conduites en leurs maiſons ou bien à la Rochel-
le. Ainſi fut dit, ainſi fut fait. Ce ſiege fit mou-
rir plus de douze cents hommes, mutila grand
nombre d'autres; diſſipa vne puiſſante armée.
Les aſſiegez endurerent dix mil coups de ca-
non, & pluſieurs aſſaults; perdirent vingt-cinq

1573. Gentils-hommes, enuiron deux cents soldats. Et le Duc, pour memoire de ses pertes, fit raser le chasteau de Lusignan, iadis l'vne des plus belles & plus anciennes forteresses de l'Europe.

Telles conquestes estoient plus difficiles en Dauphiné, les Protestans y auoient plus de places & plus de Capitaines à leur deuotion. Le Pousin, Liuron, Priuas & autres incommodoient grandemét le trafic de Marseille à Lyon, & quelques coureurs auoient par vne caualcade en Piémont donné sur le bagage du Roy comme il reuenoit de Pologne. Pour vanger ces insolentes brauades, le Roy depesche le Prince Dauphin, inuestir le Pousin. Dix-huict mil hommes l'assiegent deçà & delà le Rhone sur l'entrée d'Octobre, quatorze grosses pieces de canon le foudroient & font breche, on vient à l'assault general. Rochegude & Pierre-gourde le soustiennent, & par vne extréme boucherie d'assaillans effrayent si bien le reste du camp, que desia tout branloit pour trousser bagage: comme voicy les murailles estonnées par l'artillerie, & trop chargées de terre remuée pour les retranchemens de la ville, fondent & s'esboulent tout à coup. Ainsi la ville demeurant descouuerte, & les ruines non reparables durant vn siege pour estre la place trop estroite, Sainct Romain apres maintes courses & rudes escarmouches entré dedans; & iugeant qu'elle seroit en fin forcée, tira de leans hommes, femmes, enfans, & les iettant dans Priuas à sauueté, quitta le Pousin à la mercy des assiegeans, lesquels entrans à foule, pillent, saccagent, bruslent & desolent la place: & par ceste prinse recouurent vne partie du Viuarais, Grane, Loriol, Roinac, foibles

Siege du Pousin.

Abandonné par les Protestans.

bles pour endurer le canon, faciliterent les approches de Liuron. Mais voyons au preallable l'estat des affaires du Languedoc. 1573.

Estat du Languedoc.

La Roine-mere & ceux de Guise desiroient extremement ietter le Mareschal d'Anuille hors de son gouuernement, car il trauersoit de toute sa puissance l'aduancement de ceux-cy, & les empeschoit de passer outre és procedures qu'il eussent volontiers executées contre son frere aisné prisonnier. Mais d'ailleurs, s'il n'affermissoit son estat par le ciment du party des Protestans qui pour lors estoient forts en Languedoc, à peine pouuoit-il subsister au milieu de si puissans & diuers ennemis. Voicy donc qu'en pleine assemblée des Estats à Mont-pellier, il se conioint ouuertement auec eux; & conformément aux declaratiõs n'agueres publiées par le Prince de Condé & par les peuples de Languedoc, expose les causes de sa nouuelle & forcée prinse d'armes. Le Vicomte de Turenne fils d'vne sœur d'iceluy, publie aussi la sienne en mesme substance. Thoré & Meru freres; & le Comte de Ventadour beau-frere dudit Mareschal, s'adioignent à son party. Le Duc d'Alençon s'y rend fauorable; mais l'euenement monstrera si ce fut ou par fraude ou par sincerité.

Ceste recente leuée de boucliers estonnoit la Cour, & pour en diuertir les progrez, la Roine-mere inuite soudain par lettres gracieuses le Mareschal à quelque appointement, mais ne donnant aux Protestans que simple liberté de conscience, elle les forclost de l'exercice public de leur religion. Le Mareschal proteste de son affection au bien commun de ce Royaume,

1574. & se fait fort de mesme volonté en ses associez, mais remonstre, que les mesmes Conseillers qui par cest horrible massacre du XXIIII. d'Aoust si fameux ont poussé le feu Roy à rompre le dernier Edict de pacificatiõ, manians encore auiourd'huy le timon des affaires, il est tres-difficille d'establir vne bonne paix, qui ne peut au demeurant subsister que l'exercice des deux religions ne soit indifferemment permis en ce Royaume.

AINSI ce traitté de paix demeurant inutile, la Roine-mere change de visage, & par diuerses pratticques tasche (mais sans fruit, l'alliance estoit encores trop fraische) à semer diuision entre le Mareschal & ses associez, & par allées & venuës continuë neantmoins ces pretendus parlements de paix vniuerselle en France. Mais elle ne se pouuoit establir aux conditions que le ROY la demandoit : Que toutes ses villes luy fussent premierement renduës sans exception ; puis il donneroit la paix à ses subjets.

Liuron ennobly par son deuxiesme siege.

OR le Prince Dauphin ayant laissé la conduite de l'armée Royalle au Mareschal de Bellegarde, voicy qu'enuiron la my-Decembre, il vient camper deuant Liuron. Roësses Gentil-homme Dauphinois y commandoit auec enuiron quatre cents hommes, mais pleins de courage & de valeur en vne place montueuse, forte d'assiette, toutefois iusqu'alors de nul renom parmy les autres villes de Dauphine. Quatorze compagnies des gardes du Roy, onze enseignes de Suisses, douze d'arcbusiers Dauphinois, neuf de Piémontois, trois cents hommes des vieilles bandes ; quatre compagnies de gensdarmes, & huict

1574.

cornettes de Reitres l'assiegent de toutes parts. Vingt-deux grosses pieces de batterie poinctées en trois endroits tonnent, foudroyent; & par onze cents coups d'artillerie font vne breche de six cents pas.

Ceste ruine ne contente pas le Mareschal, il veut tout poudroyer, & d'vn general abbatis combler le fossé. Vne nouuelle batterie de quatorze cents canonnades, portent par terre vne autre plus grande breche. Il gagne le fossé, & couure ses gents de mantelets & autres defenses. Tout cecy n'estonne point les assiegez, au contraire, pour monstrer qu'ils ont des ongles pour se defendre, & qu'il faut beaucoup d'adresse & de vertu pour les auoir, ils attachent au bout d'vne picque vn fer de cheual, des mitaines, & vn chat; eleuent la picque, & par ce rébus veulent dire, *Mareschal, vn tel chat ne se prend point sans moufles.*

TEL estoit l'estat de Liuron, comme le Roy seiournant en Auignon, affamé d'argent pour subuenir aux excessiues despenses & prodigalitez qu'il y faisoit, Charles Cardinal de Lorraine prattiquant le mariage de Henry auec Louyse de Lorraine fille du Comte de Vaudemont sa parente; & pour fournir à ceste immense & magnifique grandeur, conseillant au Roy de vendre pour cent mil escus de benefices, surpris de fieure, & de fieure tumbant en frenesie mourut le XXIII. Decembre; au milieu d'vne affreuse tempeste & tourbillon de bise impetueuse iusqu'à descouurir les toicts des maisons, & destacher des treillis de fer au conuent des Chartreux és faulxbourgs d'Auignon.

Mort du Cardinal de Lorraine.

1574. AVCVNS rapportent ceste mort à l'odeur de certaine pretieuse bourse qui luy fut donnée pleine de rares pieces d'or, au sceu de la Roine-mere, à laquelle le traitté du susdit mariage que le Cardinal prattiquoit, faisoit apprehender les trauerses qu'elle souffrit depuis le mariage de François II. son aisné, & preuoir que ceste nouuelle alliance ne tendoit qu'à remettre la maison de Guise en mesme autorité que nous l'auons veuë sous le regne dudit François. Autres, aux battures que le Cardinal s'estoit données sous couleur de deuotion en la confrairie des battus durant les plus aspres rigueurs de l'hyuer. Et d'autres encore, au iuste iugement de Dieu sur ce Prelat, qui tirant toute sa grandeur & tous ses moyens du Clergé de France, vouloit neantmoins induire le Roy à si pernicieuse alienation des biens destinez pour l'vsage de l'Eglise.

Guerre en Languedoc & Dauphiné.

CEPENDANT que le Roy deuient nouueau confrere des battus (autremens Penitents) & que la Cour s'occupe tantost aux dances, tantost aux processions, & ceremonies de ceste confrairie, les Estats de Languedoc decheus de toute esperance de paix, canonnoyent Sainct Gilles prés d'Auignon: & s'en firent maistres, sans que les courtisans s'esbranlassent pour aller au secours. Montbrun d'autre costé tenant la campagne auec sa cauallerie, troussoit tousiours en malle quelques-vns des plus eslongnez du camp. Mais Liuron estoit le cemetiere des plus hardis assaillans, chacun y defend & son pain & sa vie, hommes, femmes, enfans; tous s'employent à fortifier au dedans, à repousser leurs ennemis, & sous la conduite de la Haye ieune Gentil-homme aagé

d'enuiron vingt-trois ans, valeureux & agreable aux soldats (Roësses ayant esté tué sur la breche auec Fiancey & Bouuier Capitaines) ioncher de cadauers les ruines de leurs murailles, precipiter grand nombre aux fossez, morts, blessez, languissans; & finalement apres plusieurs assaults & canonnades infinies, renforcez de cinquante deux soldats, contraignent les assaillans de sonner la retraite, & se mettre à couuert des coups d'arcbuses, pistoles, pierres, espées, demi-piques, & autres armes communes que la necessité pouuoit fournir aux assiegez.

1575.

AINSI contrequarroient ceux de Liuron les rudes efforts de leurs assaillãs: l'armee diminuoit, & certaine maladie ayant consommé la plus-part des Piémontois, s'espanchoit desia parmy les autres nations; comme le Roy iugeant par ceste bicoque les autres qui restoient apres elle, recognut en fin qu'il faloit cercher autre moyen pour ramener en son obeyssance ses peuples deuoyez; & si constamment resolus aux armes, qu'vne assez simple offre de liberté de conscience leur pouuoit faire cheoir des mains au premier iour. Conquestes de feurre ne luy pouuoyent apporter que trophees de paille, vne plus auguste couronne l'attendoit, son sacre l'appelloit: & la prinse d'Aigues-mortes, ville maritime & de grande importance pour les Protestans, l'inuitoit à retenir le cours de leur prosperité par quelque negotiation de paix.

Siege de Liuron leué.

HENRY doncques fit trousser bagage le XIII. Ianuier, & s'approchant de Liuron seiourna quelques heures au cãp. Certes icy les cris & les huees que la licence soldatesque permettoit alors de

1575. desgorger & contre luy & contre sa mere notamment, donnerent à cognoistre. Que les horribles desordres & traittemens indignes des annees dernieres auoyent mis bas cest amour & reuerence que la nation Frãçoise est loüee d'auoir tousiours porté à ses Rois; & tellement alteré les courages de la plus-part, que la iuste douleur les emportoit par de-là les bornes de raison & de modestie. *Hau massacreurs* (ce crioient-ils à gorge desploiee) *vous ne nous poignarderez pas en nos lits comme vous auez faict l'Admiral & les autres. Amenez nous ces mignons godronnez & parfumez: qu'ils viennent voir nos femmes: elles leur apprendront si c'est proye aisee à emporter.* Pour leçon au Prince souuerain, que si quelque diuersité de religion diuise ses subiets, il est neantmoins pere commun & des vns & des autres. Nulle raison n'appreuue l'ingratitude du fils enuers le pere, aussi toutes les loix abhorrent l'inhumanité & l'impieté du pere enuers ses enfans.

Le camp deslogé le reste des Piémontois repasse les monts, les Dauphinois honteux des affronts receus à Liuron, s'escartent qui çà qui là, quelques cornettes de Reitres suiuent le Mareschal de Rez en Prouence, les autres auec les Suisses sont dõnez au Duc d'Vzez pour faire la guerre en Languedoc, gouuernement dont le Roy l'auoit de fraische date honnoré.

Changemens estranges! Voicy le Duc d'Vzez maintenant armé contre ceux pour la protection desquels il a souuent combatu durant les guerres precedentes: & le Mareschal d'An-ville, n'agueres leur ennemy capital, les porte à present sur ses espaules. Ainsi les Grands se ioüent de la religion,

ſaccommodans au parti qu'ils eſtiment leur pouuoir eſtre auantageux, & quoy que ſoit, le peuple eſt touſiours l'enclume ſur laquelle toutes ſortes de marteaux ſe viennent deſcharger.

1575.

Guerre entre le Mareſchal d'Anuille & le Duc d'Vzez.

Mais le Mareſchal ſe ſouuenoit fort peu de l'obſeruation des articles iurez en l'aſſociation, & les diſſolutions & desbauches ſe gliſſans parmy les Proteſtans, ne pouuoyent preſager qu'vne briefue ruine de l'vn des partis, ou de tous les deux enſemble. Il ſentretenoit neantmoins encore auec eux: auſſi faiſoit le Duc d'Vzez, & proteſtant ne vouloir faire la guerre qu'au party du Mareſchal, promettoit appointer les Proteſtans auec le Roy, s'ils ſe vouloyent ſequeſtrer des Politiques aſſociez. Mais on euſt eſté bien aiſe que le Duc ruinant vn party ſe fuſt ruiné luymeſme.

Sacre du Roy. & Son mariage.

Pendant ces contraſtes du Mareſchal & du Duc, le Roy fut ſacré à Reims le xv. de Feurier; & toſt apres renuoya Eliſabeth d'Auſtriche vefue de Charles IX. à l'Empereur Maximilian ſon pere, mais auec moindre compagnie que ſa qualité ne requeroit, puis eſpouſa Louyſe fille de Nicolas Comte de Vaudemont en Lorraine, laquelle on eſtimoit deuoir eſtre femme de Thoré dernier fils du Conneſtable. Practicques de la Roine-mere pour retenir par deſſus vne bru de moindre eſtoffe qu'elle, l'autorité qu'elle auoit acquiſe en France: & de ceux de Guiſe, pour ſe fortifier contre les maiſons de Bourbon & de Montmorency.

La pieté, continence, & toutes autre vertus que ceſte Princeſſe à touſiours inuiolablement cultiuees en ſon ame, pouuoyent ſeruir de patron & de modele à toute la France, pour ſe conformer

1575. en honnesteté, modestie, saincteté ; fuyr & plustost abhorrer les dissolutions que les turbulentes saisons auoyent conceuës, & les desbauches que la corruption du temps pouuoient enfanter. Mais les mollesses & delices de l'air François auoient aisément assopy la memoire de la durté des humeurs Polonoises, & nous sommes tousiours plus disposez à louër qu'à imiter la vertu.

DVRANT la celebrité des nopces, les festins & pompes de la Cour, on iouë des couteaux és pays de Languedoc, Viuarais, Dauphiné, Perigueux, Auuergne, Xaintonge, & ailleurs. D'Anville entreprend sur Besirs ; mais le desseing failly luy fait tourner ses armes sur enuiron quatre-vingts & dix bourgades és enuirons. Il prend Alais ville & Chasteau, & le Duc d'Vzez, Sainct Ferreol villette proche d'Vzez, pour incommoder ses subiets & les contraindre à recognoistre leur Seigneur. Les trouppes de l'vn & de l'autre se rencontrent souuent, se chamaillent, & par communes defaites s'affoiblissent tandis que les Protestans gardent les gages & voyent iouër le ieu. Ceux de Viuarais surprennent la ville de Beys, & le Chasteau du Pousin, esgorgent le Capitaine & sa garnison. Montbrun court le Dauphiné, & se rend maistre de plusieurs places. Le Vicomte de Turenne adiouste aux victoires de son party, Perigueux, Brioude la gaillarde, Vzerche, & autres. Les Xaintongeois & voisins de la Rochelle haussoyent les mentons, & desia se remettoyent en train. Le Prince de Condé remplissoit tout son party de grandes & prochaines esperances. Tous se remuent, tous medi-

tent nouuelles armes. Il faloit donc par quelque pratticque assopir les feux qui s'en alloient embraser le Royaume.

1574.

Negotiation de paix.

CATHERINE estonnée de ceste prosperité haste les deputez du Prince de Condé, de Xaintonge, de Dauphiné, de Languedoc, ils arriuent à Paris le dixiesme Auril, presentent au Roy les lettres du Prince & du Mareschal, & demandent entier exercice de leur religion par toute la France, nouuelles chambres és Parlemens pour l'administration de iustice, punition des massacreurs, soulagement des imposts, libre assemblée des Estats generaux, asseurance pour l'entretenement de la paix pretenduë. Quinze iours passent en disputes, paroles, discours. Le Roy promet donner contentement aux vns & aux autres: mais veut que de ces demandes on se remette à sa simple volonté. Finalement il permet aux Protestans; *Demeurance où bon leur semblera dans le Royaume, seureté de leurs personnes sans recherche pour le faict des consciences, viuans en paix & modestie sous l'obeïssance de ses Edicts. Exercice de leur religion és places qu'ils tiennent, horsmis à Montpellier, Castres, Aigues-mortes, Beaucaire. Mesme droict aux Seigneurs de fief de Haubert pour eux, leurs domestiques, & tous autres en leurs maisons. Et quant aux Gentils-hommes qui n'ont tels fiefs, exercice pour eux & leurs familles; mais hors des villes & faux-bourgs, dix lieues loing de Paris, & à deux lieues de la Cour.*

Articles trop foibles pour contenter ceux qui voyoient leurs affaires rouler auec prosperité; & pour arrester ceux qui remuans nouueau mesnage se laissoient emporter aux vents des esperan-

1575. ces à venir. Le Conseil s'en doutoit bien, aussi ce ne furent qu'amusemens & paroles sans effect, & sur le refus qu'on fit de bailler aux deputez copie des responses du Roy à la requeste & aux articles par eux offerts, pour les representer en l'assemblée des Confederez, le pourparler s'esuanouit en fumée, & ne seruit que pour enfanter des motifs de nouuelles confusions.

ROCHEGVDE en donne l'ouuerture en Viuarais. Ceux de Lyon auoient repris Andance villette sur le Rhone, & luy craignant que Nonnay se perdist en suitte, marche pour la fortifier de gents. Au chemin il fait rencontre d'ennemis, les charge, les met en route, mais en rapporte vne rude & mortelle blessure.

Nouuelle ouuerture de guerre.

CESTE mort, & les approches du Duc d'Vzez au siege de Beis, iette ceux de Viuarais en plus grand' peine que deuant. Pierre-gourde les soulage; & par vn renfort de cent cinquante hommes donne moyen au Gouuerneur de Beis, de disputer la ville contre le Duc qui l'assiegeoit au commencement de May. Le Duc l'ayant quitté, voicy les assiegez sortent, tuent plus de trois cents: & rien que la resistence des Suisses ne les empesche d'emmener ou d'enclouer l'artillerie.

Si les armes & menaces du Duc ne peuuent rien contre ceux-cy, son argent & ses promesses y peuuent encore moins. Il charge doncques son artillerie sur le Rhone, leue le camp; & par les maisons qu'il redige en cendres accueille la malueillance & malediction des peuples pres & loing, de s'aigrir de plus en plus contre ceux que n'aguere il maintenoit si courageusement.

1575. *Seditions à Marseille.*

Ces partis ainsi diuisez engendrent nouuelles seditions. A Marseille le peuple s'esleue contre les gabelleurs & peagers : court à la Douane, prend leurs liures de comptes, registres, poids, mesures; & iette tout dans la mer. Quelques autres villes de Prouence suiuent cest exemple. Les Rasez (trouppe de malcontens raiz d'vne certaine faço pour s'entrecognoistre) s'arment contre les exacteurs des Thresoriers & Receueurs. Le Baron d'Alemagne, Orezon, Establon, & autres chefs Protestans tenoient Lourmarin, Riez, Seine & quelques autres villettes en la prouince. En somme tant de coureurs, tant de partis, que l'vn se destruit par l'autre. Le sieur de Veins se iette en campagne, & ramene à l'obeïssance du Roy toutes ces dernieres conquestes, horsmis Seine & quelques places d'alentour.

Et ailleurs.

Les Rasez.

Montbrun faisoit d'autre costé redouter ses armes en Dauphiné : mais sa trop facile indulgence enuers ses soldats luy faisoit acquerir beaucoup de mal-vueillance & d'ennemis. Chastillon, bourgade aupres de Die, forte à cause du Chasteau, l'incommodoit. François de Bonne Seigneur des-Diguieres qui commandoit en ces quartiers-là, se resoud d'arracher ceste espine hors de leur pied. Gordes gouuerneur en Dauphiné sous l'auctorité du Roy, auole pour contrequarrer ses efforts. Montbrun accourt à la trauerse par les montagnes; & descendant en la plaine charge, Gordes à trois reprises, la nuict suruient, & termine le conflict, ayant cestuy-là perdu huit hommes, cestuy-cy vingt six.

Victoires.

Les-Diguieres s'approchoit en haste : mais le lendemain xiij. de Iuin, Montbrun non content

1575. de ceſt auantage, contraint ſes ennemis de venir au combat, les met en route. Gordes ſe ſauue à Die. Vingt-deux enſeignes de Suiſſes qu'il auoit tiré du Duc d'Vzez apres le ſiege de Beis, font merueilles d'armes, ils ſouſtiennent; & pluſtoſt mourir que reculer, mais ils ont en bute vne maſle vertu; qui non moins conuoiteuſe de gloire, qu'eux ennemis d'vne honteuſe fuite, ionche la place de neuf cents cadauers, emporte dix-huict enſeignes; & par la mort de Freulich leur Colonnel & de ſeize Capitaines, acquiert à Montbrun vne totale & ſignalée victoire. Du Bar & Gouuernet ſes lieutenans la ſecondent par la defaite entiere de la compagnie du Cõte de Beine. Mais ainſi ſe ioue la iournaliere viciſſitude des choſes humaines, pour faire par vne piteuſe cataſtrophe ſubitement trebucher celuy qui n'agueres ſembloit eſtre eſleué iuſqu'au plus haut degré d'honneur.

Prinſe, &

GORDES preſſé dedans Die, appelle toutes les forces du pays. Montbrun charge les premiers qui paroiſſent en vn d'eſtroit: leſquels partie tuez partie fuyans donnent l'alarme au Gros. Mais tãdis que les Argoulets de Montbrun s'amuſent à la deſpouille, voicy qu'vn puiſſant hoc de caualle-rie l'enuironne, & (la vertu cedant au plus grand nombre) apres vn long combat, ſe fait iour à trauers les forces d'iceluy. Ses gents diſſipez fuyent qui çà qui là, luy penſe franchir vn foſſé: ſon cheual fond deſſous luy, & luy caſſe la cuiſſe. Ainſi forcé de ſe rendre, Rochefort ſon couſin, & Vrche qui commandoit aux trouppes, luy iurent vie ſauue, & le font porter au Creſt. Il perdit en ceſte rude meſlée vingt-deux hommes, du Bar

entr'autres, ieune & braue Gentil-hōme : les autres, deux cents, aucuns desquels laisserēt par leur valeur vn extreme regret aux suruiuans. Trente deux prisonniers auec Montbrun eschapperent depuis par rançon, mais luy traitté par le Parlement de Grenoble (apres neantmoins vn commandement reïteré du Roy & de sa mere) non suiuant le droict de la guerre, ains comme criminel de leze-Majesté, rendit sur vn eschafault le reste de la vie que desia les douleurs de sa blessure luy auoient à demy rauie. L'histoire louë ce Gentil-homme d'auoir esté hardy, moderé, droiturier; point auare, point rauisseur : mais (comme nous auons remarqué) trop indulgent à ses soldats, qui pour indiscrete vangeance de sa mort, firent en suite de merueilleux rauages és enuirons de Grenoble. La prudence, la valeur, l'aage, & l'heur du Seigneur des-Diguieres a depuis monstré que les Protestans eurent raison de le choisir pour successeur de Montbrun & Lieutenant du Prince de Condé. Pour premices de son gouuernement, il remit sus la discipline militaire en tant que la saison luy peut permettre, pourueut aux garnisons, & par composition, surprises, force, apporta dans le party plusieurs nouuelles conquestes.

1575.

Mort de Montbrun.

Les-Diguieres luy succede en Dauphiné.

La Xaintonge estoit aussi deschirée par entreprises & courses ordinaires des deux partis. Entr'autres, Landereau auoit gagné l'isle de Ré : mais la perdant au mesme iour, laissa moyen aux Rochelois d'estendre leurs couldées franches.

Telles estoient les confusions qui diuisoient & les prouinces & les affectiōs de ce Royaume. Mais la saison nous appelle desormais à de

1575. merueilleuses considerations aduenuës ou par artifice & desseing, ou par rencontre assez commune aux affaires, dont les sages de ce monde s'aident fort dextrement à leur auantage, pour en tirer les fruits que la prudence humaine leur donne esperance de pouuoir produire à tous euenemens. Mais celuy qui sonde le plus creux des pensées humaines, se rid d'enhault, & au poinct qu'il a determiné, lors que l'homme y songe le moins, confond les sages en leur sagesse, les fols en leur folie, & les malins en leur malice.

Le Duc d'Alençon sembloit viure auec beaucoup de priuauté chez le Roy, depuis son retour de Pologne en France. Catherine disoit ceste reconciliation des deux freres estre vn ciment pour maintenir le Royaume en paix. Mais les conseils, les pratticques, les negotiations prenoient autre train qu'on ne s'estoit persuadé. Les affaires du Prince de Condé prosperoient delà le Rhin. Ceux de Languedoc preferoient la defense de leurs libertez à la pointe de l'espée, au ioug d'vne incertaine & desloyale paix. Il faloit donc que pour destruire à ce coup les armes generales des Protestans qui menaçoient d'enfanter à l'aduenir de tres-perilleux effects, la Cour bonne ouuriere de dissimulations prinst vn autre & non accoustumé masque. Certes Catherine donnoit assez de telles instructions à ses enfans, & l'issuë nous monstrera qu'il y eut beaucoup de ses artifices en la conduite des affaires suiuantes.

Mescontentement du Duc d'Alençon.

Voici que tout à coup le Duc d'Alençon fait le courroucé. Il ne peut (ce dit-il) auoir raison des outrages à luy faits en l'arrestant prisonnier. On le desdaigne, ceux de Guise emportent le

1575.

dessus à cause de la Roine leur cousine, femme du Roy. Sa presence semble suspecte au Roy; qui ne peut souffrir ny compagnon ny grand aucun prés de soy. Ainsi le bruit vole par tout, que le Duc d'Alençon est en tres-mauuais mesnage auec le Roy. Ces mousches de Cour qui par les troubles publics esclaircissent leurs affaires particuliers, luy soufflent aux oreilles, il les croid, beaucoup de Noblesse se ioint à luy. Le Roy, sa mere, le conseil, font les estonnez. En fin voicy que le XVI. Septembre il ne se trouue plus en Cour; & rencontrant à demy lieuë de Paris force Gentils-hommes, se retire à Dreux. Là se rendent de iour à autre nouuelles trouppes de Noblesse d'vne & d'autre religion, mais entre plusieurs, certains intimes seruiteurs de la Roine-mere, notamment Bussy d'Amboise, homme de sang & de feu.

Sa retraitte hors de la Cour.

CE depart engendre nouueaux grabuges & murmures à la Cour, chacun en pense, chacun en parle suiuant son imagination ou desir, aucuns estiment que les deux freres discordent voirement, que le Duc ne pouuant endurer les brauades de ceux de Guise, lesquels il abhorre comme auteurs des confusions publiques, se va ioindre aux Protestans & Politiques, pour accroistre son apanage, & par communes armes redonner paix à la France. La plus-part des Protestans se remplissent de ioyeuses esperances, & desia se promettent vn siecle d'or, sous ce pretendu restaurateur. Mais les plus clairs-voyans se souuiennent du passé, & par l'estat present iugent de l'aduenir. Ils sçauent l'estrange & bizarre esprit de la mere, & disent qu'elle se sert des déguisements de

1575. ses fils cõme d'vne forme à tous souliers; qu'ayãt auancé fort peu sous la peau du lion, elle veut desormais vestir celle du renard, qu'elle trouue le Duc propre à les leurrer, attendu que Protestans & Politiques le recerchent vnimẽt pour espouser leurs quereles, & l'accepter pour chef, qu'estant iceluy ieune & de petit sens, assez peu soucieux & de religion & de reformation d'Estat, il n'y auoit apparence qu'il desmeslast ceste fusée sinon par l'instruction de ceux qui de tout temps l'auoient tenu en leur puissance.

Ainsi discouroient les peuples, mais nous tenons ordinairement pour certain ce que nous desirons aduenir. On reiette tout contraire aduis: & desia l'on espere du Duc d'Alençon & la sauueté & la protection du Royaume. Luy pour se conseruer si loüable reputation, par vne publique declaration rend compte de son faict; proteste employer ses forces, ses moyens, sa vie, pour dechasser les perturbateurs du repos public, poursuiure la iustice de toutes pilleries, larcins, homicides, massacres, restituer tant de Seigneurs, Gentils-hommes, & autres prisonniers ou bannis à tort, en leurs biens, estats, honneurs, abolir toutes tailles, imposts, & subsides extraordinaires, conseruer les anciens statuts du Royaume, maintenir la Noblesse & le Clergé en leurs priuileges, franchises, libertez, & par vne generale & libre assemblée des trois Estats, establir en France vne bonne, stable & seure paix, prẽd sous sa sauuegarde les naturels François d'vne & d'autre religion; & iusqu'à ce qu'vn sainct Concile ait decidé les differends qui diuisent les ames, exhorte à viure en amitié fraternelle, & laisser vn chacun

Sa declaration.

iouïr

iouyr de l'exercice d'icelle ; tous vrais leurres & 1575. charmes d'esprits qui ne demandent qu'à pescher en eau trouble.

Ceste declaration est suiuie de lettres aux Prince de Condé, Mareschal d'An-ville, Comte de Ventadour, Vicomte de Turenne, aux plus renommez entre les Protestans, & la plus-part reçoiuent pour certain oracle des fueilles de papier, dont les autres disoient que le vent se ioüeroit en bref à son appetit & sans effect sinon contraire aux promesses.

Secours Alemād promis au Prince de Condé.

Le Prince de Condé procuroit alors en Alemagne vn grand & notable secours, ceste publication veint à propos pour disposer Frideric Electeur & Comte Palatin à transiger auec luy ; *Que l'on ne quitteroit point les armes, que le Roy n'eust baillé le gouuernement de Mets, Thoul & Verdun, au Duc Ian Casimir son fils, les places & reuenus dependās desdits Eueschez pour l'entretenement des garnisons necessaires sous l'autorité du Roy, & libre exercice de la Religion reformée. Que le Roy luy donneroit honnorable entretenement: & les Protestans du Languedoc, pensiō annuelle de six mil escus.* Les mutuelles protestations des chefs Alemand & François, *de faire à ce coup vn grand effort en faueur de la France*, ne pouuoient que nourrir les peuples en esperance d'empescher les perturbateurs de plus se remuer à l'aduenir. Mais le Prince auoit autour de soy quelques harpyes & sangsuës, qui vuidans les bourses de leurs partisans, remplissoient leurs coffres: & les Protestans employoient és affaires de leur religion plusieurs personnes sans foy, sans pieté, sans religion.

D'ailleurs la Cour se trouble estrangemēt, le Roy dépesche force courriers aux gouuer-

1575. neurs des prouinces, les adiure de luy garder fidelité, accuse les Protestans & Politiques de luy auoir desbauché son frere, defend à ses sujets de ne donner aide, faueur ny support au Duc d'Alençon, conuoque ban, arriere-ban, & outre les compagnies d'Ordonnances, dresse nouuelles cornettes de cauallerie, impose pour leur entretenemẽt, nouueaux tributs sur les prouinces. Et pour esmouuoir les peuples, & les retenir en deuoir de subjets sous apparence de deuotion & pieté, ordonne des processions, ieusnes, prieres, celebre force vœus & pelerinages. Mais estant de retour au Louure, il se relaschoit au soing des affaires pour en laisser la principale conduite à sa mere & à ses conseillers.

Voyage de la Roine-mere vers le Duc d'Alençon.

Elle fait vn voyage vers le Duc son fils, pour l'appointer (disoit-elle) auec le Roy, mais les soupçonneux tenoient qu'elle l'alloit fournir de nouuelles instructions, afin qu'estant declaré general de ces bandes estrangeres & Françoises bigarrées de diuerses religions, & ayant ratifié comme il fit tost apres, l'accord fait auec Casimir, elle pacifiast à son plaisir auec luy; & luy, rompist & le choc & les plus hauts desseins de l'armée.

Apres ce Parlement le Duc s'achemine en Poitou, le Cõte de Ventadour l'y vient trouuer auec trois cents cheuaux & douze cẽts arcbusiers, plusieurs notables Seigneurs & grãd nombre de Noblesse d'vne & d'autre religion accourent à luy.

Projets de ceux de Guise pour autre party.

PARMY ces confusions le Duc de Guise & les siens proiettent desia de bastir vn tiers party que nous verrons esclorre en suitte. Pour le present il assemble en Champagne sous l'autorité du Roy, douze cents maistres, & Strossy douze mille

1575.

hommes de pied, le Duc d'Vzez leur enuoye les restes de sa cauallerie; & le Duc de Montpensier, ses trouppes de Poitou.

Defaite de Thoré.

OR le Mareschal d'An-ville auoit requis au Prince de Condé quelques cornettes de Reitres pour se fortifier en Languedoc. Mais puis que ces derniers euenemens appelloient ailleurs les forces du Roy, pour garder l'entrée contre le secours Alemand; le conseil arresta, qu'attendant la venuë de Casimir, ces Reitres assignez pour le Languedoc iroient trouuer le Duc d'Alençon desia designé chef & general (c'estoit autant affoiblir le party, & ce premier eschec mit la plus-part de ces conseillers en tres-mauuaise odeur, & confirma les Protestans aux soupçõs qu'ils auoient du Duc d'Alençon.) Thoré les conduit au nombre d'enuiron quinze cents, quelques Gentils-hommes François s'y ioignent auec cinq cents arcbusiers. Les Ducs de Guise, & de Mayenne, Biron, Feruacques, & autres les inuestissent. Partie recule & crie argent: partie rend combat à l'exemple des François, mais le plus grand nombre l'emporte. Hassting Colonel & son Lieutenant auec quelque nombre de Reitres & François demeurent sur la place, les autres prennent la fuite. Cleruant & plusieurs prins auec quelques cornetes seruent de trophées au Duc de Guise. Cinq cents Reitres se rangent auec ses trouppes: & luy, poursuiuant les fuyards receut vn coup de pistole en la ioue, & par sa chute donna moien à plusieurs d'eschapper la rigueur de ses armes victorieuses. Thoré mena vers le Duc d'Alençõ les restes du naufrage; remportant vn blasme de mauuais homme de guerre, & non capable de conseil.

1575.

Murmures cõtre le Roy.

MAIS ceste blessure est vne eschele au Duc de Guise pour monter en vn merueilleux credit entre les Catholiques, les deportemens du Roy publics & particuliers commencent à leur desplaire. Le Roy (disent-ils) prend ses aises & se plonge en delices: son frere broüille la France; & la maison de Guise porte le faix des affaires. Et sur ces murmures fauorables ce Duc fonde desormais de terribles desseings.

Moyens d'esmoucher les Parisiens.

LES forces qu'il auoit n'estoient pas bastantes pour contrelutter la puissance de Casimir. Le Roy doncques fait venir Mansfeld, Schomberg, Bassompierre & autres Colonels, qui promettent amener dans six semaines huit mil Reitres, moiennant trois cents mil liures comptans, & quatorze cents mil quand ils seroient entrez. Le Roy estoit merueilleusement diseteux, tout se despendoit en somptuositez inutiles, en dissolutions indignes, & partie de cest argent ne se pouuoit plus soudainement trouuer qu'és bourses des Parisiens. Pour les induire on obtient du Pape Gregoire XIII. des bulles, & quatre Eglises assignées dans Paris pour gagner plusieurs années de Pardons, à condition d'aider le Roy pour exterminer les heresies. Et pour attraire les Parisiens à l'exemple d'autruy, l'on faict courir le bruict, que Piennes vend son patrimoine pour prester quatre cents mille francs au Roy, que les Italiens de Paris fournissent pareille somme, & le Duc de Neuers, le Cardinal de Ferrare, Gondy, Birague, neuf cents mil francs.

NY le premier ny le second appast ne peuuent faire mordre les Parisiens à l'hameçon. Ils remonstrent, que depuis quinze ans leur ville a contri-

1575.

bué douze millions d'or, que le Clergé en à payé plus de vingt millions, sans y comprendre les emprunts & imposts extraordinaires leuees de Paris & des prouinces du Royaume, que les dissensions ciuiles l'espuisent d'hommes & d'argent, & le supplient, que suiuant les notables aduertissements de Sainct Louys à son fils & successeur, par les liens de pieté & iustice il maintienne ses peuples en paix & concorde.

Il faloit de l'argent, non des paroles: & de la force, puisqu'amour n'auoit point de lieu. Voicy quand-&-quand Paris inuesti de garnisons: le Roy de Nauarre à Sainct Cloud, le Duc de Guise à Sainct Denis, celuy de Neuers aux faux-bourgs Sainct Germain, Biron à Montmartre, le Mareschal de Raiz au Pont de Charentõ & bois de Vincennes. Ainsi voila les Parisiens cottisez pour la contribution des viures, & la force leur arrache les deniers que la gracieuseté ne leur à sceu faire compter. Cependant ces Reitres pretendus estoient encore bien loing; & le Duc Casimir s'acheminoit auec le Prince de Condé.

Autre voyage de la Roine-mere vers son fils.

Pour des-vnir le Duc d'Alençon d'auec ces deux Chefs, & rompre les efforts du Prince de Condé, la Roine-mere vient retrouuer le Duc, moyenne vne surseance d'armes pour six mois, & durant icelle luy donne pour ostages les villes d'Angoulesme, Niort, Saumur, Bourges, la Charité: & pour le Prince, Mezieres. Le Roy ratifie ceste trefue; mais les Gouuerneurs des places refusent pour la plus-part de les rendre: & le Prince ne la veut approuuer. Car desia marchoiẽt dix mil cheuaux, six mil Suisses, deux mil Landsenets, trois mil arcbusiers François: & quatre

1575. grosses pieces de batterie auec seize moyennes & petites, menaçoient de se faire voye par tout.

Armee Alemande pour le Prince de Condé.

CEST E armee faisoit principalement estat des finances que le Languedoc deuoit fournir, & le Mareschal d'An-ville auoit promis au Prince de l'aller accueillir auec bonnes trouppes, & conduire la solde de l'armee, mais personne ne paroist: & d'argent, point de nouuelles. Affront qui dés-lors eust fait signer quelques passables conditions de paix si l'on les eust offertes au commencement de ces premieres confusions, & pouuoit par ce premier despit emporter les gents de guerre outre les bornes de raison & modestie, si par vne bonne & louable discipline le Prince n'eust arresté les excez de l'insolence militaire.

D'ENTREE ceux de Langres pour auoir voulu trauerser le passage par leur territoire, virent incontinent les Reitres piller tout, charger tout sur leurs chariots; & reduire en cendres tous les villages circonuoisins. Ceux de Dijon se licencierẽt à quelques sorties, mais elles ayans esté funestes aux vns, les autres se cõtenterẽt de salüer l'armee à coups de canon en l'air. Cisteaux, Gilly chasteau dependant de ladite Abbaye, & Nuis villette en Bourgongne furent les premieres conquestes des Reitres, du Prince, des Landsenets, & ceux-cy par le carnage & butin qu'ils firent à Nuis, apprindrent encore à ceste-fois, combien c'est chose ennuyeuse au Prince ennemy de sang & de rauage, d'estre maistrisé par le plus grand nombre d'estrangers en son armee. A Lourdon les Reitres menacent le Prince, de prendre autre party s'il ne leur compte argent. Il les contente d'esperances & paroles amiables, ainsi l'armee passe Loire, tire

1576.

vers la riuiere d'Allier, prend par composition Vichy petite ville sur le passage, & de là s'espanche par l'Auuergne.

AINSI fourrageoient ces estrangers, cependant que le Roy par vne proposition de trefues donnoit esperance d'vne paix à-venir; & pour obuier aux surprinses, meditoit de fortifier les places autour de Paris, où tout le Gros menaçoit de venir fondre. Pour ce faire, voicy qu'il reuient à son refrein ordinaire, il faut de l'argent. Les Parisiens se souuenoient par qu'elle violence le Roy les auoit n'agueres fait condescendre à ses demandes: ils promettent maintenant pour leur contribution, quatorze cents mil francs.

LA Roine-mere poursuit ceste surseance d'armes: fournit au Duc d'Alençon force viures exquis, luy renuoye ses grands cheuaux: & fait declairer criminels de leze Majesté ceux qui n'auoient voulu se donner au Duc son fils; les habitans de Bourges entr'autres, & de la Charité, offrant Tours & Blois en eschange desdites villes.

CEVX de Guise ont leur dessein à part. Ils chantent tout haut que la France n'a maintenant besoing de trefues; qu'ils veulent combatre l'estranger ennemy, & sur ceste esperance publiee affermissent les conseils que nous leur verrons poursuiure en bref.

Le Roy de Nauarre eschappe de la Cour.

PARMY ces communes diuisions, voicy qu'vne nouvelle confusion trouble la Cour. Le Roy de Nauarre sous ombre d'aller à la chasse eschappe de Paris auec peu de suite: & de la Fere en Picardie, ville de ses appartenances, escript au Roy. *Que l'apprehension d'vne nouuelle captiuité, & les calomnies ordinaires de ses ennemis, sont les causes de son eslongnement.*

1576. LE Roy s'excuse, & le voudroit bien faire reuenir, mais il auoit la clef des champs. Et puisque ce projet ne reüssit, il en faut essayer vn autre. Quelques mauuais conseillers qui gouuernoient le Prince de Condé, luy conseillent de passer la riuiere d'Allier, pour aller en diligence ioindre le Duc d'Alençon; & laisser de la l'eau le Duc Casimir, qui le suiuroit à iournees ordinaires. Cependant le Duc de Mayenne les venoit attendre au passage auec l'armée du Roy.

CE pas de clerc laissoit les Reitres à la boucherie. Casimir, auisé & courageux, loge ses gents à l'auantage, & de pied ferme attend le choc, mais le Prince descouurant le desseing de ses ennemis, tourne bride vers eux, & fait retirer les trouppes Royales en leurs logis.

LES Auuergnats craignans que ceste armee n'allast acheuer le reste de l'hyuer en leurs marches, par la somme de cent cinquante mil francs luy firent prendre le chemin de Bourbonnois. Icy fut entamé le premier pour parler de paix: & pour cest effect, lettres & memoires enuoyez en Guyenne, Languedoc, Dauphiné.

CHAROVX villette en Bourbonnois, outre quelque emprunt paya les frais de quelques iours qui retarderẽt l'armee pendant qu'elle marchandoit à se réndre.

Le Duc d'Alençon chef de l'armee Protestante.

L'ONZIESME de Mars le Duc d'Alençon se trouue en la plaine de Soze, où par monstres generales on compta trente cornetes de cheuaux Alemans, dix de François. Dix-sept enseignes de Suisses, sept de Landscnets, huit de François, & le Prince de Condé remettant la cornete blanche entre les mains du Duc suiuant les articles de

leur capitulation;il fut solennellement salué Chef 1576.
de ceste noble & puissante armée.

CEPENDANT le Roy, la Roine-mere, & leurs conseillers n'oublioiēt aucuns artifices pour corrompre le Duc Casimir, & dissoudre le traitté du Prince auecluy. D'ailleurs les François, Reitres, Suisses, Landsknets, ne demandoient que Bataille ou marcher vers Paris, mais desia le Duc d'Alençon estoit asseuré d'vne bonne partie de ses demandes: & les armées sans aucun memorable exploit de guerre, ne faisoient que rauager & destruire la France. En fin la Roine-mere voyant les affaires aucunement amenées au poinct qu'elle desiroit, veint en l'armée le xxvij. Auril, où apres diuerses ambassades & contestations elle accorda finalement au Duc Casimir vne compagnie entretenuë de cent hommes-d'armes: quarante mil liures de pension annuelle; deux mil escus pour l'entretenemēt de quelque nombre de cheuaux. Et moiennant ce il renonçoit à l'article concernant Mets, Thoul & Verdun. Que d'onze millions de liures qui luy estoient deubs, il en toucheroit deux millions dans six sepmaines, pour le reste auroit gage suffisant en bagues, & Chasteau-Thierry en vsufruit auec ses reuenus. Anjou, Touraine & Berry pour accroissement d'appanage au Duc d'Alençon. Au Prince de Condé le gouuernement de Picardie, la ville de Peronne pour demeure, & deux cēts soldats en garnisō. Libre exercice de la religion pretenduë reformée par tout le Royaume, attendāt vn Cōcile libre & general, des chābres mi-parties és Parlemēs pour l'administration de iustice; & pour le Lāguedoc, à Mōtpellier, leur laissant huict villes en garde pour seureté de

Cinquiesme edit de paix.

1576. ces articles & de leurs perſonnes : Aigueſ-mortes & Beaucaire en Languedoc, Perigueux & le Mas de Verdun en Guyenne, Nyons & Serres en Dauphiné, Iſſoire en Auuergne, Seine la grand tour en Prouence. Reſtitution aux Roy de Nauarre, Prince de Condé, Mareſchal d'An-ville & autres és biens, eſtats, honneurs qu'ils poſſedoiēt auant le XXIIII. d'Aouſt M. D. LXXII.

PLVS ; le Roy aduoüa par eſcrit autentic, que les maſſacres de ladicte année auoient eſté faits contre tous droicts & deuoirs de guerre. Ordonna que les enfans des Gentils-hommes maſſacrez ſeroient ſoulagez de toutes charges de guerre ; & ceux des roturiers, exempts de toutes tailles pour ſix ans. Annulla tous arreſts donnez depuis le decez de Henry II. en haine de la religion ; & n'agueres contre les Politiques. Deliura d'infamie l'Admiral & tous autres maſſacrez, reintegrant leurs enfans en tous leurs biens. Reſtablit en leur bon nom la Maule, Coconnas, & autres executez, à mort, ou condamnez par contumace. Aduoüa les armes du Duc d'Alençon & de ſes aſſociez, comme prinſes pour ſon ſeruice, & luy donna la ville de la Charité pour deux ans. Aſſigna les Eſtats generaux à Blois en Nouembre prochain. Abſolut de toutes accuſations les Mareſchaux de Montmorency & de Coſſé, les teint pour innocens, les remit en liberté, & recognut fideles ſeruiteurs du Roy & tres-dignes officiers de la Couronne. L'Edict contenoit pluſieurs autres articles dependans des ſuſmentionnez ; & fut emologué en Parlement à Paris le XIIII. de May.

AINSI la Roine-mere accorda beaucoup à pluſieurs pour donner vn rien à tous, horſmis

1575.

au Duc son fils, qui seul gagna plus que tous les autres ensemble. Aussi le Duc Casimir n'eut si tost tourné les espaules à la France, que l'on commença iuger ceste paix auoir esté seulement plastrée pour desarmer & des-vnir tant de chefs.

Le Prince de Condé sentit le premier la nullité de ces promesses. On luy refuse son gouuernement de Picardie, aucuns s'emparent de Peronne, & montent sur le mestier vne estrange piece d'ouurage, diuerses entreprinses sur sa personne luy font quitter le Duc d'Alençon pour se retirer en Guyenne pres du Roy de Nauarre, que ceux de la Rochelle receurent auec beaucoup d'honneur en leur ville le XXVIII. Iuin, tous ceux qu'ils soupçonnoient en sa suite, demeurans forclos de l'entrée.

Preparatifs à nouueaux troubles.

Au refus de Peronne le Roy accorda au Prince, la ville de S. Ian d'Angely, mais les habitans auoient le mot du guet, & serment mutuel (à l'exemple d'vne ligue particuliere complotée par soixante gentils-hommes en Poitou qui ne vouloient aucun exercice de religiō que de la Catholique.) De se maintenir les vns les autres, & ne donner accez à personne de quelque religiō qu'il fust, afin que leur repos ne fust aucunement alteré. Le Prince voyant ce rebut, y fit secrettement entrer quelques Capitaines, puis s'asseura de la place.

Elle estoit foible alors pour l'asseurance de sa personne cōtre tant d'ennemis qui machinoiēt sa mort, il y descouure certaine entreprise dressée contre luy, mais funeste seulement à son auteur. Il occupe doncques sur la fin d'Octobre, Broüage, place forte pres la Rochelle. Les Catholiques

1576. en murmurent, & l'accusent d'estre infracteur de paix.

Av contraire il demande iustice contre ceux qui luy ont saisi Peronne, comme perturbateurs du repos public, & criminels de leze Majesté. Les Protestans aussi se plaignent au Roy; Qu'en diuers lieux on les trouble en l'exercice de leur religion accordé par l'Edict. Que beaucoup de predicateurs esmeuuent le peuple à sedition. Que les chambres mi-parties ne sont point erigées. Que iustice leur est deniée. Que grands, moyens & petits se bandent contr'eux. Et de ces plaintes, produisent des preuues bien amples & certaines.

Remuemens de ceux de Guise.

Car alors ceux de la maison de Guise meditoient de faire esclorre ces terribles proiets qu'ils auoient couuez de si longue main, le manteau de religion leur estoit vne plausible & fauorable couuerture pour maintenāt auancer les desseings de leurs pretentions. Ils auoient dés plusieurs années, notamment sous François II. disputé de leur origine & des droits qu'à faulses enseignes ils pretendoient auoir sur ceste Couronne. Les excez & violences commises soubs Charles auoient rendu son regne fort odieux, & par les blasmes de dissolution & faineantise l'on taschoit de ietter Henry en pareille haine. François Duc d'Anjou (desormais il portera ce tiltre) auoit n'agueres troublé la France, & se faisoit recognoistre pour vn broüillon, tiltre de mauuaise odeur enuers les peuples. La diuision au faict des consciences sembloit assez rebuter les principaux des Princes du sang, les autres estoient foibles & d'aage & de support. Et ceux de Guise n'auoient

cependant oublié ny liberalité, ny courtoisie, ny monstre de zele à la pieté pour gagner les cœurs des Catholiques. La Roine-mere se seruoit d'eux par occasion, afin que par la mutuelle ruïne des vns & des autres elle maintinst son autorité.

1576.

Mais la faueur qu'ils auoient dans le Royaume n'estoit pas suffisante, les Protestans la trauersoient infiniment, il faloit donc pratticquer vn grand support estranger, ils le trouuent commodement à Rome & en Espagne. Le Pape manie les consciences des Catholiques, & tousjours les grands trouuent en la religion vn bien coloré pretexte pour remuer l'Estat. Le Roy d'Espagne redoutoit que la paix de ce Royaume ne portast la guerre chez luy. Desia le Prince d'Auranges & plusieurs villes des Pays-bas se iettoient en la protection du Roy contre la tyrannie Espagnolle, ils en solicitoient fort instamment le Duc d'Anjou, & luy proposoient des conditions qui luy faisoient ouurir l'oreille & la bouche, & desia plusieurs Gentils-hommes & Capitaines armoient pour ceste querele. Ainsi donc & le Consistoire de Rome & le Roy d'Espagne pouuoient aisément autoriser ces nouueaux desseings fondez notamment sur la defense de la religion Catholique, cestuy-là, pour le zele qu'il porte à l'extirparion des heresies : cestuy-cy, pour les commoditez qui luy reuiennent de nos communes diuisions.

Leurs pratiques à Rome & en Espagne.

Et pourtant ceux de Guise enuoyent à Rome leurs agents auec instructions ; & remonstrent: *Que par la conniuence des Rois issus de la maison de Valois descendans de la lignée de Hue Capet, en laquelle*

1576. *ne paroissent que Princes ou hebetez ou heretiques, la religion Catholique s'euanouit en ce Royaume, tandis que la race de Charle-magne honoree de la benediction du siege Romain, qui ne subsiste que par icelle race* (de laquelle ils se veulent faire croire descendans en droite ligne masculine legitime) *demeure mesprisee, bien qu'elle soit preste de seruir fidelement à l'Eglise, & qu'en icelle viuent à present des Princes recommãdables par leurs vertus, preparés notamment à l'effusion de leur sang & despenses de leurs moyens pour l'agrandissement de la dignité Pontificale, & bandans tous leurs conseils à la destruction des heretiques. Parquoy supplient le Consistoire, qu'il approuue & fauorise leurs desseings.*

Leurs desseings.

LEVRS desseings principaux estoyent, de faire en pleine assemblee des Estats futurs, mettre à neant la succession ordinaire introduite par Hue Capet, & rendre la declaration d'icelle subiette à la disposition desdits Estats. Faire declarer les Princes du sang qui s'opposeroient à l'execution d'iceux Estats, incapables de succeder à la Couronne: & les autres de toutes qualitez, seigneurs, gentils-hommes, & autres, degradez de leurs dignitez, les deniers de leurs confiscations destinez à la guerre, leurs corps à la mort; salaire proposé à quiconque extermineroit ceux qu'on n'auroit peu apprehender. Faire protester les Estats de viure & mourir en la foy proposée par le Concile de Trente: le faire soussigner en corps d'Estat, casser, reuoquer & annuller tous Edicts publiez en faueur des Protestans & de leurs adioincts; & poursuiure à mort ceux qui empescheroient l'extirpation des heresies. Faire releuer le Roy des promesses données ausdits Protestans; & prescripre certain temps à leurs associez dans le-

quel ils se presenteroyent deuant les Iuges Eccle- 1576.
siastiques pour estre absouts, puis renuoyez au
Roy pour obtenir grace du crime commis contre
sa Majesté. Faire nommer au Roy vn Lieutenant
General, Prince capable, experimenté, propre à
contrequarrer les rebellions des Princes mesmes
qui voudroyent empescher l'effect du precedent
article; & qui iamais n'ait eu part, societé ny com-
munication auec les heretiques, & requerir sa Ma-
jesté d'honorer le Duc de Guise d'vne telle charge
comme doüé de toutes les perfections requises à
vn grand Capitaine & digne de telle commission.
Faire deleguer Iuges pour cognoistre du crime
commis par le Duc d'Alençon en se declarant
chef des heretiques, autorisant l'exercice de l'he-
resie, & contraignant par armes son frere & sei-
gneur à luy croistre son appanage. Faire auec le-
dit Duc venir en Cour les Roy de Nauarre & Prin-
ce de Condé; & par forces ordinaires & extraor-
dinaires, saisir iceux Duc, Roy, Prince, & tous au-
tres qui les auroient accompagnez & suiuis en
leurs entreprises. Faire par les Capitaines, que les
parroisses deuoient fournir au Duc de Guise,
passer au fil de l'espée les Protestans, leurs ad-
herents & complices tant au plat pays qu'és
villes closes. Subiuguer en suite & par force &
par intelligence les prouinces rebelles; se ren-
dre maistres de la campagne, blocquer les vil-
les contraires, & mettre en somme à sang & à
feu tout ce qui voudroit faire teste. Et apres si
belle & infaillible victoire, ayans acquis l'en-
tiere affection du Clergé, de la Noblesse, du
peuple, faire punition exemplaire du Duc d'An-

1576. jou; & de ses complices, puis par l'aduis & permission du Pape, enfermer le Roy & la Roine dans vn monastere, comme Pepin son ancestre fit à Childeric; & pour recognoissance, abolir en faueur du siege Romain les libertez & priuileges de l'Eglise Gallicane.

Ces hauts & grands proiets furent escoutez, receus, & fauorisez à la Cour de Rome, & des-lors ceux de Guise ne cesserent de songer aux expediens pour en acheminer les effects. Mais c'estoit compter sans son hoste. Il ont faict partie de leurs deliberations: mais la fin a depuis esté du tout contraire à leurs intentions, en laquelle nous admirons vne tresparticuliere prouidence du Roy des Rois, par laquelle il a iusqu'auiourdhuy miraculeusement contrebalancé, puis en fin par vn singulier benefice affermy l'Estat de ce Royaume.

Premiere ligue faite à Peronne.

Les articles de ceste association se dresserent premierement à Peronne en Picardie; mais desguisez de belles couuertures pour esblouyr ceux qui les voudroient esplucher plus exactement: Pour restablir la loy de Dieu en son entier, remettre & retenir le sainct seruice d'iceluy; Conseruer le Roy & ses successeurs en l'Estat, splendeur, seruice & obeïssance qui luy sont deubs par ses subiets; Restituer aux Estats de ce Royaume, les droits, preeminences, franchises & libertez anciennes. Et pour l'execution de ce que dessus, fut proposé certain formulaire de serment qui portoit peine d'anathematization & damnation eternelle aux associez qui soubs quelque pretexte se voudroient destracquer de ceste ligue; & obligation à ceux qui s'y feroient enroller, d'employer

1576.

ployer leurs biens, personnes, vies, pour chastier & courre sus par toutes voyes aux ennemis & perturbateurs d'icelle; & punir les defaillans ou delayans par l'autorité du chef, & suiuant son ordonnance.

Cela faict on ne void que courriers porter les premiers aduis de ces desseings, on seme force billets par les ruës des bonnes villes contre les Protestans, on murmure qu'ils sont trop supportez par l'Edict, on aposte gents qui seruēt de soufflets pour allumer vne nouuelle guerre, & soubs ce plausible & loüable subjet du nom d'Eglise & seruice diuin, le Peuple (matiere propre à fomenter les ciuiles diuisions) preste l'oreille à ceux qui le veulent mutiner.

Tovs les iours quelques vents de nouueaux complots battoyent l'oreille au Roy. Il voyoit que ceste méche nourriroit vn feu de perpetuelles combustions en son Royaume. D'ailleurs il haïssoit les Protestans, & les vouloit brusler à petit feu, mais non par des instrumens qui besongnassent sans son autorité. Sa mere aussi leur vouloit mal de mort, & desiroit notamment l'extermination des chefs, bien contente que telles confusions diuisassent tousiours les François, en sorte que tenant le baston en main elle fist peur à ses enfans, conseruast son autorité, fist la guerre & donnast la paix quand bon luy sembleroit.

Reconciliatiō du Duc d'Alençon auec le Roy.

Ainsi fit elle reuenir le Duc d'Alençon en Cour, & le Roy pour entretenir ses sujets d'vne & d'autre religion, en esperance de meilleure concorde au moyen de ceste reconciliation, & couper chemin aux nouuelles factions, differa

1575. l'assemblée des Estats generaux à Blois au xv. Decembre prochain, Il estimoit aussi que tous les peuples abhorrans la ruine des villes, la desolation des pays, le degast des estrangers, prefereroyent volontiers l'entetenement d'vne paix solennellement iuree, à la continuation des guerres, & que par ce moyen il romproit le coup aux remueurs ; & brideroit les Protestans qu'il meditoit consumer autrement que par guerre ouuerte, de laquelle ny son predecesseur ne luy n'auoyent remporté de gueres honorables trophées.

Ouuesture d'Estats.

LE iour assigné pour les Estats eschet, le Roy mesme en fait l'ouuerture. Il deplore les calamitez de son Royaume, dont le bas aage auquel son frere & luy se sont trouuez au commencement de ces guerres ciuiles; les iustifie assez pour n'en estre estimez auteurs ny motifs. Proteste n'auoir dessein ny desir que le salut & repos de son peuple, les miseres duquel il voudroit rachepter au prix de sa vie. Coniure l'assemblée de l'assister en ceste sainte resolution; aduiser aux moyens de rachepter son domaine engagé pour plus de cents miliõs d'or, s'vnir estroittement ensemble pour arracher les semences des partialitez, reformer les abus, restablir la iustice, & restaurer le Royaume en son ancienne splendeur.

BIRAGVE Chancellier adiouste le surplus: mais ses deux principaux poincts estoyent, de iustifier le gouuernement de la Roine-mere, & demander argent.

PIERRE de Pinac Archeuesque de Lyon, & le Baron de Senecey portent la parole ; cestuy-là

pour le Clergé; cestuy-cy pour la Noblesse, & 1577.
tous deux concluent l'exercice public d'vne seule religion en France.

Pierre Versoris Aduocat en la Cour de Parlement à Paris, orateur du tiers Estat, insiste notamment pour la reünion de tous les subjets du Roy en vne religion, mais par doux moyens & sans guerre, supplie le Roy, de maintenir son peuple en paix, rallier ses Princes les vns auec les autres, & faire exacte recherche de la mauuaise administration de ses finances.

Tiers Estat plus equitable & moderé.

LE Roy sembloit encliner le plus à changer seulement quelques articles au dernier Edict de Pacification, sans l'abolir totalemẽt, mais il estoit necessiteux, & craignoit ce dont on le menaçoit; que personne ne l'assisteroit sinon à condition de courre sus aux Huguenots. Ainsi les persuasions & promesses du Clergé & de la Noblesse l'emporterẽt par dessus ceux qui preferoyent les paisibles procedures aux violentes, & le firent resoudre à la voye des armes, pour dechasser tout autre exercice de religion que de la Catholique; exiler tous ministres, diacres & surueillans de la Religion pretenduë reformée; & prendre neantmoins en sa protection tous ses autres subiets de ladicte religion, en attendant que par meilleure doctrine on les ramenast au giron de l'Eglise.

Guerre concluë.

MAIS le Roy de Nauarre, le Prince de Condé, les Mareschaux de Montmorency, d'An-ville, & autres Seigneurs tant d'vne que d'autre religion auoient fort bien preueu telles conclusions; & par preiugé, refusans de se trouuer en ces Estats pretendus, conclu pour la nullité de tout ce qu'ils arresteroyent au preiudice de l'Edict de Pacifi-

Protestation contre les Estats.

1576. cation, proteſtans qu'ils eſtoiẽt deliberez ſe maintenir és droicts, libertez & franchiſes que le dernier Edict leur accordoit : que les perturbateurs du repos public & ennemis iurez de la France les trouueroyent ſur vne iuſte defenſiue, & que de tout le mal qui en procederoit, ceux-là reſpondroyent deuant Dieu & les hommes.

POVR reſponſe fut ordonné qu'on enuoyeroit gents pour reduire les vns à l'Egliſe Catholique, & tous à l'obeyſſance d'vn nouuel Edict de par le Roy, tendant à maintenir la religion Romaine, extirper tout autre exercice, defendre le Roy, conſeruer le peuple. Le Roy cuidoit par ceſte contrecarre arreſter le party nouueau qui ſe fortifioit de iour à autre, c'eſtoit imprudemment autoriſer vne aſſociation & ligue, qui ſous les cendres de la derniere guerre encore toutes chaudes, couuoit les eſtincelles d'vn general embraſement.

Requeſte du Roy de Nauarre aux Eſtats.

LE Roy de Nauarre ſupplie les Eſtats par le Duc de Mont-penſier enuoyé vers luy, de ne point enfraindre l'Edict de paix, & laiſſer ceux de la religion ioüyr de ce qui leur a eſté ſi ſolennellement permis, offre ſe rãger en luy monſtrant qu'il eſt en erreur : mais prie qu'en faict de telle importance on luy donne loiſir d'y penſer ſerieuſement, & attendre l'auis d'vne aſſemblée de ceux de ſa religion & des Catholiques aſſociez qui ſe doit faire en bref à Montauban.

Reſponſe du Prince de Condé.

LE Prince de Condé reſpond plus aigrement, Qu'il ne recognoiſt pour Eſtats du Royaume, ceux qui ſont aſſemblez à Blois : ains pour vn conuenticule de genrs pratticquez & corrompus és prouinces par les ennemis iurez de la Cou-

ronne qui ont ſolicité l'abolition de l'Edit à la ruine & ſubuerſion du Royaume. Que s'ils eſtoient librement conuoquez, il s'y trouueroit pour la ſincere affection qu'il porte au ſeruice du Roy & au repos de ſa patrie. Que iamais il ne donnera conſentement aux conſeils des auteurs de tant de cõfuſions qu'il preuoid, auſquelles il a touſiours cognu le naturel du Roy repugnant, & amy de concorde, ſolide & principal moyen de conſeruer ſa Couronne. Qu'il a touſiours honnoré le Clergé & la Nobleſſe ; & les veut maintenir de toute ſa puiſſance, mais qu'il à pitié du Peuple, à qui ces pretendus Eſtats de Blois s'en vont coupper la gorge.

1577.

Declaraion des Politiques.

Les chefs Politiques declairent. Qu'ils n'adherent point à d'autre religiõ qu'a celle de leurs peres; mais que pour le bien general & pour la paix commune ils ne peuuent approuuer ceſte reſolution, d'oſter aux Proteſtans l'exercice public qui leur a eſté ſi ſolennellement accordé. Le Duc de Montpenſier eſtant de retour, eſſaya de perſuader l'entretenement de l'Edit, le tiers Eſtat preſenta derechef au Roy vne requeſte, tendant à ce qu'il taſchaſt de reünir tous ſes ſubiects en vne meſme religion, mais ſans armes. Certes vn Roy peut bien deſtruire chaque particulier, mais non l'eſpece generale, le peuple ne meurt point, les indiuidus ſuccedent les vns aux autres : & les enfans (que l'âge & l'innocence ſouſtrait naturellement à la rigueur & violence des armes) heritent des humeurs, des paſſions & querelles de leurs peres.

Supplication des Proteſtans.

Les Proteſtans ſupplient en corps. Que le Roy ne ſouffre ceſte aſſẽblee qu'ils ne peuuẽt aduoüer

1577. pour Estats generaux, consulter sur le faict de la religion qui se doit decider en vn Concile libre. *Les Estats* (ce dit le Roy) *ne seroient ny libres ny generaux si ie leur faisois ceste defense, comme ils peuuent demander ce qu'ils veulent, vous pouuez aussi faire le semblable, & ie vous promets en parole de Roy & d'homme de bien, que tout ce que i'ordonneray sera pour le contentement de tous mes subiets, repos & tranquillité du Royaume.*

CEPENDANT on commence à traitter des moyens de faire finances pour la guerre, le Roy donne aduis aux gouuerneurs, & publie par lettres patẽtes. Qu'il se delibere accorder aux Estats leur requeste touchant la souffrance d'vne seule religion, & Villequier est despesché vers les Princes de l'Empire, pour destourner les vns de leur affection enuers le Prince de Condé & ses adherants; & pour obtenir des autres vne leuee de Reitres.

Sixiesme guerre ciuile.

AINSI la guerre s'allume en Guyenne, le Roy de Nauarre entreprend sur Marmande ville de son gouuernement, mais sans effect. Le Duc de Mayenne vient de par le Roy; & cependant qu'il est plus fort en la campagne, bat, prend, & saccage Thonne-Charante, Marans & autres places voisines.

Par les Ducs d'Aniou, &

DVRANT la tenuë des Estats les deputez du Pays-bas veindrent demander secours au Roy, & le Duc d'Anjou, pour protecteur de leurs libertez & priuileges contre le tyrannic gouuernement des Espagnols. Voicy que desormais estant declairé Lieutenant general du Roy, on luy commet vne puissante armee, auec laquelle contre le serment par luy fait en l'obseruation de l'accord

1577.

& compromis passé entre le Prince de Condé & le Duc Ian Casimir, il assiege & prend à composition la Charité, mais par force, Yssoire en Auuergne, où le sang des habitans espandu sans pitié par le Duc d'Anjou, confirma les Protestans en la mauuaise opinion qu'ils auoyent d'iceluy.

De Mayenne.

LA Rochelle trauersoit les desseins du party contraire: & tant d'exploits fauorables firent que le Duc de Mayenne equippa sous le commandement de Lansac vne armée nauale, qui s'estant presentée deuant l'Isle de Ré, se retira voyant les Insulaires deliberez de la combattre à son approche. Les Rochelois pour contrequarre arment sept nauires, ceux des Isles cinq, & priēt les Estats de Hollande & Zelande, les vouloir sous bonne asseurance aider de quelques gros vaisseaux, pour soustenir les efforts de la flotte Royale. La Noblesse par son exemple inuita les autres de toutes qualitez, à se cottizer volontairement pour la subuention de ceste armee.

Siege de Broüage.

D'AILLEVRS les premieres conquestes du Duc de Mayenne le poussent plus outre. Et pour faciliter en suitte ses entreprinses sur la Rochelle, il arriue deuant Broüage le XXII. de Iuin. Broüage est vne petite ville quarree, bastie en vn marais, & gagnee sur la mer, fortifiee durant la troisiesme paix, & pour l'heure mal fournie d'hommes, de viures, de munitions, mais qui pis est, mal-vouluë des Insulaires circonuoisins. Ceux de la Rochelle, ausquels elle importe grandement pour la conseruation de leur estat, endommageoyent extrémément les assiegeans, & les escornerent de plus de six cents hommes en peu de temps. Mais la

1577. diuision suruenuë & cauteleusement fomentee entre la Noblesse & les Rochelois: le Prince ayãt sous la conduite de Clermõt Admiral des Rochelois, perdu quelques vaisseaux eschoüez, les autres s'estans escartez & causé la perte de l'Isle d'Oleron; l'approche du Roy iusqu'à Poitiers, le renfort des Suisses au camp, l'arriuée de Lansac vers la rade de Chef de Baye, prés la Rochelle (où il brusla l'vn des principaux nauires, & en print vn autre, mais sans perte d'hommes) la mort de Seré chef des assiegez occis auec dix ou douze autres en vne saillie de nuict, la quantité de malades & blessez qu'ils auoyent à nourrir, la ruine de leurs forts, l'auance des ennemis qui gaignoyent pied à pied, la disette de viures, & les menaces de la venuë du Duc d'Anjou, qui leur feroit pareil traittement qu'à ceux d'Yssoire, les firent entrer en capitulation, par laquelle ils sortirent le vingt-huictiesme d'Aoust armes & bagues sauues, & laisserent la place à la deuotion des victorieux.

Sa reddition.

CESTE fauorable prosperité deuoit porter plus outre les armes du Duc de Mayenne: mais le progrez en estoit dangereux pour l'estat du Roy, qui pour se maintenir auoit besoing de proceder d'vne autre façon. Sa maniere de viure repugnoit à la violence des armes, il estoit de nature molle & delicate, impatient de peine, amy de repos, & des passe-temps, que la paix apporte à ceux qui se veulent confire en delices. Ainsi la paix qu'on auoit proiettée durant le siege de Broüage fut concluë à Poitiers, & sur la fin de Septembre receuë auec tant de contentement de part & d'autre, que le Prince de Condé la fit publier à la clairté des torches & flambeaux dans

Paix de Poictiers.

la Rochelle la nuict mesme qu'elle arriua, bien qu'elle fust moins auantageuse à son party que les premieres. Ce dernier Edict retrancha quelques articles du precedent, ne fit aucune mention des estrangers, laissa les consciences libres, mais sans exercice, sinon és villes & lieux ausquels il se faisoit publiquement alors; és maisons des Gentils-hommes ayans haute iustice ou plein fief de haubert, à telle assemblée qu'ils voudroient: aux autres de moindre estoffe, à nombre limité: & en chaque bailliage, vn endroit propre & commode, pour l'exercice public de la religion pretenduë reformée. 1575.

VOILA donc les superbes desseings de Guise auortez pour ce coup, & retardez de quelques années iusqu'à ce que par la mort du Duc d'Anjou, nous les voyons resusciter, mais en fin à la confusion des auteurs.

Articles de difficile execution.

LES partialitez & ligues formées dans le Royaume, esquelles plusieurs grands, moyens & petits auoient bien auant engagé leurs biens & leur reputation, apportoient beaucoup de difficultez à l'execution de cest Edict. Ceux notamment de Languedoc, desquels le Mareschal d'Anuille s'estoit estrangé, solicitoient conjointement auec les autres prouinces le Roy de Nauarre, pour obtenir l'esclaircissement de plusieurs articles ambigus & douteux. Ainsi presqu'vn an se passa en instances, poursuites & remonstrances.

Esclaircis par la conference de Nerac.

SVR ces differends la Roine-mere entreprend le voyage de Gascongne, & par sa conference à Nerac, auec le Roy de Nauarre, vuide plusieurs difficultez, toutesfois les ani-

1579. mositez ne se pouuoient si tost accoiser, & tantost en vne prouince, tantost en vne autre l'edict estoit diuersement enfraint. Les plus factieux pendoient fort à regret leurs armes au croc, les Politiques se des-vnissoient tous les iours d'auec les Protestans, les Protestans auisoient à se sauuer de surprise, & pleins de meffiance se maintenoiēt doucement au milieu de plusieurs tempestes qui les menaçoient.

Departemēs du Roy, durant la paix.

QVANT au Roy, l'experience luy a desormais appris, que le bras & la chair ne peuuent forcer les ames, que les maux spirituels requierēt des remedes spirituels, que la foy ne se plante point auec violēce aux cœurs des personnes, qu'il faut attendre du ciel la conuersion des desuoyez, & que le Prince est le patron auquel ses peuples se conforment tres-volontiers. Il se propose donc en public, pour miroir de reformation & de pieté; tesmoigne que son plus grand desir est de composer les diuisions de son Royaume; bastit force monasteres, chappelles, oratoires: entreprend diuers pelerinages à pied, conferme la confrairie des Penitents, dresse l'ordre des Hieronymites, se domestique auec les Capucins & Fueillans, appelle des Iesuites, & par leur instructiō fonde plusieurs congregations, porte és processions le Crucifix, le chappellet, & le fouet à la ceinture, faict imprimer force liures de deuotion: mene vne vie en somme qui ressent plus le cloistre que la Cour Royale, & suiuant l'exemple du Roy Loys XI. son deuancier, institue l'Ordre des Cheualiers du S. Esprit, les obligeant à des conditions qui toutes portent vne tres-estroite obligation à l'Eglise Romaine.

IL pretendoit faire d'vne pierre plusieurs 1579.
grands coups : Allier les Grands par concorde & amitié inuiolable, pour le bien d'eux, de l'Estat, de la Patrie: Applaudir aux Ecclesiastics, mais mener tout le Clergé comme en lesse : Gagner les courages du vil populas, qui se repaist d'apparence: Reprimer les murmures & la mal-vueillāce que desja luy suscitoient les intolerables oppressions de ses peuples pour subuenir aux despenses extraordinaires de la Cour, au luxe ordinaire, & à l'entretenement d'vne quantité de mignons & sangsues ausqueils il faloit plustost peser que compter argent, mais sur tout, ranger les Protestans au petit pied, les miner par dessous terre, & par ce leurre de grandeur mondaine, soustraire leurs principaux chefs, qui ne pouuoient qu'en renonçant à leur religion monter à ce haut & magnifique grade de cheuallerie.

HENRY pour trompetes de sa deuotion auoit les Peres Capucins, Fueillans, Iesuites. Dom Bernard Fueillans, & Emond Auger Iesuite, luy donnoient publiquement en leurs sermons, & particulierement és confessions & compagnies, le tesmoignage du plus religieux Prince, plus debonnaire, plus soigneux de reünir ses subjects en l'obeyssauce de Dieu premieremēt, puis de luy, que la France eust recogneu depuis plusieurs siecles. Mais nous verrōs en suite les lāgues venales de la plus-part d'entr'eux & autres faisans professiō de monter en chaire pour instruire le peuple, laschemēt peruertir ces beaux plaidoyers, & par vn tout contraire langage suborner les affections du peuple, luy subuertir les sens, & comme par des chainons d'or, le mener apres eux attaché par le nez,

1580.
Motif de rebellion envers luy.

par la langue, par les oreilles.

LE Roy faisoit espouser la sœur de la Roine au seigneur de Ioyeuse, dont les ancestres n'auoient point excedé le tiltre de gentils-hommes en France, & les festins, mascarades, somptueux passe-temps qui se firent en ces superbes & magnifiques nopces, auec quelques nouuelles impositions & maletoltes pour leur entretenement; menerent le premier branle de rebellion. La Roine-mere & ceux de Guise, voyans l'esprit du Roy se fondre & mollifier dans ceste bonnasse de Cour, l'entretenoient volontiers en telle humeur, afin que luy s'amusant à dire son chappelet, ou deduire les compartimens & mesures d'vne dance, ils teinssent les resnes du gouuernement, & disposassent des affaires sans contredit.

MAIS il cognoissoit l'ambition de ceux-cy, il estoit ialoux de son autorité royale, & parmy ses esbats & delices, leur presence luy estoit suspecte. Il aimoit mieux la priuauté des petits qu'il esleuoit en extremes grandeurs, & posoit tousiours quelque mignō en sentinelle pour espier s'il leur verroit auancer le pied pour enjamber sur quelque marche de son throne.

CEVX de Guise ne demeurent pas cependant comme les mulots durant l'hyuer. Ils sont tousiours aux escoutes, ils recueillent les malcontents, ils prattiquent les gents de leur humeur & diuisibles à leurs desseings, & sçauent fort dextrement promettre guerison aux vlceres que les peuples de la France luy monstrent de tous costez.

CES premiers mescontentemens des subiects

1581. & 1582.

foulez de charges insupportables, & l'impatience du Clergé, qui voyoit ses ennemis s'affermir au moyẽ d'vne ferme & solide paix (laquelle venoit de cõsolider fraischemẽt & reioindre ceste vieille playe qui n'agueres ensanglantoit toute la Frãce) leur firent aisément renoüer la ligue de Peronne, & sous deux tres-beaux & specieux pretextes, la Religion & le soulagement du peuple, enfanter les desseins qu'ils auoiẽt conceuz de longue main.

TOVTES rencontres leur en facilitoient l'ouuerture & dedans & dehors. Dedans, les cœurs disposez à la reuolte. Dehors, l'aggrandissement de l'Espagnol qui venoit d'enuahir le Royaume de Portugal, & par ceste vsurpation auoit vn grand moyen d'espancher l'or du Perou parmy la France. Et le Duc d'Anjou faisoit la guerre pour les Estats de Flandre & des autres prouinces vnies qui l'auoient appellé pour les deliurer de la tyrannie & domination Espagnole. Mais tels discours sont de l'histoire Espagnole, Portugaise, Flamande, & ne peuuent à present entrer en ce volume qui nous inuite à sa fin.

Prolongatiõ des villes en depost.

L'EDIT dernier auoit comme les precedens accordé quelques villes aux Protestans pour ostages & seuretez de sa parole durant le terme de six ans. Voicy que maintenant le Roy les somme de les luy rendre, attendu que le temps prefix s'en va bien tost expiré. Mais la paix auoit esté tant de fois interrompuë, qu'vn si bref terme n'auoit peu assopir les flammeches des guerres, ny donner pleine execution de l'Edict. Ainsi pour les contenter le Roy leur ottroye maintenant vne prolongation de ceste retenuë, pour quelques autres années.

1583.

Nouuelle allumette de rebellion.

CEST ottroy sert aux Princes Ligueurs de soufflet & nouueau motif de combustion & desobeïssance. Ils publient par tout, Que le Roy fauorise les heretiques, qu'il veut introduire l'heresie, & ne considerent pas, que voulant il n'eust mesme sceu que par force & douteuse reprinse d'armes, recouurer lesdites places fortes & peuplées de grand nombre de Protestans. On dit communément; Qui veut mal à son chien, la rage luy met sus.

Le Roy de Nauarre solicité pour y entrer.

LE Roy de Nauarre regarde de loing que le ciel se trouble, & preuoid que l'orage menace son estat d'vne horrible tempeste. On le solicite de se ranger à ce nouueau party: on luy faict de belles offres en apparence, mais ce n'estoit que pour l'endormir, ou pour reietter sur luy toutes les causes des mal-heurs suiuans, & le rendre d'autant plus odieux & detestable. Il en donne aduis au Roy, & luy ramentoit les aduertissemens qu'il luy auoit donnez dés l'an M. D. LXXVI. sur les traittez de la Ligue en Espagne & à Rome. Il void que ceste mine est preste à faire voler les esclats, & qu'il est temps de songer à ses affaires. Il s'asseure doncques des amitiez d'Angleterre, de Dannemark, d'Alemagne.

Mort du Duc d'Anjou.

VOICI que là dessus vn nouuel accident vient à rompre toutes les digues qui retenoient les desbordemens de la Ligue. Le Duc d'Anjou meditoit à Chasteau-thierry, d'embrasser plus que iamais les affaires des Pays-bas; comme voicy qu'au mois de Mars plusieurs accez de fiebure accompagnez d'vn grand vomissement de sang, font espandre par tout les nouuelles de sa mort asseurée. Et ce debordement ou rompure de

quelque vaiſſeau ſanguinaire, luy affoiblit telle- 1585.
ment la nature, que ſe nourriſſant fort peu des
viandes qu'il prenoit, on le vid conſumer à veuë
d'œil, retenant touſiours neantmoins la viuaci-
té de ſon eſprit, & ceſte couſtumiere force d'en-
tendement qui luy donnoit vn extreme regret des
actions, auſquelles il s'eſtoit laiſſé porter par
mauuais conſeil, & vne preſſante douleur d'auoir
à l'occaſion de ſes entrepriſes quelquefois offenſé
le Roy ſon frere, auquel de tout ſon cœur il de-
manda pardon, à pluſieurs viſites que luy fit la
Roine ſa mere, en perſonne, & le Roy par le
Duc d'Eſpernon. L'ineuitable borne de ſes iours
approchoit, & faloit que l'arriere-ſaiſon de ſon
aage auancé luy fiſt ſentir à l'iſſuë de ſon prim-
temps la froideur & les glaçons d'vn mortel hy-
uer. Et de faict apres auoir enuiron trois mois ſou-
ſtenu les cruels aſſauts d'vn mal violent, il deuint
ſi ſec & attenué, que ſes os deſnuez de chair luy
percerent la peau alendroit du cropion, & ne fa-
lut guere de recharge pour l'atterrer. La rencon-
tre de pluſieurs ſubjects fut ſuffiſante pour abbre-
ger ſes iours, les dasbauches des Pays-bas, les re-
grets de voir ſes deſſeins renuerſez, les meſchan-
tes practiques de Salcede eſcartelé depuis à quatre
cheuaux en Greue à Paris, ou quelque autre ſe-
crete embuſche ſur ſa vie. Quoy que ſoit ceux
qui ſe meſlerent de preſſer ceſt homme à la tor-
ture pour deſcouurir les occultes intentions de
ſes maiſtres, furent depuis indignement traittez
par les chefs de la Ligue.

Il eſtoit Prince d'entendement, aſpiroit à de
grandes choſes, ne s'eſtonnoit de rien; ingenieux

1583. à renoüer ſes deſſeins, fin, curieux, enquerant, plein de courtoiſie & d'humanité, s'expliquant bien & en bons termes, quand il vouloit; point colere, point outrageux, trauaillant plus que ſa complexion ne pouuoit porter, & d'vn courage qui meritoit loger en vn corps plus vigoureux.

CESTE mort hauſſe le degré du Roy de Nauarre, le Roy permet que la Cour de Parlement reçoiue en May les roſes qu'il luy preſente (ſuiuãt la couſtume des Princes & Pairs de France) en qualité de premier Prince du ſang & premier Pair de France, la plus grand' part du Royaume iette les yeux ſur luy comme ſur vn Soleil leuant. Ce Soleil leuant eſtonne d'vn coſté les auteurs de la Ligue; & de l'autre, les induit à pouſſer leur fortune maintenant qu'ils voyent le Roy ſeul de ſa branche, ſans eſperance de lignée, & le Roy de Nauarre bien loing, comme exilé & forclos d'apparence de iamais paſſer Loire.

Rompt les ſouſpiraux de la Ligue.

ILS aſſemblent les chefs de leur maiſon à S. Denis, & font incontinent germer la ſemence de leurs conſeils en Picardie, Champagne, Bourgongne. Ils font abhorrer aux villes le ioug des Huguenots, que le Roy de Nauarre (ce diſent-ils) leur prepare deſia. Ils ne parlent du Roy qu'auec meſpris, on ſeme des libelles & paſquils effrontez, on le bafoüe és compagnies comme vn Sardanapale, vn Chilperic faineant, enyuré de prodigalitez & diſſolutions, & peu s'en faut que pour troiſieſme Couronne (ſa deuiſe portoit qu'il attendoit la derniere au ciel) on ne luy donne deſia celle d'vn moine dans vn cloiſtre. La Ducheſſe d'Aumale portoit des ciſeaux, qui ſeruiroient ce diſoit-elle à ceſt effect. Le peuple deſia corrompu, &

1584.

pu, & par les desordres de la Cour destracqué du chemin d'obeyssance, laisse doucement glisser en son ame le poison des audacieuses mutineries.

MAIS voyons en peu de mots la conception, l'enfantement, & la croissance de ceste Ligue dãs Paris, d'où nous la verrons jetter en suitte de foisonneux prouins par tous les quartiers de ceRoyaume. Rocheblond bourgeois de Paris, homme turbulent & factieux, premier Tribun & facteur de cesteLigue, halené de quelques grands, & porté par les principaux ministres d'icelle, se ioint auec Preuost Curé de S. Seuerin, Boucher Curé de S. Benoist, & Launoy Chanoine de Soissons, iadis Ministre, mais fugitif de Sedan pour adultere.

Naissance d'icelle.

CES quatre Archiligueurs ayans bandé tous leurs esprits à ce qui faisoit pour l'exterminatiõ de la maison deBourbon & aduancement de ceux de Guise, semẽt par la ville vne pernicieuse graine de rebellion, en recueillent vne tres-abondãte moisson, & des principaux forment vn petit Conseil, qui se chargent de veiller és seize quartiers de la ville & faux-bourgs, de pratticquer le plus de gẽts qu'ils pourroient, & les entretenir de discours fondez sur la malice du temps, remply de schisme, d'heresie, de tyrannie. Ce petit Conseil composé de Rocheblond, Compans marchand, Crucé Procureur, la Chapelle, Louchart commissaire, & Bussy le Clerc Procureur, rapportoit puis apres ses deliberations & projets au grand Conseil, qui cõsistoit de Docteurs, Curez, Predicateurs, & autres personnes de marque.

EN peu de temps ils dressent vne grand' confrairie; & se sentans forts, donnent à cognoistre au

1584. Duc de Guise la volonté des bons Catholiques de Paris (c'est le nom que les Ligueurs s'attribuerent) & leur zele à la cõseruation de la religiõ, à l'exstinction de la contraire, à l'extermination de la tyrannie. Il en communique auec ses freres, puis enuoye donner & prendre serment en vne assemblee qu'ils teindrent dans l'hostel de Reims à Paris. D'icy les plus factieux sont depeschez és villes & prouinces du Royaume auec bonnes instructions, pour y former de nouueaux confederez en vn corps, sous pretexte de combatre l'Heresie & la Tyrannie.

Trompetes de rebellion.

ALORS on vid renuerser les principales colomnes qui soustiennent le Prince, la Bien-vueillãce & l'Autorité: & se glisser en leur place, Haine & Mespris. Les Predicateurs qualifient en public & par tout le Roy tyran & fauteur d'heretiques. Le peuple leur applaudit; & de ceste opiniastre mal-vueillance qu'il auoit desia conceuë contre son Roy, son conseil, ses fauorits, enfante ceste fureur qui tost apres courra tout le corps de la France.

Ligue presẽtée au Pape.

POVR mieux autoriser ceste Ligue on la presente au Pape Gregoire XIII. afin qu'il luy donne sa benediction, & s'en declaire le parrain, comme faicte pour l'ornement & soustien de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine. Gregoire estoit bien content qu'on entreprist contre les Huguenots; mais n'approuuoit point ces sousleuemens populaires qu'il preuoyoit enuelopper vn Roy Tres-chrestien & Catholique; & ne vouloit estre boutte-feu d'vne guerre qu'il ne pourroit esteindre. Ainsi renuoya-il les deputez sans responce.

Mais non approuuee.

La Ligue impatiẽte d'attendre la resolution de

Rome, estale ouuertement ses desseings, & les 1585. rend plausibles, faisant monter sur ce theatre l'vn des principaux Princes du sang, auquel ils font porter la marote. On publie, que le Roy mourant sans enfans n'a point d'heritier ny successeur outre le Cardinal de Bourbon; Prince cassé d'ans, hors d'espoir d'engendrer & de suruiure à vn Roy sain, gaillard, ieune. Mais on fait sourdement couler aux ames du simple peuple ceste chatoüilleuse vsurpation des Capets sur les heritiers de Charlemagne, on en imprime des liures, on seme force pasquils, mesmes aucuns Predicateurs en font le theme de leurs sermons.

Assemblée de Montauban.

Or deux principaux tisons s'en vont maintenant enflammer la Ligue; l'Assemblée du Roy de Nauarre & des deputez du party à Montauban, pour aduiser aux moyens de se maintenir si la Ligue abusant du nom & de l'authorité du Roy, les veut offenser: Et le voyage du Duc d'Espernõ vers le Roy de Nauarre pour conferer auec luy particulierement au nom du Roy. Car il sçauent que le Roy a donné toutes les asseurances qui se peuuẽt aux Agents du Nauarrois, pour leur oster toute opinion qu'il ait aucune correspondance auec les Guisiens.

Voyage du Duc d'Espernon en Gascongne, tisons de la Ligue.

Ruse du Duc de Guise.

Ce voyage mit la pulce en l'oreille au Duc de Guise. Pour descouurir si les deux Roys ont intelligence ensemble, il suscite le Pau, Gentil-homme Champenois, sien confident, qui bien embouche de responses aux demandes & obiections qui luy pourroient estre faictes, passe vers le Roy de Nauarre en Gascongne, & luy declaire, qu'ayãt dés long-temps desiré de venir à son seruice, les occasions ne s'en sont presentées que maintenant

1585. Qu'il est parent des sieurs de Guitry, Berthissieres, & Gadancourt aimez & bien cognus de sa Majesté. Qu'encore que le Duc de Guise luy ait donné vne compagnie au regiment de Champagne, il a neantmoins quitté sa suite, pour auoir descouuert que soubs couleur du seruice du Roy & du bien de l'Estat, il pretend enuahir la Couronne, exterminer les Princes du sang, & tous ceux qu'il estime pouuoir contrequarrer ses iniques & violents desseings. Qu'il croid que tãt que le Duc de Guise viura, la France ne sera iamais exempte de guerres ciuiles, ny les pauures de la religion reformée, d'horribles persecutions (& tenant ces propos contrefaisoit fort le doux & le marmiteux.) Vn coup semblable à celuy de Poltrot en feroit la raison, & m'estimerois bien-heureux de le faire pour la gloire de Dieu, le seruice du Roy, le bien des Princes, & le repos de ceux de la Religion (dont i'ay tousioursſecrettement cultiué l'instruction en mõ ame) pourueu qu'apres cela ie trouuasse couuert pour le reste de mes iours. Ce n'est point ainsi qu'il faut faire (ce respond le Roy de Nauarre, au plus loing de la pensee du Pau, qui croyoit que ce Prince accepteroit quand-&-quand l'offre, pour auoir prinse sur luy, selon l'intention du Duc son maistre.) Ie serois bien marri de fauoriser vn si mauuais acte, & vous prie ostez cela de vostre entendement, car Dieu hait tous assassins. Si vous vous estes dedié à mon seruice, comme vous dites, ie veux que vous soyez plus tẽperé, & vous gouuerniez tout autremẽt. Ie feray tout ce qu'il vous plaira. Sire, dit le Pau, ie vous supplie tres-humblement m'excuser, car ie suis si outré de haine contre ceux qui entreprennent sur les Oincts de

Sincerité du Roy de Nauarre.

Dieu & son Eglise, que i'en meurs. Il ne parloit 1575.
cependant que par la bouche du Duc de Guise, &
sçauoit bien que quand le Roy de Nauarre l'eust
enuoyé vers luy pieds & poings liez, il n'eust cou-
ru nulle fortune.

LE Roy de Nauarre qui ne sçait rien de leurs
monopoles, & ne se peut imaginer qu'vne ame
genereuse & guerriere luy voulust faire autre
guerre que celle que permet l'honneur d'vn galãt
Prince & la dignité des armes; demande à ce trai-
stre dissimulé, si retournant chez le Duc de Guise
il aura moyen de faire loger la compagnie qu'il
commande au regiment de Champagne, en gar-
nison dans quelque ville de la frontiere, pour fa-
uoriser l'entree d'vne armee estrãgere de Reitres,
Landscnets & Suisses qu'il medite opposer aux
desseings du Duc de Guise en mesme temps que
la Ligue prendra les armes. Le Pau respond, que
le regiment sera sans doute employé sur la fron-
tiere, & que s'y trouuant il taschera de faire vn no-
table seruice à sa Majesté.

SVR ceste promesse le Roy de Nauarre l'ex-
horte à luy conseruer ceste affection qu'il croid e-
stre fort sincere & naysue, espier les actions du
Duc de Guise, descouurir ses intentions, n'ob-
mettre aucune importante occasion pour l'en te-
nir bien aduerty, & l'honorant de presents auec
promesse de plus liberale recognoissance, luy
donne congé, mais pour creance à ceux qu'il en-
uoyera vers luy, diuise vn escu en trois parties, luy
en donne l'vne, & retient les deux autres, afin
qu'à ce signal il ne feingne de se descouurir au
porteur comme à luy mesme. Il s'en reuient don-
ques; mais pour couuer vn œuf duquel nous ver-

1585. rons esclorre en suitte vn tres-mauuais corbeau.

L'ES chefs de la Ligue presumoient que le Roy voulust armer, & se seruir contr'eux des armes du Roy de Nauarre. Ils vouloient preuenir, & pour ce faire expedient force commissions; mais afin qu'aucun ne les controlle, les couurent du nom du Roy, duquel ils se maintiennent bien aduoüez comme de chose faite pour le seruice de sa Majesté. Le Roy sur la fin de Mars les desaduouë, & defend toutes leuées de gents de guerre.

Motifs de la Ligue.

POVR se iustifier & faire valoir leurs remuemẽs, ils publient les motifs du Cardinal de Bourbon (qui toutesfois ne leur seruoit que de zero en chifre) des Princes, seigneurs, villes & communautez Catholiques pour s'opposer aux Huguenots. Qu'on a mesprisé la resolution prinse aux Estats de faire la guerre aux heretiques, & casser tous Edicts faits en leur faueur. Que la succession du Roy de Nauarre, dont il à desia conceu grande esperance depuis la mort du Duc d'Anjou, susciteroit de grãdes cõbustions en ce Royaume. Que desia les preparatifs s'ẽ fõt & dedãs & dehors. Que par le cõcordat fait à Magdebourg le xv. Decembre passé, les trouppes du Roy de Nauarre, du Prince de Condé; de la Roine d'Angleterre, du Roy d'Escosse; du Comte Palatin, des Ducs de Saxe, de Pomeranie, de Virtemberg; du Landgraue de Hessen, des Suisses & autres Protestans deuoient conioinctement entrer en France dedãs le xv. Apuril prochain. Que les Huguenots n'õt voulu rendre les villes qu'ils possedent pour asseurance de l'execution du dernier Edict de paix. Qu'il ya grand abus en la prouision des offices, en la leuée des deniers, en l'inuentiõ excessiue d'im-

1585.

posts sur le peuple. Puis se plaignent des mignons & fauorits de Cour, lesquels abusans du nom & de la bonté du Roy, empeschent les Princes & seigneurs vraiment Catholiques d'auoir accez à sa Majesté, luy persuadent estre necessaire pour la conseruation de son Estat, d'affoiblir & diminuer l'autorité d'iceux, brauent la Noblesse, disposent des gouuernements en faueur de leurs partisans, dissipent les finances, rongent le peuple, retranchent la liberté de Iustice, ruinent le Clergé de decimes & charges extraordinaires. En apres declairent, que ces iustes mouuements & la soudaineté du mal les ont poussez aux armes, le peu de credit qu'ils ont vers le Roy ne leur donnant autre voye pour luy faire entendre leurs plaintes, & protestent, la fin de ceste prise d'armes n'estre que pour remettre l'Eglise de Dieu en sa vraye & ancienne dignité, soubs l'exercice d'vne seule religion en tout le Royaume; Rendre à la Noblesse son honneur & sa franchise; soulager le peuple des surcharges inuẽtees depuis le regne de Charles IX. & n'employer les deniers leuez sur iceluy, que pour le seruice du Roy. Requerir le Roy de pouruoir à sa successiõ contre les calamitez publiques & priuées que les pretentions & differends d'icelle pourroient enfanter, & chasser de la Cour ceux qui abusent de sa faueur & autorité. En fin protestent ne se desarmer que leur proposition ne soit du tout executée, & que sa Majesté n'ait diuerty le peril dont la crainte leur à fait prendre les armes.

Ces fausses impressions auoient extremement animé le peuple, mais comme on luy vient parler d'vn Synode tenu à Montauban, & d'vne diete en Alemagne, où l'on auoit comploté d'enuahir

1585. la France, & d'en chasser la Messe & les Prestres: il reçoit pour verité les paroles de ces hommes passionnez, il y a presse à entrer dans ce party, ceux qui ne demandent sinon nouueau mesnage, safraniers, endebtez, criminels, scelerats; en somme, qui auoient besoing de guerre ciuile pour viure sur le commun, suiuent les enseignes de ceux de Guise. Les doublons d'Espagne commencent à briller, leurs Capitaines arment, & se jettent aux champs. Mais les Huguenots sont à la Rochelle, en Languedoc, en Guienne, en Dauphiné, & eux les vont cercher en Picardie, en Champagne, en Bourgongne, en Prouence. Marseille est surprise le IX. Apuril, par les menées de Daries second Consul, mais aussi tost reprise, & Daries pendu, Mãdelot se saisit de la Citadelle de Lyon le deuxiesme de May. Orleans ferme les portes au Duc de Montpensier euuoyé par le Roy pour s'asseurer de la ville. Les autres villes où mesme les Huguenots n'auoient aucune puissance, se sousleuẽt, les factieux operẽt, l'armee Ligueuse tire vers Paris; & tous les iours quelque nouuelle trouppe la grossit; tous les iours quelque ville se declaire.

Declaration du Roy. LE Roy cependant ne fait la guerre qu'auec la plume, & cuide par moyens doux & parlant bas appaiser ceux qui chantent bien-haut. Il remonstre par sa declaration le zele qu'il à porté de tout temps à la religion Catholique; la necessité qui l'a contraint à la paix lors qu'il à senty tous les Estats de son Royaume recrus des calamitez passées. Que la paix est le seul remede pour reünir ses subiets en vne seule religion, restablir la Iustice, reformer les abus & les mœurs, soulager le Clergé, honorer la Noblesse, & descharger le peuple d'oppression;

1585.

Qu'il ne donne les benefices qu'à des Prelats ornez de doctrine & pieté, la Noblesse se reconcilioit en quittant les animositez & meffiances, le peuple deliuré de l'insatiable mangerie de la guerre, mangeoit son pain en repos, & plusieurs neantmoins autant impudent que temeraires, plus hypocrites que religieux, recueilloient de ceste paix vne secrete faueur qu'il portast aux heretiques, laquelle n'entra iamais aux pensées de son ame. Qu'il n'a iamais fauorisé la succession d'vn Roy qui soit au desaduantage de la religion Catholique : mais qu'entreprendre la querele de sa succession Royale tandis qu'il est en vie, & en espoir d'auoir lignée, c'est se defier de la bonté de Dieu, & comme desia le degrader de l'Estat auquel Dieu l'a faict naistre. Qu'il a honoré des plus grandes charges & plus dignes offices de la Couronne, les Princes qui se plaignent d'estre reculez de ses faueurs. (Et de faict le Duc de Guise estoit Grand-maistre de France, Gouuerneur de Brie & de Champagne; le Duc de Mayenne son frere, de Dauphiné; le Duc de Mercœur, de Bretagne; le Duc d'Elbeuf, de Poictou; & tous les autres de mesme sang pourueuz d'vn gouuernement.) Puis ayant promis de rendre à l'Eglise sa splendeur, le contentement à la Noblesse, le soulagement au Peuple; il prie, coniure, exhorte, commande, aux Ecclesiastiques, aux Gentils-hommes, aux Parlements, aux villes, se separer de ce qui peut empescher vne si sainte intention, se departir de toutes ligues & associations, & se reünir sous son obeïssance.

DAVANTAGE il escript au Roy de Nauarre, Qu'il se contienne en patience, à fin que le

1585. peuple sçache à qui donner le blasme de ces nouueaux remuëmens, qu'il s'asseure au reste de sa bonne affection, par laquelle il n'oubliera iamais l'interest d'iceluy non plus que le sien propre, alencontre de ceux qui soubs beaux pretextes entreprennent sur sa personne & couronne, pour s'accroistre à son dommage & totale dissipation de son Estat.

Du Roy de Nauarre.

Le Roy de Nauarre obeït, & laissant passer toutes occasions de s'armer, proteste neantmoins, que voyant le bras leué pour frapper le Roy son frere & seigneur, il en destournera le coup. Et sur ce qu'il est accusé d'heresie, respond, qu'il est né soubs la permission des deux religions en France, qu'il quittera celle en laquelle il est esleué, quand par vn legitime Concile on luy monstrera vne autre verité que celle qu'il croid, que partant il n'est point heretique, moins relaps, attendu qu'il n'a point esté conuerty de sa premiere opinion. Qu'il n'est point ennemy des Catholiques, veu qu'aussi tost que les Edicts ont accordé la liberté des consciences, il a tousiours posé les armes, que par tout il maintient ses subiets en telle liberté qu'il les a trouuez apres le decez de la Roine sa mere. Que le pretendu concordat de Magdebourg que les Predicateurs de la Ligue font si haut retentir en leurs chaires, est vne imaginaire assemblée, & digne d'vn banc de Charlatan, que l'imposture en appert de ce qu'ils nomment en l'extrait publié par eux, les Ambassadeurs de Louys Electeur Palatin & du Prince d'Auranges; desquels l'Electeur estoit decedé plus d'vn an deuant le terme qu'ils allegnent; & le Prince, occis à Delft quatre mois auparauant. Qu'il a requis au Roy prolongation

1583.

des villes qu'il tient pour arres du dernier Edict; mais les luy rendra deuant le terme pourueu que la Ligue pose les armes, & remettre au Roy les places qu'elle a saisies, que ce qu'elle le declaire incapable de la Couronne, luy touche fort au cœur; mais c'est la chose à laquelle il pense le moins, esperant que Dieu par sa bonté gardera long temps le Roy pour le bien de son Royaume, & luy donnera lignée au regret de tous ses ennemis, que ceux qui par leur declaration le nomment desireux de la mort du Roy, perturbateur de l'Estat, ennemy des Catholiques, ont faulsement & malheureusement menty, & requiert au Roy qu'il luy laisse démesler ceste querele auec le Duc de Guise; vn à vn, deux à deux, dix à dix, sans qu'il s'en mette en peine, ny que le peuple souffre plus longuement. Personne neantmoins ne repart sur le dementy; personne n'accepte le defi.

Grande faute d'Estat.

CERTES il faloit monstrer aux premiers regimbements de la Ligue vne autre lance qu'vne langue, vne autre lame qu'vne plume, vne autre cuirace qu'vne besace de Capucin, qu'vn sac de Penitent ou d'Hermite, vn autre visage que douteux & tremblant. L'autorité d'vn front asseuré, la fermeté d'vn courage viril, la resolution conuenable à vne Majesté Royale, deuoient estre le foudre qui pouuoit dissiper ceste Gigantomachie, & accrazer ces legions mutinées. Mais la Roinemere accoustumée de pescher en eau trouble, cōniuoit au Duc de Guise. Elle voioit ces remuëmēs d'assez bon œil, bien contente que ce Duc estonnast le Roy, qu'il luy fist jetter les Protestants en proye, qu'il le forçast deslongner de la Cour ces mignons nouueaux venus pour escorner le credit

1585. qu'elle souloit auoir enuers son fils, afin d'estre en suitte recherchée pour parer les coups de celuy qu'on voioit le premier prest à frapper. Et de faict il l'auoit desia sequestrée d'vne bonne partie des affaires, se trouuoit assez souuent aux conseils au desceu d'elle, & la tenoit comme confinée en ses maisons hors du Louure. Son ambition premiere la poussoit plus qu'aucun desir qu'elle portast à l'aggrandissement du Duc; pour trauerser & le Roy & le Duc, pour brouiller, pour introduire vn desordre & confusion en l'Estat; & seule subsister, comme tousiours, au milieu de ces furieuses tempestes.

La Ligue foible.

La Ligue se pouuoit aisément rompre, elle n'auoit au cōmencement qu'enuiron mille cheuaux & quatre mil hommes de pied en campagne, mesme la plus-part cognoissants que ces remuëmens touchoient le Roy & son Estat, retirerent de bonne heure leur espingle du ieu, & la plus-part des villes flottoient encore entre obeïssance & rebellion, quelques vnes persistoient en fidelité; les autres se pouuoient asseurer auec peu de force. Mais voicy Catherine dōne au Roy l'vne de ses dernieres peurs. Vous auez (luy disoit-elle) affaire au Pape, à l'Empereur, au Roy d'Espagne, au Duc de Sauoye, à quelques Princes d'Alemagne, aux Cātons Catholiques des Suisses qui secoüent vostre alliance, à toute la maison de Lorraine. On vous conte desia plus de vingt-cinq Princes & grands chefs en ce party, vos meilleures villes s'y fourrēt, tous sont resolus d'exposer leurs biens, leurs personnes, leurs vies pour rompre les flots contraires & sauuer de naufrage la religion.

AINSI voila ce pauure Prince estourdy, il pense

desia voir le Duc de Guise à ses trousses, il semble 1579.
que les cellules des Capucins luy soient plus certaines que son Louure. Ce n'est plus celuy qui matrassoit ses ennemis à Iarnac & Montcontour, le nez luy saigne, le courage luy faut, il ne demande que d'achepter l'amitié du Duc; & promet que pour auoir paix il luy donnera bonne part en son Royaume.

Le Duc de Guise, Prince de grande experience, discret & valeureux, digne de trouuer place entre les plus excellents Capitaines, cognoist le Roy touché de frayeur; & void que le lustre de ses armes brille par tout, que les esclats de ses entreprises volent par la France. De ceste pusillanime crainte du Roy le courage enfle au Duc, il poursuit sa pointe, & commence d'esperer plus qu'il n'auoit proietté.

Se renforce par la paix faite auec elle.

Avssi demande il beaucoup, mais par sa requeste il mesle gentiment son interest particulier auec le public. Il supplie le Roy, De faire vn Edict irreuocable pour l'extirpation des heresies, retirer auec forces les villes tenues par les Huguenots, renoncer à la protection de Geneue, autoriser leurs armes, & ioindre les siennes ensemble. C'estoit propremẽt dire, De Roy que n'agueres vous estiez, desormais vous serez partisan.

Edit de paix reuoqué par celuy de Iuillet.

Le Roy plastre vne paix auec eux; & par son Edict du xviii. Iuillet reuoque tous autres donnez en faueur des Protestans, commande à leurs Ministres de vuider le Royaume; & à tous ses subjets, de faire dans six mois profession de la religiõ Catholique, ou sortir hors des terres de son obeissance, aduoue les armes des Ligueurs cõme leuées pour son seruice; autorise leurs pretextes; &

1585. par articles secrets arrestez à Nemours, les contente entierement, fors qu'en ceste condition; de se departir de la Ligue, & dans le mesme iour poser les armes, piege par lequel ils seront finalement entrauez.

QVANT à leurs seuretez, ils les remettoient au bon plaisir du Roy, si voulurent-ils auoir en leur puissance les villes de Chalon, Thoul, Verdun, S. Disier, Reims, Soissons, le Chasteau de Dijon, Beaune, Ruë en Picardie, Dinan & Concq en Bretagne, firent payer au Roy deux cents vn mil six escus deux tiers pour les gents de guerre estrangers qu'ils auoient leué, eurent descharge de cent six mil trois cens quarante escus huict sols trois deniers, qu'ils auoient pris aux receptes generales, obtindrent cent mil escus pour bastir vne citadelle à Verdun, & entretenement de gardes à cheual pour tous les Princes de ceste Ligue. En somme les extorsions, pilleries, bruslements, irreligion, & autres insolences que telles armes trainent apres elles, rongerent plus de chair en trois mois que leur guerre dura, despouillerent plus de graisse, humerent plus de sang au pauure peuple, pour le soulagement duquel ils auoient tant protesté d'estre armez, que les charges ordinaires n'en eussent sceu consumer en plusieurs années.

CESTE desbauche enfanta vingt-sept Edicts pour acquitter les millions d'or que ceste fureur auoit prodiguez, au grand peruertissement de la Iustice, de la Police, des Finances.

VNE temeraire entreprise se ruïne d'elle mesme quand elle sent du contraste: mais si les entrepreneurs apperçoiuent qu'on les craind, leur impunité passe en asseurance. Ceste paix auoit

1585.

faict vne grande breche à l'autorité du Roy: mais on ne l'auoit arrachée que par force; depuis trois iours il les auoit declarez rebelles & criminels de leze Majesté: l'on pouuoit donc aisément iuger qu'il couueroit vn œuf dont naistroit quelque notable vangeance. Certes Henry la meditoit: mais les trois freres principaux architectes de ceste coniuratiõ se tenans escartez, ne se pouuoient enueloper sous vn mesme filé: & pour se maintenir, n'auoient point de meilleur expedient qu'aux armes & par les armes.

Dõt s'ensuit la guerre aux Protestans.

Ils font resoudre le Roy à la guerre contre les Protestans, on veut qu'il en croye la facilité, trois matinées la termineröt, (ce disent-ils,) nous auons l'assistence de tous les Princes Chrestiens, le fer d'Alemagne ne bransslera iamais pour le Roy de Nauarre, Prince paunre, sans argent, sans credit, la Roine d'Angleterre aura fort à faire à contrelutter les bourrasques Espagnolles, (l'Espagnol preparoit desia ceste grande armée contre l'Angleterre, que nous verrons en son temps vne bouffée de vent auec peu d'effort dissiper en pieces) les plus fortes places parlementeront aux premieres approches.

Faisons leur de par Dieu la guerre (ce dit le Roy, ie veux entretenir trois armées; l'vne en Guyenne, l'autre pres de moy, l'autre sur la frontiere cõtre l'entrée des estrangers que les Huguenots procurent en Alemagne, il ne faut que de l'argent, les frais en montẽt à quatre cents mil escus par mois. I'ay par vostre aduis rompu la paix (dit-il aux plus notables du Clergé, du Parlemẽt, des Bourgeois de Paris qu'il auoit faict assembler au Louure) asseurez moy des moyens de faire la

1585. guerre. Puis au Cardinal de Guise: Les chefs du Clergé sont ceux qui m'ont le plus solicité à la guerre: il n'est raisonnable que ie supporte seul les charges qui redondent au public, ie croy donc que vous ne manquerez à m'assister. Au premier President: (neantmoins le Parlement auoit n'agueres verifié les patentes par lesquelles le Roy condamnoit de leze Majesté les auteurs de ceste rebellion.) I'ay recognu en vous tant de zele & d'affection à me faire reuoquer le dernier Edict de paix, que vous aurez assez de raisons comme ie croy pour persuader ceux de vostre robe à laisser reposer leurs gages tant que la guerre durera. Et au Preuost des Marchands: La ville s'est monstrée tres-affectionnée à la rupture de l'Edict; elle doit estre autant disposée à contribuer aux frais de la guerre. Allez dés ceste heure assembler le corps de ville, & me faites vne imposition de deux cens mil escus.

CERTES chacun de ceux-cy vouloit bien la guerre en gros, mais sans se resentir des incommoditez qu'elle apporte en destail. Ils commencent à recognoistre que la plus desaduantageuse paix vaut mieux que la plus triomphante & plus victorieuse guerre. La Ligue neantmoins veut la guerre; & que ceux dont les peres la souloient porter outre mer en Asie, en Afrique, aux bouts du monde, la nourrissent chez eux. Aussi ne pouuoient les auteurs d'icelle subsister qu'au milieu d'vne generale confusion.

Plainte du Roy de Nauarre.

LE Roy de Nauarre voyant ceste nuée preste d'esclater sur son party, se plaind que le Roy, sans consideration du particulier interest qu'il a en ces derniers souslevements, ait fait paix auec ses ennemis

nemis, & les ait armez de ses forces, de son autorité, & cõtre son Estat, son sang, soy-mesme; Il deschiffre par vne publique declaration, les mouuemens des armes de la Ligue, la vanité de leurs pretextes, les fruits que les ordres de France doiuent esperer du traitté de Nemours, puis auec le Prince de Condé son cousin, le Mareschal d'An-ville (desormais Duc de Mont-morency par la mort de sõ aisné, & sous le regne suiuant, Connestable de France) & autres Seigneurs, Gentils-hommes, prouinces, villes, communautez d'vne & d'autre religion, proteste de conseruer par vne legitime & necessaire defense, les loix fondamentales des familles, la condition & liberté du Roy & de la Roine sa mere. 1585.

Excommunié par Sixte V. auec le Prince de Condé.

Mais ne suffit-il pas que ces Princes ayent desormais en teste & le Roy & la Ligue, sans qu'vne nouuelle tempeste d'outre les monts leur viẽne fondre sur la teste? Sixte V. homme brusque & plus vehement que son predecesseur, pre-occupé des fausses impressions de la Ligue, vient jetter sõ foudre sur les deux Henris, Roy de Nauarre & Prince de Condé, les excommunie, degrade eux & leurs successeurs, de toutes dignitez; notamment des pretentions sur la Couronne de France: exposent leurs personnes & païs en proye au premier saisissant.

Mais sa bulle declairée nulle.

La Cour de Parlement trouue ceste bouttée hardie, insolente, nouuelle, eslongnée de la modestie des auant-Papes; & dit au Roy, qu'elle n'y recognoist point la voye d'vn successeur des Apostres. Les Registres de la Cour, ny l'antiquité ne luy apprenoient point, que les Princes de France ayent iamais esté iusticiables de Rome, ny que les

1585. subiets ayent oncques pris cognoissance de la religion de leurs Princes. Puis donc que le nouueau Pape au lieu d'instruction, ne medite que destruction, qu'il change sa houlete en vn flambeau effroyable pour perdre entierement ceux qu'il doit regagner au troupeau de l'Eglise: la Cour dit qu'elle ne peut émologuer vne telle bulle, si pernicieuse à toute la Chrestienté, si desrogeante à la souueraineté de la Couronne de Frãce. Les Princes aussi protestent contre ladicte bulle, & appellent d'icelle comme d'abus & de calomnie au prochain libre & legitime Concile, auquel ils prouueront (ce disent-ils) que Sixte V. soy disant Pape, les appellant heretiques; à fausement & mal-heureusement menty. Ceste opposition fut affichée dans Rome le sixiesme iour de Nouembre.

Guerre ouuerte.

Ainsi se roidit le Parlement contre ceste bulle, mais il fleschit aisément en d'autres euenemens qui ne firent qu'empirer les affaires. Car le xv. du mois d'Octobre il emologua la declaratiõ du Roy qui portoit confiscation des corps & biẽs de ceux qui sans l'adueu des Princes Catholiques auoient opposé leurs armes à la Ligue; & reuoquoit le terme de six mois accordé par l'Edict de Iuillet, le restreignant à quinze iours apres ladicte declaration.

POVR contrequarre le Roy de Nauarre par declaration du dernier Nouẽbre saisit auec commissions de vendre tous les fruits, rentes, reuenus, meubles, debtes actifs, noms, raisons & actiõs des habitans és villes, esquelles l'Edict de Iuillet touchant les six mois, & d'Octobre touchant l'abreuiation à quinzaine, auoit esté receu, publié,

executé;ensemble des Gentils-hommes & autres portans les armes auec les Ligueurs & leurs adherans : ainsi comme des Ecclesiastiques residants esdites villes, ou contribuans pour leur party : & bailler les immeubles à ferme au plus offrant & dernier encherisseur.

1585.

Son dire & son faire ne fut qu'vn, & tout incontinent les siens mettent les mains à la besonne, S. Mesmes tient en ceruelle le Mareschal de Matignon. Laual le charge en Xaintonge, & fait leuer le siege de Taille-bourg, où Mesdames de la Trimoille, mere & fille estoient assiegées. Le Vicomte de Turenne bat le Limousin ; & pour gage de ses courses emporte l'Eueschè de Thules.

Av contraire le Duc de Mercœur pense auec deux mille hommes faire vn grand effort en Poitou, mais il faut de la proportion de celuy qui force auec celuy qu'il veut forcer. Le Prince de Condé luy vient faire contrequarre, & brusquement le rechasse non seulement de Fontenay, mais le fait en haste reculer bien auant en Bretagne. Stratageme qui luy fit au lieu de Duc de Mercure (ainsi prononce le vulgaire) donner le nom de Duc de Recule, & plusieurs Gentils-hommes qui n'auoyent iamais reculé qu'à ceste fois, quittent ses enseignes pour se ranger au legitime party.

Voyage d'Angers.

Deliuré de ceste espine le Prince assiege Broüage. Icy le Duc de la Trimoille le veint trouuer, & de son propre motif, embrassant dés-lors & le party & la religion du Prince, l'a depuis constamment seellée en plusieurs occurences, qui se verront au progrés de l'histoire, & desia l'auoit reduit

1585. aux necessitez qui poussent les plus constants à cercher seureté; comme voici nouuelles que trois Capitaines, du Halot seruiteur du Roy, le Fresne ennemy du Comte de Brissac Gouuerneur d'Angers, & Rochemorte partisan du roy de Nauarre, se sont emparez du Chasteau de la ville, l'vne des fortes places du Royaume, gardée par vn Capitaine & douze Soldats. L'entreprise estoit bien faicte, bien executée, mais mal poursuiuie. Car du Halot descendit trop tost en la ville, aduoüant qu'il auoit fait prendre le Chasteau pour le seruice du Roy. On l'arreste prisonnier, on inuestit le chasteau, tout le voisinage auole au secours. Sur le soir on demande à parler au Fresne. Le Fresne autant mal-aduisé que le premier, se presente sur la planchete, vn arcbusier couche en iouë pour le tirer. Il veut regagner le dedans. Roche-morte auec les siens voyant le danger de la force qui couroit à la foule, leue la planchette: le Fresne se prend aux chaisnes pour la rebaisser: ceux de la ville luy coupent les mains, & le font choir dans les fossez, où vn Cerf qu'on y nourrissoit acheua de le deschirer auec ses branches. Du Halot fut incontinent executé dans la ville. Ces deux morts on demande à Roche-morte. Pour qui il tient. Pour le Roy de Nauarre, ce dit-il. A ceste parole on se retranche contre le chasteau, on assied force corps de garde attendant le Duc de Ioyeuse beau-frere du Roy. Sur ce grabuge comme Roche-morte sommeilloit vn iour appuyé sur l'vne des fenestres du Chasteau, vne arcbusade le verse roide mort sur le carreau.

Le Prince aduerty de la surprise du Chasteau, & de la response de Roche-morte, mais non

des choses depuis suruenuës, quitte Broüage: & 1585.
pour opposer vne si forte barriere aux forces de la Ligue, marche auec enuiron huit cents maistres & douze cents arcbusiers à cheual; passe Loire aux Rosiers entre Saumur & Angers, donne iusqu'aux faux-bourgs, enfonce quelques barricades, passe vn iour en escarmouches, mais il n'oit aucunes nouuelles du Chasteau, ny pour tocsaint de la ville, ny pour chamade du Prince, personne ne se presente, point de responſe, point de signal, les entrepreneurs estoient enseuelis en leur entreprise; & seize soldats restez auoient desia capitulé.

Certes trop de courage, mais peu de consideration auoit engagé le Prince par deçà la riuiere entre plusieurs armées ennemies, sans pont à sa deuotion, sans bateaux de reserue, sans place fauorable.

Alors ceste gaye esperance qui auoit apporté ceste petite armee se tourne en confusion & desordre. Car le Duc de Mayenne auoit passé Loire à Orleans auec quinze cents cheuaux Reitres & François pour couper chemin au Prince s'il repassoit l'eau. Le Duc d'Espernon & le Mareschal de Biron tenoyent la Beaulse vers Bonneual pour luy venir à l'encontre, la Chastre auoit retiré les moulins, les bateaux; & gardoit les passages de Loire. Le Duc de Ioyeuse luy marchoit à dos. Entragues Gouuerneneur d'Orleans venoit à la trauerse, & toutes les communnes s'esleuoyent. D'ailleurs les trouppes du Prince estoyent harassées, deux ou trois passages sur Loire, desquels il faisoit estat entre Blois & Amboise luy defaillent, l'estonnement croist, les siens diminuent; ceux

1586. qui trouuent des amis en Beaulse, Dunois, au Perche, Vendosmois, Maine, se retirent à l'abry du mauuais temps, le Seigneur de Rohan desconseillant de s'engoufrer plus outre en vne ruine euidente, auoit tourné bride vers la Bretagne, toutes les susdites forces ennemies venoyent en peu de iours fondre sur les bras du Prince. Estant doncques prés de Vendosme il laisse la principale charge de la retraitte à S. Gelais, ordonne le departement des compagnies, pouruoid à ses domestiques, gagne sans bruit Bonnestable appartenant au Prince de Conty son frere, où ils s'entre-virent inopinément mais sans loisir de s'entre-festoyer, puis accompagné des Seigneurs de la Trimoille, de Clermont, de Bussac, d'Auantigny, & peu d'autres, finalement apres infinis trauaux & dangers qu'il encourut à diuerses routes, gagna l'isle de Grenezé en la manche d'Angleterre; y passa quelques iours incognu, mais en fin le Gouuerneur asseuré de sa qualité, le veint salüer auec tous les hōneurs, courtoisies & complimens que la commodité du lieu luy mit en main. Les canons, les tambours, les trompetes, & tous autres instrumens de resioüissance tesmoignerent qu'il participoit à la commune ioye de ceux qui le voyoient en sauueté; cependant que ses amis & seruiteurs en France pleuroyent sa perte imaginee.

Route du Prince de Condé.

S. Gelais, Bois-dulie, Aubigny, la Tifardiere, & quelques autres sont loüez d'auoir sagement saué les trouppes desbandees prés la forest de Marchenoir separées en petits troupeaux de douze à quinze; desquels neantmoins, bien que les villes d'Orleans, Blois, Amboise, Tours, & autres circonuoisines fussent estroittement gardees, plu-

sieurs repasserent Loire. S. Gelais & autres enfi- 1576.
lans le grand chemin de Paris, trauerserent plusieurs compagnies espanduës par la Beausse; puis ayans longuement tracassé parmy la forest d'Orleans, passerent la riuiere prés de Gyen, & se rendirent en fin à la Rochelle, où le Prince, les chefs de l'Armée, & la plus-part des troupes s'estoient desia iettez en seureté.

Autre plainte du Roy de Nauarre.

LA Fulminante de Sixte, & le second Edict d'Octobre auoient extremément aigry le Roy de Nauarre, maintenant il se plaint au Clergé, à la Noblesse, au tiers Estat, au Parlement de Paris, de la rupture du dernier Edict de paix, & qu'on ait fait decider à Rome le poinct de la succession d'vn Roy viuant; qu'on vueille rendre vn Prince du sang de France iusticiable du Pape, qu'on souffre le Consistoire donner ce qui ne luy appartient pas; qu'ils transfere & dispose des Royaumes & principautez à son appetit. Puis remonstre les malheurs que ceste guerre plus qu'inciuile enfantera; les exhorte à ne seruir d'instrumens aux Ligueurs pour ruiner le Roy & le Royaume. Et finalement, puis qu'ils sont si mal-auisez, proteste comme auparauant; Que luy & les siens s'aiderõt de tous moyens legitimes pour resister à la violence de leurs ennemis: mais reiette les desastres de ces miseres sur les auteurs d'icelles.

Intercession des Princes estrangers.

LES estrangers s'y meslent aussi bien auant. Les Princes d'Alemagne intercedent enuers le Roy par l'instigation du Roy de Nauarre, à ce qu'il se rende exorable aux tres-humbles supplications de ses voisins, & qu'ouurant les yeux aux larmes, & les oreilles aux plaintes de ses peuples, il vueille maintenir son bien, son repos, son honneur, sa

1586. foy, sa Couronne, sa reputation ; & sauuer vn corps blessé à mort.

MAIS ceux de Guise luy tenoient le pied sur la gorge : il ne parloit plus sinon par la bouche de la Ligue. *Ie fais & change* (ce dit-il aux Ambassadeurs) *mes ordonnances selon l'exigence des cas pour le bien & tranquillité de mes subiets, & laisse le soing à tous Princes souuerains de gouuerner leurs peuples selõ qu'ils iugent estre raisonnable. I'ay la crainte de Dieu viuement engrauee dans mon ame, & ne feray rien contre l'honneur de ma conscience & le soin paternel que i'ay de mon peuple.*

Armee du Duc de Mayenne.

C'ESTOIT bien gratter la Ligue à l'endroit qui luy demangeoit, aussi la voila desormais à cheual, le Duc de Mayenne marche auec enuiron deux mil cheuaux, François, Reitres, Alemands; douze regimens d'infanterie, & six mil Suisses. Il deuoit amener en triomphe les Princes du sang prisonniers, leurs Capitaines enchaisnez, ioncher de leurs soldats les campagnes de Xaintonge, Poitou, Guienne ; & retournant victorieux rapporter au Roy la conqueste de toutes les places qui faisoient teste. Mais quels exploits, quels trophées? Les trois pointes du tonnerre de Dieu matrassent les hommes en ces pays-là; & luy assiege, bat & prend quelques chetiue bicoques que la carte Gallicane n'a presque iamais cognuës. Montignac, Beaulieu, Gaignac, Castels & Sainte Bazeile sur la Garonne; Montsegur, Castillon, Puynormand en Perigueux. Thules au Limosin; ville foible, auoit esté remise és mains des habitans, & peu d'autres places ou racheptees à prix d'argent, ou rẽduës dés la premiere semonse: mais aucunes traittees par les gents du Duc non auec

ceste mesme foy, par laquelle il auoit és années 1586. precedentes loüablement conserué sa reputation en Dauphiné lors que les exploits de ses armes estoient autorisez par le Roy.

POVR ceste heure la difficulté des passages, le desbordement des riuieres, le defaut d'argent, de munitions de guerre, de viures, de refraischissement d'hommes, luy font laisser derriere soy Seigeac, Cadaillac, Caior; les maisons du Vicomte de Gourdon, Montfort, Bergerac, Saincte-foy, & autres places d'importance sur la Dordogne, toutes tenuës par les Protestans. Et ceux-cy renforcez de nouuelles cōpagnies ayans couché par terre deux cens hommes des trouppes du Vicomte de la Guierche; la plus-part des soldats du DVC ennuyez de si longues & desdaigneuses couruées sans hōneur, sans proufit, se desrompent d'eux-mesmes à la file, & le Duc apres auoir employé beaucoup de temps, de fatigues & d'argent pour remporter peu de trophées, se dispense de ceste guerre à l'aduenir pour hyuerner à Bourdeaux, & là former sur les chasteaux quelques secretes practiques, qui furent neantmoins dissipées par la vigilance & fidelité du Mareschal de Matignon.

CEPENDANT le Prince de Condé recommençoit viuement la guerre, assisté notamment du Comte de Laual & de S. Gelais, qui cōmandoient enuirō quatre cens cinquante maistres, & par les nouuelles cōquestes de Dōpierre (chasteau prés S. Ian appartenāt au Mareschal de Raiz, dont le butin recōpensa les dōmages n'agueres soufferts par ses soldats) de Royan place forte proche de Broüage; de Soubize, de Mornac en Alleuert, de Mondeuis & autres; effaçoit les ennuis des trauerses precedētes

1586. Au milieu de ces prosperitez il espousa dás Taillebourg le XVI. de Mars en secódes nopces Charlotte Catherine de la Trimoille sœur de Messire Claude de la Trimoille Duc de Thouars, &c. de laquelle il a eu Henry de Bourbon Prince de Condé maintenant premier Prince du sang & premier Pair de France.

PEV de iours apres Tiercelin auec son regiment d'enuiron six cents cinquante hommes reuenoit d'vne entreprise que S. Luc Gouuerneur de Broüage auoit inutilement formée sur l'isle d'Oleron. Le Prince aduerty de son passage luy vient chausser des esperons. Il commande au Duc de la Trimoille, de prendre quarante cheuaux, & mener les coureurs. L'obeïssance suit le commandement. Il charge le Regiment, & l'engage au combat, son cheual est tué soubs luy, les siens le releuent promptemẽt, il se mesle parmy ses ennemis. Le Prince suruient auec la Boulaye, Auantigny, & quelques trente autres ; le charge en queuë pres des faux-bourgs de Xaintes, & luy tuë trente ou quarante hommes, le reste se range en bataille à la faueur des hayes & du grand chemin. Le Comte de Laual accourt au galop auec enuiron trente-cinq cheuaux de sa compagnie qu'il venoit de querir, logée vn peu loing de là: & voyant le Prince & les autres engagez au combat, tire droit à l'enseigne Colonnelle couuerte d'vn bataillon de picquiers; les rompt, combat celuy qui la portoit, la luy arrache, le pousse en fuite, tuë soixante soldats sur la place; & donne la chasse à tout le regiment. Tiercelin se sauua remportant à Xaintes vne blessure au bras, & plusieurs autres demeurerent estropiez.

Deffaite de Tiercelin, mais

La Trimoille eut vn cheual tué entre les jambes: quelques-vns y furent blessez, mais le Comte perdit Sailly & Rieux ses freres; Tanlay n'agueres estoit decedé de maladie à S. Ian, & luy saisi de fieure, & pressé d'extreme regret d'auoir perdu ses trois freres, les suiuit aussi peu de iours apres au sepulchre; laissant vn seul fils né l'année precedente d'Anne d'Alaigre sa femme, & furent tous quatre inhumez dans le Chasteau de Taillebourg.

1586.

Mort des quatre freres de Laual.

MAIS que faisoit cependant le Roy de Nauarre? Il s'est iusqu'à present maintenu sous l'obeyssance des commandemens du Roy, ce n'ont esté par cy-deuant que reciproques escritures, Edits, declarations, mandemens, reglemens aux Officiers de la Couronne sur l'execution d'iceux, desormais il estale autres armes que de l'encre & du papier.

LE Mareschal de Matignon assiegeoit Castels au mois de Feurier, il accourt auec enuiron trois cents maistres, & dix-huict cents arcbusiers à cheual, faict leuer le siege, va disposer de ses affaires en Bearn, vient à Nerac, & s'asseure de la ville, passe la Garonne à Saincte-Bazeille, bien qu'il eust le Duc de Mayenne à deux lieuës pres de son passage: trauerse le Perigord, l'Angoulmois; puis s'achemine en Poitou, où le Mareschal de Biron auec enuiron douze cents cheuaux & quatre mil hommes de pied molestoit les enuirons de la Rochelle, & assiegeoit Marans. Le Prince de Condé & le Duc de la Trimoille le receurent à Aigres, auec quatre cents cheuaux & deux mil hommes de pied. L'arriuée dudit Roy, & la resolution des assaillis commandez par la Iarrie, fit porter le Mares-

Exploits du Roy de Nauarre.

&

1586. chal outre la charante, & laisser Marans auec libre exercice d'vne & d'autre religion. Et le Roy de Nauarre s'en alla visiter l'armée de mer à la Rochelle; & par vne palissade, reserrer ceux de Broüage.

Or le Cardinal de Lenoncourt, & le President Brulart estoient dés l'an passé venus de par le Roy asseurer le Roy de Nauarre de la bien-vueillance de sa Majesté, & l'exhorter derechef à se reünir en l'Eglise Catholique, tāt pour le bien de sa cōscience, que pour faciliter son establissemēt à la succession de sa Couronne; luy declarer les causes qui l'auoiēt poussé à rōpre la paix, & le prier de rēdre les villes de seureté. La saison ne permettoit que leurs propositions eussent aucuns effects, au contraire, à l'exēple de ceux de la Ligue (ce disoit le Roy de Nauarre) nous pouuōs demander de meilleures villes que celles-là. Ainsi les Ambassadeurs finirent leur charge en suppliant iceluy Roy d'entrer en quelque traitté, pour lequel la Roine-mere s'entremettroit à son contentement, pourueu qu'il fist retarder la leuée des Reitres, Lādsceners & Suisses que Clervāt, Segur & Guitry procuroient hors du Royaume. Il accepta ceste cōference; & voicy que maintenāt elle enfante vne tresue sur la fin de l'année; auec protestation neantmoins, De ne vouloir ny retarder ny refroidir la bōne volōté de ceux lesquels en vne si importante occasion, se sont par extreme necessité jettez en campagne, pour en releuant l'auctorité du Roy foulée aux pieds par la rupture de ses Edits, le garātir de l'inuasiō estrāgere de la Ligue. Il estoit plus disposé à vne bonne paix qu'à vne mauuaise tresue, mais la Roine-mere ayant pour refrain ordinaire declaré

Entreueue de la Roine-mere, & de luy.

1586.

que le Roy ne feroit ny paix ny trefue auec luy qu'il ne se fist Catholique, rendit ceste conferẽce du tout infructueuse. Elle luy remonstroit, que ce changemẽt rendroit sa conditiõ plus libre, plus asseurée, plus conuenable à sa qualité : que sa conuersion l'approcheroit des bõnes graces du Roy, sans s'amuser d'auantage à courtiser vn Maire de la Rochelle, auquel il ne commandoit pas absolumẽt. Mais ce Prince auoit les oreilles assez batuës de ceste proposition : & n'y pouuoit condescẽdre que par les formes requises, c'est à dire par vn sainct & legitime Cõcile, & le Duc de Neuers cuidãt apporter quelque raison plus persuasiue que les autres de l'assemblée; *Vous n'y sçauriez*, ce dit-il, *faire seulement vn impost.* Vn Prince faict tout ce qu'il veut, quand il ne veut sinon ce qu'il doit vouloir. *Vous auez raison*, respond ce Prince, franc, naïf, ingenu; *aussi n'y a-il point d'Italiens parmy nous.*

Mais suspecte aux Parisiens.

CESTE conference auoit desia fort ombragé les Parisiens, on les auoit plus que iamais eschauffez à se remuer, & le Duc de Mayenne aduerty que la Roine-mere s'auançoit vers le Roy de Nauarre pour moyẽner quelque accord, se hastoit deuers Paris, pour reprocher au Roy que ceste negotiation estoit cõtre son Edict, que telle paix ne pourroit estre bonne, engendrãt en la religion des effects contraires à la tranquilité des consciences Catholiques. Arriué qu'il est, les six Archiligueurs luy communiquent leurs articles secrets, pour combatre l'heresie, reformer la Cour, & l'insolence des mignons, mais pour extreme coup d'Estat, se saisir de la personne du Roy.

IL approuue ces conseils, fonde leurs desseings; mais en trouue l'execution difficile. Ainsi

1586.

lesRats de l'Apologue trouuoient cest expedient, tres-bon pour estre aduertis de l'approche du chat & se sauuer de ses grifes, de luy pendre vne sonnette aux oreilles : mais personne n'osoit estre l'entrepreneur.

La Roine-mere ayant aduis de ce dernier coup de desespoir, reprit le chemin de la Cour, & son arriuée iointe auec l'irresolution des chefs, laissa les Parisiens flotans au milieu d'vne tant perilleuse entreprise.

Autres exploits du Roy de Nauarre.



Ce departement de la Roine-mere reschauffa la guerre en Poitou. Le Roy de Nauarre se reiette en campagne; prend Chisay par composition, Sasay d'assaut, contraint S. Maixant à se rendre, range Fontenay à sa discretion, assiege Mauleon, mais durant la batterie l'emporte par escalade.

Des-Diguieres en Dauphiné.

Les Dauphinois qui voyent toute la Guyenne en armes, ne veulent pas estre des derniers à faire paroistre qu'ils ont interest en ceste cause. Le seigneur des-Diguieres faict bien estat de ranger ceste prouince à la deuotion du Roy de Nauarre. A ce desseing il faict venir à Serres Ian Baptiste Gentil de Fleurac en Geuaudan, issu des Gentils, famille noble à Genes, dont plusieurs illustres prouins se sont dés long temps cultiuez par la France, homme prompt en conceptions militaires, hardy en entreprises, heureux en executions. Et luy demande s'il pourra despuceller la pucelle de Dauphiné. Ceste pucelle estoit la ville & Archeuesché d'Ambrun, car durant les guerres ciuiles toutes les villes de Dauphiné auoient esté tenuës par les Protestans, horsmis celle-cy, bastie sur la crouppe d'vne montagne, & fortifiée d'vne citadelle par le Duc de Mayenne.

1586.

Gentil la va recognoistre de nuict, & rapporte qu'il y a moyen de la prendre. Ils partent auec trois cens cheuaux & neuf cens arcbusiers durant les longues nuicts d'hyuer, & arriuãs quatre heures apres minuict trouuent la ville en armes, & les habitans en deuotion de leur faire vne belle bienvenuë. Car vn manant s'estoit à la desrobée coulé parmy les gents de guerre au sortir de Chorges où ils auoient repeu le soir, & courut en donner aduis à Gessen Gouuerneur de la place.

Prinse d'Ambrun.

Ni pour cela Gentil ne laisse de s'aduancer auec les Capitaines Corbiere, la Riuiere, Masse, Bagard, & quelques autres. Les-Diguieres le suit auec S. Ian son cousin, cinquante hommes armez, & cinquante arcbusiers, Morges commandant le reste, & Parbaut l'arcbuserie. La sentinelle oit le cliquetis des armes, & à son qui va-là: C'est (dit Gentil) M. des-Diguieres qui te vient petarder. Les petards font leur effect. Au troisiesme, ils se iettent dans la bassecourt de la Citadelle pesle-mesle auec les assaillis, les contraignent de quitter le bas, & se sauuer en vn terrain ou parapet vers leur canon. On les en chasse, on tuë les vns, les autres se precipitent des murailles en la ville à corps perdu. Ceux du donjon se defendent auec courage. Gẽtil les menace de les faire sauter en l'air auec vn petard qu'il va planter à la porte du magasin de leurs poudres. Ils s'en effrayent, & se rendent à vies sauues. Gessen se retranchoit pour empescher la descente en la ville, mais le iour venu elle fut de mesme emportée, & luy s'estant retiré dans vne tour de l'Archeuesché, fit sa composition à vie sauue. Ainsi fut despucellée la pucelle de Dauphiné.

De Guillestre.

La prise d'Ambrun ouuroit le pas aux monta-

1586. gnes du haut Dauphiné, & la ville de Guilleſtre donnoit entrée au Piedmõt. Gentil la recognoiſt, & l'entreprend meſme au plus fort de l'allarme que les habitans aduertis en auoient priſe, ayans eſclairé leurs foſſez & rauelins de pluſieurs faiſceaux de paille pour deſcouurir ceux qui s'approcheroient. Quatre petards enfonſent trois portes & fracaſſent vn pont-leuis. Les aſſaillis font vn grand deuoir pour empeſcher l'entrée. Ils tuent, ils bleſſent grand nombre d'hommes. Prunieres, Lieutenant des-Diguieres y fut aſſené d'vn dangereux coup de pierre ſur la teſte. On les força neantmoins de prendre la loy du plus fort.

De S. Iulian, & Monfalcon.

S. Iulian, bonne place au haut Viuarez, fut de meſme exploictée par Gentil à l'inſtance du ſieur de Chambauld. Montfalcon en Vellay leur dõna plus de peine. Car leur guide s'eſtant eſgaré par meſgarde en l'obſcurité des tenebres, ils n'y peurent arriuer que le iour ne paruſt. Vn gros broüillard ſurueint tout à propos pour couurir leurs approches. Les ſentinelles eſtoient deſia deſcẽdues pour aſſiſter à l'ouuerture de la porte: cõme voicy qu'vn tonnerre inopiné de petards apprit aux citadins, qu'vne place enuiée eſt fort dangereuſe aux heures que les gardes quittent leurs murailles ſur l'arriuée du iour.

Ces heureuſes executions donnerent beaucoup de reputatiõ au Capitaine Gentil. A peine ſe fait-il deſormais entrepriſe où l'on ne le vueille auoir pour principal executeur. Le Comte de Chaſtillon deſiroit renoüer celle qu'il auoit ſur la ville du Puy en Auuergne, laquelle il auoit deſia faillie par la mauuaiſe conduite du Capitaine S. Martin (autrement le Villaret, de Geuaudan) qui pour

auoir

auoir laissé par imprudence ou autremẽt quelque 1586.
cire au fougon ou esmorsoir des petards, ny peut
mettre le feu au besoing, quoy qu'il les eust heu-
reusement attachez sans estre descouuert; dõna ce
desplaisir au Cõte, de remmener sur ses brisées dix-
neuf cẽts hõmes de pied & quatre cents de cheual
à couruée perduë. Cõme il traictoit auec Gẽtil de
remõnter ceste piece d'ouurage sur le mestier,
quelque empeschemẽt le reteint en Languedoc,
durãt lequel Gẽtil eut loisir d'aller recognoistre la
ville de Liõ, sur le caprice des habitans, par lequel
ils auoiẽt de fraische datte desmãtelé leur citadele.

L'ayãt trouuée fort prenable, Chastillõ, les-Di-
guieres & Chãbauld ioignent leurs trouppes en-
semble, soubs pretexte d'assieger Nõnay en Viua-
rez, & se faisoient forts de l'ẽporter, sur l'asseuran-
ce que Gẽtil leur en dõnoit, si le Roy de Nauarre
n'eust commandé au Comte de Chastillon, d'aller
ioindre l'armée des Reistres, qui se preparoit pour
faire monstre en la plaine de Strasbourg, & à Gen-
til, de l'accompagner, pour ouurir les passages
qui viendroient à propos.

Cependant que les armes du Roy de Nauar-
re prosperẽt, que le Duc de Mayenne traicte auec
les Ligueurs à Paris (comme nous auõs n'agueres
marqué) & par les mutines langues des Predica-
teurs affoiblit l'autorité du Roy enuers le peuple;
le Duc de Guise cõtinuë de faire la guerre à ceux
de Iamets qu'il auoit cõmencée contre le Duc de
Buillõ dés la premiere naissance de la Ligue. Sedã,
& toute ceste principauté seruoit de retraicte aux
plus voisins Protestans, & de porte aux estrangers
pour entrer au Royaume. Ce sont les pretextes
dõt il couure ses desseings: mais il taisoit son prin-

1587. cipal motif d'aigreur: De Sedan estoient venus au Roy les auis de ce que la Ligue brassoit en Champagne & Lorraine dés l'an M. D. LXXXV.

Du Duc de Guise.

COMME il se void maistre de Douzy, de Rocroy, de Raucourt, il passe la Meuse, & se iette sur les terres de la souueraineté de Sedan, trauaille les habitans au dehors par toutes les cruautez de guerre qui se peuuent imaginer, cependant que la famine les desespere au dedans. Pour diuertir ceste nuée qui menaçoit de creuer sur les citadins & refugiez à Sedan mal fournis de viures; le Duc de Buillon fait par Schelandre Gouuerneur de Iamets attaquer Verdun, ville qui du costé de Champagne s'estoit plus tumultueusement enueloppée des pretextes de la Ligue. Le Duc de Guise court au secours, & par son eslongnement donne moyen au Duc de Buillon d'auictuailler Sedan. Là dessus la Roine-mere à la solicitation du Duc de Mont-pensier oncle maternel des Seigneurs de Sedan, moyenne vne trefue de quinze iours entre les deux Ducs; durant laquelle les entreprises pratiquées sur les Chasteaux de Iamets, en faueur du Duc de Guise, n'ayants esté que funestes aux entrepreneurs, elle disposa derechef les volontez d'vns & d'autres à vne seconde trefue d'vn mois.

Duc de Buillon chef de l'armée Alemande.

BIEN à propos, car l'armée Alemande de laquelle le Duc de Buillon estoit nõmé Lieutenant general sous le Duc Iã Casimir) qui substituoit en sa place le Barõ d'Onavv, la minorité de l'Electeur Palatin nepueu & pupille dudit Casimir l'empeschãt de marcher en personne) commençoit à battre sur la frontiere. Ainsi le Duc de Buillon s'achemine en Alsace auec quatre cents cheuaux & huit

cents arcbusiers pour la faire auancer, & le Duc de Guise veint trouuer le Roy à Meaux, pour receuoir (disoit-il) les commandemens de sa Majesté en si grande & importante occasiō, mais en effect; Pour se plaindre, que depuis la reuocation de l'Edict de paix il eust auec si peu de ferueur poursuiui la guerre contre les heritiques. Qu'il les souffrist en leurs maisons ioüyr comme en pleine trāquilité de leurs biēs & estats. Qu'au lieu de les vēdre & les employer à leur ruïne, il eust fait saisir les reuenus du Cardinal de Pelleué (né en France, mais espagnolizé à Rome) pour auoir en plein Cōsistoire vertueusemēt soustenu les iustes motifs de la prinse des armes par les Princes Catholiques contre les Huguenots. Que ceste guerre ait plus auancé les mignons que ruïné les heretiques; & que les deniers prouenans de la subuētion du Clergé seruissent à l'entretenement mesme desdits mignōs. Que ny le Cōseil du Roy, ny le Parlemēt de Paris, ny les iustices subalternes, ny le Preuost de Paris n'ayent iuré le dernier Edit. Que les villes qui ont demandé l'extirpation des heretiques & la reuocation des derniers Edicts de paix soient traittées comme ennemies. Qu'il ait faict démolir les citadelles de Lion, de Mascon; surprendre celle de Valēce; disgracié Brissac, Crusilles, Gessen, Antragues & autres; & peruerty les assignatiōs qu'il luy auoit dōnées pour estre remboursé des frais par luy soustenus en ceste derniere leuée de gents de guerre.

1587.

Plainte du Duc de Guise contre le Roy.

Mais le Roy sçauoit bien dequoy contre-balancer les plaintes de la Ligue, & ses contrauentions reciproques aux articles de Nemours. Il auoit fort bien remarqué que les insolentes passiōs d'icelle aspiroient à quelque chose de plus grand

1575. que ne portoient lesdits articles. Ceux de Guise auoient demandé des villes d'asseurance cõtre les Protestans en des prouinces esquelles ils n'estoiēt non plus à craindre vifs que morts. Le Duc d'Aumale venoit de surprendre Dourlens & Pontdormy, mais Bologne luy estoit eschappée par la fidelité du sieur de Sainte-Marie. Ils auoient logé dans leur citadelle de Vitry le François vn Italien à leur deuotion ; & tiroient serment de plusieurs gouuerneurs, de tenir leurs places au nom du Duc de Guise.

Du Roy contre le Duc.

TOVTESFOIS l'intention du Roy n'estoit que de viure & regner, deust-il achepter vne bonne paix au contentement d'vns & d'autres, mais la diuersité des desseings du Roy de Nauarre & du Duc de Guise ne les y pouuoit ioindre; & luy n'auoit moyen de subsister au milieu d'eux sans pancher d'vne part ou d'autre, ny d'opprimer l'vne sans releuer l'autre. Somme, en n'osant faire le Roy, il permet à tous les chefs de la Ligue, de contrefaire les Rois.

Le Roy veut la paix. &

IL exhorte le Duc de Guise à ne mettre l'Estat en proye, de procurer l'aise & le contentement de son Roy, la franchise du Clergé, la dignité de la Noblesse, le soulagement du Peuple, par autres voyes que celles qui destruisent l'hõneur du Souuerain, pillent les Eglises, humeut le sang des gentils-hommes, desesperent les peuples, & l'inuite à la paix par des promesses auātageuses à sa maison, à son party. Mais vne ame toute guerriere ne vouloit que la guerre, à laquelle on donna le nom de guerre des trois Henris, dont le dernier ne pouuoit souffrir ny le mal ny le remede.

Le Duc la guerre.

AINSI la paix est bannie, le Duc tourne tou-

tes ses poursuites aux moyẽs d'assaillir les Hugue- 1587.
nots: & supplie le Roy, de vouloir empescher l'armee estrangere qui batoit desia sur la frontiere, de remporter en Alemagne & la victoire sur la France, & le triomphe sur l'Eglise Catholique. Il faut • tousiours que cest auguste & venerable pretexte • de religion serue d'enuelope aux iniques passions • des hommes.

Il se fait decerner force commissions; singulierement pour son frere le Duc de Mayenne en Dauphiné; pour le Duc de Ioyeuse en Poitou; & pour luy contre l'armée Protestante.

Guerre resolue.

Si le Roy n'eust fait pareil deuoir de son costé, les peuples eussent dict que comme vne trop longue litiere ramollit l'audace & fermeté du cheual; aussi depuis les nopces du Duc de Ioyeuse, les plaisirs, les delices, & les solitudes de Vincẽnes, la Cour auoit trop relasché de son ancienne generosité. Il diuise ses forces en trois armees. La premiere à Chaumont en Bassigny, composee de vingt-cinq compagnies des Ordonnances, de douze enseignes d'infanterie du regiment Des-cluseaux, de six de Ioannes, de six de Gié; auec plusieurs blancs signez pour autres commissions à la volonté du Duc de Guise, lequel grossit ceste armee de Quatre cens lãces & deux mil hommes de pied Italiẽs enuoyez par le Duc de Parme, & le Duc de Lorraine se laissant comme aisné de la maison emporter aux vaines esperances qu'on luy donnoit d'vne belle reintegrande en la pretendue succession de Charlemagne, tenoit aussi de belles & grandes forces sur la frontiere à la deuotion du Duc de Guise. Le Duc de Montpensier commandoit en la seconde à Sainct Florentin prés de Trois,

Forces du Roy, &

1587. le Roy par sa presence honoroit la troisiesme à Gien, & s'espandoit au long du traict de Loire pour empescher le Roy de Nauarre de venir ioindre ses estrangers deçà l'eau. Le Duc de Ioyeuse presumant vne toute certaine victoire, menoit encore vne autre armée en Guienne cõtre le Roy de Nauarre; armée construitte de la plus gaillarde Noblesse de la Cour Françoise, dont les champions diaprez & dorez tant en leurs armes, accoustrements que harnacheures de cheuaux, faisoient que l'air en estoit tout reluisant. Mais comme disoit ce grand Prince Macedonien des gensdarmes de Darius, ils portoiēt sur eux de la proye, non des armes. Les autres Chefs de la Ligue armoïent chacun endroit soy aussi.

Des Protestans.

L'ARMEE qui venoit pour les Protestans, constoit de cinq mil Reitres, cinq mil Landscnets douze mil cinq cents Suisses en trois Regiments, onze cornetes de François, dix compagnies d'arcbusiers à cheual, & montoit enuiron à trente mil hommes. Le Roy de Nauarre assembloit ses forces en Gascongne. Le Prince de Condé, le Comte de Soissons, le Duc de la Trimoille, le Vicomte de Turenne, le Comte de la Rochefoucault, & autres, faisoient de grands amas, le seigneur de Chastillō amassoit vne armée en Languedoc, les-Diguieres se tenoit prest pour passer au besoing.

AINSI voila ce pauure & miserable Royaume prest à seruir de proye à des peuples differents & de langue & de mœurs. Certes par le supplice on iuge du crime, les enchantements & diuinations desquels aucuns font escole, les blasphemes impunis, le luxe, la dissolution, la prodigalité, l'am-

1587.

bition, la discorde, les cruautez; mais sur tout l'impieté, le libertinage, l'atheisme, la superstition, & l'iniustice, racine des miseres qui sont entrees en France, ont comblé le vase de ses iniquitez: & voicy qu'elle est preste de les boire iusqu'à la lie. Iadis la Cour estoit le seminaire des vertus de la Noblesse Françoise: maintenant elle creue en luxe, desordres, excez, le plus modeste y deueint insolent, le desbordement des grands enfante celuy des petits. Et se faut-il esbahir si les mesmes fleaux par lesquels l'espouuantable courroux de Dieu iustement embrasé dissipa iadis de plus florissans Estats que cestui-cy, rodent en ces années à trauers nos campagnes?

Entree des estrangers.

Voici l'armée estrangere dans la Lorraine, mais armée dont les fautes cõmises des son entrée cousteront bien cher à ceux qui les font. Le Duc de Buillon est ieune, peu respecté, mal obey. Cleruant, Guitry, Beauuais la Nocle, Digoines, Mont-louet, Vezines & autres l'assistent: mais la plus-part sont plus capables de porter vne ambassade qu'à faire vne charge. Le Chef Alemand est simple gẽtil-homme, vaillant certes & bien affectionné, mais trop foible de reins pour si grand faix, & qui n'a de reputation ny d'experience que ce qu'il en à acquis soubs l'autorité du Duc Casimir en la guerre de Cologne pour l'Archeuesque Trucsés quand il se destraqua de l'obeissance du Siege Romain.

Faute de ceste armee.

Des le commencement du mois d'Aoust leur diuision, peste dangereuse, apporta beaucoup de confusion à leurs premices. Le Duc de Buillon se vouloit preualoir de ceste armee pour auictuailler les places de sa souueraineté. Le General Alemã[d]

1587. desiroit pour faire quelque effort qu'vn Prince du sang marchast deuant luy. Le Prince de Conty promettoit de la ioindre aux premieres approches. Les Reitres & les Suisses laissent passer vne belle occasion au pont Sainct Vincent pour combatre la Ligue qui faisoit mine de venir aux mains. Les Landsknets sont loüez de s'estre franchement comme à corps perdu iettez dans l'eau pour trauerser & venir au combat. Les vns vouloient saccager la Lorraine: les autres porter leur vengeance iusques au cœur de la France. Les Alemands choisissoient la route du long de Seine pour de là tirer en Picardie. Les François auoient meilleure raison. Qu'il faloit viser au passage de Loire, & fauoriser l'approche du Roy de Nauarre, mais il y auoit du grain & du fourrage en Beausse, & quelques-vns persuadãts que l'approche de ceste puissante armee vers Paris, induiroit le Roy à presenter la carte blanche, firent qu'en fin la route de Loire fut resoluë. On fait beau feu d'vne quantité de villages Lorrains, les pays exposez au passage sont desolez, l'armee ne trouue ny moulins ny fours entiers ; & dés lors vn general mescontentement trotte parmy les Reitres & Suisses.

Arriuee du sieur de Chastillon, & Mort du Comte de la Mark.

COMME l'armee trauerse le Barrois & Ioinuillois, voicy nouuelles que le seigneur de Chastillon est inuesty dans Gresille en Lorraine, auec quatre cents cheuaux, & quinze cents arcbusiers qu'il amenoit. Le Duc de Buillon despesche pour le desgager, & le Comte de la Mark son frere se tourmente si fort en cest effort, qu'il en deueint malade, & mourant laissa la conduite de l'auantgarde au seigneur de Chastillõ. En suite les pluyes

continues trauaillent l'armée, les viures manquẽt, 1587.
les raisins & fruicts non meurs engendrent plusieurs d'ysenteries. Si franchit-elle toutes ces incommoditez; & passant les riuieres de Marne, d'Aube, de Seine, de la Cure, d'Yonne, vient faire alte vers celle de Loire.

Prinse, &

Comme elle s'en approche, pour ioindre en suite le Prince de Conty, la garnison de Perreuse battant la strade emmena quelques Reïtres. Le Comte de Chastillon les enuoye demander par le Capitaine Gentil, & au refus, menace la ville des rigueurs de la guerre. L'Admiral (disent-ils) a esté plus mauuais que n'est son fils, toutesfois passant auec de grosses armées pres de nous, il n'eut iamais le courage de nous assieger. Pauures gents qui se fient en la force de leurs bras, en la bonté de leur muraille; & n'ont moyen de coutrelutter la violence d'vne machine portatiue. Chastillon y fait marcher ses regimens de Languedoc. Les seigneurs de Mouy, de Montlouet, d'Esternay, de Lieramont, de Rully, de Langres, des-Brosses, & autres l'accompagnent. Il dispose enuiron dixhuict cents arcbusiers aux defenses des portes pour tirer aussi tost que le petard auroit ioué. Gentil dresse des ponts roulans & les petards à la faueur de la nuict. Ils fracassent & portes & ponts leuis, & du sixiesme coup les rendant maistres de la ville, ils retirent leurs Reitres, repriment l'insolence de ceux qui n'agueres parloient à cheual; & apprennent aux habitans, que le droict de la guerre les oblige à respondre des actions de ceux qu'il introduisent pour leurs gardes.

Village de Perreuse.

Seconds plaintifs des estrangers.

Ici les Reitres & Suisses forment leurs secõds plaintifs, le Roy de Nauarre ne paroist point:

1587. l'eau est basse & gueable, mais les forces Royales bordent le trait de Loire, & menacent de combatre le premier approchant. La ruïne de l'armée estrangere estoit d'empescher le Roy de Nauarre de la ioindre. A ce desseing le Duc de Ioyeuse arrestoit ledit Roy auec vne armée forte d'hommes de munitions, d'artillerie, & de moyens. Pour premier exploict de l'vn à l'autre, le Roy de Nauarre auoit defait quelques compagnies qui s'estoient iettées trop auant en pays. Mais Charbõnieres & Bory demeurez auec leurs regiments au bourg de la Mothe S. Eloy, batus par la faueur du Capitaine du chasteau qui presta des pieces pour rompre leurs barricades, contre le serment qu'il auoit donné, de ne leur faire aucun acte d'hostilité, furent defaits par les troupes de Ioyeuse.

Exploits du Duc de Ioyeuse en Poitou.

LA prinse de S. Maixant fut le second de ses trophées, Thonnay-Charente le troisiesme; toutes deux par composition. Mais la defaite de la compagnie des Pueilhes, (par laquelle les vns pris apres le chaud du combat, & les autres rendus soubs la foy de leurs ennemis, furent insolemmẽt presque tous occis de sang froid) iointe auec la mauuaise guerre de S. Eloy, sera bien tost cherement vangée sur ce victorieux, lequel ayant adiousté à ses premieres cõquestes l'Abaye de Maillezay, laissa Lauerdin pour commãder en l'armée, & s'en veint à la Cour demander les lauriers de ses victoires, & supplément de plus grandes forces au lieu des hommes que la peste auoit retranchez en son armée.

Du Roy de Nauarre.

EN son absence le Roy de Nauarre luy defit trois compagnies de gendarmes, print leurs cornetes & plusieurs Gentils-hommes prisonniers

1587.

pourſuiuit Lauerdin iuſqu'à la Haye en Touraine; donna la chaſſe au Duc de Mercœur, & par la conduite du Vicomte de Turenne obtint tout le riche bagage d'iceluy: puis receut à ſon retour les trouppes que le Comte de Soiſſons luy mena, & celles de Normandie conduites par Colombieres.

CE reſpit donna moyen audit Roy (comme nous auons marqué cy-deſſus) de recueillir ſes forces en Gaſcongne, pour venir rejoindre ſon armée en Xaintonge. D'autre part le Duc de Ioyeuſe renforcé d'hommes de cheual & de pied, repaſſe Loire, & auec enuiron douze mil hommes de combat, reuient faire teſte au Roy de Nauarre.

LE Roy de Nauarre auoit deux riuieres à paſſer pour venir en Xaintonge, la Drongne & l'Iſle, le Duc de Ioyeuſe enyuré de l'heur d'vn auancement precipité, qui de gentil-homme l'auoit fait Duc, puis de Duc beau-frere d'vn Roy de France, & chargé (mais non tant par le Roy que par la Ligue dont il eſtoit bon partiſan, comme ayãt prins alliance en la maiſon de Lorraine) de donner bataille à tous euenemens, luy vouloit retrancher ces paſſages, preiugeant que le premier paſſé auroit de l'auantage ſur ſon ennemy.

Iournée de Coutras.

AVSSI bien le ſçauoit le Roy de Nauarre, mais il ne perdoit point de temps à ſe friſer. Voicy que le XIX. d'Octobre, accompagné des Princes de Condé, Comte de Soiſſons ſon frere, Duc de la Trimoille Colonnel de la caualleriе legere en ceſte armée; Vicomte de Turenne, & autres bons chefs de guerre, il vient prendre logis à Coutras pour y paſſer la Drongne à gué. Le Duc cuidant l'auoir à ſa deuotion enclaué qu'il eſt entre deux riuieres, donne le rendez-vous à toutes ſes forces

1587. au lendemain entre la Roche-Chalais & Coutras, & là choisit sa place de bataille au plus aduantageux endroit à demi'-lieuë de Coutras.

COMME il est logé là, le Roy de Nauarre commande au Duc de la Trimoille, de passer la riuiere, & se loger à Chauderon à deux petites lieuës de Coutras. Il le fait, & enuoye le Baron de S. Surin l'vn de ses Capitaines de cheuaux legers, auec sa compagnie apprēdre certaines nouuelles de l'ennemy. Il rapporte peu d'heures apres, qu'il marche droit à son quartier. Le Duc se met enuiron la minuict dans le chāp qu'il auoit recognu à son logement, & n'y fut pas si tost que Bellegarde Gouuerneur de Xaintonge, qui menoit l'Auantgarde du Duc de Ioyeuse, luy fut sur les bras auec cinq ou six cens cheuaux & quatre cēs arcbusiers à cheual.

IL en aduertit le Roy de Nauarre, & que toute l'armée s'adnāçoit, & par l'aduis de Viuans maistre de cāp de ladite cauallerie, se retire au pas, tournāt à chaque bout de chāp la teste vers l'ennemy, & faisant combat en plusieurs lieux. A desseing, car il amusa l'ennemy par ce stratageme iusqu'à huict heures du matin; & dōna loisir au Roy de Nauarre; de faire passer la riuiere à ses trouppes & canons, & choisir son champ de battaille.

LE Roy de Nauarre & les siens suoyent plus souuent aux escarmouches qu'és tripots, & sucçoiēt plus volōtiers la poussiere à la chasse de l'ennemi que les delices des festins. L'inegalité du nōbre ne l'estonne point, l'esclat des armes opposites brillās toutes d'or & d'argent luy donne esperāce d'vne signalée victoire. *Car nous aurons* (ce dit-il au Duc de la Trimoille) *tant plus belle visée sur eux quād nous viendrons à mener les mains ensemble.* Il marche

au deuant, resoult ses hõmes au cõbat, fait proster- 1587.
ner les troupes à genoux & prier Dieu. Distribuë ses gens de cheual en quatre escadrons quarrez, le sien, celuy du Prince, du Cõte du Viconte, met le Duc de la Trimoille auec les compagnies de cheuaux legers à la teste des ennemis. Les soldats aiguisent leur ardeur par mutuelles escarmouches, & s'irritent par menaces outrageuses. Des paroles aux coups. L'artillerie du Roy de Nauarre tonne la premiere à huict heures, & de la premiere volée emporte sept Capitaines du regiment de Picardie. Celle du Duc respond, mais sans effect, ou l'ignorance ou la malice du canonnier l'auoit pointée si bas qu'elle donnoit à l'entredeux d'vn tertre où le boulet se fourroit sans passer outre. La cauallerie du Duc conduicte par Lauerdin, S. Luc, & Mercure Capitaine de cheuaux legers, descharge sa premiere fureur sur le Duc de la Trimoille, cõme sur le premier obiect de ses armes, & le surpassant de moitié en nombre de combatants, se font d'abord iour à trauers, portent par terre Viuans maistre de camp fort blessé auec quelques autres, passent outre à guise d'vn torrent qui rauage tout ce qu'il rencontre, & ce pendant que le Duc de la Trimoille ayant rallié les siens, se va remettre deuant l'escadron du Roy de Nauarre, qui marchoit desia pour aller au combat; rencontrent le hoc du Viconte de Turenne qui s'aduançoit pour soustenir la cauallerie legere, luy tuët son cheual à coups de lances, & mettent sa trouppe en desordre. On le remonte deuant que l'ennemy s'en puisse autrement preualoir, car il n'eust pas voulu quitter sa part du gasteau pour vn leger eschec.

Le Duc par ce premier coup d'essay presumant

1587. vne totale victoire sur les trois principales testes de la maisõ de Bourbõ, s'auãce resolumẽt flanqué de deux hayes de gẽdarmes pour dõner leur coup de lãce. Les quatre Chefs & le Colonnel des cheuaux legers, marchẽt chacun à la teste de sa trouppe; premieremẽt au pas, puis au trot, finalement à toute bride. La splendeur des armes & vestemens de Ioyeuse & des siẽs donnẽt esclair aux Nauarrois pour dresser iustemẽt leurs coups sur l'ennemy. Ils chargẽt, ils rõpent, & presqu'aussi tost void on resoudre & dissoudre ceste meslée qui constoit de beaucoup de Ligueurs, & peu de Royaux, elle cõmença à neuf heures; & à dix heures personne des gens du Duc n'auoit plus d'armes offensiues en main, partie est rẽuersée les pieds cõtremõt; partie prinse, partie cerche sõ salut en la fuite. Les victorieux poursuiuẽt leur pointe trois lieuẽs durãt; & iõchent la cãpagne d'hõmes, de cheuaux, d'armes.

Mort du Duc de Ioyeuse.

LE Duc de Ioyeuse se retiroit vers son Infanterie & artillerie, son cheual blessé d'vne arcbusade à la cuisse, & n'ayãt auec luy que Brezé qui portoit sa cornette blanche: Comme vn gentil-homme le rencontrant tout esperdu au milieu du chãp de battaille, se met à le suiure, vn autre se joint à luy. Ils le prennent, & luy demandent son nõ. Il le dit des la premiere semõse. Cinq ou six autres gẽsdarmes suruiennent ainsi qu'ils le menoiẽt au Roy de Nauarre, & le leur veulent oster pour faire leur propre d'vne si belle prise. Sur ce contraste, l'vn d'iceux preuoyant que si le prisonnier estoit vne fois entre les mains dudit Roy, il seroit en seureté, & eux frustrez de leurs pretentions, ou (comme disent aucuns) luy reprochant la mauuaise foy du carnage faict à S. Eloy & à Croix-chappeau, sur la

compagnie des Peuilhes; luy donne vn coup de 1587.
pistollet dedans la teste par derriere, duquel tumbant mort en terre, il perdit auec la vie le moyen d'esprouuer comme les antres quelle moderation & clemẽce le Roy de Nauarre sçait apporter en ses victoires. C'est vn deplorable malheur aux Grãds, de tumber entre les mains de petites gents qui ne sçauent ny ne veulent respecter leur qualité. Son frere de S. Sauueur, Brezé qui portoit la cornete blanche, Roussay puisné de Piennes guidon du Duc; les Comtes de la Suse, de Gauuelo, d'Aubijoux; les sieurs de Fumel, Neufuy l'aisné de Perigord, le ieune Rochefort, Croisete, Gurat, S. Fort guidon de S. Luc, (du Bordet son enseigne fut couché parmy les morts, mais guery depuis) de Vaux Lieutenant de Bellegarde Gouuerneur de Xaintonge, l'enseigne de Montigny, Tiercelin Maistre de camp, Chesnet son premier capitaine; Pluuiault, la Brangerie, Campels le ieune; la Vallade, Bacullard: plusieurs autres Capitaines, & grãd nõbre de gens de marque & de nõ auec enuiron la moitié de toute l'armée, par leur mort signalerent la iournée de Coutras comme la plus memorable entre celles qui se sont données pour le fait de la religion en France. Beaucoup de riches prisonniers, & beaucoup de riche butin. Toutes les cornetes prinses, le canon emmené, le bagage gagné puis au retour de la chasse, action de graces renduë sur le champ de bataille empourpré de sang & couuert de cadauers. Mais ce qui combla l'honneur du Roy de Nauarre au milieu de ceste tant loüable moderation de victoire; il parut fort triste apres ceste grande saignée Françoise; & ne se monstra moins humain & courtois enuers les pri-

1585. ſonniers & bleſſez, que ſage & vaillant en l'ardeur du combat. Il fit enterrer les morts, penſer les bleſſez; renuoya preſque tous les priſonniers ſans rançon, gratifia la plus-part des chefs, fit rẽdre les enſeignes à Montigny entre autres, loüé d'auoir bien faict en ceſte iournée, & ſ'eſtre dés-lors frayé le chemin des bonnes graces du Roy de Nauarre, pour acquerir deſormais chés iceluy meſme beaucoup de reputation, & monter en vne haulte dignité de Gouuerneur de Paris par ſa valeur & fidelité, quãd il aura marié les deux Courõnes en vne.

Le Prince de Condé receut d'abord vn coup de lance au coſté, qui l'ayant engagé ſous ſon cheual, luy cauſa tel preiudice en ſa ſanté, que la douleur ſeruira pour luy biẽ-toſt auãcer la fin de ſes iours. C'eſt la plus ſignalée remarque des pertes de l'armée Proteſtante en ce combat, auquel en vn fort petit nombre d'hommes tuez en iceluy, l'on n'en trouua pas vn de marque.

VOILA le Roy de Nauarre deſuelopé des gluaux & filets que ſes ennemis auoient tendus pour l'attrapper, deſormais il ſ'auance pour monter à la ſource de Loire, & donne aduis de ſon deſſeing à l'armée eſtrãgere qui pour lors eſtoit en Hurepois aux enuirons des terres du ſeigneur de Chaſtillon. Mais le Roy cãpoit ſur Loire entre Coſne & Neufui, & par l'aduis du Duc de Neuers auoit embaraſſé d'arbres, pierres, & autres empeſchements, les guez par où les cheuaux euſſent peu paſſer, cauſe ſeconde apres Dieu dont ſuiura bien-toſt l'aneantiſſemẽt de tous ces peuples auſquels on eſtimoit que d'entrée le Roy preſenteroit la carte blanche, comme nous auons dict.

LE Duc de Guiſe les ſuiuoit à dos, le Duc de Mayenne

1587.

Mayenne les costoyoit, & tous deux ne les pouuoient empescher neātmoins d'enleuer tousiours quelque bourgade pour reprendre halene. Mais comme l'armée se void forclose & d'esperance de ioindre le Roy de Nauarre, & d'apparāce de pouuoir passer outre Loire ; qu'il luy faut ou reculer ou aller au deuant du Roy de Nauarre; ou s'engager plus auant au Royaume pour trouuer du pain & du fourrage ; ou marcher à gauche & roder en païs incognus; elle s'effroye, elle se mutine, elle se rompt de courage.

Armée Alemande en Beaulse.

Quelques François essayent la Charité: mais l'ētreprise māque, en fin on amene l'armée se refraischir en Beaulse, où l'on trouueroit dequoy māger & pour hōmes & pour cheuaux. Le XXVII. Octobre elle logeoit à Vimorry & lieux circonuoisins pres Mōtargis. Pour leur enleuer ce logis les Ducs de Guise & de Mayenne se preualans de cest auātage sur l'armée, d'auoir les guez & passages sur la riuiere de Louain à leur commandemēt, viennent à l'heure du souper auec quinze cents cheuaux & cinq mil arcbusiers fondre sur le Barō de Dōnavv logé dans Vimorry auec sept ou huict cornetes de Reitres, mais peu s'en faut qu'ils n'eussent subiect de dire apres ce Roy des Epirotes vainqueur de l'armée Romaine ; C'est faict de nous si nous gagnōs encore vne semblable iournée, car trois cēts cheuaux de bagage, les deux chameaux du Baron qu'ils emmenerent, & la mort de cinquante hommes de guerre auec cent valets, n'estoit bastante pour contre-balancer le sang de quarante braues Gentils-hommes & deux cents bons soldats dont les Reitres n'estans encore ensepuelis ne de vin ne de sommeil, prōpts à se rāger sous leurs cornetes,

Charge de Vimorry.

1587. ioncherent la place tandis que les gents des Ducs s'amusoient au bagage. Le Duc de Mayenne receut par rencontre de la main du Barõ deux coups de pistolet dans son casque: & le Barõ pour eschãge emporta de celle du Duc vn grand reuers de coutelas sur le front; mais auec peu d'effect.

Le Duc de Guise ayant failly son coup d'enleuer le logis des Reitres à Vimorry par la force du lion, employe desormais la ruse du renard & la malice de son homme aposté, qui voüoit cy-dessus tant d'affectiõ & de fidelité au Roy de Nauarre, lequel iugeant autruy par soy-mesme, & ne se pouuant imaginer qu'vne si perfide & detestable pensée eust trouué place dans le cœur d'vn Gentil-homme François, que la qualité doibt retenir au plus loing de toute trahison: auoit enuoyé des memoires & recommandations au Duc de Buillon General de ceste armée touchant les seruices qu'il esperoit de ce Champenois. Comme le Duc en attend nouuelles d'heure à autre; voicy qu'il arriue en l'armée, s'addresse au Conte de Chastillon, le prie de luy donner accez au Duc de Buillõ; & luy presentant la portion de l'escu brisé pour sa creance, deplore son malheur, de n'auoir peu iusqu'à present produire aucun effect en faueur du Roy de Nauarre, pour le seruice duquel il sera tousiours prest d'employer & son sens & son sang, que l'occasion ne s'en estant point offerte sur la frontiere, pour n'auoir le Duc de Guise permis que ny luy ny sa cõpagnie l'abãdonnassent d'vn seul pas; il a maintenãt moyẽ de luy mettre en main la ville & chasteau de Montargis: s'il iuge que cela puisse aucunement aduancer les affaires de la cause, l'ayant le Duc de Guise logé auec sa compagnie

Insigne lascheté.

1587.

dans le chasteau, & laissé deux compagnies dans la ville, pour renforcer les habitans. Si cela (dit-il) ne peut seruir, ie ne suis pas deliberé d'y retourner, que pour sortir mes armes, mon equippage, & quelques soldats de mon intelligence, pour me jetter en ceste armée, & me rendre en suite aupres du Roy de Nauarre.

CEPENDANT le Duc de Guise n'ayant pas trouué bon que le Pau ioüast son ieu sur la frontiere, ny sçeu enleuer le Baron d'Onavv au logemẽt de Vimorry comme il auoit presumé, prenoit le chemin d'Estampes, pour couurir en apparence le chemin de Paris. Mais à desseing proposoit-il le stratageme de Montargis, preuoyant bien que ceste place estant comme en la bienseance du Comte de Chastillon, pour le voisinage de sa maison, il y seroit specialement employé; & que comme il auoit ruiné le pere aux matines Parisiẽnes du XXIV. d'Aoust M. D. LXXII. il feroit aussi le fils compagnon de mesme fortune.

Par laquelle Chastillon fut à deux doigts prés de sa perte.

DE faict le Duc de Buillon, le Chef Alemand, le Comte de Chastillon, & les principales testes iugeãts qu'il ne faut point negliger ceste rencontre, en commettent l'execution à Chastillon. Il renuoye le Pau, & luy baille S. Laurent son maistre d'hostel, pour aller dans la ville & le chasteau, recognoistre ce qui en estoit. Mais le traistre auoit donné ordre que les gents de guerre se tinssent cachez, si d'aduẽture on enuoyoit faire quelque visite. Sainct Laurent rapporte qu'il n'a rien veu qui luy donne du soupçon, qu'il croid que le Pau ne marche que d'vn bon pied, & le Pau pour arres de sa fidelité promettant de demeurer entre les mains de ceux que Chastillon voudroit

1587. iusqu'à ce que la place fust entierement à sa deuotion, l'on iugea qu'il ne pouuoit donner de plus grandes asseurances. Mais se constituer si volontairement ostage & caution d'vn desloyal & pernicieux dessein, estoit-ce pas ruiner de gayeté de cœur & son honneur & sa vie à l'appetit d'vne bien incertaine recompense ? Ainsi les Grands se ioüent de la vie des hommes comme d'vne pelote, sans crainte de les hazarder, pourueu qu'ils se constituent executeurs & ministres de leurs passions. Le Duc de Guise l'auoit instruict à faire toutes ces offres, & se soubsmettre mesme à de plus grandes s'il en estoit requis; luy donnant sa parole qu'il feroit vn si grand nombre de prisonniers; & d'hommes de qualité, qu'on seroit bien aise de les auoir en eschange.

Le Pau reuiēt sur les deux heures apres minuict auec vn soldat confidant pour introduire ceux qu'on enuoyeroit saisir le Chasteau. Chastillon le donne en garde à quelques siēs Capitaines, & cōmande au Capitaine Teissier de Nismes, qu'il aille auec cēt cinquāte soldats se rēdre maistre du Chasteau, & saisir notamment les portes tant celle des chāps que l'autre qui descend en la ville. Le soldat l'y cōduit; & d'entrée trouue quātité de bouteilles de bon vin, & des viandes propres à bien irriter la soif. Il laisse vingt arcbusiers sur le pont-leuis; s'asseure en suitte du Chasteau, & māde à son Colonnel qu'il peut venir en seureté. Le Capitaine Gentil, hōme soupçōneux & defiāt au possible en tels stratagemes, auoit pris quelque ombrage de ceste conduicte par vn simple soldat, & plus practic en ces ruses de guerre, ausquelles il faut croire sobrement & aller bride en main; prie le Comte de ne

ſaduancer point d'auantage qu'il n'ait eſté dans le Chaſteau. Ie crains (dit-il) quelque ieu double, à mõ retour ie vous diray s'il y fait ſeur. Il y va ſeul, & demande à ſe ioindre au Capitaine Teiſſier, adiouſtãt que le ſeig. de Chaſtillõ approche. Mais d'abord il remarque de la terre fraiſchemẽt remuée; il oit vn cliquetis d'armes dedans l'Egliſe, & du bruit en deschãbres fermees à clef dãs le chaſteau, quelques hõmes armez qu'il vid couler d'vne ſale en vne chãbre, accrurẽt le ſoupçõ. Mais l'impatiẽce d'vn ſoldat ſe plaignant que Chaſtillon tardaſt trop, luy fit paſſer le doute en ferme croyance. Il rebrouſſe, fait en paſſant ſur le pont aduertir Teiſſier qu'il ſe ſauue auec ſes hommes. Teiſſier n'eut toutefois loiſir de le faire qu'auec trois, tous les autres demeurãts fricaſſez ou fracaſſez, par les artifices qu'on leur auoit preparez à l'entree du Chaſteau. Et cõme ils oyẽt Gẽtil crier au ſeigneur de Chaſtillõ qu'il rebrouſſe; ils l'aſſaillent à l'inſtãt de loing, ayãts deſormais perdu l'eſperãce de l'endõmager de plus pres. Le Pau voyãt ſa partie plus mal iouée qu'il n'auoit preſumé, demeure extrememẽt abbatu de courage. Il croid eſtre deſia ſur le precipice de la foſſe qu'il auoit creuſée pour autruy. On le mene au Duc de Buillõ, qui prẽd aduis de le faire tirer à quatre cheuaux. Le Baron de Dõnavv repart qu'il vaut mieux le mener au Roy de Nauarre, & craignant que les François ou par compaſſion ou par corruption ne ſe laſchent aux perſuaſions du priſonnier, en veut luy-meſme auoir la garde, & le charge tellement de chaiſnes encadenatées, qu'il n'a membre qui ne ploye ſous leur faix. Il ſen depeſtra neantmoins peu de iours apres; & leur eſchappant, verifia que gents inca-

1587. pables de contrequarrer les efforts & violences du vin, ſont de meſme impropres à la garde & des priſonniers & des villes.

LES cheuaux & le bagage perdu par les Reitres à la charge de Vimorri, & l'impatiẽce de ne voir ny leur ſolde ny le Roy de Nauarre, les auoiẽt jettez en vne ſeconde mutinerie. Pour leur donner vne curee, on force Chaſteau Landon: eux le pilent, & l'arriuée du Prince de Conty ſe faiſant voir en ſuite prés de Chartres, où le Duc de Buillon luy remit ſa charge & le drapeau blanc, accoiſa de tous poincts ceſte mutinerie.

Arriuée du Prince de Coty en l'armee.

ADONC les Suiſſes traittoyent auec le Roy par l'entremiſe du Duc de Neuers, maintenant ſa Majeſté les ayant coniuré par leur alliance auec ceſte Couronne, de le ſeruir, ou poſer les armes & ſe retirer, les vns de leurs Capitaines prennent party pres de ſa Majeſté, les autres moyennant quatre cents mil eſcus retournent en leurs pays; mais quelques-vns porterent d'arriuée leurs teſtes ſur vn eſchafaut.

Defection des Suiſſes.

PAR telle ſeparation voila l'armée affoiblie de moitié, les fatigues de la guerre la haraſſent, les incommodités ſe rendent à la longue inſupportables, beaucoup de troupes ſe deſbandẽt; elle preuoid que ſi l'on vient donner bataille il y a manifeſte danger pour elle. Elle prend donc aduis le XXIIII. Nouembre de rebrouſſer chemin, & trainer ſon corps languiſſant contre les ſources de Loire. Mais le Duc de Guiſe à dés le premier iour qu'il l'a recognuë, fort bien remarqué, que frappant le paſteur il diſſipera le troupeau. Le Baron logeoit dans Auneau pres de Chartres auec ſept cornetes de Reitres, mais il ſe cõfioit trop im-

prudemment à quelque parole dõnee par Chau- 1587.
lard, homme Gascon & de peu de foy, qui com-
mandoit au Chasteau; De ne luy faire aucun acte
d'hostilité, & luy laisser fournir des viures en
payant. Le Duc le renforce de nuict d'vn bon nõ-
bre d'arcbusiers; & comme la trompete vient à
sonner le Boute-selle, il donne dedans la ville
auec toutes ses forces ainsi comme les chariots &
le bagage embarassoyent & les ruës & la porte
pour sortir au matin. Eux surpris, & n'ayans moyẽ
de gagner les champs, sont contraints de rentrer
en leurs logis, & demeurer à la discretion des as-
saillans, ou morts ou prins. Le butin y fut grand,
huit cents chariots, force armes, force bagues &
chaines d'or. Deux mil cheuaux tant de combat
que de chariots, si que pour vne nuit presque tou-
te l'infanterie du Duc se mõta, riche en despoüil-
les, riche en prisonniers. Le Baron auec peu d'au-
tres sauta les murailles, & se sauuant par la faueur
d'vn marescage & de la nuict, vient faire alte à de-
my lieuë d'Auneau, & rallie les eschappez de la
peur & de l'effroy. Les Suisses restez se rangent à
luy; tous meditent vne entiere desbandade. Le
Prince de Conty, le Duc de Buillon; Chastillon,
Cleruant, & autres respondent de ce qui leur est
deu, pourueu qu'ils veuillent marcher outre. Ils
pouuoyent encore passer sur le ventre à l'armée
du Duc de Guise: mais ils estoyent enterrez de
crainte, passion qui rebousche aisement & fait
trebucher la viuacité du iugement humain.

Defaite des Reistres à Auneau.

L'Armee ne bat plus que d'vne aile, ce n'est
plus qu'vn corps dont les iambes & les bras sont
escartez, l'espoir neantmoins de payement luy
fait poursuiure sa route contre-mont la riuiere,

1587. pour gagner le chemin de Lyon & d'Auuergne, & aller ioindre le Roy de Nauarre. Mais le desordre estoit grand, vne terreur Panique marchoit auec eux, plusieurs Gentils-hommes s'escouloyẽt chacun iour en leurs maisõs ; la plus-part de ceux qui restoyent, ne se pouuoyent bonnement resoudre au combat, il faloit faire de longues traittes pour eslongner l'ennemy, l'on ne trouuoit point de guides ; point de mareschaux pour les montures qui se perdoyent faute d'estre ferrees, point de pain pour les hommes, point de fourrage pour les cheuaux. Les troupes se fondoyent; la plus-part estoient sans poudres, sans bales, sans moyen d'en recouurer. Les Landscnets sont reduits à deux mil de reste; & la plus-part desarmez, les Suisses ont prins party: les Reitres ne meditent que le retour en Alemagne : les François s'esuanoüissent d'heure en autre. Le Duc d'Espernon les costoye auec les forces du Roy : & desia voudroit qu'ils acceptassent sa capitulation pour rõpre au Duc de Guise ceste totale victoire qu'il se promet. Le Duc de Guise les talonne de prés, si n'est-il pas expedient pour l'Estat du Roy qu'il rëporte de plus grãds lauriers sur ces troupes esclopees, car le seruiteur entreprẽdroit incontinẽt de ioüer au boutte-hors auec son Maistre. D'ailleurs, plus ceste armée tiendra la campagne, plus son Royaume en sentira de ruine; & iointe auec le Roy de Nauarre elle est pour faire de grãds coups.

Capitulatiõ donnee aux Reitres.

AINSI le Roy leur offre seurté pour se retirer, à condition que les François rendent leurs drapeaux ; que les Reitres ploient les leurs ; & que tous iurent, de ne porter à l'aduenir les armes en France sans l'exprez commandement de sa Ma-

iesté. Le VIII. Decembre ils acceptent la capitulation; & laissent Lincey en Masconnois signalé d'vne generale desbandade. 1587.

Retraitte du seigneur de Chastillon.

LE seigneur de Chastillon proteste de ne rendre iamais ses enseignes qu'au Roy de Nauarre, il oit que les Reïtres menacent de l'emmener pour gage. Il se desuelope en galant homme de leur mutinerie; & ne se voulant fier à ce saufconduit, ny tumber és mains du Duc de Guise son ennemy coniuré: fait estat de trauerser l'Auuergne auec dix ou douze hõmes bien montez, & ne marcher que la nuict pour gagner le Geuaudan, & de là le Lãguedoc. Le Capitaine Gẽtil l'en dissuade, & le fait resoudre à prendre la route du Viuarez auec les pieces qui luy restent du naufrage, se faisant fort de le loger par le Petard en peu de iours dans la ville du Pont S. Rambert. Quarante hommes armez, trente arcbusiers à cheual, & quatre cents à pied luy restoient encore de dixhuict cents auec lesquels il auoit ioinct les Reïtres. Quelques seigneurs & gentils-hommes veulent courir mesme fortune. Mouy (bien que si malade qu'à peine se pouuoit-il tenir à cheual) Lieramont, Rebours, S. Auban, Ouin-ville, la Leguade, la Roussele, Ferenq, les Baudans, & autres. Gentil se met à la teste de l'infanterie, & la couure de quelques rãgs de cheuaux, le seigneur de Chastillõ en queuë pour soustenir ceux qui le poursuiuroient.

Mandelot, & autres le poursuiuent.

MAIS cõme ils pensent prendre le Pont S. Rambert, peu s'en faut qu'ils ne se facent prendre eux-mesmes. Mandelot Gouuerneur du Lyonnois y venoit de loger enuiron quatre mille hõmes par le commandement du Duc de Guise, pour coupper les ponts, & combatre les Reïtres qu'on estimoit

1587. vouloir passer par là. Mandelot, Cheurieres, le Comte de Tournon, le Pelloux qui commandoit vne grosse garnison à Nonnay; tous ceux qui ont de l'autorité, luy viennent oster tout moyen de passer qu'auec les armes. Il ne trouue rien en teste, à dos, en flanc, qui ne si oppose à sa retraitte. Son coutelas luy faict chemin. Il trauerse comme vn foudre esclattant tout ce qu'il rencontre, & contraignant ses ennemis de combatre en ioüant des talons, donne subject aux enfans du pays d'appeller ceste iournée, *la bataille de Vire-cul.*

Ce passage leur manquant, Gentil prend vne route à main gauche, & gagne à l'heure de minuict vn grand village entre Lyon & le pont au Percier. Comme ils repaissent, le hennissement des cheuaux qu'ils oyent les aduertit que l'ennemy s'approche. Mandelot les talonnoit auec six ou sept cents cheuaux, & sans vne espaisse nuée qui par vne singuliere merueille les couurit à l'instant, ils estoient exposez à sa misericorde. Et la nuée & le chemin rude pour la cauallerie empescha leur ennemy d'approcher de plus pres, joinct qu'il craignoit quelque embuscade. Ils passent le pont au Percier, & qui les eust chargez en vne grande plaine qu'ils enfilerent par-delà le pont, ils confessent eux-mesmes que le lieu, les veilles & fatigues du chemin, les rendoient impuissants de resister.

Vne nuée le couure.

La nuée disparoist au leuer du Soleil, & les coureurs de Mandelot les voyans auancez en la plaine, viennent au galop pour les engager au combat. Chastillō les veut charger. Gētil descouure le Gros, qui se fust trouué à temps s'ils fussent

venus aux mains. Ils outrepassent la plaine, & disposent leur infanterie au long d'vn ruisseau, où à la faueur des saules elle pouuoit seconder le combat de leurs gents de cheual. Ces premieres ennemis paroissent. Chastillon les charge si brusquement, qu'il en demeure plus de trẽte sur la place. Le Gros suruient, & le repousse si rudement qu'il perd & la route de son Infanterie, & quelques-vns de ses gens-d'armes, qui furent menez à Lyon prisonniers. Gẽtil, Ouin-ville, la Leguade, la Roussel-le, Ferenq, les-Baudans, & quelques autres Caualliers soustiennent les gents de pied que l'ennemy pressoit, & leur font gagner pays tournãts la teste à chaque destroit & lieu commode qu'ils rencontrent. Tant que la nuict tumbée, Mandelot qui les auoit suiuis plus de trente heures sans desbrider, alla repaistre, & donna loisir à ceste trouppe recruë de plaindre l'aduenture de leur Chef qu'ils estiment perdu.

1587.

Chastillon s'esgare, &

Il estoit en mesme peine de son Infanterie, laquelle il croid estre desfaicte: comme elle approchant des montagnes du haut Viuarez, le seigneur de Chastillon, Sainct Auban Lieutenant de sa compagnie de cheuaux legers, le Capitaine Escallier Lieutenant de la compagnie Colonnelle de son Regiment, le Capitaine Gache, & quelques autres, les venants ioindre releuent ces pauures escloppez d'vne generale consternation qui les auoit presque atterrez, & par leur presence reschaufferent la vigueur de ceste Infanterie pour soustenir auec leur courage accoustumé trois assauts de diuerses garnisons à la honte des assaillants, deuant que de pouuoir gaigner la place de Routourtou au haut Viuarez.

Reioinct.

1587. Et Mandelot s'en alla rendre raiſon de ſes diligences à la Cour : mais pour receuoir reproches & du Roy & du Duc de Guiſe, de n'auoir chargé Chaſtillon en ce grand village, ou ne l'auoir deuancé delà le pont au Percier pour le deffaire dans la plaine. Ce qui le mit auſſi en tres-mauuaiſe odeur enuers les Lionnois, qui depuis ne l'aimerent oncques.

Gaigne le haut Viuarez.

LES eſtrangers ſe cuidoient aller refraiſchir à Geneue : mais la plus-part n'eut moyen de ſe trainer iuſques là, & pluſieurs des Chefs, ou de meſaiſe & langueur, ou de regret ; ou ſelon le bruit commun, du vin muſcat dont ils auoiẽt beu tout leur ſaoul és feſtins du Duc d'Eſpernon capitulant auec eux ; y rendirent les abois. Le Duc de Buillon y mourut l'onzieſme de Ianuier au xxv. an de ſon aage, laiſſant ſon heritiere Charlotte de la Mark ſa ſœur, depuis femme du Vicomte de Turenne depuis Duc de Buillon & Mareſchal de France.

Mort du Duc de Buillon.

VNE autre troupe de Reïtres print la route de la franche-Comté, le Marquis de Pont fils aiſné du Duc de Lorraine, & le Duc de Guiſe contre la foy publique les galopent iuſqu'aux montagnes de S. Claude, & de là ſe iettent és terres de Montbelliard & de Hericourt, eſquelles d'vne deplorable vengeance ſur vn pauure peuple innocent, & par les embraſements de deux cents vilages, par les violements d'vne infinité de femmes & de filles, par le maſſacre d'vn grand nõbre de perſonnes de tous aages, ſexes, qualitez, ils impriment les inhumanitez & fureurs brutales de la Ligue, & remportent les deſpoüilles de leur triomphe en Lorraine.

Guerre au Comté de Montbelliard.

1587. Prinse d'Entragues.

D'ailleurs, le Capitaine Gentil bandoit tous ses efforts, à ce qu'il estimoit importer au seruice du Roy de Nauarre. Cõme il rouloit vne quantité d'entreprises en son esprit, celle d'Entragues luy sembla plus necessaire. Elle est situee au fond de trois hautes montagnes aboutissans les prouinces de Roüergue ,Auuergne, & Quercy. Presque toute la ville & le Chasteau sont enuironnez de riuieres impetueuses; & ne se peut assieger qu'auec trois armees, qui ne se peuuent secourir l'vne l'autre, & tenant ceste place, on peut faire non seulement contribuer ces trois prouinces, mais aussi entreprendre sur leurs meilleures villes, & auoir libre accez auec les forces que le Roy de Nauarre auoit en Guyenne & Languedoc. Le Vicomte de Turenne est vn pressant aiguillon qui pousse Gentil à cest exploit desia tout boüillant d'ardeur à mesme fin, & promet de s'y trouuer tost apres pour l'assister. Ce qu'il eust fait, si (comme les conseils de la guerre changent d'heure en autre, selon les rencontres,) vn contraire mandement du Roy de Nauarre ne l'eust appellé à la Rochelle. Les-Clusels, braue Gentil-homme du bas Roüergue, auoit pareil desseing que Gentil, & ne sçauoient rien l'vn de l'autre. Le sien faillit, car comme il venoit de recognoistre la place, Bournazel Gouuerneur de Roüergue, luy fit pendre deux soldats que ses trouppes auoient prins, desquels il extorqua l'entteprise. Gentil fut plus heureux; bien que Bournazel & le Vicomte d'Estaing eussent vne armée sur pieds pour assieger Broquiers & Saincte Afrique au bas Roüergue, qui tenoient pour le Roy de Nauarre.

1587. IL assemble enuiron cent Capitaines, douze cents arcbusiers & deux cents cheuaux, & rencontre pres de la Guiole en Auuergne le seigneur d'Entragues, que ses coureurs ne peurent prendre. Lequel croyant que ces trouppes fussent à des-Clusels qui l'allassent petarder, suiuant l'aduis des deux soldats, eut loisir d'enuoyer à ses voisins, & preparer ce qu'il auoit de forces. Si coyement toutefois, que Gentil descendant de la montagne du costé de l'Auuergne, n'oüyt rumeur ne bruit aucun dedans la ville, ny ronde ny sentinelle sur la muraille. Ainsi croid-il qu'il emportera la ville par escalade, & le chasteau par petard deuant qu'ils ayent l'allarme. Mais comme il cuide descendre les escheles au fossé, vne brusque salve d'arcbusades, vne gresle de pierres, vne huée de cris espouuentables, luy faict cognoistre qu'il n'a pas affaire à gents assopis ny de vin ny de sommeil. Ses gents s'estonnent & s'escartent qui çà qui là; les petards, les escheles, les machines demeurent à l'abandon, & ne peut rassembler ses fuyards qu'au moyen de la parole. Il les rappelle, & d'abondant menace à haute voix les assaillis, qu'il entrera dedans leur ville, ou mourra deuant leurs portes. Ses Capitaines se rallient; ses soldats se rasseurent. Il les dispose pour tirer à ceux qui paroistroient sur la porte & courtine. Sept petards luy iettent bas trois portes, vne barriere, vn pont leuis, vn cledat coulant, vne barricade. Le bruit des tambours, la fanfare de quatre trompettes qu'il auoit, les salves de cinq cents arcbusiers à chaque fois, les hurlements de part & d'autre faisoient tellement retentir les echo des vallons, qu'on eust iugé que le ciel & la terre se confondoient ensemble.

Comme les assaillis le voyent aux mains auec eux, ils se retirent au Chasteau. Il contraint les femmes & enfans de s'enfermer auec eux, haste deux mines sousterraines soubs deux grosses & principales tours. Mais ne les pouuant auoir par la force du Lyon, il practique la ruse du renard. Il fait remplir sept ou huict caques de sable à guise de pouldre qui luy manquoit; puis semond les assiegez de faire sortir les femmes & les enfans s'ils desirent leur saueté. Ils demandent asseurance pour enuoyer voir s'ils sont si prests de leur ruïne, & l'ayans veuë selon l'apparence, traictent d'appoinctement; & rendans le Chasteau, trois sepmaines apres la ville prinse, donnerent subject au Roy de Nauarre de dire, que la prise d'Entragues estoit le plus esmerueillable desseing qu'on eust executé depuis les guerres ciuiles.

Assemblée de la Ligue à Nancy.

Tovs les Chefs de la Ligue assemblez à Nancy dressoient leur cabale, & proiettoient de faire le dernier coup de leur ambition, la saison les inuitoit, les humeurs des peuples y estoient disposées, les consciences Catholiques asseurées des fureurs estrangeres, se declairoient infiniment obligées aux armes du Duc de Guise, le peuple ne chantoit que la victoire d'Auneau & la dissipation de ceste grande armée; la Noblesse Ligueuse en leuoit les sourcils; le Clergé en faisoit feste, les langues des Predicateurs seruoient de fusils aux seditieux, ils ne parloient plus qu'en derision du Roy. Leurs chaires iadis chaires de verité sont desormais des bancs de Charlatans, ils font du Roy vn Saül, & du Duc de Guise vn Dauid. Saül en a tué mille; mais Dauid, dix mille, ils publient par

1588. tout en leurs sermons, que le Roy a leué le Reïtre pour l'opposer aux sainctes entreprises du Duc, & luy ietter Paris en curée: mais que par la proüesse & constance du Duc, la Religion triomphe maintenant de l'heresie. Le Pape enuoye au Duc l'espée grauée de flammes, le Roy d'Espagne & le Duc de Sauoye en conçoiuent de merueilleuses esperances, le Prince de Parme luy conioui; &, *Entre tous les Princes de l'Europe* (ce dit-il) *il n'apartiēt qu'à Hēry de Lorraine à porter les armes & estre Chef de guerre*, par tout on en fait des feux de ioye, & par tout on chante les Panegyrics des merueilles du Duc de Guise: & par tout en faisãt verdoyer les lauriers du Duc, on flestrit ceux du Roy.

Le peuple notamment de Paris abbruué des loüanges de la maison de Guise, & des desordres du Roy, de la dissolution, du luxe, de l'hypocrisie de la Cour, sous ombre de penitence; se iette au party qu'il estime plus certain, desdaigne l'estat present, gouste l'aduenir; & croid qu'il ne perdra rien au change.

Henry de Lorraine void tout cela de loing, & se sçait fort bien preualoir de si belle opportunité. Il sçait d'ailleurs que Ioubert & Miron ont dōné sentēce pour la perpetuelle sterilité du Roy. Il se rēd plus que iamais agreable aux peuples qui craignent la succession d'vn Prince Huguenot. Il les caresse de beaucoup de priuautez & façons populaires; marques d'vn esprit aspirant à la tyrannie. Il void la Majesté du Souuerain descriée, ses ennemis sont retirez à la Rochelle, l'Angleterre est preste d'auoir sur les bras vne superbe armée nauale Espagnole, qui luy rongnera les ailes si court qu'elle ne pourra voler deçà la mer au secour

fecours de perfonne. Il prefte l'oreille aux aduis des Archiligueurs, groffis defformais au nōbre de feize, à raifon des feize quartiers de Paris. Il eft prudent, auifé, preuoyāt, genereux hardy: mais diuers, corrompu, diffimulé, retenu, patiēt. Il fe garde bien d'interpofer fon nom, & veut faire effectuer par autruy ce qu'il entreprend. Il aduertit le Cardinal de Bourbon, qui ne va que comme on le pouffe. Qu'il ne faut paffer vne fi belle faifon fans exercice, mais les recoings & cabinets de fon cœur enfermoient au dedans vne toute autre penfée qu'il ne produifoit en dehors.

1588.

Ses desseins & conclusiōs.

CESTE affemblée de Nancy tendoit en fomme à recercher les moyens pour contraindre le Roy de faire fon teftament, & prendre à gré la regence de leur main. Elle conclud donc; *Que le Roy feroit fommé de ioindre à bon efcient fes forces aux desfeings de la Ligue. Chaffer & defpoüiller de leurs charges ceux qu'on luy nommeroit. Eftablir l'Inquifition aux bonnes villes, & publier le Concile de Trente, mais fous modification des chofes qui derogent aux priuileges de l'Eglife Gallicane. Accorder la reftitution des biens alienés par le Clergé, pour les frais de la guerre. Donner des villes pour les munir des hommes & fortifications que la neceffité du tēps & des affaires requerroit. Profcripre & les corps & les biens des Huguenots. Entretenir vne armée fur la frontiere de Lorraine contre les Alemands qui menaçoient de venir demander raifon des infolences commifes au Comté de Montbelliard.*

MAIS vouloir affubiettir l'autorité du Roy aux pretextes & menées des Ligueurs, qu'eftoit-ce finon vouloir qu'il leur feruift de planche à la Royauté? Vouloir qu'il deftruife ceux qu'il aime, ceux qui luy appartiennent; finon fai-

1588. re d'vne grande forest vn buisson ? d'vn beau Royaume vn desert ; Et ce mot d'Inquisition ne fait-il pas horreur aux personnes ? Elle est necessaire aux Espagnols qu'on n'a sceu par autre mors introduire ny conseruer au Christianisme, mais la longueur & forme des procedures en est horrible ; les animositez & calomnies des mouchards & delateurs, abominable ; la prison en lieu sousterrain, affreuse ; la question auec les trochelles, garuches, & autres espouuantables tourmens, la robe iaune sans manches & toute parsemée de diables, la mitre, le baillon, la corde, & pour dernier acte de piteuse tragedie, le feu, l'ont renduë detestable aux Flamands, execrable aux François. Quant à la reception du Concile de Trente, iamais les Cours souueraines de ce Royaume ne l'ont conseillée à nos Rois, pour le preiudice qu'ils feroient à leur Couronne, & aux franchises du Clergé François. Demander aussi le rachapt des biens du Clergé, & vouloir que le Roy contraigne les beneficiers à ceste redemption ; estoit-ce pas vouloir qu'on fist la guerre pour l'Eglise, & que les Ecclesiastiques donnassent les allarmes tandis qu'ils demeureroient à l'ombre de leur tẽporel, la Noblesse iroit aux combats, & le Peuple cherroit en langueur ? La Ligue auoit obtenu quelques villes d'asseurance : les Parlements vacquoient à la proscription des Huguenots, en somme le Roy n'auoit escõduit les chefs Ligueurs d'aucune demande qu'il peust legitimement accorder, & leur auoit ottroyé plusieurs choses qu'il pouuoit d'authorité refuser.

Outre les mouuemens de ces apprehensions du Roy, le premier chef de son malheur est, que

1588.

presque tous ses Conseillers d'Estat sont desbauchez, on luy masque la verité; on l'accommode à ses humeurs, timides, foibles, legers. Certes miserable est le Prince auquel on cele la verité; ce disoit vn Empereur. On luy persuade que le party du Duc de Guise est le plus fort; que les villes, les Prouinces ne halenent plus autre que luy, que s'il n'y entre, il est pour seruir de ioüet au Ligueur d'vne part, & d'autre au Huguenot. Si veut-il demeurer maistre, & ranger l'vn & l'autre soubs sa main. Mais il s'y resould par vne voye peu seure. Il se rend chef du party Guisard, & ne parlant d'autre chose que du voyage de Poitou, cuide meriter grace & bien-vueillance enuers ses peuples, & couper la broche aux murmures de la Ligue.

LA mort du Prince de Condé facilitoit l'entreprinse. Vne forte maladie d'estomach, vne difficulté de respirer, vne grande durté de ventre, vn continuel vomissement, vne alteration & douleur extreme le surprit le troisiesme de Mars demi'heure apres souper; & dans le deuziesme iour de son mal, vne entiere suffocation de toutes les facultez, l'enuoya du lict au sepulchre. Il estoit Prince doüé de toutes les qualitez conuenables à vn grand Capitaine, & soubs la generosité duquel les Protestants conceuoyent de grandes esperances. Le corps fut ouuert; & le ventre inferieur liuide & bruslé, les intestins abruuez d'eau roussastre, l'estomach au dessus de l'orifice percé à trauers en rond; & les parties vitales, vlcerees, donnerent de manifestes signes d'empoisonnement.

Mort du Prince de Condé.

CEPENDANT le Roy ne gouste pas si fort l'entreprise contre les Huguenots, qu'il ne se prepare à destourner la guerre que la Ligue luy veut

1588. rendre immortelle. Mais le chef ſoubs lequel il aſſemble ſes forces, le fait choir de fieure en chaud-mal. On auoit de longue-main rendu l'aduancement de Ian Louys de Nogaret Duc d'Eſpernon odieux au peuple ; la Ligue le publioit ſeul argument du deſordre, mais la ſucceſſion de l'Eſtat d'Admiral & du gouuernement de Normandie, auquel le Roy l'auoit inſtallé depuis la mort du Duc de Ioyeuſe ; & le deſpit qu'il trauerſe les entreprinſes du Duc d'Aumale ſur Boulogne & autres places en Picardie, feront bien-toſt eſclater vn grand coup de la boüillante impetuoſité d'vne ame qui maintenant eſtime que les elements meſmes luy doiuent faire place.

Le Duc de Guiſe ſe depart de la guerre de Sedan, &

LE Duc de Guiſe void que la guerre qu'il fait à la Princeſſe de Sedã par le ſieur de Roſne ſon lieutenant, flaiſtrit pluſtoſt ſes lauriers que de luy cõquerir aucun nouueau trophée. Elle l'a deſia chaſſé de Douzy, l'eſcornant par le ſieur de Nueil de ſept vingts des plus reſolus de ſes troupes, preſqu' autant de bleſſez ou noyez en fuyant, & deux cẽts menez priſonniers à Sedan. La conſideration d'vne pupille innocente rend ceſte guerre execrable, & fait deteſter ceux qui la cõduiſent pour enjamber ſur les marches d'autruy ſans aucune cauſe biẽ iuſtifiée. Les Pariſiens perdent cœur s'il ne vient les raſſeurer. Ils l'appellent : & luy, quittant & Sedan & Iamets, iuge qu'il eſt temps que le Roy laſche ou rompe, & que deſormais il faut produire les effects du deſſeing de Nancy.

Il vient à Soiſſons. Le Roy s'ombrage extremement de ceſte approche ; & ſçachant l'humeur & deuotion des Pariſiens enuers le Duc, luy mãde par le ſieur de Bellievre (perſonnage de grand &

1588.

ſolide iugement, qui par le maniment de grandes affaires & d'illuſtres charges dedans & dehors le Royaume, tenoit alors l'vn des premiers rangs au Conſeil du Roy; & depuis, de tres-digne Chancellier de France.) Qu'il luy fera plaiſir de ne venir à Paris en vn temps ſi plein de troubles & composé de tant de factions, que s'il vient contre ſa volonté, il reiettera ſur luy la cauſe des malheurs que ſa preſence enfantera.

Vient à Paris.

Mais à tout perdre il n'y à qu'vn coup perilleux. Pompée eſtime que heurtant du pied la terre, il ſuſcitera cent legions. Il arriue à Paris ſur le midy du IX. de May ſuiuy de huit gentils-hommes ſeulement pour ne donner l'alarme au Roy, il deſcend au logis de la Roine-mere aux Filles repenties; & auec elle va faire la reuerence au Roy. Le peuple le ſuit en foule auec applaudiſſements & cris d'extreme allegreſſe, chacun benit ſa bienvenuë, chacun forme nouueaux ſouhaits. Des long-temps les Pariſiens ont oublié ceſte ancienne & gaye ſalutation de *Viue le Roy*, quand il le voyent paſſer: auiourd'huy ils l'eſchangent en celle de *Viue Guiſe, Viue le pilier de l'Egliſe*, vne bigote Damoiſelle entre autres iuchée ſur vne boutique, abaiſſe ſon maſque, &, *Bon Prince* (dit-elle) *puiſque tu es icy nous ſommes tous ſauuez*. Il s'encline deuant le Roy; mais d'vne reuerence moins aſſeurée que de couſtume: expoſe les occaſiõs de ſa venuë, iuſtifie ſes actions du mieux qu'il peut, puis voyãt le Roy preſt à diſner, il ſe retire en ſon logis, pas vn des Courtiſans ne l'accompagne comme auparauant.

En diſnant il ſe raſſeure, apres diſner tous deux ſe trouuent chez la Royne-mere, le Roy

1587. plein de soupçon dans vne ame trẽblante: le Duc armé d'vne braue & resoluë contenance. Le peuple escoute à quoy tendent ces conferences, chacun se va chuchottant à l'oreille, le lendemain arriue l'Archeuesque de Lyon principal arcboutant de la Ligue, les amis & seruiteurs du Duc entrent à la file, les Seize Tribuns des rebelles & coniurez apportent & remportent diuers aduis, tout se prepare en somme à l'execution de ce qu'on à failly l'annee precedente.

Faute d'Estat.

LE Roy certes auoit des forces suffisantes pour reprimer ces premieres boutees, & destruisant le principal, l'accessoire perit de luy-mesme. Il auoit les noms & surnoms de ses ennemis, la plus-part estoient atterrés d'effroy sur ces longs parlemens, sur ces allees & vennuës des vns aux autres: les vns se cachoyent desia, les autres ne meditoyent que la fuite. Le populas ne vaut rien qu'à broüiller dans le trouble, vn visage serein & ferme du Roy pouuoit escarter ceste tempeste. Mais au lieu de l'affermir on l'esbranle dauantage, on ne luy bat les aureilles d'autre chose que des pratticques du Duc auec les Parisiens, & que pour trop tarder il sera preuenu.

Barricades de Paris.

IL veut bien anticiper l'heure; mais cuide qu'il suffit de les effaroucher. Et pour ce faire, commande au Mareschal de Biron qu'il face entrer les gardes Suisses & Françoises des faux-bourgs en la ville, & les loge en diuers quartiers pour intimider le peuple s'il branle. Le Gast auec sa compagnie se place au Petit pont pres nostre Dame. Grillon au Pont S. Michel, le Mareschal d'Aumont fait vne haye d'arcbusiers aux deux rangs du Pont nostre Dame, on distribuë les Suisses en di-

1588.

uers lieux, deuant la maiſon de Ville, au Marché-neuf, à Sainct Innocent, mais ou par imprudence ou par faute d'hõmes on oublie la place Maubert. Le peuple s'eſtonne ; les chefs de la Ligue l'embabouïnent d'vne apprehenſion de pillage, il ſerre boutiques, le trafic, les outils, la plume, les liures ſe conuertiſſent en hallebardes, eſpieux, acbuſes, eſpees. Les Eſcholiers deſcendent de l'Vniuerſité ; & ioincts auec quelques bandes de populas, ſaiſiſſent la place Maubert, les voiſins arment ; toute la ville eſt en combuſtion, on crie *Barricades*, on ne void que cloſtures par tout, on les flancque, on les munit, on les prolonge de trente à trente pas iuſques pres des ſentinelles du Louure, on tend les chaines, nul ne paſſe ſans mot du guet ou paſſeport des Colonels ou Quarteniers. Le Comte de Briſſac, Boiſ-dauphin, Chamois, & autres chefs Ligueurs chargẽt les Suiſſes, en tuẽt quelques-vns. Les autres eſperdus parmy ceſte inouye fureur du peuple, ſans chefs, ſans conduite, ſans aſſeurance de l'intention du Roy, aiment mieux quitter la picque que la branſler en ſi violente occaſion ; & pour teſmoignage de ſubmiſſion, ſe prennent à crier *Bonne France*. Certes vne plus maſle viguëur, vn plus ferme courage euſt renuoyé les Pariſiens ſe barriquer au plus creux de leurs maiſons. Les villes commencent hardiment vne mutinerie, mais l'executent molement quand elles trouuent du contraſte, & touſiours plus de bruit que de fruit. La conſideration de la femme, des enfans, de la boutique, refroidiſſent aiſément les premieres boutees. S. Paul (ſimple gentil-homme, mais des principaux arcſboutãts de ce party) fait retirer les gardes du Roy,

1588. le chapeau au poing & le armes bas. Ces voix resonnent par tout. Au Tyrã, au Huguenot, au Politique. Peu s'en faut qu'on ne les prenne comme jadis pour Anglois ou Bourguignons.

LA Roine-mere auoit accoustumé de se preualoir de la diuersité des partis : mais auiourd'huy la voicy bien trompee, le Duc de Guise ne la veut employer en ce qu'il proiette. Elle monte en coche, & vient toute effrayee requerir le Duc, de faire appaiser ceste esmotion. Bellievre la suit à mesme desseing. Mais le Duc ; *Ce sont* (dit-il) *taureaux eschapez, ie ne les puis arrester.*

VN si haut desseing n'estoit entrepris pour faillir de courage au milieu, il n'estoit plus questiõ de desguiser les matieres, le masque estoit leué, le sort ietté & le gué sondé; il faloit passer outre, & se saisir de la personne de celuy sans l'aneantissement duquel la victoire demeuroit imparfaite. Et pour ce faire dix à douze mil hommes estoient prests d'entrer de nuict par la porte Neufue, inuestir le Louure, & d'en barrer les issuës.

QVATRE gentils-hommes familliers du Duc en donnent aduis au Roy. Si ne peut-il encore croire qu'on en vienne là, ains que le peuple se rengera tousiours volontiers à la clemence de son Roy, mais ceux de son Conseil eussent desia voulu se voir loing de Paris. Ils remonstrent à sa Majesté la consternation publique en laquelle Philippe le Bel fut contraint se sauuer aux Tẽpliers, le chapperõ miparty de rouge & de pers duquel Charles Duc de Normandie & depuis Roy de Frãce cinquiesme du nom & surnommé le Sage, fut coiffé pour se garentir de l'insolẽce populaire durant la prison du Roy Ian son pere en Angleterre, la re-

1588.

uolte des Maillotins, la mutinerie des Caboches, les croix Sainct André, la deposition de Salcede, les aduis du Roy de Nauarre, & les conspirations de l'an passé, qui maintenant rompent les digues du torrent, & s'en vont esclatter en deluge.

L'espouuante luy redouble en dedans, mais il raffermit sa contenance en dehors, &, *C'est la raison* (dit-il) *il faut pouruoir au desordre, assembler le Conseil, contenter grands & petits.* Et pour mieux dissimuler son desseing, il renuoye la Roine-mere au Duc, l'exhorte à venir au Louure, & l'asseure qu'il en remportera le contentement qu'il peut esperer. Elle le prie de faire en si pressante necessité paroistre au Roy, qu'il a plus de volonté à conseruer, qu'à dissiper sa Couronne; & qu'il affermisse l'Estat que ceste esmotion a merueilleusement esbranlé.

REQVERIR son ennemy, c'est luy faire paroistre qu'ō le redoute. Ainsi le Duc fait du froid, & reiette les motifs du grabuge sur le peuple, à l'assistance duquel il est plus porté par la violence de la necessité que par la promptitude de sa volōté. *Ce seroit grande foiblesse d'esprit à moy* (ce dit-il) *de m'aller en pourpoint ietter en lieu suspect à la mercy de mes ennemis.*

Retraite du Roy hors de Paris.

LE Roy cognoissant par l'aduis de sa mere l'opiniastreté du Duc en son desseing, se resout à la seureté de sa personne, car & les mœurs & les humeurs de ceste grosse ville luy sont egalement suspects, & n'est plus temps de cōtrebalancer la douceur par la force. Il sort du Louure auec peu de suite, mais en cōtenance de s'aller proumener aux Tuilleries: & des Tuilleries va coucher à Trapes.

1588. *Ie te donne ma malediction* (dit-il se tournant à Chaliot vers Paris) *ville desloyale, ville ingrate, ville que i'ay tousiours honorée d'vne cõtinuelle demeurance; ville que i'ay plus enrichie qu'aucũ de mes predecesseurs. Ie ne rentreray iamais dans ton enceinte que par l'abatis d'vne grande & memorable breche. Maudits aussi soyez vous tous pour lesquels contenter i'ay encouru la haine de tant de peuples.*

HA Duc, tu as desgainé l'espée contre ton Seigneur, mais Dieu t'a retenu le bras pour ne le frapper! C'est inconsideration, faire seulement peur à celuy qui peut trouuer moyen de s'en ressentir. Plusieurs des siens le blasment, d'auoir en ceste partie manqué du principal poinct auquel consistoit l'accomplissemẽt de sa victoire. Il a par cest attentat flaistry sa reputation enuers tous les Princes de la terre. Tous les Rois sont freres, vn sang Royal semond l'autre, ils ont interest en ceste cause, ils se seruent des remueurs d'Estats; mais chez autruy: & ne les peuuent souffrir chez eux. Certes la diuine prouidence preparoit vne estrange catastrophe au Duc, au Roy, au Royaume: & pour ce coup diuertit par sa singuliere bien-vueillance enuers ceste Couronne, le succez qu'on s'estoit promis de ceste honteuse & reprochable esmotion.

PARIS, le Roy Charles VIII. auoit jadis par sa totale conqueste du Royaume de Naples signalé le douziesme iour de May: & maintenant tu medites de noter en lettres rouges, & celebrer à l'aduenir la solemnité de ce douziesme, pour auoir en iceluy presenté sur le theatre de tes rebellions vn Roy despoüillé de la capitale ville de son Royaume. Mais plustost quel charbon pourra iamais

1588.

assez noircir à la posterité ceste triste & malencõtreuse iournée? qu'elle amnistie pourra iamais assez effacer la souuenance de ta vergongne, de ton ingratitude, de ta felonnie? quel lauement pourra iamais enleuer les taches de tes pollutions, de tes ordures, de tes vilainies? quelle flamme pourra iamais assez consumer les memoires des rebellions, des tyrannies, des seditions de ceste abominable & funeste Ligue? O Barricades, vous estes la source des torrents qui s'en font pour vn temps submerger cest Estat; & le coup par lequel ceste inscrutable Sapience vouloit chastier & le Roy & le Royaume.

Les Seize qualifierent incontinent ceste maudite conspiration, du tiltre de iuste defense contre le Roy, donnerent aduis aux villes, que Dieu auoit garenty la sainte & religieuse cité d'vn grand massacre, d'vn effroyable sac, & le Duc de Guise, destourné le conseil des Politiques, nommément du Duc d'Espernon, par la suggestion duquel le Roy s'estoit resoult à la ruïne des principales & plus Catholiques familles de Paris, comme l'affoiblissement du peuple estant le plus prompt moyen de le retenir en obeïssance.

Et le Duc de Guise dés le premier essay de ceste hardie & insolente boutée, escriuit soudain à ses plus confidens, qu'ils accourussent auec armes & cheuaux, sans bagage. *I'ay defaict les Suisses* (disoit-il à Antragues Gouuerneur d'Orleans) *taillé en pieces vne partie des gardes du Roy, & tiens le Louure inuesty de si pres, que ie rendray bon compte de ce qui est dedans. Ceste victoire est si grande qu'il en sera memoire à iamais.*

Mais, ô Duc, est-ce presomption qui te bande

1588. contre les regles de la raison, ou foiblesse qui t'abbat le courage & la resolution en laissant eschaper celuy qui dans peu de mois versera sur ta teste ceste tienne victoire, & par ton extreme confusion la rendra voirement memorable à iamais? L'vne & l'autre apporte vn soudain repentir à l'homme, mais vne prudence trop tardiue. Tu veux ô Duc, toucher du front les cieux, & du pied les enfers: mais apprend que nos histoires sont pleines des morts violentes de ces orgueilleuses testes qui cerchent leur gloire & profit au dommage de la patrie, detriment des Estats, & subuersion de la paix commune. Ce grand Dieu qui vange les iniures des Rois & des peuples, renuerse tousiours les ruines publiques sur les espaules de ceux qui les font. Le trouble de Vassy ralluma les feux de la premiere guerre ciuile. Aussi ton pere mourut tost apres les nouueaux remuëments qui s'en ensuiuirent. Et desia pareille tempeste menace de te perdre au milieu des orages de tes passions.

ANTRAGVES assembloit desia la Noblesse Ligueuse à Baugency: mais le XIIII. du mois; *Nostre grãd* (ce luy dit-il) *n'a sçeu executer son desseing s'estãt le Roy sauué dans Chartres. Ie suis d'auis que vous retiriez en vos maisons le plus doucement que pourrez,* *sans faire semblant d'auoir rien veu*, & sur la fin: *Ie suis si esperdu que ie ne sçay que ie fay.* Ie le croy, les Rois ont les mains longues, ils attrapent de loing, & le reuers est extrememẽt dãgereux. Aussi desormais il se depestrera du party Ligueur: mais le Roy n'en amendera de gueres. Car il voudra, mais ne pourra redresser au chemin d'obeissance les peuples qu'il en a destracquez.

1588.

LE Duc n'est pas moins confus en esprit voyant le Soleil de la Majesté Royale esclipsé, il faict le marry, tance le peuple; faict cesser les outrages, rendre les armes aux compagnies Françoises, & les met hors la ville; mais par la porte S. Antoine à l'opposite du chemin que prenoit leur Maistre.

EN telles esmeutes iamais vne ame tant forte soit elle ne demeure tousiours en mesme assiete: Le Duc void maintenant que les plus grands du Clergé ne consentent point à ces nouuelles mutineries: leurs qualitez ont plus de lustre soubs la splendeur d'vn Roy, qu'en la confusion d'vne Democratie. La Noblesse Françoise (au moins de dix parts les neuf) ne se peut accommoder aux humeurs des Princes de la Ligue: sa propre & essentielle forme est de s'opposer à l'esbranlement de cest Estat, les Gentils-hommes tiennent en hommage du Roy leurs honneurs, dignitez, charges, fiefs, iustices: & preuoyent bien que la Royauté ne peut estre estouffée que la Noblesse ne donne à mesme temps du nez en terre, il y a pareille raison (mais sans proportion) de l'obeïssance & de la taille deuë au Roy, que de la censiue payable au seigneur d'vn village, qui se sera soustrait de ceste-là, se voudra pareillement affranchir de ceste-cy. Il void que les Doctes & gents d'honneur abhorrent l'affront nouuellement fait au Roy, la Cour de Parlement medite abandonner Paris. Toute la France est scandalisée en la sortie du Roy, & sans la personne du Roy, la tragedie de Chilperic ne se peut bonnement iouer, ny les memoires de l'Aduocat Dauid parfaictement effectuer. Il vaut donc mieux faire du bon valet, & presentant au Roy quelque

1588. morceau de respect, de seruice & d'obeïssance, tascher de rentrer en grace afin d'en venir à bout à la premiere occasion.

Le Duc de Guise cerche de rentrer en grace.

AINSI le Duc ne se sçachant maintenir en ce haut eschelon de ses entreprises, se laisse auiourd'huy déchoir tout à plat. Il proteste de son innocence au Roy, du deuoir qu'il a faict à retenir la fureur du peuple: offre se jetter aux pieds de sa Majesté pour iustifier son honneur, auquel il se dit estrangement blessé par ses ennemis qui sont autour d'elle. Mais d'ailleurs, accordant tref-mal la glose auec le texte, il establit vn Preuost des Marchands & des Escheuins à sa deuotiõ. Reçoit l'Arsenal, la Bastille, & les lieux forts entre ses mains. Depose plusieurs Quarteniers & Capitaines: reçoit serment de ceux qu'il installe. Saisit les deniers de l'Espargne du Roy, comme il auoit fait ses finances à Chaalons, à Reims, à Soissons, & par toutes les villes de son obeïssance. Et, *si le mal continuë, ie proteste* (ce dit-il) *conseruer ensemble & la Religion & les Catholiques.* Puis par lettres escriptes à Bassompierre Lorrain: *Le Roy faict des forces, & nous aussi. Il est à Chartres, & nous à Paris. Espernon est chassé de Normandie. Les seruiteurs du Roy sont emprisõnez en plusieurs grandes villes: les petites enuoyent recognoistre Paris & nous,* & signe, L'AMY DE COEVR. En pareille forme escript-il aux Gouuerneurs de mesme estoffe; & neantmoins en apparence trauaille pour se rappointer auec le Roy.

CEPENDANT que le Duc prepare enuers sa Majesté quelque liniment à l'vlcere qu'il venoit d'ouurir, & les Parisiens requierent leurs associez de se maintenir auec eux contre le Roy de Nauarre, lequel ils disent le Roy s'estre rendu partisan au

1588.

prejudice de la Religiõ & de l'Eglise Catholique: sa Majesté exhortoit les Lieutenants & Gouuerneurs de ses prouinces, à contenir la Noblesse & le Peuple és bornes du deuoir qui les oblige à leur Souuerain: & les villes capitales, à ne former leurs affections au modele des Parisiens. Mais il ne parle plus en Roy, son stile est le stile d'vn homme qui fuit, qui tremble, qui prie; qui se sert en somme plus de l'esperon que de l'estoc. Et pour remede du desordre, il employe la Roine sa mere. Mais quelle medecine pouuoit apporter aux maladies de l'Estat cest esprit turbulent, irreconciliable en l'inimitié qu'elle portoit aux Princes du sang, & transportée d'amour enuers les enfans de sa fille Duchesse de Lorraine? elle a conseillé le Roy de composer doucement les audaces de la Ligue: & n'y a point d'apparence qu'elle recerche plus l'aduantage de son fils que l'accroissement des esperances du Marquis du Pont son petit fils.

La Roine-mere employée pour la paix.

ELLE apporte à ceste nouuelle republique (car la Royauté semble maintenant estre passée en Democratie) des plaintes, des larmes, aux brauades, aux armes du Prince courageux, d'vn peuple furieux. Et promettant des effects d'vne vie plus ardante en la fermeté de la Religion, plus respectueuse en la distribution des offices, & plus moderée en l'exaction des tailles, cuide apporter du contentement à ceux qui se disent employer pour vne reformation generale, & ramener à leur debuoir les plus eschauffez au remuement. Mais ce n'est que pour enfanter vn second traitté semblable à celuy de Nemours.

PARIS, sans le Roy, n'est qu'vn corps sans

1588. forme, les plus aduisez le recognoissent bien, & regrettent son depart. Les derniers ordres de Religieux ont beaucoup de creance enuers luy. On enuoye donc les Capucins en procession iusques à Chartres, pour parer les coups de sa colere. Et les plus apparens de tous les Ordres de la ville, pour excuser les motifs qui ont poussé le peuple à se defendre; le supplier de reuenir à Paris. Qu'il y sera receu auec autant d'esjouyssance que ses subjets ont eu de regret entendans son depart: qu'il y trouuera de meilleurs seruiteurs que ceux qui l'ont conseillé de les destruire & d'en sortir, qu'il plaise seulemeut à sa Majesté leur ottroyer sept principales demandes de leur requeste: L'extirpation des heresies soubs les armes de sa Majesté & de la saincte Vniõ. Le bannissement & proscription du Duc d'Espernon & de son frere seigneur de la Valette. La guerre en Guienne par le Roy en personne; & par le Duc de Mayenne, en Dauphiné. L'oubliance des tumultes de Paris. La confirmation des Officiers esleus au maniement des affaires ciuils apres les Barricades. Le restablissement des belles & anciennes ordonnances du Royaume. L'abolition des partis, des dons & des abus introduits par iceux d'Espernon & la Valette.

Les Capucins.

Sept demandes de la Ligue.

LA Roine mere presente ces deputez, & le Roy pressé des raisons de la Ligue pour accorder sa requeste, faict entendre au Cardinal de Bourbon, & autres Princes soussignez en icelle; Que la paix & la guerre, les batailles esquelles il a si volontiers exposé sa personne, & la derniere defaite des Reïtres Protestants, ont

Response du Roy.

tousiours

tousiours esté suffisans tesmoins de son zele à l'entretenement de l'vnique Religion Catholique en son Royaume, à l'extirpation des heresies & fausses doctrines, mais les ialousies & meffiances l'õt empesché de tirer proufit de l'aduantage qu'il auoit sur lesdits heretiques. Que pour voir vne prompte reformation des affaires, & pouruoir à la crainte que les Catholiques ont de choir en la domination des heretiques, il assemblera les Estats generaux des trois Ordres de la France ; & se resould dés à present de reuoquer plusieurs impositions qui surchargent le peuple. Quant aux plaintes particulieres contre le Duc d'Espernon & son frere ; Ie feray (dit-il) tousiours paroistre en toutes occasions, que ie suis Prince equitable & droiturier, & veux preferer l'vtilité publique de mon Royaume à toute autre consideration.

Iustifications du Duc d'Espernon.

MAIS (ce disent les deux freres, Espernon & la Valette) à quel propos faire entreprise à Paris pour prendre le Duc d'Espernon qui estoit en Normandie ?, & pourquoy se barricader à la porte du Louure, armer le peuple, & s'emparer de tous les chefs de la ville, pour chasser la Valette de Valẽce & d'ailleurs en Dauphiné où il estoit? Et si les confusiõs des siecles passez ont empesché les Rois precedens de recognoistre les seruices de nostre pere, il en a transmis le merite & la recommandation à ses enfans. Qui sont doncques ces yeux ialoux & malings qui nous enuient les faueurs de sa Majesté ; Quelle censure, quelle rigueur, quel droit peut empescher vn Roy de France d'esleuer en autorité quelques siens fauoris qui renouuellent en eux les vertus de leurs ance-

1588. ſtres.

DAVANTAGE la Ligue ſpecifie les endroits où noſtre faueur s'eſt employee ; les traittez du Duc d'Eſpernon en Guienne, ſa participation auec les negotiations de Cleruant pour les Huguenots de Mets, les entrepriſes qu'il a faites ſur Cambray, l'aſſiſtence par laquelle il a de fraiſche date fauoriſé le retour des Reitres; les ſecrets parlemẽs auec Chaſtillon; les conſeils du trouble n'agueres aduenu dans Paris; les prinſes de Valence, Tallard, Guilleſtre & autres places ſur les Catholiques en Dauphiné, & ſes menées pour empeſcher la reddition d'Auſſonne. Mais nous diſons, Pleuſt à Dieu que nous euſſions auſſi bien prins Chalon, Dijon, Montrœil, Cambray, & tout ce qui ne recognoiſt ſa Majeſté dãs le cœur de ſon Royaume. On nous qualifie fauteurs d'heretiques. Et nous leur auons en ſix mois à la pointe de nos eſpées arraché toutes leurs conqueſtes en Prouẽce (le Roy depuis la mort de Henry baſtard & grand Prieur de France, auoit donné ce gouuernement au Duc d'Eſpernon) dont les precedens Gouuerneurs n'ont ſceu les deſpoüiller en vingt années. La prinſe de Sorgues en Dauphiné par nous deux durant la plus glacée ſaiſon de l'hyuer ; & la defaite des Suiſſes Huguenots par la Valette: mais notamment la derniere deſ-vnion des Suiſſes d'auec les Reitres, qui mit en main au Duc de Guiſe l'occaſion de la defaite d'Auneau ; & les meſcontentements que le Duc d'Eſpernon a laiſſez au Roy de Nauarre à ſon partement de Guyenne, ſont-ce pas ſuffiſans teſmoignages que telles accuſations ſont auſſi nulles, que malignes celles du traffic des eſtats & offices qu'on leur impoſe?

1588.

pour la iustification desquelles le Duc d'Esper-
non offre apporter sa teste aux pieds de sa Maje-
sté, s'il se trouue que telle pensée luy soit seule-
ment cheute en l'ame. Au contraire qui a durant
les regnes de Henry II. & François II. manié sans
contredit l'estat des finances, sinon la maison de
Guise, dont les modernes retracent les pas de
leurs deuanciers? Qui a contraint le Roy d'exiger
son peuple, sinon la guerre qu'ils ont rallumée sur
les bras de sa Majesté? Quelle maison s'est iamais
d'vn bien petit commencement iettée en si for-
midable grandeur? En somme on ne nous blas-
mera point d'estre pensionnaires du Roy d'Espa-
gne, d'auoir empesché nostre Roy de reprendre
les Seigneuries des pays-bas, ny volé les deniers
de ses receptes generales. Il ne tiendra point à
nous que ceste belle reformation n'arriue, nous
sommes hors de Cour; nous sommes hors d'au-
pres du Roy.

OR voyons les premices de vostre tant loüa-
ble police. En auez vous quitté Paris? l'auez-vous
remis entre les mains du Roy son Seigneur; &
Prince naturel? Tant s'en faut, vous auez reuolté
Melun, Corbeil, Pontoise, vous auez sous fauses
persuasiōs desbauché les meilleures villes du Roy-
aume. Mais nous voulons en protestant d'estre
prests de poser és mains de sa Majesté auec nos vies
& nostre honneur tous les estats, charges, gouuer-
nemens, & places qu'il luy a pleu nous cōmettre,
inuiter nos accusateurs à faire le semblable. Et s'ils
veulent alleguer inegalité de personnes: qu'ils
sçachent que tout ce que les vns & les autres tien-
nent, appartient au Roy, & ne le peuuent garder
sans sacrilege, sinon autant qu'il luy plaira.

1588.

Deputez du Parlement au Roy.

AINSI se iustifioyent les deux freres, tandis que la Cour de Parlement tesmoignoit au Roy par ses deputez son regret du malheur qui l'auoit contraint sortir de Paris;reclamoit sa clemence & bonté, presentoit pour humble excuse de ses officiers, l'impuissance & la crainte qui leur auoit faict ployer les espaules en si violente esmotion, & le supplioit de rentrer en sa ville, rendre le repos & le contentement à sa Majesté, l'ordre à ses affaires, la splendeur à la pourpre de leurs robes, l'autorité à leurs estats : & par sa presence dissiper les mutineries que la diuision auoit esleué.

Response au Roy.

POVR response: Ie ne doute point (dit le Roy) que vous n'eussiez volontiers donné ordre au desordre si vous en eussiez eu la puissance : ny que vous ne persistiez en la mesme affection & fidelité que vous auez tesmoignée à mes Peres. Ie ne suis pas le premier à qui telles malencontres sont arriuées, & ne lairray neantmoins d'estre bō pere à ceux qui me seront bons enfans. Ie traitteray tousiours les Parisiens en ceste qualité de pere, comme fils qui ont failly contre leur deuoir, non comme valets, qui ont conspiré contre leur maistre. Continuez en vos charges, & receuez de la Royne ma mere les commandemens & intentions de ma volonté.

CESTE responce estoit lente & froide : mais apres disner il y rapporte vne suitte plus aigre & plus passionnée,& rappellant les deputez : Ie sçay (dit-il) que c'est de garnisons, on les donne ou pour ruiner vne ville, ou pour meffiance qu'on a des habitans. Mais quel subjet auoient les Parisiens de presumer que ie voulusse destruire

1588.

vne ville à laquelle i'ay par ma presence apporté tant de commoditez, que dix & douze bõnes villes s'en estimeroient bien auantagees? Et quelle deffiance pouuois-ie auoir d'vn peuple que i'aimois; d'vn peuple duquel ie m'asseurois? Ont-ils perdu vn seul pain ou chose quelconque au moyen de ces garnisons pretendues? Ie cerchois la conseruation de ma bonne ville de Paris, & la seurté de mes subiets, voulant par vne exacte recerche faire sortir vn grand nombre d'estrãgers que ie sçauois s'estre furtiuement glissez là-dedans. Ils m'ont offensé: si ne suis-ie pas irreconciliable, & ne suis point en humeur de les perdre. Mais ie veux qu'ils recognoissent leurs fautes, & sçachẽt que ie suis leur Roy & leur maistre. Sinõ, ie feray qu'à perpetuité leur demeurera la marque de leur offense. Ie reuoqueray ma Cour de Parlement, ma Chambre des Comtes, des Aides, & autres Cours. Ie leur osteray l'Vniuersité; leurs honneurs, franchises, priuileges. Ie ne lairray aucuns moyens en arriere pour me vanger. Non que ie sois vindicatif, ny coustumier d'vser de seuerité: mais ie veux bien qu'on sçache, que i'ay du cœur & du courage autant qu'aucun de mes predecesseurs. Ie ne suis point vsurpateur, ains Roy legitime par succession, & d'vne race qui a tousiours doucement commandé. Qu'on ne prenne plus la religion pour pretexte. Il n'y a au monde Prince plus Catholique, ne qui plus que moy desire l'extirpation des heresies. A la mienne volõté qu'il m'eust cousté vn bras, & que le dernier heretique fust en peinture en ceste chãbre. Retournez faire vos charges, ayez bon courage, ie feray pour vous, & leur faites biẽ entendre ce que ie vous dy.

1588.

DESIA les plus desesperez Ligueurs recognoissoient que l'absence de la Cour amaigrissoit leur marmite, deschalandoit leurs boutiques, incommodoit leur trafic, la honte d'estre sans Roy, faisoit baisser les yeux aux plus hardis remueurs, la violence de la rebellion s'allentissoit, desia plusieurs trouuuoient le faict de Paris vn peu trop hardy; & desia Paris meditoit de retourner en l'obeyssance de sa Majesté: comme le Duc de Guise apperceuant qu'il s'en alloit perdre vne bonne partie de ses amis & seruiteurs, se propose de moyenner son appointement. Il ne sonne plus que le seruice du Roy, l'obeyssance de sa Majesté, la conseruation de l'Estat, la reformation des desordres, le soulagement du peuple. Et par l'intercession de la Roine-mere, recherche les bonnes graces qu'il à perduës.

Le Duc moyénne sa paix, dont s'ensuit.

LA Roine-mere intimide le Roy, ceux de son Conseil, qui la plus-part sont creautures de la Ligue, le tiennent en ceste humeur, & luy proposent vne generale reuolte de ses peuples, les affections & volontez que la Ligue à preuenuës à Chartres, & qui l'ont fait pour sa plus grande asseurance transporter à Roüan, en somme ils crient au Huguenot. Sire (disent-ils) voulez vous perdre le nom de Tres-chrestien en conniuant à ces heresies qui vont sappans la verité ? Voulez-vous seul entre soixante vn Rois de vos predecesseurs souffrir vn si detestable meslange du mensonge & de la verité?

CE conseil l'emporte contre celuy de ceux ausquels il se deuoit le plus fier, qui regrettans la diminution de son autorité, l'affoiblissement de ses forces, voyoient que ses intentions s'alloient

1588.

resoudre en ses propres ruines. Il fait du coleré contre le party du Roy de Nauarre pour auoir la Ligue de son costé (mais il ne dit pas à personne qu'il pretende se seruir de ses forces contre elle mesme) & dresse certains articles de reünion en Iuillet, sur lesquels il forme son Edict, non tant contre la religion du Roy de Nauarre, que pour le forclorre en faueur de la Ligue, de ce qu'autre que Dieu ne luy pouuoit oster. Mais cependant qu'on plastroit ces accords, on luy vid aussi-tost exploiter que consulter les prinses des isles de Charon & de Marans.

L'Edict de reünion.

Le Roy par cest Edict ne reçoit autre religion que la Catholique. Promet ne faire iamais paix ne tresue auec les heretiques, ny aucun Edict en leur faueur. Veut que tous ses subiects se ioignent à luy, afin que par communes armes ils s'employẽt à l'extermination desdits heretiques. Adstreint ses subiets à iurer de ne prester apres luy obeyssance à Prince quelconque qui soit heretique ou fauteur d'heresie. Degrade de toutes charges publiques en paix & guerre ceux de la religion pretenduë reformée. Promet toute faueur aux Catholiques, moyennant obeyssance & fidelité, & que chacun se departe de toutes vnions, prattiques, intelligences, associations & ligues contraires à l'vnion qu'il faisoit par cest Edict. Declaire criminels de leze-Majesté ceux qui refuseront de signer ceste nouuelle, & qui puis apres s'en departiront. Abolit au demeurant tout le passé, mais desploye plus de larmes que d'encre pour signer cest Edict violemment extorqué.

Deux choses troublent la Ligue.

Voila donc les Ligueurs merueilleusement rehaussez en leurs esperances. Toutesfois ceste

1588. auguste reuerence de la Majesté Royale est si naturellement empreinte és cœurs des hommes, que la seule souuenance du douziesme de May leur fait trembloter l'ame dans le corps. Ils craignent la queuë du Scorpion, & que le Roy par ceste grande facilité ne leur medite quelque lugubre catastrophe au dernier acte de la tragedie. Et la dessus deux choses les viennent subitement estourdir. Voicy nouuelles que ceste effroyable & nombreuse armée Espagnole qui constoit de cent trente gros vaisseaux & plus de cent trente mille hommes, y comprins les mariniers, & de deux mille huit cents quarante pieces de canon, sous la cõduite du Duc de Medina Sidonia, auoit esté par fortune de mer dés le port de Grongnes en Gallice rongnée de trois galeres de Portugal, plusieurs escartées, plusieurs brisées & renduës inutiles pour ce voyage, & tellement escarmouchee en suite par l'Admiral & le Drak Vice-admiral vers le port de Plemmouth en Angleterre, qu'ils l'auoient contraint tourner visage & se retirer en desordre vers la coste de Calais (esperant y ioindre le Prince de Parme) auec perte d'vn galeon qui portoit vne partie des finances de l'armée, & les memoires de l'ordre que le General deuoit suiure, ayant conquesté l'Angleterre.

La defaite de l'armee Espagnole.

Mauuaises premices pour vne si braue & fastueuse leuée de boucliers, de laquelle on se promettoit vne toute certaine victoire, mais les progrez & la fin furent encore plus funestes. L'armée Angloise la pressa de si pres qu'elle la contraignit de quitter ce Rendez-vous en confusion. Leur Galeasse generale s'embarassa parmy les autres

1588.

vaiſſeaux, fut emportée d'vne courante ſur le ſa-ble;& prés le port de Calais,demeura auec l'artil-lerie au pouuoir du Gouuerneur de la ville. Les autres diſſipez par les efforts de l'artillerie Angloi-ſe; l'armée Eſpagnole diminuée de douze vaiſ-ſeaux fracaſſez,& de plus de cinq mil hommes qui n'eurent autre ſepulchre que le vaſte de l'Ocean & le ventre des monſtres marins. Et finalement comme elle eut pris le haut du coſté du Nord vers Nord-vegue, tirant vers Eſcoſſe & Irlande, ceſte mer egalement impiteuſe aux Eſpagnols leur mit à fond dix-ſept grands vaiſſeaux, en fit eſchoüer, briſer, enſabler pluſieurs autres; & ſe ioüa ſi mi-ſerablement du reſte de l'armée, que de cent tren-te vaiſſeaux,à peine trente peurent regagner leurs Eſpagnes; où le Duc de Medina ne trouua d'au-tre excuſe enuers ſon Maiſtre, que l'ignorance & l'infidelité des matelots, auec le peu d'experien-ce qu'ils auoient de ceſte mer du Septentrion, le defaut du ſecours du Prince de Parme, les tempe-ſtes, les naufrages, la fortune en ſomme, mais des iugemens de Dieu ſur ceſte gigantine entreprinſe d'emmener toute l'Angleterre eſclaue aux mon-tagnes de Grenade, aux minieres du Perou, pas vn mot.

Le refus du Roy de venir à Paris.

Le ſecond coup d'effroy pour les Ligueurs; c'eſt que le Roy ne veut retourner à Paris, quoy qu'on l'en importune maintefois. Ie me veux (dit-il) preparer pour la guerre des heretiques, & pour l'aſſemblée des Eſtats que ie me delibere conuoquer, & là rendre tous les Princes vnis contents & ſatisfaits de moy. Ainſi iugent-ils que les Barricades ont laiſſé beaucoup d'aigreur en

1588. l'estomach du Roy : & que pour obuier aux symptomes qu'elle peut effectuer, il n'est pas encore temps de satisfaire au serment qu'ils ont faict, de renoncer à toutes intelligences & ligues dehors & dedans le Royaume.

Nouueaux conseils de la Ligue.

VOICI donc nouueaux conseils à Paris ; & resolution, de conseruer ceste autorité & creance acquise auec tant de trauerses & diminution de celle du Roy : le presser tellement, & sousmettre si bien ses volontez aux leurs, qu'il ne voye plus, qu'il ne parle plus, qu'il ne se remue plus, sinon par les yeux, par la langue, par les nerfs des intentions de la Ligue. De faire que les deputez aux Estats soient de leur cabale & farine, auec instructions tirées de la fine fleur des articles de Peronne, de Nancy, de Nemours, de Gin-ville. De pousser, le Roy contre les Huguenots, & le soliciter au soulagement du peuple par la descharge des tailles, pour le rendre odieux s'il refuse ces premices à leur Vnion. De se rendre les plus forts es Estats, & pour cest effect, mander de tous costez la Noblesse de leur faction & leurs adherens pour s'y trouuer auec armes. De se conseruer les bonnes intelligences du Duc de Parme ; & aduertir le Roy d'Espagne, que l'accord faict auec le Roy ne tend qu'à disposer l'execution de leurs communs desseings. De retenir Pfiffer Colonnel des Suisses, & Balagny Gouuerneur de Cambray, aux particulieres conuentions passées entr'eux. D'empescher que le Duc de Neuers, lequel le Roy meditoit enuoyer en Picardie, pour addoucir les forceneries de la Ligue, ne regagnast les plus confidentes ames qu'elle y auoit. D'obliger Paris, enuers le Seigneur de Villars Gouuerneur

1588.

du Haure de Grace, à la somme de trente mil escus annuels, pour l'auoir fauorable au party.

Et nouueaux effets du Roy enuers la Ligue.

Ces nouueaux conseils enfantent nouuelles larmes, le Roy ne les peut contenir en signant ces nouueaux articles. Mais quoy? son mal-heur le contraint pour asseurer sa personne de hasarder son Estat. Il sçait bien que ce sont chimeres, que son Edict de reünion ne s'obseruera sinō par luy, ou bien entant qu'il touche la subuersion de sa Couronne, encore ou trop de bonté, ou trop d'apprehension luy fait faire scrupule d'y donner ordre. Les Protestans offrent de demesler ceste fusée à leurs perils & fortunes, qu'il face seulement le neutre, & les laisse courir contre la mutinerie de la Ligue. Il reiette l'aduis de ceux qui le luy conseillent, &, *Il y a moins de danger* (ce dit-il) *à demeurer auec ceux qui persistent en l'vnité de nostre religion, qu'auec ceux qui s'en sont separez & rendus chefs de nouuelles opinions.*

Ainsi soit à bonne foy, soit à desseing, il reuient à Chartres, void, embrasse, caresse le Duc de Guyse, & là toutes les sources de ses faueurs & largesses se desbondent sur les principaux Chefs de la Ligue. Il donne au Duc de Guise le commandement general sur toute la gend'armerie du Royaume, ce n'estoit pas le nom & le titre, mais proprement l'office & la charge de Connestable. La legation d'Auignō au Cardinal de Guise, laquelle il promet moyenner enuers sa Saincteté. Au Duc de Mayenne, vne belle & gaillarde armée pour la guerre du Dauphiné. Au Duc de Nemours, le gouuernement de Lyon, ainsi que son pere en auoit ioüy, & meditoit donner les seaux à Pierre de Pinac Archeuesque de Lyon,

1588. pour l'acquerir à luy par cest insigne bien-faict; & luy promettoit moyenner par le Cardinal de Gondy qu'il auoit enuoyé à Rome, vn chappeau rouge enuers le Pape Sixte. (Il eust sans comparaison plus reçeu d'honneur en l'Estat de Chancelier de France, qu'en celuy de Chancelier de l'Vnion, car le Chancellier Hurault Comte de Chiuerny, les sieurs de Belieure, & de Villeroy, dés-lors auoient congé d'attendre chez eux les commandemens de sa Majesté.) Il declare le Cardinal de Bourbon premier Prince du sang, vuidant par vne parole desguisée ceste grande question de la prerogatiue de l'Oncle au Nepueu, sur laquelle on a tant escrit, tant disputé; mais pour troubler l'ancien ordre de la succession, & faire sur l'eschafaut des passions de la Ligue, iouër au bon-homme de Cardinal, le personnage d'vn porteur de marotte. Et la Ligue presentant au Roy aagé de trente-six ans vn successeur qui dés-lors auoit passé le climacteric de soixante-trois, ne vouloit-elle pas soubs la statuë du Cardinal de Bourbon esleuer celle d'vn estranger, & pousser à toute halaine sa tyrannie, pour vsurper la Royauté? En somme le Roy continuë, renouuelle, amplifie ses faueurs à tous ceux qui ont du credit en la Ligue, ne faict rien sans eux; leur ouure les plus intimes cabinets de son ame, & pour l'amour d'eux, faict que chacun de leurs partisans retire quelque portion de ses gratuitez: & veut ou faict semblant de croire ce qu'ils luy cornent à l'oreille, que son Conseil luy voile les yeux pour n'apperceuoir ce qui est du deuoir d'vn bon Roy, qu'il luy desguise la verité, & ne s'arreste sinon à ce qui peut contenter ou l'ambition ou l'auarice. Ainsi pour leur

1588.

agréer encore en ceste partie, il s'arrache luy-mesme de la teste ces yeux par lesquels il voyoit le plus clair & leur donne congé d'aller en leurs maisons se mettre à l'abry de ces confusions d'Estat.

Trouble contre le Duc d'Espernon dans Angoulesme.

LE Duc d'Espernon estoit hors de Cour; mais auec pouuoir du Roy, pour commander aux prouinces d'Anjou, Touraine, Poitou, Angoulmois, Xaintonge. A Loches on luy donne aduis que la Ligue marchãde quelques habitãs pour luy liurer Angoulesme. Il y accourt, le peuple le reçoit auec beaucoup d'honneur en qualité de Lieutenant de Roy, il y faict publier l'Edit de reünion, ses paroles, ses effects ne tesmoignent autre chose qu'vn courage bandé pour la conseruation de la religion Catholique. Mais voicy soudain vne estrange catastrophe. L'imposture de certains Ligueurs persuade au peuple, qu'il medite introduire des troupes Huguenotes dans le chasteau, & s'assubiettir la ville. Le Maire Chef de la conspiration entre au chasteau le iour S. Laurent, sous ombre de presenter au Duc quelques Courriers venus de la Cour; monte en sa chambre, faict d'entrée lascher deux coups de pistole, & veut forcer la maison. Le Duc estoit alors en son cabinet, attẽdant l'heure de la Messe, & lisoit la fable de Pierre de Gauerston, iadis vniquement fauory d'Edoüard II. Roy d'Angleterre, preferé à tous autres suiuãs la Cour, enrichy des finances du Roy & de la substance du peuple : mais depuis exilé du Royaume, & finalement decapité à la requeste des Estats.

CE libel diffamatoire imprimé à Paris, non tant contre l'honneur du Duc, que du Roy, parangonnoit le Duc auec Gauerston; & concluoit, que

1588. sous Henry III. il finiroit ses derniers iours par vn semblable reuers de fortune qu'on appelle.

Av premier tumulte les Gentils-hommes du Duc coururent aux armes, & repousserent ceste canaille embastonnée, le Maire blessé d'vn coup de pistole à trauers vne porte, mourut sept heures apres. L'alarme vole en la ville; le peuple arme, tempeste, se barrique. Mais le Duc tenoit le chasteau; la citadelle estoit à sa deuotion, & pouuoit par l'vn & par l'autre faire entrer le secours necessaire pour le desgager.

Accoisé.

Desia le sieur de Tagens cousin du Duc, s'auançoit au secours; les Bordes Capitaine de la citadelle prisonnier des coniurez aimoit mieux la liberté de sa place que la sienne propre: Meré, la Messeliere, Macquerole, les Bouchaux, somment les assiegez; mais ne recognoissent qu'vne constante resolution de mourir plustost que de se rendre; puis Tagens arriuant appaisa la sedition, & rasseura le peuple qui se disposoit à capituler. Ainsi les armes furent mises bas, & les prisonniers de part & d'autre rendus.

Armée contre les Protestans.

Or ayant le Duc de Guise faict son appointement auec le Roy, & desarçonné ses plus fideles Conseillers, vne espine luy fouloit encore le pied, l'estat des Huguenots. Il ne cesse donc qu'il ne les voye assaillis de deux costez; en Poitou, en Dauphiné, & ce pendant que le Duc de Neuers dresse son armée pour le Poitou, il enuoye le regiment de S. Paul au Duc de Mercœur, pour incommoder les Protestans, & ne les laisser preualoir d'aucun auantage dans le pays.

Defaite de Gerzey.

Le Duc de Mercœur descend au bas Poitou, & assiege Montagu reparée par Colôbieres, lequel

ceux de Nantes auoient à toutes heures sur les bras. Mais au premier bruit que le Roy de Nauarre estoit sorty de la Rochelle pour secourir Montagu, il rebrousse droict à Nantes, & laisse le regiment de Gerzey, pour faire la retraitte, attrapé, batu, defait à deux lieuës des faux-bourgs de Nantes, & desormais Gerzey quittãt ce party fuyard, se fera notãment signaler aux barricades de Tours.

1588.

D'autre part le Duc de Mayenne s'achemina vers le Dauphiné, mais il planta les bornes de son voyage dans Lyon.

Cela va bien, voila deux puissantes armées aux champs: l'vne, sous l'autorité du Roy; l'autre, toute ligueuse. Mais ce n'est pas assez. Le Roy par sermens solennels a iuré dans l'Eglise cathedrale de Roüan l'execution de l'Edict d'Vnion, il l'a enuoyé aux Euesques, & commandé qu'ils poursuiuent en leurs Dioceses à cor & à cry les Huguenots à faire profession de leur foy, & adiurer leur erreur aux Parlements, sieges Royaux & communautez. Il faut donc faire passer cest Edict en loy fondamentale de l'Estat, & sommer le Roy d'assembler les trois Ordres du Royaume, ainsi qu'il a promis par les articles de la paix.

Henri en accorde la conuocation au xv. iour de Septembre à Blois, pour en pleine assemblée des plus notables personnages de chacune prouince, bailliage & seneschaussée, proposer librement les plaintes & doleances d'vn chacun; toutesfois sans entremesler aucunes pratticques, ny fauoriser les passions particulieres d'aucun.

La conuocation des Estats.

Mais parmy les commissions du Roy, la Ligue ne manque point d'artifices pour faire couler aux plus affectionnez à l'auancement de ses desseins,

1588. aux plus passionnez Ligueurs du Royaume ; les articles & memoires qu'ils deuoient coucher en leurs instructions, & mettre peine à se faire deputer aux Estats. Tellement que presque tous les Deputez se trouuerent portans la marque de la Ligue, & leurs cayers conformes à ce qu'on leur auoit escript.

Le Roy arriue le premier à Blois, donne ordre au lieu de la seance, au departement des chambres & logis des Deputez. Le Duc de Guise s'y rend en suite, mais c'est grande imprudence au Duc d'aller à Blois, puisque le Roy n'a voulu venir à Paris. Les Deputez y viennent les vns apres les autres, mais sa Majesté ne trouuant encore le nõbre suffisant pour entasmer vn acte si solennel, en differa l'ouuerture iusqu'au mois d'Octobre.

Cependant le Roy medite par le credit, que son autorité luy donne sur les trois Ordres de son Royaume, faire monter le Duc de Guise en public spectacle, pour receuoir punition de toutes les offenses passées. Et le Duc de Guise s'asseure que la plus-part des Deputez autoriseront sa cause, & luy seruiront de maillets, pour donner les derniers coups à la puissance du Roy. Ainsi chacun trauaille à l'auancement de son desseing: chacun pense à tromper l'autre, mais celuy qui sera trompé, verifiera que le delay porte danger.

Le xvi. Octobre tous les Deputez se trouuent prests à l'ouuerture. Pour le Clergé, cent trente quatre Deputez, entre autres, quatre Archeuesques, vingt-vn Euesques, deux Generaux d'Ordre. Pour la Noblesse, cent quatre-vingts Gentils-hommes. Pour le tiers Estat, cent quatre-vingts & onze Deputez, tous gẽts de iustice, ou de robe courte

courte. Et le XVII. la premiere seance des plus beaux esprits de toute la Frãce rauit vn chacun en esperance d'oüyr des propositiõs de beaux & rares expediens, & des resolutions de grands affaires pour la reformation de l'Estat.

1588.

Harangue du Roy.

LA harangue du Roy pleine d'vne naïfue affection, d'vne vraye magnanimité, de raisons pertinentes & vray semblables, & prononcée auec vne eloquence & grace admirable sans aucune hesitation, tesmoignera à iamais, qu'il emportoit l'auantage de bien dire par dessus tous les autres Princes de son siecle, & qu'il sçauoit grauement, pertinemment, & sur le champ, respondre aux plus importantes occasions qui se presentoient.

De Montelon Garde des seaux.

Montelon Garde des seaux continuant la proposition du Roy, loüa le zele & l'integtité des intentions de sa Majesté, promit aux Estats, que sous son heureuse conduite on tireroit de ceste conuocation les mesmes effects qu'on a iadis esprouué sous diuers regnes, exhorta le Clergé, à remettre sus la dignité & splẽdeur Ecclesiastique: la Noblesse, à se former au moule de la pieté, bonté, iustice, & autres vertus Gauloises, tant celebrées par toutes les histoires: le peuple, à reuerer la iustice & obseruer la police; fuïr la chicanerie des procés, les iurons, blasphemes, ieux, desbauchemens, vsures, iniustes acquisitiõs, negotiations de mauuaise foy, & autres vices où gist la pepiniere des troubles & seditions qui renuersent les plus florissans Estats. Remonstre les grandes debtes du Roy, les frais qu'il soustient, & sa diligẽce à l'extinction des heresies, sa religiõ, pieté, deuotiõ. Et finit par la recõmandation, sous l'obeïssance du Roy, de l'vniõ & cõcorde requise pour le soustenemẽt de la religiõ.

1588. Renault de Beaulne Archeuesque de Bourges, Patriarche & Primat d'Aquitaine, remercia le Roy pour la bien-vueillañce qu'il proposoit à ses subiects : & Dieu, d'auoir installé sur le throne de ceste Couronne vn Roy touché dés son ieune aage de l'esprit de sapience pour gouuerner son peuple, porter le foudre du haut Dieu iusques sur le front des ennemis de sa diuine Majesté ; ayant par diuers & perilleux voyages parmy diuerses natiõs acquis la cognoissance de tant de sortes d'affaires, qu'il a par sa seule prudence & vertu n'agueres dissipé vne grande & puissante armée d'estrangers; & donné à l'aduenir esperance que sous vn si bon & si grand Roy l'on verra l'heresie reprimée, la paix affermie, le seruice de Dieu restably, les Eglises & temples restaurez ; Iustice & Paix s'embrasser, la charité abonder entre les hommes; & par vnité de religion commencer icy bas le regne de Christ, idée & exemplaire de ce Royaume celeste, auquel nous aspirons.

Du Clergé.

De la Noblesse.

Le Baron de Senecey tesmoigna l'affection de la Noblesse au seruice de sa Majesté, recognoissant qu'à elle seule appartient de produire les effects salutaires, pour le restablissement de l'honneur de Dieu, de la religion Catholique, des choses vtiles à son Estat & necessaires à son peuple, offrant au nom de ceux de son Ordre, la fidelité, le zele & la generosité naturelle aux Gentils-hommes François enuers leurs Rois : leurs armes, moyens, vies & personnes pour luy conseruer l'obeïssance, l'honneur, la crainte & le respect, auquel les droicts diuins & humains obligent les sujets à leurs souuerains.

Du tiers Estat.

Michel Marteau Preuost des Marchãs de Paris,

President pour le tiers Estat, loüa premierement 1588.
Dieu d'auoir ietté ses yeux de misericorde sur cè Royaume en l'extremité de ses afflictions: puis remercia le Roy d'encliner aux tres-humbles requestes de ses subiets, oüyr leurs griefs & doleances, monstrer vn extreme desir de rendre à son peuple sa premiere vigueur, restablir la religiõ en son entier, regler & remettre en leur ancienne forme tous les ordres alterez par l'iniure du temps, puis protesta qu'ainsi leur tres-humble & tres-fidele seruice ne manquera iusques au dernier souspir. Ainsi finit la premiere seance.

En la seconde au Mardy suiuant, le Roy à la solicitation de l'Archeuesque d'Ambrun, du Cõte de Brissac, & de l'Aduocat Bernard, deputez des trois Ordres, pour contenter l'importunité de la Ligue, iura de nouueau le serment d'Vnion n'agueres fait à Roüen, & passant son Edict de Iuillet dernier en loy fondamentale de ce Royaume, pour obliger, luy, eux, & toute la posterité, (sans toutefois desroger aux libertés & immunités de la Noblesse) en fit faire haute lecture par M. Ruzé sieur de Beaulieu premier Secretaire de son Estat. Et pour transporter plus autẽtiquemẽt à la posterité la memoire d'vn sermẽt si solẽnel, voulut que ledit Secretaire en dressast vn acte, que tous les Ordres du Royaume iurerent en corps d'Estat tous d'vne voix, mettant le Clergé les mains à la poictrine, & les autres leuans les mains au ciel. Serment accompagné d'vne extreme allegresse & generale reprise de ceste heureuse acclamation de *viue le Roy*, dés plusieurs années mise en oubli parmy les peuples François: & suiuy d'vn singulier tesmoignage de la clemence du Roy donnant

Sermẽt d'Vnion reiteré.

1588. l'offense des Parisiés au bien commun des Catholiques de la France, & au soulagemēt de son peuple, dont les miseres luy font mettre soubs le pied le iuste resentiment qu'il en pourroit auoir. *Tenez* (dit-il au Preuost des Marchands de Paris,) *ceste parole asseurée comme de la bouche de vostre Roy, & prenez garde que Paris ne se laisse aller en vne rechute qui seroit mortelle & irreparable.*

MAIS desia le bruit couroit par la France, que soubs ceste assemblée on machinoit vne exemplaire vengeance contre les principaux des Estats: les aduertissements en venoient de tous costez; la frayeur en couroit de chambre en chambre. Les plus apprehensifs en veulent estre esclaircis, l'Archeuesque d'Ambrun porte la parole au Roy. *Ie sçay* (dit le Roy) *quelle est la franchise & seureté des Estats, on se doit asseurer de ma parolle, c'est crime d'entrer en meffiance de son Roy: & ces bruits ne viennent que de ceux qui n'ayans aucune amitié à leur Roy, le veulent rendre odieux à son peuple. Iamais l'occasion de troubler ceste assemblee ne viendra de mon costé.* En fin les familiaritez, les caresses, les demonstrations de bien-vueillance du Roy vers le Duc & le Cardinal de Guise; & pour l'amour d'eux, aux principaux de la Ligue, firent esuanoüir les soupçons & les prognostics d'vn sanglant & dernier acte desquels on leur donnoit aduis de toutes parts. Et certes si la Ligue n'eust point de sa part suscité les flammeches des indignitez passées qui s'en alloiēt assopies, le feu du prochain courroux ne les eust peut-estre iamais deuorez.

Nouuelles pratiques des Deputez.

MAIS patience offensée tourne en fureur. La Ligue met en besōgne ceux qui portēt sa marque, pour atteindre le but auquel elle vise, d'exautorer

le Roy,& luy donnant vn eſchec-mat, inſtaller le 1588.
Duc de Guiſe en ſon throne, car le Roy de Nauarre eſt deſormais par ceſte nouuelle loy fondamẽtale forclos de la ſucceſſiõ Royale. Mais que penſent-ils faire? Le coloſſe qu'ils veulent edifier les accablera : le feu qu'ils allument les bruſlera : le couteau qu'ils forgent ſe trẽpera dãs leurs propres entrailles, & finalemẽt ne lairra de toute ceſte Ligue ſinon vne honteuſe & reprochable memoire.

Povr donner dans ce blanc pretendu, il faloit rendre les actions du Roy odieuſes à tout le monde, luy reprocher ſes liberalitez deſmeſurées, ſes feintiſes; l'oppreſſion du peuple, l'erection des eſtats & offices nouueaux, afin de bander contre luy les plus apparentes familles du tiers Eſtat intereſſées en la ſuppreſſion d'iceux; ou bien que negligeant d'y donner ordre, on le declaire ennemy de ſon peuple & tyran de ſon Royaume; & que le peuple concluë ſur le champ à le confiner dans vn cloiſtre.

Artifices pour rendre le Roy odieux.

A tous propos on luy remonſtre l'extreme refroidiſſemẽt de la plus part des Catholiques à ſon amour & obeiſſance, pour ſe voir contraints de viure parmi ceux qui ont bruſlé leurs Egliſes, profané les autels, maſſacré les preſtres, rauagé leurs biens. On le ſupplie de defendre l'Egliſe, & preferer les iniures faites à la religion, aux violences faites à l'Eſtat. On luy propoſe les exceſſiues impoſitions & ſubſides qui ont deſia desbauché la pluſ-part de ſes peuples, & la ſordide auarice des eſtrangers, qui par continuelles inuentions appauuriſſent cruellement la France. On luy repreſente les abus de la police, la prouiſion des benefices à toutes perſonnes indifferemmẽt,

1588. ou mariez, ou gents de guerre, mesme à des femmes ; le luxe, la dissolution, l'ignorance des Prelats ; les ventes des offices & puissance de iudicature. On l'exhorte à ne se point entremettre du faict spirituel ; ou du moins y vaquer saintement & comme il appartient aux choses diuines : degrader vn grand nombre tant de Prelats Ecclesiastiques que des Magistrats ciuils és Cours souueraines & iurisdictions subalternes ; & punir de mort les ministres preuaricateurs en l'Eglise, en la Iustice, en la Police, autrement, il ne peut sauuer l'Estat. On le semond en fin de reformer les excez & desordres de sa Cour, que les desbauches font abhorrer à tant de courages heroïques remplis de sainte magnanimité & hardiesse incroiable, à tant de grandes & riches ames qui sont en l'Estat de la Noblesse, lesquelles employees redresseroient en peu de mois les demolitions de cest Estat.

CEVX qui se sentent interessez au retranchement du nõbre superflu d'Officiers, & en l'achept de leurs Estats, viennent à la trauerse pour dissuader le Roy de prendre cest aduis, ains les conseruer aux honneurs qu'ils possedent soubs la lumiere de sa Majesté.

LE tiers Estat exhibe ses plaintes ; de l'excez des tailles, des subsides qui l'accablent, des doüanes, equiualans, traittes foraines, gabelles, entrées, emprunts, dons, augmentation ou diminution du prix des monnoyes, creuës, surcharges sur la somme vniuerselle des tailles, gros & huitiesme du vin, pied fourché auec autres sur-impositions & maletoltes, dont le Roy ne tire profit qui ne soit destrempé au sang du pauure peuple.

1588.

La noblesse se plaind des seruices sans recōpense, de l'indiscrete distributiō des liberalitez du Roy. Le Clergé crie que les deniers & surcharges qu'ō à tirez de son Ordre n'ont en rien aduancé le seruice de la religion. Des plaintifs du peuple languissant nasquit la suppression des Officiers de nouuelle creation, & l'ouuerture de la descharge des tailles. Mais ô artificieux stratageme! Le Roy l'accordant à la reduction de l'an M. D. LXXVI. se void priué des moyens de soudoyer ses armees, & d'entretenir la grandeur du rang de sa Majesté. S'il la refuse, voila l'occasion ouuerte pour mutiner les Estats, chasser ceux qui sont aupres de sa personne, & luy donner vn Curateur.

Necessiteux.

Le Duc de Guise dissuade d'vn costé le Roy de tant raualler son autorité : mais de l'autre il pousse les Deputez à s'eschauffer en leurs poursuites. En fin le Roy passe cest ottroy de reduction: mais il espere monstrer aux Estats, qu'auec si peu de deniers il ne peut entretenir sa dignité Royale, ny la guerre aux heretiques qu'ils ont si solennellement iurée. On aduise cependant aux moyēs de remplacer le fond: on demande compte à ceux qui ont manié les finances, & abusé des gratuitez du Roy.

Effects des armes du Duc de Neuers.

Mais tandis qu'on fueillete les cayers aux Estats, voyons les progrez des deux armées que nous venōs de laisser en campagne. Celle du Duc de Neuers constoit de François, Suisses, Italiens, & plusieurs Gentils-hommes volontaires. Sagonne estoit Mareschal de la cauallerie legere, la Chastre grand Maistre de camp, la Chastaigneraye, Lauerdin, & plusieurs autres y commandoient des trouppes. Mauleon fut le premier obiect de

1588. leurs armes. C'est temerité de s'opiniastrer à defẽdre vne place qui de soy n'est soustenable: mais c'est perfidie de mal traitter ceuxqu'on a receus à composition. Ainsi ceste premiere victoire fut abruuée du sang de ceux qui se fians en la force de leurs courages, negligeoient la foibesse de leurs murailles.

MONTAGV fut disputé quelques iours par Colombieres, qui d'abord saluant le Duc auec vne furieuse escarmouche, laissa la plus grande perte aux assiegeans. Mais le canon ayant esbranlé les murailles & la constance des assaillis, les firent entrer en capitulation, qui leur fut honorablement ottroyée le dernier iour de Nouembre.

Seiour du Duc de Mayenne à Lyon suspect à Mandelot.

LA Ganache située sur les marches de Poitou & de Bretagne incommodoit l'vne & l'autre prouince. Laissons y tourner teste à l'armée pour voir à quoy le Duc de Mayenne passoit son temps à Lyon. Les desseings trop legerement fondez sur la mutinerie d'vn peuple, sont tousiours ruineux. Le Duc de Mayẽne le sçait fort bien; & d'ailleurs il n'y a que des coups à gagner en Dauphiné. Il aime doncques mieux attendre l'issuë des Estats en vn seiour plaisant & delicieux. Mais ce seiour est vn grand fleau à Mandelot, il craind d'estre desarçonné de son gouuernement, le Duc de Nemours en est prouueu, la presence du Duc de Mayenne est extremement suspecte. En somme il s'en ombrage tellement, que saisi d'apprehension, de colique, de fieure, de goutte & de dysenterie il remporta le XXIIII. Nouembre ce tesmoignage en l'autre monde par la bouche du Pere Emond Auger Iesuite en l'oraison funebre qu'il prononça. De n'auoir iamais signé la Ligue,

1588.

d'estre mort ferme en sa religion & au seruice du Roy.

Surprise du Marquisat de Saluſſes par le Sauoysien.

TANDIS que le Roy trauaille aux Estats pour retrancher toutes les difficultez qui empeschoient son Royaume de se garantir des tempestes d'vne longue guerre, & que le Duc de Mayenne refroidit à Lyon ceste ardeur n'agueres tant eschauffée de passer en Dauphiné: Charles Duc de Sauoye preuoyant la dissipation de cest Estat, iugea que comme fils & mary de deux filles sorties du sang de France, il en deuoit tirer cuisse ou aile, & mettre des premiers la main au partage. Le Marquisat de Salusses est enclaué dans le milieu de ses terres, & croid que la piece vaut bien qu'il rompe & l'alliance & l'amitié du Roy son proche parent, qui d'vne pure courtoisie neantmoins luy auoit depuis quelques années rendu Sauignan & Pignereul. A ce desseing voyant les pensers du Roy engagez ailleurs qu'outre les monts, il dresse vne leuée de gents de guerre, menace Geneue, faict semblant de vouloir assieger Montferrat, jette en campagne le Marquis de Sainct Sorlin, & la nuict de Toussaints surprend la ville de Carmagnole; puis la citadelle desgarnie de viures que S. Siluie successeur de la Coste auoit tirez, en esperance (disoit-il) de les refraischir, & en moins de trois semaines occupa tout le Marquisat, laissant vn reprochable soupçon contre les Capitaines de la citadelle, d'auoir laschement eschangé les doubles canons de cest ancien Arsenal des guerres de France outre les monts, auec les doubles pistolets d'Espagne.

CESTE conqueste hausse le courage au Duc, & desia luy faict engloutir en idée & la Prouéce &

1588. le Dauphiné. Pour prétexte il escript au Pape & au Roy; Que le general respect de l'Eglise l'a faict emparer de ces places, afin que Les-diguieres n'en fist vne retraitte & refuge aux Huguenots: & le particulier interest de ses Estats, qu'il desire conseruer en la pureté de l'ancienne religion sous l'obeïssance du Saint Siege, & par son Ambassadeur desguise ceste iniure des plus belles couleurs qu'il est possible.

IL veut qu'on l'estime ne vouloir tenir ces places que soubs l'autorité du Roy: mais auec le temps il en vsurpe tous les actes souuerains, degrade les Officiers de sa Majesté, abat les fleurs de Lis de France, esleue les croix de Sauoye: & par brauade, il se fait esleuer en relief apres le naturel, sur vne piece de monnoye forgée exprez: & au reuers d'icelle, vn Centaure foulāt au pied vne couronne reuersée, pour le corps de sa deuise, & pour l'ame ce mot OPPORTVNE. Mais nous verrons en son lieu comme le iuste & legitime successeur de ceste Couronne cōtrequarrera plus à propos l'insolence de cest outrageux vsurpateur.

Desseing du Roy sur ceste prinse.

LE Roy picqué de iuste douleur s'irrite de ceste vsurpation, & rapporte ceste branche au tronc des coniurations de la Ligue. Il se resoult à pacifier la guerre ciuile pour entendre à l'estrangere, & dés-lors medite donner la paix aux Protestants pour se seruir de leur assistance contre ceux qui des diuisions du Royaume se veulent preualoir en leur bien-seance.

CEVX que le respect de la gloire des François touche viuement, luy remonstrent qu'ils faut appaiser & le Huguenot & le Ligueur pour vanger ce nouuel outrage, & courir au loup qui s'eslance

1588.

dans le parc cependant que les bergers s'entrebatent. Vn petit Prince ostera-il de brauade à vn Roy de France le gage qui luy reste pour recouurer vn iour Naples & Milan? Quatre cents pieces de canons qui peuuent pouldroyer les plus orgueilleuses forteresses de l'Espagnol? Cest ancien fief du Dauphiné, comprins en la donation que le Prince Hubert fit à la Couronne de France? dont nos Rois ont si souuent receu les Marquis en foy & hommage, & si souuent confisqué sur eux par forfaiture & felonnie?

Desguisement du Duc de Guise.

TOVS les seruiteurs du Roy, tous les Parlements, toute l'assemblée des Estats, iugent que ce sont effects de la Ligue, & que ceste inuasion n'est sans l'intelligence du Duc de Guise, ceux mesmes qui trouuent de la iustice en son party, ne la peuuent sauourer. Mais pour diuertir ceste commune haine qui s'en va redonder sur luy, il supplie le Roy d'asseurer seulement son peuple; & luy faire gouster les fruicts du cõtentement qu'il s'est promis au serment de la sainte Vnion, qu'il esteingne le feu que les Huguenots fomentẽt en ce Royaume; & luy donne ceste commission estrangere, il sera le premier qui passera les monts pour faire rendre gorge au Sauoisien.

MAIS pouuoit-on esperer quelque remede de celuy qui par ses prattiques continuées auec les estrangers auoit donné l'esprit & le mouuement au mal? Ainsi le Roy considerant que ny son Edict de reünion, ny le serment de se departir de toutes associations, ne produit les effects qu'on luy promettoit; & que la Ligue consentant aux pernicieux desseings de l'estranger, a faict la planche à la rupture de ladicte Vnion; estime qu'il

1588. n'a plus d'obligation au ferment de cefte Vnion, & dés-lors medite d'auoir raifon de toutes les offenfes paffées. Ce pendant il diffimule fon defpit.

Affemblée & requefte des Proteftās.

COMME cefte nouuelle troubloit l'affemblée de Blois, le Roy de Nauarre (puifque les artifices de la Ligue luy fermoient la porte au lieu dont la premiere feance luy eftoit deuë) en tenoit vne autre en la maifon de Ville à la Rochelle; & des aduis d'icelle enuoya foubs le nom des François exilez pour la religion, vne commune requefte aux Eftats: fuppliant le Roy, de leur reftituer la liberté du premier Edict que l'on nomme de Ianuier. Ordonner vn concile national, où les differends de la religion foient doucement difputez & faintement refolus. Accorder main-leuée & libre iouïffance de leurs biens. Permettre que leur requefte foit enregiftrée, & le contenu d'icelle accordé par fa benignité, afin que rien ne fe face à leur prejudice.

Dōt s'enfuit la reiection des Bourbō- &

TANT f'en faut, cefte requefte eftoit de droit fil contre la principale intention de ces Eftats paffionnez à l'aduancement de la Ligue. Et pour ce, non contens du ferment que le Roy leur a faict par l'Edict d'Vnion, voicy qu'ils arrachent de nouueau de la propre bouche du Roy vne plus particuliere declaration. Touchant la perpetuelle inhabillité du Roy de Nauarre & des autres Princes du fang fes coufins adherens (ce difent-ils) & fauteurs d'heretiques, à la fucceffion de cefte Couronne.

LA fin des Eftats deuoit eftre le bien d'vne tranquilité publique. Et certes quelque petit nombre dont les volontez n'eftoient efclaues aux paffiōs des Ligueurs, confeilloient ce remede

1588.

iadis esprouué contre les plus pernicieuses heresies, à sçauoir vn Concile libre & legitime, vniuersel ou national. Mais la plus grande partie cõmandoit sur les volontez du Roy & des Estats. La Ligue pour renuerser l'Estat veut abatre les colomnes, qui sont les Princes du sang, & si les branches de Valois & de Bourbon, c'est à dire toute la race de Sainct Louis, n'est degradée, elle ne peut transmettre la Couronne en la famille des Lorrains.

Par son Edict le Roy promet bien donner ordre à la succession: mais & luy & la Roine sa femme ne sont encores qu'en la vigueur de leurs ans, il espere que Dieu le benira d'vne lignée masculine. Ainsi ne prend-il point de plaisir qu'on touche ceste corde, ce n'est que raualler son autorité, c'est le despoüiller deuant qu'il se vueille coucher, & tout aussi tost qu'vn Prince a nommé son successeur, autant vaudroit que son testament fust desia faict.

Neantmoins il veut encore pour ce dernier coup contenter les forcenez appetits de la Ligue. Il permet qu'on dispute sa succession; qu'en l'assemblée de tout son peuple on excluë le legitime successeur, il consent que l'on propose ce que la plus-part des Deputez auoit desia resolu. La chambre du Clergé auoit dés le quatriesme de Nouembre condemné le Roy de Nauarre pour heretique, chef d'iceux, relaps, excommunié, priué du Gouuernement de Guienne & de tous ses Estats, indigne de toutes successions, couronnes & Royaumes. L'Archeuesque d'Ambrun, l'Euesque de Bazas, l'Abbé de Cisteaux, & autres Ecclesiastiques, en font ouuerture aux

1588. Deputez de la Noblesse & du tiers Estat. Tous se conforment au premier aduis, & ordonnent douze de chaque chambre pour faire entendre leur resolution au Roy.

MAIS le Roy de Nauarre auoit souuent remonstré, qu'il estoit né durant la permission d'vne & d'autre religion, instruit & nourry en vne dont il ne se peut en conscience departir sans vne preallable meilleure instruction, l'espoir ny le desespoir d'vne Couronne ne le peuuent pousser à vn violent & temeraire changement, il encourroit plustost le blasme d'inconstance, d'infidelité, d'hypocrisie. Il est & sera tousiours prest à receuoir instruction d'vn Concile libre & legitime. Ces submissions sont pleines de iustice & consideration, il ne defend rien auec opiniastreté, ce n'est que l'honneur & le zele de sa conscience qui l'oblige. Il n'est donc pas raisonnable (ce dit le Roy) de le condamner sans l'oüyr, auisons auec iugement & preuoyance s'il est expedient de le sommer pour vne derniere fois à iurer l'Edict d'Vnion, & se declarer Catholique.

Procez des Estats contre le Roy de Nauarre. mais

LES trois Chambres ne sont de cest aduis. Le Cardinal de Bourbon son oncle (ce disent les Deputez) luy a vne fois obtenu absolution. La Roine-mere a fait des voyages pour le gagner. Le Roy luy a enuoyé des Docteurs pour le reduire. Il est esleué dés le berceau en ceste nouuelle opinion condamnée par le Concile de Trente & plusieurs autres, le Consistoire l'a receu en grace, il est rechut en l'erreur qu'il auoit abiuré. Il est doncques heretique; il est relaps, & comme tel, indigne d'obeïssance, indigne de respect, indigne mesme d'vn Dieu-gard. Le sainct Siege de Rome l'a

1588.

declaré ſchiſmatique, excommunié, inhabile à la ſucceſſion de ce Royaume, les Eſtats doncques doiuent ratifier ceſte ſentence. Bref, vn heretique ne peut regner en France, c'eſt choſe incompatible auec le ſacre & ſerment qu'il doibt preſter, dommageable à l'honneur de Dieu, contraire au bien de ce Royaume.

Tovt-beav. Nature, & le commun conſentemẽt des nations veulent qu'on eſcoute l'accuſé. Dieu-meſme qui n'a beſoing d'eſtre eſclaircy par teſmoignages humains, & n'eſt obligé au ſtile d'aucune iuriſdiction, n'a voulu condamner noſtre premier pere ſans l'appeller en iugement, l'examiner, confronter, oüyr ſes reſponſes. Eſcoutez le Roy de Nauarre, il vous pourra dire, que par ſurpriſe le Pape l'a noté d'hereſie, il ne ſçait ny ne cognoiſt point encore d'autre verité que celle en laquelle la Roine de Nauarre ſa mere l'a nourry. S'il a quelquefois ployé ſoubs la force & violence du temps, il n'eſtoit alors libre en ſa volonté, & ſi toſt que l'occaſion luy donna moyen de ſe retirer de la Cour en ſon pays de Bearn, il conforma ſa creance au modele qu'on luy en auoit preſcript, mais proteſtant touſiours aux Eſtats & Parlements de la France, qu'il n'a deſir plus viuement imprimé dans ſon ame, que de voir le ſeruice de Dieu reüny ſoubs vne meſme religion, au moyen d'vne libre & legitime aſſemblée de l'Egliſe Vniuerſelle, ou d'vn Concile national de l'Egliſe Gallicane.

Neantmoins les Deputez (du Clergé notamment) ne ſe payent d'aucune raiſon, ils ſont la plus-part preoccupez de paſſions, & n'eſcoutent ſinon ce qui faict pour l'aduance-

1588. ment de la Ligue. Si le Roy refuse cest article, le Duc de Guise s'en va rompre les Estats, & ietter toute l'enuie du mal sur sa Majesté. Il a si bien pourueu à ses affaires, qu'il se tient pour maistre du Chasteau de Blois & de la personne du Roy. Il n'y a porte, sale, chambre, ny cabinet dont les clefs ne soient à sa deuotion, il tient diuerses armes appareillées au besoing. Es cõseils il rabrouë ceux qui ne parlent à son gré, les opinions & les voix sont violentées aux Estats. Il met, il oste; il deschire, il recoust les cayers à son appetit. Ceux que le Roy & les Parlements iugent insupportables, trouuent accez & support chez luy. Somme, voicy le premier Prince du sang, le premier de la plus ancienne & plus illustre maison qui porte aujourd'huy Couronne sur la teste, le premier de ceste Royale branche de Bourbon, qui seule reste apres toutes ses sœurs & consanguines d'Anjou, d'Alençon, d'Eureux, de Berry, de Bourgongne, d'Angoulesme, d'Orleans; & qui seule suruit à celle de Valois, priué du droict que Nature luy donne, sans le sommer, sans oüyr ses raisons. Le Clergé iuge qu'il ne se peut ne doibt contumacer d'auantage, son heresie, son incapacité à la Couronne est assez manifeste. L'Euesque de Chaalons en Champagne porte ceste conclusion en la chambre des Nobles: l'Euesque de Cominge, en celle du tiers Ordre, & l'Archeuesque d'Ambrun, au Roy pour la faire passer en Edict, & cela faict, s'ensuiuoit le dernier acte de ceste tragedie du Roy despoüillé.

MAIS ô hommes! l'Eternel vous regarde; il se rit de vos conseils, voicy qu'il monte sur le theatre

theatre pour y iouër son personnage, & produire 1588. des effects bien esloignez de vos pensées.

On donne de tous costez aduis au Roy d'vne grande conspiration contre sa Majesté. Le Duc d'Espernon l'en asseure par lettres. Le Duc de Mayenne ialoux peut-estre de la grandeur & haute fortune de son frere, aduertit de Lyon sa Majesté par la bouche d'vn Cheualier d'honneur; & le Duc d'Aumale de Blois mesme par sa propre femme, que le Duc de Guise a de tres-mauuais desseings, que l'heure de l'execution approche, qu'on a resolu de le saisir & l'emmener à Paris.

En effet, du Roy contre le Duc de Guise.

Ces aduis allument au Roy vn nouueau courage, vne nouuelle force. Il veut preuenir, & descouure son intention à quatre qu'il cognoist autant fideles à sa Majesté comme ennemis des damnables projects de la Ligue. Il faut qu'il estouffe ce nouuel Orient que le peuple adore desja. La pressante necessité ne permet qu'il le puisse presenter en spectacle, le respect du Pape le retient, le serment de la protection des Estats l'arreste en irresolution, les troubles que ceste executiõ apportera aux peuples disposez à la deuotion des Ligueurs, luy dõnent à peser. Si faut-il qu'il meure. Il ne tient en France autre qualité que de simple subiet; & sans l'autorité, sans l'auis, sans la permission du Roy, a basty vne Ligue, communiqué auec l'estranger, leué gens de guerre, entepris sur les villes, rompu la paix publique. Il continuë ses pratiques contre le serment de l'Edict d'Vnion auec le Cardinal Morosin Legat du Pape, & Dom Inigo de Mendosse Ambassadeur d'Espagne. Il confirme ses confederations particulieres auec

1588. les Gouuerneurs des villes desbauchées. Il a desclairé par ses Manifestes, qu'il n'est armé que pour le seruice de Dieu & du Roy : & neantmoins par la surprinse de tant de villes, empesche l'auancement de l'armée Royale en Guyenne contre les Huguenots. L'obiet de ses armes sont, l'asseurance & la religion des Catholiques, & retrancher au Roy de Nauarre toute esperance de succession à la Couronne, & cependant il appert qu'il a recerché d'amitié le Roy de Nauarre, il a promis luy donner son fils en ostage, & l'aller auec dix-sept Princes de sa maison querir iusques sur Loire pour le seruir & le faire Roy de France. Plusieurs letres interceptes apprennent qu'apres le pardon de diuers crimes de leze-Majesté, il restaure ses desseins contre le Roy, contre son Estat. La prinse du Marquisat de Salusses est de son intelligence. Il calomnie par tout les actions du Roy, il le blasme d'auoir outre son gré denoncé la guerre aux Huguenots; d'auoir vendu ledit Marquisat, afin que sous pretexte de le recouurer, il destourne la guerre cōtre les heretiques. Au lieu de s'employer à la reduction des villes tenuës par les Huguenots, il retiēt ses Capitaines & gents de guerre à Blois, sous l'asseurance qu'on leur donne d'vn profitable changement. Il a fait imprimer des liures en faueur de la legitime succession du sang Lorrain à la Courōne. Aux Barricades on a ouy ceste voix, *Il ne faut plus tant lanterner, il faut mener Monsieur à Reims*. Il s'est laissé salüer au populas auec des cris & applaudissements qui n'appartiennent sinon au Prince souuerain. Il s'est vanté d'auoir peu retenir le Roy prisonnier, ou luy faire pis, bien qu'il fust entré

1588.

dans Paris seulement auec huit cheuaux, asseuré des forces & volontez des citadins. Il s'est emparé des places fortes de Paris, il a installé des Gouuerneurs, Magistrats, Officiers à sa deuotion. Il a tellement corrompu les Estats, que les Deputez ne parlent plus sinon par sa bouche, ils ne produisent plus d'autres remonstrances ny requestes qu'allambiquées en son conseil. Plusieurs crient desia qu'il attend trop à faire son coup. Il ne parle qu'en termes de Souuerain; auec brauades, desdain, menaces. Il a refusé de souscripre à l'ordonnance que le Roy vouloit publier sur les crimes de leze-Majesté. Il seelle desia des patentes à son grand seel. Il defend aux communautez de ne bailler viures ny munitions aux compagnies que le Roy leur enuoye. Il ne reste plus en somme que restablir en sa personne ceste ancienne grandeur iadis vsurpée par les Maires du Palais, & faire du Roy ce que Charles Martel a fait de Chilperic. En fin on represente au Roy le procez de Salcede complice de la coniuration; les conseils de Nancy, & de Paris en Caresme l'an passé, dont le premier chef estoit; La saisie de la personne du Roy, les memoires de l'Aduocat Dauid; les lettres de la Roine Doüairiere de Danemark au Duc de Lorraine son fils, l'attentat des Barricades: & pour acheminer l'œuure & combler le sac, les practiques, les corruptions, les violences faites par le Duc de Guise aux Estats. Semblables & moindres crimes ont iadis porté sur vn eschafaut des testes autant & plus illustres que celle du Duc de Guise, les Ligues & practiques d'vn Comte de Harcour, d'vn Connestable de S. Paul, d'vn Duc de

1588. Nemours, leur ont fait prendre honteuse fin.

Le Pape Sixte auiourd'huy viuant a n'agueres fait mourir le Comte de Pepoly des plus illustres familles d'Italie, pour auoir seulement recelé des bannis en sa maison. Le Duc de Guise mesme poursuiuoit n'agueres à outrance les desobeissances du feu Duc d'Anjou. Sa Sainteté a creu que la religion estoit le seul motif des armes du Duc de Guise, les Barricades, l'vsurpation de la Bastille, du Bois de Vincennes, luy donnent maintenant vne toute autre creance. Il a luy mesme dit à l'Euesque de Paris; Que l'acte est trop hardy, qu'il y va de l'Estat, que l'offense est irreconciliable. Il a luy-mesme escript au Roy, qu'il se doit asseurer des Estats à quelque prix que ce soit, qu'en si pressans dangers il ny a remede tant extraordinaire qu'il ne faille recercher, & sur ceste consideration il a ottroyé à sa Majesté vn Confessionat, pour estre absout de tous les cas reseruez au S. Siege.

Obiection. Ouy, mais les Estats sont soubs la protection & serment du Roy. Certes iamais sermẽt ne fut mesprisé sans repentir. Mais quelle obligation peut auoir vn Souuerain enuers vn simple subiect, qui par rebellion a le premier violé la sienne à son Prince? La necessité force la loy, les grandes punitions des rebelles ont esté souuent faites en grandes assemblées. Les Rois d'Angleterre & de Pologne le prattiquent fort bien? & nostre Charles IX. a rougy les nopces de sa sœur auec plus de sang que de vin.

Autre. Le Duc de Guise a beaucoup de creance parmy les peuples François. Il est vray; mais son party n'a credit qu'en la multitude, & n'y a fondement plus mobile. Les hommes d'estoffe, les villes, les

1588.

Gouuerneurs, les officiers du Roy, ne broüillent que parmy le trouble du populas, & voyans à terre celuy qui donnoit mouuement à leur rebellion, ils se contiendront dans le calme de la bonnasse. Sire (disent ceux qui craignent que le violant conseil qu'ils donnent en ceste vrgente necessité ne s'esuente) le Duc de Guise vous surprẽdra. On à desia publié dans Paris, que ceste année vous est climacterique, on monstre desia les cizeaux qui vous raseront, on demande combien de temps on vous lairra viure en vn cloistre. L'esclair va deuant le tonnerre, le crime de leze-Majesté est tout extraordinaire au premier chef: aussi la punition en passe sur les instructions & formes de iustice, il faut punir les coulpables; puis instruire leurs procez. Les plus humaines Republiques, plus politiques, plus ennemies des voyes de faict, ont tousiours tenu. Que *ou l'Estat est en peril, on peut commencer par l'execution.* En fin le Roy s'y laisse porter, apres auoir neantmoins longuement balancé sa resolution entre la rigueur de sa vengeance & la douceur de son naturel.

Derniere resolution du Roy.

De la contenance & de quelques paroles laschées par aucuns des quatre susdits on descouurit qu'il y auoit du peril à demeurer plus longuement aux Estats. Mais plus le Duc de Guise entre en meffiance, plus les caresses du Roy l'amusent. Et l'Archeuesque de Lion, qui dans peu de iours attendoit de Rome vne depesche de Cardinal; Vous retirant des Estats (luy dit-il) vous emporterez le blasme d'auoir abandõné en France en vne si importãte occasion, & vos ennemis faisans leur profit de vostre esloignement, renuerseront en moins de riẽ tout ce que vous auez auec tãt de

1588. peine & de poursuite dressé pour l'asseurance de la religion.

L'HOMME perd souuent la preuoyance sur le poinct de ses infortunes. Les aduis estoient desia venus de toutes parts dedans & dehors le Royaume, de Rome, d'Espagne, de Lorraine, de Sauoye, qu'vne sauglante catastrophe finiroit l'assemblee, les Almanacs soubs le nom de Billy, l'auoiẽt tres-bien remarqué : le bruit estoit commun aux Estats, que l'execution se feroit le iour S. Thomas. La veille de sa mort le Duc mesme trouua se seant à table pour disner vn billet sous sa seruiette qui l'aduertissoit de ceste sourde embusche. Mais (ainsi l'ambition aueugle ceux qu'elle est preste de réuerser du plus haut grade, auquel elle les a perchez, & la fureur des iugemens de Dieu confond ceux qui se fient en leur autorité) il escriuit de sa main au dessous, *On n'oseroit*, & le ietta sous la table.

DESIA le Duc de Guise auoit le XXI. Decembre suiuant le conseil du Cardinal Morosin, nouuellement irrité le Roy par quelques trop libres & trop hardies paroles. Sire (disoit-il) puisque ie cognois que les affaires vont de mal en pis, & que les choses qui sembloient remediables, tombent en desespoir de guerison; ie supplie vostre Majesté de reprendre le pouuoir qu'elle m'a commis, & me permettre de me retirer. C'estoit afin que par ce mescontentement il prinst subjet de s'en aller rompre les Estats, & que iettãt le Roy aux extremitez de la haine enuers ses peuples, il iouäst en suite le dernier acte de la tragedie dés si long temps meditée. Et desia le Roy auoit le XXII. suiuant preparé sept des quarante-cinq (ce sont

1588.

Gentils-hommes qu'il auoit outre ses Archers de garde ordinaires instituez pour estre proches de sa personne) pour executer sa volonté, & par maintes depesches asseuré les villes qu'il estimoit les plus remuantes: Comme voicy le XXIII. il assemble son Conseil vn peu plus matin que de coustume, ayãt deuotion d'aller l'apresdinée passer les festes à nostre Dame de Clery. Les Cardinaux de Vendosme, de Guise, & de Gondy s'y trouuent, l'Archeuesque de Lyon, les Mareschaux d'Aumont & de Rets, les Seigneurs d'O, de Ramboüillet, de Maintenon, Marcel & Petremolle Intendants des finances, le Duc de Guise y vient; & attendant l'ouuerture du Conseil, enuoye querir vn mouchoir (son valet de chambre auoit oublié d'en mettre vn dans ses chausses) Pericart son Secretaire n'osant commettre ce nouuel aduertissement à la parole d'aucun, attache vn memoire à l'vne des cornes du mouchoir; & par iceluy. *Sortez* (ce dit-il) *& vous sauuez, autrement vous estes mort.* Mais on arreste le page qui l'apportoit. Larchant Capitaine des gardes luy en fait donner vn autre par S. Prix, premier valet de la chambre du Roy. Les portes du chasteau ferment, & le conseil se sied enuiron huit heures.

Execution du Duc de Guise.

L'esprit de l'homme est souuent prophete du malheur qui le talonne. Ainsi qu'on dispute d'vn fait proposé par Petremolle, le Duc sent des esmotions non accoustumées en son ame, des eslãcemens extraordinaires; & parmy beaucoup de soupçons, vn affoiblissement de cœur. S. Prix luy presente quelques prunes de Brignoles & des raisins de Damas. Il en mange; & là-dessus le Roy l'appelle en son cabinet par Reuol l'vn des Secre-

1588. taires de son Estat, comme pour luy communiquer quelque secret d'importance. Le Duc sort du Conseil pour trauerser en la chambre du cabinet: & comme il leue d'vne main la tapisserie pour entrer, on le charge à coups d'espées, de poignards, de pertuisanes; non toutefois auec tant de violence qu'il ne monstrast aux assassins les derniers efforts d'vne inuincible vaillance en vn magnanime courage.

Ainsi vesquit, ainsi mourut Henry de Lorraine Duc de Guise. Prince digne certes des premiers rangs entre les Princes, beau, grand, haut à proportion, amiable de face, grand de courage, prompt à l'execution de ses entreprises; populaire dissimulé, mais par ses façons exterieures couurant auec sagesse les secrets de son ame, bon mesnager & du temps & de l'occasion, rusé en stratagemes, caressant ses soldats, honorant ses Capitaines, cherissant la Noblesse. Mais Prince qui par ambitiõ extreme à flaistry le plus beau de ses loüãges. Factieux, vanteur, vain à croire les Astrologues qui l'asseuroient de sa grandeur, & d'vn chãgement de famille en la Royauté, haut à la main, ne pouuant sousmettre ses esperances mesme à ceux desquels il en deuoit esperer l'aduance, voulant par son inclination donner à cognoistre qu'il estoit né non point pour obeyr, mais pour commander, & à ce desseing, disposant dés ses premieres actions les esprits des François à croire qu'il auoit des parties propres à faire vn estrange changemẽt au Royaume. Mais appliquons icy ce grãd Oracle diuin, & tremblons sous l'apprehension de l'horreur des iugemens celestes : *Pour ceste cause Dieu te destruira finalement, il t'arrachera & fera pas-*

1588.

ser hors de tõ tabernacle, & ta racine hors de la terre des viuans. Les iustes le verront, & craindront, & riront de luy, & dirons: Voicy l'homme qui n'a pas mis Dieu pour son ayde: mais a esperé en la multitude de ses richesses, & s'est fortifié en sa vanité. Certes ceux qui labourent le tourment, & sement l'outrage, le moissonnent à la fin.

Av bruit & trepignement le Cardinal de Guise effrayé gagne la porte pour sortir. Larchant l'arreste auec l'Archeuesque de Lyon; & les loge en vne petite chambre au dessus celle du Roy, fraischement bastie pour des Fueillans & Capucins. Le Cardinal és boüillons de ceste esmotion lasche des paroles qu'il n'eust iamais prononcées de sens froid & rassis. On les rapporte au Roy. Le Roy commande à la Bastide & Valançay, tous deux des quarante-cinq, de le tuër. Cestuy-là s'excuse de la commission: cestuy-cy l'accepte, & accompagné de six autres, monte à la chambre du Cardinal, pour faire compagnon de mort, celuy qui transporté de douleur & regret, respiroit des menaces qui passoient encores plus auant que les desseings de son frere, mais sur le poinct de l'execution ie ne sçay qu'elle froide apprehension esmoussa ceste ardeur qui l'emportoit à teindre ses mains dans le sang d'vn grand Prelat sans respect de son ordre.

Le Cardinal de Bourbon, la Duchesse de Nemours mere du Duc de Guise, le Duc de Nemours, fils d'icelle du second lict; le Prince de Ginuille à present Duc de Guise, & le Duc d'Elbœuf, eurent à mesme instant des gardes, pour s'asseurer de leurs personnes. Pericard detenu prisonnier, déchifra toute la caballe de la Ligue,

1588. & par les papiers qu'il auoit en main informa pleinement le Roy des intentions de son maistre. Le Comte de Brissac, Boisdauphin, & quelques autres Gentils-hommes affidez au feu Duc de Guise: le President de Neully, le Preuost des Marchans de Paris, Compan & Cotteblanche Escheuins de ladite ville; Le-roy Lieutenant d'Amiens, furent serrez en prison, les autres n'attendirent ny bottes ny esperons pour desloger.

Rossieux Secretaire du Duc de Mayenne & gendre d'Armon-ville, Maire d'Orleans espagnolizé, auoit desia par courriers exprez aduerty son maistre de ce qui s'estoit passé; & si bien prattiqué ceux d'Orleans, qu'Antragues venu de Blois pour s'asseurer de la ville, n'y trouua qu'vne generale reuolte. Les habitans estoient certes disposez à l'obeïssance du Roy, s'il eust auparauant voulu leur ottroyer à leur instante supplication vn autre Gouuerneur au choix de sa Majesté, que celuy qui les auoit au commencement plongez, puis par sa resipiscence laissé embourbez dans le labyrinthe de rebellion. Paris n'edifia depuis que sur les fondements iettez par sa voisine Orleans. Il est bon de lascher quelque chose aux communes sousleuées, pour ne les pousser en desespoir.

L'execution faite, le Roy en porte les nouuelles à la Roine sa mere, *Ie regneray desormais seul Madame* (ce dit-il) *ie n'ay plus de compagnō.* Et elle: *Dieu vueille que bien vous en prenne, mon fils, mais auez vous donné ordre à l'asseurance des villes ou le nom & la memoire du feu Duc de Guise a du credit & de l'autorité?* Ceste parole inopinée esmeut extremement la Roine-mere: mais celle du Cardinal de Bourbon luy donna le dernier coup de la mort. *Ah ma-*

1589.

dame luy (dit-il ainſi qu'elle le viſitoit priſonnier & malade) *vous nous auez amenez à la boucherie.* Elle s'excuſant de n'auoir apporté, ny penſée, ny auis en ceſt affaire, laiſſa le Cardinal redoublant ſes plaintes; & outrée de deſplaiſir, s'allicta, puis mourut le v. de Ianuier enſuiuant.

Svr le ſoir on tire le Cardinal & l'Archeueſque de leur chambre, pour les loger en vne plus eſtroite & plus obſcure, & là paſſer la nuict cependant que le Roy retenu par la conſideration de la qualité d'vn Prelat Pair de France, Archeueſque de Reims, Cardinal de Rome, & Preſident de ſon ordre aux Eſtats, conſultoit ou l'execution ou l'exemption du priſonnier.

Et du Cardinal ſon frere.

Mais la Iuſtice bande ſes yeux contre les qualitez des perſonnes; & le crime de leze Majeſté eſt de pire exemple en vn Cardinal qu'en vn ſimple Preſtre. D'ailleurs, le Cardinal pouuoit ſucceder à la creance de ſon frere; & deſia par ſes menaces il monſtroit du danger à le laiſſer viure dauantage. Ainſi le Roy donne au ſieur de Gaſt la commiſſion de le tuër. Il s'en excuſe, mais quatre cents eſcus trouuerent aiſément quatre miniſtres de l'execution. L'Archeueſque eut la vie ſauue à l'inſtante priere du Baron de Lux ſon oncle, le Roy aymoit ce Gentil-homme, & pretendoit tirer du Prelat toute la qu'int'eſſence de la Ligue.

La punition de ces deux deſchargeoit le Roy de Nauarre de la cauſe du malheur des guerres ciuiles, attendu que le Roy par icelle auoit iugé celuy qui eſtoit premier auteur & coulpable des remuëmens en l'Eſtat. Mais ce Prince n'a iamais eſté veu ſans vne ſinguliere conſtance

1589. és plus dures trauerses, ny sans admirable modestie en ses plus hautes prosperitez. Il oit la mort de deux siens puissans ennemis; & verroit volontiers l'indignation & les armes du Roy tournées cōtre la maison de Lorraine. Il se pourroit mesme preualoir de la chute d'icelle en France, & l'applicquer à son aduantage. Mais les plus genereux ne voyent la teste de leur ennemy que d'vn œil morne & triste. Il regrette non tant la mort que le malheur de ceux de Guise; poursuit neantmoins l'entreprise qu'il auoit sur Niort, dont le sieur de Ranques, Gentil-homme Prouençal, auoit esté le premier motif, en laquelle il fit vn tres-grand debuoir auec les sieurs de S. Gelais, Parabel, Harambure, Preaux, Valieres & autres. Et le XXIIII. Decembre, par l'assistence du Capitaine Gentil, petarderent, eschelerent, combattirent, emporterent la ville sans effusion que de bien peu de sang, sans pillage, sans violence militaire; gagnerent neuf canons de batterie & deux couleurines qu'on auoit faict venir à Niort, pour aller battre Fontenay le Comte, & le mesme iour le Roy de Nauarre estant arriué, Malicorne Lieutenant pour le Roy en Poictou, luy rendit le Chasteau.

Prinse de Niort par le Roy de Nauarre.

D'AVTRE costé le Duc de Neuers foudroyoit la Ganache, & desia le quatriesme Ianuier, apres enuiron huict cens coups de canon auoit entassé deux breches & liuré l'assaut, mais auec perte de plus de trois cents hommes, comme se roidissant à ceste conqueste où son honneur estoit engagé, il remonstre au Plessis-gecté, Capitaine de la place, qu'il auoit assez acquis d'honneur en la defense d'vne si foible bicoque, que son opiniastreté

De la Ganache par le Duc de Neuers.

nuisoit aux affaires du Roy de Nauarre. Que le 1589.
Roy par l'execution de Blois auoit assez declaré la guerre à la Ligue, & qu'il meditoit seruir des armes dudit Roy contre icelle.

Le Plessis en aduertit le Roy son maistre. Il s'achemine pour le secourir, mais le violent exercice qu'il fit pour s'eschauffer à pied contre l'extreme froidure de la saison, le retint malade au village de S. Pere, auec vn si rude & douteux assaut de fieure, que le bruit de sa mort paruint mesme à la Cour. Ainsi le Plessis rendit la ville armes & bagues sauues: mais ceste armée Royale se fondit; le Duc s'alla refraischir en sa maison, balançant pour quelques mois en incertitude de party, & le Roy de Nauarre (duquel Dieu se vouloit seruir en vne saison si confuse, pour le faire desormais mõter sur le theatre, non d'vn fils desherité selon la poursuite des Estats, mais pour apprendre aux hommes, que leurs efforts ne valent rien contre les arrests de sa diuine prouidence) ayant recouuré son entiere & viue santé, s'asseura des places circonuoisines de Niort, S. Maixant, Maillezay, Chastelleraut, Loudun, l'Isle-bouchard, Mirebeau, Viuonne, & autres, & se tenant aux escoutes, attendoit le poinct de faire vn grand & signalé seruice au Roy.

Fautes d'Estat.

Le Roy par ceste bastonnade auoit estourdy mais non pas assommé la Ligue. C'estoit bien commencé pour son Estat: mais il ne faloit pas faire les choses à demy. Au lieu de monter à cheual, faire briller ses armes, se monstrer entre Orleans & Paris, rappeller son armée, de Poitou, l'opposer aux efforts que le Duc de Mayẽne conceuoit desia; & les forces en main au fort de ceste

1589. nouuelle consternation des villes estonnées de ce grand effect, destourner le mal-heur qui l'accablera dans peu de mois: il reprend ses premiers remedes mols & lasches contre des peuples forcenez, il se contente d'enuoyer des langues pour retenir les lances de ses subjets desia tout portez à sedition, il relasche de ses prisonniers ceux qui luy semblent de moindre estoffe; continuë les Estats, renouuelle l'Edict d'Vnion; & par vne generale oubliance du passé, cuide qu'ils poseront les armes prinses contre luy, pour les employer contre le Roy de Nauarre. Mais le peuple s'effarouche par douceur, & se retient par seuerité. Le Roy trouue qu'en moins de six semaines Tours & Baugency sont les frontieres des terres de son obeyssance. Et au lieu qu'il estime commencer, voicy que desormais il cesse de regner. Ainsi Dieu qui s'est mocqué des vaines entreprises de l'vn, propose de faire aussi redonder sur l'autre à son tour des remedes non moins violés qu'il en auoit pratticquez.

CAR desia plusieurs resueillez de leur estourdissement remuoyent mesnage, desia les peuples meditoient nouueaux grabuges & nouuelles armes. Orleans fermoit les portes: la ville se barriquoit contre la citadelle. Paris exerçoit le gros de sa mutinerie contre le Louure, abatoit les armes du Roy, emprisonnoit ses seruiteurs, & tant de leurs rançons & pillages, que d'vne volontaire cottisation faisoit vn grand fond pour la guerre. Marteau, Cotteblanche, Compan, Roland, & autres relaschez sous promesse de conuertir les Parisiens, auoient au contraire desia seduit le peuple. Les Seize (cognoissons les par leurs noms,

1589.

ainsi qu'ils sont couchez en vne harangue faicte par les Bourgeois de Paris au Cardinal Caietan) la Bruyere, Crucé, Bussy le Clerc, le Commissaire Louchart, la Morliere, Senault, le Commissaire de Bart, Drouart Aduocat, Aluequin, Emonnot, Iablier, Messier, Passart, Oudineau, le Tellier, & Morin Procureur au Chastelet (chacun desquels auoit plusieurs agents & satellites) comme seize Furies sortans des enfers aiguisoient le fer, allumoient le feu, pour meurtrir, pour embraser Paris en premier lieu, puis quasi toutes les bonnes villes du Royaume paistries au leuain de ces Tribuns enragez. Les Predicateurs, tisons de ces Furies, ne montoient en chaire, que pour enfiler au lieu d'Euangile vne suite d'injures contre le Roy, & par le vomissemẽt d'vne Iliade de maudissons allumoient la reuolte aux cœurs du peuple. Le peuple ne sortoit iamais de leurs sermons, qu'ayant le feu en la teste, l'habitude aux pieds pour courir, & la disposition aux mains, pour se ruer en tumulte sur ceux qui n'estoient marquez à la marque de la Ligue. Celuy n'estoit ny bon ny bien zelé Catholique, qui n'auoit vne liste de gros outrages, pour detester ceste execution de Blois. Les Colporteurs du Palais, ne clabaudoient autre chose qu'vne execration de la vie du Roy, vne elegie pour deplorer la calamité des deux freres, vne Panegyric pour la memoire des recommandables exploits du Duc de Guise, en Hongrie contre les Turcs, à Iarnac contre les Protestans, à Poitiers, à Montcontour; contre les Reîtres de Thoré, à Vimorry, à Auneau. On cryoit desia tout haut à Paris, que la France estoit malade, & ne se releueroit point de

Insolences des Parisiẽs.

1589. sa maladie, qu'en luy donnant vn bruuage de sang François. Et parce qu'ils tiennent le corps à leur deuotion, il faut que les choses qu'il possede en titre de proprieté, en patissent, ses meubles du Louure, ses tableaux sont rauagez, ses armoiries brisées, ses effigies trainées, son grand seau cassé, ce n'est plus qu'vne impie, iniuste, vilain, profane, tyran, damné. La Sorbonne mesme degenerant de ceste ancienne & tant loüée fidelité, qu'elle a monstré en semblables caprices populaires, par acte public conclud le VII. de Ianuier; *Que le peuple de France est deslié du serment d'obeyssance & fidelité qu'il deuoit à Henry de Valois, & se peut licitement & en conscience asseurée, armer contre luy, recueillir ses deniers, & contribuer pour luy faire la guerre.* En somme non le droict, ny la raison, mais la violence & l'iniquité commandent.

De la Sorbonne.

Departement du Duc de Mayenne.

D'AVTRE costé Charles de Lorraine Duc de Mayenne, songeant a la mort de son frere, pouruoyoit à l'asseurance de sa vie, & consultoit auec l'Official de l'Archeuesque de Lyon, le sieur de Botheon Seneschal du Lyonnois, & quelques autres des principaux. S'il y auoit seureté pour luy dans leur ville. Nous sommes (disent ceux-cy) obligez au Roy priuatiuement à tous autres. N'esprouuez s'il vous plaist vos seruiteurs, en ce qui sera contre la volonté du Roy. Ne vous armez point contre luy, sans doute il recherchera vostre seruice, quand vous aurez soubmis la passion de vangeance à la raison, & donnera l'interest de vostre maison au bien de toute la France, qui tremble d'apprehension des calamitez que ceste guerre apportera.

Si le

Si le peuple vous appelle, pour le mettre en liberté, vous l'abandonnerez au pillage; & pour defendre la Monarchie contre le Roy, vous vous rendrez chef d'vne confuse & monstrueuse anarchie. Iamais Dieu n'oublia la protection des Rois contre les peuples mutinez. Ils sont l'image de Dieu, les enfans du ciel, & quiconque s'arme contr'eux, s'arme contre le ciel. D'auantage; le vent de la faueur du populas de longue main disposé à rebellion, peut bien enfler vos voiles pour vn tẽps, & pousser impetueusement vos desseins en pleine mer; mais il est inconstant, leger desloyal. Et s'il a secoüé le ioug de l'obeïssance à son Roy, que fera-il à vn Prince auquel il n'aura point d'obligation, que pour auoir esté protecteur de sa mutinerie?

1589.

Ils disoient vray, car apres les espreuues de toutes sortes de principautez, si faut-il que la France en fin reuienne sous la Royauté. Et le Duc pouuoit par vne loüable resolution reünir les courages que son frere auoit diuisez. Mais comme d'autres luy viennent representer l'auantage qu'il auroit de succeder en la faueur, en la creance, en l'autorité de son frere, & par consequent à ses esperances, il reiette la rondeur du premier conseil; coniure tous les amis de sa maison à vangeance; part de Lyon le iour de Noël, deuant que le Colonnel Alfonse fust arriué auec les commandements du Roy, s'asseure en passant de Mascon, de Chaalon, de Dijon. La Cour de ce Parlement refusa de consentir à ceste rebellion. Pour ce les Principaux furent chassez, aucuns emprisonnez, les autres apprehendans la perte de leurs commoditez, ployerent

1589. aiſément le col ſoubs le ioug d'vne nouuelle democratie. A Dijon il reçeut lettres du Roy, qui promettoit d'arreſter la punition des choſes paſſées à la mort de ſes freres, leſquels i'ay (diſoit-il) fait mourir pour ſauuer ma vie du danger dont vous m'auez aduerty.

Lettres du Roy au Duc de Mayenne.

MAIS le Duc attribuë la clemence du Roy à quelque affection languiſſante & puſillanime, qui prouinſt de crainte ou de l'auoir pour ennemy, ou de le perdre pour amy, il ſe roidit en ſa reſolution, repouſſe les offres du Roy, donne des commiſſions à Roſne, à S. Paul, à d'autres pour commander en Champagne & Brie, & ſe ſaiſir des meilleures places, vient à Troyes, où la ville dés long-tẽps corrompuë par les infectes humeurs des apoſtemes de la Ligue, le receut auec autant d'honneur qu'elle euſt ſceu faire à ſon Roy, & par tout où il paſſe, trouue fort peu de peine à pouſſer les peuples en reuolte, chacune ville ſe formant au branle de Paris & d'Orleans.

DESIA trois mil hommes enuoyez de Paris au ſecours du Cheualier d'Aumale, que le Mareſchal d'Aumont auec la Nobleſſe de la Cour, quelques trouppes de gents de pied & de cheual, les gardes & Suiſſes du Roy, tenoient aſſiegé dans Orleans, auoient eſté defaits aupres d'Eſtampes par les ſieurs du Fargis & de Montigny; comme le Mareſchal ſentant approcher le Duc de Mayenne, leue le ſiege & ſe retire à Boiſgency.

CEPENDANT le Roy vacquoit en perſonne à examiner & reſoudre les cayers des Eſtats: mais ceſte prompte boutée du Duc le contraignit de laiſſer la beſongne imparfaicte, & pouruoir à la ſeureté de ſa perſonne. Et pour cloſture oüyt le

xv. & xvi. du mois de Ianuier les remonstrances des Deputés & leurs plaintes sur les desordres qui trauailloient la France.

1589.

Rupture des Estats.

Harangue de l'Archeuesque de Bourges.

L'ARCHEVESQVE de Bourges, President en l'Ordre Ecclesiastic apres la mort du Cardinal, imputa la cause de nos malheurs au mespris de la religion, lequel rompant le lien qui nous vnit auec Dieu, auoit aussi diuisé les cœurs & volontés des familles, des communautez. Loüa fort le zele du Roy à sa religion. Insista longuement sur les abus de l'Eglise que la corruption du siecle a faict naistre : sur l'indigne promotion des Prelats; sur les nominations introduites aux Abbayes & premieres prelatures en faueur de toutes personnes de robe & longue & courte, gents de guerre, ignorans, empruntez, gardiens, confidentiaires, simoniaques, femmes & enfans, sur les alienatiõs des biens d'Eglise, sur la pluralité des benefices, vsurpation du reuenu des hospitaux, deprauation de ce beau reglement ancien, par lequel nul ne pouuoit venir aux commanderies de l'Ordre des Cheualiers de Sainct Ian de Hierusalem, qui ne fust Noble de trois races: desbauches des Vniuersitez & Monasteres, iadis seminaires des saints Peres. Puis laissa couler son discours sur l'exaggeration des desordres recognus en la Noblesse Françoise, qui iadis estoit la terreur de toutes nations, & de qui les peuples voisins confessent auoir appris l'exercice & profession de cheualerie, sur l'excez des gents de guerre, sur la profusiõ des finances, corruption de la police, venalité des offices & estats, & autres deprauations qui ruissellent de ces premieres sources. Et finalemẽt supplia le Roy d'y mettre la main par vne bonne reformation,

1589. qui fera multiplier le peuple, fleurir la Iustice, asseurer la tranquillité en ce Royaume.

Du Comte de Brissac.

CHARLES de Cossé Comte de Brissac, grand Panetier & grand Fauconnier de France, rentré nouuellement en grace, & President en l'Estat de la Noblesse, remõstra que ce ne sont pas les mains de la Fortune qui ont enuirõné le front de sa Majesté de ce double diademe ; c'est Dieu qui l'a estably nostre ROY, qui l'a parauant esleu Monarque des peuples plus eslongnez, pour la pieté, foy, clemẽce, magnanimité dõt il est orné depuis ses plus tendres années. Que l'heresie, le schisme, la discorde ; qui se sont glissez és cœurs des peuples, n'ont pris naissance sous son regne, que Dieu l'a fait naistre parmy les trauaux & furies de la France, afin qu'elle soit par lui vãgée, accruë, & esleuée sur toutes les natiõs de la Chrestiẽté, qui de l'affermissement de sa Couronne tirent leur plus certain appuy. Que les victoires souhaittées par la Frãce sur l'heresie, ne seront au Roy qu'vne continuation de la route de ceste espouuentable armée de Reitres, Landsc̄nets, Suisses & François Huguenots, qui comme autant de trõpettes publient par tout les honneurs, les loüanges, les victoires de sa Majesté. Que maintenant sont exaucez les vœux, les veilles, les larmes, les fatigues des anciens François qui sembloient demander vangeance contre le feu, la fureur & la rage de ceux qui apres tant de religieux siecles ont violé les sepulchres de leurs peres & les nostres, & voulu tollir d'entre nous ceste vnique religion que les saints Peres ont iadis plantée par l'Vniuers. Puis ayant representé l'affection & le zele de la Noblesse pour assister le Roy à remettre la Religiõ & l'Estat en sa premiere

ſplẽdeur, ſuiuant l'exemple & l'hereditaire generoſité de leurs anceſtres, qui ont chaſſé & vaincu les Gots, Vandales, Arriens, Albigeois, Lõbards, Sarazins, Turcs, Payens; & pourſuiuans la defenſe de la foy & les victoires des Rois de France, n'ont laiſſé autres bornes à la reputation de leur valeur, ſinon celles que le ſoleil prend à faire le tour de la terre. Il ſupplia ſa Majeſté, vouloir fauoriſer l'antiquité des droits de la Nobleſſe, recognoiſtre en elle le ſeruice de ſes maieurs, cõfirmer les reglemens & les ordonnances militaires des Rois ſes deuanciers: ne permettre qu'aucun s'attribuë par achapts ou faueurs le tiltre de Gentilhomme; maintenir les priuileges de l'Ordre des Cheualiers de S. Ian de Hieruſalem: retrancher les ſuperfluitez qui ſont en la Iuſtice; moderer les ſubſides, regler les finances; reſtablir le Magiſtrat, policer les gens de guerre, reformer l'Egliſe, & chaſtier les ennemis d'icelle; ſouhaita pour la fin mille proſperitez au Roy, & la paix à ſes peuples. Mais ceſte braue & loüable humeur ne le tiendra gueres, que par vne nouuelle defection il ne repaſſe en ſon premier party.

De l'Aduocat Bernard.

Bernard Aduocat au Parlement de Dijon, commença ſa harangue par vn ſolennel remerciement de la promeſſe du Roy, d'executer entierement l'Edict d'Vnion: exhorta toutes les villes & ſubiets du Royaume à ſe reünir non ſeulement en religion, mais en bonne intelligence au ſeul but du ſeruice du Roy, cõtinuation de ſa dignité, defenſe du bien de l'Eſtat. Deſcouurit toutes les autres infirmitez de ce corps politic, leſquelles outre l'vlcere de l'hereſie & des partialitez l'ont eſtrãgemẽt corrõpu, les blaſphemes, les adulteres,

1589. la magie, la simonie, les excez des gents de guerre, les inuenteurs de subsides & nouueaux Edicts, les executeurs des commissions extraordinaires, courratiers & maquignons d'offices qui espuisent les finances & mettent le peuple à la besace. Inuectiua contre tant d'Edits enregistrez auec ceste apostille. *Par commandemens plusieurs fois reiterés*, attendu qu'aux bons & iustes Edits les iussions du Prince souuerain ne sont iamais necessaires, contre les finãces mal employées, les oppressions inouyes en France. Puis demandant la conclusion des Estats, supplia le Roy d'ouurir tousiours les yeux de sa prudence au soulagement de son pauure peuple, ne point alterer ses salutaires resolutions, & licentier les Deputez, attendu les mouuemens qui se faisoient en leurs prouinces, pour aller (disoit-il) faire preuue des effets de leurs bõnes volontez. Mais ces volontez estoient toutes ou la plus-part esclauées à ceux qui soubs le specieux pretexte d'vne guerre pour la religion & le bien public, ne conceuoient autre chose, que rebellion, cruauté, perfidie, trouble, confusion.

Effect resultans des Estats.

AINSI finirent les Estats, & le Roy preuoiant l'extreme foule de son peuple en si grand souslèuement d'armes, luy rabatit le quart des tailles, & depescha ses mandemens aux prouinces, pour les asseurer de sa bonne intention.

MAIS ses peuples estoient ja trop disposez à s'esmouuoir, trop capables de desobeïssance, trop volontaires à se ietter au pillage des plus sages & plus riches. Le dueil des Duchesses de Guise, de Nemours, de Montpensier, mises en liberté par le Roy pour les obliger à quelque intercessiõ enuers son peuple mutiné; les furieuses crieries de Bou-

1589.

cher, Guarin, Cueilly, Roze, Pelletier, Guinceſtre, Hamilton, Criſtin, Lucain, Mauclerc, Commolet, Feuardent, & autres tels preſcheurs vrais feux ardents de ſedition; l'inſtance du Preuoſt des Marchands, des Eſcheuins de Paris & autres Magiſtrats de villes gratuitement relaſchez par le Roy, les auoient deſia trop mal-heureuſement des-bauchez. Mais l'arriuée du Duc de Mayenne à Paris, acheua de confirmer les habitans en l'execution du ſuſdit Decret de Sorbonne.

Empriſonnement de la Cour de Parlement.

Ce Decret tout contraire à ceux par leſquels ce College à tant de fois loüablement contrequarré les induës & violentes procedures de la Cour de Rome contre l'Eſtat de ce Royaume, ne pouuoit ſortir aucun effect, tandis que ceſt auguſte & venerable Parlement, vray tuteur de ceſte Couronne, euſt eu de la force & de l'autorité. Ainſi l'vn de Seize, Buſſy le Clerc, petit chicaneur & prattičien, n'agueres bien honoré de ſe preſenter la teſte nuë & le genoüil ployé deuant ceſte ſacroſainčte aſſemblée, ſuiuy de quelques ſiens cõpagnons & d'vne bande de marauldś embaſtonnez, entre le xvi. Ianuier armé de cuirace & la piſtole au poing, dans la grand' Chambre dorée, à deſſeing d'emmener le premier Preſident de Harlay, & les autres Preſidents & Conſeillers qui perſiſtans en la fidelité de leur charge, pouuoient le plus trauerſer les enragez & funeſtes deſſeins de la Ligue. Tout le corps honteux de ſe voir deſmembrer par ceſte inſolente & hardie boutée, veut ſuiure ſon chef. Buſſy donc les emmene tous deux à deux comme en triomphe priſonniers en la Baſtille & au Louure. Les Royaux y furent retenus; & les autres qui gauchiſſans à ceſte fureur populaire, ga-

1589. rantirent leurs maisons du sac medité par ce Tribun, renuoyez chez eux. Aucuns aduertis de ceste nouuelle commission, sauuerent leurs corps, mais non la confiscation de leurs meubles & reuenus. Tel fut bien aise de trouuer vn amy qui luy donnast vn recoing chez luy pour se ietter à sauueté, & tel bien-heureux de sortir en habit de valet, & cheminer desguisé plusieurs iournees à pied, pour gagner ou Tours ou quelque autre place de l'obeïssance du Roy.

TOVT droict humain & diuin estoit renuersé, le respect des loix aboly, la reuerēce de l'autorité souueraine effacée de leur memoire. Les Officiers du Parlement eslargis donnent à Barnabé Brisson seance de premier President ; puis dressent vne declaration en forme de serment pour l'entretenement de l'Vnion, les Princes de Lorraine, & plusieurs Gentils-hommes la iurent, les Seize la souscripuent, l'vn d'entre-eux se picqua le bras pour la signer de son propre sang ; mais demeurant estropié ne seruit que de risée à ses compagnons. Le peuple en suite establit vn Conseil general de l'Vnion, composé de quarante hommes choisis des trois Estats, approuuée du Parlement, pour ordonner des affaires publics, & receuoir en conference les prouinces & villes liguees. Pour l'Eglise, Brezé Euesque de Meaux, Roze Euesque de Senlis, Villars Euesque d'Agen, Preuost Curé de S. Seuerin, Boucher Curé de S. Benoist, Aubry Curé de S. André, Pelletier Curé de S. Iaques, Pigenat Curé de S. Nicolas, Launoy Chanoine de Soissons, & iadis Ministre à Sedan. Pour la Noblesse, le Marquis de Canillac, les sieurs de Meneville, S. Pol, Rosne, Mōtberaut, Hautefort,

Conseil general de l'Vnion.

1589.

Sauſſay. Pour le tiers Eſtat, les ſieurs de Maſſeparaulte, de Neuilly, Coqueley, Midorge, Machault, Baſton, Marillac, Acharie, de Bray, le Beau-cler, la Bruyere Lieutenant ciuil, Anroux, Fontanon, Droüart, Crucé de Bordeaux, Haluequin, Soly, Bellanger, Poncher, Senault, Charpentier, gents ou de Iuſtice ou de trafic.

Les grands entrent incontinent en ialouſie de ce nombre où le peuple dominoit, de façon que par l'importunité du Duc & des Princeſſes ſuſnõmées on leur adioignit d'abordée, Hennequin Eueſque de Rennes, l'Abbé de Lenõcourt, les Preſidents Ianin, Vetus, le Maiſtre, Dormeſſon & Vide-ville; d'Amours, Conſeiller; les ſieurs de Villeroy pere & fils, de Sermoiſe, Dãpierre, la Bourdaiſiere, le Fay, & pluſieurs autres, qui pour emporter la pluralité des voix, appelloient auec eux le Preſident le Sueur, Bragelõne Threſorier, Roland Eſcheuin, & autres qui s'entr'aidans de leurs ſuffrages, rabatoient pluſieurs coups que les denommez par le peuple eſtoient preſts de frapper pour l'eſtabliſſement de leur tyrannie.

Inſolence extreſme.

Povr eſtablir ſes affaires le Duc de Mayenne laiſſe ces petits compagnons ainſi contrefaire les Roitelets. Ceux du Clergé ſe licentians par deſſus l'autorité de l'Egliſe, excommunient en leurs ſermons le pere qui ſçait ſon fils eſtre ſeruiteur du Roy, & ne le denonce au Conſeil de l'Vnion; le fils qui ne decele ſon pere: la femme & le mary qui n'accuſent l'vn l'autre, les parens, les amis, qui ne deſcouurent les biens de leurs parens, de leurs amis abſens, pour eſtre employez à la guerre à venir. La Nobleſſe tire quelques commoditez des rançons & ſaccagemens exercez ſur

1589. les Royaux & Politiques. Ceux du peuple proscriuent, emprisonnent, pillent, rançonnent, condamnent de puissance absoluë, & vendent les biens de quiconque ne porte la marque de leur faction enragée.

Reuoltes estranges.

CESTE furieuse combustion de Paris embraise desormais tout le Royaume, les villes, les prouinces se iettent au moule de leur capitale. Chartres mene le premier bransle; chasse Sourdis son gouuerneur, & reçoit Reclain-ville Gentil-homme Beausseron partisan de la Ligue. La ville importe à l'Estat de Paris, comme l'vn de ses principaux greniers à bled. Le Duc de Mayenne y accourt pour s'en asseurer du tout, & le peupe le reçoit comme son liberateur.

ARRIVÉ qu'il est, Roüan le mande. Il y va; & par tout où il passe, on vient au deuant de luy, on luy presente les clefs, on luy iure obeïssance.

CEVX du Mans massacrent plusieurs Officiers & seruiteurs du Roy; pillent les autres, saisissent le Fargis leur gouuerneur, & l'enuoyent prisonnier à Paris.

ANGERS fut asseuré pour le Roy, mais le Duc de Mercœur Gouuerneur de Bretagne assubiettit presque toute la prouince à son party.

THOVLOVSE assassine Duranty son premier President (homme neantmoins qui par tant de feux qu'il auoit autrefois allumez, auoit tousiours monstré qu'il n'auoit rien de Huguenot en luy) & Dafis Aduocat General du Roy.

AIX, Arles, & Marseille arborent tout à coup les enseignes de la Ligue, & se fourrent au branle des autres. Lyon vient à la cadence; & s'ombrageant du passage du Colonnel Alphonse Corse,

1589.

maintenant Mareschal de France soubs le tiltre d'Ornano, pour commander à l'armée du Dauphiné que le Duc de Mayenne auoit abandonnée, declairé l'occasion qu'il a de prendre les armes, iure de se maintenir en bonne intelligence auec les Princes, Gentils-hommes, bourgeois de Paris, & autres villes vnies, & mettre en effect tous les commandemens du Duc de Nemours, qui s'estoit desia sauué du chasteau de Blois. Mais nous verrons en suite ce peuple autant facile a se mutiner contre luy, qu'il est auiourd'huy prompt à l'aduoüer pour Gouuerneur.

Chaalons conserua presque toute la Champaigne en deuoir de fidelité. Rosne en estoit gouuerneur, mais le corps de ville aduerty de ce grãd coup d'Estat executé dans Blois, luy fit entendre, qu'attendu la mort du Duc de Guise son maistre, son pouuoir estoit expiré; & que ne recognoissans autre Souuerain que le Roy, ils vouloient garantir leur ville de toutes entreprises estrãgeres; & restablirent Inte-ville leur ancien Gouuerneur. Langres, S. Quentin & Rennes meritent de tres-honorables eloges pour auoir moins foisonné en rebelles, & s'estre tousiours constamment opposées aux efforts de la Ligue.

Es autres prouinces les villes se bandent directement l'vne contre l'autre, & les plus modestes n'espousans aucun party, se mettent à l'abry du mauuais vent.

Facilité du Roy.

Le Roy regarde ceste piteuse tragedie qui se jouë sur le theatre de son Estat; & cuide encore que par douceur il ramenera ses peuples à raison. Il pardonne tout; il abolit, il oublie tout, à cõditiõ que chacun se range au deuoir de subjet, & de-

1589. rechef promet l'obseruation de ses Edits d'Vnion en faueur des Catholiques, & pour l'extirpation des heresies. Mais en fin il apprend qu'il faut desployer autres paroles, autres armes. Il void que ces Princesses, ce Preuost des Marchands, ces Escheuins de Paris congediez font comme le Corbeau de Noé; & au lieu d'eau ne iettent que de l'huile sur les flammes allumées. Ainsi donc attendu que plus il employe de douceur à reduire ces desuoyez au bon chemin, plus ils s'aigrissent en leurs passions forcenées; il vse desormais de son autorité, publie diuerses declarations tant contre le Duc de Mayenne, les Duc & Cheualier d'Aumale, que contre les villes de Paris, Orleãs, Chartres, Rouën, Amiens, Abbe-ville & autres adherentes, prononce & les chefs & les membres, infideles, rebelles, atteins & conuaincus des crimes de rebellion, felonnie, & leze Majesté au premier chef, les degrade de tous honneurs, ensemble leur posterité, si dans le commencement du mois de Mars, ils ne se rangent soubs son obeïssance. Et pour ioindre les armes à la plume, haste vne leuée de douze mil Suisses par le sieur de Sansy, qui desia molestoit le Duc de Sauoye sous l'autorité du Roy és enuirons de Geneue, & auoit defait l'armée dudit Duc au fort de Ripaille conduite par le Comte de Martinengues tué en la bataille auec enuiron deux mil hommes, conuoque ban & arriereban, & depesche force commissions pour leuer gents de guerre. Transporte à Tours l'exercice de la Iustice qui se souloit rendre en son Parlement à Paris; sa Chambre des Comtes, la iurisdiction des Grandsmaistres, Enquesteurs & generaux reformateurs qui se sou-

Tournée en courroux.

1589.

loit tenir au siege de la table de Marbre, enjoint aux Officiers d'icelle Cour, de se rendre incontinent à Tours pour vacquer à leurs charges, & priué de tous honneurs, charges, dignitez & priuileges toutes les villes adherētes à ces nouueaux souslevemens.

Effects du Duc.

Ce ne fut qu'attiser dauantage les feux de rebellion. Le Duc de Mayenne arme à pied & à cheual, prattique hors du Royaume, recerche le Roy d'Espagne, decerne patentes & commissions soubs nouueau seel, vsurpe en somme toutes les parties de Majesté Royale; iette ses trouppes aux champs; faict vne eslite des mieux resolus & s'achemine au Vendosmois à desseing de prendre le Roy dans Tours assez mal accompagné qu'il estoit.

Tout le Grand conseil estoit à Vendosme soubs l'asseurance & parole de Maillé-Benehard Gouuerneur de la ville. Mais les riches rançons de ces seigneurs estoient vn attrayant leurre à vne desloyale & meschante ame. Il fait auec les habitans entrer Rosne, & les luy liure tous pour en disposer comme de prisonniers de guerre. Lascheté qui iointe auec d'autres crimes luy fera poser en suite sa teste sur le paué de Vendosme à la prinse de la ville.

Reconciliatiō des deux Rois.

La Ligue croissoit de iour à autre; & le Roy auoit besoing de se seruir des forces du Roy de Nauarre son beau-frere. Et eust-il sceu trouuer de plus affidez François en si pressante necessité? A ce dessein il enuoye vers luy Diane de Poitiers Duchesse d'Angoulesme, fille naturelle du Roy Henry II. & l'inuite à faire vne trefue entr'eux, afin que par cōmunes armes ils puissent plus com-

1589. modément contrequarrer les furieux efforts des ennemis du Royaume. Pierre de Mornay sieur de Buhy Mareschal de Camp pour le Roy, & Philippe de Mornay son frere seigneur du Plessis Marly, Surintendant de la maison du Roy de Nauarre, traictent ceste trefue pour les deux Rois, qui fut concluë aux conditions, que la ville, chasteau & ponts de Saumur seroient mis és mains du Roy de Nauarre pour la seureté de son passage auec ses forces. Que les choses iusques à vne paix entiere (qui se traicteroit dedans le bout de l'an) demeureroiēt de part & d'autre en l'estat: & pour la retraicte de ses malades & blessez, vne de trois places qui seroient reduictes par cōmunes armes, laquelle toutefois ne seroit Euesché ny chef de Seneschaussée au Bailliage. Ainsi le Roy de Nauarre ayant estably les sieurs du Plessis Gouuerneur de la ville, chasteau & Seneschaussée de Saumur, & du Faur en suite à Iargueau sur Loire; franchir tous les soupçons, toutes les impressions de meffiance qu'on luy donnoit pour diuertir ceste entre-veuë. Il passe la riuiere le XXVIII. d'Auril, auec quatre cents maistres & mille arcbusiers à cheual, pour ioindre les forces de Normandie, du Maine, & d'autres lieux qui l'attendoient, & le dernier du mois fait la reuerence au Roy dās le Parc du Plessis lez Tours, faisant cestui-cy vne grande demonstration de bien-vueillance; cestuy-là, de franche & prompte resolution, & tous deux, d'vn singulier & mutuel contentement.

Leurs entreueues.

Le Roy en danger.

Trois iours estoiēt desia passez en deuis & communicatiōs; le Roy de Nauarre auoit repassé l'eau pour faire auancer son Infanterie; & le Duc d'Espernō qui venoit d'arriuer auec quatre cens che-

1589.

uaux & deux mil hommes de pied, tiroit à Blois pour donner bride aux habitãs: comme le Duc de Mayenne qui faisoit alte au Vendosmois, voyant les forces du Roy separées, & se fiant aux intelligences qu'il auoit auec quelques grands pres du Roy, faict vne traitte de douze lieuës; & le VIII. de May paroist auec son Auantgarde au dessus du faux-bourg de S. Symphorian de Tours, où le Roy s'estoit allé proumener. A peine estoit-il à trente pas du faux-bourg, que voicy vn meusnier fuyant des champs à la ville; *Sauuez-vous Messieurs* (ce dit il aux premiers qu'il rencontre, parmy lesquels estoit sa Majesté mesme qu'il ne cognoissoit point) *voila les trouppes de la* Ligue, *on dit que le Roy est sorty: faictes le retirer en diligence.*

Ainsi le Roy dispose en armes aux faux-bourgs les regimens de ses gardes, de Picardie, de Rubempré, de Gerzé, les faict barricader; place le Mareschal d'Aumont à la porte du Pont; & dans la ville, les Suisses du Colonnel Galatry. Mande le Roy de Nauarre qui estoit à Chinon, & le Duc d'Espernon à Blois. Le Duc de la Trimoille & le Comte de Chastillon Colonnel de l'Infanterie du Roy de Nauarre arriuent dans peu d'heures, combattent en plusieurs barricades à pied, puis font la retraicte auec le seigneur de Grillon qui commandoit le Regiment des gardes ayant vne arcbusade au trauers du corps. Leurs trouppes arriuerent sur le soir, & le Roy les fit mettre en garde toute la nuict en l'isle au dessoubs du pont, pour auoir l'œil sur l'ennemy.

Cependant le Duc de Mayenne entretient l'escarmouche, enfôce quelques barricades, tuë plusieurs soldats. Gerzé voulant certes auec temerité

1589. trop braue empescher les ennemis de se preualoir de son chappeau qui luy estoit tumbé en defendant sa barricade la picque en main, les laissa maistres de sa vie. Le Duc arriue, & sur les quatre heures emporte le faux-bourg, & desia menaçoit la ville; desia les habitans fremissoient: & desia ceux desquels le Duc auoit parole meditoient de produire leurs efforts; comme la nuict donna repos à leurs armes, les trouppes du Roy de Nauarre parurent, & dés leur premiere approche les noms de *Nauarre* & de *Chastillon* trottants par vne sourde rumeur de bande en autre, rabbatirenr beaucoup de ceste ardeur, par laquelle l'esperance d'vn grand & riche butin auoit emporté les soldats iusques là. Le Duc d'Espernon arriua pareillement, & dés le poinct du iour, le Duc de Mayenne aduerty de ce nouueau secours, brusla deux arches de bois, quelques maisons à l'entrée du pont; & d'vne diligence egale à sa venuë rebroussa là mesme dont il estoit party, non sans laisser vn grand soupçon contre ceux qui accompagnoiẽt le Roy, de l'auoir voulu liurer sans coup ferir, & sa Majesté conseillée de laisser le chemin libre à son ennemy pour s'en retourner; *Ce seroit folie* (dit-elle d'vn visage ouuert & ioyeux) *de hasarder vn double Henry contre vn Carolus.* Ce double Henry estoient les deux Rois de Frãce & de Nauarre: ce Carolus, Charles Duc de Mayenne.

Secours par le Roy de Nauarre.

C'EST horreur de songer aux insolences, rauages, meurtres, violemens, sacrileges, blasphemes, irreligions, que ces braues champiõs armez pour la defense de la religion Catholique exercerent en ce faux-bourg, & mesme dans l'Eglise S. Symphorian. Le Vicaire & Chappelain batus & garottez

Rage soldatesque.

toute

1589.

toute nuict, y virent rompre les coffres, piller les meubles, forcer femmes & filles y refugiées cõme en vn azyle & port de salut; & qui pis est, voler les choses sacrées, les chappes & paremens de l'autel, la boiste de la fabrique, les robes & accoustremẽs des Ministres de l'Autel, & de plusieurs calices de diuers metaux, emporter ceux qui se trouuerent d'argent, comme estans les autres de l'Vnion (ce disoient-ils par gausserie) ceux-cy heretiques & Royaux; & par consequent de bonne prinse. Le Cheualier d'Aumalle & ses gents se monstrerent sur tous autres braues ouuriers en tels excez.

Effects de la sainte Vnion.

Certes l'Vnion a plus des-vny l'Eglise, plus destruit la religion Catholique en peu d'années, que les Protestants ne l'ont desolée en plusieurs. On a veu leurs soldats (& parmy eux beaucoup de Prestres & Moines defroquez) contraindre les Curez & Vicaires des paroisses le poignard à la gorge, d'imposer en Caresme aux veaux, moutons, aigneaux, cochons, cheureaux, poules, chappons & autres viures de charnage, les noms de brochets, carpes, barbeaux, soles, turbots, harengs, cependant que la Sorbonne & les Predicateurs fulminoient contre leur Prince legitime & souuerain. La forme essentielle d'vn zelé Catholique estoit alors, de violer les Eglises, y forcer femmes & filles, meurtrir les hommes contre les autels, courir le ciboire, despoüiller les Ecclesiastics; & pourueu qu'on leur peust imputer ce que le siecle tournoit à crime, d'estre Royaux, vomir contre eux tous les desordres, toutes les meschancetez que l'irreligion & l'impieté peuuent fournir à la rage soldatesque.

Insolences horribles.

On cognoistra le Liõ par les ongles. Le bourg

1589. d'Arquenay distant de trois lieuës de Laual, auoit vne Eglise dorée & enrichie de longue-main par les seigneurs de Ramboüillet, & pour lors garnie de tous les meubles des habitans. Commeronde auec vn regiment de sept à huit cents hommes, ayant couru, pillé, rauagé le païs d'Anjou & la Cõté de Laual, y veint auec ses gents, loger sur la fin d'Apuril, qui bruslerent les portes de l'Eglise, la saccagerent entierement, n'eurent aucun respect au sexe feminin, tuerent vn pauure homme au pied du Crucifix se plaignant qu'au lieu mesme on auoit violé sa femme; deschargerent leurs excremens dans le benoistier, infecterent toute l'Eglise de leurs ordures, appliquerent à leurs vsages les accoustrements dont les Images de la Vierge estoient parées, vendirent les chappes, la banniere, & les reliquaires aux Moines d'Eurons; les calices, buretes & la croix d'argent, à ceux de Vague. Et pour comble, ayans prins le ciboire d'argent, & vingt-quatre hosties dedans, l'vn d'entr'eux se vestit en prestre, fit mettre quelques vingt soldats à genoux; & de ses mains pleines encore de sang & sacrilege, leur distribua les hosties, & foula les autres aux pieds. Autãt en firẽt-ils peu de iours apres à Thorigny.

Il nous suffit d'auoir entre plusieurs semblables remarqué ceste particuliere horrible impieté, afin q̃ue la posterité apprẽne que les armes n'edifiẽt pas, mais destruisent les Autels, & que la pieté n'habite gueres parmy ceux qui suiuent le camp.

Deportemẽt des Parisiẽs.

La reünion des deux Rois auoit extremement allarmé les Ligueurs de Paris. Desormais ils ne cessent de dresser memoires, instructions, auertissements, dehors & dedans le Royaume: & n'oublient chose aucune qui face pour restablir le ba-

1589.

ſtiment de leur confuſion. Ils enuoyent leurs Deputez à Rome, le Commandeur de Diou, le Conſeiller Coqueley, l'Abbé d'Orbais, le Doyen de Reims, Baptiſte du Puy Libraire, iuſtifient leurs actions enuers le Pape, demandent vn Legat, promettent la publication du Concile de Trente, ſupplient ſa Sainćteté vouloir eſtre propice & fauorable à leurs deſſeings, & les villes de leur alliance, contribuër aux frais de ceſte commune guerre, dont il leur conuient ſouſtenir le principal faix. Auſſi faloit-il beaucoup d'argent, pour fournir aux deſpenſes de tant de Roitelets, mais les vns en rempliſſoyent leurs coffres, les autres en acquittoient leurs debtes : aucuns en achetoient des terres & ſeigneuries. Et ainſi le peuple eſt touſiours le ioüet des Grands, & l'eſcueil cõtre lequel toutes ſortes d'orages ſe viennent rompre.

Par tout la licence eſtoit extreme, & la rage contre l'autorité du Roy ſe monſtroit deſeſperée, le feu de ceſte reuolte auoit enflammé les quatres coings & le milieu du Royaume ; & par tout on ne voyoit que courſes, rauages, prinſes, ſaccagemens: comme voicy tout à coup pluſieurs baſtonnades eſtourdiſſent la Ligue, & donnent eſperance d'vne prochaine reſſource aux affaires du Roy.

Diuerſes defaites de la Ligue.

Le Duc de Montpenſier aſſiſté des ſieurs de Hallot, de Creue-cœur, Bacque-ville & Larchant, eſtoit en Normandie, auec forces au ſeruice de ſa Majeſté, & pour premices, ayant defait la garniſõ de Falaiſe, prins trois Capitaines, taillé en pieces la pluſ-part de leurs trouppes, eſcarté le reſte, aſſiegeoit la ville, & deſia la pouſſoit en neceſſité de ſe rendre ; ainſi que le Comte de Briſſac, qui n'agueres faiſoit merueilles de bien dire aux Eſtats en faueur du Roy, s'auançant auec enuiron trois

1588. cents Gentils-hommes, & cinq à six mil hommes de pied, que l'on appelloit Gaultiers, occasionna le Duc d'abandonner le siege pour luy venir au deuant. Ils logeoient en trois villages, le Duc en force deux, tuë ceux qui veulent resister; & chasse à peu de force les autres en route. Le Comte s'enfuit auec toute sa cauallerie, laissa mille à douze cents prisonniers, & la campagne ionchée d'enuiron trois mil morts, entre lesquels se trouuerent plusieurs Gentils-hommes.

Des Gaultiers.

APRÉS la bouttée du Duc de Mayenne aux faux-bourgs de Tours, leurs Majestez auoient enuoyé le sieur de Lorges, pour prendre langue de l'ennemy, & le Capitaine Gentil (desormais egalement cognu des deux Rois) pour aller recognoistre la ville de Chartres, & y dresser entreprise, car les riuieres ostées aux Parisiens, ils n'ont point de plus foisonneux greniers à bled que de la Beause, dont les plus copieux magasins se recueillent à Chartres. Et Lorges & Gentil ayans prins diuerses routes, comme ne sçachants rien l'vn de l'autre, font diuerses rencontres. Le Duc d'Aumale auoit enuoyé quelques trouppes, pour charger Lorges. Et le Comte de Chastillon, qui suiuoit par l'ordre du Roy de Nauarre, pour assister Gentil à l'execution de l'entreprise sur Chartres; se trouua tout à propos vers Bõneual auec deux cẽts cheuaux & cent arcbusiers à cheual des gardes de sa Majesté, pour esmousser la pointe des courages ennemis. L'eschec tumba sur Reclain-ville, Gentil-homme Beaulseron qui commandoit dans Chartres. Fouquerolles, que Chastillon auoit fait aduancer auec vne vingtaine de gens-d'armes, le rencontre, le charge, & luy tuë cinq ou six

1589.

des siens. Il se retire au galop, & va dõner l'alarme aux trouppes de Picardie cõduites par Saueuse & les Brosses qui menoiẽt enuirõ trois cents maistres & bõ nõbre d'arcbusiers à cheual & à pied, pour ioindre le Duc de Mayenne, desquels Gẽtil auoit desia descouuert la venuë. Voicy donc les deux Chefs, Chastillõ & Saueuse, en butte l'vn à l'autre, personne ne fait mine de vouloir reculer, & tous deux se resoluẽt au cõbat. Saueuse iette deuant ses arcbusiers, ordõne ses lãciers en haye; & sãs se desbander approche au pas. Chastillõ dispose son infanterie, fait deux gros de sa cauallerie, & met à sa gauche Charbonniere & Harãbure, auec leurs cõpagnies de cheuaux legers; puis s'auãce pour charger. Saueuse y court la teste baissee, ses arcbusiers à cheual font leur salve de fort pres. L'infãterie de Chastillõ les reçoit de mesme; & d'vne halene se mesle parmy la cauallerie venuë à la charge; tuë force cheuaux à coups d'espée, & ne perd q̃ trois soldats. Saueuse chargeoit les cheuaux legers sur la droite: & rõpant les premiers rangs auoit desia porté Chastillõ par terre auec huit ou dix Gentils-hommes, mais perdu quelques vingt-cinq cheuaux; comme ceux-cy se releuent, & combatent à pied. Harãbure & Fouquerolles suruiennẽt, chargent Saueuse & les siens, tuent plus de six vingts Gentils-hommes, renuersent les autres, & se font iour à trauers. Ainsi rompus sans moyen de se rallier, chacun fuit, chacun pose son salut aux pieds de son cheual. Chastillon remonte, & les poursuit chassant, batant, tuant, adioustant au susdit nombre plus de Soixante terrassez en leur fuite, & tous leurs arcbusiers. Deux cornetes y furent gagnées. Saueuse pris blessé de plusieurs playes,

De Saueuse.

1589. ſon frere, beau-frere, & enuiron quarãte Gentils-hõmes auecluy, dont la plus-part rẽportoyent de grãdes marques de vertu militaire en leurs corps. Chaſtillõ le preſẽta au Roy. L'eſtat de ſa diſpoſitiõ & la preſence de ſa Majeſté, luy debuoient ſeruir de braſier pour y fondre la dureté de ſon cœur en la recognoiſſance de la faute qu'il auoit commiſe en prenãt vn party cõtraire à la fidelité d'vn ſubiet. Ny l'vn ny l'autre ne l'amena neantmoins à cedeuoir. Et qui plus eſt, aduerty de la mort de ſes freres, beau-frere & quelques autres qu'il cheriſſoit, en cõceut tãt de dueil & de deſpit, qu'il ne voulut plus endurer d'eſtre penſé, & luy-meſme arrachãt de nuict ſes appareils teſmoigna iuſqu'au dernier ſouſpir vn eſprit forcené de colere & vengeance.

Du Duc d'Aumale & Balagny à Senlis.

SENLIS auoit n'agueres par l'entremiſe de quelques bons bourgeois ſecoüé le ioug de la Ligue. C'eſtoit vne faſcheuſe eſpine au pied des Pariſiens, comme diſtant vne petite iournee de leur ville, tirant en Picardie. Pour l'arracher, le Duc d'Aumale ſort de Paris auec quelques troupes de Balagny, Chamois, Tremont, Cõgis, Menneville; & vne armée d'habitãts choiſis en chaque quartier; & chaſſez là cõme à coups de baſtõs l'aſſiege, la bat, & fait breche; mais eſt repouſſé de l'aſſaut.

DESIA l'on ſolicitoit les aſſiegez de ſonger à leur ſeureté, comme voicy paroiſtre le Duc de Longueville, ſuiuy des Seigneurs de la Nouë, de Humieres, Bonniuet, Giury, & autres Chefs de trouppes. Le Duc d'Aumale tourne viſage, & ſe prepare au cõbat, mais la Noüe (le Roy luy auoit particulierement commandé d'aſſiſter de conſeil, le Duc de Longueville és affaires de la guerre) choiſit ſi ſagement l'heure & l'opportunité de la

1589.

charge, que le Duc d'Aumale, Balagny Gouuerneur de Cambray, & les autres mettans en prattique l'vsage des longues mollettes desperons n'agueres inuentées auec vn triste presage de la Ligue, sauuerent leurs personnes à la course de leurs cheuaux, mais laissans la campagne empourpree du sang d'enuiron quinze cents tuez sur le champ, à la fuite, à la poursuite, verifierẽt le dire. Que celuy qui fuit de bonne heure, peut combatre derechef. Chamois, Menne-ville & plusieurs autres ne coururent si viste neantmoins qu'ils ne se laissassent prendre. L'artillerie, le bagage, & plusieurs prisonniers demeurerent à la discretion des victorieux, lesquels par mandement du Roy s'en allerent en suite receuoir son armée estrangere qui batoit desia sur la frontiere.

L'intention du Roy estoit de matter Paris, la plus grosse teste de l'Hydre retranchee affoiblissoit tout le corps, & donnoit esperance à sa Majesté de retrouuer par ce moyen, ce qu'il auoit perdu, l'amour & l'obeissance de ses subiets. A ce desseing il enuoye le Duc d'Espernon oster aux Parisiens les commoditez au dessus de la riuiere, & assemble ses forces pour les venir boucler au dessous. Ainsi la guerre s'eschauffe, la Noblesse monte à cheual de toutes parts, pour vanger l'iniure faite au Roy: mais plus il grossit ses trouppes, plus il aigrit son peuple enuers luy.

Pertes pour le Roy.

NVLLE prosperité n'est si grande que quelque trauerse ne la vienne interrompre. Comme le Roy attend les forces que le Prince de Dombes (à present Duc de Montpensier) luy amene à Tours; voicy nouuelles, que le Comte de Soissons qu'il auoit enuoyé pour commander en Breta-

1588.

gne, à esté defait à Chasteau-gyron, & mené prisonnier auec le Cõte de l'Auaugour & plusieurs autres Seigneurs à Nantes : Que le Duc de Mayenne à prins Alençon: Que d'Albigny partisan de la Ligue, cadet de Gordes, à chassé de Grenoble le Colonnel Alphonse, & s'est emparé de la ville. La prinse des Comtes fit que le Roy leur supplea le Prince de Dombes, qui plus heureusement qu'eux ramena plusieurs places à l'obeyssance de sa Majesté.

Prinses diuerses.

MAIS eust-il esté raisonnable de negliger la prison d'vn Prince du sang & des compagnons de sa fortune, puisque le sort des armes ne depend pas de celuy qui les manie, & que Dieu les trauerse aucunefois, afin que l'homme ne face bouclier de sa force, & recognoisse sa foiblesse? Pour essayer leur liberté, le Roy commande au Capitaine Gentil d'entreprendre sur la ville & chasteau de Nantes, & à Sardiny, de luy donner addresse, guides & bateaux pour la descente sur la riuiere de Loire. Comme ils trauaillent à l'execution de ce commadement; voicy Sardiny prins & mené prisonnier à Gilbourg en Anjou par Hurtauld, S. Offange, & l'Abbé de S. Maur. Ainsi sa Majesté reuocque le premier mandement, & veut qu'assisté de Pucharic Gouuerneur d'Angers, il aduise d'emporter le chasteau de Gilbourg par petards. Il le recognoist; y tire six coups de petards, se rend maistre de la place, de Hurtauld & de ses compagnons, mais ils auoyent desia transporté Sardiny à Rochefort. Il importoit pour le seruice de sa Majesté, que ce prisonnier fust remis en liberté.

Du Gilbourg.

si qu'à l'instante poursuite de sa femme, le Roy fit 1589.
traicter par Pucharic & Gentil son eschange auec Hurtauld & l'Abbé, laissant surseoir le desseing de Nantes, pour auancer d'autres executions qu'il auoit en main.

De Varẽnes.

VARENNES au Maine, est située entre Laual, le Mans & Sablé, & par la prise d'icelle on faisoit d'vne pierre plusieurs grands coups. On incommodoit ces places occupées par les factieux de ce Royaume & partisans de l'Espagnol, & l'on facilitoit le secours de Saincte Suzanne & des Pichellieres assiegées par Boisdauphin & Lansac. Cinq coups de petards en firent la raison, & Rochepot affranchit en suite ces deux places de la seruitude qui les menaçoit.

De la Gilbertiere.

NEVF autres petards ioignirent aux precedentes la cõqueste de la Gilbertiere prés de Mauleon en Poictou, & ceste prinse par Gentil luy ouurit le chemin, pour enleuer d'autres coureurs qui s'estoient fortifiez en vne isle de la riuiere de Loire au dessous de Rochefort, & luy empeschoient la descente à Nantes. Malicorne Lieutenant pour le Roy en Poictou l'ayant assisté de cent hommes d'armes & deux cents arcbusiers, il passe de nuict en l'isle, & nettoye l'Anjou & le Poictou de ceste vermine affamée.

IL alla recognoistre en suite la Gannache, & comme il en reuenoit, escorté de quinze ou seize cauailliers qu'il menoit ordinairement à ses despends, des cheuaux legers de Pucharic & autres; voicy que le sieur d'Aillon conduisoit à Poictiers quatre cens hommes de guerre. Il les suit à la piste,

1589. & les defaict vne nuict au clair de la Lune.

Ce cinquiesme exploict par Gentil en sept mois auoit mis l'entreprise de Nantes en estat, si le Roy n'eust retenu pres de soy ceux qu'il auoit destinez pour l'assister, & rappellé Gentil mesme pour s'en seruir ailleurs durant le siege de Paris auquel sa Majesté s'acheminoit. Est-il arriué, le Roy l'enuoye à Lamet gouuerneur de Coussy, par l'induction duquel il prind par petard Crasne & Monâteuil. Digne certes de nostre histoire; pour n'auoir iamais espargné ny couruées en voiages & perils de sa vie, ny despẽse en petards, ponts roulants & autres machines qu'il a souuẽt fait faire à ses deniers; en nourriture, entretenement & salaire d'espions & d'hommes de guerre pour son escorte: & pour n'auoir eu vene qu'il n'ait tousiours prodiguement ouuert, ny mouuement qu'il n'ait d'vne vehemente affection bandé pour exploicter auec heureuse issuë les stratagemes que luy suggeroit son industrie.

De Crasne & Monanteuil.

L'HEVREVX progrez des affaires du Roy donnoit à iuger que celles de la Ligue s'en alloiẽt ruïnées. L'armée Royale qui s'enfloit d'heure à autre; Trois cents cheuaux de la Chastre (qui tost apres la tragedie de Blois auoit faict semblant de vouloir iustifier enuers le Roy le soupçon qu'il pouuoit conceuoir de son estroite familiarité auec le Duc de Guise) defaits par le Duc de Montbason & le Marquis de Nesle, la mort de son Lieutenant & de cinquante des siens; les prinses de Iargueau, de Pluuiers, de Ian-ville, d'Estampes, effrayoient les Parisiens. Ils rappellent le Duc de Mayenne, & luy, sentant le Duc de Longue-ville eslongné, passe en Brie, s'asseure de quelques pla-

ces, & reprend à composition Montereau-faut-Yonne sur le Duc d'Espernon. Mais l'approche du Roy le remporta soudain à Paris; où laissant viure ses trouppes à discretion aux fauxbourgs, il donna mauuaise impression à ceux qui le moins goustoient la confusion de l'Estat.

1589.

Siege de Paris.

Vn gros d'enuiron vingt mil hommes recueillis par le Duc de Longue-ville & les Chefs susnommez, ayant ioinct les Suisses & Landscnets de Sansy; Pontoise reduit par force en l'obeïssance du Roy tost apres leur arriuée: les forces du Roy qui iointes en vn corps faisoient enuiron quarante mil hommes logez és enuirons de Paris, & la prinse de S. Cloud, ramenoient desia les Parisiens à la veille de leur reddition; comme voicy vn Moine endiablé, vn excrement d'enfer, Iacobin de profession, Iaques Clement, aagé d'enuiron trente ans, se voüe (disoit-il) pour tuer le Tyran, & deliurer la sainte Cité assiegée par Sennacherib. Ainsi resolu il communique son damnable projet au Docteur Bourgoing Prieur de son conuent, au pere Commolet & autres Iesuites, aux Chefs de la Ligue, aux principaux des Seize & des Quarante de Paris. Tous l'encouragent à cest heureux desseing. On luy promet Abbayes, Eueschez, & s'il aduient qu'il soit martyrisé, rien moins qu'vne place en Paradis au dessus des Apostres. On faict crier aux Predicateurs patience pour sept ou huict iours, qu'auant la fin de la sepmaine on verra sortir vn notable accident qui mettra le peuple à son aise. Les Prescheurs d'Orleans, de Roüan, d'Amiens clabaudent le mesme, en mesme temps, en mesme termes.

Le dernier iour de Iuillet le Moine sort de Pa-

1589. ris, & s'achemine à S. Cloud. Si toſt qu'il eſt party, l'on fait arreſter & prendre priſonniers plus de deux cẽts des principaux citoyens & autres qu'on ſçauoit auoir des biens, des amis & du credit auec ceux du party du Roy, comme vne precaution pour ſeruir à rachepter le maudit aſſaſſin en cas qu'il fuſt prins ou deuant ou apres le coup.

Mort de Henry III.

Il eſt arreſté au regiment de Coublan qui eſtoit en garde; & dit qu'il va trouuer ſa Majeſté pour luy faire entendre choſe qui concerne ſon ſeruice. Coublan le fait conduire par deux ſoldats au quartier du Roy, qui l'ogeoit à S. Cloud, & leur commande que s'il n'eſt d'aduenture au quartier, ils le facent parler à quelqu'vn du Conſeil. Ils rencontrent le ſieur de la-Gueſle Procureur general, & le laiſſent entre ſes mains, ayants appris l'abſence de ſa Majeſté. Il l'oit particulierement en ſon logis. Le Moine luy declaire, que Monſieur le premier Preſident & autres ſeruiteurs du Roy l'enuoyent pour luy dire qu'il a bon nombre de partiſans à Paris, leſquels, s'il plaiſt à ſa Majeſté leur donner heure & iour, luy tiendront vne porte ouuerte. Et pour donner credit à ſes paroles, monſtre vn certain papier eſcrit en lettre Italienne, qu'il dit eſtre vne lettre de creance dudit premier Preſident, accompagnée d'vn paſſeport du Comte de Brienne, ſigné Charles de Luxembourg; & feind l'auoir obtenu pour ſortir de Paris ſoubs ombre d'aller à Orleans. Qu'il eſt chargé de pluſieurs inſtructions particulieres, deſquelles il ne ſe peut ouurir qu'à ſa Majeſté ſeule.

Le ſieur de la-Gueſle apprehendant que ce ſoit vn eſpion, l'interroge du temps qu'il a veu le pre-

mier Preſident, de ceux qui eſtoient auec luy, la 1589.
forme de leurs viſages ; & par quel moyen il eſt
entré dans la Baſtille. Il reſpond comme les con-
noiſſant bien, & adiouſte, qu'il s'eſt aidé de la fa-
ueur du fils de Portail Chirurgien du Roy, pour
la cognoiſſance qu'il a de ſa femme. Le Roy donc-
ques en eſtant aduerty par le ſieur de la-Gueſle,
luy commande de l'amener le lendemain, mais il
le fait au preallable interroger par Portail ſur la
pretendue cognoiſſance de ſa femme. Il luy reſ-
pond pertinemment, & en donne de bonnes re-
marques. Le lendemain comme ils ſont arriuez
au logis du Roy, il les faict appeller par du-Halle
premier valet de chambre. D'entrée le ſieur de la-
Gueſle fait attendre le Iacobin pres de la porte, &
prend de ſes mains les papiers qu'il preſente à ſa
Majeſté. Sa Majeſté les ayant leuz, commande au
Iacobin qu'il s'approche, & luy demande ce qu'il
veut dire. Il reſpond que c'eſt choſe ſecrete. Quel-
que meffiance faict prendre la parole au ſieur de
la-Gueſle, qui eſtoit entre le Roy & luy. Parlez
haut (ce dit-il deux ou trois fois) il n'y a perſon-
ne icy en qui le Roy n'ait confiance. Sa Majeſté
voyant qu'il faict difficulté de parler, luy com-
mande derechef qu'il s'approche. Les ſieurs de
Bellegarde grand Eſcuyer, & de la-Gueſle (qui
ſeuls eſtoient en la chambre) ſe reculent de deux
pas. Le Roy tend l'oreille, mais au lieu d'ouyr ce
qu'il eſpere, le Scelerat tire de ſa manche vn cou-
teau forgé pour ceſt effect ; & l'ayant enfoncé de
violence dans le coſté du petit ventre de ſa Maje-
ſté, le laiſſe fiché dans la playe, comme tout eſper-
du & deſia bourrelé des furies vengereſſes de ſon
forfaict. Le Roy retire le coulteau, & pouſſé d'vn

1589. courage esgal à l'estonnement de l'attentat procedé d'vne personne que l'habit religieux iettoit hors de tout soupçon, l'assene d'vn coup qui pour le contraste de ce monstre d'homme ne porta qu'au dessus de l'œil. Plusieurs accoururent au trepignement, lesquels d'vne imprudente & precipitée cholere le tuants à coups d'espées & de halebardes, empeschere͂t qu'on luy peust faire nommer les auteurs & complices de ce maudit & detestable paricide.

LES Medecins iugerent de prime veuë le coup non mortel : & le Roy fit ce mesme iour escrire & do͂ner aduis de l'attentat, & de l'espoir de sa guairison à la Roine, aux Gouuerneurs des prouinces, aux Princes estrangers, à ses amis & alliez. Mais sentant que le Roy des Rois auoit autreme͂t disposé de sa vie, se consola premierement sur ce qu'il preuoyoit la derniere heure de ses trauerses deuoir estre la premiere de ses felicitez, puis plaignant ses bons & fideles seruiteurs qui le suruiua͂s ne trouueroient aucun respect parmy ceux dont les esprits auoient esté tellement abandonnez au mal, que ny la crainte de Dieu ny la dignité de sa personne n'auoit peu les destourner de cest horrible sacrilege : *Vne chose* (dit-il) *me console, c'est que ie lis en vos visages, auec la douleur de vos cœurs, & l'angoisse de vos ames, vne belle & loüable resolution de demeurer vnis pour la conseruation de ce qui reste d'entier en mon Estat, & la vangeance que vous deurez à la memoire de celuy qui vous a si vniquement aimez. Ie ne recerche point curieusement ceste derniere, remettant à Dieu la punition de mes ennemis. I'ay apprins en son escole de leur pardonner, comme ie fay de bon cœur. Mais comme i'ay à ce Royaume vne premiere obligatio͂ de luy*

Ses dernieres paroles.

1589.

procurer sa paix & son repos: Ie vous coniure tous par l'inuiolable fidelité que vous deuez à vostre patrie, que demeuriez fermes & constans defenseurs de la liberté commune, & ne posiez iamais les armes, que n'ayez entierement nettoyé le Royaume des perturbateurs du repos public. Et d'autant que la diuision seule sappe les fondemens de ceste Monarchie, aduisez d'estre vnis & conioints en vne mesme volonté. Ie sçay, & i'en puis bien respondre, que le Roy de Nauarre mon bon frere, legitime successeur de ceste Courõne, est assez instruit és loix de bien regner pour sçauoir commãder choses raisonnables, & ie me promets que vous n'ignorez pas la iuste obeïssance que vous luy deuez. Remettez le differend de la Religion à la conuocation des Estats du Royaume, & apprenez de moy, que la pieté est vn deuoir de l'homme enuers Dieu, sur lequel le bras de la chair n'a point de puissance.

AINSI parloit Henry comme les derniers sanglots de la mort l'emporterent peu d'heures apres de ce monde en l'autre; & par son trespas esteignit la seconde parcelle de la troisiesme race des Capets en la branche des Valois, laissant la Couronne à la troisiesme parcelle Royale des Bourbons, à laquelle l'ordre de la loy fondamentale la portoit legitimement.

Ses mœurs.

Prince debonnaire & docile, courtois, accort, disert, graue, mais de facile accez; deuotieux, aimant les lettres, auançant les gents d'esprit; liberal remunerateur des hommes de merite, desireux de reformation és abus & maluersations de ses Officiers, amy de paix, capable de conseil, mais foible & flechissant aux aduersitez, & par ce moyen enhardissant ses ennemis à pousser leurs ambitieux remuëmens. Digne de commise-

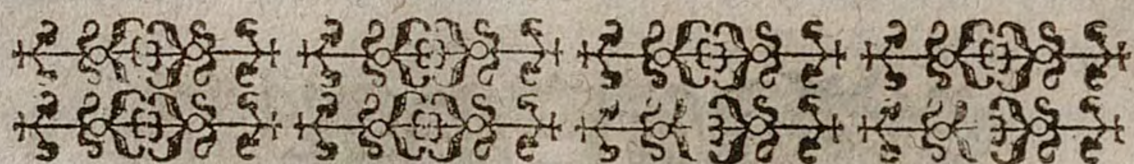
1589. ration en ce notamment qu'il a receu vne tant indigne recompenſe de l'Ordre Eccleſiaſtic auquel il auoit touſiours eſté ſiaffectionnément addonné.





TROISIESME PARCELLE DE LA TROISIESME RACE des Capets, en la branche Royale des Bourbons, commençant à HENRY desia Roy de Nauarre, & desormais, IIII. du nom Roy de France & de Nauarre.





NOSTRE ROY NOVS IVGERA, ET IRA DEVANT NOVS & conduira nos batailles pour nous.

ET:

Voicy, Dieu t'a oinct sur son heritage pour Prince, & tu deliureras son peuple des mains de ses ennemis qui sont alentour d'eux.

ET:

Le Seigneur son Dieu est auec luy; & vn cry de Victoire de Roy en luy.

De faict il peut dire:

Le pays s'escouloit, & tous ceux qui habitent en iceluy: mais i'ay affermy ses piliers.





HENRY IIII. IA ROY DE NAVARRE, PREMIER DE LA TROISIESME BRANCHE Royale des Bourbons. LXIII. Roy de France.



OICY le theatre de la vie humaine: diuerses passions y montent à diuers actes. La haine, la rebellion, l'infidelité, la trahison, la fureur, y feront ioüer vn long & tragique roole à plusieurs scenes. Mais cõme nostre nouueau successeur a mangé les racines ameres en sa ieunesse? aussi cueillira-il en sa vieillesse les doux fruicts de la Vertu, honoré, craint & redouté des siens & des estrangers. Dieu conserue l'estre de ce moode par vne suite & temperament de diuerses saisons, on ne recueille pas deuant qu'auoir semé; on ne seme pas auant qu'auoir labouré. Ainsi gouuerne-il la societé du genre humain par certains degrez, afin que l'homme recognoisse, que celuy ne merite les choses douces, qui n'a gousté des ameres, & que la vigueur de son industrie ne peut apporter aucuns heureux

1589.

1589. ſuccez à ſon Eſtat ſans l'aide & la grace de ce grād Gardien, qui par moyens miraculeux retire les Eſtats, du bord meſme de leur ruine.

CE regne a deux parcelles. Le commencement eſt penible, eſpineux, confus, embroüillé, iuſqu'à ce que noſtre HENRY ſolennellemēt inſtallé ſoit recognu legitime Roy par tous ſes peuples, car iuſqu'alors les plus impudens & paſſionnez ne l'appelleront que le *Bearnois* par deſdaing; les plus moderez luy lairront ſon premier titre de *Roy de Nauarre*; ou pour le moins de *Prince de Bearn*. Mais le progrez heureux nous apprendra en grand & en petit volume. Qu'encores à ce coup le Seigneur a voulu ſecourir la honte de ceſte Monarchie, & malgré toutes violentes oppoſitions humaines, faire triompher noſtre Roy des inſolences & domeſtiques & eſtrangeres qui l'auoient deſaduoüé pour legitime ſucceſſeur, & preſque depoſſedé de ſon Royaume. Certes nous recognoiſſons ſans flatterie, que la France auoit beſoing de ce Prince, pour exterminer comme vn autre Hercule Gaulois, ces monſtres hideux qui la rendoient horrible & eſpouuantable à ſes propres enfans; pour reſtaurer les François en la grandeur de leur reputation, & reſtablir ceſte Couronne en ſa premiere ſplendeur. C'eſt de luy que les Princes de noſtre aage & des ſiecles à venir apprendront à eſtre Capitaines, il a plus fait de guerres luy ſeul, qu'ils n'en ont veu tous enſemble. Son regne a pluſieurs conformitez auec celuy de Dauid, en afflictions, en benedictions & moyens extraordinaires. Souhaittons auſſi que Dieu l'egale en zele de Pieté & Iuſtice, principaux & fermes eſtançons

1589.

de la Royauté, esperans qu'auec vne sainte ambition, estant né Roy il le voudra estre à bon escient, & sçaura longuement auec prosperité regner à la gloire de Dieu, au bien de ses subjets, au salut de son ame, selon la protestation qu'il a souuent faite auec le Psalmiste; *Quand i'auray prins ce qui m'est assigné, ie iugeray droictement.*

Genealogie du Roy.

Mais voyons sommairement par quels degrez la loy fondamentale de cest Estat le porte sur le theatre de ceste Monarchie.

Sainct Louis.

Lovys IX. surnommé Sainct, XLIIII. Roy de France, eut plusieurs fils. Philippe son successeur surnommé le Hardy. Pierre Comte d'Alançon. Robert aussi Comte d'Alançon par la mort de Pierre, & Robert Comte de Clermont en Beauvaisin. Le premier & le dernier ont laissé lignée; les deux autres sont morts sans hoirs & deuãt leur pere. Philippes a laissé par ordre successif en droite ligne masculine & legitime, ou collaterale du plus proche au plus proche, tous nos Rois qui ont en la troisiesme Race royale continué comme dessus iusques à Henry III. Roy de France & de Pologne. Par la mort duquel le nom & la famille des Valois estant esteinte, la Loy recerche la lignee de Robert Comte de Clermõt en Beauvaisin, & ne trouue point de plus proche que la maison de Vendosme, dont nostre Henry present est auiourd'huy seul masle heritier legitime, comme descendant en droite ligne masculine & legitime, dudit *Robert*. Car *Robert* eut de Beatrix fille vnique & heritiere d'Archambauld Comte de Bourbon, *Louys*, dont les terres fureut erigées en Duché l'an mil trois cents vingt-neuf. *Louys* I. Duc de Bourbõ, & Marie fille de Ian XVIII.

Robert.

Louys I. Duc de Bourbon.

1589. Comte de Hainaut, engendrerent *Pierre* Duc de Bourbon, & Iaques Comte de Ponthieu Conne-stable de Frãce. *Pierre* eut d'Ysabeau fille de Charles Comte de Valois, *Louys* & Iaques. *Louys* surnommé le Bon, Duc de Bourbonnois, esleua d'Anne Comtesse d'Auuergne, Louys Comte de Clermont, qui mourut sans enfans; *Ian* & Iaques. *Ian* Duc de Bourbon engẽdra de Bonne Duchesse d'Auuergne & Cõtesse de Montpensier, *Charles*, & Louys Comte de Montpensier pere de Gilbert, duquel sortit Charles dernier Duc de Bourbon. *Charles* Duc de Bourbon eut d'Agnés fille du Duc Iã de Bourgogne, Ian & *Pierre*. Ian II. du nom espousa Iane de Frãce fille de Charles VII. & mourant sans hoirs procreez de son corps, transmit & le nom & les armes de Duc à *Pierre* son frere puisné. *Pierre* II. du nom Duc de Bourbon eut d'Anne de France fille de Louys XI. vne fille vnique, Susanne heritiere vniuerselle de Bourbon, qui fut femme de Charles susdit fils puisné de Gilbert, qui fut fils aussi puisné de Louys susdit Comte de Montpensier & frere de Charles Duc de Bourbon. Mais ce mariage n'ayant produit aucuns enfans, & ainsi la branche du fils aisné de Louys crée premier Duc de Bourbon, prenant fin en ce Charles Duc de Bourbon & Connestable de France, qui mourut au siege de Rome, & le Duché de Bourbonnois estant incorporé en la Couronne; il faut recercher la lignée de *Iacques* de Ponthieu (on luy donne aussi les tiltres de Comte de Charolois & de la Marche) Connestable de France fils puisné dudit Louys premier Duc de Bourbon. *Iacques* engendra de Iane fille du Comte de Sainct Paul, *Ian* son successeur Comte

Pierre. *Louys.* *Ian.* *Charles.* *Pierre.* *Charles dernier Duc de Bourbon.* *Iacques fils puisné de Louys I. Duc de Bourbon.*

1589.

de la Marche. Ian eut de Catherine fille vnique & heritiere de Ian Comte de Vendosme issu des Ducs de Normandie & Comtes d'Anjou, Iaques Roy de Naples, qui ne laissant que des filles, trãsfera le droit de primogeuiture à *Louis* son frere puisné. *Louis* n'esleua point d'enfans de Iane de Roussi sa premiere femme, fille de Rodulphe Comte de Monfort, & d'anne de Montmorency, mais de Iane fille de Guy seigneur de Gaure & d'Anne heritiere de Laual & Vitré en Bretaigne (ou de Marie, fille d'Engerad seigneur de Coucy & d'Ysabeau sa femme fille d'Edoüard Roy d'Angleterre, selon aucuns) il engendra en secondes nopces *Ian* son successeur & Comte de Vendosme II. du nom. *Ian* II. eut de Ianne de Beaujeu (ou d'Ysabeau de Beauuais fille du seigneur de Pressigny) *François* son successeur & Comte de Vendosme, & Louys Prince de la Roche sur Yone (qui de Louyse de Bourbon fille de Gilbert de Bourbon & sœur de Charles dernier Duc de Bourbon, laissa Louys de Bourbon Comte de Montpensier, qui fut pere de François de Bourbon Duc de Montpensier, qui fut pere de Henry de Bourbon auiourd'huy Duc de Montpensier, Prince souuerain de Dombes, Dauphin d'Auuergne, Lieutenant general pour le Roy en la haute & basse Normandie, & mary de Catherine-Henriette de Ioyeuse, Prince dont la France admire les vertus.) A *François* nasquirent de Marie de Luxembourg Comtesse de S. Paul & fille de Pierre de Luxembourg, *Charles* Comte, mais par le Roy François I. crée Duc de Vendosme; François Comte de S. Paul (qui d'Adriane Duchesse d'Estoute-ville eut François qui mourut

Ian.

Louys Comte de Vendosme.

Ian.

François.

1589. ieune) Louys Cardinal de Bourbon. Antoinette féme de Claude de Lorraine Duc de Guise. Louise Abbesse de Font-Evraux. *Charles* I. Duc de Vendosme engendra de Françoise (ou selon d'autres de Louyse) fille de René Duc d'Alēçō, Louys qui mourut en l'aage de sept ans; *Antoine* qui luy succeda au droict d'aisnesse, & fut depuis Roy de Nauarre; François Cōte d'Anghien, fameux par ceste grande iournée de Cerisoles, & tué par hazard à la Roche-guyon; Charles Cardinal Archeuesque de Roüen; Ian qui mourut à la bataille S. Quentin; & Louys Prince de Condé, qui fit fourcher ce premier rameau des Princes aisnés de Bourbon. *Antoine* eut de Iane d'Albret Roine de Nauarre (fille de Henry II. du nom Roy de Nauarre, & de Marguerite d'Orleans sœur de François I. du nom Roy de France) HENRY à present IIII. du nom Roy de France à cause du droict de son Pere; & III. dudit nom Roy de Nauarre de par sa Mere, auiourd'huy regnant, & puisse-il regner longuement, heureusement, saintement; aimé, obey, reueré.

Charles I Duc de Vendosme.

Antoine.

HENRY.

Dueil en l'armee.

LA consternation estoit grande en l'armee royale, & les courages abatus d'extreme amertume & tristesse, lors que nostre HENRY fut par le commun consentement de l'armee, & selon que la necessité du temps & du lieu le permit, publiquement salué Roy. Les vns meditoyent de se retirer comme neutres, pour voir de quel costé balanceroit le sort des armes, les autres aspiroyent à changemēt de party, & tous ceux-cy faisoyent scrupule de suiure vn Roy d'autre religion que la leur. Scrupule qui iamais ne chut en l'ame de nos premiers Chrestiēs qui combatoient con-

1589.

re l'estranger ennemy sous les enseignes de Clouis & autres Rois encore Payens. Les Ducs de Neuers & d'Espernon ; les seigneurs de Dampierre-Boucard, de Vitry-Gobert, & grand nõbre d'autres, qui neantmoins auoient esté fort auant és bonnes graces du feu Roy, se retirerent chez eux, plusieurs trouppes suiuirent ces exemples : peu demeurerent fermes & constants en l'effect auquel les dernieres paroles du feu Roy les auoient si benignement inuitez, & auquel chaque François deuoit sentir vn particulier interest.

Ioye à Paris.

MAIS à Paris, ce n'estoit qu'allegresse & resiouïssance, feux de ioye, risées & chansons, festins, mascarades, passe-temps, imprecations contre la memoire du feu Roy. L'effigie du Moine scelerat fut promptemẽt faite en bosse & platte peinture, luy canonisé comme nouueau martyr & liberateur de l'Eglise contre les oppressions du Tyran, tous ceux qui luy touchoient de parenté, enrichis d'aumosnes & contributions publiques, afin que par ce leurre d'autres entreprinssent de faire vn pareil coup au Roy present.

Tiltre de Roy au Cardinal de Bourbon.

LE Duc de Mayenne n'osant encore prendre tiltre de Roy, le faict par publique proclamation donner à Charles Cardinal de Bourbon prisonnier, & battre monnoye d'or & d'argent au coing du Roy Charles x. Et desguisant l'vsurpation de son autorité, accepte le tiltre que le commun cõsentement du Conseil general de l'Vnion luy dõne de *Lieutenant general de l'Estat, & Couronne de France.* Tiltre absurde, estrange, inoüy, chimerique. Car Lieutenant est celuy qui tient le lieu

1589. d'vn autre, lequel par son absence ou autre empeschement ne peut faire sa function en personne. Mais qui pourra soustenir qu'vn homme puisse estre Lieutenant d'vn Estat, d'vne Couronne, d'vne chose inanimée ? C'est contre les termes de Grammaire, contre les termes d'Estat, qui dõnent bien les tiltres de Regent, de Lieutenant general pour le Roy, & pourroient tolerer celuy de Lieutenant en l'Estat & Couronne de France. Aussi estoit-ce proprement conceuoir des montaignes, pour enfanter finalement vne ridicule souris.

Declaration du Roy.

D'AVTRE-PART le Roy voyant la diminution de ses forces, tesmoigne par declaratiõ publique aux Princes & Seigneurs de l'armée son intention; assemble les principaux de la Noblesse, leur faict entendre la volonté du feu Roy touchant le faict de la Religion par vn Concile general ou national, duquel il proteste suiure entierement l'instruction. *Ie permets* (disoit-il) *à ceux qui me voudront laisser, de le faire. Toutefois ie regrette qu'ils ne sont meilleurs François à leur profit & salut seulement. I'ay des amis assez sans eux pour maintenir mon autorité. Dieu ne m'a iamais delaissé, & ne me delairra point encore. Il n'a commencé ceste œuure tant miraculeuse pour la laisser imparfaicte, non pour l'amour de moy seulement, mais à cause de son nom, & de tant d'ames affligées en ce Royaume, ausquelles ie desire & promets en foy de Roy subuenir au plustost que Dieu m'en aura donné le moien. Mais combien me doibt-ce estre chose griefue à moi qui suis vostre legitime Roi, & qui vous laisse en la liberté de vostre religion, de voir que vous me voulez ranger à la vostre sans vne preallable instruction, & par moiens illegitimes?*

1589.

CESTE declaration retenoit en leur deuoir les moins ſcrupuleux ; & la promeſſe de ne rien innouer en la religion pouuoit eſbranler pluſieurs du party de la Ligue. Pour contrequarre, le Duc de Mayenne publie vn Edict en date du cinquieſme d'Aouſt, au nom de luy & du Conſeil general de la ſainte Vnion eſtably à Paris, attendãt l'aſſemblée des Eſtats du Royaume, pour reünir (ce dit-il) tous vrais Chreſtiens François à la deffenſe & conſeruation de l'Egliſe Catholique Apoſtolique Romaine, & manutention de l'Eſtat royal, en l'abſence de leur legitime Roy Charles x. du nom, pour la liberté duquel il inuite les armes d'vn chacun. Mais certes il ne deſiroit non plus la liberté de ſon Roy pretendu, que noſtre Henry d'aſſaillir la religion dont le ſouſtien leur ſert de ſpecieuſe couuerture.

Arreſt violẽt

QVELQVES Parlements neantmoins s'ombragent de ces ſoudains changemens en l'Eſtat, & ſemblent vouloir entretenir les peuples en ſoupçon & crainte de ſubuerſion au faict des conſciences. Celuy de Bourdeaux enjoint par arreſt du XIX. d'Aouſt à tous ceux du reſſort, d'obſeruer inuiolablement les Edicts d'Vnion à l'Egliſe Catholique, Apoſtolique Romaine, & declarations faictes ſur iceux. Celuy de Thouloufe eſt plus violent. Il ordonne, que tous les ans le premier iour d'Aouſt l'on fera proceſſions & prieres publiques, en recognoiſſance des benefices receus de Dieu ce iour là, en la miraculeuſe & eſpouuantable mort de Henry III. dont s'eſt enſuiuie la deliurance de Paris & autres villes du Royaume. Et defend à toutes perſonnes, de recognoiſtre pour Henry de Bourbon pretendu Roy de

1589. Nauarre, le declairant incapable de iamais succeder à la Couronne de France, à cause (dit l'Arrest) des crimes notoires & manifestes amplemẽt cõtenus en la bulle d'excommunication du Pape Sixte v. Certes l'autorité d'vne Cour souueraine s'affoiblit en prononçant des Arrests qu'il luy faut en suite retracter par contraires ordonnances.

Le Roy leue le siege de Paris. & *Passe en Normandie.*

AINSI la Ligue rallumoit de toutes parts les feux que le siege de Paris auoit aucunement assopis; les trouppes du Roy se demembroient d'heure en autre, les maladies en esclaircissoient le nõbre; & celles du Duc de Mayenne grossissoient à veuë d'œil. Le Roy doncques separe son armée en trois; l'vne sous la charge du Duc de Longueville en Picardie, l'autre en Champagne sous le Mareschal d'Aumont; & prend aduis de passer en Normandie auec douze cents cheuaux, trois mille pietons & deux regimens de Suisses, tant pour receuoir secours d'Angleterre, que pour s'asseurer de quelques places & passages propres à ses desseings, mais auec tel ordre qu'ils se peussent reioindre au besoing.

Ses cõquestes.

EN passant il faict conduire & mettre en seureté le corps du feu Roy à Compiegne; & range sous son obeïssance, Meulan, Gisors, Clermont. Reçoit du Capitaine Roullet & la place & les cœurs des habitans du Pont de l'Arche à quatre lieuës de Roüan, passage duisible & nuisible au trafic de Paris à Roüan. Visite Dieppe, confirme la ville de Caën à son party, force Neufchastel à se rendre, ayant par Hallot & Guitry ses Lieutenans defait le secours qu'on y enuoyoit, & couuert le champ de sept à huict cents hommes morts, cependant

1589.

que d'autre costé le Duc de la Trimoille appellé par les Cardinaux de Bourbon & Lenoncourt auec ses trouppes volontaires du Poictou & autres prouinces voisines, ostoit aux ennemis quelques chasteaux qu'ils tenoient és enuirons de Mont-richard.

Le Duc de Mayenne le suit.

Tant de prinses ne pouuoient encore attirer le Duc de Mayenne hors l'enceinte des murailles de Paris. Mais comme il void sa Majesté logée dans le bourg de Dernetal à vne lieuë de Roüan, & la ville d'Eu sur Bethune sousmise à sa deuotion;à l'instante requeste des Duc d'Aumalle & Comte de Brissac, qui commandoient à Roüan, il se iette en campagne auec plus de trois mille cheuaux & quinze mille hommes de pied, François, Alemans, Italiens, Flamans, Espagnols Lorrains. Promet aux Parisiens, *De poursuiure, assieger, prendre & amener prisonnier le Bearnois*; & desia leur faict par preiugé se pouruoir de places & louër des boutiques & fenestres en la ruë S. Antoine pour le voir passer enchaisné quand on le meneroit en la Bastille. Auec si puissante armée il passe la riuiere de Seine, & s'en va reprendre Gournay n'agueres prins par le Duc de Longueville; Neufchastel, Eu; puis s'auance pour arrester le cours de la prosperité du Roy, qui triomphoit par la Normandie.

Ceste contrelutte donne presage au Roy, que la partie ne se demeslera pas sans coup ferir, & luy plein de ceste naturelle generosité, constance & prompte resolution qu'il a coustume d'apporter aux nouueaux accidens qui mesmes ont apparence de peril, mande à ses Lieutenans de Longueville & d'Aumont, qu'ils approchent.

1589. qu'il preuoid vne grande crise en la maladie de son Estat.

Le Roy marche au deuāt.

SA Majesté part de Dieppe, marche au deuant du Duc, se loge à Arques distant d'vne lieuë & demie de là, entre deux coutaux separez de la riuiere de Bethune, au pied de l'vn est le bourg; & le Chasteau qui luy commande, au sommet. Elle visite l'assiette, la trouue propre pour y receuoir l'ennemy, & pour ne perdre l'auantage que le temps & l'industrie luy presentent, fait vn retranchemēt dōt la moindre profondeur auoit sept à huit pieds de haut sur l'vn des coutaux, hausse les deffenses, munitionne la place d'artillerie & de quatre compagnies de Suisses, pouruoid à la seureté du bourg, le retranche sur les plus foibles & plus descouuertes aduenues, & à mille pas de là, prés du bord de la riuiere, sur l'endroit du passage de l'ennemy, loge dedans vne Maladerie pour luy trancher ce passage, huict cents arcbusiers François.

Le Duc dont les trouppes reuiennent desormais à plus de trente mille hommes, aime mieux quitter le plus court chemin que disputer ce passage, & passant la riuiere plus haut, reuient se camper sur l'autre coutau vis à vis d'Arques, & trois iours apres, XVI. de Septembre, marche contre le Pollet, fauxbourg de Dieppe, où le seigneur de Chastillon se fortifioit; laissant quelque nombre de cheuaux & trouppes d'infanterie pour garder son coutau & son logis de Martinglise.

❧ IL n'y a telle finesse que donner le premier coup, & charger son ennemy cependant qu'il consulte irresolu s'il doit ou donner ou reculer. Le Roy le sçait fort bien, sa propre experience

luy à des-long temps donné cest vsage. Ainsi donc 1589.
il enuoye visiter ceste armée, recognoist ses forces, & remarque sa contenance. Il laisse le Mareschal de Biron commander à Arques, & se loge en vn moulin qu'il auoit faict retrancher sur l'aduenuë de ce faux-bourg. Icy se faict vne furieuse escarmouche. Mais les Ligueurs ayans perdu neuf ou dix Capitaines, & grand nombre de leurs plus asseurez soldats, perdirent quand & quand l'appetit d'en plus mãger. Ils quittent la place, & se vont loger au plus proche village du faux-bourg de Dieppe, en vn lieu sans defense, sans couuerture, sans habitation.

Exploits notables à Arques contre la Ligue.

Escarmouche

Tant d'incommoditez estoient à peine tolerables, aussi Chastillon les releua bien-tost de sentinelle, & les contraignit cercher logis ailleurs.

D'autre-part, le Corps de garde placé dans la Maladerie ne souffroit les ennemis qui gardoient & le coutau & le logis, approcher le bord de la riuiere. Eux doncques impatiens d'auoir de si vigilants voisins, se resoluent de charger ce Corps de garde, & se faire maistres de l'vne & l'autre riue, pour plus librement approcher les tranchées d'Arques. Le Mareschal les void venir, & les amorsant par legeres escarmouches, leur faict croire qu'ils auront du meilleur. Mais voicy que tout à coup il les enuelope ; & d'vne soudaine furieuse charge, esparpille les vns deçà les autres delà, dont la plus-part qui recerchoient à se dépestrer de la meslée, se precipitans d'effroy dans la riuiere beurent vne fois pour toutes autres. Ainsi ceste armée se vid en vn coup chargée de trois endroits, au Moulin par le Roy à Martin-

Premiere charge en trois endroits,

1589. glise par Biron, au Pollet par Chastillon.

CES premieres frayeurs aiguisent leurs courages. Ils ne se sentent pas rebutez du premier eschec, les armes sont iournalieres; & peut-estre qu'vn second essay leur apportera quelque plus heureux succez. Ainsi resolu le Duc quitte ce grand desseing qu'il auoit proietté sur Dieppe, & se propose d'attaquer la Maladerie. Trois ou quatre volées de canon (ce dit-il) que nous tirerons de nostre coutau, la porteront par terre. Ils tonnent, mais ne foudroyent pas, & voyans leurs efforts inutiles, quittent la force pour recourir aux surprinses. Le XXI. Septembre ils passent l'eau de nuict, sans tambour, sans trompette, sans fallot; se rangent en bataille, & meditent de faire auec le iour esclatter quelque grand effect de leur armée.

MAIS ils ont en bute vn ennemy vigilant, vn Capitaine qui veut voir tout, sçauoir tout, & faire tout. Le Roy faict tirer vne longue tranchée qui prenoit du haut de son coutau iusques par delà la Maladerie, & la garnit de quatre compagnies de Suisses & Landsenets auec quelques François, soustenus par le Comte d'Auuergne bastard de France & fils du Roy Charles IX. (qui fit en ceste guerre de braues & signalées preuues de sa valeur) commandant trois compagnies de cheuaux legers; & de trois autres compagnies d'Ordonnances, soustenües aussi par celles du Prince de Condé conduicte pour sa minorité par le sieur de Montataire, & par celle du Prince de Conty oncle paternel dudict mineur, & sur le haut de la tranchée place le Mareschal de Biron, auec les compagnies de Chastillon, de Maligny fils de

1589.

fils de Beauvais la Nocle & depuis Vidame de Chartres,& bon nombre de Noblesse.

Deuxiesme.

Tovtes ces compagnies viennent à la faueur du canon qui du chasteau batoit auantageusement pour elles;donnent testes baissées iusques dedans la cornette du Duc de Mayenne : renuersent d'arriuée par terre Sagonne mort auec quelques gents de cheual, & dissipent le reste.Mais vn nouueau renfort les contraint de reculer. Les Suisses du Colonnel Galatty soustiennent & arrestent l'impetuosité.

Lasche poltronie des Landscnets de la Ligue.

Les Landscnets de la Ligue,degenerans de l'ancienne constance & loyauté des Alemands,approchent du retranchement : mais se voyans foibles & engagez au dernier peril de leur vie, declairent qu'ils se veulent rendre au Roy. Ceux qui estoient dans la tranchée leur tendent les mains pour les receuoir. Et le Roy qui les void bien auant meslez parmy les siens, accourt pour les charger,ne sçachant pas qu'ils eussent imploré son nom. Mais voyant qu'aux yeux de sa Majesté ils se prosternent & mettent bas les armes, il les reçoit, & les asseure de la solde qu'ils ont acquise en combatant contr'elle. Desuelopez qu'ils se voyent du danger,& s'apperceuans que le Roy, Biron, & les trouppes de cheual combattoient qui çà qui là pesle-mesle, & que le gros de la Caualerie du Duc s'auançoit pour charger les Suisses; ils retournent leurs armes contre ceux qui viennent de leur donner la vie; chargent la trouppe du Mareschal de Biron, luy font quitter la tranchée, s'en rendẽt maistres, deualisent ce qu'ils peuuent des soldats Royaux, prennent les enseignes des Suisses & Landscnets de sa Majesté, &

1589. liurẽt ce retranchement aux Ligueurs, mais ils ne ſ'en preuaudront gueres.

Troiſieſme charge.

Car le Roy voyant que la perfidie de ces marauts rendoit l'iſſuë du combat incertaine, ſecondé du Duc de Montpenſier auec ſa cornette, & refraiſchy de cinq cents arcbuſiers que le ſeigneur de Chaſtillon amena, vient à toute bride fondre ſur eux, rougit ſon eſtoc du ſang de pluſieurs, faict bon nombre de priſonniers, les chaſſe de la tranchée, y pointe ſoudain deux canons, qui donnans au gros des Suiſſes ennemis leſquels faiſoient la retraitte, imprimerent telle eſpouuante qu'en peu de temps tous luy quittent le champ de bataille ionché des cadauers de ſes rebelles.

Certes ceſte Maladerie doibt eſtre honorée d'vn eternel trophé. C'eſt le lieu où l'on penſoit auoir reduit en extremité le Roy, ou de ſe laiſſer prendre à Dieppe, ou de cercher outre mer ſa ſauueté. C'eſt le lieu où les venes de la Ligue ouuertes eſpancherent à ruiſſeaux & le ſang & la vigueur qui maintenoit ſon premier embonpoint. C'eſt le lieu où cinq cents cheuaux, douze cents hommes de pied François, & deux mil Suiſſes ont comme prodigieuſement triomphé de trente mille hommes, & plus, qui d'vne gigantine brauade eſtimoyent amener ou mort ou pieds & poings garotez le plus grand Roy, le plus grand Capitaine du monde, qui comme vn foudre ne trouuant rien qui puiſſe arreſter l'eſclat de ſes armes victorieuſes, diſſipa, matraſſa par la pointe de ſon eſpée les outrecuidez & temeraires efforts de ſes peuples mutinez. Le Comte de Belin l'vn de leurs Mareſchaux de camp y demeura priſonnie, rgrand nombre de ſoldats, & plus grand encore de genſ-

1589.

darmes ; plusieurs Gentils-hommes , plusieurs chefs seruirent de curée aux animaux des champs & du ciel. Le Roy y perdit le Comte de Roussy, six ou sept Gentils-hommes, quelques soldats.

Retraitte du Duc de Mayenne.

Devx iours apres le Duc de Mayenne desloge ; & pense beaucoup faire pour sa reputation, si par quelque volée de canon contre Dieppe où le Roy estoit, puis contre Arques, il publie par toute la France, qu'il est maistre de ces villes-là sans y entrer. En fin harassé par les continuelles escarmouches du Roy , & touché d'apprehension aux premieres nouuelles qu'il oit des approches du Comte de Soissons qui s'estoit finement desuelopé de sa prison ; du Duc de Longue-ville , & du Mareschal d'Aumont auec leurs trouppes , il alla cercher sa seureté outre la riuiere de Somme ; Pour s'asseurer (disoit-il) des places que par le traitté d'Arras il estoit obligé donner en depost à l'Espagnol , & depuis reuenant à Paris ne fit rien de memorable outre l'establissement de son conseil , des Seize & des quarante qu'il reuoqua neantmoins en suite, & dissipa tant qu'il peut , comme nous verrons au fil de l'histoire.

Cependant pour amuser les Parisiens , ces trois enseignes que les traistres Landsnets auoyent par vn perfide stratageme volé dans les tranchées , en produirent vne vaingtaine d'autres imaginaires , que la Doüairiere de Montpensier sœur du Duc de Mayenne fit faire à Paris en la ruë des Lombards. Ce fut vn eschantillon des artifices de ceste femme, qui tous les matins apostant quelque nouueau courrier , le faisoit sortir

1589. par vne porte & rentrer par l'autre, comme apportant tousiours aduis de quelques auantageux progrez, qu'elle enuoyoit aux Curez pour en faire vn entremets en leurs prones & sermons. Et par ces stratagemes politics entretenoit ce peuple en sa desbauche, & crochetoit les bourses des plus credules.

Le Roy ayãt ioint son secours.

LA retraitte du Duc donna soupçon au Roy, qu'il voulust reculer pour mieux sauter, & que marchant pour defaire le renfort qui luy venoit, il retournast enflé de nouueaux courages & nouuelles esperances. Sa Majesté donc laisse à Dieppe le Mareschal de Biron auec l'armée, & se resout d'aller auec quatre cents cheuaux recueillir le Comte & les autres. Les ayant ioint, il prend la ville & chasteau de Gamache, & reprend la ville d'Eu.

CE leurre pouuoit attraire le Duc; mais il trouuoit le seiour de Picardie plus certain: & la Fere qu'il mit és mains de l'estranger ennemy, luy fit continuer les intelligences qu'il auoit auec le Prince de Parme, dont nous verrons en bref sortir de merueilleux esclats. Ainsi le Roy retournant à Dieppe, pourueut aux affaires de la Prouince de Normandie, y laissa pour Lieutenant general le Duc de Montpensier auec les forces qu'il auoit amenées, receut de la Roine d'Angleterre quatre mil hommes, argent & munitions de guerre.

Approche de Paris.

AVEC ce refraischissement sa Majesté par le XXI. Octobre, & tousiours costoyant l'ennemy, vient passer la riuiere de Seine à Meulan, & tire droit à Paris; auec double desseing, ou de combattre, ou pour le moins d'attirer le Duc

1589.

hors de la Picardie.

Prend les faux-bourgs.

Elle arriue le dernier iour d'Octobre és enuirons de Paris; diuise ses trouppes en trois bandes. La premiere auoit quatre mille Anglois, deux regimens François, vn regiment de Suisses, soubs la charge du Mareschal de Biron, pour les faulxbourgs de S. Victor & S. Marcel. La seconde, dix regimens que François qu'estangers, cõmis au Mareschal d'Aumont, pour S. Iaques & S. Michel. La troisiesme, dix regimens François, vn de Landscnets, vn de Suisses, commandez par Chastillon & la Nouë pour S. Germain, Bussy, Nesle. Donnent pour espaule à chacune de ces trouppes vn bon nombre de Gentils-hommes à pied bien armez, pour soustenir l'infanterie en cas de resistance; & en queuë, deux canons & deux couleurines. Le Roy commandoit aux vns; le Comte de Soissons & le Duc de Longueville aux autres. Fait recognoistre les tranchées & rempars hors la ville; & le lendemain au leuer du soleil, à bon iour bon œuure, les attaque, les emporte en moins d'vne heure. Sept à huit cents hommes de defense estendus sur le carreau, treize pieces de canon emmenees, quatorze enseignes gagnees & beaucoup de butin emporté, verifierent le dire, que tout vient à poinct à qui peut attẽdre. Car Chastillon n'oublia d'inuiter icy ses amis à la vengeance du sang indignemẽt respandu en ces sanglantes matines Parisiennes; mais par l'effusion de celuy qui porte auiourd'huy la folle enchere des autres.

A ceste nouuelle & subite consternation des Parisiens le Duc de Mayenne accourt dans la ville auec la plus-part de son armée. Pour voir s'ils

1589. feront quelque fortie, fa Majefté fe prefente les deux & troifiefme iours fuiuans, és faux-bourgs, hors des faux-bourgs, à la veuë de la ville, puis vers Linas fous Montl'hery : Mais pour neant. Ainfi contant d'auoir appris aux Parifiens, qu'il ne mãque point de moiens pour les chaftier, mais defire les ramener par douceur à refipifcence, le Roy s'en va prendre la ville & chafteau d'Eftampes, où Clermont de Lodefue auec enuiron foixante Gentilshommes s'eftoit renfermé fur la parole du Duc de Mayenne, de le venir defgager auec toute fon armee.

Icy la Roine Doüairiere enuoye prefenter vne requefte à fa Majefté, fuppliant luy vouloir faire iuftice du cruel affaffinat commis en la perfonne du feu Roy fon mary. Le Roy renuoia la requefte à fa Cour de Parlement transferee à Tours, afin que ce requerant le Procureur General de fa Majefté, on fift l'inftruction du procez contre ceux qui s'en trouueroient coulpables, voüant derechef fon foing & fes armes pour en faire la iufte vangeance que requeroyent la raifon & fon debuoir.

Certes l'horreur du facrilege auoit fi violemment efmeu quelques Officiers dudit Parlement, que s'ils euffent efté creuz, l'Ordre des Iacobins euft efté par Arreft exterminé du Royaume, leur Conuent de Paris demoly, vne pyramide dreffee en perpetuel monument : & les bourreaux de la France veftus à l'aduenir en Iacobins. La Roine Doüairiere en à longuement pourfuiuy l'extermination. Mais la memoire des Anceftres eft venerable ; & leurs fepulchres, religieux. Dixfept Princes & Princeffes de la maifon de

Bourbon enterrez au monaſtere des Iacobins à 1589. Paris, ont principalement conſerué l'Ordre & les Conuents en leur entier.

Pvis donc que ny de prés ny de loing le Roy ne peut aſſez leurrer ſes ennemis, il renuoye le Duc de Longue-ville & la Nouë ſe refraiſchir auec leurs forces en Picardie; Giury, en Brie; & paſſant outre en Beauſſe, prend Ianville à compoſition, puis de Chaſteaudun enuoye inueſtir Vendoſme ſon ancien patrimoine, où le Duc de la Trimoille le veint retrouuer auec toutes ſes trouppes glorieuſes des places qu'elles auoient cõtrainct de prendre le mors d'obeïſſance. Maillé-Benehard y commandoit enuiron quatre cents hommes de garniſon, & huit cents Citadins armez contre leur ſouuerain & legitime Seigneur. L'artillerie n'eut ſi toſt ouuert vn trou de quatre pas de large, que le ſoldat impatient auole à l'aſſaut, emporte le chaſteau, ſe iette peſle-meſle auec la garniſon dans la ville, ſi qu'en moins de demy heure ſa Majeſté ſe voyant en poſſeſſion tant du chaſteau que de la ville, donna neantmoins la vie aux habitans, mais le pillage à ſes ſoldats. Le laſche traict de Benehard enuers le grand Conſeil que nous auons touché cy-deſſus, ioint auec la felonnie d'vn vaſſal & ſubiect, & les ſeditieuſes predications de Ieſſé Cordelier, firent que ces deux principaux motifs de ceſte rebellion ſouffrirent pour le peuple, ceſtuy-là décapité ſur le carreau meſme; ceſtui-cy pendu tout aupres de celluy qui venoit de confeſſer. Lauerdin, Montoire, Montrichard, Chaſteau du Loir, deuenuës ſages aux deſpens de Vendoſme, ouurirent leurs portes au Mareſchal de Biron.

Nouuelles conqueſtes du Roy.

1589. Le Roy se voyant proche de Tours y fit vne escapade, & le peuple l'y receut le XXI. du mois auec vne admirable demonstration d'allegresse, puis le iour mesme donnant audience à l'Ambassadeur de Venise, receut au nom de la Seigneurie le deuoir de conioüissance à sa Majesté pour son heureux aduenement à la Couronne, auec offre de seruice & bonne amitié d'icelle Seigneurie enuers le Roy & la Couronne de France.

LA Beausse, le Dunois, le Vēdosmois nettoyez poussoient l'armée royale au pays du Maine: & le Comte de Brissac entreprint de secourir le Mans que le Roy menaçoit. A ce dessein il s'auance auec deux regimens & quelques cheuaux iusques à la Ferté-Bernard. Mais estonné du bruit des canonnades, il rebrousse en arriere; & se contentant d'vne picoree de quarante cheuaux & quelque bagage de Reistres de sa Majesté rencontrez inopinément à l'escart, s'en va publier à Paris ses victoires.

Boisdauphin commandoit au Mans assisté de cent Gentils-hommes & vingt enseignes de gents de pied: & vouloient en apparence plustost mourir les armes au poing, que d'y permettre l'entrée au Roy. Mais faloit-il faire despendre au peuple plus de cinquante mil escus à fortifier & ville & fauxbourgs, brusler pour plus de cent mil escus de maisons hors la ville, pour la rendre en suite à la troisiesme volée de canon? Apprenez, Peuples, que les Grands se ioüent de vous comme d'vne pelote; & n'espousez iamais que le iuste party de vostre souuerain & legitime Prince. Vous vous laissez temerairement porter en vn mauuais party, l'on vous y fortifie à vos despens; & vous mes-

mes estes le marteau qui sape vos ruïnes.

CESTE prinse enfanta celles des chasteaux de Beaumont, de Toutevoyes; des villes de Sablé, Laual, Chasteau-gonthier, Mayenne, Alençon, Falaise & plusieurs autres és prouinces de Touraine, d'Anjou, du Maine, du Perche, de Normandie. Si qu'en moins de deux mois sa Majesté fit faire à son armée garnie d'vn lourd attirail de canons, d'vn grand nombre d'estrangers, Suisses, Alemás, Anglois, plus de huit vingts lieuës de pays, veint à bout de plusieurs notables sieges, print quatorze ou quinze bonnes villes, asseura plusieurs prouinces: & par tous les lieux exposez à son passage, Venoit, Voyoit, Vainquoit.

Ereme diligce.

AINSI faisoit nostre Conquerant la ronde du tiers de son Royaume sans trouuer rencontre qui peust arrester le cours de ses prosperitez: comme le Parlement de Roüan non moins inique & hardy que celuy de Thoulouse, declaira criminels de leze Majesté diuine & humaine, ennemis de Dieu, de l'Estat & Couronne de France, tous ceux qui s'opposoient à la saincte Vnion; prononça ridiculement les Royaux & leurs successeurs decheuz de tous priuileges de Noblesse, leurs estats vaquans & impetrables, indignes de posseder aucuns offices, benefices, dignitez; & confisqua tous leurs biens. (C'estoient toutefois de trop foibles armes pour intimider les seruiteurs de sa Majesté; aussi cest Arrest n'auança gueres les affaires de la Ligue.) Et le Duc de Mayéne voyant le Roy eslongné, partie de honte, partie de desespoir, iointe l'importunité des Parisiens, fut contraint d'appaiser leurs crieries par quelque aduantageux effect de ses armes. Mais auec

[A]rrest inique & felon.

90. plus de bruit que de fruict, les prinses du Bois de Vincennes & de Pontoise terminerent ses conquestes.

TANT de nouueaux lauriers estonnoient infiniment les Ligueurs : les peuples se laissoient du faix des imposts, du rauage des soldats, de mille autres calamitez qui l'accabloient. Pour les entretenir és abismes de ceste confusion, les langues mutines & venales des Predicateurs charmoient les moins clair-voyans par l'impression d'vne multitude d'intelligences dehors & dedans le Royaume, par l'esperance d'vn prompt & grand secours d'Espagne, par la publication de plusieurs libelles dont les plus enragez se seruoient comme de tisons & soufflets pour fomenter la combustion, & par impostures rendoient le nom & les actions du Roy detestables au vulgaire.

Le Roy ăt leuẻ le ge de Meun.

LE Roy cependant poursuiuoit la pointe de ses victoires en la basse Normandie ; ausquelles ayant adiousté la ville de Honfleur, port de mer, il veint faire leuer au Duc de Mayenne le siege qu'il tenoit dés quinze iours auparauant à Meulan distant plus de trente lieuës dudit Honfleur, & luy presenta bataille. L'aduantage qu'il auoit en deux fois autant de forces que sa Majesté, le pouuoit induire à l'accepter, mais la memoire d'Arques estoit encore trop fraische ; & le renfort de quinze cents lances & cinq cents arcbusiers que le Duc de Parme luy enuoyoit sous la conduite du Comte d'Egmont, luy firent remettre la partie. Au refus, & tandis que le Duc va recueillir ses estrangers, le Roy va prendre Nonancourt, puis assieger Dreux.

Assie Dreu. &

1590.

Av commencement de Mars le Duc tourne teste vers Mantes pour y passer la riuiere à huict lieuës de Dreux. Sa Majesté le sçait, & le laisse approcher à deux lieuës prés. Donner & gagner vne bataille luy est chose indifferente. Il faict marcher son armée vers Nonancourt, afin d'apprendre le gué de la riuiere d'Eure qui passe là ; trace luy-mesme le plan du champ de bataille, le communique au Duc de Montpensier, aux Mareschaux de Biron & d'Aumont, au Baron de Biron Mareschal de camp fils aisné du Mareschal susdit (lequel desormais nous fournira de grands & dignes subiects pour celebrer sa valeur, mais la flaistrira puis apres au grand desplaisir de ceux qui auront chanté ses loüanges & cognu ses merites) aux principaux Capitaines de son armée ; choisit pour Sergent de bataille le seigneur de Vicq, assigne le Rendez-vous des troupes au village de Sainct André quatre lieuës de Nouancourt sur le chemin d'Yury, & le champ de bataille en vne grande plaine aupres. Tous ces vieux routiers trouuerent le plan dressé auec tant de iugement & prudence militaire, qu'ils n'y changerent rien. Et le Roy l'ayant mis és mains du Baron pour aduertir chacun de son rang & de sa place.

Ce *n'est* (dit-il) *ny desir de gloire, ny mouuement d'ambition, ny appetit de vangeance qui me faict resoudre à ce combat, mais l'extreme necessité de ma defense iuste & naturelle, la pitié de la calamité de mon peuple, & la conseruation de ma Couronne. Remettez tous entre les mains de la prouidence eternelle l'euenement de ceste entreprinse.* Puis luy mesme esleuant les yeux & le cœur au ciel ; *Tu sçais ô Dieu la since-*

1590. *rité de mon intention, ie te ſupplie me faire la grace de n'eſtre point au nombre des Princes que tu donnes en ton courroux, ains de ceux que tu choiſis pour releuer les ruines d'vn Eſtat deſolé, & ſoulager mon peuple miſerablement accablé ſous la violence de la guerre. Ie me reſigne Seigneur, tout entier à la diſpoſition de ta ſaincte & infaillible conduite, & ne deſire de viure ny de regner ſinon entant que ma vie ſera l'auancement & la gloire de ton nom, & mon autorité le regne des vertus & le banniſſement des vices.* Telles & autres religieuſes paroles porterent tout le camp à prieres & œuures de pieté chacun ſelon ſa deuotion.

Preſente bataille.

CELA faict, le Roy diſpoſe ſon armée ſelon le plan qu'il en auoit dreſſé. Il la diuiſe en ſept eſcadrons d'enuiron trois cents cheuaux chacun ſouſtenus d'infanterie aux flancs; donne le premier au Mareſchal d'Aumōt auec deux regimens de François. Le ſecond au Duc de Montpenſier, auec cinq cents Landſcnets & vn regiment de Suiſſes. Le troiſieſme au Comte d'Auuergne & à Giury, commandans chacun vne trouppe de cheuaux legers, garnis à la gauche de quatre canons & deux couleurines. Le quatrieſme au Baron de Biron. Le cinquieſme faiſoit paroiſtre cinq rangs de cheuaux, & ſix vingts de front, Princes, Ducs, Comtes, Barons, Officiers de la Couronne, Cheualliers des Ordres de France, Seigneurs & Gentils-hommes des principales familles du Royaume, outre ceux que le Prince de Conty & la Guiſche Grand maiſtre de l'artillerie amenerent ce iour là, & en teſte, ſa Majeſté brillant par le luſtre de ſes armes comme vn Soleil entre les ſept planetes; ayant à coſté deux bataillons de Suiſſes, & les regimens des gardes de Bri-

1590.

gneux, de Vignoles-la Hire, de S. Ian. Le sixiesme au Mareschal de Biron, auec deux regimens François. Le septiesme estoit d'enuiron deux cents cinquante cheuaux Reïtres. Ces escadrons estoient rangez de front en droite ligne, mais faisans vn peu de corne par les deux bouts. Et ne se voyoit rien de si formidable que deux mil Gentils-hommes François armez à creu depuis la teste iusques aux pieds. Tous ces ressorts iouëront à leur tour à l'aduantage du Roy; soubs l'efficace du grand Rouët du Dieu des batailles, qui benit l'ordre par lequel sa Majesté range son armée.

Iournée d'Iury.

DESIA le Duc de Mayenne paroissoit de loing; & desia tenoit-il vn village entre les deux armées: comme sa Majesté s'auançant faict attaquer le village, les chasse de ce logis-là, les fatigue en escarmouches pour les attirer au combat: & la nuict du XIII. iour de Mars suruenant, laissa nos guerriers ardens d'vn desir extreme que le XIIII. suiuant les rappellast en leur champ, en leur ordre; pour y faire preuue de leur seruice, de leur deuoir, au Roy, à la patrie.

LE iour n'estoit encore, que desia le gendarme estoit en son escadron, le soldat en son bataillon, & desia sur les neuf heures chacun combatoit de gestes, de menaces, de paroles.

EN mesme temps l'ennemy monstre vn Gros d'enuiron quatre mil cheuaux, & douze mil hommes de pied, & presqu'en mesme ordre, mais auec plus de clinquants, plus de pãnaches, plus d'hommes, & moins de cœurs, & retenant plus de forme de croissant. La cornette du Duc faisoit enuiron deux cents cinquante cheuaux, grossie de pareil nombre de celle du Duc de Nemours qui s'y

1590. veint ioindre, & estoit presque au milieu de ses escadrons comme celle du Roy; mais flanquée de deux escadrons de lanciers venus des Pays-bas, qui faisoient en tout enuiron dix huict cents cheuaux marchans tous ensemble. A costé se voyoient deux regimens de Suisses couuerts aussi d'infanterie Françoise. Puis deux autres moyens escadrons de lances, sept cents à droite, cinq cents à gauche. Deux couleurines & deux bastardes.

Prudence militaire.

LES rais du Soleil pouuoient nuire aux yeux de l'armée Royale; & le vent, reietter la fumée des arcbusades contr'elle. Pour obuier à cela, sa Majesté s'auance plus de cent cinquante pas, gagne le dessus du Soleil & du vent, recognoist le nombre des ennemis plus grãd qu'on n'estimoit. (Mais ce surcroist sert de pressant aisguillon à chaque Capitaine pour exciter & leur ardeur & celle de leurs gents) se met à la teste de son escadron, commence sa premiere œuure par la priere, exhorte tout le monde à faire le semblable, Passe d'escadron en autre, animant, exhortant, accourageant, d'vn visage remply de Majesté, d'allegresse, de constance. Mariuault suruient, & luy donne aduis. Que les sieurs de Humieres, de Mouy, & autres auec deux cens bõs Maistres sont à deux mil pas du champ de bataille. Mais le Roy auoit desia fort bien remarqué le poinct de son bon-heur, & ne veut que l'ennemy ait l'honneur de donner le premier coup. Qui bien commence a moitié fait, ce dit le prouerbe. Il commande à la Guiche de faire tonner le canon. Le canon perce & faict iour dans les plus espais escadrons des ennemis, & tire neuf canonnades aduant que le

Premiere charge.

leur puiſſe reſpondre. Cinq à ſix cents cheuaux legers, François, Italiens, Oualons, s'auancent à toute bride auec les Landſcnets qu'ils auoient à leurs coſtez pour charger le Mareſchal d'Aumont d'vn coſté: de l'autre à main droite leurs Reïtres ſe iettent ſur la cauallerie legere du Roy. Le Mareſchal les entaſme, & d'abord leur faict auſſi toſt monſtrer les crouppes que les fronts de leurs cheuaux, & le hoc de leurs reïtres eſt ſi vertement repouſſé, que ſans attendre qu'on les enfonce, ils tournent tout court ſe rallier ſur le derriere. Vn autre eſcadron de lanciers Oualons & Flamands void les cheuaux de ſa Majeſté vn peu ſeparez de ce grand effort que ceſte trouppe de Reïtres auoit faict parmy eux, & leur vient faire vne autre rude charge. Le Baron de Biron la ſouſtient; & ne les pouuant mordre par la teſte, les empoigne par la queuë; en perce vne partie; les autres ſe rompent comme vne vague contre vn rocher. Le Baron en remporta deux bleſſeures, au bras & au viſage.

159[?]

Deuxieſme.

VOICI venir en ſon rang le Duc de Mayenne auec le gros de la cauallerie où eſtoient les Ducs de Nemours & d'Aumale, ayans à leurs ailes quatre cents Carabins (ce ſont arcbuſiers à cheual armez de morions & plaſtrons) qui de vingt cinq pas faiſans vne furieuſe ſalve à l'eſcadron de ſa Majeſté, tiennent la balance de la victoire en doute de quelle part elle trebuchera. La ſalve faicte, le Roy part comme vn violent foudre du front de ſon eſcadron, armé à cru, en teſte de ſix cents cheuaux, donne dedans deux mille, les rompt, les diſſipe; & s'embarraſſe tellement, qu'encore que le grand pannache de ſa ſalade &

Troiſieſme, auec meſlée ſanglante,

190. celuy de la teste de son cheual le fit assez paroistre, il demeura neantmoins vn quart d'heure incogneu mesme aux siens parmy ceste grāde forest de lances, parmy la gresle des coups, donnant fort bien à cognoistre, que si parauant il auoit en commandant sceu faire l'office d'vn grand Roy, d'vn grand Capitaine en ordonnant, il sçait aussi bien faire le deuoir d'vn braue soldat, d'vn valeureux gendarme, en combatant. Mais sur tout d'vn tres-clement & tres-debonnaire victorieux, qui parmy ceste sanglante meslée faisoit haut sonner ceste gracieuse parole de sa bouche, *Sauue le François, & main basse à l'estranger.*

Route generale.

Certes bien est gardé qui Dieu garde. Desia les vns s'estonnoient, desia les autres fremissoient ayans perdu le Roy de veuë, cōme ce gros Corps duquel on a tant affoibly les fondemens, commence à chanceler, ceux qui n'agueres presentoient si furieusement leurs visages, la pointe de leurs lances, de leurs estocs, monstrent les talons, iettent leurs armes, fient leur salut à la course de leurs cheuaux. Et sa Majesté venant (apres s'estre demeslé de la presse) de gagner trois cornettes luy douze ou quinziesme, & matrasser tous les Oualons qui les accompagnoient, se rend en son escadron victorieux & triomphant, l'escharpe & le pannache rougy du sang estranger, remplit toute l'armée d'extreme allegresse; & l'armée, l'air de ceste tant amiable acclamation, *Viue le Roy.*

LES Suisses restoient encore entiers, mais abandonnez de toute leur cauallerie & descouuerts en campagne. On propose les de enuoyer rompre par l'Infanterie Françoise de main droite qui

1589.

qui n'auoit point combatu. Toutesfois le respect de l'ancienne alliance de la nation auec ceste Couronne, fit que le Roy leur donna la vie & les receut à misericorde. Eux mettans bas les armes passerent du costé de sa Majesté; & ce qu'ils auoient de François auec eux, iouït de la mesme clemence. Mais le temps que sa Majesté perdit à pardonner aux Suisses, fauorisa grandemẽt la retraite des fuyards, donna loisir au Duc de Mayenne de passer la riuiere d'Eure, rompre le pont apres soy, & gagner Mãte à sauueté.

Le Mareschal de Biron demeuroit ferme sans coup ferir. Si fit-il autant ou plus de peur aux ennemis qu'aucun autre. Car voyans ceste trouppe de conserue saine & entiere, ils iugerent bien que ce vieil routier ayant prattiqué tant de batailles en sa vie, sçauroit fort bien acheuer de rompre vne qui desia menaçoit d'eminente ruïne.

Svr ces entrefaites le Mareschal d'Aumont, le Comte d'Auuergne, le Baron de Biron, & autres chefs retournent de la chasse, rallient leurs trouppes, & se reioignent au Roy. Et le Roy aiant recueilly les forces qui luy venoient de Picardie, faict vn Gros, laisse le Mareschal de Biron auec le corps de l'armée pour le suiure en queuë, iette deuant le Comte d'Auuergne, prend le Baron de Biron à sa main droite, vne autre trouppe de trente-cinq à quarante cheuaux à sa gauche; & accompagné des Princes de Conty, Duc de Montpensier, Comte de Sainct Paul, du Duc de la Trimoille, du Mareschal d'Aumont, auec plusieurs autres, poursuiuit la poincte de sa victoire, marche sur les brisées du Duc de Mayenne iusques enuiron la minuict; chassant, batant, tuant, & si les fuyards n'eussent faict rompre le pont de la riuiere apres

1590. eux, qui destourna les victorieux d'vne lieuë & demie contraincts d'aller passer au gué d'Anet; joint que les cheuaux ausquels les Reïtres auoient couppé les iarets, en trauersoient les chemins, & retardoient la poursuite, les principaux Chefs vaincus couroient fortune d'honorer par leur prinse les trophées d'vne victoire signalée.

LE desordre fut grand en la retraite des vaincus, & grande l'occision au fort du combat. Plus de quinze cens hommes de cheual ou tuez ou noyez, plus de quatre cens prisonniers. Le Comte d'Egmont, le ieune Comte de Brunsuik, la Chastaigneraye, & grand nombre d'autres seigneurs morts. Boisdauphin, Cigongne qui portoit la cornette blanche du Duc de Mayenne, Mesdauit, Fontaine, Martel, Lonchamp, Lodonan, Falendre, Hengnessan; les Maistres de camp, Treuzay, la Casteliere, Disemieux, & plusieurs autres François, Alemans, Espagnols, Italiens, Flamands prisonniers, dont la plus-part neantmoins gracieusement relaschez abuserẽt depuis par reuolte de la benignité du Roy, qui n'a iamais sçeu practiquer ceste inciuile Maxime d'Estat. L'homme mort ne fait plus guerre. Vingt cornettes de cauallerie gagnées; la cornette blanche, le grand estendard du General des Espagnols & Flamands, les cornettes du Colonnel des Reïtres. Soixante enseignes de gents de pied de diuerses nations, & les vingtquatre des Suisses qui se rendirent. Tout ce qui ne se noya ou rendit de l'Infanterie, taillé en pieces. Toute l'artillerie, tout le bagage emmené. Ceux qui se ietterent dans les bois, trouuerent moins de mercy vers les païsans que de rigueur vers les gẽts de guerre. Le Duc de Mayenne se sauua dans Mãte, & donna pour consolation ceste bourde aux

Pertes de la Ligue.



citadins, que le Bearnois estoit mort, ou ne valoit 1589. guere mieux. Le Duc de Nemours, Bassompierre, le Vicomte de Tauannes, Rosne & quelques autres, prindrent le chemin de Chartres. En somme sa Majesté les courut quasi iusques aux portes de Mantes, trouuant les chemins, nonobstant le destour qu'elle auoit esté contrainte de faire, bordez de fuyards qui demeuroient à sa discretion. Et si ceux de Mantes persistans en leur premier aduis, de tenir leurs portes fermees, ne se fussent laissé vaincre aux instātes prieres du Duc, & luy & tous ses fuyars estoient pour tumber au sort des armes victorieuses. Ainsi Dieu souffla son courroux sur ceste armée, ainsi vne poignée de gents mit en route tant de legions, ainsi les François pillerent le Perou dans la France.

Des gents du Roy furent tuez, Clermont d'Antragues Capitaine des gardes de sa Majesté; Tich de Schomberg Colonnel de Reîtres combatant alors soubs la cornette blāche: Loncaulnay de Normandie, gentilhomme aagé de soixante & douze ans (lict vrayement honorable à ce braue vieillard) Crenay cornette du Duc de Mōtpensier, Feuquiere, Monpoulain Beausseron, & pour le plus, vingt autres Gentils-hommes. Le Marquis de Nesle blessé mourut huit iours apres. Les Comtes de Choesy & du Lude; les sieurs d'O, de Rosny, Mōlouët & quelques autres, legerement blessez. *Du Roy.*

On remarque en ceste bataille trois choses signalees. La premiere, ceste ferme resolution au Roy, de donner bataille, auec certaine confiance que la rondeur & sincerité de son intention, & la iustice de sa cause, seroit fauorisée de l'assistence du ciel. La seconde qu'au champ du combat, à l'instant du cōflict, il semble que la terre ait faict

1590. naiſtre des hommes armés pour ſon ſeruice. Car & la veille & le iour du combat plus de ſix cents cheuaux luy ſurueindrent inopinément. La troiſieſme, que de deux mil Gentils-hommes François ſeulement douze cents ayent cõbatu, douze cents ayent mis en route vne armee de quatre mil hommes de cheual, frais, bien montez, bien armez, & de douze mil hommes de pied. Certes l'Eternel Dieu des armees n'oublie iamais le droit des Princes contre leurs peuples mutinez: & vne braue reſolution iointe auec vne ſage cõduite, donne aux batailles heureuſe iſſuë.

LE lendemain dés la poincte du iour le Vidame de Chartres eſtoit aux champs par l'ordre & commandement du Roy pour prendre langue de l'ennemy. A la veuë de Mantes il faict aduancer Dauid de Villeneufue Gentil-homme Quercinois d'auprez de Cahors, lequel il cognoiſſoit courageux & plein de zele au ſeruice de ſa Majeſté, l'ayant veu ſouuent en de bons lieux, & fraiſchement fort actif à pourſuiure la victoire ſans s'amuſer au butin comme pluſieurs autres. L'or faict ſouuent haïr celuy qui l'aime; & le butin releue fort peu les commoditez du pillard, mais les belles actions laiſſent l'odeur d'vne loüange immortelle aux ames genereuſes. Ville-neufue ſe reſould de ne point reuenir ſans apporter certaines nouuelles. Tout le païs eſtoit en effroy, perſonne ne paroiſſoit. Il s'approche de la ville pour langayer le premier qu'il rencontreroit. Quelques vignerons le voyants armé à crud auec l'eſcharpe blanche, courent donner l'alarme à Mantes. Les citadins courent en foule à la porte auec toutes ſortes d'armes. Il oit vn grand tumulte au dedans, & de ce grabuge, prend ſubiect de ſonder leurs volontez.

Il pousse son cheual iusqu'à la barriere, & crie 1590.
qu'il vient de par le Roy pour sçauoir leur intention, qu'il à le bras ouuerts pour receuoir auec clemence ceux qui fauorisent la iustice de sa cause, & le baston leué pour ranger ceux qui luy pensent rauir l'heritage que la nature & le droict luy donnent.

Dieu benit son desseing, & dispose les cœurs de ce peuple à suiure la meilleure voye. Enuiron deux cents des principaux habitans le viennent trouuer à la porte. Il leur remonstre la iustice des armes de sa Majesté, les exhorte de renōcer à toutes ligues estrangeres; ne s'obstiner point aux persuasions ou promesses de ceux qui pretendent enuahir la Couronne contre le droict & la raison, & considerer que ceste guerre est puremēt pour l'Estat que la Religion ne sert sinon de masque, tesmoings en sont les Cardinaux, Archeuesques, Euesques & autres Prelats qui celebrent tous les iours la Messe en l'armée auec toute liberté & sans trouble. Qu'ils dient franchement leur resolution laquelle rapportée au Roy ils sentiront les effects que merite vn peuple de son Prince, ou tres-clement, ou tres-magnanime conquerant.

Ainsi persuadez, & voyants le Roy armé de droit & de force, tous leuent vniment la main, & protestent de viure & mourir en la fidelité que doibuent bons & loyaux subjects à leur souuerain & legitime Seigneur; & que par vraye obeïssance ils essuyeront la rebellion à laquelle ils se sont laissez emporter au deluge commun qui à noyé les autres peuples du Royaume. Et le Duc de Mayenne aduerty par vn Capitaine estranger de la garnison du serment qu'il auoit veu donner par les habitans, duquel il n'auoit sceu les diuertir

1600. ni par menaces ni par violẽce: au lieu de s'asseurer cõme il pouuoit de la ville, ayant auec luy beaucoup de gens de guerre tant à pied qu'à cheual; cõsiderant qu'asseurer sõ salut sur l'incertitude d'vne amitié populaire, c'est bastir sur du sable mouuãt: se retire par la porte opposite, sans trompete, sans sourdine; l'aissant les gents de guerre en si mauuais mesnage auec les citadins, q̃ la peur leur chaussant des ailes aux pieds, ils suiuirent la fortune de leur Chef. Et par l'escapade de ce Gentil-homme (digne certes du registre de nostre histoire) la ville de Mantes, importante pour le pont qu'elle à sur la riuiere de Seine veint sans depense & sans perte d'hommes en la puissance du Roy, qui le lendemain y fit son entrée, accueilly par tous signes d'allegresse & d'esioüissance.

Autre bataille gagnée sur la Ligue.

VERNON, autre pont sur la mesme riuiere, arbora semblablement les enseignes de France.

ET pour surcroist de prosperité, le ciel voulant de toutes parts verser ses benedictions sur nostre HENRY, le iour mesme de la bataille d'Iury 14. de Mars, luy donna vne autre victoire en Auuergne.

LA ville d'Issoire estoit assiegée par le sieur Cõte de Rendan chef de la ligue audit païs: Il tenoit la citadelle, & pressoit si viuement ceux de dedãs, que pendant cinq semaines ils n'auoient eu loisir de se desarmer, ny de coucher ailleurs que dans leurs corps de garde & dans leurs retranchemens. Les Seigneurs de Curton, Rostignac, Chaseron, Vicomte de Lauedan, Riuoire, & Chappes s'assẽblerẽt pour venir au secours. Le 14. de Mars parut prés d'Issoire l'armée Royalle, & prit champ de Bataille.

LE Marquis de Curton en estoit general, le sieur de Rostignac conduisoit la bataille, & le sieur de Chaseron l'auant-garde, les sieurs de Riuoire, & de

Chappes estoient Mareschaux de camp. Au mesme 1590.
temps que les deux armées se rangeoient, & prenoient leur aduantage en la scituation du lieu, Le sieur de Florat apres auoir donné l'ordre necessaire dans la ville, accõpagné des sieurs de Bellot, de Barmõtet, de la Mothe Arnauld, de Basset & autres assiegés iusques au nombre de soixante salades sortit de la ville & ioignit le secours. L'armée de la Ligue fust disposée en trois esquadrons; le premier conduit par les sieurs de Chalus, S. Marc, & Monfan, le secõd par les sieurs de Syogheat, Flagheat Cormilhon & Cons, le troisiesme par les sieurs Comte de Rendan, Vicomte de Chasteau-clou, & Montrauel: Le canõ tire de part & d'autre: Tous s'approchent, viennent aux mains, & s'acharnent en vn lõg & furieux combat: En fin les Royaux demeurent victorieux, & rẽuersent morts sur le champ de bataille plus de six-vingts Gentils-hommes de la Ligue, & vne partie de leur infanterie. Il y eut grande quantité de prisonniers de quallité, Entr'autres le Comte de Rendan general de l'armée que le sieur de la Mothe Arnauld fit son prisonnier, & le mena dans Issoire, où il mourut vne heure apres d'vn coup de pistolet qu'il auoit receu en la hanche droicte: Les autres morts du costé de la ligue furent, les sieurs de S. Marc, S. Geruasy, Monfan laisné, Darbouze, Ronzay, & autres: les prisonniers, le Vicomte de Chasteau-clou, Montrauel, & autres.

L'armee royalle poursuiuant sa victoire, assiegea incontinent apres la citadelle, laquelle se rendit: Ainsi le champ, les morts, l'artillerie, les munitiõs, & la citadelle demeurerent entre les mains des victorieux sãs autre perte de noblesse par vne faueur miraculeuse de Dieu, que de trois Gentilshommes tuez, & douze de blessez.

1590.

Articles d'icelles.

COMME on auoit abusé les Mantois d'vne vaine asseurance de la mort de celuy duquel on n'auoit osé seulement attendre la veuë ny la rencõtre : ainsi faloit-il par semblable artifice & menterie embaboüiner les Parisiens. Le Duc de Mayẽne, sa sœur de Montpensier, & les autres Chefs de la Ligue frustrez de leurs esperances, publient par liurets imprimez ; Qu'au premier assaut de Dreux le Bearnois à perdu plus de cinq cents hommes ; que leurs blessures en ont rendu plus grand nombre inutile aux armes ; que le Mareschal de Biron est nauré à mort. Qu'en vne autre rencontre pres de Poissy, l'Vnion à remporté vne grande victoire. Qu'en la bataille d'Yury le combat a esté long, & la perte presque egale. Que si le Bearnois n'est mort, il ne vaut gueres mieux. Mais ceux qui bien heureux d'auoir sauué le moule du pourpoint arriuoient à Paris gastoient tout en verifiant le contraire ; & donnoient suject au peuple, de hausser les espaules, baisser la teste, & souhaiter la paix par vn murmure sourd & morne. Les allumettes d'enfer venoient à la trauerse, & de leurs chaires faisans le mal beaucoup moindre qu'il n'estoit, donnoient certaine esperance d'vn prompt & nouueau secours d'Espagne pour la restauration de leur Estat & destruction des Maheustres, ainsi nommoit-on dés-lors ceux qui combatoient sous les enseignes du Roy.

DE faict le Duc de Mayenne, apres auoir formé certaine practicque sur la ville de Senlis (pour laquelle douze, tant Capitaines que soldats, & plusieurs autres enuelopez en mesme coniuration, passerent par les mains du bourreau, le troisiesme de Iuillet) s'acheminoit en Flandre vers le Duc de Parme pour cest effect, c'est à dire alloit

1590.

raualler son credit & sa reputation chez vn homme ambitieux & fier, qui souuent l'a faict auec mespris & desdaing attandre & nacqueter à la porte de son cabinet, deuant qne luy donner responce de chose de petite importance, au grand despit & creue-cœur de la Noblesse Françoise qui l'accompagnoit, trop releuee de courage pour s'abaisser à des humeurs si fastueuses. Certes il estoit expedient que le Duc esprouuast l'insolence estrangere, pour recognoistre la courtoisie Françoise, & remettre au Roy son souuerain & legitime seigneur, & ses armes & sa personne, ainsi qu'en suitte il abolira par ce moyen la memoire des choses passees.

Iniquité du Parlement de Rouan.

L'aduersité faict que les obstinez se roidissent & regimbent contre l'esguillon. Ainsi le Parlement de Roüan pour dependance de l'arrest susdit, execute à mort le VII. Auril quelques prisonniers seruiteurs du Roy, & trois iours apres declaire comme cy-deuant criminels de leze Majesté, diuine & humaine, tous ceux qui suiuoient le camp du Roy de Nauarre (ainsi parloit l'Arrest) & ne vouloiet adherer au Roy Charles X. du nom se ioindre à l'Vnion, & porter les armes soubs le Duc de Mayenne.

Tandis que ceux-cy menacent par leur arrest, & le Duc va mendier du secours, le Roy taschoit à Mantes d'amener les Parisiens à la raison par douceur. Mais ces trompettes de sedition imputans ce delay à quelque aueuglement ou faute de cœur, persuadoient de leurs chaires au Peuple, qu'en bref leur ennemy iuré se trouueroit bien empesché, que tost ou tard il seroit ruïné, qu'vn peu de patience leur donneroit vne grande victoire, qui ne luy faloit ceder en aucune ma-

1590. niere ny article quelconque ; & par vne impudente allusion au nom de la famille qui maintenant est montee sur le throne de ceste Monarchie, qu'il se faloit du tout debourber & debourbonner.

Siege de Paris.

CES insolentes crieries apporterent le Roy aux enuirons de Paris. Paris est coustumier de viure au iour la iournée, les commoditez des Hales, de la place Maubert, & d'autres marchez, font que la plus-part des mesnages ne sçauent que c'est que de prouisions. Et les Chefs de la Ligue auoient tellement imprimé ceste croyance susdite és cœurs des Citadins, que de cent les quatre-vingts & dixneuf auoient negligé de se pouruoir des choses necessaires pour soustenir la fatigue d'vn siege. Ainsi les prinses de Mantes, de Poissy, du Pont-charenton, de Corbeil, de Melun, de Montereau sur Seine, & de Lagny sur Marne, porterent en peu de semaine ceux de Paris, les vns par delà le pain, les autres à la besace, Compiegne, Creil, Beaumont, bouchoient la riuiere d'Oise.

Erronnée decision de Sorbonne.

MAIS la commune voix des Predicateurs, les prattiques des Chefs & Dames de la Ligue, & l'erronée decision de la faculté de Sorbonne donnée le VII. de May en la troisiesme congregation generale qu'ils teindrent pour cest effect en la grand' salle dudit College, portant *defenses aux Catholiques fondées en droict diuin* (ce dit-elle) *De receuoir pour Roy vn heretique ou fauteur d'heresie, relaps, excommunié ; bien qu'ils obtiennent en suite par iugement exterieur absolution de ses crimes & censures, s'il reste quelque danger de feintise, de perfidie, de subuersion & ruine de la Religion Catholique : Et condamnation comme d'heretiques, deserteurs de la Religion, &*

pernicieux à l'Eglise, tous ceux qui s'efforceront de faire ou permettre paruenir vn tel personnage au Royaume; firent aisément roidir ce populas contre les extremes miseres que peut apporter la rigueur d'vn long & penible siege.

1600.

Ovtre ceste decision, voicy bien de plus fermes camorres qui brident & les langues & les effects de ceux qui n'osent apparémment produire les fleurons des Lis qui leur restent en l'ame. Les Seize disposent en tous endroits des Mousches pour espier les contenances & paroles de ceux qu'on tient pour suspects, c'est à dire des personnes qui souspirent apres la paix, & n'ont effacé de leurs cœurs la memoire des vrais Princes de France. Et si ceste parole eschappe à quelqu'vn. Qu'il seroit bon de traitter ou de paix ou d'accord, il est Politique, il est Royal, il est Maheustre, c'est à dire heretique, c'est à dire ennemy de l'Eglise, cest à dire pendable. Le pillage, les prisons, la mort mesme sont les effrois des moins adherents à ceste horrible tyrannie.

Mouschards des Seize.

Le Duc de Nemours en l'absence du Duc son frere commandoit à Paris, & pour principaux Conseillers auoit le Legat du Pape, l'Ambassadeur d'Espagne, l'Archeuesque de Lyon, les Euesques de Paris, de Plaisance, de Rennes, de Senlis, & autres. Panigarole Euesque d'Ast; Bellarmin & Tyceus Iesuites, qui par diuerses processions, ieusnes, vœux & supplications assotoiét le peuple au milieu de sa plus grosse faim. Plusieurs zelez, Docteurs, Curez, Prestres, Moines, prindrent les armes, & les marians auec leurs breuiaires en pleine monstre & procession, seruoient aux vns d'admiration, aux autres de risée. Le Cheualier d'Aumale & quelques autres

1590. essaioyent par sorties d'emdommager les troupes du Roy, qui se contentant de les repousser, esperoit que le ventre feroit en bref changer de note à la langue.

D'AVTRE costé le Duc de Mayenne courtisoit le Parmesan; & le Roy d'Espagne procedoit si lentement au secours, que les plus auisez recognoissoient fort bien, qu'il aimoit mieux entretenir la soif que l'esteindre.

Misere des Parisiens.

CEPENDANT les Parisiens auoient loisir d'aiguiser, mais non moyen de rassasier leur appetit. Les bleds & autres prouisions pour le public y furent consommées au premier mois. Ceux qui auoient quelque reserue en leurs maisons, la mesnageoient fort secretement, & les autres qui se confioient par trop aux paroles des Chefs & des Prescheurs, perirent de faim, ou du moins souffrirent beaucoup en contreluttant la cruauté de ceste famine. Toutes voitures par eau leur estoient interdites: la prinse de S. Denis leur osta la plaine de la France, & sans les passeports qu'vn peu de faueur & d'argent obtenoit aisément des Capitaines & corps de garde, peu de sepmaines eussent apporté les citadins à la discretion du Roy qui rendant bien pour mal, souffroit qu'on portast des viures pour le Duc de Nemours, pour les Dames & autres qui neantmoins ne machinoient sinon sa ruine, horsmis Vitry-Gobert, lequel par frequẽtes saillies s'abbouchoit fort souuent auec le Roy pour enfanter en suite de grands effects au seruice de sa Majesté, & par son retour au party royal euaporer la mauuaise odeur de quatre mil escus qui l'auoient portez en celuy des mutins au plus fort des affaires & necessitez de nostre Conquerant.

1591.

DESIA leur misere estoit extreme au troisiesme mois du siege. Cent mille personnes estoient mortes de faim, d'ennuy, de pauureté, par les rues, és hospitaux, sans secours, sans misericorde. Les fauxbourgs ruïnez, abatus, deserts. La ville necessiteuse & solitaire, les rẽtes de l'hostel de ville (principale cheuance de plusieurs familles) amorties; leurs terres circonuoisines, en friche & desolation. L'Vniuersité desertée, ou seruant de retraitte aux païsans; & les Classes des colleges d'estables au bestail. Le Palais frequenté seulement de quelque gents de loisir. L'herbe croissant és lieux ou n'agueres la presse contraignoit de marcher de costé. Les boutiques ou sans ouuriers, ou sans traffic. Point de bled, point de vin, point de bois, point de foing sur les ports. Rien ne passoit qu'à la mercy des garnisons de S. Denis, du fort de Gournay, de Cheureuse, de Corbeil, de Sauigny. Les Halles vuides; point de marchans aux marchez, point de moyen de faire argent, & plus de meubles pour trouuer dequoy mettre sous la dent. En somme voicy ceste Roine des villes, ce Microcosme, cest abregé du Monde, ce Paris sans pair, vague, desolé; qui ne souspire plus que les sanglots de la mort, mesme pour comble de desordre, plusieurs reliques mangées; les ioyaux & la Couronne des anciens Rois mis en fonte; & pour vn morceau de pain, plusieurs auparauant honnestes femmes, plusieurs filles y prostituent piteusement & leurs corps & leur honneur au gendarme.

TANT y a que ces miseres, ces horreurs, ne peuuent matter ces Pharaons endurcis. Les Seize, les quarante, & les Chefs de faction infatuent le peuple, & comme par vn medicament

1590.

narcotique ſtupefient les membres d'iceluy, pour les coupper en ſuite piece à piece l'vn apres l'autre quand ils ſeront bien endormis, afin qu'ayans eſpuiſé le ſang, la chaleur, l'ame des corps ainſi que l'argent des bourſes, ils eſtabliſſent ſans contredit leur inſolente tyrannie. Voicy qu'on force le Parlement eſclaue des maiſons d'Eſpagne & de Lorraine, à publier le quinzieſme de Iuin en conſequence des autres Parlements, vn Arreſt portant defenſes à tous, *De parler d'aucune compoſition auec Henry de Bourbon, ſur peine de la vie; ains commandant de s'oppoſer à luy par tous moyẽs, voire iuſques à l'effuſion de leur propre ſang.* Et les preſcheurs adiouſtent touſiours l'eſperance d'vne prochaine deliurance.

Arreſt extorqué du Parlement de Paris.

Sedition populaire.

MAIS le ventre n'a point d'oreilles; le peuple ne ſe nourrit ny de papier ny du vent des promeſſes du Duc de Mayenne & de ſes trompettes. Il a deſia mangé chiens, chats, cheuaux, aſnes, mulets, herbes, racines, & tout ce qui peut en extreme deſeſpoir aucunement accoiſer la rage de la faim. Voicy qu'il vient en tumulte demander la paix au Conſeil aſſemblé dans le Palais. On pouruoid à ceſte eſmotion par quelque chetif ſoulagement de neuf ou dix iours. Au bout deſquels plus grande foule comparoiſt en armes au meſme lieu, & demande ou la Paix ou du Pain. Le Gois, l'vn des Capitaines de la ville, ſe preſente pour donner à ces affamés non du pain, mais des paroles; & pour ſalaire remporte vn coup de coutelas ſur l'eſpaule, qui le fit peu de iours apres deſloger de ce monde. Le Cheualier d'Aumale accourt au bruit; & ſuiuy d'vne bande d'hommes affidez, ferme toutes les portes du Palais, empriſonne les armez; & de toute la multitude, deux

pendus reprimerent à l'aduenir les boutées de ce peuple desesperé. 1590.

Deputez vers le Roy.

Tels grabuges & bourrasques populaires estoient pour confondre les Chefs Ligueurs, s'ils n'eussent preuenu le coup. A ce desseing ils s'assemblent auec les principaux de la ville; & nonobstant la decision de Sorbonne & l'Arrest de la Cour, resoluent que l'Euesque de Paris & l'Archeuesque de Lyon iroyent trouuer le Roy pour auiser aux moyens de pacification.

Ceux-cy deuant que partir veulent auoir congé du Legat, pour n'encourir quelque censure Ecclesiastique. Le Legat consulte auec Panigarole, Bellarmin, & Tyceus, *Si les Parisiens encouroient excommunication, contraints par famine de se rendre à vn Prince heretique. Si les Deputez s'acheminans vers vn tel Prince pour le conuertir, ou pour meliorer la condition de l'Eglise Catholique, estoient comprins en l'excommunication de la Bulle du Pape Sixte V.* Non, ce respondent les Docteurs.

Ainsi les Deputez viennent à S. Anthoine des Champs trouuer le Roy. Le Roy escoute leur harangue tendant à paix generale pour le Royaume, ou particuliere pour Paris, si le Duc de Mayenne ne veut recercher la generale. Mais que pensent-ils obtenir d'vn Roy de France & de Nauarre, ne traittans auec luy qu'en simple qualité de Roy de Nauarre?

Renuoyez sans effect.

Vostre Conseil s'enueloppe en contradiction (dit sa Majesté) *demandant la paix à celuy qu'il ne veut recognoistre sinon pour Roy de Nauarre. Ie veux & desire la paix pour soulager mon Peuple, mais non selon les expedients que vous proposez. I'aime la ville de Paris comme ma fille aisnée, & luy veux faire plus de bien*

1589. *qu'elle n'en demande, pourueu qu'elle m'en sçache gré, non point au Duc de Mayenne ny au Roy d'Espagne. Le bruit du secours Espagnol pour Paris ne m'estonne point. Ie sçay les desseings d'Espagne, & les reduiray moyennant l'aide du Ciel en fumée. Paris & le Royaume sont de trop gros morceaux pour la bouche du Roy Philippe. Ie donne aux Parisiens huict iours pour aduiser à leur reddition, & aux articles d'vne paix pour tout le Royaume. Au refus, ie sçauray fort bien vser du droict de victorieux à l'encontre des principaux motifs & fauteurs de rebellion. La constance de ceux de Sancerre, le desespoir & la victoire des Gantois par laquelle vous magnifiez ceux de Paris, est impertinente. Car ceux de Sancerre s'estoient resolus à ces extremitez sur les violẽces par lesquelles on leur vouloit oster leurs biens & libertez, leur religion & la vie. Au contraire ie veux rendre aux Parisiens la vie que Mendosse Ambassadeur d'Espagne leur rauit par la famine. Pour le regard de la Religion, informez vous de ces Princes & Seigneurs Catholiques, si ie contrains tant soit peu leurs consciences en l'exercice de leur Religion, ny autrement. La comparaison auec ceux de Gand n'est pas bonne, les Parisiens ont assez monstré le cœur qu'ils ont en laissant occuper leurs faux-bourgs. I'ay cinq mille Gentils-hommes auec moy qui ne se lairront traitter à la Gantoise. D'ailleurs i'ay Dieu pour moy, & la iustice de ma cause. Faictes fidele rapport de mes paroles à ceux qui vous ont enuoyez.*

AVEC ceste response & autres propos tesmoings de la bonne conscience du Roy & du peu de crainte qu'il auoit des efforts de la Ligue, ces Deputez vont trouuer le Duc de Mayenne. Le Duc les renuoye vers le Roy, & donne beaucoup d'esperance de vouloir entendre à la paix. Mais, *Ne prenez aucune alarme de ce traitté* (ce dit-il aux Parisiens

1590.

Parisiens par vn sien Secretaire qui marchoit à la queuë des Deputez, (*ie mourray plustost que de faire la paix.* Et sur l'aduis qu'on luy donne, que l'extreme disette contraindra Paris de tendre bientost les mains au Roy; *La prinse luy en sera preiudiciable* (respond-il) *ceste conqueste luy dissipera son armée; puis nous en aurons bon marché.* Mais sa Majesté ne vouloit ny voir ny procurer la ruïne de sa ville capitale ; & son intention n'estoit de s'emparer de Paris en la forme que ses ennemis imaginoient. Tant de peuples mal-conseillez luy faisoient pitié, & si les Ducs de Mayenne & de Parme venans au secours hazardoient le combat; il esperoit que leur desroute donneroit sens & raison aux assiegez.

Le Roy va au deuant de ses ennemis.

AINSI cuidoit le Duc feintement amuser le Roy, & sous ombre de traitté, pousser le temps à l'espaule en faueur des assiegez, comme au premier bruit que le Duc de Mayenne party de Bruxelles reprenoit le chemin de Paris, suiuy de Balagny, du Capitaine Sainct Paul, & autres trouppes: sa Majesté s'auance auec vne trouppe de caualerie, faict dixsept lieuës d'vne traitte pour les rencontrer, & ne les faillant que d'vn heure, les contraint de se ietter à Laon. Le Duc s'y renforce; & grossy d'hommes de guerre approchant iusqu'à Meaux donne publique esperance de bataille. Le Roy part derechef, & vient à la rencontre. Mais il trouue le Duc barriqué de deux riuieres attendant le Duc de Parme. Le Duc de Parme arriue ; & d'abord renouuelle ceste premiere esperance. A ce dessein il vient loger à Claye & Fresnes, six lieuës de Paris.

Leue le siege de Paris.

LE Roy quitte le siege, vient encore au deuant, assigne le rendez-vous de son armée au lendemain xxx. d'Aoust en la plaine de Bondy sur le

1590. chemin de ses ennemis, chasse de Chelles leurs fourriers qui commençoient à marquer les logis, & contraint vne trouppe de huict cents cheuaux, de reculer iusques dedans leur Gros.

En ceste large campagne voicy vne païsane du pays accourt de toute sa puissance à trauers champs ; fend la presse, & nonobstant le rebut qu'on luy faisoit, approche de sa Majesté, saisit son cheual par les resnes, & se panchant contre terre pleurant de ioye : *Hé Sire* (ce dit-elle) *que vous aurez de mal & de peine encore pour quelques années, mais au partir delà, iamais Roy de France n'eut tãt de bien ny de contentement que vous en aurez*. Ie marque nayuement les termes de ceste bonne femme, pour garder la simplicité du sexe, & de sa qualité. On dict que les fols & les enfans prophetisent. On mettoit ceste-cy en la premiere categorie. Elle parloit toutesfois d'vn sens rassis ; & monstroit auoir beaucoup de zele & d'affection à l'establissement de la Royauté, & n'en pouuoit auoir appris les effects en mauuaise eschole, puisque graces à celuy qui est autheur de toutes bonnes donations, nous voyons l'issuë de sa prediction.

Presente bataille.

AV premier de Septembre l'armée Royale se trouue rangée en bataille au dessus du village de Chelles. Enuiron six mille cheuaux ; entre lesquels estoient six Princes, deux Mareschaux de France ; force Seigneurs, plus de Chefs, plus de grands Capitaines qu'il n'y en a en tout le reste du monde, mais quatre mille Gentils-hommes François, (qu'vne simple apparence de combat emporte tousiours plus gayement au champ de bataille qu'à quelque heureuse iournée de nopces) & dixhuict mille hommes de pied que François

Presente bataill.

Les Ducs la refusent.

1590.

qu'estrangers, donnerent de l'estonnement au Duc de Parme, qui monté sur vn coutau pour la recognoistre : *Sont-ce là* (dit-il au Duc de Mayenne) *ces dix mille hommes dont vous m'asseuriez la defaicte estre tant aisée ? I'en voy-la comparoistre plus de vingtcinq mille en la meilleure ordonnance que i'aye iamais veuë.* Ce Duc faisoit plus d'estat de sauuer vn des siens, que de tuer vne dixaine d'ennemis. Ainsi prenant resolution de ne rien hazarder, il change les espées & lances de ses gents, en pailes & pioches; & se retranchant dedans le marest, euita le hazard, conserua son armée : & ny pour escarmouches ny pour allarmes aucunes n'abandonna son retranchement.

Le huictiesme du mois estoit venu, le broüillas du matin espais; & le vent contraire empeschoit le Roy d'oüyr les tonnerres du canon ennemy.

Prennent Lagny. Les Ducs empongnans ceste occasion aux crins, dressent vn pont de bateaux, assiegent Lagny sur Marne, ville foible qu'ils auoyent derriere eux à demy lieuë de leur marest; la battent & l'emportent de force, mais non sans honnorable & vertueuse resistance par trois cents hommes qui la defendoyent, & l'ayans iugée non gardable, en abbatent les murailles.

Pour contrequarre, & pour les attirer hors de leur fort, sa Majesté feint de vouloir essayer vn grand effort contre Paris, publie son desseing d'y presenter l'escalade, & le soir du dixiesme, part du champ de bataille auec bonne trouppe. Mais eux se contiennent dans leur marest. Si ne pouuoient-ils longuement subsister en ce destroit, ou desia toutes incommoditez les affligeoyent ; & la faim pouuoit en bref faire sortir les loups du bois.

En vain le Roy presentoit bataille: en vain at-

1590. tendoit-il que les Ducs veinssent esprouuer leurs armes contre les siennes. Il munit donc les places qu'il tenoit autour de Paris, renuoye partie de ses trouppes en Touraine, Normandie, Champagne, Bourgongne, & retient vne armée assez puissante pour harasser ses ennemis.

CESTE procedure iette les Ducs en campagne pour déboucler Paris. Celuy de Parme s'en qualifie Liberateur, & pour se preualoir de son aduantage, il assiege & prend de force Corbeil, tuë tout ce qui se trouue en armes. Le Capitaine Rigaud, braue & vaillant y commandoit; & n'ayant eu loisir de se fortifier contre si grands efforts, trouuera neantmoins icy cest honnorable monument, d'auoir en mourant sur la breche faict au Roy deuoir de fidele & valeureux seruiteur. Mais le Parmesan y perdit le Marquis de Renty, grand nombre d'hommes; affoiblit & sa reputation & son armée. Car pendant qu'il y consume du temps, le Roy forme de nouueaux desseings qui reduiront la Ligue en plus grandes difficultez qu'auparauant.

Corbeil.

DES-LORS les Agents de Philippe eussent volontiers remply sa bonne ville de Paris (ainsi l'appelloit l'Espagnol) de peuplades Espagnoles & Oualonnes. Mais d'vn costé la pestilence estoit grande, & les viures forts courts; de l'autre, les armes de Maurice Comte de Nassau prosperoyent és païs-bas; la Roine d'Angleterre y enuoyoit vne armée; & les Seize de Paris voyans leurs couldées vn peu plus franches; remercierent honnestement le Duc de Parme, & luy firent entendre que le seiour de Bruxelles luy seroit plus aggreable & plus certain pour s'y refraischir.

Retraitte du Duc de Parme.

SON armée diminuoit à veuë d'œil, il se voy-

1590.

oit au millieu d'vn populas inconstant : & desmẽbrer ses forces pour en laisser aux Parisiens, c'estoit les perdre, attirer le Roy sur ses bras, & courir luy-mesme danger d'estre defait. Ainsi sur la fin de Nouembre il recueille ses trouppes, & fait sa retraitte, couru, harselé, batu, harassé, dismé de iour à autre iusques sur les frontieres d'Artois, par le Roy, par les Ducs de Neuers, de Longue-ville, de la Trimoille, par les sieurs Baron de Biron, Giury, Vidame de Chartres, Parabel, & autres. Pour leçon aux estrangers. Que la France ne se peut prendre ny ruiner que par elle mesme.

Reprinse de Corbeil.

Il n'eut si tost tourné le dos, que Corbeil & autres petites places occupées par eux, reueindrent en la puissance du Roy, les garnisons qu'ils y auoyent establies, regorgerent à la reprinse, le sang François espanché n'agueres à la prinse, & Paris retumba soudain en nouuelles confusions & pareille necessité.

Et d'autres villes.

LE Duc de Mayenne estoit assez occupé à fauoriser la retraitte du Parmesan. Ainsi durant icelle le Mareschal de Biron ramena sous l'obeyssance de sa Majesté, Clermont en Beauuaisin, cinq ou six autres villes, & vne vingtaine de forts ou chasteaux occupez par l'ennemy. Et le Duc de Parme estant hors du Royaume, le Roy fit son entrée dans S. Quentin, receut auec vne honorable despense & allegresse extreme des habitans, qui pour monument perpetuel à la posterité, meritent de trouuer en nostre histoire vn eloge de tres-fideles subiects à leur Prince souuerain, & le dixiesme Decembre eut nouuelles que Humieres, la Boissiere son beau-frere, & Parabel auoyent petardé Corbie, eschelé les murailles, combatu la garnison, tué tout homme de defense, & conquis

1590. la ville à sa Majesté.

Diuers exploits d'armes.

OR auons nous conduit hors du Royaume vn trespuissant ennemy, voyons desormais quelques particulieres remarques pour lesquelles nous n'auons voulu cy-dessus interrõpre la continuité de nostre histoire. Les armées des Ligueurs estoyent basties de gents qui dans le trouble de l'Estat peschoyent leurs particuliers auantages: & par consequent ne demandoyent que l'accroissement des desordres. De façon que leurs efforts & desseings ne tournoient qu'en rauages & desolations, au preiudice des subiects du Roy; mais sans aucun auancement pour leur party. En Dauphiné ceux de Vienne voulurent au mois de Mars produire quelques effects en faueur des croix de Lorraine. Ceux ausquels les Lis fleurissoient dans le ventre asseurent la ville au Roy. Le Colõnel Alphonse & le seigneur Des-diguieres accourent au secours; & de là vont prendre le Pont de Beauuaisin & S. Laurent du Pont, occupez par la Ligue.

Cependant le Marquis de S. Sorlin frere du Duc de Nemours, entreprend sur Vienne. Ces deux Chefs auolent en diligence, & repoussent l'ennemy. Alphonse veut sçauoir la contenance qu'il tient en sa retraitte. Il tombe dans vne embusche du Baron de Senecey, demeure prisonnier; & depuis paya quarante mille escus de rançon.

En suite Les-diguieres print les villes & Chasteaux de Briançon & Dexilles, donna iusques dans les terres de Sauoye, puis au mois de Nouembre assiegea, pressa, contraignit Grenoble ville de Parlement, d'arborer les armes de France, & redresser l'inclination qui la panchoit aux

1591.

factions estrangeres. Ainsi pouuons nous dire, que le Dauphiné fut la premiere prouince du Royaume entierement conquise au Roy sur la Ligue; mais la principale obligation en est deuë à la valeur & diligence du seigneur Des-diguieres.

En Normandie le Duc de Montpensier s'empara de Honfleur, & contraignit les Ligueurs de quitter la campagne.

Ainsi la Ligue s'affoiblissoit en diuerses contrées, & pour luy donner vn eschec-mat, le Roy solicitoit en Alemagne vne leuée de Reitres par le Vicomte de Turenne. D'ailleurs Sixte estant mort le vingthuictiesme d'Aoust, & Vrbain vii. le vingtseptiesme de Septembre, Gregoire Sfondrate xiiii. du nom n'agueres installé en la chaire Pontificale, & partisan d'Espagne, rehaussoit les esperances de la Ligue, luy promettant vn secours de quinze cents cheuaux & huit mil hommes de pied, sous la conduite de Francisque Sfondrate son nepueu.

Gregoire xiiii. partisan d'Espagne.

Durant ces preparatifs le Cheualier d'Aumale entreprend sur S. Denis : eschele de nuict la muraille, entre dans la ville sans perte, & desia s'en estimoit maistre, comme voicy le Seigneur de Vicq Gouuerneur de la place, genereux, diligent, sage, se iette en pleine ruë, charge le Cheualier, le couche sur les carreaux, matrasse la plus part de ses suiuans, & pousse les autres en fuite. Ce Cheualier estoit l'vn des principaux Chefs de la Ligue vehement, hardy, braue; mais de mœurs estranges insupportable, dissolu.

Le Roy de son costé harselloit les Parisiens par continuelles allarmes & nouuelles entreprinses: mais pour leur faire plus de peur que de mal, &

1591. leur donner occasion en les resueillant de songer à leurs affaires. Ils en prennent telle espouuante qu'ils terrassent la porte S. Honoré, sur vn auis qu'on leur donna, que les trouppes du Roy y deuoient faire vn grand effort le vingtiesme de Ianuier.

Ceste peur des Parisiens sert de pretexte aux Agents d'Espagne pour y ietter quelques regimens d'Espagnols & Napolitains, attendant vn plus grand secours que le Duc de Parme assembloit.

Excommunie le Roy & ses suiuans.

L'esperance de ces nouueaux secours d'Espagne & d'Italie seruoit de mors & de camorre aux Chefs du party pour contenir les Parisiens. Mais pour accourager & resiouïr d'auantage tout le Corps, Gregoire assisté de plusieurs Cardinaux excommunie derechef le Roy & ses adherens, enuoye par les mains de Marcellin Landriano son Nonce vn monitoire au Cardinal de Plaisance son Legat à Paris; & pour effect de ses promesses, commence à remüer les armes pour fomenter au lieu d'assopir comme pere commun, les combustions de ce Royaume.

D'AILLEVRS suiuant les particulieres intelligences du Castillan auec le Duc de Mercœur, les Espagnols descendent en Bretaigne, s'establissent à Blauet, y fortifient vn port de mer; & par cette clef desmembrent quasi toute ceste prouince reünie à la Couronne sous Charles VIII.

POVR leur faire teste, le Roy depescha la Nouë; & se retirant à Senlis, print le chemin de la Brie accompagné du Duc de Neuers (qui se iette d'oresnauant au party du Roy, sous l'asseurance que le Cardinal de Bourbon luy donna. *De pouuoir sans scrupule de conscience porter les ar-*

mes pour le seruice de son Roy, bien que different en religion) faict mine d'assieger ou Prouins, ou Sens, ou Trois; puis d'vne nouuelle vire-voulte, publie de vouloir aller à Tours remedier à quelque desordre suruenu : mais mande au Mareschal de Biron (qui venoit d'acquerir au Roy les villes de Caudebec, Harfleur, Fescamp, & reduire en somme toute la Normandie au pouuoir de sa Majesté, horsmis le Haure, Roüan, Pontoise, & deux ou trois autres places) qu'il feigne de trauerser la Beausse, pour le venir ioindre, & que soudain il tourne la teste vers Chartres pour l'inuestir deuant que plus grandes forces y puissent entrer.

1591.

Siege.

Ainsi Chartres fut inuesty le dixiesme de Feurier, assiegé, batu, assailly; mais courageusement defendu prés de deux mois & demy. La Bourdaisiere y commandoit; & desia quelques assauts soustenus auoient fait proposer en Conseil de leuer le siege : comme le Comte de Cheuerny, n'agueres remis en son estat de Chancellier par sa Majesté, ayant particulier interest en la reduction de ceste ville à cause de plusieurs belles terres qu'il possede és enuirons, se roidit alencontre, donne aduis d'essayer vn assaut general, insiste sur la vergongne qui pourroit apporter vn grand declin aux affaires du Roy; sur les commoditez qu'il receuroit par ceste prinse, comme l'vne des clefs de Paris, qui pouuoit infiniment affermir son Estat & troubler celuy des rebelles. Et le Comte de Chastillon, qui venoit de faire leuer le siege que la Chastre Chef de la Ligue en Berry, tenoit deuant Aubigny, promet au Roy, que s'il le constituë son Lieutenant deça l'eau, il liurera Chartres en sa puissance dedans

1591. huict iours. Sa Majesté luy donne ce pouuoir. Il dresse vn pont de bois duquel la pointe donnoit iusques sur la breche pour venir à couuert aux mains auec les assiegez. Ceste nouuelle machine les estonne. Ils iettent force feux pour la destruire, & l'endommagent par vn coing, mais la voyās au lendemain rabillée & couuerte de gazons de terre auec leur herbe verte contre l'impression du fils, ils admirent l'industrie de ce Seigneur, & demandent composition, laquelle ils obtindrent le Vendredy deuant Pasques, à condition de se rendre si dans huitaine ils ne sont secourus.

Prinse de Chartres. mais Perte de Chasteau-Thierry.

LE Duc de Mayenne ne vouloit laisser le certain pour courir à l'incertain. Il tenoit Chasteau-Thierry tellement oppressé, que le Vicomte Pinard fut contraint capituler auec luy deuant que le Roy peust arriuer à son secours. Ainsi sa Majesté perdit Chasteau-Thierry, mais sans rien perdre au change recouura Chartres, place forte, belle, bonne. Enuiron six cents hommes de defense en sortirent auec armes, cheuaux, bagage, & le xix. d'Auril elle y fit son entrée triomphante en armes, assigna garnison, restitua Sourdis en son gouuernement; rangea Aulneau & Dourdan sous son obeïssance, puis s'alla refraischir à Senlis.

Desfaite en Prouence. &

VOYONS d'autres eschecs dont la concurrence seruira pour matter la Ligue en suite. Mille maistres, & dixhuit cents arcbusiers Prouenceaux Sauoisiens, Espagnols, le sieur de Vitelly commandant la cauallerie, & S. Romain: l'infanterie s'efforçoient de transformer les Lis de Prouence en croix rouges de Sauoye. La Valette inuite Lesdiguieres à faire en cest endroit vn signalé seruice au Roy. Il y va; & tous deux conioinctement assaillent à Sparron ces trouppes d'estrangers &

François bastards, tuënt quatre cents maistres & quinze cents arcbusiers, font vn grand nombre de prisonniers, emportent quinze enseignes, & quatre cornetes de caualleric, gagnent vne infinité de cheuaux & bagage, & ne perdent qu'vn gentil-homme & quelque vingtaine de soldats. Cela faict Les-diguieres retourne en Dauphiné. Il n'a si tost tourné le dos que la Ligue reprend nouuelles forces en Prouence sous la faueur & croyance de la Comtesse de Sault. Mais elle n'auoit ny veine ny mouuement aucun qui bandast pour autoriser les factions Espagnoles ny Sauoisiennes. Le Duc de Sauoye n'agueres reuenu d'Espagne, entre en ombrage & soupçon de quelques intelligences au desaduantage de son Estat: & luy donne gardes tant pour elle que pour le Seigneur de Crequy son fils. Elle accorte, feint la malade, desguise son maltalent? mais en fin trouue moyen de se sauuer auec son fils desguisez à Marseille.

1591.

En Poitou le Gouuerneur de Loches ayant prins le chasteau de la Guierche sur le sieur de Villequier, le Vicomte son fils sort de Poictiers, coniure ses amis, requiert le Duc de Mercœur, assemble sept à huict cents hommes pour r'establir son pere en sa maison. Pour contrequarre le Baron de la Roche-Posé, les sieurs d'Abin, de Preaux, & autres chefs du pays pour le seruice de sa Majesté; viennent assaillir le Vicomte, couchent par terre plus de trois cents gentils-hommes, ses plus asseurez fantassins, & plus de sept cents Espagnols naturels venus de Bretaigne au secours du Vicomte. Le Vicomte apres auoir presté quelque combat, prend la fuite vers la riuiere de Vienne, & la cuide trauerser dans le bac, tout y court, tout y cerche son salut, la foule est in-

En Poitou.

continent si grosse que le bac & les passagers cou-
1591. lent à fond. La Guierche, les sieurs de Bouues, de Palustres, & plusieurs autres gentils-hõmes noyez égalerent presque le nombre de ceux qui moururent à Coutras. Et la prinse de Montmorillon le vj. de Iuin par François de Bourbon Prince de Conty, aux despends d'enuiron cinq cents hommes tuez d'entrée, quatre canons pris, sept enseignes emportées, & plusieurs munitions gagnées, rendirent ce Prince l'effroy de la Ligue au pays, & renferma les restes d'icelle dedans l'enceinte des murailles de Poictiers.

ADONC les Princes & seigneurs Catholiques suiuans le Roy, solicitoient sa Majesté de se ranger à la Religion Catholique, & par le Duc de Luxembourg auoient pratticqué d'addoucir l'aigreur de la Cour Romaine contre l'Estat de ce Royaume. Le peu d'espoir que le Duc en rapporta, la poursuite faicte enuers le Roy, de pouruoir à ses paisibles subjects d'vne & autre religion, & d'obuier aux nouueaux attentats de Gregoire XIIII. & de ses adherents, au prejudice de ceste Couronne; firent naistre deux Edicts enfantez à Mante au commencement de Iuillet. L'vn restablit les Edicts de pacification faits par le defunct Roy sur les troubles du Royaume, & mit à neant les choses passées en Iuillet M. D. LXXXV. & LXXXVIII. en faueur de la Ligue. L'autre declara l'intention du Roy pour maintenir en France l'Eglise & la religion Catholique Apostolique Romaine, ensemble les droits & priuileges anciens de l'Eglise Gallicane.

Bulles du Pape cassées. LES Cardinaux, Archeuesques, Euesques, Abbez, & autres Ecclesiastiques s'assemblent à Manthes, & depuis à Chartres, recognoissent

1591.

& declarent les monitions, interdictions, excommunications, &c. de Gregoire, nulles, iniustes, & suggerees par les estrangers ennemis du Royaume, & ne pouuans obliger les legitimes subiects du Roy. Les Parlements de Tours, & Chaalons en Champagne, verifient ces Edicts reuoquent consequemment & cassent par Arrest toutes les Bulles de la legation du Cardinal Cajetan, & les autres Bulles emanées de Rome du premier de Mars, procedures, publications, excommunications & fulminations faictes par Marcelin Landriano soy disant Nonce du Pape, comme abusiues, scandaleuses, seditieuses, pleines d'imposture & faictes contre les saincts Decrets, constitutions canoniques, Conciles approuuez, & contre les droicts & libertez de l'Eglise Gallicane. Ordonnent que si aucuns auoient esté excommuniez par vertu desdites procedures, ils seront absous; lesdites Bulles & toutes les procedures emanées en vertu d'icelles, bruslées en la place publique par l'executeur de la haute iustice. Landriano pretendu Nonce entré clandestinement dans ce Royaume, sans permission & congé du Roy, prins au corps & confiné dans leurs prisons Royales pour estre contre luy procedé extraordinairement. Et qu'à faute de le pouuoir apprehender, il seroit adiourné à trois briefs iours à la maniere accoustumée, & dix mil liures tournois de salaire donnez à celuy qui le liureroit à Iustice. Font inhibitions & defenses à toutes personnes, de retenir, receler attirer ou heberger iceluy pretendu Nonce sur peine de la vie. Et à tous Ecclesiastics, de receuoir ny publier, ou souffrir publier aucunes sentences ou procedures venans de sa part, sur peine d'estre

1591. punis comme criminels de leze-Majesté. Declarent les Cardinaux estans à Rome, les Archeuesques, Euesques & autres Ecclesiastics qui ont conseillé & signé ladicte Bulle d'excommunication, & approuué le tres-inhumain, tres-abominable & tres-detestable parricide proditoirement commis en la personne dudit deffunct Roy Tres-chrestien & Tres-catholique; dechus du possessoire des benefices par eux tenus en ce Royaume, les font par le Procureur general du Roy saisir & mettre és mains de sa Majesté, & defendent à toutes persõnes, de porter ny d'enuoyer or ou argent à Rome, & de s'y pouruoir pour les prouisions & expeditions des benefices, iusqu'à ce qu'autrement par le Roy en soit ordonné. Celuy de Tours adiousta ceste clause à son Arrest : A declairé & declaire Gregoire soy disant Pape XIIII. du nom, ennemy de la paix, de l'Vnion, de l'Eglise Catholique Apostolique Romaine, du Roy & de son Estat, adherant à la coniuration d'Espagne, & fauteur des rebelles, coulpable du tres-cruel, tres-inhumain & tres-detestable parricide commis en la personne de Henry III. de tres-heureuse memoire, Tres-chrestien & Tres-catholique. Le Parlement de la Ligue condamna depuis & fit brusler à Paris ces Arrests donnez contre les Bulles & ministres du siege Romain. Ainsi l'vn demolit ce que l'autre edifie.

SVR ce contraste des Parlemens voicy qui vient à la trauerse diuiser les intentions du Castillan & du Lorrain hors du Royaume ; des Ducs de Mayenne & de Nemours, à Paris. Tours par diuers artifices briguoient ceste Couronne, & chacun bandoit tous ses efforts pour la poser sur sa teste. Mais ceux-cy l'auoient fonduë & partagée

1591.

entr'eux, comme pour faire entendre aux autres qu'ils se paissoient de vaine esperance. Pour ietter d'autant plus de bois & d'huile és flammes de leur diuision, & les ruyner les vns par les autres, on disposa tellemẽt les affaires, que le xv. d'Aoust le ieune Duc de Guise eschappa des prisons de Tours, & trouua nõ loing de la riuiere vne trouppe de cheuaux destinez par le sieur de la Chastre pour le mettre à sauueté. Ceste eschappée alluma force feux de ioye, & rehaussa grandemẽt le menton à ceux qui l'estimoient Prince conuenable pour en faire vn Roy de l'Vnion. Mais les plus clair-voyans iugeoient auec raison, que son arriuée à Paris destruiroit plustost que d'auancer le party, & les brigues des autres pretendans ne pouuoient qu'en bref allumer vne extreme & commune ialousie, comme il aduint.

Eschappee du Duc de Guise.

Pendant que ceux-cy consultent auec leurs plus affidez amis & seruiteurs, des effects qui peuuent resulter de ce nouuel accident, le Roy au mesme mois assiegea Noyon en Picardie, deffit par quatre fois le secours enuoyé par la Ligue, tua les plus resolus gensd-d'armes de ce party, print grand nombre de prisonniers, mit le reste en fuitte; & à la barbe du Duc de Mayenne (qui pour destourner l'eschec que la Ligue s'en alloit receuoir, entreprint sur Mantes, essaya de forcer les Suisses de sa Majesté qui logeoient à Houdan, & s'approcha de Noyon; mais sans venir aux mains) couurant de honte ses ennemis, contraignit les assiegez de prendre les mors de subiection qu'il leur mit en bouche; & de surcroist les alla harasser & semondre au combat iusques aupres de Han; cependant que d'ailleurs le Prince de Conty ramenoit en l'obeïssance du Roy la ville

Prinse de Noyon par le Roy.

1591. de Selles en Berry, à la prinse de laquelle il eut plus d'honneur, attendu son assiette forte en pays marescageux, que Malherbe à la conseruation d'icelle. Car il la laissa reprendre deux mois apres par celuy mesme qui venoit d'en sortir.

REPASSONS en Dauphiné pour y lire la plus memorable, la plus funeste aux ennemis de ceste Couronne, la plus vertueuse expedition d'armes, qui depuis plusieurs années ait plus rompu de desseings sur la Prouence & le Dauphiné, & plus affoibly la Ligue és prouinces que le Sauoisien aboyoit. Dom Amedeo frere bastard du Duc de Sauoye. Dom Oliuaros Chef des Espagnols que le Duc auoit n'agueres obtenus du Roy Philippe son beaupere, le Marquis de Treuic, & autres conduisoient douze à treize mil hommes par la plaine de Pontcharra pres le chasteau de Bayard en la vallée de Graisiuodan (certes la place nous doibt refraischir l'heureuse memoire de ceste incomparable Cheuallier, qui par la vertu de ses armes a iadis merueilleusement obligé le Royaume à la recommandation de ses merites.) Le seigneur Des-diguieres les y rencontre, les charge, les desfaict; laisse deux mil cinq cents morts sur le champ, emmene grand nombre de prisonniers, & la plus-part gents de commandement; gagne dix-huict drappeaux marquez à la croix rouge, acquiert tout leur bagage, & faict vn butin montant à plus de deux cents mil escus en chaines, bagues, vaisselle, or & argent monnoyé, cheuaux, armes. Deux mil Romains & Milanois qui s'estoient sauuez auec le Comte Galeas de Bel-ioyeuse leur chef dans le chasteau d'Aualon, tumberent le lendemain à la discretion des victorieux. Six à sept cens furent taillez en pieces, le reste

Desfaite de l'armée Sauoisienne.

1589.

le reste auec le baston blanc mis en lieu de seureté; puis renuoyez en Italie auec serment de iamais ne porter les armes contre la France.

Preparatifs pour le siege de Roüan.

Or puis que le Roy ny par la prinse de Noyon, ny par autres amorces ne pouuoit attraire ses ennemis au combat; il les faloir presser auec vn plus picquant aiguillon. Il faut qu'ils payent au double ce qu'ils voudront manger, & que les garnisons royales circonuoisines soyent entretenuës des tributs & peages qui seront imposez sur les viures qu'on lairra couler à Paris. A ce desseing il donne ordre que Paris soit bouclé de tous endroits tant par eau que par terre, & ne puisse ioüir d'aucunes commoditez qu'à la mercy des trouppes mesmes qui par ce moyen feront d'vne pierre deux coups, car elles espuiseront les bourses des habitans, & tireront de la ville les hardes necessaires à leurs vsages. Cela faict il s'achemine auec vne partie de ses forces en Normandie ; prend Louuiers, approche de Roüan, tant pour harasser les habitans qui ne se monstroient moins reuesches que les Parisiens, comme pour attirer les Ligueurs au combat. Si tost qu'il arriue eux crient au secours; & sa Majesté les void ou prés de la ruine, ou disposez de se ranger au moins à quelque raison.

Secours du Parmesan.

Ainsi le Roy d'Espagne solicité de diuers endroits, & poussé par la consideration de ses particuliers interests & remboursemens, mande au Duc de Parme: Qu'il commette le gouuernement du pays-bas en son absence au Comte de Mansfeld, s'en aille desgager Roüan, & se serue des occasions qui se presenteront.

La prosperité des affaires du Roy, & la misere

1591. de ses ennemis ramene pour la seconde fois le Prince de Parme en France. Il part de Bruxelles auec quatre mil hommes de pied, & trois mil cheuaux, & renforcé du secours d'Italie ioint auec trois mil Suisses, se met en chemin; mais à petites iournées. Car il ressentoit fort prudemment, que son Maistre l'enuoyoit en France sous les mesmes causes pour lesquelles il l'auoit voulu charger de la conduite de son armee naual e en Angleterre, & sous l'apparence des armes il acheminoit vn autre desseing, de faire donner par les Estats de la Ligue, desquels on meditoit la conuocatiõ pour la prochaine année, la Couronne de France à l'Infante d'Espagne, que le pere promettoit pour femme à l'vn des chefs du party que les Estats nommeroient.

Diuision entre le Duc de Mayenne & les Seize.

CELA tendoit au grand preiudice du Duc de Mayenne. Car il estoit marié; & le fils aisné de Lorraine, les Ducs de Guise & de Nemours, à marier. Ainsi desormais il se delibere de contrequarrer à bon escient les desseings des Seize Tribuns de Paris, lesquels auec leurs satellites emportoyent les voix du Peuple, & fomentoient sur tous autres les esperances de l'Espagnol en ce Royaume, auquel allechez de l'or du Perou & de ses immenses promesses à venir, ils auoient desia vendu la Capitalle ville. De faict partant de Paris il defend au Capitaine du Louure de ne recognoistre en aucune façon les commandemens de ces Marauts, & n'obeïr à personne qu'au Gouuerneur de Paris en son absence. Les Seize desia mesprisez en leur autorité tyrannique, craignent de se voir bien-tost maistrisez. Ils veulent preuenir ce coup, & plustost desarçonner le Duc, afin

1591.

de pousser en suitte le cours des affaires suiuant l'intention du Roy Philippe.

LA dessus voicy qui semble les bien acheminer à leur dessein. Ils tenoyent prisonnier vn nommé Brigard Procureur de l'hostel de ville, accusé de quelque intelligence auec le Roy, & de lettres escriptes à sa Majesté. Brigard leur eschappe de prison. Eux soupçonnent le President Brisson, les Conseillers Larcher & Tardif, d'auoir fauorisé sa liberté. Sur ceste fougue le xv. Nouembre ils saisissent d'autorité ces trois venerables personnes, les trainent au grand Chastellet, les font estrangler en chambre close, & le lendemain pendre leurs corps en la place de Greue auec des escripteaux diffamatoires sur leurs espaules.

CE coup execrable estoit pour donner plus outre, & porter en pareil spectacle quiconque eust à l'aduenir tant soit peu controllé les actions de ces Scelerats. Le Duc de Mayenne, qui traittoit auec celuy de Parme, accourt à ce tumulte, enuoye querir Esprit François d'Ardilly Gẽtil-homme Beaulseron qui commandoit au Louure en l'absence du sieur de Riuaude son parent, & d'entrée demande si lon a donné ordre qu'il eust vn bourreau prest. C'estoit assez pour estonner vne ame pour ferme que fust son assiette, si elle n'eust esté portée d'vne certaine asseurance de n'auoir en rien peché contre le commandement que le Duc luy auoit faict en partant, de n'obeïr qu'au seigneur de Belin. Il tend la main à Ardilly, & luy commande de faire pendre à l'instant mesme tous ceux qu'il luy enuoyera. Crucé, Louchart, Hameline, Anroux, Emonnot, Bussi le Clerc, & plusieurs autres des Seize qui ne peurent estre trouuez à la

Accourcis au nombre de douze.

1591. chaude, eſchapperent le gibet. Crucé paſſoit le premier par le pendant, ſi l'interceſſion de l'Eueſque de Trieſt ne l'euſt obtenu du Duc de Mayenne. Louchart euſt eſquiué ſon malheur s'il euſt voulu accepter l'honneur que le Duc venoit de luy faire, de l'emmener & l'eſtablir commiſſaire des viures de ſon armée. Ie ne veux point (ce luy dit-il arrogamment) ſortir de Paris, vous auez des gents autour de vous à qui vous ſeruez bien d'vne bonne halebarde, ſi n'eſtoit voſtre preſence, nous leur feriõs bien changer de langage. Hameline voyant Louchart eſtranglé, fit vne fort longue priere en François. Emonnot, homme violẽt, eſcrimoit à coups de pied & de poing contre le Bourreau qui le lioit, eſtimant qu'on luy vouluſt ſeulement faire peur. Mais mené vers ſes compagnons, il demanda de ſe confeſſer, & proteſta tout haut deuant les aſſiſtans, au nombre d'enuiron quarante; Qu'il n'eſtoit point coulpable de la mort du Preſident Briſſon; que Dieu neantmoins le puniſſoit pour auoir meſchammẽt tué de nuict d'vn coup d'eſpée par derriere vers la pierre au laict à Paris vn Secretaire du Cheuallier d'Aumale, auquel il auoit veu receuoir deux cẽts eſcus en or, leſquels il eut. Anroux s'excuſa fort de n'eſtre de la cabale de Louchart, bien qu'il l'en euſt fort ſollicité, qu'il prenoit toutefois la mort en gré, pour pluſieurs autres grandes fautes qu'il auoit commiſes, & ne les nomma point. Ainſi furent pendus ces quatres pendards en la ſale baſſe du Louure qu'on appelle de S. Louys, & par celluy meſme qui pour n'auoir faict aucun refus d'executer clandeſtinement à mort & ſans forme de procez ordinaire ceux que l'eſclat de leurs robes

rendoit auguſtes & reſpectables, ſera pendu dans peu d'annees auec d'autres complices de ce maudict attentat, quand apres toutes ces fureurs la Capitale de ce Royaume aura recogneu ſon legitime Seigneur, & la Cour de Parlement repris le luſtre de ſa premiere ſeance, pour releuer les eſpaules que ce miſerable peuple ploye triſtemẽt auiourd'huy ſoubs les damnables commandements de ces Tribuns. Et le Duc de Mayenne accourciſſant leur nombre, amoindrit leur autorité, mainteint la ſienne du mieux qu'il peut : & pour appaiſer le peuple coulpable de ceſte mutinerie, publia le x. de Decembre vne abolition des choſes paſſees en ce deſordre.

1591.

Mais voicy que l'vn des principaux piliers du theatre où ces cœurs enflez de deſpits, de vengeances & d'inimitiez irreconciliables, continuoyent les actes de leur funeſte tragedie, vient à faillir, & quitte la chaire à Innocent ix. le quinzieſme d'Octobre, mais pour n'y ſeoir que iuſqu'au neufieſme de Decembre au grand eſtonnement de l'Italie, qui en moins de dixſept mois vid cinq Papes auec d'horribles bouttehors & changements eſtranges ouurir ceſt eſpouuantable Arſenal d'où ſe tirent tant d'effroyables foudres & d'anathemes qui bien ſouuent ne procedent que des animoſitez de perſonnes paſſionnees. Dieu ſuſcite Clement viii. pour appaiſer en ſuite les orages de la terre & de la mer, & ſe monſtrer conciliateur de paix & de concorde, quand il iugera que la neceſſité des affaires diſpoſera nos guerriers à ne ſe point roidir contre les remedes neceſſaires à la gueriſon des maladies de leurs Eſtats.

Clement viii. eſleu Pape.

1592.

Le Roy cependant faisoit les prouisions requises pour le siege de Roüan, & dressoit ses magasins à Caen, au Pont de l'Arche, à Ponteau de mer, & ailleurs. D'autre-part l'esperance du prochain secours estranger, la presence de Henry de Lorraine fils aisné du Duc de Mayenne, l'arriuee du sieur de Villars auec six cents cheuaux & douze cents mousquetaires, occasionnerent les citadins à perseuerer en leur sousleuement; & le Parlement à defendre par arrest à toutes personnes. De fauoriser en aucune sorte de party le Henry de Bourbon, à peine de la vie, & d'ordonner. Que serment de l'Vnion fait le xx. de Ianuier M. D. LXXXIX. seroit renouuellé de mois en mois en l'assemblee generale qui pour cest effect se feroit en l'Abbaye de sainct Ouën, auec commandement par ladite Cour aux habitans, d'obeïr au sieur de Villars Lieutenant dudit Henry, en tout ce qu'il commanderoit pour la conseruation de la ville. D'auantage Bauquemare lors premier President procura que tous les habitans iurassent entre les mains de la Londe Maire de Roüan. De reueler tous ceux qui de parole ou de faict fauoriseroient le Roy de Nauarre, pour en faire punition exemplaire. Villars ayant le pied dans Roüan desarçonna quand & quand son superieur, establit son autorité, chassa tous ceux qu'il tenoit pour suspects, fortifia le mont S. Catherine, & fit tous actes d'hostilité contre le Roy, endommageât de toute sa puissance l'armee Royale, laquelle outre l'obstination des assiegez auoit à combatre l'extreme rigueur de l'hyuer, les maladies, & les incommoditez des viures.

Autre felon arrest du Parlement de Rouan.

1592.

Roüan secouru.

mais

Si franchissoit-elle gayement toutes ces difficultez ; & desia portoit les assiegez sur le poinct de se rendre: comme voici nouuelles que les Ducs de Mayenne & de Parme se sont rendus maistres de Neufchastel abandonné par la garnison Royale,& sont logez à Franque-ville demy iournée de Roüan. Le Duc de Guise, la Chastre & Vitry son nepueu conduisoyent l'Auant-garde. Les Ducs de Mayenne, de Parme, & Sfondrate nepueu de Gregoire XIIII. la Bataille. Le Duc d'Aumale, le Comte de Chaligny frere de la Roine Doüairiere, Boisdauphin, Balagny & S. Paul, l'Arriere-garde. Bassompierre & la Motte Lorrains menoyent les Suisses & l'artillerie.

En attendant le Roy, qui s'en estoit allé faire vn voyage tres-necessaire à Dieppe, par lequel sa Maiesté rompit de grandes intelligences à ses ennemis; le Mareschal de Biron fait conduire sept pieces d'artillerie à Bans, village au dessus de Darnetal, les pointe en trois endroits, & se met en bataille pour receuoir le Duc de Parme qui deuoit venir coucher dans la vallee de ce costé-là, & par sa contenance donnoit à iuger qu'il eust enuie de combatre.

Le Roy arriue, & demeure en bataille prés de trente heures, irrite son ennemy par frequentes escarmouches. Mais il auoit en teste vn rusé temporiseur, qui coulant ses trouppes à costé de Darnetal, donna suiet au Roy de luy former vn nouueau stratageme, pour l'attirer d'auantage & l'enfiler en suite, comme il aduint tost apres. Sa Maiesté congedie sa Noblesse ; en sorte neantmoins que se tenant aux escoutes elle fust preste au premier mandement ; & par continuelles escar-

1592. mouches, empeſcha depuis le xx. de Mars iuſques au xxi. d'Auril que Roüan ne receuſt aucun refraiſchiſſement.

En fin les Ducs de Mayenne, de Guiſe, & de Parme s'emparẽt de Caudebec, dont la garniſon eſtoit deſlogée ; puis ſe iettent au meſme iour à Roüan, mais ils n'y ſeiournent que peu d'heures, & n'ont moyen de le rauictuailler.

Non rauictuaillé.

Sa Majeſté voyant que Roüan n'eſt refraiſchy de viures, paſſe au Pont de l'Arche, fait auancer ſon armee vers Fontaine-le-bourg, & mande toutes ſes garniſons, de Louuiers, Mante, Meulan, Vernon, & d'autres lieux circonuoiſins. Ainſi renforcee de plus de trois mille cheuaux & ſix mil hommes de pied en moins de ſix iours, elle tourne la teſte vers le village d'Iuetot où logeoiẽt les Ducs de Mayenne & de Guiſe ; charge leur Auant-garde, la defait entierement, chaſſe les Ducs plus outre à deux lieuës du quartier du Parmeſan, laiſſans leur bagage & vaiſſelle d'argent en la poſſeſſion du ſieur de la Guiſche. Et le premier de May leur enleue vn autre logis, laiſſe plus de ſix cents Ligueurs eſtendus roides morts ſur la place: & ne perd que cinq ſoldats & dixhuict ou vingt bleſſez.

Defaitte d'ennemis, à Iuetot.

Tant d'eſchecs deuoyent pouſſer les Ducs au combat, mais celuy de Parme ne taſchoit qu'à ſe deſueloper des filez du Roy, & les autres n'auoyent point d'enuie d'eſprouuer içy leur ſuffiſance. Ils ſe tenoyent enclos & retranchez dans leur camp fortifié ſans ſortir non plus que n'agueres aupres de Lagny. Le Roy les preſſe, & leur oſte tous paſſages & de viures & de retraite. Eux auſſi retranchent d'abondãt vn gros bois; & pour

empescher l'approche au Roy, y logent deux 1592. mille Espagnols & Oualons. Aux yeux de leur armée sa Majesté force ce retranchement; & reserué quelque petit nombre qui de vistesse gagna le Gros, saccage toute ceste hardelle de gents.

Dix iours durant le Roy les harasse par continuelles escarmouches & carabinages, durant lesquels il recognoist l'assiette de leur camp: & le dixiesme de May choisit les forces qu'il iuge necessaires, donne dés cinq heures du matin dedans vn quartier que les Ligueurs estimoient le plus asseuré, & sans resistence y ionche la place d'enuiron deux mil cinq cents hommes, emmene plus de deux mil cheuaux, & gagne tout le bagage. En somme ceste guerre n'a rien produit de si memorable que ce qui se fit à Caudebec, à Iuetot, à Aumalle. Mais pour singuliere preuue d'vne perpetuelle assistence & faueur du ciel enuers nostre Roy, parmy tant de foudres d'artillerie, tant de gresles de scoppeterie, sa Majesté fut blessée d'vne arcbusade aux reins; neantmoins si miraculeusement, que la bale rallentie de sa force parmy le vuide de l'air, & luy demeurant entre la cuirace & la chair, donna comme par vn diuin aduertissement ceste leçon au Roy; *Sire, mesnagez plus escharsement vostre vie, elle est necessaire à vos peuples.* Et le Duc de Parme n'eschappa toutes ces rencontres sans vne mousquetade au bras, dont la blessure l'accompagna iusques à la fin de ses iours.

Miraculeuse blessure du Roy.

EN fin les coups, la faim & la soif extreme contraignit ces Ducs de prendre leur chemin vers Paris en confusion, d'où le Parmesan ne rem-

Retraitte des Ducs à Paris.

1592. portant aucun eſchantillon de victoire, trauerſa la Brie, regagna l'Artois, & s'alla refraiſchir à Bruxelles; puis mourut le deuxieſme de Decembre dans Arras, peu regretté des Chefs de la Ligue, comme ne pouuants compatir auec l'atrogance d'iceluy. Sa reputation commençoit à s'affoiblir. Il auoit tres-mal faict ſes beſongnes en France; & le Comte Maurice l'eſcornoit touſiours de quelque piece és Pays-bas. On l'auoit aduerty comme par prejugé, qu'ayant prins la ville d'Anuers contre l'eſperance de tout le monde l'an M. D. LXXXV. il diſt à dieu à la guerre. Certes ce Prince deuoit finir ſes labeurs par ce grand ſeruice faict au Roy Philippe ſon maiſtre, comme par le plus eſclatant triomphe que l'Eſpagne ait veu de long temps.

Mort du Duc de Parme.

Ainſi furent affoiblies ſur terre les trouppes du Duc de Parme; & celles qu'il auoit embarquées, combatuës, partie prinſes & partie miſes à fonds par les Hollandois. Ainſi Sfondrate veint faire effrondrer les ſiennes en France. Ainſi la France eſchappa pour ce coup encores les faſtueuſes menaces de ſes anciens ennemis. Roüan preſſé d'auſſi grande neceſſité qu'auparauant, achepta de Villars à ſon mot les bleds qu'il auoit ſerrez dans ſes magaſins, deſquels il fit vn merueilleux amas de finances. Et le Roy conſiderant les fatigues que ſa Nobleſſe auoit endurées iuſqu'à preſent, congedia les vns, retint les plus deliberez; & pour empeſcher le Parmeſan de rien entreprendre à ſa retraitte, enuoya le Mareſchal de Biron à ſa queuë. Luy pour ne demeurer inutile, aſſiegea, batit & print Eſpernay. Mais Eſpernay deuoit eſtre le lieu fatal pour y terminer ſes trauaux,

Du Mareſchal de Birõ.

1592.

& faire par sa mort rompre quelques autres desseings qu'auoit sa Majesté, qui pour empescher la venue d'vne autre armée que le Roy Philippe meditoit de renuoyer en France; donnoit ordre aux plus vrgents affaires du Royaume, distribuoit ses forces és plus conuenables endroits pour attaquer la Ligue és lieux ausquels elle auoit de plus fortes mortaises, & taschoit d'amener à son poinct quelques intelligences qu'il auoit à Paris. Mais le periode de son heur n'estoit encore arriué.

Deportemẽs du Roy.

Dvrant ces pratticques le Duc de Mayenne luy surprint Ponteau de mer; & pour attraper nouueaux sacs de doublons, remit sus auec les agents d'Espagne la consultation touchant l'assemblée de leurs Estats, pour y faire en apparence contre la loy fondamentale du Royaume, tomber la Couronne en election. Mais il auoit son desseing à part, & desia la plus-part du Parlement s'ennuyoit de ceste hideuse cõfusion anarchique, sous laquelle leur escarlatte ne pouuoit si viuement esclater comme soubs vne splendide Royauté: & les principaux du tiers Estat enclinans à la paix, abhorroient ces longues fureurs de la Ligue.

Des Ducs de Mayenne. &

Le Duc de Nemours traçoit de son costé les fondements d'vne petite monarchie à Lyon; mais il la bastissoit sur du sable. Il ne fut si tost installé dans la ville, que Maugiron luy vendit laschement (attendu la monstre qu'il auoit faicte de fidele seruice au Roy) la ville & les chasteaux de Vienne en Dauphiné, lesquels il receut au prejudice de la trefue qui pour lors estoit entre ceux du Lyõ & du Dauphiné. Asseuré qu'il est de si bonnes pla-

De Nemours

1592. ces, il se iette en campagne, mais pour faire plus de bruit que de fruict. Car il ne renforça son party que des prinses de S. Marcellin & des Eschelles; places dont la foiblesse ne vouloit que de bien petits efforts, & certes le sieur de Beliere acquit plus d'honneur à la defense, que le Duc à la conqueste de la derniere.

Du Colonnel Alphonse.

LE Colonnel Alphonse & Les-diguieres sur l'asseurance de la trefue estoient eslongnez, l'vn en Prouence, & l'autre en Languedoc, où tous deux contrequarroient les armes de la Ligue. Ceste rupture les remporta soudain en Dauphiné, où de communes forces ils reprindrent ce que le Duc auoit occupé sans qu'il osast paroistre pour essayer quelque contr'effort.

Des-Diguieres.

EN suite Les-diguieres ayant mis hors du Dauphiné le Duc de Nemours (qui par la faueur des forces Sauoisiennes s'y pensoit establir) entre dans le Piemont au mois de Septembre, fortifie Bricqueras, assiege, bat & prend la ville & chasteau de Cauours, charge les gents du Duc à Vigon, les force, les defait. Le Duc de Sauoye accourt de Turin, & tasche d'emporter par escalade le fort commencé à Bricqueras. On le repousse auec honte & perte. On le charge en sa retraitte, mais quelque soupçon d'embusche, fit retirer les poursuiuans. Et Les-diguieres ayant laissé le Poët pour commander en Piedmont, reueint à Grenoble où les affaires de la prouince le rappelloient.

Bayonne tastée par l'Espagnol.

D'AILLEVRS, puisque les armes d'Espagne estoient si peu fructueuses sur terre, il faloit essayer si quelque maritime entreprinse pourroit reparer les pertes passées. Des long temps le gou-

uerneur de Fontarabie en pratticquoit vne sur 1592. Bayonne auec vn Medecin surnommé Blanc-pignō qui s'entēdoit auec vn Espagnol habitué des long temps en la ville; & sous termes empruntez de l'art, acheminoient par lettres la surprinse de Bayonne auec l'extermination des Officiers & seruiteurs du Roy. Leur trahison estoit desia si bien auancée, qu'vne flotte de vaisseaux auec vne armée par terre estoit sur le poinct de l'execution; quand Dieu permit que la Hilliere gouuerneur de Bayonne surprint le lacquay venant de Fontarabie auec lettres de croiance aux traistres, qui saisis au collet, & decapitez en suite, esuenterent en peu d'heures toute ceste mine, mais l'Espagnol aima mieux mourir qu'escripre les lettres qu'on requit de luy pour donner vne strette aux entrepreneurs, & seruir de piege à ses compagnons.

Defaite d'Amblise.

Av mois d'Octobre le Duc de Buillon suiuy de quatre cents cheuaux & deux cents arcbusiers, defit deuant Beaumont les trouppes d'Amblise grand Mareschal de Lorraine & Lieutenant general du Duc accompagné de huict cents cheuaux & deux mille pietons: tua le Chef & plus de sept cents autres; gagna toute son artillerie, ses enseignes, ses cornettes; renuoya quatre cents Landscnets auec le baston blanc: & n'y perdit pas vn homme de marque.

Du Duc de Ioyeuse.

Il ne faut qu'vne Remore pour arrester vn gros vaisseau. Voicy pareillement vne bicoque qui s'en va donner eschec-mat à la Ligue de Languedoc & de Quercy. Le Duc de Ioyeuse frere de celuy qui mourut à Coutras, ayant rauagé les enuirons de Montauban auec six cents maistres,

1592. & quatre mille hommes de pied François & Landſcnets, ſe rendit en ſuite maiſtre de Monbequin, Montbartier, Monbeton; print la Barte à compoſition, mais pour vangeance de quatre-vingts ſoldats qu'il auoit perdus là deuant, paſſa contre la foy donnée par le fil de ſon eſpée la plus part de ceux qui venoient de ſe rendre. Perfidie qui donna le coup de mort à ſon frere, & que la vangeance diuine confondra bien-toſt en ceſtuy cy. Le fort de S. Maurice veint par meſme ſort en ſa puiſſance, puis il aſſiegea Villemur. Le ſeigneur du lieu nommé de Reniers, y commandoit enuiron deux cents cinquante ſoldats, que le ſeigneur de Themines Seneſchal de Quercy, ſage & vaillant Gentil-homme, renforça promptement de quarante ſix hommes, tant cuiraces qu'arcbuſiers, conduits par le ſieur de Pedouë, puis ioint auec le Duc d'Eſpernon contraignit Ioyeuſe de leuer le ſiege, reprint Mauzac & quelques autres petites places voiſines. Mais comme ſes trouppes dorment à la Françoiſe auec trop de confiance & meſpris de l'ennemy, voicy le Duc de Ioyeuſe leur court ſus, & de nuict en tuë quatre cents, bleſſe grand nombre, & ſans la prudence de Themines, matraſſoit tout le reſte & emmenoit deux canons de Montauban.

Themines ſurprins & defait.

CELA faict le Duc d'Eſpernon ſe retire en Prouence, la Valette ſon frere eſtoit mort dés le mois de Feurier, & l'Eſtat de la prouince requeroit la preſence du Duc ſon gouuerneur. Ioyeuſe empongne l'occaſion aux crins, & le x. de Septembre tenoient camper deuant Villemur. Reniers commet la place au Baron de Mauzac, à Chambert & la Chaize, ſages & vaillans chefs de

1592.

guerre, & s'en va recueillir du secours à Montauban. Desme s'y trouue comme à poinct nommé auec quelques forces, & sans marchander se iette dans Villemur.

Ioyeuse dressoit sa batterie de huict canons & deux couleurines, comme Themines accompagné de six vingts maistres & deux cẽts arcbusiers, marche courageusement au secours, faict descendre sa cauallerie, renuoye seurement les cheuaux à Montauban, & se fourre de grande souplesse dans Villemur. Fort à propos, car le lendemain xx. de Septembre Ioyeuse fit liurer vn rude assaut, mais vertement soustenu par les assiegez auec grande occision des assaillans. En mesme instant Themines donne l'alarme auec quatre trompettes qu'il auoit amenez, vient brusquement fondre sur Ioyeuse, luy defait vn regiment tout frais arriué de Thoulouse auec vn renfort de poudres, picques & fourches de fer.

Svr ces entrefaites le Mareschal de Montmorency gouuerneur de Languedoc renforce les assiegez de quelques trouppes conduites par Lecques & Chambault, qui sur l'auis qu'on leur donne de nouuelles forces arriuées à Ioyeuse, font halte quelques iours attendans Messillac gouuerneur d'Auuergne pour se ioindre auec luy. Ioyeuse les veut preuenir, & deuant qu'ils ioignent l'Auuergnat, essayer quelque effort sur eux. Il les vient attaquer à Bellegarde, & trouue le commẽcement de la meslée riant & beau, mais la fin triste & l'aide. Car il quitta le champ, & se retira sur grande perte.

Neantmoins il veut estonner les assiegez, & par le conseil d'Onoux & Montberault rusez Ca-

1592. pitaines, allume force feux en son camp comme pour marques de victoire & d'esiouïssance, mais ceste fourbe ne seruit que de risée à Themines, Lecques & Chambault.

Messillac arriue à Montauban auec cent maistres & bon nombre d'arcbusiers. Alors Ioyeuse ayant ses trouppes escartées, les vnes deuant Villemur, les autres en campagne contre les seruiteurs du Roy; tous ces Chefs se resoluent de le combatre. Messillac conduit l'Auant-garde, Chambault la Bataille, Lecques l'Arriere-garde. Et le XIX. Octobre assaillirent teste baissée par les regiments de Clouzel & Montoison le premier retranchement du Duc gardé par deux cents soldats promptement secourus de quatre cents autres; les forcent, les chassent au second retranchement apres vne heure & demie de combat soubs leur Chef. Le reste de l'armée Royale luy vient brusquement fondre sur les bras. Themines sort de Villemur, & le charge à dos. Il quitte la place, & se retire plus loing aux Condommes où estoit son camp & son artillerie. Les siens se voyans poursuiuis prennent ceste retraitte pour fuite; l'espouuante les saisit, tous se desbandent, tous fuyent en desordre, la frayeur leur faict perdre iugement, & la plus-part se precipitans en la riuiere du Tar (le pont de bateaux que Ioieuse auoit dressé, n'estant capable de si grande foule) aiment mieux essaier le sort de l'eau que du fer victorieux. On couppe le pont, d'où s'ensuit la mort presque de toux ceux qui s'estoient fiez en cest impiteux element. Ioyeuse frustré de l'vsage du pont, s'eslance comme les autres dans le Tar ionché des testes des fuyards, & le Tar comme aux autres luy

Mort du Duc de Ioyeuse.

rauissant

1592.

rauissant le corps, laisse l'ame cercher le lieu de sa destinée. Les victorieux passent le gué, donnent sur ceux qui nageoyent en l'eau, poursuiuent les fuyards, taillent en pieces tout ce qu'ils rencontrent, & de si grand nombre n'emmenent sinon quarante trois prisonniers.

La mort d'enuiron trois mil hommes assomma la Ligues és prouinces de Lãguedoc & Quercy, trois canons, deux couleurines, vingt deux enseignes & tout le bagage furent les trophées de ceste tant memorable iournée. Et pour remarque signalée, les victorieux n'y perdirent que dix hommes seulement, quatre desquels pour n'estre assez recognus, coururent par mesgarde mesme hazard que les vaincus. Ainsi Villemur canonné de plus de deux mil coups, fut entierement deliuré sans perte que de dixsept soldats en tout. Le corps du defunct tiré de l'eau, enseuely dans Villemur, & l'armée royale constant de cinq cents maistres & deux mil cinq cents arcbusiers, outre ceux qui estoient demeurez dans la place assiegée, se retira comble de gloire en ses logis & garnisons.

Declin de la Ligue.

Ainsi les affaires de la Ligue commençoyent à languir; l'impatience & legereté des peuples qui se promettent beaucoup & souffrent peu, rallentissoit ceste grãde ardeur qui n'agueres se voyoit és bonnes villes; & tout le corps du party couroit les yeux fermez à sa ruïne. Ils ne receuoyent plus en payement ceste asseurance qu'on leur donnoit de pouruoir en bref au commun desordre, & par l'assemblée des Estats proceder à l'election d'vn Roy qui releueroit les colomnes de leur Estat, & restabliroit la conduite & l'harmonie qui doit estre entr'eux. L'affection du nou-

1592. ueau Pape Clement VIII. les esmeut fort peu (aussi ne leur est-il point si partial que ses predecesseurs) les forces & doublons d'Espagne leur viennent à desdaing. Les deportements du Duc de Mayenne leur sont odieux, ils abhorrent les tyrannies que les autres Roitelets veulent establir en leurs prouinces, & preuoyent que l'ambition des Grands poussera bien-tost les peuples en vn abysme de totale subuersion. En somme chacun recommence à leuer la teste & souspirer à la paix. On en iette quelques propos en plein Parlement de la Ligue. Les principaux de la ville se ioingnent aux plus desireux de concorde, & moiennent en fin vne assemblée de ville au commencement de Nouembre à Paris. On y parle fort à descouuert de mettre fin aux troubles, & d'enuoyer pour cest effect traitter auec le Roy, puisque par le trespas du Cardinal de Bourbon n'aguere decedé, la preference de l'oncle au nepueu de laquelle on faisoit bouclier, n'a plus de lieu. Le Duc de Mayenne se voyant pres d'estre desarçonné, se transporte en la maison de ville; requiert l'assemblée de remettre la decision de ce poinct aux Estats, & se departir de telle proposition. Autrement, i'auray (dit-il) occasion de croire que les auteurs d'icelle sont mal affectionnez à nostre party, & traitteray auec eux comme ennemis de nostre religion. Nonobstant sa menace est arresté qu'attendant la tenue des Estats on enuoyera au Roy pour obtenir vne liberté de cõmerce entre les villes du Royaume. Le Duc ne pouuant resister à ceste conclusion, fait semblant de l'approuuer.

C'ESTOIT apres longue lethargie & pas-

moiſon reuenir à ſoy, & reprendre le chemin d'o- beyſſance. Mais le Legat de Rome penſionnaire d'Eſpagne, & les Chefs de la Ligue, eſperans faire incliner les affaires d'vn autre biais, appellans de tous endroits les Deputez des villes confederées pour ſe trouuer aux Eſtats de Paris, bandoyent tous leurs efforts pour amortir & reboucher les aiguillons & pointes de ceſte charité vers la Patrie qui ſe reueilloit és plus modeſtes. Et pour achemi- ner leurs deſſeings, ils publient vn certain eſcript en forme de Bulle, portant pouuoir & mandemēt au Cardinal de Plaiſance d'aſſiſter & authoriſer la future election d'vn Roy nouueau. Certes c'eſt aſſés deſcouurir ce que iuſqu'à preſent ils ont tenu couuert & caché, couurans du pretexte de religiō leur malheureuſe & damnable coniuration, qui ouuroit la porte à l'entiere euerſion & ruïne de toutes polices & ſocietez humaines inſtituées de Dieu, notamment de ceſte tant renommée & fleu- riſſante Monarchie, dont la Loy fondamentale conſiſte principalement en l'ordre de la ſucceſ- ſion legitime de nos Rois.

1592.

Pour ce, la Cour du Parlement trans-feré de Paris à Chaalons, par Arreſt du XVIII. de No- uembre, en enterinant la requeſte du Procureur general du Roy, le receut appellant comme d'a- bus de l'ottroy & impetration de laditte Bulle, pouuoir y contenu, publication, execution d'i- celle, & tout ce qui s'en enſuiuoit. Ordonna que Philippe, du tiltre de ſainct Onuphre, Cardinal de Plaiſance, ſeroit aſſigné en icelle, pour defendre audit appel. Exhorta toutes perſonnes; De ne ſe laiſſer aller ny gagner aux poiſons & enſorcelle- mens de tels rebelles & ſeditieux; ains demeurer

Arreſt contre les Bulles de Clement VIII.

Ce ſont les mots de l'Arreſt.

1592. au deuoir de bons & naturels François, & retenir tousiours l'affection & charité qu'ils doiuent à leur Roy & Patrie, sans adherer aux artifices de ceux qui soubs couleur de Religion veulent enuahir l'Estat, & y introduire les barbares Espagnols & autres vsurpateurs. Fit tres-expresses inhibitions & defenses de tenir chez soy ladicte Bulle, icelle publier, s'en aider, ou fauoriser lesdicts rebelles, ny se transporter aux villes & lieux qui pourroyent estre assignez pour ladite pretenduë election. Sur peine aux Nobles d'estre degradez de Noblesse & declairez infames & roturiers, eux & leur posterité. Et aux Ecclesiastics, d'estre decheus du possessoire de leurs benefices, & punis, ensemble tous autres contreuenans, comme criminels de leze-Majesté & perturbateurs du repos public, deserteurs & traistres à leur païs, sans esperance de pouuoir obtenir pardon, remission ou abolition à l'aduenir. Et à toutes villes, de receuoir lesdits rebelles & seditieux pour faire ladite assemblée, les loger, retirer ou heberger. Ordonna d'abondant; que le lieu où la deliberation auroit esté prinse, ensemble la ville de ladite assemblée, seroient rasez de fond en comble, sans esperance d'estre redifiez, pour perpetuelle memoire de leur trahison & perfidie. Enioignant à toutes personnes de courir sus à son de tocsainct à ceux qui se transporteroyent en ladicte ville pour assister en ceste assemblée. Et au Procureur general, d'informer contre les auteurs & promoteurs de tels monopoles & coniurations faites contre l'Estat.

Cest arrest ne seruit que de risée aux Chefs de la Ligue, & ne refroidit aucunement les par-

1592.

ticulieres esperances d'vn chacun. Chacun d'eux faisoit bande à part, chacun desiroit s'asseoir en la chaire de son maistre: & pas-vn ne vouloit estre ny seuiteurs ny compagnon. Les Ducs de Mayenne, de Guise, de Nemours, de Sauoye, & le Marquis de Pont, briguoyent par diuers artifices pour emporter les voix de ces Estats pretendus. Les memoires trouuez és coffres du Baron de Tenissey apres sa defaite par Vaugrenan qui commandoit pour le Roy dans S. Ian de Laune en Bourgongne; descouurirent assez les hauts proiets que certains mauuais Conseillers faisoient conceuoir à ce ieune Prince.

Mais sur tous le Duc de Mayenne estimant qu'apres la mort du Duc de Parme qu'il redoutoit comme celuy qui contrequarroit estrangement son autorité, ceste occurrence luy presentast l'opportunité de recouurer son credit, commẽçoit à trãcher du Roy dãs Paris à tour de bras, esperant que les Estats le prefereroyent aux plus ieunes; ou que pour le moins le tiltre de Lieutenant general pour le Roy d'Espagne ne luy pouuoit eschapper en la conqueste du Royaume.

Pour premices de puissance absoluë, voicy qu'il contraint les Presidens & Conseillers restans à Paris, de receuoir le sieur de Rosne, l'vn de ses plus intimes, en qualité de Mareschal de la Couronne & gouuerneur le l'Isle de France, dignitez qui requierent vn Seigneur d'autre maison & qualité que la sienne. Et pour mettre vn mors en bouche aux Parisiens qui demandoyent la paix, il fit la veille de Noel publiquement brusler sur les degrez du Palais, la ville estant en armes, l'Arrest cy deuant inseré contre la Bulle du Pape,

Bruslé dans Paris.

1592. puis par vne publique declaration inuita tous les Catholiques du Royaume à se reünir & soustraire de l'obeyssance qu'ils prestoyent à vn Prince dont la profession & perseuerance le rendoit incapable, & assigna la conuocation des Estats au XVII. de Ianuier prochain ensuiuant à Paris; Pour ensemblement choisir sans passion (disoit-il) & sans respect de l'interest de qui que soit, le remede qu'ils iugeront en leurs consciences deuoir estre le plus vtile pour la conseruation de la Religion & de l'Estat.

Estats de la Ligue.

Mais quels Estats! Estats du tout semblables à ceux de Troyes ausques on exhereda Charles VII. vray & legitime heritier de la Couronne, comme excommunié & reaggraué. Estats choisis presque de la lie du peuple, des plus mutins & seditieux, corrompus par argent, & tous pretendans quelque profit particulier au change & à la nouueauté. Estats composez de gents qui tous occupoyent le benefice ou l'office ou la maison de leur voisin; ou qui en auoyent volé les meubles, ou detenoyent le reuenu; ou qui craignoyent en somme la paix auenant d'estre recerchez de quelque crime par eux commis. Safraniers, infames, scelerats. Estats ausquels on ne void aucun Prince du sang; point de Chancellier, point de Mareschaux de France; point de Presidens des Cours souueraines, point de Procureurs generaux du Roy en ses Parlemens, sans la presence desquels ils ne peuuent estre autorisez, peu d'hommes de reputation, qu'on ait de longue main recognus aimer le bien du Peuple & leur honneur. Estats en somme esquels on ne void que des estrangers passionnez, abboyans apres la France, alterez de

son sang & de sa substance: des femmes ambitieuses & vindicatiues: des prestres corrompus, desbauchez, pleins de pernicieuses intentions & de folles esperances. Point de Noblesse qui vaille sinon trois ou quatre, qui desia meditoient changement de party, tout le reste, ripaille necessiteuse, aimans la guerre & le trouble, parmy lequel ils mangent le pain du bon-homme, & du leur ne sçauroient entretenir leur train en temps de paix. Vn Legat Italien & vassal d'vn Prince estranger (qui en ceste qualité ne peut ny ne doibt auoir icy rang ny seance) enuoyé pour empescher la liberté des suffrages, & autoriser ceux qui luy ont promis de faire merueilles pour les affaires de Rome & d'Espagne. Vn Cardinal de Pellevé, François de nation, mais plaidant la cause du Roy d'Espagne & les droits de Lorraine. Le Duc de Feria, & Mendozze Ambassadeur d'Espagne, y auoyent leurs agents & Aduocats, par lesquels ils firent soigneusement entendre l'intention du Roy d'Espagne n'estre autre, sinon qu'vn Roy fust esleu, lequel eust puissance d'accoiser les troubles du Royaume, le deliurer de ses ennemis, le defendre contre tous assaillans, & remettre la Couronne en sa premiere splendeur. Or representant la volontaire liberalité du Roy Catholique, & les grands effects des secours par luy donnez à la France, ausquels il auoit employé plus de Six millions d'or; il vouloit inferer, qu'autre que luy n'estoit capable de ceste election; ou bien en consideration de luy, l'Infante D. Isabelle, à laquelle l'Ambassadeur susdit osoit desia soustenir, que selon le droict de nature, diuin & commun, le Royaume appartenoit.

Desseings d'Espagne.

1593. Certes de l'insolente procedure & des sourcilleux desseings estrangers le souuerain auteur & gardien des Estats fit naistre la conseruation de ceste Monarchie.

On loüa ceste Ambassade, on la receut auec honneur. Mais les pretentions de ceste Infante furent reiectées de prime face, comme proposition contraire aux loix fondamentales du Royaume.

Contrequarrez par quelques gens d'honneur.

Puis que ces agents se voyent frustrez de ceste premiere demande, ils en formẽt vne seconde sur l'election de l'Archiduc Ernest premier frere de l'Empereur, auquel le Roy d'Espagne promettoit donner sa fille pour espouse quand l'assemblee l'auroit declairee Roine de France. Mais tant de brigueurs nez en France, que fussent-ils deuenus? Ainsi ceste proposition ne rencontrant aucunes volontez disposees à la receuoir, demeura souspenduë emmy l'air auec la premiere.

Voicy donc que cuidans frapper vn dernier coup contre la fortune du Roy, ils alleguent vn troisiesme expedient; Que si l'on dõne ceste Couronne à la serenissime Infante, & à celuy des Princes François, y comprinse la maison de Lorraine, que le Roy d'Espagne voudra choisir, on fera suiure l'election d'vne armee de huict mil hommes de pied & deux mil cheuaux; qu'on la renforcera dans peu de mois de pareil nombre qui rẽdront en bref toute la France entiere & paisible à ces nouueaux Rois, que l'on donnera cent mil escus par mois pour entretenir tant que la guerre durera. Dix mil hommes de pied & trois mil cheuaux dans le Royaume. Estoit-ce pas remplir de chimeres, de songes & resueries les opinions

des hommes? Personne aussi ne porta sa voix à ce dernier aduis. Certes il n'y auoit point de proportion d'vne Couronne Françoise à la recompense des secours enuoyez par Philippe aux villes reuoltées.

1563.

Au contraire plusieurs ayans l'ame purement Françoise, recognurent que ceste proposition estoit pour rendre les affaires irreconciliables, & ietter en France vne guerre immortelle; & d'vne ferueur de zele auec grandeur d'affection s'opposerent à la reception d'icelle; esperans que ceste prouidence eternelle qui tant de fois a releué la France des plus lourdes chutes de guerre, des plus griefues maladies, empescheroit encore ces dernieres, autrement que par la destruction des loix qui luy sont données pour la soustenir.

Declaration du Roy cõtre les Ligueurs.

La Declaration que sa Majesté venoit d'opposer à celle du Duc de Mayenne apporta beaucoup pour renforcer ces bonnes ames en ceste loüable resolution, & preparer en commun les cœurs à conceuoir vne grande esperance de prochaine tranquilité. Car le Roy descouurant les artifices de ses subjects rebelles, nommément de leurs Chefs; & la felonnie du Duc entreprenant de conuoquer les Estats du Royaume, qui ne se peuuent assembler que par autorité Royale: Et pour le faict de la Religion, protestant qu'outre la conuocation d'vn Concile, s'il se trouue quelque meilleur & plus prompt moyen pour paruenir à l'instruction qu'on pretend luy donner pour le diuertir de l'exercice de sa religion en celuy de la Catholique & Romaine, il le desire, il l'embrasse de tout son cœur, donnant aussi

1593. permiſſion aux Princes, Officiers de la Couronne, & autres ſeigneurs qui l'aſſiſtoient, de deputer vers le Pape pour entre-venir en ceſte inſtruction & l'auoir agreable; & blaſmant les Ligueurs d'en auoir retardé les effects, eſclatta vn grand coup pour le fondemēt de l'obeïſſance que beaucoup de ſes peuples luy preparoient deſia. Dauantage, declairant ceſte pretenduë aſſemblée de Paris eſtre entreprinſe contre les loix, contre le bien & le repos du Royaume, & tout ce qui ſeroit traitté & reſolu en icelle, abuſif & de nul effect: Nommant auſſi le Duc de Mayenne & tous ſes adherents audit cas, criminels de leze Majeſté au premier chef; il monſtra qu'il ſçauroit fort bien maintenir ſon autorité contre tous vſurpateurs. Mais preſentant grace aux villes, communautez & perſonnes ſeduites par les chefs de la Ligue, & les exhortant à recognoiſſance; il fit que ſes ſubjets commencerent à gouſter ceſte grande benignité, ceſte admirable clemence par laquelle il a finalement gagné les cœurs & ramené les affections des François en vne parfaite & tres-volontaire obeïſſance.

Effects d'icelle.

A ceſte Declaration de ſa Majeſté les Princes & Seigneurs Catholiques eſtans prés d'elle en adiouſterent vne autre qu'ils enuoyerent à ces pretendus Eſtats; & demandoient, Que gents fuſſent deputez de part & d'autre afin d'auiſer enſemble aux plus propres expedients pour aſſopir ces troubles à la conſeruation de la religion catholique & de l'Eſtat.

Conference de Surenne.

LE Duc de Mayenne apres la defaicte de Montpeſat à Cornil en Limoſin par les Vicomte d'Aubeterre, Baron de Themines, & autres le

1593.

VIII. Auril, accepte la conference, pourueu que ce soit entre Catholiques seulement. Pour le Roy furent deputez, l'Archeuesque de Bourges, les sieurs de Chauigny, de Remboüillet, de Chomberg, de Pontcarré, de Belieure, de Thou, de Reuol. Pour le Duc, l'Archeuesque de Lyon, l'Euesque d'Avrãche, l'Abbé de S. Vincent de Laon, les sieurs de Villars gouuerneur de Roüã, de Belin, les Presidents Ianin & le Maistre, & autres. Le XXIX. Apuril en ouurit la premiere seance à Surenne pres Paris. Tandis que le bon Cardinal de Bourbon a vescu, il n'a seruy que de iouët à la Ligue, maintenant qu'il n'est plus, ceſt esclattant pretexte de religion luy sert tout seul de couuerture. Et plus le Roy donne d'esperance de sa conuersion à l'Eglise Romaine, plus elle se roidit pour destraquer les peuples de ceste croyance.

Trauerses de la Cour de Rome.

Le Legat vient à la trauerse, & par vne publique exhortation tissuë d'injures contre sa Majesté, tasche de persuader à tous les François, Que le Roy dés long temps retranché du corps de l'Eglise, a tres-iustement esté prononcé incapable de la Couronne. Puis s'attachant aux Arrests des Parlemens de Tours & de Chaalons contre les monitoires de Landriano, chante les loüanges de ses maistres, damne le Parlement qui a condamné ses Bulles, magnifie les Estats de la Ligue, qui reiettoient totalement vn heretique relaps & obstiné, auec deliberation de ne s'assubiettir iamais à luy. Car (dit-il) telle est aussi la volonté du Pape. Mais pourquoy relaps & obstiné, veu les deuës submissions que fait nostre Henry de subir meilleure instruction? Le Pape mesme l'escoutera bien tost, & tout le Cõsistoire benira son intẽtion.

1593. ET le Duc & le Legat ont beau se transmuer en autant de formes que Protée. Ceux neantmoins qui tiennent les premiers rangs en ceste assemblée, & n'ont autre desir que de conseruer ceste Monarchie entiere, trouuerent cest expedient, que pour se defaire de toutes les propositions susdites, on diroit au Duc de Feria & autres ministres d'Espagne; qu'il seroit maintenant hors de propos & perilleux de faire ceste election, & que l'assemblée se reseruoit d'en deliberer lors qu'elle verroit vne armée preste, par le moyen de laquelle ses resolutions fussent soustenuës & mises en execution.

Response desdits Estats aux partisans d'Espagne.

COVRAGE: ceste bonnace promet de nous faire bien tost anchrer au port de salut. Et ce qui pousse auec plus de prosperité le nauire de nostre Estat; voicy ce grand Senat de France qui restoit à Paris, resueille son credit, reprend la splendeur de son escarlatte; exhorte le Duc de Mayenne d'employer son autorité de Lieutenant à ce que sous pretexte de religion la Couronne ne tumbe en main estrangere contre les les loix du Royaume, & pouruoir promptement au repos du peuple, & par son Arrest du XXVIII. de Iuillet declaire tous traittez pour ce faicts & à faire cy-apres, nuls, de nul effect & valeur, comme faicts au prejudice de la Loy Salique & autres loix fondamentales de l'Estat.

Arrest du Parlement de Paris.

Cest Arrest irrita despiteusement le Duc de Mayenne & les agents d'Espagne, notamment contre le President le Maistre qui luy portoit la parole, lequel contreluttant toutes leurs coleres, les laissa ronger leur fraim tout à leur aise.

MAIS voicy ce grand coup qui par son esclat

destruit ce tiers party par lequel plusieurs Catho- 1593.
liques estoient desia prests de pousser le Royau-
me en nouuelles combustions ; & couppe bro-
che tant à ceux qui font scrupule de combattre
sous les enseignes d'vn Roy d'autre religion que
la leur, comme aux autres qui dés si long temps
voilent de ceste specieuse couuerture la conti-
nuation de leurs mutineries & reuoltes. Le Roy
apres la prinse de Dreux, satisfaict en son desir
par l'instruction de Renault de Beaulne Arche-
uesque de Bourges, de M. René Benoist Curé
de S. Eustache à Paris, & de quelques autres Do-
cteurs, requiert d'estre admis au giron de l'Egli-
se Catholique Apostolique & Romaine ; & dés
le xxv. Iuillet en fit publique & solemnelle pro-
fession à sainct Denis entre les mains dudict Ar-
cheuesque assisté de Charles Cardinal de Bourbon
Archeuesque de Roüan & nepueu du defunct : de
neuf Euesques auec plusieurs autres Prelats & Re-
ligieux, protesta de viure & mourir en ladicte re-
ligion Catholique, iura de la maintenir enuers &
contre tous, fit profession de sa foy, accomplit
toutes les ceremonies requises en vn acte si solen-
nel, puis receut absolution & benediction, auec
admirable applaudissement, resiouïssance & cla-
meur du peuple.

Conuersion du Roy.

Incontinent apres ceste solennelle action sa
Majesté enuoya le Duc de Neuers, puis le Mar-
quis de Pisany & Henry de Gondy Euesque de Pa-
ris au Pape, pour rendre par eux obeïssance au
Sainct Siege, & tesmoigner qu'il ne desiroit
moins imiter l'exemple des Rois ses predeces-
seurs, & meriter le titre & rang de premier fils de
l'Eglise par ses actiōs, qu'ils auoiēt esté soigneux de

1593. l'acquerir & conseruer, & pour le supplier, d'approuuer sa conuersion & l'autoriser de sa benediction.

C'EST ce grand coup d'Estat que les Chefs de la Ligue redoutoient le plus. Car que pourront-ils desormais obiecter au Roy pour combattre son droict & le dire inhabile d'apprehender son heritage? Voicy par quelle cautelle ils cuident encore trauerser les affaires de sa Majesté pour establir celles de l'estranger. Ils se plaignent premierement de ces soudains changemens, declairent qu'ils ne s'y peuuent fier. Que c'est à sa Sainteté de mettre la premiere & derniere main en cest affaire. Que le Roy deuoit faire toutes submissions au Siege de Rome, & attendre si le Consistoire le declairera capable de gouuerner la France. Qu'ayant le mandat du Conclaue ils auiseront à tout ce qui sera de raison. Mais que iusqu'à ce que cela soit, ils ne peuuent plus auant traitter auec les Deputez Royaux, qu'au preallable le changement de religion que le Roy faict, ne soit receu & approuué du Pape, duquel puis-apres ils prendront auis pour les seuretez requises à la conseruation de la seule religion Catholique en ce Royaume.

LE Duc de Mayenne ayant à son grand preiudice tant de fois essayé les sourcilleuses insolences de l'Espagnol, & depuis recognu que leurs prattiques ne tendent qu'à nourrir parmy les François vn perpetuel feu de diuision au moyen de l'election d'vn nouueau Roy qu'on promettoit marier à l'Infante; auoit souuent asseuré, que quand il verroit le Roy reduit au giron de l'Eglise dont sa religion le forclost, il se rangeroit incontinent

à son obeïssance comme tres-humble seruiteur. 1593.
La conuersion du Roy luy leue maintenant ce scrupule imaginaire, le Roy mesme luy presentant charges & recompenses honorables & du tout auantageuses, essaye de le desueloper des filez dont il se verroit volontiers depestré. Mais il semble estre tellement engagé qu'il ne puisse qu'à la longue retirer son espingle du ieu, & quelque esperance que les decisions de Rome, des Estats, de Sorbonne, & les pratticques d'Espagne, produiront encore quelque effect en sa faueur, l'empesche d'vn costé d'accepter les offres de sa Majesté: mais de l'autre il ne peut autoriser l'auancement du Duc de Guise, dont les partisans d'Espagne sollicitent le mariage auec l'Infante, comme estant heritier des pretensions de son pere. Et pour rompre ce coup, il feint d'approuuer en general vn si grand honneur fait à son nepueu: mais demandant pour son particulier des choses hautes & difficiles, il donne aisément à cognoistre, qu'il ne veut sousmettre ses volontez aux appetits ny de Clement ny de Philippe, ny mesme à la decision des Estats.

PENDANT qu'il trauerse l'election proposée du Duc de Guise, voicy que la conference de Surenne donne moyen aux peuples de gouster la liberté des champs & la douceur de la paix; accordant le dernier de Iuillet vne commune suspension d'armes de part & d'autre pour l'espace de trois mois, leurre qui reduira bien tost des prouinces toutes entieres destraquées de leur ancienne obeïssance.

Trefue generale.

CEPENDANT plus ces agents d'Espagne, voyent que leurs intelligences se descousent, plus

1593. se roidissent-ils à ce que la Cour de Rome ne preste audience aux submissions du Roy. Ils s'opposent par l'entremise de l'Ambassadeur d'Espagne à Rome aux negotiations des Ambassadeurs du Roy vers le Pape. Ils parlent de la conuersion de sa Majesté comme d'vne feinte & chose apostée pour deceuoir l'Eglise, & destruire apres son establissement la religion Catholique. En somme ils bandent tous leurs efforts pour estouffer ces estincelles de charité qui se rallumoient és affections des peuples, & faire que le Pape reiette ceste fidele & volontaire recognoissance par laquelle le Roy se veut monstrer successeur de la pieté de Clouis, de Charlemagne, de S. Louis, aussi bien qu'heritier de leur sceptre.

Execution de Pierre Barriere.

MAIS voicy l'vn des plus violents efforts de la Ligue, qui cuida rompre ceste commune harmonie qui s'alloit composer pour vne generale reconciliation des peuples François entr'eux, & d'eux auec leur legitime & souuerain seigneur. Le XXVI. d'Aoust Pierre Barriere natif d'Orleans empoigné prisonnier à Melun, où pour lors estoit sa Majesté, par la reuelation du Pere Banchy Iacobin Florentin auquel il s'estoit confessé dans Lyon (le Prestre reuelant ce crime n'encourt point de censure ecclesiastique) confessa. Que seduit & solicité par vn Capucin de Lyon, & depuis confessé par Aubry Curé de S. André des Arts à Paris, de son Vicaire & du pere Varade Iesuite, il s'estoit expressément transporté là pour assassiner le Roy. Et de faict le scelerat fut trouué saisi d'vn couteau tranchant des deux costez; & pour ceste cause fut tenaillé, bruslé du poing droict tenant ledit couteau; rompu de bras,

iambes

iambes & cuiſſes, & ſon corps reduit en cendres 1593.
qui furent iettées dans la riuiere. Ainſi Dieu conſerua miraculeuſement ceſte teſte tant neceſſaire pour la reſtauration de ſon Eſtat.

Pareille trahiſon pratticquée par le Duc de Mercœur, dont les chefs eſtoient le Marquis d'Aſſerac de la maiſon de Rieux, les ſieurs de Crapadaut & Bois-marin, euſt enuelopé Hery de Bourbon Duc de Montpenſier (qui faiſoit la guerre en Bretagne pour le Roy) & le Parlement de Rhenes, ſi la deſcouuerte n'euſt de bonne heure porté ces trois teſtes ſur vn eſchaffaut public, & pluſieurs autres corps au gibet.

Eſmeute à Lyon, contre le Duc de Nemours.

Tandis que les Agents d'Eſpagne trauaillent à ceſte election, & leurs partiſans aſſotez veulent faire comme les grenoüilles, qui s'ennuyans de leur Roy paiſible, eſleurent la Cigongne qui les deuora toutes en ſuite ; le Duc de Nemours faiſoit bande à part : & voyant qu'il s'en alloit par la nomination de ces beaux Eſtats forclos de ſes pretentions ; ſçachant d'ailleurs que ſon frere vterin trauerſoit tous ſes deſſeings, & ne luy portoit aucune bonne affection, meditoit de ſe cantonner en ſon Gouuernement, & par pluſieurs & diuers blocus, ſur eau, ſur terre, y plantoit ſa fortune. Deſia les citadelles ou fortereſſes qu'il tenoit à Toiſſay, Vienne, Montbriſon, Chaſtillon en Dombes, Belle-ville, Tiſy, Charlieu, & ailleurs, menaçoient de ſeruitude les Lyonnois deſormais enclos de toutes parts, ſi le ſieur de S. Iulian euſt voulu luy vendre à deniers comptans la place de Quirieu : comme ſe recognoiſſans en fin, & pouſſez par l'inſtigation & preſence de leur Archeueſque enuoyé par le Duc de Mayenne auec ceſte

1591. commiſſion entr'autres, ils le forcent en ſa maiſon, & le XVIII. Septembre le ſerrent auec gardes en eſtroitte priſon au chaſteau de Pierre-anciſe.

Aſſemblée de Mante.

CESTE generale ceſſation d'armes prolongée iuſques à la fin de l'an, & religieuſement obſeruée de part & d'autre, apportoit vne commune tranquillité dans la France, & donnoit loiſir au Roy d'aſſembler à Mante quelques-vns des principaux du Royaume, pour aduiſer aux diuers affaires qui ſe preſentoient; & particulierement oüyr les plaintes & remonſtrances de ceux qui ſombrageoient du changement de religion au Roy, & ſe deuloyent de diuerſes contrauentions aux Edicts de ſa Majeſté, par leſquelles ils ſouffroient pluſieurs iniuſtices par toutes les prouinces. Car les partiſans d'Eſpagne pour dernier refuge continuoient de faire crier vne incompatibilité de deux religions en France; & pluſieurs panchoient ſur ceſt aduis, Que le Roy ne deuoit eſtre aduoüé qu'au preallable il ne promiſt biẽ expreſſément de chaſſer tous ceux qui faiſoient exercice d'autre religion que de celle qu'il venoit d'embraſſer; ou du moins d'ẽ abolir & faire ceſſer toute publique profeſſion. Mais le Roy bandoit tous ſes deſſeings à reünir ſes peuples en concorde; & ceſte nouuelle mutation n'alteroit en rien l'affection qu'il porte à tous indifferemment comme pere commun de ſes ſubjets.

AINSI les armes eſtoient penduës au croc cependant que le Seigneur Deſ-diguieres ayant battu par diuerſes rencontres le Sauoiſien, en Prouence, en Dauphiné ſur la frontiere, en Sauoye ſur ſon terrier, conquis pluſieurs places en Piedmont, & de fraiſche datte ſecouru Cauours

que le Duc assiegeoit depuis deux mois, donnoit 1593.
esperance de contraindre bien-tost ce voisin ennemy de revomir ce qu'il auoit n'agueres englouty sur ceste Couronne, s'il eust esté soustenu & renforcé d'hommes, de munitions, d'argẽt; & si quelques particulieres semences de nouuelles combustions ne l'eussent remporté deçà les monts pour esteindre les feux qui menaçoient d'embraser la Prouence.





PAR QVELS MOYENS ET DEGREZ LES VILLES ſubiuguées par la Ligue ſont reuenuës en l'obeïſſance de ceſte Couronne, & l'Eſpagnol chaſſé du Royaume.



1594.


Ais courage, ô François! Apres vn long & cruel hyuer nous commençons à ressentir vn aggreable renouueau; comme le Soleil s'esleuant sur son horizon augmente, & sa chaleur & sa clairté: aussi les peuples se disposent à respirer l'air de la liberté Françoise; leur naturelle affection enuers leur Prince legitime se reschauffe desia; desormais nous verrons ceux qui ont faict la playe luy donner & remede & guerison, les François s'en vont faire à qui mieux pour se ietter és bras de leur Roy, & le Roy pour recueillir ses peuples d'vne admirable clemence & benignité paternelle.

Preparatifs d'obeissance enuers le Roy.

Le seigneur de Vitry donne le premier coup à l'Espagnol. Les frequentes communications qu'il auoit euës auec sa Majesté deuant Paris & ailleurs produisent à ceste heure vn grand effect, Car remettant pour bonne estraine au Roy sa ville de Meaux, il donne vn plausible commencement à ceste annee, & fraye le chemin au seigneur de la Chastre son oncle d'apporter pour Caresmeprenant à sa Majesté deux belles Duchez tout en vn coup, d'Orleans & de Berry, & pour semondre le sieur de Villars à suiure de si loüables exemples, luy escript; *I'ay donné les estraines au Roy; Monsieur de la Chastre l'a festiné à Caresmeprenant: faites luy la My-caresme à cheual*, lettre qui portera coup en bref.

Meaux y dōne commencement.

Orleans & Bourges secondent.

Quelques villes pratticquées par les Chefs de la Ligue demandoient prolongation de la trefue, mais ce n'estoit que pour allonger les miseres de la France. Le Roy doncques publie vne declaration contenant vn narré des infideles &

1593. meschantes practicques des Ligueurs, qui sous vne continuation de tresue veulent establir leur tyrannie. Prescript à tous en general vn mois de delay, pour dedans iceluy recognoistre leur Roy legitime; & luy faisans les submissions requises, estre restablis en leurs charges, benefices, biens, priuileges. Proscript les rebelles, & reuoque sa grace apres le terme passé.

Le bruit de ceste declaration & des apprests que le Roy faisoit pour chastier les obstinez, estonna les Chefs & la plus-part des villes & communautez. Toutefois il se contentoit de tenir le baston sans le lascher, & la Prouidence de Dieu, conduisoit l'œuure de ceste restauration par autres moyens que violens. Le Duc de Mayenne se tournoit en tous sens pour parer ce coup, mais il n'auoit forces ny de soy ny d'ailleurs bastantes pour y donner ordre.

Ainsi ceste Vnion cimentée par tant d'artifices, de sermens, de coniurations, vient à se desvnir de toutes parts, les plus opiniastres apprehendent leur totale ruine s'ils perseuerent en leur rebellion.

SACRE DV ROY.

Mais vne chose estoit necessaire pour seeller le commun adueu de la legitime autorité du Roy. Il n'estoit pas oinct ny sacré; & ce defaut, comme si le sacre estoit la forme essencielle de la Royauté, seruoit encore de masque à beaucoup de peuples pour les retenir en desobeïssance. Il est bon de s'accómoder en quelque chose à l'humeur populaire, & certes la suite nous monstrera

1594.

que ceste solennelle action seruit d'vn clair phanal pour ramener au port de subiection ceux qui desia meditoyent de s'y venir rendre. Et puisque la rebellion de Reims luy fermoit les portes, Chartres fut le Rendez-vous de ceste autentique ceremonie, & l'Abbaye de Marmonstier fournit l'huile qu'elle garde religieusement dans sa sainte Ampoulle auec pareil vsage & vertu, selon que iadis Raoul fut sacré à Soissons, Louys IIII. à Laon, Hugues à Compiegne, & Louys le Ieune pareillement à Chartres. Ainsi fut nostre Henry sacré dans Chartres par messire Nic. de Thou Euesque du lieu le XXVII. de Feurier en presence des Princes de Conty, Comte de Soissons, & Duc de Montpensier, Princes du sang: des Ducs de Longueville, de Luxembourg, de Rets, de Vantadour, du Comte de S. Paul. Des Euesques d'Angers, d'Orleans, de Nantes, de Maillezais, de Beauuais. Le Mareschal de Matignon y fit office de Connestable; le Duc de Longueville, de Grand maistre; le Comte de S. Paul son frere, de grand Chambelland, & le lendemain sa Majesté receut l'ordre du S. Esprit par la main de l'Euesque de Chartres.

Fruits du Sacre.

Or voyons les fruits de ceste solennité. Les villes & communautez de la Ligue tremblẽt desja; & la plus part meditent d'enuoyer leurs deputez vers sa Majesté, resoluës de receuoir ses commandemens.

Efforts du Marquis de S. Sorlin sur Lyon.

Certes à quelque chose malheur est bon. Le Marquis de S. Sorlin frere du Duc de Nemours encore prisonnier affligeoit par tous actes d'hostilité les habitans de Lyon: le Roy d'Espagne d'autre part confirmoit plus que iamais ses

&

1594. intelligence auec ceux de sa faction, & par le Duc de Terra-noua gouuerneur de Milan leur donnoit asseurance d'vne leuée de douze cents Suisses, lesquels il ietteroit auec autres forces dans la ville souspretexte de la secourir contre les violences du Marquis. Mais les ayant introduict & fait glisser parmy les habitans, il deuoit à la faueur des partisans d'Espagne se rendre maistre de la ville.

De l'Espagnol.

Desia Lyon estoit prest de se voir tumber en la domination & tyrannie de l'estranger; comme voicy Dieu fait naistre des occasions ou la raison humaine ne voyoit goutte. Quelques bons personnages qui ne pouuoyent ployer le col sous vne iniuste domination estrangere, auec le consentement de quatre Escheuins, se resoluent à cercher les moiens de remettre la ville en l'obeïssance de sa Majesté.

Dont s'ensuit la reduction de la ville.

Ils communiquent l'entreprinse au Colonnel Alphonse, il leur donne asseurance de sa faueur & secours en si bonne occasion. Et de faict le VII. de Ianuier il se rend auec de belles trouppes aux faux-bourgs de la Guillottiere. Et le mesme iour entre trois & quatre heures du matin, Iaquet l'vn des Escheuins susdits, assisté des sieurs de Liergues & de Seue suiuis de bon nombre de gents armez, forcent vn corps de garde posé au pied du pont sur Saone, & le cõtraignent de quitter la place. La ville s'allarme, les ruës se barriquent; ceux qui participoyent à l'entreprinse se trouuent aux quartiers qui leur estoyent assignez, chacun reclame la liberté Françoise. On se saisit de l'Arcenal; on s'asseure des plus factieux Escheuins, Magistrats & Capitaines de la

ville. Tout le peuple se remarque par escharpes & 1594. pannaches blancs. Ceste heureuse acclamation de *Viue le Roy*, resonne en l'air. Par tout feux de ioye. Par tout on brusle les armes & liurées d'Espagne, de Sauoye, de Nemours, & l'effigie de la Ligue en forme d'vne vieille sorciere, & par tout on releue celles du Roy.

Svr ces termes Alphonse entre dans la ville accompagné des sieurs d'Andelot, de Cheuriees, de S. Forjeu, de Botheon, la Liegue, la Baume, de Mures, auec plusieurs autres gentils-hommes du pays; & pour l'accomplissement de si belle œuure, deposa les Capitaines de la ville suspects, receut serment de fidelité enuers le Roy de ceux qu'il leur substitua, & depuis le Conseil de la ville resolut & iura de n'admettre iamais aux charges publiques aucuns Italiens ny Sauoysiens; nations qui le plus auoient ietté de bois dans les feux des inciuiles rebellions de leur ville.

Reduction d'Aix.

Presqve vn pareil grabuge acquit l'entiere obeïssance de la ville & Parlement d'Aix en Prouence à sa Majesté. Le Duc d'Espernon leur bastissoit vne Citadelle pour les tenir en camorre; & eux ne se pouuoient bonnement accommoder aux humeurs d'iceluy. D'ailleurs il n'estoit point en bon mesnage auec le Roy, & sembloit conceuoir quelques remuements au prejudice de l'auancement des affaires de sa Maiesté. Ils appellent donc le le seigneur Des-diguieres, & le Roy luy commande d'aller en diligence opposer ses armes à celles du Duc en Prouence. La quantité d'hommes, d'argent, de prouisions necessaires pour l'entretenement de ce qu'il

1594.

auoit exploitté dans le Piemont luy manquoit. Il garnit doncques les places qu'il tenoit ſelon que la commodité du temps luy peut permettre ; s'en veint contrequarer Eſpernon ; raſa la fortereſſe qu'il baſtiſſoit contre la ville d'Aix, & rangea les habitans au deuoir de leur ancienne obeïſſance. Ainſi pluſieurs bonnes nouuelles ſuiuent à la file l'vne de l'autre quand Dieu veut.







MIRACVLEVSE REDVCTION DE PARIS EN L'OBEÏSSANCE DE *sa Majesté.*



ARMI tant d'heureuſes cataſtrophes pour la reſtauration de ceſte Monarchie, quelques notables habitans de Paris, qui cheriſſoient la blancheur des fleurs de Lis en leurs ames, luy frayoient le chemin pour l'affranchir de ſeruitude : mais pluſieurs difficultez trauerſoient l'ouuerture qu'ils en donnoyent au Roy, lequel bandoit tous ſes deſſeings pour le recouurement de l'ancien throne de ſes deuanciers, mais par les plus doux & ciuils moyens qu'il luy ſeroit poſſible. Paris n'eſtoit iamais abandonné que quelque Prince de la maiſon de Lorraine ne s'en aſſeuraſt par ſa preſence; & plus de quatre mille hommes François, deſnaturez Eſpagnols, Italiens, Landſcnets, Vualons, tenoient la ville en ſubiectiõ. Puis donc que de pluſieurs entrepriſes aucune n'auoit peu ſortir heureux effect, & qu'elles ne ſe pouuoient executer à force ouuerte, ſans vne horrible effuſion de ſang, ny ſans ietter la ville en hazard d'extreme deſolation, vne

1594.

Miſerable eſtat de Paris.

1594. ſurprinſe eſtoit neceſſaire.

Les ſeruiteurs du Roy ſe reſueillẽt.

ELLE eſtoit deſia preſque reduite au poinct de ſon effect, par les moyens notamment du ſieur de Belin Gouuerneur de Paris, de Martin Langlois ſieur de Beau-repaire l'vn des Eſcheuins de la ville en ceſte année, & de quelques autres deſquels ils auoient aſſeurance pour l'execution de leurs proiects, tant de la ville que des gents de guerre prattiquez de longue main ; comme le Duc de Mayenne aduerty que ledit ſieur de Belin eſt en intelligence auec le Roy, le demet de ſon gouuernement, luy ſubſtitue le Comte de Briſſac ; & pour renforcer les garniſons eſtrangeres, faict approcher quatorze cents Eſpagnols naturels.

Voila donc par le rebut du ſieur de Belin tous ces premiers deſſeings interrompus : mais l'humeur du nouueau Gouuerneur ſe trouua toute diſpoſée pour les renoüer. Il cerchoit les moyens de produire en lumiere les effects qu'il auoit auparauant meditez pour euaporer par quelque effect ſignalé la mauuaiſe odeur des années precedentes. Comme doncques Langlois attendoit quelque fauorable opportunité pour ſe declairer, ſa Majeſté luy mande qu'elle eſt d'accord auec le Cõte, qu'il ne craigne plus de s'ouurir à luy ſur les moiẽs qu'il auoit proiettez auec le ſieur de Belin. Il confere auec le Comte, luy faict cognoiſtre ceux qui ſont de l'intelligence & reſoluent enſemble, Que pour introduire le Roy ſans effuſion de ſang comme ſa Majeſté deſiroit, la veille de l'execution on charrieroit des materiaux à la porte Neufue, que ſons couleur de la vouloir clorre de muraille, on abbatroit les gabions qui la

Leur reſolution ſagemẽt conduite.

&

terrassoient; que de nuict on coupperoit les ter- res qui bouchoient celle de S. Denis, & qu'à la mesme heure on se saisiroit de l'vne & de l'autre. Que l'Escheuin Neret auec ses enfans se rendroit maistre de la porte S. Honoré, dont il auoit les clefs, & feroit entrer bon nõbre de gents de guerre pour fauoriser l'entreprise: & que par la porte S. Denis entreroit vne autre trouppe pour se saisir tant de la porte que des deux costez des rempars, afin de faire barriere entre les Espagnols & Vualons, & donner ordre qu'ils ne se peussent rallier. Ceux-là tenoient deux corps de garde; pres la porte S. Denis, & à la Croix de S. Eustache: & ceux-cy, au Temple. Qu'en mesme temps les garnisons de Melun & de Corbeil entreroient par bateau du costé du Bouleuert des Celestins, & seroient accueillies par Ian Grossier Capitaine dudict Bouleuert, & par le sieur de la Cheuallerie Lieutenant general de l'artillerie demeurant à l'Arsenal. Que pour euiter vn tumulte populaire, on feroit courir vn bruit de paix arrestée entre le Roy & le Duc de Mayenne, lequel sous pretexte de l'ombrage que le peuple prenoit de ces Espagnols, desquels il auoit desia faict approcher vne partie iusqu'à Beauuais, on auoit trouué moyen de faire sortir de Paris auec promesse de les faire eslongner. Que le soir on donneroit des billets en forme de mandements aux principaux que l'on cognoistroit affectionnez à la paix (car pour la multitude des factieux & partisans d'Espagne, on n'eust osé parler ouuertement d'introduire le Roy; & tel estoit desireux de la paix, qui ne pouuoit encore prendre asseurance en la clemence & bonté d'iceluy) par lesquels ils seroient

1594.

1594. aduertis de l'accord, & priez de s'armer auec leurs amis pour tenir main-forte à l'introduction des deputez de part & d'autre qui se presenteroient au matin pour faire la publication, & resister aux Espagnols qui s'y voudroient opposer. Ainsi fut dict ainsi fut faict.

CEST ordre resolu se communique à ceux auec lesquels l'entreprise auoit esté de long temps meditée par l'entremise du seigneur de Vic, alors gouuerneur de Sainct Denis, auquel en est deu le principal honneur, tant par ce que tous les associez constituoient leur support en luy, & tous les iours estoient aduertis & encouragez de sa part; que pour s'estre si prudemment gouuerné dans S. Denis, qu'il estoit plus gouuerneur de Paris que de S. Denis. Et le xix. de Mars les Secretaires des seigneurs de Brissac & de S. Luc le portent à Senlis au Roy, auec le portrait de la ville designant les lieux des corps de garde estrangers & de leurs partisans. On les foüille à la sortie: mais on ne s'aduise pas de regarder dans leurs gands où les memoires estoient, escripts de la main dudit Langlois Escheuin, auquel Paris doit vne bonne partie de son heur, pour auoir manié cest affaire plein d'extreme danger, auec non moins de prudence que de fidelité.

Hazardeusement executée.

SA MAIESTÉ leur donne aduis pour l'execution en la nuict prochaine tendant au vingtdeuxiesme du mois, & sur les quatre heures troune toutes choses preparées aux effects, & les portes Neufue & de S. Denis à sa deuotion. Elle entre auec ses trouppes conduites par les sieurs de Belin, de Humieres, de Vic & de Fauas, par la porte mesme qui vid le feu Roy tristement sortir

de Paris à la derniere fois. Le seigneur de Vitry se presente à mesme heure auec vne trouppe de gens-d'armes à la porte Sainct Denis; repousse l'estranger qui faisoit resistance sur les remparts, se iette dans la ville, assiet des gardes à la porte & sur les remparts: puis trauersant la ruë S. Denis vient rencontrer sa Majesté, dont les trouppes auoient desia passé iusques deuant le Palais & sur le Pont S. Michel.

1594.

Ainsi selon le serment que sa Majesté venoit de prendre des Capitaines de chaque compagnie, *De ne faire ne souffrir estre faicte aucune insolence ny outrage à citoyen quelconque, horsmis à ceux qui se roidiroient à quelque opiniastre & peruerse resistence*, toutes les trouppes entrent sans desordre, sans meurtre, sans pillage, & par vne entiere & parfaite obeyssance tesmoignent combien grande est l'autorité de celuy qui leur commande.

Paris obeit au Roy.

Le Roy saisi du Louure, du Palais, des grand & petit Chastellet & autres principales places de la ville, asseuré du Duc de Feria & des garnisons estrangeres, s'en alla tout armé la salade en teste auec vne incroyable affluence & tres-heureuse acclamation du peuple, descendre en l'Eglise nostre Dame, & rendre vne solennelle action de graces au souuerain protecteur de ceste Monarchie; qui l'ayant amené par la main & pas à pas auec tant d'extraordinaires & miraculeuses remarques en la ville capitale de son Royaume, luy donnoit esperance de chasser aussi l'estranger en bref hors de son heritage pour le rendre seul & paisible possesseur du throne de ses predecesseurs.

Cependant le Comte de Brissac, Ian Lhuillier

1594. Maistre des Comptes & Preuost des Marchands, & l'Escheuin Langlois accompagnez de Heraults alloient par diuers quartiers, annonçans à haute voix au peuple grace & pardon de par le Roy faisoient prendre des escharpes blanches, & donnoient des billets imprimez à S. Denis contenans en bref abolition & remise des insolences passées. Tellement qu'en moins de deux heures toute la ville fut paisible; chacun reprit son exercice ordinaire; les boutiques ouurirent comme si changement quelconque ne fust aduenu; le peuple se mesla parmy les gents de guerre auec toute priuauté. On ne voyoit que signes d'alegresse merueilleuse, on n'oyoit sinon acclamation de sincere & naïfue bien-vueillance, l'amertume du desdaigneux & farouche commandement de l'Espagnol faict sauourer aux Parisiens la douceur de la paternelle seigneurie de ses Rois: & ceux le detestent comme ennemy qui n'agueres le craignoiét & respectoient comme Maistre.

HEVREVSE & remarquable iournée, en laquelle ce peuple n'agueres si cõtraire & si plein de cruauté, reduict à telle misere que de n'oser gemir sous sa misere, extremement ioyeux de se reuoir en train de iouïr de son ancienne liberté, ne sçait par quels applaudissemens accueillir la bienvenue de son Roy pacifique & debonnaire, qui par vne clemence du tout inoüye lauant les taches des crimes dont Paris s'estoit indignement pollué, rend les habitans d'icelles d'esclaues citoyens, leur recouure leurs femmes, enfans, biẽs, honneurs, magistrats, libertez, & donne la paix à ceux qui n'agueres tenoient pour crime de demander seulement du pain, & pour cas pendable,

demander

1594.

demander du pain & la paix tout ensemble.

SA Majesté permit au Duc de Feria, à Dom Diego, aux autres chefs & gents de guerre, De sortir auec leur bagage, la meche esteinte & armes bas. La Bastille fit contenance de se vouloir defendre: mais comme tout s'apprestoit pour la forcer, & que les viures qu'on auoit tenus courts à desseing, commençoient à defaillir, le sieur de Bourg y commandant la rendit trois iours apres bagues & vies sauues, & sa Majesté pour recompense à ceux qui l'auoyent seruy en ceste entreprinse, leur donna de grands biens, plusieurs offices & gratuitez. Restablit toutes les compagnies de la ville, & leua les interdictions qui leur auoyent esté signifiées dés le mois de Mars M. D. LXXXIX. Remit en son gouuernement le sieur d'O que la reuolte generale en auoit depossedé; le cōmit pour aller à l'hostel de ville receuoir les sermens des Officiers en presence de M. François Miron Conseiller du Roy en son conseil d'Estat, Maistre des Requestes, President au grand Conseil, Intendant de la Iustice & police és armées du Roy; & ordonné pour l'assister. Et le Comte de Chiuerny Chancellier de France, assisté des sieurs de Ris & Pontcarré, Miron & autres Conseillers du conseil & Maistres des Requestes de l'hostel iusques au nombre de douze, alla au Palais, & fit lire les lettres de restablissement de la Cour de Parlement en son premier estre; & ce requerant Loisel commis pour l'absence des gents du Roy, fit faire le serment à tous les Presidens, Conseillers & Officiers de ladite Cour, auant le retour du Parlemēt transferé dés l'an M. D. LXXXIX. à Tours, & ainsi consequemment aux autres

Restaure toutes choses.

1594. compagnies, Chambre des Comptes, Cour des Aides & Chambre des Monnoyes, ausquelles furent enuoyez Conseillers dudit Conseil pour faire de mesme qu'au Parlement, & continuer leurs seãces & dignitez auec les autres Officiers du Parlement seant à Tours, que ceste heureuse reduction amena peu de sepmaines apres en leur ancien tribunal.

Arrest contre la Ligue & le Duc de Mayenne.

PARIS estant affranchy de la domination estrangere, & reduit en la puissance de son Roy naturel & legitime, il estoit besoing de reparer ce que la licence des guerres auoit alteré de l'autorité des loix & fondement de l'Estat, droicts & honneurs de la Couronne. Pour ce, la Cour de Parlement n'agueres restablie, reuoqua, cassa & annulla par Arrest du xxx. de Mars tous autres arrests, decrets, ordonnances & serments donnez, faicts & prestez depuis le xxix. Decembre M. D. LXXXVIII. au prejudice de l'autorité de nos Roys & loix du Royaume; ordonnant que comme extorquez par force & violence ils demeureroyent supprimez à iamais. Et par special aneantit tout ce qui auoit esté faict contre l'honneur du feu Roy, tant luy viuant qu'apres son deceds, Fit defenses à toutes persõnes de parler de sa memoire autrement qu'auec tout hõneur & respect. Ordonna qu'il seroit informé du detestable paricide commis en sa personne, & procedé extraordinairement contre ceux qui s'en trouueroient coulpables. Reuoqua le pouuoir cy-deuant donné au Duc de Mayenne sous la qualité de Lieutenant general de l'Estat & Couronne de France. Fit defenses à toutes personnes, de le recognoistre en ceste qualité, luy prester aucune obeïssan-

1594.

ce, faueur, confort, aide; à peine d'encourir les crimes & peines de leze-Majesté au premier chef. Enioignit ſur les meſmes peines au Duc de Mayenne & autres Princes de la maiſon de Lorraine, de recognoiſtre le Roy HENRY IIII. de ce nom, Roy de France & de Nauarre, pour leur Roy & ſouuerain Seigneur, luy rendre l'obeïſſance & ſeruice des fideles ſeruiteurs & ſubiets. Et à tous autres Princes, Prelats, Seigneurs, Gentils-hommes, villes, Communautez, & particuliers; De quitter le pretendu party de la Ligue, dont le Duc de Mayenne ſ'eſtoit faict chef; & rendre au Roy ſeruice, obeïſſance, fidelité. A peine auſdits Princes, Prelats, Seigneurs & Gentils-hommes, d'eſtre degradez de Nobleſſe & declarez roturiers eux & leur poſterité, auec confiſcation de corps & de biens, raſement & demolition des villes, chaſteaux & places qui ſeroient refractaires à l'ordonnance & commandement de ſa Majeſté. Caſſa, reuoqua & annulla tout ce qui auoit eſté faict, arreſté & ordonné par les pretendus deputez de l'aſſemblée tenuë à Paris ſoubs le nom des Eſtats generaux du Royaume, comme nul, faict par perſonnes priuées, choiſies & practicquées la pluſ-part par les factieux de ce Royaume & partiſans de l'Eſpagnol, & n'ayans aucun pouuoir legitime. Fit deffenſes auſdits pretendus deputez, de prendre ceſte qualité, & de plus ſ'aſſembler en ladicte ville ou ailleurs, à peine d'eſtre punis comme perturbateurs du repos public, & criminels de leze-Majeſté. Enioignit à ceux de ces pretendus deputez eſtans encore pour lors à Paris, de ſe retirer chacun en leurs maiſons, pour y viure ſoubs l'obeïſ-

1592. ſance du Roy, & faire le ſerment de fidelité par deuant les Iuges des lieux. Ordonna d'abondant, Que toutes proceſſions & ſolennitez inſtituées pendant les troubles & à l'occaſion d'iceux, ceſſeroient: & qu'au lieu d'icelles, ſeroit eternellement ſolenniſé le XXII. iour de Mars; & audit iour faire proceſſion generale à la maniere accouſtumée, où ladite Cour aſſiſteroit en robes rouges, en memoire, & pour rendre graces à Dieu de l'heureuſe deliurance & reduction de ceſte Capitale en l'obeïſſance de ſa Majeſté.

Serment de l'Vniuerſité au Roy.

COMME l'Vniuerſité par la felonnie de ſa deciſion auoit cy-deſſus non ſeulement autoriſé, mais affermy les inſolences & mutineries des Pariſiens; ainſi veut-elle maintenant par vne humble & deuë ſatisfaction de ſon propre mouuement reparer le crime qu'elle auoit encouru. Iaques d'Amboiſe Docteur en Medecine, premier Recteur eſtably depuis la reduction de Paris; le Doyen & les Docteurs de Sorbonne, les Doyens & Docteurs és autres facultez; tous les membres, officiers & ſuppoſts de l'Vniuerſité ſ'en viennent rendre au Roy teſmoignage d'vne frãche affectiõ; & le trouuans en la chappelle de Bourbon, proſternez en terre deuant ſa Majeſté, le recognoiſſent leur vray & vnique Prince naturel, luy font ſerment d'obeyſſans & fideles ſeruiteurs à iamais; & la ſupplient vouloir comme à ſes autres peuples qui ſe rangent au debuoir de bons & loyaux ſubjets, eſtẽdre ſa benignité ſur eux. Le naturel du Roy le portoit, mais le lieu l'inuitoit à ce pardon. Il proteſtoit deuant Dieu d'eſtre autant facile à remettre les offenſes d'autruy, comme il deſiroit d'auoir touſiours ſa diuine Majeſté propice en-

1594.

uers les siennes. Aussi les receut-il & renuoya benignement.

Paris donnoient exemple à tout le reste du Royaume; & les premices de ceste heureuse reünion commençoient à se meurir és cœurs des autres villes & communautez. Ainsi les mois d'Auril & de May furent emploiez à receuoir les submissions de diuerses prouinces, & retirer sous l'obeyssance du Roy plusieurs capitaines, gentils-hommes, seigneurs & autres principaux colosses de la Ligue. De façon qu'ayant chaque oiseau repris ses plumes, la Corneille de l'apologue demeurera finalement deplumée.

Diuerses reductions. En Normãdie.

Le sieur de Villars se remet en l'obeyssance de son souuerain Seigneur; & luy rendant ses villes de Roüan, du Haure, Harfleu, Montiuillier, Ponteau de mer & Vernueil, obtient en contr'eschange l'Estat d'Admiral de France, & se prepare desormais à vne tres-opiniastre guerre contre l'Espagnol. Mais vn triste reuers l'empeschera bien tost de ioüir des fruicts du trafic qu'il venoit de negocier auec sa Majesté. S. Malo en Bretaigne apres cinq ans de reuolte, rentre au chemin d'obeyssance, & fait sa paix.

En Picardie.

Abbeville est de tout temps appellee la Citadelle de Picardie pour estre sur l'embouchure de la mer. Le Majeur Maupin & quelques habitans meditoyent desia de donner vn grand coup à la Ligue: mais la crainte des factions du Duc d'Aumale les retenoit, & les seditieuses impressions des Predicateurs, qui par tout le Royaume ont tousiours apporté les deux tiers du mal en ces dernieres mutineries, laissoyent ceste bonne volonté du tout infructueuse. Le Roy en ayant

1594. aduis hazarda le sieur de Franc Secretaire de sa chambre natif d'Abbeville, pour aller plus amplement sonder & recognoistre le but de leurs intentions. Il part au mois d'Apuril, & soubs pretexte d'y visiter ses parens, se comporte en sa negotiation auec telle d'exterité, qu'en moins de huict iours on prit resolution en pleine assemblée d'enuoyer des deputez pour se ietter aux pieds de sa Maiesté. Qui pour marque de si bon seruice, annoblit iceluy de Franc & sa posterité, & augmenta les priuileges de la ville.

En champagne.

Au mesme mois les habitans de Troyes chasserent le Prince de Ioinville, & rappellerent le sieur d'Inteville leur ancien Gouuerneur pour le Roy.

En Poictou & en Gascongne.

LES villes, les prouinces contendent à l'enuy laquelle aura l'hõneur de reprendre la premiere les erres de subiection dont ces fureurs populaires les ont cy-deuant destracquees. Sens, Poictiers, Agen, Ville-nefue, Marmande & autres villes de Gascogne en mesme temps; en somme quasi toutes celles qui auoyent suiuy le bransle d'Orleans & de Paris, viennent aussi maintenant se former à leur cadence. Et toute ceste vollee se fait en peu de sepmaines.

LES plus factieux du party fomentoyent encore les feux de rebellion en quelques villes de Picardie. Amiens & Beauuais marchandoyent; l'Espagnol possedoit Laon & la Fere, places d'importance en la prouince; & le Comte Charles de Mansfeld venoit d'assieger & prendre la Cappelle petite ville, mais forte en la Duché de Thierasche. Le Roy si tost qu'il en eut aduis alla iusques à leur retranchement pour les attirer au combat:

mais comme ils ne font semblant d'en sortir, pour 1594.
auoir par la force ce qu'il ne pouuoit par la raison,
il assiege Laon, defait à plusieurs fois le secours qui
venoit aux assiegez, leur tuë plus de quinze cents
hommes en diuerses rencontres; & ramenant en
fin au mois d'Aoust la ville à composition, termi-
ne en cest acte les fureurs de ceste guerre ciuile
sans espoir de resource. Puis reueint triomphant à
Paris accueilly par signes & voix d'extreme ale-
gresse & resioüissance.

Chasteau-Thierry durant le siege, & apres la
prinse de Laon, Amiens, Beauuais, & toutes les
villes de Picardie (horsmis Soissons & la Fere que
le Duc de Mayenne & l'Espagnol occupoient) se-
coüerent le ioug estrãger, & firent au Roy sermẽt
de fidelité. Cambray se recogneut aussi, & donna
tel auantage à sa Majesté, que ses ennemis se vi-
rent sans moyen de faire la guerre, & quasi hors
d'esperance d'obtenir leur paix.

Le Duc de Mayenne cultiuoit cependant à
Bruxelles toutes ses amitiez & intelligences, mais
le renfort, & d'hommes & de deniers qu'il en tira,
n'estoit bastãt pour retarder le progrez de la pros-
perité du Roy. Il se retira donc en Bourgongne
pour s'asseurer des places qui demeuroient encore
à sa deuotion.

Au contraire ses plus proches retirans leur es-
pingle du ieu, le laissoient quasi seul pratticquer
auec l'Espagnol. Le Duc de Nemours traittoit
son accord au chasteau de Pierre-ancise; mais ce
n'estoit que pour allonger les iours de sa misere,
car se seruant de l'incurie & imprudence de ses
gardes, voicy que le XXIII. de Mars il se trauestit
& faisant en apparence l'office d'vn valet de

1594. chambre qui portast vuider les extrements de son maistre ; il sort à trauers ses gardes, destournant le visage plus pour n'estre recognu que pour ne sentir l'odeur de ce qu'il feignoit porter en vn bassin, & leur eschappant alla bander tous ses efforts à d'extremes vangeances qui ne tourneront en fin qu'à sa perte & confusion.

Accord du Duc de Guise auec le Roy.

Le Duc de Guise tesmoigna le premier qu'il ne respiroit autre chose que le seruice du Roy, & ramenant au mois de Nouembre en l'obeïssance de sa Majesté ses freres auec luy, grand nombre de Noblesse, la ville de Reims, & plusieurs autres places, esbranla grandement ce monstreux edifice qui desia se voyoit à la veille de sa totale ruïne.

Procez cõtre les Iesuites renouuellé.

La Secte des Iesuites l'auoit comme principales colomnes d'iceluy puissamment soustenu iusqu'à present, & par tous moyens procuré l'auancement de l'Espagnol en France, espandu par les quatre coings & le milieu du Royaume les furieux effects du feu qu'ils auoient allumé ; & poursuiuoient encore à deschirer en confessions particulieres (comme n'agueres en leurs sermõs) la memoire du feu Roy, & la Majesté du Roy regnant, & pour cõble, le Principal de leur College & quelques autres auoient de fraische date approuué, autorisé, sollicité, l'execrable attentat de Pierre Barriere. Voicy donc que l'Vniuersité de Paris fondant la reprinse de son ancien procez contre les Iesuites sur ces considerations & motifs, demande l'extermination d'iceux. Quelques grands & des principaux en la Iustice intercedent pour eux, le Cardinal de Bourbon les porte sur ses espaules : le Duc de Neuers fait leur

cause sienne. Le respect de leur doctrine & dili- 1594.
gence à l'instruction de la Ieunesse les mouuoit,
& faloit qu'vn bien pressant aiguillon poussast
la Cour de Parlement (dont neantmoins ils mes-
prisoient l'autorité) à prononcer ce grand Arrest
qu'vn maudit & detestable effort attenté par vn
de leurs disciples, extorqua finalement. Ils obtin-
drent que la cause fust plaidée à huis clos; Parce
(disoit Versoris leur Aduocat) que pour defendre
mes clients, ie suis contraint dire beaucoup de
choses fascheuses contre plusieurs qui se sont n'a-
gueres iettez au seruice du Roy. Mais leurs Plai-
doyez se lisent; par Arnault contr'eux; par Verso-
ris pour eux, graues & doctes Aduocats.

Or par la reduction de tant de prouinces,
de villes, de communautez, de seigneurs particu-
liers, nous voyons la Ligue desormais confinée en
quelques coings de Bourgongne, de Picardie, de
Bretagne, où les Espagnols, afin d'auoir tousiours
vn pied dans le Royaume, entretenoient les espe-
rances des Ducs de Mayenne & de Mercœur. Ce-
stuy-là leur eschappoit de plus en plus: mais ce-
stuy-cy fondé de quelques vaines pretentions sur
la Duché de son gouuernement à cause de sa fem-
me, n'esperoit rien moins que de se preualoir si
non du tout, au moins d'vne partie. La Roine
doüairiere sa sœur essayoit de faire son accord:
mais il poussoit le temps auec l'espaule, & sçauoit
que mesme à la plus grande extremité il trouue-
roit grace en la clemence du Roy.

Guerre en Bretagne.



L'Espagnol introduit par son moyen dans Bla-
uet (forteresse que l'assiette du pays eust rendu
presque imprenable, si comme ils auoient basty
vn fort nommé Crozon pour clorre l'entrée au

1594. port deBrest,ils en eussent fait encore vn autre vis à vis à l'autre costé du riuage) esperoit qu'estant chassé des autres prouinces, il retiendroit au moins celle-cy pour gage ou remboursement de ses deniers. Pour le contrequarrer sa Majesté depescha le Mareschal d'Aumont, vray François, & tousiours plein de zele & de foy au seruice de son Maistre, & le Colonnel Noris Anglois, lesquels renforcez d'vne flotte sous la conduite du Capitaine Forbisher, se rendirent maistres de Quinpercorentin & de Morlaye, puis forcerent ce nouueau fort de Croz on, & tuans (mais auec perte d'hommes & dudit Forbisher) quatre cents soldats, ausquels la garde en estoit commise, comblerent la vieillesse de ce bon Officier de la Couronne, d'vn tant incroyable contentement, qu'on l'a veu souuentefois embrasser d'vne aussi cordiale affection que le pere ses enfans, les soldats qui s'estoient trouuez à ceste importante victoire.

En Luxembourg.

La France s'en alloit paisible: mais encore faloit-il employer les gents de guerre, & porter la guerre dans le pays de l'Espagnol, il sembloit que ce fust en exempter le Royaume, toutesfois elle produit fort peu souuent les effects qu'on s'en promet. Pour essay neantmoins le Roy transige auec les Estats de Hollande & leurs confederez, d'assaillir à communes armes la Duché de Luxembourg. Le Duc de Buillon desormais Mareschal de France, & le Comte de Nassau s'efforcent d'y entrer en Octobre, mais ils trouuent les passages occupez, & en teste le Comte Charles de Mansfeld, qui par la desfaite des trouppes Hollandoises rendit infructueuse ceste

belle leuée de boucliers. 1594.

D'ailleurs le Roy voulant tenir les frontieres de Picardie closes & couuertes contre les armes Espagnoles, menaça ceux d'Artois & de Hainault. Que s'ils fauorisent contre luy les forces des Espagnols qui molestent Cambray & le pays qui en depend, il leur fera la guerre à toute outrance. A ceste menace les Estats de ces prouinces ne respõdirent rien, fondans leur excuse sur ce qu'ils n'auoient sceu tirer responce ouuerte de l'Archiduc Ernest Lieutenant general pour le Roy d'Espagne és Pays-bas, qui peu de temps apres encouragea les subiets desdites prouinces aux armes, & les communes, à courir sus aux François.

Pour mieux recognoistre la Picardie, & iuger de ce qui seroit necessaire contre les efforts de ce nouuel ennemy, le Roy s'en alla faire vne escapade en la frontiere; puis reueint à Paris pour y celebrer la solennité des Cheualiers de l'ordre du S. Esprit, & receuoir les Ambassadeurs de Venise, Vincent Gradenigo & Ian Delfino, enuoyez par le Senat pour luy congratuler la prosperité de ses affaires: & Pierre Duodo, pour succeder à Ian Mocenigo. Icy pour son arriuée il entend trois bonnes nouuelles. L'vne, que le Mareschal d'Aumont a prins sur l'Espagnol vne des places qu'il auoit fortifiées en Bretagne. L'autre, que les Espagnols cuidans entrer dans Montrueil, moyennant cinquante mil escus qu'ils donnoient au Gouuerneur, ont esté repoussez auec perte de cinq à six cents hommes. La troisiesme, que le Mareschal de Buillon a ioint l'armée du Comte Maurice malgré les efforts du Comte Charles.

1594.
Le Roy blessé en la face.

MAIS ô prodige horrible, dont la seule souuenance nous doit herisser les cheueux en teste; & faire frissonner tout le corps. Le Roy estoit encore le XXVII. Decembre tout botté dans vne des chambres du Louure, ayant autour de luy ses Cousins, le Prince de Conty, le Comte de Soissons, le Comte de S. Paul, & grand mombre des principaux Seigneurs de sa Cour; comme voicy que se baissant pour receuoir les sieurs de Ragny & de Montigny, lesquels luy baisoient le genoüil, vn ieune homme nommé Ian Chastel aagé de dix-huict à dix-neuf ans, fils d'vn marchand drappier de Paris, nourrisson des Iesuites, encouragé par leurs instructions, & poussé d'vne fureur diabolique, se glisse parmy la foule dans la chambre, & surprenant sa Majesté en telle posture qu'elle s'estoit enclinée pour releuer lesdits seigneurs; au lieu de luy pousser dans le ventre vn couteau qu'il tenoit en main comme il auoit projetté, porte son coup en la leure superieure du Roy, l'entasme & luy rompt vne dent. Ce mal-heureux prins sur le fait, le confessa sans force, & le Roy sçachant qu'il estoit disciple de ceste eschole, *Faloit-il donc* (ce dit-il) *que les Iesuites fussent conuaincus par ma bouche.*

Arrest cõtre le meurtrier.

Ainsi Dieu voulant par ceste maudite & detestable aggression autoriser les poursuites de l'Vniuersité de Paris contre la Secte, Iean Chastel ayant declaré les circonstances de sa mal-heureuse intention, atteint & conuaincu du crime de læze-Majesté diuine & humaine au premier chef, & par fausses & damnables instructions soustenant estre permis de tuer les Rois, & que le Roy regnant n'estoit en l'Eglise iusqu'à ce qu'il

eust approbation du Pape; fut par Arrest de la Cour condamné à faire amende honorable deuãt la principale porte de l'Eglise N. Dame, nud en chemise & à genoux, tenant vne torche de cire ardente du poids de deux liures; estre en Greue tenaillé aux bras & cuisses, & sa main dextre, tenant en icelle le couteau duquel il s'estoit efforcé commettre le parricide, couppé, son corps desmembré à quatre cheuaux, consumé en cendres, les cendres iettées au vent, tous ses biens acquis & confisquez au Roy. Les Prestres, Escholiers, & tous autres soy disans de ladicte societé, comme corrupteurs de la ieunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roy & de l'Estat, condamnez à vuider dedans trois iours apres la signification de l'Arrest, hors de Paris & autres places esquelles ils tenoient colleges, & dans quinze iours, hors du Royaume, sur peine, estants trouuez ledit temps passé, d'estre punis comme coulpables dudit crime de læze-Majesté. Tous leurs biens meubles & immeubles confisquez pour estre employez en œuures pitoyables. Defenses faictes à tous subjets du Roy, d'enuoyer aucuns escholiers aux Colleges de ladicte societé qui sont mesme hors du Royaume, pour y estre instruits, sur la mesme peine que dessus.

1594.

Contre les Iesuites.

L'Arrest fut executé le XXIX. dudit mois. Pierre Chastel pere, & Ian Gueret precepteur du parricide, bannis, cestuy-là pour certain temps, hors de Paris, & condamné à deux mil escus d'amende, cestuy-cy à perpetuité hors du Royaume, à peine de la vie. La maison du pere située deuant le Palais, rasée, & vne pyramide erigée en la place, qui contient pour perpetuel monument les

1595. causes de la demolition.

Parmy les papiers d'vn nommé Ian Guignard Chartrain furent trouuez certains escrits outrageux & diffamatoires contre sa Majesté, composez mesme depuis le pardon general ottroyé par elle à la reduction de Paris, pour lesquels il fut executé à mort, le VII. Ianuier ensuiuant.

Guerre declarée à l'Espagnol.

L'EXPERIENCE a souuent monstré, que les armes produisent de plus heureux & plus puissans effects sur le terrier de l'ennemy que sur le nostre mesme, & n'y a si beau triomphe que celuy qu'on va cercher au loing. Nos inciuiles combustions s'estoient notamment forgées en Espagne : & les Iesuites en auoient esté les plus eschauffez forgerons. Vn certain François Iacob escholier des Iesuites de Bourges, s'estoit n'agueres vanté de tuer le Roy, n'eust esté qu'il le tenoit pour mort, & qu'vn autre eust desia faict le coup. Et c'est horrible attentat de fraische date porté sur le sacré visage de sa Majesté, dont elle fut miraculeusement preseruée, tesmoigna qu'ils en estoient encore les principales allumettes, tisons & soufflets. Ainsi le Roy fondant la necessité de ses armes sur ces considerations, apres auoir exterminé ceste Secte des escholes qu'ils tenoient sous le ressort du Parlement de Paris, publia sa declaration sur l'ouuerture de la guerre contre le Roy d'Espagne. Certes les raisons en estoyent apparentes & specieuses ; & les premices plus fauorables que l'issuë n'en fut heureuse.

LE Mareschal de Buillon entasme ceste nouuelle guerre. Il se iette en la Duché de Luxembourg auec vne armée de mille cheuaux & quatre

mil hõmes de pied, & d'abord met en route vnze cornettes de caualerie du Comte Charles prés de Vuirton; en tuë deux cents cinquante sur la place, fait quitter aux autres, armes, cheuaux, bagage, & se sauuer dans la prochaine forest. Philippe aussi de son costé denonce la guerre à nostre HENRY.

1595.

D'AVTRE part le Duc de Lorraine ayant faict treues auec sa Majesté, voicy le Baron d'Ausson-ville, les sieurs de Tremblecourt & de sainct George, qui faisoiẽt cy-deuant la guerre sous luy, prennent l'escharpe blanche, entrent auec mille cheuaux & cinq mil hommes de pied dans le Cõté de Bourgongne; & d'arriuée se saisissent de Vezou, de Ionuille & autres places.

Lorrains au seruice du Roy.

VOILA le feu qui menace deux prouinces, mais l'Espagnol ne les laisse pas deuorer, comme on presumoit qu'estant assez embesongné pour l'esteindre il lairroit la Picardie en repos. Il mande à l'Archiduc Ernest, qu'au peril de tous les Pays-bas il face monter toutes ses forces en Picardie. Et d'ailleurs, faict passer les monts au Connestable de Castille Gouuerneur de Milan auec vne puissante armée d'Espagnols & Napolitains. Qui reprint les places occupées, & contraignit les Lorrains de s'escarter.

LES Artesiens & Hannuyers preuoyans les desolations que la continuité de ceste guerre apporteroit, sollicitoient l'Archiduc à rechercher les moyens de l'assopir, mais la mort interrompit le cours de ses entreprinses. Le Comte de Fuentes (c'est à dire Fontaines) les aduança courageusement, & fit entrer le Gouuerneur d'Artois en Picardie auec mille cheuaux & six

Espagnols entrez en Picardie.

1595. mil hommes de pied.

VOICY de gros orages & rudes flots qui viennent impetueusemẽt heurter nostre grand Pilote; mais en despit de leurs efforts il conduira son nauire à bon port, & mettra ses entreprises à fin. Vienne, Nuiz, Autun, Beaune, Dijon, furent les rames qui l'aiderent à pousser heureusement. Voyons-en les progrez.

Guerre du Duc de Nemours au Lyonnois.

LE Duc de Nemours eschapé de prison auoit assemblé bonne trouppe de gents de guerre, à pied, à cheual; & attiré trois mil Suisses lesquels hyuernoient en Sauoye pour la defense du pays. Auec ces forces il desseignoit de subiuguer les Prouinces de Lyonnois, Forest de Beaujeulois, & vanger l'affront qu'il auoit receu dans Lyon. Pour bonnes arres il auoit desia reduit à sa deuotion Thisi chasteau fort au Lyonnois; Vienne en Dauphiné; Feur, Montbrison, S. Germain & S. Bonnet, villes de Forest, & par ces blocus tant dessus que dessous les riuieres, faisoit estat ou d'amener les habitans de Lyon à quelque extremité de viures, ou causer quelque tumulte entre le peuple qui luy redonnast entree dans la ville.

Signalé seruice du Connestable.

Comme il estoit sur le point d'executer ses desseings, voicy M. le Connestable party de Languedoc pour venir trouuer le Roy, se resoult de faire en ceste braue rencontre vn signalé seruice à sa Majesté. Il arriue au Lyonnois suiuy de mille cheuaux, & quatre mille arcbusiers bien choisis. Fort à propos pour la conseruation du pays, car il arresta tout court le progrez de la prosperité du Duc de Nemours. Lequel accourant pour contrequarrer les efforts du Connestable (il estoit allé trouuer le Connestable de Castille en

esperance

esperance d'auoir autorité sur ces forces estrangeres, & d'en disposer pour l'execution de ses desseings) fortifie Saincte Colombe, petit bourg au pied du pont de Vienne tirant au Lyonnois; y loge quelques trouppes, & iette les autres en garnison dans la ville.

Ceste nombreuse multitude d'hommes renfermez à Vienne accourcissent incontinēt les viures; les autres necessitez & munitions de guerre leur defaillent, le Connestable les esclaire de prez, & leur oste tout moyen de tirer aucune commodité du plat païs. Les Suisses se mutinent à faute de payement, & rappellez par leurs Colonnels s'en vont reioindre les forces de Sauoye que cōmādoit le Marquis de Treffort Lieutenant general pour le Duc de Sauoye deçà les monts.

Povr serrer Lyon plus estroittement, le Marquis s'en venoit hyuerner ses gents à Monluel petite ville de Bresse à trois lieuës de Lion. Le Connestable le preuient, & surprenant la ville rompt les desseings du Marquis, loge ses gents à couuert, laisse le Sauoisien exposé aux iniures de l'air, & l'empesche d'entreprendre sur Lyon.

Av contraire, le Connestable aduerty de quelque mauuais mesnage entre les Chefs des garnisons estrangeres de Vienne & le sieur de Disimieu gentil-homme Dauphinois qui commandoit au chasteau de Pipet principale forteresse de ladicte ville, prattique Disimieu, luy faict remonstrer son deuoir au seruice du Roy son prince naturel, son obligation enuers sa Patrie, & le bien qu'il apportera par la reddition de ceste ville à tant de peuples menacez d'vne oppression estrangere.

1595.

*Vienne reconquise.

Disimieu preste l'oreille ; & sans beaucoup marchander, ayant donné parolle au Connestable, faict entrer dans le chasteau le sieur de Montoison auec nombre d'arcbusiers. Le Connestable part le vingt-quatriesme d'Apuril suiuy de huict cens arcbusiers, trois cents cheuaux & bon nombre de Noblesse tant du païs que de sa suitte; & tire vers Vienne. Le Mareschal d'Ornano s'y trouue pareillement auec cinq cents arcbusiers & deux cents maistres. Tous paroissent és enuirons de Vienne sur le midy. Alors Disimieu faict entendre au sieur du Cheylart & Dom Vincentio Colonnel de l'Infanterie Italienne qui estoit en garnison dans la ville. Qu'estant fort bien informé du mauuais desseing & charge qu'ils ont sur sa personne, il a prins resolution de remettre & la ville & le Chasteau en l'obeyssance du Roy; mais ne l'a voulu executer sans obtenir au preallable sauf-conduit pour la seureté d'eux & de leurs trouppes. Montoison se monstre auec sa trouppe, & faict resoudre le Cheylart & Vincentio de prẽdre le party qu'on leur offre. Ils sortent, & sous la cõduite d'vne compagnie de cheuaux legers prẽnent le chemin de Sauoye. Dimisieu les amene iusqu'à saincte Blandine où le Connestable l'attẽdoit ; & là preste serment d'obeyssance & fidelité au Roy entre les mains dudit Connestable. Qui sur le soir entra dans Vienne, receut & la ville & les Chasteaux de Pippet & de la Bastie au nom de sa Majesté. Ainsi Vienne seul azyle du Duc de Nemours, le rendez-vous des estrangers, & la porte du Dauphiné aux prouinces voisines, tira quand & soy le repos de tout le pays & lieux circonuoisins, & depuis ledit Duc ne cessa de trainer

les ailes, mesprisé, hay, chassé de ses places, despoüillé de ses moyens; & frustré de toutes ses pretentions, s'en alla terminer ses douleurs en sa maison d'Anecey au Comté de Geneuois en Sauoye. 1595.

Dijon & autres places en Bourgongne.

COMME toutes prosperitez rioyent au Roy, le Mareschal de Biron ayant prins Beaune à la veuë de ceste grande armée du Connestable de Castille, Autun & Nuys en Bourgongne, se ietta dans Dijon appellé par les habitans, chassa les trouppes du Vicomte de Tauannes, qui desia tenoit les citadins acculez en vn coing de la ville, renforça leurs barricades contre le chasteau, & l'inuestit attendant l'approche de son armée qu'il faisoit hastiuement reuenir de la Franche-comté.

SA Majesté preuoyant que le Connestable de Castille estant libre apres la reprinse de Vezou, seroit employé par le Duc de Mayenne pour secourir le chasteau de Dijon, auquel consistoit la principale esperance de sa resource; accourt à Troyes, faict solennellement rendre graces à Dieu d'vne tant heureuse victoire; prend le chemin de Dijon, y arriue le quatriesme de Iuin, portant auec soy l'executiõ d'vn dessein qui contient plus de merueilles que tous autres. Certes nostre posterité pourroit mettre ceste histoire auec nos Romans des quatre fils Aimond, des Rolands, des Oliuiers, & autres, si nous n'en remarquions auec la verité mesme les principales circonstances. Car n'est-ce point vn songe, vn enchantement, vn conte chimeric, que quatre vingts caualliers, mais Gentils-hommes vrayemẽt François, vrayemẽt genereux, & Gentils-hommes bien conduits ayent donné l'espouuante, ayent

1561. donné la fuite à deux mil cheuaux? Mais que n'oseroit, que ne feroit ceste galante Noblesse ayant en teste vn tant incomparable Capitaine, vn Roy tant aimé, tant reueré?

Merueille d'armes par le Roy.

LE Castillan auoit desia passé ses trouppes & son artillerie sur des ponts de bateaux à Grey, comme HENRY ayant renforcé les Bourgeois de mille hommes de guerre commandez par le Comte de Thorigny, recognu le chasteau de Dijon, le fort de Talen eslongné d'vne canonnade de la ville, & toutes les aduenuës par lesquelles l'ennemy pouuoit entreprẽdre de secourir le chesteau; choisy les places de bataille propres pour l'en empescher, & les lieux pour dresser des forts afin de boucler entierement ladicte place: se delibere luy leuer la moitié de la peine du chemin, & d'aller au deuant auec double proiet; l'vn, pour le combatre au passage; l'autre pour donner temps aux assaillans d'acheuer leurs retranchemens contre ceux du Chasteau.

Pour ce faire il donne le Rendez-vous à Lux sur Tille & Fontaine-Françoise à mille cheuaux & cinq cents Carabins, desquels ils se vouloit seruir en ce rare stratageme, & dés le iour mesme part auec la seule compagnie du Baron de Lux & quelques trente cheuaux; se rend à Lux, puis de là dans Fontaine-Françoise, & iette vne trouppe de fantassins dedans deux chasteaux qui sont au village de sainct-Seine sur la riuiere de Vigenne, pour empescher ce passage à l'ennemy, c'estoit le plus droit & le plus beau pour venir au secours de Dijon.

A vne lieuë de Fontaine-Françoise, voicy le Marquis de Mire-beau donne aduis à sa Majesté

1594.

qu'il à rencontré deux trouppes de trois à quatre cents cheuaux qui l'ont ramené plus viste que le pas audit lieu, qu'il luy semble auoir veu des files d'armes derriere, mais n'auoit eu loisir de les bien recognoistre. Il disoit vray, toute l'armee du Castillan s'auançoit pour occuper le passage de S. Seine.

QVELQVE ame pusillanime & moins genereuse que celle de nostre HENRY se fust à l'instant mesme resoluë de faire vne honorable retraitte, mais ce n'estoit qu'aiguiser son ardeur & desir de voir leur contenance. Il depesche le Mareschal de Biron & la compagnie du Barō de Lux pour apprendre si c'estoit veritablement l'armée, ou quelque trouppe qui s'en allast à la guerre; & suit le Mareschal au grand trot.

CENT pas outre Fontaine-Françoise le Mareschal descouure enuiron soixante cheuaux sur vne colline à moitié chemin de S. Seine situé au pied d'vne coste, laquelle empesche que les villages ne se puissent entrevoir. Le Mareschal se resout de les chasser pour recognoistre ce que l'ennemy faisoit derriere. Il void l'armée ennemie descendant audit village; & prés d'vn bois voisin enuiron trois cents cheuaux qui venoient de repousser le Baron d'Aussonville que sa Majesté auoit aussi ietté deuãt auec cent cheuaux pour sçauoir si l'ennemy marchoit ou seiournoit.

Sage conduite & valeur du Mareschal de Biron

Ceux-cy faisans bouclier du Gros qui les suiuoit en queuë, desbandent vne trouppe à main droite, vne autre à gauche; qui font semblant d'assaillir le Mareschal afin de remarquer ce qu'il menoit apres luy. Pour les frustrer de leur attẽte, il fait estendre au large le Marquis de Mirebeau

1595. à vne main, & le Baron de Lux à l'autre, puis acertené que toute l'armée ennemie suiuoit, commença de faire sa retraitte vers le Roy. L'ennemy le presse, prenant ceste retraitte pour vne espece de fuite, mais ce n'estoit que reculer pour mieux sauter. Le Baron de Lux void vne trouppe qui s'auançoit deuant son Gros; & se iette si viuement parmy la presse, que son cheual tué sous luy l'engageoit en extreme peril, si le Mareschal accourant n'eust foudroyé sur eux vne si rude charge qu'ils furent contraints de tourner les talons.

Sur ces entrefaites voicy sortir du bois plusieurs Gros de cauallerie, qui pouuoient faire auec ce qui marchoit deuant, enuiron douze cens cheuaux. Le Mareschal les descouurant, haste sa retraitte au petit trot, tant pour aduertir sa Majesté que toute l'armée suiuoit, comme pour luy dire qu'il auoit moyen auec toute sa cauallerie de combatre la leur auant que leurs gents de pied fussent arriuez.

Hardie meslée.

Il ne peut porter ceste parole au Roy, que les trouppes du Baron de Thianges, Thenissey Villiers-Houdan, & vne compagnie de Carabins iointe auec eux, lesquels il venoit de chasser, ne le contraignissent de tourner visage, mais auec enuiron vingt cheuaux seulement, car le grand nombre des ennemis estonna de prime veuë la plus-part de ceux qui suiuoient le Mareschal. Il se mesle, & que d'estoc que de taille renuerse les premiers qu'il rencontre. Mais deux blesseures, l'vne d'espée sur la teste, l'autre de lance qui luy coupa la peau du petit vētre teint pour vn temps la victoire en balance. Certes sa

braue resolution & sage conduite remit le cœur 1595.
au ventre à plusieurs effrayez, & raffermit ce qui
desia panchoit en apparence de ruine, & la seule
crainte qu'il n'eust laissé dans le village plus de
gents qu'il n'en auoit monstré, reteint l'ennemy
pour attendre le reste de l'armée qui s'auançoit.
Cependant ils se rangerent en cinq escadrons.

Sa Majesté le void engagé dans le combat, &
n'a que bien peu de moyen pour le soustenir. Car
les trouppes suiuoient à la file, & l'heure du Ren-
dez-vous n'estoit encore escheuë. Le Roy neant-
moins auãce vne troupe de cauallerie qui luy ve-
noit d'arriuer. Mais elle apperceuant ceste grosse
nuée d'ennemis, qui luy venoit fondre sur les bras,
cede au plus grand nombre, & se vient renuerser
sur sadite Majesté.

Vn flãbeau seul en peut allumer mille esteints.
Si nostre Henry n'eust eu du courage de reste;
si sa valeur n'eust esté viue & forte assez pour es-
chauffer ces cœurs froids & glacez, si le nombre
eust excellé sa resolution, il estoit pour se trouuer
en extreme perplexité. Car c'estoit honte de re-
culer, temerité de s'auancer, & peril de faire halte.
Il y auoit danger & de combatre & de ne comba-
tre point.

Il aime mieux neantmoins franchir les limi-
tes de la valeur, que se faire blasmer d'aucune
coüarde retenuë. Il s'auance vers ses fuyards, &
en fait tourner quelques vns qui se ioignent à sa
trouppe. Le sieur de Tauãnes arriue auec sa com-
pagnie; & grossissant ceste trouppe fait enuiron
deux cents cheuaux, mais non encore bien al-
liez.

Sur ces entrefaites le Duc de Mayenne pa-

1595. roist sus vn haut; & descoche droit contre sa Majesté trois escadrons qui le flãcquoyent à main droite; l'vn de trois cens cheuaux, l'autre de deux cẽts, le troisiesme de cent cinquante, & deux autres contre le Mareschal de Biron.

Le Roy s'eslance auec enuiron quatre vingts cheuaux, & charge si violẽment le premier Gros qu'il ne luy donne pas loisir de songer à sa fuite; renuerse le second auec ce qu'il peut reioindre; dissipe le troisiesme auec enuiron vingt cinq cheuaux qui luy restoyent (les autres suiuoyent la victoire) effroye tout, & ne laisse aux vaincus autre salut que de mourir par les mains d'vn tant incomparable Vainqueur. Le Mareschal de Biron seconde auec vne merueilleuse dexterité ceste admirable victoire; & suiuy d'enuiron cinquante cheuaux defait l'vn apres l'autre ces deux escadrons qui marchoyent contre luy à soixante pas du Duc de Mayenne qui faisoit ferme sur le haut auec le sien de trois cents cheuaux, où les fuyards se rangent y cuidans trouuer vn bien asseuré port de salut.

Et le Roy & le Mareschal les chargent conioinctement, les persent, les mettent à vau de route, & les menẽt tousiours batans à coups d'espee pesle-mesle iusques au coing du bois. Icy le Roy trouue leurs bataillons de gents de pied, force arcbusiers, force mousquetaires departis en files le long d'iceluy; & quatre cents cheuaux frais enuoyez pour accueillir le Duc & ses trouppes enuiron à cent pas des bataillons.

Ainsi sa Majesté fait ferme; & les ennemis estans demeslez d'auec les siens, commence sa

retraitte. La cauallerie de l'ennemy la presse en queuë iusques sur le haut, & là se remet en bataille. Le Roy ayant reprins haleine en la place dont il estoit party pour aller à la charge, retourne derechef, diuise ses hommes en deux trouppes; l'vne pour luy, l'autre pour le Mareschal. Mais encore vn coup enuiron cent Gentils-hommes François emportants la place sur plus de quinze cents cheuaux, monstrent en effect, qu'és actions militaires il ne faut pas nombrer les hommes, mais peser leur valeur, & par ce moyen le Roy demeure maistre & des corps ennemis & du champ de bataille.

1595.

Victoire signalée.

Ici sa Majesté rallie ceux qui s'estoient escartez, afin que pour le moins ils seruent de monstre. Sur ce poinct voicy venir le Comte d'Auuergne, le sieur de Vitry, la compagnie des cheuaux legers du Roy, celles du Prince de Condé commandée pour sa minorité par le sieur de Montataire, de Cæsar Monsieur, du Duc d'Elbeuf, du Comte de Chiuerny, du Cheualier d'Oise, des sieurs de Rissé & d'Aix, faisans enuiron six cents cheuaux de ses Ordonnances, tous desesperez de n'auoir suiuy la fortune & valeur de nostre Roy pour participer à la gloire par laquelle il venoit de combler toutes les siennes precedentes.

Avec ce refraischissement il tourne bride pour atteindre les fuyards, & les presse deux lieuës entieres iusques pres de Grey. Mais n'ayant peu vaincre ceste tant vergongneuse fuite, il se contenta que sa gloire eust surmonté leur honte, que sa valeur eust gagné leur force, & vsant auec pieté d'vne tant signalée victoire, recognut & fit cognoistre en sa personne à tout le monde, que

Fuite honteuse.

1595. ce n'est le fer aceré des armes, ny le bras qui le manie, ny le nombre des hommes de guerre, qui sauuent les Rois du milieu des allarmes: ains ceste haute prouidence qui d'vne main combatant pour la iuste cause des Princes legitimes contre les efforts & violences des vsurpateurs & tyrans; & tenant les victoires en l'autre, vuide les quereles & procés des souuerainetez par l'equité qu'il cognoist aux armes des Princes iniustement oppressez, & fait voir que les admirables euenemens des combats ne consistent pas au nombre ny en la force, mais en la libre disposition de ses faueurs enuers les peuples desquels il veut abbreger les miseres que la continuation de la guerre apporte en vn Estat diuisé.

L'ennemy retourna loger à S. Seine, & deslogeant le lendemain auec effroy repassa l'eau sur les ponts qu'il auoit dressez, laissant l'vn & l'autre costé de la colline à la deuotion du Roy, qui sans doute pouuoit remporter vn grand effect sur ceste retraite, s'il eust eu quelque infanterie à propos, & si les cheuaux n'agueres arriuez eussent peu supporter la fatique en ceste grande ardeur de Soleil.

Le Duc de Mayenne & le Castillan perdirent en ceste guerre six vingts morts emmy les chãps, soixante prisonniers, deux cents blessez. Sa Majesté, quatre morts seulement, vn prisonnier. Mais pour circonstance notable & marque du soing particulier que Dieu veut auoir de sa personne, elle fit tous ces exploits sans couuerture d'autres armes que de sa simple cuirace, & se louë encore aujourd'huy d'auoir esté fort bien assistée, des Ducs de Guise, d'Elbeuf, de la Trimoille;

1595.

des Marquis de Treynel & de Pizany ; des sieurs d'Inteville , Roquelaure , Chasteau-vieux , Liencourt, Montigny , Montataire , Mirepoix , & autres . Et malgré tous les furieux efforts de la Ligue, le chasteau de Dijon & presque toute la Bourgongne fut peu de temps apres reduite en l'obeïssance du Roy. Et le Roy pour la troisiesme fois vuida son Royaume d'estrangers.

Troisiesme victoire du Roy sur l'estranger.

En suite le Roy entre en la Comté , enleue vn logis aux yeux du Connestable de Castille pres de Grey , se rend maistre de la campagne , prend Aspremont & plusieurs autres places ; eust forcé les principales si les Suisses ne l'eussent prié de retirer son armée , & laisser ceste prouince iouyr de son ancienne neutralité.

Arrest notable du Parlement contre les theses d'vn Bachelier en Theologie.

L'eslongnement du Prince enhardit les moins retenus à pousser hors les temeraires imaginations de leurs cerueaux. Le College de Sorbonne n'estoit encore si nettement repurgé des humeurs factieuses , qu'il n'y restast encore du leuain de sedition & scandale. Florentin Iacob , moine de l'ordre des Augustins , & Bachelier en Theologie , soustint es disputes du grand ordinaire en la Sorbonne , soubs Thomas , Blanzy Docteur en Theologie & Principal du College de Caluy , Que *les choses spirituelles & temporelles dependent sans doubte du successeur en la chaire de S. Pierre , où sied auiourd'huy Clement* VIII. *du nom , tresgrand & souuerain Pontife , Lieutenant de Dieu en terre , car il a spirituelle & temporelle puissance sur tous. Et tous en general , Cardinaux , Euesques , & autres de quelque estat & condition qu'ils soient , luy doiuent obeyr , & adherer perpetuellement comme les membres au chef.* Et , Que *l'Eglise ayant la*

1595 *puissance des deux glaiues, elle concede aux Rois & magistrats l'vsage du temporel pour la defense des bons & l'extermination des meschants.*

Mais la Cour de Parlement, vray lict de la Iustice Royale, prompte & soigneuse de raffermir l'Estat contre ceux qui le voudroient esbranler en ce qui touche les affaires de la Couronne: Declaira par son Arrest du XIX. Iuillet, ces deux articles faux, schismatiques, contraires à la parole de Dieu, saincts decrets, constitutions canoniques & loix du Royaume, tendants à rebellion & perturbation du repos public. Pour ce l'Augustin conduict des prisons de la Conciergerie en la grand'sale de Sorbonne; les Doyen, Syndic, Docteurs, Licentiez & Bacheliers assemblez au son de la cloche, dict & declaira, teste nuë & à genoux, assistant Blanzy teste nuë pareillement, mais debout; *Que temerairement & indiscretement il auoit composé & publié lesdictes positions pour estre disputées & par luy soustenuës en son acte de grand ordinaire, dont il se repent & demande pardon à Dieu, au Roy, à Iustice.* Les theses furent en suite rompuës & lacerées, & defenses faictes à tous Bacheliers d'en presenter de semblables contre la puissance du Roy, & l'obeyssance que luy doiuent tous ses subjects, establissement de l'Estat royal, & droicts de l'Eglise Gallicane. Et aux Doyen, Syndic, & Docteurs de la faculté, de les receuoir ny permettre qu'elles soient imprimées ne disputées, sur peine d'estre declairez criminels de læze Majesté, & indignes de iouyr des priuileges octroyez à la faculté de Theologie, par les Rois predecesseurs du Roy regnant, & confirmez par luy. Et pour en eterniser la memoire, la

1595.

Cour ordonna que cest Arrest fust escript és Registres d'icelle faculté, & leu par chacun an à la premiere assemblée de la Sorbonne par le Bedeau de ladicte faculté, & enioignit au Syndic, de certifier la Cour de la lecture, dedans trois iours apres qu'elle auroit esté faicte, sur peine de desobeïssance aux Arrests. Le present Arrest fut executé par Ian Forget Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & priué, President en sa Cour de Parlement. Estienne de Fleury, Hierome Angenoust, Hierome Anroux, & Prosper Bauin, Conseillers du Roy en ladicte Cour, Iuges commis & deputez par icelle à cest effect, en la presence du Procureur general de sa Majesté, qui par vne tres-graue & maiestueuse remonstrance signala son ardente affection à conuaincre l'erreur & la temerité de quicõque voudra faire breche à l'autorité Royalle & souueraine, pour affoiblir le glaiue temporel que Dieu seul a mis es mains d'elle seule pour la conseruation des bons & punition des meschants.

Prinse de Hã pour le Roy.

TANDIS que le Roy continuoit ses victoires, le Mareschal de Buillon executa vne entreprinse hazardeuse, mais importante, sur la ville & chasteau de Han. Han ouuroit le chemin à l'Espagnol depuis la frontiere iusqu'à Beauuais & Amiens: mais le voicy merueilleusement incommodé par ceste prinse si dextrement effectuee, que de tous les Espagnols qui l'auoient en garde, pas-vn n'eschappa ou la mort ou la prison. Six vingts Espagnols naturels, & six à sept cents que Capitaines que soldats de diuerses nations estendus sur le carreau; & trois ou quatre cents prisonniers. Mais toute ceste hardelle d'hommes ne

1595. pouuoit compenser la mort de ce braue & genereux seigneur de Humieres l'vn des principaux executeurs de l'entreprinse, autant regretté du Roy premierement, puis de la Noblesse, & generalement de toute la France, comme ses vertus & merites l'ont rendu recommandable & necessaire au seruice de sa Majesté. La Croix Maistre de camp, Des-Mazieres Lieutenant du sieur de Suruille, Bayencourt Capitaine des Gardes dudit sieur de Humieres, luy furent compagnons & de valeur & de tumbeau. La ville fut acquise au Roy par le sang d'enuiron vingt autres Gentils-hommes & quelque centaine de soldats.

Du Castelet & Dourlans pour l'Espagnol.

MAIS l'Espagnol vangea tost apres ceste surprinse sur le Castelet, & bien plus asprement sur la ville de Dourlans. Car ayant mis en route le secours que le Comte de S. Paul y menoit, tué l'Admiral de Villars (en l'office duquel succedera desormais Charles de Mõtmorency Duc d'Anville, fils d'Anne Cõnestable de France) & beaucoup de seigneurs, ils emporterent la ville d'assaut (non par faute d'hommes ny de munitions, mais par le peu d'ordre & par l'intelligence qu'auoient auec l'ennemy les chefs qui commandoient en ladicte ville) & s'y ietterent de telle furie, qu'ils n'eurent aucun respect ny de sexe ny d'aage; & n'ayans autre raison de leurs espouuentables cruautez, que la fraische memoire de leurs compagnons; *C'est* (crioyent-ils) *pour exemple & vangeance de ceux de Han.*

LE Duc de Neuers, le Mareschal de Buillon, & le Comte de S. Paul chefs des trouppes royalles ayans departy la charge entr'eux de contreluttter les armes Espagnoles, le Mareschal & le

Comte allerent donner ordre aux places du Boulonnois, & le Duc à celles de la riuiere de Somme. Il trouue en passant par Amiens vn si grand effroy du peuple & des plus grands, que pour les asseurer il se void contraint de mettre à part la qualité de sa personne, & leur promettre de s'aller enfermer à Corbie, distant de quatre lieuës d'Amiens, pour la defendre si l'ennemy la menace. De faict il s'y iette le troisiesme d'Aoust, la visite & dehors & dedans, se faict donner par Estat les munitions de guerre & de bouche qui s'y trouuoient, & pouruoid selon que le temps & la necessité le permettoit, aux defauts & choses requises pour la conseruation du lieu.

1595.

L'Espagnol auoit autre desseing, car le cinquiesme du mois il part des enuirons de Dourlans, & prenant le chemin d'entre Peronne & Corbie donne à coniecturer qu'il menace ou S. Quentin ou Cambray.

AINSI le Duc quitte Corbie; mais incertain auquel des deux l'Espagnol en vouloit, aduerty toutesfois par le Vicomte d'Auchy gouuerneur de S. Quentin, que l'ennemy s'estoit approché de luy, il accourt à la defense de Sainct Quentin. Il n'est si tost arriué, comme voicy nouuelles. Que le Comte de Fuentes se loge és enuirons de Cambray pour l'assieger auec dixsept mil hommes & soixante deux pieces d'artillerie. Le sieur de Balagny Mareschal de France par les articles de sa capitulation auec le Roy, confirme cest aduis par lettres des vnze, douze, treize & quatorziesme iours du mois, & requiert d'estre promptement secouru, car le piteux estat de Dourlans estonnoit le peuple; la ville estoit mal fournie de

1595. gents de guerre; ceſt horrible attirail de canons, ceſte effroyable multitude d'hommes apportoit vne generale conſternation parmy les citadins.

POVR releuer ces courages abbatus, & qui deſia meditent l'obeïſſance d'vn nouueau ſeigneur, le Duc de Neuers leur enuoya ſon fils vnique le Duc de Rethelois, auiourd'huy Duc de Neuers, aſſiſté de la valeur & prudence des ſeigneurs de Vic, de Buhy, Trumelet, de Vaubecourt, de Sugny, de Fleury, de Chaltray, & autres auec enuiron trois cents cinquante cheuaux. Les païſans au ſon de leurs tocſaints donnent l'alarme de village en village, & quelque meſchant pont de bois au bourg d'Anne à deux lieuës de Cambray, retardant le paſſage de la trouppe, donna loiſir au Comte de Fuentes de mettre ſa cauallerie en bataille preſque ſur le droict chemin que le Duc deuoit prendre. Il eſquiue, & tirant à quartier rencontre vn corps de garde d'enuiron vingtcinq lanciers faiſans halte au deçà d'vn chemin creux. Il les charge, il les taille en pieces à la veuë de leur cauallerie qui ne les pouuoit ſecourir à cauſe dudit chemin, & paſſant outre tumbe dans vn gros de deux cents cinquante cheuaux; marche droit contre eux, les eſcarte d'arriuée, tire chemin, arriue ſur le foſſé de la ville aſſiegée. On le recognoiſt, & les habitans le reçoiuent auec beaucoup d'honneur & de ioye voyans venir vn ſi braue ſecours.

MAIS il eſtoit foible contre vne ſi nombreuſe quantité d'aſſaillans. Le Roy eſtoit loing, l'Eſtat de Bourgongne l'occupoit; les affaires de la prouince Lyonnoiſe requeroient qu'il y fiſt vne eſcapade. Les habitans de Cambray cõmençoient à deſchoir

à dechoir d'affection, ils estoyent mal-contens & 1595.
de la longueur du siege, & des ruïnes des maisons
par le canon, & de la contrainte qu'on leur faisoit de prendre certaine monnoye de cuiure sans
leur permettre de l'employer, portant d'vn costé les armes du Roy comme Protecteur, & de
l'autre celles du sieur de Balagny créé Prince de
Cambray par les chapitres de sa reddition. D'ailleurs l'ennemy faisoit d'estranges efforts, & iettoit d'horribles menaces contre les assiegez. Ils
ferment donc l'oreille à toutes remonstrances,
font vne desloyale resolution de se rendre, & s'imaginans vn meilleur traittemẽt & plus de liberté, ouurent les portes à l'ennemy. Le Duc de Rethelois, les sieurs de Balagny, de Vicq & autres se
retirent en la citadelle. Mais le ressort de Nature gagna le Duc de Neuers. Il ne vouloit perdre
son fils vnique, mais en le retirant il mit les assiegez en desespoir d'estre assez promptemẽt secourus. Ainsi le IX. d'Octobre Balagny signe la capitulation offerte par l'ennemy, mais auec tant de regret & de dueil domestique, qu'en la mesme nuict
qu'il la signa, sa fẽme, fẽme de grãd & haut courage, rẽdãt l'esprit n'eut le courage de voir vn si precieux ioyau q̃ Cãbray, dans lequel elle estoit nouuelle Princesse, tõber en la possessiõ de l'Espagnol.

De Cambray.

Ainsi s'est reperdu cest ancien membre de ceste Couronne. Ainsi s'est flaistry cest vnique triomphe des armes d'vn fils & frere des Roys de
France. Certes sans l'impatience & desloyauté du
dedans, auec la faute de quelques grands qui pouuoient donner remede à ce mal, toute ceste fureur
de dehors s'en alloit en fumée. Car desia le Comte
de Fuentes estoit sur le poinct de bastir des forts

1595. autour de la ville, pour la vaincre plus par la longueur d'vn siege que par l'effort d'vn assaut. Et le Roy hastoit son entrée dans Lyon pour auoler promptement au secours.

PEV de temps apres le Duc de Neuers mourut, fasché d'vne part de si grande breche faicte à cest Estat; & de l'autre, content que son fils se fust monstré si vaillant en la conduite du secours qu'il ietta dans la ville.

Le Roy fait son entrée dans Lyon.

LE Roy donc voyant le Connestable de Castille renfermé dans Dole & Grey sans vouloir hazarder vn combat, alla faire son entrée dans Lyon le quatriesme iour de Septembre, asseura toute la prouince, pourueut aux troubles de Prouence, fomentez, non tant par la Ligue comme par les mescontentemens & partialitez d'aucuns qui n'auoyent aucune intelligence auec elle; receut en son obeïssance le sieur de Boisdauphin auec les villes de Chasteau-gontier en Anjou & Sablé au Maine; & pour recognoissance de seruice l'honnora d'vn estat de Mareschal de France, puis accorda vne trefue generale par tout le Royaume au Duc de Mayenne; laquelle apres tant de bourrasques, tant de tourmentes, nous amenera finalement au port de salut tant necessaire pour accoiser les diuisions de ce Royaume.

VOICY que desia Dieu produit vn grand effect d'outre les monts pour faciliter le chemin d'vne paix commune & generale reünion des peuples desbauchez à l'obeyssance de sa Majesté. Le Pape en fin esmeu de voir à ses pieds le fils aisné de l'Eglise, le premier Prince Chrestien, se rend vray pere de iustice pour vaincre les difficultez & oppositions par lesquelles l'Ambassadeur

1595.

d'Espagne auoit trauersé la constãte & iuste poursuite qu'auoit fait sa Majesté depuis le temps de sa conuersion. Le XVIII. de Septembre il ouure les ruisseaux de ses benedictions sur le chef de nostre Roy, & tout le College des Cardinaux, tout le peuple, toute la ville de Rome faict resonner en l'air ceste heureuse acclamation, *Viue Henry de Bourbon Roy de France & de Nauarre, Tres-grand, Tres-victorieux. Viue le Roy Tres-Chrestien & Tres-Catholique. Viue le premier fils de l'Eglise.*

Reçoit benediction du Pape.

PEV de iours apres l'heureuse nouuelle de ceste tant solennelle action, le Roy partit de Lyon en poste, & de nuict pour accourir au secours de Cambray. Mais les effects ne correspondirent à sa diligence & bonne volonté. Desia les Cambresiens auoiēt halené ie ne sçay quelle esperance de plus grande liberté: desia pensoient-ils beaucoup gagner au chãge; & desia ployoient le col soubs vne nouuelle domination. Certes il n'y a ny moyen, ny conseil, ny raison aucune qui puisse arrester vn populas, lors qu'vn desordonné appetit de franchise le transporte.

SA Majesté trouue assez d'autre exercice pour occuper ses armes. Elle vouloit promptement desraciner de Picardie ceste puissance estrangere qui luy tenoit les mains liées & le pied sur la gorge. La Fere est la premiere & plus importante forteresse de la prouince. Il la bloque, il l'assiege, mis il y trouue vne obstinée & inuincible resolution. La perseuerance est necessaire en toutes sortes de milice; mais notamment aux sieges de villes, & n'y a place que les munitions & l'assiette rendent imprenable, que le

Assiege la Fere.

1596. temps & la famine ne force, ne dompte, & ne face venir à la raiſon.

Reçoit en grace les Ducs de Mayenne & de Nemours.

CEPENDANT que le Roy ne laiſſoit rien de libre aux aſſiegez horſmis l'air, & les pouſſoit aux plus extremes incommoditez ; le Duc de Mayenne d'autre part voyant ſes retraittes preſque toutes perdues, & qu'il eſt en treſ-mauuaiſe odeur chez l'Eſpagnol, recerche les bonnes graces du Roy ; & ſous la ſimple parole de ſa Majeſté, promet de la venir trouuer quelque part qu'il luy plaira. Le Marquis de S. Sorlin, à preſent Duc de Nemours par la mort de ſon aiſné, ſe renge à meſme facilité.

IAMAIS Prince n'oublia plus aiſément les outrages qu'on luy fait. Le Roy rallentit ceſte ardeur que requeroit vn ſiege de telle importance, pour vaquer aux traittez de l'vn & de l'autre. Il loüe au premier l'affection qu'il a monſtrée à cõſeruer le Royaume en ſon entier, n'en ayant ny fait ny ſouffert le demembrement ſinon par quelques places au plus preſſant declin de ſon eſtat. Et declare auoir touſiours entendu que le ſecond n'a point eu de part aux troubles & diuiſions du Royaume, par aucun deſſeing preiudiciable à l'Eſtat. Ceſte reünion du Duc de Mayenne accomplie à Monceaux en Brie, enfanta la reddition de Soiſſons, de Pierre-font, & Chaalons ſur Saone, de Seurre en Bourgongne, & de quelques autres places en l'obeïſſance du Roy, & ſeruit d'vn preſſant aiguillon au Mareſchal d'Aumont pour contrepointer les exploicts du Duc de Mercœur en Bretagne. Il ſeſtoit n'agueres emparé de la Chaize, place ſituée entre la Normandie,

1595.

le Maine, & la Bretagne. Et de là regentant comme à baguette les prouinces circonuoisines; estendoit ses aisles à trente lieuës à la ronde sans contraste. Ceux de Caën s'en ressentirent les premiers. Le Mareschal d'Aumont aduerty de ceste prinse par le Comte de Montgommery, mande le Capitaine Gentil (duquel les merites nous ont dōné subject de faire honorable mētion ailleurs) Gentil obtient congé du Roy, & s'en va recognoistre la Chaize à l'obscurité d'vne nuict, mais il n'y peut trouuer moyen de la forcer, pour estre assise sur vn hault, enuironnée de precipices, d'vne riuiere, & de deux estangs, & n'auoir autre approche que par deux chaussees fort estroites, dont les yssuës se deuoient recognoistre à la clarté. Il y retourne en pleine Lune, & n'y descouure autre expedient que d'ouurir la muraille à force de machines, au moyen d'vn petit trou qu'il rencontra à fleur de terre. L'endroit est toutefois fortifié d'vn double fossé, flanqué du dongeon, & faut passer par vne chaussée de bien petite largeur pour descendre au fossé à la faueur de la Lune, au veu d'vne sentinelle posée iustement au dessus. Circonstances capables de descourager l'entrepreneur, si quelque interne mouuement d'vne assistence souueraine n'eust fauorisé son desseing. Il l'entreprend; esmeu des excez & violences de ceste insolente garnison, composée la plus part d'Espagnols & haillons estrangers. Le Comte de Montgommery & le sieur des Roches son frere y menent nombre de Noblesse & des forces suffisantes. D'abbord la sentinelle donne l'alarme. La garnison est incontinent sur pieds, & borde la muraille en mesme temps. Le premier

1595. petard ioüé dans le trou. Tout y court pour en defendre l'entrée. Quatre autres le suiuent aussi promptement que les arcbusades des assaillis. Gentil appliquoit vn gros mortier, comme voicy qu'vn bris de muraille se fait à iour suffisant pour entrer à quatre pieds. Il demande vne saulcisse pour escarter ceux qui s'approchoyent à la foule. Des Roches la luy porte, vne mousquetade le couche roide mort par terre. Gentil iette la saulcisse entre leurs pieds. Eelle brusle les vns, estroppie les autres; s'attache aux fourniments des plus proches, vuide leurs poudres, & lasche leurs arcbuses auec vn grand & triste effect. Gentil se iette dedans à corps perdu. Le Comte de Montgommery le seconde, preferant l'vtilité publique de ceste victoire au dueil particulier pour la mort de son frere. Toute ceste Noblesse, toutes les trouppes s'eslancent à l'enuy, & menent le reste de leurs ennemis battants iusqu'à l'entrée du dongeon. Les charrettes promptement accommodées, & les mantelets dressez pour les y forcer auec les machines qui restoyent, les induisent à capituler; & sortans la vie sauue sans autre ornement que d'vn baston blanc à la main, laissent la place à la discretion du Comte de Montgõmery, & la volonté à Gentil de former d'autres entreprises en Bretaigne, qu'il eust exploittées, si le Duc de Mercœur eust allongé la trame de ses rebellions enuers le Roy. Qui pour dõner par mesme loisir ordre aux desordres de la Bretaigne, prouince toute couuerte de trouppes Espagnoles soubs le seigneur Ian d'Aghigliar, y depescha le Mareschal de Lauerdin apres la mort de ce braue & tout royal Mareschal d'Aumont, a qui la Fran-

ce à de tresgrandes obligations pour l'auoir aimée 1595.
de tout son cœur & seruie de toutes ses affectiõs.
Il mourut d'vne blesseure qu'il receut en assiegeant Comper.

Le fort & le faix des rebellions accabla seulement le Duc d'Aumale, aussi voulut-il estre plus rebours que tous les autres. Pour ce, les affaires s'aigrirent tellement contre luy, que la Cour de Parlement de Paris luy fit son procez, & le 7. Iuillet le declara criminel de læze Majesté au premier chef, le fit démembrer en Greue par quatre cheuaux en effigie, confisqua ses biens au Roy, condamna sa belle maison d'Anet à estre rasée à fleur de terre ; & pour plus grande detestation de la felonnie d'iceluy, le bois autour d'icelle coupé à la ceinture, & ses enfants declairez roturiers. Mais il s'alla ietter en sauueté chez Albert Cardinal d'Austriche à Bruxelles, venu pour succeder en charge à l'Archiduc Ernest sõ frere, & fortifier les pretensions du Roy Philippe sur la France, mais il laissa d'entrée mettre en route le secours qui deuoit refraischir les assiegez à la Fere, ausquels il donnoit de grandes esperances de salut. Et le Cõte de Fuentes ayant muny de garnisons les villes de nouuelle conqueste, alla passer le reste de l'hyuer en Hainaut ; & donna moyen au Roy de licentier la plus-part de sa cauallerie pour se preparer au renouueau contre les desseings du Cardinal. Et cependant assembla dans Amiens les Estats de Picardie, des Comtez du Boulonnois, Vermandois & Thierasche, pourueut aux affaires de la prouince, & punit de mort certains Capitaines dont l'auarice auoit en partie causé les pertes susmentionnées.

1596. PENDANT que nostre HENRY desormais assisté du Duc de Mayenne en personne ramene pied à pied les assiegez de la Fere au poinct de submission enuers sa Majesté; voicy que le commencement de ceste année nous iette vne semence qui produira bien tost de tres-vtiles fruicts pour la totale restauration de cest Estat qui s'auãce de saison en saison. Les villes, les prouinces se resueillent toutes entieres pour vne generale deliurance, & rien n'en retarde les effects, sinon que des Gouuerneurs, les vns veulent auoir cest honneur de voir le canon à leurs portes deuant que traitter leur accord, & les autres mettent leurs places à l'enchere. Sale trafic neantmoins, digne de la confusion du siecle, mais indigne de tout bon ordre, indigne du deuoir de bons vassaux & subiets, indigne de la franchise & de l'hõneur d'vne Noblesse Frãçoise. Le Roy toutesfois rangeant à viue force ceux qui ne veulent autrement reuenir à leur deuoir, preste aisément l'oreille à la plus douce & plus courte voye. Certes il despendroit volontiers plus d'argent pour auoir plus d'honneur, mais il se compose à l'exemple & modele de Charles VII. auec le regne duquel le sien à beaucoup de conformitez, ainsi que nous auõs apprins par la lecture d'iceluy. Il aime mieux achepter vne place à beaux deniers, que l'assieger à beaucoup plus de frais & grande perte d'hommes. Le peuple souffre sous les armes vn extreme dommage, & l'issue en est bien souuent incertaine.

LES premices de ceste nouuelle année sont tres-heureuses en general, & tres-honorables aux principaux auteurs d'icelles. Le Duc de Ioyeuse

1596.

y tient le premier rang, c'est celuy qui reprẽdra en suitte sa profession de Capucin, à laquelle il s'estoit auparauant voüé depuis la mort de sa femme, & par le deceds du dernier Duc de Ioyeuse son frere cy dessus noyé pres de Villemur, l'auoit delaissée pour succeder au nom, à l'estat & gouuernement du defunct. Voicy que sans attendre de se voir contraint par force il se donne librement au seruice de sa Majesté, & sa Majesté luy ouurant les bras & le cœur mesme, le fait participant de ses graces & plus speciales faueurs, l'honore de l'estat de Mareschal de France, & d'vn de ses Lieutenans generaux en Languedoc és villes, places & pays qu'il ramene en son obeissance, luy rendant ce tesmoignage. Qu'il ne s'est armé que pour le seul zele de sa religiõ sans auoir iamais poussé plus outre aucun desseing ny pretension.

De Ioyeuse.

A son exemple les Officiers de la Cour de Parlement demeurez à Tholose pour l'exercice de la Iustice; les Capitoux, & tout le reste des citadins, ensemble tous les autres peuples de la prouince du Languedoc, qui tenoient party contraire sous l'authorité dudit Duc, declarent & font paroistre au Roy la bonne intention qu'ils ont de se reduire en l'obeyssance de sa Majesté, & leur ferme propos d'y perseuerer. La ville de Narbonne pour monstrer qu'elle n'auoit volontairement aggreé ceste maudicte faction, en haine & detestation des Espagnols & de ceux qui les portoient en France; fit brusler vn pourtraict representant Philippe Roy d'Espagne, & ietter en l'eau à demy bruslé.

Reduction de Tholoze. &

Le Duc de Guise seconde l'heur d'vn si fauorable cõmencement d'annee, & nous vient adoucir

1596. l'aigreur des pertes que l'Espagnol nous a n'agueres faict souffrir. Il auoit tousiours l'œil aux châps pour empongner toutes occasions qui pourroiêt affermir ses affaires au gouuernement de Prouence dont le Roy l'auoit de fraische datte honoré. Voicy donc qu'ayant desia par l'assistance du seigneur Des-diguieres ramené Cisteron & Riez en l'obeïssance de ceste Couronne; & Martegues auec la Tour de Bouc située à l'embouchure de la mer, les ville & citadelle de Grasse, à l'aide du Comte de Carces & du seigneur de Croze; il trouue vne ciuile opportunité pour faire paroistre à sa Majesté, qu'il a du tout quitté & l'alliance & la correspondance qu'il auoit auec l'Espagnol.

De Marseille.

LOVYS d'Aix & Charles de Casau commandoient dans Marseille auec beaucoup d'autorité, hommes vehemens & de faction Espagnole. De faict ils marchandoient auec Philippe pour luy vendre ceste tant importante ville, porte de toute la prouince, & clef de l'vne des principales entrées de ce Royaume, à laquelle l'Empereur Charles a souuent heurté sans se la pouuoir faire ouurir, & pour l'execution de leur desseing, auoient desia faict approcher quelques galeres Espagnoles sous la conduite du Prince Charles d'Orie Genois.

Chacun des refugiez de Marseille proposoit au Duc de Guise quelque intelligence sur la ville; mais toutes foibles & comme hors d'apparence. Toutesfois il eust attiré quelque reproche de manquer au seruice du Roy, s'il n'en eust essayé quelqu'vne. Pierre de Libertat commandoit à la porte Realle, homme courageux, vail-

1596.

ſant, & plein de bonne affection au ſeruice du Roy. Il fait propoſer au Duc de Guiſe la reſolution qu'il auoit ou de tuer, ou de forclorre ces deux Tribuns, qui tous les matins à l'ouuerture de la porte s'alloient proumener dehors la ville auec leurs gardes, qu'auec vne embuſcade pres de la porte, il ſeroit facile de les empoigner au collet, ſe rendre maiſtres de la porte, & de la ville par conſequent.

LE Duc iuge que l'entrepriſe peut reüſſir, il prend bon augure, & du nom de la porte & du nom du perſonnage. La porte eſt royale: & la liberté que Bayon tierſ-ayeul de Pierre, l'vn des principaux & plus genereux citoyens de Caluy capitalle ville de Corſegue, acquit à ſa patrie, par la mort de deux tyrans qui s'en eſtoient emparez, & meditoient de la remettre és mains de l'Eſpagnol apres l'auoir duremẽt & cruellement tyranniſée, leur a merité ce beau ſurnom de Libertat, nom autant fatal qu'hereditaire à ceſte famille. Mais le voiſinage & ſejour du Duc à Aix retenoit ces deux tyranneaux en perpetuelle allarme & defiance. Pour diuertir ceſt ombrage & ſoupçon il s'eſloingne de Marſeille, afin d'employer ſes forces en lieu qui ne leur peuſt apporter dauantage de ialouſie. Il s'en va doncques aſſieger & prendre les villes d'Hieres, S. Tropez, & Draguignan; bloque les citadelles, entreprend le ſiege de la Garde, petite ville accompagnée d'vn fort chaſteau que tenoit le Duc d'Eſpernon corriual du Duc de Guiſe au gouuernement de Prouence: bat la place, fait breche, donne deux aſſaults: & lors qu'on l'eſtime engagé biẽ auant à ce ſiege, il le leue, retire ſon canon, ſe rend

1596. à Toulon le xv. de Feurier, donne rendez-vous à toutes ses trouppes à dix heures du soir à S. Iulian deux lieuës de Marseille ; s'approche pres, & iette auãt quelques sentinelles à cheual pour l'aduertir du signal que Libertat luy deuoit donner, c'estoit de faire fermer le trebuchet apres les Tribuns, ou l'vn d'eux selon que l'opportunité requerroit.

DES-IA le iour estoit grand, comme ces Consuls aduertis qu'on a descouuert enuiron quinze soldats à deux cents pas de la porte, Louys d'Aix sort, & pour les recognoistre fait auancer vingt mousquetaires de ses gardes. Barthelemy de Libertat frere de Pierre, baisse le trebuchet, enferme Louys dehors, & Casau dedans. La Manon conducteur des sentinelles posees par le Duc, voyant le signal enuoye huict maistres pour charger ceste trouppe de mousquetaires, & s'aduance auec le reste contre la porte par vn autre chemin, l'infanterie se presente pour y donner ainsi qu'on auoit premedité. Mais au lieu de bon accueil on les saluë de la ville à coups de canon & d'arcbuses. Casau veut sortir auec ses gardes pour aller apres son compagnon. Pierre de Libertat l'arreste d'vne estocade au trauers du corps à l'improuiste. Les mousquetaires de Casau entreprennent Libertat, & luy portent le feu de leurs armes iusques dans son pourpoint. Ses freres l'assistent ; les Capitaines Heruieu, Laurens, Imperial, & peu d'autres ausquels il auoit communiqué l'affaire, dissipent ces gardes, s'opposent à ceux qui veulent faire effort, se saisissent du corps de garde de la porte sous le cry de liberté par le Roy ; & en l'autorité de ce nom asseurẽt beaucoup de courages qui balançoient en incertitude de

Hardie resolution.

1596.

party, puis auec Libertat se rangent à la garde de la porte.

Louys d'Aix enfermé dehors voyant fondre sur ses bras ceste foule de gents incognus, auoit trouué moyen de se ietter par dessus la muraille, & rentré dans la ville auec vn bateau qu'il trouua fort à propos, accompagné de Fabio de Casau, fils de Charles defunct, & de cinq cents hommes ralliez de ses amis & partisans, veint assaillir la porte du costé de la ville, mais repoussé par les entrepreneurs il s'alla ietter dans le corps de garde qui estoit deuant l'hostel de ville. Icy quelque rumeur qu'il oit luy donne impression de mauuaise volonté du peuple en son endroit. Pour se despestrer il feint d'aller pouruoir aux autres corps de garde, & se iette en mer auec Fabio pour gagner le fort de S. Victor, & s'asseurer des autres. Partie des siens marche apres luy; partie s'espanche par la ville; & partie se prend à crier *Viue le Roy & liberté.*

Il pleuuoit fort; & desia le Duc de Guise estonné du contraste qui se faisoit en la ville, estimant que l'intelligence fust double, pensoit à retirer les siens engagez au combat contre les mousquetaires de Louys d'Aix, comme Imperial & Laurens le viennent asseurer que Casau n'est plus. Dés lors ses trouppes commençent à s'introduire dans la ville; & pour escorte le President Bernard se iette en pleine ruë, assemble par son autorité ce qu'il peut de gens de bien; & conioint auec ceux du Duc, promet à ce qui restoit en armes deuant l'hostel de ville, vie, liberté, franchise, puis s'addressant à vn autre corps de garde pres l'embouchure du port & de l'Eglise S.

1596. Ian, où dès le premier grabuge enuiron mille hōmes s'estoient assemblez en armes, moyennant pareille promesse qu'aux premiers, il tira fort aisément de toute la multitude ceste heureuse acclamation de *Viue le Roy & liberté*.

Ces deux trouppes asseurées, on visite trois autres corps de garde dont les efforts estoient à craindre, on en change quelques-vns pour l'incertitude de ceux qui commandoient, on y laisse ceux qu'on sçauoit demander l'affranchissement d'vne domination estrangere. Ainsi en moins d'vne heure & demie furent dissipez tous ceux qui n'agueres fauorisoient l'establissement de ceste nouuelle tyrannie. Ainsi les fleurs de Lis qu'vn mauuais vent d'Espagne auoit iusqu'à present flaistries à Marseille, reprindrent leur ancienne vigueur, & s'espanoüirent par tout les escharpes blāches que la crainte enfermoit au fond des coffres, on reiettoit aux derniers recoings des arriereboutiques.

L'espovvante saisit Charles Dorie, il ne songe qu'à sa retraitte; mais si surpris qu'il oublia partie de son equipage, l'embouchure du port sembloit n'estre assez spacieuse pour sortir le moindre de leurs esquifs, tant la peur & l'effroy leur auoit abbatu l'ame. Le Capitaine de la Tour sainct Ian, & celuy de Teste de Maure, pouuoient empescher, ou du moins retarder leur eschappée: mais ils estoient frappez de pareille consternation que les autres, & regardoient quel seroit le dernier acte de ceste tragedie. Le sieur de Baussset Capitaine du chasteau d'If, essaya d'endommager cest estranger à coups de canon; mais pour estre eslongné d'eux, il leur fit peu de mal.

Louys d'Aix s'estoit ietté dans l'Abbaye sainct 1596.
Victor, & Fabio de Casau dans nostre Dame de
la Garde, mais tous deux si faillis de courage qu'ils
n'eurent pouuoir de songer à leur conseruation.
Douze cents Espagnols qui estoient au long du
port, se retiroient pour se ietter dans leurs ga-
leres, mais ceste commune terreur les auoit tel-
lement esperduës, qu'elles se sauuoient sans au-
cune souuenance de leurs gents. Le Duc de Gui-
se les fit assaillir par le Baron du Sel Lieutenant de
sa compagnie d'hommes d'armes, & la Pierre
Capitaine de ses gardes; lesquels en tuèrent vn
grand nombre sur la place, gagnerent plus de mil
mousquets, arcbuses ou picques, & le seul drap-
peau qu'ils auoient, que l'effroy leur fit oublier à
leur grande honte & confusion. Et le Duc entré
dans Marseille sans trouppe, faisant paroistre au
peuple la franchise de son affection & l'asseurance
qu'il prenoit d'eux, confirma toutes choses au
seruice du Roy, destourna les desseings des fa-
ctieux qui restoient dans la ville, & par sa presen-
ce estonna tellement toutes les garnisons d'icelle,
des tours, des forts, que tous se sousmirent en
suite à sa discretion, & reclamerent le nom du
Roy.

Certes ce ieune Duc remporta beaucoup
d'honneur en ce notamment que les soldats en-
trez sans effusion de sang & sans pillage, retenus
par le respect de sa presence, se contenterent d'a-
uoir pour butin les maisons d'Aix & de Casau.

D'AVTRE costé les assiegez dans la Fere,
n'ayans rien de libre que cest element qu'on
ne peut empescher aux plus profondement em-
prisonnez, souffroient en esperance de secours

1596. les plus extremes incommoditez qui peuuent affliger vne place estroittement assiegée. Le Cardinal d'Austriche nouuellement arriué d'Espagne en Flandres asseuroit de les deliurer. Or pensoit-on que ce Prince ayant faict toute sa vie profession autre que militaire, trouueroit peu de creance parmy des gents de guerre qui suiuent plustost les actions que les paroles, & l'exemple que la discipline.

L'Espagnol faignant secourir la Fere.

Mais il nous monstrera bien que les plus asseurez coups se tirent de la teste, & que si le feu Duc de Guise auoit bien sçeu par vn galant stratageme reprendre sur l'Anglois vne ville tres-importante à l'estat de ceste Couronne, il sçaura bien aussi par semblance exploit se rendre la terreur de toute la Picardie. Il sort de Bruxelles, & deuant luy fait marcher le bruit de vouloir secourir la Fere. Pour premices de ses armes il trouue moyen de ietter aux assiegez quelque refraischissement d'hommes & de munitions au mois de Mars. Puis en Auril faict secretement tourner teste à son armée tres-puissante vers Calais: l'assiege, la bat, emporte d'assaut & la ville & le chasteau contre toute la resistence des assiegez, & passe au fil de l'espée grand nombre de gentils-hommes François enuoyez pour renforcer le chasteau.

Va prendre Calais & Ardres. mais

LE Seneschal de Montelimart commandant aux François, & Aluarez Osorio aux Espagnols assiegez dans la Fere, ayans l'espace de cinq mois soustenu toutes les fatigues militaires qui se peuuent imaginer, & veu regorger à force d'hommes la riuiere dans leur ville à la hauteur de deux ou trois pieds, auoient le XXII. dudit mois par vne aduantageuse composition aucunemét recom-

pensé

pensé ceste perte tant signalée; si le Cardinal eust icy planté les bornes de ses victoires. Mais continuant la prosperité de ses armes tandis que celles du Roy sont recruës & demandent du repos apres tant de mesaises endurez; il se va camper au commencement de May deuant Ardres ville tresforte, & nonobstant les contr'efforts des soustenans, s'en rendant maistre le XXIII. du mois, medite peupler de colonies estrangeres ses villes de nouuelle conqueste, & se prepare de leur adiouster celle de Hulst en Flandre. Cependant les deux armées laissent escouler le reste de l'Esté en legeres courses des vns sur les païs & garnisons des autres.

1595.

Guerre en Artois.

AV commencement de Septembre le Mareschal de Biron entre dās l'Artois, s'empare du chasteau d'Imbercourt, rencontre auec cinq cornettes le Marquis de Varambon suiuy de cinq à six cents cheuaux de combat, le charge, luy tuë tous ceux qui veulent soustenir la violence de ses armes, met le reste à vau de route, prend le Marquis prisonnier; & depuis en eut quarante mil escus de rançon: remplit le pays d'alarme & d'effroy; puis assaillant la Comté de S. Paul, saisit & pilla la ville & quelques autres places.

LE Cardinal embesongné au siege de Hulst, oyant la prinse du Marquis, enuoya le Duc d'Arscot pour commander en sa place. Comme il entre dans Arras, voicy les François l'assaillent d'vn autre costé, pillent les lieux circonuoisins, & gorgez de butin le Mareschal les reconduit seurement à la frontiere de Picardie. Deschargez qu'ils sont, il les remmene és enuirons de Bapaume,

1595. pillent Hebuterne, Ben-viller, Courcelles & autres lieux ; ſaccagent ceux qui leur veulent faire teſte, enleuent plus de butin qu'aux premieres courſes, & voyans le Duc d'Arſcot campé tout aupres d'Arras à la faueur du canon, retranché ſongneuſement & reſolu de ne rien hazarder, ſçachãt qu'il auoit en bute l'vn des plus heureux & vaillans guerriers de l'Europe, mettent le feu par tout, vangent ſelon que l'opportunité leur permet les excez de l'Eſpagnol és places n'agueres occupées; vont faire vne eſcapade vers Bethune & Therouenne, amenent force priſonniers, garniſſent leurs places de beſtail aux deſpends de l'ennemy, & ſans aucune reſiſtence vont camper en la plaine d'Azincourt.

LE Duc renforcé de huict cents pietons adioints au regiment du Colonnel la Bourlote, part d'Arras le cinquieſme d'Octobre, & ſen vient camper à S. Paul. Le Mareſchal l'y laiſſe, rentre dedans l'Artois, court iuſques à Doüay, fait le degaſt par tout ; puis ſe retirant en Picardie, donna moyen au Duc d'Arſcot de reprendre le chaſteau d'Himbercourt, qui content de ce trophée caſſa ſon armée, & diſpoſa les compagnies és garniſons.

Alors par l'entremiſe du Duc de Bouillon fut confirmée l'alliance iurée entre le Roy, la Roine d'Angleterre, & les prouinces vnies des Pays-bas.

Assemblée à Rouan en forme d'Estats.

AVX choſes paſſées il n'y a point de remede; & les Politiques tiennent, qu'il n'y a loy plus inutile en la Republique que celle qui tend à reformer le paſſé. Le Roy donc pour acheminer le reſtabliſſement de ſes affaires & pouruoir à l'ad-

uenir, resolu de ne laisser enuieillir ces nouuelles 1596.
colonies de Dourlans, la Capelle, le Castelet,
Cambray, Calais, Ardres, & renouueller auec
l'année vne mortelle guerre à l'Espagnol, qui ne
se peut intenter sans vne puissante armée, ny l'armée
se leuer sans finances, lesquelles il ne pounoit
recouurer que par le secours de son peuple; recourt
au remede ordinaire aux Princes en leurs
plus vrgentes affaires. Il assemble par forme d'Estats
les plus grands & plus capables des trois Ordres
de son Royaume à Roüan au quatriesme de
Nouēbre, d'où les habitans d'vne tres-volontaire
despense employerēt quatre cents mil escus pour
faire vne tres-honorable reception à sa Majesté,
qui receut à Roüan la Iartiere, enseigne de l'ordre
d'Angleterre, par les mains du Comte de
Shreusbury.

SA MAIESTÉ desiroit meriter ces deux
glorieux titres de Liberateur & Restaurateur de
son Estat. Elle auoit à son aduenement à la Couronne
trouué la France non seulement quasi ruynée,
mais presque toute perduë pour les François,
neantmoins par la grace diuine, par les prieres,
par les bons conseils de ses loyaux seruiteurs
qui ne font profession des armes; par l'espée de
ses Princes, de sa braue & genereuse Noblesse,
par ses peines & labeurs elle l'auoit sauuée de
perte. *Sauuons la donc à ceste heure de ruine*, ce dict
nostre Roy parlant à l'assemblée. *Participez, mes
chers subjets, à ceste seconde gloire auec moy comme vous
auez faict à la premiere. Ie ne vous ay point appellez cōme
faisoiēt mes predecesseurs, pour vous faire approuuer
mes volōtez. Ie vous ay fait assembler pour receuoir vos
conseils, pour les croire, pour les suiure, bref pour me met-*

1597. *tre en tutele entre vos mains. Enuie qui ne prend gueres aux Rois, aux barbes grises, aux victorieux. Mais la violente amour que ie porte à mes subjets, & l'extreme desir que i'ay d'adiouster ces deux beaux tiltres a celuy de Roy, me fait trouuer tout aisé & honorable.*

Les rigueurs de l'hyuer auoient souspendu les armes, & les pluyes excessiues causé plusieurs deluges d'eaux, dont s'ensuiuit entr'autres ruines celle du Pont aux meusniers à Paris, qui venant à fondre la nuit de S. Thomas emporta quand & soy plus de trois cents personnes estouffées tant par l'embarras des bastimens, que par la violence de cest impiteux element.

COMME l'on examine les cayers des resolutions prinses en ceste notable assemblée, & que le Roy dresse l'appareil d'vne puissante armée pour desnicher l'Espagnol de la Picardie; voicy la capitale ville de ceste prouince, forte d'assiette & de fortification, de laquelle sa Majesté pretendoit faire vn arsenal & magasin de la guerre contre l'estranger en Artois & autres prouinces des Pays-bas, surprinse en plein iour, le peuple estant au sermon, sans force, sans contraste, par la practique de certains factieux, par la nonchalance & pusillanimité des habitans, qui fondez sur leurs anciens droits & priuileges auoient refusé de receuoir des Suisses en garnison.

Amiens surprins par l'Espagnol.

HERNAND Teillo gentilhomme Castillan, fils d'vn President de Pampelune, gouuerneur de Dourlás pour l'Espagnol, aduerty que les citadins d'Amiens, peuple hault à la main & peu practic au faict des armes, n'auoient voulu receuoir les garnisons que le Roy leur presentoit pour la conseruation de leur place, haste l'effect des intelligẽces

1597.

qu'il auoit dedans, & le lundy x. iour de Mars, habille quarante ou cinquante ſoldats en païſans chargez de pluſieurs fardeaux, mais armez ſous leurs ſicnies de dagues & d'eſcopettes, & s'achemine auec enuiron ſept cents cheuaux & cinq mil hommes de pied : poſe ſes embuſches pres d'vn chauffour proche de la ville, & le lendemain enuoie leſdits ſoldats deſguiſez vers la porte de Mōtreſcut ſuiuās à la file vn chariot, auquel, paruenu qu'il eſt ſous la grille, vn de ces pretendus païſans couppe les traits des cheuaux, & par l'embarras du chariot empeſche la liberté de la porte. Les autres deſcouurent incontinent leurs armes, ſe font maiſtres du corps de garde, & donnent ſignal à l'embuſcade. L'embuſcade s'eſlance en foule dans la ville tant à pied qu'à cheual, & tire droit à la place, les trouppes entrent, occupent les fortereſſes, ſaiſiſſent l'arſenal & les munitions que le Roy y auoit n'agueres enuoyées, & compoſent en ſuitte auec les bourgeois pour le rachapt de leurs meubles: mais ils eurent en fin & le drap & l'argent, & ceux d'Amiens ne gouſteront guere de la domination Eſpagnole, que l'aigreur d'icelle ne leur face appeter la douceur de la Françoiſe. Le timbre du Beffroy ſonna dés le premier tumulte à l'accouſtumée; mais peu de gents s'en eſmeurent, les vns eſcoutoyent le ſermon, les autres dormoyent encore à la Françoiſe, & les autres ſe contenterēt de fermer leurs boutiques, & ſe retirer au dedans de leurs maiſons. Le Comte de S. Paul qui eſtoit dans la ville, voyant le peu d'effort que les habitans faiſoient pour contreluter ceſte inuaſion eſtrangere, ſe iette hors d'Amiens, & ſe retire à Corbie.

1597.

Cest affront auoit en apparence rendu le Royaume sans espoir de ressource & sans moyen d'assaillir, car les effects de tous les desseings du Roy sembloient demeurer estouffez en leur naissance. On estimoit qu'Amiens ne se peust reprendre que par surprinse, & que l'esperance de la prendre se deust perdre auec l'entreprinse, & desia l'Espagnol s'esleuoit en opinion que desormais Amiens seruiroit de borne au pays d'Artois, cōme iadis soubs Philippe Duc de Bourgongne. Mais lors que les affaires requierent vn present remede, nostre HENRY ne manque point ny de courage ny de conseil. C'estoient des esperances remplies de vent, & pour les faire creuer, sa Majesté l'inuestit brusquement, donne ordre que plus grandes forces ne viennent esleuer ces montagnes d'orgueil qui dressoyent l'honneur de leur nation sur la honte d'vne telle perte, le bat de quarante cinq pieces de canon, fait le Mareschal de Biron Lieutenant en son armée; l'assiege du costé le plus fort, repousse les sorties des assiegez, les reserre en leurs retranchemens, s'approche tellement que dés la my-Iuillet il se pouuoient mutuellement offenser à coups de pierres, puis se logeant sur le fossé, & tous les iours dismant les assiegez en leurs saillies ou par autres stratagemes, occasionna Hernand de haster le Cardinal d'Austriche au secours.

Asiegé par le Roy.

QVELQVE place d'importance enleuée sur l'Espagnol, pouuoit en apparence seruir de represaille. Le Capitaine Gentil de Geuaudan bandoit tous le ressorts de ses inuentions à ce desseing. Pour ce faire il alla recognoistre de nuict la ville & chasteau de Perpignan en la Comté de

Entreprise sur Perpignā.

Roussillon, & ne trouua difficulté qu'à leuer des gents de guerre sans alarmer le pays. Le Languedoc en pouuoit fournir comme frontiere, mais l'Espagnol y nourrit nombre de secrets espions. Gentil s'aduise de les prendre en lieux plus eslongnez. Deux cents hommes de cheual pris en Poictou pour exploicter le Chasteau; lesquels soubs pretexte d'aller ioindre le Duc de Guise en Prouence, prendroyent au mois de Nouembre leur chemin par la Guyenne droit à Beziers, & ne donneroyent aucun ombrage aux ennemis attendu leur petit nombre. Et deux mille hommes de pied leuez en Viuarez & Geuaudan par les sieurs de Fosseuse & de Chambauld, trauerseroyent le bas Rouergue, sous ombre de s'aller, par le commandement du Roy, ietter dedans Bayonne (où selon le bruit commun l'Espagnol faisoit descendre vne armée) & par des chemins montueux & couuerts descendroyent à costé de Beziers tost apres la prinse du Chasteau de Perpignan, feignants d'enfiler le chemin de Thoulouze pour gagner Bourdeaux; & de là, Bayonne.

1597.

CE desseing pris, Gentil le communique au sieur du Plessis-Mornay à Saumur, au Connestable Paris. Ils l'approuuent, & luy, se faisant fort d'emporter d'arriuée le Chasteau sans petard durant les plus longues nuicts, eust du Chasteau muny d'enuiron trois cents pieces d'artillerie, fouldroyé sur les retranchemens des ennemis, introduict dans la ville les trouppes; & le bruit de ceste nouuelle inesperée eust armé vingt mil hommes du Languedoc pour enuahir dans huict iours toute la Comté de Roussillon.

1597.

Tourne à neant.

Le Roy mesme le iugea faisable, & en fit expedier les depesches à Gentil, tant pour luy que pour Fosseuse & Chambauld. Mais à l'instante poursuite de l'Euesque & des habitants de Mende, sa Majesté ayant ordonné que la Citadelle fust desmantelée, & Fosseuse gouuerneur de la place pretendant la recompense de quelques frais deuant que d'en souffrir le transport des canons: le Roy commanda au Duc de Vantadour de l'assieger dedans Mende au mois d'Aoust, & le contraindre par la force à ce qu'il ne vouloit de gré.

Ceux de Perpignan croyent ce siege estre intenté pour les surprendre, & se tiennent sur leurs gardes. Ny pour cela sa Majesté donne ordre d'vne autre leuée en Languedoc par les sieurs de Spondillan, Conas, Montbasenq, Leques, & autres principales Testes du climat, mais dont les actions, pour estre proches de la frontiere, ne pouuoyent estre cachées aux ennemis. Ainsi Gentil voyant son desseing anticipé, des longues nuicts aux plus courtes de l'année, & que ceux du Languedoc y estoyent employez; iugea que malaisément pourroit il reüssir à bonne fin. Le Mareschal d'Ornano eut la cōduicte de ceste execution. Dix à douze mille hommes l'y suiuent confusément comme à certaine victoire, mais la plus-part poussez de l'esclat des doublons d'Espagne, & de l'appetit du butin. Et se faut-il esbahir si le Ciel ne verse point ses benedictions sur des entreprises où la consideration du gaing particulier marche deuant celle du bien public? Il n'estoit encore party de Dauphiné, dont il est Gouuerneur, que les prouinces circonuoisines en

estoient desia toutes abbruuées. Desia les aduis en 1597.
estoient venus d'Espagne à ceux qu'on menaçoit encores. Et sur les approches de la ville, la guide du Mareschal qui menoit le gros s'esgara durant la nuict. Les petards furent portez iusqu'aupres d'vne porte de la ville, mais les ponts roulants pour donner au pont leuis n'y peurent estre dressez deuant le iour. La ville estoit barricadée pres des portes auec du canon bracqué. Toute la Comté faisoit paroistre aux flambeaux & feux qui luisoient dedans les places, que ceste grande leuée de boucliers s'estoit faicte auec trop de bruit, & quelques-vns des principaux Chefs engloutissans desia comme par preciput les plus aduantageuses despoüilles d'vne conqueste imaginée, apprindrent que c'est temerité de partager la peau de l'Ours deuant que la beste soit prise. D'ailleurs la raison veut que l'auteur d'vne belle entreprise en ait la principle conduicte, afin qu'il remporte la gloire de son exploict, ou le blasme de sa faute. Gentil est recogneu capable de tels effects, & si plusieurs durant nos guerres inciuiles eussent accomply plusieurs semblables stratagemes & en qualité & en quantité que luy, la France n'eust si long temps gemy soubs le fardeau de ses miseres.

Tovte la France couroit cependant au siege d'Amiens; toute l'Europe en attendoit l'issuë, & iugeoit que la fin d'iceluy seroit le commencement ou de nostre seruitude ou de nostre liberté. Mais tandis que la peste trauaille les assiegez, que plusieurs & diuers exploits de guerre esclaircissent leur nombre, & que les blessez en occupent d'autres pour les secourir; faisons vn prou-

1597. menoir en quelques autres prouinces dedans & dehors le Royaume en ce que leur guerre a de commun auec les nostres.

Effects d'armes en Bretagne.

LA disette & cherté des viures affligeoit la Bretagne au mois de May & suiuans, & contraignit le Mareschal de Brissac en Iuillet de separer quelques trouppes qu'il auoit assemblées pour conseruer les parroisses autour de Rennes que l'ennemy menaçoit de saccager. Le sieur de S. Laurens Lieutenant pour le Duc de Mercœur en son armée, desirant aller visiter ledit Duc n'agueres arriué à Chasteaubriand, & d'entrée luy donner nouuelle de quelque braue stratageme; prend six compagnies de gens-d'armes auec la sienne, le Regiment de Tremereuc frere de sainct Laurens, quarante arcbusiers de chaque compagnie des garnisons de Dinan, & quelques autres trouppes tant à pied qu'à cheual faisans six à sept cents hommes, & vient loger à Maure sept lieues de Rennes. Les sieurs de la Tremblaye, de la Troche, de Teny, de la Courbe, de Beaumont, de la Pommeraye logez à Messac sur Villaine trois lieues de Maure auec quelques forces, marchent par le commandement du Mareschal leur Colonnel pour charger & combatre S. Laurens; trouuent qu'il vient de desloger, le suiuent par la campagne, l'atteignent à quelques trois cents pas, chargent la trouppe conduite par Tremereuc ordonné pour faire la retraitte, en tuënt enuiron soixante, & contraignent les autres de gagner leur gros. Leur gros tellement pressé qu'il faloit ou se laisser matrasser sans resistence, ou se mettre en deuoir de combatre, tourne visage; prend place auantageuse en vn champ bien fossoyé, & là rend quelque peu de combat. Mais

1596.

voyant desia Tremereuc frere de S. Laurens prisonnier, la Pommeraye Capitaine de Dinan & la Vieux-ville tuez sur la place auec plus de cent cinquante soldats & quelques membres de compagnies; tout faict iour, tout fuit, tout est mis à vauderoute; & la plus-part tumbez és mains des paysans trouuerẽt moins de mercy chez eux qu'ils n'eussent esprouué de rigueur parmy les victorieux. Ce fut le vingtiesme de Iuillet.

En Champagne.

D'AVTRE costé comme l'Espagnol auoit vn pied dans la Picardie, aussi taschoit-il des long temps de ietter l'autre dans la Champagne, & dressoit plusieurs desseings sur les villes de la riuiere de Meuze, Mezieres, Sedan, Mouzon, Ville-franche, Rocroy, Maubert-Fontaine.

Mais la diligence & fidelité des Gouuerneurs ayant tousiours frustré l'esperance de ses entreprises, il tourne maintenant ses efforts ouuers à des secretes intelligences & prattiques deshonnestes. Ville-franche est vne fort petite ville, ou plustost corps de garde composé de quatre bastions en quarré, basty par le Roy François I. pour seruir de barriere contre les courses des Bourguignons (on appelle ainsi tous les subjets du Roy d'Espagne voisins de ceste frontiere, & mesme ceux du Duché de Luxembourg) & tumbant à la deuotion des estrangers, leur ouuroit vne porte pour entrer en la prouince de Champagne, & donnoit certaine retraitte pour fauoriser leurs courses. A ce desseing, Gaucher, n'agueres de ces soldats qu'on appelle de fortune, paruenu toutesfois depuis dix ans à quelque reputation par les armes: marchande auec quelques soldats de la garnison pour luy vendre & liurer la place. Ces

1597. soldats prestent l'oreille à ce traffic, entretiennent Gaucher, mais d'vne esperance non moims gauchere que son nom est triste & de mauuais presage. Car ils communiquent l'affaire au sieur de Tremelet gouuerneur de Ville-franche y commandant vne compagnie de gens-d'armes & trois de gents de pied. Tremelet fonde sur ce trafic vn grand effect pour le seruice du Roy, commande aux soldats d'entrer plus à d'escouuert auec ce Capitaine, faict part de son desseing au Comte de Grandpré, aux sieurs de Rumesnil & d'Estiueaux gouuerneurs de Mouzon, Maubert, Sedan; & tire d'eux l'assistence d'hommes & de moyens necessaires pour former vne double intelligence.

Desfaite de Gaucher.

Ces marchants traittent auec Gaucher, conuiennent du temps & de l'heure pour liurer la marchandise, touchent quelque argent d'auance, & retirent promesse du surplus. La nuict du quatriesme d'Aoust fut prinse pour l'execution; & pour signal, vn coup de canon. Mais Rumesnil auoit la nuict precedente amené dans Ville-franche le renfort d'hommes requis pour la conseruation de la place; & s'estoit auec le surplus embusqué à demie lieuë de la ville, sur le chemin de Gaucher. Gaucher s'approche, faict descendre toutes ses trouppes à demy quart de lieuë de Ville-franche, en iette auec beaucoup de silence vne partie dans le fossé, & suit auec le reste pour seconder le premier effort, mais faict à toutes auentures mener son cheual apres luy. Les premiers entrent par la faueur des soldats, le signal se donne: & donné qu'il est, les surpreneurs se trouuent surprins, tous passent au fil de l'espée, ou sont fricas-

1597.

ſez par des inſtruments à feu, ou noyez dans le foſſé. Rumeſnil ſort en meſme temps de ſon embuſche, charge Gaucher à dos, luy tuë trois cents hommes ſur la place, & laiſſe moyen à peu d'ennemis de ſe ſauuer à la faueur de la nuict. En ſomme de cinq à ſix cents hommes qu'il venoit d'amener, à peine cinquãte eſchapperent ou la mort ou la priſon, & ſans le cheual que Gaucher trouua tout preſt pour fauoriſer ſa fuite, il n'euſt euité le ſort des armes victorieuſes.

Guerre en Sauoye.

Passons en Sauoye, & voyons y les progrez de l'armée Royalle, les prinſes des places, & victoires obtenuës en icelle. Ceſte guerre aidera fort à la reprinſe d'Amiens, car elle diuertit & empeſche que les forces du Sauoyſien ne viennent en diuers lieux fondre ſur les bras du Roy. Pour la conduite d'icelle le ſeigneur Des-diguieres party de la Cour ſur la fin du mois de Mars en qualité de Lieutenant general pour ſa Majeſté, ayant aſſemblé enuiron ſix cents cheuaux & cinq mille hommes de pied durant les mois d'Apuril, May, Iuin, entre dans la Maurienne, pays des appartenances du Duché de Sauoye, grand chemin de Piemont & d'Italie: ſurpaſſe auec beaucoup de fatigues & trauaux, les difficultez des chemins, les rochers, barricaues, precipices; gagne finalement le ſommet de la montagne, y trouue vn corps de garde de cinq cents hommes barriquez à l'auantage; & tout haraſſé qu'il eſt auec ſon armée, le charge de telle furie, que l'ennemy ne pouuant ſouſtenir l'effort des aſſaillans, eſt contraint leur quitter la place. Incontinent l'armée ſe rend à S. Ian de Maurienne principale ville du pays, & ſe ſaiſit de toute la vallée.

1597.
Prinse de la Maurienne.

CES conqueſtes auſſi ſubitement executées que ſagement entrepriſes, pouſſoient le Conquerant plus outre pour aller combatre certains Eſpagnols que l'on enuoyoit en Flandres pour contrequarrer la proſperité des armes du Comte Maurice, mais les ponts rompus, & les eaux exceſſiuement groſſes arreſterent ſon paſſage.

Defaite du Comte de Salines.

SVR ces entrefaites voicy nouuelles que Dom Sanche Comte de Salines general de la cauallerie legere du Duc de Sauoye, eſt autour de Braſſorant auec vne partie de l'armée du Duc. Leſdiguieres prend ceſte route, charge le Comte, luy faict quitter le chaſteau S. Michel, & quelques autres villages eſquels il s'eſtoit barriqué, le chaſſe par le mont-Senis iuſqu'en Piémont, & ſi bruſquement que pour eſtre plus legers à la courſe, la plus-part de ſes ſoldats ietterent leurs armes par les chemins. Eſtant ainſi maiſtre paiſible de toute la Maurienne, il fortifia S. Ian & le chaſteau S. Michel, & s'empara de tous les forts qui pouuoient ſeruir pour la ſeureté du pays.

POVR empeſcher le progrez du victorieux, le Duc de Sauoye paſſe deçà les monts par le val d'Aouſte auec trois mille Italiens & bon nombre de cauallerie, & par Chambery ſe rend en la Tarentaiſe, où ſeiournoit ſon armée ſoubs la charge du Comte de Martinengues, compoſée de huit cents cheuaux & ſix mille hommes de pied, & s'en vient camper outre la riuiere d'Iſere (à la faueur toutesfois du canon de Montmeillan) au chaſteau de ſainte Helene.

CE nonobſtant Leſ-diguieres pourſuit ſes conqueſtes, s'approche du Duc à la portée du mouſquet, aſſiege & prend la tour d'Aiguebelle,

les chasteaux de la Rochete, de Villars-Sallet mai- 1597.
son des Comtes de Montmaiour, de Lhuille & de Chamoux; & assiege le fort de Chamousset defendu par Philippin frere bastard du Duc de Sauoye, places fort commodes pour les viures & fourrages, qui fermoient le passage de Sauoye en la Maurienne.

Icy nouuelles viennent au seigneur Des-diguieres, que le Duc esleue vn fort à l'autre costé de l'Isere, pour asseurer le passage à son armée, & prendre logis audit Chamousset, lieu fort auantageux pour luy, & qui pouuoit grandement incommoder l'armée du Roy, & le passage de Dauphiné vers elle. Ce fort estoit en forme triangulaire, à force de pionniers mis en defense & releué de la hauteur d'vne picque en vne nuict, & gardé par six cents soldats choisis sur toute l'armée Sauoisienne, & renforcez de plusieurs gentilshommes de la Cour du Duc. Les-diguieres le recognoist, propose le faict en deliberation; & suiuant l'aduis du Conseil qu'il auoit pres de luy, le saluë de quelques canonnades, faict ouuerture en vne pointe, enuoye deux mille arcbusiers commandez par le sieur de Crequy son gendre, qui soustenus d'vne trouppe de cauallerie, donnent furieusement la teste baissée dans le fort, & malgré la ferme resistance des assaillis, & l'effort de quatre bastardes qui de l'autre costé de l'eau tiroient incessamment du long des flancs dudit fort, l'emportent à la veuë du Duc, y font mourir que par fer que par eau plus de quatre cents hommes & plusieurs gentils-hommes du Duc, presant en son armée delà l'Isere, & demolissent le fort. Le Baron de Chauuirieu Comtois y fut tué, le Colon-

1597. nel Iuſt priſonnier ; & le chaſteau de Chaumouſſet rendu le l'endemain à compoſitiõ. La Tour de Charbonniere, place forte d'aſſiette, qui couure Aiguebelle, & ſe pouuoit accommoder pour faire contrequarre à Montmeillan, voyant en ſuite ſon Capitaine & plusieurs autres aſſommez des premiers coups de canon, veint pareillement en la puiſſance des victorieux.

Le chaſteau de l'Aiguille reſtoit encore, place forte & de nature & d'artifice, poſée ſur la croupe d'vne montagne, inacceſſible d'vn coſté; & de l'autre, reueſtuë d'vn double foſſé, auec vn rempar fort eſpais entre-deux. Neantmoins apres deux cents canonnades elle fut emportée. Ceſte place aſſeura toute la Maurienne & ce qui eſt outre l'Iſere en l'obeïſſance de ſa Majeſté depuis le Mont-Senis iuſqu'à Montmeillan.

Le renfort attendu par le Duc retenoit les lances de Sauoye en l'arreſt & les eſpées en leurs fourreaux. Maintenant que ſes forces ſont groſſies de deux mille cinq cents Suiſſes, & autãt d'autres qu'Eſpagnols que Napolitains, voicy qu'il vient loger és enuirons de Montmeillan, & ſe delibere de venir attaquer l'armée royale.

Povr luy leuer vne partie de la peine, Leſdiguieres tourne la teſte de ſes gents contre luy, & ſe vient camper aux Mollettes à demy lieuë de Montmeillan, l'Iſere entre-deux. Le Duc paſſe la riuiere ſur vn pont de bateaux dreſſé pres celuy dudit Montmeillan, & ſe loge au chaſteau de ſainte Heleine vis à vis des Mollettes, lieux vn petit eſleuez & proches d'vne canonnade l'vn de l'autre, ſeparez d'vn grand pré & d'vn marais. D'abord les deux armées s'entre-ſalüent par eſcarmouſches,

mousches, & si les Sauoisiens eussent fait ce qu'ils pouuoient, ils donnoient en apparence beaucoup d'affaire à nos guerriers qui n'estoient encore ny logez ny presque arriuez. La nuict suruenant termina le combat par la perte d'enuiron cent bons hommes, & donna moyen aux trouppes royalles de reprendre haleine, & se preparer à la reuange auec grande vsure.

1597.

Le lendemain le Duc fait paroistre quinze mille homme de pied & quinze cents cheuaux rãgez en bataille dans ce grand pré, mais auec tel auantage qu'on n'auoit moyen de l'assaillir.

Le sieur Des-diguieres se retranche au pied du pré, chaque Maistre de camp, chaque Capitaine prend son quartier, & par la vigilance du sieur de Crequy commandant l'Infanterie, le camp royal fut en peu de temps hors du pressant hazard qui sembloit le menacer de ruine. Cependant defis ne manquẽt point de part & d'autre, coups d'espées, coups de pistolets, deux à deux, trois à trois, trouppes à trouppe, & rien qu'vn simple fossé, mais profond & plein d'eau, n'empesche les deux armées d'essayer vne plus sanglante meslée.

Ainsi durant quelques iours ces guerriers aiguisoyent l'ardeur de leurs courages, comme le Duc de Sauoye proposoit en conseil l'essay d'vn grand desseing qu'il auoit proietté. Pour l'execution duquel, voicy que le XIIII. iour du mois d'Aoust, dés huit heures du matin il fait couler trois mille arcbusiers derriere vn grand bois proche des retranchements de l'armée Royale; loge d'vn autre costé ses Suisses auec vn autre Gros d'infanterie, ordonne ses gents de cheual dans vn vallon,

1597. & les animât par sa presence, fait tirer sur les deux heures vn coup de canon pour signal d'vne cruelle & sanglante meslée, mais plus pleine de passion que de prudence.

De faict l'eschec tumba sur luy, les trouppes du Roy, de cheual & de pied; s'estoyent auec vne masle resolutiõ preparées pour soustenir l'effort. On vient aux escarmouches, les tonnerres des canons estourdissent toutes autres voix, les feux des arcbusades enflamment l'air, & cinq heures durant semblent estouffer la lumiere du Soleil. La prairie se voit ionchée de corps sans ame, le sang de l'ennemi respandu empourpre les ruisseaux, eschauffe nos defendans, & les acharme au combat. Le seigneur de Crequy reçoit vne mousquetade au bras droit, mais le Lyon s'eschauffe & fremit d'ardeur à la veuë de son sang. Ainsi luy s'estant retiré sous vn arbre à quartier pour se faire penser, reuient tout court se faire voir à ses compagnons; & bruslant d'vne genereuse ardeur de vangeance, faict paroistre qu'il est vraimẽt successeur & du sang & de la vertu de ce braue seigneur de Pont-dormy, qui cy-dessus a si souuent trempé son estoc & ses bras au sang de l'estranger ennemy de ceste Couronne. Plus de douze cents hommes ou morts ou blessez signalerent la campagne & la iournée; & firent perdre au Sauoisien l'enuie de plus essayer la mollesse des siens contre la fermesse de nos hommes fondez sur le droict d'vne tres-iuste offensiue.

Defaites signalées sur le Sauoisien.

A S. Heleine & aux Mollettes.

Si ce Gros d'aissaillans n'a peu par la foudre de ses canons, par la furieuse scoppeterie de ses arcbusiers, ny par la pointe du fer de ses gensd'armes esbranler tant soit peu la constance des no-

ſtres; que penſe faire en deſtail le Colonnel Ambroiſe aſſaillant ſur le ſoir du iour meſme auec cinq cents Eſpagnols naturels vn corps de garde poſé du coſté des mareſts, ſinon accroiſtre la vergongne des ſiens au lieu de vanger le public dommage qu'ils viennent de receuoir? Les ſieurs de la Baume & du Poët le reçoiuent ſi rudement, qu'ayans eſtendu cent cinquante ſur la place, & fait pluſieurs priſonniers, ils contraignent le reſte de ſemer leurs armes emmy le marais pour eſtre plus legers à la fuite.

1597.

LE Duc employa le lendemain à faire enterrer ſes morts & trāſporter les malades, puis deſlogea le XVI. & ſ'alla loger au village de Barraux outre l'Iſere à l'embouchure de la vallée de Griſiuaudan qui va reſpondre à Grenoble; & là commence vn fort au baſtiment duquel il ſ'occupa iuſques à la fin de Nouembre.

A Pont-Charra.

CE changement de logis inuite les noſtres à faire le ſemblable. Le ſeigneur Deſ-diguiers ſe vient loger au chaſteau de Bayard, campe ſon armée à Pont-Charra, demi lieuë de l'ennemy, la riuiere entre-deux; exerce les ſiens à continuelles eſcarmouches & combats au deſaduantage des ennemis, & par ceſte aſſiette de camp dōne quelque ombrage à l'ennemy, de vouloir aſſaillir le paſſage d'Eſchilles. Pour contrequarre le Duc depeſche force trouppes pour entrer en la vallée de Pragelas au Briançonnois, & fermer le pas ſuſdit en cas qu'il ſoit aſſiegé. L'eſchec qu'il y receut equipolle le premier, l'eau, le fer, & les precipices des rochers luy rauirent vn nombre egal ou plus grand que celuy des eſcarmouches de S. Helene & des Mollettes.

1597. En voicy vn autre qui teſmoigne auſſi que Dieu fauoriſe la iuſte cauſe des armes, & rend leurs effects heureux contre l'iniquité des vſurpateurs. Le VIII. de Septembre le ſeigneur Des-diguieres, qui ne laiſſe eſchapper aucune occaſion ſans l'empongner aux cheueux, reçoit aduis que Sanche Comte de Salines, pour l'inuiter au ſecours des ſiens aſſaillis dans la prouince, & le tirer hors de Sauoye, ſ'en va rauager les enuirons de Grenoble auec cinq cents maiſtres diuiſez en deux bandes de cauallerie. Pour adiouſter encore ceſte victoire aux precedentes, il enuoye deux heures deuant iour les ſieurs de la Baume, d'Authun & de S. Ieure auec deux cents cheuaux & cent carabins ſ'embuſquer dans vne iſle au milieu de la riuiere d'Iſere. Sur laube du iour le Comte paſſe à leur veuë, ils le laiſſent aduancer enuirō demie lieuë de chemin; puis ſortent de l'embuſche, trauerſent l'autre bras de la riuiere trempez iuſques aux ſelles de leurs cheuaux; atteignent le Comte à la Frette, le chargent bruſquement, luy tuent Dom Ian de Sequano premier Capitaine de la cauallerie, Dom Roario, Dom Probio, pluſieurs autres chefs & gens d'armes au nombre de deux cents, & par les priſes de Dom Euāgeliſte qui menoit la ſeconde trouppe, du Comte de Gatinary, de Dom Parmenio, Dom Ian Toc beaufrere du Comte, & ſoixante autres, terminent le combat, & remportent l'honneur de n'auoir perdu que ſix hommes en ceſte hardie meſlée.

A la Frette.

QVELQVES iours apres ledit ſeigneur Deſdiguieres auec la pluſ-part de ſa cauallerie paſſa la riuiere du coſté de Chaparoüillan, & là chargeant vne trouppe d'ennemis qui faiſoient bonne

A Chapparouillan.

mine à la faueur de quelque retranchement, donna aux seigneurs de Crequy & de la Buisse le second honneur de ceste victoire. 1597.

LE dernier d'Octobre l'armée royale incommodée au logis de Pont-Charra se retire és enuirons de Grenoble. De là le seigneur Desdiguieres enuoya quatre regiments deuers Barselonne; & surmontant les fatigues du chemin de tres-difficile accez au canon, print Allost; puis sur la fin de Nouembre S. Genis pour rompre les intelligences que le Duc de Sauoye pouuoit auoir auec quelques mal-affectiõnez au Dauphiné. Car peu de iours auparauant le Comte de la Roche auoit failly par les menées d'Albigni cadet de Gordes, de rendre la ville de Romans au Sauoisien. Mais S. Ferriol qui commandoit en son abscence en eut le vẽt, & par l'aduis qu'il en donna aux Officiers du Parlement que la contagion auoit transportez audit Romans, sauua la ville de la domination estrangere.

A S. André.

AINSI le Duc extremément fasché d'auoir failly Romans, se retira dans Chamberri; & le seigneur de Crequy auec quelques regiments à la Maurienne. Fort à propos pour bien signaler sa venuë. Car ayant en premier lieu par l'assistance du seigneur de Pasquieres empesché Dõ Amedée frere bastard du Duc, de passer auec trouppes du costé des montagnes; il s'ouurit le chemin à vn braue & genereux stratageme. Le Comte de Carraual vouloit aussi passer auec vn Regiment de Douze enseignes & deux cornettes de cauallerie. Crequy part auant iour de S. Ian de Maurienne, marche droit à luy, le rencontre à S. André, le charge, le defait, le prend prisonnier auec autres

1597. chefs ; & pour monument enuoye les drappeaux & cornettes au Roy qui se voient encore aujourd'huy pẽdues en trophée dans N. Dame de Paris.

Reprinse du siege d'Amiens.

OR voyons maintenant quelle estoit la contenance de nos assiegez. S'il y auoit de la valeur aux assaillans pour gagner la muraille, il y eut de la resolution aux assaillis de s'enterrer sous les ruines plustost que de la quitter. La batterie continuoit auec vne estrange fureur. Les tranchees extraordinaires & profondes, la sappe & la mine, l'arriuee des Ducs de Mayenne, de Buillon & d'Espernon, & les trouppes qui grossissoient de iour à autre, donnoient esperance aux citoyens d'Amiens de se reuoir en bref sous la douce domination de leur legitime Prince, & rentrer au reste de leurs fortunes. Les sorties bouchées, la peste, les blessures & autres infirmitez, auoyent accourcy les assiegez au nombre de deux mille; la diuersité des nations menaçoit de quelque nouueau changement : les soldats ne vouloyent plus croire aux artifices & vaines esperances que Hernand leur donnoit par lettres supposees du Cardinal ; les drogues vieilles & mauuaises tuoyent au lieu de guairir. Les lettres en somme de Hernand au Cardinal interceptes donnent suffisant tesmoignage de la pressante necessité qui le porte à sa ruine. *Il est desormais temps que nous cessions d'escrire,* ce dit-il. *Car ie trauaille auec les soldats & bourgeois au rauelin, auquel en peu de iours i'attens la continuation de la batterie de l'ennemy par trois costez. Les discours humains sont faillis, nostre esperance est en Dieu, & en la pressee venuë de V. A. pour donner bataille ou la receuoir. Nous attendons que les causes secondes operent.*

Il n'y à moins d'honneur à bien garder qu'à faire vne belle conqueste. Pour practicquer est ancien dire, le Cardinal ayant assemblé quatre mil cheuaux & quinze mil hommes de pied, auec dix-huict canons & cinq à six cents chariots enchaisnez pour seruir de barricade & de closture à son camp, s'achemine pour desgager ou secourir les assiegez, faisant courir deuant luy le bruit d'vne bataille asseurée. Mais deuant qu'approcher, il voulut enuoyer recognoistre le chemin qu'il auoit à tenir, & le logis qu'il pouuoit prendre plus proche de la ville: & donna ceste charge à Contreras Commissaire general qui menoit la trouppe, à Dom Gaston Spinola & Tassedo Mareschaux de camp de l'armée, Dom Ambroise Landriano Lieutenant general de la cauallerie legere, Dom Ian de Bracamont, au Colonnel la Bourlotte, Nicolao Basto, & autres principales Testes de son armee. Ceux-cy pour donner moins d'allarme, prennent enuiron quatre cents cheuaux d'eslite, & font mine de vouloir seulement venir à Dourlans, mais donnent ordre que les trouppes de gents de cheual qui sont à Dourlans, Hesdin & Bapaume, se trouuent prestes quand ils passeront.

1597.

Defaite des Mareschaux de camp du Cardinal d'Austriche.

Ainsi grossis desdites garnisons, & faisans trouppe de Neuf cents à mille cheuaux, ils arriuent le XXIX. d'Aoust au dessous de Quirieu, village sur le bord d'vn ruisseau à deux lieuës du quartier du Roy; & commencent à recognoistre ledit logis. Vne trouppe de cheuaux legers & de Carabins qui reuenoyent d'vne embuscade les descouurent; le seigneur de Heucourt en porte les premiers aduis au Roy, sur les six heures du

1597. matin ayant eu toute la nuict l'œil aux champs, comme estants ses terres la plus-part assises sur la frontiere, qui marquent encore auiourd'huy vne triste face du maltalent que ceste honteuse retraitte donnoit à ces trouppes ennemies.

VOICY l'vn des effects de la prompte resolution de sa Majesté, de son grand iugement à la guerre, & de son extreme diligence à ses executions. Voicy d'abondant vn eschantillon du bon heur qui l'attendoit en ce siege, & les arrhes d'vne pleine & entiere victoire que Dieu luy preparoit contre ses ennemis. Deux allarmes auoient tenu le Roy sur pieds le reste de la nuict, & commençoit seulement à prendre vn peu de repos. Il se leue, monte à cheual, n'ayant aupres de soy que son grand Escuyer, & quelques-vns de sa Noblesse, passe au logis des Carabins, les fait monter à cheual auec quelques-vns des cheuaux legers, mande au Connestable qu'il face ferme au quartier pour donner ordre à qui pourroit suruenir ; & se porte droit où les ennemis auoient esté recognus, plus à desseing de pouruoir aux lieux qu'ils auoient peu recognoistre, que de venir au combat, n'estimant qu'ils eussent esté si paresseux à se retirer d'aupres d'vne armée conduite par vn Chef si prompt & vigilant. Le Mareschal de Biron accourt sur vn courtault ; le sieur de Montigny vient auec vne trouppe de cheuaux legers ; quelques Seigneurs & gentilshommes de sa Cour auoient pour auoir part au gasteau. Sa Majesté fait vn gros d'enuiron deux cents cheuaux & Cent cinquante Carabins ; les court à toute bride iusques au lieu d'Encre à sept lieuës

1597.

de ſon quartier, iette les Carabins deuant, qui ſe ſentans ſouſtenus par ſa Majeſté, les chargent bruſquement, & leur donnent telle eſpouuante, que voyans le Roy ſi prés d'eux, & le recognoiſſans fort bien, ils ſe rompent, & prenans la fuite de diuers coſtés, laiſſent faire bon marché de leurs corps à ceux qu'ils auoient deſtinez pour la retraite, & qui n'eſtoient des mieux montez. Enuiron quarante tuez ſur la place eurent le premier eſchec en ceſte charge: mais plus de deux cents des meilleurs priſonniers donnerent moyen aux Carabins de ſe remonter de cheuaux, d'armes & d'habits.

Povr donner perfection à ceſte victoire, ſa Majeſté met deuant elle le Mareſchal de Biron, & le ſeigneur de Montigny auec la moitié de la trouppe qu'il auoit, retient l'autre aupres de luy, les pourſuit iuſques à vne lieuë de Bapaume, diſme touſiours leur trouppe par les chemins, & ne les abandonne que les ayant pouſſez iuſques à la veuë de leur retraitte, il ne leur arrache deux cornetes, & rendre inutiles plus de cinq cents hommes de cheual ou morts ou priſonniers.

Mort de Hernand Teillo.

La reſiouïſſance generale qui ſe fit en l'armée, porta ceſte nouuelle aux aſſiegez, qui par vn triſte & morne ſilence monſtrent bien n'y prendre aucun plaiſir. Mais voicy que le troiſieſme de Septembre la mort de Hernand Teillo tué d'vne mouſquetade à la defenſe du Rauelin que ſa Majeſté faiſoit aſſaillir, les affligeant d'vne publique conſternation, faict prendre aſſeurance aux citadins d'vne prochaine deliurance, & conceuoir aux aſſiegeans vne certaine eſperãce

1597. de victoire.

Du sieur de S. Luc.

IL n'y a si fauorable prosperité qui ne soit trauersée de quelque aduersité. Deux iours apres le seigneur de S. Luc gouuerneur de Broüage & Grandmaistre de l'artillerie de France tué dans les tranchées, obtint ce graue & digne tesmoignage de sa valeur par la bouche de sa Majesté, d'auoir en ce iour perdu vn tres-vaillant & fidele seruiteur; laissa les siens attristez d'vn extreme desplaisir, & le camp deplorant ceste perte commune à toute la France, comme d'vn des plus braues Capitaines de son siecle.

Approches du Cardinal pour secourir Amiens.

CEPENDANT le Cardinal approchoit, à desseing par vantance de combatre dans quatre iours. Il n'auoit veine qui tendist à faire ceste espreuue. Le Roy neantmoins pour l'attirer en bataille, pouruoid à l'artifice dont l'ennemy vouloit vser pour secourir la place; prend son champ de bataille sur le haut de Long-pré, vn quart de lieuë arriere la fermeture de son camp, retranché pour se garantir des canonnades tant des assiegez que des secourans, à la mercy desquelles il eust esté autrement exposé, & pour empescher que l'ennemy ne face couler du secours par delà l'eau, il y laisse les seigneurs de la Nouë, de Montigny, de Vicq & des Cluseaux, auec trois mil hommes de pied & quatre cents cheuaux.

LE quinziesme dudit mois, la ville estant desia reduite en tel estat, que sans secours son propre poids la faisoit fondre, le Cardinal iette dés le matin deux ponts artificiels sur la riuiere de Somme, y faict passer sous la faueur de ses forces & canons deux mil & cinq cents hommes, parmy lesquels y auoit huict cents Capitaines choisis,

pour se ietter teste baissée dans la ville; & sur les deux heures se presente à la veuë de Long-pré auec vn ordre qui promettoit en apparence vn martial & genereux effort. 1597.

Mais la prompte diligence de sa Majesté, son courage, sans peur, & le sage ordre qu'elle y mit en vn moment à son arriuée, changea d'abord leur braue contenance en vne lasche & honteuse espouuante. Le Roy laisse trois mil hommes pour la garde des tranchées, & pour contrequarrer les sorties de la ville; faict promptement marcher toutes ses trouppes au champ du combat, dispose ses canons à l'auantage. L'artillerie des assiegez & secourans estonne l'air de foudres & tonnerres; mais ceste là passe par dessus les scadrons de sa Majesté, & ceste-cy donnant en front anticipe sur celle des assiegez quelquefois plus de deux cents pas. Nos hommes se sont durant ce siege assez agguerris à telles salves de canons, ils en ont à dos, en teste; & ne laissent de s'affermir comme rochers. Ils harassent les ennemis par maintes escarmouches, & le canon les endommage infiniment, l'admirable conduite du Chef, & la ferme resolution des assaillans les effroye tellement que dés la premiere atteinte ils meditent leur retraitte; & dés l'heure mesme esloignez d'vn quart de lieuë se retirent au quartier où logeoient les cheuaux legers du Roy le long de la riuiere.

Retraitte d'iceluy, dont s'ensuit

D'ailleurs ces quatre Colonnels susdits ayans descouuert le stratageme du Cardinal, chargent ceux qui s'auançoient pour le secours, en tuënt, en prennent; contraignent tout le gros de repasser la riuiere en desordre, & laisser leurs

1597. ponts à l'abandon.

LE Roy voyant les ennemis logez du long de l'eau, fait passer outre la riuiere trois canons; tire sur eux, les incommode au loger; & demeurant toute la nuict au champ de bataille, estouffe auec les cendres la resiouïssance que les assiegez tesmoignoient par la quantité des feux qu'ils auoient allumez.

AINSI le Cardinal voyant tous ses efforts inutiles, au lieu de tourner teste vers la ville, ou contre les trouppes Françoises, cõmence des le matin à se retirer & prendre autre logis sur la montagne de Vignacourt. Le Roy le suit auec quatre mil cheuaux & douze mil hommes de pied, se loge sur la prochaine montagne, vn grand vallon entre-deux, demeure quatre à cinq heures en bataille au deuant de leur armee, les irrite à coups de canon & frequentes escarmouches, recognoist toutes leurs forces, nombre, forme, contenance, & les voyant disposez à la retraicte, & faisans bonne mine en mauuais ieu, medite de les aller attaquer sur leur hault. Mais il est bon de faire quelque fois vn pont d'or à son ennemi fuyant. D'ailleurs c'estoit assez de gloire à sa Majesté de les auoir honteusement chassez, & sans leuer le siege d'vne si grande ville, poursuiuis auec le canon iusques à trois lieues de la ville.

ILS prennent donc chemain contraire, garnissent de chariots enchaisnez en grand nombre l'espaule droicte de leur armee qu'ils auoient iettee sur l'aduenuë des François: font à leur teste auancer comme en croissant leur cauallerie tant à droite qu'à gauche, & leur infanterie par bataillõs departis en Auant-garde, Bataille, Arriere-garde;

1597.

diſpoſent leurs canons à la teſte de chaque gros, mettent en ceſte forme leurs trouppes & bagage à ſauueté, & font par fois mine de venir à la charge. Mais voyans que pour ioindre les portes de la ville aſſiegée, il leur faut trauerſer l'armée du Roy, qui rangée en bataille combatoit deſia de geſtes, de voix & de mains, ils perdent la volonté d'eſſayer le paſſage, & par leur diligente retraitte laiſſent à toute la France vne tres-certaine eſperance de ſe voir bien toſt affranchie de ceſte nation eſtrangere qui luy penſe tenir encore vn pied ſur la gorge.

La reddition d'Amiens.

Voicy donc nos aſſiegez ſouſmis à la neceſſité de faire ioug ſous la loy du victorieux. Ceſte honteuſe retraitte a rompu leur premiere reſolution. Leurs artifices, inuentions, machines; leur trauail incroyable à remuer des terres, leur grande quantité de canons, la profondeur de leurs retranchemens, leurs veilles continuës, ny la force du lieu n'ont ſceu garder que les aſſaillans ne ſe ſoient pied à pied logez iuſques ſur leur rempart & rauelin, voire de ſi pres que deſia l'on y venoit aux mains. Ainſi deux iours apres le Marquis de Monte-negro qui commandoit en la ville depuis la mort de Hernand, promet de rendre la place & l'abandonner ſi dans ſix iours il n'eſt ſecouru de deux mille hommes qui puiſſent entrer dans la ville.

Sortie de l'Eſpagnol.

Ainsi fut dit, ainſi fut faict. Le terme conuioit le Cardinal, & luy donnoit loiſir, car il n'eſtoit qu'à ſept lieuës de la ville auec ſes forces: mais il n'eut ny le vouloir ny le pouuoir de la ſecourir. Pour ce ſuiuant la capitulation accordée le XIX. portant que les gents de guerre ſortiroient

1597. auec leurs armes, la meche allumée, les estendars arborez & tambours batans, auec leurs cheuaux & bagage, & tout ce qu'ils pourroient emporter du leur ; le vingt-cinquiesme du mois ayant sa Majesté rangé son armée en bataille, enuoya le Connestable, le Mareschal de Biron, le Duc de Montbason & le seigneur de Vicq vers la porte de Beauuais, par laquelle deuoit sortir la garnison estrangere. Lesquels s'estans presentez à ladicte porte, on baisse le pont; le Marquis sort tout seul à cheual, mais suiuy d'enuiron cent trente cheuaux & autant d'arcbusiers à pied pour la garde de sa personne. Ils le mettent entr'eux, & le conduisent à sa Majesté qui l'attendoit à demy lieuë de la ville. Sa Majesté accompagnée de sa Cornette blanche, d'enuiron dix-sept cents cheuaux & cinq cents Suisses ; ayant autour d'elle le Prince de Conty, les Ducs de Montpensier, de Neuers, de Nemours ; le Prince de Ioinville ; les Mareschaux de France, & autres seigneurs en grand nombre ; montée sur vn beau coursier richement harnaché, & couuert d'vne selle en broderie à fond de couleur incarnadine, le plus exquisement habillée qu'on eust encores veu, & portant vn sceptre royal à la main, escoute benignement les paroles du Marquis à pied, le reçoit auec vne Majesté royale, l'embrasse humainement ; puis luy donne congé. Il remonte à cheual, & par le commandement du Roy le Connestable le conduit iusques à deux lieuës sur les confins du terroir obeïssant à l'Espagnol. Tous les Capitaines Espagnols & autres tant de cheual que de pied passans deuant sa Majesté mettent pied à terre, luy baisent la botte auec grande humilité &

reuerence, & suiuent leur chef accueillis par le Roy des paroles amiables & courtoises, Apres le Marquis & sa garde suiuoient enuiron mille femmes de basse qualité, parmy lesquelles enuiron quatre cents de la ville marchoient volontairement. Cent soixante chariots, chargez de toutes sortes de bagage, & sur iceux enuiron trois cents malades ou de peste ou de blesseure. Quatorze cents arcbusiers & six cents corcelets bien en conche. Et pour la fin, dix compagnies de cauallerie, sçauoir est six de gens-d'armes lanciers, & quatre d'arcbusiers à cheual, qui pouuoient en tout faire nombre de cinq cents cheuaux.

1597.

Le Roy doncques ayant non par ruse, mais par le plus memorable effort & par la plus grande gloire des armes du monde arraché ceste puissante ville aux griffes de l'estranger, sans le recouurement de laquelle nous courions fortune de nous perdre, & nous voir replongez en des abysmes de miseres, entra le iour mesme dans Amiens sur le soir triomphant & victorieux comme en vne sienne ville reprinse sur l'ennemy, accompagné de mille Gentils-hommes à cheual, & receu d'vn merueilleux applaudissement & allegresse de tout le peuple, alla descendre à l'Eglise de nostre Dame, y fit rendre graces solennelles, establit vingt compagnies de gents de pied & trois de cheual en garnison, & donna le gouuernement d'icelle au seigneur de Vicq. Ainsi voila ceste puissante & riche ville qui nagueres vantoit ses anciēs priuileges par dessus toutes celles de la France, dechuë de si belles & specieuses frāchises, & sousmise à l'ordinaire des autres pour desormais pren-

1597. dre en bouche tel mords que son picqueur luy voudroit donner.

CERTES nous auons ô Dieu subjet d'admirer en ceste reprinse les merueilles de ta misericorde! La surprinse de ceste place sembloit n'agueres vne Charybde où se deust abysmer la plus-part de la France. Mais ce n'est pas d'aujourd'huy que les iugemens de Dieu nous font voir, que s'il nous abat d'vne main, il nous releue des deux; & que si nous sommes sur le bord du precipice, il nous retire soudain par le poing pour nous sauuer. Ainsi sa prouidence renuersa les desseings de l'Espagnol, qui par ce glorieux trophée se promettoit de pousser plus auant ses conquestes, & recouurer en suite les places & prouinces qui luy venoient d'eschapper. Ainsi du trouble suscité par les ennemis de cest Estat, elle tira l'auancement de nostre repos; de leurs pernicieux complots, l'asseurance du pays & le raffermissement des volontez esbranlées; de leurs iniques efforts & violences, l'vn des plus grands coups d'Estat qu'elle eust frappé dés long temps en faueur des armes Françoises & pour la conseruation de ceste Monarchie. La perte d'Amiens estoit honteuse, mais le recouurement glorieux; la prinse estrange, mais la reduction admirable. Reduction faicte à la barbe de l'ennemy, à la veuë de son armée. Reduction en somme dont reuceint autant de consolation que l'enuahissement auoit apporté de desolation.

Courses dans l'Artois.

LA retraitte du Cardinal faisoit esperer au Roy que Dieu luy feroit iustice des maux dont luy & les siens auoient endommagé son Royaume. A ce desseing il s'achemine auec ses troupes & dix-huict pieces de canon à Dourlans où le

Cardinal auoit en passant ietté partie des meilleurs hommes de son armée auec vn grand conuoy de viures & munitions de guerre. Il se presente, & par diuers leurres s'efforce de les attraire hors l'enceinte de leurs murailles. Eux ne voulans esprouuer en destail les hazards qu'ils auoient refusez en gros; sa Majesté passe dans l'Artois, remplit la prouince de frayeur & d'espouuante, donne iusques aux portes d'Arras, où le Cardinal s'estoit renfermé, faict tirer sur icelle vingt-cinq ou trente volées de canon, y faict ferme vne bonne espace de temps, & par tous les attraicts que peut produire vne ame genereuse & guerriere, essaye de l'amener à quelque sortie, & voir quelque braue exploict de ses gensd'armes.

1597.

En fin sa Majesté n'ayant sceu par aucun stratageme eschauffer ces froides humeurs à qui la crainte glaçoit le sang autour du cœur, le repos de son armée victorieuse apres tât de fatigues soustenuës en vn si long & penible siege, les pluyes & rigueurs de l'hyuer qui l'auoisinoient, la rappellerent pour l'ordre qu'elle vouloit establir à la conseruation d'vn peuple qui par sa nonchalance en son propre salut auoit n'agueres comme renfermé chez soy le destin de la France; & s'en aller en Bretagne acheuer ce grand œuure pour la restauration de ceste Monarchie; afin de donner en suite auec toutes ses forces sur le commun ennemy de son Estat, si la negociation de paix entre ces deux puissans guerriers pratticquée par le Pape comme pere mitoyen, ne sortissoit aucun effet.

Retour du Roy victorieux.

Mais deuant que passer outre voyons les derniers actes de la tragedie qui se ioüoit en Sauoye.

1598. Les incommoditez du logis de Pont-Charra contraignoient l'armée royale d'hyuerner és enuirõs de Grenoble, & les neiges extraordinairement grosses occupoient les passages du Dauphiné en Sauoye. Le Duc de Sauoye s'aide du temps & de l'occasion pour recouurer sa Maurienne. Il part en Feurier auec douze canons, & par l'induction d'Albigny se campe deuant Aiguebelle. Au premier bruit le sieur Des-diguieres depesche le sieur de Crequy sous pouuoir de Lieutenant general pour le Roy en Sauoye, luy faict surmonter à pied des montagnes rudes & difficilles, esquelles pour la rigueur de la saison ne paroissoit aucune trace d'homme du costé de Vaujagny, pour marcher plus à couuert & seurement, accompagné seulement de sept ou huict Gentil-hommes. Il arriue heureusement à S. Ian de Maurienne, trouue que le sieur de Pasquiers commandant audict lieu auoit renforcé de bonnes barricades les aduenuës des ponts Amefrex & Hermillon; & les fait acheuer en diligence.

Suite de la guerre en Sauoye.

LE sixiesme de Mars le Duc met son canon en batterie; & le lendemain le sieur d'Arces Capitaine de la place la rendit à composition, de n'aller ioindre le sieur de Crequy, mais se retirer du costé de Grenoble. On estimoit que la place deust tenir pour le moins six semaines, & le Sauoisien pour amuser le sieur de Crequy logé seulement à trois lieuës de là, continue la foudre de ses canons en l'air, afin de luy diuertir l'opinion que la place fust desia remise en sa puissance.

Prinse du sieur de Crequy.

Crequy trompé par le stratageme d'Albigny, s'achemine auec bonne trouppe d'infanterie pour enleuer quelque logis ennemy, cuidant qu'Ai-

guebelle fust encore en son entier. Mais Dieu veut que l'homme recognoisse qu'il est homme, & que sa condition le rend subjet aux accidens de ce monde. Il trouue en teste le Duc deslogé le huictiesme du mois, & croyant d'arriuée que ce fust quelque trouppe qui s'en allast à la guerre separément, s'auance prés à la faueur des passades, & par vn furieux chamaillis essaye de s'ouurir vn chemin à trauers l'ennemy. Toute l'armée luy vient fondre sur les bras, & comme il cuide par les coutaux regagner ses barricades suiuant l'esperance qu'on luy en auoit donnée, il trouue que les neiges ont bouché les passages, & finalement inuesty de toutes parts est contrainct prendre loy du plus fort, & par sa prison achepter la liberté de Pasquiers, de ses Capitaines & soldats. Le Duc passe outre; & reprenant toute la Maurienne à composition, forme desia de grands desseins sur la ville de Grenoble au moyen du fort qu'il auoit basty pour couurir ses estats du costé de Mont-meillan & Chambery.

1598.

Fort de Barraux ou de S. Barthelemy.

LE fort estoit sur la frontiere de Dauphiné enuiron vn quart de lieuë dedans les terres du Roy tirant vers Grenoble sur vn coutau releué au dessus du village de Barraux, gardé par Bellegarde Gentil-homme de Sauoye auec sept compagnies de gents de pied, & pourueu de toutes munitions tant de guerre que de bouche : mais dressé plus par ostentation (attendu que comme par grande merueille, il en auoit enuoyé le plan presque à tous les potentats de la Chrestiété) que par necessité, veu que la place est proche & voisine de Mont-meillan principale forteresse de Sauoye, dont il pouuoit assez commodément ba-

1598. ſtir des deſſeings ſur Grenoble.

Grenoble apprehendoit merueilleuſement ceſte eſpine en ſon pied ; & le ſieur Des-diguieres ayant diſperſé l'armée royale pour hyuerner, formoit à Grenoble pluſieurs deſſeings & diuerſes entrepriſes ſur ce fort (lequel pour ce qu'il fut en eſtat de defenſe à la veille du iour auquel on celebre la memoire de ce ſaint Apoſtre, le Duc donna le nom de S. Barthelemy) & l'euſt attaqué par ſiege ſi la neceſſité du principal nerf de guerre n'euſt point accompagné les affaires que le Roy luy auoit cõmiſes depuis dix mois que ſes trouppes eſtoient ſur pied. En fin ſollicité de ſon deuoir, eſmeu de la miſere des ſubiets de ſa Majeſté, & preſſé, des iuſtes prieres des principaux Officiers tant de la iuſtice que de la police du païs de Dauphiné, il apprend de pluſieurs ſoldats qui en ſortoient, l'eſtat de la place, les forces commiſes à la garde d'icelle; & l'enuoye ſouuent recognoiſtre à la faueur de la nuict.

Pris par le ſieur Des-diguieres.

On luy rapporte qu'il ſe peut emporter par eſcalade en deux coſtez, à l'endroit d'vne tenaille qui faict le coing ſur la main droicte en allant de Grenoble, & du coſté qui regarde l'Iſere, n'eſtant encore le terrain que de deux toiſes & demie de hauteur. Il faict approcher de luy les trouppes plus voiſines de Grenoble, les faict paſſer ſur le pont de la riuiere par dedans la ville, & feint que tout le reſte fera le meſme paſſage pour aller en la Maurienne où l'armée du Sauoiſien eſtoit. Mais le quatorzieſme de Mars, vigile des Rameaux, faict ſecrettement mettre dans vn bateau quelques petards & trente eſchelles neceſſaires pour l'executiõ, puis fait en meſme temps repaſſer de nuict

les trouppes ſur des bateaux preparez à ceſt effect 1598.
pour oſter à ceux du fort la cognoiſſance qu'elles fuſſent de leur coſté, & ne leur donner occaſion d'appeller du renfort de Montmeillan ou Chambery.

Les choſes ainſi diſpoſées il part de Grenoble le xv. dudit mois au matin, ioint au village de Lombin ceux qu'il auoit deſtinez à ceſte execution, qui faiſoient enuiron Trois cents cheuaux & mille ou douze cents hommes de pied diuiſez en quatre trouppes commandees par les ſieurs de Morgues, d'Hercules Lieutenãt de la cõpagnie de gens-d'armes du ſieur Deſ-diguieres; d'Auriac, & de Maruieu enſeigne de la compagnie du ſieur de S. Iulian, appelle les Chefs à quartier, leur expoſe le deſſeing qu'il à d'aſſaillir le fort la nuict enſuiuant, & y arriue ſur les vnze heures du ſoir. Les Capitaines ordonnez pour planter & les petards & les eſchelles, effectuẽt leur charge auec vne reſolutiõ incroyable, nonobſtant l'alarme que ceux du fort auoient deſia prinſe à l'occaſion des feux indiſcretement allumez par les valets. Les petards ioüent heureuſement, l'vn à la fauſſe porte qui regardoit à Grenoble, & l'autre à la principale poſee vers Montmeillan, l'alarme ſe donne chaudement par tous les endroits, & ſi bien à propos que les aſſaillis ne ſçauent de quel coſté ſe garder. On monte à l'eſcalade, ils renuerſent quelques eſchelles, & à force d'arcbuſades taſchent de repouſſer les aſſaillans. On gagne le deſſus du terrain ; on vient aux mains, & faut que le foible cede au plus fort. Les ennemis ſe voulurent rallier, mais apres quelque foible reſiſtence, on leur en tua quelque centaine,

1598. & le reste sauta par dessus le terrain où l'alarme estoit moins violente. Bellegarde & quelques autres y demeurerent prisonniers. De sept drapeaux cinq furent enuoyez au Roy, les deux autres perdus en la plus viue chaleur de l'assaut. Six pieces de de batterie & trois de campagne trouuées auec grande quantité de pourdres, de plomb, de meche, de bleds, estoient autant de fleaux pour contrelutter les iniques vsurpations du Sauoisien, si la reduction du Duc de Mercœur & de ce qui restoit à reconquerir en Bretagne, n'eust pendu les armes de nos guerriers au croc, & facilité les traittez qui se moyennoient pour la tranquillité de leurs Estats.

L'AVTORITÉ royale estoit depuis neuf ans forbannie des places que le Duc de Mercœur occupoit en Bretagne : la prouince seruoit de bute à ceux qui s'enrichissoyent aux despends de ses miserables despoüilles ; les peuples d'icelle n'ayās que la parolle de reste souhaittoient se voir affranchis de la tyrannie de plusieurs hommes vicieux & sans mercy, & resentir comme beaucoup d'autres les effects de la clemence & debōnaireté du Roy, & sa Majesté regrettoit infiniment de les voir en affliction sans les pouuoir secourir pour la pressante necessité de ses affaires. Mais en fin apres la pluye vient le beau temps. Le Duc de Mecœur auoit donné maintefois esperance de se ranger à son deuoir mais les places de son obeïssance & la qualité de sa personne meritoyent bien à son opinion vne coruee. Nostre HENRY ne les espargne point és considerations qui regardent le bien de son Royaume ; & pour la vehemente amour qui l'emporte

au soulagement & salut de ses subiets, & qui d'vne commune voix luy fait donner ce tant fauorable titre de Pere de son Peuple, franchit mesme volontiers les bornes de bien-seance. 1597.

Au seul bruit de son acheminement, les sieurs de Heurtault & de la Houssaye, S. Offange commendans à Rochefort sur Loire, & sçachans que le Duc de Mercœur estoit prest de se desgager de l'Espagnol pour se reconcilier auec sa Majesté, se iettent aux pieds d'icelle, la supplient tres-humblement de les receuoir & recognoistre pour ses tres-humbles seruiteurs & subiets, les vouloir en ceste qualité continuer au commandement de ladite place, y establir telle garnison qu'il luy plaira pour le bien de son seruice, leur ottroyer abolition de la prinse d'armes & de toutes autres choses qui s'en estoyent ensuiuies soubs l'autorité des Ducs de Mayenne & de Mercœur qu'ils auoient recognus pour chefs du parti de l'Vnion, & soubs telle capitulaition ramenent en l'obeissance du Roy les places de S. Symphorian & Rochefort.

Commencement de la reduction de Bretaigne.

Le Plessis de Cosne remit au mesme temps la ville & chasteau de Craon au seruice de sa Majesté. Mais la surprise de Dinan par ceux de sainct Malo, l'vne des fortes places de Bretagne, en laquelle ledit Duc auoit le plus d'esperance, le contraignit d'auoir recours à la clemence de sa Majesté.

Il n'y à si mauuaise cause qu'on ne puisse colorer de quelques apparentes raisons. Le Duc de Mercœur remonstre au Roy tant pour luy que pour ceux qui se remettront auec luy soubs l'obeyssance de sa Ma.jesté. Que le zele de la religion

Accord du Duc de Mercœur.

1598. Catholique, le respect du bien de ce Royaume, dont il a tousiours desiré la conseuation & craint le desmembrement ; le peril auquel la Bretagne se fust trouuee reduite lors que le Roy contrelut-toit les violences Espagnoles sur la frontiere de Picardie ; les intelligences des plus grands de la prouince auec l'ennemy, les moyens qu'ils auoiẽt d'y former diuerses entreprises, & d'y faire entrer des forces au preiudice de la Couronne & grand dommage de l'Estat, l'auoyent si long temps faict demeurer en armes apres la renconciliation de sa Majesté auec le Pape, & pourtant la supplie tres-humblement vouloir recognoistre sa bonne volonté, l'aimer & traitter auec luy comme son tres-fidele seruiteur & subiet.

SA Majesté auoit tousiours desiré que Dieu luy fist la grace de mettre fin aux troubles de son Royaume, plustost par l'obeïssance volontaire de tous ses subiets, que par la force & necessité des armes, afin de faire ioüyr les derniers venus des mesmes fruicts que sa bonté auoit produits à l'androit des autres ci-deuãt retournez à leur deuoir. Ainsi furent ledit Duc de Mercœur, les Ecclesiastiques, Officiers, Gentils-hommes, & autres personnes de toutes qualitez & conditions, moiennant les submissions requises & serment de fidelité, restablis en tous leurs biens, offices, benefices, charges, dignitez, immunitez & priuileges. Ainsi nostre Roy s'acquit la loüange d'auoir sur tous autres Princes de la terre gagné le prix en prudence, en valeur, en clemence. Toute la prouince non point par vne necessité politique, qui dispose les peuples à l'obeïssance de leurs Princes souuerains ; mais comme ordonné

de Dieu pour commander sur elle, recognut no- 1598.
stre Henry pour son souuerain Roy, protesta
de vouloir viure & mourir en la fidelité que doi-
uent loyaux & fideles subiets à leur supreme sei-
gneur: sous le gouuernement de Cæsar Monsieur,
à present Duc de Vendosme, fils naturel de sa Ma-
jesté, lequel fut fiancé auec la Princesse fille vni-
que du Duc de Mercœur, & par ceste douce reü-
nion des membres auec leur Chef, des parties a-
uec leur tout, oubliant l'amertume des guerres
passées, dissipa les confusions & desordres qui me-
naçoient de l'enterrer soubs les ruïnes communes
de ces troubles inciuils.

Voici donc finalement apres tant de la-
beurs desquels vn Hercul ne se fust qu'à peine
honnestement desuelopé, tant de fatigues soubs
lesquelles vn Athlas eust courbé les espaules, la
guerre ciuile dissipée, les volontez des François
vnies, leurs affections mutuellement coniointes
par vn estroit lien de dilection soubs l'vnique
puissance d'vn seul, soubs l'obeïssance de son
Roy; & toutes les forces du premier Royaume
de la Chrestienté prestes à fondre sur l'ennemy
commun de son Estat. Mais c'est assez combatu:
le sang de vos subiets, ô grands Princes, a trop ou-
trageusement regorgé parmy vos campagnes, les
fureurs de vos armes ont desmesurément eston-
né vos peuples, reprenez vos esprits, faites vous
desormais recognoistre pour pasteurs & peres
des nations qui reuerent la splendeur de vos dia-
demes, que les mers, les fleuues & montagnes
qui sont barriere entre les terres de vostre obeys-
sance, bornent à l'aduenir la grandeur de vos de-
sirs. Le Ciel arbitre des differends vient faire es-

1598. clater ce doux & sacré nom de PAIX, nom qui ne peut desplaire sinon à ceux qui se plaisent au sang, au sac, au feu; & qui n'ayans rien d'humain que le nom, ne halenent autre chose qu'impieté, licence, iniustice: mais prenons ce discours de plus loing, comme ayant esté long temps disputé, souuent rompu, & par fois desesperé.

Clement VIII. premier motif de la paix.

CLEMENT VIII. void que le commun ennemy des Chrestiens est seul qui face proufit des mutuelles ruïnes de leurs Princes. Il sçait d'ailleurs que les deux Rois ont les courages trop esleuez pour se demander la paix l'vn à l'autre. Il se sert doncques d'Alexandre de Medicis Cardinal de Florence & son Legat en France vers nostre HENRI vraiment destiné du ciel pour restaurer en nos iours & la France & l'honneur des François, qui tenant la victoire entre mains, mais cerchant toutes les felicitez de son regne au repos de ses subiects, veut tesmoigner à tout le monde qu'il sçait aussi bien faire la paix que la guerre; que suiuant son ancienne deuise, il est appareillé pour l'vn & pour l'autre. Et du Patriarche Caietan son Nonce vers le Roy Philippe, qui saoulé d'auoir esté si long temps le fleau de Dieu en ce Royaume, & l'executeur des vãgeances celestes pour chastier nos peres & nous; preuoid que s'il continuë en sa chetiue resolution de vouloir emporter la France pied à pied, ses forces & finesses donneront en bref du nez à terre; que desormais la France estant toute Françoise, il aura beaucoup de difficultez à se tenir sur la defensiue: & recognoist en fin que iamais cest Estat ne fust assailly qu'au dommage, regret & honte des assaillans.

Se sert d'Alexandre de Medicis.

Du Patriarche Caietan.

1598.

Du General des Cordeliers.

Vn tiers estoit encore necessaire pour leur porter de si sainctes & salutaires persuasions. Fr. Bonauenture Calatagirone General de l'Ordre des Cordeliers, est trouué homme d'esprit & de suffisance capable pour estre comme interprete des intentions.

L'Archiduc l'affectionne.

Philippe mande à l'Archiduc d'Austriche qu'il sonde sous main les volontez des François. Et l'Archiduc, auquel l'Infante d'Espagne estoit promise à femme auec les Pays-bas & le Comté de Bourgongne, iuge fort bien qu'il ne peut courir les Estats de son mariage d'vn plus ferme rempar que celuy de la paix. Ainsi trouuant que toutes choses conspiroient à ce commun bien, il fait d'vne pierre plusieurs coups. Car il s'augmente l'affection de son oncle & beaupere futur, contente fort l'Infante sa maistresse & s'acquiert l'amitié des peuples ausquels il doibt bailler le mors d'obeïssance.

D'vn leger subiect vne vngeand effect.

Les petites causes ont souuent produict de grands effects. L'Archiduc est aduerty que le Roy desire auoir vne paire d'armes completes semblables à celles que Ian François de la Guiche seigneur de sainct Geran gouuerneur du Bourbonnois luy auoit veuës estant prisonnier de guerre à Bruxelles dés le camp de la Fere. Il prend augure que ces armes particulieres pourront seruir de gage pour faire cesser les communes, & commande à l'ouurier qu'il les face sur le moule que sa Majesté auoit enuoyé pour cest effect à Sancerre Agent de la Roine Elizabeth doüairiere de France, qui pour lors estoit à Bruxelles, & que surpassans & l'estoffe & la façon mesme des siennes, rien n'y soit espargné pour en faire vn

1598. digne present, puis les enuoye par Sancerre au Roy, & le prie d'auoir agreable le present. Mais il charge l'Agent de porter ceste parole à sa Majesté; Qu'auec vn extreme regret il void continuer & de iour en iour accroistre les flammes de diuision, qui de long temps menacent ces deux premieres colomnes de la republique Chrestienne d'vne generale combustion, attendu que leurs dommages redondent au seul proufit de leur premier ennemy. Que s'il luy plaist ouurir & le cœur & l'oreille à quelque traicté de paix, il offrira tous ses vœuz, ses seruices, ses persuasions au Roy Catholique son oncle pour le faire resoudre à des conclusions qui revniront tant de courages diuisez, & conuertiront ces tristes flammes cy-deuant allumées en feux pacifiques & de commune resiouïssance.

Il porte ses vœux à la paix.

NOSTRE HENRY aime la guerre, attendu que Philippe l'oblige à vne iuste defense, puis qu'il a suscité les principales forces de l'Europe, & qu'il porte encore ses propres subjects cõtre ceste Couronne. Mais il n'est pas insensible aux malheurs qu'elle apporte. Il desire apres tant d'amertumes sauourer les douceurs de la paix. Son ennemy la demande, il la luy peut donner auec plus d'honneur, bien qu'il sçache que l'Espagne ne se maintient en paix sinon par la guerre de ses voisins, & qu'elle tire dextrement vne bonace des tourmentes de la France. Mais son peuple a besoing de repos.

Le Roy les accepte.

PHILIPPE, d'ailleurs sçait que le Roy luy a bien osé donner vn nouueau subiect de discorde lors mesme que ses affaires sembloient le debuoir plustost inuiter à concorde; & luy declarer

Philippe les embrasse.

la guerre lors qu'il auoit encore ſur les bras & cõ- 1598.
me dans ſon ſein les forces des Ducs de Mayenne, de Nemours, de Mercœur, de Ioyeuſe, de Sauoye, & de pluſieurs autres Grands : quelle apparence donc qu'ayant contenté tous ſes Princes, rangé tous ſes peuples au debuoir de bons ſubiects ; & que ioüyſſant d'vne paix domeſtique, on le puiſſe deſtracquer d'vne guerre eſtrangere ? Neantmoins attendu l'inclination & propre mouuement du Roy, il faut battre le fer tandis qu'il eſt chaud.

Sancerre rapporte à l'Archiduc, & l'Archiduc au Roy d'Eſpagne l'affection & volonté du Roy diſpoſée a penſer aux moyens de paix, & renuoye Sancerre auec de plus particulieres inſtructiõs. Ainſi deſormais ce qui ſe portoit & rapportoit par la creance d'vn ſeul, commence à ſe traitter entre pluſieurs bouches, mais encore ſi ſecrettes, que comme le Roy ne s'en fioit du commencement qu'à Villeroy ſon Conſeiller & Secretaire de ſes commandemens, & à Believre ſon premier Conſeiller d'Eſtat : auſſi l'Archiduc ne le communiquoit qu'au Duc de Sora ſon grand Eſcuyer, & au Preſident Richardot ; tous portez d'vne ſincere affection au bien public.

Vn affaire manié auec peu de bruit ſe fait auec plus de fruit, & ſi celuy qui donne conſeil n'eſt bien fidele & pouſſé d'vne ſinguliere bien-vueillance en uers celuy qui le demande, il prefere ordinairement la conſideration de ſes particulieres commoditez. Ces perſonnages faiſoient marcher l'amour & le ſeruice du public deuant tout autre reſpect, & les deux Rois s'aſſeuroient de trouuer és conſeils de la paix le contentement de leurs

1598. ames, le repos de leurs perſonnes, & la commune vtilité de leurs ſubiects. Ainſi le noſtre aſſeure l'Archiduc par Sancerre. Qu'il eſt plus enclin que iamais à pourſuiure ceſte pointe, & celuy d'Eſpagne ſe diſpoſe (notamment par les inductions du General des Cordeliers) à faire de bien grandes ouuertures, deſquelles il enuoye donner parole au Roy par le General que le Pape auoit faict paſſer en Eſpagne pour ce deſſeing.

Rois y preſtet & l'oreille & le cœur.

La priſe d'Amiens en interrompt l'effect.

ELLES eſtoient encore à leur premiere naiſſance, comme voicy qu'Amiens ſurpris ainſi que nous auons dict en ſon lieu, interrompt toutes ces belles eſperances. Le General repaſſe en Eſpagne; puis reuient dire de-par Philippe, Que s'il plaiſt au Roy ceſte prinſe n'empeſchera point la paix. Mais comme il ne la donne point par force; auſſi ne veut-il pas qu'on la luy demande auec brauade. *Nous en traicterons* (ce dit-il) *quand i'auray prins Amiens, Ardres, Calais, Dourlens, Arras, & les autres places que le Roy Philippe me detient.* Ceſte parole dont l'effroy donne deſia l'eſpouuente à ces peuples menacez, remporte le General dire en Eſpagne, Que le traicté ne ſe peut auancer qu'auec vne preallable aſſeurance de la reſtitution des places occupées.

La repriſe fait reprẽdre les premieres eſperances.

MAIS Amiens repris donnoit vne prochaine eſperance de recouurer enſuite les autres places eſgarées. L'Archiduc contrainct de ſe retirer bien auant és Pays-bas, auoit beaucoup affoibly ſa reputation. Le Pape iugeoit que le Roy pouſſant deſormais ſes victoires ſans contrequarre, ſe roidiroit ſur des difficultez qui ſe pourroient trouuer inuincibles, & que l'accroiſſement de l'vn ne pouuoit enfanter que la diminution de

l'autre. Il coniure doncques maintenant les deux Rois par ses Legats, de reprendre leurs premieres inclinations à concorde. 1598.

Le Legat de Medicis & le General se rencontrent à S. Quentin, & prient le Roy d'enuoier quelque personnage de creance auec qui l'on puisse traitter. Sa Majesté depute le President de Sillery, mais auec ceste restriction, *De ne consentir à aucune conuention de paix, que les places enuahies par le Roy d'Espagne ne soient renduës, & qu'il ne soit asseuré d'obtenir ce qu'il demandera.*

Sillery deputé par le Roy.

Le nombre ternaire est fort propre à vuider toutes sortes de differends, comme contenant en soy le commencement, le milieu & la fin. Ces Triumvirs desnoüent les plus fascheux enlaccemẽts. La restitution des places est la difficulté sur laquelle on se roidit le plus. Le general dit, Que le Roy Catholique ne veut point de paix à si haut prix, & Sillery, Que le Roy Tres-chrestien n'en veut point qui ne soit iuste & durable, qu'il n'y a rien de si iuste que de rendre ce qu'on possede à mauuais titres, & ne peut consentir aucune ouuerture de traitté ny mesme d'assemblée, que ceste restitution ne soit premierement consentie. Ainsi le General retourne à diuerses fois en Flandre, & faict sçauoir, Qu'il n'y a moyen de passer outre si ceste condition ne marche la premiere; & que pour entrer au temple de la Paix, il faut que le Roy de France rentre dedans toutes ses places.

Accomplit fidelement sa charge.

L'Archiduc en donne aduis au Roy Philippe. Philippe desire acheuer ses iours en la tranquilité de son ame, & par l'aduis de son Conseil de cõscience, mieux affectionné que celuy d'Estat (auquel à peine se troua-il vn second qui fortifiast les

Philippe se resoud à rendre les places qu'il detient.

1598. loüables opinions de D. Christophle de Môra touchant la proposition de la paix) plustost rendre ce qu'il occupe de l'autruy, que perdre l'occasion de transmettre vne bonne paix à sa posterité. Le General en donne parole à Sillery, & la foy estant alors asseurée de part & d'autre, la ville de Veruins fut trouuée commode pour y receuoir les Deputez, & proceder aux effects d'vne si saincte & si necessaire resolution, comme elle auoit autrefois eu le mesme honneur à la trefue de neuf années entre le Roy Loüys XI. & le Duc de Bourgongne l'an M. CCCC. LXXIIII.

Dont s'ensuit l'assemblée de Veruins.

De par le Roy s'y trouuerent, Messire Pompone de Believre Cheuallier seigneur de Grignō, premier & plus ancien Conseiller en son conseil, & Messire Nicolas Brulart Cheuallier seigneur de Sillery, aussi Conseiller au Conseil d'Estat de sa Majesté, & President en sa Court de Parlement à Paris. De-par le Roy d'Espagne & l'Archiduc, messire Ian Richardot Cheuallier chef & President au Conseil d'Estat; Messire Ian Baptiste de Taxis Cheuallier Commandeur de Los-Santos, de l'ordre militaire de S. Iacques, Conseiller d'Estat & du conseil de guerre: & messire Louys Verrichen aussi Cheuallier, Audiencier & premier Secretaire & Tresorier des chartres du conseil d'Estat. Personnages de longue experience & de foy esprouuée. Le Cardinal de Medicis Legat en France, assisté de l'Euesque de Mantoüe, estoit comme arbitre des difficultez qui se presentoient. Les gents du Pape eurent le premier rang, les Deputez du Roy le second, nonobstant les efforts & contestations de ceux d'Espagne, qui ne cedent iamais la preseance sans la disputer

auec

auec beaucoup d'opiniastreté ; & les Espagnols le troisiesme. Aussi d'ancienneté les Rois de France precedent tous autres comme premiers Roys des Chrestiens; & leurs Ambassadeurs ont la premiere seance és assemblées publiques.

1598.

La Roine d'Angleterre, & les Estats des prouinces vnies aux païs-bas, pour la haine inueterée qu'ils portent à l'Espagnol, en dissuadent l'accomplissement, mais, *Ma condition differe la vostre*, (ce dit le Roy a leurs Ambassadeurs.) *Mon royaume est le theatre ou se iouent les tragedies de si funestes dissensions : & vous vous maintenez par la guerre. Le Roy d'Espagne me demande la paix, i'y suis resolu, si bon vous semble, vous y serez compris auec toute seureté.* Philippe les en semõd auec instãce. L'Emp. Rodolphe II. à sa priere leur enuoye Charles Nutzel son Conseiller au royaume de Hõgrie: & Christiern Roy de Dannemarck, Arnould Vitfeld son Chancellier. Sigismõd Roy de Pologne & de Suede leur auoit dés l'année precedente deputé Paul Dziali gentil-homme de sa maison, & tous, afin de dresser quelque proposition & voye d'accord entre eux & le Roy d'Espagne. Mais ils ne vouloient ny trefue ny paix auec luy, & se souuiennent que plusieurs conferences de paix qu'il ont euës auec luy leur ont tousiours esté dommageables, pour le peu de fidelité qu'il y a de traicter auec l'Espagnol. Qui se voyant hors d'esperance d'appointer auec l'Anglois & les prouinces vnies des païs-bas ; faict poursuiure les actes dont les consentemens reciproques donnoient esperance d'vn heureux accomplissement.

En laquelle nonobstant diuerses dissuasions.

Ainsi s'estants les Deputez donné promes-

1598. se reciproque de poser toutes aigreurs & partialitez en ceste si saincte action, & d'y apporter des esprits de douceur & de bonne foy, rendants à leurs Maistres ce qu'ils se promettoyent de leur suffisance & fidelité ; apres auoir vaincu des difficultez qui sembloient inuincibles, au contentement & contre l'attente du monde, ceste heureuse conference signala le deuxiesme de May par la conclusion d'vn mois de trefue, dont nacquit en suite, nonobstant toutes les trauerses qui s'opposoyent à la reconciliation de deux si grands Monarques, l'accord & resolution d'vne Paix generale & communicatiue entre ces deux puissans guerriers & leurs subiects, dont les articles se lisent és originaux. Et ces instrumens qui seruoient pour animer les hommes aux combats, produirent le douziesme de Iuin des signes de liesse incroyable pour vnir des cœurs dont les animositez sembloyent irreconciliables. On vid consequemment le dix-huictiesme dudict mois, l'Espagnol non plus comme vsurpateur, mais amy venir embrasser ce grand HENRY, qui tout chargé de victoires & de lauriers, apres auoir benignement ouuert les bras à ses peuples destraquez de leur iuste obeïssance, accueille auec mesme gracieuseté ceux qui n'agueres le poursuyuoient à outrance ; & proteste à vns & autres, Qu'il ne fera iamais la guerre sinon à ceux qui ne voudront point de paix. Et le vingt-vniesme le Roy accompagné de sept à huict cents, Princes, Cheualiers, seigneurs & Gentils-hommes François ; ayant és rangs plus proches de sa Majesté, le Duc de Mont-pensier, le Duc de Neuers, le Comte d'Auuergne, le Duc de Nemours, le Prin-

La paix est concluë.

Publiée.

Iurée par le Roy & les Ambassadeurs d'Espagne.

ce de Ioin-ville, le Comte de Sommeriue, le Duc 1598.
d'Espernon, & le Mareschal de Biron; marchant au deuant d'elle, le Duc de Mont-morency Connestable de France; & derriere, le seigneur de Belle-garde son Grand escuyer, faisant chacun des trois son rang à part; & suiuie d'vn grand nombre d'autres seigneurs & gentils-hommes, veint en l'Eglise nostre Dame de Paris, fit lire tout hault les articles de la Paix par le seigneur de Villeroy premier Secretaire d'Estat, & touchant les saincts Euangiles iura solennellement és mains dudict Legat assisté du Cardinal de Gondy, des Euesques de Beauuais, de Paris, de Nantes, & d'Avranches, és presences du Duc d'Arscot, du Comte d'Aremberg, de Dom Francisco de Mendoza, Marquis de Guadalethe Admiral d'Aragon, & de Dom Ludouic Velasques Ambassadeurs du Roy d'Espagne, suiuis de quatre cents Gentils-hommes Espagnols, Italiens, Bourguignons, Flamands, *De les obseruer & faire inuiolablement obseruer par tout son Royaume, & tenir les contreuenans pour rebelles & ennemis de la Chrestienté,* puis les signa de sa propre main, embrassa les Ambassadeurs susdicts, lesquels à l'heure mesme luy veindrent faire la reuerence, auec tant d'acclamations & marques de resioüyssance, que comme par les ruës le peuple auoit à la veuë de sa Majesté faict resonner vn nombre infiny de ces heureuses benedictions de Vive le Roy; ainsi toutes les arcades des voustes de l'Eglise remplies de monde retentissoyent des voix fauorablement esclatées pour la prosperité de ces deux grands Monarques. Et pour tesmoigner de quelle sincerité & affection le

1598. Roy desire l'entretenement de ceste paix, il se conioüit de la perfection d'vn si grand œuure auec lesdicts Legat & Deputez, les inuita & conduit à disner en la salle de l'Euesché, beut par deux fois à la santé du Roy Catholique; & deux fois les Espagnols plegeans sa Majesté Tres-chrestienne, firent cognoistre que ces deux peuples fondans en nouuelles allegresses, se disposoient à perdre la memoire & l'aigreur des choses passées, gouster la douceur du biẽ present, & ne vouloir plus courir hazard d'autres naufrages plus mal-heureux & moins excusables que les premiers. *Lors disoit-on entre les nations, l'Eternel a faict choses grandes à ceux-cy: l'Eternel nous a fait choses grandes, nous en auons esté resioüis.*

Et pour seeler ceste tant auguste action par vne magnificence publique, le vingt-troisiesme veille de S. Ian Baptiste, le Preuost des Marchands & les Escheuins de la ville de Paris firent dresser en la place de Greue vn tableau du pourtraict du Roy ayant prés de luy la Victoire, la Clemence, la Paix, & vn bucher qui pour ceinture auoit tout autour vne chaine d'oliues, symbole de Paix; & au dessus, vn homme armé circuit de lances, piques, espieux, halle-bardes, espées, tambours, trompettes, auquel le Roy, c'est incomparable Hercule, ce Mars François, aussi grand & practic parmy les oliues qu'il a tousiours esté heureux & puissant és plus sanglants exercices de Bellone, mettãt le feu de sa propre main, brusla ces tristes & cruels instruments dont la rebellion l'auoit contraint se seruir pour dompter la fureur des ames plus perfides; & fit croire à la

France, que comme par ses armes ill'a sauuee de perte & de ruine, non content d'auoir tranché le nœud de ces immortelles diuisions, & sappé iusqu'aux plus creux fondemens ce monstrueux edifice esleué par les reuoltes precedentes, il redressera les murs & les mœurs de ses villes ; & restablissant son Royaume en sa premiere dignité, adioustera le tiltre de RESTAVRATEVR à ceux qu'il s'est acquis de LIBERATEVR DE LA FRANCE, ET PERE DE SON PEVPLE.

1597.

Par l'Archiduc.

L'ARCHIDVC auoit au nom du Roy d'Espagne approuué les resolutions du traitté : aussi faloit-il qu'au mesme nom il en iurast l'obseruation. Believre & Sillery auoyent fidelement accompli leurs commissiõs ; aussi voulut sa Majesté qu'ils eussent encore l'honneur de cest acte auec le Mareschal de Biron, dont la valeur incomparable & la fidele affection auoit esté l'vn des principaux instruments pour amener ces guerres à leur dernier periode. Ils receurent donc le serment d'iceluy en la grande Eglise de Bruxelles. Le Roy d'Espagne la iura & signa le XII. de Iuillet ensuyuant. Mais ce voyage est le premier leuain duquel s'aigriront les funestes desseings qui destruiront en suite ce pauure & deplorable Officier de ceste Couronne.

Par le Roy d'Espagne.

LE Roy ne vouloit ouurir aucune voye d'accord auec le Duc de Sauoye, que par vne prealable & non differee reddition du Marquisat de Salusses. Mais sur l'asseurance que le Marquis de Lullins donna de sa part aux Deputez. L'intention du Duc n'estre autre que de donner a sa Majesté plus de contentement à l'aduenir, que les occasions passées ne luy en auoient fourny de

1598 moyen,& par l'intercession du Pape, qui fut d'vn commun consentement estably iuge & arbitre de ce differend, auec promesse de le iuger dans vn an; il fut faict iouïssant du mesme benefice de la paix, & le deuxiesme d'Aoust fit la ceremonie du serment és mains de Guillaume de Gadagnes seigneur de Botheon Seneschal de Lyon & Cheualier des Ordres du Roy, en l'Eglise des Cordeliers à Chambery.

Par le Duc de Sauoye.

Princes & Estats compris en la paix.

Le Pape, l'Empereur, les Princes & Estats de l'Empire, les Roys d'Escosse, de Pologne & de Suede, de Dannemark; les Ligues des Suisses leurs alliez & confederez; les Ducs & seigneurs de Venise, le Duc de Lorraine, les Republ. & Potentats d'Italie, voulurent du commun consentement des deux Roys este compris en ceste alliance pour iouïyr du benefice de ceste paix, par laquelle leurs Majestez ne peuuent desormais poursuiure leurs pretentions par autre voye que par droict deuant Iuges competents.

Annees de paix.

Les vagues fureurs des confusions estrangeres & ciuiles ont desormais perdu leur cours & leur nom par les incomparables effects de nostre inuincible Henry. La prouidence eternelle s'est visiblement seruy de ses mains pour arrester la cheute & restaurer les ruines de ce Royaume. Les impetueux torrents des factions precedentes se sont rompus aux abysmes de sa clemence & de sa foy. Ses plus cruels ennemis redoutent son bras & sa puissance. Ses peuples plus desbauchez sauourent la benignité de sa domination, & la douceur de la paix; & n'aspirent ny ne respirent plus autre chose que la durée de ce sainct don celeste. Les courages n'agueres en fiez

1598.

de vangeances & d'animositez se ramenent à moderation & concorde soubs l'vnique & souueraine main d'vn si iuste, si debonnaire & si valeureux Prince. Les prouinces fleurissent par le benefice de ceste publique tranquilité; les campagnes recueillent leurs fruicts sans trouble: la liberté du commerce enrichit le Marchād: le Magistrat remonte en son tribunal; l'Ecclesiastic retourne à ses deuotions, chacun possede son ame en paix, loing de peril, loing de crainte. Et les tristes flammes de violence conuerties en feux d'vne ioyeuse allegresse, font esperer que la ioüyssance de ce bonheur restablira la pieté, la iustice, l'ordre & les bonnes mœurs corrompues par les insolences des inciuiles & malheureuses guerres.

Occupation du Roy au commencement de la Paix.

Et de faict le Roy sçachant tresbien qu'il ne luy suffit pas d'auoir esleué tant de trophées sur ses ennemis, tant de fois enrichy ses victoires de leurs despoüilles: affranchi pour le present des fatigues militaires, s'occupe aux vertus politiques, dissipe les motifs pour lesquels ceste Monarchie s'estoit veuë sur le poinct d'vne funeste catastrophe, procure l'aduancement de la gloire de Dieu, restaure les polices & sainctes loix de son Estat; & par les arts de Paix asseurant toutes ses victoires precedentes, proteste qu'ayant les espaules toutes endurcies à la durté du harnois; il aime mieux neantmoins vn bon & fructueux repos, que l'incertain & turbulent estat d'vne bruyante guerre, sinon és cas où la dignité de cest Empire, & le salut commun de la chose publique, sont de bien loing preferables à vne paix plastrée d'vne feinte amitié.

1598.

Quelle consolation le Roy d'Espagne en reçoit.

PHILIPPE d'autre costé sent à l'indisposition de sa personne approcher celle qui ne respecte point dauantage le plus grand Monarque du monde que le plus chetif homme de la terre, & se console en ce terme de pouuoir transferer à son fils sa Couronne exempte des inquietudes & trauerses ausquelles la continuation de la guerre l'eust rendu plus subiecte, & moins capable des benedictions celestes. Il exhorte son successeur à cultiuer les fruicts que luy peut apporter ceste loüable reconciliation des deux premieres Couronnes de l'Empire Chrestien, & pour preuue des effects ausquels ils s'est obligé par le Traicté de Veruins; il rend au Roy Tres-chrestien ses villes de Calais, Adres, le Castellet, Monthulin, Dourlans, la Capelle, Blauet, & reçoit en mesme temps les places de la Comté de Charrolois qu'il tient soubs la souueraineté de la Couronne de France.

Tous deux les seellent par vne mutuelle restitution.

NI l'heureuse facilité par laquelle il les auoit occupées en vne saison que le Roy bien esloigné de sa frontiere les pouuoit moins secourir; ny la difficulté dont il pouuoit trauerser la reprise, ny le desplaisir de les rendre auec honte & preiudice n'eurent assez de force pour luy faire trouuer aucune condition au Traicté moins passable, comme eust peut-estre faict le vicariat ou vicomté de Besançon, si l'Empereur Rodolphe l'en eust voulu pouruoir comme il l'en requeroit instamment par Albert Cardinal d'Austriche son gendre futur & frere de Rodolphe, afin d'auoir vne porte à sa deuotion pour entrer en la Duché de Bourgongne; & par mesme moyen, la cognoissance des changes, arrie-

1597.

rechanges & autres negotiations qui se passent à Besançon pour la France, Alemagne, les Pays-bas & l'Italie, qui luy sont trop importans de sçauoir. Mais Besançon est en la protection de l'Empire. D'ailleurs l'Empereur eust donné subiect au Roy de s'en vouloir ressentir, & ceste collation ne se pouuoit faire sans la communiquer aux Princes de l'Empire, qui ne l'eussent iamais consentie.

Meditent plusieurs grãdes alliances.

TANDIS que les deux Rois font paroistre par vne publique resioüyssance, que la paix leur est egalement agreable & necessaire: on ne parle en leurs Cours que d'alliances & mariages. Le nostre ayant donné la paix aux François medite aussi de donner à leurs communs vœux vne Roine, afin que comme la iustice & bonté diuine le faict seoir sur le legitime throne de ses ayeuls par les merueilles que nous voyons au progrez de son regne; elle vueille encore par le moyen d'vne digne alliance rendre nos fleurs de Lis fœcondes en germe royal, qui nous perpetuë le repos duquel nous ne ioüyssons qu'auec crainte de le perdre, & de reuoir ceste Couronne trauaillée des factions ordinaires aux Estats qui ne sont affermis par l'asseurance des successeurs en droicte ligne. Mais la dispense necessaire en ceste action, fera differer ce Traicté iusqu'en vne autre saison. Le mariage de Madame sœur vnique de sa Majesté, se continuë auec le Prince de Lorraine Duc de Bar. Celuy de Philippe Prince d'Espagne, & d'Albert Archiduc d'Austriche se practiquent en mesme temps, & les verrons effectuer en suite.

1598.

CESTE bonnace nous promet que les peuples deuenus sages à leurs despends, ne veulent plus porter la marotte des passions de ceux qui soubs l'apparence de bien, (commun voile de ceux qui posent l'iniustice & violence pour colomnes de leurs desseings) s'appropriants par la licence du siecle peruerty, vne portion du commandement souuerain, abusent de ceste maladuisée Multitude, qui cerche tousiours en ses maux vn remede pire que le mal mesme, & s'engraissent de sa miserable pauureté. Tous les Grands destracquez du debuoir d'obeïssance, ont recognu que les plus courtes folies sont les meilleures, & qu'il vaut mieux gagner de bonne heure le port à sauueté, que courir plus outre le peril d'vn entier nauffrage. Le Duc de Mayenne sollicité de fraische datte pour soustenir les desnaturées rebellions de ceux que les partialitez estrangeres ont seduict; a respondu qu'il a trop d'obligation au Roy, qu'il sera tousiours de ceux qui voudront exposer leurs vies pour le seruice de sa Majesté. Ceste sage teste blanchie en l'experience de grands affaires, recognoist le deuoir des subiects enuers leur Prince, qui a restably la France malgré les efforts de ceux qui l'ont voulu ruiner. Le Duc d'Aumale portoit seul le faix de l'orage à l'abry duquel les autres s'estoient retirez. Ceste hardelle desbauchée l'estime capable d'estre constitué Chef de party pour ramener l'horrible confusion que ce beau Soleil de tranquilité vient de dissoudre, s'ils trouuoient les esprits de ceux qu'ils voudroient seduire dans le Royaume, aussi vuides d'affection & de fidelité, comme ils sont remplis de mauuais desseings & d'infidelité.

Certes les flammes de rebellion deuorent ordinairement ceux qui les cuident allumer. 1598.

Brouilleries en la Comté.

Comme ils voyent leurs monstrueux proiects auortez de ce costé, voicy que d'ailleurs vne nouuelle semence de diuision leur donne esperance que le feu s'allumant en la Franche-Comté, embrasera d'vne generale combustion les quatre coings & le milieu du Royaume. On a souuent veu des legeres occasions produire d'horribles effects. Nous en estions à la veille, si les Ministres d'Espagne autorisez du Parlement de Dole, eussent continué d'abbatre les fleurs de lis restablies par les Officiers du Roy en la Preuosté de Passauant sur la frontiere. Ils recognurent en fin qu'il n'estoit pas bon de rien entreprendre contre la paix publique sur le declin de la vie du Roy Philippe, & que nostre Roy n'est pas pour souffrir que son voisin estende sa frontiere au detriment de la sienne.

La rebellion ne trouuoit plus de prise és cœurs des François, leurs corps se purgeoient des humeurs de corruption, & leurs esprits se rendoient capables d'vne croyance toute contraire à l'impression que la peruersité du temps leur auoit cy-deuant donnée. Le peuple benissoit les moyenneurs de son repos ; & se sousmettant aux loix de la Monarchie, maudissoit les broüillons qui l'auoient long temps faict viure sous la licence d'vne confuse Anarchie. Les Grands se contenoient en obeïssance. Tous ordres detestoient les appasts & le ioug estranger. Rien ne bougeoit plus, rien ne conspiroit plus que concorde & subiection.

Charles Duc de Sauoye estoit seul qui donnast du trouble à la Cour. Il auoit iuré le Traitté de

1598.
Le Duc de Sauoye prẽd les articles du Traicté selon ses intentions.

Veruins entre les mains du Seneschal de Lyon: mais il se reseruoit d'en limiter l'obseruation par le respect de ses commoditez. En ses paroles ordinaires il receuoit vn extreme contentement que depuis sa reünion auec le Roy, sa Majesté l'honorast des tiltres de bon parent & amy. Il nommoit ceste iournée la plus heureuse de toutes celles qu'il eust veu luire. Il protestoit d'en vouloir cherement conseruer la memoire, & ne point eschanger à l'aduenir les felicitez de la paix aux malheurs de la guerre.

MAIS les effects de ce Prince sont fort esloignez de ses paroles. Il veut la paix, & fait la guerre: l'amitié du Roy, & iure la ruïne de ses amis. Il promet de contenter sa Majesté, mais le cuide amuser d'vn phantosme de promesses, presumant le gagner comme auec des poupées, & faisant en fin banqueroute à la foy, il deuiendra bien tost la haine des François, le scandale de la Chrestienté, & la fable du monde. Car refusant aux prieres du Roy de remettre en liberté la Comtesse d'Antremont vefue de l'Admiral de Chastillon, qu'il tenoit des long temps prisonnier à Yurée soubs vne inepte & fausse accusation de Magie, dont elle auoit esté mesme absoute par le Consistoire de Rome; ne donne-il pas à cognoistre qu'il dit d'vn & fait d'autre? & fatiguant les habitans de Geneue par toutes sortes d'oppressions, les prenant à rançon comme en pleine guerre, entretenant des forces és enuirons, contraignant leurs villages à des contributions indeuës, s'appropriant les anciens reuenus de la ville qui sont enclauez dedans ses terres, les empeschant d'enleuer leurs fruicts & denrées, & defendant à ses sub-

Il vouloit que sa fille espousast vn sien fauorist d'inegale maison.

1598.

fects tout commerce auec eux, soubs ombre qu'il ne trouuoit point la ville specialement denommée au Traicté de Veruins comme plusieurs autres Estats; comment s'excusera-il de violer le serment qu'il a conçeu par l'interposition du sainct nom de celuy qui proteste qu'il ne tiendra point pour innocent quiconque prendra son nom en vain, puisqu'en l'instructiõ du Seneschal de Lyon quand il s'en alla receuoir le serment de son Altesse, il auoit veu ceste apostille au XXXIIII. art. du Traité, Que la ville de Geneue est comprise soubs la generalité des alliez & confederez auec les Seigneurs des Ligues? Il sçait d'ailleurs que le Roy l'a trouuée receuë des longues années en la protection de ceste Couronne, & qu'il entend qu'elle ioüysse du benefice de la paix. Puis donc qu'il se retire si tost d'vne obligation qu'il vient d'affermir par le lien d'vn nom si venerable; qui se voudra promettre vne foy plus sincere de sa part en l'obseruation de sa parole au contentement qu'il promet donner à sa Majesté, pour le regard de son Marquisat de Salusses? En fin par l'intercession du Roy il enuoya ses trouppes se refraischir en Lombardie, mais sans les licencier, car il espere s'en seruir pour vn grand desseing, dont les effects neantmoins luy demeureront autant sans fruict, comme il les prepare sans bruit.

Geneue est en la protection de Frãce depuis plusieurs regnes.

CEPENDANT qu'il les medite, la force & la vie du Roy Philippe son beaupere tendent à leur declin, toutefois il desire effectuer la parole qu'il a donnée à l'Archiduc Albert son nepueu; & que si le mariage entre luy & l'Infante Isabelle sa fille ne se peut accomplir de son viuant, il soit au moins asseuré par la cession des prouinces

Mariage de l'Infante d'Espagne auec l'Archiduc Albert.

1598. qu'il pretend faire en faueur d'iceluy. Ainsi le sixiesme de May il fit lire à Madrit és presences du Prince Philippe son fils vnique aagé d'enuiron vingt ans, & de quelques principaux officiers tant d'Espagne que des Pays-bas, le contract par lequel il instituoit les futurs espoux & leurs hoirs de quelque sexe qu'ils soiẽt, seigneurs souuerains de toutes les prouinces des Pays-bas, de la Frãche-cõté de Bourgõgne, & de la Duché de Charolois, aux conditions, que telle donation & cession demeure nulle, comme reuoquée & mise à neant, au cas que ce mariage ne s'accomplisse. Que l'aisné des enfans legitimes issus de ce mariage, precedera le puisné, & le masle la femelle en la succession de toutes les Prouinces conioinctement & sans les pouuoir diuiser. Qu'à faute d'hoirs legitimes elles retournẽt à la Couronne d'Espagne, & qu'ils n'en alienent rien en aucune maniere, sans le consentement des heritiers & successeurs du Roy d'Espagne. Qu'à defaut de masles, la Princesse heritiere des Pays-bas qui sera lors fille ou vefue, espouse le Roy d'Espagne ou le Prince son fils, & si elle n'a ny le vouloir ny le pouuoir par dispense du Pape, de ce faire, elle ne pourra prendre alliance que du consentement des Rois d'Espagne, & ainsi des hoirs & descendãts des futurs espoux, que toutes negociations, traffics, & nauigations soient interdictes à eux & à leurs subjects aux Indes Orientales & Occidentales, que l'espoux, s'il suruit à sa femme, ait l'vsufruict des Pays-bas, qu'ayants des enfants, leur partage soit assigné, iusqu'à ce que l'aisné ou l'aisnée par le deceds du pere, entre en possession de tout: que la religion Catholique Apostolique & Ro-

Articles du mariage.

maine soit seule maintenuë esdites prouinces. Et 1598. qu'en cas de contrauention par les futurs espoux ou leurs descendants, ils soient descheuz de tous droicts sur iceux pays.

Le Prince Philippe ratifia consequemment ceste donation, plus pour aggreer au Roy son pere, que par sincere approbation, car elle l'escornoit de plusieurs belles & riches prouinces, & l'Infante sa sœur ayant accepté la transaction, enuoya les patentes de ses pere & frere aux gouuerneurs & conseils des prouinces, auec leurs letres qui prometoient toute assistance pour la guerre, & les siennes qui contenoient declaration de cest accord. Ainsi l'Archiduc (ce dit l'histoire) espousa vne grande Princesse, vne fascheuse querele, & vn long procés tout en vn iour. Desormais elle escript à l'Archiduc comme vne femme à son mary; se qualifie Dame des Pays-bas en general, Duchesse de Bourgongne, Lothiers, Brabant, Lembourg, Luxembourg & Gueldres; Comtesse de Flandres, Artois & Bourgongne; Palatine de Hainault, de Holande & Zelande, de Namur & de Zutphen; Marquise du Sainct Empire; Dame de Frise, de Salins & de Malines, de la ville & dition d'Vtrecht, de Transisulanie & Groninghen; & luy enuoye procuration pour en prendre possession au nom d'elle.

Ratifiez par le Prince Philippe. & Acceptez par l'Infante.

Les prouinces qui restent encore soubs le gouuernement & maison d'Espagne s'assemblent à Bruxelles; & le seixiesme d'Aoust, en vertu de l'acceptation de l'Infante, & de sa procuration donnée à l'Archiduc son futur espoux, il fut au nom de ladite Infante accepté & recognu par serment, aux conditions, que son Altesse fera de-

Albert recognu par les prouinces subiectes à l'Espagnol.

Soubs conditions.

1598. dans trois mois apparoir de la consommation de leur mariage. Qu'on ostera toutes contributions & charges de soldats ; & que desormais son Altesse se contentera de ses domaines. Que les soldats Alemands & les naturels du pays seront entretenus & payez tant que faire se pourra, mais les autres & les estrangers seront à la charge & solde du Roy. Que les offices, gouuernemens & conseils seront dedans vn an au plus tard remis és mains des seigneurs & naturels du pays ; & les conseils extraordinaires ramenez à la forme accoustumée. Que les anciens priuileges, droicts & franchises seront maintenus. Que son Altesse reuiendra en ses Pays-bas dedans le mois de May prochain, & durant son absence commettra quelqu'vn de son sang pour gouuerner ses peuples, qui iurera tout ce que le Roy à iuré. Qu'il ne sera rien attenté de nouueau durant l'absence de son Altesse. Que les Estats generaux pourront communiquer auec ceux de Holande & Zelande sur le faict de la paix. Qu'à son retour auec l'Infante ils feront le serment accoustumé en toutes les prouinces, & par l'assemblée des Estats generaux vacqueront à redresser les affaires des Pays-bas.

Il s'achemine En Espagne.

L'ARCHIDVC ainsi recognu & installé pour Prince à venir, prepare la consommation de son mariage. Il nomme pour gouuerneur en son absence son cousin germain, André d'Austriche aussi Cardinal, fils de l'Archiduc Ferdinand, qui fut frere de l'Empereur Maximilian, s'en va poser selon l'ottroy du Pape ses ornemens de Cardinal sur l'autel de N. Dame de Hult en Brabāt, puis s'achemine à Prague, pour y voir l'Empereur son frere,

1598.

frere, luy communiquer les intentions tant du Roy Philippe que les siennes, & prẽdre Marguerite fille de l'Archiduc Ferdinand d'Austriche pour la mener au Prince Philippe d'Espagne son fiancé à defaut de Marie sa sœur aisnée qui mourut apres leurs fiançailles.

La maison d'Austriche ne prend aliance que chés soy-mesme.

ALBERT auoit par ses lettres aduerty les Estats generaux des prouinces vnies tant de son mariage que des seigneuries qu'il auoit en dot auec son espouse, que la plus grande partie l'auoiẽt desia recognu, qu'il ne desiroit rien plus que de remettre les Pays-bas en bonne paix & concorde. Maintenant puisque le Roy Philippe separe lesdites prouinces d'auec celles qui sont de l'obeïssãce d'Espagne, il oste (ce dit-il) tout subiect de doute & meffiance, voire couppe les racines mesmes de la guerre. Car il promet de laisser aux prouinces vnies la liberté de leur religion, leur forme de gouuernement; & leur en donner telle asseurance qu'ils auront subiect de s'en contenter. De confermer & mesme aggrandir l'Estat du Prince Maurice, lequel il tient en si grande reputation, qu'il le verroit volontiers General de l'armée Chrestienne contre le Turc, tant il est estimé de chacun pour ses vertus & proüesses. De continuer en leurs offices & dignitez tous ceux qui sont au gouuernement des prouinces vnies, & leurs enfans mesmes s'ils en sont capables. En somme il les exhorte au nom du Roy Philippe & du sien, à se vouloir conformer aux Brabansons & Flamãds, receuoir à leur imitation les loix de legitime obeïssance, & les recognoistre pour leur seigneur & Prince.

Albert inuite les Prouinces vnies à le recognoistre.

PHILIPPE de Nassau Prince d'Orãge frere du

1598. Prince Maurice, le Duc d'Arſcot, le Marquis de Haurec, les Conſeillers Richardot & d'Auſſonville, & l'Abbé de Malonnes, tant par lettres au Prince Maurice, que de bouche à quelques particuliers qu'ils cognoiſſent bien experimentez & practics aux affaires, fortifient ces belles offres & remonſtrances.

Elles reiettēt ſes offres. &

ET les Eſtats & le Prince bouchent l'oreille aux chanſons de Circé. Ils ne peuuent eſtre induits à croire que le Conſeil d'Eſpagne vueille ſouffrir la liberté de leur religion, puiſque la tranſaction de Philippe auec Albert ne tolere que la Catholique par vne clauſe ſpeciale, ny meſme qu'ils ayent vene aucune qui tende à l'augmentation des Eſtats du Prince Maurice, puiſ-que de fraiſche datte vn marault de tonnelier d'Ypre, Peter Panne, a eſté executé à mort en la ville de Leyden, pour auoir à l'inſtigation des Prouincial, Preuoſt & Recteur du College des Ieſuites à Doüay, entrepris de l'aſſaſſiner auec vn couteau, poignard, ou piſtole, ſelon que la rencontre luy en fourniroit les moyens, à Delft, à Leyden, ou à la Haye. Ils iugent d'ailleurs que les appaſts d'Eſpagne ne tendent qu'à diuiſer leurs peuples & ſouſleuer les communes, leur donnant ceſte dangereuſe impreſſion, Qu'on aime mieux faire ployer & fondre leurs eſpaules ſoubs le faix des fatigues de la guerre, que de les releuer par la voye d'vne paix acceptable qui ſe preſente. Bien veulent-ils croire que Philippe & Albert verroient volontiers le Prince Maurice en Hongrie, afin que par ſon eſloignemēt ils puiſſent d'autant plus aiſément faire vn eſcart de ceux qui ſont commis au maniement des affaires, & s'emparer

1598.

en suitte du gouuernement absolu de toutes les Prouinces.

Par lettres surprises d'escouurent qu'ils ne s'y doiuent fier.

Comme ils flottent en ce soupçon & crainte, voicy lettres du Roy Philippe interceptes tesmoignent qu'il iette la pierre & cache le bras. Il donne vne leçon toute contraire au Cardinal: Qu'au traicté de paix auec la France ses rebelles (c'est à dire les Estats vnis) ne soyent comprins qu'à condition de restablir & receuoir par tout la religion Catholique Apostolique & Romaine, la souueraineté & dignité du Roy, de remettre en leurs grades les vieux Officiers desmis, & de n'en admettre aucun qui ne soit Catholique. Toutes ces considerations les empescherent de faire aucune response aux lettres de l'Archiduc.

Ils ny daignent respõdre.

La Roine d'Angleterre sonde leur intention & moiens apres la paix.

La Roine d'Angleterre void que la paix du François auec l'Espagnol enfante la des-vnion du Roy Tres-chrestien auec les Estats, & que desormais les forces d'Espagne pourront fondre sur ses bras auec moins de contraste. Elle depute doncques le Cheuallier Veer aux Estats, pour sçauoir quels moyens ils ont de soustenir conioinctemẽt auec elle le faix de la guerre, si d'aduenture ils se resoluent à la continuer, puisque la conference que le Roy d'Espagne auoit voulu tenir particulierement auec elle, s'estoit departie sans effect, pour la ceremonie de la seance que les Deputez Anglois n'auoient voulu ceder aux Espagnols à Boulogne, chacun iugeant n'estre raisonnable d'acquerir la paix par vn tel des-aduantage faict au seruice de son Maistre.

Ils sont resolus à la guerre.

Ils respondent, & par vne honorable ambassade conferment. Qu'ils ne veulẽt ny paix ny tresue

1598. auec l'Espagnol; qu'ils supporteront toutes les extremitez & rigueurs, attendans l'issue qu'il plaira à Dieu leur enuoyer, plustost que d'abandonner leur patrie, & receuoir leurs ennemis au gouuernement d'icelle. Car de leur paix (disent-ils) ne peut sourdre autre chose qu'vn changement de religion, qu'vne translation du gouuernement hors de leurs mains en celles des bannis & espagnolisez, plus conuoiteux de vengeance que les Espagnols mesmes.

Conioinctement se preparent contre l'Espagnol.

Ceste guerre ne pouuoit estre tant dommageable à l'Anglois qu'à l'Espagnol. Car cestuy-cy ne pouuoit qu'à peu de profit & grandes armées sur mer & sur terre entretenir les rebelles d'Irlande soubs le Comte de Tyron, bien qu'il eust de fraische datte donné quelque eschec: & cestuy-la pouuoit auec ses nauires, & aux despends de ses marchands, que l'appetit du gaing poussoit gayement à telles entreprises, conquester sur l'autre tant és costes d'Espagne & d'Afrique, comme aux Indes Orientales & Occidentales. Ainsi l'Anglois & les Estats se resoluent à la continuation de la guerre contre l'Espagnol & l'Archiduc.

L'Archiduc faict assaillir les terres du Duc de Cleues.

CEPENDANT qu'ils ioignent leurs forces & courages pour cest effect, & que l'Archiduc dispose des affaires du Pays-bas & de son voyage en Espagne, l'Admiral d'Aragon lieutenant general de son armée s'achemine vers la Meuse suiuant la resolution qu'ils en auoient prise à Bruxelles. Voyons le subiect & le pretexte qui les y pousse. Ian Duc de Cleues, de Iuliers & de Berghe estoit veuf, debilité de sens & destitué de lignée, & pourtant Philippe & Albert esperent qu'il mourra sans hoirs, & que ses estats & sei-

Esperant que ce Prince mourra sans enfans.

&



gneuries par droict de deuolu escherront à l'Empereur, comme fiefs masculins de l'Empire, & qu'à leur semonse & poursuite Rodolphe en fera donation à son frere Albert. Mais c'est cõpter sans son hoste, & disputer la peau de l'ours deuãt qu'auoir pris la beste. Ce Prince estoit plein de santé, & prest de conuoler en secondes nopces auec la fille du Duc de Lorraine, comme il aduint depuis. D'autre part le Duc de Prusse, & les deux freres Ducs des Deux-ponts y pretendent à cause des alliances qu'ils ont auec le Duc Ian, & soustiennent que tels fiefs peuuent ainsi qu'ailleurs aussi bien eschoir aux femmes qu'aux masles, dequoy les alliances de ces pays-là, qui n'ont pas tousiours esté soubs mesmes Princes, par mariages des vns auec les autres, ont autrefois donné de suffisans tesmoignages.

1598.

Que l'Empe. l'accõmodera des Estats d'iceluy.

Quoy que soit qui à la force en main, diuise les terres, & fait la part au plus ieune. Les prouinces des Pays-bas sont données en dot à l'Archiduc: & les Duchez de Cleues, Iuliers, & Berghe sont limitrophes de Flandres & d'Alemagne. Il vaut doncques mieux les ioindre ensemble à la poincte de l'espée. D'ailleurs Albert à besoing de passages sur le Rhein pour la guerre qu'il pretend faire aux prouinces qui ne veulent iurer par son nom, Frise, Zutphen, & autres delà le Rhein.

Ils luy sont cõmodes pour le passage du Rhein.

mais

Mais celuy qui reside és cieux s'en rid : le Seigneur se moque d'eux, tout ce qu'ils suent le vent le boira, toutes leurs ruines & degasts ne seront qu'vn leuain d'aigreur aux peuples, ceste armée sera contrainte de sortir, & remettre les places occupées entre les mains de leur naturel &

N'en tirera que la ruine du pays.

1598. legitime seigneur. Le dé toutefois est ietté, il faut voir quel en sera le sort.

L'Admiral d'Aragon son Lieutenant general passe la Meuse.

VINGTCINQ mille hommes de pied & Cinq mille cheuaux, Espagnols, Italiens, Bourguignons, Alemans, Valons, Irlandois, & François excremés de la Ligue, commandez par Dom Francisco de Mendozza Marquis de Guadalethé Admiral d'Aragon, passent la Meuse pres de Ruremonde au commencement de Septembre, & se presentent deuant Orsoy, ville des appartenances du Duc de Cleues. L'Admiral demande que les portes luy soient ouuertes, & promet de ne se seruir de la ville que pour passer le Rhein, qu'au refus, il vsera des moyens que la force luy permet. Les habitans intimidez ouurent. Il entre; & tenant la ville à sa deuotion, somme le chasteau gardé par quelques soldats du Duc de Cleues, puis d'vne nouuelle façon de sommer vne place neutre & qui ne fait point de guerre, leur presente trois Capucins auec vn bourreau qui tenoit plusieurs licols en sa main, & leur donne le choix, ou de rendre la place ou de se laisser pendre. L'espouuente saisit les soldats, il s'y loge, s'asseure des places circonuoisines, fortifie Orsoy pour tenir le passage ouuert des deux costez, rauage les pays de Cleues, de Iuliers, de Cologne mesme, de Mont, de Mark, de Munster & autres quartiers de Vestphale, desolant par le sac & par le sang ces places neutres, & leur faisant vn plus cruel traictement qu'à des propres ennemis.

S'asseure d'Orsoy par vne nouuelle façõ de sommer. & Desole le pays circonuoisin.

Les Estats arment pour le cõtrequarrer.

LA maison du prochain qui brusle fait soigner à la sienne. Les Estats escoutoyent durant l'esté de quel costé cherroit l'orage, ils le voyent

maintenant, & n'en sont plus en doute. Leurs troupes sortent des garnisons; le Prince Maurice pouruoid aux frontieres de Frise, d'Oueryssel, de Zutphen, & autres tant delà le Rhein que sur la riuiere d'Yssel; se campe en l'isle qu'on appelle de Gueldres pres la ville de Seuenter assise sur le Rhein; se retranche là, & s'y fortifie auec vingt cinq pieces de canons, puis enuoye le Cõte de Hohenlo anec quatorze compagnies de caualerie, quelque infanterie & quatre pieces de fonte pour renforcer les villes de Zutphen, Grolle & Brefort.

1598.

Le Duc de Cleues somme l'Admiral de rendre Orsoy.

Orsoy n'auoit ouuert ses portes que sous la parole de l'Admiral. De ne s'en seruir que pour passer le Rhein. Maintenant les Estats de Cleues & de Iuliers le somment de la rendre, qu'au refus on emploiera pour la defense & conseruation du pays, & les deniers & les hommes qu'on à leuez pour la guerre de Hongrie; & exhortent les villes de Vestphale, de s'opposer au commun ennemy.

Il s'enpleind à l'Empereur &

Le Duc mesme se pleind à l'Empereur, aux Princes & villes imperiales, aux quatres Electeurs du Rhein, au Duc de Brunsuik, au Landgraue de Hessen; & à ceux de Cologne qui conniuoyent aux insolences de l'Admiral, pour les induire à n'enuoyer plus ne viures ne munitions au camp des Espagnols comme ils auoyent tousiours fait. Depesche vne ambassade vers l'Archiduc qui poursuyuoit son voyage; luy remonstre les outrageux excez de son Lieutenant general, & desire sçauoir s'il l'autorise en telles violences.

L'Archiduc veut que l'on croye ceste armée estre toute au Roy Philippe, & ne receuoir

1598. loy que de luy, car il ne l'appelle point autrement que l'armée du Roy, & respõd qu'il n'a iamais entendu preiudicier aux terres & pays du Duc auec l'armée du Roy, ni luy donner la moindre occasiõ de plainte. Qu'il à bien preueu que la prise d'Orsoy donneroit de l'õbrage à beaucoup de peuples, que neantmoins puis-qu'il est contraint d'assaillir par armes les rebelles de sa Majesté, il ne peut si tost quitter la ville, que les gens de guerre du Roy seront à l'aduenir tenus en telle discipline, qu'ils ne donneront plus aucun subiect de plainte.

L'Archiduc s'excuse de la pouuoir rendre.

NONOBSTANT ces promesses, les gents de l'Admiral s'espandent par le pays de Cleues, prennent & saccagent les villes d'Alphen, Santhen, Calcar, Goch, Gennep, Burich, Dynslaken, Holt, Rées, & toutes les autres places d'alentour; tuent, pillent, & par tout laissent des marques d'vne piteuse desolation.

Ceste excuse donne subiect à son Lieutenant de pousser ses victoires.

Puis-que l'Espagnol à passé le Rhein, il faut sçauoir s'il à enuie de mordre. Le Prince Maurice met en bataille son armée par escadrons au dessous de la montagne d'Elten en vne pleine cãpagne de bruieres, mais n'ayãt peu l'attirer par aucune esmorse, il se contenta d'auoir veu le bel ordre de ses gents, & la bonne enuie qu'ils auoient d'affronter l'ennemy si l'occasion s'y fust presentée.

Le Prince Maurice l'approche. mais

Ne le peut attirer au combat.

IL auoit autre desseing que de combattre, & vouloit preuenir Vlrick Comte de Brouk, qui sur l'aduis qu'on luy dõna du desseing que l'Espagnol auoit de forcer son chasteau de Brouk en la Duché de Mont, esperoit mettre à sauueté ses plus precieux meubles, comme il auoit faict sa femme, ses filles & damoiselles. Mais l'effect suit la menace. Il est inuesty le septiesme d'Octobre, &

Broux pris. &

batu le mesme iour. Le lendemain il rend la place, à condition de sortir auec quarante soldats qu'il auoit, & d'estre conduit iusques en lieu de seureté. Il sort, mais ses soldats sont incontinent massacrez, & luy remmené prisonnier, puis deux iours apres assassiné comme il s'alloit proumener à la persuasion du Capitaine qu'on auoit commis à la garde de sa personne, & de son chasteau, & pour comble d'indignité, son corps reduit en cendres.

1598.

Le Seigneur assassiné de sang froid.

CES inhumaines cruautez estonnent les habitans de Vezel capitale ville de Cleues, qui voulans amollir le courage de l'Admiral à ne les forcer, enuoyent demander saufconduit pour quelques honestes presents dõt ils le desirent gratifier. *Ce n'est pas mon but ny ma coustume* (ce dit-il) *d'accepter dons ny presens pour me destourner plus ou moins de mon deuoir au profit & seruice des amis. Le principal poinct pour seruir au bien du commun, & pour acquerir ma grace, consiste en ce que vous trauailliez auec moy pour retrancher les causes du mal, & restablir la Republique & l'Eglise en tel estat qu'elle estoit auparauant les troubles.* Ainsi ceux qui destruisent les autels de deuotion & de pieté, veulent persuader qu'ils les edifient. Il espere en tirer plus par la force qu'ils n'en donneront de franche volonté. Et eux, qu'en donnant congé à leurs Ministres protestans, & restablissans la religion Catholique, ils aurõt paix auec luy. Ils font l'vn, mais n'obtiennent pas l'autre pourtãt. Car les ayant inuestis & intimidez de menaces, il exige d'eux la somme de cẽt mil reichs dallers, qui valent enuiron cinquante sols piece, & mille muids de blé.

Vezel craind ses foudres. mais

Ne les peuuent euiter.

&

PAR ceste composition ils garantirent & leur ville & leurs faux-bourgs d'vne generale ruïne qui les talonnoit, mais ils ouurirent

Facilitent la prise de Rheimberck.

1598. le chemin à l'Admiral pour le siege de Rheinberck, que les Estats n'auoient encore peu rendre capable de resistence. L'Espagnol gagne les retranchemens, braque deux pieces au bord de la riuiere, & faict quitter le fort qui estoit en l'isle du Rhein: dresse cinq bateries de quatre chacune, tonne & foudroye chaudement contre la tour des munitions; le feu s'y prend, la faict voler en l'air, emporte quantité de maisons, renuerse vne partie du rempar, & de la porte du Rhein, tuë le gouuerneur & plusieurs soldats. Ainsi les breches n'estants aisées à reparer, & les assiegez sans autre poudre que ce qu'ils auoient en leurs fournimens, ils capitulent auec Alphonse d'Aualos, qui les auoit faict sommer en son priué nom, & reçoiuent de luy beaucoup de courtoisie pour reuange du bon traictement qu'il auoit receu du Prince Maurice à la Haye, quand il fut defaict & pris deuant le fort de Knotsenbourg.

Vne courtoisie ne se perd point en la memoire d'vn braue.

L'HYVER approchoit, & les viures eussent peu manquer à l'Admiral s'il eust mené son armée plus auant en Ouëryssel & Frise. Il prend donc le chemin de Bocholt, & mande à toutes les villes du Diocese de Munster, qu'on ait à luy apporter argent, viures & munitions, somme la ville d'Emeric, & donne parole au Doyen des Iesuites, que la ville ne souffrira ny dommage ny garnison. Mais pour faire sentir la douceur & fidelité de la domination Espagnole à ces peuples que la neutralité debuoit exempter de tels outrages, il s'en asseure par quelques compagnies de Landscnets, & pour excuse au Doyen cõme il luy representoit trois siennes lettres de promesse: *Les effects de la guerre se changent dix fois en vne heure,*

La foy de Mendozze s'accommode aux rencontres, elle est à vsage d'estriuieres.

1598.

(ce dit-il) *& pour le present il ne se peut autrement.* Isselberg esprouua que le traictement des Espagnols & des Italiens est encore plus insupportable. Deutecom, petite & foible place gardée seulement par quatre compagnies des Estats, & batuë de dixhuict canons, offre de se rendre sous honestes conditions. L'Admiral la veut auoir à sa mercy. Elle se resoud à consumer plustost soixante barils de poudre qui luy restoiēt pour faire sauter les breches, & rediger la ville, les bleds & munitions en cendres au peril de leurs propres vies. En fin il accorde aux soldats de sortir auec armes & bagages sans drappeaux, & aux bourgeois, de n'estre offensez ny en corps ny en biens. Dort Capitaine de Schuylenbourg, chasteau situé en pays marescageux, receut la loy que le victorieux luy voulut donner, de sortir auec le baston en la main.

Braue resolution d'assiegez.

Le Prince Maurice ayant muny son logis de l'Isle de Gueldres, s'estoit venu retrancher à Doësbourg en intention de garantir la Veluue. L'approche de l'Admiral luy faict presumer que les prinses de ces deux dernieres places sur les Estats l'ameneront fondre sur ses bras. Il l'attend de pied ferme les vnze, douze & treize de Nouembre. Mais les garnisons circonuoisines des Estats luy rongnent les viures bien courts ; ses soldats n'ont plus qu'vn pain noir en trois iours : mais de l'eau tout leur saoul : ils se debandent à la desrobée, la gendarmerie du Prince disme tous les iours son armée, elle est desia diminuée de sept mille hommes, & ne peut deuorer toutes les incommoditez que la rigueur du temps & du lieu leur suscite. Ils sont à la veille d'vn rude hyuer,

Mendozze incommodé se retire.

1598. & ne trouuent que des coups à gagner auec ces Gueux (ainsi nomment-ils ceux qui combatent soubs les enseignes des Estats à cause de ces requestes que plusieurs grands seigneurs des Pays-bas presenterent au Roy Philippe habillez en gueux au commencement des guerres de Flandres) ils ont besoing d'vn bon logis pour se refraischir & passer la saison incommode pour les armes. Ainsi le seixiesme de Nouembre, l'Admiral remmene son armée en haut és marches de Cleues, de Munster, Bergh & Marck.

Le Roy Philippe approche de sa fin.

TANDIS que le Roy Philippe acheue comme il auoit cōmencé son regne par la guerre des Pays-bas, voicy que plusieurs ressentimens des miseres & pauuretez ausquelles la condition humaine est subiecte, le font en fin souuenir qu'il est homme. Il ne pouuoit sentir tel contentement en son ame que ce premier hōme de la Grece en son tēps, qui se reputoit bien heureux en mourant, De ce que nul Athenien n'eust oncques porté robe noire (c'est à dire le dueil) à son occasion. Mais au moins a-il ceste consolation, qu'apres tant d'argent & de sang respādu parmy le monde, qu'ayāt auec tant de rigueurs & d'aigreurs poursuiuy la ruïne & hasté les destinées du plus bel Estat de l'Europe, il void les deux premiers Monarques de la Chrestienté conioincts par vn ferme lien de paix commune, & ses enfans sur le poinct d'entrer aux alliances qu'il aggree. Il sent desormais que son heure est venuë pour quitter les ambitions de ce monde, & que pour neant la chair se roidiroit contre l'esprit quand il faut que l'vn fausse compagnie à l'autre.

Sa consolation en sa maladie.

Pour ce, ayant tousiours eu beaucoup de deuotion au monastere de Sainct Laurent, & fort affe-

ctionné son tant somptueux & incomparable chasteau de l'Escurial à sept lieuës de Madrit, il y voulut estre porté, pour la cercher vn rempar asseuré contre les assaults qu'vne guerre intestine vient liurer sur le poinct de ceste fascheuse dissolution de l'ame & du corps. Celuy que l'histoire remarque pour auoir monté plus hault qu'aucun des ascendans de sa famille, qui sans hazard de sa personne & se tenant à l'abry de son Cabinet, a ordonné de plus fameuses actions qu'aucun de ses deuanciers, trouue maintenant que le souuerain Createur a ordonné plusieurs egalitez des plus grands aux plus petits. Il leur a donné la terre pour demeure, pour nourrice & mere commune, vn mesme principe de creation, vn ciel commun, vn soleil & vne lune, l'air & l'eau communs; les ames des vns & des autres obtiennent vne mesme nature. Ils viennent au monde tous auec vne mesme nudité, tous ont vne egale issuë de ceste vie. Il recognoist que la mort ne craind point les hayes des Archers de la garde, qu'elle heurte aussi priuémét aux palais des plus grands Rois, qu'aux basses chaumetes des plus chetifs bergers, qu'elle les vient happer au collet iusques dedans leurs draps, les larmes n'y seruent de rien, les armes y perdent leur escrime, les prieres ne l'esmeuuent point, les presents ne la corrompent point, l'art du Medecin ne la retarde point, les drogues, les remedes n'ont point d'efficace enuers elle. Il sçait que bien souuent elle ne leur donne pas mesme loisir de declairer leur derniere volonté, qu'elle rauit, qu'elle emporte, qu'elle desioint l'ame d'auec le corps. Qu'en somme apres ce dernier pas tous ont à courre vne mesme carriere, qu'vne

1598.

Il se fait porter à l'Escurial.

1598. egale putrefaction aneantit leurs corps, que de leurs corps s'engendre egalement vne vermine qui les mine, qui les mange, qui les ronge & dissoud entierement leurs os.

Il n'y a point d'acception de personnes envers la Mort.

Il a surmonté de grands efforts de la fortune, de grands accidents du temps: mais il ne trouue aucun antidote qui le puisse rendre insensible aux douleurs. Les gouttes, les fievres, vne sale phthiriase, vne grande aposteme en la iambe droicte, quatre autres extremement ordes & puantes en la poictrine, vn nombre innombrable de poux engendrez de ceste matiere putride & purulente, & qui de là s'espanchent par tout son corps, luy font paroistre que nature peut aussi bien faire de son corps vn chetif skelet comme du plus infime de ses peuples.

Horribles incommoditez en vn estrange changement.

Naissance du Roy Philippe.

PHILIPPE nasquit à Vailladolit le XXV. d'Apuril M.D.XXVI. & de seize iusqu'à vingt ans, fit son apprentissage és affaires du monde soubs les instructions d'vn pere, qui pour les experiences des choses qu'il auoit veues & gerées, ne pouuoit rien ignorer. Des que l'Empereur son pere luy eut faict voir les Pays-bas, il voulut faire cognoistre au monde qu'il estoit né pour estre le fleau des hommes de son siecle, & pour seconder notamment les premieres intentions de son pere sur la France. Les batailles de Grauelines & S. Quentin qu'il gagna par ses Lieutenants comme le Roy François I. contrequarroit en Italie par François de Lorraine Duc de Guise les violences des armes Espagnoles contre le siege de Rome, signalerent les premices de ses armes. D. Ian d'Austriche les fit prosperer contre les Maures & Turcs es defaictes de Lepante, de Pegnol, de Ve-

lez. Le secours qu'il enuoya au Grand maistre de la Vallette à Malthe faisoit loüer son zele, s'il n'eust des-lors donné la paix au Turc, pour empourprer du sang Chrestien les campagnes de l'Europe. En Flandre, par des extremes & horribles violences. En Portugal, par la corruption de quelques principaux Seigneurs du Royaume, & par vne illegitime vsurpatiõ au preiudice de plusieurs Princes, lesquels y renouuelloient de bien anciennes pretensions. En Aragon, par l'aneantissement d'vne grande partie de la Noblesse du pays, & des peuples reuoltez contre son autorité. En Angleterre, s'il n'eust trouué les puissances du ciel, de l'air, des eaux, & de la terre bandées contre ceste nombreuse & superbe armee nauale de l'an M. D. LXXXVIII. qui luy firent paroistre que les proiects fondez sur l'inconstance de cest element, sont bastis sur vne planche peu seure, & qu'vne bouffée du vent celeste est capable de rompre les plus grands efforts de l'homme. En France, par les guerres qu'il nous a faictes en renard & en lion, par ceste monstrueuse & gigantine faction, du ioug de laquelle nostre tres-victorieux & triomphant HENRY fortifié de Dieu en sa iustice, ayant deschargé les espaules des François, leur dõne subiect de protester qu'ils ne prefereront iamais les douceurs de sa domination aux rigueurs d'vne odieuse tyrannie.

1598.

EN somme Philippe apres auoir vescu soixante & vnze ans, regné cinquante, trauaillé le monde Chrestien par guerres & combustions trente-cinq; consommé pres de six cents millions de ducats en moins de trente trois ans, qui par sa propre confession qu'il fit à son fils & successeur

Sa mort.

1598. en la derniere instruction politique qu'il luy laissa, *ne luy auoient causé autre chose qu'ennuy & fascherie*: chargé de douleurs & cruellement trauaillé de maladies, ayant de longue main preparé sa retraicte de ce monde à l'autre, & suffisamment esprouué combien les sceptres pesent à la main & les couronnes à la teste; trouua l'issue de ceste vie aussi miserable & honteuse pour sa qualité, que celle du plus pauure homme de la terre, comme nous auons dict cy-dessus. Il mourut le treiziesme de Septembre, regretté du siege Pontifical, & qualifié par la bouche de Clement VIII. grand defenseur de l'Eglise, & puissant ennemy des persecuteurs d'icelle, tiltres desquels il ne l'eust peut-estre pas honoré s'il eust rendu l'ame lors qu'il maistrisoit comme à baguete les elections des Papes, & se ventoit de tenir Rome par les cheueux & par la gorge, tant pour les pensions des Cardinaux qu'il auoit à sa deuotion au Conclaue, comme pour les commoditez qu'elle tire de ses Estats, au refus desquels il la pouuoit affamer.

Ses vertus. Prince tousiours fort religieusement attaché aux choses de la conscience. Liberal, n'ayant iamais laissé sans recompense vne belle action de lettres, de iustice, de valeur, sans toutefois esleuer aucuns à des grādeurs disproportionnees à la capacité de leur entendement. Constant & d'vne ame ferme en son assiette, les afflictions ne l'ayants iamais esbranlez, ny les prosperitez insolemment esleué l'egalité de ses affections. Apprehensif, vigilant & laborieux, remuant affaires iour & nuict, aspirant tousiours à de haults desseings qui luy trauailloient le cerueau par delà sa

1598.

là ſa portée, capable neãtmoins de conceuoir prōptement les fins des choſes, & les preuoir d'vne prudence admirable. Diſſimulant les offenſes qu'il ne vouloit punir; & d'vn traict d'entendement, feignant de ne les auoir ſceuës. Graue a l'endroit des grands, & populaire aux petits. Loüable pour ſon abſtinence & frugalité, car il corrigeoit en ſes derniers temps par grandes ſeueritez les excez de ſes deſbauches, dont il paya neantmoins les intereſts en ſon extreme vieilleſſe, patient à merueilles en ſes aſpres tourments & plus cuiſantes douleurs.

Vices.

L'hiſtoire le louë de pluſieurs grandes vertus, mais il les a flaiſtries par leurs contraires. Voluptueux iuſqu'au declein de ſon âge, & cruel s'il en fut oncques, colere, implacable, deffiant, ombrageux, ialoux, timide & doubteux, couuert & ſimulé, faſtueux par de-là la condition de l'homme, peu religieux de ſa parole en matieres d'Eſtat, le Duc de Vilhermouſa & le Marquis de Fuentes en ſont teſmoings, il les fit mourir apres leur auoir pardonné la reuolte d'Aragon. Et ces paroles qu'il diſoit en la derniere inſtruction à ſon fils: *Il eſt bien vray que ie les ay donné* (parlant des Pays-bas) *à voſtre ſœur, mais qu'en eſt-il? Vous y auez cent eſchapatoires, dont vous vous pourrez ſeruir auec le temps.* Il a touſiours tenu les Papes en bride, maiſtriſé leurs elections, & meſme (ce dit l'original) auancé la mort d'aucuns. Il s'eſt preualu des diuiſions des Turcs, Barbares, & Perſes contre les Princes Chreſtiens; notamment contre la France, & finalement eſt mort auec d'extremes regrets & compunctions de tant de ſang inhumainement reſpandu durant ſon regne, &

1598. de tant de millions d'ames ausquelles son ambition auoit violemment arraché la vie.

Trouble pour le fief de Ferrare.

CEPENDANT que les ressentimens des maladies du Roy Philippe l'inuitoyent és derniers mois de son aage à preparer les choses requises pour rendre son corps à la terre & son ame au ciel : le Pape ayant mis la paix entre les deux plus puissans Rois de la Chrestienté, trauailloit d'ailleurs à pacifier le trouble suscité par Cæsar d'Esté à l'occasion de la Duché de Ferrare, & ramener ce beau fief au patrimoine de l'Eglise. Ce fief est l'vn des fiefs masculins du siege de Rome; & ceux de la famille d'Esté en auoient esté inuestis en consideration des seruices par eux faits à l'Eglise; aux conditions, que les masles seuls le posséderoyent, & qu'à leur defaut, l'Eglise se le revniroit pour en disposer à son plaisir.

Alphonse d'Esté mort sans hoirs masles.

Alphonse estoit decedé sans hoirs masles legitimes, mais de son viuant il auoit employé tout son pouuoir, tout son credit, tous ses amis, & ouuert sa bourse iusques à offrir des sommes equiualentes à peu prés au domaine & reuenu de la Duché, pour faire que Cæsar d'Esté fils naturel de son frere obtinst & le droict & la succession de ceste dignité. Les intercessions & du Roy Tres-chrestien, & de la seigneurie de Venise, & du Duc de Florence, & de l'Empereur mesme auec plusieurs autres Princes tant Italiens qu'Alemans, ayants esté de nul effect, il conseilla à son nepueu de coudre la peau du lion à celle du renard, implorer les faueurs des Princes ses alliez & voisins, & tascher de se maintenir par armes en la possession de cest Estat par sa mort.

Apres sa mort l'Eglise redemande son droict.

1598.

Cæsar (quoy qu'illegitime) prend le tiltre de Duc de Ferrare, se fortifie, leue gents de guerre, & veut par force conseruer ce que par droict il ne peut. Le Conclaue prononce, que Cæsar viendra rendre obeïssance au saint siege à Rome dans certain temps, & que cependant les choses demeureront en surseance.

Cæsar fils bastard de son frere prend le titre de Duc de Ferrare.

Cæsar refuse d'obeïr, & mendie de toutes parts les assistences des amis de feu son oncle. Il arme, & prefere ses pretensions aux foudres qui le menacent. Clement iette sentence d'excommunication contre luy; & desployant les armes temporelles auec les spirituelles, oppose ses forces aux siennes prés de Boulogne la grasse, mais la bataille fut plus auantageuse à Cæsar. Neantmoins ses partisans se contentent de l'auoir porté iusqu'icy; desormais chacun retire son espingle du ieu, & ne veulent à l'appetit d'vn particulier demeurer à iamais enuelopez aux anathemes de Rome. Ainsi chaque oiseau reprenant ses plumes, la corneille de l'apologue se trouue desplumée. Cæsar doncques recourt aux moyens par lesquels on appaise ordinairement les hommes, & tasche d'achepter sa paix à beaux deniers comptans. Mais comme il void que ny le Pape ny les Cardinaux n'y peuuẽt estre induits, il commence à ressentir le danger qui le talonne, de perdre non seulement ce qu'il dispute l'espée au poing, mais aussi l'heredité de son pere N. d'Esté frere du Duc defunt, qu'on ne luy debatoit point, tellement qu'au lieu que n'agueres il assembloit ses amis pour contrequarrer les desseings du Pape, maintenant il s'en procure d'autres pour moyenner sa grace.

Il est excommunié.

&

L'armee Papale batue par luy, mais

Ses amis le quittans.

Il recerche la grace du Pape.

&

1598.

L'obtient.

SA grace luy fut en fin accordée à Fayenze, & tant luy que tous ceux qui l'auoyent assisté, releuez de l'excommunication. Tous les fiefs qui ne dependent point de la Duché, demeurerent entierement à Cæsar, pour les tenir de l'Eglise en tiltre de fief, auec les palais, viuiers, & iardins qui auoient esté au feu Duc. La moitié des canons de la ville. Tout l'or & argent mis ou à mettre en œuure: les pierreries, bagues, ioyaux, papiers, registres & comptes. Droict de leuer tous les ans quinze mille boisseaux de sel sans payer aucun tribut. Le nom, tiltre & dignité de Duc de Ferrare. Iceluy Cæsar receu en la protection du siege Apostolique, retenant à soy non seulement les fiefs imperiaux, mais obtenant aussi secours dudict Siege pour la conseruation d'iceux. Les biens allodiaux racheptables de luy par l'Eglise au prix conuenu du consentement des parties; lequel payé, lesdicts biens allodiaux reuiendront à la Chambre Apostolique. Et la ioüyssance par Cæsar de tous les priuileges desquels a ioüy la famille d'Esté tout le temps passé, tant en la ville qu'en tout le territoire & domination de l'Eglise.

Clement fait son entrée à Ferrare.

CESTE paix ainsi concluë, Clement enuoya le Cardinal Aldobrandin son nepueu pour receuoir l'hommage de la ville & Duché de Ferrare, puis y fit son entrée auec grande pompe & solennité, suiuy de vingtsept Cardinaux, trentequatre Euesques, cinq cents cheualliers & Gentilshommes, receu par le Duc d'Vrbin en ses terres, & là salüé par les Ducs Cæsar & Alexandre d'Esté, par le Comte de la Mirande, & plus de cinquante mille hommes de toutes qualitez en belle ordonnance.

Vn nouueau seigneur doibt singulierement aduiser que ses nouueaux subjects n'ayent occasion de regretter le gouuernement de son deuancier. Ainsi Clement depuis le commencement d'Apuril iusqu'à la fin de l'année, composa si bien l'Estat de Ferrare auparauant fort diuisé d'affections, que la ville demeura revnie de cœurs & de corps en son obeyssance.

1598.

Et se rend l'Estat paisible.

Ferrare est vn des plus anciens azyles & refuges des Iuifs, & y ont tellement esté gratifiez par les Ducs, que ceste trouppe vagabonde n'estoit plus autrement distinguée d'auec les originaires, que par la seule religon. Pour les recognoistre, le Pape ordonna qu'ils porteroient à l'aduenir vn cordon iaulne à leurs chapeaux, pour les accoustumer en suitte peu à peu aux autres marques qui les signalent ailleurs. Ceste note les outra fort, plusieurs aymerent mieux se forbannir eux-mesmes, que consentir à la porter, & leur fit vn second creuecœur de ce qu'on auoit esuenté leur generale conspiratiõ, par laquelle leurs plus riches synagogues auoyent boursillé la somme de cinq cents mille escus pour faire destruire au grand Turc le sainct Sepulchre de Ierusalem, & oster ceste consolation aux Chrestiens, d'aller voir le lieu du repos de celuy qui par sa mort leur à donné la vie.

Distingue les Iuifs d'auec les Chrestiés par vn signal.

Impie contribution.

Le seiour du Pape donna l'honneur à Ferrare d'y voir la celebrité des mariages entre quatre personnes de mesme sang, mesme nom & mesmes armes, voire si proches que sans dispense la consanguinité n'en permettoit la consommation. Philippe d'Austriche III. du nom Roy des Espagnes, espousa Marguerite d'Austriche : & Albert

Mariages solennisez par le Pape à Ferrare.

1598. Archiduc d'Auſtriche, Iſabel d'Auſtriche Infante d'Eſpagne. La crainte que le Roy Philippe auoit eue que ce mariage ne ſe fiſt durant ſa vie, & qu'apres ſa mort l'Infante ſa fille n'aimaſt mieux la donation que le mariage, fut cauſe qu'il l'obligea par beaucoup de preſſantes conditions à ne s'en dedire, ioint qu'il deſiroit ſur toutes choſes qu'elle demeuraſt en l'amitié & protection de la couronne d'Eſpagne, à laquelle ceſte nouuuelle & dipenſée alliance l'obligeoit particulierement. L'Archiduc Albert allant querir ſa femme, auoit charge de mener Marguerite d'Auſtriche à ſon futur eſpoux. Comme donc il faiſoit eſtat de l'aller prendre à Gratze, il la rencontra en la Comté de Tyroly auec Marie de Bauiere ſa mere, pres du lieu meſme où l'on void encore le tableau de cuyure pour monument de la rencontre des deux freres, Charles V. Empereur, & Ferdinand Roy des Romains.

Les futurs eſpoux defrayés dix iours auec leur ſuite par les Venitiens.

&

Par le Duc de Mantoue.

Ils trauerſerent les pays de Trente ſuyuis d'enuiron deux mille cheuaux & trois mille cinq cents hommes; furent honorablement accueillis ſur les Eſtats des Venitiens par deux Senateurs à Delce ſur la riuiere d'Adde, & defrayez auec toute leur ſuite par la Seigneurie l'eſpace de dix iours: & par Vincent de Gonzague Duc de Mantoue, à Oſtia ſur le Pau, qui leur ayant faict preparer toutes choſes requiſes pour leur deſcente à Ferrare, les fit monter en vne barque nuptiale enrichie de tapiſſeries d'argent, diuiſée en chambres, ſales & cabinets, où il trouuerent vn couuert de viandes exquiſes & d'eſguiſées en toutes ſortes de delices, tant pour leurs perſonnes que pour les ſeigneurs & dames de leur compagnie.

1598.

Comme ils approchent de la ville, les Cardinaux Aldobrandin & S. Clement leur viennent au deuant, & presentent de la part du Pape à la Roine d'Espagne, vn cheual de pas tout blanc auec vn carroce riche & superbe, doré par toute la ferrure, & monté de six cheuaux blancs, dans lequel elle, sa mere & l'Archiduc entrerent à Ferrare.

Honorez de presens par le Pape.

& Par le Roy d'Espagne.

Hors la porte le Duc de Sessa Ambassadeur d'Espagne luy presenta au nom du Roy son maistre vne lictiere couuerte de drap d'or, garnie d'argent doré au lieu de ferrure; deux mules blanches superbement enharnachées, & vn carroce à six cheuaux pommelez. A la porte nommée des Anges, les Cardinaux Sforce & Montalte la receurent sur vn theatre couuert; & dixhuict Cardinaux luy vindrent faire la reuerence, puis montant sur son cheual de pas, & sa mere sur vne haquenée blanche que le Pape luy auoit aussi donnée, elle entra dans la ville soubs vn ciel de toile d'argent, vestuë d'vn manteau de raz noir, & coiffée à la Romaine, ayant à ses costez les deux Cardinaux qui l'auoyent receuë à la porte, & suiuie de l'Archiduc, du Duc de Candie, du grand Connestable gouuerneur de Milan, du Duc d'Aumale, du Comte de Gand, du Prince d'Orenge, du Comte Dietrishem, & de plusieurs autres seigneurs & dames de marque, les ruës estants ionchées de plusieurs arcs de triomphe erigez de pas en pas iusques au logis de l'Ambassadeur d'Espagne où elle alla descendre, & de là visiter l'Eglise, puis baiser les pieds au Pape, qui l'attendoit en la chambre du Consistoire au Palais. Le lendemain le Pape donna à la Roine future, à sa mere,

Leur entrée à Ferrare.

1598

& à l'Archiduc, vne messe & le festin.

Leurs espousailles par procureurs pour les absents.

Le Dimanche suyuant, xv. de Nouembre, toute la Court pose le dueil qu'elle portoit de la mort du Roy Philippe II. chacun prend la robe nuptiale, tout brille, tout esclate aux habits des Princes & Princesses, les Courtisans s'estoffe de somptueuses parures, & par diuerses gaillardes bigarrures font remarquer chacun sa maison à leurs liurées. Les Cardinaux Santiquatro & Farnese menent en la grande Eglise l'espousée vestuë de blanc à la royale, toute rayonnante de perles & pierreries d'vn prix inestimable ; la colloquent sur vn throne tout d'or soubs vn dais de mesme auec sa mere, & l'Archiduc sur vn autre pareil pour oüyr la messe que le Pape alloit celebrer. Laquelle acheuée on leut le mandement & procuration du Roy d'Espagne addressant à l'Archiduc, en vertu de laquelle le mariage fut iuré entre ses mains, & Philippe III. du nom Roy des Espagnes absent, representé par l'Archiduc Albert son oncle delegué par luy à ceste fin, & comparant en son nom, espousé à Marguerite d'Austriche presente, & de mesme l'Archiduc Albert marié en personne auec l'Infante Isabelle absente representée par le Duc de Sessa. Le mariage entre absents se fait par procureur sans distinction de sexe, puis que la pure forme du mariage est le consentement à la face de l'Eglise.

Presens ordinaires des Papes.

Apres la messe la Roine s'approcha de l'autel, & le Pape luy donna vne rose d'or, present ordinaire des Papes aux Roines & Princesses, comme il donne le chappeau aux Cardinaux, & l'espée benifte aux Rois & Princes. Le Comte Barlaimont eut l'honneur de la porter deuant elle

s'en retournant en son palais de Ferrare. Des-lors tout le peuple à l'enuy se lasche à toutes sortes d'applaudissements & d'alegresses, tout fond en ieux & passe-temps, en mascarades, mommeries, dances, chacun par nouuelles inuentions de resiouïssance fait paroistre le plaisir & contentement qui luy reuient de ceste si rare solennité, que Ferrare ne se peut venter d'auoir iamais rien veu de si superbe.

1598.

Publique resiouïssance à Ferrare.

De Ferrare les nouueaux espousez descendent a Roüere, où le Duc de Mantouë les attendoit auec quatre compagnies de gens-d'armes, qui les conduirent au chasteau de Gouberne sur Mince, & de là à Mantouë, où le Duc defraya neuf iours entiers cinq mille hommes & quatre mil cheuaux, & n'oublia sorte aucune de recreation. L'entrée somptueuse & magnifique, enrichie d'arcs de belles & ingenieuses inscriptions, les feux de ioye, la chasse, les tournois, les artifices admirables de la tragicomedie representant la fidelité du pasteur Myrtille enuers son Amaryllis, & le baptesme de la fille du Duc, augmenterent ces publiques resiouïssances.

A Mantouë.

Milan se fust senty de la disgrace du Roy Philippe, s'il eust cedé aux autres en honneurs, largesses & pompes à leur reception, la multitude de ceux qui accourent de tous costez pour participer à ceste veuë, & la visite du Duc de Sauoye, apporterent vn grand surcroist à ceste celebrité.

A Milan.

Cependant qu'ils y seiournent deux mois, attendans la volonté du Roy d'Espagne, & la commodité de leur nauigation, le Pape reprit le chemin de Rome, pour donner ordre à l'appareil du

Retour du Pape à Rome.

1598. Iubilé qui s'approche. A son arriuée le Tybre s'enfla d'vn si furieux desbord, qu'en moins de quatre heures il emporta le pont sainćte Marie, plusieurs maisons, toutes les boutiques des libraires & droguistes, les magazins de vin & d'huile qui estoient autour du chasteau sainćt Ange, & la tour de None, soubs les ruïnes de laquelle quarante prisonniers furent engloutis par la violence de l'eau, tellement qu'au iour de Noël les Eglises demeurerent sans prestres, sans messes, sans frequence, & en moins de trois iours les sept motagnes & les lieux plus esleuez furent seuls garantis de ceste espouuentable inondation. Ce deluge vniuersel couurit autrefois toute la terre, pour des corruptions pareilles à celles d'auiourd'huy, & vaut mieux rapporter la cause de tels accidents extraordinaires, à la deprauation de nos mœurs, qu'au desordre de la nature. Mais tandis que les Mariez iouyssent des delices Milanoises, & que le Tybre se renferme en ses premieres leuées; voyons la fin des rauages de l'armée Espagnole sur les terres de l'Empire.

Grande inondation à son arriuee.

LA BRVSQVE irruption de l'Admiral d'Aragon au pays de Cleues, auoit assemblé les Estats de Vestphale à Dortmont, sur les pleintes qui leur estoient faićtes des foules & violences Espagnoles. Maintenant ils supplient l'Empereur & les quatre Elećteurs du Rhein, d'escripre tant à l'Admiral qu'à l'Archiduc André gouuerneur en l'absence d'Albert, & mesme aux Estats generaux des prouinces vnies aux Pays-bas; Qu'ils ayent à delaisser & remettre les villes que de part & d'autre ils occupent par leurs garnisons sur le territoire de l'Empire, & les rendre chacune à

Estats de Vestphale assemblez pour donner ordre aux desordres de Mendozze.

son prince & seigneur proprietaire. Remonstrent 1598.
qu'apres le partement de l'Archiduc Albert, Francisco de Mendozza Admiral d'Aragon s'est ietté dans la Duché de Cleues auec trente mil hommes qu'à pied qu'à cheual, a prins la ville & chasteau d'Orsoy, saccagé le chasteau de Brouk en la Duché de Mont, traistreusement assassiné le seigneur du lieu auec tous ses soldats contre la promesse & la foy qu'on leur auoit donnée, tant pour leurs personnes que pour leurs biens, enleué d'éblée les villes de Burich, Dinslacken, Holt, & Rees, rançonné Vezel, mis garnison de par le Roy Philippe en quelques villes du pays du Munster, couru & rauagé les quartiers d'Essen & de Verden, les chasteaux & forteresses de Franckenberg, de Veuelichoffen, de Loë, de Vinendaël, Dryerfort, Resou, Implen, Dornick, & Luchausen, pillé les Eglises & monasteres, & reduict les pauures gents du plat-pays en tel estat qu'ils n'en sçaura iamais rendre compte deuant Dieu. Que d'ailleurs les trouppes des prouinces vnies se sont aussi pour contrequarre fourrées dans ladicte Duché de Cleues, ont saisi la ville & chasteau de Seventer, le fort du Tolhus, & enleué hors du pays de Munster plusieurs personnes tât Ecclesiastiques que Layes. Que Gaston Spinola gouuerneur de Lembourg, soubs pretexte de l'execution du ban donné contre la ville imperiale d'Aix, auoit forcé deux maisons de gentils-hômes, Franc-kenburch & Heyden, dont les garnisons faisoient de grands excez & violences aux passans. Que pareillement les trouppes Espagnoles rançonnent de plusieurs milliers de dalers les villages du haut quartier de Gueldres, & par leurs outrages desolent le pays.

Contre les prouinces vnies.

Contre Gast. Spinola.

Contre les trouppes Espagnoles.

1598.

Charles de Nutzel Commissaire & Conseiller de l'Empereur, enuoyé pour conseruer le païs de Cleues, faire restablir toutes choses en leur entier, & traitter le mariage du Duc auec la Princesse de Lorraine; adiouste à l'Empereur, pour supplement aux plaintes des indignes procedures de l'Admiral, & enuoye par attestation; Que l'Admiral sans se soucier ny de sauuegarde ny de neutralité, auoit pris & pillé en la Duché de Iuliers entre les riuieres d'Yssel & de Lippe, les chasteaux de Dieffort, de Bellinghof, d'Oberenberg, & tué tous ceux qui leur auoient faict resistence. Volé le cloistre de Schlenhorst, & violé toutes les Religieuses. Saccagé le chasteau d'Asfeld, & ietté les hommes qu'ils y trouuerent du haut en bas de la tour dans les fossez. Rauagé les chasteaux de Gran, de Hackenhuys, d'Impel (dont ils bruslerent la basse-court & arracherent l'enfant hors du ventre d'vne femme preste d'accoucher,) Rossau, Venge, Dorne, Hind, les monasteres de Mariendael & de Fryet; en somme tous les villages alentour desdicts chasteaux, auec d'horribles indignitez & sur hommes & sur femmes. Et entre les riuieres de Lippe & Rhoër, pillé & bruslé les chasteaux de Vevenhuys, de Fuert, de Mamich, d'Essand, de Mhernung, de Rhynschenuys, de Suartsemburch; & plus haut la ville de Dotrsen des appartenances de Cologne. Puis en la Comté de Mark, les villes de Vnna, Kam, Lun, Han, Lunckenchuysen, Herberum, & Bocholt. Et au pays de Munster, les villes de Koësveld, Borcken, Bensdorp, Halterens, Dusmon, Ludunczнuys, Stadtloon & Sudsoon. Ahours mesme, l'vn des palais de l'Archeuesque de Colo-

Autres plaintes renforcées par attestation.

Horribles inhumanitez & desolations.

Mesme sans respect, sans distinction.

1598.

gne, & Horsemeir, où l'on auoit desia commencé à porter ses prouisions y cuidant aller tenir sa Court; & les chasteaux de Verde, Frede & Ottensteyn ne peurent eschaper les actes tyrãniques de Mendozze, non plus que les villes de Rene, Varendorp, Tolgt & Senderhorst, en toutes lesquelles places ils viuoient non seulement à discretion & grande chere, mais contraignoient aussi les habitans d'achepter d'autres grains pour nourrir leurs familles, que ceux qu'ils auoient en leurs greniers, & par tout, vn extreme desdaing & mespris des Princes Alemans, aux Ambassadeurs desquels ils tiroient la langue en derriere, faisoient la moue & des signes d'oreilles d'asnes auec toutes indignitez.

Ioinctes auec grãdes indignitez.

Mais outre ces moqueries, rançonnemens, prinses & saccagements, la posterité ne lira iamais qu'auec horreur les abominables cruautez de ceste inhumaine & barbaresque gendarmerie. On cognoist le Lion à l'ongle, remarquons en aucunes de plusieurs qui se voyent és originaux. Les moindres sont d'auoir pendu grand nombre d'hommes par les mains & par les pieds; mais d'en auoir pendu par les parties honteuses, rosty trois autres à la broche, à guise de viande ordinaire, cela surpasse toute humanité. Les femmes & filles sont ordinairement la proye de l'insolent & forcené soldat au chaud d'vne prise: mais nature abhorre les violemens qui se font de sang froid. Sept marauds d'Espagnols ayans garotté le Iuge de la ville de Dullemont en vne chaire, forcerent sa femme deuant ses yeux l'vn apres l'autre, lierent vne ieune fille contre terre à quatre attaches, puis en firent à leur plaisir. Mais combien a ceste

Cruautez barbares.

1598. harpaille ſouſpendu de femmes & de filles toutes nues la teſte en bas & les pieds en haut, pour commettre ſur leurs perſonnes choſes que l'hiſtoire a honte & horreur deſcripre? Combien en ont-ils contraint de leur ſuccer comme l'enfant la mammelle, ceſte partie que l'œil pudic ne peut voir ſans rougir? Combien de peres ont-ils maſſacré à la recouſſe de leurs femmes & filles? Combien de meres ont-ils forcé d'aller requerir leurs filles és lieux qu'elles auoient pris pour azyle & refuge? Combien d'eſpées ont-ils fourré dedans les parties baſſes de celles qui defendoient leur honneur? Combien de meres & d'enfants ont-ils tué d'vn meſme coup? combien d'innocents ont-ils arraché du ventre de leurs meres? combien en ont-ils noyé dedans le ſang d'icelles? Combien de corps ont-ils deſchiqueté comme les tailleurs deſcouppent leurs chauſſes & pourpoints? Choſe horribles, que les pauures ladreſſes n'ayent pas ſeulement euité leurs enragées & diaboliques lubricitez! Et tout cecy qui plus eſt, par gents autoriſez d'vn Prince qui porte le tiltre de Catholique, és terres de Princes dont les plumes & les eſpees ne ſe deſployent que pour l'auancement & defenſe de la religion Catholique.

Horreurs monſtrueuſes

Lubricitez diaboliques.

LES plaintes frequentes de ces brutalitez plus qu'abominables, eſmeuuent en fin les Princes d'Alemagne. L'Electeur de Cologne fort intereſſé par ces ineſperées incurſiõs Eſpagnoles, implore & l'aduis & l'aſſiſtence du Lãdgraue de Heſſen. Les ſix electeurs en eſcriuent amplemẽt à l'Empereur, & ſe plaignẽt fort que ſon autorité imperiale ſoit ſi outrageuſement foulée aux pieds par l'Eſpagnol, qui deſtruit, qui bruſle, qui deſole tous

Les Princes d'Alemagne s'en eſmeuuent à la fin.

les lieux ausquels il pose le pied : qui par ses courses & rauages deserte la campagne, ruine le labourage, rompt le traffic & le commerce, & par toutes concussions iette le pays en extreme desespoir, sans aucune defiance ny sommation, & singulierement en vne saison que personne n'attendoit aucune hostillité de la part du Roy d'Espagne.

L'Empereur commande que les excez soient reparez.

SVR ces lettres des Electeurs, l'Empereur escript aux Archiducs d'Austriche, & à l'Admiral; leur commande la reparation des foules, des exactions & places occupées, le deslogement des trouppes, la deliurance des prisonniers tant laics qu'ecclesiastiques, la punition corporelle des meurtriers du Comte de Brouk, la restitution des bagues & ioyaux de sa femme, & de tout ce qu'on y auoit volé en son chasteau, qu'autrement il sera contraint d'y proceder par autre voye.

Albert s'en decharge sur André. & André sur les Prouinces vnies.

ON à beau prescher qui n'a cure de bien faire, ce dit le prouerbe, c'estoit parler à des morts, il faut d'autres armes que la plume pour rabatre les rodomontades Espagnoles. Albert s'excuse sur André son frere, de n'auoir selon ses letres executé le mandement imperial sur la retraicte des Espagnols hors du territoire de l'empire. André faict les prouinces vnies des Pays-bas, cause de tous ces desordres, & vent soustenir que le Duc de Iuliers & tous ses voisins sont obligez de luy donner toute aide & faueur pour ramener au deuoir d'obeissance les rebelles du Roy Philippe.

L'Admiral mesprise le mandement de l'Empereur.

Et l'Admiral qui ne tient aucun conte du mandement imperial, ne demandant qu'à pousser le tẽps auec l'espaule iusqu'à ce que son armee eust hyuerné sur les marches d'Alemagne, les Estats

1598. s'excuserent aussi d'obeïr si tost au mandement de l'Empereur, ne pouuans laisser derriere vn si puissant & tyrannique ennemy à leurs talons.

Les Estats de Holl. s'en excusent.

Les temporisemens & mespris de Mendozze firent assembler les Princes de l'Empire en forme d'Estats à Cologne, pour mettre ordre aux desordres de l'Espagnol par voye de faict (puisque les mandemens de l'Empereur auoient si peu de poids enuers luy, qu'au lieu d'obeyr il auoit de fraische date repris la ville d'Emeric en la Duché de Cleues, que le Prince Maurice luy auoit ostée & rendue libre au Duc, & font commandement à l'Admiral de venir rendre raison des motifs qui l'auoient poussé à molester hostilement les Estats de l'Empire.

Les Princes de l'Empire assemblez à Cologne.

Citent Mendozze pour venir rendre compte de ses actions.

L'Admiral respond auec audace, que c'est abus de penser que tels affaires se doiuent decider sous les constitutions imperiales, qu'il entend les faire vuider selon le stile du Conseil de la guerre, & qu'au plustost qu'il luy sera possible il retirera ses trouppes hors des limites de l'Empire. Que la necessité des affaires du Roy son maistre l'auoit contraint de faire loger sa gendarmerie en ces quartiers-là, pour domter par ce coste-là les Estats ses ennemis. Que l'Empire a receu tant de bien-faicts du Roy d'Espagne & de la maison de Bourgongne, qu'il est assez obligé de l'accommoder & seruir en cela. Qu'il n'y a apporté nulle mauuaise intention de s'incorporer les terres & pays d'autruy, ou faire dommage à personne: ains au contraire vne sincere affection enuers l'Empire pour le bien & conseruation d'iceluy. Que les Estats des prouinces vnies sont cause de tout le mal, pour n'auoir iamais voulu recognoistre leur souuerain

Il respond auec audace.

Reiette tout le mal sur les Estats vnis.

1598.

ſouuerain, nonobſtant les belles offres qu'il leur a tant de fois reïterées ; nonobſtant les interceſſions de pluſieurs Roys & des Princes d'Alemagne ; nonobſtant meſme le tranſport qu'il a faict à l'Infante ſa fille de tous ſes Pays-bas, puiſque la domination Eſpagnole leur eſt tant odieuſe, ce qui l'a contrainct de prendre le chemin d'vne extreme rigueur. Qu'eſtant ordonné Lieutenant general du Roy Philippe & de l'Archiduc, on leur pouuoit bien tant deferer que de ſouffrir paſſer leur armée par les frontieres de l'Empire pour l'acheminer aux pays occupez par leurs ennemis, leur arracher les places qu'ils y tenoient, & les reſtituer en ſuite à leurs naturels ſeigneurs. que pretendant demolir le fort de Schenck ſitué ſur l'vne des cornes du Rhein, il a falu que l'armée ait ſeiourné du long de la riuiere pour ſon entretenement, afin de garantir le Rhein, & qu'il ſe ſoit aydé des villes d'Orſoy & de Burich pour incômoder les ennemis & rompre leurs deſſeings. Que le Comte de Brouk ſ'eſtoit luy-meſme procuré ſon mal-heur par ſa cruauté & mauuaiſe affection, qu'il auoit pluſieurs fois aſſailly par armes ſes gẽts comme ils alloyent au fourrage, qu'il a neantmoins regret de ſon accident, & eſt deliberé d'en faire iuſtice. Qu'apres auoir gagné la ville de Bergh pour preuenir les fineſſes des ennemis, receu l'argent & les viures de Vezel ſelon leur accord, & prins Rees prés du fort de Schenck, il le trouua muny d'art & de nature, mal-acceſſible à cauſe des eaux, difficile à battre, plus à aſſaillir ; & le laiſſa pour aller prendre Deutecom & Schulembourg, & mener puis apres l'armée plus auant en pays ennemy. Mais que la varieté du

Et veut qu'o croye l'Alemagne obligée de ſouffrir ſes violences.

Autres diuerſes excuſes & iuſtifications.

1598. temps, l'incommodité de la ſaiſon, les pluyes, les froidures, la ſurcroiſſance des eaux, la profondeur des chemins mareſcageux, le pauure eſtat des ſoldats, l'impoſſibilité de les retenir plus outre expoſez aux iniures de l'air ; les raiſons de la guerre & la conſeruation de l'armée, l'auoient induict à la faire hyuerner és places plus voiſines, de Cleues, Munſter, Mark & Cologne és enuirons du Rhein & de la Meuſe, afin d'empeſcher par meſme moyen les courſes & brigandages de l'ennemy, entretenir l'armée du Roy tout le long de l'hyuer, & l'auoir touſiours preſte. Que la brefueté du temps luy a oſté le loiſir de demander & d'attendre le conſentement des ſuperieurs, qui par leurs difficultez & diſputes tirans en longueur euſſent peu cauſer d'autres plus grands dangers. Que le Roy Philippe n'ayant eu autre intention que d'y faire hyuerner quelques mois ſa gendarmerie, non pour y rien occuper, ny faire aucunes foules ; la ſincerité de ſes deſſeings merite bien qu'on mette en la balance d'equité, les grands biens qu'il a faicts aux païs & terres de l'Empire, les ſauuant de leur entiere ſubuerſion meditée par l'ennemy ; & pour contre-poids, les petits dommages qu'ils peuuent auoir ſoufferts par le logement des trouppes, au prix de ce que leurs ennemis leur euſſent autrement peu faire ſouffrir ſi ceſte armée royale n'euſt contrequarré leurs mauuaiſes volontez. Qu'il vaut mieux porter modeſtement la fortune commune entr'eux & le Roy, contenir pour quelque temps leurs ſubjects en patience ; & pluſtoſt interpreter ce faict en bien par deuers l'Empereur & les autres Princes de l'Empire, que par mauuais rapports & plain-

Les prouinces vnies n'adioueront pas qu'elles ayent iamais eu deſſeing ſur les terres de l'Empire.

Si ces dommages ſont petits, qui ſont ceux qu'on pourra nommer grands.

tes inutiles, fausses & pernicieuses conceptions, aggrauer les actions sinceres de sa Majesté Catholique, & mettre son innocence (de luy Admiral) en danger: voire mesme soubs pretexte de cõmiseration & ressentiment, allumer vn feu qui s'espandant par tout l'Empire, ne se pourroit esteindre que par vne generale ruine.

1598.

Il ne fut pas receu de bon œil à son retour en Espagne.

Iusques icy ces excuses & iustifications ne sont que modestes, & le stile assez honneste, mais voicy que tost apres il mesle l'amer parmy le doux, le fiel parmy le miel. Il prie l'assemblée au nom du Roy son maistre & du sien, que sans nulle legitime occasion elle ne s'imprime rien de sinistre touchant l'entiere & naïue intention de sa Majesté, par vne tristesse indeuë, commiseration ou courroux, incitez d'vn petit mesuz, qui est le fruict ordinaire de la guerre: *De peur* (dit-il) *que ne tumbiez en plus grands inconueniens & fascheries, qui pourroient causer plus grand mal, dont ne vous reuiendroit qu'vn tardif repentir.* Et requiert que chaque Seigneur, vsant de prudence & discretiõ, compare les petits dommages & pertes aduenuës en ces frontieres de l'Empire, auec les signalez offices du Roy d'Espagne enuers l'Empire, reconforte & repaisse d'espoir ceux qui ont esté participans de tels excez, persuadant les autres qui en sont esloignez, que le tout ne peut reüssir qu'a bonne & heureuse fin, attendu que parmy ces troubles & tumultes de guerre, non seulement le diocese de Cologne & les pays circonuoisins ont esté conseruez alencontre de leurs ennemis voisins, mais aussi la Religion Catholique sauuée de la desolation qu'ils auoient proiectée. En fin il proteste n'auoir autre but, que par les effects

Des excuses il vient aux menaces.

1598. d'vne violente guerre acquerir vne bonne paix, pour descharger à la premiere commodité les frontieres de l'Empire. Que si par l'audace ou les mauuaises prattiques d'aucuns il en est empesché, *Nous declairons ouuertement* (ce dit-il) *que la coulpe de tout le mal en devra estre reiettée sur les autheurs & promoteurs de tels empeschemens, & de ce qui en aduiendra, non sur le Roy.*

Proteste de la sincerité de ses desseins si on le veut croire.

Ceste assemblée de Colongne donna quelque ombrage de ne se departir point sans prendre conclusion contre les attentats de ceste armée estrangere. Ainsi pour gagner temps & faire escouler la plus rigoureuse saison de l'hyuer, le Roy d'Espagne, l'Archiduc Albert, le Cardinal André, & l'Admiral, luy presentent vne autre Declaration quelques iours apres, & deduisent plus au long, mais d'vn stile aigre & altier, les iustifications, reproches, instances, & poursuittes faictes à l'Empereur & aux Princes, & veulent qu'on croye que c'est leur faire grand tort de se pleindre des actions de l'Admiral & de son armée. L'assemblée debatit & refuta tous les poincts des reproches & accusations contenües en ceste arrogante Declaration, & la iugea fausse & calomnieuse, faicte au preiudice de l'honneur de l'Empereur, des Princes & Estats de l'Empire.

Autres iustifications d'vn stile plus aigre.

Debatues & refutées.

Les Princes d'Alemagne auoient aussi requis les Estats des prouinces vnies, de retirer leurs gents arriere du fond de l'Empire, restituer les villes qu'ils auoient occupées, demolir les forts par eux bastis, laisser les terres & les Estats de l'Empire en leur ancienne paix & tranquillité. Ils respondent maintenant, Que telles plaintes les touchent viuement au cœur; & plus encore qu'on

Les Estats requis de ne molester les terres de l'Empire.

les mette à l'egal des Eſpagnols & de l'Admiral, qui s'eſtoient faict ſignaler en tous les lieux de leurs paſſages, par meurtres, bruſlemens, pillages, violemens de femmes & filles de toutes qualitez; & par leurs garniſons, menaces, rançonnemens & concuſſions auoyent contraint pluſieurs villes de changer la religion & polices dont elles auoiēt longuement ioüy ſoubs l'autorité de leurs Princes. Que le Roy d'Eſpagne n'a ny droict ny raiſon de rien attenter cōtre elles. Qu'au cōtraire ils n'ont rien faict que par vne extreme cōtrainte & neceſſité, pour la cōſeruation & maintenemēt de leurs Prouinces vnies, n'ayans autre moyen de contrequarrer leur ennemy, qu'en preoccupant les places que luy meſmes ſe fuſt incorporées. Qu'ils n'eurent iamais intention d'empieter vn poulce de terre ſur le fond de l'Empire, ny ſur aucuns Princes ou Seigneurs neutres, pour les occuper & retenir en proprieté. Que tout le monde eſt teſmoing comme ils ont liberalement à la requeſte des Eſtats de l'Empire en l'an M. D. X C. rendu de bonne foy diuerſes places qu'ils auoyent arrachées des mains de leurs ennemis, ſituées ſur le territoire de l'Empire; en eſperance qu'ils rendroyent auſſi de leur coſté ſelon leur promeſſe celles qu'ils y detenoyent. Que ceſte reddition de leur coſté, & le refus de l'ennemy, leur à tant preiudicié, que finalement ils ont eſté contraincts d'aſſieger & forcer les villes d'Alpen, de Mœurs, & d'Emeric, leſquelles ils ont renduës à leurs legitimes ſeigneurs ſans aucun rembourſement, qu'ils en euſſent autant faict de la ville de Berck ſi l'ennemy n'euſt rompu les moyens qu'ils auoyent ouuerts d'entretenir les

1598.

Leur reſponſe s'excuſans ſur la neceſſité de ſe deſendre.

&

De s'affranchir des armes de leurs ennemis.

ainſi

1598. limites de l'Empire en tranquillité. Que le plus expedient est de recercher conioinctement les moyẽs par lesquels & les Espagnols & leurs adherents soyent chassez & de la haute & de la basse Alemagne, & broche couppée à leur pretenduë monarchie, afin que les membres & subiects de l'Empire puissent en suite estre affranchis & deliurez de leur tyrannique seruitude. Qu'aussi tost que leurs ennemis auront abandonné ces quartiers là, eux aussi quitteront de leur part si peu qu'ils possedent sur les marches de l'Empire. Et quant au fort de Gravenverd, pour la demolition duquel on insistoit notamment, ils respondent, que le pays & la iurisdiction du pays de Gueldres à tousiours soustenu & soustient encore, que le lieu est de la seigneurie & dependance de Gueldres, non de Cleues. Que pour le contentement du Duc de Cleues, il tascheront de faire enuers les Estats de Gueldres & de la Comté de Zutphen, qui sont de leur vnion, que ce different soit decidé suyuant le traicté de l'an M. D. XLIIII. entre l'Empereur & le Duc de Cleues, que pour le present ils n'y peuuent dõner autre ordre.

La guerre continue.

DVRANT toutes ces rescriptions & iustifications de part & d'autre, l'Espagnol à tousiours la craye en la main, & fourrage les frontieres d'Alemagne en Vestphale, Cleues, Marck & Bergh, les escripts, les menaces n'ont pas assez de force pour l'esmouuoir. Il veut que les Estats quittent les premiers ce qu'ils occupent sur les limites de l'Empire. Ainsi les Estats assemblez à Cologne continuent leurs seances à Confluence, où se trouuerent les Deputez de Mayence, Treues, Cologne, du Palatinat, de Brandenbourg,

Les Estats de l'Empire se poursuiuent.

1598.

Vizbourg, Hennebergh, Hohenlo,Noremberg, Vormes, Simmer, Hessen, Nassau, Munster, Iuliers, Padeborn, Lippe, Magdebourg, Brunsuik, Melklerbourg & Mulhaus ; toutes principautez ou seigneuries estroictement alliées ensemble pour aduiser à reduire l'Alemagne en paix, en faire retirer l'Espagnol, s'affranchir des garnisons que luy & les Estats des prouinces vnies tiennent tant sur le Rhein qu'es autres lieux du territoire de l'Empire, & auoir reparation des dommages & degasts faicts par l'vn & l'autre party.

Grands commencemens pour peu d'effect.

Henry Duc de Brunsuik & de Lunembourg desploye le premier & sa bourse & ses enseignes. Maurice Lādgraue de Hessen & le Marquis d'Anspach le secondent, les Estats de Franconie, du Rhin, de Vestphale, de la basse Germanie & de la basse Saxe y ioignent leurs trouppes, & forment vn corps d'armée mōtant à dix mille hommes de pied & trois mille cheuaux. Simon Comte de Hohenlo commande les trouppes du Duc, George Euerard Comte de Solms celles du Landgraue, le Baron de Creange celles du Marquis, & le Comte de Lippe est General de tout le corps.

L'Espagnol se retire. & Se iette en l'isle de Bommel.

Ces commencemēts estoiēt pour esbrāler le fer de toute l'Alemagne. Ainsi l'Espagnol voyāt ceste armée sur pied, quitte les quartiers de Vestphale & de Munster, dresse vn pont portatif sur la Meuse, & se iette en l'isle de Bommel. Laissons le bourbiller en ces marescages, & nous allons esgayer pour quelque heure sur l'Ocean.

Nauigations des Holandois aux Indes.

Des le commencement de ceste année le Roy d'Espagne auoit enuoyé au Cardinal Albert enuiron quatre mille hommes de pied Espagnols sous la charge du general D. Sancho de Leua, en qua-

1598. rante nauires grands & petits, dont l'vn des plus grands tomba en la puissance des Estats auec cent cinquante soldats Espagnols commandez par Alonzo Sanchez de Villa-real : & quatre autres eschouez sauuerent leurs soldats. Pour contrequarre les Estats generaux des prouinces vnies, s'apperceuans que le trafic & negotiation en Espagne diminuoit à cause des frequents arrests des nauires & marchandises qui s'y faisoiẽt, auoyent donné permission à leurs marchands de n'auiguer aux Indes Orientales, & Occidentales, dont l'Espagnol leur auoit tousiours interdict le voyage; & les assisterent mesme tant d'artillerie que d'autres munitions pour aller en course és isles où les Portugais n'auoyent rien à commander. Quatre nauires equippez par des marchands d'Amsterdam, Maurice, Holande, Amsterdam & la Collombe, doublerent le Cap de Bonne-esperance, costoyerent l'isle de Madagascar, furent à Sumatra, à la grande Iaue, en la ville de Bentam, à S. Helene, & plusieurs autres isles, où n'ayans pas fait grand butin ils reprindrent la route de Holande, pour y retourner en suite auec meilleure compagnie, & esperance de plus heureux succez. Ainsi cinq autres nauires s'adioignent aux trois premiers de ceux qui auoyent desia faict le voyage, Gueldres, Zelande, Vtrecht, Frise & Oueryssel. Trois autres partis de Mildelbourg, & cinq de Rotterdam, s'en allerent vers le destroit de Magellan, & plus outre cercher leurs aduentures.

Contre la deffense du Roy Philippe.

La premiere peu fructueuse.

Balthazar de Moucheron auoit pareillement enuoyé de Zeelande vers lesdictes isles deux nauires, cinq autres soubs la conduite du General Iulian de Claërhagen & Girard Strybos Admi-

Celle de Balthazar a de bõs commencemens.

mais

1598.

ral, auec charge de se rendre tous en l'isle du Prince, ou Corneille de Moucheron nepueu de Balthazar auoit desia si bien preparé les affaires au seruice de son oncle, que le General se fit d'abbord maistre de la place sans coup ferir. Car ayant faict entendre aux Portugais & Insulaires que son Oncle estoit en personne à la flotte, qu'il desiroit les cognoistre en passant, & leur recommander ses gents qui passoient d'ordinaire par leur isle; les gouuerneurs & officiers au nombre de quinze des principaux se trouuerent à sa requeste sur le bord en son nauire. Claërhagen les salue: mais les voyant à sa deuotion, il leur exhibe la commission & mandement du Prince Maurice duquel ils dependent, & les lettres de Balthazar. Eux se voyants pris sans verd, contrefont les ioyeux de leur arriuée, consentent à leurs demandes, prestent serment de fidelité és mains du General, & le proclament Gouuerneur de l'Isle, mais ils n'ont intention de porter ce ioug longuement.

La mauuaise conduitte de son General.

Trois iours apres voicy par l'induction du Pere Vicaire du lieu, ils viennent brusquement assaillir les gents de Claërhagen. Ceux-cy les repoussent & dissipent, mais pour ne les point effaroucher entierement, ils publient vn pardon de tout le passé, & par nouuelles conuentions demeurent enuiron six sepmaines en repos. Mais comme il ny a moins d'honneur a conseruer qu'à acquerir: aussi faut-il qu'vn nouuel acquereur s'accommode en partie aux humeurs de ses nouueaux subiects, & qu'il vse de grande moderation pour les accoustumer à mascher auec plaisir ce nouueau mords en bouche. Claërhagen estoit

Les destruit.

1598. homme insolent en ses actions (ce dit l'original) & visant plus à son particulier qu'à son debuoir, negligea l'ordre qu'on luy auoit baillé, si que ne tenant conte de bastir les forteresses designées, il donna subject aux Insulaires d'vne nouuelle conspiration par l'entremise encore de ce Pere Vicaire. On le saisit; & le Conseil l'ayant faict executer à mort auec vn de ses complices, les Portugais enuoyerent demander secours en l'isle de S. Thomé. D. Antonio de Meneses gouuerneur de l'isle leur enuoya cinq cens soldats commandez par le Capitaine du Castel de Mine en la Guinée. Ce fort leur redoubla le courage; & desormais ils contreluttent à viue force les efforts des gents de Moucheron. Claërhagen accusé d'intelligence auec les Insulaires meurt de regret & fascherie. L'Admiral Strybos succede en sa place, mais trop actif & volontaire à la fortification de la place, ne considerant point l'humeur du climat, il mourut aussi dans trois sepmaines. Les soldats se diminuent de nombre pour n'auoir donné ordre à leur santé, les autres perdent courage, la distance des lieux leur oste l'esperance de pouuoir estre refraischis & d'hommes & de viures, ils ont en teste de forts ennemis au regard d'vne poingnée de gents qui leur reste. Ils consument doncques par le feu leurs fortifications, & reprennent le chemin de leurs foyers, ayants aussi tost perdu que gagné vn port grand & capable de cinq cents nauires, qui pouuoit apporter beaucoup de cômoditez aux Prouinces vnies, si le secours que leur enuoya Moucheron fust arriué de bonne heure.

Les Portugaiz se renforcent contre luy.

Il meurt de fascherie.

Strybos luy succede, & meurt aussi.

Leurs soldats diminuent.

Tous resoluent à quitter leurs conquestes.

Plusieurs autres nauires firent voile de Ho-

1598.

lande & Zelande tant aux Indes Oriẽtales qu'Occidentales, au Bresil, Castel de Mine, aux autres costes d'Afrique & de la Guinée; en Surie, à Constantinople, Alexandrie, Tripoli, Patras, Chio, Alep, & ailleurs par octroy & priuilege du grand Turc, obtenu par l'Ambassadeur du Roy treschrestien pour les prouinces vnies & soubs la banniere des François. Maintenant que ces Estats voyent l'Espagnol sur leurs frontieres, ils se resoluent de luy susciter de nouuelles combustions au loing sur ses propres terres. A ce desseing ils dressent vne armée d'enuiron quatre-vingts voiles, Holandois, Zelandois & Ouest, Frisons, de laquelle nous verrons les exploicts en l'année suiuante, quand nous serons reuenus d'outre le Danube.

Autres nauigations en diuers lieux.

Contre les Estats du Roy d'Espagne.

CEPENDANT que la France estoit nagueres le theatre sur lequel la guerre estrangere & ciuile ioüoit ses funestes tragedies, que l'Espagnol se veut monstrer la terreur & l'effroy de l'Angleterre en Irlande par le Comte de Tyron, & aux Estats des Prouinces vnies par l'Admiral d'Aragon soubs l'Archiduc Albert; Mais tire ses plus furieux coups contre la Hongrie. Les armes neantmoins des Chrestiens y trouuent quelque meilleur succez qu'auparauant; & la reprise de Iauarin radoube aucunement la playe que la desloyauté de quelques mauuais Chrestiens auoit faicte en la liurant au Turc. Adolphe de Schuartzbourg vaillant Capitaine Alemand, fort practicq és affaires de la guerre, & qui s'estoit faict signaler en plusieurs galants stratagemes, en communique le desseing aux Barons de Palfi & de Nadaste, braues & courageux Capitaines;

Les armes des Chrestiẽs prosperent en Hongrie.

Par la reprise de Iauarin.

1598. choiſit entre les trouppes ce qu'il veut de gents de guerre qui auoient donné preuue certaine de leur hardieſſe & reſolution ; les mene outre le Danube ſans deſcouurir ſon intention , arreſte tous les paſſans afin que perſonne n'en porte aucune nouuelle , diſpoſe ſes hommes , arriué qu'il eſt pres la ville , leur ordonne les endroits où chacun ſe rangeroit en garde la place eſtant occupée tandis qu'il deſployeroit ſes grands efforts contre les magazins & la fortereſſe , Vaubecour gentil-homme Champenois , & Caujac prennent la charge des petards. Cinq Caualliers Hongrois parlans fort bien la langue Turqueſque , bien inſtruits en leurs affaires & couſtumes , s'aduancent de nuict à la porte ; & au qui va-là reſpondent qu'ils ſont de la garniſon de Belgrade , qu'ils leur amenent des viures & munitions , & apportent lettres à la femme du gouuerneur de Iauarin auec charge de ne les bailler qu'à elle en l'abſence de ſon mary , que leur conuoy eſt pres de là , mais qu'ils doubtent que les Chreſtiens qui courent là autour ne le ſurprennent : & pourtant requierent qu'on abbate le pont en diligence , & qu'on leur donne de l'eſcorte. Les Turcs prennent ceſte caſſade pour verité. Dieu benit l'entrepriſe, vne groſſe brouée ſe leuant du Danube couure la clarté des eſtoilles , le vent qui ſouffloit empeſcha qu'on entendiſt le bruit des compagnies qui s'approchoient. Trois petards ioüent auec heureux effect , la porte de dehors ſe trouue ouuerte, les Turcs ayants eſté negligents de la refermer. Celle du dedans enfoncée , les Chreſtiens entrent & ſe rendent maiſtres des aduenuës. Les Turcs prennent l'alarme , les femmes rempliſſent l'air

Galant ſtratageme, heureux.

1598.

de hurlemens & crieries, les bleſſez ſe lamentent, tout bruit, tout fuit, & ne leur venant aucun ſecours, ils preſentent en fin de rage & d'impatience leurs poictrines nuës aux eſpées victorieuſes. Le Sanghiac Lieutenant pour le grand Turc apres auoir faict merueille d'armes, ayant deſia la mort entre les dents, iette tout forcené ſon cimeterre, auec lequel ſa teſte grommelante fut tranchée, & miſe ſur vn poſteau plus eminent que tous les autres. Pluſieurs ſe precipitent en l'eau, hommes, femmes, enfans. Trois cents Ianitſaires s'enferment en vne tour pleine de poudres, & y mettans le feu volent en l'air auec la tour. Le combat dura cinq heures deuant que Iauarin demeuraſt en la plene poſſeſſion des Chreſtiens. Le butin fut grãd, & depuis par ordonnance de l'Empereur departy entre les ſoldats qui ſe trouuerent à la priſe; & les enfans du Sanghiac emmenez priſonniers. Ceſte heureuſe cõqueſte apporta de ſurcroiſt aux Chreſtiens les places voiſines, Tottes, Sammartin, Mirets & Temeſſuar, grande reputation à l'armée de l'Empereur, & pluſieurs bien-faicts aux entrepreneurs.

LA perte de Varadin fit redoubler les forces & les efforts du grand Seigneur en Hongrie. Omar Baſſa ſon Lieutenant general cuidant venger c'eſt affront s'alla camper auec ſoixante mille hommes deuant Varadin ville de Tranſyluanie. Melchior Reder gentil-homme Sileſien, notable en ſçauoir & practic au faict de la guerre y commandoit, qui voyant la ville n'eſtre pas tenable contre vne ſi nombreuſe multitude, met le feu dedans, ſerre au chaſteau tous les viures & muni-

1598. tions, y reçoit les habitans qui voulurent courir le risque auec luy, leur faict prester serment, de ne communiquer en aucune maniere auec l'ennemy; & ne parler de se rendre, sur peine de la vie tant à l'auteur de ce conseil qu'aux adherents qui n'en donneroient promptement aduis au Gouuerneur & luy mesme s'obligea pareillement de parole, de s'enterrer aussi dessoubs leurs ruïnes. Ainsi ayant soustenu enuiron six sepmaines de siege, repoussé plusieurs rudes assauts, practicqué diuers vsages de feux artificiels & d'autres stratagemes, l'histoire le louë d'auoir par sa valeur & diligence compensé deuant Varadin la perte d'enuiron treize cents Chrestiens par la mort de treize mille Turcs, & contrainct l'ennemy de se retirer auec honte & confusion à Bude au commencement de Nouembre. Et pour induire la Noblesse à pareille vertu, l'Empereur honora de l'ordre de Cheualier Reder & Rebess son Lieutenant, tous deux dignes de l'histoire.

Il s'y cõfond, & est contrainct de leuer le siege.

Pour contrequarre Scuartzbourg & Palfi assaillirent en mesme temps Bude, emporterent d'arriuée le faux-bourg, prindrent le fort de Potentiane sur le Danube, & firent telle breche que les habitans, femmes & enfans presserent instamment le Bassa d'entrer en composition, mais les Bassas de Caramanie, de Natolie, & de Bosne luy releuans le courage, & les pluyes ayants rendu la poudre inutile, les assaillans se contenterent d'auoir à diuerses occasions faict creuer quinze cents Turcs à Bude, & ramener leurs trouppes presque toutes entieres.

Bude assaillie, mais Non prise.

AINSI tempestent les prouinces estrangeres cependant que la bonace de la France permet au

Roy de dresser toutes ses pensées à ce que la iustice soit espanduë par tout son Royaume, comme l'ame est diffuse par tout le corps, & d'establir l'ordre que le desordre & la confusion de nos plus qu'inciuiles & furieuses bouttees auoit retardé. Les premices de ses actions pour maintenir l'Estat, donne force à la tranquilité publique, & oster les desseings des meurtres, voleries, excez & violences que la longueur de la guerre auoit autorisées; furent l'Edict donné à Monceaux le IIII. & publié en Parlement le XIII. d'Aoust defendant le port de tous bastons à feu, sur peine de confiscation d'armes, de cheuaux, de deux cents escus d'amende, & de tenir prison iusques au payement d'icelle pour la premiere fois, & perte de la vie & des biens pour la seconde, comme il se void en l'original, exceptant les quatre cents Archers des quatre compagnies à cheual des gardes du Corps, les Archers de la Preuosté de l'Hostel, Connestablie & Mareschaussée de France, ceux de la compagnie des Cheuaux legers du Duc de Vendosme; & ce quand ils seruiront leur quartier.

1598.

Bastons à feu defendus, sauf, &c.

Et pour descharger son peuple de la foule des gents de guerre, renuoyer chacun à sa vacation ordinaire, & accoustumer aux deuoirs de bons subiects ceux qui ne prennẽt qu'à regret le mords d'obeïssance en temps de paix, sa Maiesté retrancha les compagnies tant de caualerie que des Regimens d'infanterie, & fortifia neantmoins de garnisons ordinaires les places frontieres, sçachant tresbien que le Prince ne se doit point tellement fier en la paix, qu'il en demeure desarmé: car l'Estat sans armes se trouue en fin exposé à la

Compagnie retranchees.

1598. discretion de l'ennemy.

Exercices de la paix, durāt lesquels.

Les esprits qui ne pouuoient viure en l'oisiueté d'vne paix eurent tout loisir d'aller cercher de l'exercice en Flandres & en Hongrie, cependant que le Roy changeant les fatigues & sueurs de la guerre aux plaisirs & douceurs de la chasse, en prend la meilleure part pour luy, & donne l'autre à sa Cour, en laquelle il void maintenant de meilleur œil ceux qui le viennent voir pour le suyure à cest exercice, que ceux qui s'y trouuent pour l'importuner d'affaires & recompenses.

MAIS comme vne grande prosperité se void ordinairement trauersée de quelque aduersité, pour ramenteuoir à l'homme sa condition, afin qu'au milieu de ses aises & felicitez il ait vn mors qui ne le laisse emporter par delà la raison : aussi la iustice diuine parle en diuerses manieres, & bien souuent par accidens & prodiges estranges, à ceux ausquels elle a mis en main les resnes du gouuernement d'vn Estat. Pour leçon commune, Qu'estans esleuez en vne condition eminente par dessus toutes autres, ils ne doibuent pas donner tout leur temps aux exercices d'esbatement & recreation ; ains en reseruer vne bonne partie pour l'administration de leur charge, & rendre la iustice qu'ils doiuent à leurs peuples. Comme le Roy chassoit en la forest de Fontainebellaud, voicy qu'il oit enuiron à demie lieuë de luy l'aboy de plusieurs chiens, le cor & le cry de gents qui chassent ; & tout soudain ce bruit s'approche fort pres de sa personne. Le Roy s'estonne qu'aucun soit si hardy que de luy vouloir troubler son passetemps & d'entreprendre de chasser à son desceu en lieu reserué pour le plaisir des Rois de France. Il commande

Vne vision trouble sa Maiesté, & l'assemblée.

1598.

mande au Comte de Soissons & à quelques autres d'aller recognoistre ces chasseurs. Ils s'aduancent, & oyent le bruit, mais n'en voyēt ny les auteurs ny l'endroit. Vn grand homme noir parle à eux du plus fort des halliers, mais comme les choses inopinées & non preueuës donnent du trouble à l'esprit, ils ne peurent distinctement entendre sa voix pour l'affinité des vocables que les vns rapporterent auoir ouy, *M'attendez-vous,* ou *M'ētendez-vous?* & les autres peut-estre auec plus de vrai-semblāce, *Amendez-vous*. Mais ce que le phātosme disparut aussi tost que la parole fut oüye, leur fit iuger qu'il n'estoit pas expedient de poursuiure plus outre. Si ceste rencontre n'auoit pour tesmoings & les yeux & les bouches de personnes irreprochables, on la rāgeroit parmy les Romās & comtes fabuleux. Les manœuures, charbonniers, buscherōs, les pastres & païsans d'alētour rapportent qu'ils voyent aucunesfois vn grand homme noir, qui mene vne meute de chiens, & chasse par la forest, sans leur faire neantmoins aucun mal, & appellent cest esprit errant. Le grand veneur, Quoy que soit, Dieu ne permet que riē aduienne sinon pour nostre instructiō, les esprits & dæmōs se font voir quand il luy plaist en des corps d'air, de feu, de terre & autres substances, pour leçon, que la prouidence eternelle ne veut point surprendre l'homme sans l'aduertir de bien loing.

A son exemple vne grande parsimonie s'introduit à la Cour.

TANDIS que le Roy recrée ses esprits, & qu'il laisse prendre du bon temps à ceux qui n'agueres tressuoyent auec luy sous le harnois, visitant les belles maisons de ses seruiteurs aux enuirons de Paris: il apprend d'ailleurs aux sangsuës qui ne halenent & ne respirent autre vent que celuy des

1598. bienfaits de la Cour, que la condition du temps requiert d'entendre plus desormais à l'espargne que de s'attendre au gaing. Plusieurs ne visitoient leurs maisons que pour y receuoir leur reuenu d'vn an, & le retourner en suite dependre à la Cour, en trois mois, esperans comme autresfois que les gratuitez de sa Majesté fourniroyent aux despenses du seiour qu'ils y voudroient faire. Les saisons changent selon les occasions, leurs terres estoyent demeurées pour la plus-part infructueuses & steriles par leur absence & par l'iniure des temps: & l'agriculture ne se pouuoit mieux remettre que par leur presence, puisque le Roy n'a plus que faire du seruice de leurs espées, & que la paix a ses functions du tout differentes d'auec celles de la guerre. Ainsi ceste grande parsimonie de laquelle il se fait le premier patron, donne exempe aux riches de se contenter de peu, & ranger leurs depenses au mesme pied. Les hommes apprennent aisement ce qu'il faut faire de ceux qui le font, & le peuple se conforme volontiers au modele de son Prince.

La terre aime la presẽce de sõ maistre, & n'est ingrate du bien qu'on luy faict.

L'exemple du Prince est sans cõtrole.

Comme le Roy s'est dextrement deschargé de plusieurs bouches qui luy seroyent desormais inutiles, & qu'il se propose luy-mesme à tout son Royaume pour exemple de frugalité: aussi veut-il que son peuple ressente les fruicts de si salutaires intentiõs. Les outrages des guerres passées ne luy auoient rien laissé que la langue pour deplorer sa misere, il sembloit plustost vn skelet descharné qu'vn corps animé: & neãtmoins on le contraingnoit de payer les restes des tailles & tributs, dont l'insolent gẽdarme auoit deuoré les fruicts. Pour ce, luy fit il, non seulement vne generale re-

Le Roy retranchant ses liberalitez aux importuns, les exerce alendroit du peuple.

&

1598.

mise du passé;mais enuoya d'abondant des Commissaires pour cognoistre particulierement les necessitez de son peuple, regler les tailles & tributs, reprimer la violence de ceux qui durant le cliquetis des armes s'estoyent affranchis des deuoirs royaux à la foule des plus foibles, & remettre à la taille ceux que la qualité ne permettoit ioüyr des priuileges de Noblesse.

Enuoye Cõmissaires pour reformer plusieurs abus.

Le Clergé ne veut demeurer sans rendre à son Ordre les debuoirs de la reformation qui luy est necessaire pour reprendre son ancienne splendeur & dignité, cependant que le Roy trauaille à leuer les abus que les desbauches passées auoyent introduict. Il s'assemble à Paris; & par la bouche de François de la Guesle, Archeuesque de Tours, Represente les pauuretez, miseres & desolations de l'Eglise, & demande comme en toutes ses autres harangues, la reception du Concile de Trente, soubs les modifications qui concernent les immunitez, franchises & libertez Gallicanes, & les priuileges des Parlemens. Supplie sa Majesté ne charger point sa conscience des nominations aux Eueschez, Abbayes & autres benefices portans cure d'ames, attendu qu'elle est responsable deuant Dieu des ames qui perissent à faute d'instruction, à faute d'administration de sa parole & de ses Sacremens. Se plaind du grand nombre des pourueus aux Prelatures, ignorants, mercenaires, mal-viuans, effrontez, incapables de bien ordonner mesmes leurs simples mesnages, beaucoup moins la maison de Dieu, maison d'oraison & de pieté, de laquelle doibuent estre forcloses & bannies toutes impietez, blasphemes, heresies, ordures, ignorances

Le Clergé reforme aussi son Ordre.

1598. & incapacitez, puisque mesme par l'ancien Testament il n'estoit permis qu'aux Prestres de manger les pains de proposition. Que si quelques considerations particulieres l'induisent à suiure la trace d'aucuns Rois ses deuanciers, quant à la nomination aux benefices, ils soient deferez à personnes dont la suffisance & capacité tesmoignée par la parole & par l'œuure ne trompe le rapport de personne, ny le iugement que sa Majesté fera d'eux. Que les suruiuances & reseruations des benefices soyent desormais abolies, tant pource qu'elles repugnent aux sainctes constitutions des Conciles, que pource qu'elles exposent les personnes des Prelats aux mauuaises volontez de ceux qui les extorquent soubs des fausses suppositions ou de maladie ou de mort. Et presentant au Roy le cahier des remonstrances du Clergé, deduit plusieurs autres plaintes, & reclame sa iustice & pieté pour le secours & remede d'icelles.

La paix dõne moyen de remedier aux desordres de la guerre.

Le Roy sçait auec quelle attention & docilité ses predecesseurs ont tousiours escouté la parole que le premier des trois Ordres de son Royaume leur a voulu porter, & ne se voulant de rien moins faire paroistre fils aisné & propugnateur de l'Eglise, respond, Que leur bouche est la bouche de verité, mais que telles innouations ne sont ny de son inuention ny de son siecle; qu'elles auoyent prins racine auparauant sa venuë : qu'il y portera la coignée pour les retrancher à l'aduenir : puisque les feux nagueres allumez aux quatre coings & au milieu de son Royaume ne permettoyent qu'il peust courir par tout pour les esteindre. Ie sçay (dit-il) que la Religion & la Iustice sont les fondemens & colomnes des Estats,

Le Roy promet de le faire.

&

1598.

& quand ce Royaume ne seroit fondé sur elles, ie les y voudrois introduire. Pour la descharge de ma conscience, & pour vostre contentement, ie restabliray pied à pied l'Eglise en aussi bon train qu'elle estoit és siecles precedens. Redifiez par bons exemples ce que les mauuais ont destruict. Recouurez par vigilance ce que la negligence à perdu. Faites par bonne & saine doctrine que le peuple demeure autant en son debuoir comme il en à cy-deuant esté seduict par mauuaises & pernicieuses inductions. Vous m'auez exhorté de mon debuoir: ie vous semonds du vostre. Courons tous vne bonne carriere, & nous rencontrans à mesme but, nous leuerons par vne commune conspiration les abus & desordres qui se sont glissez par la licence des temps passez. Mes predecesseurs vous ont donné des paroles ; vous aurez de moy les effects. Ie suis gris au dehors, mais tout d'or au dedans.

Exhorte aussi le Clegé à son debuoir en sa charge.

Tous se rencontrent à mesme but.

LES desordres ne veulent estre precipitamment ramenez à leur ancien ordre, & nulle reformation ne doibt estre violemment pressée, les instrumens de musique trop tendus donnent vne plus aigre harmonie. Ainsi se reposoit le Clergé sur les promesses du Roy, attendant que le temps en fist meurir les fruicts; comme d'ailleurs les Iesuites esperent leur restablissemēt par le septiesme article du traicté de Veruins, qui permettant aux Ecclesiastiques qu'aux seculiers d'vn & d'autre party, de rentrer en la iouïssance de leurs offices, benefices & reuenus, en obtenant permission & lettres patentes seellées au grand seel du Prince. Le Cardinal de Florence intercedant pour eux enuers le Roy, en auoit eu de bonnes paroles.

Les Iesuittes esperent estre restablis.

Le Legat auoit intercedé pour eux.

1598. Ils s'enhardissent doncques à ces occasions de pourchasser leur retour aux Coleges dont ils auoyent esté chassez par l'arrest de l'an M.D.XCIIII. Mais on les tenoit encore pour Emissaires du Roy d'Espagne. La Pyramide publiquement erigée porte leur Arrest en gros caracteres, le peuple est encore tout penthois de l'apprehension du prodigieux attentat de Ian Chastel. La Cour de Parlement conçoit vne nouuelle indignation contre eux à l'occasion de certains execrables escripts qu'on leur impute, & par nouuel Arrest renouuellant les defenses d'enuoyer la ieunesse aux escholes de leur Ordre dedans & dehors le Royaume, declaire incapables de ioüir des priuileges des Vniuersitez, d'estre pourueuz des offices & benefices affectez aux graduez, & d'estre receus Aduocats aux Cours & sieges de Iustice, ceux qui feroyent le cours de leurs estudes soubs eux. Mais les autres Parlemens soustiennent que celuy de Paris ne peut les soubsmettre à l'obseruation de ses Arrests, & par leur autorité maintiennent ceste Cōpagnie és places de leurs ressorts. Ainsi ces contrastes ne firent qu'apporter vne plus grande frequence à leurs escholes, & vne plus vehemente affection à leur rappel, selon que les hommes se roidissent ordinairement contre les choses defenduës.

Le temps n'a uoit encor addoucy les aigreurs conceuës contre leur Ordre.

Ceste poursuite fait naistre vn Arrest nouueau contre eux à Paris.

Les autres Parlemēts les soustiennent.

CESTE nouuelle tourmente les fait recourir au Roy, & par leur requeste dient, que quand bien ils seroyent les plus criminels du monde, sa Majesté leur doibt neantmoins reseruer vne oreillé, & leur octroyer la iustice qu'ils demandēt, tant plus liberalement que leur iustification concerne le bien & la reputation du Royaume; &

Ils recourent au Roy.

1598.

plus on les veut rendre indignes de retour, plus ils soustiennent la iustice & la necessité de leur restablissement.

On les persecute au Iappon.

Mais cependant qu'ils procurent leur restauration en France on les persecute ailleurs. Quabacondono (autrement appellé Taricosama) Roy du Iappon, estimant qu'vne nouuelle religion est la semence & racine des reuoltes & rebellions qui se forment aisément lors que les peuples sont persuadez, que la religion en laquelle leur Prince les fait nourrir est fausse & pernicieuse; fait de grandes defenses soubs de rigoureuses peines à ceux qui feroyent profession de la foy Chrestienne, qui l'enseigneroyent & s'y souffriroyent enseigner, qui baptiseroyent & se feroyent baptiser: defend aux Iesuites à peine de la vie, d'etrer en ses Estats, & de troubler le seruice de ses Dieux.

Ils se fermenc sur cest Oracle: Il vaut mieux obeyr à Dieu qu'aux hommes.

Le Prouincial des Iesuites publie vn liure en characteres & langage du Iappō, y discourt de la gloire du martyre, & de l'immortelle recōpense promise à ceux qui le receuront constamment, pour confesser la verité que le Dieu de tous les siecles & de toutes les nations à enseigné par la bouche de son fils & de ses fideles seruiteurs. A la lecture de ce liure (ce dit l'histoire) plusieurs alloyent aussi courageusement à la mort que Cleombrot ayant leu la doctrine de Platon touchant l'immortalité de l'ame, s'auança luy mesme la mort de son propre motif. Et comme ce Prince meditoit de faire mourir quelques-vns surpris reuenans des isles Philippines contre ses defenses, sa mort arresta les persecutions proiettées, ses Officiers n'estimans vtile de remuer le faict de la religion sur le poinct que le Royaume estoit à la

La mort du Roy de Iappon arreste leur persecution.

1599. veille de tumber en la puissance d'vn Roy mineur de huict ans, selon que toutes esmotions sont dangereuses en vn Estat qui doibt changer de Prince. Car les esperances & les affections du peuple estans diuerses, les vns desirent la liberté, les autres craignent la guerre : & plusieurs trouuants quelques defauts en ceux qui doiuent succeder, portent vn second qui ne demande qu'à iouër au bouttehors.

Le Roy par son mesnagement monstre les necessitez de sa Couronne.

SVR la requeste des Iesuites le Roy leur permit d'enuoyer vn des leurs poursuiure leurs affaires en Cour. Cependant il regloit les estats de sa despense, & voulut en auoir les Princes & Officiers de sa Couronne à tesmoings ; pour leur faire voir à l'oeil que si chacun ne pouuoit obtenir tout ce qu'il demandoit, la necessité de ses affaires ne le pouuoit permettre; les grandes alienations de son domaine requeroyent vn nouueau menagement, les immenses debtes & pensions deuës aux estrangers le pressoient de toutes parts, & les dons excessifs qu'il auoit esté cōtraint d'ottroyer à ces marchands de l'auarice & desloyauté desquels il auoit rachepté les principales places de son Royaume, luy ostoyent & le vouloir & le moyen d'vser de liberalité.

Le Marquis de Rhosny, qu'il est d'honneur & de suffisance capable pour biē mesnager les finances.

DES lors ceux qui puisoyent impunément aux coffres du Roy, trouuerent vne estrange mutation en ses finances, le Marquis de Rhosny en eut la surintendance, qui se rendant difficile & rebours à plusieurs, vouloit que les gratuitez fussent recognuës proceder du seul bienfaict de sa Majesté, non d'aucun sien fauorit, & maniant ceste tant enuiée charge auec affection, integrité & suffisance, s'est acquis tout ce qui se peut de

creance ; de protection, de bien-vueillance & liberalité du Roy, negligeãt toutes les enuies, toutes les mesdisances, toutes les menaces des Grãds, pourueu qu'il soit à l'abry des foudres & tonnerres de Iupiter. 1598.

Ceste année aura cecy de remarquable encore, que de seize Cardinaux creez à Rome, trois François furent honorez du chappeau rouge, Giury Euesque de Lysieux, Dossat lors Euesque de Rennes, puis de Bayeux, & Sourdis Archeuesque de Bourdeaux. Mais d'ailleurs les Prouinces vnies des Pays-bas pleurerent la mort de Philippe de Marnix sieur de saincte Aldegonde decedé en l'aage de soixante ans le quinziesme de Decembre ; & d'Albert Leonin surnommé Longolius aagé de quatre-vingts ans au l'endemain, personnages tres-doctes, d'vn meur iugemẽt, de cõseil solide, & de grãde experience aux affaires d'Estat.

Seize Cardinaux de nouuelle creation.

La France eschappée des tempestes & bourrasques qui l'auoient longuement estonnée, commençoit à recueillir les fruicts qu'apportent les delices & felicitez de la paix. La descharge du peuple, la temperance & moderation que le Roy tasche d'introduire dans le Royaume à son exemple, la reformation qu'il promet au Clergé, les bonnes paroles qu'il donne aux Iesuites, l'ordre qu'il establit en ses finances, & la promotion de trois Cardinaux François en sont les premices. Madame sœur vnique du Roy en eut sa part en renouuellant les anciennes alliances de ces deux grandes maisons de France & de Lorraine. Les conuentions en estoient accordées dés le mois d'Aoust dernier passé, mais deux principaux empeschemens en retardoyent la consommation.

Beaux commencemens d'vne année toute paisible & sans trouble.

Mariages de Madame sœur du Roy auec le Prince de Lorraine.

1599\. Elle ne vouloit pas que ce fust au prejudice de sa Religion dont elle se reserue l'exercice: & ne preferoit pas volontiers la douceur de l'air François au Lorrain, qui l'esloignoit de la chere conuersation du Roy son frere. Plusieurs grands Princes l'auoient autrefois recerchée, ausquels pour l'vne ou l'autre des deux considerations, & quelquefois pour les deux iointes ensemble, elle n'auoit voulu condescendre. Tost apres sa naissance les deux peres, Henry II. Roy de France, & Antoine I. Roy de Nauarre parlerent de la donner à François Monsieur qui fut depuis Duc d'Alençon & Comte de Flandres, duquel accord il requit en suite l'accomplissement l'an M. D. LXXXII. mais en saison en laquelle on vouloit importunément ranger par armes nostre HENRI son frere lors Roy de Nauarre à la Religion Catholique. Henry III. à son retour de Pologne la desira, mais l'apprehension & le scrupule qu'vn deuin Italien imprima en la conscience de Catherine de Medicis Roine-mere dudict Roy, que Henry de Bourbon Roy de Nauarre succederoit à ses enfans, diuertit ceste affection & l'effect d'icelle, la luy figurant naine & cõtrefaicte, sous ombre qu'elle auoit vne iambe vn peu courte comme l'auoit euë Alain Sire d'Albret pere du Roy D. Ian, son bisayeul. Le Duc de Lorraine la demanda depuis, mais il luy estoit destiné pour beaupere, non pour mary. Louys Prince de Condé dernier decedé l'ayma. Philippe II. Roy d'Espagne l'enuoya voir l'an M. D. LXXX. promettant au Roy de Nauarre de grandes assistences d'hommes & d'argent pour se faire Roy de Gascogne, & de faict il teint long temps huict cents mille ducats dans Ochagauy

Plusieurs grands Princes l'auoient demandée.

François Duc d'Alençon.

Henry III. Roy de France & de Pologne.

Le Duc de Lorraine.

Louys Prince de Condé

Philippe II. Roy d'Espagne.

pres Ronceuaux en la haute Nauarre s'il les eust voulu accepter pour faire la guerre en France. Charles Duc de Sauoye y deputa par deux fois vn Agët l'an LXXXIII. auec promesse de ne la molester aucunemët en l'exercice de sa Religion, & charge en cas de refus, d'aller en Espagne, ou l'Infäte Catherine Michelle luy fut ottroyée. L'an LXXXVI. Iaques Roy d'Escosse desira fort ceste alliance, & la Roine d'Angleterre la procurant auec instance, luy manda, *Que si elle vouloit passer en son Isle, elle feroit de son viuant qu'elle se pourroit asseurer d'estre Roine d'Angleterre apres son deceds*. Le Prince d'Anhalt ayant amené de belles trouppes au Roy lors qu'il assiegeoit Roüan, la demanda luy-mesme en personne, mais les combustions allumées de toutes pars en France tailloient autre besongne au Roy. Deux Princes du sang la recercherent aussi; le Comte de Soissons, & le Duc de Montpensier, mais la proximité du sang, la difference des Religions, & l'indisposition des affaires la gardoient pour celuy auquel Dieu la reseruoit. Ainsi fut elle finalement accordée au Prince de Lorraine Marquis du Pont & Duc de Bar.

1599.

Charles Duc de Sauoye.

Iaques Roy d'Escosse aujourd'huy d'Angleterre

Le Prince d'Anhalt.

Le Comte de Soissons & le Duc de Montpensier.

Le Duc de Lorraine veint en personne à la Cour, & les contracts furent passez aux conditions, Qu'elle Duchesse d'Albret, Comtesse d'Armagnac & de Rhodez, Vicomtesse de Limoges, aura pour apanage annuel cent mille escus, que ses enfans porteront les mesmes tiltres, & en seront pourueus. Que s'il predecede, elle aura pour dot l'Estat & Duché de Bar en Barrois, dōt elle iouira auec vne pension annuelle prise sur le domaine de Lorraine.

La difficulté fut aux ceremonies des espou-

1599. sailles. Elle ne veut rien lascher en faueur de son espoux, & suiuant l'instruction de Ianne d'Albret Roine de Nauarre sa mere, prefere le zele de sa deuotion aux asseurances des honneurs du monde. Vn changement eust presupposé quelque inconstance & legereté en son aage. D'ailleurs on luy faisoit entendre qu'il estoit plus raisonnable que le Duc de Bar s'accommodast aux vsages des Eglises reformées en France, puis-qu'il promettoit l'aimer & cherir sans aucune innouation au faict de sa conscience.

Difficulté pour les espousailles.

LE Roy luy propose son exemple de conuersion, & moyennant qu'elle s'y conforme, luy promet de plus grandes faueurs. Declaire neantmoins qu'il ne veut ny n'entend la contraindre en chose dont les Edicts laissent la profession libre à tous les peuples de ce Royaume, & protestant à son beaufrere futur qu'il en descharge sa conscience, l'exhorte à prendre ce soing, & luy departir ceste particuliere affection; afin que comme par le lien du mariage ils sont faicts de deux vn; aussi soient-ils vnis en mesme religion pour le repos commun de leur maison.

Le Roy l'inuite à se ranger aux ceremonies de l'Eglise Romaine.

&

Et par ce qu'elle auoit donné quelque esperance d'escouter volontiers ceux qui luy pourroient apporter vne plus salutaire instruction; sa Majesté voulut que quelques Theologiens de part & d'autre s'assemblassent à cest effect. Mais les Docteurs Catholiques disputans par questions scholastiques accoustumées, & les Ministres ne voulans autre Iuge de leurs controuerses que la doctrine qui se puise des saincts cahiers du vieil & nouueau Testament, ceste conference comme plusieurs autres n'enfanta que des sim-

Fait assembler des Theologiens pour cest effect. mais.

La conference n'apporta pas le fruict qu'on auoit esperé.

ples paroles ſans aucune edification. Ainſi puiſ-qu'il n'eſt poſſible aux hommes d'impoſer aucune neceſſité aux choſes que Dieu laiſſe en liberté comme les conſciences, ceſte inſtruction fut differée & remiſe à la ſageſſe eternelle, qui ſeule tourne & contourne les cœurs comme il luy plaiſt.

Le Roy leue les empeſchemens qui ſe preſentoient ſur les eſpouſailles.

Le Duc de Bar proteſtoit de ſon coſté qu'il ne ſeroit iamais eſpouſé par les mains d'vn Miniſtre. Comme doncques on inſiſte ſur la forme de leurs eſpouſailles, le Roy par ſon autorité contente dextrement les deux parties. Il leur aſſigne le penultieſme de Ianuier, & le iour venu amene ſa ſœur dans ſon cabinet, où le futur eſpoux l'attendoit, & par ſon frere naturel Archeueſque de Roüan les faict eſpouſer par paroles de preſent. La preſence du Roy equipolle toute autre ſolennité, & ſon cabinet eſt vn lieu ſacré. Cela faict, chacun alla faire ſes deuotions; & le feſtin en fut faict ſolennellement, tous les grands Officiers de la Couronne aſſiſtans & ſeruans en leurs rangs & formes accouſtumées. Sur la fin de Feburier elle ſuyuit ſon eſpoux en Lorraine, où le Duc ſon beaupere luy fit toutes les demõſtrations de bon accueil & de bien-venuë dont il euſt peu honorer ſa propre fille.

Son eſpouſe l'emmene en Lorraine. mais

Deuant que partir elle obtint la publication de l'Edict de Nantes pour ſon party.

Mais voicy bien d'autres difficultez pour la generalité de ſon party. Elle s'eſtoit monſtrée toute bruſlante d'affection & de zele à voir & l'execution & l'obſeruation des promeſſes que le Roy ſon frere auoit données à Nantes dés le mois d'Auril dernier paſſé aux deputez des Egliſes proteſtantes. Sa Majeſté durant les fureurs des armes auoit porté ſes plus preſſans remedes aux dangers plus apparents, & l'impieté de la

1599. guerre l'auoit empesché de pouuoir faire gouster les fruicts de sa pieté. Il void les consciences de son Royaume diuisees pour vne cause qui glisse & penetre promptement es affections des hommes pour les animer les vns contre les autres; & voudroit bien qu'vn sentiment commun des maux endurez appriuoisast tous ses subiects ensemble. Tous autres remedes que par la paix y sont inutiles & vains, & la paix ne se peut maintenir que par la tolerance d'vne & d'autre Religion.

Sans lequel la paix ne pouuoit subsister.

Ceux de la Religion se plaignent, comme autresfois en plusieurs assemblees & par diuerses requestes, que les Edicts ny des regnes passez ny du present ne sont point executez en ce qui concerne le faict des consciences, & disent qu'ils ne demandent pas vn changement d'Estat à leur proufit, ou de quelque Prince estranger; ny que l'Estat soit deschiré en pieces pour contenter l'ambition de peu de personnes, qu'ayans si liberalemẽt exposé leurs moyens & respandu leur sang pour l'affectiõ qu'ils auoient à la grãdeur du Roy, ils ne peuuent rien moins esperer de sa bonne volonté enuers eux, que l'effect de plusieurs iustes requestes qu'il a luy mesme poursuiuies autre-fois auec beaucoup d'ardeur & de constance, qu'ayant sa Majesté rendu cõtents mesme ses plus capitaux ennemis, & rachepté de leurs mains les places de sa legitime succession à tel prix qu'ils ont voulu; eux ne doibuent moins obtenir que de pouuoir au moins posseder leurs consciences en paix & leurs vies en seureté, que l'exercice de leur Religion est exilé de la Cour à desseing de les bannir en consequẽce de la maison de sa Majesté,

Ceux du party se plaignoient que les Edicts donnez en leur faueur demeuroient sans effect.

Qu'ils ne demandẽt pour toute recompẽse, que l'accomplissemẽt de leurs iustes requestes.

La liberté de leurs cõsciences, & la seureté de leurs personnes.

en laquelle ils ne la peuuent seruir sans seruir Dieu, Qu'ils n'y peuuent subsister sans danger de leurs personnes, qu'en leurs maladies ils manquent de consolation; & apres leur mort, de sepulture asseurée, Que les exclure des principales charges de l'Estat, de la Iustice, des Finances, de la Police, c'est leur imputer vne stupidité qui les rende incapables de tenir au Royaume le rang honorable que les merites de leurs ancestres leur ont acquis, & que les seruices rendus par eux leur ont merité, qu'estans citoyens de non moindre merite que les autres, il est raisonnnable qu'ils participent aux honneurs de la cité, que sans le passionné desir qui les a tousiours portez à son establissement, ils pouuoient auec iustes raisons practiquer les voyes qu'ils auoient esté contraincts de tenir sous les derniers Rois, Qu'il leur estoit plus tolerable de viure soubs la trefue que le feu Roy leur accorda depuis l'execution de Blois: lequel bien qu'ennemy de leur profession, consentoit neantmoins l'exercice de leur Religion en son armee, en sa Cour, & les pensions de leurs Ministres payables de ses deniers; leur bailloit des villes de retraitte en chaque seneschaussée ou bailliage, & leur rendoit au bout de l'an les precedents Edicts en leur entier, Que ceux qui se despoüillent de passion, recognoissent bien qu'on porte auec plus d'impatiẽce de se voir priué des choses permises & promises que de celles qu'on a seulement esperees, que les esprits agitez passent de l'espoir du bien en l'attente du mal; de la longue & inutile patience, en la recerche du remede, Qu'ils sçauent bien que sa Majesté en conçoit quelque alarme, & seroit ialouse s'ils

1599.

Qu'ils soient recongnus naturels & capables des charges publiques.

Qu'ils estoiẽt mieux dressez soubs le regne precedans.

1599. s'addressoient à d'autre protecteur qu'à elle, qui doibt desormais rapporter à elle mesme les requestes qu'elle presentoit aux Rois ses deuanciers pour leurs asseurances & libertez. Qu'elles n'ont rien rabatu de leur droicture; & qu'estans desormais comblees de leurs seruices, elles doibuent trouuer plus d'accez & de faueur en son autorité, comme en pouuant estre & l'Aduocat & le Iuge tout ensemble.

Que leurs requestes ne sōt moins equitables que quand le Roy mesme les poursuiuoit.

BERTHIER Agent & syndic du Clergé (& maintenant Euesque de Rieux) vient à la trauerse, & par plusieurs remonstrances pour l'interest (dit-il) de l'Eglise, pour le seruice de Dieu, pour le repos du Royaume, & pour le salut des subiets, insiste à ce, Que puisque la necessité du temps exige la verification de l'Edict accordé à Nantes, sa Majesté ne permetre point que ceux de la Religion ayent autre liberté deçà Loire, que de n'estre point recerchez; qu'ils se contentent des pays & lieux ausquels la violence des armes auoit durant les guerres passees reduict les Catholiques à leur ceder, iusqu'à ce qu'il plaise à Dieu y apporter le remede salutaire pour eux-mesmes. Qu'il plaise à sa Majesté ordonner & faire en effect, que le seruice diuin soit restably & librement exercé és places d'où l'insolence & les excez des dernieres combustions l'ont iusqu'à present forbanny, & que les gents d'Eglise y puissent faire leurs offices sans danger. Que les Ecclesiastics soient entierement deschargez des vexations qui leur ont esté faictes iusqu'à present aux villes & places tenuës par leurs aduersaires: & que les gages des Ministres ne soient plus pris sur le temporel des benefices. Qu'il ne soit permis à ceux

Le Clergé insiste, que

L'exercice de la rel. ref. ne passe point la riuiere de Loire.

Que la Rel. Cathol. soit restablie par tout.

&

ceux de ladicte Religion, de faire aucunes assemblées publiques sans permission de sa Majesté; & defendu tant de se trouuer aux sinodes & autres actes solennels celebrez hors du Royaume, comme de receuoir les estrãgers és leurs, pour couper la racine aux intelligẽces & ligues qu'ils pourroyent auoir ensemble à la ruine & subuersion de l'Estat.

1599. *Autres clauses raisonnables.*

Les derniers poincts estoient raisonnables; le premier ne se pouuoit octroyer sans grabuge.

L'Evesque de Modene Nonce du Pape entre-veint aussi, & supplia le Roy de disposer tellement les affaires, qu'attendant que ses subiects desvoyez soyent reduits auec le temps, l'hõneur de Dieu demeurast en son entier, & que l'estat de l'Eglise n'en souffrist aucun detriment, qu'à ces conditions sa Saincteté supporteroit toutes choses duisibles pour le repos de la France.

Le Nonce du Pape fort moderé en ses demãdes.

D'ailleurs le Recteur supplie pour l'Vniuersité de Paris, que l'entrée aux colleges de l'Vniuersité fust interdicte tant aux enfans de ceux de la Religion qu'à leur pedagogues & conducteurs, & tous forclos des priuileges d'icelle. On trouua ceste requeste inciuile pour le regard des lettres humaines & professions des facultez qui n'ont rien de commun auec les consciences, & qui doibuent estre par tout aussi libres que les pensées, & fut dict qu'il leur seroit defendu de dogmatizer.

Celles de l'Vniuersité de Paris peu raisonnables.

Mais les impetuositez du schisme & des diuisions ont pris de trop vieilles & profondes racines en cest Estat, la reünion des cœurs est vne œuure de Dieu tout ainsi que la creation, la concor-

La Religion ne s'establit point par la force.

1599. de de la Religion & des choses diuines s'establit plus par la douceur que par la force, plus par amour & par crainte que par peine & cruauté. Il ne faut point d'autres armes que la Parole de Dieu contre les ames obstinées, elles ne sont point subiectes aux tourmens qui destruisent les corps, & les supplices ruïnent plus en vne heure que les peines n'edifient plusieurs années. La Religion ne peut souffrir violence, car les Rois ne commandent pas aux cœurs comme aux corps. Les Princes payens ayants recognu leurs persecutions vaines & sans fruict, ont en fin souffert les Chrestiens; & iamais les Chrestiens ne punirent le paganisme. Les Iuifs ont eu des Synagogues libres en Grece parmy les payens, l'Empire Romain ne les a point forbannis, & non leur religion, mais leurs vsures & mal-versations les ont chassez de la France.

Les Princes payens ont toleré les Chrestiens, & Les Iuifs.

LE Roy sçait par exemple que ceux qui ont apporté le feu, le fer & l'eau, qui ont remüé ciel & terre pour ramener les consciences de leurs subiects en vne mesme & seule confession, ont esté finalement contraints de confesser qu'ils n'auoyent de remede assez puissant contre vn mal si pressant. Sa Majesté considere d'ailleurs à la longue suitte des bons & signalez seruices qu'il a receus de ceux qui se sont destracquez de l'obeyssance du siege Romain, qu'ils ne sont pas si peu necessaires au bien de son Estat, que leurs vies doibuent estre sans relasche exposées à l'exil, aux fagots & flammes comme soubs les regnes de ses deuanciers. Le sage conseil qui l'assiste luy represente que la force ne faict iamais ployer les cœurs soubs sa loy; qu'ils se roidissent d'auantage au

Ainsi le Roy pour la paix de l'Estat, confirme l'Edict pour le faict de la Religion. &

1599.

plus fort des supplices dõt lon afflige & martyrise leurs corps. Car le zele & l'amour qu'on porte à sa Religion, anime les plus foibles courages d'vne telle ecstase & transport, qu'il n'y a sorte de resistence qu'on ne surmonte pour en conseruer la croyance. Et de tout ce grand deluge de sang que la France a respandu pour ceste querelle, n'en eust-on pas cimenté de forts remparts qui la couuriroyent auiourd'huy contre la violence de ses ennemis.

Il faut mieux mesnager ce qui en reste de viuant. Le Roy ne se plaist point à voir esgorger ses subiects sur le sein & entre les bras mesmes de leur patrie. Ceste playe se peut estancher par vn sain & & loüable Edict, qui donnant ouuerte profession à tous du seruice qu'ils doibuent à Dieu, asseure dedans la foy publique leurs personnes, leurs biens & fortunes, & leue aux vns tout soupçon de haine ou d'inimitié des Magistrats qui auront à leur administrer la iustice. Sa Majesté confirme doncques maintenant l'Edict de pacification des troubles pour le faict de la Religion, & le veut donner si clair & si particulier à toutes necessitez, qu'on ne soit plus contrainct d'en minuter d'autre plus exprez. Ainsi les bons Medecins ayants vsé de remedes aigres sans effect, en practiquent de plus doux. L'Edict fut iugé tres-iuste, tres-necessaire, & tres-vtile. Le François ne doibt estre de pire condition que l'estranger, qui viuant en ceste paix soubs l'exercice de plusieurs differentes religions, confesse que la reünion des Chrestiens en vne mesme religion ne se peut faire par les armes. La fin de la guerre estrãgere pouuoit estre le commencement d'vne ciuile. Et la

1599. Religion Catholique se restablissoit en tous les lieux d'où l'iniquité de la guerre l'auoit deboutée.

Le parlemēt de Paris fait difficulté de le verifier sans modification.

Plusieurs difficultez s'opposoyent à ceste verification, & la plus instamment pressée fut la reception aux estats & charges publiques. Le Parlement de Paris y formoit de grands empeschemẽs, & remonstroit au Roy, que ceux qui durant les regnes de ses predecesseurs n'auoient eu part aucune aux offices de la Couronne, de la iustice, des finances, des forces de France, ne debuoient auoir l'honneur de marcher du pair auec les premiers de tous les ordres.

Eux au contraire repartoient, Que comme l'aliment se distribuë egalement à tous les membres, & tous les citoyens sont susceptibles des charges de leur cité : aussi le Roy les tenant tous comme ses enfans, ils doibuent participer à la succession des legitimes, & n'estre forclos des honneurs du Royaume. Que les Politiques ont tousiours tenu le repos consister en l'egalité, comme le trouble en l'inegalité. Que l'exclusion des charges publiques est vne infame note, vne ingrate memoire à la posterité. Et puis-qu'ils sont vne bonne partie de l'Estat, il est raisonnable qu'on leur donne part au gouuernement d'icelluy.

Le Roy mãde les principaux.

COMME le Parlement trouue vne grande difference de cest Edict auec les precedents accordez pour le mesme subiect, & refuse de le verifier ; sa Majesté mande les principaux, & leur parle en sorte qu'ils iugerent ces difficultez tolerables par la raison de sa volonté, & par la necessité de ses affaires. *Vous me voiez* (ce dit-il) *en*

1599.

mon cabinet, où ie viens parler à vous, non point en habit royal, ny auec l'espée & la cappe comme mes predecesseurs, ny comme vn Prince qui vient receuoir des Ambassadeurs: mais vestu comme vn pere de famille en pourpoint, pour parler familierement à ses enfans. Ce que i'ay à vous dire, est que ie vous prie de verifier l'Edict que i'ay accordé à ceux de la Religion. Ce que i'en ay faict est pour le bien de la paix, ie l'ay faicte au dehors, ie la veux faire au dedans de mon Royaume. Vous me debuez obeïr quand il n'y auroit autre consideration que de ma qualité, & l'obligation que m'ont tous mes subiects, & particulierement vous de mon Parlement. I'ay remis les vns en leurs maisons dont ils estoyent esloignez, les autres en la foy qu'ils n'auoyent plus. Si l'obeïssance estoit deuë à mes predecesseurs, il est deu autant ou plus de deuotion à moy qui ay restably l'Estat. Dieu m'a choisi pour me mettre au Royaume qui est mien par succession & par acquisition. Les gents de mon Parlement ne seroyent en leurs sieges sans moy. Ie ne me veux pas venter, mais ie veux biẽ dire que ie n'ay exemple d'autre à imiter que de moy-mesme. Ie sçay qu'on à faict des brigues au Parlement, que l'on à suscité des Predicateurs seditieux. Mais ie donnerai bien ordre contre ces gents là, & ne m'en attendray pas à vous. On les à chastiez autrefois auec beaucoup de seuerité, pour auoir presché moins seditieusement qu'ils ne font. C'est le chemin qu'on à pris pour faire les Barricades, & venir par degrez au parricide du feu Roy. Ie coupperay les racines à toutes ces factions, ie feray accourcir tous ceux qui les fomenteront. I'ay sauté sur des murailles de ville: ie sauteray bien sur des barricades. On ne me doibt point alleguer la Religion Catholique, ny le respect du sainct Siege. Ie sçay le debuoir que ie dois; l'vn comme Roy tres-chrestien & l'honneur du nom que ie porte, & l'au-

Par raison pressantes, leur monstre la necessité de l'Edict. car

Iamais subiects ne furent tant obligez à leur Souuerain qu'à luy.

Les sermons seditieux ont tousiours esté auantcoureurs de rebellion.

1599. tre comme premier fils de l'Eglise. Ceux qui pensent estre bien auec le Pape, s'abusent, j'y suis mieux qu'eux. Quand ie l'entreprendray, ie vous feray declairer tous heretiques, pour ne m'obeir pas.

Le Magistrat doibt tenir la main à l'obseruatio des ordonnances necessaires à l'Estat.

LA Maiesté des Rois est tousiours offensée au mespris de leurs ordonnances, mais l'offense est bien plus grande quand elle vient de ceux qui les doibuent faire obseruer. Ceux qui empeschent que mon Edict ne passe, veulent la guerre. Ie la declaireray demain à ceux de la Religion mais ie ne la feray pas; ie les y enuoieray. I'ai faict l'Edict; ie veux qu'il s'obserue, ma volonté deburoit seruir de raison, on ne la demande iamais au Prince en vn Estat obeïssant. Les volontez doiuent estre executées, non interpretées, & neantmoins ie vous dis que la necessité & l'vtilité m'y à porté. Ie l'ay faict par l'aduis de tous ceux de mon Conseil, qui l'ont trouué bon & necessaire pour l'Estat de mes affaires & le bien de mon seruice, pour affermir la concorde, & dissiper tous les malheurs que la discorde produit. On s'est plaint que ie voulois faire des leuées de Suisses, ou autres amas de troupes. Si ie le faisois, il en faudroit bien iuger, ce seroit pour vn bon effect, par la raison de tous mes deportemens passez, tesmoing ce que i'ay faict pour la conqueste d'Amiens, où i'ay emploié l'argent des Edicts que vous n'eussiez passé si ie ne fusse allé au Parlement. La necessité m'a faict faire cest Edict: par la mesme necessité i'ay faict autrefois le soldat. On en à parlé; ie n'en ay pas faict semblant. Ie suis Roi maintenant, & parle en Roi. Ie veux estre obei. Il n'i a pas-vn de vous qui ne me trouue bon quand il à affaire de moi: & n'i en a point qui n'en ait besoing vne fois l'an, & toutefois à moi qui suis si bon, vous estes si mauuais. Si les autres Parlemens pour auoir resisté a ma volonté ont esté cause que ceux de la Religion ont demandé des choses nouuelles, ie ne veux

Cest Edict est necessaire & vtile.

Le Conseil l'à approuué.

Le Roy veut qu'il passe sās contredit.

1598.

pas que vous soiez cause d'autres nouuelletez par vos refus. L'an M. DXCIIII *&* XCV. *quand ie vous enuoyai vne declaration sur l'Edict pour la prouision des Offices, i'auois promis que ie ne pouruoirois aucun de la Religion, des Estats en la Cour de Parlement. Depuis cela le temps a changé les affaires, il s'i faut accommoder, & toutefois i'aurai bonne asseurance de ceux que ie mettrai aux charges, qu'ils se gouuerneront comme ils deburont. Ne parlez point tant de la Religion Catholique. A tous ces grands criards Catholiques & Ecclesiastiques, que ie leur donne a vn deux mille escus en benefice, a l'autre quatre mille liures de rente, ils ne diront plus mot. Ie iuge de mesme de tous les autres qui voudront parler contre l'Edict. Il y en a qui haissent le peché pour crainte de la peine, & les bons le haissent pour l'amour de la vertu* (alors sa Majesté profera deux vers d'Horace sur ce propos.) *Faites pour Dieu que ie cognoisse que ceux de vous qui haissent le peché, lui portent haine pour l'amour de la vertu: ou bien ie chastierai ceux qui le hairont pour crainte de la peine; & apres ils me remercieront comme vn fils fait son pere. Les Predicateurs donnent des paroles en la doctrine, plus pour instruire que destruire la sedition. On n'en dit mot, ces fautes qui me regardent ne sont point releuées. I'empescherai pourtant que ces tonneres n'ameneront point d'orages, & ferai que leurs predictions seront vaines. Ie ne veux point vser de leurs remedes, qui pour estre hors de saison empireroient le mal. Considerez que l'Edict dont ie vous parle est l'Edict du feu Roy: il est aussi le mien, car il est faict auec moy auiourd'hui que ie le confirme. Ie ne trouue pas bon d'auoir vne chose en l'intention, & escripre l'autre, & si quelques autres l'ont faict, ie ne le veux pas faire comme eux. La tromperie est par tout odieuse: mais elle l'est dauantage aux Princes, dont*

Le temps chãge les affaires.

Les bienfaicts fermẽt la bouche aux criards.

Les remedes s'appliquent selõ le temps.

Edit de l'an 1577.

L'Edit est du feu Roy.

Le Roy regnant le confirme, & veut qu'il ait son effect.

1599. *la parole doit estre immuable. La derniere que vous aurez de moy, est que vous suiuiez l'exemple d'obeissance de Mõsieur de Mayẽne. On l'a voulu susciter à faire des menées contre ma volonté. Il a respõdu qu'il m'estoit trop obligé, & tous mes subiects aussi, entre lesquels ils seroit tousiours de ceux qui exposeront leurs vies pour me cõplaire, par ce que i'ay restabli la Frãce malgré ceux qui l'ont voulu ruiner. Et si celuy qui a esté chef de la Ligue, à parlé en ceste sorte; combien plus vous que i'ay remis au lieu d'où la Ligue vous auoit chassez? Donnez à mes prieres ce que ne voudriez donner aux menaces. Vous n'en aurez point de moi, faites ce que ie vous commande ou plustost dont ie vous prie, vous ne le ferez seulement pour moi, mais aussi pour vous & le bien de la paix.*

Parole digne d'vn grand sage & politic.

LA priere du Prince equipolle vn commandement, la necessité du temps & des affaires estoit la reigle de la volonté du Roy, la premiere raison & la cause essentielle de l'Edict. Ainsi toutes les voix du Parlement reduictes en vne, la verification d'iceluy signala le iour de Caresme-prenant comme s'ensuit.

Premierement, que la memoire de toutes choses passées d'vne part & d'autre, depuis le commencement du mois de Mars, mil cinq cents quatre vingts cinq, iusques à nostre aduenement à la Couronne, & durant les autres troubles precedents, à l'occasion d'iceux, demeurera esteinte & assopie, comme de chose non aduenuë. Et ne sera loisible ny permis à nos Procureurs Generaux ny autres personnes quelconques, publiques ny priuées, en quelque temps ny pour quelque occasion que ce soit, en faire mention, procés ou poursuitte en aucunes Cours ou Iurisdictions que ce soit.

1599.

II.

Defendons à nos subjects de quelque estat & qualité qu'ils soient, d'en renoueller la memoire: s'attaquer, ressentir, iniurier, ny prouoquer l'vn l'autre par reproche de ce qui s'est passé; pour quelque cause & pretexte que ce soit, en disputer, contester, quereler, ny s'outrager ou offenser, de fait ny de parole: Mais se contenir & viure paisiblement ensemble, comme freres, amis & concitoyens, sur peine aux contreuenans d'estre punis comme infracteurs de Paix, & perturbateurs du repos public.

III.

Ordonnons que la religion Catholique Apostolique Romaine, sera remise & restablie en tous les lieux & endroicts de cestuy nostre Royaume & pays de nostre obeïssance, où l'exercice d'icelle a esté intermis, pour y estre librement & paisiblement exercee, sans aucun trouble ou empeschement. Defendons tres-expressément à toutes personnes de quelque estat & qualité qu'elles soient sur les peines que dessus, de ne troubler, molester, ny inquieter les Ecclesiastiques en la celebration du diuin seruice, iouyssance & perception des dismes, fruicts & reuenus de leurs benefices, & tous autres droicts & deuoirs qui leur appartiennent: & que tous ceux qui durant les troubles se sont emparez des Eglises, maisons, biens & reuenus appartenans ausdits Ecclesiastiques, & qui les detiennent & occupent, leur en delaissent l'entiere possession & paisible iouyssance, en tels droicts, libertez & seurtez qu'ils auoient auparauant qu'ils en fussent dessaisis. Defendons aussi tres-expressément à ceux de ladite Religion pretenduë reformee, de faire presches ny aucuns exercices de ladicte Religion, és Egli-

1599. ses, maisons & habitations desdits Ecclesiastiques.

IIII. Sera au chois desdits Ecclesiastiques d'achepter les maisons & bastimens construits aux places profanes sur eux occupées durant les troubles, ou contraindre les possesseurs desdits bastimens d'achepter le fonds, le tout suiuant l'estimation qui en sera faicte par experts, dont les parties conuiendront, & à faute d'en couuenir, leur en sera pourueu par les Iuges des lieux, sauf ausdits possesseurs leur recours contre qui il appartiendra. Et où lesdits Ecclesiastiques contraindroient les possesseurs d'achepter le fonds, les deniers de l'estimation ne seront mis en leurs mains, ains demeurerõt lesdits possesseurs chargez pour en faire profit à raison du denier vingt, iusques à ce qu'ils ayent esté employez au proffit de l'Eglise, ce qui se fera dans vn an. Et où ledit temps passé l'acquereur ne voudroit plus continuer ladicte rente, il en sera deschargé, en consignant les deniers entre les mains de personnes soluables, auec l'authorité de la Iustice: & pour les lieux sacrez, en sera donné aduis par les commissaires qui seront ordonnez pour l'execution du present Edict, pour y estre par nous pourueu.

V. Ne pourront toutesfois les fonds & places occupées pour les reparations, & fortifications des villes & lieux de nostre Royaume, & les materiaux y employez, estre vendiqués ny repetés par les Ecclesiastiques, ou autres personnes publiques ou priuées, que lors que lesdites reparations, & fortifications seront desmolies par nos Ordonnances.

VI. Et pour ne laisser aucune occasion de troubles

1599.

& differends entre nos ſubjects, Auons permis & permettons à ceux de la Religion pretenduë reformée, viure & demeurer par toutes les villes & lieux de ceſtuy noſtre Royaume & pays de noſtre obeyſſance, ſans eſtre enquis, vexez, moleſtez, ny aſtraints à faire choſe pour le faict de la Religion contre leur conſcience, ny pour raiſon d'icelle eſtre recerchez és maiſons & lieux où ils voudront habiter, en ſe comportant au reſte ſelon qu'il eſt contenu en noſtre preſent Edict.

VII.

Nous auons auſſi permis à tous Seigneurs, Gentils-hommes & autres, tant regnicoles que autres, faiſans profeſſion de la Religion pretenduë reformée, ayans en noſtre Royaume & pays de noſtre obeyſſance haute Iuſtice ou plain fief de Haubert (comme en Normandie) ſoit en proprieté, vſufruict, en tout ou par moitié, ou pour la troiſieſme partie, auoir en telles de leurs maiſons deſdites hautes Iuſtices ou Fiefs ſuſdits, qu'ils ſeront tenus nommer deuant à nos Baillifs & Seneſchaux chacun en ſon deſtroit pour leur principal domicile, l'exercice de ladicte Religion tant qu'ils y ſeront reſidents, & en leur abſence, leurs femmes ou bien leur famille, ou partie d'icelle. Et encores que le droict de Iuſtice ou plain Fief de Haubert ſoit controuerſé, neantmoins l'exercice de ladicte Religion y pourra eſtre faict, pourueu que les deſſuſdits ſoient en poſſeſſion actuelle de ladicte haute Iuſtice, & encores que noſtre Procureur General ſoit partie. Nous leur permettons auſſi auoir ledit exercice en leurs autres maiſons de haute Iuſtice ou Fiefs deſſuſdits de Haubert, tant qu'ils y ſeront preſents, & non

1599. autrement ; le tout tant pour eux, que pour leur famille & autres qui y voudront aller.

VIII. Es maiſons des Fiefs, ou ceux de ladite Religion n'auront ladicte haute Iuſtice ou Fiefs de Haubert, ne pourront faire ledit exercice que pour leur famille tant ſeulement. N'entendons toutesfois s'il y ſuruenoit d'autres perſonnes, iuſques au nombre de trente, outre leur famille, ſoit à l'occaſion de bapteſme, viſite de leurs amis, ou autrement, qu'ils en puiſſent eſtre recerchez : moyennant auſſi que leſdites maiſons ne ſoient au dedans des villes, bourgs, ou villages appartenans aux ſeigueurs hauts Iuſticiers Catholiques, autres que nous, eſquels leſdicts ſeigneurs Catholiques ont leurs maiſons. Auquel cas ceux de ladicte Religion ne pourront dans leſdites villes, bourgs, ou villages, faire ledit exercice, ſi ce n'eſt par permiſſion & congé deſdits ſeigneurs hauts Iuſticiers, & non autrement.

IX. Nous permettons auſſi à ceux de ladicte Religion, faire & continuer l'exercice d'icelle en toutes les villes & lieux de noſtre obeyſſance, où il eſtoit par eux eſtably, & faict publiquement par pluſieurs & diuerſes fois en l'année mil cinq cens quatre-vingts ſeize, & en l'année mil cinq cents quatre-vingts dix ſept, iuſques à la fin du mois d'Aouſt, nonobſtant tous Arreſts & Iugemens à ce contraires.

X. Pourra ſemblablement voir ledit exercice eſtre eſtably & reſtably en toutes les villes & places, où il a eſté eſtably ou deu eſtre par l'Edict de Pacification, faict en l'annee ſoixante & dixſept, Articles particuliers & Conferences de Nerac & Flex : ſans que ledit eſtabliſſement puiſſe eſtre

1598.

empesché és lieux & places du Domaine donnez par ledict Edict, Articles & Conferences pour lieux de Bailliages, où qui le seront cy apres, encores qu'ils ayent esté depuis alienez à personnes Catholiqnes, ou le seront à l'aduenir. N'entendons toutesfois que ledict exercice puisse estre restably és lieux & places dudit Domaine, qui ont esté cy-deuant possedez par ceux de ladicte Religion pretenduë Reformee, esquels il auroit esté permis en consideration de leurs personnes, où à cause du priuilege des Fiefs, si lesdits Fiefs se trouuent à present possedez par personnes de ladicte Religion Catholique Apostolique Romaine.

XI.

Dauantage en chacun des anciens Bailliages, Seneschaussees & Gouuernements tenans lieu de Bailliages, ressortissants nuëment & sans moyen és Cours de Parlement: Nous Ordonnons, qu'és Faux-bourgs d'vne ville, outre celles qui leur ont esté accordees par ledict Edict, Articles particuliers & Conferences, & où il n'y auroit des villes en vn bourg ou village, l'exercice de ladicte Religion pretenduë Reformee, se pourra faire publiquement pour tous ceux qui y voudront aller, encores qu'esdits Bailliages, Seneschaussees & Gouuernements y ait plusieurs lieux où ledit exercice soit à present estably: fors & excepté pour ledit lieu de Bailliage nouuellement accordé par le present Edict, les villes esquelles il y a Archeuesché & Euesché, sans que toutefois ceux de ladicte Religion pretenduë Reformée soient pour cela priuez de ne pouuoir demander & nommer pour ledict lieu dudict exercice, les bourgs & villages proches desdites villes, excepté aussi

1599. les lieux & seigneuries appartenans aux Ecclesiastiques, esquelles nous n'entendons que ledit second lieu de Bailliage puisse estre estably, les en ayans de grace speciale exceptez & reseruez. Voulons & entendons soubs le nom d'anciens Bailliages, parler de ceux qui estoient du temps du feu Roy Henry, nostre tres-honoré Seigneur & beaupere, tenus pour Bailliages & Seneschaussées & Gouuernemens ressortissans sans moyen en nosdites Cours.

XII. N'entendons par le present Edict desroger aux Edicts & accords cy-deuant faits, pour la reduction d'aucuns Princes, & Seigneurs, Gentils-hommes & villes Catholiques en nostre obeyssance, en ce qui concerne l'exercice de ladite Religiõ, lesquels Edicts & accords seront entretenus & obseruez pour ce regard, selon qu'il sera porté par les instructions des Commissaires qui seront ordonnez pour l'execution du present Edict.

XIII. Defendons aussi tres-expressément à tous ceux de ladite Religion faire aucun exercice d'icelle, tant pour le ministere, reglement, discipline ou instruction publique d'enfans, & autres en cestuy nostre Royaume, & pays de nostre obeyssance, en ce qui concerne la Religion, fors qu'és lieux permis & octroyez par le present Edict.

XIIII. Comme aussi de faire aucun exercice de ladite Religion en nostre Cour & suite, ny pareillement en nos terres & pays qui sont delà les Monts, ny aussi en nostre ville de Paris, ny à cinq lieuës de ladicte ville: toutesfois ceux de ladite Religion demeurans esdites terres & pays delà les Monts, & en nostre-dite ville, & à cinq lieuës autour d'i-

celle, ne pourront estre recerchez en leurs maisons, ny adstraints à faire chose pour le regard de leur Religion, contre leur conscience; en se comportant au reste selon qu'il est contenu en nostre present Edict. 1599.

XV. Ne pourra aussi l'exercice public de ladite Religion estre fait aux armees, sinon aux quartiers des Chefs qui en feront profession, autres toutesfois que celuy ou sera le logis de nostre personne.

XVI. Suiuant l'article deuxiesme de la Conference de Nerac, nous permettons à ceux de ladite Religion de pouuoir bastir des lieux pour l'exercice d'icelle, aux villes & places où il leur est accordé, & leur seront rendus ceux qu'ils ont cy deuant bastis, ou le fonds d'iceux en l'estat qu'il est à present, mesmes és lieux où ledit exercice ne leur est permis, sinon qu'ils eussent esté conuertis en autre natures d'edifices. Auquel cas leur seront baillez par les possesseurs desdits edifices des lieux & places de mesme prix & valeur qu'ils estoient auant qu'ils y eussent basty, ou la iuste estimation d'iceux, à dire d'experts. Sauf ausdits proprietaires & possesseurs leur recours contre qu'il appartiendra.

XVII. Nous defendons à tous Prescheurs, lecteurs & autres qui parlent en public, vser d'aucunes paroles, discours & propos tendans à exciter le peuple à sedition: ains leur auons enjoint & enjoignons se comporter, & contenir modestement, & de ne rien dire qui ne soit à l'instruction & edification des auditeurs, & à maintenir le repos & tranquilité par nous establie en nostredit Royaume, sur les peines portées par les precedents Edicts. Enjoignant tres-expressément à nos Procureurs Generaux & leurs substituts, d'infor-

1599. mer d'office contre ceux qui y contreuiendront, à peine d'en respondre en leurs propres & priuez noms, & de priuation de leurs offices.

XVIII. Defendons aussi à tous nos subiets de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'enleuer par force ou indiction, contre le gré de leurs parens, les enfans de ladite Religion pour les faire baptiser ou confirmer en l'Eglise Catholique Apostolique Romaine. Comme aussi mesmes defenses sont faictes à ceux de ladicte Religion pretenduë Reformée, le tout à peine d'estre punis exemplairement.

XIX. Ceux de ladite Religion pretenduë reformée, ne seront aucunement adstraints, ny demeureront obligez pour raison des abiurations, promesses & sermens qu'ils ont cy-deuant faits ou cautions par eux baillées, concernans le faict de ladicte Religion, & n'en pourront estre molestez ny trauaillez en quelque sorte que ce soit.

XX. Seront tenus aussi garder & obseruer les festes indictes en l'Eglise Catholique Apostolique Romaine, & ne pourrōt és iours d'icelles besongner, vendre ny estaller à boutiques ouuertes, ny pareillement les artisans trauailler hors leurs boutiques & en chambres, maisons fermées esdicts iours de festes, & autres iours defendus, en aucun mestier, dont le bruit puisse estre entendu au dehors des passans ou des voisins : dont la recherche neantmoins ne pourra estre faite que par les Officiers de la iustice.

XXI. Ne pourront les liures concernans ladicte Religion pretenduë reformée estre imprimez & vendus publiquement, qu'és villes & lieux où l'exercice public de ladicte Religion est permis. Et

1599.

Et pour les autres liures qui seront imprimez és autres villes, seront veus & visitez tant par nos Officiers que Theologiens, ainsi qu'il est porté par nos Ordonnances. Defendons tres-expressément l'impression, publication, & vente de tous liures, libelles & escrits diffamatoires, sur les peines contenuës en nos Ordonnances, enjoignans à tous nos Iuges & Officiers d'y tenir la main.

XXII. Ordonnons qu'il ne sera faict difference ne distinction, pour le regard de ladicte Religion, à receuoir les Escholiers pour estre instruits és Vniuersitez, Colleges & Escholes : & les malades & pauures és hospitaux, maladeries & aumosnes publiques.

XXIII. Ceux de ladite Religion pretenduë reformée, seront tenus garder les Loix de l'Eglise Catholique Apostolique Romaine, receuës en cestuy nostre Royaume, pour le faict des mariages contractez & à contracter, és degrez de consanguinité & affinité.

XXIIII. Pareillement ceux de ladicte Religion payerõt les droicts d'entrée, comme il est accoustumé, pour les charges & offices dont ils seront pourueus, sans estre contraincts assister à aucunes ceremonies contraires à leurdite Religion : & estans appellez par serment, ne seront tenus d'en faire d'autre que de leuer la main, iurer & promettre à Dieu, qu'ils diront la verité : & ne seront aussi tenus de prendre dispense du serment par eux presté en passant les contracts & obligations.

XXV. Voulons & ordonnons que tous ceux de ladite Religion pretenduë Reformée, & autres qui ont suiuy leur party, de quelque estat, qualité

1599. ou condition qu'ils soyent, soyent tenus & contraincts par toutes voyes deuës & raisonnables, & soubs les mesmes peines contenuës aux Edicts sur ce faicts, payer & acquiter les dixmes aux Curez & autres Ecclesiastiques, & à tous autres à qui elles appartiennent, selon l'vsage & coustume des lieux.

XXVI. Les exheredations ou priuations soit par disposition d'entre vifs ou testamentaires, faictes seulement en haine, ou pour cause de Religion, n'auront lieu, tant pour le passé que pour l'aduenir, entre nos subjects.

XXVII. Afin de reünir d'autant mieux les volontez de nos subjects, comme est nostre intention, & oster toutes plaintes à l'aduenir, Declarons tous ceux qui font ou feront profession de ladicte Religion pretenduë Reformée, capables de tenir & exercer tous Estats, dignitez, offices & charges publiques quelconques Royales, seigneuriales, ou des villes de nostre-dict Royaume, païs, terres & Seigneuries de nostre obeïssance, nonobstant tous sermens à ce contraires, & d'estre indifferemment admis & receus en iceux. Et se contenteront nos Cours de Parlement & autres Iuges, d'informer & enquerir sur la vie, mœurs, Religion, & honneste conuersation de ceux qui sont ou seront pourueus d'offices, tant d'vne Religion que d'autre, sans prendre d'eux autre serment que de bien & fidellement seruir le Roy en l'exercice de leurs charges, & garder les Ordonnances, comme il a esté obserué de tout temps. Aduenant aussi vacation desdicts Estats, charges & offices pour le regard de ceux qui seront en nostre disposition, il y sera par nous pourueu indifferem-

1599.

ment & sans distinction, de personnes capables, comme chose qui regarde l'vnion de nos sujects. Entendons aussi que ceux de ladicte Religion pretenduë Reformée puissent estre admis & receus en tous Conseils, deliberations, assemblées, & fonctions qui dependent des choses dessusdites, sans que pour raison de ladicte Religion, ils en puissent estre rejettez ou empeschez d'en ioüir.

XXVIII.

Ordonnons pour l'enterrement des morts de ceux de ladicte Religion, par toutes les villes & lieux de ce Royaume, qu'il leur sera pourueu promptement en chacun lieu par nos Officiers & Magistrats, & par les Commissaires que nous deputerons à l'execution de nostre present Edict, d'vne place la plus commode que faire se pourra. Et les Cemetieres qu'ils auoyent par cy-deuant, & dont ils ont esté priuez à l'occasion des troubles, leur seront rendus, sinon qu'ils se trouuassent à present occupez par edifices & bastiments, de quelque qualité qu'ils soient: auquel cas leur en sera pourueu d'autres gratuitement.

XXIX.

Enjoignons tres-expressément à nosdits Officiers de tenir la main, à ce qu'ausdits enterremens il ne se commette aucun scandale; & seront tenus dans quinze iours apres la requisition qui en sera faite, pouuoir à ceux de ladicte Religion de lieu commode pour lesdictes sepultures sans vser de longueur & remise: à peine de cinq cents escus en leurs propres & priuez noms. Sont aussi faites defenses tant ausdicts Officiers que tous autres, de rien exiger pour la conduite desdits corps morts, sur peine de concussion.

XXX.

Afin que la Iustice soit renduë & administrée

1599. à nos subiects sans aucune suspicion, haine ou faueur, comme estant vn des principaux moyens pour les maintenir en paix & concorde : Auons ordonné & ordonnons qu'en nostre Cour de Parlement de Paris, sera establie vne Chambre, composée d'vn President & seize Conseillers dudict Parlement, laquelle sera appellée & intitulée, la Chambre de l'Edict, & cognoistra non seulement des causes & procez de ceux de ladicte Religion pretenduë reformée, qui seront dans l'estenduë de ladicte Cour: Mais aussi des ressorts de nos Parlements de Normandie & Bretagne, selon la Iurisdiction qui luy sera cy apres attribuée par ce present Edict, & ce iusques à tant qu'en chacun desdicts Parlemens ait esté establie vne Chambre, pour rendre la Iustice sur les lieux. Ordonnons aussi que des quatre Offices de Conseillers en nostredict Parlement restans de la derniere erection qui en a par nous esté faicts, en seront presentement pourueus & receus audict Parlement, quatre de ceux de ladicte Religion pretenduë Reformée, suffisans & capables, qui seront distribuez : à sçauoir le premier receu, en ladicte Chambre de l'Edict, & les autres trois à mesure qu'ils seront receus, en trois des Chambres des Enquestes: & outre que des deux premiers Offices de Conseillers Laics de ladite Cour, qui viendront à vacquer par mort, en seront aussi pourueus deux de ladite Religion pretenduë Reformée, & iceux receus, distribuez aussi aux deux autres Chambres des Enquestes.

XXXI. Outre la Chambre cy deuant establie à Castres, pour le ressort de nostre Cour de Parlement de Tholose, laquelle sera continuée en l'estat

qu'elle est: Nous auons pour les mesmes considerations ordonné & ordonnons, qu'en chacun de nos Cours de Parlement de Grenoble & Bordeaux, sera pareillement establie vne Chambre, composée de deux Presidents, l'vn Catholique, & l'autre de la Religion pretendue reformée, & de douze Cõseillers, dont les six seront Catholiques, & les autres six de ladite religion. Lesquels Presidents & Conseillers Catholiques serõt par nous prins & choisis, des corps de nosdites Cours: & quant à ceux de ladite religion, sera faite creation nouuelle d'vn President & six Conseillers pour le Parlement de Bourdeaux, & d'vn Presidẽt & trois Conseillers pour celuy de Grenoble, lesquels auec les trois Conseillers de ladite religion, qui sont à present audit Parlement, seront employez en ladicte Chambre de Dauphiné. Et seront créez lesdits Offices de nouuelle creation aux mesmes gages, honneurs, authoritez & preéminences que les autres desdites Cours. Et sera ladite seance de ladite Chambre de Bordeaux audit Bordeaux ou à Nerac, & celle de Dauphiné à Grenoble. 1599.

XXXII. Ladite Chambre du Dauphiné cognoistra des causes de ceux de ladite religion pretenduë reformée du ressort de nostre Parlement de Prouence, sans qu'ils ayent besoin de prendre lettres d'euocation ny autres prouisions qu'en nostre Chancellerie de Dauphiné: comme aussi ceux de ladite religion de Normandie & Bretaigne, ne seront tenus prendre lettres d'euocation ny autres prouisions qu'en nostre Chancellerie de Paris.

XXXIII. Nos subiets de ladite Religion du Parlemẽt de Bourgongne auront le chois & option de plaider

1599. en la Chambre ordonnée au Parlement de Paris, ou en celle de Dauphiné. Et ne seront aussi tenus prendre lettres d'euocation, ny autres prouisions qu'esdites Chancelleries de Paris ou Dauphiné, selon l'option qu'ils feront.

XXXIV. Toutes lesdites Chambres composées, comme dit est, cognoistront & iugeront en souueraineté & dernier ressort par Arrests, priuatiuement à tous autres, des procez & differends meus & à mouuoir, desquels ceux de ladite Religiõ pretenduë reformée seront parties principales, ou garands, en demandant ou defendant, en toutes matieres tant ciuiles que criminelles, soyent lesdits procez par escrit ou appelations verbales, & ce si bon semble ausdites parties, & l'vne d'icelles le requiert auant contestation en cause, pour le regard des procez à mouuoir; excepté toutefois pour toutes matieres beneficiales & les possessoires des dixmes non infeodez, les Patronats Ecclesiastiques, & les causes ou il s'agit des droicts & deuoirs ou Domaine de l'Eglise, qui seront toutes traictées & iugées és Cours de Parlement, sans que lesdites Chambres de l'Edict en puissent cognoistre. Comme aussi nous voulons que pour iuger & decider les procez criminels qui interuiendront entre lesdits Ecclesiastiques, & ceux de ladite Religion pretenduë Reformée, si l'Ecclesiastique est defendeur, en ce cas la cognoissance & iugement du procez criminel appartiendra à nos Cours Souueraines, priuatiuement ausdites Chambres; & où l'Ecclesiastique sera demandeur, & celuy de ladite Religion pretenduë defendeur, la cognoissance & iugement du procez criminel appartiendra par appel & en dernier

ressort ausdites Chambres establies. Cognoistrõt 1599. aussi lesdites Chambres en temps de Vacations, des matieres attribuées par les Edicts & Ordonnances, aux Chambres establies en temps de Vacation, chacune en son ressort.

XXXV. Sera ladite Chambre de Grenoble des à present vnie & incorporée au corps de ladite Cour de Parlement, & les Presidents & Conseillers de ladite Religion pretenduë Reformée, nommez Presidents & Conseillers de ladite Cour, & tenus du rang & nombre d'iceux, & à ces fins seront premierement distribuez par les autres Chambres, puis extraicts & tirez d'icelles, pour estre employez & seruir en celle que nous ordonnõs de nouueau: à la charge toutefois qu'ils assisteront & auront voix & seance, en toutes les deliberations qui se feront, les Chambres assemblées, & ioüyront des mesmes gages authoritez & préeminences que font les autres Presidents & Conseillers de ladite Cour.

XXXVI. Voulons & entendons que lesdites Chambres de Castres & Bordeaux soient reünies & incorporées en iceux Parlemens en la mesme forme que les autres, quand besoing sera, & que les causes qui nous ont meu d'en faire l'establissement, cesseront & n'auront plus de lieu entre nos subiects: & seront à ces fins les Presidens & Conseillers d'icelles, de ladite Religion, nommez & tenus pour Presidents & Conseillers desdites Cours.

XXXVII. Seront aussi créez & erigez de nouueau en la Chambre ordonnée pour le Parlement de Bordeaux, deux Substituts de nos Procureur & Aduocat Generaux, dont celuy du Procureur sera Ca-

1599. tholique, & l'autre de ladite Religion; lesquels seront pourueus desdits Offices aux gages competens.

XXXVIII. Ne prendront tous lesdits Substituts autre qualité que de Substituts, & lors que les Chambres ordonnées pour les Parlements de Tholose & Bordeaux, seront vnies & incorporées ausdits Parlements, seront lesdits Substituts pourueus d'Offices de Conseillers en iceux.

XXXIX. Les expeditions de la Chancellerie de Bordeaux se feront en presence de deux Conseillers d'icelle Chambre, dont l'vn sera Catholique, & l'autre de ladite Religion pretenduë reformée, en l'absence d'vn des maistres des Requestes de nostre Hostel: l'vn des Notaires & Secretaires de ladite Cour de Parlement de Bordeaux, fera residence au lieu où ladite Chambre sera establie, ou bien l'vn des Secretaires ordinaires de la Chancellerie, pour signer les expeditions de ladite Chancellerie.

XL. Voulons & ordonnons qu'en ladite Chambre de Bordeaux, il y ait deux Commis du Greffier dudit Parlement, l'vn au ciuil & l'autre au criminel, qui exerceront leurs charges par nos Commissions, & seront appellez Commis au Greffe ciuil & criminel: & pourtant ne pourront estre destituez ny reuoquez par lesdits Greffiers du Parlement: toutesfois seront tenus rendre l'emolument desdits Greffes, ausdits Greffiers: lesquels Commis seront salariez par lesdits Greffiers selon qu'il sera aduisé & arbitré par ladite Chãbre. Plus y sera ordõné des Huissiers Catholiques qui seront prins en ladite Cour ou d'ailleurs, selon nostre bon plaisir: outre lesquels en sera en nouueau

1599.

erigé deux de ladite Religion, & pourueus gratuitement, & seront tous lesdits Huissiers reglez par ladite Chambre, tant en l'exercice & departement de leurs charges qu'és emolumens qu'ils deuront prendre. Sera aussi expediée commission d'vn payeur des gages, & Receueur des amendes de ladite Chambre, pour en estre pourueu tel qu'il nous plaira, si ladite Chambre est establie ailleurs qu'en ladite ville: & la commission cy deuant accordée au payeur des gages de la Chambre de Castres sortira son plein & entier effect, & sera iointe à ladite charge la commission de la recepte des amendes de ladite Chambre.

XLI.

Sera pourueu de bonnes & suffisantes assignations, pour les gages des Officiers des Chambres ordonnées par cest Edict.

XLII.

Les Presidens, Conseillers, & autres Officiers Catholiques desdites Chambres seront continuez le plus longuement que faire se pourra, & comme nous verrons estre à faire pour nostre seruice & le bien de nos subjects, & en licentiant les vns, sera pourueu d'autres en leurs places auant leur partement, sans qu'ils puissent durant le temps de leur seruice se departir ny absenter desdites Chambres, sans le congé d'icelles, qui sera iugé sur les causes de l'Ordonnance.

XLIII.

Seront lesdites Chambres establies dedans six mois, pendant lesquels (si tant l'establissement demeure à estre faict) les procés meus & à mouuoir, où ceux de ladicte Religion seront parties, des ressorts de nos Parlemens de Paris, Roüan, Dijon & Rennes, seront euoquez en la Chambre establie presentement à Paris, en vertu de l'Edict de l'an mil cinq cens soixante dix-sept, ou

1599. bien au grand Conseil, à leur choix, & ceux qui seront de Prouence, au Parlement de Grenoble. Et si lesdites Chambres ne sont establies dans trois mois apres la presentation qui y aura esté faite de nostre present Edict, celuy de nos Parlemens qui en aura faict refus, sera interdict de cognoistre & iuger des causes de ceux de ladite Religion.

XLIIII. Les procés non encores iugez pendans esdites Cours de Parlement & grand Conseil, de la qualité susdite, seront renuoyez, en quelque estat qu'ils soient esdites Chambres chacun en son ressort, si l'vne des parties de ladite Religion le requiert, dedans quatre mois apres l'establissement d'icelles: & quant à ceux qui seront discontinuez & ne sont en estat de iuger, lesdits de la Religion seront tenus faire Declaration à la premiere intimation & signification qui leur sera faicte de la poursuite, & ledit temps passé, ne seront plus receus à requerir lesdits renuois.

XLV. Lesdites Chambres de Grenoble & Bordeaux, comme aussi celle de Castres, garderont les formes & stil des Parlemens, au ressort desquels elles seront establies, & iugeront en nombre esgal d'vne & d'autre Religion, si les parties ne consentent au contraire.

XLVI. Tous les Iuges, ausquels l'adresse sera faicte des executions des Arrests, Commissions desdictes Chambres, & lettres obtenuës és Chancelleries d'icelles, ensemble tous Huissiers & Sergens, faire tous exploicts par tout nostre Royaume, sans demander placet, visa ne pareatis, à peine de suspension de leurs estats, & des despends, dommages & interests des parties, dont la cognoissan-

1599.

ce appartiendra ausdites Chambres.

XLVII.

Ne seront accordées aucunes euocations des causes dont la cognoissance est attribuée ausdites Chambres, sinon és cas des Ordonnances, dont le renuoy sera faict à la plus prochaine Chambre establie suiuant nostre Edict: & les partages des procés desdites Chambres seront iugez en la plus prochaine, obseruant la proportion & forme desdites Chambres, dont les procez seront procedez: excepté pour la Chambre de l'Edict à nostre Parlement de Paris, où les procez partis seront departis en la mesme Chambre, par les Iuges qui seront par nous nommez par nos lettres particulieres pour cest effect, si mieux les parties n'aiment attendre le renouuellement de ladicte Chambre. Et aduenant qu'vn mesme procez soit party en toutes les Chambres my-parties, le partage sera renuoyé à ladicte Chambre de Paris.

XLVIII.

Les recusations qui seront proposées contre les Presidens & Conseillers des Chambres my-parties pourront estre iugées au nombre de six, auquel nombre les parties seront tenuës de se restraindre, autrement sera passé outre sans auoir esgard ausdites recusations.

XLIX.

L'examen des Presidens & Conseillers nouuellement erigez esdites Chambres my-parties, sera faict en nostre priué Conseil, ou par lesdites Chambres, chacune en son destroit, quand elles seront en nombre suffisant, & neantmoins le serment accoustumé sera par eux presté és Cours où lesdites Chambres seront establies, & à leur refus en nostre Conseil priué: excepté ceux de la Chambre de Languedoc, lesquels presteront le serment és mains de nostre Chancelier, ou en icel-

1599. le Chambre.

L. Voulons & ordonnons que la reception de nos Officiers de ladicte Religion, soit iugée esdites Chambres my-parties par la pluralité des voix, comme il est accoustumé és autres iugements, sans qu'il soit besoin que les opinions surpassent des deux tiers suiuant l'Ordonnance, à laquelle pour ce regard est desrogé.

LI. Seront faites ausdites Chambres my-parties les propositions, deliberations & resolutions qui appartiendront au repos public, & pour l'estat particulier & police des villes, où icelles Chambres seront.

LII. L'article de la iurisdiction desdites Chambres ordonnées par le present Edict sera suiuy & obserué selon sa forme & teneur, mesmes en ce qui concerne l'execution & inexecution, ou infraction de nos Edicts, quand ceux de ladite Religion seront parties.

LIII. Les Officiers subalternes Royaux, ou autres, dont la reception appartient à nos Cours de Parlement, s'ils sont de ladite Religion pretenduë reformée, pourront estre examinez & receus esdites Chambres: A sçauoir ceux des ressorts des Parlements de Paris, Normandie & Bretagne en ladite Chambre de Paris: ceux de Dauphiné & Prouence en la Chambre de Grenoble: ceux de Bourgongne, en ladite Chambre de Paris, ou de Dauphiné, à leur chois: ceux du ressort de Tholose, en la Chambre de Castres: & ceux du Parlement de Bordeaux, en la Chambre de Guyenne, sans qu'autres se puissent opposer à leurs receptions, & rendre partie, que nos Procureurs Generaux & leurs Substituts, & les

pourueus desdits Offices: & neantmoins le serment accoustumé sera par eux presté és Cours de Parlement, lesquels ne pourront prendre aucune cognoissance de leursdites receptions: & au refus desdits Parlements, lesdits Officiers presteront le serment esdites Chambres, apres lequel ainsi presté, seront tenus presenter par vn Huissier ou Notaire, l'acte de leur reception aux Greffiers desdites Cours de Parlement, & en laisser copie collationnée ausdits Greffiers: ausquels il est enioint d'enregistrer lesdits actes, peine de tous despends, dommages & interests des parties. Et où lesdits Greffiers seront refusans de ce faire, suffira ausdits Officiers de rapporter l'acte de ladite sommation expedié par lesdits Huissiers ou Notaires, & icelle faire enregistrer au Greffe de leursdites Iurisdictions, pour y auoir recours quand besoin sera, à peine de nullité de leurs procedures & Iugemens. Et quant aux Officiers dont la reception n'a accoustumé d'estre faite en nosdits Parlemens, en cas que ceux à qui elle appartient, fissent refus de proceder audit examen & reception, se retireront lesdits Officiers par deuers lesdites Chambres pour leur estre pourueu comme il appartiendra.

1599.

LIIII.

Les Officiers de ladite Religion pretenduë reformée, qui seront pourueus cy apres pour seruir dans les corps de nosdites Cours de Parlement, grand Conseil, Chambre des Comptes, Cour des Aydes, Bureaux des Thresoriers Generaux de Frãce, & autres Officiers des Finances, seront examinez & receus és lieux où ils ont accoustumé de l'estre, & en cas de refus ou desny de Iustice, leur sera pourueu en nostre Conseil priué.

1599.

LV. Les receptions de nos Officiers faictes en la Chambre cy-deuant éstablie à Castres, demeureront vallables, nonobstant tous Arrests & Ordonnances à ce contraires. Seront aussi vallables les receptions des Iuges, Conseillers, Esleus, & autres Officiers de ladicte Religion faictes en nostre priué Conseil, ou par Commissaires par nous ordonnez pour le refus de nos Cours de Parlement, des Aydes, & Chambre des Comptes, tout ainsi que si elles estoient faites esdites Cours & Chambres, & par les autres Iuges à qui la reception appartient: & seront leurs gages alloüez par les Chambres des Comptes sans difficulté: & si aucuns ont esté rayez, seront restablis, sans qu'il soit besoin d'auoir autre Iussion que le present Edict, & sans que lesdits Officiers soient tenus de faire apparoir d'autre reception, nonobstant tous Arrests donnez au contraire, lesquels demeureront nuls & de nul effect.

LVI. En attendant qu'il y ait moyen de subuenir aux fraiz de Iustice desdites Chambres sur les deniers des amandes, sera par nous pourueu d'assignation vallable & suffisante pour fournir ausdits fraiz, sauf d'en repeter les deniers sur les biens des condamnez.

LVII. Les Presidents & Conseillers de ladicte Religion pretenduë Reformée cy-deuant receus en nostre Cour de Parlement de Dauphiné, & en la Chambre de l'Edict incorporée en icelle, continueront & auront leurs seances & ordres d'icelle: sçauoir est les Presidents comme ils ont iouy & iouïssent à present, & les Conseillers suiuant les Arrests & prouisions qu'ils en ont obtenu en nostre Conseil priué.

1599. LVIII.

Declairons toutes ſentences, iugemens, Arreſts, procedures, ſaiſies, ventes & decrets faits & donnez contre ceux de ladicte Religion pretenduë Reformée, tant viuants que morts depuis le treſpas du feu Roy Henry deuxieſme noſtre treſhonoré Seigneur & beaupere, à l'occaſion de ladicte Religion, tumultes & troubles depuis aduenus, enſemble l'execution d'iceux iugements & decrets, dés à preſent caſſez, reuoquez & anuullez, & iceux caſſons, reuoquons & annullons. Ordonnons qu'ils ſeront rayez & oſtez des Regiſtres des Greffes des Cours tant Souueraines qu'inferieures: Comme nous voulons auſſi eſtre oſtees & effacées toutes marques, veſtiges & monuments deſdites executions, liures & actes diffamatoires contre leurs perſonnes, memoire & poſterité: & que les places eſquelles ont eſté faites pour ceſte occaſion demolitions ou raſements, ſoient renduës en tel eſtat qu'elles ſont aux proprietaires d'icelles pour en ioüyr & diſpoſer à leur volonté. Et generalement auons caſſé, reuoqué & annullé toutes procedures, & informations faites pour entrepriſes quelconques, pretendus crimes de leze Majeſté, & autres: nonobſtant leſquelles procedures, Arreſts & iugements, contenans reünion, incorporation & confiſcation, voulons que ceux de ladicte Religion, & autre qui ont ſuiuy leur party, & leurs heritiers, rentrent en la poſſeſſion réelle & actuelle de tous & chacuns leurs biens.

LIX.

Toutes procedures faictes, Iugemens & Arreſts donnez durant les troubles contre ceux de ladicte Religion qui ont porté les armes, ou ſe ſont retirez hors de noſtre Royaume, ou dedans iceluy

1599. és villes & pays par eux tenus en quelque autre matiere que de la religion, & troubles, ensemble toutes peremptions d'instances, prescriptions tant legales, conuentionnales que coustumieres, & saisies feodales escheuës pendant lesdits troubles, ou par empeschemens legitimes prouenus d'iceux, & dont la congnoissance demeurera à nos Iuges, seront estimées comme non faites, données ny aduenues, & telles les auons declaré & declarons, & icelles mises & metons à neant sans que les parties s'en puissent aucunement ayder: ains seront remises en l'estat qu'elles estoient auparauant, nonobstant lesdits Arrests & l'execution d'iceux, & leur sera renduë la possession, en laquelle ils estoient pour ce regard. Ce que dessus aura pareillement lieu pour le regard des autres qui ont suiuy le party de ceux de ladite Religion, ou qui ont esté absents de nostre Royaume pour le faict des troubles. Et pour les enfans mineurs de ceux de la qualité susdicte, qui sont morts pendant les troubles, remettons les parties au mesme estat qu'elles estoient auparauant, sans refonder les despens, ny estre tenus de consigner les amendes. N'entendans toutesfois que les iugemens donnez par les Iuges Presidiaux, ou autres Iuges inferieurs, contre ceux de ladite Religion, ou qui ont suiuy leur party, demeurent nuls, s'ils ont esté donnez par Iuges seans és villes par eux tenuës, & qui leur estoient de libres accez.

LX. Les Arrests donnez en nos Cours de Parlement és matieres dont la cognoissance appartient aux Chambres ordonnées par l'Edict de l'an 1577. & articles de Nerac & de Flex, esquelles Cours les parties n'ont procedé volontairement, c'est à dire ont

ont allegué & proposé fins declinatoires, ou qui ont esté données par defaut ou forclusion, tant en matiere ciuile que criminelle, nonobstant lesquelles fins lesdites parties ont esté contraintes de passer outre, seront pareillement nuls & de nulle valeur. Et pour le regard des arrests donnez contre ceux de ladicte Religion qui ont procedé volontairement, & sans auoir proposé fins declinatoires, iceux Arrests demeureront, & neantmoins sans preiudice de l'execution d'iceux, se pourront, si bon leur semble, pourueoir par requeste ciuile deuant les Chambres ordonnées par le present Edict, sans que le temps porté par les ordonnances ait couru à leur preiudice. Et iusques à ce que lesdites Chambres & Chancelleries d'icelles soyent establies, les appellations verbales ou par escript, interiectées par ceux de ladicte Religion deuant les Iuges, Greffiers ou Commis executeurs des arrests & iugemens, auront pareil effect que si elles estoyent releuées par lettres Royaux. 1599.

LXI. En toutes enquestes qui se feront pour quelque cause que ce soit, és matieres ciuiles, si l'Enquesteur ou Commissaire est Catholique, seront les parties tenuës de conuenir d'vn Adioint; & où ils n'en conuiendroyent, en sera prins d'office par ledit Enquesteur ou Cōmissaire, vn qui sera de ladicte Religion pretenduë Reformée: & sera le mesme pratiqué, quand le Commissaire ou Enquesteur sera de ladicte Religion pour l'Adioint qui sera Catholique.

LXII. Voulons & ordonnons que nos Iuges puissent cognoistre de la validité des testaments, ausquels ceux de ladicte Religion auront interests, s'ils le

1599. requierent, & les appellations desdicts Iugemens pourront estre releuées esdictes Chambres ordõnées pour les procez de ceux de ladicte Religion, nonobstant toutes coustumes à ce cõtraires, mesmes celle de Bretagne.

LXIII. Pour obuier à tous differends qui pourroiẽt suruenir entre nos Cours de Parlement, & les Chambres d'icelles Cours ordonnées par nostre present Edict, sera par nous faict vn bon & ample reglement entre lesdites Cours & Chambres, & tel que ceux de ladicte Religion pretenduë Reformée ioüyront entierement dudit Edict: lequel reglement sera verifié en nos Cours de Parlement, & gardé & obserué sans auoir esgard aux precedents.

LXIIII. Inhibons & defendons à toutes nos Cours souueraines, & autres de ce Royaume, de cognoistre & iuger les procez ciuils & criminels de ceux de ladite Religion, dont par nostre Edict est attribuée la cognoissance ausdites Chãbres, pourueu que le renuoy en soit demandé, comme il est dict au 40. article cy dessus.

LXV. Voulons aussi, par maniere de prouision, & iusques à ce qu'en ayons autrement ordonné, qu'en tous procés meus ou à mouuoir, où ceux de ladicte religion seront en qualité de demandeurs, ou deffendeurs, parties principales ou garends és matieres ciuiles, esquelles nos Officiers és sieges Presidiaux ont pouuoir de iuger en dernier ressort, leur soit permis de requerir que deux de la Chambre où les procez se deuront iuger, s'abstiennent du iugement d'iceux, lesquels sans expression de cause seront tenus s'en abstenir, nonobstant l'Ordonnance, par laquelle les Iuges ne se

1599.

peuuent tenir pour recusez sans cause, leur demeurant outre ce, les recusations de droict cõtre les autres: & és matieres criminelles, esquelles aussi lesdicts Presidiaux, & autres Iuges Royaux subalternes iugent en dernier ressort; pourront les preuenus estans de ladicte Religion, requerir que trois desdits Iuges s'abstiennent du iugement de leurs procez, sans expressiõ de cause. Et les Preuosts des Mareschaux de France, Vi-baillifs, Vi-seneschaux, Lieutenans de robbe courte & autres Officiers de semblable qualité, iugeront suiuant les Ordonnances & Reglemens cy-deuant donnez pour le regard des vagabonds: & quant aux domiciliez chargez & preuenus de cas Preuosteaux, s'ils sont de ladicte Religion, pourront requerir que trois desdicts Iuges qui en peuuent cognoistre, s'abstiennent du iugement de leurs procez, & seront tenus s'en abstenir, sans aucune expression de cause, sauf si en la compagnie, où lesdits procez se iugerõt, se trouuoient iusques au nombre de deux en matiere ciuile, & trois en matiere criminelle, de ladicte Religion: auquel cas ne sera permis de recuser sans expression de cause. Ce qui sera commun & reciproque aux Catholiques en la forme que dessus, pour le regard desdictes recusations des Iuges, où ceux de ladicte Religion pretenduë Reformee seront en plus grand nombre. N'entendons toutefois que lesdicts sieges Presidiaux, Preuosts des Mareschaux, Vi-baillifs, Vi-seneschaux, & autres qui iugent en dernier ressort, prennent en vertu de ce que dict est, cognoissance des troubles passez. Et quant aux crimes & excez aduenus pour autre occasion que du faict des troubles depuis le com-

1599. mencement du mois de Mars de l'année mil cinq cens octante cinq iusques à la fin de l'année mil cinq cents nonante & sept, en cas qu'il en prennent cognoissance, voulons qu'il y puisse auoir appel de leurs iugements pardeuāt les Chambres ordonnées par le present Edict, comme il se pratiquera en semblable pour les Catholiques Complices, & ou ceux de ladicte Religion pretenduë Reformée seront parties.

LXVI. Voulons aussi & Ordonnons que doresnauant en toutes instructions autres qu'informatiōs de procez criminels, és Seneschaussées de Tholose, Carcassonne, Roüergue, Lauragais, Beziers, Montpellier & Nismes, le Magistrat ou Commissaire deputé pour ladite instruction s'il est Catholique, sera tenu prendre vn Adioint qui soit de ladicte Religion pretenduë Reformée dont les parties conuiendront: & où ils n'en pourroyent conuenir, en sera prins d'office vn de ladicte Religion par le susdict Magistrat ou Commissaire, cōme en semblable si ledict Magistrat ou Commissaire est de ladicte Religion, il sera tenu en la mesme forme dessusdite prendre vn Adioint Catholique.

LXVII. Quand il sera question de faire procez criminel par les Preuosts des Mareschaux ou leurs Lieutenants à quelqu'vn de ladicte Religion domicilié, qui sera chargé & accusé d'vn crime preuostal, lesdicts Preuosts ou leurs Lieutenants s'ils sont Catholiques, seront tenus d'appeller à l'instruction dudict procez vn Adioint de ladicte Religion: lequel Adioint assistera aussi au iugement de la competence, & au iugement diffinitif du procez. Laquelle competence ne pour-

ra estre iugée qu'au plus prochain siege Presi- 1599.
dial, en l'assemblée auec les principaux Officiers
dudit siege, qui seront trouuez sur les lieux, à
peine de nullité, sinon que les preuenus requis-
sent que la competence fust iugée esdictes Cham-
bres ordonnées par le present Edict : auquel cas
pour le regard des domiciliez és Prouinces de
Guyenne, Languedoc, Prouence, & Dauphiné,
les Substituts de nos Procureurs Generaux esdi-
tes Chambres, feront à la requeste d'iceux do-
miciliez, apporter en icelles les charges & in-
formations faictes contre iceux, pour cognoi-
stre & iuger si les causes sont preuostables ou
non, pour apres selon la qualité des crimes estre
par icelles Chambres renuoyez à l'ordinaire, ou iu-
gez preuostablement, ainsi qu'ils verront estre à
faire par raison, en obseruant le contenu en nostre
present Edict. Et seront tenus les Iuges Presidi-
aux, Preuosts des Mareschaux, Vi-baillifs, Vi-se-
neschaux, & autres qui iugent en dernier ressort,
de respectiuement obeyr & satis-faire aux com-
mandements qui leur seront faits par lesdites
Chambres, tout ainsi qu'ils ont accoustumé de fai-
re ausdits Parlemens: à peine de priuation de leurs
Estats.

LXVIII.

Les criées, affiches & subhastations des herita-
ges dont l'on poursuit le decret, seront faictes és
lieux, & heures accoustumées, si faire se peut, sui-
uant nos Ordonnances, ou bien és marchez pu-
blics, si au lieu, où sont assis lesdits heritages, y a
marché : & où il n'y en auroit point, seront fai-
ctes au plus prochain marché du ressort du siege
où l'adiudication se doit faire: & serōt les affiches
mises au posteau dudit marché, & à l'entree de

1599 l'auditoire dudit lieu, & par ce moyen seront bonnes & vallables lesdites criees, & passé outre à l'interposition du decret, sans s'arrester aux nullitez qui pourroient estre alleguées pour ce regard.

LXIX. Tous tiltres, papiers, enseignemens & documents qui ont esté pris, seront rendus & restituez de part & d'autre à ceux ausquels ils appartiennent, encores que lesdits papiers ou les chasteaux & maisons, esquels ils estoyent gardez, ayent esté pris & saisis, soit par speciales Commissions du feu Roy dernier decedé, nostre tres-honoré seigneur & beaufrere, ou nostres, ou par les commandements des Gouuerneurs & Lieutenants Generaux de nos Prouinces, ou de l'autorité des Chefs de l'autre part, ou soubs quelque pretexte que ce soit.

LXX. Les enfans de ceux qui se sont retirez hors de nostre Royaume, depuis la mort du feu Roy Hẽry II. nostre tres-honoré seigneur & beaupere pour cause de la Religion & troubles, encore que lesdits enfans soyent naiz hors de cestuy nostre Royaume, seront tenus pour vrais François, & regnicoles, & tels les auons declaré & declarons, sans qu'il leur soit besoing prẽdre lettres de naturalité ou autres prouisions de nous, que le present Edict: nonobstant toutes ordonnances à ce contraires, ausquelles nous auons desrogé & desrogeons, à la charge que lesdits enfans naiz en pays estrange, seront tenus dans dix ans apres la publication du present Edict, de venir demeurer dans ce Royaume.

LXXI. Ceux de ladite Religion pretenduë Reformée, & autres qui ont suiuy leur party, lesquels auroient prins à ferme auant les troubles aucuns

1599.

Greffes, ou autres domaines, gabelles, impoſition foraine, &autres droicts à nous appartenans, dont ils n'ont peu ioüyr à cauſe d'iceux troubles, demeureront deſchargez, comme nous les deſchargeons, de ce qu'ils n'auront receu deſdites fermes, ou qu'ils auront ſans fraude payé ailleurs qu'és receptes de nos finances, nonobſtant toutes obligations ſur ce par eux paſſées.

LXXII.

Toutes places, villes & Prouinces de noſtre Royaume, pays, terres & ſeigneuries de noſtre obeyſſance, vſeront & ioüyront des meſmes priuileges, immunitez, libertez, franchiſes, foires, marchez, iuriſdictions & ſieges de iuſtice, qu'elles faiſoyent auparauant les troubles commencez, au mois de Mars l'an 1585. & autres precedents : nonobſtant toutes lettres à ce contraires, & les tranſlations d'aucuns deſdits ſieges, pourueu qu'elles ayent eſté faites ſeulement à l'occaſion des troubles, leſquels ſieges ſeront remis & reſtablis és villes & lieux où ils eſtoient auparauant.

LXXIII.

S'il y a quelques priſonniers qui ſoient encores detenus par autorité de Iuſtice ou autrement, meſmes és Galeres, à l'occaſion des troubles ou de ladicte religion, ſeront eſlargis & remis en pleine liberté.

LXXIIII.

Ceux de ladicte Religion pretenduë reformée ne pourront cy apres eſtre ſurchargez, & foulez d'aucunes charges ordinaires ou extraordinaires plus que les Catholiques, & ſelon la proportion de leurs biens, & facultez, & pourront les parties qui pretendront eſtre ſurchargées, ſe pouruoir pardeuant les Iuges, auſquels la cognoiſſance en appartient. Et ſeront tous nos ſubiects, tant de la religion Catholique, que pretenduë reformée, in-

1599. differemment deschargez de toutes charges qui ont esté imposees de part & d'autre durant les troubles, sur ceux qui estoient de contraire party, & non consentans ensemble, des debtes creées & non payees, & fraiz faits sans le consentement d'iceux : sans toutesfois pouuoir repeter les fraiz qui auront esté employez au payement desdites charges.

LXXV. N'entendons aussi que ceux de ladicte Religion & autres qui ont suiuy leur party, ny les Catholiques qui estoient demeurez és villes & lieux par eux occupez & detenus, & qui leur ont contribué, soyent poursuiuis pour le payement des tailles, aydes, octroys, creues, taillon, vstencilles, reparations, & autres impositions & subsides escheuz & imposez durant les troubles aduenus deuant & iusques à nostre aduenement à la Couronne, soit par les Edicts & mandemens des feuz Roys nos predecesseurs, ou par l'aduis & deliberation des Gouuerneurs & estats des Prouinces, Cours de Parlement, & autres dont nous les auons deschargé & deschargeons : en deffendant aux Thresoriers de France, Generaux de nos finances, Receueurs generaux & particuliers, leurs Commis, entremetteurs, & autres intendans & Commissaires de nosdites finances, les en recercher, molester ny inquieter directement ou indirectemment en quelque sorte que ce soit.

LXXVI. Demeureront tous chefs, Seigneurs, Cheualliers, Gentils-hommes, Officiers, corps des villes & communautez, & tous les autres qui les ont aidez & secourus, leurs vefues, hoirs & successeurs, quittes & deschargez de tous deniers qui ont esté par eux & leurs ordonnances pris &

leuez tant des deniers Royaux, à quelque ſomme 1599.
qu'ils ſe puiſſent monter, que des villes, communautez & particuliers: des rentes, reuenus, argenterie, vente de biens, meubles Eccleſiaſtiques & autres, bois de haute fuſtaye, ſoit du domaine, ou autres amendes, butins, rançons, ou autre nature de deniers par eux pris à l'occaſion des troubles commencez au mois de Mars, 1585. & autres troubles precedents, iuſques à noſtre aduenement à la Couronne, ſans qu'ils ne ceux qui auront eſté par eux commis à la leuée deſdicts deniers, ou qui les ont baillez ou fournis par leurs ordonnances, en puiſſent eſtre aucunement recherchez à preſent, ny pour l'aduenir: & demeureront quittes, tant eux que leurs commis, de tout le maniment & adminiſtration deſdits deniers, en rapportant, pour toute deſcharge dedans quatre mois apres la publication du preſent Edict, faicte en noſtre Cour de Parlement de Paris, acquits deuëment expediez des Chefs de ceux de ladicte Religion, ou de ceux qui auroient eſté par eux commis à l'audition & cloſture des comptes, ou des communautez des villes qui ont eu commandement & charge durant leſdits troubles. Demeureront pareillement quittes & deſchargez de tous actes d'hoſtilité, leuée & conduite de gens de guerre, fabrication & eualuation de monnoye, faicte ſelon l'ordonnance deſdits Chefs, fonte & priſe d'artillerie & munitions, confections de poudres & ſalpeſtres, priſes, fabrications, demantellemens, & demolitions de Villes, Chaſteaux, Bourgs & Bourgades, entrepriſes ſur icelles, bruſlemens & demolitions d'Egliſes & maiſons, eſtabliſſement de iuſtice, iugemens & executions d'iceux ſoit en matiere ciuille

1599. ou criminelle : police & reglement faict entr'eux, voyages & intelligences, negotiations, traictez & contracts faicts auec tous Princes & communautez estrangeres, & introduction desdits estrangers és villes & autres endroits de nostre Royaume : & generalement de tout ce qui a esté faict, geré & negocié durant lesdits troubles, depuis la mort du feu Roy Henry II. nostre tres-honoré seigneur & beaupere par ceux de ladicte Religion & autres qui ont suiuy leur party, encores qu'il deust estre particulierement exprimé & specifié.

LXXVII. Demeureront aussi deschargez ceux de ladicte Religion, de toutes assemblées generales & prouinciales, par eux faictes & tenuës tant à Mante, que depuis ailleurs, iusques à present : ensemble des conseils par eux establis & ordonnez par les prouinces, deliberations, ordonnances & reglements faits ausdites assemblees & Conseils, establissement & augmentation de garnison, assemblees de gents de guerre, leuées & prises de nos deniers, soit entre les mains des Receueurs Generaux ou particuliers, Collecteurs des parroisses ou autrement en quelque façon que ce soit, arrest du sel, continuation ou erection nouuelle de traites, & peages, & receptes d'iceux, mesmes à Rouën, & sur les riuieres de Charente, Garonne, du Rosne & Dordogne, armemens & combats par mer, & tous accidents & excez aduenus pour faire payer lesdites traites, peages, & autres deniers, fortifications de villes, Chasteaux & places, impositions de deniers & coruées, receptes d'iceux deniers, destitution de nos Receueurs & fermiers, & autres Officiers, establissement d'au-

tres en leurs places, & de toutes vnions, despes- 1599.
ches & negotiations faictes tant dedans que dehors le Royaume: & generalement de tout ce qui a esté faict, deliberé, escrit & ordonné par lesdites assemblees & Conseil, sans que ceux qui ont donné leur aduis, signé, executé, fait signer & executer lesdites Ordonnances, reglements & deliberations en puissent estre recherchez, ny leurs vefues, heritiers & successeurs, ores ny à l'aduenir, encores que les particularitez n'en soient icy amplement declarées. Et sur le tout sera imposé silence perpetuel à nos Procureurs Generaux, leurs Substituts, & tous ceux qui pourroient y pretendre interests en quelque façon & maniere que ce soit, nonobstant tous arrests, sentences, iugements, informations & procedures faites au contraire.

LXXVIII. Approuuons en outre, validons & auctorisons les comptes qui ont esté ouys, clos, & examinez par les Deputez de ladicte assemblée: Voulons qu'iceux, ensemble les acquits & pieces qui ont esté renduës par les comptables, soient portees en nostre Chambre des Comptes de Paris, trois mois apres la publication du present Edict, & mis és mains de nostre Procureur General, pour estre deliurez au Garde des liures & registres de nostre Chambre, pour y auoir recours toutesfois & quãtes que besoin sera, sans que lesdits comptes puissent estre reueus, ny les comptables tenus en aucune comparution, ne correction, sinon en cas d'obmission de recepte ou faux acquits: imposant silẽce à nostredit Procureur General, pour le surplus que l'on voudroit dire estre defectueux, & les formalitez n'auoir esté bien gardees. Defendans

1599. aux gens de nos comptes tant de Paris, que des autres Prouinces où elles sont establies, d'en prendre aucune cognoissance, en quelque sorte ou maniere que ce soit.

LXXIX. Et pour le regard des Comptes qui n'auront encores esté rendus, voulons iceux estre ouys, clos, & examinez par les Commissaires qui à ce seront par nous deputez, lesquels sans difficulté passeront & alloüeront toutes les parties payées par lesdits Comptables, en vertu des ordonnances de ladite assemblee, ou autres ayans pouuoir.

LXXX. Demeureront tous Collecteurs, Recepueurs, fermiers & tous autres, bien & deuëment deschargez de toutes les sommes de deniers qu'ils ont payees ausdits commis de ladicte assemblée, de quelque nature qu'ils soient, iusques au dernier iour de ce mois. Voulons le tout estre passé & alloüé aux comptes, qu'ils s'en rendront en nos chambres des Comptes, purement & simplement, en vertu des quittances qui seront rapportees: & si aucunes estoient cy apres expediées ou deliurees, elles demeureront nulles, & ceux qui les accepteront ou deliureront, seront condamnez à l'amende de faux employ. Et où il y auroit quelques comptes ja rendus, sur lesquels seroient interuenuës aucunes radiations ou charges: pour ce regard auons icelles ostees & leuees, restably & restablissons lesdites parties entierement, en vertu de ces presentes, sans qu'il soit besoin pour tout ce que dessus, de lettres particulieres, ny autres choses, que l'extraict du present Article.

LXXXI. Les Gouuerneurs, capitaines, consuls, & personnes commises au recouurement des deniers,

1599.

pour payer les garniſons des places tenuës par ceux de ladicte Religion, auſquels nos Receueurs & collecteurs des parroiſſes auroient fourny par preſt ſur leurs cedules & obligations, ſoit par cõtrainte, ou pour obeyr aux commandemens qui leur ont eſté faits par les Threſoriers Generaux, les deniers neceſſaires pour l'entretenement deſdites garniſons, iuſques à la concurrence de ce qui eſtoit porté par l'eſtat, que nous auons faict expedier au commencement de l'an 1596. & augmentation depuis par nous accordée, ſeront tenus quittes & deſchargez de ce qui a eſté payé pour l'effect ſuſdict, encore que par leſdites cedules & obligations, n'en ſoit faicte expreſſe mention, leſquelles leur ſeront renduës cõme nulles. Et pour y ſatisfaire, les Threſoriers Generaux en chacune Generalité feront fournir par les Receueurs particuliers de nos tailles, leurs quittances auſdits Collecteurs, & par les Receueurs Generaux, leurs quittances aux Receueurs particuliers: & pour la deſcharge deſquels Receueurs Generaux ſeront les ſommes, dont ils auront tenu compte, ainſi que dit eſt, doſſees ſur les mandements leuez par le Threſorier de l'Eſpargne, ſoubs les noms des Threſoriers Generaux de l'extraordinaire de nos guerres, pour le payement deſdites garniſons. Et où leſdits mandements ne monteront autant que porte noſtredit eſtat de l'année 1596. & augmentation: Ordonnons que pour y ſuppléer, ſeront expediez nouueaux mandements de ce qui s'en defaudroit pour la deſcharge de nos comptables, & reſtitution deſdites promeſſes & obligations, en ſorte qu'il n'en ſoit rien demandé à l'aduenir, à ceux qui les auront faictes, & que toutes

1599. lettres de validations, qui ſeront neceſſaires pour la deſcharge des comptables, ſeront expediees en vertu du preſent article.

LXXXII. Auſſi ceux de ladicte Religion ſe departiront & deſiſteront dés à preſent de toutes pratiques, negociations & intelligences, tant dedans que dehors noſtre Royaume: & leſdites aſſemblees & Conſeils eſtablis dans les Prouinces, ſe ſepareront promptement, & ſeront toutes ligues & aſſociations faites ou à faire, ſous quelque pretexte que ce ſoit, au prejudice de noſtre preſent Edict, caſſees & annullees, comme nous les caſſons & annullons: defendans tres-expreſſément à tous nos ſubiects de faire doreſnauãt aucunes cottiſations & leuees de deniers, ſans noſtre permiſſion, fortifications, enrolemens d'hommes, congregations & aſſemblées, autres que celles qui leur ſont permiſes par noſtre preſent Edict, & ſans armes: ce que nous leur prohibons & defendons, ſur peine d'eſtre punis rigoureuſement, & comme contempteurs & infracteurs de nos mandemens & ordonnances.

LXXXIII. Toutes priſes qui ont eſté faites par mer durant les troubles, en vertu des congez & aduenz donnez, & celles qui ont eſté faites par terre, ſur ceux de contraire party, & qui ont eſté iugees par les Iuges & Commiſſaires de l'Admirauté, ou par les Chefs de ceux de ladite Religion ou de leur cõſeil, demeureront aſſopies ſoubz le benefice de noſtre preſent Edict, ſans qu'il en puiſſe eſtre faite aucune pourſuite, ny les Capitaines, & autres qui ont fait leſdites priſes, leurs cautions, & leſdits Iuges, Officiers, leurs veſues & heritiers, recherchez ny moleſtez en quelque ſorte que ce ſoit, nonob-

1599.

tant tous Arrests de nostre Conseil Priué, & des Parlements, & toutes lettres de marques & saisies pendantes & non iugées, dont nous voulons leur estre faicte pleine & entiere main-leuée.

LXXXIIII.

Ne pourront estre semblablement recerchez ceux de ladicte Religion des oppositions & empeschemens qu'ils ont donné par cy-deuant, mesmes depuis les troubles à l'execution des Arrests & Iugements donnez pour le restablissement de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, en diuers lieux de ce Royaume.

LXXXV.

Et quant à ce qui a esté faict ou pris durant les troubles hors la voye d'hostilité ou par hostilité contre les Reglemens publics ou particuliers des Chefs, ou des communautez des Prouinces, qui auoient commandemens, en pourra estre faite poursuitte par la voye de Iustice.

LXXXVI.

D'autant neantmoins, que ce qui a esté faict contre les reglemens d'vne part & d'autre, & indifferemment, excepté & reserué de la generale abolition portée par nostre present Edict, & est subiect a estre recherché, il n'y a homme de guerre, qui ne puisse estre mis en peine, dont pourroit aduenir renouuellement de troubles: A ceste cause, nous voulons & ordonnons, que seulement les cas execrables demeureront exceptez de ladicte abolition, comme rauissemens & forcemens de femmes & filles, bruslemens, meurtres, & voleries faictes par prodition, & de guet à pens, hors les voyes d'hostilité, & pour exercer vengeances particulieres, contre le deuoir de la guerre, infractions de passe-ports & sauuegardes, auec meurtres & pillages, sans commãdement, pour le regard de ceux de ladicte Religion,

1599. & autres qui ont ſuiuy le party des Chefs, qui ont eu l'auctorité ſur eux, fondée ſur particulieres occaſions, qui les ont meuz à le commander & ordonner.

LXXXVII. Ordonnons auſſi que punition ſera faicte des crimes & delicts commis entre perſonnes de meſme party, ſi ce n'eſt en actes commandez par les Chefs d'vne part & d'autre, ſelon la neceſſité, loy & ordre de la guerre. Et quant aux leuees & exactions de deniers, ports d'armes, & autres exploits de guerre faicts d'authorité priuée, & ſans adueu, en ſera faicte pourſuitte par voye de Iuſtice.

LXXXVIII. Es villes demantelees pendant les troubles, pourront les ruïnes & demantelemens d'icelles eſtre par noſtre permiſſion reedifiees & reparees par les habitans à leurs frais & deſpens, & les prouiſions octroyées cy-deuant pour ce regard, tiendront & auront lieu.

LXXXIX. Ordonnons, voulons & nous plaiſt que tous les Seigneurs, Cheualiers, Gentils-hommes, & autres, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, de ladicte Religion pretenduë réformée, & autres qui ont ſuiuy leur party, r'entrent & ſoient effectuellement conſeruez en la ioüyſſance de tous & chacuns leurs biens, droicts, noms, raiſons, & actions, nonobſtant les iugements enſuiuis durant leſdits troubles, & à raiſon d'iceux: leſquels Arreſts, ſaiſies, iugemens, & tout ce qui s'en ſeroit enſuiuy, nous auons à ceſte fin declaré & declarons nuls & de nul effect & valeur.

XC. Les acquiſitions que ceux de ladicte Religion pretenduë Reformée, & autres qui ont ſuiuy leur

party,

1599.

party, auront faicts par authorité d'autres que des feuz Rois nos predecesseurs, pour les immeubles appartenans à l'Eglise, n'auront aucun lieu ny effect, ains ordonnons, voulons & nous plaist, que lesdicts Ecclesiastiques r'entrent incontinent & sans delay, & soient conseruez en la possession & ioüyssance reelle & actuelle desdicts biens ainsi alienez, sans estre tenus de rendre le prix desdictes ventes, & ce nonobstant lesdits contracts de vendition, lesquels à cest effect nous auons cassez, & reuoquez comme nuls: sans toutes-fois que lesdits achepteurs puissent auoir aucun recours contre les Chefs, par l'authorité desquels lesdits biens auront esté vendus. Et neantmoins pour le remboursement des deniers par eux veritablement & sans fraude desbourcés, seront expediées nos lettres patentes de permission à ceux de ladicte Religion d'imposer & esgaller sur eux les sommes à quoy se monteront lesdictes ventes: sans qu'iceux acquereurs puissent pretendre aucune actiō pour leurs dommages & interests à faute de ioüyssance, ains se contenteront du remboursement des deniers par eux fournis pour le prix desdictes acquisitions, precomptant sur iceluy prix les fruicts par eux perceus, en cas que ladicte vente se trouuast faicte à trop vil & iniuste prix.

XCI. Et afin que tant nos Iusticiers, Officiers, qu'autres nos subiects soient clairement & auec toute certitude aduertis de nos vouloir & intention: & pour oster toutes ambiguitez & doutes qui pourroient estre faictes au moyen des precedents Edicts, pour la diuersité d'iceux: nous auons declaré & declarons tous autres precedents Edicts,

1599. Articles secrets, lettres, declarations, modificatiõs, restrinctions, interpretations, arrests & Registres tant secrets qu'autres deliberations cy deuant par nous, ou les Roys nos predecesseurs faites en nos Cours de Parlement, & ailleurs, concernans le fait de ladite Religion, & des troubles aduenus en nostre-dict Royaume, estre de nul effect & valeur: ausquels & aux derogatoires y contenues, nous auons par cestuy nostre Edict derogé & derogeõs, & dés à present, comme pour lors les cassons, reuoquons & annullons : declarant par exprés que nous voulons que cestuy nostre Edict soit ferme & inuiolable, gardé & obserué, tant par nosdicts Iusticiers, Officiers, qu'autres subiects, sans s'arrester ny auoir aucun esgard à tout ce qui pourroit estre contraire ou derogeant à iceluy.

XCII. Et pour plus grande asseurance de l'entretenement & obseruation que nous desirons d'iceluy, nous voulons, ordonnons & nous plaist, que tous les Gouuerneurs & Lieutenans Generaux de nos Prouinces, Baillifs, Seneschaux, & autres Iuges ordinaires des villes de nostredict Royaume, incontinent apres la reception d'iceluy Edict, iurent de le faire garder & obseruer chacun en leurs destroits : comme aussi les Maires, Escheuins, Capitoulx, Consuls & Iurats de villes, annuels & perpetuels. Enioignons aussi à nosdicts Baillifs, Seneschaux, ou leurs Lieutenants, & autres Iuges, faire iurer aux principaux habitans desdictes villes, tant d'vne que d'autre Religion, l'entretenement du present Edict, incontinent apres la publication d'iceluy. Mettans tous ceux desdites villes en nostre protection & sauue-garde, & les vns

1599.

à la garde des autres : les chargeans respectiuemẽt & par actes publics de respondre ciuilement des contrauentions qui seront faictes à nostre-dit Edit dans lesdictes villes, par les habitans d'icelles, ou bien representer & mettre és mains de Iustice lesdicts contreuenants.

TEL fut cest Edict en sa publication auec les Articles secrets pour la resolution de plusieurs autres difficultez, pour la police, principalement des gents de ceste Religion, par lequel plusieurs sont accordées, dont il n'est pas permis aux subiects d'ẽ demander la raison, s'asseurans que le Prince ne faict rien que pour le bien de son peuple. Il suffit que ceux le sçachent qui meritent de le sçauoir. Le temps ouurira ses archiues qui ne respondent rien à ceux qui les enquierent, tant qu'elles sont fermées, & ne leur celent rien quand elles sont ouuertes. Mais cependant tant plus que les secrets d'vn estat sont plus soigneusement recerchés, tant plus il les faut tenir couuerts. Cet Edict qui estoit autresfois la cause des diuisions ciuiles, est maintenant le vray ciment de la Paix, laquelle doit faire pleuuoir de toutes parts les torrents des benedictions du Ciel. Mais comme elle est faite pour les causes publiques & generales, aussi faut-il qu'elle ait ses effects aux priuées & particulieres, en estouffant toutes les semences de partialitez & de factions : & que l'on trouue entre les François ce que l'Empereur Maximin desiroit aux Romains, vne oubliance entiere des choses passées, en vne constante fermeté d'amitié, de bien-vueillance, & de moderation.

Ces Articles obseruez seront desormais l'anchre sur laquelle s'affermira la paix, feront pleu-

1599. uoir de toutes parts les benedictions celestes sur ce Royaume en general, estoufferont en particulier toutes les semences de partialités & de factiõs, & par vne entiere oubliance des diuisions passées, introduiront vne constante & ferme amitié, bienvueillance & moderation.

Fruicts de l'Edict.

CEST Edict restablissoit l'exercice de la Religion Catholique par tout, mais de la Reformée seulement en certains lieux, & furent des Commissaires deputez pour cest effect en chaque prouince. En plus de deux cents cinquante villes closes & deux mille paroisses ou monasteres des prouinces de Poictou, Angoulmois, Xaintonge, Aulnis, Daulphiné, Languedoc & Prouence, la Messe auoit esté interdicte depuis enuiron quinze ans, & les Catholiques remarquerent pour premices des fruicts de l'Edict, & pour l'vn des plus signalez miracles de l'heur du regne present, que plusieurs peuples apres vne intermission de longues années retournerent auec vne grande ferueur à la deuotion & croyance qu'ils auoyent apprise de leurs peres. Et les Reformez se mirẽt en debuoir de restablir leurs anciennes Eglises aux lieux d'où le plus fort party les auoit cy-deuant depossedez.

Par l'adueu des deux parties r'amenez en vn.

Ainsi les vns & les autres viuans desormais soubs la faueur & benefice de l'Edict, confessent qu'ils ont vne immortelle obligation à sa Majesté, d'auoir auec vne tant admirable sagesse & constance retranché la cause des diuisiõs ciuiles pour le different de la Religion. Mais autant que cest Edict a de douceur & moderation pour reünir en vne mesme obeïssance & condition egale les subiects de ce Royaume par la tranquillité de leurs consciences, autant monstre d'aigreur &

1599.

d'indignation celluy que le Cardinal André publie contre les Prouinces vnies des Pays-bas au nom de l'Archiducheſſe:

Autre Edict de l'Archiduc contre les Eſtats de Hollande, auec leſquels,

Que pluſieurs treſ-raiſonnables conditions ayans eſté depuis le commencement des guerres ciuiles offertes aux Hollandois & leurs aſſociez, pour les reduire au debuoir d'obeïſſance, au lieu qu'ils ont temerairement ſecoüé le ioug, & refuſé de ſe reünir auec les autres prouinces Belgiques qui la recognoiſſent & luy obeïſſent; on auoit eſté contraint de venir aux armes, eſquelles neantmoins le feu Roy ſon pere auoit touſiours vſé de toute clemence & manſuetude, eſperant qu'ils recognoiſtroyent leur erreur, qu'ils demanderoyent pardon de leur reuolte, & receuroyent la grace qui leur à eſté pluſieurs fois preſentée.

Puis qu'ils ont refuſé l'obeiſſance qu'ils doiuẽt à leur Prince.

Que pour ceſte cauſe il auoit concedé les nauigations, peſcheries & commerces libres & cõmuns auec ſes ſubiects obeïſſans, d'autant meſme que l'on craignoit que les voiſins par ceſte occaſion ne deſtournaſſent ailleurs les emolumẽs des nauigations. Mais tant s'en faut qu'ils ſe ſoient addoucis par ces bienfaits, qu'au contraire ils en ſont deuenus plus inſolens, & ſe ſont obſtinez à reſiſter à la paix & continuer la guerre, reiettans toutes conditions & fermãs l'oreille aux entremetteurs de la paix pour entretenir les troubles non ſeulement en Flandres, mais par toute l'Europe, tandis que le Turc enuahit & occupe tout ce qu'il peut ſur les Chreſtiens, prenant l'occaſion du temps auquel les Princes de la Chreſtienté ſe deſtruiſent par mutuelles armes au moyen des mutineries & rebellions de

1599. leurs peuples.

Mesprisé les intercessions de plusieurs autres Princes.

Qu'ayans iceux rebelles de fraische date faict vne grande & intolerable iniure entant qu'ils ont refusé d'escouter les Ambassadeurs de l'Empereur & des Princes de l'Empire qui leur procuroyent la paix, ils n'ont cessé de faire toutes sortes d'hostilitez contre leurs Princes legitimes, enorgueillis pour auoir eu quelque heureux succez selon leur aduis, lors que les Espagnols estoyent empeschez aux guerres de la France.

Empesché de tout leur pouuoir la paix auec le Roy de France.

Que la paix se traictant auec les François, ils en auoyent de toute leur puissance empesché la conclusion. Qu'estans mesme requis du Roy de France, ils en auoyent non seulement refusé le pourparler, mais auoyent recommancé la guerre auec plus d'animosité par le moyen de ceux qui prenans d'eux-mesmes l'autorité de commander, n'affectent rien tant que de broüiller tout le monde & d'esclaircir leurs affaires particulieres au trouble des publiques; & recueillans eux seuls les emolumens de la guerre, sont cause que les fruicts de la paix ne peuuent estre communiquez à aucune des prouinces Belgiques.

Reiecté toutes offres des Rois Philippe II. & III.

Qu'ayans fondé leur refus d'entendre à la paix sur ce que les Espagnols & estrangers estoyent au preiudice des naturels pourueuz aux plus honorables charges de l'Estat, le feu Roy son pere leur auroit par sa clemence osté ce pretexte, leur enuoyãt les Archiducs Ernest & Albert, qui se sont de toute leur estude & d'vn desir singulier employez au bien public à la veuë de tout le monde, s'efforçãs auec vn grand labeur soing & diligẽce, à recercher la paix & s'entremettre pour eux à leur faire regagner la faueur de leur Prince. Qu'au contraire

1599.

ils les ont euz en mespris, & par vne detestable ingratitude reietté leurs offres d'amour & bienvueillance. Tellement que le miserable populas opprimé de leur tyrannie & reduict à desespoir, mesprise ou n'apperçoit pas les choses qui sont pour son repos & tranquillité.

De l'Archiduchesse mesme.

Qu'elle mesmement, que le Roy leur à destinée pour Princesse, est par eux mesprisée, au lieu que les Estats des autres prouinces les ont exhortez de la recognoistre; & qu'ayans auec vne trop grande indignité renuoyé ses Ambassadeurs sans luy daigner faire responce, tout le monde iugera que nul ne doit auoir aucune societé ny confederation auec ceux qui font la guerre à Dieu, à leur Prince, à leur Patrie.

Abusé de la liberté du commerce.

Que iusques à present ils ont esté fauorisez de la liberté du commerce, qui n'a produict autre effect que de les aigrir d'auantage, d'autant mesme qu'ils abusent des ports, peages, passages & autres tributs pour s'en seruir & en faire la guerre. Qu'elle à de sa part auec son Conseil employé tous moyens pour faire auec l'intention du Roy son frere que ses subiects vesquissent en bonne paix & se rengeassent à leur debuoir.

Toute communication est defendue auec eux.

Ainsi puisque ces gents là ne peuuent estre vaincus par douceur ny par bienfaicts, par l'aduis de ses Conseils, & notamment du Cardinal André, elle comme Princesse souueraine, defend à tous ses subiects d'auoir plus aucun traicté ny commerce auec lesdicts Hollandois & Zelandois, & que ny par mer ny par terre il ne leur soit rien communiqué par ses subiects directement ny indirectement; & reuoque toutes les lettres & sauf conduicts concernans la nauigation & pes-

1599. cherie, comme aussi les autres patentes de negotiation ; sauf si dans vn mois ils ne veulent prendre conseil d'entendre à la paix. Ce que faisans elle leur promet toute clemence & faueur, bien qu'ils l'aient iusqu'à present plusieurs fois refusée.

Sauf si dans vn mois ils ne reuiennet à leur debuoir.

Ce n'estoit qu'irriter les affections de peuples desia du tout alienez de l'obeyssance qu'on leur demande. A peine eut l'Infante publié cest Edict, que les Estats des prouinces vnies en paistrissent vn autre de plus aigre leuain. Que les intentions des Espagnols sont assez manifestes tant par cest Edict que par les autres stratagemes de leurs Conseils, qui ne tendent qu'à renuerser toute la liberté non seulement de la Flandre, mais aussi de toutes les autres nations ; & se veulent attribuer droict tant sur les corps & biens que sur les ames & consciences. A quoy tendent ces grandes entreprises dernieres : esquelles non seulement par secretes cōspirations & subornemens des subiects de Frāce & d'Angleterre contre leurs Princes, mais aussi par armées entieres tāt par mer que par terre, les Espagnols ont tasché d'euahir lesdicts Royaumes, dont estants frustrez ils ont attaqué par leur Admiral les Princes d'Alemagne & les Electeurs du S. Empire pour les vexer, prenans leurs villes & chasteaux, pillans leurs pays, & mettans tout en degast par rapines, violemens & meurtres, sans distinction de sexe ny de qualité des personnes, iusques à massacrer des Princes & Comtes, menaçans mesme qu'ils ne poseront iamais les armes, que tous ceux qui se sont retirez de l'Eglise Romaine, ne soyent reduicts aux anciennes ceremonies. Pour ce changent-ils li-

Autre Edict des Estats pour contre au precedent.

Les Espagnols s'attribuent droict sur toutes choses temporelles & spirituelles.

Assaillent les Estats ausquels ils n'ōt aucun droict.

brement la Religion & gouuernement de la Republique par force & violence és villes & citez Imperiales : publians à cor & à cry, qu'ils souhaitent principalement que les Princes Electeurs & les autres Estats de l'Empire se defendent par guerre & prennent les armes, pour faire par ce moyen plus commodément ce qu'ils pretendent.

1599.

Remplissent le monde de diuisiõs pour venir à leurs desseings.

Que de mesme forge est le Conseil present, par lequel le Roy d'Espagne prohibe tout l'vsage des commerces, traicte cruellement les mariniers & les marchands qu'il peut attrapper, saisit les vaisseaux, vole les biens & marchandises qui sont dedans, & viole ses promesses en diuerses façons. L'Infante se conformant à son exemple, à commandé qu'on face le mesme en Flandre. Et ce d'autant qu'il leur fait mal que nous autres (ce disent-ils) ayons dechassé la tyrannie qui nous estoit preparée sur nos testes, par le moyen de l'vnion qui est entre nous; & de nos courages, moyens & forces rompu leurs efforts, & esludé leurs fraudes, estans appuyez premierement sur le secours de Dieu, puis aidez des moyens de la Roine d'Angleterre & des autres Rois & Princes. Ce qu'aussi nous sommes resolus de faire, & nous euertuer de toute nostre puissance non seulement à defendre nos limites contre toute iniure, mais aussi venger les dommages qui nous ont esté faicts, ne doubtans point que la faueur de la benignité diuine n'accompagne nostre effort si necessaire, & que Dieu ne vueille inspirer aux cœurs des Rois & Princes, ceste bonne intention, de pouruoir à leurs affaires, & maintenir leur dignité contre les meschantes ma-

Taschent dexterminer ceux qui roidissens le col contre leur tyrannie. Pour ce

Les Estats se resoluent a defendre leurs limites.

1599. chinations des insidiateurs, & se premunir au contraire.

Que s'il se fait, nous esperons certainement qu'en peu de temps les armes des Espagnols estans exterminées des limites de l'Empire, & sur tout de la Flandre, la paix sera restablie par tout comme elle est tres-desirée, & qu'il n'y ait seureté aussi grande qu'elle fut iamais.

Defendent aux leurs commerce & communication auec l'Espagnol.

Et d'autant que pour parfaire ceste entreprise ils estiment que cela y aura vn grand effect. Qu'aucun n'aide les Espagnols & leurs adherens de munitions, marchandises ou deniers; ils defendent soubs rigoureuses peines, qu'aucun de leurs citoyens porte aucune espece de marchandise és prouinces qui sont de l'obeïssance Espagnole. Defendent d'ailleurs aux pescheurs & à tous autres qui traficquent sur mer, de prendre de l'Espagnol ou des siens aucun saufconduit ne passeport. Abandonnent en proye tous hommes, biens & moyens de tous ceux qui demeurent soubs le commandement de l'Espagnol en quelque lieu qu'ils puissent estre trouuez. Et commandent que non seulement toutes les marchandises, nauires, charrettes & cheuaux de tous ceux qui apporteront quelque chose des terres Espagnoles, ou qui leur en porteront, soient confisquez: mais aussi veulent que tous les proprietaires maistres des nauires & chariots soient mis à l'amende, & punis corporellement s'ils sont surpris en la mesme faute apres vn an.

Declarent punissables les contreuenans.

Compensent les dõmages des leurs par les biens des subiects de l'Espagnol.

Mais afin que la nauigation soit asseurée pour les Hollandois, & principalement qu'ils soient exempts des rançons immenses que les ennemis ont accoustumé d'exiger d'eux; ils ordonnent,

que les maistres des nauires & mariniers qui se-ront prins & rançonnez par les ennemis, soient rembourfez des biens de ceux de Brabant, de Flã-dre & autres qui viuent soubs la domination de l'Espagne, outre les tributs qu'iceux Brabançons & Flamands ont accoustumé de leur payer.

1599.

Effects de leur Edict.

L'effect suit la parole. Leur armée de mer ayant quelque temps attendu la commodité du vent, fit voile le xxv. de May vers la Crongne: & le Prince Maurice auec vne partie de ses trouppes s'en alla contrelutter les efforts que l'Admiral d'Aragon faisoit deuant Bommel, & par son ar-riuée rasseura beaucoup de courages que la sou-daine & non-preueuë descente des Espagnols en ceste isle auoit intimidez. Plusieurs faisoient desia la retraicte auec ce qu'ils pouuoient emme-ner, la ville estoit toute ouuerte d'vn costé par les reparations qu'on faisoit aux rempars & bou-leuers, & si Mendozze l'eust vifuement pressée d'abord, elle couroit grand danger.

Nauigation en la Crongne.

& Descente en l'isle de Bommel.

qui

D'arriuée il assaillit & prind par composition le fort de Creuecœur; puis ne pouuant approcher plus pres, batit de loing la ville en ruïne, & en-tre autres emporta d'vn coup de canon Norrey colonnel des Escossois comme il regardoit de dessus le rempar la contenance de l'Espagnol. Pour empescher ses approches, le Prince Maurice auoit faict des retranchemens hors de la ville de-puis vn bout de la riuiere iusques à l'autre, & lo-gé partie de son armée dans la ville, partie ausdits retranchemens, partie à l'autre riue pour s'as-seurer de la riuiere de Vahal, auec vn pont de bar-ques au deuant de la ville pour aller d'vn quartier à l'autre. Ainsi la ville ayant la riuiere & le pont

1599. tousiours libre, n'estoit assiegée que d'vn costé, & les assiegez venans tous les iours aux mains auec les Espagnols, desquels ils dismoient grand nombre à chaque meslée, les contraignirent de quitter leurs approches, & finalement d'abandonner leurs tranchées pres de la ville.

Rompt les desseings de l'Admiral d'Aragon.

Comme l'Espagnol trouue plus de difficultez à Bommel qu'il ne s'estoit promis, l'Admiral part de son camp auec quatre mille hommes & bonne trouppe de cauallerie, donnant apparence d'auoir quelque desseing sur la ville de Breda. A ces nouuelles le Prince Maurice passe la Meuse auec seize cornetes de cauallerie & quelque infanterie, & pense rencontrer ses ennemis pres Vandrichom en Brabant. Ils en sont aduertis, & se retirent au grand pas à Herental. Ainsi les efforts des vns & des autres s'esuanouïrent sans effect.

MAIS l'Espagnol s'aduise qu'il a vne autre poignante espine au talon, & que sans l'arracher mal-aisément peut-il auoir prise sur Bommel. Les Estats auoient dés long temps le fort de Voorne en vne petite isle au milieu de la rencontre des deux riuieres de la Meuse & de Vahal, lesquelles ayans d'vn cours entremeslé circuy l'isle, reprennent chacune leur flux diuers, & se viennent en suite ioindre en vn corps de riuiere pres de Gorchon, & au defaut de l'isle de Bommel à Loueuestein. A ce desseing l'Admiral se va loger à vne canonnade pres du fort de Voorne au village de Rossem, & s'y tient enuiron vn mois sans rien aduancer sinon de quelques retranchemens.

Il va assieger le fort de Voorne.

LE Prince Maurice void que l'Espagnol en veut à ce fort, & pour luy empescher le passage

Le Prince Maurice le contrequarre.

1599.

de la riuiere, il la passe luy-mesme auec trois mil hommes, vient au quartier de son ennemy à Herverden, ayant à dos les riuieres de la Meuse & de Vahal: & d'vne incroyable diligence faict vne tranchée haute de deux hommes, auec des fossez de douze pieds de large, & six de profond, capable d'y loger six à sept mille hommes. L'Admiral estonné de cest ouurage dont la diligence luy en a desrobé la cognoissance, veut au moins empescher l'acheuement d'iceluy. Il se presente auec vne partie de ses trouppes tant à pied qu'à cheual, & par diuers leurres s'efforce d'attirer le Prince hors de ses trenchées, mais on l'auoit aduerty que le reste de l'armée estoit derriere les digues en embuscade. Puisque la finesse du renard n'y peut rien, il y faut employer la force du lion. Il vient comme vne foudre fondre sur ceste tranchée, & de telle furie qu'aucuns ayans passé les palissades combatoient desia à la main. La Nouë, Colonnel François, Veher & Edmont Anglois les soustiennẽt, les repoussent, & par la mort du Capitaine qui auoit enfoncé la palissade, terminent la premiere charge. Ils reuiennent à la seconde pour emporter le corps mort, & ne l'obtiennent qu'auec grand' perte de leurs gents. Mais vnze pieces d'artillerie qui du fort de Voorne donnoiẽt de droicte atteinte à trauers les escadrons des Espagnols auec vn grand eschec, & les mousquetades qui par dessus la riuiere tiroient en flanc, les contraignirent de sonner la retraicte, ayans perdu sept Capitaines, plusieurs officiers, plus de sept cents hommes & grand nombre de blessez. Le Prince Maurice y perdit le sergent maior du regiment de Veher, dix ou douze soldats, & enuiron vne vingtaine

Il ne peut attirer le Prince hors de sa trãchée.

Ses efforts luy sõt dommageables.

1599. de blessez.

Il bande tous ses esprits à se faire entrée dans la Hollande.

Les forces & l'assiete du camp des Estats font iuger à l'Admiral qu'il ne fera que se morfondre deuant Bommel. Il essaye donc à plusieurs fois (mais en vain) de passer la riuiere de Vahal, & se ietter en l'isle de Thiel, en esperance que l'hyuer suiuant les riuieres estans glacées, il pourra facilement à la faueur des glaces passer le Rhein, le Vahal & autres riuieres pour auoir entrée en la Veluve, ou en quelque autre endroict de Gueldres, ou du diocese d'Vtrecht, & de là en Hollande. Mais pour retenir vne place d'alarme & siege de guerre de ce costé-là, il bride Bommel auec vne puissante forteresse au plus estroict de l'isle au village de Rossem, bordant les riuieres de la Meuse & de Vahal, auec cinq gros bouleuers ayans au dehors des contrescarpes, sur chacune riuiere vne pointe, qui faisoient deux petits forts, enuiron à quatorze cents pas du fort que le Prince Maurice tenoit à Herverden, & fut ce fort nommé le fort de S. André, du nom du Cardinal André frere de l'Archiduc Albert; & vulgairement, la clef ou lunete de Hollande, pour laquelle construire & rendre inexpugnable, à son iugement, il depeupla d'arbres l'isle de Bommel, & l'ayant acheué, espandit ses trouppes en diuerses garnisons pour hyuerner. Laissons les y reprendre haleine, & voyons le succez de l'armée que les Estats ont iettée sur l'Ocean, pour endommager le Roy d'Espagne, & par mer, & par terre: tant en ses domaines que de ses vassaux.

Ne pouuant mieux, dresse le fort de S. André deuãt Bommel.

Succez de l'armée nauale des Estats.

Elle auoit trois Admiraux. Pierre de Doës sieur dudict lieu Admiral general, Ian Gheer-

brandtſez, Corneille Ghyleynſem de Fleſſinghe, ſoubs le commandement deſquels ayant faict voile le xxv. de May, entendit aupres du port de la Crongne, que ſur ceſte coſte on eſtoit aduerty de leur venuë, & qu'il y auoit quatre mille ſoldats auec quelque cauallerie à la Crongne eſpians leur arriuée. Ainſi les Admiraux ne trouuans bon de rien entreprendre en ce quartier-là, prindrent la route du Cap S. Vincent, tant qu'ayans paſſé les iſles de Lancerotte, Allegeance & Forteaduenture, ils deſcouurirent la grande iſle de Canarie, & le xxvi. de Iuin moüillerent l'ancre à l'abry du grand chaſteau qui eſt du coſté de la ville d'Allagoën au Nord-oueſt. Les Eſpagnols tirent ſur eux. Eux ſe mettent pour contrequarre à battre le chaſteau de Gratioſa, & par la foudre de leurs tonnerres refroidiſſent la premiere ardeur des Eſpagnols, ſi que ne tirans plus auec telle aſpreté que du commencement, vne partie de l'armée ſort des nauires, & ſe iette dedans les barques pour prendre terre à la rame au trauers des canonnades de trois pieces bracquées ſur les ſablons de la mer, & des arcbuſades que les Inſulaires leur donnoient pour bien venuë. Le General vient auec le reſte : & voyant qu'à faute d'eau les barques ne pouuoient aborder, ſe iette le premier en la mer iuſqu'à la ceinture. Tout le ſuit, & marchants teſte baiſſée, nonobſtant les efforts & la reſiſtence des Eſpagnols, mettent pied en terre non ſans perte de leurs gents pour la difficulté de l'abord. Le General meſme apres vn coup de pique en la iambe, & trois au corps, mais de plus legere bleſſure, eſtoit en danger de ſa vie ſans la ſuruenuë d'vn des ſiens, lequel tua

1599.

Elle prend terre en Canarie.

Attaque le fort de Gratioſa.

1599. l'Espagnol qui le combatoit.

Les Insulaires voyans que les soldats de l'armée ont gagné terre, & qu'vn coup de canon a emporté vne iambe au Gouuernenr de la ville, se contentent de laisser trentesix de leurs morts estendus sur le riuage, remportent leur Gouuerneur auec vne iambe, abandonneut leur artillerie, & prenans leur retraitte vers la ville, donnent moyen au General de mettre tous ses gents en bataille, & de marcher en pays vingt & vn de front.

Le prennent à composition. mais

Ceux du grand chasteau voyans le riuage gagné, perdent courage, & se rendent vies & bagues sauues, quittans leurs armes, neuf pieces d'artillerie de metail & six de fer, toutes leurs munitions & prouisions, & cinquante huict prisonniers, le canon ayant exterminé tous les autres. Le General ayant ainsi ce chasteau en sa puissance, fit abbatre les enseignes du Roy d'Espagne, & en leur place arborer vn drapeau du Prince Maurice volant au vent.

Auec plus de peine & de perte l'autre chasteau ioignant la ville.

Le lendemain tout marche contre la ville pour combatre: mais le canon d'vn autre chasteau ioignant la ville fait vn grand eschec parmy leurs squadrons. Le General se retranche, plante quatre pieces d'artillerie contre le chasteau, & vne contre quelques pieces de campagne que les Insulaires auoient sur la montagne, dont ils endommageoient fort le camp. Les assiegez auoiēt mis sur leurs rempars & bouleuers, comme par forme de parapets & defense, des bales de laines & quelques bariques pleines de pierres, mais l'artillerie dōnāt au trauers, les pierres leur firēt plus de mal que le canon mesme, leur tua beaucoup d'hōmes, rompit leurs defenses, & desbaucha leur artillerie

1599.

tillerie. Cependant le General enuoya quatre cõpagnies à la montagne, desnicher ceux qui estoiẽt prés l'artillerie, & d'ailleurs fit mettre le feu à la porte de la ville. Ainsi ceux du chasteau voyent leur canon tout inutile & desmonté, ceux de la montagne sont forcez, la flamme de la porte estonne ceux de la ville. Ils abandonnent doncques ville, chasteau, montagne, artillerie; & fuyans vers les carnages qui sont aux montagnes, auec leurs femmes, enfans, bagues, ioyaux, & leurs plus precieux meubles, cerchent leur salut en la legereté de leurs iambes, & deuant leur retraitte laissent vne mine en la ville auec vn feu dormant, mais s'estant esprise deuant que les trouppes fussent entrées, elle ne leur fut aucunement dommageable. Ils en osterent pareillement la banniere du Roy d'Espagne, y planterent celle du Prince Maurice, gagnerent outre le butin cinq pieces d'artillerie auec tout leur attirail, trois autres en vn petit chasteau distant enuiron demie lieuë de la ville, dont la garnison s'enfuyt aux montagnes sans attendre aucune sommation. Le General ouurit toutes les prisons, & remit les prisonniers en liberté, bien à propos pour ceux de l'Inquisition Espagnole ne menaçoit de rien moins que du feu. Les Espagnols qui s'estoyent sauuez aux montagnes, se presenterent plusieurs fois pour traitter auec le General, qui trouuant leurs demandes impertinentes, les renuoya sans effect, & defendit mesme à ses gents de ne s'auancer plus outre aux montagnes que leurs sentinelles perdues. Car les Insulaires cognoissans mieux les addresses & passages qu'eux, leur coupoyent chemin, & les surprenãs aux destours diminuoiẽt

Les Insulaires abandonnent tout. mais

Peu s'en faut que ceste conqueste ne soit bien cher venduë.

1599. leur nombre.

Ils chargent leur butin.

Le dernier de Iuin le General commence à faire embarquer le butin, vins, huiles, cloches, artillerie, munitions & autres biens abandonnez par les Insulaires: fait sauter par mines le chasteau de la ville, brusle la ville, toutes les Eglises & cloistres au dehors icelle; laisse vne mine au chasteau de Gratiosa, qui le fit voler en l'air incontinent apres l'embarquement de l'armée, laquelle tenant desia la mer, quelques Espagnols se presenterent sur le riuage auec enseignes de paix & la rançon des prisonniers de Gratiosa, laquelle payée ils recouurerent leur liberté.

Bruslent la ville & ses chasteaux.

Font voile.

Le huictiesme de Iuillet l'armée se met à la voile, costoye quelque temps la grande Canarie à cause d'vn vent contraire, puis descouure l'isle de Tenariffe, enuoye toutes les barques pour y faire aiguade, brusle grande quantité de bois estaplé par monceaux le long du riuage sans rencontrer aucun Espagnol: approche le douziesme du mois l'isle de Gomora, & y moüille l'anchre hors du danger de l'artillerie qui tonnoit dessus eux, cependant que le General assembloit les autres nauires que le mauuais temps auoit escartez, & enuoyoit quatre compagnies pour gagner vne vallée à l'opposite du coing où ils auoyent anchré contre la ville. Toute l'armée approche, & d'abord saisit sans resistence vn petit chasteau sur le riuage, garny neantmoins de quatre pieces de fonte. Les Insulaires gagnent les montagnes, & laissent la ville à l'abandon emmenans ce qu'ils peuuent auec eux. Six autres compagnies prennent terre, & ne trouuent aucune defense en la ville, les quatre premieres descenduës en la vallée

Mouillent l'ancre à Gomora.

Prennent la ville sans resistance.

mais

veulent attrapper le butin des fuyars;& pour leur coupper chemin s'auancent aux montagnes. Les Espagnols se cachent és cauernes & barricaues pour les laisser descendre en vn vallon: puis se voyans assez forts pour eux, les enferment de part & d'autre, tuent deux Lieutenants & quatre-vingts soldats, & perdent aussi plusieurs des leurs, car il estoit icy question & de l'honneur & de la vie. Les autres eschappez firent iuger au General qu'il deuoit tenir la bride plus courte aux siens, & ne les laisser precipitemment courir au hazard.

1599.

Pour s'estre trop auancez en pays incognus.

La ville ainsi prise & pillée, le General fit embarquer les vins, quatre pieces d'artillerie, les cloches, & le surplus du butin que les Insulaires n'auoient peu sauuer aux montagnes, puis voyant les Espagnols se tenir cachez comme renards en leurs tasnieres, met la ville, l'Eglise & le cloistre tout en feu, laisse l'isle toute desolée, & reprend le large de la mer.

Perdent nõbre de leurs gents.

Le General non content d'auoir conquis & ruiné ces isles, qui de cent ans n'auoyent veu nuls ennemis, iuge que pour le peu de resistence qu'il trouue il n'a besoin de si grãd nõbre de nauires ny de matelots, n'ayant moien de remplacer d'autres hommes en la place des defuncts. Ceste armée n'estoit destinée à autre fin que pour faire au Roy d'Espagne leur ennemy capital, tous les desseruices & des-aduantages qu'elle pourroit. Pour l'affronter doncques plus auant sur la mer, & courir plus à l'aise les terres de son obeyssance; il retint trentesix nauires des meilleurs & mieux montez d'hõmes, & de toutes choses necessaires, & renuoya les autres soubs la charge du Capitaine Ian Gheerbrantsen qu'il leur destina pour Admiral

Leur General renuoye vne partie de la flotte.

&

1599. lesquelles s'estãs par diuerses fortunes de mer souuent esgarées les vnes des autres, arriuerent finalement à la file au mois de Septembre en Holande à bon port.

Prend la route vers S. Thomé.

Le General prind la route du Ponent vers l'isle de S. Thomé droict au dessoubs de la ligne Equinoctialle au long de la coste de Guinée. L'isle est habitée de naturels Portugais, abondante en succres dont ils font vn grand trafic, & l'ayant gagnée d'abord, il se rendit en suite maistre de la ville de S. Thomé à peu de trauail & de perte. Mais ils y trouuent vn air trop chaud & vehement pour gents qui viennent d'vn païs prochain des regions septentrionales, plus accoustumez aux froidures temperées qu'aux extremes ardeurs de ce climat. D'ailleurs les gents de guerre couchoyent sur terre plus long-temps que leur naturel ne pouuoit comporter; & pour se refraischir s'emplissoyent le ventre d'eaux qui leur estoyent plus nuisibles que profitables. Vne maladie contagieuse leur emporte beaucoup d'hommes auec extremes passions & trenchées. Ainsi le General fit charger le butin qu'ils trouuerent tant en l'isle qu'en la ville, & se remit en mer pour ramener le reste à sauueté.

Se rend maistre de l'isle. mais

La contagion l'en chasse.

Il en meurt auec plusieurs autres.

Ils auoyent humé la venimeuse contagion de l'air, & ne trouuans celluy de la marine plus salubre, leur nombre demeura fort esclaircy. Le General mesme en fut atteint, & mourut, tous ses Capitaines, horsmis deux, presque tous ses officiers, & plus des trois quarts de la flotte, n'eurent autre sepulchre que le fond de la mer, tellement qu'à peine leur resta-il assez de gents

1599.

pour acheuer le voyage, & ramener leurs nauires, qui finalement l'vne apres l'autre retournerent en Holande & Zelande sans autre naufrage. Et les Estats des Prouinces vnies estimerent peu les fraiz qu'ils auoyent soustenus à les equipper (que le butin ne pouuoit equipoller) & la perte de leurs hommes, au prix de l'affront qu'ils pensent auoir faict au Roy d'Espagne tandis qu'il les trauersoit en l'isle de Bommel, où peut-estre ils eussent plus vtilement employé & leurs gents & leur argent, attendu qu'ils n'auoyent pas troué bon d'aller descendre à Lisbone, & rendre au Royaume de Portugal son ancienne liberté, selon l'asseurance qu'aucuns Potugaiz ennemis coniurez du Castillan, leur donnoyent d'vne generale reuolte & prinse d'armes à leur veuë.

Leurs nauires reuiennent sans naufrage, mais sans gaing.

On disoit en Portugal que ceste armee les remettroit en liberté, & leur feroit rëdre leur Roy D. Sebastien qu'ils soustenoyent estre à Venise.

TANDIS que l'armée des Estats rauageoit les Canaries, & l'Admiral d'Aragon l'isle de Bommel, le Comte de Lippe general de l'armée Alemande assiegeoit Rées que l'Espagnol occupoit, ville foible, & qui ne meritoit pas qu'vne puissante armée perdist l'espace de deux mois deuant elle sans effect. Cõme les Estats voyent les lentes procedures du Cõte, & que l'armée Alemande n'est sur pieds que pour trois mois; ils representent au Comte de Holoch, au Comte de Solms, & au Baron de Creange qui cõmandoient les trouppes du Duc de Brunsuick, du Landgraue de Hessen, & du Marquis d'Anspach, le peu d'apparence qu'il y à pour eux d'acquerir de l'honneur & d'asseurer les Estats de leurs Princes en si peu de temps, & offrent de conioindre

L'armée Alemande fait encore moins de profit aux Estats de l'Empire.

1599. leurs forces auec celles des Alemans moyennant vne prolongation de terme, dans lequel ils pourront à communes armes donner la chasse à l'ennemy, & rendre son repos à l'Alemagne.

Elle fait la guerre par la plume & le papier.

Toute esperance de bonne issuë consiste en la celerité, & qui ne prend aux crins l'occasion qui se presente, se rend subiect à reproches & calomnies. Ils consument le temps en diuerses rescriptions & complaintes tant aux Chefs de l'armée Espagnole qu'à ceux des Estats, & ne chantent autre note que les reparations des dommages, la restitution des places occupées, la liberté du commerce sur le Rhin, & caution que desormais telles foules n'aduiendront plus de leur part. Mais ny les vns ny les autres ne vouloyent lascher prise qu'à bonnes enseignes. Les Espagnols ne demandoyent qu'à couler le temps iusqu'à l'hyuer prochain, & les Alemans ne pouuoyent seulement pour lors forcer la ville de Rées d'autre appareil que de celuy dont les Estats des prouinces vnies les auoyent accommodé. Les ialousies & partialitez de leur camp faisoyent imputer à menées & malice ce qui paraduenture procedoit de l'ignorance & du peu d'experience de leur General. On l'accusoit d'auoir eu mauuaise intention dés le commencement; qu'ayant faict perdre deux mois de tẽps à son armée il auoit tasché de la faire desbander & venir à neant; & que luy mesme auoit solicité l'Empereur pour estre employé à quelque traicté de paix. Que son insuffisance & trop grãdẽ facilité estoit seule cause des desordres. Qu'il se cõmuniquoit à des gents qui donnoient aduis à l'Espagnol de tout ce qui se passoit entre

Vn General qui n'a de longue main de la creance, de l'autorité, de l'experience, est subiect à beaucoup de malueillance.

les Alemans. Qu'on auoit descouuert par lettres 1599. interceptes que l'Espagnol faisoit des practicques au camp Alemand, par lesquelles on auoit failly de desbaucher enuiron trois cents cheuaux à la fois. Que le libre accez de ceux de Rées audict camp en alienoit plusieurs. Qu'en somme ceste armée manquant de conduite perdoit peu à peu sa vigueur & sa force, si le Prince Maurice ne luy venoit par son addresse rendre la veuë, le sang & la vie.

La mauuaise conduite & peu de sens rüinent vne armeé en peu de temps.

AINSI parloit on librement de l'insuffisance & des longueurs du General Alemand, & les Chefs par leurs diuisions & meffiances perdoient leur creance enuers les soldats. Neantmoins les deniers qui leur vindrent de la part des Princes, leur firent changer de langage, & leur redonnans le courage qu'ils auoyent à demy perdu, l'osterẽt tellement aux Espagnols, qu'estans parsemez en diuerses garnisons, ils ne tarderent point à produire les mutineries de ceux à qui le principal nerf de la guerre vient à manquer, comme nous verrons en suite.

Les diuisions entre les Chefs ostent la creance. neantmoins. L'argent copieux en leur armée, & manquant aux Espagnols, donne courage aux vns, & l'oste aux autres.

Les riuieres glacées, & les eaux tellement consolidées qu'on les passoit tant à pied qu'à cheual, pouuoyent induire l'Admiral à les franchir. Mais les forces que le Prince Maurice auoit laissées en ce quartier là, luy pouuoyent donner de grands empeschemens; & d'ailleurs vn degel suruenant apres leur passage, les eust retenus comme entre deux selles à terre. Les mescontentemens de ses soldats ne luy donnoyent nulle esperance d'estre bien seruy d'eux. L'Empereur auoit enuoyé son frere Maximiliã pour faire que l'Espagnol se retirast des limites de l'Empire. Les Estats auoyent

La saison estoit fauorable à l'Admiral d'Aragõ. mais Plusieurs motifs le firẽt resoudre à la retraicte. ainsi

1599. desia rendu Tholuis, Seuenter & quelques autres forts és enuirõs. On menaçoit Mendozze de conioindre les armées des Alemans & des Estats pour le contraindre par la force à ce qu'il ne vouloit donner aux prieres. Ainsi les vns & les autres rendent en fin les places par eux prises, & retirent leurs trouppes hors le territoire de l'Empire. A condition, que les places qu'ils rendroyent, seroyent si bien gardées à l'aduenir par leurs vrais seigneurs, que l'Espagnol n'entreroit plus par les limites de l'Empire pour faire la guerre aux Hollandois, ny les Hollandois à l'Espagnol. Et la restitution faicte de part & d'autre, les Alemans desia fort diuisés entre eux, remporterent ce contentement d'estre appellez conseruateurs de la liberté d'Alemagne.

Les terres de l'Empire demeurerẽt deschargées de gendarmerie.

Les nouueaux espoux s'acheminent en Espagne.

LAISSONS les doncques auec plus de facilité combatre les rigueurs de l'hyuer en leurs poisles, & les Espagnols espandus en diuerses garnisons aduiser aux moyens d'addoucir les aigreurs des Mutinez, & de contrequarrer la guerre que les Estats meditent de leur porter en Flandre: & poursuyuons auec plus de gayeté à conduire nos mariez dont les espousailles solennisées à Ferrare attendoyent leur consommation en Espagne, & n'estoyent retardées que par la difficulté du passage. La puissance de l'homme ne peut auancer ny retarder les saisons, & faut qu'il attende d'elles l'accomplissement de ses desseings. L'Archiduc Albert & la Roine d'Espagne attendoyent à Milan que le retour du Printemps leur donnast le moyen de prendre la mer. Ils en partirent au mois de Feburier. Parme & Genes les receurent au commence-

1599.

ment de Mars. Sauone & Nice eurent aussi l'honneur de les voir, puis veindrent heureusement surgir à Tholon, & logerent au chasteau d'Ifs, où le Duc de Guise selon le commandement qu'il auoit du Roy, les alla saluer & leur offrir l'entrée de Marseille. L'Archiduc Albert, le Duc d'Aumale, & les principaux de la Court, excepté D. André Doria, visiterent les lieux pies, & confesserent que les Espagnols auoient raison de s'esbahir que les François eussent si tost accoisé les animositez des precedentes diuisions pour les traicter auec tant de courtoisie, & refraischir leur chiorme de viures & d'autres choses necessaires.

Le Roy leur offrit l'entree de Marseille.

La bonté de la paix ensepuelit les malices de la guerre.

L'air estoit serain & calme quand elle partit du Chasteau d'Ifs, mais vne soudaine tourmente l'alloit ietter dedãs les symplegades des landes que le Rhosne fait en se deschargeant en la mer, si la longue experiẽce de Doria au fait de la marine ne luy eust apporté quelque ombrage de l'inconstãce du temps. La preuoyance vaut tousiours mieux que le repentir, & ne se faut iamais opiniastrer contre les apprehensiõs & mouuemẽs secrets qui prouiẽnent de plus haut que de nostre sens. Il ne se fut si tost mis à sauueté que la tẽpeste leuée porta dans Marseille la persuasion d'vn general naufrage.

Vne soudaine tempeste leuee apres leur departement fit croire leur perte.

Le danger eschappé ils poursuiuẽt leur route iusqu'à Barcellonne. De Barcellonne la Roine venãt au port de Rhode, surmõta le promõtoire de la Lune, & paruint finalemẽt à Valence, d'où elle depescha le fils du Prince Doria vers le Roy Catholique pour luy dõner aduis de sõ heureuse arriuée; cõme au reciproque le Marquis de Denia veint saluer la Roine à S. Mathieu de la part du Roy sõ espoux, & luy apporter les souuenãces & speciales intentiõs

Ils arriuent à Valẽce sains & saufs.

1599. de sa Majesté. Et l'Archiduc Albert prenant la poste à Molviedro s'en alla faire la reuerence au Roy son beaufrere, & à l'Infante son espouse; & de là voir sa mere à Madrit. Philippe d'ailleurs impatiēt & poussé d'vn desir amoureux de voir son espouse prind l'habit d'vn courtisan qui se feignoit enuoyé par le Roy pour baiser de sa part les mains à la Roine. Mais il fut recognu par les Dames, & receu auec vne incroyable liesse & conioüissance de toute la Cour.

Preparatifs pour leurs nopces.

CEPENDANT on faisoit à Valence de grands preparatifs pour la celebration des nopces, & le XVII. d'Apuril la Roine fit son entree dans la ville, & vn si magnifique estat & si belle assemblée de Prince & Seigneurs conuolez de toutes parts, que la splendeur de ceste pompe, l'ornement royal des habits precieux, la varieté des couleurs, & l'esclat de l'or brillant esbloüyssoit les yeux de tout le monde. Et le Roy Philippe ayant auec l'Archiduc ratifié és mains du Nonce les mariages cy-deuant contractez par leurs Ambassadeurs, & celebrez par le Pape en la presence de l'vne des parties seulement à Ferrare, ils furent solennellement beniĉts & confirmez par les deux à Valence.

Ils s'achemināt aux Pays bas.

Huict iours se passerent en toutes les magnificences nuptiales, en toutes les sortes de ieux & spectacles dont les esprits humains se peuuent recreer. L'Archiduc Albert, l'Admiral de Castille, & le Prince Doria honorez du collier de la Toison d'or, enrichirent par extremes somptuositez à l'enuy, la pompe de ceste solennité nompareille. Et l'Archiduc auec l'Infante son espouse, veindrent prendre possession des Pays-bas que le feu

Roy Philippe leur auoit donnez en dot. Sur la fin du mois d'Aoust, les Estats de Brabant leur enuoyerent offrir à Niuelle & leurs vœuz & leurs seruices, & le Cardinal d'Austriche leur veint rendre compte à Hale de son administration. Bruxelles desploya de grandes magnificences & somptuositez à leur entree : mais Anuers se monstra inimitable lors qu'ils y furent declarez Marquis du S. Empire.

1599.

Leur arriuée.

Le reste de l'année, & trois mois de la suiuante furent employez à visiter les autres villes de Flandre qui sont de leur obeïssance, confirmans par tout les immunitez des marchands, & defendans de charger les marchandises de nouuelles impositions. L'augmentation des priuileges & libertez augmente l'amour & la bien-vueillance des peuples, qui notamment comme ceux-cy cõseruent & l'honneur & le prix du commerce sur toutes les prouinces du monde. Aussi firent-ils d'excessiues despenses pour les receuoir à l'enuy les vns des autres.

MAIS puisque nous sommes sur les traictez de mariages, adioustons en deux autres qui celebrez en mesme saison aiderent à faire tourner en fumee les pretentions de l'Espagnol sur les Estats de l'vne des parties. Au mois de May Anthoinette fille du Duc de Lorraine fut conduite par le Comte de Vaudemont son frere au Duc de Iuliers qui l'auoit espousée, mais les insolences de l'armée Espagnole en destourba la plus grande partie de la resioüyssance nuptiale, & le mariage de Sybille sœur du Duc de Iuliers auec le Marquis de Burgouie frere du Cardinal André facilita la paix au pays de Cleues.

Autres mariages, desquels s'ensuit

La tranquillité du pays de Cleues.

1599.

L'Infante proteste d'entrée contre la liberté des consciences.

On auoit esperé que l'Infante fille d'vne Princesse que l'Europe a qualifié du nom de Roine de la paix, succedant & au tiltre & aux effects de sa mere, feroit par sa venue retirer ces horribles déluges de sang qui ont si souuent empourpré les campagnes des Pays-bas. Mais elle protesta d'arriuée, qu'elle ne pouuoit ouyr parler de paix qu'en supprimant la liberté des consciences. Laissons la donc auec l'Archiduc entre les conseils de la guerre, ce pendant que nous ferons vne escapade par l'Europe, pour y voir les terribles coups que la mort tire en diuerses prouinces contre l'vn & l'autre sexe. Pierre de Pinac primat de France, Archeuesque & Comte de Lyon, combatra le premier en ceste année contre les efforts & terreurs des derniers souspirs. Personnage de grande experience aux affaires, desquelles ayant par la poincte d'vn entendement sublim acquis la cognoissance auec vn extreme facilité dés sa premiere reception au Conseil, il pouuoit vtilement seruir le feu Roy son bienfaicteur, lors qu'au commencement des practiques du feu Duc de Guise, sa Majesté l'enuoya vers luy pour l'appaiser. Mais apres le traicté de Nemours (auquel il fit de tres-mauuais offices au Roy qui regne à present, lequel a neantmoins tousiours estimé qu'vn Roy de France & de Nauarre ne doibt point vanger les iniures faictes à vn Roy de Nauarre seulement) il prefera les plaisirs de sa maison aux seruitudes de la Cour. Et les estroictes intelligences qu'il eut des lors auec le Duc de Guise, ioinctes aux promesses d'vn chappeau de Cardinal & de l'Estat de Chancellier, l'alienerẽt du seruice de celuy duquel il pouuoit en effect

Mort de Pierre de Pinac, grãd Prelat.

1599.

receuoir ce qu'vn autre ne luy pouuoit donner qu'en eſperance. Il fut contrainct ſortir de Lyon aux Barricades des habitans contre le Duc de Nemours, & n'y peut rentrer que par la planche que luy dreſſerent les faueurs du Mareſchal de Biron & du Baron de Lux ſon nepueu à la premiere entrée du Roy. Mais ſe voyant deſcheu de ceſte ancienne ſplendeur & dignité qu'il auoit obtenuë lors qu'il eſtoit comme le premier oracle au Conſeil; le ſouuenir de ce qu'il auoit eſté, luy fit naiſtre vn deſir de n'eſtre plus. Dés-lors il ſe propoſa de ne penſer plus qu'aux affaires de ſa charge, remettre la diſcipline Eccleſiaſtique en ſon Archeueſché, meſpriſer les eſcrits & propos qu'on publioit au preiudice de ſon honneur, regarder à l'abry les flots & les orages de ce monde, & attendre le temps d'arriuer à la tranquilité du port qu'il approchoit, auquel il aborda dés le troiſieſme iour de ſa maladie, IX. de Ianuier. Il auoit le ſens fort net, & l'entendement capable de preuoir & predire les euenemens de pluſieurs conſeils; iugeoit mieux qu'aucun autre de la nature des hommes par l'inſpection de leurs viſages. Car ayant vn iour conſideré curieuſement le Mareſchal de Birō aux traicts & à l'air de ſon viſage; il iugea qu'il auoit la phyſionomie treſ-mauuaiſe, voire d'vn homme qui debuoit perir malheureuſement. Il eſtoit docte, & toutes qualitez requiſes à l'elegance du bien-dire ſe rencontroient en luy. Vn viſage doux & graue, vne actiō gracieuſe & perſuaſiue, vne facilité de paroles cōioincte auec vne forte vehemence, par leſquelles il ſe fit admirer en pluſieurs actions publiques; aux

Homme de grand ſens.

Bon phyſionome.

Doué de belles qualitez.

1599. premiers & derniers Estats de Blois, en l'assemblée du Clergé à Melun aux Estats de Bretagne. En somme doüé de grandes parties qu'il pouuoit mieux faire valoir s'il eust voulu preferer la contemplation spirituelle au labyrinthe des affaires de la Cour peu conuenable à sa profession.

Mort soudaine du Cõte de Schomberg.

LA mort de Gaspard Comte de Schomberg & & de Nantueil, Alemand d'extraction, & de grande authorité en la Cour, fut beaucoup plus soudaine. Vne apoplexie l'emporta de ce monde en vn instant, le XVII. de Mars.

De la Duchesse de Beaufort.

MAIS cest accident ne troubla point tant la Cour comme le regret & desplaisir que le Roy conceut par le deceds de la Duchesse de Beaufort. Sa beauté sans-pair & sa respectueuse bonne grace auoient gagné le cœur & le lict du Roy, & le terme de sa quatriesme gesine approchant, elle prid congé du Roy en termes qui sentoient son dernier à-dieu, luy recommanda ses enfans, l'acheuement de sa maison de Monceaux, & la recompense de ses seruiteurs, partit de Fontaine-bellaud le Lundy de la sepmaine qu'on appelle Saincte, à desseing d'y passer les festes de Pasques, & d'attendre le poinct de son accouchement. Elle l'apprehendoit fort, car quelques deuins l'auoient aduertie que ceste derniere grossesse la trauailleroit iusqu'à mourir, & qu'vn enfant l'empescheroit d'arriuer où elle aspiroit, c'estoit à dire d'obtenir selon son esperance la place de femme legitime, mais les grandes resistences que l'Eglise y formoit, luy donnoient d'estranges trauerses en son ame. Les courts & les oreiles des Grands ne sont que trop ouuertes à tels pro-

fesseurs de deuinatiõs & de magie, cõtre lesquels, 1599.
& contre ceux qui les escoutent, le sainct Oracle prononce neantmoins d'espouuentables arrests.

Comme elle se proumene dans les iardins de l'hostel de Zamet apres auoir oüy cest excellent concert de musique qui se faict en l'Eglise S. Antoine le Ieudy Sainct, voicy qu'vne grande aproplexie la surprend, & presque luy termine la vie sur le champ. Le paroxysme en estant passé, on la transporte chez sa tante de Sourdie au cloistre S. Germain de Lauxerrois, où les violences de ses douleurs se renforçans auec d'estranges syncopes & conuulsions si cruelles qu'ayans porté sa bouche sur la nuque du col, la mere & l'enfant moururent ensemble le Samedy matin, trop tost pour trois enfans qu'elle laissa; Cæsar Duc de Vendosme, Alexandre depuis Grand-prieur de France, & vne fille, trop tost aussi pour ceux qui sçauoient que sa faueur estoit vn sentier tout frayé pour approcher celle du Roy.

Mort estrange. *&* *Piteuse.*

Le Duc de Sauoye esperoit s'en preualoir pour les affaires qu'il auoit à decider auec sa Majesté, mais la fascherie de ceste trauerse externe fut accompagnée d'vne domestique par la mort de D. Philippin son frere bastard, tué par le Marquis de Crequy en duel memorable pour la condition des personnes & circonstances du combat, mais fondé sur vne querele assez friuole, comme vne infinité d'autres qui d'vne forcenée & brutale fureur destruisent & les armes & les corps de plusieurs en pleine paix contre qui la mort n'a voulu rien entreprendre au milieu d'vne armée. A la reprise du fort de Barraut sur le Duc de Sauoye, Crequy demeura possesseur entre autres

D. Philippin bastard de Sauoye tué par Crequy.

Brutalité des duels qui destruisent l'homme tout entier.

1599. choses d'vne escharpe richement estoffée, qu'vne Dame de Piemont auoit donnée à Philippin. Quelques iours apres Philippin l'enuoye redemander. Mais Crequy la portoit comme vn trophee de sa victoire, il la refuse, & de là s'aigrit le premier leuain du despit de Philippin, depuis aduint que Crequy fut defaict à S. Ian de Morienne allant au secours de Charbonnieres, comme nous auons dict en son lieu, & mené prisonnier de guerre à Turin. A Turin il void ceste Dame en vne compagnie. Comme il l'entretenoit, Philippin suruenant les trouue parlans ensemble, & ne peut s'empescher qu'il ne lasche quelque parole dont Crequy se sent picqué. Mais le temps & le lieu ne permettoient à Crequy d'en tirer raison autre que peut vn prisonnier. Deliuré qu'il est, il mande à Philippin, Que s'il veut auoir son escharpe, il la vienne querir. Philippin s'estime braué, & croyant que Crequy portoit ceste escharpe au prejudice de son honneur, il le faict appeller, Ils se battent contre les portes de Grenoble, & l'appellant estonné d'vn coup d'espée à trauers le corps, qu'il auoit porté par terre, demande la vie à Crequy. Crequy la luy donne, & l'ayant faict penser par son Chirurgien mesme, se departent comme bons amis.

Crequy appellé par Philippin.

Luy donne la vie à sa demande.

Le Duc de Sauoye aduerty du succez, demeure extremement indigné, & mande à Philippin, qu'il ne le veut point voir, que premierement il n'ait effacé ceste honte, & radoubé la breche qu'il a faicte à sa reputation en demandant la vie. D'ailleurs on luy faict entendre que Crequy s'est vanté d'auoir eu du sang de Sauoye. Il faut donc que Philippin tire raison de ceste parole, ou qu'il

Le Duc de Sauoye s'offense qu'il l'ait demandée.

1599.

qu'il creue. Ainsi voila soudain vn second appel à Crequy. Crequy s'en pouuoit excuser, attendu que Philippin luy deuoit la vie, mais il auoit trop de courage pour refuser le champ, il l'accepte auec mesme allegresse que le premier.

Philippin appelle Crequy pour la seconde fois.

Les peines portées par la nouuelle defense des duels ne permettoient que le combat se fist en Dauphiné, & l'infraction de l'Edict par le gendre d'vn gouuerneur eust esté de mauuais exemple. Ils conuiennent donc que ce seroit sur le territoire de Sauoye, & prennent rendez-vous au deuxiesme de Iuin entre Quirieux & S. André. Qu'ils se battroyent à l'espée & au poingnard, à pied & en chemise, & ne se departiroyent que par la mort de l'vn des deux. Que le vainqueur auroit les armes du vaincu. Que douze Gentils-hommes de Dauphiné, & autant de Sauoye, assisteroient pour enleuer le corps du vaincu, & empescher qu'aucune supercherie ne fust faicte au vainqueur. Que les douze Sauoysiens seront autant esloignez du cōbat, comme les Dauphinois pourroient employer de temps à passer l'eau pour se rendre à mesme instant sur le champ du combat. Que leurs seconds, la Buisse pour Crequy, Attignac pour Philippin, se trouueroyent seuls sans autre sur le champ, qu'ils feroyent la visite des armes & des habits des deux combattants, les foüilleroyent par tout pour sçauoir s'ils auroyent quelques enchantements ou charmes sur eux; & laisseroyent decider le differend aux champions, sans se mesler de leurs fortunes.

Ils conuiennent du lieu & des conditions.

Le iour eschet, Philippin trouue des difficultez aux conditions de ce combat, & retardāt de venir,

1599. donne quelque ombrage & sinistre impression: mais c'estoit vn interne ressentiment du malheur qui le talonnoit. La Buisse le presse de partir; & sçachãt bien faire valoir le courage & la valeur de son amy, veut donner de l'estonnement à son ennemy. Ie sçay (dit-il entre autres paroles en allant) que vous estes braue, & auez de courage tout ce qui se peut: mais vous auez affaire à la plus furieuse espée qui soit en France, cela me faict parier vostre perte. Ils viennent aux mains. Philippin tire d'abord contre Crequy d'vne si brusque fougue qu'il luy donne beaucoup de peine à parer ses atteintes, & desia rend l'action doubteuse aux spectateurs. Mais Crequy retient son iugement net & sans trouble, & ne voulant frapper suyuant les bouttées de la colere, laisse passer ceste premiere impetuosité, prend son temps selon l'occasion, & porte à Philippin deux coups d'espée dans le corps auec telle roideur qu'il le renuerse & cloüe son corps à la terre. Crequy desiroit emporter auec la victoire l'honneur de luy donner encore vn coup la vie. Mais l'vn n'estoit pas en estat de s'humilier vne autre fois à ceste demande; & l'autre ne pouuoit rendre ce que la violence de son estoc auoit rauy. Ainsi tel cuide venger sa honte qui l'accroist.

Philippin y demeure mort.

Mort du Chancellier de Chiuerny.

LES enuieux & mal-veillans de Philippe de Huraut Comte de Chiuerny Chancellier de France eussent bien voulu triompher & de son honneur & de sa vie si leur pouuoir eust equipollé le vouloir. Il auoit esté premierement Surintendant de la maison de Henry Duc d'Anjou, qui succedant au Roy Charles IX. son frere, le fit Garde des seaux viuant le Chancellier de Bira-

1599.

gue, puis le pourueut de son Estat apres sa mort. Mais aux Estats de Blois apres les Barricades de Paris, pour contenter en ceste partie les autheurs des factions & chefs de la Ligue, le Roy son bien-faicteur luy commanda de se retirer en sa maison (ainsi qu'à d'autres de ses meilleurs & plus confidens seruiteurs, ausquels ils en esperoyent substituer à leur poste & deuotion) & donna les seaux à Monthelon Aduocat en la Cour de Parlement. Apres auoir coulé partie des tempestes du siecle à l'abry de ses belles maisons de Chiuerny, d'Eclimont, & autres; le Roy par les recommandations de Belle-garde Grand-escuyer, & d'O Surintendant des Finances de sa Majesté, le restablit en sa charge & dignité, durant laquelle comme sa felicité desplaisoit aux vns & prouffitoit aux autres, il contrequarra d'vne singuliere constance & moderation les efforts de ses ennemis. Iamais ne se trouua personne qui fust egalement approuué de tous, & plus haut exaucez sont les Cedres, plus sont-ils exposez à la violences des tempestes. Aux Estats de Roüan on forma tant de plaintes contre luy, qu'on proposa de luy donner vn Garde des seaux, ou de luy procurer vn chappeau de Cardinal à Rome. Mais ces grandes dignitez ne se rongnent qu'auec honte; & celles qui tiennent le premier rang de la milice & de la iustice en France, ne se perdent qu'auec la vie. Ces enuies & trauerses luy firent naistre vn ardent desir de leuer les abus qui s'estoient glissez par la licence des temps és affaires de la Chancellerie. Les anciens reglemens furent renouuellez par Edict du IX. de Feburier, mais la mort ayant preuenu la perception des fruits & du contentement

Auparauant disgracié par les practiques de la Ligue.

Restably par le Roy present.

Il auoit commencé de beaux reglemens en la Chancellerie.

1599.

Sō successeur de Belieure les a para- cheuez.

qu'il s'en estoit promis, Pompone de Belieure son successeur reforma par diligence les desordres qui s'estoient introduits par nonchalance. Il ne s'y faict plus de monopoles, plus de practiques au preiudice du public. La Iustice & la raison seules y trouuent place. Les grandes & honorables charges qu'il a soustenuës & dedans & dehors le Royaume au seruice d'vne race entiere de nos Rois, luy ont merité ce tesmoignage de la bouche mesme du Roy, Qu'il le tient pour le plus homme de bien qui soit en France, & son incorruptible probité luy a acquis la garde des loix & la souueraine conduitte de la Iustice du Royaume, charge à laquelle on ne peut apporter trop de constance, d'integrité, d'experience & de preudhommie.

MAIS encores que la mort soit sans respect, & ne sçache distinguer aucune qualité de personnes, on void neantmoins qu'en certaines saisons elle s'attache plus aux grands. Maintenant elle n'espargne pas mesme les principaux piliers du siege Romain. Ian de Schomberg Archeuesque Electeur de Treues mourut peu de temps apres Gaspard de Schomberg, & verifia le dire, qu'vne affliction n'arriue point en vne maison, qu'elle n'en traine vne autre ou plusieurs apres elle.

Ian de Schō- berg Arche- uesque Ele- cteur de Tre- ues suit de- pres Gaspard Compte de Scomberg.

ELLE desploye pareillement ses aiguillons contre le College des Cardinaux, & les diminuë d'vn bon nombre en peu de moistant de ceste année que de la suiuante. Michel Vayuode de Valachie donna la chasse & la mort au Cardinal Battory Polonois, qui s'estoit mis soubs la protection du grand Seigneur, & rendu son tributaire. Le Cardinal Raderic venu de Pologne

Mort de plu- sieurs Cardi- naux.

à Rome pour gagner le Iubilé, fut emporté d'vne fieure de ce monde à l'autre. Le Cardinal André d'Austriche n'agueres Gouuerneur de Flandre; le Cardinal Prinly Patriarche de Venise ; le Cardinal Cajetan s'entresuiuirent à la file. 1599.

Diuers changemens d'homme mōdains.

Ainsi la mort assailloit les vns, tandis que les autres poussez de diuers instincts s'enfermoiēt volontairement aux plus reformées & plus austeres Religions. Plusieurs qui durant les guerres plus qu'inciuiles auoyent courageusement combattu l'ennemy, se combattent & abbattent maintenant eux-mesmes, les vns y sont portez par zele & deuotion, les autres par desespoir de ce qu'ils ont desiré, & d'autres encore par vn desplaisir de ne pouuoir durant la paix entretenir le train & l'equippage que la pointe de l'espee leur donnoit.

Retour du Duc de Ioyeuse aux Capucins.

Entre ceux qui d'vne milice temporelle passerent tout à coup en la spirituelle, le monde s'estonna fort de Henry Duc de Ioyeuse & Mareschal de France. Car ayant nagueres gousté tous les plaisirs & toutes les delices qui foisonnent en la Cour, il y auoit peu d'apparence & moins de soupçon qu'il se peust tant aisément destacher des vanitez du monde pour s'attacher en vn instant & se monstrer tout transi aux pieds d'vn Crucifix. Mais il se sentoit rappellé par l'obligation de son vœu (de faict il vaudroit mieux ne rien vouër, que de ne tenir le vœu qu'on à faict en maiorité sans force, sans contrainte, sans induction de personne) & poussé d'vne interieure compunction qui le rappelloit à la profession où son pere l'auoit dedié en sa ieunesse. Suiuant laquelle resolu de quitter le monde, où lon voit v-

1599. ne perpetuelle haine & discorde entre pareils, vne pernicieuse enuie contre ceux que les Princes approchent de leurs oreilles & faueurs au preiudice des anciennes dignitez des Grands, comme il en auoit senty sa part depuis ceste grande autorité de son frere aisné deuenu beaufrere du Roy, & premier Duc de Ioyeuse : il auoit des lors choisi l'ordre des Capucins, où toutes qualitez sont egales, & le iugea plus retiré des vanitez humaines, plus ardent au zele de pieté, plus capable d'esleuer son ame de la terre à la contemplation de son origine.

Deux freres de ceste maison morts en la bataille de Coutras, & leur successeur noyé dans la riuiere du Tar à la deffaite de Villemur en Lauraguais (comme nous auons marqué en leurs lieux) firent que les factieux de Toulouze & la Noblesse du party iugerẽt ce Capucin capable de releuer le nom & la creance de ceste lignée, à l'exemple de son pere; qui, Grand prieur de Languedoc, eut dispense de prẽdre femme puisque la maison n'auoit ressource que de luy. Ainsi persuadé le Pape luy dõne dispense; & le General de son Ordre, cõgé de retourner au siecle, mais il s'oblige volontairement à ceste condition. De rentrer en sa vocation quand l'Eglise & l'Estat auroiẽt diuinement obtenu leur repos & tranquillité. Voicy donc qu'ayãt obtenu sa rehabilitatiõ, & porté du mesme mouuement qu'à la premiere fois, il retourne pour la deuxiesme à ceste tant austere souffrãce de toutes incommoditez, & tost apres fust escouté preschãt en diuerses Eglises à Paris, esquelles trouuant des auditeurs fort disposez à gouster sa doctrine, on luy porta plus de respect & de reuerẽce en sa bassesse, que ses anciẽnes mondanitez ne luy auoyẽt

1599.

acquis de lustre & de grandeur.

La Marquise de Belle-isle se rend aussi Feuillantine.

Le plus imbecille sexe veut faire paroistre qu'il n'est moins capable de combatre les allechemens de ce monde, & d'emporter la victoire sur soy-mesme. La Marquise de Belle-isle puisnée de ceste illustre maison de Longueville, qui tient rang des premieres de la France, vefue depuis cinq ans par la mort du Marquis de Belle-isle son mary fils aisné du Duc & Mareschal de Raiz, veut desormais passer le reste de son vefuage ailleurs que parmy les hommes, arriere des vanitez de la Cour, & loing des grandeurs de ce monde, qui retient l'homme panché contre la terre, & l'empesche de s'esleuer au ciel. Elle se retire de Bretaigne sans autre bruit que d'vn semblant d'auoir des affaires à solliciter au Parlement de Tholose. (La mensonge est bonne quand elle proufite à ceux qui la disent, & n'offense point ceux qui l'escoutent, disoit vn ancien) & se renferme au monastere des Fueillantines, auec telle deuotion que ny les diuertissemens de l'Euesque de Bayonne, ny les defenses de sainct Geoire premier president à Tholose, de la receuoir en ce cloistre, ny les dissuasions de ses freres & beaufreres qui coururent apres, ne peurent rien preualoir alencontre de ses desseings; & se roidissant en ceste pertinacité, que la solitude d'vne vie retirée luy seroit plus delicieuse que les richesses du mõde, qui ne donnent ny goust ny nourriture aux belles ames; ne leur laissa remporter autre chose que l'estonnement de la voir si constamment resoluë à vne incroyable austerité.

Marthe Broßier poussée d'vn esprit contraire.

Mais la deuotion & pieté est vn specieux pretexte à ceux, qui par impostures & piperies

1599. pretendent faire quelque gaing ou tirer autre effect au mespris de la religion, au peril de leurs ames, & au scandale du public. Le diable mesme qui veille incessamment pour surprendre & tromper les esprits foibles & trop simples en croyance, ne s'endort iamais aux ouuertures qu'on luy fait à telle fin, pour en produire de tragiques & dangereuses consequences. Ainsi Marthe Brossier fille de Iaques Brossier habitant de Romorantin en Solongne, à l'instigation de son pere, homme (ce dit l'original,) de peu d'apparence, mais subtil, remuant & factieux, attiroit desia la commiseration des plus credules, l'estonnement des plus resolus, la crainte des plus foibles, & la commune creance du populas qui conuoloit à ce spectacle, si la clair-voyance des plus sages & la prudence des officiers de la Iustice n'eust de bonne heure descouuert la fourbe. Elle auoit fort soigneusemēt leu le liure qu'on appelle vulgairemēt le Diable de Laon, faict à l'occasion d'vne certaine Nicole natifue de Veruins pretēduë demoniaque, & s'exerça tellemēt à cōtrefaire les forcenez eslācemēs & furieuses actions des dæmoniaques, que son pere la iugeant capable de prendre & donner telles impressions, feignit de croire ce qu'il pretendoit faire croire à tout le monde. Il fait le piteux; & publie par tout que sa fille est saisie du maling esprit, la mene à Clery vers le Theologal d'Orleans, premunie des premieres & plus claires demandes qu'on fait ordinairement aux dæmoniaques. Et par ce que Brossier disoit qu'elle parloit des langues estrangeres & intelligibles seulement aux doctes, le Theologal demande à la fille en langage Grec

Practique & sçauante à contrefaire la dæmoniaque.

Est presentée au Theologal d'Orleans.

commentle Diable estoit entré dans son corps. 1599.
Pour la gloire de Dieu, ce dict elle. Ainsi surpris de ceste responce qui luy sembloit faite fort à propos, il en croid quelque chose, & fortifie le desseing de ces pipeurs, l'admiration du peuple qui se laisse aisément porter aux persuasions des choses qui luy semblent hors du commun, augmente la reputation de ce vaudeville. Le pere la promene en deuotion aux plus celebres lieux du diocese; puis à nostre Dame qu'on appelle des Ardilliers, puis à Angers pour la faire declarer dæmoniaque par le iugemeet de l'Eglise.

M. Miron Euesque d'Angers plus curieux que le Theologal de descouurir la verité, faict loger Marthe en lieu où personne ne la pouuoit dauantage suborner; ordonne de sa nourriture & de la façon qu'il y vouloit obseruer. On luy donne de l'eau beniste pour breuuage en vn vase commun, elle en boit, & la trouue bonne, puis de l'eau commune en vn benestier, la voila transportée de fureur en apparence à guise d'vne Bacchante. Pour mieux s'esclaircir en ce faict, l'Euesque commande, à la veuë de plusieurs gents de qualité, qu'on luy apporte vn reliquaire de la vraye Croix, & suiuant son ordonnance on presente à Marthe vne clef proprement enueloppée d'vn taffetas rouge. Elle sçait le commun dire, que les Diables ont en horreur la croix, voicy dōc qu'elle contrefait les signes & mouuemens d'vne forcenée, & par ceste fiction cuide imprimer ceste croyance bien auant en l'imagination de l'Euesque. Il en veut faire encore vn autre preuue; & demande son grand liure d'exorcismes. L'Aumosnier luy donne vn Virgile. Il en lit le

A l'Euesque d'Angers, qui

1599. premier vers de l'Æneide. Elle s'imagine qu'autant de mots sont autant de pressans termes de l'exorcisme. Elle fremit, & se patoüillant par terre auec vne horrible agitation & batement de membres, cuide bien auoir obtenu son desseing. Ainsi l'Euesque acertené de l'imposture, faict chasser le pere, la fille & ses sœurs hors d'Angers, auec menaces de punition corporelle s'ils estoient surpris en son diocese.

Descouure l'imposture.

Brossier ramene sa fille à Orleans, où il auoit trouué des humeurs plus disposées à receuoir pour verité ses trompeuses menteries. L'Official l'esprouue par deux subtiles sondes. Il demande à Marthe si elle sçait lire, & sur sa response affirmatiue se faict reueremment apporter son liure qu'il appelloit d'exorcismes. C'estoit vn vieil Despautere couuert de deux aix à l'antique auec deux grands fermoirs de cuiure. Il le luy presente pour y lire quelques lignes à l'ouuerture du liure. Ces lignes furent certains vers Latins construicts partie de vocables entiers, partie de syllabes finales, qui ne signifient rien estans separées des autres qui paracheuent le mot. Elle en trouue la prononciation rude, aspre, scabreuse, & ne les ayant qu'à demy proferez, se veautre par terre, se tourne & retourne, se bat la teste, la poictrine, les cuisses, auec de si drus & brusques voltigemens, que ceux qui n'auoient du sens que pour l'arrester à l'escorce & superfice de ceste ruse, demeuroient comme transis d'estonnement & de frayeur. En suite l'Official sçait qu'il y a des parfums dont les odeurs sont agreables & plaisantes aux Diables, & d'autres aussi dont les vapeurs les importunent iusques à leur donner la chasse. Car

1599.

mesme l'Ange de Tobie luy disoit que si le Diable ou vn esprit maling troubloit quelqu'vn, il luy faloit faire vn parfum du cœur & du fiel du poisson qu'il luy auoit enseigné. Il la faict doncques lier dans vne chaire, & luy presente au nez vn parfum d'herbes & drogues si puantes que l'odeur ayant penetré ses narines, la miserable qui ne se pouuoit trauailler que des iambes & des pieds dont elle s'escrimoit à outrance, fut contrainte de lascher ceste priere, *Laissez moy Messieurs, i'estouffe, il s'en est allé le meschant.* Ainsi la fraude verifiée, l'Official defendit aux gents d'Eglise du Diocese d'Orleans d'exorciser Marthe à peine de suspension.

Le pere la faict trotter vagabonde de bourg en autre, pres d'vn an & demy, puis la voyant fort bien practique à contrefaire les sauts, soubresauts, symptomes & simagrées des dæmoniaques, il iuge qu'il ne peut faire voir sa fille sur vn plus fauorable ny plus plausible theatre que sur celuy de cest abbregé de l'Vniuers, où les aumosnes & charitez plus libres & plus frequẽtes qu'en lieu du monde, attirent toutes personnes necessiteuses, & où le peuple admire tout sans iugement. Il l'amene à Paris; & la proumene par les Eglises pour receuoir des aumosnes. D'arriuée Marthe publie qu'elle est possedée de trois Diables; & nomme l'vn Beelzebub, vieil & cruel; l'autre Ascalon, ioyeux & gaillard, bouffon d'enfer; le troisiesme, Marmiton d'enfer, qu'ils entendent toutes langues, mais ne respondent qu'en François. On en parle diuersement, au Conseil du Roy, en la Cour de Parlement, aux chaires des predicateurs, en toutes assem-

Le Pere l'amene à Paris

1599.

blees publiques & priuées. Le populas murmure que c'est grand pitié de laisser si cruellement tourmenter par le Diable vne creature de Dieu, le pere inuoque le secours des exorcistes. L'Euesque de Paris est prié d'y proceder. Il sçait les affronts qu'elle a desia receus à Angers & à Orleans, & n'y veut rien faire que par l'aduis des plus celebres Theologiens & Medecins de l'Vniuersité. Il les conuoque en la sale de l'Abbé Saincte Geneuiefue. Marius Docteur en Theologie l'interroge en Grec; Marescot Docteur en Medecine, en Latin. Elle dit qu'elle n'est pas en lieu propre pour respondre, aussi n'estoit-elle pas instruicte és responses formelles à leurs demandes ne surprises, & son dæmon ne parloit qu'en François, encore non à toutes heures, ny en tous lieux, ny à toutes personnes indifferemment.

L'Euesque de Paris assemble les Theologiens & Medecins pour en cognoistre.

L'Euesque commande qu'on la mene en vne chappelle de Saincte Geneuiefue, & permet qu'elle soit exorcisée par vn Prestre. Aux premieres paroles elle se precipite à la reuuerse, remuë les flancs comme vn cheual outré, bruit & parle du ventre à guise des hypochondriaques & hydropiques, roüille les yeux, tire la langue, tressaute par fois en l'air, & se tempeste en somme d'vne tant outrageuse agitation, que l'assistence deplore sa miserable condition. On luy met en la bouche des reliques de la vraye croix, elle les endure sans contraste. Mais comme on luy presente le chapperon d'vn Docteur, elle rugit & proteste qu'elle sent d'horribles tourments.

Les Medecins respondent pour la plus-part cõtre elle.

Les Medecins sont requis de dire ce qui leur ensemble. Presque tous concluent, & Marescot en porte la parole à l'Euesque; Qu'il n'y a nulle

1599.

operation diabolique, beaucoup de feintise & peu de mal, peu d'autres (comme en vne compagnie il se trouue tousiours des esprits de contradiction qui penseroient manquer de suffisance s'ils ne taschoient d'affoiblir ou renuerser par contraires raisons celles d'autruy) protestent qu'ils remarquent en Marthe tous les signes ordinaires aux dæmoniaques, que les mouuements d'icelle ne sont ny naturels ny materiels, & procedent sans doubte d'vn maling esprit. Aucuns secondent cest aduis pour la descharge de leurs consciences. Quelques Theologiens rapportent, Qu'ayans mis la fille tout debout entre eux, & l'affaissans contre terre de toute leur force à deux mains, ils l'ont neantmoins sentie sousleuer en l'air vn pied de haut.

Quelques Theologiens au contraire.

On continuë les exorcismes, & quand elle oit parler du mystere de l'Incarnation, ou du Sacrement de l'Eucharistie, elle se renuerse sur le dos, & se traine à peu de soubre-sauts violents depuis l'autel iusqu'à la porte de la chappelle. Marescot soustient que ce n'est que feinte, & que tels eslancemens se font par habitude. Là-dessus vn Capucin; *Si quelqu'vn* (dit-il) *est encores incredule, qu'il entreprenne de l'arrester, & le Diable l'emportera.* Marescot void que c'est vne pierre iettée dans son iardin. Mais il ne craind point les Diables de ceste legion. *Ie prens ce hazard sur moy* (ce dit-il en repartant) & luy portant la main au col, & son genoüil sur le sien ainsi veautrée qu'elle estoit, fit voir à la compagnie que Marthe & son dæmon auoient bien peu de force. Il l'arresta tout-court, & la contraignit de s'escrier comme à Orleans, qu'il s'en estoit allé. Mareschot

Marescot fait voir à l'œil la fourbe.

1599. persiste en son affirmatiue, & faict semblant de se retirer. Marthe le tient pour son fleau, & recognoist qu'il se roidit plus que tous autres contre l'impression qu'elle cuide donner. Voicy qu'elle reuient à ses eslans accoustumez, & reprend ses premieres furies. Marescot y remet la main, & les accoise sans peine. Ainsi ses compagnons se renforcent en son opinion, Qu'il n'y a rien icy contre nature.

Au lendemain l'Euesque prie d'autres Medecins de la voir. Vn d'entre-eux asseure qu'elle est reellement & de faict possedée, par ce qu'elle tiroit la langue & enduroit la picqueure d'vne espingle, signes bien foibles pour autoriser son iugement. Vn autre, qu'il y voyoit beaucoup d'apparences de fiction, mais que Fernel n'auoit point certainemẽt cognu la dæmonomanie d'vn malade qu'au bout de trois mois. Les autres souscripuirẽt au premier aduis, d'autant mesme qu'ils ne remarquoiẽt aucune alteration ny de poux ny de respiration ny de couleur és plus turbulentes agitations de ceste pipeuse.

CEPENDANT le peuple accourt de pres & de loing à ce spectacle, il y a apparence qu'aucuns en pretendent supposer vn miracle comme ailleurs bien souuent. La superstition est volontiers la mere d'impieté, les diuerses opinions diuisent les affections, les chaires publiques en bruyent desia, il en peut reussir vne dangereuse sedition. Pour ce la, Cour de Parlement ordonne que Marthe sera mise entre les mains du Lieutenant criminel. Le Clergé murmure, les dæmoniaques ne sont pas de la iurisdiction temporelle, il n'appartient qu'à l'Eglise de les cognoistre, & de les

chasser quand elle les a cognus. Quelques Capucins ne s'en peuuent taire en leurs sermons, on en met de prisonniers. Ils recourent au Roy : mais il veut que sa Cour de Parlement soit obeye. La grand' Chambre & la Tournelle enioingnent par leur arrest au Lieutenant de robe courte de remmener ces affronteurs & charlatans à Romorantin, auec defense d'en sortir sans permission du iuge de la ville.

1599.

Arrest contre.

COMME le Parlement estouffoit par sa prudence les semences des factions & mutineries qui prenans pied dans la ville de Paris, pouuoient produire des fruicts d'vne funeste sedition; il portoit d'ailleurs son ordinaire preuoyance au bien de l'Estat pour l'aduenir, & meditoit de ioindre ses instantes prieres & remonstrances auec celles que les Princes & Seigneurs du Conseil faisoient au Roy. Ils consideroient que les ennemis de ceste Couronne armeroient volontiers toutes les puissances infernales, & susciteroient toutes les iniures de l'air, toutes les tempestes des eaux, pour engouffrer ce Nauire qu'ils ont cy-deuant par leurs damnables factions desarmé de toiles, d'anchres, de mast, de chables, & laissé tout entr'ouuert de tous costez flotter à la mercy des ondes. Ils sçauent que Fr. Honorio Capucin de Milan a nagueres aduerty le Roy d'vn execrable desesperé qu'on enuoyoit d'outre les Monts pour attenter contre sa Majesté, qu'il a de faict esté troué dedans Paris, & prins sur les remarques que le Religieux donnoit par sa lettre. Tous les peuples François apprehendans vne rechute aux miseres dont la souuenance leur estoit encore toute fraische, dressoient leurs vœux communs

1599. en haut à ce qu'il pleust à Dieu disposer les affe-ctions & volontez du Roy aux effects d'vn mariage, honneste, vtile, necessaire. Vn bon Prince n'aime pas son salut s'il n'est conjoinct auec le salut du public; & ne souffre pas qu'on luy souhaite rien qui ne soit expedient à ceux qui le souhaitent.

Le Parlemēt de Paris exhorte le Roy à subir la loy du mariage.

La Guesle Procureur General de sa Majesté accompagné de ses pregnantes & persuasiues raisons, l'intention du Parlement & la voix du peuple. Aux Estats successifs le plus proche du Prince succede tousiours, mais la France n'abonde que trop en hommes, dont les corps desarmez par la paix, retiennent neantmoins l'ame & le courage armez pour abolir vn iour s'ils peuuent les loix sacrées & fondamentales de l'Estat. Toutes les fois que la Couronne s'est transplantée de branche en autre, elle n'a point failly d'estre trauersée de nouuelles partialitez & combustions. Quand la succession demeure en sa souche, les apprehensions des calamitez publiques n'affligēt aucun, car les peuples iettans l'œil sur vn fils legitime, cuident que le pere regnant rajeunisse en la personne de son successeur. Il n'y a rien qui dōne plus de contentement à l'esprit, plus de recreation à la veuë des subjects, qu'vn nombre de beaux enfans en la famille Royale comme rayons du Soleil qui illumine les Royaumes. Ce doux nom de Dauphin n'a de long temps resonné aux oreilles des François, ils l'attendent comme les malades vn refraischissement au milieu de leurs ardeurs. Le commencement d'vn si grand bien sera de faire declairer nulle mariage d'entre sa Majesté & la Roine Duchesse de Valois. Le de-

faut de lignée, la conseruation de l'Estat, le degré 1599.
de leur consanguinité qui se trouue au troisiesme
sans dispense, le mespris des formes essentielles &
necessaires, & le defaut de consentement, ont tou-
siours esté causes legitimes ou pretextes de pareil-
le dissolution. Mais vn si grand Royaume où relui-
sent tant de Princes, tant d'illustres & anciennes
familles, ne s'accommoderoit pas bien au commã-
demẽt de ceux qui ne naistroient ou de sang roy-
al d'vn & d'autre costé, ou du moins qui tienne
rang principal & souuerain. On ne peut donner
des heritiers de sang trop illustre à vn Royaume,
& s'il n'est esgal au paternel, au moins faut-il qu'il
en aproche. Car les peuples de naturel altier ploy-
ent impatiemment le col sous la domination d'vn
fils qu'ils voyent amoindry du lustre de ses deuan-
ciers, d'vn fils qui ne seroit que moitié Prince &
moitié simple Gentil-homme.

Ces remonstrances porterent coup, elles e-
stoient egalement & fideles & veritables. Le Roy
les escoute, & les gouste comme procedées de bõs
& loyaux seruiteurs, qui par la comparaisõ du pas-
sé iugent de l'aduenir, & conioingnent en ceste
importance l'interest public auec le bien particu-
lier de sa Majesté, qui faisant reuerdir ceste ancien-
ne & derniere branche Royale, qui depuis tant
d'années ne porte point de fruict, occasionnera
ses peuples à leuer, & les cœurs, & les voix au
Ciel, pour la benisson des fleurõs qu'il espereront
luy voir nouuellement naistre, comme par vn pre-
iugé de certaine lignée. Car la voix du peuple est la
voix de Dieu.

Il faloit à ceste declaration de nullité le con-
sentement de la Roine. Elle auoit nagueres, vi-

1599. uant la Ducheſſe de Beau-fort, refuſé d'y condeſcendre, maintenant elle reſpond & mande au Roy par M. Langlois Maiſtre des Requeſtes de ſon hoſtel, qu'elle dira ſon intention à Berthier Agent du Clergé & Intendant de ſes affaires. Il rapporte, *Qu'elle ne deſire que le contentement du Roy & le repos du Royaume.* Et par vne letre particuliere ſupplie ſa Majeſté, la gratifier de ſa protection, ſoubs l'abry de laquelle elle met le reſte de ſes années.

La Roine Marguerite conſent la nullité de ſon mariage.

Suiuant ceſte parolle, elle requiert & pourſuit en Cour de Rome que le mariage ſoit declairé nul, comme faict en degré non permis, ioinct qu'elle n'y conſentit iamais que de la bouche ſeule, pour le reſpect & reuerence du Roy Charles ſon frere, & de la Roine ſa mere.

LE Roy l'accompagne d'vne pareille requeſte, & commettant ceſt affaire au Cardinal d'Oſſat & à Sillery ſon Ambaſſadeur à Rome, les charge de faire entendre au Pape, Qu'en ce qui concerne la nullité de ſon mariage, il ne deſire autre faueur que celle de la iuſtice, & ce qu'on ne pourroit refuſer au moindre de ſes ſubiects en pareil incident.

MAIS Clement VIII. declarera-il nul vn mariage dont l'approbation de Gregoire XIII. a effacé ce qu'il pouuoit auoir de vice? Le vice eſt de telle nature qu'il n'en permettoit le contract, & le rompoit eſtant paſſé. D'ailleurs le mariage fut conſommé en vne ſaiſon où le Roy Charles & la Roine-mere couuroyent & couuoyent de treſfuneſtes deſſeings ſoubs le voile de ceſte alliance. La Religion que le Roy ſuiuoit alors ne luy permettoit de ſe ſoubſmettre à la iuriſdiction de Ro-

1599.

me, & la Roine qui n'apportoit à ceste action que le corps, non le cœur, eust monstré le desirer si les empeschemens eussent esté leuez à son instance. Ainsi les vns & les autres furent peu soigneux d'enuoyer à Rome.

Clement doncques par l'aduis du Consistoire donne la cognoissance de ceste cause au Cardinal de Ioyeuse, à l'Euesque de Modene son Nonce en France, & à l'Archeuesque d'Arles, lesquels ayans faict informer de l'aage du Roy, veu la demande des trois Estats du Royaume, & consideré toutes les autres solemnitez requises, declarerent le mariage nul, & remirent les parties en liberté de prendre tel party que bon leur sembleroit.

Le Roy ne meurt iamais, car l'vn n'est si tost expiré que le plus proche habile à succeder prend & son sceptre & sa couronne. Aussi le nœud de ce mariage n'est si tost desnoüé, qu'on parle de le renoüer auec vne autre. Les alliances sont auiourd'huy fort rares en la Chrestienté. Portugal, Aragon, Naples, Sicile, & tous les autres Royaumes des Espagnes sont maintenant reduicts soubs vne seule Monarchie, les maisons souueraines ayãs des filles ont quasi toutes quelques inegalité ou d'aage ou de religion, ou quelque autre subiect qui aliene les affections, & l'experience apprend tous les iours que la diuersité des religions diuise les cœurs & rompts la concorde du mariage. Les alliances estrangeres & payennes estoyent expressément interdictes aux enfans d'Israël. Christ ne se peut allier auec Belial, ny le loup s'associer auec la brebis.

Les Princes ont auiourd'huy de la peine à trouuer des alliances dignes.

Marie de Medicis estoit vn precieux

1599 ioyau entre les mains du grand Duc de Florence son oncle, & capable de ioindre l'alliance de quelque grande maison à la sienne originaire, qui dés long-temps marche à l'egal des plus illustres d'Italie. Il en fut parlé dés la premiere congratulation que la seigneurie de Venise enuoya faire au Roy tost apres son aduenement à la Couronne, & sembloit que la prouidence diuine n'eust voulu l'ottroyer à l'Empereur, afin que de son sang meslé parmy celuy de Bourbō, nacquist aux François vn Fleuron, qui fist reuerdir le tige royal, & perpetuast la posterité du Roy, comme iadis incorporé auec celuy de Valois, il auoit faict monter trois Rois consecutifs sur le theatre de ceste Monarchie, donné vn Comte de Flandres Duc de Brabant & d'Alençon, vne Roine d'Espagne, vne Duchesse de Lorraine; & celle qui suruiuant à tous ceux-la depuis ceste declaration de nullité, portera le titre de Roine Marguerite.

La maison de Florence enfournit vne au Roy.

CESTE nullité accordée par le Pape, le Roy l'enuoya remercier par d'Alincour, fils de Villeroy (non plein de creance & reputation entre les amis de ceste Couronne) & luy demander son aduis touchant ses secondes nopces qu'il desiroit recercher en la maison de Florence. Mais d'autant que l'année suiuante produira les effects de ceste negotiation, faisons vne pause, & parcourons ceux qui restent en la presente.

Il desire que le Pape l'aggrée.

Les beautez de Henriette creée par le Roy Marquise de Verneuil, fille de François de Balsac seigneur d'Entragues Cheuallier des Ordres de sa Majesté & Gouuerneur d'Orleans, auoyent cependant occupé la place de la Duchesse de Beaufort. Mais ceste tant douce humeur, ceste tant

1599.

respectueuse amour de la premiere demeuroit biē auant engrauée dans le cœur de sa Majesté. Aussi verrons nous naistre de ceste nouuelle priuauté, vn changemēt qui fera cognoistre à celles qui ne sçauent cōseruer leur fortune, que qui sçait aimer peut hayr. La prudēce est l'œil & la vigilance de la Raison, & au cōtraire l'imprudēce en est l'yuresse, qui née des affectiōs, & par maniere de dire recueillie cōme vne nuée, esbloüit la Raisō, & ne luy laisse apperceuoir ce qui luy fait besoing. Le Roy ne se laisse tellemēt maistriser aux siennes, que parmi ces roses qu'il cueille au Bois-males-herbes, il ne traitte à Rome vn autre importāt affaire embarassé d'importunes trauerses & difficultez, affaire qui fournissant aux peuples dequoy exercer leur iugemēt, preoccupoit les vns de la crainte d'vne nouuelle cōbustion, & les autres de l'esperance d'aller aux cāpagnes de Piémont vuider ce differend à la poincte de l'espée. Sa Majesté redemande le Marquisat de Saluces comme dependāt du Dauphiné; le Duc de Sauoye s'en est saisi comme d'vne piece du naufrage qu'il estimoit ceste Couronne estre sur le poinct de faire l'an M. D. LXXXVIII. ainsi que nous auons appris en son lieu, & pretendāt que les Dauphins de France l'ont extorqué de ses deuanciers, le veut desormais reünir en sa maison. Les parties ont par le traicté de Veruins nōmé le Pape arbitre du proces, proces de grande cōsequence. car il y va du point d'hōneur, c'est à dire ou d'auoir deuëment acquis & legitimemēt conserué le sien, ou d'auoir par moyens obliques & faux tiltres vsurpé l'autruy. Difficultez qui teindrent long tēps l'arbitre en peine de ce qu'il debuoit prononcer. Car l'histoire le loue d'auoir apporté en ce faict

Parmy ses amours traite vn importāt affaire pour son Estat.

dont

1599. vne religieuse integrité, de s'estre despoüillé de toute affection autre que iuste, de n'auoir laissé preoccuper sa conscience ny de haine ny de bienvueillance. Reprenons vn peu de plus loing l'instruction de ce tant memorable procez.

CHARLES Duc de Sauoye preuoyoit que quand nostre incõparable Cõquerãt auroit ramené toutes ses prouinces au debuoir d'vne iuste obeissance, & recouuré toutes les perles de sa Couronne, le Marquisat ne seroit pas la derniere piece de laquelle il la voudroit enrichir. Pour ce, ne voulut il estre aussi des derniers à recercher sa paix & son amitié. Mais quelle apparence qu'vn gendre du Roy Philippe meditast de se soustraire des intelligences d'Espagne pour se reconcilier auec la Frãce qu'il auoit assaillie lors qu'elle estoit pl° esloignée de ce soupçõ? lorsqu'à peine l'eust elle voulu croire quãd on l'ẽ eust aduertie, veu les derniers & recẽts bienfaits qu'il auoit receus du feu Roy?

Le Roy & le Duc de Sauoye sont les parties.

Neantmoins le Roy preste l'oreille aux raisons du Sauoysié. Les Presidẽs de Sillery, pour le Roy; & de la Rochette, pour le Duc, conuiennẽt, mais soubs le bon plaisir du Roy, Que le Marquisat de Salusses, & les terres qui en dependẽt, lors tenuës & possedées par le Duc, luy demeureront à perpetuité, moienuãt certaines sõmes qu'il promettoit paier à termes nõmez, que le Marquisat sera tenu par l'vn des fils du Duc, qui en fera hõmage au Roi, & qu'il restituera quelques places qu'il occupe.

Sillery & la Rochette le sollicitent.

LA seconde cõdition n'estoit point portée par escript, & promise de bouche seulement. Comme doncques il fut question de iurer le traicté, la Rochette declaire qui n'a commandement que de suiure ce qui se trouue escript, & s'en retourne sans rien faire.

1599.

Charles prie le Roy que ceste espine ne les accroche point, & monstre vouloir traicter à bon escient. Mais à quel propos vne seconde conference de Sillery auec François Comte de Martinengues au Pont de Beauuoisin, pour se roidir encore sur le refus de ceste seconde clause verbale?

De ceste premiere Hydre en nacquit vne autre. Martinengues vouloit comprendre les terres de Cental & de Chasteau-Dauphin dans les enclaues du Marquisat: & Sillery soustenant qu'elles despendoyent de la Comté de Prouence, declara ne pouuoir passer outre sans l'effect de la deuxiesme proposition qu'il auoit reseruée.

Le Duc de Sauoye ne cerchant qu'à temperiser.

Mais le Duc estime qu'il se fera trop de preiudice s'il aduouë tenir le Marquisat de la Couronne de France. Au refus, les Deputez s'assemblent encore vne fois à Suze, où le Duc promet de s'arrester à ce qu'en iugeront quelques Arbitres en equité de conscience. Le Roy accepte la condition, & pour faire paroistre qu'il veut sortir d'affaires à l'amiable, remet au Duc le choix des Arbitres, bien marry qu'il n'a plustost faict ceste ouuerture.

Le Roy luy fait la guerre.

COMME le Duc pousse le temps auec l'espaule, & ne procede à la nomination d'aucuns Arbitres, les-Diguieres recommence à luy faire sentir les rigueurs des armes Françoises, & l'escorne de plusieurs places tant en Sauoye qu'en Piedmont, iusqu'à ce que par la paix de Veruins il fut dit, Que sa Saincteté seroit iuge & arbitre de tous les differends qui estoient entre sa Majesté & son Altesse, pour les appoincter dedans vn an.

La paix de Veruins remet le iugement au Pape.

Ainsi les parties exhibent leurs tiltres, & remettent leurs pretentions és mains de l'Arbitre. Le Roy huict seulement par Sillery son Ambassadeur, choisies entre plusieurs autres par d'Illins

1599. premier Preſident au Parlement de Grenoble, irreprochable & pleines d'efficace pour verifier ſon droict par diuers hommages des Marquis de Saluſſes qu'ils ont rendus au Dauphin de Viennois en diuerſes années, eſquels ils aduoüent tenir en fief de luy le Marquiſat de Saluſſes, en reçoiuent l'inueſtiture, ſe declairent vaſſaux & hommes liges d'iceluy, luy iurent ferment de fidelité, ratifient & confirment tous les actes faits par leurs deuáciers enuers luy; & ſur quelques ſommations des Comtes des Sauoye, de leur faire hommage & ferment de fidelité pour le Marquiſat ou pour aucunes terres qu'ils pretendent eſtre de ſes appartenáces, reſpondent qu'ils ne ſont tenus à debuoirs aucuns enuers la maiſon de Sauoye pour ces terres ny pour autres. Pieces en ſomme qui nonobſtant les contredicts du Sauoyſien, eſtoient valables & ſuffiſantes, fortes & iuſtes, outre la poſſeſſion par de là toute memoire d'homme, pour iuger le poſſeſſoire.

Les parties produiſent leurs titres. Ceux du Roy ſont moindres en nombre, mais plus grands en droict.

LE Duc produit par le Comte d'Alconas Milanois cinquante tiltres, contenans la plus part des hommages & debuoirs de vaſſelage, des recognoiſſances & infeodations du Marquiſat comme fief de Sauoye, & des ſermens de fidelité rendus à ſes anceſtres ; des tranſactions entre les Marquis de Saluſſes & les Comtes de Sauoye, eſquelles ils s'obligent de fidelité pour tout le Marquiſat, & renoncent à tous les actes faicts au contraire ; des procurations de peres à leurs fils, pour en faire hommage aux Ducs de Sauoye; des declarations de ne recognoiſtre autre ſouuerain que le Duc de Sauoye; acte par lequel Louys Marquis de Saluſſes fut deſpoüillé du Marquiſat par Charles deuancier de

Ceux du Duc en plus grande quãtité moindres en iuſtice.

Charles aujourd'huy Duc de Sauoye, pour en auoir faict hommage au Roy Charles VIII. apres l'auoir recognu tenir de la maison de Sauoye. 1599.

Mais la plus-part de ces adueuz & recognoissances ne comprenoiẽt pas tout le Marquisat, ains seulement quelques terres d'iceluy. Ioinct que plusieurs pieces s'infirmoient d'elles mesmes par leur vice & falsification. Et faisoient peu pour le Duc, attendu l'inconstante & confuse legereté de ces Marquis, qui tantost soustiennent le Marquisat ne dependre que de leur espée, tantost se disent feudataires de l'Empire comme originaires de la maison de Saxe; tantost de Dauphiné, de Sauoye, de Piedmont, de Milan selon l'exigence du temps qu'ils preferoient aisément à la verité, l'ayans mesme à plusieurs fois recognu tenir de diuers Seigneurs en vne mesme année, & diuisé leur foy pour mesme chose entre le Comte de Sauoye & le Seigneur de Milan. L'hommage neantmoins estant indiuisible ne se peut rendre à deux pour vn mesme heritage, comme il est impossible qu'vne ame habite en deux corps, & qu'vn seruiteur serue bien à deux maistres.

La plus part de ces adueux, imparfaicts.

Falsifiez outre

L'inconstante pluralité des hommages rendus par les Marquis de Saluces à plusieurs.

La paisible possession de plus de cent ans estoit vn tiltre legitime pour le Roy, & la proprieté ne se pouuoit traitter qu'au preallable la restitution ne fust vuidée. Pour ce, l'Ambassadeur François se roidit sur la possession & sur le iugement de la recreance en faueur du Roy; & ne voulut oncques entrer en ce chaos & inespluchable confusion de la proprieté. La regle veut que le despoüillé soit reuestu. Cependant

La possession de temps immemorial, tiltre plus legitime que tous autres.

1599. auec vne infatigable diligence, vne incroyable facilité, il n'oublioit à recueillir & du droict des gents & des constitutions tant Canoniques qu'Imperiales toutes les autoritez & raisons qui faisoient pour bien informer l'Arbitre, pressant la decision de cest affaire d'autant plus ardente affection, qu'il voyoit le temps accordé pour l'arbitrage se passer en vn labyrinthe de longueurs & difficultez, durant lesquelles la maturité des années du Pape pouuoit donner apprehension de voir par quelque changement assis sur la chaire pontificale vn successeur moins affectionné tant à la paix de la Chrestienté comme à celuy qui porte le tiltre de Fils aisné de l'Eglise Chrestienne, ioinct auec la iustice de ses demandes.

Diligence, fidelité, prudẽce, &

Viuacité d'esprit ioincte auec vne suffisance accomplie en Sillery.

MAIS outre ces armes & raisons, Sillery combatoit le Sauoysien par d'autres plus puissantes qu'il tiroit de l'exemple & du propre interest des predecesseurs tant de sa Majesté que de son Altesse. Par la paix de l'an M. D. LIX. le Roy Henry II. rendit à Philibert Emmanuel plusieurs places, consentant que la possession fust restablie sans prejudice des pretentions qu'il se reseruoit. Et le Roy se reseruant ses droicts sur les Estats possedez par le Duc de Sauoye, son Altesse ne se reserua aucune pretension sur le Marquisat de Salusses dont sa Majesté ioüyssoit paisiblement dés plusieurs années. Puis donc que le pere, Prince tres-accort & de sens bien net, n'a faict aucune reserue ny protestation en cest affaire, à quel propos vient le fils remüer ce qui se trouue terminé par cest accord? Ioinct que par d'au-

tres traictez faicts en consequence du precedent, 1599. au Valentin, à Fossan, à Thurin en diuers temps, 1560. le Marquisat est immediatement recognu de la 1572. Couronne de France. 1574.

Dauantage, Emmanuel mesme pere de Charles rendit à la premiere sommation du feu Roy le chasteau de Carmagnoles & quelques autres places du Marquisat dont il s'estoit emparé pour preuenir (ce disoit-il) certains accidents. Et tost apres la derniere vsurpation par Charles, il asseura que le feu Roy & la Roine sa mere, par lettre escripte de sa propre main (comme nous auons remarqné en son lieu,) Qu'il s'estoit saisi du Marquisat pour le leur conseruer, & empescher que les Huguenots de Dauphiné ne s'en preualussent. Or s'il estoit loisible d'agir auec autruy en mauuaise foy sous couleur d'amitié, les plus foibles ne seroient-ils pas tousiours exposez aux tromperies des plus puissants.

L'ambassadevr de Sauoye auoit tousiours & l'œil & l'oreille & la bouche ouuerts, & l'action bandée pour esmouuoir le Iuge, mais non pour haster la decision du procez, estimant la prolongation plus vtile à son Maistre que la resolution. Aussi n'estoit-il muny que de foibles reparties. Le pouuoir (ce disoit-il) peut donner la possession, sans le droict, les Ducs de Sauoye ont conserué leur droict sans la possession, & ne se sont iamais obligé par aucun Traicté à quelque hommage ny recognoissance enuers les Rois de France pour le Marquisat. Et le Duc se peut fortifier de la mesme regle touchant

1599. la restitution du despoüillé, comme ayans ses ancestres esté premierement despoüillez par les Rois de France : puis-qu'il est permis au despoüillé de recouurer le sien par la force, quand le despoüillant n'a point de iuge par dessus luy auquel le despoüillé puisse recourir. Ce ne seroit pas iustice, de contraindre le despoüillé de restituer à celuy qui l'a violemment despoüillé. Or si deux se pretendent despoüillez, il est expedient de sçauoir lequel doibt estre restitué. Mais ceste maxime de droict, qui veut qu'auant toutes choses le despoüillé soit restitué, ne se practique point entre les Princes ny pour les Principautez. Puis donc que son Altesse a recouuré par la force ce qu'il n'a peu par la iustice, il est iuste & raisonnable qu'il soit continué en sa possession.

Celles du Sauoysien, foibles.

Certes la foiblesse des argumens & raisons du Sauoysien n'estoit gueres renforcée par ses subtilitez, ny par les grandes & longues escriptures qu'il publioit pour faire ioindre la possession du Marquisat au petitoire en faueur du Duc ; qui ne demandoit qu'à reculer iusqu'à ce qu'il peust amener en effect le conseil qu'il prenoit de venir luy-mesme traicter ses affaires en France.

Les François eussent voulu d'autres tiltres qu'en papier ou parchemin.

LE terme de l'arbitrage s'escouloit, & telles longueurs estoient autant de langueurs aux François, qui eussent mieux aimé vuider ce different par les foudres du canon que par les regles du droict ciuil, ioinct que ce procés estant sans pair, n'estoit encore tumbé sous la decision d'aucune loy. Pour ceste cause le Pape s'en fust volontiers deporté. Car il ne peut

prononcer auec tant de iustice & d'integrité, 1599.
que l'vne des parties ne demeure malcontente. Il veut neantmoins conseruer en ce iugement sa conscience entiere & pure, & ne donner subject de se plaindre, sinon autant qu'en voudra prendre celuy qui moins aura de droict.

Il trouue vn expedient, comme vn milieu entre deux extremitez; Que les parties luy commettent le Marquisat en sequestre comme à personne neutre, & prolongent l'arbitrage de trois mois qui finiroient en Aoust, dans lesquels il l'adiugera par la seule balance du droict & de l'equité. Pour l'obtenir il enuoye Fr. Bonauenture Calatagirone General des Cordeliers & Patriarche de Constantinople. Le Roy accorde & le depost & la prolongation, mais contre l'aduis de son Conseil. Car encore qu'on ne reuoque point en doubte la fidelité du depositaire, neantmoins il n'est pas tousiours bon de se trop fier, & quelquefois on a beaucoup de peine à retirer ce qu'on a mis en sequestre.

Grande confiance du Roy en la prud'hommie & iustice du Pape.

Ce depost nourrissoit le Duc en esperance de quelque faueur, & le terme prolongé luy donnoit moyen de recourir au Roy d'Espagne pour estre par son assistence maintenu en sa possession. Mais le Roy d'Espagne desiroit qu'il traittast à bon escient, & s'accommodast auec le Roy: car il pretendoit employer toutes ses forces contre les Pays-bas où ses affaires alloient de mal en pis. Voicy doncques vn nouueau subject de mescontentement au Duc contre l'Espagne, & de meffiance contre Alconas. Alconas est Milanois, il sera plus enclin à suiure

1599. les intentions de l'Espagnol que celles de son Maistre.

Ainsi picqué il le reuoque de Rome. Mais comme vne foible planche n'est pas capable de soustenir de gros fardeaux : aussi tous esprits ne sont pas propres à manier de grands affaires. Ceste terre portoit trop de chardons & despines, il faloit vne puissante charruë pour la bien defricher. Les choses importantes & scabreuses requierent vn sens net & poly, vn iugement subtil, vne discretion pleine d'experience. Le successeur d'Alconas n'eut pas l'ame assez forte pour faire contraste aux raisons qui prejudicioient à son Maistre. Et des Cardinaux qui estoient desja bien auant instruicts en ceste negotiation, les vns iettoient le Duc bien loing de ses pretentions ; les autres le blasmoient d'auoir voulu subir vn iugement qui ne luy pouuoit apporter qu'vn desplaisir auec l'inimitié d'vn grand Prince son voisin, qui n'auoit que trop de courage & prou de moyens pour vanger l'outrage de l'auoir tenu si long temps en l'incertitude d'vn procez.

Alconas suspect reuoqué par le Duc.

Son successeur, trop foible pour soustenir vn edifice ruyneux.

Les François estans à Rome venoient à la trauerse. Ce depost ne leur plaisoit point. Les formes de la iustice sont trop longues ; celles des armes plus courtes, vne iournée decidera l'affaire. D'ailleurs le Pape a bonne intelligence auec le Roy, s'il se veut preualloir du depost, il le peut, il fera l'vn de ses nepueux Marquis de Salusses, qui le tiendra en foy & hommage de la Couronne de France.

Ruse & bruits sourds des François.

Ces bruits sourds meslez auec l'imprudence

de l'Ambassadeur du Duc luy font croire comme verité ce que les François publioient couuertement à desseing de luy mettre (comme on dit) la puce en l'oreille, & faire que le Duc rompist l'arbitrage.

1599.

Le Sauoisien s'en allarme. &

Poussé de ceste croyance il escript à son Maistre, qu'il recognoist tant de froideur au Pape, & tant d'artifices aux François, que le Pape & le Roy luy doibuent estre desormais egalement suspects. Et persuadé qu'il pechera contre la fidelité qu'il doibt à sa charge s'il ne faict icy quelque stratageme politic, taschant d'induire le Pape à mieux aimer auoir ceste obligation au Duc qui est desia en pleine possession d'vn Estat que sa Saincteté affecte (ce croid-il) pour en inuestir quelqu'vn des siens ; il s'en va dire au Pape, *Que le Duc son maistre s'est tousiours promis vn iugement asseuré pour estre maintenu & continué en la possession du Marquisat, comme le tenant de ses predecesseurs qui en ont esté despouillez par les plus forts, & qu'il a repris par la faueur du temps.*

Croyant trouuer quelque lieu de corruptiō enuers le Pape.

Tout cela n'alloit que bien, la these ne procedoit que de la bonne affection d'vn seruiteur enuers son Maistre : mais l'hypothese est odieuse, & picque outrément le Pape. *Si vous donnez* (ce dit-il en suite) *vn iugement fauorable au Duc, vostre Saincteté trouuera son Altesse autant pleine d'affection qu'aucun autre pour luy laisser la disposition du Marquisat, & seconder ses volontez quand il luy plaira l'auoir pour l'vn de ses nepueux.* Le Pape qui ne meditoit rien en cecy que de ne laisser pas longuement les deux Princes en ceste dispute ; *Ie n'ay iamais pensé à*

1599. *cela* (ce respond-il regardant l'Ambassadeur d'vn œil indigné) *& pour en oster tout soupçon, ie me departeray du iugement, & ne me mesleray plus ny de l'arbitrage ny du depost.*

Il ruyne par son imprudéce les affaires de son Maistre.

AINSI l'arbitrage s'en alloit rompu: les François se promettoient desia d'auoir iustice à la poincte de leurs espées, & le Duc tenoit le Consistoire de Rome pour suspect. D'ailleurs il craignoit qu'vn arrest donné soit pour soit contre sa pretention, ne se peust executer qu'au peril d'vne grande & funeste guerre, joinct qu'il auoit ouuert vn autre moyen pour s'esclaircir luy-mesme de ce trouble. Mais l'Ambassadeur d'Espagne à Rome estime qu'il y va de l'interest du Roy son maistre; que l'arbitrage rompu rompra la concorde des deux Rois, & le cours des felicitez que leurs subjects se promettent par la durée de la paix, qu'il faut esloingner toutes les occasions de guerre qui pourroient naistre à l'occasion de ce differend. Il prie donc le Pape de ne laisser imparfaicte vne œuure si saincte & tant heureusement commencée pour le bien commun de toute la Chrestienté.

Le Duc se meffie du Cõsistoire de Rome.

&

CES artifices & desguisemens eussent esbloüy des yeux moins aigus & moins brillants que ceux de Sillery. Vne partie des yeux d'Argus veilloit cependant que l'autre prenoit son repos. Il sçait que l'Espagnol & le Sauoysien ne desirent que gagner temps, plus ils reculent; plus il solicite le iugement, & tousiours insiste sur la restitution du despoüillé apres

qu'à

vne paisible possession par-delà toute memoire. 1599.

Avtant que les allegations de Sillery se renforçoyent à Rome, & que la viuacité de son entendement luy acqueroit de bien-vueillance au Consistoire ; autant affoiblissoyent-elles les froides raisons & foibles deffenses du Sauoysien. Aussi desormais il preuoid qu'ayant peu de droict il ne doibt esperer telle issue qu'il auoit presumé ; & publiant vne infinité de mescontentemens qu'il se dit auoir de l'Espagne, se resout de venir luy-mesme appointer son differend en France, encore que le Roy luy eust faict entendre qu'il n'estoit besoing de passer les monts sans le Marquisat. Mais comme il est seul autheur de ce conseil ; aussi n'en recueillira-il pas tant de fruict qu'il s'en promet.

Se delibere de venir luy mesme faire son accord, mais

Il auoit enuoyé diuers Ambassadeurs pour composer en apparence le differend du Marquisat, mais en effect pour amuser le Roy dont il redoute la puissance & les entreprises, maintenant que les orages & tourmentes estrangeres & domestiques sont conuerties en vne commune bonace & tranquilité. Le Marquis de Lullins, Iacob, la Rochette, le Cheuallier Breton, Roncas, n'auoyent qu'escumé l'humeur de la Cour, halléné quelques remuans qui d'vn plein repos se ietteroyent volontiers en vn grand trouble, effleuré quelques desseings du Roy, mais non penetré si auant que de les percer à iour. L'importance de l'affaire requiert sa presence. Sa presence portera coup, du moins aura plus d'effect que toutes les sol-

Auec mauuaise foy & des desseings qu'il celoit à son Conseil.

1599. licitations de ses ministres. Ce voyage irritera le Roy d'Espagne. Mais l'amitié d'Espagne luy est plus nuisible que duisible. Il cognoist les humeurs des Espagnols. Leurs promesses n'ont point ou peu d'effect, leurs longues procedures luy desplaisent. Il n'y a nulle proportion de l'appanage de l'Infante sa femme auec celuy de sa sœur aisnée Dame des Pays-bas & de la Franche-comté. Au traitté de Veruins on ne s'est point souuenu de luy qu'apres les articles accordez entre les deux Rois. Les places que Philippe occupoit en France, pouuoyent par vn contreschange terminer le differend du Marquisat s'il eust voulu. On le pense obliger à la Couronne d'Espagne en luy demandant son fils & sa fille aisnez soubs ombre de les esleuer à la royalle en vne Cour, en laquelle ils peuuent vn iour auoir bonne part. N'est-ce pas luy monstrer plus de meffiance que d'affection? se mescontentera-il pour contenter autruy? y a-il de plus occultes embusches que celles qui sont affublées de quelque apparence d'office, ou du tiltre d'alliance? L'Estat de ses affaires l'incommode trop pour leur pouuoir dresser vn equipage conuenable à leur qualité pour ce voyage; & ny leur indisposition ny la foiblesse de leur aage ne permet qu'ils portent si tost la fatigue de tant de iournées. Les façons Françoises sont pleines de galantise; & leurs humeurs, de franchise. Il faut doncques mieux se vaincre soy-mesme pour les acquerir.

Pleintes simulées, mais publiées pour veritables.

OVY, mais il n'est pas bon de se beau-

1599.

coup fier en vn puissant ennemy. Les lettres du Roy tesmoignent bien vn grand desir de voir le Duc; mais elles ne donnent aucune esperance que ceste veuë doibue apporter grand proufit à son Altesse, elles portent tousiours ceste reserue, *Sans preiudice d'auoir ma raison du Marquisat*. D'ailleurs l'Espagne ne pardonnera iamais ceste offense.

Ceste *offense* (respond le Duc) *m'apportera la perte de l'amitié des Rois d'Espagne, qui m'est vtile & necessaire à mes enfans. Le marinier est mal-aduisé qui heurte souuent à l'escueil, contre lequel il a faict tant de fois naufrage. L'inimitié d'Espagne me rendra les conditions du traicté plus faciles & plus aduantageuses, & donnera des ouuertures qu'autre que moy ne peut exprimer. Ie porte en mon ame des desseings que ie ne puis fier qu'à moymesme.* Mais ny l'honneur ny la vie d'autruy ne vous importe, ô Duc, pourueu qu'il trouble sa patrie pour esclairer à vos affaires. Il s'achemina doncques, & preuind la saison du printemps que le Roy l'auoit prié d'attendre, en laquelle esperant accompagner Madame sa sœur quand elle se retiroit en Lorraine, il se rendroit à Lyon, & ne luy donneroit pas la peine de passer outre.

A chose resolue il ne faut point de conseil.

Comme il arriua pres de Lyon, le Gouuerneur de la ville luy fut au deuant auec la Noblesse de son gouuernement & les principaux de la ville; & par le commandement du Roy l'accompagna en tout ce qu'il y desira voir. Le Consulat & les notables de la ville le receurent à la porte. Balthasar de Villars President au presidial

Le Duc s'achemine en France.

1599. & Preuost des Marchands luy dit qu'il auoit commandement du Roy de luy rendre les mesmes honneurs qu'à sa Majesté, & le visitans en l'Archeuesché où il logeoit, luy presenterent ce qui se peut trouuer des plus beaux fruicts & singularitez du pays, le traitterent & defrayerent auec toute sa suitte.

Mais voicy des augures du peu de contentement qu'il remportera de son voyage. Les seruiteurs qu'il a en Cour l'aduertissent que s'il vient en autre desseing que d'offrir le Marquisat, il se repentira de sa venuë. On luy dit qu'il ne doibt pas esperer grand aduantage du Roy, puis qu'il n'a pas trouué bon que l'Eglise Cathedrale de Lyon l'ait auec vn peu de ceremonie receu Chanoine d'honneur aussi bien que ses deuanciers. Le Roy ne luy auoit enuoyé que la Varenne Contrerolleur General des Postes de France, homme nouuellement aduancé par les biens-faicts de sa Majesté. Rien toutesfois ne le pique si outrément que la responsede la Varenne sur la demande qu'il luy fit touchant les opinions de sa venuë à la Cour : *Vous y serez le bien-venu* (ce dit-il) *pourueu que vous rendiez le Marquisat.* Car le Duc presuma ou que la Varenne auoit charge de luy porter ceste parole, où qu'il parlast selon le commun aduis de la Cour.

LE treiziesme iour de Decembre il arriue à Fontaine-bellaud, ayant pris secrettement la poste comme il sceust que toute sa suitte estoit endormie, & trouue le Roy auec tous les Seigneurs de la Cour prests d'aller au de-

Arriue à la Cour.

uant de luy. D'abord force embrassemens, force caresses ; neantmoins il ne remporte du premier abouchement qu'vne asseurance d'auoir le Roy pour amy s'il luy rend son Marquisat.

1599.

Ses Ministres estans en Cour auoyent plusieurs fois asseuré le Roy, que s'il trouuoit bon que le Duc le vist, il luy donneroit tout contentement. Mais quel contentement, puisque d'arriuée il dit à Villeroy, que toutes les puissances du monde ne le feront iamais consentir a ceste restitution? Parole hardie en pays estranger, & mesmement au premier & plus confident Secretaire d'Estat! Cependant il se comporte à la Cour, où les mesdisances & railleries ne sont que trop libres & communes, en telle sorte qu'on le recognoist prudent & fin, humble & courageux, discret, accort, courtois, liberal, qualitez propres pour acquerir & conseruer les cœurs humains. Or laissons les allegresses & resioüyssances de la Cour, les offres & preuues d'amitié reciproque, & voyons encore quelques recerches de la France deuant que nous aller proumener aux prouinces estrangeres.

Y tient autre langage que ses Agents.

S'y comporte en galant Prince & de grand sens.

L'affaire seule du Marquisat n'estoit pas suffisante pour arrester les pensées d'vn grand esprit. Comme le Prince ne peut estre pauure dont les subiects sont riches : aussi le Roy desire que ses subiects recueillent à foison les fruicts qui se peuuent cultiuer par le benefice de la paix. L'vn des moyens pour rendre à la France l'embompoinct qu'elle a perdu par les guerres passées, est d'interdire

Plusieurs affaires traictez en mesme temps à la Cour.

1599. l'entrée aux manufactures qui se doibuent & peuuent faire dans le Royaume, afin que les François soyent occupez aux façons des estoffes qui sont apportées & venduës par les estrangers; & que l'or & l'argent qu'ils emportent soit employé à establir telles manufactures dans le Royaume, desquelles cinq cents mille François peuuent tirer leur nourriture.

Manufactures estrangeres defenduës par Edict.

Ainsi à la poursuitte notamment des marchands de Tours, le Roy deffendit l'apport & l'entrée en son Royaume de toutes marchandises manufacturées tant de soye que d'or ou d'argent, pures ou meslées, à peine de confiscation. Mais deuant que telle defense puisse auoir lieu, on à recognu qu'il faut auoir moyen de fabriquer les draps de soye dans le Royaume, à quoy la prudence de sa Majesté pouruoid, puisque les vers à soye se peuuent aussi bien esleuer & nourrir en France qu'ailleurs.

Reuoqué par l'entrée de la Roine à Lyō.

D'ailleurs les commoditez des marchands de Tours enfantoyent de grandes incommoditez à ceux de Lyon pour les intelligences du commerce qu'ils ont auec les estrangers. Ceste defense faisoit perdre au Roy la moitié de sa Doüane de Lyon, ruïnoit les foires; & de ceste ruïne dependoit celle de la ville, qui ne fleurit sinō par le negoce & traffic auec les estrangers. Les estrangers y rendent l'or & l'argent si commun, que nos Roys pour leurs vrgentes affaires ont quelquefois esté redeuables tant aux citadins qu'aux marchands estrangers iusques à la somme de six à sept millions d'or. Plusieurs estrangers

1599.

resolus d'y dresser leur banque depuis la paix, en estoyent diuertis par ceste defense, & la ville deshabitée des marchands de ceste qualité, pouuoit tumber entre les mains du menu peuple insolent, factieux, & qui ne demande que subiect de nouuelles combustions. Ces remonstrances ioinctes auec la faueur de la Roine à son entrée dãs Lyon, firent reuoquer l'Edict, attendant que le temps donne les commoditez d'exercer dans le Royaume les arts & mestiers qui seruent à telles manufactures, & peuuent remplacer aux peuples François vne partie des commoditez que les miseres & calamitez precedentes leur ont rauy.

Mais comment peut-estre à son aise vn peuple dont le Prince est incommodé de debtes? Durant les dernieres esmotions ciuiles le Roy se voyoit chargé de tant d'affaires au dedans, qu'il ne pouuoit donner ordre à celles de dehors. Le Roy d'Espagne auoit fort gasté ses affaires parmy les Suisses. Desia les cinq petits Cantons preferoyent aux anciennes amitiez les nouuelles de celuy qui faisoit briller l'or de ses Indes à leurs yeux. Et maintenant qu'ils voyent toute la France rangée soubs l'obeïssance de son Souuerain, ils demandent en general les effects des paroles qu'on leur à données iusqu'à present; & se ventent d'auoir assez de courage pour les venir querir eux mesmes. La finance de quelques Edicts verifiez en Parlement leur estoit destinée; ceux de la reünion des greffes au domaine du Roy, de la marque des cuirs, de la maistrise des mestiers, & cependant qu'on trauailloit à l'execution, Morfontaine Ambassadeur de sa Majesté rompoit leur impatience par l'efficace de ses belles

Cinq Cantons des Suisses desbauchez par les practiques d'Espagne.

Pressent importunement leur payement.

1599. paroles, les entretenant d'vne certaine esperance du payement de ce qui leur estoit deu.

Ils touchent argent. mais

LE Roy leur enuoye de l'argent, puisque leur mercenaire amitié ne s'entretient que par le son de l'argent. Mais le contentemẽt des derniers seruices accroist le mescontentement des premiers. D'ailleurs la Couronne estoit desia tant engagée, que les finances qui deuoyent seruir pour le defray de la maison du Roy, ne suffisoyent pas pour payer les rentes & pensions constituées, les gages des Officiers, les garnisons, la gendarmerie, qui reuiennent à pres de six millions d'or par an. Il falut doncques recercher plusieurs droicts de la Couronne esgarez ou alienez durant les insolences & par les necessitez des derniers troubles.

En moindre quantité qu'ils n'auoyent presumé.

Recerche des droicts de la Couronne alienez. qui

LE Languedoc fit la planche aux autres prouinces. Maisse Conseiller au Conseil d'Estat, & Refuge Conseiller en la Cour de Parlement, amenerent par leurs industrieuses persuasions ces peuples assez farouches à telle raison, qu'ils accorderent au Roy, d'accroistre ses finances de cent cinquante mille escus annuels quatre ans durant. Mais la continuation de l'impost du sol pour liure sur toutes les denrées & marchandises entrans és villes, faux-bourgs, gros bourgs & bourgades (qui debuoit finir au bout de trois ans, & auoit commencé en Mars M. D. XCVII. & s'appelloit Pancarte) les renforça bien d'auantage, remede soudain pour subuenir aux affaires du Roy, mais beaucoup plus tolerable que ces violentes exactions d'autres Estats sur tout ce qui entre & sort és villes de leur Empire, qui n'exceptent personne de leurs tributs, qui n'ont

Augmentans les finãces du Roy. auec

L'imposition du sol pour liure soulagerent les affaires de sa Maiesté.

ny riuage,ny pont,ny port,ny porte deville exem- 1599.
pte de gabelle. La neceſſité du Prince faict trouuer iuſte tout ce qui eſt vtile au bien public;& le debuoir d'obeïſſance ne permet d'en murmurer.

Rien n'altere ny ne deſcrie tant le commerce que l'augmentation des ſubſides & gabelles, rien n'eſleue tant les crieries des peuples que telles nouueautez. Elles ſe faiſoient entendre aux quatre coings & au milieu du Royaume, mais l'erection d'vne nouuelle Doüane à Vienne en Dauphiné les faiſoit redoubler aux marchands de Lyon: car elle arreſtoit toutes les marchandiſes qui venoient de Leuant, & cauſoit que les marchands pour euiter la rigueur de ces ſubſides, quitoient l'ancien paſſage, & prenoient des routes plus longues, mais plus libres par le Comptat d'Auignon, par la Sauoye, Breſſe, Geneue, & la Franche-Comté pour tirer en Alemagne, & d'autres par le Languedoc, Viuareſts, Foreſts, Auuergne, pour entrer de la riuiere d'Allier en celle de Loire, deſcendre à Orleans, & de là plus outre. Ainſi rompant le cours ordinaire du negoce qui de Leuant abordoit à Marſeille, & de Marſeille à Lyon, on couppe (ce diſoient-ils) les veines qui portent le ſang & la nourriture à tout le corps. Elle auoit eſté eſtablie pour la reduction de la ville de Vienne, & limitée à certaines années, au bout deſquelles ceux de Lyon auoient eſtimé qu'ils n'auroient raiſon de ſe plaindre. Mais ayant outrepaſſé les ans de ſa durée, les fermiers & commis deſtinez pour la leuer, leur en faiſoient apprehender la continuë. En vn Eſtat obeïſſant les commandemens du Prince rendent

1599. les subjects prompts à l'obeïssance; & leur apprennent que c'est crime de penser seulement à diminuer les tributs du Roy, ou contredire ses intentions. Neantmoins ceste nouuelle Doüane estoit d'autant plus griefue, qu'elle n'apportoit rien aux finances de sa Majesté, & la voyoient destinée pour le proufit de quelques particuliers, qui pouuoient trouuer de plus legitimes assignations pour recompense de leurs seruices, si seruice on doibt nommer vne sordide negotiation pour rendre à sa Majesté les places esquelles ils commandoient par rebellion. Mais comme les maladies du corps de cest Estat sont tant inueterées qu'on ne leur sçauroit donner guerison en peu de temps: aussi doibuent sçauoir les peuples, que la necessité des affaires rend les volontez du Prince iustes, & faut qu'il attende le terme de sa santé, sans plainte, sans murmure, sans mutinerie, sans se destracquer des voyes d'obeïssance & de fidelité.

Le Roy d'Espagne se plaind que les François seruent ses ennemis.

NE suffit-il pas au Roy d'auoir nuict & iour les oreilles ouuertes aux plaintes & doleances de ses subjects, sans estre d'ailleurs importuné par celles de l'estranger, lors mesme qu'il se cuide retirer à l'abry des affaires, & donner à son esprit quelque carriere de bon temps? Les Commissaires trottoient par les prouinces pour remplir les necessitez des finances du Roy par l'execution de ses Edicts: & le Roy passoit à Blois vne partie des chaleurs de l'Esté. A peine y est-il que voicy le Roy d'Espagne luy faict entendre par son Ambassadeur, qu'il a toutes les raisons du monde de se plaindre que contre les conditions du traitté de Veruins, contre la foy publique, les François ail-

lent seruir le Prince Maurice, & par la faueur de 1599.
leurs armes autorisent en leur rebellion les prouinces vnies des Pays-bas, qu'vne amitié de parole sans effect luy donne plus de trauerses, vne paix qui ne conserue les obligations reciproques, luy porte plus de nuisance que les actes d'vne guerre declarée. Le Roy n'ayant autre intention que de faire obseruer sincerement & de bonne foy sans reproche legitime les articles du Traité, desaduoüe tous ses subiects qui portoient les armes en ceste qualité, leur commande de reuenir au Royaume dedans six sepmaines, à peine de confiscation de corps & de biens, & defend à tous autres de son obeïssance d'y plus aller à ce dessein, sur les mesmes peines.

Le Roy les desaduoüe, & les rappelle, sur peine.

Alors toutesfois vne armée que le Roy d'Espagne auoit faict embarquer en Portugal, donnoit ombrage de quelque mauuais desseing ou sur la France, ou sur l'Angleterre, & la prolongation accordée pour l'arbitrage du Marquisat de Saluces, expirée sans aucun effect, renforçoit le soupçon; qui donna subiect au Roy de commander à ses seruiteurs qu'ils se teinssent sur leurs gardes, cependāt qu'il meditoit d'employer desormais contre le Duc de Sauoye autre chose que des paroles, qui ne pouuoient extorquer de luy aucune raison. Mais ceste armée defaicte par les Estats pres de Dunkerke, fit paroistre qu'elle estoit pour faire plus de bruit que de fruit, que l'esloignement des choses leur apporte aisément de l'admiration, & que tout ce qui reluit n'est pas or.

Armée nauale Espagnole defaicte à petit bruit.

Les armes des Chrestiens prosperoient mieux en Hongrie sous la principale conduite

Exploit de Hongrie.

1599. de Schuartzbourg & Palfi que nous auons laissé retirans leurs trouppes du siege de Bude pour passer le reste des rigueurs de la saison, és garnisons. Le Turc aduerty de la lascheté du Bassa, que les importunitez des habitans auoient induict à traitter la reddition de la ville, enuoya cinq nauires à Bude, changea tout l'estat, & fit executer à mort le Bassa. La garnison de Comorre sortans sur les trouppes qui accompagnoient le Bassa substitué au defunct, en defirent vne partie, pillerent vn nauire; & s'en retournerent riches de butin.

Stratageme Turquesque sans effect.

LE Bassa d'Agrie s'estant muny de trois cents caques de poudre, & de plusieurs grands appareils de guerre en diuers lieux, & ceux de Sigheth s'estans habillez à l'Alemande, donnoient apparence & soupçon de quelque dangereux desseing, qui fut neantmoins reduit en fumée par la preuoyance des Chrestiens.

Leurs pays saccagez par leurs partisás Tartares, & Par les Chrestiens. Par les Perses.

ILS receuoient plusieurs commoditez par la riuiere de Hipolis. Pour les leur oster, le Turc faict rauager par les Tartares ses partisans, les pays circonuoisins. Mais ils auoient quelques mescontentements. Les grandes guerres que le Turc soustenoit contre les Perses, espuisoient ses finances. Ainsi leur solde manquant, & se cuidans auoir la bride sur le dos, la licence de ses courses les emporte comme taureaux furieux au degast des villes subjectes au Turc, Pesta, Zolnock, Hattoüan. Ces premieres mutineries en pouuoient enfanter d'autres de plus dangereuse consequence. Les Chrestiens luy dismoient d'vn costé ses places, ses gents, son argent, & de l'autre, le Perse l'affligeoit par cōtinuels stratagemes.

Il faut doncques recercher la paix du plus foible 1599.
pour conuertir toutes ses forces à contrequarrer
le plus fort. A ce desseing il moyenne que les Tartares
en aillent requerir l'Empereur à Vienne.
Mais c'estoit comme on dit demander l'ausmone
auec vne espée à deux mains soubs le bras. Leurs
gents continuoient à faire le degast, & les Imperialistes
vouloient qu'ils fissent au prealable cesser
telles violences & toutes autres hostilitez. Tellement
qu'ils n'en firent pas seulement le rapport
à l'Empereur, & les renuoyerent sans responce.

Le Turc employe les Tartares pour moyenner la paix auec l'Empereur. mais

Ce mespris pousse les Tartares en vne extreme
indignation. Et comme ne respirans autre
chose que courroux & menaces, ils cerchent
& le moyen & le chemin de vengeance, voicy ils
surprennent la cité de Tolice, passent au fil de
leurs espées tous ceux qui estoient en aage viril,
pillent ce qu'ils peuuent, & consument le reste au
feu. Palfi suruient, & les chargeant d'vne impetueuse
furie, escarte ceste maraudaille acharnée,
tuë trois Capitaines & leurs gents, qui tous sauf
vn valet qui demanda la vie, aimerẽt mieux se faire
chaircuter que de se rendre. Ceux de Ratzen gagnerent
les montagnes pour euiter leur fureur. A
Crabatzen ils trouuerent de la resistence, & perdirent
quelques hommes.

On les rẽuoie sans response.

Ils vendent ce mespris bien cher.

Palfi les ralentit aucunement.

Desormais ils s'espandent pour picorer és enuirons
de Palante, Meugrade, Zetchen, & ne
se doubtent pas que la garnison de Vaxepres de
Bude les vient affoiblir d'vn grand nombre. Mais
le sang de ceux-cy n'estoit suffisant pour esteindre
les feux par lesquels ils mirent en cendres plus de
trente villages autour de Calon, qu'il faillit aussi

Ils continuẽt leurs insolẽces & rauages.

1599. d'essayer le mesme hazard. Zacmar estoit puissante & bien munie; mais non suffisamment pour assaillir douze mille hommes reünis en vn corps. Le fort de Canise receut le traittement qu'ils eussent volontiers donné à Calon & à Zacmar, tous les bagages & meubles tant des soldats que des habitans esprouuerent l'impiteuse rigueur des flammes.

Les Chrestiens ont leur tour.

MAIS *la verge de meschanceté ne repose point tousiours sur le sort des iustes, afin que les iustes n'auancent point les mains à iniquité. Le Seigneur enseigne nos mains à manier les armes, & nos doigts à la bataille.* Vn grand conuoy de viures, d'habits tissus d'or & d'argent pour le nouueau Bassa, de deniers & autres meubles pour la garnison, descendoit à Bude. Orsipetter Lieutenāt du Gouuerneur de Strigonie le charge au despourueu, met en route ceux qui l'accompagnoient, & s'y faict riche d'honneur & de butin. Ceste victoire luy en faict naistre vne autre en suite. Le fort de VValles estoit tumbé. Il y donne, defait la garnison auec le Gouuerneur, deliure ceux de Bischir, & ramene grand nombre de bestes à laine en sa garnison.

Obtiennent plusieurs victoires.

Schuartzbourg, General de l'armée Chrestienne, Palfi & Nadaste essayent derechef Bude; mais l'ayans faillie, Scambock fut le trophée de leurs armes. D'ailleurs quelques Hussars, Cedrins, & Villeceins allans à Zolnock defirent vne grande trouppe de Turcs & de Tartares. Qui pour contrequarre deschargeans leur vengeance sur les campagnes Hongroises & Transsyluaniennes, ne laissoient que des tristes remarques des places qu'elles y souloient voir bien fleurissantes; ius-

qu'à ce que les habitans du plat pays poussez d'vn 1599. iuste despit & legitime impatience, se ruërent à corps perdu sur ces boutefeux, & les taillerent tous en pieces sans mercy.

LE General est loüé d'auoir tousiours & l'œil & l'esprit bandez à quelque nouueau stratageme. Il auoit desia failly Bude; & voudroit bien l'assaillir si souuent qu'il peust aduancer les affaires de l'Empereur en Hongrie par vn honorable exploit de victoire sur ceste belle & puissante ville. A ce desseing il assemble douze mille hommes de combat, & les place à couuert dans vn valon pour la surprendre à l'ouuerture des portes. Mais l'entreprise estant esuentée, les fauxbourgs souffrirent pour la ville, sans pouuoir par aucune esmorse attirer l'ennemy dehors. Et le lendemain defit vn conuoy qui menoit la solde des garnisons d'Agria, tua quatre cents Turcs, & prind le Bega qui estoit Capitaine de Hattoüan.

Essaient Bude pour la seconde fois.

Bique, & quelques autres chasteaux autour de Bude pris par les Chrestiens, les ponts de Trãssyluanie rompus, & les bateaux de passage mis à fond, incommoderent les Turcs. Mais le chasteau de Formes les repoussa à coups de canon auec perte d'enuiron quatre cents hommes.

L'ARMÉE Imperiale retardée par les courses des Espagnols sur les terres de l'Empire, n'estoit encore passée en Hongrie. Neantmoins, *le Roy n'est point sauué par grosse armée, & le puissant n'eschappe point par sa grande force. Mais l'œil du Seigneur est sur ceux qui le craignent & s'attendent à sa bonté.* Cinq mille Turcs conduisoient sur le Danube vn conuoy de viures pour la ville de Bude extremément affligée de famine. Vne poignée de

1599. Chreſtiens preuoyans qu'il ſe refraiſchiroit à Peſta, s'embuſchent pres de Bude, taillent toutes ces trouppes en pieces, & butinent tout ce qu'ils menoient.

Bude eſſayée pour le troiſieſme effort.

CES victoires occaſionnent Schuartzbourg d'eſſayer encore vn coup à ſurprendre Bude. La ville luy eſchappa de rechef: mais non le Baſſa, qui ſe proumenant dehors fut prins & enuoyé pour trophée à l'Empereur auec quelques drappeaux gagnez par les Barons de Palſi & Nadaſte ſur les Tartares. La ville de Zarcada fut en ſuite conquiſe par Paul de Nyar Gouuerneur de Varadin: Mais Schuartzbourg bleſſé en vne iambe deuant Peſta qu'il vouloit aſſieger.

Le Baſſa pris.

Pluſieurs pertes font que le Turc demande encore la paix.

LE Turc ainſi preſſé par les Chreſtiens d'vne part, & de l'autre par les Perſes, accepteroit volontiers vne paix: mais encore la veut-il ſi aduantageuſe qu'on ne penſe point qu'il ſoit rompu ny de forces ny de moyens pour ſouſtenir tous les aſſaillans. On s'aſſemble pour en traitter. Schuartzbourg, Palſi, Nadaſte, & le Docteur Petzen, pour l'Empereur. Amurath & Ameth pour le Turc, les Deputez du grand Cam des Tartares s'y trouuerent auſſi. Mais comme le Turc demande que Iauarin, Fillech & Serchin luy ſoient renduës, & n'offre de ſa part que de reſtituer Agria, l'aſſemblée ſe rompit ſans effect. Toſt apres Palſi defit ſept cents Turcs, & les Huſſars (ce ſont Cheualliers Hongrois) taillerent en pieces trois mille Tartares pres de Fillech.

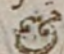
Les trouppes Turqueſques retirées pour les oppoſer au Perſan.

TANT d'eſchecs eſtoient pour matter en bref ceſt ennemy du nom Chreſtien, mais il auoit beſoin des reſtes du naufrage pour les oppoſer aux

aux trauerses que le Persan luy donnoit. Il contremanda donc Serdar nouueau Bassa de Bude, & l'Archiduc Matthias congedia les trouppes Chrestiennes pour le reste de l'année. 1599.

La retraitte du Bassa dans Constantinople facilita les prises de Restuer & Laschia villes d'importance. Pallantuar, Copp & Carat augmenterent les trophées des victorieux. Mais la resistence de Capos-Viuar enterra plus de deux cents Chrestiens deuant la ville. Et pour contrequarre ceux de Comorre chargerent des compagnies de Tartares à demie lieuë de Bude, deliurerent quatre cents Chrestiens qu'ils emmenoyent prisonniers d'vne rafflée, surprirent deux nauires sur le Danube, & firent tel butin que le moindre soldat eut pour sa portion plus de cent cinquante escus.

S'ensuiuent diuers autres succez heureux aux Chrestiens.



Ces coups de baston induisent le Turc à requerir la paix auec nouuelle instance. Mais à quel propos, puisque c'est auec des conditions autant honteuses qu'iniustes à qui voudroit auoir le courage si lasche que les accepter? Il ne veut rien quitter de ce qu'il a vsurpé, ny rendre aucun prisonnier, ny faire cesser les courses des Tartares; & qui pis est, demande vn tribut pour recognoissance & seruitude.

Ramenent le Turc à demander la paix.

Les esprits qui voudroyent voir conuertir le calme de la paix en vne tourmente de guerre, ont vn beau champ ouuert en Hongrie pour y cueillir des palmes & lauriers à foison. La cause est iuge & legitime. Les François y sont notamment appellez, puis qu'elle combat pour la defense de la foy qu'ils ont iadis receuë par leur instruction. Le Duc de Mercœur les inuite, il est

Le Duc de Mercœur voüe deux années de son seruice contre luy.

1599. ſeul entre les Seigneurs François qui face mieux valoir ce precieux talent de la paix. Voicy qu'il faict veu de ſeruir deux années à ſes deſpends en vne ſi ſaincte guerre. Pour ce faire il y meine le Comte de Chaligny ſon frere, & bon nombre de Gentils-hommes, reſolu d'employer & ſes biens & ſa vie en vne œuure de bon exemple. Il ſ'y fit remarquer en diuers glorieux ſtratagemes tant pour defendre que pour aſſaillir, & ſa reputation fut l'vn des principaux motifs qui deſtracqua le Turc du ſiege de Strigonie, bien qu'il eut cent cinquante mille hommes en ſon armée. L'Empereur deſira monſtrer les preuues & teſmoignages de la recognoiſſance que meritoit vn ſi bon office, dont nous verrons les dignes effects en ſuitte.

Sa venue diuertit le ſiege de Strigoniemais

Le Cardinal Battory faict de mauuais offices aux Chreſtiens.

AVTANT que le Duc de Mercœur ſ'eſuertuë d'aduancer les affaires de la Chreſtienté par la fidelité de ſes armes en la haute Hongrie; autant les interrompt & les gaſte en la Tranſſyluanie, l'infidelité du Cardinal André Battory. Sigiſmond Battory Vayuode de Tranſſyluanie ayant accepté la recompenſe portée par le traitté qu'il auoit auec l'Empereur pour luy remettre la Tranſſyluanie, change ſoudain & d'affection & de desſeing par le conſeil d'Alphonſe Catillo Ieſuite, & contre l'aduis des Seigneurs du païs, ſomme l'Empereur par l'Eueſque d'Albe-Iules & par Eſtienne Paſchay ſon Chancellier, , de rompre la paction & le reſtituer en la ſeigneurie dont il ſe pretend eſtre deſpoüillé. Mais il veut auoir & le drap & l'argent, & perdra tous les deux. Car ſans attendre la reſponſe de l'Empereur, il auole, la remet en ſa poſſeſſion, en commet la garde au Car-

1599.

dinal son cousin, luy fait iurer fidelité, & publie par tout qu'il n'a nul autre respect en ceste entreprise que le commun bien de la Chrestienté.

Grande infidelité en vn homme de ceste robe, desloyal à Dieu & aux hommes.

Cependant Sigismond n'a si tost receu le serment que le Cardinal ioüe au boute-hors, & poussé d'vne aueuglée ambition & conuoitise de dominer, traicte auec le Turc, se iette en sa protection, & conuient d'vn certain tribut annuel, moyennant lequel il le maintienne en la ioüyssance de ce qu'il vient d'vsurper. Certes la nature de l'homme est aueuglément furieuse & forcenée depuis qu'elle se laisse vne fois transporter à quelque passion. Le Pape preuoid la confusion du Cardinal; & par son Nonce tasche de le retirer des armes temporelles à celles de sa profession. Dieu regarde son entreprise pleine d'iniustice & de perfidie, & luy suscite vn fleau, Michel Palatin ou Despot, c'est à dire seigneur de Valachie. Qui se ruant dedans la Transsyluanie, emporte d'emblée Cronstar pres de Pologne, conquiert Harlers & quelques autres places; defait le Cardinal prés de Cibigno; & de vingt-cinq mille hommes qu'il auoit, peu eschappent ou la mort ou la prison. Istuan Battory son oncle s'enfuït à Clausembourg auec ce qu'il peut ramasser de son equippage. Michel le suit, & entrant pesle-mesle se rend maistre & de la ville & de ceux qui s'y iettoyent à sauueté. Istuan eut la vie sauue, à condition de faire rendre Viuar qui tenoit encore pour le Cardinal. Ce qu'il fit. Le Cardinal brossant luy huictiesme à trauers les mõtagnes tout esperdu, tumbe entre les mains de quelques Valaches, qui luy coupperent la teste, la ficherent sur le bout d'vne lance, & la porte-

1599. rent au Palatin. Dauid chastia ceux qui luy presenterent la teste de Saül son ennemy, & Cæsar destourna ses yeux pour ne voir celle de Pompée. Le Palatin retira le corps du Cardinal mutilé du petit doigt de la main droicte, auquel il portoit vn anneau de grand prix; & le fit honorablement ensepuelir dans vn sepulchre qu'il auoit iadis faict construire pour vn sien frere.

Digne mort d'vn acte indigne.

Traict d'humanité, qui se doibt aux plus infortunez.

mais

TOVTE la Transsyluanie arbore les enseignes du victorieux, qui se fortifiant és meilleures places, donna subiect de reuoquer en doubte la sincerité de ses desseings, & de vouloir en se separant des armes de l'Empereur, faire son cas à part. Ceste opinion se renforça quand on vid le Turc le recercher d'alliance par vne ambassade qu'il luy despescha pour cest effect. Mais il en affoiblit la croyance en retenant les Ambassadeurs pour les enuoyer à l'Empereur, soit qu'il eust conceu quelque soupçon de fraude, soit qu'il voulust par ceste ruse couurir la malice de son cœur, & l'effaça du tout faisant punir de mort quelques espions du Bassa Serdar, & remettant tout l'Estat de la Transsyluanie és mains de l'Empereur. Qui donna commission à Dauid Hunniade Prince Hongrois, & à Lassa, d'en aller prendre possession en son nom. Ce qu'ils firent dans Albe-Iule auec grande solennité, riches presens & grands honneurs de part & d'autre. Les années suyuantes nous apprendront comme Dieu confondit les mauuaises intentions de Michel, qui de puissant seigneur deueint premierement simple pensionnaire de l'Empereur, & finalement le miroir d'vne iuste vengeance diuine sur vne ame egalement ambitieuse & desloyale. Mais

Le Vaiuode se destracque bien tost d'vn si beau chemin.

laiſſons-le conceuoir les perfidies qu'il enfantera puis apres, & fermons ceſte année par l'vne des actions qui rendent illuſtre & recommandable le Pontificat de Clement VIII. qui par les effects de ſon amitié & bien-vueillance à tellement obligé la France & les François, que tous vnimment l'eſtiment grand Prince & vray pere de concorde.

1600.

L'action du Iubilé eſtoit anciennement ſi rare que peu de perſonnes y pouuoyent arriuer deux fois en leur vie. Car, *le temps de noſtre vie eſt de ſoixante & dix ans ; & de ceux qui ſont plus vigoureux, quatre vingts : & encore la vertu d'iceux n'eſt qu'affliction & miſere. Car elle eſt raſée incontinent, & nous nous enuolons.* Boniface VIII. ordonna le premier qu'il ſe celebreroit à Rome de cent en cent ans, & fit paſſer en forme de loy ce qui n'eſtoit auparauant que de deuotion. Clement VI. l'abregea de moitié pour le ramener au terme prefix par la loy ceremoniale, telle année portoit abolition de toutes debtes, de toutes iniures, & les cornets ou trompettes ſonnoyent plus haut que de couſtume. Vrbain VI. eut vne autre conſideration. Noſtre Seigneur à conuerſé parmy les hommes trente trois ans, auſſi voulut il que les hommes reuerans l'année qui eſcherroit à chaque bout de pareille eſpace, la ſanctifiaſſent par la celebration du Iubilé. Paul II. trouuant le terme encore trop long, diuiſa la centaine en quatre parties, afin que comme les Bulles s'en publient aux quatre coings de Rome, & obligent à la viſite de quatre principales Egliſes, ceux qui pretendent gagner les Indulgences qui ſe concedent en ceſte reuolution d'an-

Ouuerture du Iubilé ſoubs Clement VIII.

1600. nées:aussi les quatre parties du monde soyent inuitées à frequenter le Iubilé, ainsi nommé du mot Hebr. *Iobel*, qui signifie vn cor de belier, pour ce qu'on publioit ceste année là au son du cornet auec iubilation & resioüyssance.

Le Iubilé commence ordinairement la veille de Noël par vne solennelle procession, en laquelle le Pape, les Cardinaux, les Ambassadeurs des Princes Chrestiens, les Prelats, les Officiers de Rome marchent selon leur rang iusques à la porte qu'on appelle Saincte, laquelle trouuans close de muraille (qui ne se demolit que l'année du Iubilé) on met en l'vne des mains du Pape vn cierge, & en l'autre vn petit marteau d'argent, auec lequel ayant heurté trois fois la muraille, elle est incontinent demolie par gents ordonnez pour cest abbatis, dont le peuple emporte les pieces auec presse & deuotion.

Clement ne manquoit pas d'exemple pour differer ce iour. Iules III. ouurit son Iubilé l'an MDL. au iour de la feste S. Matthias, pour ce que le siege estoit demeuré vacquant iusqu'à lors. L'importune & pressante douleur des gouttes de Clement requeroit vn delay de ceste ceremonie, mais l'abord des peuples estoit plus grand à Rome que de memoire d'hõme, les pelerins estoiẽt extremement necessiteux, & le retardement leur eust apporté de grandes incommoditez. Le grand nombre de François, (qui se trouuerent à l'ouuerture plus que de toutes les autres nations ensemble) inuitoit le Pape à ne les frustrer de leur attente. Il y fut donc porté dans vne chaire selon la coustume, & donna sa premiere benediction à ceste œuure le premier iour de l'an.

1600.

Tandis que plusieurs milliers de personnes confluent à Rome en esperance de remporter la consolation qu'ils se promettent, & d'en reuenir meilleurs, contre ce vaude-ville que le vulgaire à des long temps faict passer en prouerbe, que *Iamais rosse ny mauuais homme n'amenda pour aller à Rome*: la Cour s'estonnoit de voir le Roy & le Duc de Sauoye si bien ensemble qu'ils se monstroyent en apparence egalement vnis de cœurs comme de corps. Leurs festins continuent, l'air retentit d'allegresse de leur entre-veuë. Ils s'entredonnent & de belles paroles & de belles estreines. Le Duc, deux grands bassins & deux vases de crystal, pieces triées & tirées des cabinets de Beatrix de Portugal son ayeule, & de Catherine Infante d'Espagne sa femme, mais pieces dont la fragilité faict preiuger que ceste vnion rompra bien tost, que sa foy doibt estre mise à l'egal de l'estime que fit l'Empereur Maximilian de ceste nombreuse quantité de vases de crystal que les Venitiens luy auoyent enuoyé; & que la fin de l'année ne sera moins tragique au Duc que l'entrée luy promet de contentemens. Le Roy, vne precieuse enseigne de diamants, au milieu desquels vn transparant faisoit voir le pourtraict de sa Majesté.

Le Roy & le Duc s'entredonnent leurs estrenes.

Celles du Duc ont quelque prognostic d'amitié peu durable.

Le Duc veut practiquer ceste maxime, Qu'il ne faut pas que personne sorte malcontent d'auec vn Prince; & que le Prince ne perd rien en donnant beaucoup à gents de merite, qu'il desire attirer à ses intelligences en la faction qu'il medite. Il est humble enuers le Roy, familier aux seigneurs de la Cour, liberal à tous ceux qui veulent accepter ses presents, &

Il estrene ceux qu'il pretend s'obliger.

1600. fait eſtat que ceux qui prennent ſont deſia fort à ſa deuotion. Pluſieurs Grands receurent ſes preſents auec permiſſion du Roy. Mais le Duc de Biron pẽſe en refuſant les cheuaux qu'il luy preſente, & publiant qu'il n'eſt pas couſtumier de receuoir les preſens de ceux qui ne ſont en bonne intelligence auec ſa Majeſté, pallier ſes mauuaiſes intentions, deſquelles on auoit deſia donné quelque ombrage à ſa Majeſté. Car l'eſperance que le Sauoiſien auoit d'effectuer vne grande & plus que funeſte conſpiration en deſbauchant le Mareſchal de Biron, & l'arrachant de la fidelité dont il auoit donné tant de preuues, l'auoit porté plus que tout autre ſubiect, à la reſolution de ſon voyage. C'eſtoit ce deſſeing qu'il rouloit & ruminoit en ſon ame; ce deſſeing qu'il diſoit à ſon Conſeil ne pouuoir fier à nul autre. Le Roy neãtmoins ne rabbatit rien du ſoupçon qu'il auoit conceu, ny le Duc de l'aſſeurance qu'on luy donnoit touchant l'affection du Mareſchal.

Le Duc de Biron les refuſe.

Mais à deſſeing.

COMME vne pelote de neige ſe groſſit en roulant d'vne montagne en la vallée; ainſi croiſſoit le nombre des Coniurez. Le Duc deſcouuroit tous les iours quelque nouueau confrere: & les rencontrant leur preſſoit la main, ou leur tiroit le manteau, pour ſignal qu'il ſçauoit bien leurs volontez eſtre conformes aux ſiennes pour introduire ceſte horrible confuſion qu'il meditoit à la ruïne & honte de ceux qui s'en meſlerent.

Pour mieux diſſimuler ſes intelligences auec luy.

LA NOCLE Sr. de la-Fin (gentilhõme Bourguignõ, frere de Beauuais cy-deuant Ambaſſadeur en Angleterre pour le Roy) chargé de debtes, de procez, de querelles, & par conſequent d'humeur ployable à telles factions, portoit & rapportoit

La-fin en eſtoit le principal auteur & promoteur.



1600.

Comme entremetteur les conseils & paroles des Conspirateurs. Il s'estoit autrefois meslé des affaires du Duc d'Alençon, il auoit depuis negotié auec les Ministres du Roy d'Espagne & du Duc de Sauoye durant le siege d'Amiens, le Mareschal de Biron auoit toute creance en luy. Il auoit l'ame si trauersée, si pleine de mescontentemens & d'inquietudes, que le Duc estima ne pouuoir mieux confier les plus secretes communications de ceste intelligence qu'à luy. Il les portoit de iour en des lieux fort escartez, aux Eglises plus esloignées, à ceux qui vouloient auoir leur part de ce pestifere gasteau; & de nuict rapportoit au Duc & leurs noms & leurs intentions. Le Duc est Prince iudicieux, & bien accort pour attirer les esprits à ses persuasiõs. Comme les vents souslleuent l'eau & la font escumer en ondes qui se perdent à la rencontre l'vne de l'autre: ainsi les esperances de l'vtilité qu'on se persuade au changement, rauissent & confondent en suite les ames preoccupées d'auarice & d'ambition. Desia rien ne se proposoit au Conseil du Roy, rien ne s'y resoluoit que le Duc n'en fust incontinent aduerty.

Les aduançoit si dextrement, que

Le Duc sçauoit toutes les determinations du Conseil.

Mais ce n'estoit que par entremetteurs, tousiours quelque œil, quelque oreille, quelque destourbier trauersoit l'abouchement du Duc & du Mareschal de Biron. Comme tous deux bandent leurs esprits pour empoigner la premiere occasion qui s'en presentera sans soupçõ; la voicy naistre à Conflans, mais auec loisir seulement pour la premiere fois de s'entredonner quelques paroles de confiance, ayant le Roy commandé au Mareschal d'entretenir le Duc cependant qu'il iroit

1600. là où il ne pouuoit enuoyer perſonne. Car le Comte de Soiſſons & le Duc de Montpenſier ſuruenans ne leur donnerent moyen de s'ouurir dauantage.

DES-LORS le Sauoiſien redouble ſes courtoiſies & bien-vueillances enuers le Duc de Biron, & d'ailleurs pour fomenter les pernicieuſes ſemences que les practiques eſtrangeres auoient deſia ſemées, & ſentir quel iugement le Roy faiſoit de ce principal Officier de ſa Couronne, il faiſoit ſouuent couler quelque propos de la valeur, du courage, de l'extraction du Mareſchal, auquel ſa Majeſté ne pouuoit ny ne debuoit donner la ſeule gloire des beaux ſtratagemes qu'il s'attribuoit priuatiuement à tous autres, & ne donnoit pas à la maiſon d'iceluy les premiers rangs des plus illuſtres de ſon Royaume. Ces rapports faicts par le Duc au Mareſchal eſtoient capables de pouſſer hors des limites de raiſon vn grand courage, qui tient que loüer autruy ſoit affoiblir ſa reputation, & qui n'eſtime rien au prix de ſa valeur. Aux premiers eſlans de ſon courroux il foule aux pieds le reſpect & le ſeruice du Roy ſon bien-faicteur. Il faict des ſaillies autant impetueuſes qu'vn cheual plein de fougue que l'eſperon emporte à toute bride hors de ſa carriere. Il drappe, il baffouë tout le reſte des vaillans & morts & vifs.

Vn bon ſeruiteur donne à la prudence & valeur de ſon Souuerain le ſuccez de toutes heureuſes entrepriſes. Mais le Roy n'a ny vaillãce ny experiẽce qui ne ſoit beaucoup inferieure à celle du Mareſchal. Il ne regne que par luy. Il n'a prouince en ſon Royaume, qu'il ne doibue tenir en

1600.

hommage de l'espée du Mareschal. Il n'a parle en sa Couronne qui ne soit esmaillée de son sang.

Il n'est pas loisible de mettre sa valeur ny sa capacité seulement au pair de celle de son Prince. Quel crime donc à celuy qui la surhausse de tous poincts par dessus celle d'vn Roy qui des son bas aage sçait & fait les deuoirs de bon soldat, de braue gendarme, de bon & sage Capitaine? qui seul a plus d'experience au faict des armes, a plus sué soubs le harnois, plus exploitté d'actions militaires que tous autres de son siecle? sans la presence duquel à peine a-on rien faict qui vaille? Certes il seroit plus seant & plus honorable de diminuer ses propres merites pour accroistre ceux de son Maistre, mais qui ne sçait refrener les impetuositez de son courage, & qui par vne desdaigneuse façon rebute les aduis & les actions desquelles il n'est auteur, sera bien fauorit de Neptun s'il ne faict en fin naufrage en ceste tempestueuse mer de la Cour. Le Mareschal de Biron tenoit pour maxime, Que c'est lascheté de courage, de n'oser auec toute liberté de langage exprimer les pensees de son cœur. Et de fait ses paroles auoient peu de respect d'offenser, & moins de crainte de desplaire. Au siege d'Amiens on l'oüyt dire, qu'il ne vouloit point que l'histoire de Frãce dist qu'autre que luy eust ramené la ville en l'obeïssance du Roy. Mais helas que n'a-il voirement obligé l'histoire à continuer d'vne mesme plume, d'vn mesme stile, les loüanges de ses merites, la fidelité de ses seruices, comme il les auoit heureusement commencées & produittes bien auant en son aage.

Maxime pernicieuse.

Cependant le Duc de Sauoye se trou-

1600. uoit bien loing de ſon compte. Car le Roy luy faiſant toutes les demonſtrations qu'il eſt poſſible d'amitié, recerchant toutes occaſions pour luy donner du plaiſir, à Sainct Germain en Laye, en toutes ſes autres maiſons, aux plus beaux lieux qui ſoient és enuirons de Paris, à la chaſſe, à la table, au ieu, au bal; & l'aſſeurant que ſa venuë luy tourneroit à beaucoup de contentement, reſeruoit touſiours ceſte condition, Pourueu que i'aye mon Marquiſat. Et le Duc feignant ſe repentir de ſon voyage, puiſque l'iſſuë le iettoit au plus loing de ſes pretenſions, deſguiſoit ſon meſcontentement auec beaucoup d'accortiſe, monſtrant touſiours vn meſme air, vn meſme viſage, vne meſme contenance, en ſes penſées, en ſes paroles, en ſes actions.

Parmy tous les complimẽs de Cour, le Roy reuient touſiours à ſon refraim.

Sa Maieſté fait voir au Duc ſon Parlement de Paris.

LE Parlement de Paris eſt aujourd'huy l'vne des merueilles du monde, non pas tant pour ceſt ancien & ſuperbe baſtiment deſtiné pour maintenir l'innocẽce, chaſtier les delicts, & ſauuer les petits de l'oppreſſion des Grands; comme pour ceſte venerable & ſacroſaincte compagnie, principale colomne de l'Eſtat, que les Princes eſtrangers paſſans par la France ont eſté curieux de voir; que pluſieurs Princes ſouuerains ont eſleu pour iuger leurs differends. Le Pape Innocent IIII. & l'Empereur Frideric II. voulurent que le Parlement de Paris fuſt arbitre de leur differend. Les Empereurs Sigiſmond & Charles V. l'ont veu. Diuers Rois, de Portugal, de Naples, de Sicile, d'Eſcoſſe, de Nauarre, en ont admiré la iuſtice.

Sa Maieſté deſira que le Duc de Sauoye iugeaſt ſi l'eloquence fleurit en ſon Parlement de

Chambery à l'egal de cest auguste & premier Senat de son Royaume. Le Roy & le Duc virent sans estre veuz en la loge de la Chambre doree, le theatre de Iustice, où le Roy representé par les Officiers de sa Cour de Parlement, *maintient ses pays par iugement, & dissipe tout mal par son regard*; & ouïrent deux diserts Orateurs, Anne Robert pour le demãdeur, Ant. Arnauld pour le defẽdeur, plaidans vne cause autãt tragique comme l'arrest en fut equitable, suiuant les conclusions prises par L. Seruin Aduocat general du Roy, personnage duquel ie ne diray qu'vn mot, qu'il n'ignore rien.

1599.

Il oit plaider deux grands Orateurs.

VN ieune homme solliciteur d'affaires, nommé Ian Prost, ayant esté assassiné dedans Paris au mois de Feurier M. D. XCIX. sans qu'on peust sçauoir par qui, deux hommes incognus apportent chez Henry Bellanger son hoste les clefs de sa chambre & de son coffre, disent que Prost les leur a baillées pour luy porter quelques hardes dont il auoit affaire; prennent ce qu'ils veulent en presence de Catherine Cordier son hostesse, puis s'en reuont & remportent les clefs. Quelques iours apres Bellanger & sa femme voyans que Prost ne reuenoit point au logis, enuoyent querir vn serrurier, luy font ouurir la chambre, prennent de l'argent en son coffre, le transportent chez vn beaufrere, & en promettent à leur seruante pourueu qu'elle n'en die rien. La mere de Prost ne voyant plus son fils, le demande à l'hoste chez lequel il logeoit, & prenant soupçon contre luy, l'accuse sur quelques indices & presomptions. Bellanger interrogé par la Iustice, denie le faict plusieurs fois, iusqu'à ce que son fils

Ian Prost ne paroissant plus, sa mere le demande à son hoste.

1600. qui auoit esté querir le serrurier, declaira le lieu où l'argent estoit. L'argent est rendu à la mere, luy mis à la question ordinaire & extraordinaire. Il les endure sans aduouër le meurtre. On l'eslargit par caution, à la charge de se representer en iustice quand la Cour l'ordonnera. Deux garnements sont apprehendez par Iustice pour crime de vol. Ian Bazana l'vn deux cõfesse par testament à l'heure de leur execution, Qu'ils ont assassiné Ian Prost, pensans qu'il eust de l'argent sur luy, qu'on trouuera son corps dans les priuez de leur logis. On l'y trouue de faict. Ainsi Bellanger & sa femme se pretendent deschargez, & demandent vne reparation honorable & proufitable contre la mere, attendu que l'accusation se trouuant fausse, elle doibt estre iugée calumniatrice. La mere soustient que son accusation n'est point calomnieuse, qu'elle n'y apporte aucune inimitié ny malice; qu'elle ne peut demander son fils qu'à celuy qui a sa despoüille; que la seule couleur de pieté la defend assez, criant & intercedant pour elle; elle mere dont le plus excellent orateur, la plus diserte langue ne sçauroit suffisamment exprimer ny l'affection ny la douleur. L'arrest prononcé par Messire Achilles de Harlay premier President, prid pour peine de la coulpe de Bellanger & de sa femme, les tourmens qu'ils auoient soufferts en leurs personnes, durant vne longue prison, mit Bellanger & sa femme en liberté, les declaira innocents du crime d'hospitalité violée; mais ne leur adiugea aucune reparation, aucuns despends dommages ny interests cõtre l'accusatrice, puis qu'elle n'est pas ny ne peut estre iugée calumniatrice. Ce fut le XVII. Ianuier.

Deux condamnez pour autre crime confessent l'auoir assaßiné.

L'hoste demande reparation contre la mere.

S'ensuit arrest.

1600.

Les plaidoyez des deux Aduocats tenoient les iugemens & les esprits tellement suspendus, qu'ils ne sçauoient à qui donner le droict ou le tort. Mais celuy de l'Aduocat general dõna tel poids à la balance qu'il l'emporta vers la raison & l'equité. Le Roy & le Duc approuuerent egalement & la iustice de la Cour, & la suffisance des Orateurs. Mais le Duc s'attendoit (ce dict-il à quelques-vns) d'oüyr vne cause d'autre qualité, vne matiere plus releuée, plus agreable & moins tragique. Aussi ressembloit-il aux criminels qui demandent plustost grace que iustice, & s'attendoit que sa Majesté se despoüilleroit du droict de ses demandes, aussi facilement qu'il auoit despoüillé le feu Roy du Marquisat de Saluces.

Patron de deux Princes fort practics és complimens de Cour, mais fort dissemblables d'humeurs.

Comme il void que parmy les allegresses de sa venuë, les caresses de sa reception, les entretiens & passetemps de la Cour, le Roy luy lasche tousiours quelque traict à la trauerse pour luy faire cognoistre qu'il ressemble aux bons cheuaux qui ne laissent point manger leur auene à leurs voisins; il ne trouue aucune ioye qui ne soit contrepoinctée d'vn grand chagrin. *Il est braue & galand* (ce dit le Roy) *mais il retient mon Marquisat.* Et le Duc: *On me fait bonne mine de paroles, mais en effect on me traitte auec toute rigueur.* Le Roy pensoit que le Duc fust venu pour rendre; & le Duc veut bien que le Roy sçache qu'il veut retenir. Le Roy est prõpt, ouuert & libre en paroles; peu ceremonieux, point dissimulé. Le Duc retenu, couuert respectueux & graue, discret en reparties. Tous deux pleins de prudence; mais egalement subtils & rusez. L'vn redemande le sien auec vne simple & franche naïfueté: l'autre le

1600. veut retenir auec vne fine & desguisée astuce, & tout plein de despit par ce que sa Majesté le prie tousiours de se remettre l'vn & l'autre à leur Conseil, & prendre le temps entier pour les exercices de recreation, poursuit soubs main les effects du principal motif qui l'a faict venir en France. Il luy faudroit toutefois vne verge plus charmée que celle de Mercure pour endormir les yeux de nos Argus.

Le Roy veut que son Conseil & celuy du Duc cognoissent de leur differend. &

L E Duc faict estat que s'il s'en rapporte à la determination du Conseil, il n'en aura pas si bon marché que ses Agents luy ont promis. Il sçait que le Roy ne veut rien perdre: & luy ne veut rien lascher. Leurs volontez sont directement contraires; & leurs humeurs si peu conformes qu'à peine pourroyent-ils longuement viure en sympathie. Il faut doncques nommer gents qui traittent de l'affaire. Le Duc y condescend en fin: mais quelque accord qui se passe, il sçait ce qu'il en veut tenir, & croid qu'en peu de mois il broüillera tellement les cartes en France, que les plus fins n'auront pas beau ieu; que par ce trouble il se prolongera pour le moins d'autant la possession du Marquisat; & que le changement qu'il en espere, la luy affermira pour l'aduenir.

Le Duc voudroit qu'il se terminast entre les parties seules & à son gré.

Le Roy nomme son Connestable, son Chancellier, le Mareschal de Biron, le Marquis de Rosny, Villeroy. Le Duc, Bely son Chancellier, le Marquis de Lullins, de Iacob, le Comte de Morette, des Alymes. Les Deputez du Roy demandent la restitution du Marquisat de Saluces en tel estat qu'il estoit lors de la surprise par le Duc, & n'ont autre instance à faire. Ceux du Duc y proce-

Ils conuiennent en fin d'arbitres. mais

1600.

y procedent bien d'vn autre air. Dés le premier article de leur propoſition, ils ſe plaignent que le Roy tient la ville de Geneue en ſa protection.

D'entrée les Sauoyſiens ſe iettans hors des termes, monſtrent de la mauuaiſe foy.

Mais à quel propos ſortent-ils hors des termes de la demande, ſinon qu'ils ſçauent que c'eſt la derniere choſe que leur Maiſtre vueille accorder; & qu'ils cuident par diuers artifices & ſubterfuges ietter de la pouldre aux yeux de nos Lyncées & clair-voyans? Le Duc eſt-il venu troubler les affaires en France au lieu de liquider celles du Marquiſat : Remuer vne queſtion qui ne ſe peut decider qu'au preiudice de la tranquillité publique? vne pierre contre laquelle pluſieurs ſe ſont caſſez les doigts en la voulant remüer? Les loix d'amitié permettent-elles qu'on requiere ſon amy de choſes iniuſtes & qui ne ſont en ſa puiſſance?

Le Patriarche ne veut ouurir vne propoſition qui eſt hors de ſa charge.

Et le Roy & le Conſeil demeurent offenſez de ceſte propoſition. Le Patriarche de Conſtantinople n'auoit voulu à la priere du Duc, porter ceſte parole à ſa Majeſté, comme n'en ayant ny charge ny commandement du Pape. A ſon excuſe le Nonce penſe que ce ſera le moyen de conformer des volontez fort differentes. Il en parle au Roy, & dit, Que la meſme raiſon qui veut que le Duc luy rende ſon Marquiſat, requiert que ſa Majeſté ſouffre le Duc recouurer ce qui luy appartient. Geneue eſt des appartenances de la Sauoye, & rien ne luy fomente ſa rebellion que la puiſſance & l'authorité des Rois de France. Il eſt doncques raiſonnable par vne neceſſité de conſequence, que ſa Majeſté permette que ſon Alteſſe y reſtabliſſe le droict que ſes peres y ont eu.

Le Nonce le fait, & prēd pour reſolu ce qui eſt encores indecis.

1600. MAIS ceux de Geneue nient que les Ducs de Sauoye ayent aucun droict sur leur ville. Ils maintiennent leur liberté par beaucoup de preuues & raisons, comme nous verrons en suite. Mais le Roy & le Duc sont en termes bien differens. Car le Roy n'est point autheur de ceste protection. Les Rois ses predecesseurs l'ont introduicte les premiers, & en ont tiré du seruice en leurs affaires. La reuerence qu'il doibt à leur memoire y oblige sa foy. Et qui voudroit requerir sa Majesté de contreuenir à la fermeté de leurs promesses?

LE Nonce ne se rend pas, il repart soudain, Que son Altesse a mesme droict de retenir le Marquisat qu'il a prins non au Roy present, ains au defunct; que sa Majesté de ne vouloir abandonner Geneue, pour en auoir troué la protection acceptée par ses deuanciers.

IL n'est icy question (ce dit le Roy) que de la restitution du Marquisat vsurpé. Si le Duc peut auoir sa raison de Geneue autrement que par les armes, sa Majesté proteste de ne l'en empescher iamais. Mais quand son Altesse y viendra par la force, le Roy ne la pourroit abandonner sans pecher contre l'honneur de ceste Couronne, & contre l'inuiolable effect de la parole d'vn Roy. D'ailleurs s'ils se voioyent delaissez, la violẽce les pourroit contraindre à traitter auec les ennemis de sa Majesté, & recercher vn autre protecteur au preiudice de son Royaume.

LE Duc desiroit que Geneue luy seruist de planche pour ramener en son obeïssance les terres que les Suisses ont destracquées de l'ancien domaine de Sauoye, & semer de la zizanie par-

1600.

my les François & les Ligues. Mais il a les reins foibles contre vne ville appuyée de puissantes & voisines alliances, qui toutes ont inthereſt en la conseruation de sa neutralité. Ainsi fut eludée & mise à neant, la premiere proposition des Sauoisiens.

Premiere proposition des Sauoisiens mises à neant.

Les François insistent sur la restitution, si mieux on n'aime vn eschange qui recompense le Marquisat au gré de sa S. Majesté. Le Chancellier adiouste qu'il faut de deux choses l'vne, qu'autrement la force aura lieu au defaut de l'equité. Le Duc en est aduerty. Il s'imagine que tant de testes luy ruïnent plustost que d'amẽder ses affaires, & qu'il en verra plustost l'expedition si les intentions de part & d'autre sont fidelement rapportées par vn seul. Le Roy consent que le Patriarche en soit requis. Mais la Cour de Rome est desia suspecte au Duc, qui ne peut oüyr parler ny de restitution ny d'eschange.

Les François font l'ouuerture, de restitution ou d'eschange.

L'inquietude & la subtilité de son esprit l'aduisent d'vn autre expedient. Il cuide induire le Roy par vn leurre bien attrayant en apparence, mais le Roy trouue que c'est du miel couuert de fiel. Vn sens moins delié s'y fust laissé acharner. Il propose à sa Majesté la brigue de l'Empire, & la cõqueste en suitte du Duché de Milan, sur lequel elle a desia tant de droicts; en donne des ouuertures belles de prime veuë, & promet l'assistence de sa personne, de ses gents, de ses moyens, & pour toute recompense ne demande que se preualoir du Marquisat.

Le Duc ne veut ny l'vn ny l'autre.

VEVT-IL vendre ses coquilles (comme on dit) à ceux qui viennent de Saint Iaques? Entre dire & faire, il y a vn grand chaos. Le Roy est-il en

1600. mesme aage que le Roy François I. son grand oncle lors qu'il se laissa porter à ceste brigue ? Les Princes d'Alemagne crient-ils à la liberté contre l'Empereur comme au temps du Roy Henry II. L'Estat de l'Empire donne auiourd'huy fort peu d'ambition à vn Roy de France, les plus belles pieces en sont escornées. L'entreprise de Milan est de longue haleine & de douteuse issuë, le Roy d'Espagne a la terre & la mer à son commandement pour la trauerser. Plusieurs natiōs peu conformes d'humeurs ne s'accordent gueres bien en matiere de conquestes. Les partages enfantent noise. La paix est encore en sa naissance, le vent d'vn tel dessein seroit capable de la flestrir, & le Roy ne veut point de guerre sinon auec ceux qui se lasseront de la paix, encore moins rompre de gayeté de cœur vne paix si iuste, si necessaire, sans plainte legitime, sans offense insupportable. Mais outre ces raisons, quelle imprudēce seroit ce au Roy sur l'incertitude d'vne esperance imaginaire perdre la certitude de rauoir le sien duquel il se contente sans enuier l'autruy ? C'est aux tyrans à ne sçauoir poser aucune borne à leurs conuoitises, car ils ne peuuent estre retenus par le mors ny de la loy ny de la crainte.

Il se plaind de son Ambassadeur qu'il dit l'auoir trompé.

AINSI rebouschoit sa Majesté les pointes des persuasions pretenduës par le Duc; mais son Altesse ne se peut payer de ses raisons. Il void les resolutions du Roy si promptes & si fermes, qu'elles le rendent autant irresolu de ce qu'il doibt dire que de ce qu'il doibt faire. Quand ie ne remporterois neantmoins delà les Monts (ce dict-il) autre contentement que d'auoir veu vn si grand Prince, dont la valeur & la grandeur surpasse la

1602.

reputation, ie n'en auray iamais regret, mais bien de ce que le Cheuallier Breton m'a trompé, me faisant accroire que le Roy desiroit ma venuë, que ie trouuerois plus de facilité & de courtoisie en la Cour du Roy, que ie n'en debuois esperer du Consistoire de Rome, que sa Majesté ne se roidiroit pas tant sur la restitution, comme elle se contenteroit d'vne passable composition. Il deplore en suite son malheur de ne pouuoir persuader vne chose dont les ouuertures qu'il en à donné sont de si grand merite, que le Marquisat n'est rien au prix des effects qu'elles produiroyent.

Puis donc que ny la gloire ny l'vtilté n'y peuuent induire le Roy, il le supplie qu'il soit traitté comme son tres-humble seruiteur & parent. Il a le courage esleué; neantmoins pour vaincre la resolution de sa Majesté, il se rauall e à beaucoup de choses de grande humilité. Il ne demande point de plus heureuse fortune à ses enfans que de les voir és bonnes graces du Roy. Il desire mesme que l'vn des siens ait l'honneur d'estre nourry auec M. de Vendosme, & desia l'on fait des brigues pour auoir le gouuernement de ce Prince à venir. Mais toutes ces submissions tendent à obtenir du Roy l'inuestiture du Marquisat pour l'vn de ses enfans afin que toute la maison de Sauoye luy soit redeuable, & qu'en donnant vne chose litigieuse & dont la decision depend de l'incertain iugement des hommes, sa Majesté s'acquiere à iamais vn droict de souueraineté non disputable. Mais à bon demandeur bon refuser, dit le prouerbe. La demande est autant inciuile que preiudiciable.

Se raualle à tout pourueu que le Marquisat luy demeure.

1600.

Il presse fort la conqueste de Milan. mais

LE Duc sçait que le Marquis de Rosny n'ignore point les intentions du Roy, il l'enuoye sonder sur ceste proposition touchant la conqueste de Milan, & se plaindre du tort que le Roy d'Espagne luy fait pour la dot de l'Infante sa femme. Mais il n'apprend autre chose du Marquis, sinon que sa Majesté ne pense qu'à maintenir la paix & recouurer son Marquisat, & s'employera volontiers pour appointer son different auec le Roy Philippe, s'il en a. Certes il n'y auoit ne proufit n'aduantage que pour le Duc, qui se voioit desia en possession du fruict qu'il se promettoit de ceste commune conqueste pretenduë, & n'y pouuoit perdre que l'amitié d'Espagne. Mais il pouuoit aussi facilement faire sa paix, comme il sçauoit les moyens d'arrester l'execution de ceste grande entreprise, si le Roy s'y fust engagé.

Il est desia en possession du fruict qu'il en pretend.

On le presse de rendre, ou de recompenser au double.

TEL refuse qui apres muse, ceux qui ne veulent accepter les premieres offres, l'espreuuent tous les iours. On a sommé le Duc de rendre le Marquisat purement & simplement, voicy que desormais il en est derechef interpellé, s'il n'aime mieux le recompenser au double. Comment au double? (ce dit-il.) Voudroit on bien me contraindre à signer quelque chose contre ma volonté? Ceste condition luy donne ombrage de quelque meffiance, & de crainte d'estre troublé en son retour. Le Roy luy leue ce scrupule; & l'asseure qu'il luy tiendra sa parole, qu'il remportera ses volontez aussi entieres qu'il les sçauroit auoir apportées, que s'il craind quelque violence, luy-mesme l'accompagnera iusques sur la frontiere.

Il reçoit ces asseurances comme d'vn Prince qu'homme viuant ne peut conuaincre d'auoir manqué à sa parole, mais encore ne se peut-il empescher de craindre qu'il n'achepte bien cherement le repentir de sa venuë. Ce Prince est assez entier en ses opinions & volontez. Il auoit preferé la resolution & les desseings de son voyage aux aduis de son Conseil, auiourd'huy pour n'estre blasmé d'imprudence & d'opiniastreté, il le veut oüyr sur la restitution du Marquisat ou l'eschange de la Bresse. Mais pour suyure les mouuemens de ses bouttées, on n'a que faire de conseil. Les vns preferans l'interest particulier au public, remonstrent qu'il ne peut faire composition qu'auec hōte & dommage, qu'vne bonne guerre sera plus honorable que ny restitution ny eschange. Les autres trempent leur conseil de moderation & de crainte. Faites vostre accord à quelque prix que ce soit (ce disent-ils.) Car si vous donnez au Roy le contentement qu'il s'est promis, il y à danger qu'il n'vse de la puissance qu'il a maintenant sur nous. Heureux le Prince qui d'vn conseil bigarré de diuerses opinions, sçait discerner celuy qui est moins preocupé de passion & sousmettre ses particulieres intentions aux salutaires aduis que suggerent la raison & l'equité!

Son Conseil luy veut faire cognoistre qu'il a faict vn pas de clerc en venant.

Ce Conseil est vne Remore au Duc qui arreste autant le vaisseau dans lequel flottent ses volontez, sur le refus de rien ceder, que sur l'incertitude & apprehension de son retour, & peu s'en faut que comme il est venu sans conseil, il ne s'en retourne sans adieu. Mais voudriez vous bien (ce disent les mieux aduisez de son Conseil) qu'vn tel partement vous rendist la fable des Princes.

Peu s'en faut qu'il ne se resolue à vn partement honteux.

1600. d'Italie, la risée d'Espagne, & la cause pour laquelle la Frãce vo⁹ aura plustost ietté la guerre dãs vos Estats, que vous n'aurez passé le Rhosne? Vostre Altesse doibt vaincre toutes ces difficultez par la grandeur de son courage & par sa prudence dissimuler son maltalent. D'vn despit il entre en fougue, resolu de ne signer iamais ny restitution ny eschange, & par vne brusque sortie du Conseil, donne soupçon de mediter quelque inciuile departie, dont le repentir egaleroit neantmoins celuy des sa venuë. Il reuient en suitte à ses plaintes ordinaires, du peu de courtoisie, du peu d'amitié qu'il trouue en France pour luy, des formes preiudiciables ausquelles on le veut adstraindre; du refus de choses desquelles son Ambassadeur & autres reuenans de la Cour luy donnoyent n'agueres esperance. Et les fait sonner si haut, qu'elles paruiennent iusques aux oreilles du Roy.

L'Ambassadeur s'est mesconté, dit le Roy, ie n'en ay iamais parlé, ouy bien que i'esperois que le Duc ne s'en retourneroit point que nous ne fussions d'accord.

DEVX mois s'estoient desia passez en continuelles contestations sans rien conclure, si faut il se resoudre à quelque party, car telles longueurs & remises ne plaisoyent gueres aux François qui sont assez prompts en leurs resolutions. On auoit desia murmuré qu'il faudroit chasser le Duc auec vn Edict. L'amour qu'il traittoit ou faisoit semblant de traitter, les solennitez & folies de Caresmeprenant, les desbauches de la foire S. Germain des-prez, estoient les pretextes de son seiour. Les affaires neantmoins estoyent en mesmes termes qu'au commencement. Aussi n'estoit-ce pas le

Son seiour commençoit à se rendre suspect.

nœud de la matiere, ny le principal subject qui l'auoit amené. Il pretendoit bien vn autre proufit de sa demeure, durant laquelle il taschoit de radouber ses affaires en Espagne, & nouër d'vn ferme lien celles qu'il ourdissoit en France, dont la mauuaise odeur commençoit desia d'offenser les narines de quelques-vns.

En fin il promet de donner sa resolution dedans trois mois.

Cependant & le Roy & la Cour ostoient de toute leur puissance à ce Prince tous subjects de mescontentement, fors que de se resoudre à la restitution ou à l'eschange, Puisque c'est vn faire le fault, & qu'il est forcé de se desueloper de ceste necessité, au moins tirera-il encore ce gaing du temps. Il respond, Qu'il ne peut consentir à rien sans auoir au preallable l'aduis de son Conseil, & la volonté de ses vassaux & subjects.

Le Roy luy donne trois mois de terme, dedans lesquels il promet de choisir l'vne ou l'autre des deux conditions, & le XXVII. de Feurier conuiennent vniment de certains articles, à l'accomplissement desquels ils obligent reciproquement leur foy & parole, les signent de leurs mains, & font cacheter de leurs cachets. Consentent que si le Duc se resould à la restitution, le Pape seant aujourd'huy, iugera dedans trois ans, suiuant le Traitté de Veruins, des differends qui sont entre sa Majesté & son Altesse. Et supplient sa Saincteté, que comme par ses bonnes & paternelles exhortations ils sont entrez en ceste voye d'accord, il luy plaise cõme pere commun, continuer le soing qu'elle a cy-deuant monstré à nourrir la paix & asseurer entre eux vne bonne amitié.

Ces deux Princes semblent desormais si bien

1600. vnis & de cœurs & de corps, qu'au dire des Courtisans ils ne se peuuent separer. Mais le Duc par vn simulé contentement exterieur desguisoit son desplaisir interieur. Sa bouche ne parloit point de l'abondance du cœur. Le Roy l'a tant obligé (ce disoit-il aux seigneurs de Pralin & de Lux qui l'accompagnerent à son retour iusques sur la frontiere) qu'il ne luy donnera iamais subject de l'estimer autre que son tres-humble seruiteur & parent. Il fit neantmoins dés son arriuée paroistre que son corps estoit sorty de la France pour transmettre son cœur en Espagne. Il y despescha Bely son Châcellier pour y renouër ses affaires, & desia par preiugé (selon que le bruict commun publie souuent les choses à venir comme aduenuës) c'estoit vn vaude-ville, Que le Duc de Sauoye perdroit plustost tout que de rendre quelque chose, & les flatteurs ordinaires, ausquels il preste aussi volontiers l'oreille qu'aucun autre Prince, ne manquoient point de l'entretenir en ceste belle humeur, se conformants plus à l'appetit & volonté de leur Prince, qu'ils ne recerchent son honneur & profit.

CERTES l'amitié d'vn grand Roy, d'vn Roy son proche parent, d'vn Roy qui l'honoroit de ce doux nom de frere, luy deuoit estre plus chere, & plustost descouurir le fiel des paroles emmiellées de ceux qui peu desirans son repos luy desconseilloient la tenuë de ses promesses. Peu de temps passa qu'il n'en monstrast d'euidents effects. Car les larmes qui moüillerent ses yeux au sortir de la Citadelle de Bourg, n'estoit-ce pas vn tres-certain argument qu'il ne se vouloit incommoder par la restitution, ny se former vn perspe-

Au lieu de restitution ou deschange.

1600.

tuel regret par l'eschange? *Que ie perdisse ceste place; ceste place l'vne des plus fortes de l'Europe?* (ce disoit-il la contemplant comme en pitié) *non, ie ne la cederay iamais.* Mais ô Prince, *Celuy qui chemine en integrité, s'il a iuré, fust-ce à son dam, il ne faussera point son serment*, ce dict le sainct Oracle. Il se promet que les intelligences d'Espagne le garantiront des effects ausquels il s'est obligé. On luy donne esperance que le Comte de Fuentes Gouuerneur de Milan en sera l'instrument. Il en conçoit des montagnes pour n'enfanter qu'vne ridicule souris. Cependant il est grand ouurier de dissimulatió, mais encore ne peut-il si dextrement couurir le mescontentement de son voyage, le despit de son refus, qu'il ne s'eslance par fois en des saillies d'vn violent appetit de vengeance, & si la prouidence diuine permettoit à l'homme passionné d'effectuer ses desseings, il se perdroit volontiers pour destruire son ennemy. Mais l'ame humaine est en la main de celuy qui l'a creée.

Il ne medite que vengeance.

Les Rois en general sont soubs la protection de Dieu. Ils sont appellez Dieux és saincts cayers, l'attentat contre leurs personnes est le plus execrable crime que l'homme puisse cómettre contre son prochain. Le perpetuel Gardien de ceste Monarchie a tousiours faict paroistre à nostre HENRY qu'il a commandé à ses Anges de le garder en toutes ses voyes. Et plus le ciel luy donne de tesmoignages qu'il veut par vn soing particulier sauuer son Oinct de tous ses ennemis, plus le Diable s'efforce par l'vn & l'autre sexe d'exterminer sa vie. Il a maintes-fois suscité des hommes pour nous donner à cognoistre en la personne du Roy, que son propre est de ruïner & de-

1600. ſtruire le bien, comme Dieu ruïne & deſtruit le mal. Voicy que maintenant il eſſaye ſi le ſexe par qui l'homme a peché aura plus d'efficace cõtre vn Prince qui ſçait que *mal aucun n'aduiendra, aucune playe n'approchera de l'homme qui dit du Seigneur, Il eſt mõ eſperãce & ma forteresse & mõ Dieu auquel ie me fie.*

Le Diable ſuſcite vne fanatique pour l'entreprendre ſans autre.

NICOLE MIGNON, femme qui durant les dernieres guerres auoit ſuiuy l'armée comme viuandiere de ſa profeſſion, & meſme parlé quelques-fois priuément au Roy dans S. Denis, ſelon que la licence du temps donnoit à beaucoup de perſonnes accez plus libre vers ſa Majeſté qu'en autre ſaiſon. Ceſte faueur la pouſſa plus auant, & comme elle s'introduiſoit hardiment d'elle meſme, ſe preſenta pluſieurs fois deuant le Roy; faiſant entendre par ſes reſponſes aſſez eſloingnées des demandes, qu'elle vouloit parler particulierement à ſa Majeſté. On la rebuta comme importune & ayant l'eſprit troublé de quelque fantaſie; car elle auoit eu quelques moyens autre-fois. Ce rebut ſuiuy de menaces faict qu'elle cerche vn moyenneur pour obtenir vn eſtat en la cuiſine du Roy pour vn ieune homme cuiſinier qu'elle auoit eſpouſé ſur ſes vieux ans. Et s'imaginant que le reſouuenir de l'ancien meſcontentement qui auoit eſloigné de la Cour le Comte de Soiſſons Prince du Sang & Grand maiſtre de France, le pourroit occaſionner à preſter & l'oreille & le cœur à ſon mal-heureux & damnable project; luy va dire, qu'elle pouuoit le rendre le plus grand Prince de toute ſa maiſon s'il luy plaiſoit entendre aux moyens qu'elle en auoit, & luy faire obtenir le ſuſdit eſtat en la cuiſine de ſa Majeſté, ou viſitant ſon mary, elle pour-

roit empoisonner quelque viande qui seroit au gouſt du Roy, que d'ailleurs elle auoit vne eau dont le lict du Roy estant arrouſé, il ne faudroit de tumber en vne langueur qu'il l'emporteroit finalement hors de ce monde.

1600.

Ceſte monſtrueuſe ouuerture eſtonne le Comte: mais il ſçait que l'accuſation ſans preuue eſt inſuffiſante: & que s'il ſuffiſoit d'accuſer ſans teſmoings, perſonne ne ſeroit innocent. Il reſpond que l'affaire eſt de conſequence; qu'il y penſera, qu'elle reuienne le lendemain à certaine heure. Elle s'en va ruminãt par les ruës de Paris ceſt'abominable deſſeing à guiſe d'vne infernale furie, & rencontrée par aucuns de ſa cognoiſſance, leur ſembla toute tranſportée de ſens & affoiblie de cerueau; la iuſtice de Dieu luy faiſant deſia ſentir en ſon ame le ſupplice que celle des hommes exerceroit en ſon corps.

Sage conduite du Comte de Soiſſons.

A l'heure meſme le Comte aduertit le Roy de l'intention de ceſte fanatique, & le ſupplie luy donner quelque teſmoing de creance qui de ſon cabinet puiſſe entendre & rapporter fidelement à ſa Maieſté les meſmes propos quand elle reuiendra. Le Roy luy donne Lomenie Secretaire de ſon Cabinet. Elle reuient toute munie de reſolution pour executer ſa volonté, elle babille, & promet merueilles au prix du iour precedent, il luy demande par quelle impulſion elle oſoit entreprendre vne choſe ſi perilleuſe. De ſes reſponſes il recueille que ce n'eſt autre que celuy que les ſainctes pages qualifient meurtrier des la conſtitution du monde, & auteur des damnables inſpirations. Ainſi conuaincuë nonobſtant ſes denegations & reproches autant effrontées

1600. que sa resolution estoit furieuse, sa conscience la forçant de confesser son intention auoir esté telle, & loüer Dieu d'en auoir diuerty les funestes effects; ceste miserable fut par arrest de la Cour bruslée toute vifue en la Greue.

En mesme temps fut pris vn autre garnement party de Piedmont à desseing autant erronné comme il donnoit vne grande apparence d'apporter les effects des paroles, des menaces, des indignations dont les eslancemens estoient desia souuent paruenus d'outre les monts à la Cour, & qui nous en apporteront encore d'autres en suite, que la singuliere grace & benediction de Dieu sur ce Royaume mettra comme tous autres à neant pour la conseruation de nostre Roy & du bien public.

Si la prouidence diuine n'en eust diuerti les malheureux effects, nous serions sans Roy, sans Roine, sans Dauphin.

Ces maudicts attentats furent l'vn des principaux subjects qui retindrent le Duc de Sauoye si long temps irresolu sur l'option du traitté de Paris, comme nous verrons en suite; presumant que de plusieurs quelqu'vn feroit flestrir les fleurs de Lis que le Roy meditoit faire fleurir & fructifier par l'alliance qu'il alloit prendre en la Maison de Medicis.

Leur mariage se traittoit à Florence.

Sillery & Alincourt par le conseil du Pape & le commendement du Roy, traittoient à Florence le mariage d'entre sa Majesté & la Serenissime Princesse Marie de Medicis, fille de François de Medicis grand Duc de Toscane, & de Ieanne Archiduchesse d'Austriche Roine née de Hongrie & de Bercheure. Le contract fut passé le xxv. d'Auril. Et puisque le consentement faict le mariage, aussi tost que les articles furent signez, le grand Duc rendit le pre-

1600.

mier à sa Niepce les honneurs & respects conuenables à la qualité d'vne Roine de France, en fit publier auec solennité la resolution, & chanter le Cantique d'exultation. Le foudre de l'artillerie, le son des cloches à plein branle & diuers carrillons rendirent tesmoignage à la commune resioüissance de toute la ville. La Roine disna publiquement & fut assise à table sous vn daiz au dessus de sō Oncle, qui print place beaucoup plus bas qu'elle. Les plaisirs de la musique, course de bague, & d'vne fort agreable comedie donnerent fin à la iournée. Alincour reuenu pour faire voir au Roy les articles & le pourtraict de la Roine, sa Majesté luy rēuoya Frontenac pour la seruir de premier maistre d'hostel. Et rien ne retarda la consommation de ce mariage, que les ambages & tergiuersations du Duc de Sauoye en l'execution de ses promesses, contre lesquelles il regimbe ainsi que le cheual rebours contre l'esperon.

Conference de Fontaine-belleaud.

Cependant que son terme de trois mois s'escoule, le Roy donne quelques heures de son repos durant sa diete à Fōtaine-bellaud, pour honorer de sa presence ceste fameuse conferēce dont les bruits ont remply les quatre coings & le milieu du monde. Philippe de Mornay seigneur du Plessis-Marly en Beausse, Gouuerneur de Saumur, Intendant de la maison & couronne de Nauarre, auoit enuiron deux ans auparauant mis en lumiere son liure de l'Eucharistie, pour monstrer que l'ancienne institution d'icelle est la mesme chose qui se faict & qu'on enseigne auiourd'huy en plusieurs Eglises separées de l'obeïssance du Pape, en France, és Alemagnes, en Suisse, en Angleterre, Escosse,

1600. Irlande, Dannemark, Suede, Pologne, Hongrie, & plusieurs autres Estats de la Chrestienté, aux diuisions de laquelle il sembloit que ce liure deust apporter vn grand accroist.

CE liure fut dés sa naissance en bute à tous les Ordres des Theologiens. La Faculté de Paris le defendit par censures & anathemes. Beranger Docteur de la Sorbonne l'attaqua tost-apres. Iacques Suarez Portugaiz en fit l'argument d'enuirō cinquante sermons; & les Escholiers, le subiect de leurs declamations és Colleges. Les Iesuites de Bordeaux le descrierent comme contenant vn grand nombre de passages falsifiez, peruertis, mutilez, qui escripuit en somme contre les *qui pro quo* qui contre les *&c.* du sieur du Plessis, ce fut vne choüette à qui chaque oiseau donnoit vn coup de bec. Du-Perron Euesque d'Eureux l'entreprid auec plus d'effect & d'autorité. Il sousteint de prouuer en ce Liure *cinq cents enormes faussetez de compte faict & sans hyperbole, extraictes d'vn plus grand nombre.* Il est aisé de deffier: mais qui se presente pour soustenir sō deffi en face du deffié, doit auoir les armes bien en main, & faire bouclier du droict de sa querelle.

DV-PLESSIS offre de verifier ce qu'il allegue. Il demande à l'Euesque ses moyens de faux contre son liure, au moins les cinq cents faussetez pretenduës, afin de les recercher aux Editions desquelles il s'est seruy; & promet d'y respondre en dix iours, afin que les choses estans conduictes à petit bruit & discretion, l'on iugeast en suite ou de son integrité ou de la calomnie de ses aduersaires.

L'EVESQVE trouue ceste procedure trop longue, & dit que les moyens de faux seront en moins

moins de temps verifiez de viue voix que par ef-
cript, qu'il consignera vne liste de cinq cents paf- 1600.
fages entre les mains du Roy, cottez tāt des noms,
liures & chapitres des Auteurs, que des pages & li-
gnes du Liure auquel ils sont falsifiez, & qu'on ne
en tirera de iour en iour vn nombre pour estre mis
en examen, qu'autrement les affaires de sa Majesté
ne donneroyent iamais tant de patience qu'vn si
long examen en requiert: & que les Commissaires
que le Roy nommeroit pour y vaquer, se lasse-
royent deuant qu'auoir feüilleté la dixiesme par-
tie de l'œuure.

Ils disputerent longuement sur ces conditions;
& n'en pouuans conuenir, tous deux presentent
conioinctement vne requeste au Roy, afin d'obte-
nir Commissaires sublims en doctrine, irreprehen-
sibles en mœurs, & despoüillez de passion, pour e-
xaminer en presence de sa Majesté le Liure, *de pa-
ge en page, de ligne en ligne*. Le Roy leur accorde ceste
Conference, aux conditions, Qu'elle se fera sans
animosité, sans dispute, sans cauillations sophisti-
ques, sans approfondir aucun poinct de Theolo-
gie, sans traicter du differend de la Religion, ce que
l'Euesque de Modene Nonce du Pape n'eust pas
trouué bon, car il craignoit que soubs pretexte de
ceste Conference on remüast des questions qu'on
veut tenir pour resoluës.

Sa Majesté donna la conduite & le iugement de
ceste action au Chancellier, & les Commissaires
d'vne part furent Augustin de Thou President en
la Cour de Parlement; Pithou Aduocat; Martin Le-
cteur & Medecin du Roy, & d'autre, Canaye Sr. de
Fresnes, President en la Chambre mipartie de Lan-
guedoc, & Casaubon Lecteur du Roy és Langues

1600. Grecques, personnages accomplis en la cognoissance des langues, versez en toutes sortes de bonnes lettres, & capables de l'action pour laquelle sa Majesté les auoit choisis. L'ouuerture s'en fit le quatriesme de May, en presence du Roy, de l'Archeuesque de Lyon, des Euesques de Neuers, de Beauuais, de Castres. Des Ducs de Vaudemont, de Neuers, de Mayenne, de Mercœur, de Nemours, d'Elbœuf, d'Aiguillon, de Ioinville. Des quatre Secretaires d'Estat. De plusieurs Officiers de la Couronne, Conseillers d'Estat, Seigneurs de qualité, & autres spectateurs au nombre d'enuiron deux cents. Pasquier, Mercer & Vassant, Secretaires de la Conference.

D'ENTREE le Roy declaire de bouche, & par son Chancellier en suite plus à plein; Qu'il n'entend point qu'on dispute de la doctrine, qu'on examine seulement l'allegation des passages auec douceur & moderation, sans aigreur, sans passion que pour la verité, sans que ceste Conference altere en rien le repos public ny la paix du Royaume. L'Euesque d'Eureux proteste de n'estre poussé d'aucune animosité contre du Plessis, lequel il respecte (ce dict-il) & honore pour les belles parties de son esprit, & ne le pretend accuser d'aucune des faussetez de son Liure; mais seulement ceux sur la foy & les memoires desquels il s'est confié. Du Plessis de mesme à son tour; Que cest acte est particulier, & ne peut consequemment faire preiudice à la verité de la doctrine des Eglises reformées de ce Royaume, laquelle auoit esté deuant luy, & seroit apres luy.

AINSI furent estallez sur le tapis quelques passages choisis de ceux que l'Euesque souste-

1600.

noit faux, ou pour n'estre alleguez tout au long, ou pour estre tirez hors de leurs sens. Le Roy leur donna audience iusques à neuf. Sur les vns desquels ayant le Chancellier prononcé par l'aduis des Commissaires; Que du Plessis auoit prins l'obiection pour la solution, aux autres; Qu'il auoit obmis ce qui y debuoit estre couché, à d'autres; Que le passage debuoit estre allegué tout entier. Aucuns ayans esté recognus faire pour l'vn & pour l'autre des Conferents, aucuns aussi, bien alleguez, mais mal entendus par leurs autheurs mesmes: l'heure appellant ailleurs sa Majesté, rompit l'assemblée, & la continuation en fut remise au lendemain. La Compagnie par ses applaudissemens sembloit donner la victoire à l'Euesque. Du Plessis neantmoins desiroit poursuiure ceste verification, mais le retour d'vne fieure qui l'auoit desia trauaillé de quelques accez, ioincte auec vn grand desuoyement d'estomac suruenu la nuict suyuante, l'en diuertirent, & donnerent subiect au Roy de dire, que *le Diocese d'Eureux auoit vaincu celluy de Saumur*. Les deux Conferents publierent en apres diuers escripts de part & d'autre, ausquels nous renuoyons le iudicieux Lecteur, du Plessis a faict depuis r'imprimer son Liure auec les passages des Peres tous entiers à la marge. Il l'a traduict & publié mesme en Latin, auquel il attend la responce.

Le Duc de Sauoye au lieu de desgager sa foy.

VOICY donc le Roy plus libre à songer desormais à son affaire d'outre les monts. Les deux extremes proposez au Duc de Sauoye n'ont point de milieu, il faloit choisir l'vn ou l'autre, son nom & son honneur y estoient engagez, ce souuenir le tra-

1600. uailloit extremément, & trauersoit d'vne perpetuelle inquietude. L'option est le seul fruict qu'il a remporté de son voyage, laquelle ses Ambassadeurs n'eussent iamais obtenuë, il a plusieurs fois asseuré le Roy tant de Bourg que de Chambery qu'il s'en alloit à Turin pour prendre la resolution que le Roy desiroit de luy. Mais la hauteur des Alpes luy fit laisser aux pieds sa parole & sa foy. Au contraire, il faict entendre au Pape, au Roy d'Espagne, à plusieurs Princes & Republiques d'Italie, à quelques cantons des Suisses irritez du tardement de leurs pensions, Qu'il a esté forcé par le traitté de Paris; qu'il ne luy pouuoit arriuer pis par les armes que ce qu'on auoit extorqué de luy par la paix, que l'execution de ce traitté leur estoit preiudiciable, que le voisinage des François leur deb-uoit estre egalement suspect, que les auoir si voisins de Milan, estoit renouueller leurs anciennes pretensions sur Milan, & leur applanir le chemin de Naples & de Sicile.

Veut rendre le voisinage des François suspect à tout le mõde.

De façon que s'il eust trouué leurs intentions conformes aux siennes, il leur eust ietté de la poudre aux yeux pour ne discerner ce qui est de la dignité du Roy & de l'inuiolable foy qui se doibt aux contracts. Les plus passionnez confessent que sa Majesté a conduict cest affaire auec tant de moderation & de prudence, qu'ils luy donnent tout le droict, & le tort au Duc.

La *langue cauteleuse est comme les fleches aiguës d'vn homme puissant, & comme charbons de geneure*, ce dict l'oracle. Le Duc ouure la bouche selon l'affection qu'il remarque en ses seruiteurs, & n'ouure sincerement son cœur à personne. Aux vns, qu'il aime mieux quitter le

1600.

Marquisat que la Bresse, aux autres, qu'il ne le rendra iamais que par la force des armes, à d'autres encore, que l'eschange l'incommodera moins.

Comme il flotte en ceste incertitude, son Chancellier luy mande d'Espagne, Qu'il a trouué le Roy son frere fort offensé de son voyage en France, qu'il n'en sera neantmoins iamais tant irrité qu'il n'oublie ceste escapade, pourueu qu'on l'asseure que le Marquisat de Salusses ne retumbera iamais en la Couronne de France. Qu'à ceste condition il luy promet assistence d'hommes & d'argent. Qu'il ne precipite rien; qu'il se garde de surprise en l'option. Qu'à l'arriuée du Comte de Fuentes à Milan au mois d'Aoust, ceux qui veulent contraindre son Altesse à rendre ce qu'il possede, auront fort à faire à conseruer le leur en France, & qu'à tout euenement la guerre luy rendra sa condition plus asseurée que la paix.

Cependant le Roy le somme de sa promesse.

Il ne faut donques rien rendre (dit le Duc) & plustost essayer le sort des armes. Mais le terme de la restitution approche. Le Roy le somme de sa promesse. Il supplie sa Majesté luy donner quelque delay, par lequel il puisse tirer sa part de deux millions d'or qui sont à Milan, & se recompenser de l'inegalité de l'eschange qu'il pretend faire.

Il prolonge.

Ce n'estoit que feinte. Il pensoit faire d'vne pierre deux coups; donner par quelque prolongation loisir au Comte de Fuentes de s'aduancer auec ses trouppes, & pousser le temps auec l'espaule tant que l'hyuer surue-

1600. nant enpeschast le Roy de rien entreprendre pour ceste année.

Requiert que les conditions du traicté soyent moderées.

LE premier iour de Iuin passe, plus le Roy presse, plus le Duc recule. Il enuoye Roncas supplier sa Majesté de vouloir moderer les conditiõs du Traitté qui luy mettent le Marquisat à trop haut prix. Mais estoit-il raisonnable, qu'au lieu d'effectuer, le terme estant escheu, il parlast d'innouer le traitté? Cependant diuers aduis viennent au Roy d'Italie, de Piemont, de Dauphiné, que le Duc ne pense aucunement à l'effect de ses promesses, qu'il attend à Thurin en bonne deuotion le Comte de Fuentes auec quatre mille Espagnols, & des finances pour leuer d'autres forces en sa faueur. Ainsi sa Majesté mande au Duc pour derniere resolution, qu'elle se rendra à Lyon au huictiesme de Iuillet, en esperance qu'il ne retardera plus l'execution de leur taitté, qu'autrement, il aduisera ce qu'il doibt faire. Le Duc requiert le Roy de luy ottroyer quelques iours de delay, & promet de contenter sa Majesté par Ambassadeurs exprez qu'il enuoyera à Lyon.

En fin le Roy ne veut plus de paroles, il va luy-mesme querir les effects.

ON n'est iamais mieux seruy que par soy-mesme. Le Roy l'a prou de fois experimenté. Il monte à cheual, & arriue à Lyon au terme donné. Mais le Duc n'auoit autre soing que de passer son temps en festins, au bal, à l'amour. Point de nouuelles de luy, sinon d'vn sourd murmure de quelque tragique desseing sur la personne de sa Majesté, & d'vn homme expressément depesché pour ceste execution. Et de faict quel ombrage pouuoient donner tant de remises, sinon que le Duc attendoit l'ef-

1600.

fect dont ses deuins l'endormoyent, Que sans doubte le Marquisat luy demeureroit, & qu'au mois d'Aoust il n'y auroit point de Roy en France? Mais ils ne disoyent pas que le Duc seroit contrainct de quitter la Bresse en eschange, ny que le Roy venant en Sauoye trouueroit peu plus de difficulté à la conquerir qu'à l'assaillir. Aussi le maistre auquel ils ont donné leur nom, n'affectionnant rien plus que le mensonge, n'a pas accoustumé de leur communiquer beaucoup de verité.

Le Duc promet la restitution. mais

En fin l'Archeuesque de Tarentaise, le Marquis de Lullins, & Roncas arriuent à Lyon le XVI. de Iuillet. Mais auec vn pouuoir bien estroittement limité, D'asseurer le Roy que leur Maistre est resolu de luy rẽdre le Marquisat, mais qu'il prie derechef sa Majesté d'en accorder l'inuestiture à l'vn de ses enfans, & de se plaindre; Qu'on traitte trop rigoureusement son Altesse. Que la presence & l'autorité du Roy auoit eu trop de force sur elle pour refuser aucune chose à sa Majesté. Que la promesse faicte par le Duc en la capitale ville du Royaume, porte tant de preiudice à luy-mesme, à ses enfans, à son Estat, que la reuocation d'icelle ne luy sçauroit estre à plus de blasme que l'execution.

Demande l'inuestiture pour l'vn de ses enfans.

Sans raison.

Ceste requeste estoit fort absurde, puisque le Roy l'auoit desia rebutée des la premiere proposition que le Duc en auoit faict à Paris. D'ailleurs, de quel plaisir ou seruice auoit-il obligé le Roy pour vser enuers luy d'vne si grande liberalité? Et le Duc auoit-il entierement oublié ceste solennelle confirmation qu'il donnoit n'agueres de Bourg, de Chambery, de Turin, pour

1600. l'accompliſſement de ſa foy ? Des paroles on iuge de l'intention. Eſtoyent-elles pas ſuffiſantes pour donner à cognoiſtre que le Duc n'attendoit ſinon l'arriuée des forces Eſpagnoles pour ſe deſgager de ſes promeſſes auec les armes au poing ? Le Roy pouuoit-il pas auec equité preuenir les ruſes & piperies du Duc & ſe ietter aux champs, puiſque ſes longueurs & remiſes equippollent vn meſpris, duquel les Grands s'offenſent auec raiſon ?

Le Roy Philippe ne le peut aſſiſter d'hommes. ainſi

Roncas retourne vers le Duc, en apparence pour luy faire entendre le ſecond refus & le meſcontentement de ſa Majeſté : mais en effect pour l'aduertir que les preparatifs qu'on faiſoit en France l'inuitoyent de pouruoir à ſes affaires. Il pouuoit peu sãs l'aſſiſtãce du Roy Philippe ſon beaufrere. Mais il luy faloit auſſi des hommes pour les remplacer au nombre d'enuiron ſix mille que l'Archiduc auoit de fraiſche date perdus en la bataille de Nieuport, comme nous verrons en ſuite. Il faut doncques vſer d'vn artifice nouueau pour prolonger le temps, & touſiours parler au plus loing de ſa penſee.

Le Duc promet encore de rendre.

LE Duc renuoye Roncas dire qu'il veut, puiſque le Roy le deſire, rendre le Marquiſat ſuyuant le traitté de Paris. Mais pourquoy charge-il ſon Secretaire de ceſte parole, puiſqu'à d'autres il iure tout haut qu'il ne le rendra iamais; & que ſi le Roy entreprend de luy faire la guerre, il luy taillera de la beſongne pour quarante ans ? Foſſeuſe reuenant de Piedmont aſſeura le Roy d'auoir ouy ce iuron. Neantmoins il faut voir quel ſera l'effect de la reſolution que Roncas apporte.

1600.

SA Majesté depute les Presidents de Sillery & Ianin pour traitter ceste restitution auec les Ambassadeurs du Duc. Ils conuiennent des moyens pour la faire. Mais il est raisonnable que son Altesse ait communication des articles deuant qu'ils les signent, ce dit Roncas, qui seul auoit l'intime secret de l'intention de son Maistre, & de faict le memoire de l'Archeuesque & du Marquis estoit contraire au sien, comme il le fit paroistre quand l'assemblée fut rompuë. Le Duc les trompoit afin qu'ils trompassent le Roy.

Les Deputez s'assemblent pour en traiter mais.

Ceux du Duc n'ont pas tous vn mesme pouuoir.

QVI douteroit desormais du dol & de la mauuaise foy du Sauoisien? donne-il pas assez à cognoistre par l'experience qu'il fait peu d'estat de sa parole? qu'il veut auoir par la ruse & la force ce qu'il desespere par la iustice? qu'il consume le temps en allees & venuës, afin que durant icelles on n'entreprenne ny n'execute chose quelconque, & qu'à la venuë des trouppes Espagnoles il leue le masque, & declaire qu'il ne veut ne rendre n'eschanger.

PATIENCE offensee tourne en fureur, dit le prouerbe. Neantmoins le Roy se veut vaincre soy-mesme, afin que la iustice de sa cause soit notoire à tout le monde; & que puisque le Duc de Sauoye veut de gayeté de cœur allumer vn feu de funeste diuision en la Chrestienté, *Celuy qui donne secours aux Rois, qui rescout Dauid son seruiteur du glaiue pernicieux, le rescoure & le deliure de la main des enfans estrangers, desquels la bouche parle chose vaine, & leur dextre est dextre de fausseté.* Il donne temps à Roncas pour faire sçauoir à son Maistre, Qu'il n'est pas deliberé de souffrir qu'on l'amuse & l'abuse plus outre en paroles.

Le Roy s'en offense, & par vne trop grande patience iustifie sa cause.

1600. qu'il veut des effects, & sçauoir sa derniere resolution.

Le Duc feind vouloir tenir le Traitté. mais

CEPENDANT les aduis redoublent au Roy de diuers endroits, Qu'il n'attende autre chose du Duc que des paroles & desguisemens. Il ne renuoye plus Roncas; oüy bien vn courrier auec cōmandement à ses Ambassadeurs d'acheuer l'execution du Traitté. Mais les responses froides & lasches qu'il donne à sa Majesté, font apertement recognoistre qu'il est tout confit en dissimulatiōs & perfidie, vice d'autant plus abominable en l'ame des Princes, que Dieu les a exaucez par dessus le reste des hommes, afin que comme le Soleil aux autres lumieres celestes ils leur esclairent par actions irreprochables.

LES Deputez rentrent en conference. Ceux de Sauoye requierent notammēt quatre poincts. *Que les restitutions se facent de part & d'autre en mesme temps.* Mais comment pourroit-on en mesme instant restituer des places eslongnées d'vne longue distance? En choses qui sont hors de l'vsage commun, on recourt aux exemples. Le Roy Henry II. rendant la Sauoye, la Bresse, & le Piedmont, se contenta de prendre des ostages. *Que le plus fort rende le premier.* C'est bien monstrer que le Sauoisien ne rendra iamais rien que par la force. Au contraire, la raison veut-elle pas que le Duc se mette en debuoir de rendre le premier, puisqu'il a le premier vsurpé en temps de paix, & lors qu'on ne se doutoit point qu'aucun vent de diuision deubst souffler d'outre les Monts? puisqu'il a iuré de subir plustost toutes les rigueurs de la guerre que de rien rendre, & qu'il n'y a point d'apparence de plus croire à ses paroles?

1600.

Que le Roy rende le Bailliage de Gex, car il l'occupe, puisque les iugements se prononcent soubs le nom de sa Majesté. Mais le Traicté de Paris n'oblige ces deux Princes qu'à restituer ce qu'ils ont occupé l'vn sur l'autre. Le Roy declaire qu'il ne le tient pas; qu'il n'y pretend rien, & que le Iuge de Gex n'ayant aucune prouision de sa Majesté, elle ne peut empescher ceux de Geneue qui s'en sont emparez, d'interposer tel nom qu'ils veulent. *Que le Roy nomme le Gouuerneur qu'il veut establir au Marquisat, afin que leur Maistre sçache s'il aura raison de le tenir pour suspect.* Il ne pouuoit reprocher le Comte du Passage que le Roy faisoit estat d'y constituer son Lieutenant general. En somme toutes leurs propositions resoluës, ils ne trouuent plus autre subterfuge, sinon qu'il faut du temps pour les faire entendre à son Altesse. Sa Majesté luy prescript le XVI. du mois d'Aoust, & proteste que si dans ce iour là son Marquisat ne luy est rendu, comme il offre de rendre au Duc les places qu'il luy tient, il sera quitte de toutes obligations enuers luy, & taschera d'auoir par la force ce qu'il ne peut par la raison.

Sans effect.

LE terme expiré; & le Duc ne tient conte d'accepter ce dernier party. Il donne doncques des commissions pour la creuë des gents de pied, & pour la leuée des pionniers. Enuoye le Duc de Guise en son gouuernement de Prouence, pour prendre garde aux intelligences que le Sauoisien y pourroit practiquer comme autre fois, le Mareschal de Biron en Bourgongne pour en amener toutes les forces; le Marquis de Rosny Grand-maistre de l'artillerie, à Paris, pour auoir de l'argent & du canon, principaux nerfs de la

1600. guerre, faict depeſcher vne grande quantité de boulets en Niuernois, Bourgongne, Dauphiné, & haſter le voyage de Vic ſon Ambaſſadeur en Suiſſe pour auoir vne leuée toute preſte au beſoing. Roſny fit telle diligence, qu'eſtant de retour en douze iours, le Roy egalement courageux en ſes reſolutions, & preuoyant pour les executer, declaire publiquement, Qu'il ne pretend faire la guerre qu'au Duc de Sauoye pour recouurer le Marquiſat de Saluces qu'il a iniuſtement vſurpé ſur la Couronne de France. Qu'il veut obſeruer & entretenir de bonne foy le traitté de Veruins auec ceux qui ne s'en voudront departir. Que le ſingulier deſir qu'il a de regner en paix & viure en bonne amitié auec tous ſes voiſins, le faict recourir à ce violent remede auec vn extreme regret & contre ſon cœur, ayant pour l'euiter faict tout ce que ſon honneur & le debuoir d'vn Prince amateur du repos public & du bien de ſon Eſtat, luy ont permis de faire. Prend en ſa protection & defenſe les perſonnes & lieux Eccleſiaſtiques, leſquels ne fauoriſeront & ne ſeruiront de retraicte ny d'aſſiſtence aux armées dudict Duc, & tous les habitans des villes qui ouuriront leurs portes à ſa Majeſté & à ſes ſeruiteurs. Proteſte de practiquer ſeulement les voyes d'hoſtilité contre ceux qui porteront les armes & fauoriſeront iceluy Duc & ſes adherents. Defend tous ſacrileges, rauiſſemens & violements de femmes & filles, bruſlemens de maiſons, places & chaſteaux à peine de la vie.

Le Roy luy declaire la guerre. & la fait.

Et pour ce qu'il n'eſt loiſible demeurer en la terre dont le Prince eſt declaré ennemy de ſon

Roy, & qu'il n'y a serment ny bien faict qui puisse dispenser le vassal ou subject de seruir autre que le Prince dedans les pays duquel nature a voulu qu'ils nasquissent : sa Majesté commande à tous ses subiects qui se sont donnez au seruice du Duc deuant & depuis leur Traitté de Veruins, de s'en retirer & retourner en ce Royaume quinze iours apres la publication de son ordonnance, à peine d'estre punis & traittez tant en leurs personnes qu'en leurs biens, comme criminels de leze-Maiesté au premier chef.

1600.

Faire & dire est tout-vn au Roy. Le iour mesme qu'il a declaré la guerre il part de Lyon pour la commencer, n'ayant que les compagnies de ses gardes, la sienne, celle du Duc de Vendosme & d'Alexandre Monsieur ses enfans naturels: mais sa presence vaut plusieurs milliers d'hommes. Il fait assaillir la Sauoye par les-Diguieres auec les trouppes de Dauphiné; & la Bresse par le Mareschal de Biron auec celles qu'il auoit tirées de son gouuernement, qui iointes à peu d'autres reuenoient en tout à moins de mille hommes. Chambery fut le departement de Grillon qui cōmandoit le Regiment des gardes du Roy. Et distribuant les charges militaires selon le merite de ses Capitaines, il veut luy mesme participer aux plus belles entreprises.

Par les-Diguieres en Sauoye.

Par le Mareschal de Biron en Bresse.

Le Mareschal de Biron eut aussi tost pris qu'entreprins la ville de Bourg, puis resserrant la Citadelle par forme de Blocus, y laissa le Baron de Lux & Sainct Angel pour commander aux trouppes, & s'en alla trouuer le Roy, esperant qu'attendu ceste heureuse entreprise, sa Maiesté luy fieroit tant la conduicte de son armée de Sa-

Bourg pris comme sans esperance.

1600. uoye que du ſiege de Montmeillan, & le gratifieroit en ſuite auſſi bien de la Citadelle que de la ville de Bourg. Mais deux Generaux gaſtent l'eſtat d'vne armée, ſi les conſeils ou commandements de l'vn ne ſont ſuiuis, il trauerſe & ruïne ceux de ſon compagnon. Vn plus vieil routier auoit ouuert les moyens du ſiege de Montmeillan. D'ailleurs il n'eſtoit pas raiſonnable de fier choſe de telle importance à celuy qu'on accuſoit de s'entendre auec l'ennemy.

Diuerſes priſes en peu de temps.

TOVT ce qui eſt deçà le Roſne fut d'auſſi facile conqueſte. Le Pont d'In, Poncin, Sainct Denys, S. Rambert, Beley, Pierre-chaſtel, le Pas de l'excluſe, l'vne des fortes aduenuës de la Sauoye. Et le iour meſme ayant le Marquis de Crequy gendre des-Diguieres, preſenté l'eſcalade à la courtine du bourg de Mont-meillã deuers le chaſteau, & le petard à la porte d'Arban, il contraignit la garniſon de ſe retirer en l'Egliſe, les habitans en la Citadelle, & laiſſer leurs maiſons à la diſcretion du victorieux, en l'vne deſquelles on trouua les roolles & memoires des munitions du chaſteau, qui donnerent inſtruction de l'eſtat d'iceluy.

Bourg de Montmeillã pris.

La ville & le chaſteau de Chambery.

Chambery fut auſſi toſt pris qu'inueſty. Le peuple conſiderant qu'il ne feroit pas ſa condition meilleure en ſe roidiſſant ſur l'opiniaſtreté, contraignit Iacob qui commandoit en la ville, de traitter la reddition, ſans attendre les trois iours que le Roy luy donnoit pour enuoyer vers le Duc. Et huict canons poinctez contre le chaſteau, n'aiderent pas à reprendre le courage qui venoit de faillir à quatre ou cinq cents hommes de guerre que le Duc auoit mis en la

1600.

ville, si que le xxi. d'Aoust ils capitulerent d'en sortir enseigne desployée, tambour battant, & bagues sauues, si le Duc ne les desgageoit du siege dedans huict iours. Ce Prince estimoit que les habitans deussent ioindre leurs armes auec celles de la garnison. Mais ces peuples auoient si bien accoustumé de dormir à l'ombre de la paix, que tout ce qui leur resueilloit la memoire de la guerre, leur estoit extremément odieux. Le Senat fit serment de fidelité au Roy, & les citadins suiuirent la victoire.

Le Duc passoit son temps parmy les Dames à Thurin attendant ces agreables effects que luy promettoient ses deuins, comme nous auons dict. On l'aduertit que Mont-meillan est la seule place qui luy reste deçà les Monts, que sa ville capitale a recognu le Roy pour son souuerain Seigneur, que tous ses subjects se rangent sans force à son obeïssance. Il ne laisse de poursuiure la dance où il estoit; & prisant fort peu la perte de tous ses Estats; pourueu qu'il sauue son Mont-meillan, il estime que ce n'est sinon perte de temps à ses ennemis, qu'il leur fera bien lascher prise, & que de leurs victoires ils n'en remporteront que des trophées de paille. En somme on le void vne espace de temps consentir par maniere de dire à tout ce que le Roy faict. Mais comme il vient en fin à considerer l'abus & la fallace des deuinements ausquels il adioustoit beaucoup de fiance; que tant de projects meditez auec le Mareschal de Biron ne rendoient aucun effect; que ses Ambassadeurs ont commandement de se retirer (toutesfois pleins de regret & de douleur que l'irresolution de leur Maistre ait

1590. plongé ses Estats en vne ruine manifeste, & trop irrité la patience du Roy) que ses pays sont en proye; que les grands moyens de resistence qu'on luy promettoit d'outre les Pyrenées sont encore bien esloignez : il se resueille au bruit des tonnerres du canon, il iette l'œil & la pensee de toutes parts, & ne void point de moyêneur capable de rabiller ce qu'il a despecé; point d'amis qui soustiennent sa querele, point de voisins qui se remuënt. Chacun le blasme, chacun crie qu'il a tort, il est luy seul instrument & cause de son mal ; qu'il s'en procure luy seul la guerison.

Le Duc de Sauoye se sent picqué en fin.

LE Patriarche de Constantinople est à Turin, homme de grand effect & fort practic és affaires du monde. Le Roy le void & l'oit volontiers. Ouy ; mais le Duc l'a tenu pour suspect au traitté de Paris. Il a commandement du Pape de ne bouger, que sō Altesse ne se desgage de ses promesses. Elle croid qu'il n'est là que pour seruir d'espion à ses volontez, & d'esperon aux effects de ses paroles. Il a bien recognu que le Duc ne luy fait plus si bonne chere, & ne le void plus de si bon œil que quand il passa pour le traitté de Veruins. Il est offensé de ce mespris ; & peut-estre s'en resentiroit-il au besoing. Il sçait mesme que le Duc n'a pas en bonne odeur ceux qui communiquent auec luy. Il a d'ailleurs accouragé le Roy de pousser le cours de ses victoires, & ne se plus arrester aux piperies Sauoisiennes, quelle apparence doncques d'employer en affaire si pressante vn grand Prelat indigné, vn grand esprit offensé ? Si faut-il coniurer ceste tempeste Françoise, & par quelque moyen arrester les exploits d'vn si rude sergent que le François.

1600.

Employe le Patriarche de Constantinople.

LA qualité du Patriarche l'oblige à moyenner la reconciliation des Princes diuisez en la Chrestienté ; & sa presence, à porter de l'eau non de l'huile aux combustiõs qui deuorent les Estats du Duc. Le Duc le prie, le coniure d'aller trouuer le Roy. Il y va, & luy remonstre le desplaisir qu'apportera ceste guerre non seulement au Pape, mais à tous les Potentats & Republiques d'Italie, qui tous ensemble approuueront l'equité de sa demande quand ils le verront reuenir au traitté de Paris, & se tenir au sien, mais non qu'il entreprenne sur l'ancien heritage de la maison de Sauoye. Il insiste en suitte sur les malheurs que ceste guerre enfantera, sur les ruines & desolations que le peuple souffrira, sur l'aduantage que l'ennemy commun du nom Chrestien en receura, & par beaux discours, grandes & fortes raisons comme graue Theologien & Prelat des premiers de l'Eglise Catholique, exhorte le Roy à se deporter de ceste guerre, pour diuertir les maux & calamitez qui menacent la Republique Chrestienne.

CE seroit vn extreme desplaisir au Roy, que sa Saincteté receust aucun mescontentement de la guerre qu'il fait au Duc de Sauoye. Sa Majesté ne s'y est resoluë qu'apres auoir faict iuger à tout le monde que les delayemens de son Altesse n'estoyent que pures moqueries. Le Pape est la personne que le Roy honore le plus en ce monde, auquel il a tant d'obligations qu'il ne luy voudroit rien desnier. Mais aussi le tient-il si plein de iustice, qu'il ne luy voudroit rien conseiller contre la raison & dignité de sa Couronne. Et puisque le Duc n'a voulu obseruer le traicté qu'il auoit auec le Roy, on ne peut dire que sa Majesté y soit plus

1600. obligée. Les Princes ont vne ame à sauuer aussi bien que les autres hommes, ce dict sa Majesté au Patriarche, & plus grande est l'administration que Dieu leur a commise, plus grand est le compte qu'il luy doibuent rendre de leurs actions. Il imputera les maux que la guerre engendre, à ceux qui en auront donné l'occasion. Que Monsieur de Sauoye se mette la main à la poictrine, & iuge si ce n'est pas son obstination & cupidité de retenir l'autruy, qui cause toute l'oppression que souffrent maintenant ses pauures subiects. Il a presumé par vn trop grand mespris du Roy de pouuoir par subtilitez retenir contre sa volonté ce qu'il a vsurpé sur ceste Couronne contre le droict & la raison. Celluy qui occupe iniustement l'autruy, peut iustement estre priué du sien. Celluy qui desnie au plus fort ce qui luy appartient, se met en hazard de perdre tout ce qu'il a. Comme ce ne luy est point d'honneur de s'opiniastrer à la guerre pour la conuoitise de l'autruy, aussi n'en retirera-il autre proufit que la ruyne du sien propre.

Les responses du Roy franches & militaires. mais

Icy le Roy se trouue bien empesché comme il se doibt comporter auec le Patriarche en ce qu'il luy propose. Sa Majesté a tousiours trouué toute rondeur en ses negotiations. Elle le tient pour vn tres-homme de bien, tres-vertueux Prelat, & tres-sage negotiateur. Mais quelle croyance peut-elle prendre des paroles que le Sauoisien luy faict porter? Car il a faict declairer au Roy par Iacob & Rochette, Que ny le Patriarche, ny les Ambassadeurs qu'il a deputez vers sa Majesté, ne sçauent rien de ses secrettes intentions. Il requiert en mesme temps que le Roy moyenne d'obtenir

deux Legats du Pape, l'vn desquels face restituer ce que sa Majesté tient deçà, & l'autre ce que le Duc detient delà les Monts. Le iudicieux lecteur iugea quelle candeur on peut trouuer en telles procedures.

1600.

En somme le Roy supplie le Pape de vouloir prẽdre en bonne part sa response. Car il estime ne pouuoir estre contrainct auec raison de poser les armes que ce Prince l'a forcé de prendre, s'estant de luy-mesme & de son propre instinct precipité en vne guerre où sa Majesté n'est entrée sinon cõtre sa volonté. Non toutefois qu'elle se vueille rẽdre irreconciliable auec luy. Mais il s'est comporté de telle sorte enuers le Roy, qu'il ne se veut plus arrester en ses paroles. Il faut qu'apres tant de mãquemens il trouue d'autres moyens pour faire croire ce qu'il dict, ou d'autres personnes pour en prendre creance. Ses deportemens passez font iuger de l'aduenir.

Les procedures du Duc, cauteleuses.

On sçait qu'en pleine paix il a surpris au feu Roy son bienfaicteur le Marquisat de Saluces, & pour toutes raisons; Ie le vous garderay plus seurement (luy disoit-il par vne lettre) que les Huguenots qui s'en vouloyent emparer. I'en feray tousiours cõme il plaira à vostre Majesté. Mais quãd il a esté sõmé de sa promesse, il n'en a plus eu de souuenance. Et comment se pourroit le Roy asseurer de l'amitié d'vn Prince, qui durant les malheurs de la France s'efforça d'enuahir le Dauphiné & la Prouence, où par la violence de ses armes il a faict vne infinité de ruines, & où il ne pretendoit autre droit que de bien-seance, & de se faire grãd aux despends de ses voisins? Son Ambassadeur à la diete de Bade excusant la cupidité de son Maistre aux

1600. treize Cantons, dict que ses enfans qu'il auoit en grand nombre, estoient issus de Rois & d'Empereurs: qu'il estoit naturel aux peres de recercher les moyens d'aggrandir leurs enfans, & d'y penser de bonne heure, puisque personne ne peut sçauoir quel temps il a pour les pouruoir.

Cela doibt donner occasion à tous ses voisins d'aduiser comme ils cõserueront leurs Estats iusqu'à ce qu'il ait aduancé ses enfans. La guerre que le Roy luy faict ne troublera point le repos de la Chrestienté. Il sera tousiours prest à s'en departir, quand le Duc fera raison à sa Majesté de plusieurs iustes pretentions qu'elle a sur les Estats & pays qu'il luy detiẽt au mespris & preiudice de sa Couronne. Il ne faut point doubter que le Roy ne soit resolu d'obseruer le Traicté de Veruins: mais rien ne l'oblige à quitter le sien, ce seroit plustost acte de preuaricateur que de soigneux preseruateur. Car comme c'est le debuoir du peuple d'obeïr & laisser le soing de l'Estat au Prince: aussi le Prince doibt veiller d'vne continuelle garde pour les siens: & croire que son Estat n'est pas sien, mais que c'est le bien de son peuple.

Ceste trefue n'estoit pas de saison, ny legitime, attendu la consequence.

Ces raisons estoient trop iustes & veritables pour les impugner. Le Patriarche doncques supplie le Roy d'accorder au moins vne trefue & suspension d'armes, tant pour faire entendre au Duc les resolutions de sa Majesté, que pour traitter auec son Conseil. Mais les principales forteresses du païs demeurans à la deuotion de l'ennemy, luy facilitent les moyens de recouurer en suite les autres places occupées, & ne peuuẽt asseurer ny l'armée ny la victoire du cõquerãt. Le Roy doncques renforcé de plusieurs trouppes qui venoyent de

toutes parts, à cheual, à pied, cõme à vne certaine victoire, saisit les aduenuës de la Tarëtaise & de la Maurienne ; & le xxvii. d'Aoust arriue à Cõflans, qui tient le passage de la Tarentaise, place forte d'art & de nature, bien munie d'hommes & de toutes choses necessaires pour soustenir vn long siege. Les-Diguieres auoit desia faict guinder à force de bras deux canons sur la poincte d'vne montagne, lesquels eurent à peine tonné cinquã-te fois contre vn pauillon, que l'espouuente saisissant enuiron vnze cents hommes de guerre, ils rendent la place & les drapeaux à vies sauues. Et le Roy les obligeant de leurs armes, cheuaux & bagage qu'il leur rẽdit de grace, ils promirent en recõpense de ne porter les armes de douze iours.

1600.

Aduenuës saisies dont s'ensuit.

La prise de Conflans.

De Miolant.

Miolant chasteau sur la riuiere de Lisere, esleué sur vn roc enuironné d'effroiables precipices, aima mieux se rendre d'oüye, que preferer l'incetain euenement d'vn assaut à la clemence que le Roy luy presentoit.

De Charbonnieres.

Le chasteau de Charbonnieres est assis à l'embouchure des mõtagnes dõt la vallée s'estẽd iusques au Mõt-Cenis, sur vn autre roc au dessus de la riuiere d'Arc, inaccessible de tous costez, fors que par vn petit chemin taillé pour aller à la tour qui luy sert comme de donjon, & commande aux passages de la Mauriẽne, place remarquable pour auoir esté la premiere forteresse des anciens Cõtes de Sauoye, & par la naissance de Thomas fils du Hubert III. Comte de Sauoye & Prince de Piedmont. Au pied de ce roc est le bourg d'Aiguebelle, que le Roy fit surprendre par Crequy & Morges Mareschal de camp de l'armee, deuant que la garnison du chasteau eust loisir de le

1600. brusler.

Ces places fortes d'art & d'aßiette prises auec tant de facilité, monstrét que les aises de la paix auoient des long temps endormy les gents de ce pays.

Ceste place estoit suffisante pour arrester vne armée, si ceux qui la gardoient se fussent monstrez hommes. Neuf canons & deux petites pieces l'ayans battuë depuis le poinct du iour iusques à midy, la rendirent tellement descouuerte, que ne se pouuans plus remuer sinon à la mercy du canon, apres en auoir enduré six cents trente sept coups, ils abandonnerent leurs defenses, & s'assemblerent pour resoudre leur composition. Ce grand silence conuie le Roy d'aller prendre sõ disner, & comme plusieurs donnoyent leur iugement là dessus: Vous vous trompez tous (ce dit sa Majesté) ils aduisent à leur capitulation. Ie ne me trompe iamais au iugemens militaires, ie suis aussi vieil routier en cela que les vieux bergers à la remarque des estoilles, & aux predictions du beau temps ou de la pluye.

Grand iugement du Roy aux accidents militaires.

Ainsi dict le Roy, ainsi firent les assiegez, & prindrent telle creance en la parole de sa Majesté, que les articles n'estans pas encore signez, ils receuoyent dans la place Morges auec enuiron quatre cents hommes de guerre; comme quelques arcbusades tirées sur les assiegeans par des soldats irritez de sortir sans leurs drappeaux (dõt les gents de guerre doibuent principalement estre ialoux, comme l'vne des plus honorables marques de leur valeur) firent recommencer la batterie, qui les contraingnit de quitter la place, & sortir au nombre de deux cents. Les drappeaux se voyent encores à Lyon esleuez en la grande Eglise de S. Ian.

Ces conquestes neantmoins aussi tost nées que conceuës, n'attirent point le Duc en campa-

1600.

gne, ces pertes ne sont pas encore suiffisantes ny pour l'ẽgager au combat ny pour luy faire entreprendre le secours d'aucune place assiegée. Vne terre Panique, vne consternation generale auoit abbatu les courages, on trouuoit les places & plus fortes aduenuës gardées ou par gens qui n'auoyent aucune experience militaire, ou par des hommes animez de courages feminins. Ils ne voyoient aucun acheminement d'armée, ils n'oyoient aucune nouuelle de leur Prince. Quelle vertu doncques pourroit-on requerir aux peuples, si celuy à qui touche la protection & defense de ses Estats, ne fait au plus grand besoin paroistre sa force & sa vaillance? Il fait estat que ses desseings reüssiront comme il les a proiettez à Paris auec le Mareschal de Biron, mais il compte sans son hoste.

Le Duc ne paroist point & ne secourant rien, laisse poursuiure les conquestes.

LES-DIGVIERES à de longue main & fort heureusement faict la guerre en ces quartiers; il sçait la langue & le pays, il en à mieux que tout autre remarqué les entrées & les issuës. Le Roy doncques retournant à Grenoble pouruoir à sa santé, l'enuoye auec ses trouppes, le regiment des gardes, les Suisses & quatre canons, pour ouurir le reste des aduenuës du pays. D'abord les ennemis luy quittent le passage de Briãçon, & se iettent à sauueté dans vn roc inaccessible de tous costez, & capable d'arrester les plus puissantes forces qui le voudroyent forcer. La porte n'á que deux pieds de large, mais estoit mal remparée, & garnie plus de paysans que de gents de guerre. Six coups de canon percẽt à iour ceste grotte. Les soldats grimpent comme Ægipãs ou Satyres au pl9 haut des mõtagnes, & d'vne

De Briãçõ.

1591 pareille allegresse à celle qui les porteroit à quelque nopce, mesprisent les coups, les precipices & barricaues, voire la mort mesme, blessent le Capitaine, & font prisonniers tous ceux de sa compagnie.

De Monstiers.

CESTE roche ouuerte ouurit aussi les portes de Monstiers ville metropolitaine du pays, & paracheua les conquestes des vallées & montagnes de la Maurienne & de la Tarentaise. Les autres forts ne trauaillerent pas tant l'armée que la saison, qui pousse ses froidures beaucoup en ce pays-là plustost qu'ailleurs. Montmeillan sembloit preparer de la besongne pour long temps, comme estimé place hors de mine, d'escalade, de batterie, de surprise, & soubs l'ombre de laquelle toute la Sauoye souloit dormir. Et le fort de S. Catherine au Foussigny estoit tenu pour imprenable, quand mesme il n'eust esté gardé que par des enfans. Mais toutes ces places renduës presque aux seules menaces des assaillans, verifierent que les Princes ne sont pas tousiours heureux en la rencontre des Capitaines ausquels ils fient leurs principales forteresses, comme nous verrons en suite.

En somme, de la Maurienne & Tarentaise.

LE Roy se fust acquis le blasme de preuaricateur, s'il n'eust esté soigneux de recueillir toutes les pieces esgarées de sa Courõne, nul ne pouuoit reuoquer en doute la iustice de ceste guerre. Taxis Ambassadeur d'Espagne en France consideroit le cours d'icelle sans faire demonstration que le Roy son maistre voulust conuertir vn faict particulier en vne cause generale, ny rien entreprendre au preiudice, de la paix publique. Sa Majesté l'auoit souuent asseuré de cherir l'amitié du

1600.

Roy Philippe tant qu'il feroit estat de la sienne, qu'il ne se pouuoit neantmoins tant contraindre que de vouloir garder vn amy par force. Mais Alphonse de Casal Ambassadeur d'Espagne en Suisse, homme plus aigre & moins retenu, demandant vne leuée de six mille hommes pour asseurer l'Estat de Milan, & le sauuer de pareille cõbustion à celle qui deuoroit la Sauoye, n'oublioit rien pour persuader que le deuoir d'vn puissant Prince est de prester la main aux oppressez. Car comme ce mouuemẽt de guerre (disoit-il en pleine assemblée de tous les Cantons) met le monde en soupçon; aussi oblige-il les plus voisins du feu, de courir à l'eau pour l'esteindre.

Le Roy d'Espagne veut iouer son personnage en ceste tragedie.

Il obtient vne leuee de Suisses pour sõ beaufrere, mais

D'AVTRE part comme ceste guerre estoit fondée sur vne iuste raison, aussi le Roy voulut que les causes en fussent cognuës tant aux amis qu'aux ennemis. Le President de Villiers son Ambassadeur à Venise, fit vn docte discours sur ce subject, & de Vic Ambassadeur aux Ligues, representant à l'assemblée, que la longue patience du Roy surmontoit l'iniure faicte à sa Couronne; qu'il n'auoit voulu venir aux armes, que premierement toute l'Europe n'eust iugé que le Duc de Sauoye procedoit trop peu sincerement, & qu'il contraignoit sa Majesté de repousser par la force l'iniure de la detention du Marquisat de Salusses; ne peut neantmoins empescher que les petits Cantons n'accordassent ceste leuée que le Comte de Fuentes venoit de faire; mais il y proceda d'vne si galante industrie, qu'elle fut toute inutile.

De Vic la rend inutile.

AINSI Dieu souffla sur ce desseing Espagnol, comme en mesme temps sa diuine prouidence, qui veille tousiours pour la conseruation des

&

1600. Princes qu'elle donne en sa paix, fit derechef cognoistre comme plusieurs autres fois au Roy, *qu'il le deliure du laqs des chasseurs & de la peste dangereuse : qu'il le couure de ses plumes, & qu'il est asseuré soubs ses ailes.* Deux garnements execrables estoient enuoyez d'outre les monts à desseing de faire vn coup desesperé sur sa personne. Leurs pourtraicts veindrent auec l'aduis de sa Majesté, l'vn d'eux fut recognu plusieurs fois plus pres du Roy qu'il ne deuoit, au Verney de Chambery, à la Messe, à son disner. Neantmoins sur ceste asseurée confiance qu'il a de tout temps, que sa vie despend de Dieu, non des desseings de ses ennemis ; & qu'il punit assez telles meschancetez sans que les hommes s'en meslent, il ne voulut pas seulement permettre qu'on luy mist la main sur le collet.

Le Mareschal de Biron poussant ses damnables desseings.

LA maudicte volonté de ces desesperez n'affligea point tant le Roy, comme les damnables appetits d'ambition & de vengeance qui transportans le Mareschal de Biron hors de soy-mesme, verifioient les aduis qu'on auoit donnez au Roy, touchant ses intelligences & practiques auec le Duc de Sauoye. (Les outrages du fils enuers le pere, du seruiteur enuers le maistre & bien faicteur touchent beaucoup plus viuement.) Il les auoit desia fort aduancées ; & le Sauoisien s'attendoit que les esclats en voleroient bientost par toutes les prouinces de ce Royaume. Les premieres estincelles de leur abouchement deuoient embraser les quatre coings & le milieu, le sang menacé deuoit empourprer les campagnes, & rougir les riuieres. Quiconque eust en aucune façon tra-

1600.

uersé ses pernicieux complots, roturier, gentil-homme, seigneur, Prince, ne debuoit eschapper ces funestes resolutions. Mesme ceste tant auguste & precieuse Teste sacrée ne deuoit apporter aucun respect aux sanglantes mains de celuy qui meditoit de se rendre le fleau, la desolation & la peste de la France, si ceste iustice souueraine qui void les plus intimes pensées des hommes, eust permis que l'horreur de telles abominables meschancetez, fust demeurée sans tesmoing pour la conuaincre. Nous en verrons en son lieu le progrez, & la fin aussi triste que la doibuent attendre tous ceux qui voudront alterer ou rompre les liens & ressorts de la tranquillité publique.

N'eschappera point la punitiõ d'vn crime qu'il presume estre bien couuert.

LE Roy ne pouuoit attendre vn tel coup de sa creature, ne s'imaginer vne tant enorme ingratitude de celuy que de Gentil-homme il auoit faict Admiral, puis Mareschal, puis Duc de Biron & Pair de France. L'iniquité de Iudas estoit encore cachée, le Seigneur la cognoissoit, mais elle n'estoit pas notoire à tous. Et comme la-Fin en estoit estimé le principal instrument, le grand ressort qui faisoit mouuoir toute la machine: aussi le Roy desirant faire paroistre au Mareschal qu'il sçauoit quelque chose de ses intentions, afin de le destracquer de si funestes conseils, l'exhortoit souuent d'oster cest homme d'aupres de luy; que la hantise n'en valoit rien, & qu'en fin la-Fin l'affineroit. Mais les deux passions que nous auons nommees cy-dessus, l'auoient tellement deboutté du siege de la raison & du iugement, qu'il n'estoit plus capable de conseil.

1600.

IL auoit diligemment remarqué les passages des montagnes & les aduenuës de la Sauoye; mais l'impatience & le despit de voir son autorité raualée, celuy sembleparvn autre General au siege de Montmeillan, luy donnent vn estrange trouble en son ame, voire le poussent hors de soy-mesme. Le fort de Montmeillan situé sur la croupe d'vne haute montagne, circuy d'horribles precipices de toutes parts, fossoyé deuers la ville seulement, defendu de cinq gros bastions reuestus bien flanquez & entretenus de bon nombre de tenailles, n'a qu'vne aduenuë du costé de la ville, mais encore les flancs, les fossez & retranchemẽts la rendent de tresdifficil e accez, & conserue encore la reputation d'vne des fortes places de l'Europe. On n'estimoit pas qu'aucuns exploicts militaires, ny les plus subtiles ruses, ny les plus espouuentables machines, ny les efforts des plus courageux assaillans, ny les foudres & violences de la terre, peussent iamais esbranler sa fermeté, forcer sa force, ny la reduire à la necessité de prendre loy du Conquerant. Tous les Capitaines du camp la mettoient au premier rang de celles que le Roy auoit assiegées. Sa Majesté mesme dont l'inuincible courage & la constante resolution ne trouue rien d'inuincible, voyoit peu d'apparence de dresser ny batterie ny assaut contre ceste roche & ne se pouuoit persuader que la plus grande perseuerance du plus opiniastre assiegeant luy peust oncques sinon par vne longue suite d'années, ou par vne extreme necessité des assiegez, faire ployer le col soubs le ioug de sa puissance.

Il estoit outré de despit de voir vn autre General en l'armée que luy.

Et croyoit que Montmeillã ne se pouuoit prẽdre sans luy.

NEANTMOINS le Roy ne s'est si tost pre-

ſenté deuant qu'il n'ait faict paroiſtre que nature ouure toutes les places du mõde aux grands courages, auſſi bien que la lumiere & le iour à tous hommes; qu'aucune reſiſtance n'egale ſa force ny ſa vertu. On iuge la force ou la foibleſſe d'vne place ſelon la reputation de celuy qui l'aſſiege, & de ceux qui la defendent. Les-Diguieres ſçauoit mieux que tout autre la qualité de celle-cy, l'eſtat & le pouuoir de ceux qui en auoient la garde. Il ſe ſouſmit doncques à payer les frais de l'armée, ſi dedans vn mois elle n'eſtoit emportée ou par force ou par compoſition. Elle eſtoit deſpourueuë de munitions, pluſieurs ruines negligées affoibliſſoient ceſte ancienne reputation, qui la colloquoit aux premiers rangs des places fortes en la Chreſtienté. Le Capitaine & les ſoldats auoient egalement beſoing de courages. Mieux valent des brebis commandées par vn Lion, que des Lions commandez par vne brebis. Le Comte de Brandis de la maiſon des Comtes de Montmajor en auoit le gouuernement.

Les-Diguieres l'entreprend.

L'execution d'vn conſeil ne ſe fait iamais mieux que par celuy qui l'a donné. Les-Diguieres auoit eſté le principal auteur de faire paſſer l'armée en la Maurienne & en la Tarentaiſe. Le Roy doncques iugeant ne pouuoir eſtre plus vtilement ſeruy d'autre en ſon armée de Sauoye, luy commit la charge d'executer ce qu'il auoit conſeillé. Autre ſubiect ſur lequel le Mareſchal de Biron preſſera ſes practiques auec le Sauoiſien, & entreprendra vn trafic auquel il ne gagnera que ſa confuſion & ruïne. Il croid que Montmeillan ne ſe peut prendre ſans luy, & ne peut diſſimuler le meſcontentement de ne ſe voir en ce ſiege ce qu'il

Le Roy luy en commet l'execution.

1600. estoit en celuy d'Amiens. Mais les-Diguieres sçait le païs; il cognoist les forces de l'ennemy; les gents de guerre ont grãde creance en luy, chacun croid qu'il prend ce qu'il entreprend. Il faut donc qu'il se face encore signaler en ceste honorable charge de Lieutenant general du Roy.

LE Marquis de Rosny Grandmaistre de l'artillerie, dresse en extréme diligence toutes ses batteries. Quarante canons poinctez & fournis de tout ce qu'il faloit pour tirer quarante mille coups, abbatent d'vne estrange consternation les courages des assiegez, & menacent de les faire creuer en bref soubs les ruines de leur forteresse. Ils font toutesfois bõne mine en mauuais ieu, & promettants ce qu'ils ne peuuent effectuer, verifient que l'insolence est tousiours conioincte en vn mesme subiect auec la timidité. Le Comte de Brandis escript au Duc son maistre, Que s'il le secourt de trois cents hommes, il rendra Montmeillan le cemetiere des François.

Grande batterie dressee en peu de temps.

Le Duc les luy promet, & desormais que le Comte de Fuentes l'à renforcé de quatre mille Espagnols, il n'aspire ny ne respire plus autre chose que de combattre. Et luy & ses Sauoisiens parlent à cheual. Ce ne sont plus que braueries. Les François ont empieté vne partie de son domaine; mais son Altesse leur fera bien lascher prise. Ils ont occupé quelques places en Sauoye; mais elle en prendra bien d'autres en France deuant que le ieu cesse. De faict le Duc meditoit d'entreprendre sur le Dauphiné, sur la Prouence, pour diuertir les forces du Roy. Mais les Espagnols n'estoient venus que pour la conseruation du Piedmont, & ne voulurent point passer outre, ny rompre le

gros de leurs trouppes.

SVR ces vanteries de cõbat & de secours, le Roy passe vers le Geneuois & Foussigny, recognoist le fort de S. Catherine à trois lieuës de Geneue, se fait monstrer les passages des montagnes par où le Duc pouuoit entrer de ce costé-là, & pouruoid à toutes les aduenuës; cependãt que le Grand-maistre de l'artillerie pressoit la batterie de Mõtmeillan d'vne vigilance egale à l'ordre qu'il auoit donné pour la voiture d'vn si grand equipage.

Le Roy luy va preparer de l'esmorce pourvoir s'il voudra mordre.

MAIS il semble que la voix, les foudres & tonnerres de ces canons se facent entendre bien plus loing que Mõtmeillan. L'Espagnol murmure que le Marquisat de Salusses est le pretexte, mais Milan ou Naples, la cause de ceste guerre. L'Italie s'en allarme, & croid que l'oisiueté des François chez eux les pousse à troubler le repos de leurs voisins. Le Pape apprehende que ces premieres estincelles n'enflãment en suite tout le voisinage, & ne volent bien loing delà les monts, à guise d'vne nuë qui portée sur les ailes du vẽt passe de plage en autre. Il se laisse doncques aisément aller aux persuasions du Duc de Sezza Ambassadeur du Roy Philippe à Rome, qui crie aux miseres, aux malheurs que la cõtinuë de ceste guerre apportera. Il prie, il supplie, il cõiure le Pape d'enuoyer le Cardinal Aldobrandin son nepueu vers le Roy Tres-Chrestiẽ, pour esteindre le feu de ceste grãde diuisiõ, & l'exhorter à reuenir aux effects du traicté de Paris.

L'Espagnol apprehende vn grand eschec, & ne veut rien hazarder.

Son Ambassadeur a recours au Pape.

CLEMENT desireux d'estouffer les flammes qui fomentent les cõbustions suscitées entre ces deux Princes, se rend tres-facile aux moyẽs de procurer le repos public. Il accorde ceste honorable legatiõ à sõ Nepueu, qui d'vne pierre fit deux grãds coups.

1600. Car en moyennant leur accord il diuertit vn horrible deluge de ſang qui menaçoit de noyer les campagnes Sauoiſiennes & Piedmontoiſes, & paſſant à Florence trouua Roger de Belle-garde Grand eſcuyer de France accompagné de quarante Gentils-hommes, auec pouuoir d'eſpouſer au nom du Roy Tres-Chreſtien, MARIE DE MEDICIS ſa promiſe par contract du xxv. d'Apuril, dont rien n'auoit differé l'effect, que les deſtourbiers du Sauoiſien. Les paroles de preſent en furent ſtipulées entre ſes mains le quatrieſme d'Octobre. Dieu qui de deux en faict vn par le lien du mariage, leur vueille dõner la grace d'y viure ſainctement en bonne dilection, paix & concorde, regner heureuſement enſemble, aimez de leurs ſubiects, craints de leurs ennemis, honorez de tout le monde; & faire que ce tige ſacré produiſe de beaux fleurons pour la paix de ce Royaume, & l'aduancement de la Republique Chreſtienne.

Eſpouſe leurs Maieſtez. Treſchr.

L'ALEGRESSE dura tout le iour, & redoubla ſur le ſoir par le bal qui ſe fit en attendant le ſoupper, ſoupper vraiement royal, dreſſé d'vn ordre inimitable, auquel vne magnificence incomparable, vne ſumptuoſité nompareille accõpagnoient les delices; les concerts de muſique entretenoient l'oreille, l'aſpect des portraictures, les artifices sãs pair, les galantiſes & recreations inoüyes, les exercices & ſpectacles conformes à la ſolennité, en laquelle le Duc n'oublia rien qui fiſt pour honorer ſa Niepce, & montrer ſa grandeur, repaiſſoiẽt l'œil & l'eſprit d'vne delectable varieté. Les iours ſuiuants continuerent en diuers feſtins, en chaſſes, iouſtes, tournois, courſes de bagues & autres exercices

1600.

exercices accouſtumez en telles celebritez. Mais le neufieſme d'Octobre conſomna ceſte memorable action par le ieu d'vne comedie de tres-induſtrieuſe inuention, & deſpenſe incroyable, qui remplit les oreilles & les yeux de la compagnie d'vne telle admiration, que tous iugerent impoſſible que l'art puiſſe plus naifuement imiter la nature.

Soixante mil eſcus, dict l'original.

LA ſolemnité de ſi nobles eſpouſailles acheuée, la Roine ſembarqua le treizieſme d'Octobre à Liuorne, accompagnée de la grande Ducheſſe, de la Ducheſſe de Mantouë ſa ſœur, de D. Antonio leur frere naturel, du Duc de Bracciano, & de deux cents Cheualliers portans la croix de Florence. La mer Mediterranée ſe ſentoit fiere de porter vn ſi precieux ioyau qu'vne Roine de France, vne ſi ſuperbe charge que ceſte magnifique galere generale du grand Duc dorée dehors & dedans, marquetée de cannes d'Inde, de grenatines, d'ebene, de nacre, d'yuoire & lapis; enrichie de diamants, rubis, ſaphirs, eſmeraudes, topaſes, & autres pierreries diſtinguées d'vn grand nombre de perles; vitrée tout autour de criſtal fin, encourtinée de drap d'or franché, & les chambres tapiſſées de meſme eſtoffe. Six autres galeres du grand Duc l'aſſiſtoiët, cinq du Pape, & cinq de Malte, portants chacune ſoixante Cheualiers dudict Ordre. La Seigneurie de Genes enuoya ſaluer la Roine à l'Eſperie, luy offrirent leurs galeres, & l'accompagnerent iuſques à l'autre port de Fin, où la tourmente la contraignit de ſejourner neuf iours. Mais elle ſaſſeuroit que comme les plus inacceſſibles rochers, les places moins ſubiectes aux apprehenſions des ef-

La Royne s'embarque.

1600. forts de l'assaillant, cedoyent aux premieres menaces sans attendre la violence des armes du Roy son espoux en Sauoye ; de mesme surmonteroit-elle les difficultez des orages & tempestes de la mer, cheminant soubs la garde & protection de celuy mesme qui ratifioit aux cieux son mariage qui nagueres auoit esté benict en terre.

Arriuee à Marseille.

Dv port de Fin elle passa par ceux de Sauonne, d'Antibe, de saincte Marie, de Tresport, & prind terre à Tollon, puis le troisiesme de Nouembre descendit à Marseille. Le Duc de Guyse Lieutenant general pour le Roy en Prouence, les Ducs de Nemours & de Vantadour ; les Cardinaux de Ioyeuse, de Gondy, de Giury, de Sourdis ; plusieurs Euesques & Seigneurs du Conseil, les Duchesses de Nemours, de Guyse, & plusieurs autres Dames receurent la Roine en sa galere : au sortir de laquelle sa Majesté monta sur vn theatre dressé sur deux bateaux, auquel aboutissoit vn pont par où l'on passoit iusques à son palais. A ce pont le Connestable la rencontra, le Chancellier s'y trouua pour luy dire le commandement qu'il auoit du Roy : les quatre Consuls de Marseille habillez de leurs robes d'escarlatte rouge, luy presenterent deux clefs d'or de la ville enchainées, qu'elle mit és mains de Lussan l'vn des Capitaines des gardes du corps du Roy ; & vn daiz de gris violant à font d'argent, soubs lequel elle fut conduicte au palais, où le lendemain la Cour de Parlement de Prouence seant à Aix alla faire la reuerence à sa Majesté, du-Vair premier President porta la parole, & fut son discours attētiuemēt escouté par la Roine, & iugé

Receuë & saluee par plusieurs Princes & Princesses. &

Par la Cour de Parlemēt de Prouence à Aix.

1600.

de toute l'assistence digne de la douce grauité du personnage, que les merites ont dés long-temps signalé pour iamais en France.

Le seiziesme iour du mois la grande Duchesse reprind la mer auec la Duchesse de Mantouë & leur suite. La Roine monta au carroce que le Roy luy auoit enuoyé à Marseille, couuert de velloux tanné par dehors, enrichy de clinquant d'argent, doublé de veloux incarnat en broderie d'or & d'argent, & monté de quatre beaux roussins gris.

A Aix le President du Vair eut encore l'honneur de la salüer au nom du Parlement de Prouẽce. Les Princes & Princesses l'admirerent; les doctes iugerent de ceste seconde harangue comme de ses autres escripts, qu'il est suffisamment pourueu des qualitez requises en celluy qui porte le tiltre de Chef de la Iustice en Prouence.

Le dixneufiesme ensuiuant, Auignon tesmoingna par ses braueries & magnificences l'affection que le Pape son seigneur & elle portoient à la Couronne de France. Le Clergé luy fit la bien-venuë, luy souhaittant au bout de l'an vn Dauphin aussi sage & vaillant que le Roy son espoux. Les Iesuites ornerent ceste entrée de leurs plus belles inuentions, mais qui touchoyent plus les victoires & triomphes du Roy qu'aucune particuliere action de son mariage.

Par le clergé à Auignon.

Ceste pompeuse entrée fut suiuie d'vn present que fit le corps de la ville à sa Majesté de cent cinquante medailles d'or, qui portoyent les vnes l'image du Roy d'vn costé, les autres celle de la Roine releuée au naturel; & de l'autre, le pour-

1600. traict de la ville d'Auignon en perspectiue. Valence, Roussillon, & Vienne eurent seulement l'honneur de la voir passer. Car elle se vouloit rendre dans Lyon à iour nommé. Elle y receut le vingt-troisiesme de Decembre les hommages de tous les ordres de la ville, ayant le Chancellier pour Interprete des paroles & submissions d'vn chacun. L'Obediencier de S. Iust portant les vœux & prieres de son Ordre, harangua debout; les autres à genoux. Les Orateurs des Alemands, des villes Imperialles, des Suisses & Grisons, se mainteindrent en la possession qu'ils ont acquise sans contredit, de parler debout.

Balthasar de Villars President en la iustice de Lyon, fit admirer & la grace & la grauité de son bien-dire parlant pour tout le corps de la Iustice. Et l'industrieuse comparaison que fit l'Archeuesque des iours ausquels la Roine est entrée dans ce Royaume, auec les Alcyonides (ce sont sept iours deuāt & sept autres apres la brume, qui est le plus court de l'année) durant lesquels la mer se rend si bonnace, qu'il n'y a point de plus seure ny plus paisible nauigation; fit conceuoir vne commune esperance du bien & de la tranquilité que cest heureux mariage promet à la France.

Le Legat arriue.

CEPENDANT le Cardinal Aldobrandin Legat du Pape son oncle, n'ayant voulu partir de Rome, que le Duc de Sessa Ambassadeur du Roy d'Espagne, n'eust au preallable donné parole au Pape, De faire aggréer par le Roy son maistre, & obseruer par le Duc de Sauoye, tout ce qu'il transigeroit: auoit desia faict signer les mesmes promesses au Comte de Fuentes à Milan, & de faire

1600.

retirer les trouppes Espagnoles en cas que le Duc n'y voulust condescendre. Et le Sauoisien & le Milanois luy promettent maintenant tout, aux conditions que le Marquisat ne retourne aux Frãçois, qu'on les desniche de tout ce qu'ils possedent en Piedmont, & qu'on reserue vn passage aux Espagnols pour aller en Flandres. Le Cardinal ne vouloit donner des paroles sans effects: & le Comte ne regardoit qu'à faire vn bon rempar à Milan de ce qui restoit de là les monts.

AINSI le Cardinal asseuré des garands de ce qu'il accorderoit, feind d'auoir desiré salüer son Altesse en passant à Turin pour aller à nostre Dame de Mont-de-Vis. Son Altesse descẽd de prime abord sur ce qui le touche. Il se plaind du mauuais estat de ses affaires, de la perte de ses pays, du peu d'affection qu'il recognoist en ses voisins, & iure qu'il meslera plustost le ciel auec la terre qu'il n'en ait sa raison.

LE Cardinal apporte autant de moderation que le Duc de fougue; se monstre compatir aux afflictions du Duc, & s'offre d'aller iusquà Chambery s'il l'estime capable de le pouuoir seruir en ceste negociation. Le Duc le prend au mot, le supplie l'obliger de ce bon office; & l'asseure de n'aller iamais au contraire de ce qu'il y resoudra, que cependant il n'entreprendra rien outre le secours de Montmeillan.

Aduertit le Roy de sa legation.

Il n'y auoit pas grande apparence que ny paix ny trefue peust arrester le flux d'vn si rapide torrent de victoires. Pour sonder la volonté du Roy, le Legat enuoye Herminio son secretaire à sa Majesté pour l'aduertir de sa legation, du

1600. desplaisir que sa Saincteté reçoit de le voir ainsi tressuer sous les fatigues du harnois, & des vœux que le Consistoire conçoit tous les iours en faueur de la tranquillité publique. Le respect de l'Oncle, le merite du Nepueu que le Roy tient en mesme degré d'homme de bien, & le subiect de son enuoy obligent sa Majesté de respondre au Secretaire. Que son Maistre sera le tres-bien venu ; qu'il sera tousiours autant disposé aux affaires de la paix, comme Dieu & le monde luy sont tesmoings du regret qu'il à eu de venir à ceux de la guerre ; pourueu que l'estat de ses affaires n'en reçoiue ny preiudice ny detriment. Car (dit-il) ie n'endureray point vne iniure d'vn Duc de Sauoye, vn Duc de Sauoye ne brauera iamais vn Roy de France, que le repentir & la vergongne ne le confondent. Et promet de se rendre en peu de iours à Chambery, pour escouter & resoudre les propositions du Legat. Il s'en va cependant asseurer quelques passages à la montagne ; celuy de nostre Dame de la Gorge, celuy du Cornet, & autres inaccessibles sinon aux feres ; & disna soubs le couuert d'vn rocher pour se garentir de la neige qui tumboit à gros flocquets ; d'vne egale delicatesse à celle du Roy François premier son grand-oncle, qui coucha toute la nuict armé de toutes pieces horsmis son habillement de teste, sur l'affust d'vn canon à la iournée de Marignan. Pour leçon aux delicats & voluptueux, Que plus l'homme se lasche aux aises & mollesses de la chair, moins son courage à de vigueur & de fermeté: que l'accoustumance à la frugalité rend les

Grande frugalité du Roy.

Exemple d'vn bon Chef d'armée.

fatigues de la guerre plus faciles & tolerables. Et aux Chefs de guerre. Que leur debuoir est de pouruoir à la seureté de leur armée, sçauoir ce qui est derriere aussi bien que ce qui est deuant eux, cognoistre les passages de l'ennemy, & vaincre alaigrement les iniures de l'air. Les courages se renforcent & s'affoiblissent à l'exemple du Chef.

Les aduenues asseurées le Roy reuient à Montmeillan.

Or vienne le Duc de Sauoye quand bon luy semblera, les passages sont tellement occupez de toutes parts, que les assiegez perdroyent temps d'esperer leur salut par son moyen. Le Duc auroit aussi tost entreprins d'applanir vne montagne pour passer, que de les secourir sans estre battu. Le Roy à tellement fortifié toutes les aduenuës deuant que de reuenir à Montmeillan, qu'ils ne doibuent plus s'attendre qu'à leur vertu s'ils en ont. Desormais la presẽce de sa Majesté redouble les courages des assaillans, & par contraire effect, l'estonnemẽt des assaillis. A chaque bout de chãp ils demandent trefue de batterie, pour vn iour, pour demy iour. L'espouuante met toutes choses en cõbustion parmy eux. Ils tirẽt à coups perdus sans discretion, sans distinction de personnes. Le Roy sçait en quel estat ils sont, & est biẽ informé des lieux où les reparations ont esté negligées. Les François se mocquent d'eux, les exhortans à ne se perdre, & loüans à contre-sens leur valeur qui les faisoit si long temps patir deuant vn seul fort. (Car ils estoient bien marris que la prise de Montmeillan deubst si tost paracheuer la guerre de Sauoye.) Le canon tue & rend inutile vne partie de leurs hommes, & n'ont moyen d'en remplacer aucun autre. Rien ne peut approcher

Son arriuée accroist l'estonnement des assiegez.

1600. d'eux s'il ne vole. En somme le salut de la place est desesperé: & ne reste qu'à sauuer ceux qui la gardent.

Le Roy somme de rechef le Comte de Brandis.

Le Roy presente au Cõte de Brandis trefue de batterie pour vn iour. Il l'accorde, voire auec tant de facilité que dés l'heure mesme il donne à iuger de ne se vouloir beaucoup roidir en sa defense. Sa Majesté le fait sommer pour la quatriesme fois, & semondre, de ne s'opiniastrer en vne place que le Duc son maistre ne peut secourir qu'auec vne legion de Boreades. Le Comte estime que ce seroit temerité de negliger les persuasions de ses amis, & les occasions que la necessité luy presente, que s'il y va de son honneur à quitter vne forteresse qui deuroit fournir ample matiere à l'histoire pour descripre également la valeur & constance des assiegez & des assaillans, il ne peut estre plus glorieusement vaincu que par vn Roy tout chargé de victoires, de lauriers, de palmes, de trophees.

Il assemble le conseil de guerre.



Il assemble la Noblesse & les gents de commandement qui sont auec luy, leur represente l'estat & les extremitez où la place s'en va reduite, & les exhorte d'aduiser en commun quel moien ils ont de ne pecher contre le seruice de leur Prince, qui leur à commis & fié la garde d'vne place qu'il nomme le seul bouleuard de Sauoye; & de n'encourir point l'indignation ou disgrace d'vn Roy victorieux. Mais il n'auoit pas enuie de rendre plustost l'ame que la place, autrement il n'eust pas appellé en conseil des gents à qui la peur auoit saisi le cœur. Car la crainte donne des ailes aux pieds; & qui craind, ne demande qu'à fuyr. Tous se resoluent à faire volontairement

Compos.

1600.

& de bonne heure ce qu'ils seroient contraincts à la longue, & signent, De sortir vies & bagues sauues, enseignes desployées, tambours battans, balle en bouche, arcbuses chargées, meche allumée, auec tout ce qu'ils pourront emporter de munitions de guerre, si le Duc ne les secourt dans le xvi. de Nouembre d'vne armée suffisante pour faire leuer le siege. Rance Lieutenant, & Cassin nepueu du Comte, furent les ostages de sa parole, le Cheualier de Briqueras, porteur de ceste triste nouuelle à son Altesse.

C'est vne mauuaise conseillere que la Peur en vn Chef notamment, elle le pousse à preuenir de bien loing les necessitez ausquelles la constance & l'amour de vertu le deuroient porter auec allegresse & gayeté de cœur, quand il a bonne & legitime occasion de faire preuue de son courage. Le Comte de Brandis en auoit vne que les braues desireroient rencontrer plusieurs-fois en leur vie. Rien ne luy manquoit encore tant que le courage, rien ne le forçoit à capituler, sinon ces riches promesses qui se glissent fort aisément és ames de ceux que la crainte predomine, dont il a laissé de grands soupçons, & flaistry d'vne mauuaise tache sa maison. Au contraire, si sa valeur eust contrepesé le prix de la place qu'il commandoit, il eust acquis la bien-vueillance de son Prince, reputation parmy les ennemis mesmes, & loüange immortelle enuers la posterité.

L'extreme desplaisir que ceste capitulatiō apporte au Duc de Sauoye, luy

Ce traicté desplut extremement au Duc cōme trop soudain & indigne d'vn homme de bien, accordé sans souffrance, sans incommodité. Qu'ils ayent si peu tenu (ce dit-il) & si honteusement perdu la plus belle occasion du monde d'es-

1600. prouuer leur courage? Quelle necessité les a contrainct de liurer la plus importante place de toute la Sauoye? Quelles difficultez ont-ils deuoré? quel assaut soustenu? quel effort repoussé? Par quel stratageme ont-ils signalé ceste vertu que ie m'estois promise d'eux? sont-ce là ces beaux effects de l'asseurance qu'ils me donnoient? Ha traistres; est-ce ainsi que vous me rendez Montmeillan le cemetiere des François? Le despit & courroux luy supprimět beaucoup d'autres paroles que les circonstances du lieu, du temps & des personnes presentes l'inuitent à differer. Ceux qui sont autour de luy rapportent le faict plustost à lascheté qu'à trahison. Il repart qu'elles sont inseparables, & qu'on a puny de mort maint Capitaine pour auoir rendu des places qui ne vont point au pair de Montmeillan.

faict conceuoir quelque vengeance bien tragique.

MAIS Montmeillan n'est pas encore perdu. Peut-estre reste-il encore quelque peu de courage au ventre des soldats, & quelle apparence y a il que le Gouuerneur estant naturel subiect du Duc, voulust manquer de fidelité? Le Duc renuoye doncques Briqueras aux assiegez; & par autre voye escripuant vne seconde lettre au Comte de Brandis, veut qu'ils conçoiuent vne bien certaine asseurance de son secours. Mais le requerant en suite de luy donner quelques iours de surcroist en cas qu'il ne puisse arriuer à iour nommé, & rompre plustost la capitulation que d'auoir esgard aux Ostages, par ce qu'il n'est pas (ce dit il) vray-semblable qu'il leur mesaduiěne, & qu'au pis aller la perte de Montmeillan est de bien loing preferable à la leur: il donne à cognoistre qu'il desire qu'à son exemple les siens facent de

Le cœur du Comte de Brǎdis estoit desormais insensible aux pointes de sǒ Maistre.

1600.

leur foy comme d'vne estriuiere qui s'allonge & s'accourcit ainsi qu'on veut. Le Comte neantmoins aima mieux persister au traicté pour lequel il auoit donné sa parole & des Ostages, que les abandonner au peril qui menace ceux qu'on donne pour arres de la foy publique.

Le Legat arriue. & Exhorte le Roy à la paix.

SVR ces entrefaictes le Legat arriue à Montmeillan, d'où les Princes du sang & les principaux Seigneurs de l'armée l'accompagnerent iusques à Chambery, où le Roy l'attendoit. Dés la premiere audience il coniure sa Majesté de n'vser du fruict de sa victoire à la ruine de la paix & tranquillité publique, & souffrir que la priere du Pape soit plus puissante que la persuasion de ceux qui le portent à la continuation de la guerre, guerre peu sortable à la grandeur de son courage, & peu digne du fruict de ses armes; attẽdu qu'vn Estat de Sauoye n'estendra gueres les limites de l'Empire François, & que la vengeance qui se faict entre parties inegales, est iniuste & n'a rien de generosité, ioinct que le Pape demande la paix, afin que les Chrestiens ayent moyen de secourir leurs confreres, & rompre les efforts de la fureur Turquesque en Hongrie; & que le Duc de Sauoye la desirant, promet de s'y rendre plus traictable que iamais.

Il s'y laisse porter.

LE Roy tient vn grand aduantage sur sa partie. Ses amis & seruiteurs l'asseurent que s'il passe les Alpes, il trouuera l'air & le terroir aussi commodes que iamais pour y planter & faire fleurir les Lis. Il a neãtmoins tousiours tenu pour principe de conscience, de se contenter du sien, & promet encore auiourd'huy de remettre toutes ses conquestes au Duc de Sauoye en luy rendant

1600. son Marquisat. Car comme c'est acte de iustice de conseruer son bien; aussi seroit-ce lascheté d'en souffrir la dissipation. D'ailleurs les degasts & ruïnes que la guerre apporte aux Chrestiens, estoient de puissants moyens pour disposer à la paix le premier Roy des Chrestiens.

Deuant que traicter, il faut estre asseuré de la place sans laquelle la victoire seroit imparfaicte, & nul accord ne pourroit estre ferme.

Le voicy doncques disposé d'entendre aux persuasions du Consistoire, mais non pas si precipitamment qu'il vueille traitter la paix que Montmeillan ne soit rendu. Car les principales pieces de son conseil n'y sont pas. Le Connestable & le Chancellier sont allez receuoir la Roine à Marseille. Et le Duc n'encline point tant à la paix, qu'il ne vienne en personne s'efforcer de secourir ses assiegez. Il sçait que la presence du Prince est la plus puissante machine pour animer le soldat. Le voicy logé à Esme en Aoste au pied du mont S. Bernard, enuiron la my-Nouembre auec vne armee de dix mille hommes de pied, quatre mille arcbusiers à cheual, & huict cents Maistres. Les-Diguieres l'attendoit à Monstiers, prest de luy faire vne belle bien-venuë s'il s'efforçoit de franchir ce passage. Mais les neiges creurēt à telle hauteur qu'on ne le sçeut voir de pres, & le Roy qui s'estoit luy mesme approché pour remarquer sa contenance, ne le peut recognoistre. Ainsi le pays n'estant pas propre à de grands stratagemes, & les neiges ioinctes auec vn froid extreme incōmodants egalement & les vns & les autres; il ne s'y fit point de rencontre signalee, outre quelques arcbusiers Dauphinois, qui s'estās iettez bien auant du costé des Sauoisiens, s'endormirent auec telle confidence, qu'on en laissa plusieurs en estat de ne se resueiller iamais, pour

Le Duc de Sauoye se faict voir, mais de loing

1600.

apprendre à ne s'estimer si bien asseuré sur la terre de l'ennemy, qu'il en faille negliger son propre salut.

Comme les deux armées s'entreregardent sans effect.

SOIT que les neiges continuent d'esleuer des montagnes sur celles qui de Nature sont assez exaucees par dessus les campagnes, soit qu'elles viennent à se fondre en riuieres, dont les torrens sont sans comparaison plus dangereux que les eaux ordinaires : en tous cas il est impossible au Duc de s'ouurir vn passage, il ne faut point d'autres forces pour les luy fermer tous, que les rigueurs du ciel & de l'air, qui conspirent vniment pour diuertir l'effusion du sang Chrestien. Le Dieu des armees veut que l'issuë de ceste guerre ne soit non plus violente que le commencement. Ainsi les deux armees s'entreregardent sans effect egalement affligées de ne se pouuoir ioindre de plus pres. Mais auec quelle impatience attendent nos assiegez le terme de leur reddition? Il n'escheoit que le XVI. de Nouembre : & voicy qu'estimans leur secours du tout impossible aux forces humaines, ils commencent à charger leur bagage des le IX. & sortent le XVI. remettants a Crequy destiné pour Gouuerneur, la place & les munitions capables de tirer encore plus de vingt mille coups. Les assiegez sont hors de blasme quand ils ouurent leurs portes apres que le terme du secours promis est expiré. Mais le preuenir c'est trop aimer sa liberté si preiudiciable à l'estat de son Prince, & ne sçay comment le Duc de Sauoye pourra receuoir pour satisfactiõ, les excuses que fait le Cõte de Brandis sur les grands defauts qu'on recognut depuis en ceste forteresse, ny cõment il se pourra garentir de l'opprobre & de

Les assiegez deuancent le terme de leur sortie.

1600. la vergongne qui le va diffamer par toute la Chrestienté.

Bouuens loüé d'auoir mieux gardé son depost.

BOVVENS fit beaucoup mieux en la Citadelle de Bourg. Elle estoit desia reduicte au desespoir de secours; & la constance des assiegez, fort affoiblie. Le Baron de Lux & Sainct Angel sont loüez d'auoir rompus diuers conuois de viures & prouisions preparees pour les refraischir, & plus loüables encore, de ce que leur ayant l'ennemy tasté le poux par vn charme de corruption, ils le reietterent aussi constamment qu'vn bon estomach ne peut rien garder qui nuise à la santé du corps. Le Mareschal de Biron reuenant de l'armee apres la reddition de Montmeillan, le Roy prind subiect d'escripre à Bouuens, luy faire sçauoir en quelle estime il tient ceux qui luy ressemblent en qualité de valeur & de vertu, & luy tesmoigner sa bonté, le conuiant de traicter auec luy d'vne chose qui ne luy peut fuyr auec le temps, soit que la guerre continuë, ou que la paix se face, puisque le Duc propose desia l'eschange du Marquisat auec la Bresse pour contenter le Roy Philippe. Bouuens acceptant la garde de ceste Citadelle, auoit promis d'y rendre le debuoir auquel la naissance oblige vn homme de bien à son Prince, & de s'y ensepuelir plustost que de la rendre à autre. Le Roy trouua la response de ce Gentil-homme discrete & genereuse, loüa son courage & sa vertu; le Duc la recompensa, & les siecles à venir la prendront pour exemple à ceux que leur Prince faict depositaire d'vne place importante.

L'ARMÉE Sauoisienne campoit tousiours à Esme, où les incommoditez du temps & des

1600.

lieux l'arrestoyent à l'extreme ruïne & desolation du pays, & le Roy s'affligeoit que le Duc de Sauoye eust pris la peine d'approcher de luy sans le voir. Il laisse doncques le Comte de Soissons & les-Diguieres pour commander en le Tarentaise, y bastir & ruïner les entreprises que l'occasion leur feroit naistre ; & s'en va faire recognoistre si l'on pourra forcer le logis de l'ennemy par le passage du Cornet, afin de l'assaillir par deux endroits à mesme temps. Nerestan y va ; & d'arriuée surprend, charge & defaict vn corps de garde Milanois qui gardoit le passage. Le passage estant ouuert, les Ducs de Montpensier & d'Espernon logez à Beaufort, estoiēt prests pour donner au point du iour le xx. de Nouembre par ce costé-là, & le Comte de Soissons par celuy de la Tarentaise, cōme voicy la nuict precedente l'air deschargea si grande quantité de neiges, que l'approche en fut du tout impossible.

Les neiges l'empeschēt.

Trois iours passent en neiges continuës, qui couurirent tellement l'armée Sauoysienne, que sa Majesté iugea que Dieu les faisoit desbonder pour refroidir l'ardeur de laquelle nos guerriers s'enflammoyent s'ils eussent peu ioindre l'ennemy. Ainsi le Roy reuient à Chambery, & de là despesche le Comte de Soissons pour aller deuant le fort de Saincte Catherine, dont Sansy, Vitry, les Regiments du Cheuallier de Montmorency, des Corses, & autres trouppes auoyent desia resserré la garnison attendants la venuë de sa Maiesté, laquelle faisoit passer deux mille hommes de pied & deux cents cheuaux par le val de Maire pour entasmer la guerre du costé

1600. du Marquiſat de Saluces ſous la conduite de Dau-riac, qui par l'effort d'vn petard prind d'arriuée le fort d'Aſſel.

Le Legat preſente au Roy les Deputez du Duc de Sauoye pour traicter la paix.

Le Cardinal Aldobrandin ayant apres la premiere audience aſſeuré le Duc de Sauoye de la facilité que le Roy monſtroit à luy donner la paix, le Duc choiſit & deputa Arconas Comte de Touzaine Conſeiller d'Eſtat, & René de Luzinge ſieur des Alymes premier Maiſtre d'hoſtel de ſon Alteſſe, pour aller trouuer le Cardinal, auec pouuoir de tranſiger en ſon nom ce qu'il ordonneroit en ceſte negotiation. Maintenant que le Roy ſe trouue à Chambery, le Legat luy preſente les Ambaſſadeurs du Duc. Mais comme ils ne preſentent ny lettres ny paroles d'vn Prince vaincu à vn Roy tout comblé de victoires acquiſes par ſa main; auſſi ne les reçoit-il que comme venans de la part d'vn ſien ennemy. Certes on attend peu de ſincerité de celuy qu'on a recognu double de cœur & plein d'artifices en ſes traictez. Le Duc auoit aſſez donné d'occaſion au Roy, de ne faire non plus d'eſtat de ſes promeſſes, que des fueilles qui ſe proumenent en l'air au gré du vent, auſſi ne veut-il maintenant traicter qu'auec le Cardinal. Le Cardinal ſçait d'ailleurs que le Duc a quelque-fois dit que ſes Ambaſſadeurs ne ſçauoiẽt pas le fond de ſes plus ſecrettes intentions, & craind que les inſtructions de ceux-cy n'ayent quelque retentum, ſur lequel ſon Alteſſe fonde en ſuite vn refus d'accomplir ce qui ſera tranſigé. Ils aſſeurent le Legat, qu'ils ont expres commandement de luy obeyr, & que leur Maiſtre ne controllera vne ſeule des concluſions qu'il aura priſes.

Il les reçoit comme venants de la part de ſon ennemy.

MAIS

1600.

MAIS le Roy ne pouuoit si tost traicter, son Cõseil n'estoit encor reuenu de Marseille, & le fort de Saincte Catherine requeroit sa presence, pour le retardement qu'y apportoyent les deseruices de quelques mauuais seruiteurs, qui continuoyent au Duc les grandes esperances qu'il auoit d'vne horrible catastrophe sur la fin de ceste guerre. Le Chef sacré de nostre Conquerant est cher & precieux deuant Dieu. Il l'a conserué, le conserue & conseruera longuemẽt pour la tranquillité particuliere de sa Couronne, & pour le bien general de toute la Chrestienté.

Le fort de S. Catherine requeroit la presence du Roy.

SA Majesté doncques partit deux iours apres pour se trouuer au siege de ce fort. Ce fort estoit à deux lieuës de Geneue, basty sur vn hault tertre en forme pentagone, composé de cinq bastions, fossoyé & fourny de toutes choses necessaires, descouurant toute la campagne és enuirons, & gardé par six cents hommes de guerre, qui estoyent autant de fascheuses espines aux pieds des Geneuois. Pour ce la Seigneurie de Geneue enuoya ses Deputez presenter au Roy leurs offres de ce qui pouuoit dependre de leur humble seruice; & supplier tres-humblement sa Majesté, qu'en consideration des fideles seruices qu'ils auoyent rendus à la Couronne de France soubs les regnes du feu Roy & du sien, comme il appert par les excessiues despenses qu'ils ont soustenuës par l'exprés commandement de leurs Majestez contre l'ennemy commun de ce Royaume; il luy plaise leur remettre en main le fort de Saincte Catherine pour l'esplaner à rais de chaussée comme auparauant qu'il fust esleué, attendu le grand preiudice qu'il leur porte, con-

Ceux de Geneue supplièt sa Majesté leur remettre ce fort pour le destruire.

1600. tre l'expresse protection en laquelle il plaist à la Majesté des Roys de France receuoir leur Estat.

Ils ouurent leurs portes à tous.

Les bonnes paroles qu'ils eurent du Roy leur firent librement ouurir les portes de leur ville à quiconque y voulut entrer. Plusieurs Princes, plusieurs Seigneurs & principaux personnages la voulurent voir. Le Mareschal de Biron l'ayant cõsiderée, ne la trouua pas telle qu'il ne se promist de l'emporter en vingt iours s'il l'entreprenoit. C'estoit beaucoup presumer contre vne ville forte & tousiours bien munie, dont les voisins peuuent trauerser les efforts de ceux qui la voudront offenser.

Trois iours apres son arriuée.

Peu de iours deuant l'arriuée du Roy, l'vn des Capitaines assiegez estoit allé voir auec passeport le Duc de Nemours retiré dans sa maison d'Anneſſy soubs le bon plaisir de sa Majesté, pour ne desplaire ny preiudicier au Duc de Sauoye son cousin. Le Roy a d'estrãges industries pour gagner le cœur des hommes de merite. Il parle à luy dans son logis de Leluysel pres du fort; luy fait cognoistre la resolution de son desseing, la grãdeur de ses forces, & le peu d'esperance que l'on doibt auoir au Duc. L'effect de ce parlement fut, Que ce Capitaine estant de retour, nonobstant que le Duc publiast que s'il n'auoit peu secourir Montmeillã, il seroit assez à temps au fort de S. Catherine; qu'il auoit assez de forces pour chasser les François de la Sauoye; qu'il auoit de bons amis parmy les petits Cantons des Suisses; qu'il passeroit par le Valays que de gré que de force: Nonobstant mesme que le Gouuerneur du fort promist au Duc de rẽdre des combats admirables, faire des effects memorables sur les assiegeãs, & ne sortir iamais de la

1600.

place que mort : voicy qu'au troisiesme iour de la venuë du Roy, il capitule auec sa Majesté de sortir vie bagues & armes sauues, enseignes desployées, tambours battants ; & d'emmener le tiers de l'artillerie, s'il n'est secouru dans dix iours. Ainsi suiuant les termes de sa capitulation, il sortit le XVI. de Decembre auec quatre cents Sauoysiens, deux cents Suisses, & trois pieces d'artillerie, excusant la reddition de sa place sur la necessité qui force la loy ; & donna comme les autres à iuger que leur Prince est seruy de Concierges qui ressemblent aux arbres lesquels portent prou de fleurs & peu de fruict. Le fort des Alinges basty sur le lac de Geneue pres de Thonon, fut rendu des la premiere semonse apres celuy de S. Catherine.

Le fort luy est rendu.

Voila doncques les victoires de nostre inuincible Conquerant terminées en Sauoye beaucoup plustost que les soldats François n'eussent desiré, bien que pour les incommoditez du pays & de la saison ils ne remportassent autre fruict de toutes leurs victoires si soudaines, que celuy dont les Suisses menaçoyent Charles dernier Duc de Bourgongne, quand il voulut entreprendre de les conquerir, comme nous auons remarqué en l'année M. CCCCLXXVI. Mais n'estoit-ce pas vne trop grãde temerité aux Pygmées d'entreprendre de garotter Hercule à son desceu ; trop grande presumption au Sauoysien de se venter que quiconque entreprẽdroit de luy faire la guerre, trouueroit dequoy s'esbattre pour quarante ans ? Voicy qu'il est despoüillé de son païs presque en autãt de iours qu'il y mettoit d'années. Pour leçon aux Grands, que *Dieu est iuge* ; que suiuant le sainct Oracle, *il abaisse l'vn, & exalte l'autre*. Pour ce, dit-il,

Celuy des Alinges le suit, & termine les conquestes de la Sauoye.

Les Suisses disoient à ce Prince, que les esperons de ses gents & les mords de brides de leurs cheuaux, valoyent mieux que tout ce qu'il pourroit gagner auec eux.

1600. aux fols : *Ne faictes point les fols*, & aux meschants; *N'esleuez point la corne ; n'esleuez point vostre corne en haut, & ne parlez plus auec orgueil.*

Le Roy tost apres sa conqueste, pour contrequarrer l'audace du Duc de Sauoye que nous auons remarquée apres qu'il eut vsurpé le Marquisat de Saluces ; fit retraire sur vne piece d'argent, Hercule armé à l'antique, foulant à ses pieds vn Cẽtaure rué bas, sur lequel triõphant de sa victoire, il hausse de la droicte vne massuë, & de la gauche vne Courõne royale, qu'il sẽble auoir releué, ou vouloir defendre contre tous efforts. Et pour deuise, porte ce mot, OPPORTVNIVS. Afin de faire cognoistre que le Duc s'estoit perdu faute de iugement & de bonne foy ; qu'il est trop foible de reins pour supporter le fardeau qu'il a luy mesme chargé sur ses espaules; que ceste Couronne est releuée par la vertu d'vn bras puissant pour la sauuer de peril, & la garantir contre tous assaillans, & que la cõqueste de Sauoye s'est faite à meilleurs titres & plus à propos q̃ l'vsurpation du Marquisat.

L'execution des autres desseings du Roy eust entierement humilié ses ennemis. Les-Diguieres auoit huict mille hommes de pied & huict cents cheuaux qui n'attendoient que le mot pour se ietter dans le Piedmont. Mais la reuerence que sa Majesté portoit aux exhortations du Pape, la consideration du bien public, & les certains aduis qu'il auoit touchant l'infidelité de quelques siens Officiers qu'il auoit le plus chery, luy faisoient tourner ses pensées à la paix. Il aima donc mieux terminer ses victoires à la prise de ce fort, que les pousser plus auant cõtre le gré du Pape; & finir ceste année par les malheurs de la guerre, pour commencer la suiuante par les benedictions de la paix.

1600.

Mais la Roine son espouse l'attendoit à Lyon; & son Conseil n'estant pres de luy, il ne pouuoit si tost vaquer aux propositions des Ambassadeurs de Sauoye. Elles furent donques remises pour estre debatuës à Lyon. Il vient de paracheuer ceste guerre estrangere; aussi faut-il qu'il donne perfection à son mariage, de la benediction duquel resulte la paix de son Royaume. Car ses peuples esperent que la Roine *sa fẽme sera cõme vne vigne fructueuse, és costés de sa maison: & ses enfans cõme plantes d'oliuiers à l'enuirõ de sa table. Qu'il verra les enfans de ses enfãs, & paix sur Israël.* Il arriua le IX. de ce mois sur les huict heures du soir en poste cõme la Roine auoit desia bien aduancé son soupper. On se fẽd pour luy faire passage. Il se retire sans vouloir entrer plus auant. La Roine s'en apperçoit, & des lors repousse les plats au prix qu'õ les luy presente, puis se retire en sa chãbre. Le Roy l'y va trouuer; l'ẽbrasse, & la contẽte de baisers, d'honneurs, de caresses, de respects & deuoirs reciproques, & l'ayant entretenuë sur le desir de ceste veue, sur le contentement que tous deux en receuoyent, sur les peines de son voiage, sur le retardemẽt que ceste guerre auoit apporté aux effects de ses desirs, & sur l'heureux progrés de ses victoires; leurs Majestés se prepererẽt à l'œuure qui restoit pour l'accomplissement de ceste saincte institution qui de l'homme & de la femme ne fait qu'vn corps, vne chair & vn sang.

Le Roy arriue à Lyon. &

Consomme son mariage.

Le mariage ayãt esté parfaict & ratifié par procuration & paroles de present, n'auoit besoing d'autre ceremonie que de la cõionction de deux en vn. Le Roy neãtmoins enuoya inuiter le Cardinal Aldobrandin à ses nopces, pour receuoir la

1600. benediction nuptiale de celuy mesme à qui leurs Majestez auoyent donné leurs promesses coniugales à Florence, afin d'auoir aussi son peuple tesmoing d'vne action tant agreable à celuy qui des la creation d'Adam, prononça qu'il n'est pas bon que l'homme soit seul.

Le Mariage ayant toutes ses solẽnitez, on vacque à la paix.

OR voila le Roy satisfaict en son Mariage, il à maintenant son Conseil pres de luy; & est en lieu auquel on peut cõmodement traicter affaires, riẽ ne l'ẽpesche donques d'escouter les propositions du Duc de Sauoye, puisque les circonstãces ny du tẽps ny du lieu n'en retardent plus l'audience. Le Duc la presse, car il ne peut disposer à sa faueur ny des forces ny des finances du Roy Philippe son beaufrere. Mais la paix debatuë sur la fin de ceste année ne se publiera qu'au commencement de la suiuante. Apprenons cependant qu'on y vacque pourquoy l'Espagnol se mõstre vn peu lasche au secours du Sauoisiẽ. Les affaires des Estats estoiẽt en beau train aux Pays-bas, l'Archiduc Albert auoit receu vn notable eschec en la bataille de Nieuport, ses trouppes vuidées d'vne grande partie demandoient du remplissage, il faut renouër la tissure de ceste piece auec ce que nous auons dict touchant l'estat des deux armées de l'Archiduc & du Prince Maurice.

Le Duc de Sauoye la poursuit, car

Il ne cheuit pas cõme il voudroit des forces d'Espagne.

MENDOZZE Admiral d'Aragon & Lieutenant de l'Archiduc, voyãt qu'il ne faisoit pas bien ses affaires en l'isle de Bommel, en auoit retiré ses trouppes harassées & desia rompuës par les incõmoditez & trauerses de l'ennemy, du temps & du lieu. Mais comme l'argent addoucit aux gents de guerre les plus aspres rigueurs qui se peuuẽt rencontrer: aussi ce principal nerf couppé les fait faillir & de cœur & de corps. La fin de l'ãnée pre-

L'argent dõne & oste le cœur aux soldats.

1600.

cedente & le commencemẽt de celle-cy s'escoulent sans autre exploict de guerre. L'oisiueté leur donne moyen de redoubler ce mescontentement. Les garnisons notamment des forteresses de Creuecœur & de sainct André demandent le payement de plusieurs mois. Creuecœur est vn fort situé sur la riuiere de Meuse à l'embouchure du canal de la Dise, allant vers la ville de Bosleduc, pour la tenir subiecte à ceux qui posséderont ce fort. Ce fort fut premierement basty par les Espagnols, & par eux ainsi nommé pour ce qu'ils tenoyent au moyen d'iceluy la riuiere de Meuse à leur deuotion, au grand creuecœur des Hollandois, & principalement de ceux de Dordrecht, à cause de la marchandise qui par ceste riuiere leur venoit du Liege & de plus haut. Les Estats le leur ayans arraché, luy laisserent ce mesme nom à contresens, par ce qu'il creuoit le cœur à ceux de Bosleduc, qui ne pouuoyent rien auoir ny de haut ny de bas la riuiere qu'à la mercy de ce fort, où les Estats visitoyent leurs nauires au prix qu'elles passoyent, leur faisoyent payer les droicts de la coustume & des peages, & rendre compte si elles estoyent bien acquitées à la sortie du pays. L'Admiral d'Aragon l'auoit repris à son arriuée en l'isle de Bommel, & dressé le fort de S. André comme nous auons dict cy-dessus pour luy seruir de clef & de porte quand il voudroit rentrer en l'isle.

L'oisiueté les rend indociles.

Maintenant les garnisons se mutinent. Elles ont deuoré les froidures d'vn hyuer aspre & lõg; mais la solde du primtemps ne leur eschauffe non plus les mains que celle de l'hyuer. Les gents des Estats ne souffrent aucun libre accez

Le manquement les fait mutiner.

1600. vers eux sans grand conuoy. Ce conuoy ne peut passer qu'au peril d'vn grand combat. Ce combat est cause qu'on les neglige, ou qu'on les estime de trop peu de merite pour les hazarder. Ils chassent doncques leurs Chefs, Capitaines, Lieutenans, Officiers, protestent neantmoins ne demander autre chose que leur payemẽt, & vouloir demeurer au seruice du Roy Chatholique & de l'Archiduc son frere.

Sage celuy qui s'accommode en incommodant son ennemy, & mal aduisé qui neglige les commencemens d'vne sedition.

L'Archiduc ny l'Infante sa femme n'en font pas grand cas. Mais le Prince Maurice qui sçait faire son proufit du dommage d'autruy, vient moissonner vn champ qu'il n'a point semé. Il munit fort bien la ville de Bommel, son fort de Nassau, & ses autres retranchemens; donne le rendez-vous à son armée és enuirons de Rotterdam & à VVilhemstad, s'embarque à Dordrecht le xx. du mois de Mars, & remonte la riuiere de Meuse auec enuiron deux cents nauires iusques au fort de Creuecœur; prẽd terre auec ses forces, poincte son canon, & d'abord somme la place.

Creuecœur & S. André rendus par la mutinerie de sa garnison.

QVATRE compagnies de VValons la gardoyent. Ils ont offensé. Leur faute ne peut estre expiee qu'au moins par la disme de leurs vies. Le Prince fait vne extreme diligence pour les forcer; & ne voyent aucune apparence de pouuoir estre secourus à temps. Ils acceptent dõcques les conditions de l'assaillant, & le vingt quatriesme du mois luy remettans le fort, deux de ces compagnies se rangent volontairement à son seruice, les autres se retirent au fort de S. André, mais pour flechir en suite le col soubs le ioug du victorieux.

CE fauorable commencement promet au

1600.

Prince vn heureux succez au surplus de ses desseings. Il entre en l'Isle de Bommel ; & nonobstant que les froidures & pluyes contraignissent ses gens de se tenir à couuert és nauires esparses sur les riuieres de Meuse & de VVahal, fait dresser grand nombre de forts deuant celuy de Sainct André, sur les frontieres de Brabant, par où l'Espagnol pouuoit venir au secours, perce vne dique de la Meuse, par où l'eau s'espanchant sur le plat pays iusqu'assez pres de Bosleduc, osta tout moyẽ à l'ennemy d'assaillir ses forts, & contraignit les assiegez de se tapir en terre à guise de lapins, sans apparence de secours, sans esperance de payement, & incertains de leur reconciliation. Ils voyent l'armée du Prince retranchee, ses batteries dressees, le canon foudroyé desia, les trouppes sont au pied de leur contrescarpe, on fabrique deux ponts pour venir à l'assaut apres la breche, le Prince les somme, & de cinq cens mille florins qu'ils pretendent leur estre deubs par l'Espagnol, leur en offre cent cinquante mille. Ils l'acceptent donc ; à la charge de renoncer au serment qu'ils deuoient à l'Espagne, & l'vnziesme ayants remis le fort entre les mains du Prince, furent distribuez en diuerses garnisons.

Le gaing d'vne grãde victoire redoublé quand le Chef ne l'a point d'estrẽpée au sang des siens.

Voila doncques vne forteresse qu'on estimoit imprenable nõ seulemẽt acquise aux Estats à bon marché ; mais encore vne trouppe d'aussi braues hõmes que le Roy d'Espagne ait eus de lõg tẽps en son armee ; gents d'elite & vieux soldats aguerris, comme ils feront bien tost paroistre à la iournee de Nieuport. Ceste place estoit de telle importance, que l'Espagnol l'appelloit sa clef pour entrer en Hollande, & és autres prouinces vnies.

1600. Elle n'auoit esté conduicte à perfection qu'auec vne extreme despense. Il y auoit de l'honneur en la conseruation d'icelle. Mais à qui doibt-on imputer ceste perte? à la negligence & peu de moyẽs de l'Archiduc? ou bien à la perfidie de ses Chefs de guerre & finãciers? Car quãt aux soldats, les regles de la discipline militaire les peuuent aucunement excuser. Ils attendoient depuis vingt mois leur payement. Ils estoient enterrez comme taupes en vne cauerne de tous costez enuironnée d'eau sans aucune ressource, demy nuds, deschirez & morfondus. Ils auoient beaucoup paty tout le long de l'hyuer iusques à leur reddition. Ils se voyoient abandonnez de secours en la plus belle saisõ de l'année. Le desespoir leur fit faire ce qu'ils n'eussent iamais faict à faute de courage. Quoy que soit Mendozze ne fut ny bien veu ny bien receu quand il se retira depuis en Espagne.

Si les soldats peuuent pretendre aucunes excuses, celles-cy sont legitimes.

Mais quelle reputation laisse à sa memoire Grobbendonc gouuerneur de Bosleduc, pour auoir faict assassiner de sang froid, Breauté gentilhomme Normand & quelques gens-darmes de sa trouppe qu'on amenoit prisonniers de guerre apres auoir en cõbat solemnel de vingt à vingt tué Leckerbitken Lieutenant de la compagnie de Grobbendonc, son frere & autres hõmes d'armes deffiez par Breauté, mais qui demeurez maistres du champ, firẽt presumer qu'il eust mieux mesnagé sa vie, s'il ne l'eust fiée qu'à gents de sa nation. Car vne partie des siens estoient Flamends, qui par la cognoissance des routes & dressieres du pays se rendent volontiers plus habiles à la fuite. D'ailleurs Breauté (ce dit l'original) faisoit tort à sa qualité, s'attaquant pour des propos coustu-

1600.

miers entre soldats, à vn traistre mechanique iadis soldat, & pour quelque valeur deuenu Lieutenant de son Capitaine Haistry neantmoins d'auoir l'an M.D.LXXXIX. vendu la ville de Gheertruydemberg au Prince de Parme. Mais Breauté s'estoit absenté pour vn autre duel contre le Baron fils du Mareschal de la Chastre qu'il auoit laissé pour mort sur le quarreau, & qui ne sçait euiter aucune querelle, s'y trouue en fin enueloppé.

Le poinct d'honneur ne consiste pas à vouloir releuer les impudētes paroles d'vn homme sans hōneur.

Les forts de Creuecœur & Sainct André remis en l'obeïssance des estats, & l'isle de Bommel asseurée contre l'inuasion de l'Espagnol, restablissoient les pays de Hollande & de Gueldres en leur premiere liberté. Mais Hieronymo Spinola marchand Geneuois incommodoit fort les isles de Zelande auec six galeres qu'il auoit obtenuës du Roy d'Espagne en payement de quelques sommes de deniers qu'il luy auoit aduancez. Et ceux de Dunckerck faisoient de grands rauages tant à la pescherie des Hollandois & Zelandois, qu'à leurs nauires & passagers. Ils requierent doncques les Estats des Prouinces vnies, de les vouloir aider à s'affranchir, & pour cest effect destourner la guerre en la Comté de Flandre contre les villes maritimes de Dunckerck, Nieuport, & l'excluse.

L'Espagnol retiré de Bōmel donne subiect aux Estats de porter la guerre en Flandre.

Plusieurs difficultez s'opposoient à ceste resolution. Les Estats neantmoins se representans la belle victoire qu'ils auoient obtenuë en l'isle de Bommel; que la gendarmerie Espagnole & Italienne des vieux Regimens de l'Archiduc estoit de tous costez mutinée pour leur solde; qu'vne tant notable somme n'est si

1600. legere à trouuer; qu'il sera difficile de les appaiser pour les grands arrerages qui leur sont deubs; que par consequent s'ils entrent en Flandre auec toutes leurs forces, personne n'empeschera leur desseing; & qu'ils auront enleué l'vne de ces trois villes auant que l'armée de l'Archiduc soit sur pieds: assemblent des villes maritimes de Hollande, Zelande & Frise, deux mille huict cents voiles de toutes sortes propres tant à combattre qu'à prẽdre terre, duquel nombre le Prince Maurice en choisit quinze cents, laisse les autres à Rameken attendre vn vent fauorable qui les conduise à Ostende par vn plus court chemin, & s'en va le XIX. de Iuin anchrer en l'isle de Bierulyet sur la coste de Flandre, se rend maistre des forts de Philippine & d'Assenede; arriue à Male prés de Bruges, & lors firent voile vers Ostende trois nauires de guerre suiuis de quarante autres de bagage, de ceux qui estoyent à la rade de Rameken. A peine ont-ils desmaré, que le vent les abandonne. Les galeres de Spinola qui estoyent à l'Escluse, voyent qu'ils ne peuuent tirer de longue à cause du calme, & se ruënt sur les plus escartez, en prennent enuiron la moitié, deschargent leur butin, retiennent tous les maistres & gents de seruice prisonniers, bruslent vne partie des vaisseaux, & laissent flotter les autres à l'abandon, sans que les nauires de guerre les peussent empescher ny poursuiure pour recourre le bagage, à cause de la marée contraire.

Cette resolution est ordinaire aux braues qui n'esperent ny salut ny courtoisie de leur ennemy.

BLANKART Capitaine d'vn de ces nauires de guerre, auoit desia par trois fois repoussé les Espagnols de son tillac qu'ils auoient franchy & gagné, perdu vingt & deux hommes de cinquan-

1600.

te qui combatoient d'vn grand courage, tout le reste blessé horsmis huict, luy mesme si mal traitté que peu de iours apres il en mourut; son nauire percé & repercé de part en autre, le maistre mast & l'antenne fracassez: Comme voyant son nauire accroché par l'ennemy, & les siens reduicts au dernier poinct de salut, il commande à l'vn de ses gents, plustost que de se rendre, qu'il mette le feu aux poudres, & que faisant voler en l'air & les vns & les autres, il leur face courir à tous vne mesme fortune. L'Espagnol ne veut attendre ce dernier coup de desespoir. Il lasche prise; & laissant ce nauire tout dechiré qu'il est à coups de canõ, se sauuer à Flessinghe, s'en retourne chargé du bagage d'Ernest Comte de Nassau, du Baron de Sedeniski Sergent maior de l'armée du Prince, de Robert Sidney Gouuerneur de Flessinghe, Bernhard du Bois Capitaine de cauallerie, & plusieurs autres: Blankart mort à Flessinghe y fut honorablement enterré auec vne pompe funebre militaire marine.

Les Prouinces Vnies exhortent les Flamands à ioindre leurs armes & moyens aux leurs pour s'affranchir de l'Espagnol.

COMME ceste armée passe à trauers le pays de Flandre, le Prince & les Estats escriuent aux villes de Bruges & de Gand, aux peuples de leurs iurisdictions & circonuoisins; Que leur desseing & desir ne tend qu'à la generale deliurance de la commune patrie, à l'expulsion de la tyrannie Espagnole, & de leurs adherants, & pourtant les requierent de se ioindre auec eux de forces & de moyens, afin que soustenans ceste guerre à communs fraiz & communes armes, ils participent aux proufits qu'elle apportera. De faict ils defendent à leurs gens sur peine de la vie, premieremẽt le feu, puis toutes voyes d'hostilité contre les

1600. paysans, & toutes insolences vers le sexe feminin.

Ces peuples ne peuuent croire que le desseing des Estats soit si grand; ains que c'est seulement vne course & rauage de quelques trouppes auanturieres. Et les paysans se retirans la plus-part aux villes sans rien laisser chez eux dont l'armée peust receuoir tant soit peu de commodité, donnoient beaucoup à souffrir aux gents de guerre, qui souuent estoient contraints de boire des eaux sales & puantes pour la grande chaleur qu'il faisoit, & le peu de viuandiers qui la suiuoient.

Ils passent le XXVI. ioingnant presque les fossez de Bruges, & le lendemain arriuent en la ville d'Oudembourg. L'Espagnol la leur abandonne; & en suite les forts de Snaskerke, de Bredene, & quelques redoutes non tenables contre vne si puissante armée. Le Prince s'en asseure par garnisõs pour arrester quelque temps l'Espagnol s'il se veut auancer, & donner aduis de la route qu'il prendra.

Elles s'asseurent de quelques forts qui suiuent la cõditiõ du plus fort, & facilement.

D'Oudembourg le Prince enuoye les François, Suisses & VValõs à Ostende pour assieger les forts d'Albert, d'Isabelle & de Groten-dorst, à ce que par leur conquest eil ait le passage plus libre d'Ostẽde à Nieuport qu'il vouloit assieger, & le XXVIII. alla faire vne escapade à Ostende pour donner ordre au siege des forts susdicts, & deliberer sur celuy de Nieuport auec les Deputez des Estats, puis retourna le lendemain en son camp. Le fort d'Albert battu le mesme iour de quatre canons se rendit deuãt disner armes & bagage sauues, y laissans quatre pieces d'artillerie. Le Dam, & autres

1600.

forts és enuirons de Nieuport, desemparez aussi par l'Espagnol, facilitent au Prince & l'approche & le siege de la ville.

Le siege de Nieuport.

Le premier de Iuillet il se campe deuant Nieuport, s'y retranche, & ferme son camp selon sa coustume deuant qu'il en puisse estre empesché par l'Espagnol, qui n'a pas accoustumé de s'endormir en affaires qui le touchent.

Maintenant l'Archiduc entend quel est le desseing du Prince, tout autre que d'vn oiseau passager, ainsi que le commun s'estoit imaginé, il despesche postes sur postes aux Chefs, Gouuerneurs, Capitaines; aux Espagnols mutinez, à toute la gendarmerie de son obeïssance. Il prie, obteste, coniure, proteste, menace, promet, exhorte; ramentoit à chacun sa fidelité, les accuse de sa ruïne & de la leur s'ils luy mãquent en vne affaire si pressante. L'Archiduchesse sa femme ne s'y monstre moins actiue & diligente. En somme ils font tant qu'en peu de iours ils tirent en campagne soubs bons gages vne armée de douze mille hommes de pied & d'enuiron trois mille cheuaux: & se promettant vne certaine victoire, publie d'aller combatre le Prince en campagne, en son camp, és tranchées. D'abord Oudembourg & les autres forts subiects pour leur foiblesse à faire ioug au plus puissant, retournerent en son obeïssance.

C'est acte de prudence, tenir tousiours son ennemy incertain.

Le Prince Maurice ne se veut laisser enclorre entre Nieuport & Dunckerk: car il n'a poinct icy de retraicte. Il marche au deuant, & pour oster aux siens toute esperance de sauuer sa vie qu'aux despends de celle de leurs ennemis, faict retirer les nauires en haute mer.

1600. Il y va de l'honneur & du salut; & faut ou vaincre ou creuer.

C'est le moyẽ de faire ouurir aux soldats les yeux à la bataille, & les fermer à la fuite.

L'EAV qui couuroit tout le pays, ne donnoit qu'vn passage à l'Archiduc à la faueur des forts qu'il auoit repris de fraische datte. Le Prince enuoye le Comte Ernest son cousin pour empescher, s'il est possible, ou retarder le passage d'vn pont qu'il faloit gagner entre Nieuport & Ostende. Le Comte arriué trouue qu'vne partie de l'armée Espagnole a desia passé. Il combat pour la retenir le plus qu'il pourra. L'Espagnol auance son passage, & son nombre croissant, faict la partie trop inegale. En fin le moindre nombre cede au plus grand, il y perd deux pieces de canon & enuiron huict cents hommes, la plus-part Escossois conduicts par Guillaume Edmond leur Colonnel : mais contre la ciuilité des armes, plusieurs Capitaines & soldats ayans eschapé la fureur du combat, furent inhumainement & contre la foy donnée massacrez de sang froid entre les bras de ceux qui les tenoient prisonniers. Le Comte Ernest, le Colonnel Edmont & autres poursuiuis se sauuerent au fort d'Albert.

Mauuaises premices de combat. mais

Ceste mauuaise foy coustera cher.

CEST eschantillon de victoire fait conceuoir esperance à l'Archiduc d'emporter la piece entiere. Il faict iurer aux Capitaines & soldats, De ne rien laisser en vie que les deux Princes Maurice & Henry Frideric son frere, pour luy seruir de trophées (Serment dont plusieurs mesme d'entre eux prisonniers depuis en Hollande, protesterent auoir eu horreur) & se prend à marcher la teste leuée au long des sables de la mer pour rencontrer ses ennemis.

Dieu permet vne legere prosperité pour chastier en iuste & cõfondre l'orgueil & la cruauté meditée.

SON

1600.

Son armee comptoit de neufcompagnies de lances, cinq cornettes d'arcbusiers à cheual, cinq de cuiraces, six cents cheuaux Espagnols & Italiẽs des mutinez. Trois Regimens d'infanterie Espagnole, deux d'Italiens, cinq de VValons, deux de Bourguignõs Comtois, quatre d'Alemands, quelques compagnies du Regiment de Frideric Comte de Berghe, & huict pieces d'artillerie. Auec ces trouppes il tire droict vers Nieuport, à desseing de surprendre le Prince & les Estats en leurs retranchemens, persuadé que l'ennemy prendra d'ouye la route de ses nauires, que les siens arriueront encore assez à temps pour le charger deuant que tout soit embarqué, & que la confusion qui se fourrera parmy les trouppes leur en donnera bon marché.

Mais il comptoit sans son hoste. Ce commencement de bon-heur ne durera gueres, nous verrons en peu d'heures tourner la chanse auec vne bien sanglante catastrophe. Au contraire, il trouue que le Prince Maurice l'attend de pied ferme en bataille; & que leurs nauires estans au milieu de la mer, ils ne font point mine de gents qui pretendent cercher leur salut à la fuite. Ceste resoluë contenance estonne l'Archiduc, & luy refroidit beaucoup de son premier boüillon. Ceste posture toute autre qu'ils ne se sont imaginé, faict iuger aux plus vieux routiers, qu'ils sont trompez de moitié de iuste prix. Aucuns sont d'aduis d'aller à la charge deuant qu'attẽdre le choc de l'ennemy. Les autres considerent que leurs soldats sont harassez du lõg chemin qu'ils ont faict cinq ou six iours durãt, & du premier combat, qu'ils ont soustenu deuant midy, qu'il vaut mieux s'efforcer de

1600. reprendre le fort d'Albert & les autres, pour s'y retrancher à leur faueur, coupper les viures au camp du Prince, & l'enferrant entre Nieuport, eux & la mer, le faire mourir de faim.

Autant preiudicie vne ardeur trop precipitee, qu'vne froideur trop lente.

Ce conseil estoit en apparence meilleur pour eux, & plus dommageable au Prince. Mais quand l'orgueil marche deuant, ruïne le suit. L'Archiduc & quelques Chefs trop esleuez de leur premiere victoire, impatiens du delay, & boüillans d'ardeur de combattre, & abboyans apres la curée, comme si la beste se fust desia relancée dans leurs toiles, reiettent tout autre conseil, & se resoluent d'attaquer le Prince à quelque prix que ce soit.

La moderation & l'equanimité sont marques d'vn bon & sage Chef.

Le Prince ne s'estoit point estonné de sa premiere perte; ses Capitaines n'en ont point affoibly leurs courages; ses soldats ne sçauent encore rien de cest eschec. Il auoit prudemment disposé l'ordre de sō armée en sorte que le vent luy donnoit à dos, & le Soleil aux yeux de ses ennemis. Son auāt-garde commandée par le Comte Loüys de Nassau sō cousin, frere du Comte Ernest, Lieutenant de la cauallerie des Estats, estoit de deux escadrons de cauallerie, & trois bataillons composez de quarante deux compagnies d'infanterie. La Bataille conduitte par le Comte Euerard de Solme auoit deux autres escadrons de cauallerie, & quatre bataillons cōsistants de vingt cinq compagnies d'infanterie. MAVRICE Prince de Nassau Lieutenant general pour les Estats se faisoit voir au milieu de ceste Bataille, enflammant & de voix & de gestes ceux qu'vn iuste despit animoit suffisamment contre ceux qu'ils sçauoient estre dés long-

Trouppes de l'armee des Estats sagement disposees.

1600.

temps en possession de ne leur garder aucune foy; & d'vn œil brillant illustroit toutes les parties de son armée. Mais quel courage restressy de crainte ne se fust espanoüy à l'esclair de cest autre foudre de guerre Henry Frideric son frere, ieune Prince, lequel n'ayant encore atteint l'aage de dix-sept ans, mais faisant paroistre dés le berceau qu'il a les veines toutes remplies du sang de deux tres-illustres maisons de Nassau & de Colligny, desquelles il ne forlignera iamais; on oüyt ainsi que le Prince Maurice le voulut faire retirer du combat (afin qu'au defaut de sa personne les Estats & Prouinces vnies eussent vn Chef pour prendre les resnes de leur gouuernement) prier, obtester, & protester, Qu'il vouloit viure & mourir auec son frere; qu'il ne demandoit ny pire ny meilleure fortune que luy. L'Arriere-garde menée par Oliuier Cheuallier seigneur de Timpel, auoit trois compagnies de gens-darmes, & trois bataillons en vingt six enseignes d'infanterie.

La gaye & asseurée contenance du Chef anime les soldats.

L'Armee des Estats ainsi disposée, le Prince faict auancer sur les sables entre les dunes & la mer six pieces d'artillerie à la teste de son Auant-garde; accourage ses soldats, leur recommande l'honneur, la vie, & le fruict de la victoire, laquelle il faloit emporter auec gloire, ou boire toute l'eau de la mer pour se sauuer, se iette le premier à genoulx, puis toutes ses bandes à son exemple, faict sa priere à Dieu, implore son secours; & sur les deux heures apres midy marche d'vne extreme ardeur & courage au deuant de l'Espagnol, commençant la charge par quelques volées d'artillerie contre la cauallerie Espa-

Sa pieté les conforte & console.

La charge commence.

1600.

gnole, secondées par celles que luy deschargeoit d'autre costé le nauire du Vice-admiral des Estats voltigeant le long de la rade. Le canon de l'Archiduc foudroye à l'opposite, toutesfois sans autre effect que d'vne piece qui perça l'escadron des Anglois. Son artillerie estoit trop enfoncée sur le sable. Mais l'Espagnol importuné de ce costé-là, quitte les sables, & entre dedans les dunes. On luy met promptement deux demy-canons en teste sur vne haute dune qui le voyoit à descouuert. Dedãs ces dunes le conflict s'eschauffe. On y combat à diuerses charges, à diuers succez, en diuers endroicts entre les collines sablonneuses. La victoire doubte long-temps à quel party elle sera plus fauorable, elle se donne à l'vn, puis soudain le quitte pour passer à l'autre, & l'entre-deux des collines ne permettant à personne de voir sinõ ce qui se faisoit de son costé, & leur ostãt la cognoissance tant de ceux qui prosperoyent en leurs armes, comme de ceux dont la foiblesse requeroit du secours, leur faisoit iuger que chacun auoit assez affaire pour soy sans s'attendre à son compagnon, & qu'il faloit trouuer icy ou sa victoire ou son sepulchre.

La victoire demeure lõg temps en balance.

Ainsi les vns chassoyent tantost qui tantost sont chassez à leur tour. Quelques Frisons des Estats voyẽt des trouppes de leur cauallerie tourner le dos ; & croyans que tout soit desesperé, n'esperent plus de salut qu'à la fuite. La marée recroist par la longueur du combat iusques aux pieds des dunes, & les enuelopant soubs ses ondes, les faict la proye des animaux marins.

Tantost chassans, tantost chassez.

Mais le gros du regiment desdicts Frisons re-

1600.

tournant à la charge d'vn costé, Dommeruille Gentilhomme Beausseron Lieutenant Colonnel du Regiment François d'vn autre, le General Veher & le Colõnel Horatio son frere auec leurs Anglois, & les autres Colõnels en suite par diuers endroicts, harassent tant les Espagnols & Italiens mutinez, qui plus que tous autres s'opiniastroyẽt au combat, & faisoyent autant bien (ce dict l'original) que soldats puissent faire, que ne pouuans plus tenir les dunes à cause du canon qui les molestoit d'ailleurs, ils se iettent és pasturages voisins. Les Cõtes Ludouic de Nassau & de Solme, les chargent si viuement, & les pressent de si pres, qu'estant leur infanterie deffaicte d'vn autre costé, & toute la cauallerie en desordre par la bataille du Prince, ils recognoissent que toute leur resistence ne sert plus de rien; qu'ils ont les espaules trop foibles pour soustenir l'effort des victorieux. Chacun se sauue qui peut; les vns vers Nieuport, les autres és lieux de plus facile accez pour eux. Le Duc d'Aumale s'en retira legerement blessé.

En fin l'infanterie Espagnole deffaicte, & sa cauallerie rõpue.

Tout fuit.

L'ARCHIDVC void le desordre, sans ordre de retenir les fuyards, sans moyen de restaurer ce qui se venoit de perdre. Il quitte ses armes, & des premiers tournant la teste vers Bruges, s'y sauue luy troisiesme vn peu blessé au visage auec la perte de toute sa maison, artillerie, bagage; & laisse tout à la discretion du victorieux, qui de chaude chole tuë tout ce qu'il attrappe, sans respect, sans mercy, sans rançon. La tuerie des mutinez, qui se sont principalement obstinez au conflict, fut extreme. Les Escossois pour expiation de leurs compagnons tuez le

L'Archiduc fuit, & pour mieux fuir quitte ses armes.

Elles furent trouuées auec son cheual de combat, & données au Prince.

1600.

mesme iour, ne pardonnoyent à personne. La victoire se continuë iusqu'à la nuict, chassant, prenant, tuāt. Le sang des morts empourpre la campagne. Leurs cadauers gisent espars en l'estenduë du pays, sur les sables, és dunes, aux prairies.

Perte du costé des Estats.

Le Prince & les Estats tant à la premiere rencontre du matin qu'à ceste bataille, perdirent enuiron deux mille hommes, entre autres trois Capitaines de cauallerie, Bernard, Hamelton, Conteler; & vingt d'infanterie, mais nul seigneur de marque. Le nombre des morts du party de l'Archiduc exceda six mille hommes, & quelques sept à huict cents prisonniers, ausquels on eut du mal assez pour sauuer la vie. Les mattelots en saccagerent aucuns dedans Ostende. Deux trompettes de l'Archiduc couroyent pareille fortune, si Gruyninghem Gouuerneur de la ville ne les eust garantis. L'Admiral mesme d'Aragon amené prisonnier estoit en pareil danger si le Prince ne l'eust tenu bien pres de sa personne. On nomme entre les morts, le Comte de Saume, le Comte de la Fere, le Seneschal de Montelimar, le Baron de Pimereul, Chassey, Ortigny fils du President Richardot; Dom Gaspar de Sapena Colonnal, D. Diego de Torres, D. Gaspar de Loyoza, D. Gonzalo d'Espinola, D. Ioan de Pardo, D. Garcia de Toledo, D. Loppes de Sapata, D. Alonzo de Carcano, D. Louys Faccardo, Sebastian Velasco, Sebastian Doteloa, Christoval Verdugues, Mattheo d'Otteuil, Ioannetin de Casa-nueua, el Contador Alines, & plusieurs autres dont les noms sont incognus. Entre les prisonniers, Francisco de Mendozza Marquis de Guadalethe grand Admiral

Et de l'Archiduc.

Mendozze court fortune à Ostende.

Morts.

Prisonniers.

1600.

d'Aragon, D. Baptista de Villa-Noua, D. Alonzo Ricquel, D. Gonzalo Hernandes de Spinosa, D. Pedro de Monte-negro, D. Philippe de Taxis, D. Pedro de Velasco, D. Pedro de Lensina, D. Antonio de Mendozza, D. Francisco de Torres, Entre les domestiques de l'Archiduc, le Comte Carlo Rezy, D. Diego de Gusman, & Mortier, tous trois pages dudict seigneur. D. Pedro de Montmaior gentilhomme de sa bouche. Son medecin, barbier, fourrier, picqueurs, cuisinier, portier; ses valets de chambre, quelques archers & halbardiers de sa garde, & quasi toute sa maison. Trois ausmoniers, quarante portenseignes, & trente sept appointez, enseignes & sergens reformez qu'ils appellent. Six pieces d'artillerie y furent perduës, les deux du Comte Ernest recouurées. Cent & six drappeaux d'infanterie emportez, & cinq cornetes de cauallerie, compris l'estendart des mutinez, les drappeaux perdus le matin, regagnez apres midy, & graces à Dieu publiquement renduës à Ostende, où l'armée s'alla refraischir peu de iours.

Butin.

Continuation du siege de Nieuport.

Av cinquiesme le Prince retourne deuant Nieuport, & redresse ses batteries, mais il luy faloit plus de forces & de temps pour la forcer. Trois regiments d'infanterie estoyent de fraische datte entrez dedans. Vn plus long siege eust trop affoibly son armée. La saison & le lieu luy rendoyent ses soldats assez chers, & ne les pouuoit beaucoup prodiguer pour vne place qu'il eust falu laisser en estat d'estre bien-tost reprise. Car l'Archiduc n'estoit pas si lourdement tumbé, qu'il n'eust encores moyen de se releuer, & desia faisoit paroistre vne nouuelle armee pour

1600. enſerrer le Prince en ces deſtroicts. Il vient meſme de refraiſchir d'hommes & munitions à la veuë du Prince, les forts d'Iſabella, Clara & Grotendorſt, ſans qu'il y peuſt donner ordre a cauſe de l'entrecoupure des foſſez parmy les prairies, qui ſont frequentes en la Flãdre occidentale auſſi bien qu'en Hollande. Ainſi les Eſtats aimerent mieux voir le Prince ſe contenter de ſa victoire, & demeurer maiſtre de la campagne, que hazarder leurs gents en vn ſecond effort contre vn ennemy que la vergongne ou le deſeſpoir ramenoit à l'eſſay d'vne vangeance. Ioinct que Nieuport ne ſe pouuoit emporter d'vn plein ſaut, & les forts preſques inacceſſibles a cauſe des eaux, eſtoyent commandez par hommes reſolus qu'on n'intimidoit pas pour peu de choſe. Le Comte de Hohenlo auoit vne partie des forces, du Prince en Gueldre pour empeſcher l'Eſpagnol d'y rien entreprendre ny contre l'iſle de Bommel, la moitié de ce qui reſtoit de la bataille eſtoit occupé pour faire penſer les bleſſez, s'aſſeurer de leurs priſonniers, & s'accommoder de leurs neceſſités: & le Prince ne pouuoit moins auoir que cinq ou ſix iours de relaſche pour donner ordre à beaucoup de choſes, ny ſes ſoldats pour reprendre halene apres vn long trauail & bon deuoir.

Leué par la ſuruenüe de l'Archiduc.

Retraicte de l'armée des Eſtats hors de la Flandre.

Il fait rompre & demolir le fort d'Albert, embarque ſon artillerie, & retire les garniſons de tous les forts gagnez ſur l'Eſpagnol; puis ayant laiſſé ſept compagnies de caualllerie, & cinquante d'infanterie dedans Oſtende, pour tenir la ville munie d'hommes, tant qu'on euſt veu ce que l'Eſpagnol voudroit attenter, quitte la Flandre, & le dernier de Iuillet reprẽd la route de Hollan-

1600.

de, ſans autre plus memorable exploict en ce dernier ſiege, que la mort du Colonnel la Borlotte, l'vn des principaux arcboutans de l'Archiduc, lequel s'eſtant trop deſcouuert aux premieres tranchées de la contreſcarpe du fort, mourut d'vne mouſquetade à la teſte, fort regreté de l'Archiduc; mais peu des autres Chefs. La vertu reçoit vn chacun, elle va meſme au deuant de ceux qui la cerchent, mais l'enuie qui s'attache touſiours aux merites de la vertu, eſtoufferoit volontiers la clairté des belles & genereuſes ames. Ceſtuy-cy de pauure ſoldat de fortune qu'on appelle, & barbier de profeſſion, ayant paſſé comme vn autre Antoine de Leue par tous les grades militaires, eſtoit monté par ſa valeur à l'eſtat de Colonnel & d'autres charges honorables, deſquelles l'hiſtoire le louë de s'eſtre touſiours acquitté auec beaucoup d'heur & de fidelité au ſeruice de ſes maiſtres. Mais comme la valeur donne de la hardieſſe, & la hardieſſe vne liberté de langage, ſes heureux ſuccez l'ayans rendu preſomptueux & hardy parleur (ce dit l'original) luy engendrerent l'enuie des grands; car il ſe perſuadoit que rien ne ſe pouuoit bien executer ſans luy.

L'Archiduc retire auſſi ſes trouppes.

L'Armée des Eſtats ne fuſt ſi toſt eſparſe és garniſons ordinaires pour ſe refaire d'vn penible voyage, que l'Archiduc ne retiraſt pareillement hors de Flandre le gros de ſon armée, ſauf quelques compagnies pour la garde de ſes forts & de ceux qu'il reprind les trouuant abandonnez, & fit redreſſer en peu de temps celuy d'Albert pour incommoder Oſtende. Pour ce les Eſtats retirerent auſſi leur cauallerie d'Oſtende, & n'y laiſſerent en garniſon que vingt-ſix compagnies de

Redreſſe le fort d'Albert.

1600. gents de pied.

La liberté de Médozze la rend à plusieurs du party contraire.

CEPENDANT les prisonniers de la iournee de Nieuport auoient pour la plus-part composé de leurs rançons. Dom Francisco de Mendozza Admiral d'Aragon eust volontiers financé pour la sienne vne grande somme de deniers. Mais les Estats aimoient mieux le garder pour vn precieux garand de tous leurs subjects & seruiteurs qu'on detenoit prisonniers tant en Espagne, aux Pays-bas, qu'ailleurs en grande misere & pauureté. Comme il void qu'on aime mieux sa personne que ses finances, que son or & son argent n'est point capable de le deliurer, qu'il n'a moyen de regagner sa liberté que par vn general eschange; il faict tant enuers le Roy d'Espagne & l'Archiduc, que pour sa deliurance il eut promesse d'eslargir en pleine liberté sans aucune rançon tous les prisonniers des Prouinces vnies, ou qui auoient esté prins à leur seruice, & pour lors detenus tant à l'Inquisition d'Espagne, és Isles, aux Indes, qu'ailleurs és prisons ou galeres, lesquels il deuoit faire representer aux Estats en pleine liberté deuant sa deliurance. Pour, ce fut mandé de la part desdits Seigneurs par toutes les villes & places de leurs prouinces, Qu'on eust à donner par escript és mains du Commis à cest effect, les noms de ceux qu'on sçauoit estre detenus en quelque part qui fust de l'obeissance Espagnole. Ce qui fut depuis effectué l'an M.DCII. Certes la prouidence diuine est admirable. Celuy qui nagueres estoit le fleau de ces peuples, est aujourd'huy l'instrument de la deliurance de leurs prisonniers.

SI Dieu deliure de leurs angoisses ceux qui

1600.

crient à luy en leur destresse ; s'il les tire hors des tenebres & de l'ombre de mort, & les garde des hommes qui respandent le sang : à plus forte raison s'enquiert-il & a memoire du sang de ceux qu'il a destinez pour dominer sur ses peuples. Car il dit en termes exprez ; *Ne touchez point à mes Oincts.* Iaques Roy d'Escosse a de fraische date particulierement esprouué ceste diuine assistence en sa personne. L'histoire est memorable, & doibt estre exemplaire à la posterité, pour apprendre aux vns à negliger plustost que pourchasser les thresors corruptibles de ce monde, que la tigne, la roüille & le larron peut percer : & aux autres, qu'vn mauuais conseil est ordinairement funeste à son auteur, & que le doigt de Dieu imprime sur la face des Rois vn diuin charactere qui les rend augustes & venerables à tous hommes, mais redoutables mesme de prime aspect aux meschants qui les voudroient outrager.

Autre histoire de la diuine & miraculeuse conseruation du Roy d'Escosse, en laquelle

LE pere des Comtes de Gaury auoit esté mis à mort pour crime de læze Majesté, ses enfants portoient impatiemment le despit & l'infamie de ceste execution, bien qu'ils fussent obligez à la bonté du Roy qui leur auoit rendu les terres & seigneuries de leur pere acquises & confisquées à sa Couronne par forfaicture. Apres en auoir longuement medité la vengeance, voicy que le cinquiesme d'Aoust leur ouure comme ils estiment & le moyen & l'asseurance d'executer ce damnable attentat.

Les Côtes de Gaury descouurent la diabolique hypocrisie & malice de leur cœur.

LE Roy Iaques couroit vn cerf à Falkland, Alexandre Ruthuen frere puisné du Comte de Gaury luy vient donner aduis, que le soir prece-

1600. dent il auoit rencontré pres de Perthe vn homme incognu portant vn vaisseau de terre plein de pieces d'or estrangeres ; que pour informer du seigneur & de l'vsage de ce thresor, il a ramené le porteur en la maison de son frere, & l'y tient garotté dans vne chambre au desceu d'iceluy loing de veuë & d'ouye, & pourtant supplie sa Majeste d'y faire vne escapade pour en disposer à son plaisir deuant que la chose soit descouuerte : car (dit-il) si mon aisné vient à le descouurir, il me frustrera de la recompense que i'en espere de vostre liberalité.

Cest or estranger faict soupçonner le Roy, qu'on le doibt auoir apporté de dehors, comme autres-fois, pour faire quelques nouueaux remuëments au Royaume, & que par vne distribution, les factieux viennent à troubler la tranquillité publique. Le Cerf ne fut si tost abbatu, que Iacques part tout seul auec Alexandre & Ian Hamilton sieur de la Grange, sans en rien dire à personne, sans mesme prendre son espee au lieu de sa trompe de chasse qu'il portoit en escharpe. Le Duc de Lenox, le Comte de Marr, & plusieurs autres suiuent à la file. Alexandre, qui ne vouloit point de tesmoings, luy faict entendre que s'il vient auec compagnie, il est impossible de tenir la chose secrete, & qu'elle ne succedera pas bien. Ceste parole dône quelque scrupule au Roy. Il respond qu'en choses mesme de plus grande consequence il ne se voudroit pas meffier de ceux-là, & qu'il ne void point quel empeschement y puisse apporter vn ou plusieurs, qu'il ne s'entend gueres bien à conter de l'argent, & a besoing de quelqu'vn qui

le face mieux que luy. Alexandre le supplie de n'amener personne que premierement il n'ait veu l'homme & son thresor. 1600.

Ceste repartie fait rouler en l'esprit du Roy tant & si diuerses pensees en mesme temps, que l'vne estouffant l'autre à guise des ondes reciproques, il ne sçait à quoy se resoudre, & n'estime pas neantmoins pouuoir honnestement changer si tost de desseing, n'ayant pas encore grand subject de meffiance, qui toutesfois est la mere ordinaire de prudence. Il arriue à Perthe, suiuy de quinze ou seize armez de leurs espees seulement. Le Comte de Gaury le reçoit accompagné d'enuiron quatre-vingts de ses amis & domestiques. Apres disner Alexandre l'introduit par vn escalier estroit au trauers de quatre chambres qu'il ferma l'vne apres l'autre sur eux, & luy fait voir en vn cabinet vn homme non lié, mais libre, & armé d'vne longue dague, aposté pour luy faire perdre la vie, le plus riche thresor de l'homme, & l'anime effrontément à faire son coup.

Ils ont fouy vn puis, & l'ont caué: mais ils cherront en la fosse qu'ils ont faicte. Leur moleste retournera sur leur teste, & leur outrage leur tumbera sur le sõmet. Ce miserable demeure tout estourdy à l'aspect de ceste marque diuine que le doigt de Dieu a graué sur le front des Rois qu'il autorise, & ressemblant plustost vn criminel condemné qu'vn meurtrier à gages, comme Dieu ploye le cœur des meschãts d'vn biais contraire à leurs execrables proiects; il prie Alexandre de ne point outrager le Roy. Alexandre veut mõstrer qu'il a plus de courage. Il luy tire le poignard de la main, & le porte à la gorge

1600. du Roy, luy reprochant la mort de son pere, que le fils est pres de vanger.

LE Roy Iaques qui ne s'attendoit pas de trouuer vn thresor de si mauuais alloy, ne void point de meilleur expedient que de recourir à son bien-dire, & tascher d'addoucir par belles paroles ce courage felon, lesquelles ayants de faict aucunement temperé la cruauté de son visage & la fastueuse fierté de sa contenance, eurent tel effect qu'il promit de ne luy faire aucun desplaisir, pourueu qu'il luy donne parole de ne faire point de bruit, & ne se faire voir à personne par la fenestre cependant qu'il ira querir le Comte son frere pour venir parler à sa Majesté. Il y va, & referme les portes apres luy. Le premier acte de la tragedie estoit ioüé; & ce Comte en vouloit voir le dernier. Alexandre remonte; mais comme transporté sentant desia les furies vengeresses du iugement de Dieu, oublie de refermer la porte du cabinet, & d'entree; Il n'y a remede (ce dit-il) il faut mourir, & desploye à l'instant vne grosse lesse de soye qu'il tenoit pour luy lier les bras. Tu en auras menty (ce dit le Roy) ie suis né Prince libre, aussi mourray-ie libre si Dieu le veut, & le repoussant contre la fenestre s'escrie, Au traistre. Les Duc de Lenox & Comte de Marr recognoissent sa voix, desia prests de monter à cheual, suiuant les persuasions que le Comte de Gaury leur auoit donnees, que le Roy s'en estoit allé par la porte de derriere. Ils courent à l'escalier par lequel ils l'auoient veu monter, & furent quelque temps à rompre la porte: les autres prennent des eschelles, tous cerchent moyen de monter au secours.

1600.

Le Comte de Gaury faict cependant de l'esbahy; & demandant que veut dire ce tumulte, cuide s'aller ioindre à son frere. Thomas Areskin l'arreste; & l'ayant atterré, le tuoit si quelques siens seruiteurs ne l'eussent retiré de ses mains. Eschappé pour ce coup il court aux armes, prend vn habillement de teste, l'espée auec le poignard; & suiuy de sept estaffiers armez de mesme, iure qu'il tuëra tout sans mercy.

Cependant le Roy luctoit auec ce maudict Alexandre, & desia l'ayant abbatu vers la porte de l'escalier, s'efforçoit de luy arracher l'espée pour la luy planter dans le ventre: comme voicy Ian Ramisay ieune gentilhomme nourry par le Roy, & nagueres sorty de page, cerchant de tous costez par où l'on montoit vers sa Majesté, rencontre comme diuinement conduict ceste vis particuliere de derriere; & portant vn Faulcon sur le poing, trouue le Roy qui colletoit Alexandre, met bas l'oiseau, & tire l'espée du Traistre. Le Roy oubliant la crainte du peril, met vn pied sur la longe du Faulcon qu'il aimoit, afin qu'il ne s'enuole; & sçachant que son homme auoit vn corps de pourpoint cotonné à l'espreuue de l'espée, dit à Ramisay qu'il luy donne au defaut du pourpoint. Ramisay luy tire deux ou trois coups entre les bras du Roy mesme, puis le iette par l'escalier. Thomas Areskin & Hugues Herys gentils-hommes de la chambre s'y rencontrent, ayans aussi descouuert ceste fausse montée; & l'oyans à demy mort proferer ces dernieres paroles, Ie n'en estois point coulpable, acheuent de pousser hors ceste malheureuse ame.

Ramisay trouue la vis de derriere. &

De l'espee mesme d'Alexandre le tue.

Le Comte de Gaury les talonnoit armé &

1600. suiuy comme nous auons dict. Le Roy le voyant cerche l'espée du mort. Ramisay, Areskin & Herys auec vn seruiteur qui les suyuit, le retirent dans le cabinet, ferment promptement la porte sur luy; & le voyans en seureté, viennent aux mains auec le Comte & les siens. Certes *celuy qui rescout les Rois du glaine pernicieux*, enseigne icy les mains de ces quatre combatans à manier les armes. Ils donnent & reçoiuent plusieurs coups. Ian Ramisay merite que l'histoire immortalise son nõ & sa valeur. Cest acte *luy sera reputé à iustice par tous aages & à tousiours-mais*. Car Dieu s'est seruy de son bras pour rendre la memoire de ces deux abominables freres ignominieuse & detestable aux siecles present & à venir. Ramisay passe son estoc à trauers le corps du Comte, & le perçant à iour fait voye à son ame pour aller au lieu de sa destinée. Ses gents estropiez pour la plus part, laissent le cadauer de leur maistre se tantoüiller dedãs son sang, prennent la fuite maudissant le dernier; & laissans la victoire autant notable que miraculeuse au Roy & aux siens, luy donnẽt aussi le moyẽ de ployer les genoux, leuer les yeux au ciel, rendre graces à Dieu d'vn si manifeste tesmoignage de sa protection; & de dire auec le Prophete; *Ils ont mis embusches à mon ame, gens forts se sont amassez contre moy sans aucun mien forfaict, Seigneur, & sans aucune mienne faute. Mon ame est eschappee comme l'oiseau du laqs des pipeurs, le laqs est rompu, & ie suis eschappé. Si le Seigneur ne m'eust esté en aide, peu s'en faloit que mon ame n'habitast au lieu de silence. Il leur a retribué leur outrage, & les a destruicts par leur propre malice.*

On enferme le Roy dans le cabinet.

On combat le Comte & sa suite.

Ramisay le tue.

Le bruit & le subject de la mort s'espand par la ville

la ville de Perthe. Il s'y faict vn grand tumulte, le peuple accourt en foule, & se range és enuirons du Chasteau. Chacun veut sçauoir comme il va du salut de celuy duquel despend le leur, & n'en veulent prendre asseurance d'autre que du Roy mesme. Il se presente à la fenestre, parle à son peuple, luy dit qu'il s'en aille rendre graces à Dieu d'vne si miraculeuse deliurance, appaise le tumulte, faict entrer le Magistrat, expose toute l'histoire, & luy ayant baillé en garde la maison, les biens & les corps de ces miserables, reprend le chemin de Falkand.

1600. Le bruit espandu par la Ville, fait assembler le peuple autour du chasteau.

Le Roy se monstre, & resiouyt ses subiects puis qu'il est sauf.

LE cruel appetit de vengeance a perdu les seigneurs de Gaury: mais l'aueugle ambition s'en va ruiner Michel Palatin ou Despot (c'est à dire Seigneur) de Valachie, & tant ceux-là que cestuy-cy nous fourniront des notables exemples de la iustice diuine contre les ames dissimulées & desloyales. Michel ayant remis és mains de l'Empereur (comme nous auons remarqué cy-dessus à la fin de l'année precedente) l'Estat de la Transsyluanie apres la deffaicte du Cardinal Battory qui l'auoit vsurpée au preiudice de l'Empereur: le Turc cognoissant ce Valache homme de seruice & de grand effect, le recercha d'amitié. Et bien que par beaucoup de feintises il en effaçast en apparence tout soupçon; George Baste neantmoins Lieutenant de l'Empereur en Transsyluanie, descouurit quelques secretes intelligences qu'il manioit auec le Turc, dont il enuoya donner aduis à l'Empereur.

Autre exéple de la iustice diuine contre la perfidie.

SES Agents estoyent encore à Cronstar. Il leur donne charge d'auoir l'oeil aux actions de Michel. Comme ils les espient, voicy qu'il ne

1600. traicte plus par secrettes practiques. Car le Turc ayant enuoyé Harajan vieux Capitaine & de prestance venerable, pour l'attirer à son party ; Michel receut publiquement & l'Ambassadeur & les presents de son maistre : Vn cimeterre Persien tout brillant d'or & de pierreries precieuses que Harajan ceignit luy-mesme à Michel (ceremonie que le Turc ne faict practiquer sinon enuers ceux qu'il veut honorer) deux enseignes rouges, sept cheuaux, vn braue faulcon exquisement orné, des pennaches de heron & de gruë tous noirs, qu'ils ont en grande estime, & plusieurs autres riches dons que le Palatin rentrant auec l'Ambassadeur à Cronstar, souffrit estre portés à la Turque deuãt luy, lesquels honneurs ne pouuoyent que donner ombrage aux Agents de l'Empereur. Car ville qui parlemente est à demy renduë.

Michel pretend se rẽdre redoutable & necessaire à l'Empereur, s'il ne rappelle Baste, auec lequel il n'auoit point de conuenance.

MICHEL s'en douta bien : mais pour leuer ce soupçon, ou faire pour le moins qu'ils ne donnassent derechef quelque sinistre impression de sa fidelité à l'Empereur, les ayant appellez il leur dit qu'il auoit bien voulu que ceste action se fist à la veuë d'eux & de toute la ville, afin qu'on ne pensast qu'il voulust rien faire en secret au preiudice de la Chrestienté. Qu'ils ne deuoyent prendre aucun soupçon de tout cela, ny penser qu'il voulust encliner à l'amitié du Turc, qu'il feroit tousiours ce qui seroit de raison pour le seruice de l'Empereur : mais n'auoit peu moins que traicter cest Ambassadeur auec honneur & ciuilité, s'il n'eust voulu s'acquerir la reputation de peu courtois. Toutesfois il les pria de faire en sorte que l'Empereur reuoquast le pouuoir de George

1600.

Baste pour les particuliers differends qu'ils auoiét ensemble, & luy substituast quelque autre plus traictable à son humeur.

L'EMPEREVR aduerty que ce Palatin venal de corps & d'ame luy eschappe s'il n'est retenu par quelque leurre, luy fit compter la somme de trente mille escus en don. Ce n'estoit qu'attiser l'ardeur de sa cupidité. Car estimant que ce fust vne trop legere recompense de ses seruices, il remonstre aux Agents, Que la Transsyluanie luy appartient de droict hereditaire, & à son fils. Il demãde donc qu'elle luy demeure comme son propre; & pour satisfaction de ses seruices, Varadin, Huste, Nagban, & les confins de la Hongrie. Que l'Empereur luy donne les mesmes pensions qu'auoit Sigismond Battory, & dequoy tenir tousiours vne armée sur pieds. Que l'Empereur & les autres Princes Chrestiens s'obligent de le rachepter s'il est pris par les Turcs; & de luy donner cent mille escus de pension annuelle au cas qu'il soit chassé de la Valachie & Transsyluanie, Qu'à ces conditions son espée tranchera tousiours pour le party Chrestien, & entreprendra d'amener à l'obeïssance de l'Empereur tous les pays qui sont depuis la mer Caspienne iusques à Bude, Albe-regale, & Zolnoc, pourueu qu'il soit seigneur de la riuiere de Tibische. Demandes autant arrogantes qu'inciuiles, & qui causeront la ruïne de ce Valache; & voicy comme Dieu la luy prepare par des moyens dont il ne se doutoit pas.

Dieu qui lit aux plus secretes pages de sa persi-

SIGISMOND BATTORY s'estoit remis en armes, & rallié auec Ieremie Vayuode de Moldauie amenoit vne armée construicte de Moldaues, Polonois, Turcs & Tartares, à desseing de

1600.

die, s'estant seruy de luy comme d'vne verge qu'il s'en va desormais ietter au feu.

se reintegrer en la Transsyluanie. Pour contre-quarre Michel s'achemine au deuant auec cinquante mille hommes, & pour surprendre son ennemy les meine à couuert au trauers des montagnes, esquelles tant pour l'infertilité du pays ruïné, que pour le grãd attirail d'vne si nombreuse multitude, les soldats furent reduits par faute de viures à soulager leur faim de feüilles d'arbres & racines. Sigismõd & Ieremie n'eussent pas creu que Michel eust iamais peu leur opposer si promptement vne tant espouuentable puissance. Et la diligence & le nombre les estonne, car leurs forces ne sont suffisantes pour soustenir le choc. Ils se sauuent doncques en Pologne. Michel rebrousse, & d'abord enuahit la Moldauie, où les tyranniques exactions de Ieremie l'auoyent rendu odieux aux Moldaues. Il leur fait prester serment de fidelité tant à l'Empereur qu'à luy & à son fils, lequel il establit en Moldauie. Ses ennemis campoyent vers le Danube sous Ortan chasteau fort auec trente mille hommes. Il les y va cercher, leur donne bataille, les escorne de huict mille hommes au peril de deux mille des siens, & les dissipe en route.

VOICY vn estrange bouttehors, & vn admirable tableau du tric & trac des affaires de ce mõde. Ceux-cy s'entrechassent à guise de ceux qui courent aux barres, tantost vaincus tantost vainqueurs. Mais le Polonois les regarde, & fera son coup puis apres. Car suyuant l'apologue cependant que les loups s'entrebattent à qui emportera l'oye, le renard vient à la trauerse qui les desniaise tous deux. La Moldauie est de l'ancien domaine de Pologne, & si les Moldaues n'ont peu sauourer la rigoureuse dominatiõ de Ieremie,

comment fleschiront-ils le col soubs le ioug de Michel noueau vsurpateur ? Il y à apparence qu'ils tendrõt plustost & les mains & leurs vœuz à leur ancien & legitime seigneur.

1600.

Zamoscki doncques grand Chancellier de Pologne leue en extreme diligence vne nouuelle armée, se iette brusquemẽt en la Moldauie, & luy faits sans contraste reprendre le mords de l'obeissance Polonnoise. Cõme il void que rien ne s'oppose à la prosperité de ses victoires, il les pousse plus auant, & conqueste quasi toute la Valachie. Michel reclame à son secours le Lieutenãt de l'armée Imperiale en la haute Hõgrie, & promet par lettres à l'Empereur de le seruir fort fidelemẽt en ceste occurence, pourueu que seulement il luy plaise retirer Baste de la Transsyluanie. Au cõtraire. L'Empereur ne veut pas qu'vn vassal de l'Empire capitule auec luy. C'est chose de mauuais exemple, que le souuerain prenne loy du subiect, l'experience neantmoins à souuent appris qu'il y faut apporter de la moderation. Il luy commande d'obeïr à Baste.

Le Polonois ramene la Moldauie en son obeissance.

Michel promet fidelité à l'Empereur soubs condition.

Michel se despite, & fait payer aux plus illustres Transsyluains la folle enchere de son courroux. Il en tourmẽte les vns, fait mourir les autres & s'acquiert en gros & en destail la haine des Grands, des moiẽs & des petits. Le peuple le deteste; ses amis luy tournent le dos. Moyse Secale principal arcboutant de sa faction l'abandõne. Il ne sçait plus à qui se vouër ; & craind egalemẽt le Turc, le Tartare, le Polonois, le Moldaue, le Transsyluain. George Baste fait son poufit de ceste haine generale. Il attire à soy les Transsyluains par amitié; & les Estats du pays l'ayans receu

1600. pour Vayuode ou Despot au nõ de l'Empereur, il s'en va surprendre Michel qui campoit à Visbourg auec dixhuict mille hommes des restes de son naufrage; luy tuë quatre mille hommes, & le chasse iusques aux montagnes qui separent la Valachie de la Transsyluanie. Sigismond & Ieremie le courent à leur tour, comme les mastins se ruënt vnimént sur celuy qu'ils voyent attaqué & impuissant de soustenir l'assaut de toute la trouppe; & le reduisent à telle extremité, que de s'aller rẽdre en estat de suppliant à l'Empereur, & offrir sa femme & ses enfans pour ostages. L'Archiduc Matthias le receut à Vienne, & l'y retinst iusqu'à l'ariuée de l'Empereur à Prague.

Baste surprend, & Deffait Michel.

Les Transsyluains le courent. &

Le contraignent de se rendre à l'Empereur.

Cependant comme les peuples de nouuelle conqueste trouuent ordinairement insupportable le ioug du conquereur, quand ils ont accoustumé le prendre de seigneurs successifs: les Trãssyluains se mutinent, & refusent d'obeyr à l'Empereur, que soubs certaines conditions. Les partisans de Battory poussent à la rouë pour leur ancien seigneur. Les Valaches suiuent leur exemple & se plaignans d'estre opprimez par le Polonois, redemandent Michel leur Palatin ou Despot. Toutefois ceste suite est de l'année suiuante. Celle-cy nous inuite à la clorre, s'il ne nous restoit encores quelques remarques estrangeres. Mais les cheueux me dressent en la teste d'oüyr & de voir aucuns de nostre nation (que les siecles passez & present louënt encore d'auoir courageusement sué soubs le harnois pour donner quelque refraischissement à ceux que le ioug d'infidelité opprime) participer aux plus perfides & plus abominables attentats de l'ennemy du nom Chrestien.

1600.

QVELQVES soldats de la garnison de Pappe, la plus-part VValons & François (ce dit l'original) mutinez a cause du retardement de leur solde, esleurent pour leur Chef vn nommé la Motte, contraingnirent leurs compagnons de soussigner à leur reuolte, se saisirent de Michaël Marot Gouuerneur de la place, & des autres qui auoyent autorité dedans le fort, pour les liurer aux Turcs: eslargirent tous les Turcs (qui par le conseil de ces traistres apostats emmenerent chacun son hoste prisonnier à Albe-Royale & à Vesprin) & pour surcroist promirent de leur liurer en suite Schuartzbourg Lieutenant general de l'armée Imperiale, ou leur donner moyen de le prendre à Zolnok quand il y viendroit auec leur argent.

LA Iustice diuine à des moyens incognus aux hommes pour punir les meschans par eux mesmes. Elle seme vne pomme de diuision parmy ceste maraudaille, & les ameine à tel poinct que de s'entretuer les vns les autres. Marot trouue moyen d'en aduertir Schuartzbourg. Il y va; & d'abord prend en vne sortie l'vn de leurs Capitaines, le fait soudain escorcher tout vif, & planter sa teste sur le bout d'vne picque pour seruir d'espouuentail aux autres. Il les fait assaillir de viue force. Or leur emporte vn bastiõ par lequel ils se promettoyent d'estre secourus par le Turc. La faim les presse à la longue. Le Turc n'a moyen de les refraischir ny d'hommes ny de prouisions. Le ciel mesme combat contre eux. Il ouure ses cataractes; & par vne grande inondation diuertit le secours qu'on leur preparoit. Ils n'esperent plus aucune aide humaine, & faut qu'en despit

1600. d'eux ils ſe confeſſent indignes de la diuine. Rien ne leur reſte que l'aſſeurance de ne trouuer point de ſalut. Ils iouent donc à quitte ou double, & ſe reſoluent à ſe faire pluſtoſt hacher en pieces, qu'à ſe ſoubſmettre aux ſupplices.

Par trop preſſer l'anguille on la perd.

MAIS ceſte grande neceſſité des aſſiegez ne deuoit pas faire naiſtre vne ſi grande incurie parmy les aſſaillants, qui deuoyent conſiderer que gents deſeſperez n'apprehendent point de s'enferrer dedans les eſpées de leurs ennemis. Ceux-cy ſortent la nuict apres le dernier iour de Iuillet, chargent d'vne bruſque furie le quartier de Marſpourg; trouuent les ſoldats accablez de vin & de ſommeil, y font vn eſtrange chaircutis, & rempliſſent le camp d'allarme & d'effroy.

Mort de Schuartzbourg.

Schuartzbourg auole pour donner ordre au tumulte. Vne arcbuſade le couche par terre, & ſa mort engendrant vn extreme dueil en l'armée Imperiale, donne auſſi ſubiect à toute la Chreſtienté de regretter la perte, & tenir à iamais en bonne odeur la memoire de ce braue, qui à ſi ſouuent prodigué, & finalement eſpandu ſon ſang pour la deffenſe de la Foy. Son corps fut emporté à Viẽne, où l'Empereur fit celebrer ſes funerailles, auec toutes les ceremonies militaires conuenables aux merites d'vn grand & valeureux Capitaine.

Le deſeſpoir eſt touſiours precurſeur de cruauté.

Le ſiege continuoit neantmoins: mais le deſeſpoir de ceſte vermine reuoltée ſe rẽforçoit auſſi. Ceſt eſchantillon de proſperité leur en fait cõceuoir de grandes pieces en ſuite, mais nous les verrons changer de note en bref. Ils ſortent encores le lendemain, & d'vne pareille bouttée tuent enuiron trois cents hommes, emmenent plusieurs priſonniers; & pluſtoſt que ſe rendre,

1600.

menacent d'en repaiſtre leur ventre quand tous viures leur ſeront defaillis, & de donner en ſuite vn pareil ſepulchre au Gouuerneur de la place.

Reder prend la conduitte de l'armée Imperiale.

Melior Reder auoit cy-deuant acquis beaucoup de reputation en la defenſe de Varadin, comme nous auons dit en ſon lieu. L'Empereur luy donna le gouuernement de ſon armée, attendant la reſponſe du Duc de Mercœur, auquel il auoit faict offrir ſa lieutenance generale, ſçachant qu'il auoit deſſeing de ſe mieux ſignaler en vn ſecond voyage, que les rencontres du premier ne luy en auoient donné de moyen. Cependant les traiſtres de Pappe ſouffroient la derniere extremité. La faim faict ſortir le loup hors du bois. Ils n'auoient qu'vn huis de derriere, auquel il faloit que pour derniere eſperance ils confiaſſent leur ſalut, c'eſtoit de mettre à ſec vn eſtang qui enuironne la ville d'vn coſté. Mais parce que la vaſe ne pouuoit porter ces miſerables fuyards (qui fuyans l'ire des hommes ſans apprehenſion de celle de Dieu, ſe võt à bride abatuë precipiter dans l'vne & l'autre) ils ne la peurent ſi cachément couurir de clayes, de pailles, de ioncs, bois & autres telles beſongnes, que Reder n'en fuſt aduerty. Sur ceſt aduis, il enuoya Nadaſte, le Comte Thurin, & Colonits, qui les ſurprenans aupres d'vn bois à la queuë de l'eſtang comme ils paſſoient à la file, emmenerent les vns priſonniers, taillerent en pieces la Motte leur chef auec vne centaine de ſes compagnons qui ne ſe voulurent rendre, & contraignirent les autres à ſe renfermer dans leur fort.

Taille en pieces vne partie de ces deſeſperez.

1600.

Chastie les autres selon l'horreur de leur impieté.

Là dessus Marot gouuerneur que ceste ribaudaille tenoit en prison, se destache de ses liens, sort auec d'autres au trauers d'vne cannaye, & se rend au camp. Reder entre dans la ville, tuë vne partie de ceux qui restoyent, & reserue les autres aux supplices que meritoit leur lascheté, lesquels il enuoya par les garnisons, afin que l'horreur de l'exemple leur fist abhorrer telle perfidie. Les vns furent empalez, les autres rouëz, ou tirez au croc, ou flambez à petit feu & auec du lard: aux autres les entrailles arrachées du ventre & bruslées deuant leurs yeux; les cuisses, les espaules & autres parties de leurs corps tenaillées, aux autres fut arraché le cœur du ventre tout en vie, aux autres la gorge remplie de souphre & de poudre, puis estouffez auec vne fusée de feu, les autres enterrez tous vifs iusques au col, eurent la teste brisée de bales, & tous par ordonnance de iustice militaire. Supplices dont les Chrestiens ne practicquent pas la rigueur contre les Chrestiens: mais necessaires, puisque ayans par leur apostasie aneanty la grace que Dieu leur auoit presentée, les introduisant en son Eglise par le sacrement du Baptesme, ils s'estoient eux-mesmes retranchez du nombre des fideles? & que s'estans par ce crime diabolique rendus indignes d'en esprouuer de plus tolerables, la raison vouloit qu'ils souffrissent en leurs personnes les tourments que practiquent ceux ausquels ils vouloyent adherrer pour l'aduenir. Ioinct qu'il faloit que la terreur des supplices leur fist apprehender l'horreur du crime dont l'offense resulte contre la Majesté diuine & humaine, contre la saincte foy Chrestienne, contre la foy publique qu'on ne peut

Supplices cruels. mais

La Iustice en leuela cruauté.

1600.

mesme violer sans encourir les peines portées par les ordonnances politiques & militaires.

Pappe conseruee. Bubots se perd.

Ainsi fut conseruee l'importante forteresse de Pappe. Mais Bubots receut l'eschec. La ville estoit forte, munie de cinq cents hommes & de toutes autres prouisions necessaires. Neantmoins la garnison intimidee par la descente de douze mille Ianissaires enuoyez de Constantinople, la rendit au premier effort; & par sa lascheté facilitant la perte de Canise qui s'en ensuiuit au grãd preiudice de la Chrestiété, fut de tres-mauuais exẽple au Gouuerneur de ceste place, la plus forte que les Chrestiens eussent en la Styrie. Exemple auquel il ne se fust peust-estre si facilement licentié à son mal-heur comme nous verrons, si le Capitaine de Bubots eust encouru la peine que la discipline militaire ordonne à ceux qui rendent vne place d'importance sans exrreme necessité. Mais ceste armee auoit besoin d'vn chef de plus grande autorité, qui par sa presẽce retinst les soldats en la croyãce qu'ils doibuent à leurs Capitaines, & les Capitaines à leur General, puisque l'exemple du Chef donne & oste le courage, & que tant les bons que les mauuais effects des entreprises leur sont tousiours imputez.

Canise en suite à faute d'vn Chef de merite & de respect.

Le Duc de Mercœur Lieutenant general pour l'Empereur en Hongrie.

Le Duc de Mercœur n'auoit voulu accepter l'Estat de Lieutenant General en l'armée de Hongrie que soubs le bon plaisir du Roy. Aussi n'y a-il grade ne tiltre d'honneur en ce monde que le subiect doibue desirer ny receuoir sans la permission de son Souuerain. Puis donc que le Roy ne s'en offense point, le voicy pour la seconde fois en Hongrie, & salué dans Iauarin

1600. comme Lieutenant General de l'Empereur en son armee. Armée foible de forces, mais forte de courage & de resolution à bien frapper pour la defense d'vne Religion, de laquelle son ennemy veut effacer la memoire.

Il se presente deuant Canise pour la secourir.

En ceste qualité il marche auec quinze mille hommes, François, Alemands, Hongrois, qu'il amenoit de secours, tous biẽ resolus de prẽdre logis dedãs Canise, ou mourir au champ de bataille. Il passe la riuiere de Mours le premier iour d'Octobre, donne le signal de sa venuë aux assiegez, oste aux siens toute esperance d'autre retraicte que celle qu'ils gagneront à la poincte de leur estoc; se presente en vne plaine remparee de deux costaux, ordonne en teste douze canons, & toutes les lances à la queuë, pour oster à l'ennemy la cognoissance du petit nombre qu'il vouloit opposer à la puissante multitude qui campoit deuant Canise.

Canise voyoit cinquante mille hommes enuironnans ses murailles soubs le commandement de Vetzier Bassa. Ceste trouppe haillonneuse n'estonne point le Duc. Il croid que Vetzier a beaucoup de gents, mais peu de combattans, & se resout de faire au peril d'vne bataille entrer le l'endemain iour de Samedy son secours dans la ville; iour qu'il asseure luy estre heureux, ayant comme il disoit faict plusieurs fauorables rencontres à tel iour, ou voulant par vne prudence militaire disposer les soldats à combattre auec plus grande alegresse, & leur faire doubler le courage par la religion de ce iour, notable par la resurrection de celuy pour le sainct & venerable nom duquel ils ont

1600.

faict vœu d'assaillir ceux qui luy preferent leur faux prophete.

Vertzier le dissuade d'approcher.

VETZIER ayant appris par ses espies le petit nombre que le Duc de Mercœur amene, l'aduertit de n'opposer si petites troupes au grand nombre qu'il luy fera voir; qu'vn siege si fort que celuy qu'il tient deuant Canise, ne se leue point auec de si foibles forces. Le Duc respond auec autant de pieté que de courage; Qu'il ne doubteroit point auec moins de Chrestiens d'assaillir vn plus grand nombre d'Infideles, que Dieu fauorise la iustice de sa cause; & qu'il espere les combattre & abattre en la vertu du Seigneur.

LE Duc s'aduance pour tirer vers Canise. Vetzier luy met en teste vn Gros de vingt mille hommes, & l'attend sur vne colline à son passage. Le Duc l'enuoye recognoistre par Colonitz. Vetzier vient à la charge auec des cris accoustumez de fureur & d'impetuosité, par lesquels ils s'animent au combat soubs Mahommet prophete (ce disent-ils) d'vn seul Dieu. L'artillerie estourdit leur insensée clameur, perce leurs bataillons à iour, rallentit leur ardeur, diminuë leur nombre, & les rechasse vers leurs tranchées. Le Duc demeure maistre du champ, de deux canons, de plusieurs morts & blessez.

Le Duc de Mercœur le repousse, & gagne le champ.

NATVRE donne la nuict pour le repos des hommes, mais le Duc l'ordonne aux soldats pour se clorre de tranchées & barricades comme dedans vn fort, & l'endemain faict assaillir le Turc pour le tirer hors de ses retranchemens.

1600. Herberſthein, Broſcure, & Colonitz vont recognoiſtre les aduenuës de ſon armée ; & le chaſſans iuſques à ſon camp, ramenent au Duc quatorze pieces de campagne. Mais en eſchange les viures qu'on amenoit aux Chreſtiens demeurerent d'vn autre coſté pour butin à l'ennemy.

Vetzier le combat par la faim.

COMME Vetzier void que ſa force ne peut rien contre la valeur des Chreſtiens, il feind de reculer ; mais ce n'eſtoit que pour mieux ſauter. Car dreſſant ſon armée en forme de croiſſant, il les abbatit plus par la neceſſité des viures, qu'il ne les combattit par la violence de ſes armes. Le conuoy de leurs prouiſions auoit eſté defaict, & n'auoient aucune eſperance d'en recouurer d'ailleurs aſſez toſt. Le ſoldat eſtoit deſia reduict à la chair de cheual & à l'eau ; la faim luy laſchoit le courage, & ſe voyoit en tel eſtat que l'Infidele auroit en peu de iours bon marché de ſa peau. L'armée crie à la retraicte ; les Capitaines, les Colonnels y ſemonnent le General. Le General preſche patience. Mais la langue n'eſt point aſſez forte contre le ventre. Il n'y a ſi beau courage que la faim n'atterre. Vn trop long delay pourroit apporter de la honte. Le Duc ne veut pas encourir ce blaſme. Mais encore ne ſe veut-il reſoudre à conſentir la retraicte, que premierement tous les Colonnels & Capitaines n'en ayent approuué l'aduis par leur ſeing, à ce que d'vne honte generale qu'il euite, il ne luy en reſulte vne particuliere.

Le contraint à la retraicte.

Il diuiſe ſes trouppes en deux. La premiere qui conſtoit d'enuiron ſept mille hommes, couuroit les malades, les bleſſez, & l'artillerie. L'autre eſtoit de deux bataillons, au milieu deſquels

1600.

marchoyent deux mille cheuaux , & luy à la queuë pour monstrer au besoing les dents à l'ennemy comme il auoit esté à la teste en les amenant.

Ceste retraicte ne manquoit point de grands soupçons faicte à la barbe d'vn puissant & clervoyant ennemy. Mais ou le secours humain defaut, Dieu produit le sien. *Dieu mit pour leur cachete des tenebres, & pour leur tabernacle autour d'eux: obscurité d'eaux, & nuës espaisses.* Vne brouëe les enuelopa, de maniere que l'ennemy ne s'apperceut point de leur deslogement que bien tard, & l'ayant recognu il doubla le pas pour les atteindre, mais ne sçachant où charger à cause du grãd broüillas qui leur ostoit toute veuë, les premiers de leurs coureurs tumboyent sans mercy és mains des derniers de l'Arriere-garde où les Alemands estoyent.

Fausse allarme, cause d'vn grand desordre.

Ils en eurent bien-tost leur reuange. Car comme aucuns du bataillon François pour ne rompre leurs rangs veindrent à sauter par dessus les palissades des iardins en vn chemin estroit au sortir d'vn village, les premiers croyans qu'on chaussast des esperons aux derniers, & que pour se sauuer ils gagnassent les iardins, prindrent l'allarme, & mirent tout en desarroy. En ce desordre les Turcs arriuent en gros, & n'espargnent à vanger le sang de leurs compagnons sur les Alemands qui l'auoyent espandu. Voila quand & quand les François en desordre, les Alemands en route. Le Duc rallie ce qu'il peut, parle aux François & aux Alemands en leur langue, leur reproche la honte de se laisser battre à des marauds qu'ils ont si souuent battus, & leur remon-

Le Duc rallie ses trouppes.

&

1600. ſtre qu'en la defenſe ou trouue ou ſon ſalut, ou bien vne mort honorable; en la fuite, ou ſa mort, ou bien vne ſeruitude en laquelle on meurt tous les iours de ſa vie.

Pourſuit ſa retraicte. AINSI animez par la preſence du Chef, ils reprennent courage, retournent à la charge, & les repouſſans hors du village, demeurent en liberté d'acheuer la retraicte à leur aiſe. Qui retire vn homme du danger de mort, ne merite moins de gloire que de blaſme celuy qui l'auoit precipité. Auſſi n'y a-il moins d'honneur à ramener ſagement qu'à mener hardiment les hommes à la guerre. Car l'homme valeureux ne doibt combattre pour ſe defendre ſeulement de l'ennemy, ou par ſa victoire l'emboucher du mors d'obeïſſance: mais doibt auoir en principale recommandation la ſauueté de ceux qui marchent ſoubs ſes enſeignes. L'hiſtoire met ceſte retraicte entre les plus beaux ſtratagemes qui ſe ſont faicts en Hongrie. *Dõt s'enſuit.* Mais elle affligea fort les pauures aſſiegez. Les Hongrois ſe laſcherent les premiers au deſeſpoir de tenir plus outre ſans ſecours. Les Alemands les fortifierent en ceſte meſfiance. Paradis Gouuerneur de Caniſe les porte facilement en ceſte mauuaiſe volonté de ſe rẽdre. *La reddition de Caniſe. &* Ainſi Caniſe, l'vn des principaux bouleuers de la Chreſtienté contre la furie Turqueſque, veint le XXII. d'Octobre en la puiſſance & tyrannie de ce barbare ennemy du nom de IESVS-CHRIST, mais ceſte reddition eſtoit de tres-pernicieuſe conſequence, & faloit qu'vne punition exemplaire, attendu l'importance de la place qui ne ſouffroit point encore d'extreme neceſſité, animaſt les autres pour

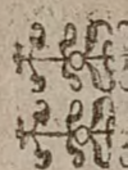
pour l'aduenir d'vne plus syncere affection à leur debuoir, & les retint en crainte de pecher contre leur honneur. Paradis s'estant presenté deuant le Duc de Mercœur, il le renuoya à l'Archiduc Matthias comme Gouuerneur du pays, & n'ayant aucune raison suffisante pour se purger de sa lascheté, fut par le commandement de l'Empereur condamné d'auoir la main droitte coupée, de laquelle il auoit signé la reddition, & la teste separee du corps. Les assiegez conduits à sauueté iusques à la riuiere de Mours, remarquerent qu'on leur tesmoigna plus de courtoisie, & aux peuples plus d'humanité, que ne porte la coustume des Ottomans. Signe qu'ils se meffient de la durée de leur Empire. Car le Vetzier ayant dressé douze forts sur la riuiere de Draue, logea dedans Canise, & ausdits forts trois mille hommes de pied, & cinq cens cheuaux. Et pour amorser les refugiez, leur fit publier vne exemption de tous tributs pour trois ans consecutifs, à condition qu'ils se retirassent souz sa parolle dans la ville.

La mort exemplaire du Gouuerneur.

Courtoisie extraordinaire aux Turcs, est vn preiugé de leur declin.

Nous auons commencé ceste année par allegresses & reiouyssances pacifiques, & la finissons auec ce volume par tristesses & tempestes esloignées, & voisines. La suiuante, qui fera l'entrée d'vn autre, nous donnera vn commencement plus agreable, & sera signalée notamment par la naissance d'vn Astre, qui par sa lumiere dissipera les troubles que conceuoient desia plusieurs esprits, qui ne se plaisent qu'en la confusion.





R E

A I

c



Adueu

Seig

Aix rec

Albert

d'Am

ses Ma

il se ret

desire &

la iure

espous

est reco

670

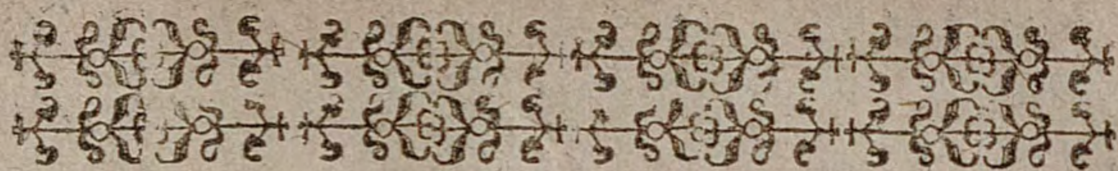
il s'ache

vnies

fait Ass

estant

d'or,



REPERTOIRE ALPHABETIQVE SVR CE TROISIESME VOLVME de l'Inuentaire general de l'Histoire de France.

A

B

Catherine de Medicis.

Charles IX. 61. Roy.

D

l'Infante

E

F

G

H

Henry Duc d'Anjou.

Henry, Prince de Nauarre depuis Roy de France IIII. du nom.

I

Landscnets

L

M

N

O

P

Q

R

S

Sigismond

T

V

FIN.

B

TAY
de fa
ſtoire
ſent
du ic
tres-
prim
Impr
buer,
plus a
à Pari

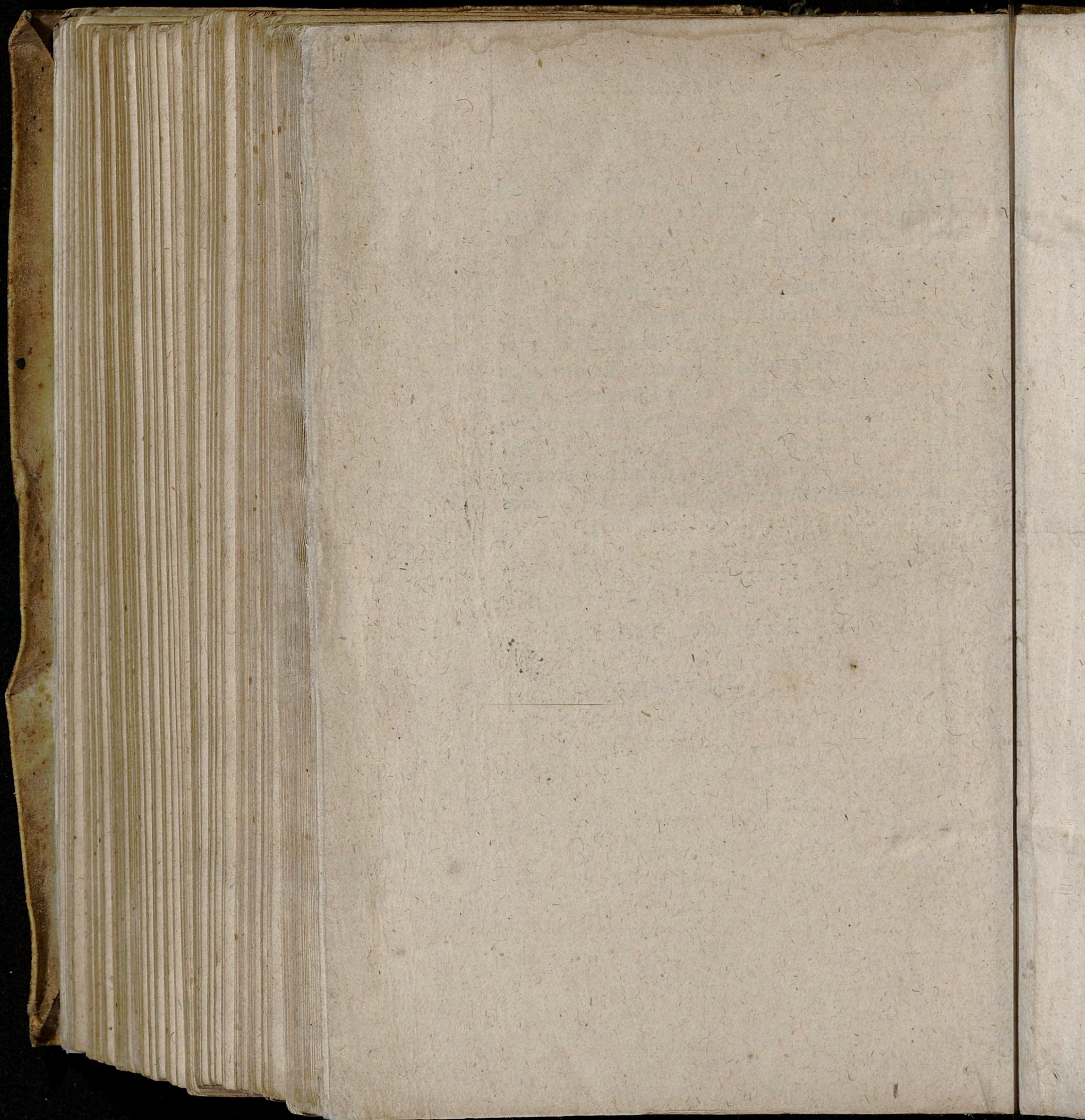
Extraict du Priuilege du Roy.

PAR grace & priuilege de sa Majesté, il est permis à MATTHIEV GVILLEMOT, marchand Libraire à Paris, & P. METTAYER, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, de faire Imprimer, *L'Inuentaire generale de l'Histoire de Frãce*, auec la continuation iusques à present pour le temps & terme de dix ans, à compter du iour qu'il sera acheué d'Imprimer. Et sont faites tres-expresses deffences à tous Libraires & Imprimeurs de ce Royaume de l'Imprimer ou faire Imprimer, contrefaire ny alterer, vendre ny distribuer, sur peine de six mil liures d'amende, comme plus au long est contenu ausdites lettres. Donnees à Paris le deuxiesme iour de Iuillet 1607.

Signé, HENRY.

Et plus bas, Par le Roy,

BRVLART.



hors formages a
credit



